

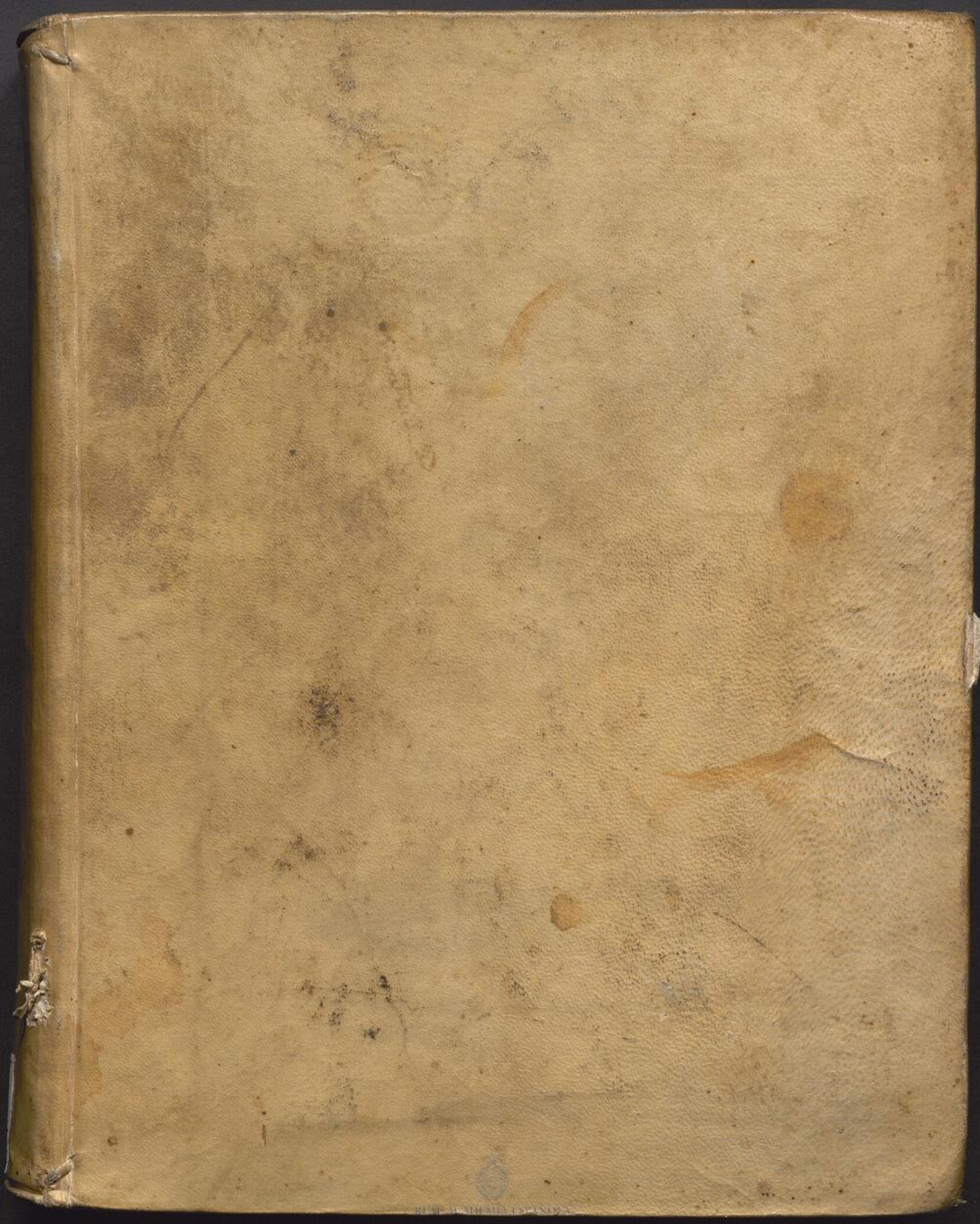
HISTOIRE  
DES  
PAPES  
TOM. I.

11

II

24







11-II-24









*Ex Libris*  
*Duque de Arcos*  
*N.º 1880*



HISTOIRE  
DES  
PAPES,

DEPUIS St. PIERRE JUSQU'A BENOIT XIII  
*INCLUSIVEMENT,*

*DIVISÉE EN QUATRE VOLUMES.*



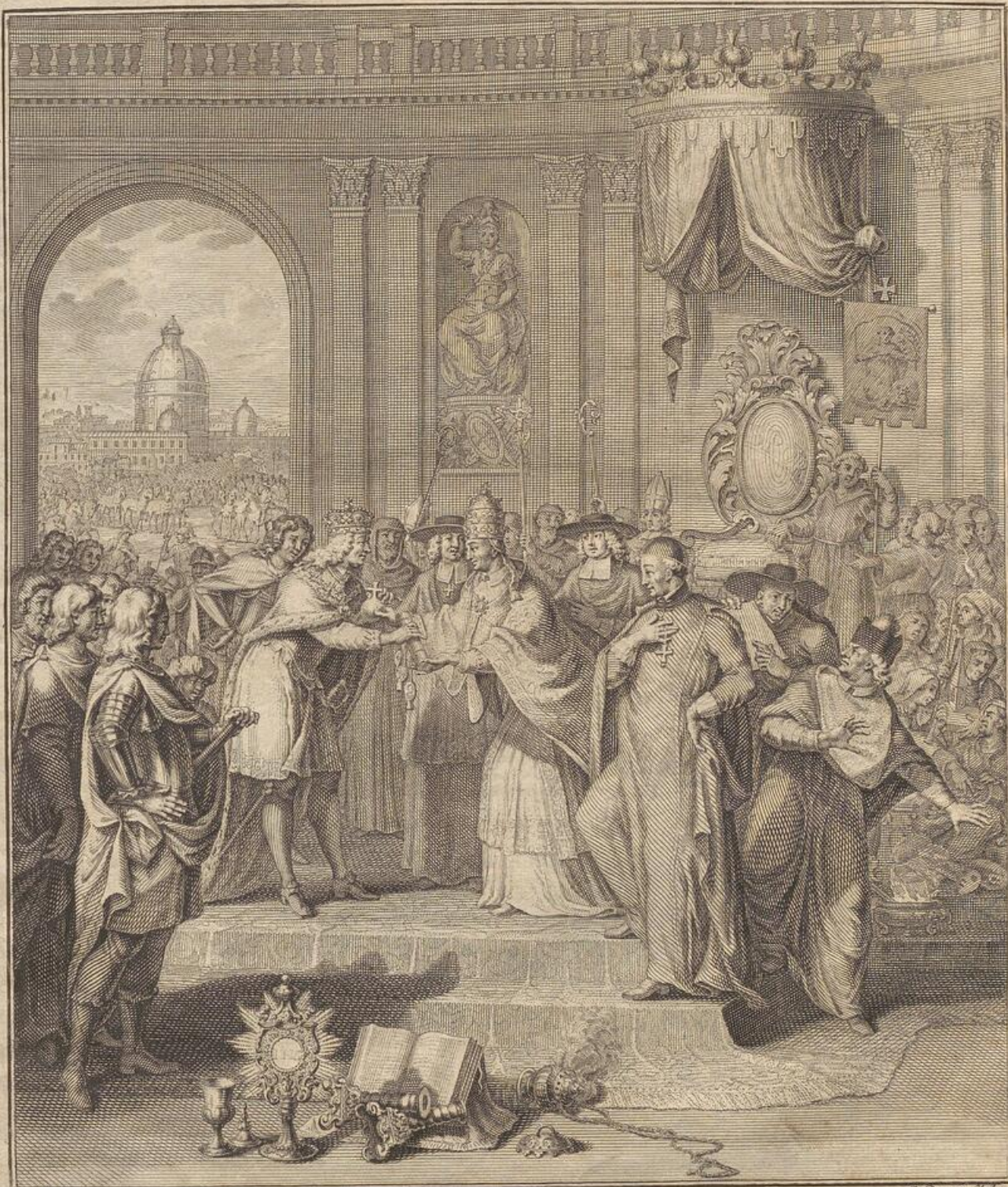
HISTOIRE

DES

PAPES

INCLUSES

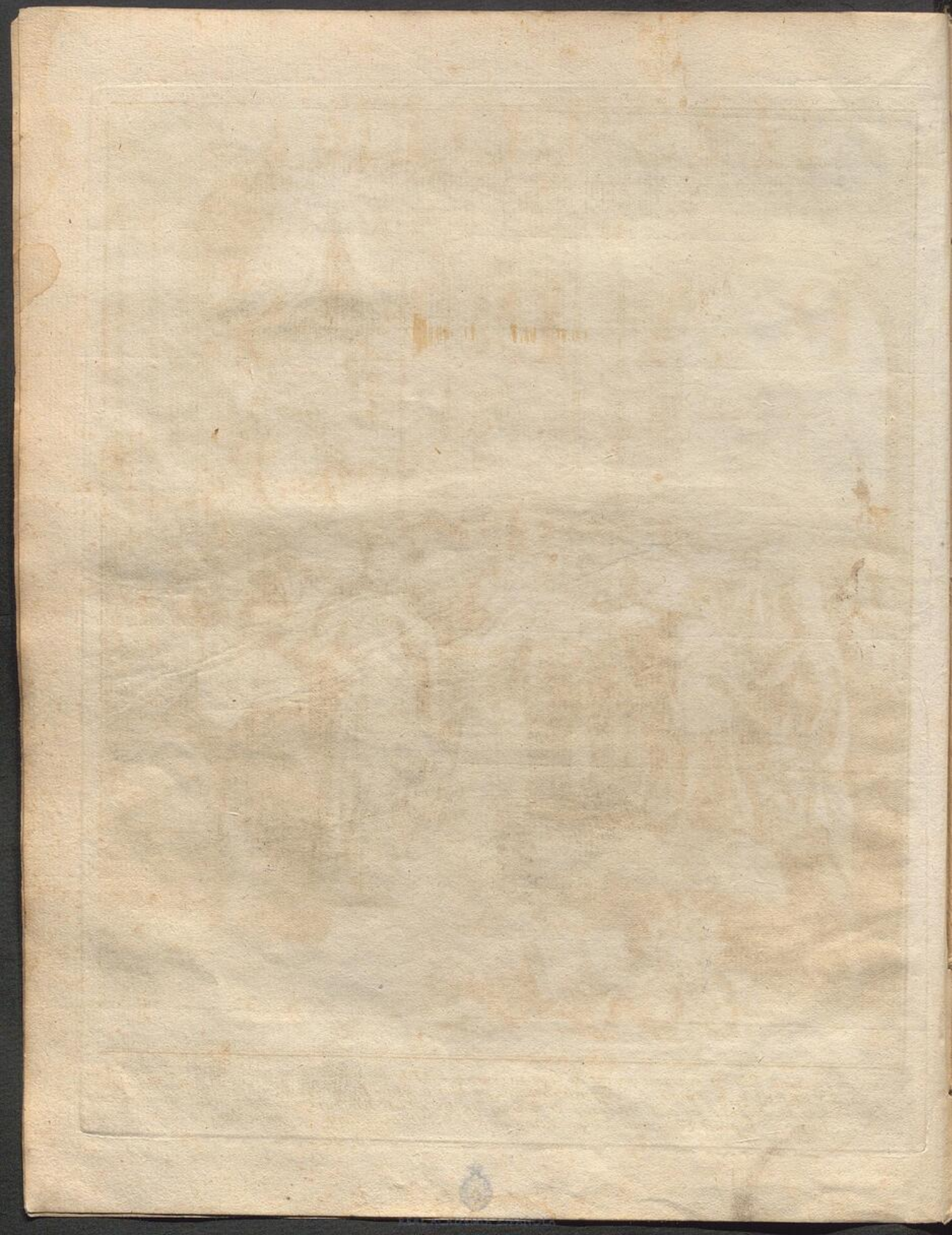




*A. van der Meer inv. et fecit. B. Bernieris pinxit.*  
 Ce Tableau représente l'idée des Donations qui ont été faites à l'Eglise le PAPE descendu du Trône reçoit les PRIVILEGÉS dont un EMPEREUR le gratifie, & l'Empereur reçoit à son tour le GLOBE, Simbole de la Puissance, l'un & l'autre est accompagné des Personnes les plus distinguées de sa Cour: Un LOYALISTE montre du doigt certain Bref, dont un D.<sup>r</sup> de SORBONNE prend l'epouvante. L'Inquisition d'un côté, le Vatican de l'autre, se voyent dans les éloignements.

R-1740.







HISTOIRE  
DES  
PAPES,

DEPUIS S<sup>t</sup>. PIERRE JUSQU'A BENOIT XIII  
INCLUSIVEMENT.

TOME PREMIER,

S<sup>t</sup>. PIERRE ————— LEON III.



A LA HAYE,  
Chez HENRI SCHEURLEER,  
M. DCC. XXXII.

R-1740



HISTOIRE

D E S

P A P I E R S

DEPUIS S. PIERRE JUSQU'A BENOIT XIV

INCLUSEMENT

TOME PREMIER

PAR

M. DE

LA

CHAPELLE

DE

SAINT

GERMAIN

DE

PARIS

chez

M. DE

LA



LETTRE  
DE L'AUTEUR  
A  
L'EDITEUR.

**M**ONSIEUR,

Ceslez, je vous en conjure, de me persécuter, pour m'arracher une Préface. Vous ne l'obtiendrez pas, malgré la Déférence que je veux avoir pour vos Avis. Je fais, par plus d'une Expérience, ce qu'il en coûte pour faire une Preface; &, dans l'Age où je suis, je croirois perdre mon tems, si je m'appliquois à un Ouvrage si pénible & si peu utile. Tout ce que j'ai à dire sur cette *Histoire des Papes*, c'est que je la donne, parce que je crois qu'elle fera plaisir au Public. L'Approbation, que vous lui accordez généreusement, me répond du Succès. Pour la Fidélité, je me flatte que les bons Juges m'applaudiront à cet égard. Je n'ai aucun Intérêt à louer, ou à blamer, le Siege de Rome: si je l'ai blâmé en divers Endroits, j'y ai été forcé par des Faits autentiques, qu'il étoit impossible de supprimer.



J'ai eu l'honneur de vous écrire, qu'après m'être appliqué à l'Histoire Profane, je me suis attaché plus particulièrement par goût & par choix à l'Histoire Ecclésiastique. Mais, je puis vous protester, Monsieur, après l'ingénieux Auteur des *Lettres Persanes*, que j'ai lu les *Historiens de l'Eglise & des Papes*, pour m'édifier; & que souvent ils ont fait en moi un Effet tout contraire (\*). Ceux, qui liront cet Ouvrage, seront scandalisés, comme je l'ai été, des Exemples des plus grands Vices, que je suis obligé d'y produire. L'Avarice, l'Ambition, les Sacrileges, les Parjures, le Mépris le plus formel des Choses saintes, les Desordres les plus affreux, les Débauches de toutes sortes & les plus outrées, enfin une entière Corruption dans la Doctrine & dans les Mœurs, se trouvent marqués dans l'Histoire des Papes. Ces Endroits sont très-désagréables; j'en conviens, sans difficulté: mais, je n'ai, ni pû, ni dû, les déguiser aux yeux du Public.

Il seroit peut-être à souhaiter, qu'on pût ensevelir des Excès si horribles dans un éternel Oubli. Je les ai pourtant représentés, sans scrupule; parce que vous m'avez marqué plusieurs fois, qu'il falloit tout dire, & le dire sans Passion. Je crois m'être conformé à cet Avis: du moins, il est certain, qu'en écrivant je ne me suis apperçu d'aucun Mouvement de Haine ou de Vengeance, qui pût me faire douter de mon Exactitude & de mon Impartialité. J'ai franchi tout Obstacle; persuadé, qu'il faudroit renoncer à toute Instruction, à toute Lecture des Ouvrages Historiques, si l'on ne pouvoit se

ré-

(\*) CXX. Lett. Pers.



réfoudre à trouver à chaque page les plus grands Ex-  
cès. L'Histoire Profane ne cede rien à celle de l'Egli-  
se sur ce Point. L'une & l'autre nous montrent des  
Sardanapales. Dans l'une & dans l'autre on voit des  
Meurtres, des Affassinats, des Empoisonnemens, des  
Parricides. Très-peu de Bonne-Foi par-tout.

Lorsque JESUS-CHRIST prêcha son Evangile,  
vous le savez, Monsieur, le Crime étoit à son Comble.  
La Loi de MOÏSE étoit obscurcie par mille Traditions  
humaines, qui la défiguroient horriblement. Les  
Mœurs des Israélites, & celles des autres Peuples, étoient  
à peu près dans un égal Degré de Corruption. Il sem-  
bloit que Dieu ne fût plus connu, ni servi nulle part.  
Si l'Expérience d'aujourd'hui ne retenoit ma Plume,  
j'écrierois que jamais le Monde & l'Eglise n'eurent si  
grand Besoin de Réformation, qu'au tems que Jésus-  
Christ apporta une nouvelle Lumière, une nouvelle  
Doctrine, sur la Terre. Cet Homme tout extraordi-  
naire, tout divin, ne se contenta pas de gémir sur le  
malheureux Sort du Genre humain, ni de prier pour la  
Conversion des Pécheurs: il prêcha, il dogmatisa, il  
enseigna une Morale sévère & fort opposée aux Maxi-  
mes corrompues du Siecle. Mais, quel fut le Fruit de  
ses Peines & de ses Travaux? On méprisa, & le Pré-  
dicateur, & sa Doctrine. On fit plus. On le pour-  
suivit avec une Fureur égale au Zele qu'il témoignoit  
contre le Vice. On ne fut pas content qu'on ne l'eut  
fait mourir par un Supplice honteux & réservé aux Scé-  
lérats du premier ordre.

Des Gens de la Lie du Peuple, qui s'étoient attachés à

Tom. I.

††

Je-



Jesus-Christ, lui demeurèrent fideles après sa Mort, persuadés de la Verité de sa Resurrection, & de tous les Préceptes qu'il leur avoit donnez : ils enseignèrent aux autres ce qu'ils avoient appris de ce divin Maître ; une Morale sainte & rigide, une Doctrine mystérieuse, des Dogmes incompréhensibles. Toute la Terre, attentive à cette nouvelle Doctrine, la reçut avidement, quoiqu'elle fût enseignée par des Gens pauvres & destituez de tous les Avantages qu'on estime dans le Monde. Ces Apôtres de Jesus-Christ n'emploierent pas la Force pour faire recevoir leurs Préceptes : au contraire, ils furent persécutez de toutes manieres. Mais, leur Prédication, soutenuë de leurs bons Exemples, fut très-efficace. Les Progrès surprenans du Christianisme sont regardez par les Philosophes comme l'Effet du Penchant que nous avons tous à la Nouveauté. Les Théologiens regardent cela comme l'Oeuvre de la Grace. S'il m'est permis, Monsieur, de vous dire ce que je pense de ces deux Opinions, je ne vous dissimulerai pas, que celle des Philosophes est appuiée sur des Raisons éblouissantes. Je dirai plus. Il paroît être de l'Intérêt de notre Communion Catholique-Romaine de soutenir hautement, qu'il n'y eut rien que de naturel dans l'Etablissement du Christianisme. Il me paroît dangereux d'adopter le Sentiment des Théologiens, qui tirent de-là un Argument pour prouver la Divinité de la Religion Chrétienne ; car, de Conséquence en Conséquence, on nous réduiroit à la Nécessité d'avouër que la plupart des Sectes ont aussi ce Caractere de Divinité. Les Calvinistes, par exemple, se sont étendus de tous côtez,

non



non en persécutant, mais en souffrant Persécution. Il faudroit être d'une extrême Mauvaise-Foi, pour nier cette Vérité. Vous voyez, Monsieur, que je fournis ici à vos Docteurs un puissant Argument contre nous. Mais, gardez-moi le Secret; car, peut-être que la Liberté, avec laquelle je m'exprime sur un Sujet si délicat, seroit fort desagréable à vos Ministres & à nos Prêtres. Car.....

A peine les Apôtres eurent-ils fait quelques Disciples, qu'il s'éleva de violentes Disputes sur des Matieres graves. On s'assembla à Jerusalem. Les Questions litigieuses furent décidées après un mûr Examen. Tous les Fideles eurent Droit d'opiner; &, bien loin que St. PIERRE opprimât la Liberté de ce premier Concile, il n'y eut pas plus de Prérogatives que les autres Apôtres. Les Hérésies & les Vices ne tardèrent pas à déchirer l'Eglise naissante. Les Epîtres des Apôtres nous apprennent ce Malheur. On fuioit ceux qui n'avoient pas de bons Sentimens. On les avertissoit pourtant avec Charité; mais, quand ils étoient incorrigibles dans leurs Mœurs, ou obstinez dans leurs Erreurs, on les retranchoit de la Communion des Fideles. C'est à cela seul que se bornoit alors la Jurisdiction Ecclésiastique.

Il y eut encore des bonnes Mœurs & de la Vertu, tandis que les Fideles furent persécutés. La Conversion Politique de CONSTANTIN perdit tout. Dès-lors on vit les Chrétiens, animez d'un Zele furieux les uns contre les autres, se persécuter sans miséricorde, sous prétexte de Religion: & les Païens furent bien-tôt contraints d'embrasser le Christianisme. C'est ainsi que la Religion se répandit dans tout l'Empire Ro-



main ; & que les Chrétiens eurent leur Revanche des Persécutions qu'ils avoient essuiées sous les Empereurs Paiens. C'est ce que j'ai fait voir dans mon Histoire des Papes, touchant la Religion en général.

Mais, à l'égard des Papes en particulier, on y remarquera, I. Que la Jurisdiction Universelle qu'ils s'attribuent est absolument détruite par des Faits authentiques. II. Que leur Pouvoir sur le Temporel des Rois est une prétension très-criminelle. III. Que leur Infaillibilité est chimérique. IV. Que les Fideles ne sont point obligés d'avoir pour les Papes une Soumission aveugle. V. Que les Papes sont soumis aux Conciles. VI. Qu'ils ne se mêloient point autrefois des Affaires des autres Evêques, sur lesquels ils n'avoient aucune Autorité. Vous me permettrez, Monsieur, de vous citer ici un Passage de Frà-Paolo sur cette Matière.

„ Quoique le Patriarche de Rome soit le premier „  
 „ dit cet excellent Auteur, „ ce n'est pas une Primauté  
 „ d'Autorité : c'est simplement une Primauté d'Ordre,  
 „ comme est celle d'un Président ou d'un Chef d'une  
 „ Assemblée ; c'est-à-dire, de celui qui, par hon-  
 „ neur, occupe la première Place entre ses Collegues,  
 „ qui lui sont égaux en Autorité. Ces Patriarches ont  
 „ succédé aux Evangélistes, entre lesquels il n'y eut ja-  
 „ mais de différence d'Autorité, quoiqu'il y eut diffé-  
 „ rence de Graces, puisque deux de ces quatre Evan-  
 „ gélistes avoient les Marques du Caractere Apосто-  
 „ lique, néanmoins sans aucune Prééminence sur les  
 „ autres. Cette Supériorité du Siege Romain étoit in-  
 „ connue à l'Antiquité. Je ne veux, pour le prouver, que  
 ce



„ ce qui se passoit dans l' Election des Evêques ou Ar-  
 „ chevêques dans tous les Etats de la Chrétienté.  
 „ Lorsqu'une Ville avoit besoin d'un Evêque, c'étoit  
 „ le Peuple, ou le Clergé, selon la Coutume de cette  
 „ Ville, qui en faisoit l' Election; & lorsque, dans la  
 „ suite des tems, il survint des Disputes dans ces Elec-  
 „ tions, on eut aussi-tôt recours au Patriarche sous la  
 „ Juridiction duquel étoit la Ville où étoit ce Démé-  
 „ lé. Quand l' Election étoit faite, on présentoit le  
 „ Prélat élu au Patriarche, qui le consacroit, & lui don-  
 „ noit le Manteau Episcopal. Dans le premier Con-  
 „ cile tenu par St. Pierre & les autres Apôtres, dans  
 „ Jerusalem, les Anciens du Peuple s'y trouvèrent,  
 „ pour donner leur Avis sur le Décret qu'on vouloit  
 „ faire, pour l' Abolition de la Circoncision. Depuis  
 „ ce tems-là, cet Usage subsista encore long-tems, &  
 „ le Peuple assistoit dans les Conciles. Depuis, on  
 „ établit des Peines Canoniques *ad corrigendos Fra-*  
 „ *tres*: & dans la suite, comme le Peuple négligeoit  
 „ d' assister à ces Assemblées, on fit le Décret des Sta-  
 „ tions, & on accorda des Indulgences à ceux qui se  
 „ rendroient à ces Assemblées, où on regloit tout ce  
 „ qui regardoit la Chrétienté. Le Peuple continua  
 „ même encore long-tems après cela à donner sa Voix  
 „ dans l' Election des Prelats & du Pape; puisque Ce-  
 „ lestin II., qui fut élevé en 1143. sur le St. Siege,  
 „ fut le premier qui fut élu par les seuls Cardinaux: &  
 „ c'est dans cette Occasion, que la Cour de Rome ob-  
 „ tint deux grandes Prerogatives, savoir l' Exclusion  
 „ du Peuple & la Délégation des seuls Cardi-



„ nautx (\*). „ VII. Je soutiens par-tout avec Fermeté les Droits des Princes, & les Libertez de l'Eglise Gallicane, contre les Usurpations des Souverains Pontifes. VIII. Enfin, Monsieur, je condamne avec Liberté une infinité d'Abus, que les Papes ont introduits dans l'Eglise à la faveur du Desordre.

Voilà une Idée générale de mon Ouvrage: il ne s'agit plus que de vous en donner l'Histoire en peu de mots; & j'aurai fait malgré moi une *Préface régulière, & en forme*. Mon premier Dessen étoit de donner au Public un Abrégé de l'*Histoire Ecclésiastique* de Mr. Fleury. J'avois déjà fait mes Extraits, avec toute la Fidélité qu'exige la Qualité d'Abbréviateur. Je consultois les autres Historiens, pour ne pas m'exposer à donner au Public un Abrégé, où les Fautes de l'Auteur original pourroient être copiées, ou multipliées. J'étois convaincu, qu'il y avoit de grands Ménagemens, & quelques Bévues, dans l'Histoire de Mr. Fleury; & j'entrepris de redresser ce célèbre Ecrivain. Cela me fit naître la Pensée de publier une Critique de son Ouvrage. Mais, je changeai encore d'Avis, pour de bonnes Raisons; & je résolus de composer une *Histoire des Papes*, sur les Extraits que j'avois en main. Je formai d'abord ma Bibliotheque sur ce nouveau Plan. Mes Lectures me fournissoient tous les jours de nouvelles Matieres, que je jettois sur le Papier, sans beaucoup d'Ordre, pour leur donner, à loisir, la Forme convenable. Je travaillois avec assiduité à grossir mes Recueils,

(\*). *Frà-Paolo, Droits des Souverains, Chap. 3.*



cueils, lorsqu'une Personne, que vous avez vûe en Hollande, & avec qui j'étois en Liaison, me pria de lui confier mes Papiers, pour engager quelque Libraire à mettre mon Ouvrage sous la Presse. Je n'avois encore mis au net qu'une trentaine des premiers Papes. Mais, je donnai à cette Personne une bonne partie de mes Recueils, afin de convaincre le Libraire qu'il trouveroit disposé à se charger de l'Impression, que tous les Matériaux étoient prêts à mettre en œuvre. Je ne m'avisai pas de soupçonner l'Homme de l'Imprudence qu'il a commise. Il partit avec mes Cahiers informes; &, pour des Raisons que je ne saurois pénétrer, il a eu la Hardiesse de les donner pour un Ouvrage où l'on avoit mis la dernière main. Un Libraire donna dans le Piège, & fit publier le misérable Programme que vous avez vû, dans le quel on promettoit d'imprimer, par Voie de Souscription, une *Histoire des Papes*, qui n'auroit été, à bien dire, qu'un Tas de Faits, recueillis sans ordre & sans liaison. Quand j'eus lûs ce Programme, où je trouvai une espece d'Histoire de GREGOIRE VII, je fus au desespoir. Je pris le parti de m'adresser directement au Sr. Henri Scheurleer. Je me plaignis à lui de ce qu'il avoit souffert qu'on se servît de sa Presse, pour m'exposer à la Raillerie publique. Car, vous savez, Monsieur, comme je vous l'ai déjà marqué, que la prétendue Histoire de Gregoire VII, qu'on donna dans le Programme pour Modele de ma Narration, n'étoit, ni de mon Stile, ni de mon Arrangement. Je serois fâché qu'on jugeât de mon Ouvrage, par cet Echantillon; & ceux, qui voudront bien

lire



lire la même Histoire, dans cet Ouvrage, verront du premier coup d'œil, que je n'ai pas dessein d'en imposer. Le Libraire, qui étoit autant fâché que je pouvois l'être du mauvais Tour qu'on nous avoit joué, me sollicita fortement de remédier à cet Inconvénient, & de lui faire tenir en droiture une Histoire des Papes qui fut véritablement de moi. Je cédaï à ses pressantes Instances, & je m'appliquai entièrement à mettre au net mon Ouvrage. Voici les deux premiers Volumes : je travaille aux deux derniers avec application ; & j'espère qu'on ne les attendra pas long-tems.

Au reste, je réitere, ici la Protestation que je vous ai faite tant de fois dans mes Lettres : c'est que je profiterai avec plaisir des Avis qu'on me donnera, & que je ne négligerai pas les Critiques qu'on pourra m'opposer. Les Disputes des Gens de Lettres sont toujours d'une grande Utilité par les Eclaircissemens qu'elles répandent sur des Points délicats, ou obscurs. Mais, dans ces Disputes, on ne doit pas sortir du Caractere d'Honnête-Homme.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier du Soïn que vous voulez bien prendre de l'Edition de mon Ouvrage, & qu'à vous prier de bien compter sur mon Estime & ma Reconnoissance. Je suis très-parfaitement,

M O N S I E U R,

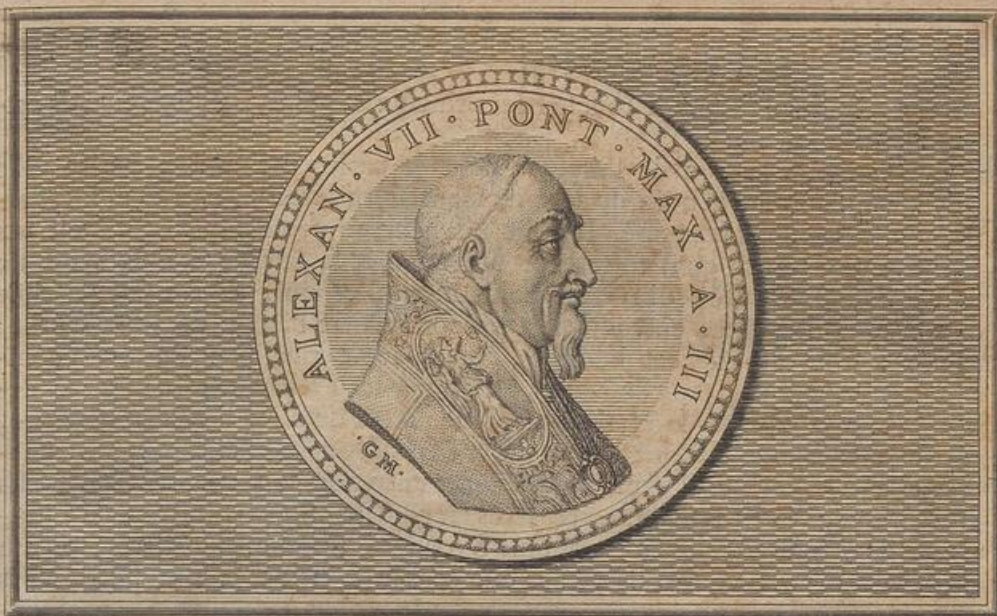
Votre très-humble & très-  
obéissant Serviteur.

\* \* \* \* \*

De Paris le . . . .

HISTOI-





B. Ponce fait 1739

# HISTOIRE DES PAPES.

I. SIECLE.

TIBERE.  
CLAUDE.

SAINT PIERRE,

CALIGULA.  
NERON.

*Chef des Apôtres, & I. Evêque de Rome, selon le  
Sentiment commun de l'Eglise.*

**J**E ne repondrois ni à mes vuës ni à l'attente du Public, si je supprimois le recit des Travaux Apostoliques de St. Pierre. Cette partie de l'Histoire Sainte, est, je l'avouë, assez connue des Personnes pieuses qui meditent les Ecrits du Nouveau Testament. Mais, le nombre de ceux qui negligent une Lecture si salutaire, ou qui en sont privés par autorité publique, est assez considerable pour meriter l'attention d'un Ecrivain exact. D'ailleurs, il importe beaucoup à la Religion de parler de son établissement. C'est un moien sûr d'en faire remarquer la Divinité, & de confondre les Incrédules, par l'Histoire de ses progrès étonnans. Dans ce dessein, je commencerai celle de St. Pierre au tems de sa vocation à l'Apostolat,

Introduc-  
tion.

Tom. I.

A

stolat,



stolat, & il me suffira de toucher les principaux points de l'exercice de cette même vocation.

An de J.C.  
30.

St. Pierre  
devient  
Disciple  
de J.C.

Simon étoit le nom de l'Apôtre dont je parle. Bethsaïde, petite ville de la Galilée, sur le bord du Lac de Genesareth, étoit sa Patrie, & Capharnaüm le lieu de sa demeure. Il étoit Pêcheur de profession, & c'étoit des fruits de ce travail qu'il entretenoit sa femme & sa famille (a). Il avoit un frere nommé André, qui n'étoit point marié, & qui, s'étant fait Disciple de St. Jean Baptiste, entendit faire par son Maître l'éloge de Jésus-Christ: il apprit de lui que cet homme, qui n'avoit rien que de très commun à l'exterieur, étoit le Messie prédit par les Prophetes, & attendu depuis si long-tems par la Nation Judaïque. Ravi de cette heureuse nouvelle, il la communiqua d'abord à Simon son frere, & dès le lendemain, il l'amena à Jésus, avec qui il avoit eu un long entretien le jour précédent. Ils furent reçus avec tendresse, & Jésus regardant Simon lui donna le surnom de *Kepha* (b), qui, en langue Syriacque, signifie une Pierre, ou un Rocher. Il y a tout lieu de penser que ceci ne se fit pas sans mystere. Mais il y a bien des raisons qui rendent suspecte l'opinion commune de nos Docteurs, rapportée gravement par le Cardinal Baronius (c), que ce surnom marquoit le choix que Jésus-Christ fit alors de ce Disciple pour le chef ou la pierre fondamentale de l'Eglise. La seule terminaison masculine du nom, traduit en Grec par les Evangelistes, forme là-dessus une difficulté qui ne doit pas paroître legere aux personnes sensées. Quoiqu'il en soit, dans cette premiere entrevue, les deux freres passerent le reste de la journée auprès du Sauveur, & continuerent depuis à le voir de tems en tems. On croit même qu'ils étoient du nombre de ces Disciples qui se trouverent avec lui aux Nôces de Cana.

Pêche miraculeuse  
de St. Pierre.

Quelques mois après, Jésus, revenant de Jerusalem, les rencontra sur le bord du Lac de Genesareth, où ils lavoient leurs filets pour pêcher. Il monta dans leur Barque, & après avoir fait un Discours au Peuple qui l'avoit suivi en foule, il dit à Simon de jeter ses filets dans la Mer. Simon lui repondit qu'ils avoient inutilement travaillé toute la nuit. Mais il fit pourtant ce qui lui étoit ordonné, & ses filets se remplirent d'une quantité si prodigieuse de Poissons, qu'ils en chargerent deux Barques. Simon, que nous appellerons Pierre dans la suite de cette Histoire, surpris de ce Miracle, se jeta aux pieds du Sauveur, le priant avec humilité de s'éloigner de lui, parce qu'il étoit Pêcheur. Mais cet humble aveu le rendit encore plus agréable à Jésus, & Pierre quitta tout pour le suivre (d).

An de J.C.  
32.

JESUS &  
St. Pierre  
marchent  
sur l'eau.

Un jour que les Disciples traversoient le Lac de Tiberiade, ils virent Jésus, qu'ils avoient laissé sur le rivage, venir à eux, marchant sur les flots. Surpris de ce Prodige, ils crurent d'abord que c'étoit un fantôme, ce qui les effraia. Mais Jésus les rassura, & Pierre lui dit: *Seigneur, si c'est vous,* com-

(a) Sophronius, homil. de cert. SS. Petri & Pauli.

(b) Evangile selon St. Jean Chap. I. v. 42.

(c) Annal. Eccl. Tiberii an. 15.

(d) Evangile selon St. Luc, Chap. V. v.



*commandez que j'aïlle à vous en marchant sur les eaux (e).* Jésus lui repondit, *Venez.* A ce mot, Pierre se jetta hors de la Barque, & marchoit sur l'eau, comme il auroit fait sur la terre. Mais, sa foi n'étant pas assez forte, il commença bientôt à enfoncer, & se seroit noyé, s'il n'eut appelé son Maître à son secours. Jésus, le prenant par la main, lui dit: *homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté?* Ensuite, ils entrèrent dans la Barque.

An de J. C.  
32.

Il paroît, par les Ecrits sacrez du Nouveau Testament, que St. Pierre étoit d'un naturel assez impétueux, & tres-facile à échauffer. Aussi voit-on qu'il temoigna en plusieurs rencontres le Zele le plus ardent pour son Maître, & on peut croire qu'il avoit plus de foi qu'aucun de ses Compagnons. Car Jésus voyant que plusieurs de ses Disciples, rebutez de la severité de sa Morale, l'avoient abandonné, dit aux douze Apôtres: *Et vous, ne voulez-vous point aussi me quitter?* Pierre lui repondit, sans heziter, & au nom de tous: *A qui irions-nous, Seigneur? Vous avez les paroles de la vie éternelle: nous croïons & nous savons que vous êtes le Christ, fils de Dieu (f).* Dans une autre occasion, Jésus demandant à ses Apôtres ce qu'ils disoient de lui, Pierre fut encore le premier & le seul à lui repondre: *Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant.* Le Sauveur lui dit: *Vous êtes bien heureux, Simon fils de Jean, par ce que ce n'est point la chair & le sang qui vous ont revelé ceci, mais mon Pere qui est dans les Cieux. Et moi aussi, je vous dis que vous êtes Pierre, & que sur cette Pierre, je bâtirai mon Eglise; & les Portes de l'Enfer ne prévaudront point contr'elle; & je vous donnerai les clefs du Roïaume des Cieux: & tout ce que vous lierez sur la Terre sera aussi lié dans les Cieux; & tout ce que vous delierez sur la terre, sera aussi delié dans les Cieux (g).*

Caractere  
de St. Pierre.

Confession  
de St. Pierre.

Cette reponse de Jésus-Christ à St. Pierre a fait naître trois Difficultez sur lesquelles les Controversistes disputent depuis long-tems, sans avoir éclairci la matière: ce qui n'est pas fort surprenant; car on fait que la plupart de ces Messieurs ne parlent pas pour trouver la verité, & pour y adhérer. Ils ne pensent qu'à exercer les heureux talens que la Nature leur a donnez; & ils réussissent parfaitement bien à brouiller tout l'Univers. On n'exigera pas de moi, que je me mette sur les rangs. Ce n'est ni le fait, ni le devoir d'un Historien de prendre le ton décisif sur des querelles qui font tant de bruit dans le Monde. Il doit se contenter de raporter les sentimens, sans en juger; laissant aux Controversistes le soin de tirer avantage de tout, & de décider qu'on a raison sans savoir ce qu'on a dit. Je me prescriis la Loi d'une exacte impartialité; & quand je serai obligé de raporter des sentimens contraires, je tiendrai toujours la balance égale entre les deux Partis. L'exposition des trois points contestez, dont il s'agit ici, fera juger de ma fidelité à cet égard.

Les Controversistes ne cherchent pas la Vérité.

Un Historien ne doit point prendre parti sur les points de Controverse.

La premiere difficulté est fondée sur ces paroles de Jésus-Christ: *Vous êtes Pierre, & sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise.* Nous soutenons que, par

Opinions  
des Catho-  
liques &  
des Proté-  
stans sur la  
Primauté  
de St.  
Pierre.

(e) *Evangile selon St. Mathieu, Chap. XIV. v. 28. & suiv.* 68.—70.

(f) *Evangile selon St. Jean, Chap. VI, v. 68.* 16.—19.

(g) *Evangile selon St. Mathieu, Chap. XVI.*



An de J. C.  
32.

par ces mots, St. Pierre est clairement établi Chef de l'Eglise, & le premier des Apôtres, non seulement d'une *primauté d'Ordre*, mais d'une *primauté de Jurisdiction*, pour me servir des termes reçus dans l'Ecole. A prendre ce passage littéralement comme il est exprimé en nôtre langue, il paroît que notre prétension est bien fondée. Mais les Protestans lui donnent un autre sens. Ils prétendent que tout ce que ces paroles signifient, c'est que St. Pierre seroit le premier qui confesseroit Jesus-Christ, & qui prêcheroit son Evangile (\*). Ils alleguent divers passages de l'Ecriture, pour prouver que l'Eglise ne peut avoir qu'un seul Chef qui est le Messie. De plus, tous les Apôtres étoient les pierres fondamentales de l'Eglise; & il n'est dit en aucun lieu que la Pierre, dont il est parlé dans les paroles citées, dût être placée à Rome par voie de préférence exclusive.

Sur l'Infaillibilité de l'Eglise.

La seconde difficulté nait de ces mots du Sauveur, parlant de son Eglise: *Les Portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle*. Dans notre Communion, on fait profession de croire que cela fonde l'Infaillibilité de l'Eglise, à l'égard des matieres de Religion. Les Ultramontains ne s'en tiennent pas-là; ils prétendent que cette promesse assure le privilege de l'Infaillibilité au Pape par raport à la foi. Les Protestans soutiennent que l'Eglise est très-faillible, étant composée d'hommes sujets à l'Erreur & au Mensonge; & que, quand le Sauveur a dit que *les Portes de l'Enfer ne prévaudroient point contre son Eglise*, il lui a promis seulement une durée éternelle. Pour ce qui est de l'Infaillibilité du Pape, elle sera assez réfutée dans le corps de cet Ouvrage.

Sur le pouvoir de lier & de délier.

Enfin, la troisieme difficulté roule sur le pouvoir d'absoudre les pecheurs penitens, pouvoir que nous attribuons au Pape & à tous les Prêtres qui ont reçu legitimement les ordres sacrez. Les Indulgences, que les Papes accordent assez liberalement, sont une suite de cette prétension de ce pouvoir de lier & de délier. Mais les Protestans se recrient là-dessus, qu'il n'y a que Dieu qui puisse pardonner les Pechez des hommes, & que la Distribution des Indulgences est un Abus intolerable. Ils ajoutent, que Jesus-Christ n'a prétendu donner à St. Pierre & à ses autres Disciples que le pouvoir de retrancher de l'Eglise les Personnes qui meneroient une vie scandaleuse & indigne du nom Chrétien, & déclarer aux Pecheurs penitens, après un examen de leur conduite, que Dieu les recevroit en grace, & leur seroit part de la felicité éternelle, s'ils perséveroient dans la vertu: au lieu qu'ils seroient punis dans l'autre vie, s'ils s'éloignoient des Preceptes de la Religion.

Tel est l'état des trois questions agitées entre les Catholiques & les Protestans, à l'occasion du passage que j'ai raporté ci-dessus. Mais je ne prétens point discuter les raisons alleguées de part & d'autre. Les Livres publiés là-dessus sont entre les mains de tout le monde (†). Je reprends le fil de ma narration.

Après

(\*) St. Augustin. Serm. de Sanct. 16. & 29.  
St. Ambroise de incarn. cap. 4. & 5.  
(†) Les Controversistes, qui ont excellé par-

mi nous, sont Mrs. Arnaud, Nicole, & Bossuet: parmi les Protestans on donne la préférence à Mrs. Jurieu, Claude, Pajon, Pictet, &c.



Après la glorieuse confession de St. Pierre, & les promesses magnifiques faites à cet Apotre, Jesus declara à ses Disciples, qu'il devoit souffrir la mort à Jerusalem. Mais Pierre prit la liberté de lui représenter que cela ne convenoit point au fils de Dieu. Jesus, qui venoit de le déclarer bienheureux, l'appella Satan, lui imposa silence, & lui ordonna de marcher derrière lui. Cette mortification fut le remede de la faute de Pierre, & ne lui fit rien perdre de la faveur où il étoit auprès de son Maître; car quelques jours après, il fut choisi pour être le témoin de sa transfiguration. Pierre, saisi d'étonnement, ébloui du rayon de gloire qui environnoit le Sauveur, & hors de sens, souhaitoit de demeurer toujours en cet endroit (b).

A quelque tems de là Jesus, étant venu à Capharnaüm, fit trouver à St. Pierre deux piéces de monnoye dans un Poisson, & il en paia le Tribut qu'on lui avoit demandé, peut-être pour le Temple de Jerusalem, peut-être pour l'Empereur Tibere qui regnoit alors. Le Jeudi qui étoit la veille du jour que Jesus-Christ devoit souffrir la mort, Pierre & Jean preparerent la Pâque; & Jesus se mettant en devoir de laver les pieds à ses Disciples, Pierre ne vouloit pas le souffrir. Mais sa résistance cessa dès que Jesus lui eut déclaré qu'il ne pourroit avoir part au Royaume des Cieux, s'il ne vouloit point être lavé. Sur cette Declaration, il lui presenta non seulement ses pieds, mais encore ses mains & sa tête (i).

Dans ce dernier repas, le Sauveur dit à Pierre que le Demon avoit demandé à le tenter, mais qu'il avoit prié pour lui, afin que sa foi ne défailloit point. La Pâque étant mangée, Jesus sortit, & Pierre lui demandant où il vouloit aller? Je vais, lui dit le Sauveur, où vous ne pouvez me suivre à present. Mais Pierre lui repondit avec confiance: *Seigneur, je suis prêt d'aller avec vous & en prison, & à la mort même (k)*. Resolution genereuse, dans laquelle il ne persevera pas long-tems. Et, quoiqu'il eut assez de courage pour couper l'Oreille à Malch, Domestique du grand Prêtre Caïphe, il n'en eut pas assez pour parler hardiment à une servante, qui lui demandoit s'il n'étoit pas aussi un des Disciples de Jesus? Ce fut en cette occasion qu'il eut la foiblesse de renier son Maître trois fois: crime, qu'il effaça bien-tôt par la sincérité de son repentir, & par l'abondance de ses larmes. Et après la Resurrection de son Maître, il fut le plus zélé predicateur de la foi Chrétienne. Il convertissoit les Juifs par milliers, & un Auteur celebre (l) nous dit que la grace, qui éclata dans le courage de St. Pierre depuis sa chute & sa penitence, ne parut pas moins dans son humilité. „ La fuite de sa vie, ajoute-t'il, a découvert un Esprit si modéré, si „ humble, si disposé à ceder aux autres, & à s'abaisser devant tout le „ Monde, qu'à peine y a-t'on pû reconnoître cette ancienne ardeur „ de son naturel, ni cette hardiesse, cette activité, ce feu qui avoit „ paru dans ses paroles & dans ses actions, ni même ce rang qu'il tenoit dans l'Egli-

An de J. C.  
32.

St. Pierre  
est repris.

Il trouve  
deux piéces de  
monnoie  
dans un  
Poisson.

An de J. C.  
33.

Le Don  
de perse-  
verance  
assuré à  
S. Pierre.

Il renie J.  
CHRIST.

Ses con-  
versions.

Son humi-  
lité.

(b) *Evangile selon St. Luc, Chap. IX. v. 28-37.*

(i) *Jean, Ch. XIII. v. 6.*

(k) *Luc, XXII. 33.*

(l) *Bailler, Vies des Saints, Le 29. de Juin.*



An de J.C.  
33.

„ *l'Eglise au dessus des autres.* Il ne paroïssoit le premier que quand il fal-  
loit s'exposer aux fatigues & aux dangers pour la gloire de son Divin  
Maître, ou pour le salut de ses freres. „ On verra, dans cet Ou-  
vrage, que tous ceux, qui se font fait gloire d'être les Successeurs de ce St.  
Apôtre, ne se font pas tous piqués d'imiter ses vertus.

Le pre-  
mier Dis-  
cours de  
St. Pierre  
convertit  
3000. Juifs.

Le jour de la Pentecôte, le petit nombre de fideles qui étoient assem-  
blés en un même lieu, aiant reçu les dons extraordinaires du St. Esprit,  
St. Pierre fit un beau Discours aux Juifs, & s'insinua si bien dans l'Esprit  
de ses Auditeurs, qu'il en convertit environ trois mille (*m*). La guerison  
miraculeuse d'un boiteux, qui demandoit l'aumône à la porte du Temple,  
fit beaucoup de bruit, & acquit de nouveaux Disciples à Jesus-Christ (*n*):  
car, dans l'instant même, St. Pierre en prit occasion d'annoncer au Peuple  
la Resurrection du Sauveur; & comme le Miracle qu'il venoit d'operer, au  
nom de Jesus, lui donnoit du credit, il convertit ce jour-là environ cinq  
mille personnes. Les Prêtres Juifs le firent mettre en Prison, & le firent  
comparoître le lendemain devant l'Assemblée des Senateurs, des Magi-  
strats, des Docteurs de la Loi, du Souverain Sacrificateur, & de ceux qui  
l'avoient été. Mais St. Pierre leur parla avec force; &, sans être intimidé  
de leurs menaces, il leur dit, Qu'il ne pouvoit se dispenser de prêcher les ve-  
ritez dont il avoit été témoin. Ils se contenterent de réitérer leurs menaces  
& leurs défenses, & le laisserent aller.

Guerison  
miraculeu-  
se du boi-  
teux.

St. Pierre  
mis en Pri-  
son.

Est relâ-  
ché.

An de J.C.  
35.

Charité  
des pre-  
miers  
Chrétien.

Châtiment  
d'Ananias  
& de Sa-  
phira.

Tous les membres de la nouvelle Eglise n'avoient alors qu'un Cœur &  
qu'une Ame. Tous leurs biens étoient communs. Ceux qui avoient des  
Terres ou des Maisons, les vendoient, & ils en apportoient l'argent aux  
Apôtres, pour le distribuer à ceux qui en avoient besoin. Mais comme,  
dans les sociétés les plus saintes, il y a toujours des gens corrompus, il ar-  
riva qu'un nommé Ananias, de concert avec Saphira sa femme, aiant  
vendu un Heritage, retint une partie du prix, & apporta le reste aux Apô-  
tres. Mais, à la voix de St. Pierre, qui leur fit des reproches de cette obli-  
quité, tous deux moururent à l'instant (*o*). St. Pierre fit beaucoup d'au-  
tres Miracles, que je ne raconterai point en détail. Je remarquerai seulement  
qu'on mettoit les Malades dans les ruës sur des lits & des paillasses, afin  
que, quand il passeroit, son ombre en couvrit quelques-uns, & qu'ils fussent  
gueris.

An de J.C.  
36.

St. Pierre  
fonde l'E-  
glise d'An-  
tioche.

Il seroit difficile de determiner dans quelle année St. Pierre vint fonder  
l'Eglise d'Antioche. Toujours est-il incontestable, qu'il y établit une espe-  
ce de residence. Plusieurs anciens Auteurs en font mention (*p*), & on l'a  
toujours regardé comme le premier Evêque de cette Ville, mais on ne fait  
pas combien d'années il y demeura (*q*). Quelques-uns lui donnent sept  
ans d'Episcopat à Antioche, & d'autres lui en donnent beaucoup plus.  
Mais les divers sentimens qu'on a là-dessus ne sont fondez que sur des con-  
jectures tout à fait incertaines.

(*m*) *Actes des Apôtres* Chap. II.

(*n*) *Ibid.* Chap. III.

(*o*) *Ibid.* Chap. V.

On  
(*p*) *St. Chrysostome: St. Jérôme: St. Leon:*  
*St. Gregoire le Grand: Eusebe, &c.*  
(*q*) *Pagi, Gestæ Pontificum Rom. §. 1.*



On fait, qu'après que St. Pierre eut prêché quelque tems à Antioche, il retourna à Jerusalem. Il n'y fit pas un long séjour; car il passa peu de tems après en Asie, où il prêcha l'Evangile aux Juifs, pendant quelques années: il étoit de retour en Judée dans le tems que la famine prédite par le Prophete Agab commençoit à affliger le Pais. Alors, Herode Agrippa, voulant se concilier l'affection des Juifs, en affectant un grand zèle pour leur Loi, suscita contre l'Eglise une seconde Persecution beaucoup plus terrible que celle qui avoit suivi le Martyre de St. Etienne. S. Jacques le Majeur, fils de Zebedée, & frere de St. Jean l'Evangeliste, y perdit la vie: & St. Pierre, aiant été mis en Prison, étoit destiné au supplice, qu'il n'évita que par un Miracle; car un Ange du Seigneur brisa les chaînes, ouvrit les Portes de sa Prison, & le mit en Liberté (r). Depuis cet événement, jusqu'au Concile de Jerusalem qui se tint sept ans après, l'Ecriture garde un profond silence sur toutes les actions de St. Pierre. Peut-être ne fit-il que s'occuper à revoir les Eglises qu'il avoit fondées en Asie, & à confirmer les fideles dans la foi.

On dit, mais ce n'est qu'une Conjecture, que St. Pierre peut facilement être passé de l'Asie à Rome, pour combattre l'Idolatrie. Qu'on ne fauroit placer son premier voiage à Rome, & l'établissement qu'il y fit de sa Chaire, plus commodément que vers l'an 48. de Jésus-Christ; & que c'est le plus juste milieu que l'on puisse prendre entre les extremités des opinions de ceux qui prétendent fixer ce point celebre à la premiere année de l'Empereur Claude (s), ou au commencement du regne de Neron. Mais, avant que de vouloir fixer le tems de ce voiage, ne seroit-il pas à propos de prouver une bonne fois que St. Pierre a été à Rome? Il n'en est pas dit un seul mot dans les Ecrits du Nouveau Testament. Et si l'on allegue la Tradition contre les Protestans, ils disent que ce ne seroit pas la premiere Erreur qu'elle ait autorisée. D'ailleurs, il ne leur paroît pas vraisemblable que les Apôtres, qui étoient Evêques nez de toute l'Eglise, aient eu un Siege particulier qui leur fut affecté, ou que si St. Pierre eut eû celui d'Antioche, il l'eût quitté pour s'en faire un autre à Rome; & cela d'autant plus que St. Paul doit avoir été dans cette Capitale de l'Empire avant que St. Pierre y allât, autant qu'on peut en juger par le dernier Chapitre du Livre des Actes, & par toutes les Epîtres que le premier de ces Apôtres écrivit de Rome dans les deux Epoques du séjour qu'il y fit. Enfin les variations, que l'on trouve dans la Chronologie des divers Auteurs qui ont parlé de ce voiage, font naître de grands doutes sur la verité du fait.

Mais, j'ai eu beau me fatiguer à deviner les raisons qui peuvent engager plusieurs Protestans à nier avec tant d'opiniatreté que St. Pierre a été à Rome: je n'ai pu les découvrir jusqu'à present. Car il me semble, que quand même ils laisseroient à notre Eglise le plaisir de faire de ce point un Article de Religion, ils n'y perdrieroient rien. En effet, quelle consequence en pourroit-on tirer à leur desavantage, tandis qu'ils contesteront que St. Pierre

An de J.C.  
37. & 38.

Retourne  
à Jerusa-  
lem.

An de J.C.  
43. & 44.

Agrippa  
persecute  
les Chrê-  
tiens.

An de J.C.  
48.

S'il a été  
à Rome.

Les Prote-  
stans n'ont  
aucune  
raison de le  
nier.

(r) Actes des Apôtres, Chap. XII.

(s) Baillet Vie des Saints, 29. de Juin.



An de J. C.  
48.

Pierre eut une Primauté de Jurisdiction sur ses Collegues, & qu'ils feront bouclier de ce que Jesus-Christ dit un jour à ses Apôtres: *Que celui qui veut être le premier d'entre vous soit le dernier. Les Nations ont des Princes qui les dominent: mais il n'en sera pas ainsi de vous?* Et quand même on feroit venu à bout de prouver que St. Pierre étoit le Prince des autres Apôtres, & qu'il avoit autorité sur toute l'Eglise, il resteroit encore à faire voir contre les Protestans, qu'il établit l'exercice de cette Jurisdiction à Rome, & que les Papes d'aujourd'hui ont succédé à tous les Privileges de St. Pierre, quoiqu'ils se soient terriblement éloignés de ses Maximes.

Cependant, il paroît que les Papes ont un grand intérêt à soutenir, & à persuader à toute la Terre, qu'ils sont les Heritiers Universels de St. Pierre, & ses Successeurs immediats. On a poussé la chose si loin, qu'on a osé dire que le Siege Papal de St. Pierre étoit de Bois, & qu'on le conservoit encore dans l'Eglise dediée à ce Saint, pour l'exposer de tems en tems à la veneration du Peuple (r): Sottise, qui ne merite pas d'être refutée.

Les Apôtres n'avoient pas besoin d'Interprètes.

On fait que St. Marc l'Evangeliste étoit fort attaché à St. Pierre, & on dit qu'il étoit son *Interprète* (u). Mais on auroit dû remarquer que c'est abuser de la signification des termes: car l'Apôtre St. Pierre, comme ses Collegues, ayant reçu le don des Langues, n'avoit pas besoin d'Interprète. Il pouvoit se faire entendre par-tout, & parler la Langue de tous les Pais où il alloit prêcher l'Evangile. Mais, sans nous arrêter aux difficultez qui peuvent naître de cette Remarque, je dirai que plusieurs Anciens, qui ont parlé du voyage de St. Pierre à Rome, ont crû que ce St. Apôtre y étoit venu pour combattre Simon le Magicien, qu'il avoit vû autrefois à Samarie, & qui, decredité dans la Palestine, étoit passé en Italie pour s'y faire admirer par ses operations Magiques. Cet Imposteur n'avoit pas honte d'enseigner qu'il étoit lui-même le Pere éternel. Etant à Tyr, il fit sortir d'un lieu infame une femme nommée Selene ou Helene, qu'il disoit être sa Pensée ou sa Parole. Il ajoutoit, que par cette parole il avoit créé les Anges: qu'elle avoit été retenuë sur la Terre par le tort que les Anges lui avoient fait; & qu'ils l'avoient fait passer de corps en corps dans diverses femmes: Que c'étoit cette même Helene, pour laquelle la Guerre de Troye avoit été entreprise: Que les Anges l'avoient confinée dans un infame lieu de Tyr: Qu'il étoit venu pour la racheter de cette longue captivité; & que les hommes, qui croiroient en elle, obtiendroient la Misericorde & le Salut. Il soutenoit avec une égale impudence, qu'il étoit venu parmi les Juifs comme le fils de Dieu; Qu'il étoit descendu à Samarie comme le Pere, & chez les autres Nations comme le St. Esprit. Qu'il devoit être adoré de tous les Peuples de la Terre, qu'il étoit le *Christ* promis aux Juifs: Qu'il avoit pris la figure d'un homme, & qu'on pensoit qu'il eut souffert dans la Judée, mais que cela n'étoit qu'en apparence, & qu'en

Impietez de Simon le Magicien.

(r) Baronius, *Annal. Eccl.* ad an. Imp. Claudii 3.

(u) Baillet, *Vies des Saints*, 29 de Juin. Fleury, *Hist. Eccl.* Liv. 11.



qu'en effet, il n'y avoit rien souffert. Telle étoit la Doctrine, aussi ridicule qu'impie, de Simon le Magicien. On en peut voir un détail plus circonstancié dans divers Auteurs (x).

An de J. C.  
48.

La tradition assure que cet Impositeur vint à Rome, sous le regne de l'Empereur Claude; & Justin Martyr, dans sa seconde Apologie, reproche aux Romains, qu'ils avoient regardé ce scelerat comme un Dieu, & qu'ils lui avoient érigé une Statuë, dont il dit que l'Inscription étoit, SIMONI DEO SANCTO. Baronius observe (y) que, sous Gregoire XIII., on trouva dans l'Isle du Tybre, une Pierre sur laquelle étoit gravée cette autre Inscription: *Semoni Sancto Deo*. Or, comme il y a beaucoup d'apparence, que les anciens Romains avoient dressé une Statuë au Dieu qu'ils nommoient indifféremment, tantôt *Sancus* ou *Sangus*, tantôt *Fidius*, & tantôt *Semo* (z); Justin, trompé par quelques-uns des premiers Chrétiens, pourroit s'être imaginé, sans fondement, que cette Statue avoit été érigée à l'honneur de Simon le Magicien.

Il vient à Rome.

Il est faux qu'on lui ait érigé une Statue,

Il est aisé de fortifier cette conjecture, & de lui donner la force d'une bonne preuve, ou de s'en servir du moins pour détruire totalement l'opinion vulgaire du prétendu combat de St. Pierre, & de Simon le Magicien.

& qu'il y ait eu un Combat entre lui & St. Pierre.

On conte, que St. Pierre disputa publiquement, en présence de l'Empereur Neron, contre Simon le Magicien (a), qui, étant convaincu par l'Apôtre, fut frappé par un Ange, & perit misérablement. D'autres savent mieux orner la matiere. Ils disent (b) que Simon defia St. Pierre de faire plus de miracles que lui, & que là dessus s'élevant dans les airs, porté par le Diable, St. Pierre & St. Paul se mirent en prieres, invoquerent le nom de Jesus-Christ, & que les Demons épouvantez laisserent tomber Simon, qui eut les Jambes brisées de cette chute. Il semble que Mr. Fleury adopte cette fable (c): car, il ne dit rien qui puisse la détruire. Mais, si ce recit avoit quelque fondement, & s'il étoit vrai que les Romains eussent vû périr Simon à la priere de St. Pierre, n'auroient-ils pas plutôt érigé une Statue à Simon Pierre, qu'à Simon le Magicien? Ainsi, la preuve, qu'on tire de ce fait supposé, pour autoriser l'opinion commune parmi nous que St. Pierre a été à Rome, doit être entièrement raiée. D'ailleurs, toutes les additions, toutes les variations, toutes les contradictions, que l'on remarque dans les divers Auteurs sur lesquels on fonde ces deux faits, prouvent, à mon avis, que cela n'est qu'une fraude pieuse. Enfin, mon sentiment est, qu'on ne sauroit prouver, par des autorités suffisantes, que St. Pierre ait été à Rome: car, divers Auteurs Catholiques, qui ont vécu & qui sont morts dans notre Communion, n'ont jamais été persuadés de la verité de ce fait; & ils ont osé produire leurs doutes, comme je fais ici les miens.

Est porté par le Diable.

Je

(x) Epiphane, Theodoret, Philastre, &c.

(y) Annal. Eccl. ad an. 44

(z) Ovide, Lib. 6. Fast.

(a) Philastrius, dans son Livre des Hérésiques.  
Tom. I.

sies.

(b) Theodoret, Arnobe, lib. 2. in Gent. Cyrill. Catech. 6.

(c) Hist. Eccl. Liv. II.

B



An de J. C.  
48.

Je mets donc le voiage de St. Pierre à Rome au nombre des choses très-incertaines, & sur lesquelles on peut, avec un Esprit très-orthodoxe, soutenir le sentiment que l'on croit être le plus vraisemblable. *Papias* fut le premier, qui dit que St. Pierre étoit venu à Rome; & le nombre des Partisans de cette opinion s'est grossi, à mesure qu'on s'est éloigné de la source. S'il en faut croire *Eusebe*, *Papias* étoit un homme de fort petit Genie; & il paroît que c'est un Auteur fabuleux, qui a voulu donner les Fantômes de son Imagination pour des Traditions Apostoliques: car *Clement*, plus ancien que lui, parlant, dans sa Lettre aux Corinthiens, des travaux & des voiajes de St. Pierre & de St. Paul, ne dit point que le premier soit venu en Occident. Il ne se glorifie pas même d'être son successeur en l'Eglise de Rome. Quelle apparence y-a-t'il pourtant, que ce Pere eut manqué de relever la gloire de son Siege, en representant que les deux grands Apôtres dont il parle, avoient, depuis peu d'années, arrosé de leur sang cette Eglise dont Dieu l'avoit établi Evêque, & au nom de laquelle il écrivoit aux fideles de Corinthe?

An de J. C.  
49.

Si St. Pierre a écrit sa I. Epître de Rome.

Quelques Peres de l'Eglise (d) ont crû que St. Pierre avoit écrit sa premiere Epître, durant le séjour qu'il fit à Rome. Elle est datée de *Babylone*, ce qui a porté les Auteurs de ce Sentiment à dire que c'étoit le nom que l'Apôtre donnoit à la Capitale de l'Empire. Mais, quelle raison pouvoit l'obliger à changer le nom de Rome en celui de *Babylone*? Les fideles à qui il écrivoit l'auroient-ils entendu? Il est beaucoup plus vraisemblable que St. Pierre écrivit sa premiere Epître de *Babylone* d'Assyrie (e). Il l'adressa particulièrement aux Juifs convertis repandus dans les Provinces de l'Asie. Il les y exhorte à se saluer les uns les autres par un baiser saint, c'est à dire, accompagné de pureté & de sincerité.

An de J. C.  
50.

L'Empereur Claude chasse les Juifs & les Chrétiens de Rome.

An de J. C.  
51.

Concile de Jerusalem.

Peu de tems après que St. Pierre eut écrit sa premiere Epître, l'Empereur *Claude* chassa les Juifs de Rome, parcequ'ils y excitoient de continuelles seditions à l'occasion de la Doctrine de *Christ* (f). Tant il est vrai, que les nouveaux Sentimens ont toujours causé des troubles dans la société, soit par un effet du Zele des nouveaux Predicateurs, soit par l'Opiniâtreté invincible de ceux qui veulent s'en tenir à la foi de leurs Peres. On suppose que l'Edit de l'Empereur obligea St. Pierre à retourner en Judée (g); car, il étoit à Jerusalem, lorsque St. Paul, député de l'Eglise d'Antioche, avec *Barnabé* & *Tite*, y vint consulter les Apôtres & les Anciens sur ce que quelques Juifs convertis soutenoient la necessité de la Circoncision pour être sauvé. Ils avoient été seduits par *Cerinthe*, faux Frere, & faux Apôtre, qui, par un zele aveugle, excita une sedition, & prétendoit assujettir les fideles à toutes les observances de la Loi Mosaique. La chose parut aux Apôtres de si grande consequence, qu'ils resolurent de s'assembler, pour en deliberer. Ce fut la premiere Assemblée Chrétienne, qui fit des Statuts pour lever les scrupules

(d) *Eusebe*, Liv. 2. c. 15. *Hier. Vir. ill.* c. 8.

(e) *Mr. de Marca*, dans ses Livres de *Concordia*.

(f) *Suetone*, in *Claud.* c. 25.

(g) *Baillet*, *Vies des Saints*, 29. Juin.



pules qui troubloient les Consciences. Dans ce Concile, auquel on dit que St. Pierre présida (b), il fut décidé qu'on n'imposeroit point aux Nations, c'est à dire aux Gentils qui se convertissoient, un joug que les Juifs mêmes n'avoient pû porter, & que la Loi de l'Evangile rendoit d'ailleurs inutile, autant pour ceux-ci que pour les autres (i). Il paroît, que, non seulement les Apôtres & les Prêtres entrèrent au Concile, mais que les simples fideles y donnerent leurs voix, & que la Question fut décidée du consentement unanime de toute l'Eglise de Jerufalem. Cet Usage est maintenant aboli, & le commun des fideles est contraint de se soumettre aux Loix qu'on lui prescrit.

St. Paul & St. Barnabé retournerent à Antioche; & St. Pierre, y étant allé peu de tems après, se conforma au Decret du Concile de Jerufalem, vivant comme les Gentils, sans s'arrêter à la Distinction des Viandes prescrites par la Loi. Mais cet Apôtre étoit si peu infallible, que quelques Chrétiens Juifs étant venus depuis de Jerufalem, il se separa des Gentils, & ne mangea plus avec eux, par une espee de feinte & de dissimulation, qui alloit à donner lieu de croire que l'observation de la Loi auroit été nécessaire, au moins pour les Juifs. *C'étoit détruire en quelque sorte ce qu'il avoit édifié & établi lui-même dans le Concile de Jerufalem: c'étoit ébranler la Discipline qu'on y venoit d'établir (k).* Mais, St. Paul lui fit comprendre sa faute, & lui résista en face, comme il l'écrivit aux Galates (l). Cephaz, leur dit-il, étant venu à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il étoit reprehensible. Je dis à Cephaz devant tout le Monde; Si vous, qui êtes né Juif, vivez comme les Gentils convertis, pourquoi voulez-vous contraindre les Gentils de judaïser?

On forme sur ces paroles une assez grande difficulté, qui consiste à savoir, si Cephaz, repris ici par St. Paul, est le même que St. Pierre. Ceux, qui croient que St. Pierre étoit différent de Cephaz, fondent leur sentiment sur des autoritez & sur des raisons. Ils citent les Hypothiposes d'un St. Clement (m), qui distingue Pierre de Cephaz. St. Chrysostome (n), St. Jérôme (o), St. Gregoire le Grand (p), Oecumenius, & l'Auteur du Commentaire sur l'Epître aux Galates sous le nom de St. Anselme, temoignent que quelques-uns doutoient que Cephaz fût le même que St. Pierre. Dorothee de Tyr (q), & l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie (r), parlent d'un Cephaz du nombre des soixante & douze Disciples, qui est celui, disent-ils, à qui St. Paul résista en face. A ces autoritez on ajoute, que si celui, à qui St. Paul a résisté en face, est St. Pierre, il faut dire que le Prince des Apôtres est tombé dans l'Herésie. Or, on ne peut former contre ce Saint Apôtre une pareille Accusation. D'ailleurs, St. Paul dans l'Epître aux Galates, appelle deux fois St. Pierre de son nom de Pierre, & en parle avec

An de J.C.  
51.

Erreur de  
St. Pierre.

Repris par  
St. Paul.

Si Cephaz  
est le même  
que St.  
Pierre.

(b) Pagi, *Gesta Rom. Pontif.* §. I.

(i) *Actes des Apôtres.* Ch. XV.

(k) Baillet, *Vies des Saints.* 29. Juin.

(l) *Epit. aux Galat.* I. 18. II. 9. &c.

(m) *Apud Euseb. Hist. Eccl. lib. I. c. 11.*

(n) *Chrysost. Homil. 61. t. 5.*

(o) *Hieronym. in Epist. ad Gal. II.*

(p) *Gregor. Mag. Hom. 18. in Ezech.*

(q) *Chronic. Paschal. edit. Cang.*

(r) *Chronic. Alex. pag. 213.*



An de J. C.  
51.

le respect convenable: comment donc, dans le même Discours, l'appelleroit-il Cephass, & se vanteroit-il de lui avoir résisté en face? Le texte de cette Epître infinuë que St. Paul regardoit Cephass comme beaucoup inférieur à Barnabé. Cephass, dit-il, s'étant retiré des Gentils, & ne voulant plus manger avec eux, les autres Juifs imiterent son deguïsement, *ensorte que Barnabé lui-même s'y laissa entraîner.* Quelle merveille y auroit-il, que Barnabé eut imité le Prince des Apôtres? Mais, qu'il eut suivi l'exemple de Cephass, *un homme du commun, méprisé, sans nom (s),* c'est ce qui fit de la peine à St. Paul.

Une autre raison, qu'on allegue pour prouver que Cephass n'étoit pas St. Pierre, c'est que Paul le reprit avec hauteur, en public, & d'un ton d'autorité; ce qu'il n'eut pas fait, dit-on, envers le Prince des Apôtres. Le P. Hardouin, qui a écrit exprès pour soutenir le Sentiment qui distingue St. Pierre de Cephass, croit que Cephass, dont parle St. Paul dans la première Epître aux Corinthiens, à qui Jésus-Christ avoit apparu, qui avoit prêché à Corinthe, & qui menoit une sœur avec lui (t), est le même Cephass auquel St. Paul résista à Antioche. On remarque aussi, comme une raison conséquente, que dans la Vulgate, déclarée authentique par le Concile de Trente, on s'est éloigné du Texte Grec, & des Anciens qui lisoient *Petrus*, au lieu de Cephass, aux v. 9. 11. & 14.

Enfin, on s'efforce de montrer, que St. Pierre étoit à Jérusalem, dans le tems que St. Paul résista en face à Cephass à Antioche. Mais, on oppose à ce sentiment, que, selon St. Jérôme (u), on ne se seroit jamais avisé de distinguer St. Pierre de Cephass, sans les Reproches de Porphyre, & de quelques autres Ennemis de la Religion Chrétienne, qui prétendoient tirer avantage de cette dispute, pour accuser les deux Apôtres, l'un d'erreur, l'autre d'orgueil, tous deux de mensonge, & les Chrétiens d'une vaine crédulité. Mais, ce sentiment étoit demeuré presque inconnu & enseveli dans l'oubli jusqu'aux derniers Siècles, que quelques Sçavans l'ont renouvelé, pour l'opposer au puissant Argument qu'on peut tirer de la Faute de St. Pierre contre l'Infaillibilité du Pape.

On remarque en second lieu, que les Anciens que l'on allegue en faveur de cette Distinction, ou l'ont proposée comme un doute, ou l'on réfutée expressément, ou sont par eux-mêmes si peu dignes de considération, qu'ils méritent à peine d'être réfutés. Le Livre des *Hypothèses*, que l'on a attribué à je ne sais quel Clément, ne subsiste plus aujourd'hui. Photius (x), qui l'avoit lû, en parle avec le dernier mépris, comme d'un Ouvrage rempli de fautes, d'erreurs grossières, de fables, & de sentimens impies. St. Chrysostome, qui n'a pas dissimulé la force des raisons qu'on peut opposer au sentiment commun, ne laisse pas de conclure, que tout ce qui précède, & ce qui suit, démontre que tout l'endroit doit s'entendre de St. Pierre. Saint Jérôme,

(s) Chrysost. H. mil. 61. t. 5.

(t) I. Cor. 1. 12. III. 22. IX. 5. XV. 5.

(u) Hieron. in Galat. II. 10. & in Prologo

Comment. in Galat.

(x) Photius, Cod. 109.



rôme, après avoir raporté l'objection de Porphyre, & le sentiment qui distingue Cephass de Pierre, conclût qu'il ne connoit point d'autre Cephass, que celui, qui, dans l'Évangile & dans les Epîtres de St. Paul, est nommé indifféremment tantôt Pierre & tantôt Cephass; & que si l'on vouloit admettre Cephass, pour répondre à Porphyre, il faudroit effacer plusieurs Passages de l'Écriture que cet ennemi du Christianisme n'attaquoit, que parce qu'il ne les entendoit pas.

An de J. C.  
57.

S. Gregoire le Grand refute le sentiment qui distingue Pierre de Cephass. Oecumenius ne l'adopte point, non plus que l'Auteur du Commentaire imprimé sous le nom de St. Anselme. Dorothée de Tyr est un Ecrivain sans autorité. La Chronique d'Alexandrie n'en a pas beaucoup d'avantage; & après tout, ces Auteurs ne produisent aucune preuve de ce qu'ils avancent. L'arrangement Chronologique, inventé par le R. P. Hardouin, pour montrer que St. Pierre n'étoit pas à Antioche lorsque la Dispute en question y survint, est purement arbitraire, & n'est fondé sur aucune preuve solide. Les autres raisons qu'on raporte pour détruire le sentiment commun, ne sont que des convenances, qui ne peuvent porter coup contre un fait clairement marqué dans le texte de St. Paul.

Enfin, on allegue beaucoup d'autres raisons pour fortifier celles que je viens d'indiquer. Mais, c'est assez d'en avoir exposé les principales. Ceux, qui voudront s'instruire plus à fond de cette difficulté, pourront consulter la Dissertation du Pere Hardouin, celle de Mr. l'Abbé Boileau, celle de Mr. Deling, t. 2. Observ. c. 45. & celle que le R. P. Dom Calmet a fait imprimer sur ce même sujet à la tête des Epîtres de St. Paul. Ce que j'ai dit n'est qu'un abrégé de cette dernière piece. Pour moi, j'abandonne ce Différend au jugement des Lecteurs, & je me contenterai de remarquer que Mr. Fleuri (\*) n'a point revoqué en doute que St. Pierre & Cephass fussent une seule & même Personne. Baronius le croit. Mr. Baillet est du même sentiment. Il fait, sur cette Querelle des deux Apôtres, une Reflexion bien judicieuse. „ St. Pierre, dit-il (y), reçût cette remontrance de St. Paul „ avec une douceur & une humilité admirable. Il ne se prévalut point de „ sa primauté; il ne considéra point que St. Paul étoit son inférieur, plus „ nouveau que lui dans l'Apostolat, & qu'il avoit persecuté l'Eglise. Il „ ceda, sans contester, aux raisons de St. Paul, & changea de sentiment, „ ou plutôt de conduite. „ Preuve indubitable, que cet Apôtre ne se croioit pas en droit de décider de pleine autorité, ni de contraindre toute l'Eglise de se soumettre aveuglement à ses décisions (†).

St. Pierre reconnoit sa faute.

Ce que j'ai dit jusqu'à présent contient à peu près tout ce que l'Écriture nous apprend des actions de St. Pierre. Mais, il est à propos de rediger ce que la Tradition y ajoûte. Lactance veut (z) qu'il ait fait un second voiage à Rome, vingt-cinq ans après la Passion du Sauveur; d'où quelques-uns prétendent (a) qu'est venuë par erreur l'opinion insoutenable des 25. années

An de J. C.  
58.

Voiages de St. Pierre.

(\*) Hist. Eccl. Liv. II.

(y) Vie des Saints 29. Juin.

(†) Voyez St. Cyprien, ad Quint. Epist. 71. n. 5.

(z) Lactance de Mort. Pers. p. 2.

(a) Pagi, Gest. Rom. Pontif. an. 43. §. 1.



An de J. C.  
62.

nées du prétendu Pontificat de St. Pierre à Rome. On ajoûte, que cet Apôtre fit un dernier voiage à Jerusalein vers l'an 62, pour donner un Successeur à l'Apôtre St. Jacques, dit le Mineur, qui en avoit été le premier Evêque; & qu'il retourna depuis à Rome, où il continua de prêcher avec succès. Mais, on feroit beaucoup mieux d'avouer sans détour, qu'on ne fait rien de certain de tout ce que St. Pierre fit depuis l'an 51. jusqu'au tems de sa mort, c'est à dire, durant un espace de près de quinze ans. Il est toujours sûr qu'il reçût la Couronne du Martyre; car Jésus-Christ lui avoit prédit qu'il seroit lié par un autre, & mené où il ne voudroit pas aller (b). Mais, que son sang ait été repandu à Rome, c'est ce qu'il n'est pas aisé de prouver, quoiqu'en puissent dire, parmi les Modernes de quelque reputation, les *Baronius*, les *Baillets*, les *Pagi*, les *Fleury*, &c. Mr. *Baillet* auroit pû se dispenser de nous dire que les deux Apôtres, Pierre & Paul, qui, dans sa supposition, furent martyrisés le même jour, furent tirez de la Prison de Mamertin, qui étoit au pied du Capitole, & souveraine; car, si j'en dois croire la relation d'un Religieux Benedictin qui a fait un assez long séjour à Rome, l'endroit, qu'on montre encore aujourd'hui sous ce nom, ressemble très-peu à une Prison, & on n'y peut reconnoître qu'un de ces anciens Cloaques où se dechargeoient les ordures de la Ville (c).

Martyre  
de St. Pierre,  
l'An 66.

Quoiqu'il en soit, l'opinion commune sur le Martyre de St. Pierre est qu'il fut crucifié la tête en bas, & on raporte sa mort l'an 66. au 29. de Juin. St. Augustin (d) dit que cet Apôtre alla à la mort, le voulant bien, & ne le voulant pas. Il eut voulu ne pas mourir, mais il vouloit aller à J. C. en mourant, puisqu'il ne pouvoit y aller par une autre voie. On s'est donné la licence de publier diverses circonstances de sa mort & de celle de St. Paul. Mais, sur quoi sont-elles fondées? Sur une Tradition, dont l'origine est de plusieurs Siècles postérieure à l'évenement. Je croirois blesser la Majesté de l'Histoire, si je m'arrêtois à tous les Contes qu'on a débités là-dessus.

Sa seconde  
Épître.

Il me reste à parler de la seconde Épître de St. Pierre, qui n'est pas moins Canonique que celle dont j'ai fait mention ailleurs. Il l'écrivit peu de tems avant sa mort; mais, on ne fait pas précisément dans quelle année ce précieux thresor fut confié à l'Eglise (e). Cette seconde Épître est d'un stile un peu différent de la première; mais, je ne crois pas qu'on en puisse rendre une raison solide (\*). Elle est adressée aux mêmes Personnes, c'est-à-dire aux fidèles dispersés dans l'Asie, le Pont, la Cappadoce, & les Provinces voisines. Il les exhorte à rendre leur vocation certaine par les bonnes œuvres, & à se tenir fermes à ce qu'il leur a enseigné, non sur de vains rapports, mais comme témoin oculaire de la gloire de J. C., aiant ouï sur le

Tha-

(b) *Évangile selon St. Jean*, Chap. XXI. vs. 18.

(c) *Memoire communiqué en Manuscrit.*

(d) *In Job. 123. & in Psal. 30.*

(e) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. II.*

(\*) *Mr. Fleury, Hist. Eccl. Liv. II, dit que*

cela vient de ce que St. Pierre se servoit de divers Interprètes, selon l'occasion; & il suppose qu'il n'avoit pas le don de toutes les langues: mais, comment accorder cette opinion avec ce qu'on lit dans le II. Chap. des Actes des Apôtres?



Thabor le témoignage que lui rendit le Pere éternel. Il leur recommande aussi la Doctrine des Prophètes & des autres Apôtres, particulièrement de St. Paul, dans les Lettres duquel, dit-il, il y a des choses difficiles à entendre, dont les ignorans abusent, comme des autres Ecritures. Il les avertit de se garder des faux Prophetes & des faux Docteurs, qui nioient Jesus-Christ leur Redempteur, blasphémant contre la vraie Doctrine qu'ils ignoroient; qui, par leurs Discours trompeurs, trafiquoient des ames, pour contenter leur avarice; qui méprisoient l'autorité, se complaisant en eux-mêmes; qui suivoient les desirs de la chair, & les plaisirs impurs, mettant leur bonheur dans les festins & les delices, pleins de desirs criminels, & y attiroient les autres, sous prétexte de Liberté. L'Apôtre avoit en vûe les Nicolaites, Secte, qui tiroit son nom de Nicolas, l'un des sept premiers Diacres de Jerusalem. L'action de ce Nicolas, qui, pour se justifier sur la Jalousie dont on l'accusoit, permit à sa femme, qui étoit fort belle, de se remarier; & une parole équivoque, qui lui échapa peut-être en cette occasion; donnerent naissance à l'infame Secte des Nicolaites, qui s'abandonnoient à toute sorte d'impuretez & méprisoient le Mariage, à quoi ils joignoient des sentimens extravagans, dont on peut voir le détail dans l'Auteur que je cite à la marge (f).

An de J. C.  
66.

Secte des  
Nicolaites.

Outre les deux Epîtres que nous avons parmi les Livres Canoniques du Nouveau Testament, & qui sont incontestablement de St. Pierre, St. Jérôme fait mention de beaucoup d'autres Ecrits qu'on lui attribuoit. Quelques-uns ont dit que l'Evangile de S. Marc étoit son ouvrage; mais, il n'y a aucune apparence que cela soit. Sur la fin du XVI. Siècle, Guillaume de Linde, Evêque de Ruremonde, publia, sous le nom de St. Pierre, & sur le Manuscrit du Cardinal Sirleti, une *Liturgie* ou *Messe Apostolique* en Grec & en Latin (g). Mais le Cardinal Bona, fondé sur ce qu'on y trouve des Prières tirées du Sacramentaire de Gregoire le Grand, a démontré que c'étoit un Ouvrage supposé. D'ailleurs, il est palpable, que ce n'est qu'une Compilation du Missel Romain, & des Liturgies attribuées à St. Jacques, à St. Basile, & à St. Chrysostome. Ainsi, les regles de la Critique nous persuadent que c'est un ouvrage très moderne, & dont l'Auteur vivoit peut-être au seizième Siècle. C'étoit, selon toutes apparences, quelque Prêtre Grec Latinisé, qui aura voulu en imposer au Monde, par une Supposition tout à fait grossière.

Ecrits  
faussement  
attribués à  
St. Pierre.

I D E E

DES AFFAIRES POLITIQUES DANS L'EMPIRE ROMAIN.

**T**IBERE regnoit à Rome, lorsque l'Eglise fut arrosée du sang de J. C. On dit que, sur les Actes du Procès fait au Sauveur, il proposa au Sénat de le recevoir au nombre de ses Divinitez. C'étoit un Prince extrême-

Caractere  
de Tibere.

(f) Fleuri, *Hist. Eccl. Liv. II. §. 22.*

(g) Pagi, *Gesta Rom. Pontif. §. I. n. 12.*



An de J. C.  
66.

Vices de  
Caligula.

tremement dissimulé, & qui savoit en perfection l'Art de regner. Par ses artifices, il vint à bout de mettre Rome & tout l'Empire dans les fers. Il sçut accoutumer ses Sujets à l'Esclavage, & il en recevoit des Eloges dans le tems même qu'il exerçoit sa Tyrannie, & son Despotisme, avec la plus grande violence, mais toujours revêtu d'une apparente modestie (a). Il eut pour Successeur l'infame Caligula, qui, pour traduire le Sénat en ridicule, voulut donner les honneurs du Consulat à son Cheval. C'étoit un Prince d'une vanité insupportable. Il se fit bâtir un Temple, qu'il se dédia solennellement. Il y faisoit immoler des Paons, des Poules de Numidie, tous les oiseaux qui étoient rares par leur plumage, & les espèces de ces oiseaux devoient être toutes différentes. Sa cruauté fut plus grande encore que ses autres vices; & dans les Césars de l'Empereur Julien, il est traité de *Bête-Farouche*. Il avoit avancé la mort de Tibere, tant il avoit d'impatience de regner, pour se plonger impunément dans les excès les plus horribles. Enfin, il étoit méprisé, mais craint, de tout le Monde: funestes extrémités pour un Prince. Il avoit si peu de bon sens, que, dans les plus violens accès de sa Passion pour Césônia, il lui disoit, *qu'il emploieroit enfin les tortures pour apprendre d'elle, par quelle raison il l'aimoit toujours avec tant d'ardeur*. Quel pouvoit être l'affreux état de l'Empire sous un Prince, qui réunissoit en sa Personne les vices de tous les hommes du Monde, & qui n'en avoit pas la moindre vertu. Il est plus facile de se faire une idée des malheurs d'un pareil regne, que de les decrire. Cet exécrationnable Tyran fut à la fin tué par Cassius surnommé Cherée, Capitaine de ses Gardes, & Chef d'une Conjuración qui se forma contre sa vie. Il ne fut regreté que des gens d'affaires auxquels il avoit donné un droit absolu sur les biens des premiers de tout l'Empire: & il eut été assez difficile aux autres de pleurer un homme, qui avoit été si complaisant pour Tibere, & si cruel pour ceux qui l'avoient nommé leur Empereur, qu'on disoit de lui, *Qu'il ne pouvoit être, ni meilleur Esclave, ni plus méchant Maître*. Il auroit falu être bien stupide & bien injuste, pour donner des larmes à la mort d'un Prince, qui faisoit présent de cinquante mille écus à un Cocher pour ses étrénes, & qui condamnoit un Citoien innocent pour profiter de la même somme; qui se plaignoit souvent que son regne n'eut pas été signalé par quelque embrasement effroyable, par un tremblement de terre, par une famine, ou par une peste; & qui souhaitoit, *que tout le Peuple Romain n'eut qu'une tête, pour la pouvoir couper d'un seul coup* (b).

Defauts de  
l'Empereur  
Claude.

L'Empereur Claude fut le Successeur de Caligula. Il étoit irrésolu, crédule, timide, & cruel; & comme il aimoit le vin & les femmes, on n'avoit nulle peine à le tromper, parce qu'il donnoit sans Reflexion & sans Jugement tout ce que les Femmes lui demandoient, & qu'il ne savoit ce qu'il faisoit quand il étoit ivre. Il avoit la mémoire fort infidèle, l'esprit fort pesant, & le cœur si bas, qu'il souffroit que Caligula le souffletât, & le déchirât à coups de fouet.

II

(a) Voyez Tacite, Suetone, & le Tibere d'Amclot de la Houffaye.

(b) Voyez Tacite, Suetone, &c.



Il fut le meurtrier de ses amis, de ses domestiques, & de ses parers; l'esclave de ses Affranchis & de ses Femmes. Enfin, Agrippine lui fit donner du Poison dont il mourut le 13. d'Octobre de l'an 55. de Jesus-Christ. Neron lui succeda au Thrône, & encherit sur ses vices: car il se livra aux plus grands crimes sans honte & sans pudeur. On ne fauroit lire son Histoire qu'on ne soit saisi d'horreur. Il fit tuer sa propre Mere, & Senecque son Précepteur: il trempa ses mains dans le sang de tous les gens de bien (c). Il fut inceftueux & pederaste: car il se maria avec un homme; & il n'eut pas honte de faire en plein jour, & devant toute sa cour, des actions que l'obscureté de la nuit cache dans les mariages legitimes, pour me servir de l'expression de Tacite. Il s'avisa de mettre le feu à Rome, pour avoir devant les yeux une image de l'Incendie de Troye. Il fit executer cet horrible dessein, l'an 64. de Jesus-Christ le 19. de Juillet. De quatorze Quartiers qui composoient la Ville, il n'en resta que quatre d'entiers: trois furent entierement ruinés; & dans les sept autres, il ne demeura que quelques restes de maisons brulées (d). Pour rejeter sur des Innocens une partie de la haine publique dont il étoit surchargé, il accusa de cet embrasement les Chrétiens, qui étoient odieux, comme faisant profession d'une superstition nouvelle & qui les engageoit à des malefices (e). Car on les accusoit confusement de plusieurs crimes, sans examiner la verité (f). On en prit donc d'abord quelques uns qui se confessoient Chrétiens, & ensuite une grande multitude, que l'on fit mourir comme convaincus, non de ce crime d'Incendie, mais d'être odieux au genre humain. On joignoit à leur supplice de cruelles insultes. On les couvroit de peaux de bêtes, pour les faire déchirer par des chiens (g). On les attachoit à des croix, ou à des pieux qui leur perçoient la gorge pour les tenir droits. On les revêtoit de tuniques trempées de poix, ou d'autres matieres combustibles, & on y mettoit le feu; en sorte que les patients servoient comme de torches pour éclairer pendant la nuit. Neron en fit un spectacle dans son jardin, où lui-même conduisoit des chariots à la lueur de ces flambeaux. Le Peuple Romain en avoit pitié, & les Historiens Paiens, qui me fournissent ces particularitez, en parlent avec indignation, persuadez que les Chrétiens étoient immolez à la cruauté d'un seul homme, plutôt qu'à l'utilité publique. Ce fut la premiere Persecution des Empereurs contre l'Eglise (h): & dans la suite les Chrétiens s'en firent honneur par la plume de Tertullien, qui dit, avec confiance, que Neron n'avoit jamais rien condamné que d'excellent (i).

Dans la suite de cette Histoire, je donnerai, sur ce plan, une Idée des Affaires Politiques; mais, je ne le ferai qu'à la fin de chaque Siècle.

(c) Voyez, outre les Auteurs cités, *Dion Cassius & Xiphilin.*

(d) *Tacite Annal. XV.*

(e) *Suetone, in Ner. c. 16.*

(f) *Fleuri, Hist. Eccl. Liv. 11.*

(g) *Juvenal, Sat. 1. & 8. Senecque Epit. 14.*

(h) *Eusebe, Hist. Eccl. lib. 2. c. 25.*

(i) *Apologet. c. 5.*

An de J.C.  
66.

Excès in-  
fâmes de  
Neron.

Cruelle  
Persecuti-  
on contre  
les Chrê-  
tiens.





An de J.C.  
66.NERON.  
GALBA.

LIN,

OTHON.  
VITELLIUS.*seul de ce nom, II. Evêque de Rome.*Incertitu-  
des dans la  
Chronolo-  
gie des  
premiers  
Papes.

IL faut convenir de bonne foi, qu'il n'y a rien d'affuré dans les premiers Siècles touchant le Siege Pontifical. La Chronologie des Auteurs qui en parlent est chargée de Variations étonnantes. On ne trouve point d'uniformité dans l'ordre de leur succession. Ainsi, le parti le plus sûr qu'on puisse prendre dans cet embarras est de suivre l'opinion la plus commune qui fait succeder St. Lin à St. Pierre dans la conduite de l'Eglise de Rome. Je ne mettrai point en contradiction les divers sentimens que plusieurs Auteurs anciens & modernes ont avancés là dessus: ce travail ne seroit d'aucune utilité, vû que la même incertitude obscurcit d'autres matieres beaucoup plus importantes.

Si l'on peut s'en rapporter aux Pontificaux, St. Lin étoit Toscan d'origine, & son Pere se nommoit Herculan. On croit qu'il gouverna l'Eglise Romaine depuis la dernière année du Regne de Neron, jusqu'au tems de Vespasien (a). Selon le Pontifical de Damase, il fut élu Coadjuteur de St. Pierre l'an 56. de J. C. qui étoit le second du Regne de Neron; ce qui fait voir, pour le dire en passant, que même, dans la supposition que St. Pierre ait véritablement été à Rome, il n'étoit pas le seul Evêque de cette ville (b), bien loin d'être l'Evêque Universel de toute la Terre. On dit qu'entre St. Lin, St. Anacle, & St. Clement, qui tous trois étoient Cooperateurs du Ministère Apostolique dans l'Eglise de Rome, St. Pierre se determina à prendre St. Clement pour son Successeur, preferablement à St. Lin (c) & à St. Anacle: mais que St. Clement, qui étoit tout pacifique, craignant que ceux des fideles qui avoient été sous la conduite de Lin & d'Anacle, & qui s'en étoient bien trouvez, ne fissent difficulté de les quitter pour se soumettre à la sienne, se retira par modestie. On suppose qu'Anacle fit la même chose, & qu'ainsi Lin se vit seul chargé de l'administration de l'Eglise de Rome (d), après la mort des Saints Apôtres Pierre & Paul. Mais, quelques-uns regardent cette supposition comme purement gratuite, & il leur paroît plus vraisemblable que ces trois saints personages gouvernerent l'Eglise de Rome en commun.

Durée de  
son Ponti-  
ficat. > 8.

On n'est pas d'accord sur la durée du Pontificat de St. Lin, & on ne fait rien de particulier de ses actions. D'ordinaire, on prétend qu'il vécut jusqu'à l'an 67., ce qui seroit environ douze ans d'Episcopat, depuis la mort de St. Pierre, suposant que cet Apôtre fut martirisé au tems que j'ai marqué dans sa Vie.

Ce

(a) Platina, in ejus Vita.

(b) Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Empi-  
re, ad an. 60. pag. 289.

(c) Epiph. supr. Ruf. Recogn. pras.

(d) Voyez Baillet, Vies des Saints. 23 de  
Septembre.



Ce qu'il y a de plus vraisemblable sur le sujet du St. Evêque dont je parle, c'est 1. Qu'il a été le premier Evêque de l'Eglise de Rome, selon le plus commun consentement des Anciens; & 2. qu'il peut avoir gouverné cette Eglise pendant onze ans, huit mois, & cinq jours (e). Mais, je ne donne point cela pour des veritez Historiques. Je connois trop bien la juste valeur des conjectures; & pour le repeter encore, tout est incertain dans ces premiers tems de l'Eglise (f).

An de J. C.  
66.

Tandis que St. Lin travailloit à l'accroissement de la foi Chrétienne, l'Eglise jouïssoit d'une assez grande tranquillité. On fixe à son Pontificat l'établissement de la coutume pour les femmes de ne point se trouver aux Assemblées Chrétiennes que la tête voilée, & on lui fait honneur de ce reglement que la Modestie auroit dû perpetuer. Mais, quoiqu'il n'y eut point de persecution déclarée de son tems, après celle de Neron (g), il n'est pas sûr que les Chrétiens eussent alors la liberté de s'assembler. Du moins on sait qu'ils n'avoient point de lieu fixé pour l'exercice de la Religion; & il y avoit, sans doute, des reglemens plus importans à faire. S'il est vrai encore qu'il fit deux ordinations à Rome, dans lesquelles il conféra l'ordre de Prêtrise à dixhuit personnes, & fit onze Evêques (h), c'est ce que j'abandonne à la bonne foi du Lecteur.

S'il a ordonné que les femmes devoient être voilées.

Du reste, l'opinion la plus commune & la plus autorisée est que St. Lin reçût la Couronne du Martyre sur la fin de l'an 78. Et, par une suite de la même opinion, les douze années & plus d'Episcopat qu'on lui donne n'ont dû commencer qu'après la mort de St. Pierre. Mr. Baillet avoue (i) que cette opinion à ses difficultez, mais il lui paroît que les autres n'en sont pas exempts aussi. Elles se réduisent à dire que St. Lin ne survécût à St. Pierre que d'un an ou deux, ou qu'il mourut même avant cet Apôtre. Le P. Pagi (k) adopte le sentiment de ceux qui veulent que St. Lin ait reçu la Couronne du martyre en 67. dans l'affreuse persecution de Neron; & il cite le Pontifical de Damase. Selon cet Auteur, il fut condamné à mort par le Consul Saturnin, quoiqu'il eut delivré sa fille qui étoit possédée du Diable; car on dit qu'il excelloit dans cette sorte de miracles (l). Cependant, un Auteur Moderne (m) observe que St. Lin n'est honoré, dans l'Eglise, comme Martyr, que suivant une opinion qui s'est introduite depuis le IX. Siècle, & dont il semble qu'Usuard & Adon aient été les premiers Auteurs; car, avant eux, on croioit communement que St. Telesphore étoit le premier des Papes qui fut mort par l'Epée. Au moins ne disoit-on pas qu'il y en eut eût avant St. Clement qui eussent acquis la qualité de Martyr, par une confession devant les Juges, & par des souffrances (n).

An de J. C.  
78.

Son Martyre.

Enfin, je remarquerai qu'on est fort partagé sur l'ordre de la succession de

(e) Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 73.

(f) Voyez Baronius Annal. Eccl. ad an. J. C. 80.

(g) Voyez ci-dessus page 17.

(h) Platina, in ejus Vita.

(i) Vies des Saints. 23. Septembre.

(k) In Lin. no. 1.

(l) Platina, in ejus Vita.

(m) Baillet, Vies des Saints, 23. Sept.

(n) Irénée, Liv. 3. C. 2.



An de J.C.  
78.

de St. Lin. Les uns veulent que St. Anaclel, ou St. Clet, comme plusieurs le nomment, lui ait succédé. D'autres prétendent que ce fut St. Clement, que plusieurs Anciens ont regardé comme le Successeur immédiat de St. Pierre. Toutes ces variations, ou, pour mieux dire, ces contradictions, jettent les modernes dans une incertitude Pyrrhoniene, qu'on auroit bien de la peine à détruire.

Ecrits  
fauffement  
attribués à  
St. Lin.

On attribué à St. Lin deux Livres du Martyre de St. Pierre & de St. Paul écrits en Grec pour l'édification des Eglises d'Orient (o). Mais, les Sçavans conviennent que c'est un Ouvrage supposé, & rempli d'erreurs grossières, & de fables mal inventées (p). Je m'étonne que Platine (q), qui a quelquefois du bon sens, ait dit, avec une bonne foi singuliere, que St. Lin écrivit une Vie de St. Pierre, où il parle sur-tout du combat de cet Apôtre avec Simon le Magicien; mais, cet ouvrage n'existe point. Le premier, que le Cardinal Baronius dit être infecté de Manichéisme, devoit être retranché de la *Bibliothèque des Peres*, où il se trouve. Au reste, St. Paul, écrivant à Timothée (r), fait mention d'un *Linus*, qui est, sans doute, le même dont nous venons de parler sous le nom de *St. Lin*.

VESPASIEN.  
TITE.

CLET,

ET  
DOMITIEN.

*seul du Nom, III. Pape.*

JE ne fais pour quelles raisons Mr. Fleury a dit que la Succession de St. Clet, qu'il nomme Anaclel, étoit certaine (a). Elle me paroît très-incertaine; & je croirois encore qu'il a peut-être eû tort de le placer après St. Clement. Du moins cette opinion n'est pas la mieux reçue aujourd'hui; c'est pourquoi je m'en éloigne, quoiqu'elle soit peut-être aussi sûre que l'autre, & que toutes deux me paroissent fort sujettes à caution.

Naissance  
de St.  
Clet.

On dit qu'il étoit Romain (b), & que son Pere se nommoit *Emilianus*, ou *Emilien*. Ceux, qui soutiennent le premier sentiment, disent qu'il vint à Rome du tems des Apôtres, qui le convertirent à la foi Chrétienne, & le tirèrent bientôt du rang des Disciples pour l'associer au St. Ministère; qu'il exerça ensuite à Rome, lorsqu'il eût pris la place de St. Lin. On lui donne communement douze ans & quelques mois de Pontificat. Mais le P. Pagi (c), fondé sur le Pontifical de Damase, croit que St. Clet ne gouverna l'Eglise de Rome que l'espace de six ans, deux mois, & sept jours, jusq'en 83. Cette variété vient de ce qu'il le place après St. Clement.

Actions  
qu'on lui  
attribue.

Quoiqu'on ne sache rien de particulier de actions de St. Clet, il n'y a aucun lieu de douter de sa Sainteté, & de son zele pour l'accroissement du Christia-

(o) *Sigebert, de Viris illust. c. 5.*

(p) *Pagi, in Vita Lini. no. 11.*

(q) *In Vita Lini.*

(r) *II. Ep. à Timothée, ch. IV. v. 21.*

(a) *Hist. Eccl. Liv. II. §. 48.*

(b) *Voyez Platine, & le P. Pagi in Cleto.*

(c) *In Clet. n. 1.*



Christianisme (d). On lui attribue l'ordination de 25. Prêtres, & la division des titres de Rome, (c'est à dire des Maisons où les fideles s'assembloient pour le service divin,) en autant de Paroisses. On ajoute qu'il établit sept Diacres. C'est le Pontifical de Damase qui nous fournit ces particularitez : par où il paroît infinuer, que jusqu'alors l'Eglise de Rome n'avoit été conduite, que par les Evêques & les Prêtres, sans Diacres. Platine observe que St. Luc, Auteur de l'Evangile que nous avons sous ce nom & des Actes des Apôtres, vivoit encore sous le Pontificat de St. Clet. Ce Saint Evangeliste étoit marié \*.

An de J. C.  
78.

La Chronique Martiniane dit que St. Clet fut le premier, qui, dans ses Lettres, se servit de cette formule: *Salutem & Apostolicam Benedictionem*. Mais, outre que Martinus Polonus a avancé cela sans autorité, & qu'il ne nous reste aucune Lettre de St. Clet, on convient aujourd'hui que cette formule n'est pas antérieure au VII. Siècle. C'est ce qui paroît par les Lettres de Jean V. & de Sergius I. rapportées par le R. P. Mabillon dans son Recueil Diplomatique. Et le P. Papebroc, dans son *Essai Chronologique & Historique sur le Catalogue des Papes*, croit qu'elle n'a été pratiquée constamment, que depuis Leon IX. ou Gregoire VII.

Quoique l'Eglise honnore St. Clet comme Martyr, il est pourtant assez probable qu'il mourut en paix, peut-être vers l'an 91. de J. C. Ceux, qui auroient dû être les mieux instruits de son Martyre, n'en disent rien. Mais, dans les honneurs que l'Eglise lui rend le 13. de Juillet, on suppose que s'il n'est pas mort par l'Epée, il a du moins beaucoup souffert pour la défense & pour la propagation de la foi. Quelques-uns ne doutent point (e) qu'il n'ait été martyrisé sous le regne de Domitien, le 26. d'Avril de l'an 83. C'est ainsi qu'en parlent ceux qui font deux Papes différens de Clet & d'Anaclet, dont ils plaçant l'un avant St. Clement & l'autre après. Mais, le sentiment contraire a prévalu, & quelques Savans du dernier siècle (f) ont cru qu'il étoit le mieux fondé. Baronius (g) fait vivre St. Clet jusqu'à l'an 93. & dit qu'il mourut dans la Persecution de Domitien. On dit (h) qu'il fut enterré au bas du Vatican, près du tombeau de St. Pierre; & l'on prétend que son corps se conserve encore aujourd'hui dans l'Eglise de cet Apôtre que l'on a depuis bâtie en ce lieu.

An de J. C.  
91.

Sa mort.

Sept cens ans & plus après la mort de St. Clet, quelque Fourbe s'avisa de lui supposer des Decretales que nous lisons encore sous son nom. Mais, il faudroit être d'une extrême credulité pour y ajouter foi.

Fausse  
Decretales  
qu'on lui  
attribue.

(d) Platine, in Cleta.

\* On ne voit guere pourquoi, dans les Editions modernes de Platine, on a corrompu le texte qui dit formellement *Uxorem habuit*, pour y substituer, *Uxorem non habens*. C'est une falsification, comme il paroît par l'édition de Platine imprimée à Venise en

1518. chez Fontanero.

(e) Le Sueur, *Hist. de l'Egl. & de l'Emp.*

(f) Le P. Halloix, *Vit. Iren.*

Mr. de Valois dans ses *Notes sur Eusebe*, &c.

(g) *Annal. Eccl. ad an. 93.*

(h) Bollandus, *ad diem 26. April.*



An de J. C.  
91.DOMITIEN.  
NERVA.

## CLEMENT I.

ET  
TRAJAN.

## IV. P A P E.

St. Paul  
fait une  
mention  
honorable  
de St. Cle-  
ment.

Dans l'Épître aux Philippiens (a), St. Paul dit que le nom de Clement est écrit au livre de vie; ce que je remarque, parceque la plupart des Peres & des Interprètes ne doutent point que ce ne soit le même Clement qui succeda à St. Lin & à St. Clet dans le Gouvernement de l'Eglise Romaine, après avoir été long-tems leur Coadjuteur. L'Eglise autorise en quelque sorte ce sentiment, puisqu'elle fait reciter cet endroit de l'Épître aux Philippiens, dans son Office, le jour de St. Clement. Grotius est d'avis contraire. Il croit que Clement, dont parle St. Paul, étoit un simple Prêtre de l'Eglise de Philippes. Mais, ce sentiment n'est pas suivi.

Naiſſance  
de St. Cle-  
ment.

On dit que Clement étoit Romain, né d'un Pere nommé Faustin, qui étoit établi dans le quartier du Mont Celius. Quelques Anciens ont crû qu'il étoit parent des Césars (b). Mais, cela paroît être une erreur, fondée sur ce qu'on l'a confondu peut-être avec le Consul T. Flavius Clemens, neveu de l'Empereur Vespasien, qui fut martyrisé par ordre de Domitien son Cousin. Lui-même se dit être enfant de Jacob (c); ce qui donne lieu de penser, qu'il étoit plutôt Juif d'extraction, que Gentil. On compte qu'il succeda à St. Clet vers le commencement de l'an de J. C. 91. qui étoit le 10. de Domitien.

An de J. C.  
91.ACTIONS  
qu'on lui  
attribue.

On trouve beaucoup de choses de la Vie de Clement dans les Récognitions, & dans les Constitutions dites des Apôtres: mais, comme ces Ouvrages ne passent pas pour authentiques, quoiqu'il puisse y avoir beaucoup de veritez puisées dans la tradition des premiers Siècles, un homme de bon sens ne sauroit fonder la preuve d'un fait sur leur témoignage. On lui attribue l'établissement de sept Notaires à Rome, pour écrire les Actes des Martyrs.

Eloge de  
sa Lettre  
aux Co-  
rinthiens.

Durant son Pontificat, l'Eglise de Corinthe aiant été troublée par quelques Esprits brouillons, il écrivit aux Corinthiens une grande Lettre que nous avons encore, & dont les Anciens faisoient une estime si particuliere, qu'on la lisoit publiquement dans plusieurs Eglises; & quelques-uns l'ont voulu mettre au rang des Ecritures Canoniques.

Vifions  
d'Herimas.

L'Empereur Domitien aiant dessein de déclarer la Guerre à l'Eglise de J. C., Herimas en fut averti dans plusieurs *Vifions* dont le Recit se trouve dans le Livre du *Pasteur*; & il lui fut dit d'en donner une copie au Pape St. Clement (d), afin qu'il en avertit les autres Eglises, & qu'il les prémunit contre cette Tempête. On ne fait rien de bien certain sur ce qui arriva à St. Cle-

(a) *Philip. IV. 3.*(b) *Encher, de Contemp. Mundi ad Valerian.*(c) *Dans son Epitre, ch. 4.*(d) *Herimas, Pastor. lib. 2. cap. 2.*



Clement durant cette Persecution; mais on assure (e) qu'il vécut jusqu'à la troisième année de Trajan, qui est l'an 100. de Jesus-Christ. Rufin & le Pape Zozime lui donnent le titre de Martyr, & l'Eglise dans son Canon le range parmi les Saints qui ont répandu leur Sang pour affermir l'Eglise. Mais, Eusebe & St. Jérôme donnent lieu, par leurs expressions, de conjecturer qu'il mourut en Paix; & d'ailleurs nous n'avons aucune preuve solide de son Martyre. St. Irénée (f) faisant le denombrement des premiers Papes vers la fin du II. Siècle, marque de St. Telesphore seul qu'il fut couronné d'un glorieux Martyre; & quoiqu'il ait parlé de St. Clement plus amplement que d'aucun autre Pape, cependant il ne dit rien du genre de sa mort, ce qui fait juger qu'il n'en a rien sçu.

On lit dans une ancienne Histoire (g), mais dont l'exactitude est assez douteuse, que St. Clement fut relegué par Trajan dans la Chersonèse, au delà du Pont Euxin; qu'il y fit naître une fontaine par ses prières, en faveur des autres Saints Confesseurs, qui y étoient releguez comme lui; qu'y ayant demeuré environ un an, il convertit tout le Pais d'alentour; que Trajan y envoya un Officier, par ordre duquel Clement fut jetté dans la Mer avec un ancre attachée au cou; que la Mer s'étant ensuite retirée jusqu'au lieu où son corps avoit été jetté, qui étoit à une grande lieue de la terre, & les Chrétiens y étant allez, ils trouverent son corps dans un Tombeau de Pierre, sous un Temple tout de Marbre; & que tous les ans la mer se retiroit de même au jour de la Fête du Saint. Quoique ce Conte soit très-mal digéré, il paroît que Platine & le P. Pagi l'ont adopté; car, ils le rapportent avec un air de gravité qui est capable d'en imposer aux simples.

La grande reputation de St. Clement lui a fait attribuer tous les Ecrits que l'on estimoit les plus anciens, après les Ecritures Canoniques, & qui n'avoient point d'Auteur certain. Pour ce qui est de la Lettre aux Corinthiens dont j'ai fait mention ailleurs, elle est indubitablement de lui, & on n'a pas tort de la regarder comme l'un des plus précieux Monumens de l'ancienne Eglise, après l'Ecriture Sainte. Elle est écrite avec un mélange admirable de force & d'onction. On y remarque sensiblement la prudence, la douceur, le zèle, & la charité de son Auteur. Le stile en est naturel, clair, sans fard, sans ornement étranger, & comme dit Photius (h), très convenable à la simplicité que la Religion exige des Ecrivains Ecclesiastiques. Elle a beaucoup de rapport pour le caractère avec celle de St. Paul aux Hebreux. Souvent on y trouve les mêmes sens, quelques fois aussi les mêmes termes: c'est ce qui me fait soupçonner que St. Clement pourroit bien être l'Auteur de l'Epître aux Hebreux. Cette belle Pièce étoit devenue si rare, qu'on la croioit perdue; mais, on la vit heureusement paroître en Angleterre en 1633. par les soins de Patricius Junius, Ecoffois, qui la publia sur un Manuscrit

Ande J.C.  
91.

Si Cle-  
ment est  
mort par  
l'Epée.

Miracles  
qu'on lui  
attribue.

Ses Ecrits  
vrais &  
faux.

(e) Eusebe, Hist. Eccl. liv. 3. ch. 34.  
St. Jerome, de Viris illustr. C. 15.

(f) Liv. 3. C.3.

(g) Coteler. Patres 1. scff.

(h) Cod. 126.



An de J.C.  
91.

de la Bibliothèque du Roi d'Angleterre, lequel on attribue à une Dame d'Egypte nommée Thecla, qui l'écrivit, dit-on, vers le tems du Concile de Nicée. Le Pere Labbe l'a inferée dans le I. Tome de son Recueil des Conciles. Le P. Pagi (i) est d'opinion qu'une autre Lettre aux Corinthiens, qu'on attribue encore à St. Clement, est en effet l'Ouvrage de ce Saint. Mais, je crois qu'il se trompe; car, bien qu'elle soit fort ancienne, on ne convient pas de son Auteur (k).

On produit encore, sous le nom de St. Clement, cinq autres Lettres, dont deux sont adressées à Jacques, Frere du Seigneur; la troisième à tous les Evêques, les Prêtres, & les Fideles; la quatrième à Julius, & à Julianus; & la cinquième à ceux de Jerusalem: mais, tout cela est supposé. J'en dis autant des Canons des Apôtres, & des Constitutions Apostoliques, qui est un Recueil de toute la Discipline de l'Eglise, au moins pour l'Orient, écrit peut-être au plutôt dans le troisième Siècle. On lui a aussi attribué les *Recognitions*, qui contiennent une prétendue Histoire de sa Vie, avec de belles Reconnoissances de ses Parens. Et comme l'Auteur y décrit plusieurs Voiages de St. Pierre, & qu'il y parle fort au long de ses Disputes avec Simon le Magicien, on nommoit aussi cet Ouvrage l'*Itineraire de St. Pierre*. Au reste, tous les Ecrits attribuez à St. Clement furent inferéz dans le Recueil des Peres Apostoliques que Mr. Cotelier publia à Paris en 1672, & duquel nous devons deux autres Editions. d'Amsterdam aux soins de Mr. le Clerc.

## I D E E

## DES AFFAIRES POLITIQUES PENDANT LE I. SIECLE.

Caractere  
de Galba.

L'Infame Neron s'étant tué lui-même, pour éviter les effets de la juste Indignation de tous les Gens de Bien, Galba, qui avoit pris les Armes sur le bruit de la revolte de Vindex dans les Gaules, fut élevé sur le Thrône de l'Empire. C'étoit un Prince cassé de vieillesse, & aussi foible d'esprit que de corps. La flatterie n'avoit pû le corrompre. Mais, ce qui n'est pas un moindre défaut dans un Prince, il ne gouvernoit l'Empire que par ses Affranchis, qui le pilloient à toutes mains. C'est ce qui a fait dire à Tacite, que son regne étoit précaire: *precarium seni Imperium* (a). Se voiant méprisé, parceque son grand âge & ses infirmités le mettoient hors d'état d'exercer les penibles fonctions du Gouvernement, & parcequ'il n'avoit point de Posterité, il s'avisa d'adopter un jeune homme, plus illustre encore par ses malheurs & par sa vertu, que par sa naissance qui étoit pourtant des plus distinguées de Rome. Il se nommoit Piso. Mais Othon, le même qui avoit eu la lâcheté de sacrifier Poppée sa femme à l'impudicité de Neron, & qui prétendoit à l'honneur de l'adoption, gagna l'Armée par ses

(i) In *Clement. Vita*, no. 3.

(a) Tacite, *Hist. lib. 1.*

(k) Baillet, *Vies des Saints*, 23. Novembre.



ses Liberalitez. Et comme les gens corrompus, dont le nombre étoit infini, ne pouvoient s'accoutumer à un regne auffi vertueux que celui de Galba l'eut été, il se vit une infinité de Partifans qui le porterent sur le thrône, & Galba fut inhumainement massacré (b). Ce parricide rendit Othon Maître de l'Empire. C'étoit un homme voluptueux, & prodigue à l'excès; il étoit moû, & effeminé: il aimoit les parures des femmes, & il n'étoit cheri que des scelerats, à cause de la conformité de ses mœurs avec celles de Neron. Mais, il effaçà, par une mort glorieuse, les préjuges défavantageux que sa conduite passée avoit donnée de son courage; & un Poëte (c) n'a pas fait difficulté de l'élever au dessus de Caton.

An de J. C.  
91.

Molleffe  
d'Othon.

Vitellius se mit sur les rangs, & tout incapable qu'il étoit de regner, il fut proclamé Empereur par l'Armée d'Allemagne, qui l'amena en triomphe jusqu'à Rome. Il étoit adonné à toute sorte de vices, mais sur-tout à la gourmandise & à la cruauté. Dans un repas que son frere lui donna lorsqu'il fit son entrée à Rome, on servit deux mille poissons des plus exquis, & sept mille Oiseaux. Les chemins des deux Mers étoient continuellement battus de ses pourvoieurs; & pour faire fortune, il suffisoit de trouver le moien de satisfaire son appétit (d). Il étoit non seulement infatiable, mais sale & vilain. Dans les sacrifices, il ne pouvoit s'empêcher de tirer du feu les entrailles à demi-cuites; & de manger, en voiage, tout ce qu'il trouvoit au cabaret, non seulement de viandes chaudes, mais des restes mal propres & à demi-mangez (e).

Gourmandise de Vitellius.

Pour satisfaire sa cruauté, il condamnoit à la mort toute sorte de personnes, pour quelque sujet que ce fut: il n'y eut point de fraude & de mechanceté dont il ne s'avilât, pour faire perir des gens de qualité, qui avoient été ses compagnons d'étude. Enfin, qu'on juge, s'il est possible de se le figurer, quel devoit être l'affreux état de Rome & de l'Empire, après avoir souffert dans une même année Othon & Vitellius (f).

Sa Cruauté.

Vespasien, que Neron avoit envoyé dans la Palestine pour reprimer les Juifs Rebelles, aiant appris que l'Empire étoit déchiré en Occident par une cruelle Guerre civile entre Othon & Vitellius, resolut de profiter de la conjoncture pour s'emparer du Gouvernement auquel il avoit autant de droit que ces Scelerats. Mucianus fortifia ce dessein, & lui fit des créatures dans l'Armée qu'il commandoit; & la fortune seconda son entreprise. Dès qu'il fut à Rome, il donna ses soins au rétablissement de la Discipline militaire, que les Guerres civiles & les Debauches des Empereurs précédens avoient horriblement corrompue. Il s'appliqua aussi à la Reformation de l'Etat. Il étoit ennemi de la ceremonie. Il souffroit les paroles libres, & n'avoit point de haines secretes. Il étoit naturellement debonnaire, & il avoit horreur de la cruauté de ses Prédécesseurs. Mais, malgré ces belles qualités, il avoit deux défauts considerables. Il aimoit les femmes à l'excès; & il

Vespasien est déclaré Empereur.

Ses soins pour la Reformation de l'Etat.

Ses bonnes Qualitez.

Ses Défauts.

(b) Voyez Tacite, Hist. I. Suetone, in Galba. Plutarque, Dion. & Xiphilin.

(c) Martial, Epig. 32. liv. VI.

Tom. I.

(d) Tacite, Hist. 2.

(e) Suetone, in Vitel. c. 13.

(f) Tacite, Hist. 2.



An de J. C.  
91.

Vertus de  
de l'Em-  
pereur Ti-  
te.

il étoit d'une avarice sordide, & si infame, qu'il vendoit la justice, & qu'il n'avoit pas honte de tirer de l'argent des charges qu'il donnoit.

Tite son fils, qui lui succeda, fut le meilleur Prince qu'on eut encore vû à Rome. Aussi l'appelloit-on les *delices du genre humain*; & si dans la journée, il n'avoit pas trouvé l'occasion de faire du bien, on lui entendoit dire avec douleur ces belles paroles très-dignes d'un grand Prince: *Amici diem perdidit*. Ce fut lui qui assujettit & qui dispersa les Juifs, par la Conquête & par le Sac de Jerusalem. Le bonheur de son regne fut troublé par quelques malheurs qui firent paroître sa bonté. Il étoit mortellement ennemi de la vengeance; & il étoit aussi vertueux que ceux qui l'avoient précédé étoient scelerats & corrompus. C'est renfermer son Eloge dans un seul mot. Enfin, cet illustre Prince, qui devoit, ou n'avoir jamais vécu, ou vivre éternellement, mourut d'une fièvre violente.

Vices de  
Domitien.

Sa Cruau-  
té.

Domitien, fils de Vespasien & frere de Tite, succeda à ce dernier. Heureux, s'il eut hérité de ses Vertus, comme il hérita de son Sceptre! Mais il semble que la Providence ne fait que montrer les bons Princes, & qu'elle en donne rarement deux de suite. L'Histoire (g) nous apprend que Domitien étoit orgueilleux, vain, présomptueux, avare, prodigue, & cruel. La persécution, qu'il suscita contre l'Eglise, donne une preuve bien triste & bien fâcheuse de sa Cruauté. Cette Persécution fut longue, & très-inhumaine, selon le naturel de celui qui en étoit l'Auteur. Une infinité de Chrétiens y perdirent la vie. D'autres furent relegués, comme St. Jean dans l'Isle de Pathmos, où il écrivit ses *Visions*, ou son *Apocalypse* (h). D'ailleurs, on fait que Domitien prenoit plaisir à faire manger des Hommes aux Chiens; que tous les jours il faisoit égorger quelques Sénateurs; qu'il commandoit que l'on ne manquât pas de couper les mains à de braves gens, qui dans les guerres n'avoient pas voulu suivre son parti, ou l'avoient suivi de mauvaise grace; & enfin que par une nouvelle torture, dont on ne s'étoit point encore avisé, il vouloit qu'on en brûlât d'autres par cette partie qu'il avoit offerte à Pollion, & qu'il avoit prêtée à Nerva.

Belles  
Qualitez  
de Nerva.

Domitien n'eut pas plutôt été massacré, que Petronius Secundus, & Parthenius, qui étoient ses meurtriers, declarerent Empereur M. Cocceius Nerva, qui étoit civil, genereux, modeste, liberal, juste, & sincere. Martial le nomme le plus doux des Princes; & dans les Césars de Julien, Silene n'a rien à lui reprocher. Apollonius, qui étoit bien auprès de lui, témoigne dans Philostrate, qu'il ne l'a vû ni jouer ni rire: & s'il en faut croire Xiphilin, cet Empereur disoit de lui-même: *Qu'il ne se trouvoit coupable d'aucune chose qui l'empêchât de vivre en repos & en sureté, s'il quitoit l'Empire*. Il fit restituer aux Particuliers, sans qu'on l'en pressât, tous les Biens qui se trouvoient au Palais, & que Domitien leur avoit enlevés: & quoiqu'on lui rendit de grands honneurs, il ne voulut jamais permettre qu'on lui élevât des Statues d'or ou d'argent. Il donna pour un million d'or de terres aux Bourgeois Romains qui étoient pauvres: il en commit la distribution

Sa Libera-  
lité.

aux

(g) Suetone, in Domit.

(h) Eusebe, liv. III. ch. 17. & suiv.



aux Sénateurs ; & , dans un tems où la nécessité des affaires exigeoit beaucoup de choses , il fit vendre ses ameublemens , ses robes , sa vaisselle d'or & d'argent , des maisons , & ce qu'il crut avoir de superflu , pour n'être pas à charge à ses Peuples . Son regne ne fut que d'un an , quatre mois , & neuf jours . On ne fait pas précisément à quel âge il mourut . S'il en faut croire Aurelius Victor , il avoit soixante-trois ans . Dion lui en donne soixante cinq , dix mois , & dix jours . Selon d'autres , il étoit âgé de 66 . de 74 . ou de 78 .

Quoique Trajan ait commencé à regner avant la fin du I Siècle , je n'en parlerai pourtant que sur la fin du II .

An de J. C.  
91.

TRAJAN.

A N A C L E T ,

V . P A P E , selon quelques uns .

S'il n'est pas certain , on prétend du moins qu'il est probable , que St. Clet & St. Anacleto étoient deux Papes différens , qui ont trouvé place dans le Calendrier , en qualité de Martyrs . On fonde cette probabilité sur ce que les Grecs ont toujours conservé le nom d'Anacleto , ou *Anencler* , tandis que les Latins se sont servis de celui de Clet . Néanmoins , plusieurs Critiques modernes les confondent . Mais , dans les choses parfaitement douteuses , & dans lesquelles il est impossible de découvrir la vérité , je ne vois pas que rien oblige à s'éloigner du sentiment commun . Platine , le P. Pagi , Baronius , & quelques autres parmi les modernes , distinguent St. Clet de St. Anacleto , quoique Mrs. Baillet & Fleury n'en fassent qu'un seul Pape .

Anacleto étoit Grec de Nation , originaire d'Athènes , & fils d'un nommé Antioque . On ne fait pas en quel tems il vint à Rome , & peut-être que tout ce qu'on lui attribué est fabuleux . On ignore même en quel tems il fut chargé de la conduite de l'Eglise de Rome , quoique Baronius (a) assure que ce fut le 3 . d'Avril de l'an 103 .

On dit (b) qu'il défendit aux Ecclesiastiques de conserver leur barbe & leur chevelure , & qu'il ordonna qu'un Evêque ne pourroit être consacré que par trois autres ; qu'on donneroit , en public , les ordres sacrés aux Clercs ; que tous les fideles participeroient au *Pain Eucharistique* , après la consecration ; & que ceux qui refuseroient de se soumettre à ce règlement seroient obligez de sortir des Assemblées Chrétiennes . Par les soins de ce saint Evêque , la Religion , ajoute-t-on , fit de grands progrès ; & Trajan , craignant , qu'elle n'abolit enfin le Paganisme , résolut de s'opposer à ces nouveautez , par la Persecution dont je parlerai à la fin de ce Siècle . On dit encore que St. Anacleto assigna un lieu particulier pour la sepulture des Martyrs ; & que , dans une ordination , il fit cinq Prêtres , trois Dia-

Clet & Anacleto font deux Papes différens .

Naissance d'Anacleto .

An de J. C.  
103.

Reglemens qu'on lui attribue .

(a) *Annal. Eccl. ad an. 103. J. C. & 4. Trajani.*

(b) Voyez Platine , *in ejus Vita.*



An de J. C.  
103.

cles, & six Evêques qu'il établit en divers lieux. Mais, tous ces faits manquent de certitude.

On produit sous le nom de St. Anaclet trois Decretales qui sont visiblement supposées, de même que toutes celles qu'on attribué à ses Successeurs, jusqu'à Sirice. Divers Auteurs l'ont démontré (c); & le P. Pagi (d) a fait valoir leurs raisons avec beaucoup de force & de netteté. L'Auteur de cette Supposition, qui s'est caché sous le nom d'Isidore *Mercator* ou le Marchand, est inconnu, ou du moins on n'a que des conjectures sur son compte. On fait seulement que Ricaut, Evêque de Mayence, fut le premier qui apporta cet Ouvrage d'Espagne, & qui le rendit public vers la fin du VIII. Siècle, ou au commencement du IX., s'il en faut croire Hincmar Archevêque de Rheims (e).

An de J. C.  
112.

Les Pontificaux assurent que St. Anaclet gouverna l'Eglise de Rome l'espace de 9. ans, 3. mois, & dix jours; & l'on croit communément (f), qu'il souffrit le Martyre le 13. de Juillet de l'an 112. de J. C. & le 13. du regne de Trajan. Le P. Pagi (g) est d'opinion contraire; car, il le fait mourir en 95. sous l'Empire du cruel Domitien. Mais, je ne juge pas à propos de suivre cette opinion, vû qu'elle me paroît aussi mal fondée qu'une infinité d'autres.

An de J. C.  
112.

TRAJAN.

## SAINT EVARISTE,

ADRIEN.

### V I. P A P E.

Naissance  
d'Evariste.

Ce qu'on  
lui attribue.

Les Pontificaux assurent qu'Evariste étoit Grec de Nation, mais qu'il étoit né d'un Pere Juif, nommé Juda, originaire de la petite ville de Bethleem. Plusieurs Anciens (a) font mention de cet Evêque, & nous apprennent qu'il succéda à St. Anaclet. On ne fait rien de particulier de tout ce qu'il a fait & souffert dans les fonctions de son Ministère. Quelques-uns estiment (b), que ce fut ce saint Evêque, qui fit le Departement Ecclesiastique de la Ville de Rome en la partageant par Quartiers, & qui distribua les Titres ou les Paroisses; ce qui ne doit probablement s'entendre, selon d'autres, que d'une nouvelle distribution, que l'augmentation des fideles rendoit nécessaire. On dit qu'il fit trois Ordinations, & qu'il conféra l'ordre de Prêtrise à six personnes, l'Episcopat à cinq, & le Diaconat à deux. Mais, tout cela n'est appuyé que sur une Tradition fort équivoque, de même que quantité d'autres usages dont on lui attribue l'établissement, quoi-

(c) Mr. De Marca, liv. 3. de Concord. Sacerdotii & Imperii. Schelstrate, 2. part. Antiquit. illustr. Dissert. 3. Blondel, dans son Livre intitulé: Pseudo-Isidorus & Turrianus vapulantes; & quelques autres.

(d) In Anacleti Vita.

(e) In Opusc. contr. Nepotem, cap. 54.

(f) Baronius Annal. Eccl. ad. an. 13. Imp.

Trajani.

(g) In Anaclet. n. 1.

(a) Optat de Mileve contr. Parm. lib. 2. Irenée, lib. 2. c. 3. Epiphane, Hæres. 26. St. Augustin, Epist. 165.

(b) Voyez Baronius qui en parle fort au long, Annal. Eccl. ad an. 112.



quoiqu'il soit de notoriété publique, qu'ils ont été introduits beaucoup plus tard dans l'Eglise. C'est pourquoi je ne m'y arrête pas.

Selon la Chronologie à laquelle je me conforme, St. Evariste mourut sous le regne de l'Empereur Adrien, l'an 121. de Jesus-Christ, le 26. d'Octobre, suivant les Martyrologes. Il gouverna l'Eglise de Rome 9. ans 3. mois & quelques jours (c), quoique la Chronique d'Eusebe ne lui assigne que neuf ans de Pontificat.

Mr. Baillet (d), par une suite du sentiment qui lui a fait confondre St. Clet & St. Anaclet, fait mourir St. Evariste l'an 109. de Jesus-Christ. Il n'est pas sûr que notre St. Evêque ait souffert le Martyre, quoique l'Eglise l'honore sous cette qualité. On conte qu'après sa mort le Siege vaqua 19. jours.

On attribue à St. Evariste deux Decretales, qui ne furent jamais l'ouvrage de cet Evêque, & il paroît qu'on a tort de dire qu'il introduit l'usage de la dedicace, ou de la consécration des Eglises. Le P. Pagi (e) croit que cet usage doit être rapporté au tems des Apôtres. Mais, s'il m'est permis de proposer mes doutes, je soupçonne que cette coutume, imitée des Païens, n'a été introduite que fort tard dans la Religion Chrétienne.

An de J. C.  
112.

An de J. C.  
121.

Sa Mort.

Fausse  
Decretales  
qu'on lui  
suppose.

ADRIEN  
Empereur.

## ALEXANDRE I.

### V I I . P A P E .

Comme je m'attache, pour ces tems obscurs, à la même Chronologie que le Cardinal Baronius a suivie, je place l'élevation de St. Alexandre au Pontificat sous l'an 121. de Jesus-Christ, & le 2. de l'Empire d'Adrien. Il étoit Romain. Son Pere se nommoit Alexandre; & dès ses premières années, il fit paroître une sagesse au dessus de son âge (a). L'Eglise, durant l'exercice de son Episcopat, fut assez tranquille; car, Adrien fit cesser la persecution que Trajan avoit suscitée contre les Chrétiens, qui commencerent à respirer sous le regne de cet Empereur.

On ne fait rien de particulier de la vie ni de la mort de St. Alexandre; & quoique les Actes dans lesquels on rapporte sa prison & le genre de son martyre ne soient pas nouveaux, ils sont trop suspects de supposition, & trop pleins de fautes, pour s'attirer la créance & l'autorité que meritent des Actes originaux & authentiques (b). On est porté à croire qu'il mourut en Paix, selon la maniere dont en a parlé St. Irenée (c). Cependant, l'Eglise le met au nombre de ses Martyrs, & lui en accorde liberalement les honneurs, comme à beaucoup d'autres qui sont certainement morts en Paix.

An de J. C.  
121.

Elevation  
d'Alexandre  
à l'Episcopat.

Il ne souffrit pas le Martyre.

(c) Baronius, *Annal. Eccl.* ad an. 121. *Hadriani Imperat.* 2.

(d) *Vies des Saints.* 26. Octobre.

(e) *In Evarist.* n. III.

(a) *Platine, in Vita Alexandri.*

(b) *Baillet, Vies des Saints.* 3. de May.

(c) *Ap. Euseb.* liv. 3. c. 6.



An de J. C.  
121.

paix. Le nom d'Alexandre se trouve même dans le Canon de la Messe, & on ne doute pas que ce ne soit le même Alexandre dont je parle (d), quoique d'autres veuillent rapporter cela à St. Alexandre de Jerusalem. C'est ce qui se trouve appuié par les anciens Sacramentaires, & Calendriers (e), où la fête de St. Alexandre Pape, premier du nom, est marquée comme d'un Martyr au 3. Jour de Mai, & où on lui donne pour associez de son Martyre & de son Culte deux Saints Prêtres nommez Evence, & Theodule. Le Cardinal Baronius (f), & quelques autres (g), ont suivi ces autorités; mais, elles ne me paroissent pas d'assez grand poids.

On lui attribue mal-à-propos l'institution de l'eau benite.

On a attribué fort mal-à-propos à St. Alexandre l'institution de l'Eau benite avec du sel, pour s'en servir dans les Eglises & dans les Maisons, afin d'en chasser les Demons. Celle du pain sans levain pour la consecration, & du melange d'eau avec le vin dans le calice, ne lui convient pas mieux, quoique Platine & le P. Pagi aient eu la simplicité d'adopter cette Tradition fautive. Le bon Cardinal Baronius dit avec force, que l'institution de l'eau benite ne doit point être attribuée au Pape Alexandre I.; & la raison qu'il en donne me paroît curieuse. C'est que, selon lui, c'est un établissement dont il faut faire honneur aux Apôtres (h). Les Protestans auront de la peine à lui passer cette assertion; car, ils prétendent que notre eau benite n'est venue que de l'eau lustrale des Païens; *aux ceremonies desquels*, dit un d'entr'eux (i), *on commença de s'accomoder depuis la Paix rendue à l'Eglise par Constantin.*

Sa Mort.  
An de J. C.  
132.

Du reste, je place la Mort du Pape Alexandre sous l'an 132. de Jesus-Christ, quoique le P. Pagi la raporte à l'an 116., & que d'autres la mettent vers l'an 126. Plusieurs villes d'Italie, de France, & d'Allemagne, se vantent d'avoir des Reliques du Pape Alexandre I. (k); & si ces Reliques étoient toutes rassemblées, je ne doute pas qu'on n'en put faire une vingtaine de corps, de grandeur raisonnable. On conte qu'il gouverna l'Eglise de Rome pendant 10. ans, & quelques jours.

Fausse  
Decretales  
qu'on lui  
attribue.

On attribue trois Decretales à St. Alexandre; mais, tous les Savans, qui se sont appliqués avec succès à la Critique, & entr'autres Pierre de Marca, conviennent qu'elles sont supposées.

ADRIEN.

SIXTE I,

ANTONIN,  
dit le Pieux.

VIII. P A P E.

Naissance  
& Eleva-  
tion de  
Sixte I.

ON dit que le siege de Rome aiant vaqué 25. jours, Sixte fut choisi pour exercer les fonctions de l'Episcopat à la place d'Alexandre I. II

(d) Bona, Liturg.  
(e) Sac. Greg. Kalend. Front.  
(f) Annal Eccl. ad an. 132.  
(g) Platine, le P. Pagi, &c.

(h) Baronius, Annal. Eccles. ad an. 132. n. 3.  
(i) Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 108.  
(k) Baillet, Vies des Saints, 3. de May.



Il étoit Romain, & fils d'un nommé Helvidius, selon quelques-uns, ou d'un nommé Pastor, s'il en faut croire le Pontifical. Baronius (a) soupçonne que le Pere de Sixte pourroit être ce Junius Pastor, dont un Auteur Païen a fait mention (b). On ne fait rien de certain de tout ce qui regarde notre St. Evêque; & les Savans ne sont pas d'accord, ni sur le commencement, ni sur la fin, ni sur la durée de son Pontificat. Il gouverna l'Eglise de Rome avec assez de tranquillité l'espace de dix ans, accomplis selon quelques-uns, mais seulement commencés, selon d'autres qui s'appuient apparemment sur l'autorité d'Eusebe (c). On le met au rang des Martyrs, quoiqu'il ne soit nullement sûr qu'il ait souffert pour la foi. Cependant, Baronius le croit, & rapporte sa mort à l'an 142. de Jesus-Christ, qui concourt avec le 3. de l'Empire d'Antonin, dit le Pieux. On lui attribue (d) sans raison l'institution du Carême, & d'avoir ordonné le Corporal, ou le linge sur lequel on met le corps de Jesus-Christ. On ajoute, avec aussi peu de fondement, qu'il ordonna qu'on chanteroit le *Saint, Saint, &c.* & que les Laïques ne toucheroient point les vases sacrez. On dit (e) qu'il ordonna onze Prêtres, quatre Diacres, & autant d'Evêques. Mais, tout cela n'est fondé que sur les Pontificaux; & je doute que les Modernes, qui ont adopté ces faits, puissent jamais venir à bout de les faire passer pour véritables dans l'esprit de ceux qui en voudront juger sans prévention.

Les deux Decretales qu'on lui attribue sont manifestement fausses, comme Mrs. de Marca & Baluze l'ont prouvé. Le titre de l'une de ces Decretales est trop orgueilleux pour ces tems de la primitive l'Eglise. Ce n'est que dans les Siècles suivans que l'Evêque de Rome s'est intitulé *Evêque Universel*. Ainsi, Sixte I. n'a ni pû ni dû se servir de cette Formule: *Sixtus Universalis Apostolicæ Ecclesiæ Episcopus, omnibus Episcopis in Domino salutem*. Le P. Pagi (f) convient que ce Titre étoit inconnu aux Evêques des premiers Siècles. Je suis surpris que Baronius (g) ait pris de-là occasion d'insulter les Novateurs de ces derniers tems, sur ce qu'ils rejettent le titre d'*Evêque Universel*, comme indigne d'un Prelat qui se qualifie, non sans contradiction, *Serviteur des Serviteurs de Dieu*. Cette dissonance donne beau jeu à nos Adversaires. Car, la place d'Evêque de Rome étoit regardée, dans la primitive Eglise, comme un poste peu propre à flater l'Ambition, les Sens, ou les Passions de l'homme; & on n'y élevoit que ceux qui joignoient la sainteté des mœurs, l'Habileté, & la Sagesse au mepris d'une mort presque inévitable, qui étoit regardée comme le prix de cette administration (h).

On peut raisonnablement douter que les Reliques, qui passent sous le nom de St. Sixte, soient véritablement du Pape dont je parle; car, tout ce qu'on en a écrit n'a pour appui que des Traditions populaires & très-incertaines. (i).

An de J. C.  
132.

An de J. C.  
142.

N'a point  
intitulé le  
Carême.

Fausses  
Decretales  
qu'on lui  
suppose.

(a) *Annal. Eccl. ad an. 132.*

(b) *Plin. Epist. 18. lib. I.*

(c) *Hist. liv. 4. chap. 4. & 5.*

(d) *Concil. T. I. page, 153.*

(e) Voyez *Platine, in ejus Vita.*

(f) *In Vita Sixti I. n. IV.*

(g) *Annal. Eccl. ad an. 142. §. 4.*

(h) *Baillet, Vie des Saints. 6. d'Avril.*

(i) *Ibid.*



An de J.C.  
132.

Je n'en excepte pas celle que le Cardinal de Retz mit en dépôt, il y a quelques années dans l'Abbaie de St. Michel en Lorraine, & qu'il avoit reçûe du Pape Clement X.

ANTONIN  
dit le Pieux.

## ST. TELESOPHORE,

### IX. P A P E.

Naissance  
de Telesophore.

TELESOPHORE étoit Grec de Nation, & on dit qu'il s'étoit accoutumé à la vie érémitique. C'est tout ce qu'il y a de plus certain sur ce qui regarde ce St. Evêque (a).

Il n'a point  
établi le  
Carême.

Sur l'autorité d'une Glose inserée mal à propos dans quelques Editions de la Chronique d'Eusebe, quelques-uns ont crû que c'est à Telesophore que l'Eglise est redevable de l'institution du Carême. Mais ceux, qui veulent faire honneur aux Apôtres de la plûpart des Usages qui sont aujourd'hui reçus dans l'Eglise, tâchent de nous persuader que Telesophore n'a fait autre chose que le rétablir. Le Cardinal Baronius (b) se vante avec fierté d'avoir démontré cette prétendue vérité, quoique les raisons qu'il en allegue soient d'une foiblesse à faire pitié. D'autres prétendent qu'il n'en a été, ni le Restaurateur, ni l'Instituteur (c). Et il y en a enfin qui veulent (d) qu'il ait au moins institué la septième semaine que nous appellons *Quinquagesime*, qui néanmoins ne s'est trouvée en usage dans l'Eglise que plus de cinq cens ans après sa mort (e). On lui attribue d'avoir ordonné qu'on chantât dans la celebration des Mysteres, *Gloire soit à Dieu dans les Lieux très-hauts, &c.* & d'avoir ordonné de dire la Messe à minuit le jour de Noël. Platine & quelques autres (f) ont donné, tête baissée, dans cette fable. Mais, le P. Pagi, plus judicieux, a réfuté ce sentiment (g). On ajoute que Telesophore institua douze Prêtres, 8. Diacres, & 13. Evêques.

Autres ac-  
tions  
qu'on lui  
attribue.

Sa Mort.

On ne doute point que St. Telesophore n'ait souffert le Martyre. Divers Auteurs (b) l'assurent; mais, on n'est pas d'accord sur l'année à laquelle on doit rapporter cet événement. Pour moi, je le place, après Baronius, sous l'an 154. de Jesus-Christ, le 15. de l'Empire d'Antonin; après qu'il eut gouverné l'Eglise de Rome 11. ans, 9. mois, & 3. jours. La Lettre qui paroît sous son nom est supposée (i). Le Siege vaqua sept jours, selon Platine.

An de J.C.  
154.

(a) Pagi, in *Telesph. Vita*. Tillemont, Tome II. pag. 274. Irenée, liv. 3. ch. 5. &c.

(b) *Annal. Eccl.* ad an. 154. §. 2.

(c) Pictet, *Theol. Chret.* Tome III. pag. 179.

(d) Tillemont. *tome. 2.*

(e) Baillet, *Vies des Saints*, 5. Janvier.

(f) Platine, in *Vita Telesph.* Luitprand. Le Vénéral Bede, &c.

(g) In *Telesph. Vita*. §. I. & suiv.

(h) Irenée, liv. 3. c. 3. Tertullien, *contr. Marc.* liv. 3.

(i) Pictet, *Theol. Chret.* Tome III.

St. HYGIN.



ANTONIN  
dit le Pieux.

St. H Y G I N ,

X . P A P E .

**H**Ygin étoit nâtif d'Athènes, fils d'un Philosophe dont l'Histoire ne nous a pas conservé le nom. Quelques-uns en parlent comme d'un saint homme, qui ne se produisoit point, & qui préféreroit la retraite & l'obscurité des forêts à tout autre séjour.

On lui attribue un grand nombre de reglemens touchant le bon ordre, & la distinction des rangs dans le Clergé Romain. Mais, cela n'est pas incontestable. On dit qu'il ordonna 15. Prêtres, 5. Diacres, & 6. Evêques. Quelques Modernes (a) lui donnent trop libéralement la qualité de Martyr; car, il est fort douteux qu'il ait répandu son sang pour la Religion, vû que les Anciens, ou n'en ont rien sçû, ou n'en ont rien dit. Le Cardinal Baronius (b) rapporte sa mort à l'an 19. de l'Empire d'Antonin, qui concourt avec le 158. de Jesus-Christ. Selon ce calcul, St. Hygin tint le Siege de Rome environ 4. ans.

On attribue à St. Hygin l'usage de prendre un Parrein & une Mareine pour présenter les Enfans au Batême: on veut aussi lui faire honneur de la consecration des Eglises. On ajoute qu'il écrivit une Lettre de Dieu & de l'Incarnation de son fils. Les deux Decretales, qu'on fait passer son nom, sont des pièces supposées. La 1. est adressée à tous les fideles, & la 2. aux Atheniens (c). Gratien a rapporté beaucoup de Decrets sous le nom de St. Hygin; mais, je ne crois pas qu'il soient de ce Pape.

Reglemens  
qu'on attribue à  
Hygin.

Sa mort;  
l'an 158.

Ses Ecrits  
supposez.

ANTONIN  
dit  
le Pieux.

ST. P I E I .

X I . P A P E .

MARC-AURELE,  
&  
ÆLIUS-VERUS,  
ensemble.

**O**N n'est pas bien d'accord sur l'ordre de la Succession de Pie I. Quelques Anciens (a) le placent après Anicet. Il paroît que St. Jérôme (b) favorise cette opinion, en comptant Anicet pour le dixième Pape après St. Pierre: & on trouve le même ordre dans quelques vieux Indices. Cependant, l'opinion qui donne le premier rang à Pie est aujourd'hui mieux reçûë; & elle est fondée sur l'autorité d'Hegeflippe (c), de St. Irénée (d), de Tertulien (e), d'Eusebe (f), d'Epiphane (g), des deux Nicéphores

Succession  
de Pie I.

(a) Onuphre Addit. ad Plat. Melanus, Not. ad Usuard.

(b) Annal Eccl. ad an. 158.

(c) Pagi, in Hygin. §. 3.

(a) Optat de Mileve, contr. Parm. lib. 2. St. Augustin, Epist. 165.

Tom. I.

(b) Hieron. de Script. Eccl. in Hegeflip.

(c) Apud Euseb. lib. 4. c. 21.

(d) Lib. 3. c. 2. & 4.

(e) Contr. Marc. lib. 3.

(f) Chronic. Hist. lib. 4. c. 10.

(g) Hares. 27.

E



An de J. C.  
158.

res (b), & enfin sur le consentement unanime des Grecs & des Latins modernes. Outre qu'il y auroit de la folie à ne pas adherer au sentiment d'Hegeſippe & de St. Irenee, qui ont été contemporains de Pie I. C'est auffi l'ordre qu'ont ſuivi Platine, le P. Pagi, & quelques autres.

Sa Naif-  
ſance.

Il étoit Italien de Nation, natif d'Aquilée, & fils d'un nommé Rufin. On ne doute pas qu'il n'ait végû faintement, & travaillé avec zèle à l'accroiffement du Chriftianifme; mais, ſes actions particulieres ſont inconnûes. On lui attribue beaucoup de choſes ſans fondement. Tout ce qu'il y a de moins équivoque, c'eſt ce que dit le Pontifical, qu'il ordonna 18. Prêtres, 21.

An de J. C.  
167.

Durée de  
ſon Ponti-  
ficat.

Diacres, & 12. Evêques. On dit qu'il tint le Siège de Rome l'eſpace de 10. ans, juſqu'en l'année 167. de Jeſus-Chriſt, la cinquieme du regne des Empereurs Marc-Aurele & Ælius Verus. Je ne ſaurois adopter l'opinion de Mr. Baillet, qui, fondé apparemment ſur l'autorité d'Eufebe (i), lui donne gratuitement 15. ans de Pontificat (k). Mais, il auroit dû prendre garde que l'Histoire d'Eufebe eſt en contradiction avec ſa Chronique, où il ne compte que 10. ans depuis St. Hygin, juſqu'à l'Episcopat d'Anicet. Je ne crois pas que Pie I. ait ſouffert le Martyre, quoique le Martyrologe Romain moderne marque ſa fête comme d'un Martyr, & que Baronius (l) ait tâché de nous le perſuader. C'eſt dommage que ce ſavant Cardinal avance une infinité de choſes, ſans les prouver. Les Anciens, qui ont parlé de notre Saint Evêque, n'ont point ſçû apparemment s'il avoit fini ſa courſe par une mort violente; ce qui me confirme encore dans le ſentiment qu'il eſt mort en Paix.

Il n'a pas  
ſouffert le  
Martyre.

Decrets  
qu'on lui  
attribue.

Gratien (m) parle de pluſieurs Decrets ſous le nom de Pie I. Mais, il faudroit avoir une forte doſe de bonne-foi pour ne pas reconnoître leur ſuppoſition. Le P. Pagi a eu la ſimplicité de rapporter (n) un de ces Decrets, pour prouver la Préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariftie. Il appuie ſon ſentiment ſur l'autorité d'Edmond Martene (o). Mais, il y a beaucoup d'apparence, que les habiles Critiques de la Communion Proteſtante n'adopteront pas ſes idées.

Hermas étoit un Vi-  
ſionnaire.

Tout ce qu'on dit d'Hermès, ou Hermas, que l'on prétend être frere de Pie I. & Auteur d'un Livre écrit par le commandement d'un Ange, qui lui étoit, dit-on, apparu ſous la forme d'un Paſteur, eſt aſſurement fabuleux. Cet Hermas étoit un Viſionnaire, qui, dans ſon Livre du Paſteur, dit beaucoup de choſes inutiles, & d'autres fauſſes & ſuppoſées (p).

Lettres  
qu'on ſup-  
poſe à Pie  
I.

On attribue encore deux Lettres à St. Pie, écrites à Juſte, Evêque de Vienne; mais, le P. Labbe croit, avec raiſon, qu'elles ne ſont pas de lui; ce qu'il eſt aisé de prouver par la conformité du ſtile avec toutes les autres Pièces ſuppoſées qui ſe trouvent dans le Recueil des fauſſes Decretales. Outre

(b) Nicephor. Episc. Conſt. in Chronic. Nicephor. Cal. lib. 3. c. 25.

(i) Hiſt. lib. 4. cap. 10.

(k) Vieſ des Saints. 11. de Juillet.

(l) Annal. Eccl. ad an. 167. & dans ſes Notes ſur le Martyrologe.

(m) Cap. de Conſecrat. Diſt. 2. & paſſim alibi.

(n) In Pio §. 2.

(o) Lib. I. de Antiq. Eccleſiaſtibus, C. 5. Art. 5.

(p) Le Sueur, Hiſt. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 146.



tre qu'il y a plusieurs mots barbares, qui ne conviennent ni au tems ni à l'Evêque de Rome, comme sont *perseverabilis, missas agimus, primarchos.* An de J.C. 167.  
 „ Plusieurs aussi, dit Mr. Le Sueur (g) ne sauroient croire que le mot de  
 „ *Missa, Messe*, dont il se sert, fut encore en usage, parcequ'il ne s'en voit  
 „ point d'exemple en aucun Auteur approuvé, que bien long-tems après: on  
 „ doute aussi, continue le même Auteur, qu'on donnât dès-lors le *Colobium*  
 „ aux Evêques qu'on recevoit en leurs charges. D'autre côté, le Cardinal  
 „ Baronius ( qui le rapporte ) assure, qu'elles ont été trouvées ainsi dans les  
 „ Archives de Vienne. La simple naïveté qui s'y trouve, & la conformité  
 „ des choses qui y sont rapportées avec l'Histoire du tems, font croire à plu-  
 „ sieurs qu'elles sont vraies. Pour moi, s'il m'est permis d'en dire mon  
 „ avis, j'ai opinion qu'elles ont été écrites premièrement en Grec; & que  
 „ comme les Evêques de Lion & de Vienne écrivoient alors communé-  
 „ ment en cette Langue, comme cela se peut voir par leurs Lettres, & par  
 „ leurs Livres, aussi Pie écrivit à Juste en Grec, le Grec lui étant plus fa-  
 „ milier: mais, que ces Lettres ont été long-tems après mal traduites en  
 „ Latin par quelqu'un qui les a accomodées au stile, & à la mode de son  
 „ tems. „

On fait passer sous le nom de Pie I. deux Decretales plus visiblement fauf-  
 fes encore que les deux Lettres dont je viens de parler (r). L'une est adres-  
 sée à tous les fideles, & l'autre seulement aux Chrétiens d'Italie. Ajour-  
 d'hui, on est tout accoutumé à regarder ces pièces comme indignes du St.  
 Evêque dont elles portent le nom. Decretales supposées.

M A R C-  
A U R E L E.

A N I C E T,

Æ L I U S-  
V E R U S.

X I I. P A P E.

J'E ne trouve rien de plus mal imaginé, que la coûtume des Historiens qui  
 s'accusent mutuellement d'Erreurs grossières par raport à la Chronolo-  
 gie. L'expérience prouve que de tous les calculs, entre lesquels on re-  
 marque une prodigieuse diversité, il n'y en a peut-être pas un seul qui soit  
 juste. On en trouve une preuve sensible à l'égard de St. Anicet. Les Savans  
 ont fait une infinité de recherches pour nous apprendre les commencemens,  
 la durée, & la fin du Pontificat de ce St. Evêque; & après tout, nous som-  
 mes réduits à reconnoître que nous n'y voions rien d'assuré. On convient  
 seulement qu'Anicet étoit originaire d'un petit Bourg de Syrie, & que son  
 Pere se nommoit Jean, suivant le Pontifical de Damale. Dès le commen-  
 cement de son Pontificat, il fut visité par St. Polycarpe, Evêque de Smyr-  
 ne, & Disciple de St. Jean l'Evangeliste (a). Ils agiterent ensemble plu-  
 sieurs Difficultez sur des points dont ils demeurèrent bientôt d'accord. Mais,  
 il

An de J.C. 167.  
 Naissance d'Anicet.

(g) *Ubi supr.* ad an. 149.

(r) *Pagi, in Pio.* §. 3. *Baillet Vies des Saints,*

11. de Juillet, & divers autres.

(a) *Eusebe, Hist. lib. 5. chap. 24---26.*



An de J. C.  
167.

Origine de  
la Dispute  
sur la ce-  
lebration  
de la Fête  
de Pâques.

il n'en fut pas de même sur un point de très-petite importance, dont ils ne purent jamais convenir. Polycarpe, suivant l'usage des Asiatiques, & fondé sur l'exemple de St. Jean l'Évangéliste, & de St. Philippe, célébroit la Fête de Pâques, le 14. de la première Lune de l'année comme les Juifs. Mais Anicet, constamment attaché à la Tradition de son Église, ne la célébroit que le Dimanche d'après le quatorzième. La tranquillité, dont l'Église jouissoit alors, faisoit prendre à l'Évêque de Rome des airs d'Autorité auxquels on n'étoit point accoutumé. Il vouloit obliger tous ceux qui étoient avec lui à le suivre dans cette pratique. Telle fut la première Violation des Usages établis par les Apôtres.

Cependant, St. Polycarpe tint ferme, & conserva les privilèges de son Église, de manière que St. Anicet communiqua avec lui, & qu'ils convinrent de suivre les usages établis de part & d'autre. Preuve évidente, qu'alors on étoit encore persuadé que la diversité de sentimens, par rapport aux cérémonies extérieures, ne doit jamais altérer le repos des consciences, ni servir de prétexte pour attaquer la Doctrine reçue: car la Discipline de l'Église doit être arbitraire; c'est-à-dire qu'il doit être permis à chaque Église de servir Dieu selon les Rites qu'elle juge les plus convenables à la Majesté de l'Être suprême. Il paroît qu'on étoit convaincu de cette vérité dans les premiers tems du Christianisme, & qu'on ignoroit alors ce que c'étoit que de rompre les Liens de la Charité pour des sujets qui ne rendent personne criminel devant Dieu.

Le Pontificat d'Anicet est illustre dans l'Histoire Ecclesiastique par les Hérésies monstrueuses qu'il eut à combattre. La Doctrine de Basilide & de Carpocras, Chefs des Gnostiques, commençoit à faire des progrès, quoiqu'elle fut très-extravagante. Ils soutenoient, qu'on pouvoit s'abandonner à toute sorte de plaisirs. Que les femmes devoient être communes. Qu'il n'y avoit point de Résurrection de la Chair. Que Christ crucifié n'étoit qu'un fantôme. Qu'il étoit permis de sacrifier aux Idoles, & de renier la foi Chrétienne en tems de Persécution. Je passe sous silence d'autres reveries aussi ridicules, que ces mêmes Personnes enseignoient. On juge bien qu'une pareille Doctrine donnoit de l'exercice au zèle d'Anicet, qui vouloit préserver son Troupeau de la Contagion des Hérésies. Mais, les actions particulières de la vie de ce St. Evêque nous sont tout à fait inconnues.

An de J. C.  
175.

Je raporte sa mort à l'an 175. de Jesus-Christ; & selon cette Chronologie, il gouverna l'Église de Rome pendant 9. ans moins trois mois & quelques jours. Je ne crois pas qu'il souffrit le Martyre, quoique *Baronius* l'assure (b). Ce n'est que depuis le IX. Siècle environ, que les Auteurs se sont avisés de le qualifier Martyr (c). Ceux, qui seront curieux d'apprendre l'Histoire de ses Reliques, pourront consulter Mr. *Baillet*. Je ne veux point charger mon Histoire de ces sortes de Fables, à moins qu'il ne soit important de les refuter.

On dit (d) qu'il ordonna dix sept Prêtres, quatre Diacres, & neuf Evêques.

(b) *Annal. ad ad an. 175.*

(c) *Baillet, Vies des Saints, 17. Avril.*

(d) Voyez *Le P. Pagi, in Anicet. §. V.*



ques. On ajoûte qu'il ordonna que les Prêtres seroient rasés en rond sur la tête, en forme de Couronne. *Platine* (c) adopte cet Conte, & beaucoup d'autres †. Mais, le Cardinal *Baronius* veut que la Couronne des Prêtres soit d'Institution Apostolique. On lui attribue faussement une Lettre adressée aux Evêques de France (f); pièce, qui est copiée d'après la 32. Lettre du Pape Leon (g).

An de J.C.  
175.

La Couronne des Prêtres.

M A R C.  
A U R E L E.

S O T E R.  
X I I I. P A P E.

**L**E Pontifical nous apprend que S O T E R étoit de Fondi, dans la Terre de Labour, & fils de Concordius. Les Scavans ne sont pas d'accord sur le commencement, ni sur la durée, de son Pontificat. Tout ce qu'on fait bien sûrement de ce St. Evêque regarde sa charité envers les autres Eglises, & sur-tout envers les Confesseurs qui souffroient pour la cause de Jesus-Christ, soit dans les Prisons, soit dans les Mines.

An de J.C.  
175.

Naissance de Soter.  
Sa Charité.

C'étoit un usage établi du tems des premiers Evêques de Rome de faire des Collectes pour subvenir aux nécessitez des Pauvres (a). S O T E R ne laissa point abolir une coûtume si pieuse. Denys, Evêque de Corinthe, nous donne une grande idée de sa charité dans une Lettre qu'il adresse à l'Eglise de Rome: „ Vous avez, dit-il (b), gardé cette coûtume d'user de „ benificence envers tous les frères en diverses sortes, & d'envoyer des secours en beaucoup d'Eglises par tout le Monde, & vous observez la façon ancienne de vos Peres, en subvenant à la pauvreté des Indigens & fournissant aux nécessités des freres qui sont condamnés à travailler aux Mines: laquelle coûtume S O T E R, Vôte bien-heureux Evêque, non seulement a gardée, mais aussi l'a augmentée, quand il a administré amplement les aumônes qui étoient destinées pour l'usage des fidèles; & quand embrassant d'une affection paternelle les pauvres freres qui sont retournez par repentance, il les a reçus humainement & benignement comme ses propres Enfans, & les a exhortés par Doctrines Salutaires. „ Il est honteux que l'usage de distribuer des Aumônes aux Pauvres se conserve chez les Protestans, & qu'il soit entièrement aboli dans notre Communion. Les Présens, qu'on fait aux Eglises, ne sont plus, comme dans les premiers tems, employés au profit de ceux qui sont dans la nécessité. Aujourd'hui, les Ecclesiastiques, avec des Revenus immenses, se regardent comme les premiers Pauvres, & absorbent tout. Abus étonnant, & qu'il faudroit reprimer avec severité!

Usage des Collectes pour les Pauvres.

On

(c) In Anicet.

(†) Ces Contes ont raport à certaines Institutions qui sont beaucoup posterieures au tems d'Anicet. Nous en parlerons dans le tems où elles ont veritablement eu lieu.

(f) Concil. T. I. pag. 580.

(g) Pagi, in Anicet. S. 5.

(a) Pagi, in Soter. S. I.

(b) Je me sers de la traduction de Mr. le Sueur, Hist. de l'Eglise & de l'Emp. ad an. 169. On trouve de beaux fragmens de cette Lettre dans Eusebe, Hist. Liv. IV. c. 23.



An de J. C.  
175.

On prétend que *SOTER* s'opposa fortement aux *Montanistes* ou *Cataphryges*, dont l'Herésie faisoit des progrès sous son Pontificat. Quelques Anciens veulent même qu'il ait écrit contr'eux, & contre *Tertullien*. Mais, Mr. de *Tillemont* (c) n'est pas de cet avis, fondé, dit-il, sur ce que *Tertullien* ne se déclara pour la Secte des *Montanistes*, que long-tems après la mort de *SOTER*. *Montanus*, qui étoit Phrygien ou Mylien de Nation, & Chef de la Secte qu'on appelle des *Montanistes*, se disoit inspiré de l'Esprit de Dieu, d'une maniere beaucoup plus parfaite que ne l'avoient été les Apôtres. Il tomboit souvent en extase, & se mêloit de prophétiser, de même que *Priscille* & *Maximille* qui l'accompagnoient. Dans la Secte des *Montanistes*, les femmes administroient les Sacremens, & prêchoient. Ces Heretiques, condamnoient les secondes Noces, admettoient une distinction de viandes, & avoient trois Carêmes qu'ils observoient à la rigueur. Mais comme si tout cela n'eut pas suffi pour rendre *Montanus* & les Sectateurs odieux, St. *Jerôme* l'a calomnié, en l'accusant d'avoir crû qu'il n'y avoit qu'une seule Personne dans la Divinité. C'est la Couûtume des Theologiens de grossir toujours les Objets, aux dépens même de la Verité, pour noircir leurs Adversaires.

Sa mort.

Les Martyrologes marquent la fête de St. *SOTER* le 22. d'Avril comme d'un Martyr: en quoi ils ont été suivis par le Cardinal *Baronius* (d); & quelques autres; bien qu'il ne paroisse pas qu'il ait repandu son sang, ou qu'il soit mort dans la prison, ou le bannissement, pour *Jesus-Christ*. Il tint le siege, l'espace de 4. ans moins 12. jours.

An de J. C.  
179.

Règle-  
mens  
qu'on lui  
attribue.

On dit qu'il ordonna que les Prêtres seroient à jeun avant que de dire la Messe, & qu'il défendit aux Religieuses de toucher les Vases sacrés, & d'approcher de l'Autel pendant que le Prêtre celebre les Saints mysteres. Mais, tout cela paroît fabuleux. On lui attribue encore d'avoir fait une Loi, qu'une femme ne passeroit pas pour femme legitime, à moins que le Prêtre n'eut béni le Mariage, & que les Parens ne l'eussent remise à son Mari (e). Les deux Epîtres, & quelques Decrets qu'on nous a donnés (f) sous son nom, passent, dans l'Esprit de tous les Savans, pour des ouvrages supposés (g). Enfin, on dit qu'il ordonna 18. Prêtres, 9. Diacres, & 11. Evêques.

MARC-  
AURELE.

ELEUTHERE,

COMMODOE.

XIV. P A P E.

Naissance  
d'Eleu-  
there.

Saint *ELEUTHERE* étoit Grec de Nation, & originaire de l'Epire. *Nicopolis* étoit sa Patrie, & son Pere se nommoit *Abundantius*. On dit

(c) Tome 2. pag. 501.

(d) *Annal. Eccl.* ad an. 179.

(e) *Platino, in Soter.*

(f) *Concil. T. I.* pag. 386. & suiv.

(g) *Pagi in Soter.* §. 2.



dit (a) qu'il avoit été Diacre de St. Anicet, & qu'il exerçoit cet emploi lorsque *St. Hegeſippe* vint à Rome. Au commencement de ſon Pontificat, il reçût la celebre Deputation des Martyrs de Lyon, au ſujet des *Cataphryges* ou *Montaniſtes* qui excitoient de grands troubles parmi les fideles de l'Asie. St. Ireneé, qui fut élu Evêque de Lyon à la place de St. Photin, fut chargé de porter à l'Evêque ELEUTHERE les Lettres qu'on lui adreſſoit, pour l'engager à s'oppoſer aux progrès de la nouvelle Hereſie des *Montaniſtes*.

Quelques-uns ont crû qu'ELEUTHERE s'étoit d'abord laiſſé ſurprendre aux *Montaniſtes*, qui avoient un grand extérieur de pieté & de mortification. Mais, il ſemble qu'on l'ait pris pour le Pape St. Victor, ſon ſucceſſeur (b). Il trouva d'autres occupations dans le ſein de ſon Eglife. *Blasſe* & *Florin*, qui avoient été Prêtres, & depoſez pour leurs erreurs, ſe ſouleverent contre la Doctrine reçûe, en adoptant l'Hereſie des Valentiniens, dont le Chef étoit Valentin, Philoſophe Platonicien. Cet Hereſiarque & ſes Sectateurs abuſoient des paroles de l'Ecriture, & condamnoient pluſieurs paſſages. Ils diſoient qu'il y avoit 30. Eones qu'ils regardoient comme des Dieux nez ſucceſſivement. Que toutes les plus grandes impuretez étoient permifes, & que perſonne ne pouvoit atteindre à la perfection qu'il n'eut donné de l'Amour à quelque femme. Ils nioient la Reſurrection des plus imparfaits; &, dans leurs Aſſemblées, ils emploioient des mots barbares pour étonner les Auditeurs. Mais, pour revenir à Blasſe, il vouloit qu'on celebrât la Pâque le 14. de la Lune: il condamnoit même ceux qui en uſoient autrement que lui ſur ce point; & il fit un Schiſme auquel ELEUTHERE s'oppoſa vigoureuſement, en confirmant par un Decret la pratique de l'Eglife d'Occident.

On dit (c) que *Lucius*, qui regnoit alors en quelque endroit de la Grande-Bretagne, envoya une Ambaſſade à St. ELEUTHERE, pour lui demander quelqu'un par le moïen du quel il pût devenir Chrétien. On ajoute (d) que le Pape Eleuthere lui accorda ce qu'il demandoit, & que les Bretons conſerverent la foi paiſiblement, juſques au tems de Diocletien. Mais je m'étonne que Mr. *Fleury*, & quelques autres (e), aient adopté ce Conte; & que Mr. *Baillet* (f) le prenant pour un fait réel, ſe contente d'en rejeter, comme fabuleuſes, les circonſtances de la conversion de *Lucius*: car, *Gregoire le Grand* fut le premier qui ſe mêla de convertir les Anglois, comme je le dirai dans ſa Vie. Je ne nie pourtant pas, qu'il n'y eût dès-lors, ou qu'il ne pût y avoir, des Chrétiens dans la *Grande-Bretagne*. Mais dire qu'ELEUTHERE y envoya des Prédicateurs, à la priere d'un Roi de ce Pais-là, c'eſt ce qui me paroît inſoutenable. (g).

On attribue à St. ELEUTHERE d'avoir ſoutenu contre *Tatien*, qui vou-

Si *Lucius*, Roi d'Angleterre envoya des Ambaſſadeurs au Pape Eleuthere.

Actions qu'on lui attribue.

(a) *St. Jérôme.*

(b) *Baillet, Vies des Saints.* 26. May.

(c) *Bede, lib. 1. Hiſt. Gen. Anglor. cap. 4. Math. de Weſtmiſt. Polydore Virgile, &c.*

(d) *Fleury, Hiſt. Eccl. liv. III. ſ. 59.*

(e) *Platine, le P. Pagi, &c.*

(f) *Vies des Saints.* 26. de May.

(g) *Pictet, Theol. Chréti. T. III. pag. 180.*



An de J.C.  
179.

Lettre  
supposée.

An de J.C.  
194.

vouloit qu'on s'abstint de viandes, qu'il n'en falloit rejeter aucune. Si cela est, il faut conclure qu'on a bien reformé le Système des premiers Chrétiens, & même des Apôtres, sur ce point (b). On ajoute, sur l'autorité du Pontifical, qu'il ordonna 12. Prêtres, 8. Diacres, & 15. Evêques. La Lettre, qu'on nous donne sous son nom, & qui est adressée aux Provinces de la France, est assurément un Ouvrage supposé (i). Les premiers mots sont tirés de la 54. Epître de St. Leon; & l'Auteur y a suivi la Vulgate, dans les citations du Nouveau Testament; ce qui prouve que c'est une pièce fort éloignée du tems de St. Eleuthere.

Enfin, notre St. Evêque, aiant gouverné son Eglise avec beaucoup de prudence, l'espace de 15. ans & 23. jours, mourut en Paix, & fut enterré au Vatican, s'il en faut croire le Pontifical de *Damase*. Dans le Martyrologe moderne, & dans le Breviaire Romain, il porte la qualité de Martyr, & on lui en rend tous les honneurs dans l'Office de l'Eglise. Mais, c'est sans fondement. On prétend que son corps se conserve toujours au Vatican, où l'on en fait grande solennité: ce qui n'empêche pas que la Ville de Troie dans la Pouille ne se vante de le posséder aussi (k). Mais, ce n'est pas le premier Saint qu'on a multiplié.

FERTINAX.

ST. V I C T O R I

SEVERE.

XV. P A P E.

Herésie de  
Theodote.

Condam-  
née.

Victor fa-  
vorise les  
Montanistes.

VICTOR étoit Afriquain de Nation, & fils d'un nommé Felix. Il fit paroître beaucoup de zèle pour la Doctrine Apostolique. Un certain *Theodote*, qui, après avoir apostasié, étoit rentré dans le sein de l'Eglise, fut le Chef d'une nouvelle Secte qui fit du bruit vers les commencemens de ce Pontificat (a). Le Capital de sa Doctrine étoit d'enseigner que JESUS-CHRIST n'étoit qu'un pur homme; & ses Disciples eurent l'impudence de publier que l'Evêque VICTOR étoit de leur sentiment. Le zèle du Prélat détruisit bientôt cette calomnie. Il excommunia *Theodote* avec *Artemon* son Disciple, qui fit ensuite Secte à part (b). Il condamna en même tems les vieilles Erreurs d'*Ebion*, & de quelques autres Heresiarches qui sembloient vouloir renaître à la faveur de la Paix dont l'Eglise jouissoit.

Mais, ce St. Evêque ne pût se défendre des Artifices des *Montanistes*; car, l'Infaillibilité n'étoit pas encore établie. *Tertullien*, qui s'étoit déclaré pour ces Novateurs, assure que l'Evêque de Rome commençoit à approuver les Prophetes de Montan, & des deux Femmes *Priscille* & *Maximille* qui le suivoient (c).

Une autre Herésie s'éleva bientôt après dans l'Eglise. *Praxeas*, qui avoit con-

(b) Voyez la I. Epître de St. Paul à Timothée, chap. IV.

(i) Pagi, in Eleuth. §. 2.

(k) Baillet, Vie des Saints, 26. de May.

(a) Tertullien, Praxer. c. 5. 7. 58.

(b) Theodoret, Liv. 2. Epiphane, Hæres. 54.

(c) Tertullien in Prax. c. 1.



contribué à la proscription des Propheties de *Montan*, inventa le *Patripassianisme*, qui ruinoit la distinction des Personnes en Dieu. VICTOR attaqua cette Heresie. Il tint un Concile à Rome pour ce Sujet, & il la condamna (d). *Praxeas* reconnut son erreur. Il donna même sa retrac-tation écrite de sa main, & l'acte en demeura entre les mains des Ortho-doxes.

La celebre Contestation touchant la Fête de Pâques s'éleva du tems de St. VICTOR. Jusqu'ici la difference des sentimens & des usages sur ce point de Discipline n'avoit pas été capable d'alterer la Paix des Eglises Chrétiennes. Mais VICTOR, s'attribuant mal à propos un Droit de Superiorité sur ses freres, écrivit des Lettres vehementes qu'on appelleroit des Libelles dans notre Siécle, contre toutes les Eglises d'Asie (e); & il franchit telle-ment les bornes que les regles de la moderation lui prescrivoient, qu'il les excommunia.

Quelque chose qu'on puisse alleguer pour tâcher de justifier, ou d'excu-fer le procedé de Victor, on ne peut nier qu'il n'ait déplû à beaucoup d'E-vêques; & que ceux-mêmes, qui combattoient le sentiment des Asiaticques touchant la Pâque, ne crurent pas devoir adherer à ce que VICTOR faisoit contr'eux (f). Et comme, en ce tems-là, les Evêques avoient as-ses de credit pour dire à ceux de Rome ce qu'ils pensoient de leur Conduite, St. Irenée le censura vivement dans une Lettre qu'il lui écrivit au nom des Chrétiens des Gaules. Il s'étoit tenu plusieurs Conciles sur le Differend qui divisoit les Eglises d'Orient de celles d'Occident; & tous, à l'excepti-on de celui d'*Ephese*, avoient décidé que l'on se conformeroit, pour la celebration de la Pâque, à l'usage reçu dans l'Eglise de Rome. Enfin, *Anatole de Laodicée* (g), qui écrivoit environ quatre-vingts ans après cette Dispute nous assure que St. Irenée, Evêque de Lion, appaisa toute la Con-testation; de sorte que chacun s'en tint à la Tradition de son Eglise. On se souffrit mutuellement dans cette diversité jusqu'au tems du Concile de Nicée qui ordonna l'uniformité par tout.

St. Victor vécût encore quelques années depuis qu'il se fut rendu aux Exhortations, aux Remontrances, & aux Censures de quelques Evêques d'Occident. On peut raporter sa mort à l'an 202. ou 203. *Baronius* (h), fondé apparemment sur l'autorité de quelques Pontificaux, assure que le Martyre termina sa vie. Mais, c'est un fait très-incertain; car, les Marty-rologes du nom de St. Jérôme ne lui donnent que la qualité de Confes-seur.

*Saint Jerome* (i) a mis le Pape St. VICTOR au rang des Ecrivains Ec-clesiastiques, parcequ'il avoit fait divers petits Traitez sur la Religion & sur la Discipline touchant la Pâque. Mais, les quatre Lettres qu'on lui at-tribue

An de J. C.  
194.

Heresie de  
Praxeas  
condam-  
née.

Dispute  
sur la cele-  
bration de  
la Fête de  
Pâque.

Conduite  
orgueil-  
leuse de  
Victor sur  
ce point.

Censurée  
par St. Ire-  
née.

Mort de  
St. Victor.

Ses Ecrits.

Lettres  
supposées.

(d) Coll. Conc. r. r. coll. 602.

(e) Eusebe, Hist. liv. 5. c. 24.

Baronius, Annal. Eccl. ad an. 198. § 10. & 15.

(f) Baillet, Vies des Saints, 28. Juillet.

Tom. I.

(g) Apud Bucher. de Cycl. 445.

(h) Annal. Eccl. ad an. 203.

(i) De Script. Eccl. c. 34.



An de J.C.  
203.

Regle-  
ment tou-  
chant le  
Bâtême.

tribué sont supposées, comme les Savans en conviennent (\*). Le P. Labbe dit (k) qu'elles sont écrites d'un stile moderne. On dit qu'il ordonna 4. Prêtres, 7. Diacres, & 12. Evêques. On lui attribue (l) d'avoir ordonné, qu'en cas de nécessité, en quelque lieu que se trouvât un homme qui viendroit du Paganisme, il seroit bâtié, soit dans un Fleuve, soit dans la Mer, soit dans un Etang, &c.

## I D E' E,

## DES AFFAIRES POLITIQUES DURANT LE II. SIECLE.

Belles qua-  
litez de  
Trajan.

Ses ex-  
ploits.

Ses dé-  
fauts.

La Super-  
stition est  
dangereu-  
se.

Lettre de  
Pline le  
Jeune tou-  
chant les  
Chrêtiens.

Reponse  
de Trajan.

U LPIUS TRAJAN, né en Espagne, fut adopté par *Cocceius Nerva* auquel il succéda. On ne sauroit disconvenir qu'il n'eut toutes les qualitez nécessaires à un grand Prince. Il étoit bien fait de corps & d'esprit. Il étoit sage, modéré, prudent, brave, & expérimenté dans l'art militaire, sachant d'ailleurs très-bien commander en tems de Paix. Aussi le Sénat le loua-t-il pour sa douceur, sa liberalité, sa magnificence, son Amour envers la Republique, & pour la Gloire de ses Exploits. A l'imitation de *Nerva*, il jura que nul homme de bien ne seroit tué ou couvert d'ignominie par son ordre; & en donnant le poignard à Saburan, Chef de ses Gardes, il lui dit: *Reçois cette Epée: si mes ordres sont justes, emploie-la à mon service: s'ils sont injustes, sers-t'en contre moi.* Il remporta deux Victoires signalées sur les *Daces*, & reduisit la *Dacie* en Province. Il chassa de l'Arménie *Cosroës*, Roi des *Parthes*: il s'empara de l'Assyrie, & vouloit aller jusques aux Indes. Il dompta les Juifs, & mourut à *Salinunte* en *Cilicie* (a). La Colonne qu'on érigea sur son Tombeau est fameuse. Tous les Curieux la connoissent sous le nom de Colonne *Trajan*.

Quoique TRAJAN eut de très-belles Qualitez, il avoit quelques défauts. On l'a accusé d'aimer le vin & la debauché, & il étoit extrêmement superstitieux, ce qui ne convient point à un Prince; car, la superstition a toujours causé de grands desordres dans un Etat. On vit une preuve de la verité de cette Maxime, sous le Regne de TRAJAN, qui persecuta violemment les Chrêtiens. *Pline* le Jeune, étant alors Gouverneur de la *Bithynie*, & obligé, par le devoir de sa Charge, de persecuter les Chrêtiens, écrivit à l'Empereur une belle Lettre (b), dans laquelle il lui témoigne qu'on les accusoit faussement de divers crimes atroces; & lui demandoit de quelle maniere il devoit se conduire à l'égard de ces Innocens que les Edits du Prince condamnoient comme coupables. TRAJAN lui fit Reponse (c) qu'il ne falloit pas les rechercher; mais, que s'ils étoient accusez & convaincus d'être Chrêtiens, il étoit à propos de les punir. On faisoit intervenir le

(\*) *Pagi*, in *Victor*. §. 3. &c.

(k) *Conc.* T. I.

(l) *Platine*, in *Victor*.

(a) *Dion Cassius*, *Pline*, lib. 8. *Epist.* 4. *Europe* lib. 8. *Aurelius Victor*, *Orose* lib. 7. c. 12.

*Xiphilin*, *Zonaras*,

(b) C'est la 97. du X. Livre.

(c) Cette Reponse se trouve à la suite de la Lettre de *Pline* que j'ai citée.



le crime d'Etat dans ces procédures, sous prétexte que l'Empereur avoit défendu les Assemblées, & que les Chrétiens violoient les Loix du Souverain.

*Tertullien* (d) tira tous les avantages possibles de la Reponse de l'Empereur à Pline le Jeune. Il en fait parfaitement sentir le ridicule: „ O jugement envelopé dans une nécessaire confusion & une ambiguïté inexplicable, s'écrie-t-il ! Comment est-il possible d'accorder des choses si opposées ? Il défend de rechercher les Chrétiens, comme s'ils étoient innocens ; & il commande de les punir, de même que des criminels. Il est clement, & use de severité : il dissimule & condamne en même tems. „ Tout ce qu'il ajoute est fort bien touché, & très-propre à couvrir les Païens de confusion, en les mettant en contradiction avec eux-mêmes. On conte (e) que dans la Persecution faite à l'Eglise sous le regne de TRAJAN, Simeon, fils de Cleophas, Evêque de Jerusalem, & St. Ignace, Evêque d'Antioche, souffrirent le Martyre. On ajoute (f) que cette Persecution dura jusqu'à la dixième année du regne d'ADRIEN ; & qu'une infinité de Chrétiens y perdirent la vie.

ADRIEN surnommé *Ælius*, né d'une Cousine de TRAJAN, eut l'Empire par les artifices de *Plotine* qui fut depuis sa femme. Il étoit savant, surtout dans la Langue Greque ; mais, on lui reproche d'avoir été trop inconstant. Au commencement de son regne, il brula pour 22. Millions cinq cents mille écus d'Obligations, que le Peuple devoit au Thresor du Prince (g). Il visita les plus belles Provinces de l'Empire ; & il fit élever dans la Grande-Bretagne un mur de quatre vingt mille pas de longueur avec des Forts pour mieux assurer les Garnisons Romaines contre ceux de l'Isle qu'on n'avoit pû soumettre. S'étant retiré à Tibur, il s'abandonna à la mollesse & à la cruauté (i) ; car il fit mourir plusieurs Personnes, ou par une violence ouverte, ou par des voies cachées. Le chagrin qu'il eut d'être incommodé d'une hydropisie le rendit furieux (k) ; jusques-là qu'il se seroit tué lui-même, si on ne l'on eut empêché. Il cherchoit la mort, & ne la pouvoit trouver. Ce Prince avoit de grandes vertus & de grands vices. Il étoit liberal, laborieux, civil, exact ; maintenoit l'ordre & la Discipline, soulageoit les Peuples, rendoit la justice avec une application singuliere, & punissoit rigoureusement ceux qui ne s'acquittoient pas bien de leurs charges. Il composa plusieurs Ouvrages en vers & en prose. Nous avons encore quelques fragmens (l) de ses Poésies Latines, & il y a de ses Vers Grecs dans l'*Anthologie*. On trouve aussi dans les Commentateurs de Spartien (m) une des Epitaphes Latines que cet Empereur fit à l'honneur d'un Cheval de chasse

An de J. C.  
203.

Remarques de Tertullien sur cette Reponse.

Martyre de Simeon & de St. Ignace.

Adrien parvient à l'Empire.

Sa Liberalité extraordinaire.

Il s'abandonne à la mollesse, & à la cruauté.

Ses belles Qualitez.

Ses Ecrits.

(d) *Apolog.* chap. 2.

(e) *Ensebe*, ex *Hegesippo*, lib. 3. c. 32. & 36.

(f) *Idem*, lib. 4. c. 8.

(g) *Tillemont*, *Hist. des Emp.* T. II. pag. 408.

(h) *Aurelius Victor*, in *Cesar*.

(i) *Lampridius*, in *Vita Heliogabali*. Xiphi-

lin, in *Adrian*.

(k) Dans les *Catalecta Virgilii & aliorum* & dans Spartien.

(l) *Casaubon & Saumaise Comment.* in *Spart.*

(m) *Tillemont*, *Hist. d'Adrien*. Bayle, *Dict. Crit. Art.* Barcochebas.



An de J.C.  
203.

Ses vices.

Il disperse  
les Juifs.

Antonin  
élu Empe-  
reur.

Souffre les  
Adulteres  
de sa fem-  
me.  
Ses belles  
Qualitez.

Ses Ex-  
ploits.

Antonin  
le Philoso-  
phe par-  
vient à  
l'Empire.  
Souffre les  
Debau-  
ches de sa  
femme.  
Ses Ex-  
ploits.  
Prend un  
associé  
pour le  
Gouver-  
nement.  
Debau-  
ches de L.  
Véru.

chassé qu'il avoit beaucoup aimé. Quant aux vices de ce Prince, il étoit cruel, envieux, jaloux de ceux qui excelloient dans les Arts, impudique au dernier point, superstitieux, & adonné à la Magie. Cependant, Adrien vint à bout de se faire déifier, par un Decret du Sénat. Il appaisa les Guerres qui étoient commencées. Il battit les Juifs, Nation toujours opiniâtre; & on compte qu'il en périt jusques à 600000. Il leur defendit de regarder leur Patrie; desorte qu'ils étoient contraints de donner de l'argent pour y pleurer un jour seulement tous les ans (n).

Le Successeur d'ADRIEN fut *Titus Fulvius ANTONIN*, dit le *Pieux* \*. Il épousa la fille de son Prédecesseur qui fut très-impudique. Ceux, qui prétendent qu'il fut surnommé *Pius*, à cause de sa douceur, se trompent à mon avis. Il y a beaucoup plus d'apparence que ce surnom lui fut donné parceque toutes les Religions lui étoient chères (o). Il fut un mari comode, de la trempe de quelques-uns de nos jours, qui souffrent, à l'exemple de l'Empereur ANTONIN, les galanteries de leurs femmes sans murmurer. On dit (p) qu'il étoit beau, civil, sobre, complaisant, & liberal. Il avoit l'air grand, l'esprit net, les sentimens nobles, & l'humeur égale. Il gouverna si bien l'Empire, que sa reputation se repandit par-tout. Il disoit qu'il valoit mieux sauver un seul Citoien, que de tuer mille Ennemis. Il vainquit les Peuples de la *Grande-Bretagne* (q), & il dompta les *Germain*s qui se révoltoient. Il repoussa les Maures jusqu'au mont Atlas, & fit rentrer dans le devoir ceux d'*Egypte* & d'*Achaie*. J'indique à la marge (r) quelques Auteurs qui ont parlé de ce Prince.

*Marc-Aurele ANTONIN*, dit le *Philosophe*, étoit fils d'*Annius Verus* qu'*Adrien* fit adopter par Antonin le *Pieux*, auquel il succéda. Il possédoit la Philosophie à fond. Il épousa *Faustine*, fille de son Prédecesseur; & quoique les Adulteres de cette Princesse ne fussent ignorés du Personne, il fut si bon, si complaisant, qu'il les dissimula. Les Historiens que je cite (s) nous apprennent qu'il triompha des *Parthes*, dompta *Avidius Cassius* qui s'étoit soulevé en Orient; subjugua les *Marcomans* & les *Quades*; établit à *Athènes* des Maîtres avec des gages pour y enseigner les sciences; battit les *Scythes*, & fit beaucoup d'autres belles choses. Il s'associa dans les pénibles fonctions du Gouvernement, *Lucius Antonius Verus* qui avoit épousé *Lucilla* sa fille. Ce Coadjuteur de l'Empire étoit bien différent de *Marc Aurele Antonin*. Il n'aimoit que les plaisirs & la débauche, & il mourut avant son Beau-Pere, non sans soupçon d'avoir été empoisonné par *Faustine* sa Belle-Mere. C'est un miracle que le Gouvernement étant commun à deux

(n) C'est le sentiment de *Pausanias*.

\* On a tort de rendre en François le mot de *Pius* par celui de *Débonnaire*. Il signifie *devot*, ou *superstitieux*, comme l'a remarqué *Mr. de Boulainvilliers* dans son *Hist. de l'anc. Gouver. de Fr. T. I.*

(o) *Julius Capitolinus*.

(p) *Rapin Thoyras, Hist. d'Anglet. Edit.*

de Hollande, ad an. 138.

(q) *Aurelius Victor, in Cesarib. Eutrop. Orosius, &c.*

(r) *Xiphilin, cap. 71. Julius Capitolinus. Pausanias in Arcad. Cassiodor. Aurelius Victor. Eutrope, &c.*

(s) *Eusebe, Chronic. & Hist. Eccl. Proem. lib. 5. & lib. 4. c. 15.*



deux Princes dont les inclinations étoient si contraires, l'ambition & la jalousie n'aient point rompu leur intelligence. Mais, il en faut faire honneur à Antonin; qui, par ses manieres honnêtes, obligea son Gendre à prendre plus de mesures dans sa conduite par une juste reconnoissance & par la crainte de lui déplaire. Sous le regne de ces deux Princes (†) l'Eglise souffrit une quatrième Persecution, dans laquelle plusieurs fideles furent couronnés du Martyre, & entr'autres les Martyrs de Lyon aussi fameux dans l'Histoire Ecclesiastique, que dans nos Legendes.

An de J.C.  
203.

Quatrième  
Persecution.

Quelques années après la mort de Verus, Antonin mourut aussi. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné par des Medecins qui avoient voulu faire plaisir à Commode son fils. Nous avons de ce Prince un Ouvrage excellent, & rempli de très-bons Préceptes.

Mort  
d'Antonin.

Lucius COMMODE Antonin occupa le Thrône après la mort de son Pere. Il fut le plus beau & le plus cruel de tous les hommes. Il avoit le corps bien proportionné, la taille extrêmement avantageuse; l'air grand & majestueux, les yeux doux & pleins de feu, les cheveux épais & d'un blond doré. Les Historiens (†), qui ont parlé de ce Monstre, nous apprennent qu'il étoit fils de Faustine, & d'un Gladiateur. Dès l'age de 12. ans il fit paroître sa cruauté, en faisant jeter dans un fourneau le Maître du bain où il s'étoit baigné, parce que l'eau étoit trop chaude. Il se fit déferer les honneurs Divins; & il entretenoit dans ses Palais trois cens garçons & trois cens filles pour ses sales voluptez. De son tems, les Maures, les Daces, les Pannoniens, les Germains, & les Peuples de la Grande-Bretagne furent domptez par ses Generaux. Il surpassa Domitien & Caligula en cruauté, & Neron en Debauches infames. Un jour il exposa aux Bêtes un homme qui avoit lû la Vie de Caligula écrite par Suetone (a). Les plus fideles Ministres du dernier regne furent massacrez: les plus vénérables Senateurs furent ses victimes; & s'il trouvoit quelqu'un qui eut un gros ventre, il le faisoit fendre par la moitié d'un seul coup, & prenoit plaisir à voir ses entrailles. La plupart de nos Moines, qui sont aujourd'hui si gros & si gras, auroient mal passé leur tems sous un tel Prince. Ils n'auroient pû éviter la mort, qu'en observant à la rigueur les Jeunes prescrits par leurs Regles. Enfin, ce cruel Empereur n'épargna, ni sa femme Crispine, ni sa sœur Lucille. Cependant, les Chrétiens jouirent de quelque repos sous son regne (x). Il mangeoit quelquefois en habit de femme dans l'Amphitheatre. Il massacroit tous ceux qui l'épargnoient; il combattit sept cens trente cinq fois; raporta de ses Combats jusqu'à mille palmes, & se vanta d'avoir tué douze mille hommes de sa main gauche. Enfin, après un regne trop long, quoiqu'assez court, eu égard au nombre des années, Marcia la plus considérable de ses Concubines l'empoisonna. Et, comme il rejettoit le poison qu'il avoit pris, il fut étouffé par un Athlete nommé Narcisse (y).

Caractere  
de Com-  
mode.

Son impu-  
dité.

Exemplés  
de sa  
Cruauté.

Ses ex-  
ploits.

Sa mort.

Publius

(†) Lampride, Xiphilin, Aurel. Victor, Eusebe, Orosius, &c.

(a) Lampridius, in Commod. cap. 19.

(x) Eusebe, Hist. Liv. 5. ch. 21.

(y) Dion, in Commod.



Ande J. C.  
203.

Pertinax  
lui succe-  
de.  
Ses bonnes  
qualitez.

Sa Mort.

Les Sol-  
dats ven-  
dent l'Em-  
pire.

Publius Helvius PERTINAX, qui étoit de si basse naissance qu'on l'appelloit le *jouet ou la paume de la Fortune*, fut choisi par le Senat pour être Empereur après la mort de l'infâme Commode. On eut beaucoup de peine à lui faire accepter cet honneur. L'Histoire (z) nous apprend, qu'il donna ses soins à maintenir les Privilges du Senat; qu'il punit les Delateurs; qu'il proscrivit les Bouffons de Commode, & fit d'autres Reglemens utiles. Mais, voulant retenir les Troupes dans leur devoir, & remedier avec trop de précipitation aux desordres de la Milice, il fut assassiné par les Soldats.

Après le meurtre de PERTINAX, les Soldats lui couperent la tête, & l'ayant portée dans le Camp, ils firent monter sur le rempart quelques insolens, qui crierent que *l'Empire étoit à vendre*. Sulpicien, Beau-Pere de Pertinax, voulut l'acheter: mais, P. Didius Salvius Julien, qui étoit beaucoup plus riche, en offrit d'avantage. Il promit 600. écus à chaque Soldat: cependant, il ne put paier cette somme; & Severe étant entré en Italie à la tête de l'Armée de Hongrie, le Senat déclara Julien paricide & usurpateur, & le fit tuer. Spartien & quelques autres (a) parlent de lui.

SEPTIMIUS SEVERE.  
CARACALLA.

ZEPHYRIN,

MACRIN.  
HELIOGABALE.

XVI. P A P E.

Ande J. C.  
203.

Les Evê-  
ques de  
Rome u-  
surpent  
une Auto-  
rité illicite.

Naissance  
de Zephy-  
rin.

Les meilleurs & les plus saints Reglemens se corrompent toujours avec le tems. C'est ce qui arriva dans l'Institution de l'Episcopat. Ce grand honneur (a) changea l'esprit de ceux qui en étoient revêtus, leur inspira de l'orgueil, & flatta tellement leur ambition, qu'à la fin ils se crurent plus grands Seigneurs que leurs Collegues. On remarqua sur tout ce changement à Rome, comme si cette Maîtresse du Monde ne pouvoit souffrir que des Rois & des Princes dans son sein. Les Evêques de Rome commencerent, vers la fin du second siècle, à s'attribuer sur les autres Eglises une Jurisdiction qui ne leur venoit pas des Apôtres. Dans le III. Siècle, nous verrons que l'Eglise avoit cessé d'être Vierge. Le premier Siècle de l'Eglise, étoit d'Or, pour me servir de l'expression du Cardinal de Lorraine (b); mais, à mesure qu'on s'est éloigné des tems Apostoliques, la corruption a toujours augmenté, jusqu'à ce qu'elle soit parvenue au point où nous la voions aujourd'hui. Le Pape Victor ébaucha le grand Ouvrage du Despotisme sur les Consciences, & ses Successeurs ne negligerent aucune occasion de le perfectionner, comme nous le verrons dans la suite de cet Ouvrage.

ZEPHYRIN, qui gouverna l'Eglise de Rome après St. Victor, étoit

(z) Jule Capitolin. Xiphilin. Aurelius Victor. Herod. liv. 2. Eutrope, Orose, Eusebe, &c.

(a) Heydegger, Hist. du Pap. pag. 18. & 19.

(a) Xiphilin, Suidas. Herod. liv. 2. Zosime, liv. 1.

(b) C'est ce qu'il dit dans le fameux Colloque de Poissi.



Romain, & fils d'Abundius ou Abundantius, s'il en faut croire les Pontificaux. Les opinions sont fort partagées (c) sur le commencement de son Administration; & dans cette diversité, je crois qu'il m'est permis de suivre le Cardinal Baronius (d) qui rapporte l'élévation de Zephyrin à l'an 203. de Jésus-Christ. On dit que quelques-uns attribuent (e) à son élection l'apparition miraculeuse du St. Esprit sous la forme d'une Colombe, que l'Historien Eusebe a rapportée à celle du Pape St. Fabien. Mais, cela paroît trop fabuleux (\*).

An de J. C.  
203.

Quelques Modernes (f) ont crû que St. Zephyrin se laissa surprendre aux Artifices des Montanistes, & que Praxeas le détrompa avant que de tomber lui-même dans l'erreur. Mais, nous n'adhérons pas à ce sentiment; car nous avons remarqué dans la Vie du Pape St. Victor, que c'est celui-ci qui favorisa l'Hérésie des Montanistes. Mr. Baillet (g) le croit aussi; & quoiqu'il paroisse douter assez mal à propos de la vérité du récit de Tertullien, en supposant la réalité du fait, il croit qu'on devroit attribuer cette faute à Victor.

Sous le Pontificat de Zephyrin, la persécution redoubla par un édit de l'Empereur Sévère. L'Evêque de Rome, ne se sentant pas disposé au Martyre, se cacha pendant l'orage (h), & ne reparût que quand le calme eut succédé à la tempête. Alors, il témoigna un grand Zèle contre les Hérétiques: il excommunia les Montanistes, & sur tout Tertullien qui avoit embrassé le parti de ces Novateurs. La chute de ce grand homme fit, selon toute apparence, beaucoup de peine à Zephyrin. Outre la perte que l'Eglise faisoit, on attribua (i) la cause de son Changement aux mauvais traitemens & à la jalousie des Ecclesiastiques de Rome contre lui; ce qui devoit faire une peine infinie à l'Evêque de cette Ville, vû que la mauvaise réputation, que son Clergé s'étoit acquise par cet endroit, ne pouvoit manquer de remonter jusqu'à lui. On croit pourtant (k) que le Troupeau confié aux soins de Zephyrin étoit alors aussi florissant qu'il eut jamais été; & on n'aura guere lieu d'en douter, si l'on fait attention à la belle peinture qu'en a faite Minucius Felix (l) célèbre Avocat Romain, auquel on peut s'en rapporter avec d'autant plus de fondement qu'il vivoit alors dans le sein de cette Eglise, à moins qu'on ne voulut dire qu'il étoit, par cela même, intéressé à donner de grandes idées des plus petites choses.

La persécution devient plus violente.

Zephyrin excommunique les Hérétiques.

Etat de l'Eglise de Rome sous son Pontificat.

Origene, qui étoit fugitif pour la foi Chrétienne, vint à Rome sous le Pontificat de Zephyrin (m), & il y fut très-bien reçu. On ne fait rien de plus particulier des actions de notre St. Evêque, si ce n'est qu'il recevoit en grace les Adulteres qui temoignoient du regret leurs fautes. Tertullien, qui étoit

Origene vient à Rome. Zephyrin ouvre l'Eglise à tous les Pecheurs penitens.

(c) Voyez le P. Pagi, in Zephir. Papebroch, Conat. 16. Tillemont. Tom. III. pag. 23. &c.

(d) Annal. Eccl.

(e) Rufin, Liv. 9. c. 21.

\* Lisez la Vie de St. Fabien, 21. Pape.

(f) Papebroch, Conat. Le P. Alexandre Sac. 3. Diss. 1. Tillemont, T. III. p. 75.

(g) Vies des Saints. 26. Août.

(h) Pagi, in Zephyr. §. I.

(i) St. Jerome, Vir. ill. c. 13.

(k) Baillet, Vies des Saints. 26. Août.

(l) Dial. Octav.

(m) Eusebe, Liv. VI. c. 14.



An de J. C.  
203.

étoit irrité contre lui, accusa (n) Zephyrin de mollesse & de relâchement dans la Discipline, lui reprochant qu'il avoit tort de traiter avec tant de bonté les Adulteres, & de fermer l'entrée de l'Eglise aux Idolâtres & aux Homicides, quoique les premiers fussent plus coupables que ceux-ci. Jean Morin (o) accuse Tertullien d'imposture, & soutient que Zephyrin recevoit en Grace les homicides & ceux qui avoient sacrifié aux Idoles. Mais, ce sentiment a été refuté par un autre Ecrivain (p).

Conte  
d'un He-  
retique  
fouetté  
par les  
Ange.

On dit que, vers la fin du Pontificat de Zephyrin, un Confesseur nommé Natalis, qui, par un mouvement d'avarice, avoit embrassé le parti des Theodotiens, fut rudement fouetté pendant toute une nuit par les Saints Anges. On ajoute (q) que le lendemain matin Natalis, couvert d'un sac & la cendre sur la tête, vint se jeter aux pieds de Zephyrin qui le reçut dans la Communion de l'Eglise. Le P. Pagi (r) rapporte une partie de cette Histoire, mais il en oublie le meilleur, qui est le Conte du fouet. Mr. Baillet (s), plus exact, a rapporté pieusement cette Fable, & c'est ce qu'il appelle une *Histoire remarquable*.

Ecrits  
qu'on lui  
suppose.

An de J. C.  
220.  
ou  
221.

Sa Mort.

Les Pontificaux, qui ont été suivis par quelques Auteurs, attribuent à Zephyrin des Decrets & des Lettres, qui ne sont point de lui (t). On veut qu'il ait ordonné qu'on se serviroit d'un calice de verre pour la consecration, & fait en quatre Ordinations, 13. Prêtres, 7. Diacres, & 13. Evêques. On ne convient, ni du jour, ni même de l'année, de sa mort; & quoique l'Eglise lui décerne les honneurs du Martyre, on doute, avec raison, qu'il ait repandu son sang pour la foi Chrétienne. On suppose qu'il est mort en Paix vers l'an 220. ou 221, & qu'il fut enterré dans le Cimetiere de Callixte sur le chemin d'Appius, d'où ses reliques (u) furent transportées dans une des Eglises de la Ville. On lui donne (x) dix-huit ans de Pontificat.

HELIOGABALE.

CALLISTE I.

ALEXANDRE  
SEVERE.

XVII. P A P E.

An de J. C.  
221.

Paix de  
l'Eglise.

CALLISTE, ou *Callixte*, comme la plûpart des Anciens le nomment, étoit Romain, fils de Domitius. Il fut choisi pour gouverner l'Eglise de Rome à la place de St. Zephyrin. Il appliqua tous ses soins à bien profiter du calme dont l'Eglise jouissoit sous le regne d'Helio gabale, Prince, qui, uniquement occupé de ses Debauches, ne s'avoit pas de perdre un moment de plaisir pour persecuter les Chrétiens. La mort de ce Prince augmenta bientôt après la tranquillité de l'Eglise, & les Chrétiens commen-

(n) *Lib. de Pudicit.*

(o) *Lib. 9. de penitentia. c. 20.*

(p) *Edmond Marsene, lib. 1. de Antiquis Ecclesia Ritib. c. 6. Art. 2. n. 3.*

(q) *Eusebe, Liv. 5. c. 18.*

(r) *In Zephyr. §. I.*

(s) *Vies des Saints. 26. Août.*

(t) *Pagi, in Zephyr. §. 2.*

(u) *Papebroch, Conat. p. 26.*

(x) *Eusebe, Chronic. & liv. 6. c. 25.*



mencerent à jouir de l'exercice public de leur Religion. Alexandre Severe leur procura cet avantage; car, il souffroit volontiers les Chrétiens, il aimoit leur Discipline, & la plûpart de leurs maximes. C'est ce qui fut remarqué par les Paiens; & un de leurs Auteurs (a) nous apprend, que dans une contestation qui survint entr'eux & les Cabaretiers de la Ville de Rome au sujet d'un endroit que ces derniers vouloient avoir pour en faire un lieu de Debauches, & ceux-là pour faire leurs Assemblées de Religion, l'Empereur l'adjugea aux premiers, quoiqu'on lui eût dit qu'ils l'avoient usurpé sur le Public. Je ne trouve rien que de fort probable dans le sentiment de ceux qui disent que St. Calliste fit bâtir une Eglise en cet endroit; mais, je ne saurois croire qu'il la dedia à la Ste. Vierge, comme Platine (b) le dit, fondé sur l'autorité du Pontifical de Damase, car l'usage de dedier les Eglise aux Saints n'étoit pas encore introduit.

L'Ouvrage le plus connu de ceux qu'on attribue à notre St. Evêque est le fameux Cimetiere qui porte son nom, & dont il est si souvent parlé dans les Martyrologes & dans nos Legendes. C'est le plus grand & le plus renommé de ceux qui sont autour de Rome. On prétend qu'on y a enterré jusqu'à cent soixante & quatorze mille Martyrs, & quarante six Papes. Quelques-uns croient, avec assez de fondement (c), qu'il subsistoit depuis long-tems, mais qu'on lui a donné le nom de St. Calliste, par ce que ce St. Evêque l'avoit agrandi. Je croirois plutôt que c'est parce qu'il y fut enterré, ou peut-être parce qu'il fut le premier qui y fit mettre les corps des Chrétiens pêle-mêle avec ceux des Payens; car, un Auteur judicieux (d) prétend que les Chrétiens n'eurent des Cimetieres en propre, que vers le cinquième Siècle.

On ne fait rien de plus particulier des actions de Calliste; car, tout ce qu'on lui attribue est justement suspect de fausseté à ceux qui en veulent juger sans préoccupation. On dit qu'il établit le jeûne des quatre-tems. Mais on ne trouve aucune trace de cet usage avant le Pontificat de Leon, qui vivoit sur la fin du V. Siècle. Du moins, les Protestans le prétendent ainsi (e): & j'avoue de bonne-foi que toute la Theologie ne me fournit aucune raison satisfaisante pour leur prouver le contraire.

On dit encore (f) que Calliste défendit de recevoir, contre les Ecclesiastiques, des accusations portées par des gens décriés, suspects, ou ennemis des accusés. Sage précaution, qui est fort éloignée de l'usage des Inquisiteurs de la foi. On ajoute que notre St. Pape regardoit comme Heretiques ceux qui prétendoient que les Prêtres ne pouvoient plus exercer les fonctions Pastorales après être tombés dans quelques crimes dont ils auroient même fait penitence. Cette opinion étoit trop rigide; & s'il est vrai que St. Calliste ait empêché qu'elle ne fut reçûe, les Ecclesiastiques de nos jours lui ont de grandes obligations.

Enfin,

(b) In Callixto. Le P. Pagi le dit aussi.

(c) Voyez Rom. subter.

(d) Burnet, Voyag. d'Ital.

Tome. I.

(e) Pichet, Theol. Chrét. Tome II. pag. 201.

(f) Voyez Platine, in Callixto.

G

An de J.C.  
221.

Cimetiere  
de Calliste.

Du Jeûne  
des quatre-  
tems.

Regle-  
mens  
qu'on lui  
attribue.



An de J. C.  
226.

St Mort.

Enfin, on dit que dans cinq Ordinations, Calliste fit 16. Prêtres, 4. Diacres, & 8. Evêques. Mais, ce qu'on dit (g) de sa mort n'est pas au-dessus du doute; car, les Actes qui nous apprennent, qu'après avoir été long-tems en prison, il fut précipité par une fenêtre dans un Puits qu'on voit encore à Rome: ces Actes, dis-je, sont très-peu dignes de foi (h). Le lieu de sa sepulture n'est pas connu, quoiqu'on dise qu'il fut enterré dans le Cimetière de Calepode sur le chemin d'Aurele. On suppose qu'il mourut en 226. après avoir gouverné l'Eglise de Rome l'espace de 5. ans, 1. mois, & quelques jours.

Fausse  
Decretales  
qu'on lui  
attribue.

Les deux Decretales ou Lettres qu'on attribue à St. Calliste sont supposées (i). L'une est adressée à un certain Evêque nommé Benoît, & commence par les mêmes termes de la 9. Lettre du Pape Gelase; & l'autre est adressée à tous les Evêques des Gaules.

ALEXANDRE  
SEVERE.

URBAIN I.

XVIII. PAPE.

An de J. C.  
226.

Piété de  
l'Empereur.

URBAIN étoit, dit-on, Romain de naissance, fils d'un des premiers Seigneurs de la Ville nommé Pontien. On est d'accord sur l'ordre de sa Succession; mais, on ne convient, ni du commencement, ni de la fin, ni des années, de son Pontificat.

Tandis qu'Urbain gouverna l'Eglise de Rome, les Chrétiens ne furent persecutez qu'à l'insçu de l'Empereur, par la malice des Magistrats; car Alexandre Severe qui regnoit alors étoit bien éloigné de faire la Guerre aux fideles. Il les favorisoit visiblement (a); & il ne se conduisoit que par les conseils de sa Mere Mammée, qui étoit Chrétienne. Il mettoit l'Image de Jesus-Christ dans son Cabinet, au rang des grands Hommes pour lesquels il avoit de la veneration, & il avoit eu la pensée de le faire recevoir au nombre des Dieux de l'Empire. Urbain profita des bonnes dispositions de ce Prince, fit un grand nombre de conversions, & étendit le Christianisme jusques dans la Maison même de l'Empereur.

Urbain refuse d'offrir de l'encens aux faux Dieux.

Cependant, (b) un autre Urbain, qui étoit alors Préfet de Rome, ennemi juré du nom Chrétien, ordonna à nôtre St. Evêque d'offrir de l'encens au Dieu Mars; mais, il cracha contre l'Idole, ce qui lui attira de cruels traitemens; mais on ne fait s'il souffrit le Martyre. On n'en douteroit pas, si l'on pouvoit s'en rapporter aux Actes tirez du Vatican (c), & qu'on suppose avoir été dressés par les Notaires de l'Eglise Romaine contemporains de notre St. Evêque. On marque, dans ces Actes, la Prison, les souffran-

(g) Pagi, in Callixt. §. 2.

(h) Baillet, Vies des Saints 14. Octobre.

(i) Pagi, in Callixt. §. 2.

(a) Lampridius, Vita Alex. Sever. Eusebe,

Liv. 6. ch. 28.

(b) Marian. Scot. Sabellæ. Naucerus, Balans, etc.

(c) Bollandus les à produits.



frances, la genereuse Confession, & enfin le Martyre de St. Urbain, avec celui de plusieurs autres que son exemple & ses exhortations porterent à souffrir la mort pour la foi. Mais, s'ils ne sont pas absolument faux, ils se trouvent tellement corrompus, & si remplis de fautes, que l'on ne peut s'assurer de rien sur leur Autorité (d). Neanmoins, l'Eglise decerne à ce Pape les honneurs du Martyre, suivant quelques anciens Sacramentaires, & le Martyrologe moderne qu'elle a adopté, quoique la plûpart des anciens Calendriers & Martyrologes ne lui donnent que le titre de Confesseur-Pontife. Quoiqu'il en soit, on raporte (e) sa mort l'an 233. de Jesus-Christ, qui concourt avec le dixième de l'Empire d'Alexandre Severe. Suivant ce calcul, il ne tint le siege que l'espace de 6. ans & 7. mois. Mais d'autres (f) lui donnent, avec peu de fondement, neuf ans de Pontificat. On dit, sur l'autorité du Pontifical Romain, qu'il fut enterré dans le Cimetiere de Pretextat, sur le chemin d'Appius.

An de J. C.  
226.

Sa Mort.  
An de J. C.  
233.

On raporte qu'en cinq fois Urbain créa 2. Prêtres, 5. Diacres, & 8. Evêques, & qu'il introduisit dans l'Eglise les vases d'argent. Si ce fait est veritable, il met la conduite de notre St. Evêque en grande opposition avec celle d'Alexandre Severe qui ne pouvoit souffrir ni or, ni argent, dans les Temples des Idoles, & qui disoit avec raison, que *l'or ne pouvoit être d'aucune utilité dans la Religion* (g).

Actions  
qu'on lui  
attribue.

On dit encore que St. Urbain accepta les Fonds & les Metairies que les Chrétiens lui venoient offrir, & qu'il les appliqua au profit des Ecclesiastiques, de telle sorte pourtant que les revenus étoient proportionés aux fatigues des Ministres de la Religion. C'est à cela qu'on raporte l'origine du temporel des Ecclesiastiques. Mais, il seroit à souhaiter qu'un tel usage ne se fût jamais introduit dans l'Eglise: on voit aujourd'hui que ceux, qui s'acquittent de leur devoir avec la plus scrupuleuse exactitude, sont d'ordinaire les plus mal recompensez. La plûpart des Prêtres seculiers, qui sont chargés du soin d'une nombreuse Paroisse, sont obligez de se contenter d'une maigre Portion congrüe, tandis que les Moines possèdent des biens immenses.

Reçoit des  
biens  
fonds.

La Lettre qu'on attribue à St. Urbain est manifestement supposée (h).

ALEXANDRE  
SEVERE.

P O N T I E N ,

MAXIMIN.

X I X. P A P E.

Les principaux Auteurs (a) qui parlent de PONTIEN nous apprennent qu'il étoit Romain de Naissance, fils de Calpurnius. Il gouverna son Eglise

An de J. C.  
233.

Naissance  
de Pon-  
tien.

(d) Baillet, *Vies des Saints*. 25. May.

(e) Baronius, *Annal. Eccl.* ad an. 233.

(f) Eusebe, in *Chronic.*

(g) C'est un mot de Perse: *in sacro quid facit Aurum?* Lampridius nous apprend cette

particularité, in *Vit. Alex. Severi*.

(h) Pagi, in *Urban.* §. 2.

(a) Eusebe, *Hist. Eccl.* Liv. 6. c. c. 27. & dans sa *Chronique*, n. 22. 50. Anastase le Bibliothecaire. & les *Concil.* T. I. pag. 6. 23.



- An de J. C. 233. Eglise pendant quelque tems avec assez de tranquillité. Mais, il fut troublé dans les fonctions de son Ministère, par les Ennemis du Christianisme, qui vinrent à bout de le faire releguer en Sardaigne, Pais que l'on avoit choisi à Rome pour le bannissement de ceux dont on vouloit se defaire; car, il falloit y être né pour y pouvoir vivre, tant l'air étoit mal sain. Il ne voulut pas laisser son Eglise sans Conducteur; &, afin que les fideles de Rome fussent en droit de se choisir un autre Evêque, il donna sa demission. Ce fut l'Empereur Alexandre Severe qui le relegua, non pour cause de Religion, car il n'étoit point Persecuteur, mais parcequ'il s'étoit laissé surprendre aux artifices & aux calomnies des Ennemis de Pontien (b). De sorte que l'on croit que notre St. Evêque ne gouverna que quelques mois. On dit que l'Empereur Maximin aiant suscité une affreuse Persecution contre l'Eglise, St. Pontien y fut couronné du Martyre, étant expiré sous les coups de bâton qu'on lui donna. Les Pontificaux lui attribuent d'avoir fait 6. Evêques & 5. Diacres en deux Ordinations. Les deux Lettres qu'on produit sous son nom, & dont l'une roule sur l'honneur qu'on doit rendre aux Prêtres, sont visiblement supposées.
- Son exil.
- An de J. C. 237. Il abdiqua l'Episcopat.
- Persecution de Maximin.
- Femme possédée du Diable.
- Du reste, je ne sais quel cas on doit faire d'une Histoire qu'on pretend être arrivée de son tems. Il y eut, dit-on, en Cappadoce une femme possédée du Diable, qui contrefaisoit la Prophetesse, & qui seduisit, par de faux miracles, plusieurs fideles qui la crurent une Sainte. Un Prêtre nommé Rustique, & un Diacre, se laisserent surprendre à ses prestiges. Elle eut la hardiesse d'administrer le Batême & l'Eucharistie avec les mêmes ceremonies qui s'observoient dans l'Eglise. Mais, un homme d'une singuliere Pieté foutint publiquement que c'étoit une trompeuse, qui étoit possédée du Diable; ce qu'il fit reconnoître au Peuple (c).

MAXIMIN.

## A N T E R O S.

## X X. P A P E.

- An de J. C. 237. Election d'Anteros.
- Sa Mort.
- Quoique Pontien eut abdiqué l'Episcopat, comme je l'ai dit dans sa Vie, les fideles de Rome avoient tant de respect & tant d'attachement pour lui, qu'ils refuserent d'élire un autre Evêque de son vivant. Mais, après sa mort, ils procederent à l'élection, & choisirent pour la conduite de leur Eglise ANTEROS, Grec de Nation, fils d'un nommé Romulus. On regarde ce Pape comme le premier Auteur du Martyrologe. Du moins, on ne doute point (a) qu'il ne s'appliquât d'une façon extraordinaire à recueillir les Actes des Martyrs, pour les conserver dans les Eglises. Tandis qu'il étoit occupé de ce soin, la persecution qui continuoit avec fureur ne l'épar-

(b) Pagi, in Pontian. §. 1.

(c) Firmilian, Epist. ad Cyprian.

(a) Voyez Eusebe, Hist. Eccl. Liv. 6. ch.

27. Chron. n. 2253. Platine. Concil. T. I. p. 629. &amp;c.



pargna pas; car, on croit qu'il souffrit le Martyre, l'an 238., après avoir gouverné son Eglise pendant un mois seulement. Un savant Moderne (b) doute, que St. Anteros ait repandu son sang pour la foi Chrétienne; mais il n'allegue aucune raison qui puisse autoriser ses doutes à cet égard.

An de J.C.  
238.

La Lettre, qu'on attribue à notre Saint, n'est pas de lui (c); & je ne fais si l'on doit ajouter foi à ceux (d) qui veulent qu'il ait permis aux Evêques de quitter leurs Eglises pour en prendre d'autres, non pour leur utilité particulière, mais par nécessité ou pour le bien de la Religion. Et quand cela seroit véritable, je ne croirois pas qu'ils eussent recouru à l'Evêque de Rome pour autoriser ces changemens; car alors la Juridiction des Papes étoit renfermée dans les bornes de leur Diocèse. Quoiqu'il en soit, cet usage est aujourd'hui très-commun: mais, la plupart de nos Prelats ne briguent pas de nouveaux Evêchez en vuë de la Religion. C'est la dernière de leurs pensées. Ils ne s'informent pas combien ils ont d'Ames à conduire dans le chemin du Salut; mais, ils savent jusqu'au dernier sou combien un tel Evêché peut leur donner de Revenus; combien il pourront avoir de Domestiques, de Chevaux de Carosses, de Chiens de Chasse, &c. Que ces pensées sont indignes de la Majesté, & de la Sainteté, de l'Episcopat!

Ecrits sup-  
posés.

Ambition  
des Evê-  
ques.

On dit encore (e), sur la foi des Pontificaux, qu'Anteros établit un Evêque à Fondi dans la Terre de Labour.

MAXIMIN.  
GORDIEN.

F A B I E N .

PHILIPPE.  
DECIVS.

X X I . P A P E .

Huit ou treize jours après la mort de St. Anteros, FABIEN, que l'on croit avoir été Romain (a), ou du moins Italien de Naissance, fils de l'abius, fut élu à sa place, d'une façon miraculeuse, s'il est permis de s'en rapporter à Eusebe (b), & aux Modernes (c) qui l'ont suivi. Ils disent que Fabien avoit quitté la Campagne avec quelques autres pour venir à Rome après la mort d'Anteros. Comme les fideles étoient assemblés dans l'Eglise pour l'élection d'un Evêque, on proposoit plusieurs Personnes considerables, mais on ne pensoit point à Fabien, quoiqu'il fut present. Tout à coup, un Pigeon blanc volant d'enhaut vint s'arrêter sa tête. Les fideles, se souvenant que c'étoit la forme que le St. Esprit avoit prise au Batême de Jesus-Christ pour se manifester aux hommes, crurent que Dieu leur marquoit par ce signe quelle étoit sa volonté, & son choix. Aussi-tôt, ils se mirent à crier tous d'une voix, que Fabien devoit être leur Evêque, & il fut porté sur le Siege Episcopal,

Electio  
miraculeu-  
se de Fa-  
bien.

(b) Baillet, *Vies des Saints*. 3. Janvier.

(c) Pagi, *in Anter.* §. 2.

(d) Platine, *in Anter.*

(e) Pagi, *in Anter.* §. 1.

(a) C'est le sentiment le plus suivi, quoi- que Pictet ait crû qu'il étoit Grec de Na-

tion. *Theol. Chret.* T. III. pag. 181.

(b) *Hist. Eccl.* Liv. VI. ch. 22.

(c) Fleury, *Hist. Eccl.* Liv. VI. §. 6. Bail- let, *Vies des Saints*. 20. Janvier. Baronius, *Annal. Eccl.* ad an. 238. §. VI. Pagi, *in Eabian.* §. 1. &c.



An de J.C.  
238.

Ses soins  
pour re-  
cueillir les  
Actes des  
Martyrs.

Il est loué  
par St. Cy-  
prien.

Condam-  
nation de  
Privat,  
Evêque de  
Lambese.

Fabien en-  
voie des  
Missionai-  
res en  
France.

L'Empe-  
reur Phi-  
lippe n'é-  
toit pas  
Chrétien.

copal, sans autre formalité que celle de l'imposition des mains. On ne s'étoit pas encore avisé de se prosterner devant l'Evêque de Rome immédiatement après son election, ni de lui baiser les pieds.

On lui attribue (d) d'avoir établi sept Sous-Diacres & Notaires pour rediger par écrit l'Histoire des Martyrs, qu'Anteros avoit fait commencer; & d'avoir fait bâtir quelques Oratoires dans les Cimetières. Tout cela est assez probable. Mais qu'il ait ordonné (e) que le St. Chrême seroit rafraichi tous les ans le Jeudi Saint, & que celui de l'année précédente seroit brûlé dans l'Eglise, c'est un fait dont il très-permis de douter.

L'Antiquité ne nous a rien conservé d'important ni de certain de ce que Fabien fit dans l'administration de sa charge. Mais, à en juger par les éloges que St. Cyprien (f) nous en a laissés, on doit se persuader que sa conduite fut toute sainte, & son zèle ardent pour l'accroissement de l'Eglise. C'est ce qu'il fit paroître contre Privat Evêque de Lambese, homme d'une conduite scandaleuse, & d'une Doctrine très-pernicieuse, qu'on avoit condamné en Afrique dans un Concile de 90. Evêques. On ne fait point en quoi consistoit l'Herésie de Privat. Elle fut éteinte avec lui; & j'estime (g) que ce seroit un grand bien, si l'on ignoroit de même la plupart de celles de l'Antiquité que les Histoires nous rapportent. On fait seulement (h), que Privat fut notté en termes très-severes, par les Lettres du Pape Fabien & de Donat Evêque de Carthage. L'Eglise de France se croit redevable (i) d'une partie de ses lumieres aux soins infatigables de nôtre St. Evêque, par la Mission Apostolique de quelques Saints Personnages qu'il envoya prêcher la foi dans les Provinces de ce Royaume.

On croit, sur le rapport d'Ensebe (k), que l'Empereur Philippe & son fils étoient Chrétiens; & les Actes du Martyre de St. Pontien affirment que l'Evêque Fabien batiza ces deux Princes. Beaucoup de savans Modernes (l) ont donné dans cette erreur, & ont prétendu fonder leur opinion sur le témoignage de St. Jérôme (m), de Paul Orose (n), & de Vincent de Lerins (o). Mais, il n'est pas vraisemblable que les Soldats, les Grands, & les autres Sujets de l'Empire eussent souffert Philippe, s'il eut été Chrétien. Et, pour ne parler que du Senat qui étoit tout composé d'Ennemis jurez du Christianisme, eut-il mis ce Prince au nombre des Dieux après sa mort? D'ailleurs, Philippe n'auroit pû que défigurer la Religion par sa conduite & par ses Crimes. Ainsi, toutes les apparences nous portent à croire que quelque Païen aura voulu insulter aux Chrétiens, en débitant qu'un Prince si méchant étoit de leur Religion. Outre que le P. Pagi (p) a bien réfuté l'opinion de

(d) Anastase le Bibliothecaire.

(e) Platine, in Fabian.

(f) Dans quelques unes de ses Lettres.

(g) Le Suceur, Hist. de l'Eglise, & de l'Emp. ad an. 238.

(h) Cyprien, Epist. 59. ad Cornel.

(i) Gregoire de Tours, Hist. Fr. lib. I.

(k) Hist. Eccl. Liv. 6. c. 34. & in Chronic.

(l) Huet, Evêque d'Avranches, Origenianorum lib. I. c. 3. Baronius, Annal. Eccl.

(m) De Script. Eccl.

(n) Lib. 7. c. 13.

(o) Adversus Hareses, cap. 23.

(p) In Fabian.



de Mr. l'Evêque d'Avranches, & qu'Eusebe s'est expliqué là-dessus d'une façon très-équivoque.

An de J. C.  
238.

Les deux Philippes étant morts, Dece ou Decius, qui leur succeda, vint troubler l'Eglise par une furieuse Persecution que l'on compte pour la septième. Plusieurs Chrétiens furent couronnés du Martyre; d'autres en assez grand nombre apostasièrent: mais, l'exemple de courage, de fidélité, & de perseverance que fit paroître St. Fabien à la tête de ceux qui devoient combattre pour la défense de la foi, contribua beaucoup à affermir les fideles de l'Eglise Romaine dans les termes de leur devoir envers Dieu. Fabien fut des premiers qui souffrit le Martyre; & on raporte (q) sa mort à l'an 253. qui étoit le premier de l'Empire de Decius. Ainsi, on compte qu'il gouverna l'Eglise 15. ans & quatre jours. Mais, je trouve que le sentiment de ceux qui le font mourir en 250. est le plus suivi. La Vacance du Siege Papal fut à peu près d'un an & demi.

Septieme  
Persecution de l'E-  
glise.

Mort de  
St. Fabien.

An de J.C.  
250.

On attribue trois Lettres à St. Fabien; mais les Savans les rejettent comme supposées (r). On ne sauroit faire plus de cas des Decrets que l'on trouve sous son nom dans Gratien. Ils sont visiblement faux. Il y en a qui condamnent à un Jeune très-severe ceux qui ne veulent pas se reconcilier avec leurs freres. D'autres ordonnent de déclarer infame un homme qui veut faire un faux Serment; & qu'aucun Prêtre non Lettré n'eut à celebrer la Messe, &c.

Ecrits sup-  
posés.

## V A C A N C E

### D U S t . S I E G E .

**I**L est manifeste que Platine s'est trompé, lorsqu'il a dit (a) que le Siege Episcopal de Rome ne vacqua que six jours après le Martyre de St. Fabien. Les Habiles Gens (b) conviennent que, pour élire un autre Evêque, on attendit que la rigueur de la Persecution fut apaisée; & ce sentiment est d'autant mieux fondé qu'il est indubitable qu'une partie du Clergé de Rome, & des Evêques voisins, étoient prisonniers, ou dispersés, & cachez. Ainsi le Siege vaqua fort long-tems, & le Clergé prit soin du Gouvernement de l'Eglise.

La Perse-  
cution  
continue.

Cependant, la Persecution continuoit à faire d'énormes ravages dans l'Eglise d'Orient, & dans celle d'Occident. Le grand Cyprien, Evêque de Carthage fut obligé, par ordre de Dieu, de se retirer, comme il le temoigne lui-même dans ses Lettres. Il fut proscrit, & ses biens confisqués. St. Gregoire Thaumaturge, Evêque de Neocesarie dans le Pont, prit aussi la fuite, avec son Troupeau. Il se retira, avec son Dia-  
cre,

(q) Baronius, *Annal. Eccl.* ad an. 253.

(r) *Pagi in Fabian.* §. 9.

(a) *In Fabian.*

(b) Baronius, *Annal. Eccl. Fleury, Hist. Eccl.* Liv. 6. §. 27. & autres Auteurs.



An de J. C.  
250.

cre, sur une Colline deferte. Les Perfécuteurs le suivirent en grand nombre, & aiant appris le lieu où il étoit caché, les uns gardoient le passage de la Vallée, & les autres cherchoient par toute la Montagne. Gregoire dit à son Diacre de se mettre en priere avec lui, & d'avoir confiance en Dieu. Il commença lui-même à prier, se tenant debout, les mains étendues, & regardant le Ciel fixement. Les Païens aiant couru par toute la Montagne, & visité toutes les Roches & toutes les Caveres revinrent, dans le Vallon, & dirent qu'ils n'avoient rien trouvé, que deux Arbres affez proches l'un de l'autre. Cette étonnante Metamorphose procura la conversion de celui qui leur avoit servi de Guide, & qui étant revenu sur les lieux, quand ils se furent retirés, trouva l'Evêque & son Diacre, immobiles en Oraïson, dans le même endroit où les autres disoient avoir vû ces deux Arbres.

Lettre du  
Clergé de  
Rome à  
celui de  
Carthage.

A Rome, un grand nombre de fideles repandirent leur sang pour Jesus-Christ. Le Clergé de cette Ville, aiant appris la retraite de St. Cyprien, écrivit à son Clergé par Clementius Sous-Diacre de Carthage qui étoit allé à Rome (c). La Lettre à St. Cyprien est perdue; mais, il paroît qu'elle lui apprit le Martyre du Pape St. Fabien. Celle du Clergé de Rome au Clergé de Carthage commence ainsi : „ Nous avons appris que le Bienheureux Pape \* Cyprien s'est retiré; ce qu'il aura fait par de bonnes raisons „ étant un Personnage considerable comme il est. „ Ils les exhortent ensuite à être fermes dans la foi, & à soutenir le Peuple; „ Et nous vous „ en montrons l'exemple, disent-ils; comme vous le pourrez apprendre „ de ceux qui vont d'ici vers vous : nous en avons même ramené de ceux que „ l'on faisoit monter † pour les contraindre.... Cette Eglise, ajoutent-ils, „ est ferme dans la foi, quoique quelques-uns soient tombez, soit par respect „ humain, à cause de leur dignité, soit par crainte se voiant pris. Nous „ les avons separez de nous; mais nous ne les abandonnons pas, de peur qu'ils „ ne deviennent pires : vous devez faire de même, & relever le courage à „ ceux qui sont tombés; afin que s'ils sont repris, ils puissent confesser le „ nom de Jesus-Christ & reparer ainsi leur faute. Si etant malades ils se „ repentent & desirent la Communion, il faut les secourir, &c. „

Lettre de  
St. Cyprien  
au Clergé de  
Rome.

St. Cyprien repondit par une Lettre (d) adressée aux Prêtres & aux Diacres de Rome, qui commence ainsi : „ Nous n'avons encore appris, „ mes chers freres, que par des bruits incertains, la mort du St. Homme „ mon Collegue, lorsque j'ai reçu la Lettre que vous m'avez adressée par „ le Sous-Diacre Clementius, par laquelle j'ai été pleinement instruit de „ sa fin glorieuse; & je me suis extrêmement rejoui, qu'il ait si dignement „ couronné une administration si pure. „ Il parle du Martyre de St. Fabien.

Le Clergé de Rome écrivit encore d'autres Lettres à St. Cyprien, & les Con-

(c) *Apud Cypr. Epist. 8.*

\* Le nom de Pape se donnoit alors à tous les Evêques.

† Ils veulent parler de ceux que l'on menoit au Capitole pour sacrifier aux faux Dieux.

(d) *Ep. 9.*



Confesseurs de cette Ville en écrivirent de leur côté à ceux de Carthage, pour les exhorter à tenir ferme contre les importunités des Apostats, suivant la rigueur de l'Evangile. St. Cyprien fit réponse aux Prêtres & aux Diacres de Rome, pour leur rendre compte de sa retraite dont on leur avoit fait un rapport assez fidele. Il leur envoioit aussi les Lettres qu'il avoit écrites pendant sa retraite au nombre de treize, pour leur apprendre tout ce qui s'étoit passé, & comme il s'étoit conformé à leurs Conseils, touchant les Apostats malades. On lui répondit par une grande Lettre, dans laquelle le Clergé Romain marque combien il est nécessaire dans les tems les plus fâcheux de se tenir ferme à la Discipline de l'Eglise, comme de ne pas abandonner le Gouvernail dans la Tempête. „ Et ce n'est pas, disent-ils, une „ Resolution formée depuis peu chez nous. Nous trouvons que cette se- „ verité, cette foi, cette Discipline, est ancienne. L'Apôtre n'auroit pas „ dit (e) que l'on parloit de notre foi par tout le Monde, si dès-lors elle „ n'eut jetté de fortes racines; & ce seroit un grand crime de dégénérer „ d'une telle gloire . . . Dieu garde, ajoutent-ils, l'Eglise Romaine de „ perdre sa vigueur par une facilité profane, & de relâcher les neufs de la „ severité, en renversant la Majesté de la Foi. Quand on voit nos freres, non „ seulement renverser, mais tombant encore tous les jours; leur accorder „ le remede prématuré d'une reconciliation qui ne leur servira de rien, c'est „ par une fausse misericorde ajouter de nouvelles playes à celles de l'Apostasie, en ôtant à ces malheureux le remede même de la Penitence. Ce „ n'est pas guerir, mais, si nous voulons dire le vrai, c'est tuer. . . . Nous „ avons une necessité plus pressante de differer: nous, qui, depuis la mort de „ Fabien de glorieuse mémoire, par la difficulté du tems, n'avons pû encore „ avoir d'Evêque pour regler tout ceci, & pour examiner avec autorité & „ conseil ceux qui sont tombez. En cette grande affaire, nous sommes de „ votre avis, qu'il faut attendre la Paix de l'Eglise, & ensuite examiner la „ Cause des Apostats, en consultant avec les Evêques, les Prêtres, les Dia- „ cres, les Confesseurs, & les Laiques qui sont demeurez fermes. Car, il „ nous semble que ce seroit nous charger d'une grande haine, si un seul „ prononçoit sur un crime commis par tant de Personnes: un Decret ne „ peut être ferme, sans avoir le consentement de plusieurs. Regardez le „ Monde entier ravagé & plein des restes de ceux qui sont tombés! Un mal „ si étendu demande de grands Conseils & de grands Remedes; & comme „ ceux, qui sont tombés, sont tombés par aveuglement, & faute de précau- „ tions; ceux, qui veulent reparer ce mal, doivent y employer toute la sa- „ gesse des meilleurs Conseils, de peur que ce qui ne seroit pas fait comme „ il faut ne soit jugé de tous comme nul . . . Cherchant à garder ce „ temperamment, ajoutent-ils, nous avons consulté long-tems & en grand „ nombre, avec quelques Evêques de notre voisinage, & avec ceux que la „ persecution a chassés ici des autres Provinces éloignées, & nous avons „ crû qu'il ne falloit rien innover, avant l'établissement d'un Evêque, mais „ tenir

An de J. C.  
250.

Autre  
Lettre du  
Clergé de  
Rome à  
St. Cy-  
prien.

Discipline  
de l'Eglise  
à l'égard  
des Apo-  
stats.

Decret  
touchant  
les Apo-  
stats.

(e) Rom. ch. I. vs. 8.  
Tom. I.



An de J. C.  
250.

„ tenir en suspens ceux qui peuvent attendre. Et à l'égard de ceux  
 „ qui se trouvent en peril de mort, qu'après avoir fait penitence &  
 „ temoigné souvent la detestation de leurs Pechez, s'ils donnent des si-  
 „ gnes d'un vrai repentir, par leurs larmes, & leurs gemissemens:  
 „ quand il n'y aura plus humainement d'esperance qu'ils puissent vivre,  
 „ qu'en ce cas on les secoure avec grande précaution. Dieu fait ce qu'il  
 „ en fait, & comment il regle son jugement: c'est à nous à prendre bien  
 „ garde, que les méchans ne louent notre excessive facilité, & que les  
 „ vrais penitens ne nous accusent de dureté & de cruauté. „

Parallele  
de la Dis-  
cipline an-  
cienne &  
moderne  
par raport  
aux Deci-  
sions.

Ce Decret du Clergé de Rome fut écrit (f) & recité par Novatien pre-  
mierement, & souscrit par les autres Prêtres. On doit sur-tout faire atten-  
tion au sentiment où l'on étoit alors, *qu'un seul ne devoit pas prononcer sur des  
affaires d'importance*, qui n'avoient raport qu'à la Discipline. Aujourd'hui,  
on est bien éloigné de cette idée sage & Chrétienne. Le Pape decide, &  
il ne reste aux fideles du second ordre que le merite d'une obéissance passive.  
Les Jugemens rendus *ex Cathedra* sont crus infaillibles; il faut s'y soumettre  
sous peine d'être traité comme Heretique. On fait de nouveaux Articles  
de foi; on condamne, on proscriit l'ancienne & la veritable Doctrine que la  
Tradition nous avoit conservée dans les Ecrits des Peres, & sur-tout de St.  
Augustin! N'importe. Il faut recevoir ces nouvelles Decisions. Ces Ais  
de Hauteur étoient inconnus à Rome, du tems de ses premiers Evêques. Et  
dans cette superbe Ville, on ne connoit plus aujourd'hui la Vertu, la Sain-  
teté, ni l'Humilité de ses premiers Martyrs.

DECIVS  
GALLUS.

ST. CORNEILLE I.

VOLUSIEN.

XXII. P A P E.

NOVATIEN I. ANTIPAPE.

An de J. C.  
252.

Mauvaises  
intentions  
de Decius  
contre les  
Chrétiens.

Election  
de Cor-  
neille.

IL n'est pas surprenant que le St. Siege ait vacqué près d'un an & demi.  
Il ne fut pas possible au Clergé de Rome de se choisir plutôt un autre  
Evêque, parce que l'Empereur Decius auroit souffert plus volontiers, dit  
St. Cyprien (a), une Revolte dans l'Etat pour lui disputer l'Empire, que  
l'Electon d'un Evêque de Rome qui fût capable de soutenir la Religion  
Chrétienne contre les desseins qu'il avoit de la ruiner. Enfin, le Prêtre  
CORNEILLE, Romain de Naissance, fils de Castin, fut élu peu de tems avant  
le meurtre de Decius. C'étoit un homme d'une pureté virginale, d'une  
modestie & d'une fermeté singuliere. Il avoit passé par tous les Degrez des  
Offices Ecclesiastiques. Il n'avoit, ni brigué comme plusieurs autres, ni  
même desiré l'Episcopat. Tant s'en faut, qu'il fallut lui faire violence pour  
l'obliger à l'accepter. Il fut élu par seize Evêques qui se trouverent à Ro-  
me

(f) Cyprien, Epist. 35.

(a) Epist. 52.



me, entre lesquels il y en avoit deux d'Afrique, Pompée & Etienne: pres- que tous les Clercs rendirent temoignage de son merite; & le Peuple, qui étoit present consentit à son ordination. Les Evêques écrivirent des Let- tres à toutes les Eglises, & à Carthage en particulier, pour leur en faire part; & elle fut généralement approuvée.

Quoique les tems fussent encore très-facheux, & que l'Eglise eut une dan- gereuse Persecution à soutenir, l'Episcopat étoit devenu l'objet de l'Ambition de plusieurs. Novatien, Prêtre de l'Eglise Romaine, jaloux de l'élévation de Corneille, se declara contre lui. Il affectoit une severité, qui plaît tou- jours à ceux qui sont fermes dans les tems de Persecution. Il se plaignoit qu'à Rome on recevoit les Apostats à la Penitence avec trop de facilité. Plusieurs du Clergé de Rome, encore Prisonniers pour la Foi, se laisserent feduire à cette apparence de zele pour la Discipline. Novat, \* schismati- que d'Afrique, appuioit ses desseins. Tous deux publioient diverses calom- nies contre le Pape Corneille. Ils l'accusoient, d'avoir un billet du Magi- strat pour éviter la Persecution, & d'avoir communiqué avec des Evêques qui avoient sacrifié aux Idoles. Sur ces fondemens, Novatien se separa de la Communion de Corneille, & entraîna plusieurs Confesseurs, & grand nombre de fideles, dans son Schisme. Il se fit chef de la Secte de ceux qui s'appelloient eux-mêmes les *Purs*, parce qu'ils soutenoient que ceux qui étoient tombez, durant la Persecution, ne pouvoient plus esperer le salut, quoiqu'ils fissent pour obtenir le pardon de leurs fautes. Un Concile de soixante Evêques, & d'un grand nombre de Prêtres & de Diacres, aiant été as- semblé à Rome sur ce sujet, Novatien fut condamné & excommunié (b). Corneille écrivit à Fabius, Evêque d'Antioche, & lui apprit ce qui avoit été resolu dans ce Concile. Dans une autre Lettre, Corneille décrit avec assez d'aigreur l'esprit & les mœurs de son Concurrent. Voici la peinture qu'il en fait (c): „ Je vous dirai comment Novatien, cet homme admira- „ ble brûlant depuis long-tems du desir d'être Evêque, a caché son ambi- „ tion deregulée sous le voile de la Sainteté des Confesseurs qu'il avoit en- „ gagez dans ses interêts, . . . . mais qui, l'aiant connu, & découvert „ les artifices & ses tromperies, ses mensonges & ses parjures, son humeur „ farouche & éloignée de toute sorte de douceur, ont renoncé à son ami- „ tié, & sont revenus à l'Eglise. Ils ont publié en presence des Evêques, „ des Prêtres, & de plusieurs Laiques, la malice qu'il cachoit sous l'appa- „ rence d'une fausse humilité. Ils ont pleuré le malheur où ils étoient tom- „ bez de s'être separez de l'Eglise, pour avoir été trompez par les fourber- „ ries de cet imposteur . . . . Nous avons vû, mon très-cher frere; un „ changement admirable arrivé en un moment en sa personne. Cet hom- „ me, qui avoit juré, avec des sermens execrables, qu'il n'avoit point d'am- „ bition pour la Dignité Episcopale, a paru tout d'un coup Evêque. Ce

An de J.C.  
252.

Schisme  
de Nova-  
tien.

Sa rigueur  
envers  
ceux qui  
étoient  
tombez.  
Sa con-  
damna-  
tion.

Comment  
il se fait  
ordonner  
Evêque.

Doc-

\* Remarquez que la plupart des Auteurs, sur tout des Grecs, ne distinguent pas No- vat de Novatien. C'est une faute dans la

quelle Eusebe & plusieurs autres sont tombez.

(b) Eusebe, Hist. Eccl. Liv. VI. ch. 43.

(c) Apud Eusebium, ubi supr.



An de J.C.  
252.

Lettre de  
Denys  
d'Alexan-  
drie à No-  
vatiën.

Concile  
de Cartha-  
ge.

Schisme  
de Fortu-  
nat en A-  
frique.

„ Docteur, ce defendeur de la Discipline de l'Eglise, voulant usurper l'Episcopat, auquel Dieu ne l'avoit point appellé, s'affocia de deux hommes perdus, & les envia en un coin de l'Italie, pour tromper trois Evêques fort simples & fort ignorans, en les assurant qu'il falloit qu'ils vinssent à Rome pour appaiser avec les autres Evêques un différend qui s'y étoit émû. Quand ils y furent venus, il les fit enfermer par des méchans semblables à lui sur la dixieme heure du jour: & les aiant fait boire avec excès, les contraignit de le sacrer Evêque, par une imposition de mains vaine & imaginaire; & s'attribua ainsi très-injustement la dignité Episcopale, à laquelle il n'a aucun droit. „ Il donna pourtant bien de l'occupation à Corneille, & lui enleva une grande partie de son Troupeau. Et dans les Lettres, qu'il écrivit à plusieurs Eglises après son ordination, il n'eut pour lui aucun ménagement. Son témoignage étoit autorisé de celui des Confesseurs, qui s'étoient déclarez pour lui, & qui écrivoient en même tems. Mais St. Denys, Evêque d'Alexandrie, repondit en ces termes à Novatiën (d): „ Denys à Novat † son frere, Salut. S'il est vrai, comme vous dites, que vous vous soiez separé malgré vous de la Communion des fideles, vous le ferez voir clairement en y revenant de vous même. Il falloit tout souffrir, pour ne point rompre l'Unité de l'Eglise; & il n'y auroit pas eu moins de gloire à souffrir le Martyre pour ce Sujet, qu'à le souffrir pour ne pas sacrifier aux Idoles. Il y en auroit même eu, à mon avis, d'avantage. Car, au lieu que le Martyr ordinaire n'endure les tourmens & la mort, que pour son salut, celui qui l'endure pour empêcher le Schisme l'endure pour le salut de toute l'Eglise. Si toutefois vous pouvez faire en sorte, soit par persuasions ou autrement, que les freres qui se sont separés de l'Eglise rentrent dans sa Communion, votre mérite sera plus grand que votre faute. Et, au lieu que celle-ci ne vous fera point imputée, l'autre sera relevée par des louanges extraordinaires. Que si vous ne pouvez porter vos freres à cette reconciliation, aiez soin au moins de sauver votre Ame. Je souhaite que vous vous portiez bien en notre Seigneur, & que vous aimiez la Paix. „

Environ ce tems-là, St. Cyprien tenoit un Concile fort nombreux à Carthage. La Nouvelle du Schisme de Novatiën étant parvenue en ce Pais-là, Corneille ne fut reconnu Evêque de Rome, qu'après qu'on fut assuré qu'il avoit été ordonné legitimement, & que l'Usurpation de son Competiteur étoit manifeste. De sorte que beaucoup d'Eglises desabusées condamnerent Novatiën; & les fideles, qui l'avoient suivi, revenoient chaque jour au parti de Corneille (e), qui les recevoit à bras ouverts.

Quelque tems après, Fortunat, qui avoit été chassé de l'Eglise, fut ordonné Evêque de Carthage pour disputer cette place à St. Cyprien. Mais, cette Ordination ne fut faite que par des Prelats, ou irreguliers, ou déposez (f).

Cepen-

(d) *Apud Euseb. Hist. Eccl. lib. VI. c. 54.*  
St. Jerome, de *Script. Eccl. in Dion.*  
† C'est à dire à *Novatiën.*

(e) *Epist. Corn. apud Cypr. 49.*  
(f) *Cyprien, Ep. 59.*



Cependant, Fortunat ne manqua pas d'envoyer à Rome, pour demander la Communione de cette Eglise. Felicissime étant arrivé à Rome, accompagné d'une Troupe de Schismatiques desesperez, il se presenta à l'Eglise, pretendan-  
 tendant faire reconnoître Fortunat pour Evêque de Carthage; mais, le Pape St. Corneille ne voulut pas seulement l'écouter, & le rejetta de l'Eglise avec une vigueur sacerdotale (g); & le traita comme il auroit souhaité qu'on eut traité Novatien. Car, il n'ignoroit pas que Felicissime avoit été legitime-  
 ment condamné pour des crimes très-odieux, dont il étoit convaincu, comme d'avoir détourné l'argent qu'il avoit en dépôt, corrompu des Vierges, & commis des Adulteres.

D'abord, Corneille donna avis à St. Cyprien de ce qui s'étoit passé. Sa Lettre étoit pleine de charité & de force, & un Acolyte nommé Satur fut chargé de la rendre à son adresse. Les Schismatiques, se voiant rejettés, revinrent à la charge, avec des menaces & des emportemens furieux: disant, que s'il ne recevoit les Lettres dont ils étoient porteurs, ils les liroient publiquement, & diroient quantité de choses honteuses. Ils faisoient sonner haut le nombre de 25. Evêques, qu'ils disoient avoir assisté à l'ordination de Fortunat. St. Corneille fut ébranlé par ces menaces, & écrivit une seconde Lettre à St. Cyprien, où il se plaignoit de n'avoir point reçu d'avis de sa part, touchant la prétendue ordination de Fortunat; & il en reçût une réponse (h) qui le mit au fait de ce qui s'étoit passé.

La Persecution, qui s'étoit ralentie sur la fin du regne de Dece, recommen-  
 çoit avec plus de fureur à l'occasion d'une peste violente qui s'étendit en plusieurs Provinces de l'Empire. L'Empereur Gallus, & son fils Volusien, eurent recours à leurs Dieux, & envoyerent des Edits par toutes les Provinces pour ordonner des sacrifices. Les Chrétiens faisant connoître qu'ils ne pouvoient prendre part à toutes ces Superstitions, l'on ne manqua pas de leur attribuer les maux Publics que l'on croioit être des effets de la colere des Dieux. Cette nouvelle tempête s'éleva tout à coup dans la Ville de Rome: mais les fideles, que St. Corneille n'avoit pas laissé endormir pendant le calme, ne s'y laisserent pas surprendre. Ils étoient preparez contre tous les dangers, & la vigilance du Pilote avoit pourvû à tout ce qui étoit nécessaire pour garantir le Vaisseau (i). L'Evêque St. Corneille fut le premier à Rome, qui confessa le nom de Jesus-Christ dans cette Persecution. Son exemple encouragea tellement les fideles, que tous ceux, qui seurent qu'il étoit interrogé, accoururent pour confesser avec lui; & plusieurs de ceux qui étoient tombez dans la Persecution precedente, se releverent en cette occasion. St. Corneille, aiant donc refusé de sacrifier aux faux Dieux, fut en-  
 voyé en exil par ordre de l'Empereur Gallus à *Centumcellæ*, aujourd'hui Civitavechia, qui étoit un lieu très-agreable à 45. milles de Rome. Il reçût, dans son exil, une Lettre de St. Cyprien, qui le felicitoit & toute l'Eglise Romaine de sa glorieuse Confession (k).

An de J.C.  
 252.

Ses crimes.

Corneille écrit à St. Cyprien, qu'il a refusé sa communion à Fortunat.

La Persecution continuë.

Confession du Pape Corneille.

Il est exilé.

On

(g) Fleury, Hist. Eccl. Liv. 7.

(h) Cyprien, Epist. 59.

(i) Baillet, Vies des Saints. 16. Septemb.

(k) Cyprien, Epist. 60.



An de J. C.  
253.

On ne fait rien du genre de sa mort. Etat de l'Eglise de Rome sous le Pontificat de Corneille. Ses Ecrits faux & veritables.

On ne fait pas si St. Corneille souffrit le Martyre, bien que l'Eglise lui en decerne les honneurs. Il y a beaucoup d'apparence que sa mort fut naturelle (l). St. Jerome (m) a crû qu'il avoit repandu son sang dans Rome même, où beaucoup d'Ecrivains des Siècles posterieurs ont dit qu'il avoit eu la tête coupée. Toujours est-il sûr, qu'il ne gouverna l'Eglise de Rome que l'espace d'un an & quelques mois. De son tems, l'Eglise Romaine étoit fort nombreuse (n). Il y avoit quarante-quatre Prêtres, sept Diacres, sept Sous-Diacres : quarante-deux Acolytes ; cinquante Exorcistes, Lecteurs, & Portiers ; quinze cens tant veuves que pauvres & malades, & le reste des fideles qui étoient innombrables.

On attribue à St. Corneille d'avoir ordonné quatre Prêtres, quatre Diacres, & sept Evêques. Les Actes, & deux des Lettres, qu'on produit sous son nom, sont des Ecrits supposés (o). Mais celles, qui lui sont attribuées dans le Recueil des Oeuvres de St. Cyprien, sont veritablement de lui.

GALLUS & VOLUSIEN. } ensemble. LUCIUS I.

ÆMILIEN  
Empeur.

### XXIII. P A P E.

An de J. C.  
253.

Eloge de Lucius.

Il est relegué.

St. Cyprien le felicite de ses souffrances.

Et sur son retour à Rome.

LE Successeur de St. Corneille étoit Romain, fils de Porphyre ; il avoit accompagné ce saint Evêque dans son exil. Sous les deux Papes precedens, il avoit été l'un des principaux Ornemens du Clergé de Rome ; & après la mort de St. Corneille, il fut jugé le plus digne d'entre les Confesseurs & les Prêtres de cette Eglise de remplir la place d'Evêque. Il n'exerça pas long-tems les fonctions de cette charge, car il fut relegué par les Persecuteurs, peu de tems après son élection.

Dès que St. Cyprien eut appris ces nouvelles, il écrivit à Lucius (a) pour se rejouir avec lui du double honneur qu'il avoit reçu, de la Confession & de l'Episcopat. Si nous en croions le Pontifical, l'exil du Pape Lucius ne fut pas long, & il lui fut permis de revenir à Rome. St. Cyprien, avec les Evêques ses Confreres, lui écrivit une seconde Lettre, pour le congratuler de son retour : „ Nous (†) comprenons, lui dit-il, mon très-cher „ frere, les salutaires Conseils de Dieu, & pourquoi cette Persecution subite s'est élevée. Le Seigneur a voulu confondre les Heretiques, & montrer quelle étoit l'Eglise, quel étoit l'unique Evêque élu par ses ordres, „ les Prêtres unis à l'Evêque, le veritable Peuple de Jesus-Christ, qui „ étoient ceux que l'Ennemi attaquoit, qui étoient au contraire ceux que „ le Demon épargnoit, comme lui étant acquis (b). „

St.

(l) Baillet, *Vies des Saints* 16. Septembre.

(m) *In Vit. Paul.*

(n) *Cornel. ap. Euseb. Hist. Eccl. Liv. VI. ch. 3. 4.*

(o) *Pagi, in ejus Vita. §. 3.*

(a) Remarquez que cette premiere Lettre de St. Cyprien à Lucius est perdue.

(†) *Epist. 61.*

(b) *Cyprien, Epist. 61.*



St. Lucius ne vécût que très-peu de tems depuis son retour à Rome ; mais, on n'est pas bien assuré qu'il ait souffert le Martyre. Cependant, St. Cyprien paroît l'insinuer en termes assez clairs, lorsqu'il recommande à St. Etienne la memoire de Corneille & de Lucius en ces termes : „ Il faut, dit-il „ (c), conserver l'honneur & travailler pour la gloire des bienheureux Martyrs Corneille & Luce qui vous ont devancez : & , puis que nous honorons ici leur Memoire, vous devez à plus forte raison, Vous, notre cher frere, qui êtes devenu leur Vicaire & leur Successeur, les honorer de votre côté, employer votre autorité & votre zele pour leur faire rendre par les autres les honneurs qui leur sont dûs. „ Ce témoignage paroît d'abord decisif pour le sentiment des ceux qui donnent la qualité de Martyr à notre St. Evêque. Mais, une autre Lettre de St. Cyprien explique celle-ci en faveur de ceux qui ne donnent à St. Luce que le titre de Confesseur-Pontife : car, il lui dit (d), que la perte de l'occasion qu'il attendoit de repandre son sang pour J. C. ne diminueoit rien du merite de sa Confession & de son Martyre. De-là je conclus que quoique St. Cyprien donne à St. Luce la qualité de Martyr, il ne s'enfuit point qu'il soit actuellement mort dans les tourmens (\*).

Quoiqu'il n'y ait rien de certain sur la durée du Pontificat de St. Lucius, on convient néanmoins assez communement qu'il n'a été que d'un tems très-court ; peut-être de sept mois, comme le veut le P. Petau ; peut-être de cinq, selon le calcul de Mr. Fleury. Mais, le sentiment de Platine (e) qui lui donne trois ans, trois mois, & trois jours d'Episcopat n'est pas suivi. Cette affectation du nombre de trois, répété trois fois, rend le calcul suspect. Ainsi, je raporte sa mort à l'an 253. environ sept mois après son élection. Les Pontificaux disent qu'il crea 4. Prêtres, 4. Diacres, & 7. Evêques ; & veulent qu'il ait ordonné qu'un Evêque seroit toujours accompagné de 2. Prêtres & de 3. Diacres pour éclairer sa conduite. On lui attribue une Lettre aux Evêques de France & d'Espagne, mais elle est manifestement supposée (f).

VALERIEN, &  
GALLIEN,

ETIENNE I.

Empereurs  
conjointement.

XXIV. P A P E.

ETIENNE, qui étoit Romain de Naissance, fils d'un nommé Jules, avoit servi l'Eglise de Rome en qualité de Diacre sous les Papes Saint Corneille & St. Luce. On dit que le premier, aiant reconnu sa fidelité, lui commit l'administration de tous les biens de cette Eglise ; & que son Successeur le fit passer à la Direction des choses spirituelles, pour en être soulagé

(c) *Epist.* 63.  
(d) Dans l'*Epist.* 61.  
(\*) *Pagi, in Lucio.* §. 2.

(e) *In Lucio.*  
(f) *Pagi, in Lucio.* §. 2.

An de J. C.  
253.

On ne fait  
si Lucius a  
souffert le  
Martyre.

Divers  
sentimens  
sur la du-  
rée de son  
Pontificat.

Regle-  
mens  
qu'on lui  
attribue.  
Lettre  
supposée.

An de J. C.  
253.

Eloge  
d'Etienne;



Ande J. C.  
253.

Faute de  
ce Pape.

Il protege  
injuste-  
ment deux  
Evêques  
accuiez  
de grands  
crimes.  
Son Am-  
bition.

Disputes  
au sujet  
du Batême  
des Here-  
tiques.

Dureté du  
Pape  
Etienne.

gé dans ses fonctions. On ajoute qu'il gouverna l'Eglise, pendant que St. Luce fut en exil. Il est toujours incontestable, qu'il fut élu Evêque de Rome en 253. selon la Chronologie du P. Petau.

Dès le commencement de son Pontificat, il se laissa surprendre par deux Evêques d'Espagne, qui, après avoir été légitimement déposés, lui étoient venus demander adroitement leur retablissement. Ces deux Prelats étoient Basilide, Evêque de Leon & d'Astorga, & Martial, Evêque de Merida, tous deux convaincus d'être du nombre des *Libellatiques*, c'est à dire de ces lâches Chrétiens, qui, bien qu'ils n'eussent pas effectivement sacrifié aux Idoles, donnoient néanmoins, ou recevoient des billets portant attestation qu'ils l'avoient fait, & savoient par ce moien leur Vie, leur Liberté, ou leurs Biens. Basilide & Martial étoient accusez d'ailleurs de beaucoup d'autres crimes énormes, qui les avoient rendus indignes de l'Episcopat, & qui avoient obligé les Evêques d'Espagne à leur donner des Successeurs. Etienne reçût leurs plaintes, peut-être parce qu'il étoit ravi d'avoir en main cette occasion de faire respecter son Siege, & ses Decisions. Il ne se donna pas même la peine d'approfondir la verité des choses, & il ne prétendoit pas moins que de retablir ces deux Prelats dans leurs Eglises. Les Evêques d'Espagne deputerent vers ceux d'Afrique, pour implorer leur secours contre les maux dont l'ambition de l'Evêque de Rome les menaçoit. St. Cyprien assembla un Concile de 28. Evêques, qui confirmèrent la déposition de Basilide & de Martial.

Quelque tems après, il s'éleva une grande Contestation entre les Catholiques touchant la validité du Batême des Heretiques. Cette question fut premièrement agitée en Afrique, & St. Cyprien fut le premier de ce tems-là (b) qui soutint que le Batême des Heretiques étoit nul, & qu'il falloit les bâtifier quand ils revenoient à l'Eglise. Frappé des raisons très-fortes en apparence, que l'on produisoit contre le Batême donné par les Heretiques, & ne voiant pour le défendre que l'autorité d'une coutume déjà attaquée dans sa Province par Agrippin son Predecesseur, il crût devoir soutenir ce qui lui paroissoit le plus veritable (c). Le Pape Etienne soutenoit qu'il ne faloit point rebâtifier ceux que les Heretiques avoient bâtifé. St. Cyprien fit autoriser son sentiment dans deux Conciles, & il donna avis à Etienne des choses qu'on y avoit traitées & decidées. Il envoya même à Rome deux Evêques, pour l'instruire plus particulièrement de la pratique & des raisons de l'Eglise d'Afrique. Mais, le Pape St. Etienne ne voulut, ni leur parler, ni les voir, & défendit même aux fideles de les recevoir, & d'exercer envers eux la simple Hospitalité. Il alla plus avant, il retrancha de sa Communion les Evêques d'Afrique en premier lieu, & ensuite ceux d'Orient, d'une maniere si arrogante, que les Orientaux ne s'en purent taire. Firmilien, Evêque de Cesarée, écrivit à St. Cyprien une longue Lettre (d) où il mon-  
tre

(a) Cyprien, *Epist.* 68.

(b) Eusebe, *Hist. Eccl. Liv. VII. c. 3.*  
& 4.

(c) St. Augustin, *Lib. II. de Bapt. contr. Donat. c. 8.*

(d) *Apud Cypr. Epist. 75.*



tre par-tout une grande estime & une grande affection pour lui : mais en même tems il fait éclater son indignation contre le Pape avec une entière Liberté. „ Pourroit-on bien croire, dit-il, parlant d'Étienne, qu'un tel homme eut une ame & un corps? Apparemment ce Corps est bien mal conduit, & cette Ame est dereglée. Etienne ne craint pas de traiter son frere Cyprien de faux Christ, de faux Apôtre, d'Ouvrier frauduleux; parce que sachant bien qu'il est lui-même tout cela, pour ne pas l'entendre dire de soi à un autre il a l'Effronterie de le reprocher aux autres. „ Cette Lettre a paru si forte & si picquante à Pamelius, qu'il avoue, qu'à l'exemple de Manuce, il ne l'eut pas inserée dans son Edition, si Morel & Turnebe ne l'eussent mise au jour avant lui. Mr. Fleury n'a pas osé la rapporter; & il ne parle point des Accusations atroces, que St. Cyprien lui-même intenta au Pape Etienne. Il l'accusa d'erreur, d'arrogance, d'ignorance, d'impudence, d'obstination, de presumption, d'être Ennemi des Chrétiens, de défendre la cause des Heretiques contre l'Eglise de Dieu, & de preferer la tradition humaine à la disposition Divine. C'est sur ce ton, & avec ce fiel très-amer, que les Saints de ce tems-là se parloient. Bon Dieu! qu'elle idée en devoit-on avoir! Que devoit-on penser d'une Conduite si contraire aux Préceptes de l'Évangile? J'avoue qu'un pareil procédé, bien loin de m'édifier, me donne de l'horreur, & augmente celle que j'ai toujours eue des Injures grossieres que certains Ecclesiastiques prodiguent encore actuellement à leurs Collegues.

Le sentiment du Pape St. Etienne, & de la plupart des Eglises, touchant la validité du Batême des Heretiques, fut defendu en ce tems-là par un Auteur, dont le Traité nous reste (e), mais dont nous ignorons le nom. Il parle comme étant Evêque, & c'est peut-être (f) St. Etienne lui-même, ou quelqu'un des Papes suivans. On ne fait point quel fut alors l'évenement de cette Dispute. Il est certain qu'elle duroit encore sous le Pape St. Sixte Successeur de St. Etienne. On le voit par les Lettres que St. Denis d'Alexandrie lui écrivit; & il ne paroît pas que St. Cyprien, ni Firmilien, aient changé d'avis. Toutefois St. Cyprien est compté entre les plus illustres Martyrs, même dans l'Eglise Romaine, qui le nomme au Canon de la Messe préferablement au Pape St. Etienne. Surquoi il est à remarquer, que St. Augustin (g) ne compte pas pour dernière decision le Decret du Pape St. Etienne, quoique veritable dans le fonds & revêtu de toute la force qu'il pouvoit lui donner. Aucun des Anciens n'a accusé ces Saints Evêques d'opiniatreté, pour n'avoir pas obéi à ce Decret (h).

Etienne auroit bien voulu pousser cette Dispute à bout. Mais il falut en suspendre les poursuites, pour soutenir son Troupeau contre la persecution que l'Empereur Valerien fit à l'Eglise. Il paroît qu'elle commença dès la fin de l'an 256. & qu'elle fut ouvertement declarée l'année suivante. On dit (i) un peu trop positivement, que S. Etienne fut un des premiers Martyrs

(e) De Baptis. Hæret. Inter Opus. Cypr.

(f) Fleury, Hist. Eccl. Liv. VII. §. 31.

(g) De Baptis. contr. Donat. lib. II. c. 4.

(h) Fleury, Hist. Eccl. Liv. VII. §. 32.

(i) Fleury, Hist. Eccl. Liv. VII. §. 33.

An de J. C.  
253.

Firmilien  
lui repro-  
che de  
grands Dé-  
faits.

St. Cy-  
prien for-  
me contre  
lui des ac-  
cusations  
atroces.

Apologie  
du Sentiment  
d'Etienne.

Suites de  
la Persecu-  
tion.

Incertitu-  
des sur la  
mort du  
Pape Etienne.



An de J.C.  
253.

Fables sur  
son Mar-  
tyre.

An de J.C.  
257.

Parallele  
de St. E-  
tienne, &  
des Sts. A-  
nôres  
Pierre &  
Paul.

Regle-  
ment  
qu'on lui  
attribue.  
Lettres,  
supposées.

tyrs de cette Persecution. Car la variété qui paroît dans les circonstances que l'on raporte de sa mort (k), ne peut pas beaucoup servir à confirmer l'opinion que l'on en a. Si l'on en croit un ancien Pontifical (l), il fut banni d'abord comme le furent St. Cyprien & St. Denys d'Alexandrie. Etant revenu ensuite à son Eglise, il fut arrêté environ un mois après, & mis en Prison avec deux autres Evêques, neuf Prêtres, & trois Diacres. On ajoute qu'il tint une Assemblée des principaux d'entre le Clergé & le Peuple dans la Prison, & que de leur consentement il remit tous les Vaisseaux sacrez, & le Coffre où étoit l'argent de l'Eglise & des Pauvres, entre les mains de son Diacre Sixte qui fut son Successeur, & qu'enfin il fut tiré de la Prison six jours après, & qu'il fut décapité. Ses Actes (m), qui, selon Mr. Baillet (n), ont encore moins d'autorité que ce Pontifical, disent qu'il fut pris le second jour d'Août, & mené sur l'heure même à l'Empereur Valerien, condamné, & envoyé de-là au Supplice. Que la chute subite & miraculeuse d'un Temple de Mars aiant fait fuir ses Gardes comme tous les autres qui l'accompagnoient, il se retira dans un Cimetiere voisin, où il commençoit à offrir le Sacrifice, lorsque les Soldats le vinrent chercher en cet endroit, & lui trancherent la tête sur l'Autel. Le P. Pagi (o) a suivi ces Actes. Mais, j'adopterois plutôt la conjecture de quelques Savans (p) qui jugent que St. Etienne pourroit bien être mort dans la Prison, après quatre ans de Pontificat.

St. Etienne, comme on a pu le remarquer dans le recit de la Dispute sur le Batême des Heretiques, ne bernoit pas son Ambition à la gloire de ne connoître que Jesus-Christ, & Jesus-Christ crucifié; en quoi il étoit bien différent de l'Apôtre St. Paul, & même de St. Pierre, dont l'humilité devoit servir d'exemple à tous ceux qui se glorifient d'être ses Successeurs immediats. Etienne avoit des vues plus éloignées que celles de ces Saints Apôtres. Il tendoit au Despotisme, & dans l'affaire des deux Evêques d'Espagne qu'il vouloit rétablir, malgré toutes les oppositions legitimes des autres Eglises, il fit ses efforts pour etablir le droit d'appellation à l'Eglise de Rome. Mais, il eut affaire à des Prelats aussi opiniâtres que lui, & aussi jaloux de leurs Droits, de leurs Usages, & de leurs Privileges, qu'il l'étoit des siens. Du reste, on lui attribue d'avoir ordonné 3. Evêques, 6. Prêtres, & 5. Diacres, & d'avoir fait un Reglement par lequel il étoit ordonné que les Prêtres ne porteroient leurs habits sacerdotaux que dans l'Eglise. Les deux Lettres qu'on produit sous son nom sont fausses & supposées. La premiere est adressée à l'Evêque Hilaire, & l'autre à tous les Evêques. Dans cette dernière, il est parlé des Patriarches; nom, qui n'étoit pas connu alors parmi les Dignitez Ecclesiastiques (q).

## SIXTE

(k) Baillet, *Vies des Saints*. 2. d'Août.

(l) *Apud Anast.* l. 24. c. 8.

(m) *Apud Surium*, p. 27.

(n) *Vies des Saints*, 2. d'Août.

(o) *In Stephani Vita*. §. 6.

(p) Tillemont, Baillet, &c.

(q) Pagi, *in Stephani Vita*. §. 7.



VALERIEN &

S I X T E I I .

GALLIEN.

Ande J. C.

257.

X X V . P A P E .

SIXTE, que d'autres nomment Xyste, & qu'ils font, par consequent, le seul de ce dernier nom, étoit Grec de Nation & Athenien de Naissance. Il avoit exercé avec beaucoup de charité, de zele, & de fidelité la charge de Diacre sous le Pape St. Etienne (a). On dit que ce Pape aiant été arrêté, Sixte fut le Compagnon de sa Prison, mais qu'en étant sorti par des moïens qu'on n'a point çus, il fut le Gardien & le Depositaire des Vaisseaux, des Meubles, & de tout l'argent de l'Eglise. Il étoit deja fort âgé, lorsqu'après la mort d'Etienne il fut élevé à la Dignité Episcopale. Il s'acquita des penibles fonctions de ce haut emploi avec autant d'exactitude qu'il en avoit fait paroître dans les Charges subalternes. Et quoiqu'il fut très-occupé à repousser ou à combattre les Ennemis qui attaquoient l'Eglise au dehors par une Persecution des plus cruelles, il ne negligea pas les maux dont elle étoit travaillée au dedans.

Eloge de Sixte.

Son Election.

La fatale Question sur le Batême des Heretiques continuoit à diviser l'Eglise, après avoir brouillé d'une maniere scandaleuse St. Cyprien & St. Etienne. Mais Sixte moins violent, ou moins ambitieux que son Predecesseur, termina cette affreuse querelle; & c'est peut-être ce qui a donné lieu à St. Ponce, Diacre de Carthage, de l'appeller un bon & pacifique Prelat, dans la Vie qu'il a écrite de St. Cyprien.

Suites de la question sur le batême des Heretiques. Sixte termine cette dispute. Lettres de St. Denys d'Alexandrie sur cette querelle.

Vers ce tems-là, c'est à dire au commencement du Pontificat de Sixte, St. Denys d'Alexandrie, qui avoit été relegué pour la foi, écrivit plusieurs Lettres touchant la question du Batême (b). Dans la premiere, adressée au Pape Sixte, parlant de St. Etienne, il disoit: „ Il avoit écrit comme ne „ voulant plus communiquer avec Helenus, Firmilien, & tous ceux de Cilicie, de Cappadoce, de Galacie, & des Pais voisins, parce qu'ils rebâtifoiient les Heretiques; quoiqu'en cela ils suivissent des Decrets de leurs plus grands Conciles: je lui écrivis en le priant pour eux tous. „

Dans cette même Lettre, Denys d'Alexandrie donnoit avis au Pape Sixte de l'Herésie de Sabellius, qui commençoit alors à paroître. „ Il s'est „ élevé, dit-il, à Ptolomaïde dans la Pentapole une Doctrinè veritablement „ impie; contenant plusieurs blasphêmes contre Dieu le Pere, tendant „ à ne point croire son fils unique le premier de toutes Creatures, le Verbe incarné, & à ne point reconnoître le St. Esprit. J'en ai reçu „ premierement des Ecrits de part & d'autre, & ensuite des freres sont „ venus m'en parler: sur quoi j'ai écrit quelques Lettres comme j'ai pû „ avec le secours de Dieu, traitant la question assez dogmatiquement, & „ je vous envoie les Copies. „ Le Capital de la Doctrinè de Sabellius étoit d'en-

Herésie de Sabellius.

(a) Anastase le Bibliothecaire. 4.

(b) Eusebe, Hist. Eccl. Liv. VII. c. 5.



An de J. C.  
257.

Parallele  
de la doc-  
trine de Sa-  
bellius sur  
la Trinité,  
& de celle  
des Païens  
touchant  
le Soleil &  
la Lune.

d'enseigner que les Personnes de la Trinité étoient trois noms, & qu'il n'y avoit qu'une seule Personne en Dieu, qui étoit appelée dans le Ciel *Dieu*, le Pere, en Terre *Fils*, & dans les Creatures *Esprit Saint*, entant qu'il deploie sa vertu en elles. Que le Pere, sous la Notion du Fils, étoit né de la Vierge, & avoit souffert. Ce Système obscur, touchant un Dogme que la foi nous enseigne, est assez semblable à celui des Païens, qui disoient qu'Apollon étoit appelé *Soleil* dans le Ciel, en Terre le Pere *Liber*, & dans les Enfers *Apollo*; & que la Lune avoit aussi trois noms, comme tous ceux qui ont la moindre teinture de Mytologie ne sauroient l'ignorer.

Beaucoup d'Evêques (c) étoient dans les sentimens de Sabellius, & leurs opinions avoient tellement prévalu, que l'on ne prêchoit presque plus le Fils de Dieu. Cette heresie étoit la même dans le fonds que celle de Praxeas & des Patropassiens, qui nioient la Trinité & la distinction réelle des Personnes Divines; & Sabellius (d) l'avoit apprise de Noetus, dont il étoit disciple. Ces sentimens s'étendirent fort loin, & trouverent des Partisans en Mesopotamie & à Rome en grand nombre.

Autre  
Lettre de  
St. Denys  
d'Alexan-  
drie à Six-  
te.

Peu de temps après, Denis d'Alexandrie écrivit encore une autre Lettre au Pape Sixte. Il y dit beaucoup de choses contre les Heretiques, & il demande son avis sur un fait particulier qui a rapport au Batême des Heretiques (e). Eusebe fait encore mention (f) d'une autre Lettre adressée à Sixte, Evêque de Rome, & à son Eglise, au nom de l'Evêque Denys & de l'Eglise d'Alexandrie. Il y traitoit fort au long la Question du Batême.

An de J. C.  
258.

La Perse-  
cution  
continue  
par la ma-  
lice de Ma-  
rien.

Cependant, la violence de la Persecution augmentoit, sous le Consulat de Memmius Fuscus, & de Pomponius Bassus. L'Empereur Valerien, étant en Orient occupé à la Guerre contre les Perses, laissa tout le soin des affaires à Macrien le grand ennemi des Chrétiens. On peut donc croire que ce fut à sa persuasion que l'Empereur écrivit au Senat une Lettre, portant que l'on fit mourir sans délai, les Evêques, les Prêtres, & les Diacres: Que les Senateurs, ceux qui avoient le titre d'*Egregius*, & les Chevaliers Romains perdissent leur Dignité, & fussent encore depouillés de leurs Biens: que si après avoir perdu leurs biens, ils continuoient d'être Chrétiens, on les fit aussi mourir. Que les femmes de qualité perdissent leurs biens, & seroient envoyées en exil: que les Cesaréens ou Affranchis de Cesar qui avoient déjà confessé, ou qui confessoient alors, seroient confisqués comme Esclaves de l'Empereur, enchainés & envoyés dans ses terres.

Martyre  
de Sixte.

En execution de cette cruelle Ordonnance, on fit mourir à Rome le Pape St. Sixte. Il fut pris avec quelques-uns de son Clergé, comme il étoit en prieres au Cimetiere de Calliste. Lors qu'on le menoit au supplice, St. Laurent, le premier des Diacres de l'Eglise Romaine, le suivoit en pleu-

(c) Athanase, de sentent. Dion. to. 1. pag. 552.

(d) Epiphane, Hares. 62. n. 1.

(e) Eusebe, Hist. Eccl. Liv. VII. c. 7.

(f) Ibid. c. 20.



rant, & lui disoit (g): Où allez-vous, mon Pere, sans votre fils? Vous n'avez pas accoutumé d'offrir le sacrifice sans Ministre. En quoi vous ai-je déplu? Eprouvez si je suis digne du choix que vous avez fait de moi, pour me confier la Dispensation du sang de notre Seigneur! Sixte lui repondit: Ce n'est pas moi qui te laisse, mon fils: mais un plus grand combat t'est reservé. On nous epargne nous autres vieillards. Tu me suivras dans trois jours. Quelques-uns disent (b) qu'il eut la tête coupée. Mais le Poëte Prudence (i), à qui Mr. Baillet (k) s'en rapporte sur le genre de la mort de notre St. Evêque, dit qu'il fut attaché à un Gibet; heureux & fort honoré de mourir en croix à l'exemple du Maître qui l'y avoit précédé & pour la cause du quel il donnoit sa vie!

An de J. C.  
258.

Sixte avoit fait deux Ordinations durant son Pontificat; & il avoit créé 4. Prêtres, 7. Diacres, & 2. Evêques. Les deux Lettres qu'on lui attribue sont supposées (l). Ruffin a publié, sous le nom de ce Pape, le Livre d'un Philosophe Pythagorien, nommé Sixte (m). Cette Imposture ne pouvoit regarder que notre Saint, parce qu'on n'avoit point de preuve que le premier Pape de ce nom eut été Martyr. Quoiqu'il ne s'agisse que d'un Recueil de Sentences & de Maximes qui pouvoient faire honneur à un Auteur Payen, Mr. Baillet croit (n) que c'étoit en quelque sorte deshonnorer un Evêque & un Martyr que de lui attribuer une production où il n'étoit fait mention, ni des Prophetes, ni des Apôtres, ni de Jesus-Christ même, & où il ne se trouvoit point de vestige de foi.

Ecrits  
qu'on lui  
attribue.

## V A C A N C E

### D U S t. S I E G E.

**A**près la mort de Sixte II. le Siege de Rome vaqua l'espace d'un an. Pendant tout ce tems, il ne se passa rien de plus considerable que le glorieux Martyre de St. Laurent.

Ce saint homme distribua aux Pauvres tout l'argent de l'Eglise, sans en excepter même les vases qui servoient à la Communion, & qu'il vendit pour s'assurer de l'Emploi legitime d'un bien qui étoit en danger de tomber entre les mains des Païens. La nouvelle de ces grandes Aumônes étant parvenue à Cornelius Sæcularis, qui étoit alors Préfet de Rome, il s'imagina que les Chrétiens avoient de grands thresors en reserve, & pour s'en assurer, il se fit amener St. Laurent qui en avoit la garde comme le premier des sept Diacres de l'Eglise Romaine. Le voiant en sa presence, il lui dit (o): „ Vous

Martyre  
de St.  
Laurent.

vous

(g) St. Ambroise Offic. Lib. II. c. 28.

(b) Fleury, Hist. Eccl. Liv. VII. §. 38. &c.

(i) Peristeph. Hym. 2.

(k) Vies des Saints, 6. Aoust.

(l) Pagi, in Sixti Vita. §. 3.

(m) St. Augustin, Retract. Lib. 2.

(n) Vies des Saints. 6. Aoust.

(o) Prudence, Peristeph. Hym. 2. St. Augustin, Sermon. 302. 303. &c.



An de J.C.  
258.

vous plaignez d'ordinaire que nous vous traitons cruellement: il n'y a point ici de tourment: Je vous demande doucement ce qui depend de vous. On dit que dans vos ceremonies, les Pontifes offrent des Libations avec des vases d'or: que le sang de la victime est reçu dans des coupes d'argent; & que pour éclairer vos sacrifices nocturnes vous avez des cierges fchez à des Chandeliers d'or. On dit que pour fournir à ces offrandes les freres vendent leurs Heritages, & reduisent souvent leurs Enfans à la Pauvreté. Mettez au jour ces thresors cachez. Le Prince en a besoin pour l'entretien de ses Troupes. Aussi bien j'apprens que selon votre Doctrine, il faut rendre à Cesar ce qui lui appartient. Je ne crois pas que votre Dieu fasse battre monnoye. Il n'a pas apporté de l'argent quand il est venu au Monde. Il n'y a apporté que des paroles. Rendez-nous l'argent, & soiez riches en paroles.

St. Laurent repondit au Juge avec fermeté: „ J'avoue que notre Eglise est riche, & l'Empereur n'a pas de si grands thresors. Je vous ferai voir ce qu'elle a de plus précieux: donnez-moi seulement un peu de tems, pour mettre tout en ordre, en dresser l'Etat, & en faire le calcul. „ Le Prefet, content de cette reponse, & croiant déjà tenir les thresors de l'Eglise, lui accorda trois jours de terme. D'abord, St. Laurent courut par toute la Ville, pour chercher en chaque rue les Pauvres que l'Eglise nourrissoit, & qu'il connoissoit mieux que Personne; les boiteux, les estropiez, les ulcerez. Il les assemble, il écrit tous leurs noms, & les range devant l'Eglise. Tout cela étant fait, il va trouver le Prefet, & lui dit: *Venez voir les thresors de notre Dieu. Vous verrez une grande Cour pleine de vases d'or, & des talens entassez sous les Galeries.* Le Prefet le suit, & voiant ces troupes de pauvres hideux à regarder, qui s'écrierent en demandant l'aumône, il se tourne contre Laurent avec des yeux troublez & menaçans. *De quoi vous fachez-vous, repondit-il? L'or que vous desiriez si ardemment n'est qu'un vil metal tiré de la terre, & sert de motif à tous les crimes. Le vrai or est la lumiere dont ces pauvres sont les Disciples. La foiblesse de leur corps est un avantage pour l'esprit. Les vraies maladies sont les Vices & les Passions. Les Grands du Siécle sont les Pauvres vraiment miserables & méprisables. Voilà les thresors que je vous avois promis. J'y ajoute les perles & les pierreries; vous voiez ces vierges & ces veuves, c'est la Couronne de l'Eglise: profitez de ces Richesses pour Rome, pour l'Empereur, & pour vous-même.*

*C'est donc ainsi que tu me joues, dit le Prefet. Je sai que vous vous piquez vous autres de mépriser la mort: aussi ne te ferai-je pas mourir promptement.* Alors, il fit apporter un lit de fer, & étendre dessus de la braise demi-éteinte, pour bruler le Martyr plus lentement. On le depouille, on l'étend, & on l'attache sur ce gril. La liberté d'esprit & la constance surprenante, que Laurent fit paroître durant cet horrible tourment, procurerent la conversion de beaucoup de gens parmi lesquels il se trouva des Personnes de grande distinction. Le Poète Prudence (p) temoigne que les Neophytes, c'est-à-dire

(p) *Ubi supra.*



dire les Chrétiens nouveaux bâtifez, virent son visage environné d'un éclat extraordinaire, & qu'ils sentirent une odeur très-agreable qui sortoit de son corps roti. Mais il ajoute, que les Infideles & les Impies ne virent rien de cette lumiere, & ne sentirent rien de cette odeur. Peut-être, doit-on regarder cette particularité comme un Ornement Poétique. Quoiqu'il en soit, au milieu d'un supplice si cruel, la tranquillité que produisoit dans l'Âme du bienheureux Martyr la joye qu'il avoit de souffrir pour Jesus-Christ étoit si grande, que lorsqu'il fut tout roti d'un côté, il dit au Prefet qui étoit présent à son Martyre, comme s'il eut voulu se jouer de sa cruauté, de même qu'il avoit fait auparavant de son avarice, qu'il pouvoit le faire tourner de l'autre côté. Quand cela fut fait, il eut encore le courage de lui dire, qu'il étoit assez cuit, & qu'il pouvoit manger.

An de J.C.  
258.

Un habile homme, avec qui je m'entretins un jour sur le Martyre de St. Laurent, que je venois de narrer dans les termes qu'on a vûs, forma sur cette Histoire une Difficulté considerable. Il prétendoit que la Conduite de ce grand Saint ne pouvoit être approuvée. Le grand Principe, sur lequel il fondeoit ce paradoxe, étoit qu'il n'est jamais permis de se jouer des Souverains, qui, de quelque Religion qu'ils puissent être, & quelle que soit leur conduite, representent toujours la Divinité sur la Terre. Il me fit des objections si fortes, que j'en fus ébranlé. Nous nous expliquâmes là-dessus avec toute la liberté qu'un tête à tête autorise entre deux Amis. Mais, je ne manquerois pas de soulever contre moi la foule impitoyable des Devots, & c'est ce que j'ai dessein d'éviter. Je fais, par experience, combien il en coûte de s'attirer des querelles avec ces gens-là.

Difficultez  
proposées  
sur le Mar-  
tyre de St.  
Laurent.

Cependant, la Persecution continuoit, & faisoit une infinité de Martyrs dans toutes les Provinces de l'Empire Romain. Elle emporta St. Cyprien, Evêque de Carthage, & un nombre innombrable de fideles de moindre consideration. Mais l'Histoire ne nous apprend rien de ce que le Clergé de Rome fit dans un tems si difficile; & on ignore même en quel état pouvoit être alors la Discipline Ecclesiastique. Tout ce qui me reste à dire, c'est que le Cardinal Baronius (9) s'est trompé, lorsqu'il a écrit que le St. Siege ne vaqua que 35. jours après la mort de St. Sixte.

Erreur de  
Baronius.

GALLIEN.

D E N Y S,

CLAUDE II.

X X V I. P A P E.

D E N Y S étoit Grec de Nation; & vraisemblablement d'une Naissance assez obscure, puisqu'on ne nous a rien appris de sa famille. Il avoit fait profession de la vie Eremitique. Il étoit Prêtre de l'Eglise de Rome sous le Pape St. Etienne, dont il adopta les sentimens par rapport à la validité du

An de J.C.  
259.

(9) *Annal. Eccl.* ad an. 261. §. 10.



An de J. C.  
259.

Moderation de  
Denys.

Son élec-  
tion.

An de J. C.  
260.

Exemple  
de la Cha-  
rité.

Eloge que  
lui donne  
St. Basile.

Les fide-  
les d'E-  
gypte por-  
tent des  
plaintes au  
Pape De-  
nys contre  
Denys  
d'Alexan-  
drie.  
Le Pape  
Denys fait  
paraître  
son Ambi-  
tion.

du Batême des Herétiques. Mais, il ne paroît pas qu'il prit feu dans cette querelle comme le fit son Evêque. Il se contenta d'entretenir un agréable commerce de Lettres avec Denis, Evêque d'Alexandrie, qui suivoit l'opinion de St. Cyprien, mais sans sortir des bornes de la Moderation. On trouve dans Eusebe (a) l'extrait d'une Lettre de ce dernier, par laquelle il paroît que Denis, qui n'étoit alors que Prêtre, étoit un homme très-savant. Il fut élevé à la Dignité Episcopale en 259. le 22. Juillet. Cet honneur, loin d'alterer ou de diminuer sa vertu, comme il fait celle de tant d'autres \*, ne servit au contraire qu'à la faire briller avec plus d'éclat.

Le malheur de l'Empereur Valerien qui fut vaincu par les Peres & fait Prisonnier, & la negligence de Gallien son fils & son Successeur, aiant exposé les Provinces de l'Empire aux ravages des Barbares, la Ville de Cesarée en Cappadoce en fut à demi-ruinée, par l'Incendie & par la Demolition de plusieurs de ses Bâtimens, & par la perte de beaucoup de ses Citoyens qui furent emmenez captifs. Denis ne fut pas plutôt informé de cette fâcheuse nouvelle, que, sans se souvenir des demez de Firmilien, alors Evêque de Cesarée, avec le Pape Etienne, non seulement il écrivit à cette Eglise affligée pour la consoler, mais il envoya de l'argent & des Personnes surs en Cappadoce, pour racheter les Chrétiens captifs chez les Barbares. On conserva long-tems dans les Archives de cette Eglise les Lettres que St. Denis, Evêque de Rome, écrivit aux fideles du lieu sur ce sujet, afin de faire vivre le souvenir d'une si grande charité, & d'en renouveler toujours la reconnoissance, comme fit St. Basile, Evêque du lieu, dans le Siècle suivant. Ce Pere, parlant de St. Denis (b), lui donne le titre de très-heureux Prelat, & dit qu'il s'étoit rendu illustre par l'integrité de sa foi, & par toutes les vertus qui font le St. Evêque. St. Athanase (c), dont le temoignage est de grand poids, le comptoit avec raison parmi les Peres Anciens qui avoient été les plus capables de nous informer de la Doctrine de l'Eglise, & de servir de regle à un Concile Oecumenique.

Il y a beaucoup d'apparence, que l'action de St. Etienne (d), qui, voulant empiéter sur les Droits des autres Eglises, avoit accordé sa protection à deux Evêques d'Espagne, donna la pensée à quelques fideles d'Egypte de porter des Plaintes à Denis, Evêque de Rome, contre Denis, Evêque d'Alexandrie, qu'ils accusoient de nier que le fils fut *consubstantiel* à son Pere, lorsqu'il avoit voulu établir la Distinction des Personnes Divines dans ses Livres contre les Sabelliens. Cette Accusation (e) étoit frivole. Mais le Pape, ravi de trouver l'occasion d'étendre son pouvoir sur les autres Eglises & de pousser le Systeme d'Etienne qui n'avoit pas eu tout le succès dont il s'étoit flaté, prit la chose sur le ton serieux: il prit pourtant quelques mesures, qu'on

(a) *Hist. Eccl. liv. VII. ch. 7.*

\* L'Auteur d'un Livre intitulé: *Moyens surs & honnêtes pour la conversion de tous les Herétiques*, dit en quelque endroit de cet ouvrage, que si un Ange étoit élevé à la Dignité Papale, il deviendroit un Diable en

orgueil.

(b) *Basile, Epist. 220.*

(c) *De Synod. Arim. & Seleuc. p. 918.*

(d) Voyez ci-devant la Vie de ce Pape.

(e) *Athanase de sent. Dion. p. 558. & De Synod. p. 918.*



qu'on pouvoit regarder comme Juridiques. Il ne voulut pas decider de pleine autorité sur cette matiere; il assembla un Concile dans lequel il fit desapprover la Doctrine de Denys d'Alexandrie, il lui écrivit, suivant l'avis de tous, pour le prier d'éclaircir les points dont il étoit accusé. En même tems, il écrivit aussi un Traité, où il condamnoit également les deux erreurs opposées, celle de Sabellius, & celle que l'on attribuoit à St. Denys, de dire que le Verbe de Dieu étoit sa Creature & son Ouvrage. St. Denys d'Alexandrie repondit aussi-tôt par un Ouvrage divisé en quatre Livres (f) qu'il intitula: *Refutation & Apologie*, & l'accompagna d'une Lettre au Pape, à qui il l'adressoit.

An de J. C.  
260.

Il écrit  
contre Sa-  
bellius.  
Denys  
d'Alexan-  
drie se ju-  
stifie.

Depuis long-tems, l'erreur des Millenaires étoit établie en Egypte. Leur principal Auteur avoit été l'Evêque Nepos, qui, prenant trop Judaïquement les promesses des Saintes Ecritures, disoit que Jesus-Christ regneroit sur la Terre pendant mille ans, & que pendant ce tems les Saints jouiroient de tous les plaisirs du corps. Cette idée fanatique approche beaucoup du Paradis sensuel de l'Alcoran. Nepos fonda principalement son opinion sur l'Apocalypse de St. Jean; & il avoit écrit un Traité sur ce sujet intitulé: *Refutation des Allegoristes*. Saint Denys d'Alexandrie y repondit par un Traité qu'il intitula: *Des Promesses*, & qu'il divisa en deux Livres (g). Car quoique Nepos fut mort, plusieurs suivoient avec attachement son opinion.

Erreur des  
Millenai-  
res.

Mais l'Histoire ne nous apprend pas que Denys, Evêque de Rome, prit part à cette Dispute. Il n'en fut pas de même au sujet de celle qui s'éleva peu de tems après touchant la Doctrine de Paul de Samosate, Evêque d'Antioche. Zenobie Reine de Palmyre, Princesse d'un merite au dessus de son sexe, voulant connoître la Religion Chrétienne, s'adressa à cet Evêque, qui ne lui enseigna rien de Jesus-Christ, qu'elle ne put croire aisément; car, il en avoit lui-même des sentimens fort bas & fort indignes (h), le regardant comme s'il n'eut été qu'un homme ordinaire. Les Evêques d'Orient s'assemblerent contre lui à Antioche, comme contre un *Loup qui ravageoit le Troupeau du Seigneur*. C'est toujours avec cet Esprit de Zele, que toutes les Assemblées Ecclesiastiques se sont formées.

Hérésie de  
Paul de Sa-  
mosate.

Cependant, Paul de Samosate usa de tant d'artifices, qu'il eluda le jugement que le Concile étoit sur le point de prononcer contre lui, & contre sa Doctrine. Mais, quand on s'aperçut qu'il n'avoit fait que dissimuler, & qu'il ne corrigeoit ni ses sentimens, ni ses mœurs, les Evêques s'assemblerent de nouveau au nombre de 70. & condamnerent sans quartier cet homme qui s'étoit joué de leur credulité, & des intentions pacifiques de Firmilien qui avoit présidé au premier Concile. Ces Evêques écrivirent une Lettre à Paul de Samosate. Baronius qui en parle (i) s'est trompé en l'at-

Il élude sa  
condam-  
nation.

Second  
Concile  
tenu con-  
tre P. de  
Samosate.

(f) Eusebe, *Hist. Eccl.* Liv. VII. c. 26.  
Mr. Fleury *Hist. Eccl.* Liv. VII. §. 54. dit  
que l'Ouvrage de Denys étoit divisé en trois  
Livres; mais Eusebe, qu'il cite, dit en quatre.

Tome. I.

(g) Eusebe, *Hist. Eccl.* Liv. VII. c. 24.

(h) Eusebe, *ubi supr.* c. 27.

(i) *Annal. Eccl.* ad an. 265. Cette Lettre se  
trouve aussi dans la Bibliothèque des Peres.



An de J. C.  
269.

Deposition & Excommunication de cet Heretique.

Lettre Synodale adressée au Pape Denys.  
Mort du Pape Denys.

On lui attribue fausement d'avoir assemblé un Concile à Rome.

Ecrits & Reglemens supposés.

tribuant au premier Concile. Elle ne fut écrite que par le second qui s'assembla sur cette affaire, comme Mr. de Valois l'a démontré dans ses Notes sur Eusebe (k).

Paul etant convaincu d'erreur dans la Doctrine, & de dérèglement dans les mœurs, fut déposé & excommunié par le Concile. Tout etant réglé d'une commune voix, le Prêtre Melchior écrivit une Lettre Synodale au nom de tous les Evêques, les Prêtres, & les Diacres, & de toute l'Eglise d'Antioche, & des lieux circonvoisins. Elle étoit adressée nommément (l) à Denys, Evêque de Rome, & à Maxime d'Alexandrie. Mais le Pape ne vivoit plus, lorsque cette Lettre fut apportée à son Eglise. Il étoit mort le 26. de Decembre de l'an 269. sous le Consulat de l'Empereur Claude II. & de Paterne, après dix ans & quelques mois d'Episcopat. Il fut enterré dans le Cimetiere de Calliste dès le lendemain.

Quelques-uns (m) prétendent que le Pape St. Denys assembla vers la fin de son Pontificat un Concile à Rome contre Paul de Samosate, & l'on veut qu'il ait été le premier à le condamner. Mais, si l'on entend autre chose que ce qu'il a fait & écrit par provision contre ceux qui faisoient une Creature du Verbe eternel, au sujet des accusations formées contre St. Denys d'Alexandrie, il paroît qu'on se trompe (n). Aussi ce qu'on en dit n'est-il fondé que sur l'équivoque, & sur la mauvaise Traduction d'un passage de St. Athanase, comme le P. Pagi l'a fort bien prouvé (o).

On attribue à notre saint Evêque une Lettre à Severe, Evêque de Cordoue, sur la division des Paroisses, & une autre à Urbain, Prefet de Rome. Mais, elles sont supposées. Il n'y a guere plus d'assurance à ce que rapporte de lui Anastase le Bibliothecaire, ou quelqu'autre Compilateur du Pontifical (p), touchant le Reglement des Eglises, & la disposition des Paroisses & des Dioceses d'Italie. On dit qu'il écrivit contre Sabellius, mais nous n'avons pas ce Livre. Il avoit ordonné 12. Prêtres, 7. Evêques, & 6. Diacres.

CLAUDE II.

FELIX I.

AURELIEN.

XXVII. P A P E.

An de J. C.  
270.

Etat de l'Eglise au tems de l'Élection de Felix.

ON dit que FELIX étoit Romain, fils de Constantius, & qu'il succéda à Denys le dernier jour de l'année 269. Mais on ne fait rien de son Education, ni de la suite de sa Vie, jusqu'au tems de son Pontificat. Il trouva l'Eglise dans un état assez tranquille au dehors. Mais, comme l'expérience de dix huit siècles doit nous convaincre qu'il est impossible qu'elle jouisse jamais d'aucun repos au dedans, tant ceux qui la conduisent aiment le trou-

(k) In Lib. 7. c. 30.

(l) St. Jerome, de Script. Malch.

(m) Baronius, &c.

(n) Voyez, Baillet, Vies des Saints, 26.

Decembre.

(o) In Dion. Vitâ. §. 3.

(p) Bollandus, Baronius, &c.



Trouble, la Confusion, & les Nouveautés, elle étoit déchirée par l'Herésie de Paul de Samosate, dont j'ai parlé dans l'Histoire du Pape précédent. La Lettre Synodale, que le Concile d'Antioche avoit adressée au Pape Denys, étant parvenue à Felix peu de tems après son elevation, ce nouveau Pape écrivit une Lettre à Maxime & au Clergé d'Alexandrie, où il parloit ainsi de l'Incarnation du Verbe, apparemment en réponse à ce qu'on avoit écrit à son Prédecesseur, touchant la Doctrine de Paul de Samosate: „ Nous „ croions (a) Notre Seigneur Jesus-Christ né de la Vierge Marie: nous „ croions que lui-même est le Fils Eternel de Dieu & le Verbe: non pas „ un homme que Dieu ait pris, en sorte que cet homme soit un autre que „ lui. Car le Fils de Dieu, étant Dieu parfait, a été fait aussi homme par „ fait, étant incarné de la Vierge. „

Cependant, Paul de Samosate, appui de la faveur des Magistrats Idolâtres, & du crédit qu'il avoit à Antioche, refusoit de se soumettre au Decret du Concile qui l'avoit condamné & déposé, & qui avoit nommé pour remplir sa place Domne fils de Demetrien, digne Evêque d'Antioche. Et comme il ne vouloit pas sortir de la Maison de l'Eglise (b), on eut recours à l'autorité de l'Empereur Aurelien, qui decida l'affaire avec beaucoup de Justice, & qui ordonna que la possession de la Maison seroit laissée à ceux avec qui l'Evêque de Rome & les autres Evêques d'Italie entretiendroient Communion par Lettres. Ainsi, Paul fut honteusement chassé, car Felix lui avoit refusé nettement sa Communion, & l'avoit accordée à Domne.

Telle étoit la disposition dans laquelle Aurelien se trouvoit alors à l'égard des Chrétiens. Mais, il changea depuis de sentiment, & fut porté par quelques Personnes à les persecuter. Il étoit fort attaché aux Superstitions Payennes, & ayant appris que le Senat doutoit, s'il falloit consulter les Livres des Sybilles, il leur temoigna qu'il s'en etonnoit (c): comme si vous parliez, leur dit-il, dans l'Eglise des Chrétiens, & non pas dans le Temple de tous les Dieux. Ce sont les termes de sa Lettre. Le bruit la Persecution que l'on preparoit contre les Chrétiens étoit déjà repandu par tout, & le Prince étoit prêt à signer les Edits, lorsque la Justice Divine lui retint la main, & fit voir clairement que le Monde n'a jamais eu aucun pouvoir contre l'Eglise, que lors que la Providence l'a permis par des raisons secretes & impénétrables, pour nous corriger. Il y eut beaucoup de Martyrs sous le regne d'Aurelien. On n'en sauroit douter, quoiqu'il ne nous reste aucuns Actes certains de ceux qui y perdirent la vie. Felix ne s'oublia point dans les besoins que le Peuple de Dieu avoit de lui durant cette Persecution. Il travailla beaucoup à soutenir les foibles dans la foi, & il anima fortement au Martyre ceux qui avoient à souffrir pour Jesus-Christ. Il batifia divers Cathécumenes, afin qu'il ne leur manquât rien du côté de l'Eglise, pour confesser plus librement le nom de Jesus-Christ devant les Persecuteurs; & il

An de J.C.  
270.

Doctrine  
de Felix  
sur la Tri-  
nité.

Paul de Sa-  
mosate  
refuse d'o-  
béir au  
Concile  
qui l'avoit  
condam-  
né.

Aurelien  
veut per-  
secuter  
l'Eglise.

Dieu ne le  
permet  
pas.

Zeile du  
Pape Felix  
pour le  
bien de  
l'Eglise.

(a) Voyez Fleury, Hist. Eccl. Liv. VIII.  
§. 4.

(b) Eusebe, Hist. Eccl. Liv. VII. c. 30.

(c) Vopiscus, in Aurel.



- An de J. C. 270. fit beaucoup de nouvelles Conversions au milieu des perils qui l'environnoient avec son troupeau. Non seulement il excita les autres au Combat, & leur montra le chemin de la gloire, mais il les conduisit encore par ses exemples beaucoup mieux que par ses exhortations. Il combattit genereusement pour la foi, & il sortit victorieux de ses souffrances. C'est ce qui lui a fait donner avec justice la qualité glorieuse de Martyr par le Concile d'Ephese (d), par St. Cyrille d'Alexandrie, & par d'autres anciens Peres.
- Doute sur son Martyre. Neanmoins, on a tout sujet de croire, selon la Remarque de Mr. Baillet (e), qu'après avoir acquis ce titre par toutes les peines qu'on lui fit souffrir pour J. C. il finit, soit par une mort naturelle, soit peut-être dans la Prison, plutôt que par la violence des tourmens. Aussi trouve-t'on des Auteurs, qui se contentent de le qualifier Confesseur. Il mourut, selon l'opinion la plus vraisemblable, le 22. de Decembre de l'an 274. après avoir gouverné l'Eglise pendant 5. ans, ou pour mieux dire, pendant quatre ans, onze mois, & 25. jours. Il fut enterré dans le Cimetiere de Calliste le 30. de Decembre, comme on le trouve marqué dans le Calendrier particulier de l'Eglise de Rome, dressé vers le milieu du quatrième Siecle.
- Sa Mort. On dit que Felix fit deux Ordinations, dans lesquelles il crea 9. Prêtres, 5. Diacres, & 5. Evêques. On lui attribue trois Decretales, qui sont supposées (f). Mais, on fait qu'il écrivit à Maxime une Lettre contre Sabellius, & Paul de Samosate. On dit qu'il enterra de ses propres mains 342. Martyrs. Mais ce que disent quelques Auteurs (g), qu'il ordonna qu'on dit tous les ans des Messes en l'honneur des Martyrs, & qu'on ne pourroit dire la Messe que dans des Lieux consacrés à cet usage, hors dans les cas de nécessité; cela, dis-je, me paroît destitué de preuves suffisantes.
- Ses Ecrits.

AURELIEN.  
TACITE.

EUTYCHIEN.

FLORIEN.  
PROBUS.  
CARUS.

XXVIII. P A P E.

An de J. C.  
275.

Election  
d'Euty-  
chien.

Après la mort de Felix I. le Clergé & le Peuple fidele de Rome élurent EUTYCHIEN pour gouverner l'Eglise de cette Ville. La Ville de Lune en Toscane étoit sa Patrie. Son Pere se nommoit Marin ou Martin. Il reçût l'imposition des mains le 4. ou le 5. de Janvier de l'année 275. Quoiqu'il ait occupé le Siege de Rome assez long-tems, l'Histoire ne nous apprend rien de certain touchant les actions de sa Vie. Je suis de l'avis de Mr. Baillet (a). Ce seroit grossir inutilement un Volume, que de rapporter toutes les Fables que l'on a débitées au sujet de notre St. Pape, & dont tous les Pontificaux, qui n'ont que très-peu d'autorité, ne sont pas capables de garantir la verité.

Sous

(d) Concil. T. 3.

(e) Vies des Saints. 30. May.

(f) Pagi, in ejus Vitâ. §. 2.

(g) Platine, in ejus Vitâ.

(a) Vies des Saints. 8. Decembre.



Sous son Pontificat, c'est-à-dire vers l'an 277. de Jesus-Christ, parut l'Heretiarque Manés, dont l'Histoire est curieuse; mais, elle n'est pas de mon sujet. Je me contenterai d'expliquer en peu de mots la Doctrine extravagante de cet Impie. Il enseignoit, qu'il y avoit deux Principes contraires & coéternels, Dieu & la Matière, la Lumière & les Tenebres, l'un auteur du bien & l'autre du mal, l'un auteur du Nouveau Testament & l'autre du Vieux. Il rejettoit l'Ancien Testament. Il se disoit le Paraclet envoyé par Jesus-Christ. Il foutenoit que Jesus-Christ n'avoit eu que les apparences de l'humanité, & qu'il n'avoit point réellement souffert. Que le Bien & le Mal étoient des substances. Que le Monde, la Chair, les Magistrats, le Pêché procedoient du mauvais Principe. Que les Actions de l'Homme n'étoient pas libres. Que le Mariage & la Guerre étoient illicites; & qu'il ne falloit manger, ni chair, ni œufs, ni prendre du lait & du vin, qu'il appelloit le *fiel du Demon*.

An de J.C.  
277.

Herésie de  
Manés.

Les Manichéens administroient l'Eucharistie sous une espece, & ils la souilloient d'une maniere infame. Ils disoient que J. C. étoit le Soleil, & que c'est pour cela que le Soleil s'éclipsa à la Croix. Que le Soleil, la Lune, & l'Air, étoient le Siege de la Trinité, & les barques sur lesquelles les Ames des Trépassés sont transportées à la lumière. On les accuse de n'avoir point crû la Resurrection des morts. Manés leur Chef enseignoit encore, que les Ames de ceux qu'il nommoit les *Auditeurs* étoient converties dans les Ames des *Elus*, & qu'étant ainsi purifiées elles retournoient à Dieu. Que les Ames du Peuple retournoient dans les Corps des Bêtes, & dans les Arbres. Il croioit que les Plantes & les Arbres étoient vivans, & que les Laboureurs étoient des homicides.

Quelle absurde que fut cete Doctrine (b), elle ne laissa pas de s'étendre loin, & de durer très-longtems: ou peut-être ne fit-elle tant de progrès que parce qu'elle étoit très-extravagante; car, c'est le foible de l'Esprit humain de s'attacher à tout ce qu'il y a de plus singulier & de moins raisonnable. Les Sectateurs de Manés disoient, qu'ils ne vouloient point employer d'autorité, mais la raison toute simple, pour delivrer les hommes de l'erreur, & les amener à Dieu. Nous ne faisons pas comme vous, disoient-ils aux Catholiques, en obligeant d'abord à croire; nous ne voulons que l'on croie, qu'après avoir examiné & reconnu la verité. Ils étoient puissans dans la Refutation: ils avoient des manieres douces & insinuates; & usoient d'un grand art pour engager insensiblement dans leurs pensées. L'un d'eux (c) trouva un Catholique fatigué des Mouches, disant qu'il ne les pouvoit plus souffrir, & qu'il les haïssoit. Le Manichéen lui dit: qui les a faites? Le Catholique, dans la colere où il étoit, n'osa dire que ce fut Dieu. Le Manichéen dit: Si ce n'est pas Dieu, qui donc les a faites? Je crois, repondit-il, que c'est le Demon. Le Manichéen dit: Si le Demon a fait la Mouche, comme le bon sens vous le fait avouer, qui a fait l'Abeille? L'autre n'osa dire que Dieu eut fait l'Abeille plutôt que la Mouche. De l'Abeille, le Manichéen

Artifices  
des Mani-  
chéens.

(b) *Augustin, de Utilitate credendi. c. 1.*

(c) *St. Augustin, in Jo. tract. I. c. 14.*



An de J. C.  
277.

chéen le mena à la Sauterelle, à un Lezard, à un Oiseau, à un Mouton, à un Bœuf, à un Elephant, enfin à l'Homme, & lui persuada que Dieu n'avoit pas fait l'Homme.

Regle-  
mens attri-  
buez au  
Pape Eu-  
tychien.

L'Histoire ne nous apprend point quelle part Eutychien prit à la refutation, ou du moins à la condamnation de cette Heresie. Seulement, on dit sur l'autorité du Martyrologe, qu'il ordonna que l'on consacrerait sur l'autel les fèves, les pommes, & les raisins, avant que de les manger, afin de combattre Manés qui ne vouloit pas qu'on mangeât de ces choses-là (d). On dit aussi, après le même Martyrologe Romain, qu'il ordonna que les Corps des Martyrs seroient enveloppez de pourpre, & que lui-même rendit ce dernier devoir à 340. Il est dommage qu'on ne nous ait pas marqué dans quelle Persecution l'Eglise perdit tant de fideles.

Sa Mort.

Du reste, Eutychien aiant ordonné 14. Prêtres, 5. Diacres, & 9. Evêques, alla recueillir le fruit de ses travaux dans le séjour de la gloire. Plusieurs ont crû qu'il avoit été couronné par le Martyre; les uns sous Aurelien, ce qui n'est pas possible: les autres sous Numerien, ce qui n'est pas vraisemblable, puisque Numerien n'étoit encore que Cesar à la mort de notre Saint Evêque, & qu'il étoit alors en Orient, d'où il ne revint jamais en Italie. L'ancien Calendrier Romain du quatrieme Siècle, qui le marque au 8. de Decembre, ne lui donne rang que parmi les Evêques de Rome Confesseurs, c'est-à-dire qui étoient morts en Paix (e). C'est ce que fait connoître aussi le terme de *Deposition* que l'on a employé dans les anciens Martyrologes du nom de St. Jérôme. Cela n'a point empêché Adon & Usuard de le déclarer Martyr, comme l'on a fait aussi dans le Martyrologe Romain. Platine a suivi ce sentiment (f), quoiqu'il soit très-mal fondé. Les deux Lettres qu'on lui attribue sont manifestement supposées; de même que les Decrets que l'on trouve sous son nom dans la Compilation de Gratien.

Ses Ecrits  
supposés.

An de J. C.  
283.

C A R U S.  
C A R I N U S.

C A I U S,

N U M E R I E N.  
D I O C L E T I E N.

X X I X. P A P E.

An de J. C.  
283.

Election  
de Caius.

Etat de  
l'Eglise à  
son avене-  
ment.

SI l'on en croit les anciens Pontificaux, CAIUS ou GAIUS étoit de Dalmatie, & même Parent de l'Empereur Diocletien. Il fut ordonné le 15. de Decembre de l'an 283.

Quoique l'Eglise fut alors dans un état assez tranquille, & que les Empereurs ne donnassent aucun ordre formel de persecuter les Chrétiens, il y eut pourtant quelques Martyrs durant le Pontificat de Caius. Celui de St. Maurice

(d) Baronius, *Annal. Eccl.* ad an. 283. §. 15.

(e) Pagi, *in ejus Vitâ.* §. 1.

(f) *In Eutyebian.*



rice, & de sa Legion, me paroît trop singulier, pour n'en pas dire quelque chose \*.

An de J. C.  
283.

Maximien, à qui l'Empereur Diocletien avoit donné le titre de Cesar, passa en Gaule contre Amand & Elien & la faction des Bagaudes, qu'il défit. Il fit venir d'Orient une Legion nommée la *Thebéene*, toute composée de Chrétiens (a). Comme il voulut s'en servir ainsi que des autres Soldats, pour persecuter les Chrétiens, ils refuserent d'obéir. L'Empereur, pour se reposer de la fatigue du Voyage, s'étoit arrêté dans les Alpes en un lieu nommé Octodure, aujourd'hui Martinach en Valais. La Legion Thebéene étoit à Agaune, au pied de la Montagne que l'on nomme à présent le grand St. Bernard. Maximien, irrité de cette desobéissance, ordonna que la Legion fut décimée, & réitéra ses ordres pour contraindre le reste à persecuter les Chrétiens. Les Soldats Thebéens, aiant appris ce second ordre, commencerent à crier par tout le Camp, qu'ils souffriroient plutôt toutes sortes d'extrémités, que de rien faire contre la Religion Chrétienne. Maximien commanda qu'on les décimât une seconde fois, & que l'on fit obéir les autres. On fit donc encore mourir le dixième, suivant le sort: & les autres s'exhortoient à perseverer.

Martyre  
de la Le-  
gion The-  
béene.

Ils étoient principalement encouragez par trois de leurs Officiers généraux, Maurice, Exupere, & Candide, qui leur proposoient l'exemple de leurs Compagnons, que le Martyre avoit déjà conduits au Ciel. Par leur Conseil, ils envoierent une Remontrance à Maximien. Elle étoit à peu près conçue en ces termes: „ Nous sommes vos Soldats, Seigneur, mais „ Serviteurs de Dieu, nous le confessons librement. Nous vous devons le „ service de Guerre, à lui l'Innocence. Nous recevons de vous la paye, il „ nous a donné la vie. Nous ne pouvons vous obéir en renonçant à Dieu „ notre Createur, & notre Maître, & le vôtre quand vous ne le voudriez „ pas. Si on ne nous demande rien qui l'offense, nous vous obéirons, com- „ me nous avons fait jusques à présent: autrement, nous lui obéirons plu- „ tôt qu'à vous. Nous offrons nos mains contre quelque ennemi que ce „ soit; mais nous ne croions pas permis de les tremper dans le sang des In- „ nocens. Nous avons fait serment à Dieu, avant que de vous le faire: vous „ ne devez point vous fier au second, si nous violons le premier. Vous „ nous commandez de chercher des Chrétiens pour les punir: vous n'avez „ que faire d'en chercher d'autres: nous voici. Nous confessons Dieu le „ Pere, auteur de tout, & son Fils Jesus-Christ. Nous avons vû égorger „ nos Compagnons, sans les plaindre: nous nous sommes rejouis de l'hon- „ neur qu'ils ont eu de souffrir pour leur Dieu. Ni cette extrémité, ni le „ desespoir, ne nous a point portés à la revolte: nous avons les Armes à la „ main, & nous ne résistons pas; parceque nous aimons mieux mourir in- „ nocens, que vivre coupables. „

Remon-  
trance des  
Soldats  
Thebéens  
au Cesar  
Maximien.

Maxi-

\* Un Ministre Protestant, réfugié à Londres, & connu sous le nom de Jean du Bourdieu a composé une excellente *Disserta-*

*tion sur le Martyre de la Legion Thebéene.*  
(a) *Eutrope, lib. 9. Acta sincera Martyr. p. 290.*



An de J.C.  
283.

Maximien, désespérant de pouvoir vaincre une telle constance, ordonna de les faire tous mourir; & fit marcher des Troupes, pour les environner, & les tailler en pièces. Bien loin de faire la moindre résistance, ils mettoient les Armes bas, & presentoient le coût aux Persecuteurs. La terre fut couverte de leurs corps. On voioit couler des ruisseaux de sang. On croit qu'ils étoient environ six mille; car, c'étoit le nombre ordinaire des Legions (b).

Retraite  
de Caius  
durant la  
Persecu-  
tion.

J'ai raporté cette Histoire avec d'autant plus de plaisir qu'elle m'a paru très-propre à remplir le vuide que le défaut d'Historiens a torisez laisse dans l'Histoire du Pontificat de Caius. Durant la persecution que Diocletien fit souffrir à l'Eglise, Caius eut la prudence de veiller à sa conservation par sa retraite. On ne fait pas en quel endroit il alla se refugier. Nous n'avons même aucune connoissance de ce qu'il fit pendant sa retraite, ni après qu'il en fut sorti; & nous ne croions pas (c) pouvoir nous arrêter sûrement à ce qu'en disent les Actes de Ste. Susanne la Nièce, & du Prêtre Gabinius son frere. Leur antiquité ne diminue point leur fausseté, ou du moins leur corruption.

Regle-  
mens ex-  
travagans  
qu'on at-  
tribue à ce  
Pape.

Quelques Auteurs (d) attribuent à Caius des Reglemens extravagans; par exemple, d'avoir ordonné qu'un Païen, ou un Heretique, n'auroit pas le pouvoir d'accuser un Chrétien. J'ose dire qu'un pareil Reglement eut été un signal de revolte contre l'autorité seculiere. C'est comme si, dans la Republique de Hollande, il prenoit envie à quelque Evêque d'ordonner que les Acculations d'un Protestant ne seroient pas reçues contre un Catholique. Ne seroit-ce pas empiéter d'une maniere odieuse & punissable sur l'autorité seculiere? Avec un peu de bon sens, pourra-t-on croire que Caius eut la témérité de vouloir choquer avec tant d'arrogance l'autorité legitime des Magistrats Païens: ou qu'il eut fait un Reglement qu'il n'étoit pas en son pouvoir de faire observer?

Ce qu'on ajoute (e) qu'il voulut que, pour parvenir à la Dignité Episcopale, on eut été Portier, Lecteur, Exorciste, Acolyte, Soudiacre, Diacre, & Prêtre, ne me paroît pas tout à fait insoutenable; bien que l'autorité du Pontifical ne soit pas infailible, & que la Lettre qu'on lui attribue (f), & dans la quelle on trouve ces Reglemens, soit supposée de l'aveu de tous les savans Critiques.

An de J.C.  
296.

Mort de  
Caius.

Enfin, tout ce que nous savons de certain touchant le Pape Caius, c'est qu'il se conduisit dans le Gouvernement de l'Eglise, avec toute la Sageffe qu'on pouvoit attendre d'un Saint Homme; & qu'il mourut le 21. d'Avril de l'an 296, après avoir occupé le Siege Episcopal de Rome l'espace de 12. ans, 4. mois, & 7. jours, quoiqu'un ancien Auteur (g) lui ait donné quinze ans de Pontificat. Il fut enterré le lendemain dans le Cimetiere de Caliste.

(b) *Vegece, de Re Militari, lib. 2. c. 2.*

(c) *Baillet, Vies des Saints, 22. Avril.*

(d) *Platine, in Caio.*

(e) *Lib. Pont. Baronius, Annal. Eccl. ad an.*

296. §. 2. *Platine, in Vita Caï.*

(f) *Concil. T. I. p. 295.*

(g) *Eusebe, Hist. Eccl. Liv. VII. ch. 32.*



liste. On a tort de lui donner le titre de Martyr: car l'ancien Calendrier Romain, dressé du tems du Pape Libere, ne le met qu'au nombre des Confesseurs-Pontifes (b). C'est le sentiment de plusieurs Savans Modernes (i), quoique Platine & Baronius aient jugé à propos de lui faire souffrir une mort violente.

An de J. C.  
296.

DIOCLETIEN.

MARCELLIN,

MAXIMIEN.

X X X . P A P E .

MARCELLIN étoit Romain de Naissance, fils d'un nommé Projectus. Il fut élu le 3. de May de l'an 296. pour succeder à Caius. Les tems étoient fort difficiles, & le Siege de Rome manquoit de tous les attraits qu'on y trouve à present. Il n'étoit couvert que de ronces & dépinés; & l'exercice de la Dignité Episcopale trouvoit, à chaque pas, des difficultez insurmontables. Ce fut environ ce tems-là que l'Empereur Diocletien excita contre les Chrétiens la plus horrible & la plus cruelle Persecution que l'Eglise eut éprouvée depuis les Apôtres. Elle fut déclarée ouvertement vers l'an 303. Le Ciel fut peuplé de Martyrs, & toutes les Provinces de l'Empire Romain furent inondées de leur sang. „ Il est difficile, pour me  
 „ servir des termes d'Eusebe (a), d'exprimer dignement la grandeur de l'estime & de la reputation, où la Doctrine de la veritable pieté que le Sauveur est venu enseigner aux hommes, étoit parmi les Grecs & les Barbares, & de la liberté dont l'Eglise jouissoit avant cette Persecution. L'affection que les Empereurs portoient aux Chrétiens, & l'honneur qu'ils leur faisoient de leur donner le Gouvernement des Provinces, sans les obliger à sacrifier, en font une preuve illustre. Qu'est-il besoin de parler de ceux qui étoient dans les Cours des Princes mêmes, qui permettoient à leurs Officiers de s'acquiter avec leurs Femmes, leurs Enfans, & leurs Esclaves, des devoirs de notre Religion, de les exercer publiquement & en leur presence, & qui les confideroient & les chérissoient plus que tous les autres? Dorothee fut un des plus celebres d'entre ceux-là. Il donna aux Empereurs de plus grandes marques de sa fidelité & de son zele à leur service, qu'aucun autre Magistrat, ni aucun Gouverneur de Province, & il acquit aussi un plus grand credit qu'aucun. Il faut mettre avec lui, non seulement l'illustre Gorgone, mais tous ceux qui en imitant leur zele pour la parole de Dieu ont aussi eu part à leur gloire. On voioit les Evêques honnorer & chérir par les Peuples, & par les Gouverneurs de Province. Qui pourroit dire combien de Personnes venoient chaque jour faire profession de la foi, combien

Election  
de Mar-  
cellin.

Persecu-  
tion de  
Diocle-  
tien.

An de J. C.  
303.

(b) Apud Bucherium.

(i) Papebroch, in Conat. Chronico-Historico.  
Schelstraet, Antiquit. Eccl. Part. 2. Pagi, in  
Tom. I.

Caius. §. I. Baillet, Vies des Saints, 22. Avril,  
&c.

(a) Hist. Eccl. Liv. VIII. ch. I.



Année J. C.  
303.

La corruption  
des mœurs  
fut la cause  
de la Per-  
secution.

„ bien on élevoit d'Eglises dans toutes les villes, & avec quel concours  
 „ les Peuples rendoient à Dieu leurs hommages; desorte que les anciens  
 „ bâtimens n'étant plus suffisans pour les contenir, il en falloit faire de  
 „ nouveaux? Et cet accroissement ne put être arrêté, ni par l'envie  
 „ des Demons, ni par la malignité des hommes, tant que le Peuple de  
 „ Dieu merita d'avoir la protection de sa main toute-puissante. Mais,  
 „ lorsque la trop grande Liberté dont nous jouissions eut relaché parmi  
 „ nous la vigueur de la Discipline; que nous commençames à nous  
 „ faire la Guerre avec les Armes des paroles outrageuses & enveni-  
 „ mées; que les Evêques animez contre les Peuples excitèrent des querel-  
 „ les, & des desordres; enfin, lorsque la malice & la fourberie fut venue à  
 „ son comble; la justice divine leva le bras pour nous punir d'abord légé-  
 „ rement, selon sa coutume, & permit que les fideles qui faisoient profes-  
 „ sion des Armes fussent persecutez les premiers. Mais, parce que nous  
 „ demeurames dans une prodigieuse insensibilité, & qu'au lieu de songer se-  
 „ rieusement à apaiser la colere de Dieu, nous ajoutâmes crimes sur cri-  
 „ mes, comme si nous eussions crû avec les Impies, qu'il ne prend aucun  
 „ soin du Gouvernement du Monde; que nos Pasteurs (*remarquez bien ceci*)  
 „ méprisant les Regles saintes de la Pieté formerent entr'eux des contesta-  
 „ tions & des differends, entretenirent des inimitiez & des haines, & dispu-  
 „ tèrent pour le premier rang, comme pour une Dignité seculiere, & pour  
 „ une puissance tyrannique: alors, enfin, *Dieu obscurcit*, selon la parole  
 „ de Jeremie (*b*), *la fille de Sion dans sa colere, renversa du haut du Ciel la*  
 „ *fille d'Israel, & ne se souvint plus de son marche-pié au jour de son indignation.*  
 „ *Le Seigneur a effacé toute la beauté d'Israel, & a abbattu toutes ses murail-*  
 „ *les. Il a renversé le testament de son Serviteur, comme il est prédit dans*  
 „ *les Pseaumes (c).* *Il a profané sur la terre sa Sainteté par le renversement des*  
 „ *Eglises. Il a renversé toutes ses murailles, & a mis la crainte en la place de*  
 „ *ses fortereffes. Tous les Peuples passant par la rue l'ont decbiré, & il est devenu*  
 „ *le sujet des railleries de ses voisins. Car Dieu a relevé la main de ses Enne-*  
 „ *mis, a detourné de lui le secours de son Epée, & ne l'a point assisté en Guer-*  
 „ *re. Il a mis fin à sa purification, & a brisé son thronne contre la Terre, il a*  
 „ *diminué les jours de sa vie, & l'a couvert de confusion.* „

Caractere  
des Eccle-  
siastiques  
d'aujourd'hui.

Telle étoit la Corruption des Ecclesiastiques dès la fin du III. Siècle.  
 Mais, croit-on qu'ils soient aujourd'hui plus reglez dans leur Conduite? Ce  
 seroit se tromper. Ils sont & seront toujours les mêmes: toujours riches, tou-  
 jours avarés, toujours ambitieux, toujours dereglés, toujours superbes,  
 toujours vaindicatifs, toujours brouillons, toujours ennemis du repos & de  
 la veritable pieté; toujours fourbes, & toujours dissimulez. C'est du moins la  
 Pensée de Platine (*d*): & ce qui se passe sous nos yeux nous persuade qu'elle  
 n'est pas fausse. Heureux, si nous pouvions nous flater de quelque Reforme  
 dans les Mœurs du Clergé!

Eloge des

Cependant, il faut avouer qu'il se trouva beaucoup de saintes Ames du  
 tems

(b) Lamene. ch. 2.

(c) Psal. 88.

(d) In Marcellini Vita.



tems de la perfecution de Diocletien. Beaucoup de Chrétiens glorifierent en cette occasion le nom de Jesus-Christ, & finirent leur vie par un glorieux Martyre. Qui pourroit faire le denombrement des exemples de vertu qu'ils ont donnés (e)? Comme il étoit permis à tous ceux qui vouloient de les maltraiter, on se seroit de tout pour les fraper, de gros bâtons, de baguettes, de fouets, de lanières, & de cordes. On lioit à quelques-uns les main derriere le dos, puis on les attachoit à un poteau, & on les étendoit avec des machines: ensuite, on leur déchiroit avec des ongles de fer, non seulement les côtés comme aux meurtriers, mais le ventre, les jambes, & les joues. D'autres étoient pendus par une main dans la galerie, souffrant une douleur excessive par l'extension des jointures. D'autres étoient liés à des Colomnes contre le visage, sans que leurs piés portassent à terre, afin que le poids du corps tirât leurs liens. Ils demeuroient en cet état, non seulement tandis que le Gouverneur leur parloit, mais presque tout le jour: car quand il passoit à d'autres, il laissoit des Officiers pour observer les premiers, & pour voir s'il n'y en auroit point quelqu'un qui cedât à la force des tourmens. Il ordonnoit de ferrer les liens sans misericorde, & quand ils seroient prêts à rendre l'ame, de les détacher, & de les traîner par terre.

Pendant tout ce tems de traverses, l'Histoire ne nous apprend, ni ce que Marcellin a fait, ni ce qu'il a souffert, si l'on en excepte une particularité, qui paroît fabuleuse à quelques Auteurs (f), & que d'autres rapportent comme véritable (g). Voici le fait. On dit qu'effrayé des supplices qu'on faisoit souffrir aux Chrétiens, & dont on le menaçoit lui-même, il offrit de l'encens aux Idoles dans le Temple d'Isis & de Vesta, en presence de plusieurs fideles, afin de les obliger à imiter l'exemple de lâcheté qu'il leur donnoit. On ajoute qu'un Concile qui s'assembla à Sinuesse n'osa le condamner, & que tous les Evêques qui s'y trouverent lui dirent: *Condamnez-vous vous-même par votre propre bouche; mais, vous ne le ferez pas par notre jugement: car le premier Siege n'est jugé de personne.* Nous avons encore les Actes de Concile de Sinuesse; mais, il paroît qu'ils sont falsifiés en beaucoup d'endroits, & sur-tout dans cette Clause que *le premier Siege n'est jugé de Personne.* Je crois pourtant qu'on ne doit pas rejeter avec hauteur le sentiment de ceux qui croient que la chute de Marcellin est réelle. Bien moins doit-on, à mon avis, s'imaginer, ou dire, comme Mr. Baillet (h), que *ce n'est qu'une Fable insipide inventée par quelque Donatiste, ou quelqu'autre fourbe qui avoit du tems à perdre.* Mais, quoiqu'il en soit de la réalité ou de la fausseté de ce fait obscur, on en peut toujours tirer cette consequence necessaire, que l'Auteur du Pontifical, ceux du Breviaire Romain, Platine, & les autres, n'ont pas crû que les Papes fussent infaillibles. On peut objecter à ceux, qui croient que Marcellin offrit de l'encens aux Idoles, ce qu'a

An de J.C.  
303.

Martyrs,  
qui perdi-  
rent la vie  
sous Dio-  
cletien.

Chûte du  
Pape Mar-  
cellin.

Preuve  
que le Pa-  
pe n'est  
pas infaill-  
lible.

(e) Ensebe, Hist. Eccl. ch. 3. & suiv. Liv. VIII.

(f) Le Sueur, Hist. de l'Eglise & de l'Emp. ad an. 303. Baillet, Vies des Saints, 16. A-

vril. Pagi, in Marcellino §. 1. & 2.

(g) L'Auteur du Pontifical, ceux du Breviaire Romain, Platine &c.

(h) Vies des Saints, 26. Avril.



Année J.C.  
304.

Mort du  
Pape Mar-  
cellin.

qu'a dit un Ancien (i), que ce Pape avoit perseveré avec honneur durant la Persecution. Il mourut, selon l'opinion la mieux établie, le 24. d'Octobre de l'an 304. après avoir tenu le Siège pendant 8. ans, 3. mois, & 25. jours. Il fut enterré dans le Cimetiere de Priscille. Quelques-uns veulent qu'il ait été Martyr; mais, le P. Pagi dit (k) que cela est peu vraisemblable. Son corps demeura, dit-on (l), plus de dix mois sans être enseveli. On lui attribue deux Lettres. Dans l'une, il refute l'erreur de ceux qui disent que le Pere est plus grand que le fils; & dans l'autre, il est dit qu'un Laïque ne peut pas accuser un Clerc. Aujourd'hui les Savans conviennent qu'elles sont supposées.

## I D E E

## DES AFFAIRES POLITIQUES DURANT LE III. SIECLE.

Septime  
Severe.

Ses Vertus  
& ses Vi-  
ces.

Caracalla.  
Epouse sa  
mere.

Sa cruau-  
té.

I. **S**eptimius Severus, aiant été déclaré Empereur par l'Armée de Pannonie, se defit de ceux qui prétendoient à l'Empire, & de plus de 40. Senateurs qui avoient favorisé Albin son concurrent. Il defit les Parthes, voiaagea dans diverses Provinces de l'Empire, & fit en Angleterre un Retranchement de cent trente-deux mille pas. Il mourut à York l'an 212. de Jesus-Christ. Il dit en mourant à Bassien & à Geta ses deux fils, qui n'étoient jamais d'accord: *Vivez bien ensemble, & ne vous mettez point en peine du reste.* C'étoit un Prince qui avoit de grandes vertus & de grands vices. Il aimoit la Philosophie & les belles Lettres; & comme il ne pardonnoit pas les moindres fautes, il retenoit par cette severité tous les Officiers dans leur devoir. Mais, il fut fort humain & très-débonnaire envers sa femme, quoiqu'il n'ignorât pas qu'elle étoit decriée pour ses Debauches, & qu'elle avoit été d'une conspiration contre lui. Je renvoie aux Historiens qui en ont parlé (a).

II. Il eut pour Successeur son fils Antonin Bassien, surnommé Caracalla, parcequ'il portoit une longue Robe à la Gauloise. Sa mere Julie aiant paru devant lui assez negligée, & la gorge découverte, il dit avec un transport amoureux: *Je le voudrois bien! s'il m'étoit permis.* Cette impudique Princeesse lui repondit: *Vous le pouvez, si vous le voulez; il n'y a point de Loi pour les Empereurs.* Sur le champ, il en fit sa femme. Il étoit horriblement cruel: il tira l'Epée pour tuer son Pere, & il assassina son Frere Geta qui regnoit avec lui. Il fit enterrer vives quatre Vestales, seulement pour se divertir par cet affreux supplice. La memoire d'Alexandre lui étoit si chere, qu'il déclara hautement la Guerre aux Philosophes qui suivoient les sentimens d'Aristote, dont il voulut faire bruler tous les Livres, parcequ'il étoit soup-

(i) Theodoret, Hist. Eccl. Liv. I. ch. 3.

(k) In ejus Vita. §. 3.

(l) Voyez Pictet, Œuvres mêlées; pag.strate.

(a) Herodien. Xiphilin. Spartien. Aurelius Victor. Eutrope. Orose. Zosime. Oppien. Philo-



soupçonné d'avoir avancé la mort de ce Conquerant par le Poison. Un jour, il informa le Sénat que l'Ame d'Alexandre étoit entrée dans son corps pour achever ce qui pouvoit lui rester de vie, parcequ'il n'avoit pas assez véçû. Il fit mourir jusqu'à vingt mille hommes, & chargea d'Impôts effroiables toutes les Provinces de l'Empire. Enfin, il fut tué après avoir regné six ans & deux mois (b).

An de J. C.  
304.

III. Après la mort de Caracalla, Opilius Macrin, homme de naissance très-obscure, s'empara de l'Empire; mais, ses Debauches l'ayant rendu odieux à l'Armée (c), il fut tué après avoir regné un an, 2. mois, moins 3. jours.

Macrin.  
Prince débauché.

IV. Marcus Antoninus Bassianus Varius Heliogabale, fils de Caracalla & de Julie succeda à Macrin. C'étoit un autre Sardanapale. Il sacrifioit au Soleil, dont il étoit Prêtre, les plus beaux enfans d'Italie. Il fut enfin tué par les Soldats l'an 222. On tua en même tems sa Mere qui étoit sa Femme.

Heliogabale.

Sa cruauté.

V. Marc Aurele Severe Alexandre prit sa place, & fut favorable aux Chrétiens. Il chassa de la Cour les flatteurs & les bouffons. Il ne voulut point que les charges de la Magistrature fussent venales, disant qu'il n'étoit pas possible qu'on ne vendit ce qu'on avoit acheté. Maximin, l'un de ses Lieutenans Generaux, porta quelques Legions à la revolte, & fit assassiner cet aimable Prince.

Marc Aurele, Prince vertueux.

VI. Caius Julius Verus Maximin, aiant fait tuer son Prince, s'empara de l'Empire. Il avoit plus de huit pieds de hauteur; & il étoit si puissant, que le bracelet de sa femme ne lui servoit que de bague au pouce. Il étoit d'une force extraordinaire, & aucun Cheval ne pouvoit courir aussi vite que lui. Il étoit si grand mangeur & si grand buveur, qu'il mangeoit soixante Livres de chair, & buvoit vingt-quatre pots de vin, en un seul jour. Mais, il étoit cruel à l'excès, & le Sénat l'ayant déclaré Ennemi de la Republique, il fut tué par les Soldats avec son fils qu'il avoit associé à l'Empire.

Maximin.

Son caractère.

VII. Des trois Gordiens, le plus vieux fut déclaré Empereur par l'Armée qu'il commandoit au nom du Sénat. Mais, son fils Gordien II. aiant été vaincu & tué, il s'étrangla lui-même. On élut à sa place Gordien le Jeune, petit-fils de Gordien II, jeune Prince qui avoit toutes les qualitez d'esprit & de corps nécessaires pour bien gouverner. Il fit de beaux Exploits, & il eut été fort heureux, s'il n'avoit pas eu un Philippe dans son Armée, qui le fit tuer & s'empara de l'autorité suprême.

Les trois Gordiens.

VIII. Le Sénat fit d'abord quelques difficultez de reconnoître Philippe pour Empereur; mais, il fut bientôt contraint de le faire. Decius, aiant gagné quelques Soldats, fit tuer Philippe à Veronne.

Philippe usurpe l'Empire.

IX. Messius Quintus Trajan Decius, s'étant défait de Philippe, obtint l'Empire par les suffrages des Soldats. Il étoit cruel, comme il parut dans la persecution violente qu'il excita contre les Chrétiens. Tribonien Gallus l'ayant

Decius étoit cruel.

(b) Voyez, outre les Auteurs citez ci-dessus, Zonaras, & quelques autres.

(c) Herodien, Liv. 4. Capitolin, in Maximin. Lampride, &c.



An de J.C. 304. l'aïant surpris, il tomba, en se sauvant, dans des Marais où il perit. On n'a jamais trouvé son corps.

Gallus. X. Vibius Trebonien Gallus fit une Alliance honteuse avec les Goths, ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût salué Empereur par une Legion. Mais, bien-tôt après, il fut tué avec son fils.

Emilien. XI. Les Scythes & les Perses faisant des irruptions dans les Provinces Romaines, le seul Julius Emilien osa s'opposer aux Goths; & les ayant vaincus, il fut salué Empereur par les Soldats, qui le tuerent trois mois après.

Valerien Prince aimable. XII. Licinius Valerien, homme de merite, & affable à tout le Monde, fut élevé à la Dignité Imperiale, & vraisemblablement son regne auroit été un regne de justice, de douceur, & d'équité, s'il n'eut été corrompu par Macrien, Magicien d'Egypte, qui lui fit faire de grandes fautes, & qui l'excita contre les Chrétiens. Ce même Macrien le trahit, & le fit tomber entre les mains de Sapor, Roi de Perse, qui se servoit du dos de Valerien comme d'une Escabelle, quand il vouloit monter à Cheval, & qui enfin le fit écorcher & faler.

Gallien, ses défauts horribles. XIII. P. Licinius Gallien, après la mort de son Pere, fut seul Empereur. Il étoit cruel, lâche, & luxurieux. Il étoit assez savant, & on dit qu'il faisoit des harangues & des vers. De son tems, l'Empire Romain étoit au pillage, & sa mauvaise conduite donna lieu à l'introduction de 30. Tyrans qui gouvernoient chacun l'Empire comme il leur plaisoit. Enfin, il fut surpris & tué par Aureolus.

Claude II. étoit un bon Prince. XIV. Flavius Claudius II. aiant été fait Empereur en 268. défia Gallien. On le loue beaucoup, & on dit que s'il avoit végû, il auroit surpassé les Camilles & les Scipions. Il reprima les Goths, fit perir 320000. Allemans l'an 269, battit Aureolus près de Milan, & vainquit Zenobie, qui avoit subjugué l'Egypte: mais, son regne fut court. Voyez les Auteurs que j'ai consultez (d).

Aurelien étoit vertueux. XV. Valere Aurelien, homme de naissance obscure, fut choisi pour Empereur après la mort de Claude II. Il ne fut pas moins heureux que lui, & il se distingua par ses vertus. Beaucoup de Victoires qu'il remporta lui valurent un triomphe magnifique à Rome, d'où il repassa en Esclavonie dans la resolution d'aller soumettre les Perses, qu'il avoit vaincus en plusieurs rencontres: mais, comme il étoit déjà en marche, Mnesthée son Secretaire, qu'il avoit menacé fort hautement sur quelques soupçons, & qui savoit bien qu'il étoit severe, aiant contrefait son Ecriture, alla trouver quelques Officiers de ses Amis, leur fit lire dans un faux Memoire le nom de ceux qu'Aurelien se proposoit de faire mourir, & n'oublia pas d'y mettre le sien pour rendre la chose plus vraisemblable. Sur cet avis, ils resolurent de prevenir l'Empereur. Ils prirent leur tems, & l'assassinerent entre Byzance & Heraclée. Aurelius Victor, & Eutrope, disent qu'Aurelien étoit cruel & sanguinaire, & ils l'accusent

(d) *Trebellius Pollio. Aurelius Victor. Zosime, Liv. I. Eutrope. Orose. Eusebe, Chronic. n. 2268. Suidas.*



sent de n'avoir gardé aucune mesure dans ses châtimens. Mais, ses Actions dementent ces deux Historiens.

An de J.C.  
304.

XVI. Marcus Aurelius, ou Claudius Tacite, fut choisi par le Sénat, après une contestation de six mois, pour succéder à Aurelien. Il étoit homme de Lettres, & se glorifioit d'avoir eu pour Parent l'admirable Corneille Tacite l'Historien. Il faisoit faire tous les ans dix Copies de ses Annales, qu'il faisoit mettre dans les Archives. Il étoit âgé, sobre, & modeste. Avant son élévation, il avoit sept millions d'or de revenus, qu'il donna genereusement au Public; & de ce qu'il avoit égarné, il en paia tous les gens de Guerre. Il fut tué par les Soldats, qui avoient tué son Cousin, & qui apprehendoient d'être punis (e).

Tacite  
aimoit les  
Sciences.

XVII. Marcus Annius Florian, Frere de Tacite, s'empara de l'Empire; mais, il ne le garda qu'un ou deux mois; car il fut vaincu par Probus près de Tarfe, & fut tué par les Soldats.

Florien.

XVIII. Aurelius Probus, fils d'un Jardinier ou d'un Laboureur, fut élu Empereur malgré lui. Il dit aux Soldats: *Vous ne savez tous ce que vous faites. Comme il m'est impossible de vous flater, nous ne vivrons jamais bien ensemble.* Il défit 400000. Germains, gagna 70. Villes sur eux, & eut poussé plus avant ses Conquêtes, si neuf de leurs Rois ne se fussent jettés à ses pieds pour lui demander la Paix. Il subjugua l'Esclavonie, la Russie, & la Pologne, passa en Thrace, fit une infinité de beaux exploits qui lui valurent l'honneur du triomphe. Il étoit d'une vertu severe: il ne laissoit jamais ses Soldats dans l'oisiveté, il les occupoit continuellement à des ouvrages utiles pour la sûreté, pour l'ornement, ou pour la commodité des lieux où il se trouvoit: & comme il leur faisoit observer les regles d'une exacte Discipline, ils le tuerent après six ans & quatre mois de Regne, selon Eusebe & Eutrope. On mit sur son Tombeau une Inscription très-glorieuse conçüe en ces termes: *Hic Probus Imperator, verè probus, situs est: Victor omnium Gentium Barbararum, Victor etiam Tyrannorum.*

Probus est  
élu Empe-  
reur mal-  
gré lui.

Il étoit  
vertueux.

XIX. Marc Aurele Carus, qui avoit deux fils, Numerien cheri de tout le monde, & Carinus generalement haï, fut élu Empereur pour sa vertu & pour les grandes actions qu'il avoit faites. Mais, l'Empire ne jouit pas longtems des avantages d'un si bon choix. Il mourut deux ans après son éléction; & peu s'en fallut que Numerien, à force de pleurer, ne perdit la vûe. Carin l'un des fils de Carus fut tué en Dalmatie dans une Bataille contre Diocletien: & Arrius Aper massacra Numerien dans l'esperance de lui succeder; mais Diocletien lui passa son épée au travers du corps, & s'empara lui-même de l'Empire.

Carus.

XX. C. Aurele Valere Diocletien, fils d'un Afranchi, ou d'un Secrétaire de Sénateur, fit regner avec lui Marc Aurele Valere Maximien son ami intime. Il étoit homme de Guerre & politique, & il défendit assez bien l'Empire contre les Barbares: mais il étoit avare, & nonobstant les dépenses de la Guerre, il amassoit des thresors immenses. Il aimoit passionné-

Diocletien  
Prince  
cruel.

Son avari-  
ce.

ment

(e) Vopiscus. Aurelius Victor. Zonaras. Eutrope, Liv. 9. Zosime.



An de J. C.  
304.

Son impu-  
dité.

Les gran-  
des Mo-  
narchies  
succom-  
bent sous  
leur pro-  
pre poids.

ment les Bâtimens, & obligeoit les Provinces à fournir des ouvriers & des voitures. Maximien Herculus, son frere d'adoption, n'étoit pas moins avide: mais, aiant dans son partage des Provinces riches, comme l'Afrique & l'Espagne, il ne se mettoit pas tant en peine de thesaurifer. Il fit accuser par calomnie plusieurs Senateurs d'avoir aspiré à l'Empire, pour usurper leurs Biens. Il étoit debauché jusqu'à violer des filles de la premiere qualité. Par-tout où il passoit, on les enlevoit à leurs Parens, pour les lui présenter. Il suivoit brutalement toutes ses Passions, étoit cruel & impudent, sans foi & sans parole, amateur des nouveautez. La rudesse de son humeur paroiffoit sur son visage, & à son air negligé. Aussi n'avoit-il, ni politesse, ni éducation. Il étoit craintif, & curieux de l'avenir. J'ai parlé de la persécution qu'il excita contre l'Eglise (f).

De tous les desordres que je viens d'indiquer, il en résulte cette Conséquence Politique: C'est que les grandes Monarchies succombent toutes à la fin sous leur propre poids. L'Histoire moderne justifie cette Verité. De combien de Royaumes Charles Quint ne s'est-il pas vû Maître? Et tous ces Royaumes n'appartiennent-ils pas aujourd'hui à des Princes différens, & souvent ennemis?

CONSTANCE CHLORE: V A C A N C E  
*Empereur.*

DU St. SIEGE.

Usages in-  
troduits  
dans le 2.  
& 3. Siècle.

En quels  
lieux les  
premiers  
Chrétiens  
faisoient  
leurs Af-  
semblées.

Du l'Eucharis-  
tisme.

Après la mort de Marcellin, le Clergé de Rome gouverna l'Eglise de cette Ville, sans Evêque, l'espace de près de trois ans. Je profiterai de ce vuide, pour donner une Idée de la Discipline Ecclesiastique dans le 2. & le 3. Siècle de l'Eglise.

La Religion étant alors sous l'épée des Païens, ses progrès étoient lents. L'exercice en étoit extrêmement gêné. On étoit contraint de s'assembler la nuit, ou avant le jour, dans des Maisons particulieres, dans les Cenacles, dans les Bains, dans les Portiques, dans les Cimétieres, & souvent on se cachoit dans les Tombeaux, pour y administrer l'Eucharistie, & y faire les Prières publiques. Les fideles étoient avertis du tems & du lieu de ces Assemblées par les Diacres & par les Diaconesses; & comme on étoit encore dévoré du zèle de la Maison de Dieu, on ne manquoit pas de s'y rendre, au risque d'une mort honteuse & violente. On y lisoit quelques Chapîtres de l'Ancien & du Nouveau Testament, comme cela se pratique encore parmi les gens de la Religion Protestante. Le Peuple apportoit le pain & le vin pour la celebration de l'Eucharistie, & la Communion étoit distribuée, sous les deux Espèces, à tous ceux qui étoient baptez. On faisoit des Collectes pour ceux qui avoient besoin de secours.

(f) Voyez ci-devant, p. 81. la Vie du Pape Marcellin.



Le Batême s'administroit tout simplement, dans les Fontaines, dans les Rivieres, dans le Lit, dans les Prisons, dans les Maisons particulieres, aux Adultes & aux Enfans. Mais, on s'éloigna bien-tôt de cette simplicité Apostolique. Du tems de Tertullien, on oignoit les Enfans, on leur faisoit goûter du miel & du lait, on faisoit plusieurs signes de croix, on mettoit au batizé un habit blanc & toute l'Eglise prioit pour eux. On communioit indifferemment, ou le matin & à jeun, ou le soir après souper. On portoit l'Eucharistie, c'est à dire le pain & le vin consacrez, aux malades & aux absens. Les Jeûnes, qui étoient en usage dans ces premiers tems, étoient fort libres. Jeûnoit qui le vouloit bien.

La priere pour les morts fut usitée du tems de Tertullien; & pour se distinguer des Paiens, les fideles faisoient continuellement de grands signes de croix (a): ils s'abstenoient du sang & des choses étouffées.

Dans le III. Siecle, on s'avisa de différer le bâteme, jusques à ce que les Enfans fussent grands. On commença à faire communier les Enfans. On introduisit à Rome le Jeûne du Samedi, en memoire de la sepulture de Jesus-Christ: mais, cette Coutume ne fut point approuvée des Orientaux. Il n'y avoit point de veritables Autels: pour se conformer aux termes reçus parmi les Paiens, on donnoit quelquefois ce nom à la Table qui servoit à la Communion (b).

La Discipline étoit fort severe à l'égard de ceux qui étoient tombez dans l'Homicide, dans l'Adultere, dans l'Inceste, ou dans l'Apostasie. On exigeoit au commencement une Confession publique: mais, dans l'Eglise Grecque & Orientale, on établit un Prêtre Penitencier, après la persecution de Decius. On obligeoit le Penitent à se tenir hors des portes de l'Eglise, avec le sac & le cilice; pleurant & à genoux. On lui imposoit des Jeûnes pour plusieurs années, selon le degré des fautes qu'il avoit commises.

On établit des Sous-Diacres dans les grandes Eglises: mais il n'est fait aucune mention, dans aucun Auteur approuvé, de Patriarches, d'Archevêques, de Metropolitains. Les Evêques des premiers sieges avoient droit sur ceux de la même Province, & quelquefois sur plusieurs Provinces qui dependoient des grandes Villes. C'est ce qui a facilité aux Papes les Moiens de rendre très-réels des droits imaginaires de Jurisdiction spirituelle & temporelle. J'appelle ces droits *imaginaires*, parce que les Evêques des grandes Villes ne pouvoient, tout au plus, que veiller sur la conduite des autres Prelats, & les traduire devant les Conciles, pour les accuser des fautes dont ils se rendoient coupables dans leur administration.

Cependant, la Persecution de Diocletien commençant à se ralentir après la mort du Pape Marcellin, & étant même finie en Afrique, onze ou douze Evêques de Numidie s'assemblerent à Cyrthe, pour élire un Successeur à l'Evêque de cette Ville qui étoit mort. Cette Assemblée commença le 4. de Mars de l'An 305. de Jesus-Christ. Il est à remarquer que ces Prelats étoient tous des lâches, dont les uns avoient donné les Livres Saints aux Paiens, &

Usages  
introduits  
dans les 2.  
& 3. Sie-  
cles.

Ceremo-  
nies du  
Batême.  
En quel  
tems on  
commu-  
nioit.  
Des Jeû-  
nes.

Priere  
pour les  
Morts.

Rigueur  
de la Dis-  
cipline.

Etablis-  
ment des  
Sous-Dia-  
cres.

Droits des  
Evêques  
des gran-  
des Villes.

An de J.C.  
305.

Assemblée  
d'Evêques  
à Cyrthe.

(a) Tertullien de Coron. Milit. c. 3.  
Tom. I.

(b) St. Cyprien, Epist. 57.  
M



An de J.C.  
305.

Concile  
d'Eliberis.

Defend  
d'allumer  
des Chan-  
delles dans  
les Lieux  
où les fi-  
dèles s'as-  
semblo-  
ient.

Et de met-  
tra des  
Images  
dans l'E-  
glise.

les autres étoient souillés de grands Crimes. Mais, comme ils étoient pres- que tous également noircis de fautes impardonnables, ils furent bien-tôt d'accord sur ce point, & procederent à l'élection d'un Evêque de Cyrthe, Capitale de Numidie.

On raporte (a) à ce même tems, où la Persecution étoit apaisée en Oc- cident, le Concile tenu en Espagne à Elvire, c'est-à-dire Eliberis, ou Il- leberis, dans la Province Betique: cette Ville est à present ruinée; mais on croit qu'elle étoit proche de Grenade. Dix-neuf Evêques s'y assemblèrent, & firent 81. Canons de Discipline. Pour bien entendre deux de ces prin- cipaux Canons, il faut sçavoir I. que la Coutume de tenir jour & nuit des Chandelles allumées dans les Temples étoit fort commune parmi les Payens. Les Peres des premiers Siecles s'en font souvent mocqués, comme d'une Su- perstition ridicule (b); & ont déclaré nettement, que ceux qui allumoient des Cierges en plein jour, dans les Lieux où les fideles tenoient leurs Assemblées, ne le faisoient que pour s'accomoder à l'ignorance & à la simplicité des hom- mes du Siecle, ou de quelques femmes bigottes, dont on peut dire avec verité qu'elles ont le zele de Dieu, mais non pas selon la science (c). Ce- pendant le Concile d'Eliberis, jugeant que cette Condescendance étoit crimi- nelle parcequ'elle étoit superstitieuse, ordonna par son 35. Canon, qu'on n'allumeroit point de Cierges pendant le jour dans les Cimetieres. Précise- ment le contraire de cette Décision est autorisé par notre Rituel, qui re- commande expressément qu'il y ait jour & nuit plusieurs lampes, ou du moins une, allumée devant l'Autel; ce que nous observons avec exactitude, excepté dans quelques Eglises de Villages, trop pauvres pour fournir au Lu- minaire. C'est du moins ce que j'ai oui dire à un bon Prêtre, qui pourtant s'éclairoit aux depens de la Fabrique de son Eglise. II. Un autre Usage du Paganisme commençoit à prendre racine parmi les Chrétiens. On fait que les Temples des Païens étoient remplis des Statues de leurs Dieux. Les Fi- deles avoient *santifié* cet Usage impie, en mettant les Images de J. C. & des Apôtres dans les Lieux où ils s'assembloient. Mais, le Concile d'Elibe- ris trouva bon d'ordonner par son 36. Canon, qu'il ne devoit point y avoir de Peintures dans les Eglises, de peur que ce qui est servi & adoré ne soit sur les mu- railles. Le Cardinal Baronius (d) n'oublie rien pour éluder la force de cet- te Décision, & pour justifier, aux depens du Concile qui la fit, la Prati- que de notre Eglise. Mais, il a ouvert une belle carrière aux Protestans. Le Subterfuge de Mr. Fleury (e) sur le même sujet me paroît admirable. „ Peut-être, dit-il, craignoit-on que ces peintures, ne pouvant être enlevées „ dans le tems de la Persecution, ne fussent profanées par les Infideles. „ En verité, c'est vouloir apprêter à rire à nos Adversaires. Ne vaudroit-il pas mieux dire que l'Usage d'avoir des Images dans les Eglises, quoique fort ancien, ne doit point être un sujet de desunion, & que les diverses Com- mu-

(a) Concil. T. I. pag. 627. Mendoza, Lib. I.  
c. 1.  
(b) Laflance, Liv. 6. c. 2.

(c) St. Jérôme, adversus Vigilantium.  
(d) Annal. Eccl. ad an. 57. §. 119.  
(e) Hist. Eccl. Liv. 9. §. 15.



munions Chrétiennes doivent demeurer à cet égard, dans une entière liberté d'indifférence?

Dans le cours de la même année, (f) il y avoit à Rome une femme, nommée Aglaé, qui avoit donné trois fois des Jeux publics à ses dépens. Elle avoit soixante & treize Intendans pour gouverner son bien, & un au dessus de tous nommé Boniface, avec lequel elle entretenoit un Commerce criminel. Il étoit adonné au vin & à toutes sortes de Debauches; mais, il avoit trois bonnes qualitez, l'hospitalité, la liberalité, & la compassion. Aglaé, touchée de repentir, voulut avoir des Reliques des Martyrs; & comme si la Persecution n'en eut pas fait en assez grand nombre, ou d'assez confidérables à Rome, elle envoya Boniface en Orient, pour en chercher. Dès qu'il fut arrivé à Tarfe en Cilicie, où la Persecution continuoit avec fureur, il alla voir des Martyrs dans les Tourmens. L'un étoit pendu la tête en bas, & du feu étendu dessous: un autre étendu à quatre pieux: un autre fié par les Bourreaux: un autre déchiré: un autre avoit les mains coupées: un autre avoit un pieu fiché dans la gorge, & étoit ainsi cloué à terre: un autre avoit les pieds & les mains renversées, & attachées par derriere, & les Bourreaux le frapotent à coups de Bâton. Ils étoient au Nombre de vingt. Boniface s'étant approché d'eux, & les exhortant à combattre en vrais Athletes de la foi pour remporter une couronne immortelle, irrita le Gouverneur, qui le fit approcher de son Tribunal, & qui eut la Confusion de s'entendre appeler *chrétiennement* infâme, Serpent tenebreux, & homme qui avoit vieilli en de mauvais jours. On juge bien qu'un pareil langage, indépendamment du nouveau Christianisme de Boniface, ne pouvoit qu'attirer à cet étranger un rude châtement. Aussi Boniface eut-il la tête tranchée.

Ses Compagnons le cherchoient par-tout; & ne le trouvant point, ils se disoient l'un à l'autre, il est à present dans un Cabaret, ou dans quelque lieu infâme à se rejouir, tandis que nous nous tourmentons à le chercher. En discourant ainsi, ils rencontrèrent le frere du Geolier & lui dirent: N'avez-vous point vû ici un Etranger venu de Rome? Il leur dit: Hier, il y eut un homme qui fut martyrisé pour J. C. & il eut la tête coupée. Et où est-il, dirent-ils? Il repondit, dans l'arène, & ajouta: comment est-il fait? Ils dirent, c'est un homme carré, épais, blond, qui porte un manteau d'écarlate. Il dit: Celui que vous cherchez souffrit hier le Martyre. Ils repondirent: Celui que nous cherchons est un yvrogne & un debauché, qui n'a rien de commun avec le Martyre. Il leur dit: Que vous coûterait-il de venir jusques à l'arène, & de le voir? Ils le suivirent, & il leur montra son corps étendu. Ils le prièrent de leur montrer aussi sa tête: il l'alla querir & leur apporta. Le visage du Martyr, étant présenté à ses Compagnons, se mit à rire *par la Vertu du St. Esprit*. Eux l'ayant reconnu pleurerent amèrement en disant: Ne vous souvenez pas de notre Pêché & du mal que nous avons dit de vous, Serviteur de Jesus-Christ. Et ils dirent à l'Officier; Voilà

An de J. C.  
305.

Martyre  
de St. Boniface, accompagné de quelques circonstances fabuleuses.

Courtoisie  
de Boniface après  
sa mort.

(f) Valef. ad Amon. p. 322. Holstenius. Bigot. Bulteau. Henschenius.



An de J. C.  
305.

Voilà celui que nous cherchons : nous vous prions de nous le donner. Il refusa de le leur donner gratuitement, & ils lui en paierent 500. sous d'or & l'emportèrent.

Cependant, un Ange apparut à Aglaé, & lui dit : „ Celui, qui étoit votre Esclave, est à présent notre frere : recevez-le comme votre Seigneur & le placez dignement. Car tous vos péchez vous seront remis par son Intercession (\*). „ Elle se leva promptement, & prit avec elle des Ecclesiastiques pieux : ainsi, faisant des prieres avec des cierges & des parfums, ils allerent au devant des Saintes Reliques, qui furent mises à 50. stades de Rome : & elle y fit bâtir un Oratoire digne du Martyr. Il s'y fit plusieurs Miracles : les Demons y étoient chassés, & les maladies gueries.

Reflexions  
de l'Au-  
teur sur  
cette His-  
toire.

Cette Histoire, toute merveilleuse qu'elle est de la maniere que je viens de la raconter, n'est rien en comparaison de ce que les Legendes nous apprennent. Encore ne voudrois-je pas garantir la verité de toutes les circonstances que j'ai rapportées. Sur-tout, l'Air gracieux de St. Boniface, qui se mit à rire, quoiqu'il eut la tête coupée, est une particularité fort suspecte. Baronius (g) a supprimé cette anecdote : mais, Mr. Fleury (h), cet Auteur grave, cet excellent Historien, l'a devotement communiquée au Public. Mr. Baillet, grand *Denicheur de Saints* †, a été moins scrupuleux. Il ne fait pas difficulté d'avouer, que l'Auteur ancien des Actes de St. Boniface a pris le tour du Roman, qu'il a attribué des Usages de son tems au Siècle de ce Saint, & qu'on a donné divers caracteres de fausseté à cette Histoire en la déguisant. Enfin, il ne donne que pour vraisemblable tout ce qu'il dit du Martyre de Boniface (i).

CONSTANTIN,  
dit le Grand,

MARCELI

I. Empereur  
Chrétien.

XXXI. P A P E.

An de J. C.  
308.

C'est dans  
le 4. Siècle  
que l'His-  
toire des  
Papes de  
vient inte-  
ressante.

Nous commençons l'Histoire d'un Siècle qui est le IV. de l'Eglise. Il est plein de grands événemens, d'évenemens extraordinaires, tant dans les Affaires de l'Eglise, que dans la Politique. Tout y est curieux & intéressant ; & le Lecteur y trouvera de quoi se dédommager de la Secheresse des trois Siècles précédens.

Après

(\*) Cette Phrase rend toute l'Histoire suspecte : car, bien que dans ce tems-là on eut un grand respect pour les Martyrs, on ne leur rendoit encore aucun Culte d'Intercession ; & on ne les regardoit pas comme Mediateurs entre Dieu & les Hommes.

(g) *Annal. Eccl.* ad an. 305. §. 12.

(h) *Hist. Eccl. Liv. IX.* §. 18.

† C'est un terme Populaire, dont on se

sert en France pour designer Mr. Baillet. On l'appelle communement le *Denicheur de Saints* : & il est aussi bien connu sous ce nom, que sous celui de sa famille ; car, tout le Monde sait qu'il a suivi une Critique beaucoup moins fanatique, que celle des *Legendaires*, & autres Compilateurs des Martyrologes, & des faux Actes des Saints.

(i) *Baillet, Vies des Saints.* 14. de Mai.



Après une Vacance de trois ans, le Clergé & le Peuple fidele de Rome se mirent sous la conduite d'un saint homme connu sous le nom de MARCEL, & Romain de naissance. Depuis quelque tems, Constantin avoit été déclaré Empereur, par une partie des Troupes en Angleterre & en Allemagne. Mais, il avoit un furieux Ennemi à combattre. C'étoit Maxence, Fils de Maximien Hercule, & Gendre de Galere Maximien, déclaré Empereur depuis deux ans, & qui sembloit être le Tyran de Rome. Trop occupé des affaires que ses Competiteurs Severe & Alexandre lui avoient données en Italie & en Afrique, il avoit laissé aux Chrétiens le tems de respirer, en donnant quelque relâche à la persecution de Diocletien qui duroit toujours. D'abord (a) il feignit même, pour flater le Peuple, de faire profession du Christianisme, de vouloir traiter favorablement ceux de cette Religion, d'user d'une plus grande clemence que n'avoient fait ses predecesseurs. Mais, bien-tôt après, il dementit les belles esperances qu'il avoit données. Maximin, qui s'étoit emparé de l'Autorité Souveraine en Orient, s'étant uni secrettement avec lui, comme il l'étoit déjà par la conformité des mœurs & par ses crimes, la Persecution recommença; & le Paganisme, qui tomboit en langueur par le grand nombre de conversions qui se faisoient chaque jour, reprit de nouvelles forces.

Cependant, l'Evêque Marcel, aiant voulu profiter du calme dont l'Eglise ne jouit que peu de tems au commencement de son Pontificat, tacha de faire des Reglemens pour retablir dans l'Eglise la Discipline que les troubles precedens avoient alterée. Il voulut obliger ceux qui étoient tombez durant la persecution à faire penitence de leurs crimes. Mais, il y trouva de grandes oppositions, tant de la part de ceux qui étoient tombez, que de ceux même qui, par leur Ministere, étant chargez de les reconcilier à l'Eglise, leur accordoient des absolutions trop faciles. C'est ce qui le rendit odieux aux uns & aux autres, & qui mit la division parmi les fideles. La discorde dégénéra en une sedition facheuse, qui fut suivie de violentes querelles, & de meurtres. Maxence, voiant que les Chrétiens troubloient le repos de Rome, rejetta la cause du désordre sur le Pape Marcel. Les uns disent qu'il se contenta de le bannir (b). Mais d'autres assurent, qu'il l'envoia panser des chevaux de Poste, dans une Ecurie qui étoit sur le grand chemin. Après avoir été occupé l'espace de 9. mois à cet emploi sordide, & si fort au dessous de la Dignité d'un Pape de Rome, quelques Clercs l'enleverent pendant la nuit, & le mirent dans la Maison de Lucille, Dame Romaine & Veuve Chrétienne. Dès qu'il y fut, les fideles s'y assemblèrent; & Maxence l'ayant sçu, il changea la Maison de Lucille en une Ecurie, où Marcel reprit sa premiere fonction de Palfrenier. Mais, accablé des fatigues de cette miserable condition, il mourut dans l'ordure, après deux ans de Pontificat. Il avoit ordonné 25. Prêtres & 21. Evêques. Le Pontifical, dont

An de J.C.  
308.

Election  
de Mar-  
cel.

Renouvel-  
lement de  
la persecu-  
tion.

Soins du  
Pape Mar-  
cel pour  
le retablis-  
sement de  
la Disci-  
pline.

Il devient  
odieux  
aux fide-  
les.

Maxence  
l'envoie  
panser des  
Chevaux.

An de J.C.  
310.

Mort de  
ce St. Pape.

(a) Eusebe, Hist. Eccl. Liv. VIII. c. 14.  
(b) Fleury, Hist. Eccl. Liv. IX. §. 29.

Baillet, Vies des Saints. 16. Janvier.



Ande J. C.  
310.

Etablissemens &  
Lettres  
supposées  
qu'on lui  
attribue.

L'autorité est de faux poids, nous assure qu'il établit 25. Eglises Paroissiales à Rome; & il paroît que le P. Pagi (c) n'en doute point.

On lui attribue deux Lettres, dans l'une desquelles l'Auteur parle de la primauté de l'Eglise Romaine. Mais, ce sont des pièces supposées (d).

CONSTANTIN.

EUSEBE,

XXXII. P A P E.

Electon  
d'Eusebe.

**M**Algré les divisions qui regnoient alors dans l'Eglise de Rome, à l'occasion des Reglemens faits par le Pape Marcel touchant ceux qui étoient tombés durant la Persecution, le Clergé & le Peuple, qui avoit encore voix aux élections, choisirent, d'un consentement unanime, EUSEBE, Grec de Nation, & fils d'un Medecin. C'étoit un homme d'une vertu & d'une capacité reconnuë. Il fut ordonné vers le milieu du mois d'Avril de l'an 310.

Sa fermeté  
pour le  
maintien  
de la Disci-  
pline

produit  
une sedi-  
tion.

Mort  
d'Eusebe.

Lettres  
supposées.

Une ancienne Epitaphe, qui regarde sans doute notre St. Pape, nous apprend qu'un nommé Heracle, voulant empêcher ceux qui étoient tombez durant la Persecution de pleurer leurs péchez, Eusebe, qui étoit leur Pasteur, s'opposa fortement à ce Corrupteur de la Discipline Ecclesiastique; & qu'il tint la main à l'exécution des Loix que son Predecesseur avoit faites pour recevoir les Pécheurs à la Paix & à la Communion de l'Eglise. L'Auteur de cette Inscription ajoute, que cette fermeté produisit une grande division parmi le Peuple, avec des disputes, des Guerres & des Meurtres; & que le Tyran Maxence bannit Eusebe en Sicile, où ce St. Evêque mourut bientôt après, n'ayant gouverné l'Eglise de Rome que l'espace de 4. mois.

Quelques-uns ont dit que, sous le Pontificat d'Eusebe, Helene Mere de Constantin trouva la Croix sur laquelle le Sauveur du Monde étoit mort. Mais le P. Pagi (a) refute ce Conte. On attribue à ce Prélat trois Lettres qui sont supposées, de même que les quatre Decrets qui se trouvent sous son nom dans Gratien.

CONSTANTIN.

MELCHIADES,

XXXIII. P A P E.

**C**'Est ici où la Curiosité du Lecteur ne sauroit manquer d'être satisfaite. Par-tout nous trouverons à l'avenir de grands objets qui reveilleront l'attention assoupie de ceux qui n'auront pû prendre plaisir à l'obscurité, à l'incertitude, & à la secheresse des premiers tems. Nous entrons dans une vaste

(c) *In Marcelli Vita. §. 1.*

(d) *Pagi, in ejus Vita. §. 2.*

(a) *In Vita Eusebii.*



vaste carrière; ce qui m'oblige à redoubler mes soins pour repondre à l'attente du Public.

MELCHIADES, que les Anciens ont peut-être mieux nommé Miltiade, étoit Africain de Nation. Il fut ordonné le 2. jour de Juillet, selon quelques-uns (a). On prétend, qu'il étoit Prêtre du Clergé de Rome, dès le tems du Pape Marcellin, & que sa vertu & sa capacité le firent choisir pour succéder au Pape St. Eusebe. L'Eglise étoit assez tranquille à son avènement. Maxence ne perfecutoit que par intervalles, & la cause de Religion ne seroit que rarement de pretexte à ses cruautés. Cherchant à satisfaire ses passions, il n'en vouloit qu'à la pudicité des filles & des femmes Chrétiennes, dont la plupart auroient beaucoup mieux aimé voir attaquer leur vie que leur honneur. Cette espee de Persecution faite à la Vertu affligoit extrêmement tous les fideles de Rome.

Dès que Melchiades fut élevé sur le Siege de Rome, il tâcha de procurer à son Eglise tous les fruits de la Paix dont elle jouissoit. L'un des principaux étoit la restitution des Lieux, & de tout ce qui avoit été ôté aux Chrétiens durant la Persecution. Il crut devoir y tenir la main; & l'on dit qu'il envoya des Diacres aux Prefets de Rome, avec des Lettres qu'il avoit obtenues de Maxence & du Prefet du Pretoire pour faire rendre ces Lieux & les autres choses qui appartenoient à l'Eglise.

Cependant, la conduite du Tyran de Rome étoit fort à charge aux fideles; & Melchiades, pour les delivrer de ce Monstre d'impureté, écrivit à Constantin, qui s'étoit avancé à Trêves, de venir combattre Maxence (b), ce qu'il fit. Ce grand Prince, qui, dès ses premiers années, avoit été imbu de sentimens favorables au Christianisme, venoit de se convertir par l'Apparition miraculeuse d'une Croix. Je ne repeterai point ce qu'une infinité d'Historiens en ont écrit. Je me contenterai de remarquer que Constantin ne fut pas plutôt arrivé à Milan, qu'il fit un Edit en faveur des Chrétiens, laissant aux Païens le Libre exercice de leurs Ceremonies, parce qu'il avoit reconnu depuis long-tems, que la Religion doit être Libre, & qu'il faut laisser au choix de chacun de servir Dieu en la maniere qu'il le juge à propos (c). Ceux, qui faisoient profession de la Religion Chrétienne, ignoroient encore qu'il fût permis de forcer quelqu'un à faire profession de tel ou tel Culte. On laissoit aux Païens le soin de mettre en usage ces execrables moïens qui ont eu tant de cours dans les Siecles suivans.

Cependant, Constantin, & Licinius son Colleague, s'avancerent du côté de Rome. Maxence desespérant de les vaincre par la force, quoiqu'il eut de nombreuses troupes, usa de stratagême. Mais, il tomba dans le piege qu'il leur avoit tendu, & se noia dans le Tibre le 28. d'Octobre de l'an 312. Constantin entra triomphant dans Rome. On l'y reçût comme le Libérateur, non seulement de cette grande Ville, mais de tout l'Empire. Les Chrétiens en particulier eurent tout lieu de se feliciter de la Victoire qu'il venoit

An de J. C.  
310.

Electio  
de Mel-  
chiades.

Debau-  
ches de  
Maxence.

Melchia-  
des obtient  
la restitu-  
tion des  
Biens de  
l'Eglise.

Il écrit à  
Constantin  
pour  
l'exciter à  
combattre  
Maxence.

Edit en fa-  
veur des  
Chrétiens.

An de J. C.  
312.

Mort de  
Maxence.

Triomphe  
de Con-  
stantin.

(a) Pagi, in Melchiad. §. 1.

(b) Picet, Oeuvres mêlées, p. 184.

(c) Eusebe, Hist. Eccl. Liv. X. ch. 5.



An de J. C.  
312.

venoit de remporter : & l'on ne fauroit douter que Melchiades ne prît beaucoup de part à cette agreable revolution, quoique l'Histoire ne nous en ait rien appris. Le Sénat fit dresser en l'honneur de Constantin un Arc triomphal de Marbre, qui est un des plus beaux monumens de l'Antiquité.

Sa Moderation.

Tant de prosperitez & tant d'honneurs n'eleverent point le cœur de ce Prince. Il en rendit toute la gloire à Dieu qui l'avoit secouru d'une maniere si sensible. Il fit dresser dans une Place publique de Rome une Statue tenant à la main une Lance en forme de Croix ; & sur la base de la statue, il fit graver cette Inscription : *Par la vertu de ce Signe salutaire, j'ai delivré votre Ville du joug de la Tyrannie, & j'ai rendu au Sénat & au Peuple sa liberté & sa gloire (d).*

Il traite favorablement les Chrétiens.

Ce fut alors que, commençant à favoriser les Chrétiens plus ouvertement qu'il n'avoit encore fait, il publia divers Edits en leur faveur, les uns pour retablir les Eglises dans la possession de leurs biens, d'autres pour accorder des privileges & des immunités aux Ecclesiastiques. Enfin, il traita les Chrétiens avec autant d'honneur & de bonté, que ses Prédecesseurs avoient eu pour eux de mépris & de cruauté. Il s'entretenoit avec eux, il les faisoit asséoir à sa table, & les combloit de ses bienfaits. On ne vit jamais de changement si surprenant. Le nom Jesus-Christ, auparavant si odieux, devint honorable. Les Prelats, revenus de l'exil, ou fortis de leurs cachots, étoient élevez sur le siege Episcopal. Les Temples des Idoles étoient consacrez au vrai Dieu & à l'exercice d'un culte pur & saint.

An de J. C.  
313.

Schisme des Donatistes.

Dès le commencement de l'année suivante, Constantin voulut entrer dans la connoissance des besoins & des interêts de l'Eglise. Les Donatistes faisoient alors grand bruit contre Cecilien qu'ils prétendoient n'avoir pas été élu canoniquement. L'origine de cette fameuse Dispute est assez curieuse pour trouver place dans mon Histoire. Le parti, qui se forma contre Cecilien, élu Evêque de Carthage, étoit composé des Diacres, qui, aiant eu en depôt les vases de cette Eglise, durant la Persecution, avoient compté d'en profiter : &, plutôt que de les rendre, ils eleverent Autel contre Autel.

Cecilien condamné par les Donatistes.

Botrus & Celsus, irrités de n'avoir pas été élus, se joignirent à eux. Lucilla s'y joignit aussi, car les femmes donnent toujours le premier mouvement à toutes les factions qui se forment dans l'Eglise ou dans l'Etat. Lucilla étoit riche, puissante, & factieuse. Depuis long-tems, elle ne pouvoit supporter la Discipline de l'Eglise ; & comme Cecilien n'étoit encore que Diacre l'avoit choquée pour ce sujet, elle fut ravie de trouver les moyens de s'en venger. Ces trois partis joints ensemble en formerent un qui se déclara contre Cecilien, & refusa de communiquer avec lui. Soixante & dix Evêques seconderent leur pernicieux dessein, & s'assemblerent en Concile à Carthage. Ils condamnerent Cecilien, 1. parcequ'il n'avoit pas voulu paroître devant eux pour se justifier. 2. Par-

ce

(d) Eusebe, Hist. Eccl. Liv. IX. ch. 9.



ce qu'il avoit été ordonné par des Traditeurs; & 3. parce qu'on disoit qu'étant Diacre il avoit empêché de porter de la nourriture aux Martyrs qui étoient en Prison. Ainsi, regardant le siege de Carthage comme vacant, ils procederent à une nouvelle élection, & ordonnerent un nommé Majorin, Domestique de Lucilla, qui avoit été Lecteur dans la Diaconie de Cecilien. Telle fut l'origine du Schisme des Donatistes en Afrique (e). Car on leur donna ce nom, à cause de Donnat des Cafes-noires; & d'un autre Donat plus fameux, qui succeda à Majorin dans le titre d'Evêque de Carthage.

Cependant, les Donatistes s'aviserent de porter leurs plaintes à l'Empereur Constantin. Ce Prince donna ordre à Cecilien & à ses adverfaires de se trouver à Rome dans le second d'Octobre, chacun avec dix Clercs de son parti, pour y être jugez par une Assemblée d'Evêques. Il écrivit en même tems à Melchiades, & aux Evêques des Gaules & d'Italie, de s'assembler à Rome le même jour (f). La Lettre au Pape est aussi adressée à Marc, que l'on croit être celui qui fut Pape après St. Sylvestre.

Cecilien avec les dix Evêques de son Parti, & Donat des Cafes-noires avec pareil nombre, se trouverent à Rome au jour nommé (g), & le Concile s'assembla dans le Palais de l'Imperatrice Fausta, nommé la Maison de Lateran, ce même jour 2. d'Octobre 313. Les Peres de ce Concile déclarerent Cecilien innocent, & approuverent son ordination: mais, ils ne separerent pas de leur communion les Evêques qui avoient condamné Cecilien dans le Concile de Carthage, ni ceux qui avoient été envoieez pour les accuser. Melchiades se distingua dans cette Assemblée par sa moderation. Voici l'éloge que St. Augustin en a fait en particulier (h):

„ Quand le bienheureux Melchiades, dit-il, vint à prononcer la sentence definitive, combien fit-il paroître de douceur, d'integrité, de sagesse, d'Amour pour la Paix? Il étoit bien éloigné de vouloir rompre la Communion avec ses Collegues qui étoient accusez, puisqu'on n'avoit rien prouvé contr'eux. „

Donat des Cafes-noires fut le seul que les Peres du Concile condamnerent comme auteur de tout le mal, & convaincu de grands crimes, par sa propre confession. On laissa le choix aux autres de demeurer dans leurs Sieges, quoiqu'ordonnez par Majorin, Evêque Schismatique. Enforte que dans tous les lieux où il se trouveroit deux Evêques, l'un ordonné par Cecilien, l'autre par Majorin, on conserveroit celui qui seroit ordonné le premier, & on pourvoiroit l'autre d'une autre Eglise. Melchiades offrit encore d'écrire des Lettres de Communion à tous les Evêques Schismatiques. On n'en use pas de même aujourd'hui. Aussi, ne peut-on pas dire des Papes des der-

An de J. C.  
313.

Les Donatistes portent leurs plaintes à l'Empereur.

Concile de Rome contre les Donatistes:

Moderation du Pape Melchiades.

Condamnation de Donat.

(e) Augustin, Epist. 43. Item contr. Fulgentium. Item Heres. 69. & en d'autres endroits de ses Ecrits. Optat de Mileve, &c.

(f) Cette Lettre de Constantin se trouve Tome. I.

dans Eusebe, Hist. Eccl. Liv. X. c. 5.

(g) Optat. Liv. 1. St. Augustin, Epist. 172.

(h) Augustin, Epist. 162.



An de J. C.  
313.

derniers tems ce que St. Augustin disoit (i) de celui dont je parle : *O l'excellent homme, s'écrie-t'il ! O le vrai Enfant de la Paix ! O le vrai pere du Peuple Chrétien !*

Melchiades accusé d'avoir livré les St. Ecritures.

Cependant, les Donatistes persévérèrent dans leur Schisme. Ils eurent même la hardiesse de se plaindre du Concile de Rome, & d'en accuser les Juges de s'être laissez corrompre par Cecilien. Ces accusations duroient encore cent ans après : & nous voions que les Donatistes du tems de St. Augustin (k) sous l'Empereur Honorius accusoient le Pape Melchiades d'avoir livré les Saintes Ecritures aux Païens pour être brulées, & d'avoir offert de l'encens aux Idoles ; ajoutant, que c'étoit pour cette raison qu'ils avoient évité son Jugement du tems de Constantin. Mais, ces accusations paroissent être des Calomnies, & des Mensonges ridicules (l).

An de J. C.  
314.

Le Pape & les autres Evêques rendirent compte à l'Empereur Constantin du Jugement que le Concile de Rome avoit porté sur l'affaire des Donatistes, & ils lui envoierent les Actes de leur Assemblée. Trois mois après, Melchiades mourut, après avoir tenu le St. Siege trois ans & demi (m). Il est faux qu'il ait souffert une mort violente, quoique le Martyrologe moderne, & le Breviaire Romain, lui donnent la qualité de Martyr. On dit qu'il créa 6. Prêtres, 5. Diacres, & 11. Evêques. On dit (n) qu'il défendit de jeûner le Dimanche & le Jeudi, & qu'il établit que les Evêques envoierent aux Prêtres du pain levé, après la consecration, par les Paroisses, en signe d'Union. On lui attribue faussement une Lettre à tous les Evêques d'Espagne.

CONSTANTIN.

S Y L V E S T R E I.

X X X I V. P A P E.

An de J. C.  
314.

Naissance & Education de Sylvestre.

Son Election.

Les Donatistes troublent le repos de l'Eglise.

S Y L V E S T R E, Romain de naissance, étoit fils de Rufin, & de Juste, femme de grande pieté ; qui, étant demeurée veuve chargée de l'Education de son fils, le mit sous la conduite d'un Prêtre vertueux, nommé Carinus, ou Carin. Aiant été formé avec un soin égal dans la pieté Chrétienne, & dans l'étude des Lettres, il fut reçu parmi les Clercs de l'Eglise de Rome. Il passa par tous les Degrez de l'ordination Ecclesiastique, & fut fait Prêtre par le Pape St. Marcellin, avant le tems de la Persecution des Empereurs Diocletien & Maximien. Il se rendit si recommandable dans ce Saint Ministère, qu'il fut jugé digne de gouverner l'Eglise Romaine, après la mort de l'Evêque Melchiades, qui arriva le 10. de Janvier de l'an 314. Il fut élu ou ordonné le dernier jour du même mois.

A son Avenement, l'Eglise n'avoit point d'affaire plus embarrassante, sur-tout

(i) *Epist.* 162.

(k) *Augustin, in Posil. Item Coll. Cart. d. 3. c. 18.*

(l) *Baillet, Vie des Saints, 10. Decembre.*

(m) *Chr. Damas. Pagi, in Melchiad. §. 2.*

(n) *Platina, in ejus Vita.*



tout en Occident & en Afrique, que celle des Donatistes. L'Empereur Constantin avoit crû que le Concile de Rome termineroit ce Schisme. Mais, voyant que les Donatistes se plaignoient du jugement qu'on y avoit porté contr'eux, & qu'ils accusoient les Juges de trop de passion, & de précipitation, il voulut leur ôter tout sujet de murmurer, & de rompre les Liens de la charité, avec leurs Collegues. Dans cette vuë, il indiqua, comme ils le fouhaitoient, un Concile plus nombreux, à Arles dans les Gaules. Les Evêques s'assemblerent dans cette Ville au jour nommé, le 1. d'Août 314. Sylvestre n'y alla point; il se contenta d'y envoyer deux Prêtres, Claudien & Vitus, & deux Diacres, Eugene & Cyriaque. Cecilien fut encore abfous & ses accusateurs condamnez. Mais, avant de se separer, les Evêques du Concile d'Arles firent des Canons de Discipline, qu'ils adressèrent au Pape St. Sylvestre, avec une Lettre Synodale (a), qui porte en tête les noms de 33. Evêques, dont Marin, Evêque d'Arles, est le premier; ce qui fait croire à Mr. Fleury (b), qu'il présidoit à ce Concile. Mais d'autres (c) disent avec plus de fondement, que ce fut l'Empereur Constantin qui y présida. Du moins, les Evêques dirent eux-mêmes qu'ils y avoient été amenez par la volonté de l'Empereur; &, après avoir marqué à Sylvestre qu'ils avoient condamné les Donatistes, ils ajoutent: „ Plût à Dieu, notre cher frere, que vous „ eussiez assisté à ce grand spectacle! Leur condamnation en eut été plus „ severe, & notre joie plus grande: mais, vous ne pouvez quitter ces lieux „ où les Apôtres président, & où leur sang rend continuellement gloire à „ Dieu. „ Ils ajoutent, qu'ils ont jugé à propos de lui adresser ces Canons, parce que, possédant le plus grand Diocèse, on presumoit qu'ayant autorité sur un plus grand nombre d'Eglises particulieres, il auroit aussi plus de moiens de les faire connoître, & de les faire recevoir à plus de monde. Le quatrième Canon de ce Concile excommunique les Commediens, & ceux qui conduisoient les Chariots dans le Cirque: & le dixième porte que les Maris Chrétiens & jeunes, qui surprennent leurs femmes en adultere, *seront exhortés autant qu'il sera possible* de ne point se remarier du vivant de leurs femmes, quoiqu'adulteres. On ne parle ici (d) que d'exhortation, parce que les Loix Civiles permettoient de se remarier après le divorce; &, quoique l'Eglise ne les suivit pas, en ce qui étoit contraire à l'Evangile, elle usoit de condescendance pour ne les pas contredire ouvertement. On voit par ce trait, que le premier esprit de la Religion est de se conformer aux coutumes établies par l'autorité civile dans chaque Pais. Comment donc les Papes de ces derniers tems ont-ils osé violer, sous prétexte de Religion, les Libertez de l'Eglise Gallicane? Ou plutôt, comment est-il arrivé que nos Rois leur aient prêté la main, & les aient secondez dans la violation de nos Loix & de nos Privileges? Cette triste Reflexion est capable d'étonner, & de confondre même, tous les bons François.

On raporte au tems du Concile d'Arles celui qui se tint à Ancyre, celebre

An de J.C.  
314.

Concile  
d'Arles.

La Reli-  
gion se  
conforme  
aux Loix  
Civiles.

Concile  
d'Ancyre.

(a) Concil. T. 1.

(b) Hist. Eccl. Liv. X. §. 14.

(c) Heydegger, Hist. du Pap. pag. 26.

(d) Fleury, Hist. Eccl. Liv. X. §. 15.



Année J.C.  
314.

Il est ordonné aux Clercs de manger de la viande.

Concile de Neocesariée.

Reflexion sur le Celibat des Ecclesiastiques.

bre par ses Canons, qui se trouvent au nombre de 25. Dans le 10. Canon, il est dit que les Diacres, qui, à leur ordination, ont protesté qu'ils prétendoient se marier, s'ils l'ont fait ensuite, demeureront dans le Ministère, puisque l'Evêque le leur a permis. S'ils n'ont rien dit dans leur ordination & se marient ensuite, ils seront privez du Ministère. Tout le monde sait que le Celibat des Prêtres étoit inconnu du tems des Apôtres, & même long-tems après eux : mais, il est impossible de découvrir depuis quel tems les Ecclesiastiques ont mieux aimé bruler, que de se marier. Cependant, il paroît que cet Usage est pour le moins du troisième Siècle. Peut-être vient-il de ce que les Ecclesiastiques, étant alors plus exposés que les simples fideles aux fureurs des Persecutions, avoient de la peine à trouver des Femmes, & que faisant de nécessité vertu ils s'accoutumerent à s'en passer. Le 14. Canon contient une chose singulière; il y est dit que *les Prêtres ou les Diacres, qui s'abstiennent de manger de la chair, seront obligez au moins d'en goûter, & de ne pas refuser les herbes cuites avec de la graisse, sous peine d'être deposez.* C'est, dit Mr. Fleury (e), à cause des Heretiques, qui par superstition s'abstenoient de la chair comme mauvaise. Cette Reflexion peut fort bien se passer de Commentaire. Ceux qui ont intérêt de combattre nos Usages, & de mettre nos Conciles en contradiction les uns avec les autres, sauront bien faire usage du Decret du Concile d'Ancyre.

Le Concile de Neocesariée doit avoir été tenu quelque tems après. Une partie des mêmes Evêques y assisterent. Le premier Canon défend aux Prêtres de se marier, sous peine d'être deposez : mais, le 8. nous fait entendre que ceux qui étoient mariez avant que de recevoir les Ordres sacrez n'étoient pas obligez de quitter leurs femmes. Il est conçu en ces termes : „ On ne peut ordonner un Laïque dont la femme sera convaincue d'adultere. Si elle le commet après l'ordination du Mari, & qu'il ne la quitte pas, il sera privé de son Ministère. „ Je ne saurois approuver la glose de Mr. Fleury. Il dit (f) que cela se peut entendre des moindres Clercs qui peuvent être mariez. Dans la suite, j'aurai occasion de refuter ce docteur Commentaire, en produisant quelques Exemples de Prêtres, & même d'Evêques, qui étoient mariez. Outre que cet Usage s'est toujours conservé dans l'Eglise Grecque. Le fameux Corneille Agrippa declamoit fortement contre la Loi qui oblige les Ecclesiastiques à se passer de femmes. Il dit, dans un endroit de ses Ouvrages, que peut-être ceux qui en sont les Protecteurs, aiment mieux souffrir le Concubinage que le Mariage des Prêtres, parce qu'ils retirent un gros Revenu de la Permission qu'ils leur donnent de tenir des Concubines. Il ajoute, qu'il a lû qu'un certain Prélat se vanta à table d'avoir dans son Diocèse onze mille Prêtres concubinaires, qui lui donnoient un

(e) Hist. Eccl. Liv. X. §. 16.

(f) Hist. Eccl. Liv. X. §. 17.

(g) Thomas Crenius, Animadvers. Philolog. Histor. part. 2. Remarquez que, comme ce Passage pouvoit déplaire aux gros Bonnets

de l'Eglise, on l'a fait éclipser dans l'Edition qui fut faite à Lion, in 8, des Oeuvres d'Agrippa. Cette Edition de Lion est de 1600.

(h) Bayle, Dict. Crit. Art. Farel, Rem. I.



grands hommes de l'Eglise primitive, qui ont tant recommandé le Celibat. Ils y ont été portez par de beaux motifs; car, rien n'est plus propre à faire fructifier l'Evangile, que de croire que ceux qui le prêchent ont mortifié leur chair, & se privent des plaisirs mêmes que les gens du monde peuvent prendre impunément. On a considéré que le Mariage trainoit avec soi cent occupations terrestres & sensuelles, qui faisoient trop de diversion aux exercices sacerdotaux. En un mot, on s'est laissé éblouir, par les beaux côtez du Celibat: on est venu enfin jusques à le convertir en Loi. Mais, on peut dire que les Promoteurs de cette Jurisprudenc e n'avoient pas assez étudié la Nature humaine. S'ils l'avoient bien connue, ils n'auroient jamais imposé ce rude joug aux Ministres de l'Autel. Chacun d'eux eut dû dire aux autres: Nous nous arrêtons à l'écorce; l'éclat des superficies nous jette dans l'illusion (i). S'ils eussent prévu les Suites abominables de cette Loi, ils eussent apparemment pris leurs belles idées pour un piège du tentateur. Mais, c'est assez parler de cette matiere. Laissons aux Protestans le soin de relever les Debauches de nos Ecclesiastiques, & les Desordres de nos Couvens.

An de J. C.  
314.

Les Peres du Concile d'Arles écrivirent à l'Empereur Constantin, pour lui rendre compte de ce qui s'y étoit passé, du Jugement qu'ils avoient rendu, & de l'opiniatreté de quelques-uns des Donatistes qui appellerent encore du Jugement des Evêques à l'Empereur. Il fut irrité de l'obstination de ces Factieux: mais, il resolut enfin d'interposer son Autorité Imperiale, independemment de tout Concile. Pour cet effet, il fit venir Cecilien à Milan, & il y fit conduire quelques Donatistes qu'il avoit fait arrêter. Il écouta tout ce que les Parties (k) voulurent proposer: & il examina très-soigneusement toute l'affaire & tous les Actes tant Ecclesiastiques que seculiers, car on lui avoit tout envoyé. Enfin, il donna sa Sentence, par laquelle il declare Cecilien innocent, & les Evêques du parti de Donat calomnieux.

An de J. C.  
316.

Les Donatistes appellent à l'Empereur du Jugement du Concile d'Arles. L'Empereur les condamne.

Les Donatistes ne se rendirent pas plus au Jugement de l'Empereur, qu'à ceux des Evêques. Ils se plainquirent que Constantin s'étoit laissé surprendre aux artifices de l'Evêque Osius, qui favorisoit Cecilien, & qui l'avoit prevenu contr'eux. C'est pourquoi l'Empereur fut obligé, malgré toute sa douceur, de bannir les plus seditieux; ce qu'il fit dans le cours du Mois de Novembre. Mais, il écrivit aux Evêques, & au Peuple Catholique, d'attendre de Dieu le remede de ce mal, & de ne se defendre que par la patience. Enfin (l) voiant que la douceur ne faisoit qu'augmenter l'insolence des factieux, il fit contr'eux une Loi très-severe, par laquelle il leur ôtoit les Basiliques, & confisquoit tous les lieux où ils avoient accoutumé de s'assembler. Il fit d'autres Loix en faveur de l'Eglise, tandis que Licinius son Colleague excitoit une nouvelle persecution. L'une de ces Loix, dattée du 16. Novembre 315, fut faite à l'occasion des Juifs (m), qui avoient jetté des pierres & insulté à quel-

Et les punit comme seditieux.

(i) Horace, de Arte Poëtica. vs. 24.

(k) Brev. Coll. 3.

(l) Cod. Theod. Liv. 16. tit. 2.

(m) Cod. Theod. de Jud.



An de J. C.  
316.

quelques-uns d'entre ceux qui s'étoient convertis. Par cette Loi, l'Empereur leur déclare, que si à l'avenir quelqu'un fait un pareil attentat, il sera brûlé avec tous ses complices. Il fit (n) deux autres Loix pour introduire, en faveur de la Religion, deux nouveaux moïens d'affranchir les Esclaves.

An de J. C.  
321.

Piété de  
Constantin.

Ce Prince toujours attentif au bien de l'Eglise continuoit à la protéger de toute son autorité. Le sixieme de Mars de l'an 321. il ordonna que l'on celebreroit le Jour du Soleil, c'est-à-dire le Dimanche, enforte que tous les Juges & le Peuple des Villes observassent le repos; mais, il permit le travail de la Campagne, pour ne pas manquer l'occasion de le faire utilement. Il enseigna à ses Gardes & aux Officiers de sa Cour à observer le même jour, & à faire des prières agréables à Dieu. Il excita, autant qu'il lui fut possible, le reste de ses Sujets à s'adonner aux mêmes exercices de piété. Il ordonna que le Samedi & le Dimanche seroient fêtez en l'honneur, comme il est probable, des Mysteres que Dieu a voulu accomplir ces Jours-là (o). Le premier de Juillet de la même année, il ordonna que chacun eut la liberté de laisser en mourant ce qu'il voudroit de ses biens à l'Eglise Catholique; & c'est peut-être ce qui a donné lieu au Conte de la prétendue Donation de Constantin.

Loi de  
Constantin  
en faveur  
des Conti-  
nens.

Il y avoit (p) d'anciennes Loix Romaines, qui imposoient des peines à ceux qui gardoient le Celibat, & ceux qui n'avoient point d'Enfans legitimes. Ces Loix les privoient des Successions qui sans cela leur auroient appartenu. L'Empereur crut les devoir corriger. Il jugeoit très-sagement qu'il n'y a que les fautes volontaires qui meritent d'être punies. Plusieurs manquant d'Enfans, sans qu'il y ait de leur faute. Il y en a qui en desirent & qui n'en peuvent obtenir de la Nature. D'autres ne seroient pas fachez d'avoir leurs enfans pour Heritiers; mais, ils ne veulent point en mettre au Monde, parcequ'ils ont autant d'averfion pour les Femmes, que d'inclination à la vertu. Il y a des femmes, qui se consacrent toutes entieres au service de Dieu, & qui lui offrent la pureté de leur corps aussi bien que celle de leur cœur. Pour avoir fait à Dieu un sacrifice si agréable, en seront-elles plus maltraitées? Leur resolution merite d'être admirée, & leur perseverance surpassé les forces de la nature. Ceux qui aiant desiré des enfans, & qui n'en ont pu avoir sont plus dignes de compassion que de châtiment. Ceux qui n'en veulent point avoir, par le dessein d'une plus haute perfection, meritent d'être admirés. Voilà les motifs qui porterent l'Empereur à reformer cette Loi. Il écrivit (q) aux Evêques de demander ce qu'ils voudroient, & aux Gouverneurs des Provinces de leur accorder ce qu'ils auroient demandé. Il donna aux Eglises une partie des Impositions publiques. Enfin, il permit à toutes les Parties qui auroient des différends de les porter devant les Evêques, si elles ne vouloient pas plaider devant les Juges Seculiers; & il ordonna que les Sentences des Evêques prévaudroient à celles des autres Ju-  
ges

Liberali-  
tez de ce  
Prince en-  
vers l'E-  
glise.

(n) *Cod. de his qui in Eccl. Tit. 13. Lib. 1.*

(o) *Eusebe, Vie de Constantin. Liv. IV. ch. 18. Sozomene, Hist. de l'Eglise, Liv. I. ch. 8.*

(p) *Eusebe, Vie de Constantin. Liv. IV. chap. 26.*

(q) *Sozomene, Hist. Eccl. Liv. I. ch. 8. 9.*



ges, de la même maniere que si elles avoient été prononcées par l'Empereur. Ce sont ces Loix, qui ont acquis à Constantin les plus pompeux éloges (r). Il est devenu par-là plus blanc que neige, quoiqu'à dire les choses comme elles sont, sa Vie soit étrangement bigarrée de bien & de mal.

An de J.C.  
321.

L'Eglise entroit dans cet état de grandeur & de prospérité, lorsque son repos fut troublé par l'Herésie d'Arius. Ce Chef de Secte étoit né dans la Lybie. Eusebe, Evêque de Nicomedie, fort aimé de Constantia, sœur de l'Empereur Constantin, & femme de Licinius, contribua extrêmement à la propagation de cette Herésie (s). C'étoit un Esprit adroit, un véritable Evêque de Cour, l'homme du monde en un mot le plus capable de faire faire fortune à un nouveau Dogme. Il prit Arius sous sa protection, & l'infinua dans les bonnes grâces de Constantia: car, on s'imagine toujours que si les Femmes ne se mêlent des intérêts d'une Secte, les progrès n'en seroient être considérables. Le parti d'Arius se fortifioit à vue d'œil. Il y eut des Evêques qui l'embrasserent hautement: ce ne furent plus que Disputes dans les Villes: on passoit quelquefois des paroles aux effets. De sorte qu'il fut absolument nécessaire que l'Empereur Constantin remediât à ces desordres. C'est ce qu'il fit en convoquant le premier Concile General de Nicée, qui condamna la Doctrine d'Arius l'an 325.

Herésie  
d'Arius.

An de J.C.  
325.

Arius enseignoit (t), qu'il y avoit une Trinité, mais qu'une Personne étoit plus glorieuse qu'une autre. Que le Fils de Dieu étoit la premiere de ses Creatures, & que Dieu l'avoit adopté pour son fils. Que ce fils n'avoit rien de la consubstance paternelle; qu'il n'étoit ni égal au Pere, ni consubstantiel avec lui, ni éternel, ni coéternel. Que le fils n'étoit point avant qu'il fut fait. Qu'il avoit été créé de rien, comme toutes les autres choses. Qu'il n'est point le vrai Dieu, mais un Dieu fait par participation. Il est probable que l'obscurité de la matiere contribua beaucoup à l'établissement de l'Herésie d'Arius. Quelques-uns prétendent (u) que cet Heresiarque, ayant abjuré ses sentimens en presence du Concile, fut reçu à la paix de l'Eglise. Mais d'autres (x) soutiennent avec plus de fondement, qu'il fut exilé. Constantin voulut même que tous ses Livres fussent brulez, & que quiconque auroit la hardiesse de les garder fut puni du dernier supplice (y). Il y a, dans cet Arrêt de l'Empereur, une étrange & surprenante disparate, que Mr. Bayle (z) a judicieusement remarquée. L'Empereur se contenta de banir l'Heresiarque; il n'ordonna point la peine de mort contre ceux qui suivroient l'Arianisme; & il l'ordonna contre ceux qui cacheroient quelque Ouvrage d'Arius. Qui vit jamais une plus énorme disproportion en-

Les principaux  
Points de  
sa Doctrinne.

Il est exilé.  
Ses Livres  
condamnez  
au feu,  
& ceux qui  
les garderoient  
condamnez  
à la mort.

(r) Thomassin, *Traité de l'Unité de l'Eglise*, &c. Chap. 18. & 19.

(s) St. Jérôme, *ad Ctesiphont*.

(t) *Ex Arii Thalia*, apud Athan. de *Synod. Arim. & Seleuc.* pag. 681.

(u) Baronius, *Annal. Eccl.* Il cite St. Jérôme, in *Dial. contr. Luciferianos*, où ce Pere dit en effet qu'Arius fit sa Paix avec le Con-

cile de Nicée. Mais il s'est trompé.

(x) Sozomene, *Liv. 2. ch. 16.* Bayle, *Dict. Hist. & Crit. Art. Arius.* Rem. D. Voyez aussi l'*Hist. de l'Arianis.* par Maimbourg, *Liv. I. & II.*

(y) Socrate, *Hist. Eccl. Liv. I. c. 9.*

(z) *Dict. Hist. & Crit. Art. Arius.* Rem. B.



An de J.C.  
325.

entre les peines & les fautes? Ne peut-on pas être très-orthodoxe, & curieux de favoir ce quedisent les Heretiques, & de garder les Livres rares comme le deviennent ordinairement ceux que l'on condamne au feu? S'il fut donc arrivé à quelque Orthodoxe de garder quelque Livre d'Arius, par un principe comme celui-là, on l'auroit pendu sur le champ, & l'on auroit laissé vivre un homme qui auroit fait profession de l'Arianisme. Quoi de plus bizarre? Pour ne pas dire qu'il y a contradiction à laisser vivre les Heretiques, & à leur défendre sous peine de mort de garder les Livres de leur Fondateur. On peut ajoûter ceci. Arius, & quelques Evêques ses adherans, furent banis. Leur conversation étoit encore plus dangereuse que la Lecture de leurs Livres. D'où vient donc que l'on ne menaça point du dernier supplice tous ceux qui frequenteroient ces exiliez?

Qui presi  
da au Con-  
cile de Ni-  
cée?

Pour revenir au Concile de Nicée, il est bon de remarquer que le Pape Sylvestre ne pût s'y trouver, à cause de son grand âge. Mais, il y envoya deux Prêtres, Vitus & Vincent, avec ordre de consentir à ce qui s'y feroit. Deux Auteurs celebres (a), sans parler de quelques autres de moindre autorité, ont prétendu qu'Osius, Evêque de Cordoue, avoit presidé au Concile de Nicée en qualité de Legat du Pape. Mr. Fleury appuie fortement sur l'autorité de Gelaze de Cyzique, qui le dit expressement (b). Mais, les souscriptions du Concile, à la tête desquelles le nom d'Osius se trouve toujours, ne sont pas de grande consideration, comme chacun en convient (c); & l'autorité de Gelaze de Cyzique est très-peu de chose. Il faut avouer que l'Antiquité ne nous fournit point assez de lumieres pour découvrir celui qui a presidé à ce Concile; s'il a eu un President distingué l'Empereur; & s'il y a eu même quelque rang de preffance entre les Evêques. Ce que l'on peut dire de plus vraisemblable, dans la supposition qu'Osius y ait presidé, c'est qu'il l'a fait par le droit du sort, ou d'élection, à la pluralité des voix.

Lettre  
supposée  
du Concile  
de Nicée.

On a imaginé (d) une Lettre Synodale des Peres du Concile de Nicée au Pape Sylvestre, pour lui en demander la confirmation. Mais, la piece est de l'invention d'un homme qui a voulu abuser de son loisir, aussi bien que la prétendue Reponse de Sylvestre au Concile. On doit mettre aussi au nombre des choses supposées le Concile de Rome, que Sylvestre assembla, dit-on, contre l'Herésie d'Arius.

Decret dé-  
finif sur  
la celebra-  
tion de la  
Pâque.  
Cauon  
touchant  
les Eunu-  
ques.

La grande question sur la celebration de la Pâque fut agitée & decidée par le Concile de Nicée. Tous les Peres convinrent d'observer la Pâque le même jour, & les Orientaux promirent de se conformer à la pratique de Rome, de l'Egypte, & de tout l'Occident. Ce même Concile fit un Canon touchant les Eunuques. C'est le premier des vingt concernant la Discipline. Si quelqu'un, dit-il, a été fait Eunuque, ou par les Chirurgiens en maladie, ou par les Barbares, qu'il demeure dans le Clergé: mais, celui qui s'est mutilé lui-même étant en santé doit être interdit, s'il se trouve dans le

(a) Baronius, *Annal. Eccl.* ad an. 325. §. 2.

Fleury, *Hist. Eccl.* Liv. XI. §. 5.

(b) Gelas. Lib. II. c. 5.

(c) Baillet, *Vies des Saints.* 31. Decembre.

(d) Baronius, *Annal. Eccl.* ad an. 325. §.



le Clergé; & , deormais, on n'en doit promouvoir aucun. Ce Canon fait connoître que le zele mal réglé de la pureté avoit porté plusieurs personnes à imiter Origene; & nous voions en effet une Secte entiere, quoiqu'assez obscure, qui se distinguoit principalement par cette cruelle pratique. On les nommoit Valesiens (e) : ils étoient tous Eunuques, & ne permettoient à leurs Disciples de manger rien qui eut vie, jusques à ce qu'ils fussent au même état : ensuite, ils leur permettoient tout, comme étant en sûreté contre les tentations. Ils ne mutiloient pas seulement leurs Disciples, mais leurs Hôtes, & souvent malgré qu'ils en eussent. Il y en avoit au delà du Jourdain, à l'entrée de l'Arabie. Puisque les respectables Decisions de l'Eglise obligent aujourd'hui les Ecclesiastiques de notre Communion à vivre dans le Celibat, ne seroit-il pas à propos qu'une autre Loi les obligât à imiter les Valesiens? Cela prévienendroit assurément beaucoup de desordres. Mais, peut-être aussi qu'en ôtant le scandale, on depeupleroit les Etats Catholiques; & les Mariages ne seroient peut-être pas si féconds, si tous les Moines étoient Eunuques. Il paroît du moins qu'on en est assez persuadé en France, puisque rien n'est plus commun dans les querelles du Peuple, que de s'entendre appeller *Enfant de Prêtre*.

Le troisieme Canon du Concile de Nicée pourvoit à la pureté des Ecclesiastiques, en ces termes: „ Le grand Concile a defendu generalement que „ ni Evêque, ni Prêtre, ni aucun autre Clerc, ne puisse avoir de femme „ *sous-introduite*: si ce n'est la mere, la sœur, la tante, & les autres Personnes qui sont hors de tout soupçon. „ On nommoit femmes *sous-introduites*, principalement à Antioche, celles que les Ecclesiastiques tenoient dans leurs Maisons, comme les Nièces, les Cousines, les Servantes jeunes & jolies dont les Maisons des Prêtres sont remplies, par un abus scandaleux. Le Concile d'Eliberis avoit déjà fait la même Ordonnance (f). On vouloit à Nicée passer plus avant, & faire une Loi generale qui defendît à ceux qui étoient dans les Ordres sacrez, c'est-à-dire, comme l'explique Socrate (g), aux Evêques, aux Prêtres, & aux Diacres, d'habiter avec les femmes qu'ils avoient épousées étant Laïques: Sozomene (h) y ajoûte les Sous-Diacres. Alors le Confesseur Paphnuce, Evêque dans la haute Thebaïde, se leva au milieu de l'Assemblée & dit à haute voix: Qu'il ne falloit point imposer un Joug si pesant aux Prêtres & aux Clercs: que le Mariage est honorable, & que le Lit nuptial est sans tache: qu'une trop grande severité pourroit être nuisible à l'Eglise: que tout le monde n'est pas capable d'une continence si parfaite; & que les femmes ne garderoient peut-être pas la chasteté. Qu'il suffisoit que ceux qui avoient été admis dans le Clergé ne se mariassent plus, sans que l'on obligât ceux, qui s'étoient mariez étant Laïques, à quitter leurs Femmes. Paphnuce soutint cet avis, bien que non seulement il n'eut jamais été marié, mais qu'il n'eut jamais eu connoissance d'aucune femme,

André J. C.  
325.

Secte  
d'Eunu-  
ques.

S'il seroit  
à propos  
que les Ec-  
clesiasti-  
ques imi-  
tassent les  
Valesiens?

Canon  
qui defend  
aux Eccle-  
siastiques  
d'avoir des  
femmes  
sous-intro-  
duites.

Paphnuce  
s'oppose à  
la Loi que  
le Concile  
vouloit  
faire en fa-  
veur du  
Celibat.

(e) Epiphane, *Heres.* 58.  
(f) *Concil. Elib. c. 27.* Il se trouve dans le  
Recueil des Conciles, T. I.

(g) *Hist. Eccl. Liv. I. ch. II.*  
(h) *Hist. Eccl. Liv. I. ch. 23.*



An de J. C.  
325.

me, aiant été élevé dès son Enfance dans un Monastere, & s'y étant fait admirer par sa singuliere chasteté. Tous les Evêques se rendirent à son sentiment; &, sans delibérer davantage, laisserent l'affaire à la Liberté de ceux qui étoient mariez.

An de J. C.  
326.

Lettres de l'Empereur Constantin pour faire executer les Decrets du Concile de Nicée. Invention de la Croix.

Le Concile étant séparé, l'Empereur Constantin écrivit deux Lettres pour en faire executer les Decrets. Ceux, qui refuserent de s'y soumettre, se virent accablez sous le poids de l'Autorité seculiere, plus redoutable que les Canons d'un Concile. Les soins de ce Prince ne se bornoient pas à la conversion des Heretiques; il avoit soin encore d'étendre la Religion Chrétienne dans tous les Lieux de sa Domination. Il voulut faire bâtir une Eglise magnifique dans l'endroit où J. C. avoit été enseveli. Helene sa Mere entreprit le voiage d'Orient pour faire bâtir à Jerusalem l'Eglise du St. Sepulchre; &, comme on creusoit dans la Terre pour en jeter les fondemens, on trouva la Croix du Sauveur. Helene envoya une partie de ces precieuses Reliques à son fils, & laissa le reste à Jerusalem. Mais, aujourd'hui, on a tellement multiplié le Bois de la Croix, que si l'on rassembloit tous les morceaux qu'on dit en être, & qu'on expose sous ce nom à la veneration du Peuple, j'ose affirmer qu'il y auroit de quoi chauffer tous les Habitans de Paris pendant l'Hyver le plus rude. Il n'y a presque pas une Eglise qui ne se vante d'être enrichie du Bois de la vraie Croix. Abus! Abus!

An de J. C.  
335.

Fables débitées au sujet de Sylvestre.

Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent a plus de raport à l'Histoire Ecclesiastique, qu'à celle des actions particulieres du Pape Sylvestre. Aussi faut-il avouer qu'elles sont demeurées pour la plupart inconnues à la Postérité. Les Actes (i) que l'on en a dressez dès le cinquième Siècle sont bien moins propres à nous en faire connoître la verité, qu'à nous convaincre que l'Histoire d'un homme si celebre a été corrompue bien près de sa source. Il seroit inutile de s'arrêter aux fictions de ceux qui en ont fait un Cathéchiste de Constantin, & qui ont avancé (k) que ce Prince avoit été gueri d'une Lepre & baptesé de sa main (l): Qu'il lui avoit fait une Donation de la Ville de Rome: Qu'il lui accorda le Privilege que tous les Evêques du Monde fussent soumis au Siege de Rome, comme les Juges sont sujets à l'Empereur: que ce fut par ordre de Sylvestre, que le Concile de Nicée fut assemblé: que ce Pape donna le droit d'azyle aux Eglises, & une infinité d'autres Fables, que Romuald (m), & quelques autres Compilateurs sans goût & sans discernement, nous donnent pour des faits réels. Nous avouons naïvement que toutes ces suppositions paroissent ridicules, & que divers Auteurs celebres en ont suffisamment prouvé la fausseté (n).

Reglemens qu'on lui attribue.

On veut (o) que ce soit St. Sylvestre qui ait ordonné, 1. que le St. Chrême ne seroit consacré que par l'Evêque: 2. Que les simples Prêtres en bâti-

(i) Baillet, *Vies des Saints*. 31. Decembre.

(k) Baronius *Annal. Eccl.* ad an. 324.

(l) Voyez la Chronique de Romuald, ad an. 308. publiée par Mr. Muratori dans

son *Recueil des Historiens d'Italie*, Tome VII.

(m) *Loco citato*.

(n) Le Sueur, *Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 315.

(o) *Act. Sylv.*



bâtissant ne pourroient oindre le front, mais seulement le haut de la tête: 3. Que les Diacres porteroient des Dalmatiques à l'Autel: 4. Qu'on ne pourroit consacrer l'Eucharistie que sur de la toile de Lin, afin de reprécier plus naturellement les Suaires dans lesquels Jesus-Christ fut enseveli à sa mort: 5. Que l'on garderoit des interstices réglés pour la reception des Sts. Ordres: 6. Que l'on ôteroit les Noms des Divinitez Paiennes aux jours de la semaine pour leur donner celui de ferries, en qualifiant néanmoins la premiere du nom du Seigneur, à cause de sa resurrection, & la dernière de celui du Sabbath.

An de J.C.  
335.

Les Peres du Concile de Rome tenu l'an 378. sous le Pape Damase disoient (p) à l'Empereur Gratien, que le Pape Sylvestre, étant accusé par des hommes sacrileges, avoit plaidé sa cause devant l'Empereur Constantin, n'ayant pas de Concile devant lequel il pût la plaider. Ils lui alleguoient cet exemple, pour faire voir que Damase & les autres Papes pouvoient se défendre dans le Conseil des Empereurs; & on en peut conclure, qu'alors les Papes se croioient soumis à l'Autorité seculiere. Mais, on n'a aucune connoissance particuliere de ce fait. Les Donatistes, qui perseveroient dans leur Schisme, flétrirent la Memoire de Sylvestre. Ils prétendoient qu'étant Prêtre sous le Pape Marcellin, il avoit livré les Stes. Ecritures aux Persecuteurs, & offert de l'encens aux Idoles. Mais, comme il n'alleguoient aucune preuve pour soutenir cette accusation, il ne fut besoin aussi d'aucune preuve aux Catholiques, selon St. Augustin (q), pour justifier ce Pape.

Accusations que les Donatistes formerent contre lui.

Enfin, Sylvestre mourut le dernier jour de l'an 335. après 21. ans & 11. mois précis de Pontificat. Son corps fut enterré dans le Cimeticre de Priscille, sur le chemin du sel, à une petite lieuë de la Ville de Rome. Il avoit ordonné 42. Prêtres, 26. Diacres, & 36. Evêques.

Sa Mort;

Il est à remarquer, que dans le Concile de Nicée, il fut ordonné que l'Evêque d'Alexandrie jouiroit dans son ressort du même privilege que celui de Rome. Jusqu'alors, l'Autorité du Pape étoit peu de chose. Il n'avoit aucun degré de Jurisdiction, ni de Puissance, sur les autres Evêques. Au contraire, il étoit obligé de se soumettre aux Decrets des Conciles & à l'Autorité de ses Collegues, qui ne manquoient guere en ce tems-là de lui rompre en visiere à la moindre occasion (r). Il est très sûr que Constantin a fait un Mal infini à l'Eglise par ses Liberalitez. La Legende de Sylvestre nous l'apprend; car, parlant de la prétendue Donation de Constantin, elle assure qu'on entendit une voix qui crioit du Ciel: *Aujourd'hui, le Venin s'est répandu dans l'Eglise.* Du reste, il y a lieu de s'étonner que dans toutes les affaires qui concernoient St. Athanase, persecuté par les Ariens, il ne soit point parlé de l'Evêque de Rome: que cet Evêque n'ait point été consulté; & qu'il n'ait point décidé les Points de la Foi. D'où cela peut-il venir? On le comprendra aisément, si l'on reflexit sur ce que j'ai déjà dit. C'est que l'Evêque

L'Evêque d'Alexandrie est égalé à celui de Rome.

(p) Concil. T. II.  
(q) Contr. Petil. c. 16.

(r) Heydegger, Hist. Papar.



An de J.C.  
335.

que de Rome étoit regardé comme un autre Evêque Metropolitain, à qui on ne déferoit qu'une Primauté d'Ordre & de Siege. D'ailleurs, le petit nombre d'Evêques, qu'il a établis dans l'espace de 22. ans, nous fait comprendre, qu'il n'avoit que le droit d'ordonner ceux qui dependoient de son Diocèse (r).

CONSTANTIN.

M A R C,

X X X V. P A P E.

An de J.C.  
336.

Élection  
de Marc.  
Obscurité  
de son Hi-  
stoire.  
Regle-  
mens  
qu'on lui  
attribue.

Ecrits sup-  
posés.

SELON la plus exacte Chronologie, MARC, Romain de Naissance, & fils de Priscus, fut élu le 18. de Janvier de l'an 336. pour gouverner l'Eglise Romaine. On ne fait de quelle maniere il employa les 8. mois de son Pontificat. Toutes ses actions nous sont inconnues, & tout ce qu'on lui attribue est sans fondement. On dit (a) qu'il ordonna, qu'après qu'on auroit lû l'Evangile le jour du Dimanche, on chanteroit le Symbole de Nicée. A l'égard du *Pallium*, qu'on dit (b) qu'il envoya à l'Evêque d'Ostie, c'est une Fable (c). J'en dis autant de la prétendue ordination qu'il fit, selon Platine & quelques autres, au mois de Decembre; car, il étoit mort dès le 7. du mois d'Octobre. Ainsi, le calcul du même Auteur, qui lui donne deux ans 8. mois & 20. jours de Pontificat, est très-faux.

Parmi les Oeuvres de St. Athanase (d), on trouve une Lettre des Evêques d'Egypte au Pape Marc, par laquelle on lui demande des Exemplaires du Concile de Nicée: mais, les Protestans on dit que c'est une Piece supposée; & les Savans de notre Communion (e) la rejettent, de même que la prétendue Reponse du Pape, dans laquelle il prend l'orgueilleux titre d'Evêque Universel. L'Auteur de cette Piece ne s'en tient pas à cela, il vante en termes pompeux les Prerogatives du Siege Apostolique. *L'Eglise Romaine*, dit-il, *a toujours été sans tâche, & elle le sera éternellement, par la grace de Dieu, & la protection de St. Pierre. Le Seigneur parle ainsi au Prince de ses Disciples: Pierre, j'ai prié pour toi que ta foi ne défaille point.* Je m'étonne qu'un fameux Professeur (f) ait donné cette prétendue Reponse de l'Evêque Marc pour Monnoye de valeur, & qu'il n'en ait pas reconnu la supposition.

(s) Le Sueur, *Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 335. Memoire communiqué en Manuscrit.

(a) Plaine, in *Marc.* 8cc.

(b) Pagi, in *Marc.* §. 1. Baronius, *Annal. Eccl.*

(c) Fisset, *Oeuvres mêlées*, pag. 185. La

*Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad. an. 336.

(d) Tom. II. pag. 623. & suiv.

(e) Pagi, in *Marc.* §. 2. Baronius, *Annal. Eccl.*

(f) Heydegger, *Hist. Papatús.*

JULES.



CONSTANTIN.

JULES I.

CONSTANCE,  
Et ses Freres.An de J. C.  
337.

XXXVI. P A P E.

LE St. Siege aiant vacqué quelques mois, JULES, Romain de Naissance, & fils de Rusticus, fut élu pour le remplir. Il avoit été élevé dans le Clergé de Rome, jusqu'au Diaconat; & l'on raporte son élection au 18. de Janvier de l'an 337. quoique quelques-uns pretendent qu'il ne reçût l'imposition des mains que le 6. de Fevrier suivant. Peu de tems après son élévation, l'Empereur Constantin, qui s'étoit retiré à Byzance (a), parce qu'il étoit haï du Senat & du Peuple Païen de Rome, & peut-être même des Chrétiens qu'il avoit comblez de trop de bienfaits; Constantin, dis-je, reçût le Batême, qu'il avoit différé jusqu'au dernier moment de sa vie, sous le beau prétexte qu'il avoit toujours eu envie de se faire bâtiser dans le Jourdain (b). Ce delai prouve, sans doute, que ce Prince étoit un Chrétien peu scrupuleux, & sert à justifier l'opinion de ceux qui le soupçonnent de n'avoir embrassé l'Evangile que par Coup-d'Etat. Aussi, Mr. Chevreau n'a-t'il pas fait difficulté de raporter ce que disoit Scaliger: *Il étoit aussi peu Chrétien, que moi Tartare.* Mais, on n'approuvera pas, je m'assure, l'opinion de l'Historien Zozime, qui l'accuse de ne s'être converti, que parce que les P.êtres du Paganisme lui refuserent l'absolution des crimes énormes qu'il avoit commis (c), au lieu que la Religion Chrétienne lui offroit une abolition pleine & entiere. Peu de tems après son Batême, il mourut, & laissa, par son Testament, l'Empire à ses trois fils & à ses deux Neveux. Les Grecs, comme il paroît par leur Menologe, l'honnoient entre les Saints, & en font la fête le 21. de May, le joignant à sa mere Ste. Helene. Les Sectateurs d'Arius faisoient chaque jour de nouveaux progrès; ils gagnerent Constantinus, qui avoit eu en partage l'Asie, l'Orient, & l'Egypte. Mais, l'Empereur Constantin le Jeune, qui regnoit en Espagne, en Gaule, & dans tout le Païs qui est au deça des Alpes, protegeoit les Orthodoxes; & dès l'an 338. il renvoia St. Athanase à son Eglise avec une Lettre adressée au Peuple Catholique d'Alexandrie (d). Athanase ne trouva pas la tranquillité sur son Siege. Ses Ennemis le calomnierent tout de nouveau, & l'accuserent même d'avoir commis des Meurtres. Il fut justifié de ces imputations par un Concile d'environ cent Evêques, assemblés à Alexandrie, l'an 340.

L'année suivante, Eusebe de Constantinople qui ne pouvoit demeurer en repos, assembla un autre Concile de quatre-vingt-dix-sept Evêques, à Antioche

(a) Après avoir fait rebâtir cette Ville, il lui donna le nom de Constantinople; & il y établit le Siege de son Empire.

(b) Le R. P. Bernard de Varenne, *Hist. de Const. le Grand.*

(c) Il fit mourir son fils, sur de faux rapports, & ensuite il fit étouffer sa femme dans un bain chaud; &c. &c.

(d) Theodoret, *Hist. Eccl. Liv. II. ch. 2.*

Election  
de Jules.Batême de  
Constantin.Les Grecs  
l'honnoient  
comme Saint.  
Progrès de  
l'Herésie  
d'Arius.An de J. C.  
338.An de J. C.  
340.Concile  
d'Antioche  
en faveur  
de l'Arianisme.



An de J. C.  
341.

tioche. Il n'y vint aucun Evêque d'Italie, ni du reste de l'Occident, ni personne de la part du Pape Jules: bien que, selon un ancien Canon, il ne soit pas permis, dit Socrate (e), de rien ordonner dans l'Eglise, sans le consentement de l'Evêque de Rome. Cela doit s'entendre, selon la Remarque du docteur Valois, des ordonnances generales, & non des reglemens particuliers: c'est-à-dire, qu'un Concile ne sauroit obliger l'Evêque de Rome à recevoir des Decisions qu'il n'aura pas approuvées; ce qui n'établit aucune prérogative particuliere pour le Siege de Rome, parce que tous les autres Evêques ont le même le privilege de rejeter des Canons faits par une Assemblée à laquelle ils ne se seront pas trouvés.

Canon  
contre  
ceux qui  
refusoient  
de com-  
munier.

Cependant, le Concile d'Antioche animé par Eusebe voulut encore chasser St. Athanase de son Siege; &, après qu'il eut réglé, en faveur des Ariens, ce qui regardoit la foi, il composa vingt-cinq Canons de Discipline qui ont été reçus par toute l'Eglise. Je ne m'arrêterai qu'au second (f). Il condamne ceux qui entroient dans l'Eglise, & écoutoient les Saintes Ecritures, mais qui, par un esprit de desobéissance, ou de singularité, ne participoient point à la Priere avec le Peuple, & refusoient la Communion de l'Eucharistie; & on veut qu'ils soient chassés de l'Eglise. Car c'étoit l'usage, dans les premiers Siècles du Christianisme, que tous ceux qui assistoient aux assemblées Chrétiennes participoient à la Communion. Les Peres de l'Eglise (g) ont souvent crié contre ceux qui en usoient autrement. De là vient qu'encore aujourd'hui les Protestans nous accusent de prévarication, parce que les Prêtres communient seuls à la Messe.

Le Pape  
est maltraité  
par les  
Evêques  
d'Orient.

Les Eulébienens écrivirent à Jules, Evêque de Rome, des Lettres pleines d'aigreur, de fiel, de railleries, & de plaintes, sur ce qu'il entretenoit l'union avec Athanase & ses Partisans, & qu'il s'ingeroit de vouloir retablir des Evêques déposés par un Concile. Pour bien entendre le sujet de ce différend, il faut savoir, que St. Athanase s'étant échappé d'Alexandrie se réfugia à Rome. Paul, Evêque de Constantinople, Marcel, Evêque d'Ancre, & Asclepas, Evêque de Gaze, s'y rendirent en même tems (h). Ce dernier avoit été accusé, par les Ariens auxquels il étoit fort contraire, d'avoir renversé un Autel; & Quintien avoit été mis à sa place. Lucius, Evêque d'Andrinople, qui avoit été déposé pour un autre Sujet, demouroit aussi à Rome. Jules, aiant pris connoissance de leur cause, & aiant trouvé qu'ils étoient de son sentiment, & qu'ils tenoient tous la Doctrine du Concile de Nicée, les admit à sa communion; &, parcequ'il s'imaginait que le soin de toutes les Eglises lui appartenoit à cause de la Dignité de son Siege, il les retablit dans leurs Eglises. Il accusa les Evêques d'Orient, par la Lettre qu'il leur écrivit, d'avoir mal jugé la cause de ces Evêques, & de troubler l'Etat de l'Eglise, en s'opposant aux Decrets du Concile de Nicée. Il en cita quelques-uns à jour prefix pour lui rendre compte de leur Jugement, & les

(e) Hist. Eccl. Liv. II. c. 8.

(f) Concil. T. II. pag. 561.

(g) St. Chrysostome, Homil. 3. in Epist. ad

Ephesios. Item Homil. 271. in I. Epist. ad Corinth.

(h) Sozomene, Hist. Eccl. Liv. III. ch. 8.



les menaça de les chatier s'ils continuoient à introduire des Nouveautez. Athanase & Paul se remirent sur leur Siège, & envoierent la Lettre de Jules aux Evêques d'Orient. Quand ils eurent lû cette Lettre, ils prirent pour injure (i) la Liberté dont il ufoit de les blamer. Dans la Reponse qu'ils y firent, ils avouerent (k) que l'Eglise de Rome merite de grands honneurs; mais, ils foutinrent qu'ils ne devoient pas être mis au second rang, pour n'avoir pas l'avantage de la grandeur de la Ville, ou de la multitude du Peuple, puisqu'ils avoient celui de la fermeté & du zele. Ils temoignerent une extrême indignation contre Jules, de ce qu'il avoit entrepris de deshonnorer leur Jugement; ce qu'ils reprenoient comme une action fort injuste, & fort contraire aux Regles de l'Eglise. Après toutes ces plaintes, & toutes ces protestations, ils offroient d'entretenir avec lui la Paix & la Communion, s'il vouloit approuver la deposition de ceux qu'ils avoient chassé de leurs Sieges, & l'ordination de ceux qu'ils avoient élus à leur place; lui declarant, que sans cela ils étoient prêts de rompre avec lui.

Elpidius, & Philoxene, que le Pape avoit deputez à Antioche, furent chargez de rendre cette Lettre à Jules. A leur retour, ils s'acquiterent de leur commission, & le Pape assembla à Rome un Concile de plus de 50. Evêques, pour juger la cause de St. Athanase & des autres qui s'étoient venus plaindre des Eusebiens. On y approuva la conduite de Jules, la Lettre qu'il avoit écrite aux Orientaux, & la patience avec laquelle il les avoit attendus. Enfin, les prévenus furent déclarez innocens, mal condamnez, & mal deposez. Après quoi, le Pape écrivit aux Orientaux une longue Lettre, qui nous reste en Grec (l), sans qu'on sache si c'est une Traduction, ou le veritable original. Quoiqu'il en soit, les Eusebiens (m), se voiant appuiez de toute la faveur de l'Empereur Constantius, n'eurent aucun égard aux Decisions du Concile de Rome, & du Pape. Et comme ils avoient du credit, & la force en main, ils trouverent moien de rendre inutile tout ce que les Occidentaux avoient fait en faveur d'Athanase & de ses Partisans.

Le Pape, voyant le peu d'effet de sa Lettre, fit connoître à l'Empereur Constant l'injustice que l'on faisoit au grand Athanase, & à Paul de Constantinople. L'Empereur en fut touché, & il écrivit à Constantius son frere, le priant de lui envoyer trois Evêques pour rendre compte de la deposition de Paul & d'Athanase. Constantius en envoya quatre, qui vinrent en Gaule, où étoit l'Empereur: ils se qualifioient Deputez du Concile d'Antioche. Maximin de Treves ne voulut point les recevoir, & eux ne voulurent point accepter de conference avec St. Athanase; pretendant justifier leur procedé, & soutenir le Jugement des Orientaux. Et comme on leur demanda leur Profession de foi, ils cachèrent celle qui avoit été publiée à

Antio-

Jules assemble un Concile à Rome sur l'Affaire de St. Athanase.

L'Empereur Constant s'interesse pour St. Athanase à la requiſition du Pape.

(i) Socrate, Hist. Eccl. Liv. II. ch. 15.

(k) Sozomene, Hist. Eccl. Liv. III. ch. 8.

(l) Athanase, Apol. 2. &amp; Concil. T. II. p.

(m) Notez que les Partisans d'Arius, voiant que le nom de cet Heresiarque étoit odieux à la plupart des fideles, se donnoient eux-mêmes le nom d'Eusebiens.



An de J.C.  
347.

Le Pape  
demande  
un Concile.  
1<sup>o</sup>.  
Qui s'as-  
semble à  
Sardique.

T. ste E-  
tat de l'E-  
glise.

Decrets du  
Concile de  
Sardique  
touchant  
la Disci-  
pline.

Antioche, c'est-à-dire la seconde, & presenterent à l'Empereur Constant la dernière composée quelques mois après. L'Empereur les renvoia, sans se laisser persuader à leurs Discours.

Sur les instances du Pape Jules, l'Empereur Constant & son frere convinrent qu'il étoit à propos d'assembler un Concile general, pour terminer les differends qui causoient tant de desordres dans l'Eglise. L'Assemblée fut indiquée à Sardique, Ville d'Illyrie, & il s'y rendit des Evêques de plus de 35. Provinces, au nombre d'environ cent soixante & dix. Le Pape s'excusa d'y venir sur la crainte que les Heretiques & les Schismatiques ne profitassent de son absence pour nuire à son Troupeau. Il y deputa les Prêtres Archidame & Philoxene, & le Diacre Leon. Les Eusebiens se rendirent à Sardique; mais, voyant qu'ils étoient en trop petit nombre contre les Evêques Orthodoxes, ils se retirèrent bien-tôt après, & s'étant arrêtés à Philippolis en Thrace, ils y formerent une Assemblée à laquelle ils donnerent le nom de Concile de Sardique.

L'Eglise étoit alors au pillage. Les Conciles se lançoient reciproquement des Anathemes. La véritable Assemblée de Sardique prononça une condamnation contre les Ennemis de St. Athanase: & huit des principaux Chefs de la Faction furent déposés & excommuniés. Mais, les Eusebiens leur rendirent la pareille. Ils confirmèrent (m) ce qu'ils avoient ordonné contre Athanase, & ses adherens. Ils déposèrent Jules, Evêque de Rome, pour les avoir admis le premier à sa Communion, & Osius de Cordouë, tant pour le même sujet, que pour avoir été lié par une amitié particulière avec Paulin & Eustate, Evêques d'Antioche. Ils en usèrent de la même maniere à l'égard de Maximin, Evêque de Trèves. Ils déposèrent encore Protogene Evêque de Sardique, & Gaudence: l'un parcequ'il favorisoit Marcel, bien qu'il l'eut autrefois condamné, & l'autre, parcequ'il avoit tenu une conduite toute contraire à celle de Cyriaque son Predecesseur, & avoit soutenu ceux qu'ils avoient déposés. Ils écrivirent ensuite à tous les Evêques, pour les avertir, de n'entretenir aucune Communion, avec tous ceux qui étoient déposés; de ne leur point écrire; & de ne point recevoir de leurs Lettres. Ils leur racommanderent aussi de croire touchant la Nature de Dieu, conformément à ce qui étoit contenu dans leur Formulaire, où il n'étoit point dit que le fils de Dieu fut *consubstantiel* à son Pere, & où l'on déclaroit retranchez de l'Eglise ceux qui disoient qu'il y a trois Dieux: que Jesus-Christ n'est pas Dieu; que le Pere, le Fils, & le St. Esprit, ne sont qu'une même Personne: que le fils n'a point été engendré, & qu'il y a eu un tems auquel il n'étoit point.

Cependant, le véritable Concile de Sardique aiant réglé les Dogmes, pourvut aussi à l'exacitude de la Discipline par 20. Canons que l'on peut voir dans le Recueil des Conciles (n). Il écrivit ensuite une Lettre Synodale au Pape Jules. Elle est conçûe en termes assez flateurs pour la grandeur Papale; ce qui n'est pas étonnant, puisqu'Osius, qui étoit l'Ame de cette As-

(m) Sozomene, *Hist. Eccl.* Liv. III. ch. II.

(n) *Concil.* T. II.



semblée favorisoit en toute occasion le Siege de Rome. Les deux Eglises d'Orient & d'Occident demeurèrent divisées, & ne communiquèrent plus ensemble pendant long-tems.

Gregoire, Usurpateur du Siege d'Alexandrie, étant mort au commencement de l'an 349. l'Empereur Constantius rappella St. Athanase par des Lettres fort obligantes. Athanase ne voulut point partir sans dire adieu à son Protecteur le Pape Jules. Il alla à Rome, où il fut reçu avec une extreme joye (o), comme le principal appui de la Foi (je dirois volontiers du Siege de Rome), & comme le fleau des Heretiques. Le Pape écrivit à l'Eglise d'Alexandrie une Lettre pleine de tendresse (p): il la felicite de sa fermeté dans la foi, & rend témoignage à la charité que son Evêque a toujours conservée pour elle. Il se represente l'allegresse publique avec laquelle il sera reçu, & finit par des prieres pour attirer sur les fideles d'Alexandrie les graces qu'ils meritent.

L'Histoire ne nous apprend point quelle part prit le Pape Jules aux nouvelles Heresies qui s'éleverent sous son Pontificat, & dont nous parlerons ailleurs. Sa mort arriva le 12. d'Avril de l'an 352., après avoir gouverné l'Eglise de Rome l'espace de quinze ans, deux mois, & quelques jours. Il fut enterré sur le chemin d'Aurele, dans le Cimetiere de St. Callepode.

On dit qu'il ordonna 9. Evêques, 18. Prêtres, & 3. Diacres: qu'il bâtit deux Basiliques à Rome, & qu'il y établit trois Cimetieres. On ajoute (q) qu'il defendit aux Prêtres de plaider leurs causes devant des Juges Seculiers; & qu'il établit des Notaires pour écrire tout ce qui concernoit les affaires Ecclesiastiques, comme font aujourd'hui les Protonotaires. Tous les Ecrits qui portent le nom de Jules ne sont pas de ce Pape (r); & l'on croit même que nous n'avons veritablement de lui que les deux Lettres que St. Athanase nous a conservées.

Jules, peu de tems avant sa mort, s'étoit laissé surprendre à l'Hipocrisie d'Urface & de Valens, qui feignirent de se reconcilier de bonne foi avec St. Athanase, pour travailler plus efficacement à sa perte (s). Ce Pape, à qui le St. Esprit ne découvrit point ces artifices, les reçût à sa Communion. On trouve, dans Gratien & Yvon dix Decrets de Jules, où, entr'autres choses, il condamne l'usure.

(o) Athanas. Apol. 2.

(p) Apud Athanas. Apol. 2.

(q) Platine, in Julio 1.

(r) Baronius Annal Eccl. ad an 352. §. 5. & 6.

(s) St. Athanase, Apol. 2. St. Hilaire, Fragmenta, p 411.

An de J. C.  
347.

St. Athanase est rapellé.

An de J. C.  
349.

Mort du Pape Jules.  
An de J. C.  
352.

Reglemens qu'on lui attribue.

Il se laisse surprendre aux Artifices d'Urface & de Valens.



An de J. C.

352.

CONSTANCE.  
JULIEN,  
*dit l'Apostat.*

LIBERE,

JOVIEN.  
VALENTINIEN.  
VALENS.*qualifié SAINT malgré sa Chûte &c.*

XXXVII. P A P E.

Election  
de Libere.

Après une Vacance, dont on ne fait pas précisément la durée, Marcellinus Felix Liberius, plus connu dans ces derniers tems sous le simple nom de LIBERE, fut élu pour gouverner l'Eglise de Rome à la place de Jules I. Il étoit (a) Romain de Naissance, & il avoit rempli avec fidélité les emplois qu'on lui avoit donnés dans le Clergé, jusqu'au tems de son élévation. On dit qu'il fut élu Pape malgré lui.

Les Orientaux  
lui écrivent  
contre Athanase.Il cite Athanase à  
comparoitre  
devant lui.Il l'excommu-  
nie.Il se recon-  
cilie  
avec lui.Il assem-  
ble un  
Concile.Concile  
d'Arles.

Dès que les Orientaux eurent appris que Libere occupoit le Siege de Rome, ils lui écrivirent contre St. Athanase; & lui, qui ne souhaitoit rien avec plus d'ardeur que de tirer quelque avantage pour son Siege de la fameuse Division qui regnoit dans l'Eglise, profita de l'occasion. Il envoya (b) Paul, Lucius, & Æmilius vers St. Athanase, pour le citer à comparoitre à Rome, afin de repondre aux accusations formées contre lui. Mais Athanase, qui avoit été suffisamment justifié tant de fois, & qui redoutoit les suites d'un Jugement dont tous les préparatifs annonçoient le Triomphe de ses Ennemis, refusa de comparoitre. Libere l'excommunia, & le frapa d'un furieux Anatheme (c). Mais, les Evêques d'Egypte, s'étant assemblés en Synode, laverent leur Metropolitan de la flétrissure dont on avoit tâché de le fouiller. Ils écrivirent à Libere une Lettre assez forte pour lui faire comprendre qu'il étoit à propos de prescrire des bornes à son ambition. Le Pape sentit qu'il avoit fait une fausse démarche; & pour plâtrer du mieux possible la brèche qu'il venoit de faire à sa prétendue Autorité, il écrivit à St. Athanase son ancien ami des Lettres remplies de témoignages d'amitié & de respect.

Peu de tems après, Libere assembla un Synode des Evêques d'Italie. Il lut en leur présence la Lettre des Orientaux contre Athanase, & celle des Evêques d'Egypte en faveur du même Prelat. L'Assemblée, voiant que les Partisans de St. Athanase étoient superieurs en nombre à ses Ennemis, jugea qu'il étoit contre la Loi de Dieu de consentir aux Orientaux (d). Libere fit reponse à ces derniers conformément à cette Resolution; & de l'avis de son Synode, il envoya à l'Empereur Constance Vincent, Evêque de Capoue, & quelques autres, pour le prier de faire assembler un Concile à Aquilée, comme il avoit résolu depuis long-tems. Le Concile se tint à Arles, où l'Empereur vint après la defaite & la mort tragique de Magnence.

Vin-

(a) Lib. Pontifical.

(b) Le Sueur, Hist. de l'Egl. &amp; de l'Emp.

ad an. 352.

(c) St. Hilaire, Fragmenta.

(d) Concil. T. II.



Vincent de Capouë, & Marcel, Evêque d'une autre Ville de Campa-  
nie, Deputez du Pape, mais qui n'avoient pas le beau privilege de l'*Infail-*  
*libilité*, demanderent avec instance que l'on commençât par la condamna-  
tion de l'Herésie d'Arius: ils promirent même, par écrit, qu'à cette con-  
dition ils fouscriroient à la Condamnation d'Athanase. Les Orientaux respondi-  
rent, qu'ils ne pouvoient condamner la Doctrine d'Arius, & qu'il falloit, excom-  
munier Athanase. Vincent de Capouë se rendit enfin à leur avis. Libere, affligé  
de cette foiblesse, écrivit au celebre Ofius de Cordoue, pour lui en marquer la  
douleur (e); & lui protesta, qu'il étoit resolu de mourir pour la defense de la ve-  
rité, plutôt que de se rendre le dernier Delateur de St. Athanase. Mais si, par  
cette genereuse Resolution, il fut l'imitateur de St. Pierre, il le fut aussi par une  
Chute honteuse, comme nous le verrons bien-tôt. Cependant, la foiblesse  
de Vincent le mit dans un grand embarras. Il ne savoit comment ni par  
qui reparer cette faute, lorsque Lucifer, Evêque de Cagliari, vint le trou-  
ver fort à propos. Ce Prelat meprisoit le Monde, chose bien rare dans les  
Personnes de ce rang. Il avoit du savoir, Phenomene parmi les Evêques.  
Il étoit d'une vie pure, & il ne manquoit pas de fermeté. D'ailleurs, il  
connoissoit à fonds toute cette affaire, & il ne doutoit pas que les Orientaux  
n'eussent dessein d'attaquer la foi. Il s'offrit avec un grand zele d'aller à la  
Cour, & d'expliquer tout à l'Empereur, pour obtenir de lui que l'on pût  
traiter dans un Concile tout ce qui étoit en question.

Libere accepta cette offre, & envoya avec Lucifer un Prêtre nommé Pan-  
crace, ou Eutrope, & un Diacre nommé Hilaire, qu'il chargea d'une Let-  
tre pour l'Empereur pleine de respect & de fermeté. Il lui represente qu'il  
ne lui avoit pas demandé un Concile seulement pour l'affaire d'Athanase,  
mais pour plusieurs autres, & qu'avant toutes choses on devoit traiter la  
cause de la foi. Il se justifie, de ce qu'on l'accusoit d'avoir supprimé les  
Lettres des Orientaux qui chargeoient Athanase; & il declare qu'il les a luës  
en plein Concile, mais qu'il n'a pû y ajouter foi, parce qu'elles étoient con-  
tredites par le Jugement de soixante & quinze Evêques d'Egypte. Il ajou-  
te: „ Les Orientaux temoignent qu'ils veulent avoir la Paix avec nous.  
„ Quelle Paix, Seigneur, peut-il y avoir, puisqu'il y a quatre Evêques  
„ du même Parti, savoir Demophile, Macedonius, Eudoxe, & Mar-  
„ tyrius, qui, à Milan, il y a huit ans \*, n'ayant pas voulu condamner  
„ l'opinion heretique d'Arius, sortirent en colere du Concile? „ Libe-  
re represente encore dans cette Lettre ce qui venoit de se passer à Arles,  
où quelques offres que ses Deputez eussent pû faire, jamais les Orien-  
taux n'avoient voulu condamner l'Herésie d'Arius. C'est pourquoi  
il conjure l'Empereur de faire encore tout examiner soigneusement dans  
une Assemblée d'Evêques, où l'on commencera, dit-il, par convenir de la  
foi de Nicée, & il le prie d'écouter favorablement Lucifer, Pancrace, &  
Hilaire qu'il lui envoie.

An de J. C.  
353.An de J. C.  
354.Lettre du  
Pape à  
l'Empe-  
reur, au  
sujet du  
Concile  
d'Arles.

II

(e) Frag. Hilar. p. 426.

\* En 346.



An de J. C.  
354.

Libere  
écrit à  
Eusebe de  
Verceil  
sur le mê-  
me sujet.

Il écrivit en même tems (f) à Eusebe, Evêque de Verceil, & par consequent voisin de la Cour qui se tenoit à Milan. Il connoissoit son zele, & son union avec Lucifer, & il le pria de se joindre à lui s'il en trouvoit l'occasion, pour persuader à l'Empereur ce qui étoit de l'interêt de la foi, pour appaiser son indignation, & le porter à procurer la Paix des Eglises. Après que ses Deputez furent partis, il lui écrivit une seconde Lettre, par laquelle il le prioit encore de se joindre à eux, pour la défense de la foi Catholique, & de l'absent (St. Athanase) que l'on vouloit condamner contre toutes les Loix. Une troisieme Lettre suivit de près les deux precedentes. Libere encourageoit de plus en plus Eusebe à travailler pour la Paix de l'Eglise, & à procurer un Concile; & il écrivit encore à Fortunatien, Evêque d'Aquilee, qu'il croioit plus touché de l'esperance des biens éternels, que de la crainte des hommes. Mais, comme Libere n'avoit pas plus de penetration pour connoître les hommes, que pour distinguer la verité de l'erreur, il se trouva trompé dans la bonne opinion qu'il avoit du zele de Fortunatien.

An de J. C.  
355.

Concile de  
Milan où  
St. Atha-  
nase est  
condam-  
né.

Le Pape  
écrit aux  
Evêques  
Orthodo-  
xes pour  
les feliciter  
de leur  
exil.

L'Empereur se rendit aux Instances des Catholiques & des Ariens. Le Concile fut assemblé a Milan; & St. Athanase fut condamné sur les accusations de ses Ennemis, que le Prince appuioit de toute son autorité. Les Prelats Orthodoxes, qui refuserent de se soumettre à la volonté de l'Empereur Constance, furent exilés. Le Pape leur écrivit une Lettre circulaire où il dit (g): „ Quelle louange puis-je vous donner, étant partagé entre la douleur de votre absence, & la joie de votre gloire? Vous ne pouvez recevoir de meilleure consolation de ma part, que de me croire exilé avec vous. J'aurois souhaité, mes chers freres, d'être le premier immolé pour vous tous, & vous donner l'exemple de la gloire que vous avez acquise: mais, ç'a été la recompense de vos merites, . . . . soiez assurez des promesses celestes. Et parce que vous êtes devenus plus proches de Dieu, secourez moi auprès de lui par vos prieres: en sorte que je puisse supporter ces efforts, d'autant plus terribles, que l'on nous menace de jour en jour. Priez que la foi demeure inviolable, l'état de l'Eglise Catholique en son entier, & que le Seigneur daigne aussi nous accorder la recompense. Et comme je desire savoir plus exactement tout ce qui s'est passé dans le Combat, je vous prie de me marquer tout dans vos Lettres, afin que votre exhortation puisse fortifier mon courage abbatu par diverses maladies, & mon corps même dont les forces sont atténuées.

Efforts des  
Ariens  
pour se-  
duire Li-  
bere.

Les Ariens, ne doutant point que s'ils pouvoient gagner Libere, ils ne fussent bien-tôt Maîtres de tous les autres, le persuaderent à l'Empereur (h), qui lui envoya un Eunuque nommé Eusebe, avec des presens & des Lettres pleines de menaces. L'Eunuque étant arrivé à Rome exhorta Libere à souscrire contre St. Athanase, & à communiquer avec les Ariens; disant que c'étoit la volonté de l'Empereur: puis, lui montrant les presens, il lui prenoit les mains, & lui disoit: „ Obéissez à l'Empereur

(f) Epist. 3. ad Euseb.  
(g) Consil. To. II.

(h) Athanas. ad sol. Ammien Marcellin.  
Lib. XV. c. 7.



„ reur, & recevez ceci. „ Le Pape repondit. „ Comment seroit-il  
 „ possible de condamner Athanase, après qu'il a été si bien justifié, non  
 „ seulement par un Concile, mais par deux, assemblez de tous les Pais  
 „ du Monde, & que l'Eglise Romaine l'a renvoié en Paix? Qui nous re-  
 „ cevra, si nous rejettons absent celui que nous avons cheri present? Ce  
 „ n'est pas-là la regle de l'Eglise, ni la tradition que nous avons reçüe du  
 „ bienheureux Apôtre St. Pierre. Mais, si l'Empereur prend soin de la  
 „ Paix de l'Eglise, s'il veut faire revoquer ce que nous avons écrit pour Atha-  
 „ nase, que l'on casse aussi tout ce qui a été fait contre lui & contre tous  
 „ les autres: que l'on tienne un Concile vraiment Ecclesiastique, loin du  
 „ Palais, sans que l'Empereur y soit, sans Comte, sans Juge qui menace,  
 „ mais où l'on se contente de la crainte de Dieu & de l'ordonnance des Apô-  
 „ tres. Afin qu'avant toutes choses, on conserve la foi de l'Eglise que les  
 „ Peres ont declarée dans le Concile de Nicée, que les Ariens soient chas-  
 „ sez, & que les Catholiques aient la Liberté de parler. Car, il n'est pas  
 „ possible d'admettre au Concile ceux dont la creance est mauvaise, ni bien-  
 „ séant de juger une affaire personnelle avant l'examen de la foi. Notre  
 „ Seigneur Jesus-Christ ne guerissoit les malades, qu'après qu'ils avoient de-  
 „ claré ce qu'ils croioient de lui. Voilà ce que nous avons appris de nos  
 „ Peres. Dites-le à l'Empereur, car c'est ce qui lui est utile, & ce qui peut  
 „ édifier l'Eglise. Qu'il n'écoute point Ursace & Valens. Après leur Re-  
 „ tractation, ils ne meritent plus de créance. „

L'Eunuque affligé fit de grandes menaces au Pape, & s'en alla à l'Eglise de l'Apôtre St. Pierre, où il deposa ses presens comme une offrande. Libere, l'ayant appris, en fut extrêmement irrité contre le gardien de l'Eglise qui ne l'avoit pas empêché; & il fit jetter dehors *cette offrande profane*: ce qui augmenta la colere de l'Eunuque.

D'abord, l'Empereur irrité écrivit à Leonce, Gouverneur de Rome, de surprendre Libere par artifice pour l'envoier à la Cour, ou même d'employer la force ouverte, s'il en étoit besoin, pour l'arracher à son Troupeau; ce qui fut executé (i) au milieu de la nuit, mais avec beaucoup de peine, par la crainte du Peuple qui l'aimoit.

Quand Libere fut arrivé à Milan, il eut avec l'Empereur un long entre-  
 tien sur le sujet des disputes du tems. Entr'autres choses, l'Empereur lui  
 dit: „ La quantité partie êtes vous du monde Chrétien, pour vouloir  
 „ proteger seul un Impie, & pour vouloir troubler la paix de l'Univers?  
 Le Pape repondit: „ Quand je serois seul, la cause de la foi n'en seroit  
 „ pas moins bonne. Il ne se trouva autrefois que trois Personnes assez ge-  
 „ nereuses pour resister au commandement injuste de Nabucodonosor. „

Deux jours après cette conference, Libere, ayant constamment refusé de sou-  
 crire à la condamnation d'Athanase, fut exilé à Berée en Thrace. Quand  
 il fut parti, l'Empereur lui envoya cinq cens écus d'or \* pour sa dépense.

An de J. C.  
 355.

Action ge-  
 nereuse de  
 ce Pape.

Libere est  
 enlevé par  
 ordre de  
 l'Empe-  
 reur.

Entretien  
 du Pape  
 avec l'Em-  
 pereur.

Il est exilé.

Sa genero-  
 sité.

Mais

(i) Ammien Marcellin, Lib. XV. c. 7.

\* Cette somme faisoit plus de 4000. Li;

vres de notre Monnoie.



An de J.C.  
355.

Mais, au lieu de les recevoir, il dit à celui qui les avoit apportées: *Rendez-les à l'Empereur; il en a besoin pour paier ses Troupes.* L'Imperatrice lui ayant envoyé une pareille somme, il dit: „ Donnez cet argent à l'Empereur; il „ en a besoin pour l'entretien de ses Armées. S'il n'en a pas besoin, qu'il „ le donne à Auxence & à Epictete †, qui en ont besoin. „ L'Eunuque Eusebe apporta encore à Libere d'autres sommes d'argent; mais, il lui dit: „ Vous avez rendu desertes toutes les Eglises du Monde, & vous m'appor- „ tez l'Aumône comme à un Criminel: retirez-vous, & faites-vous Chrê- „ tien †.

An de J.C.  
357.

Affection  
extraordi-  
naire des  
Dames  
Romaines  
pour le  
Pape.

Le Pape se rendit au lieu de son exil, & les Ariens firent mettre Felix sur le siege Papal, comme je le dirai ailleurs (k). Deux ans après, l'Empereur Constantius étant venu à Rome, les Dames de qualité proposerent à leurs Maris de supplier l'Empereur de rendre le Pasteur à son Troupeau; & que s'ils n'en vouloient rien faire, elles les quitteroient, pour aller chercher leur Evêque. Les Senateurs repondirent à leurs femmes, qu'ils apprehendoient d'exciter la colere du Prince. Si nous le sâchons, leur dirent-ils, il ne nous pardonnera pas; au lieu que si vous lui demandez vous-même cette grace, ou il vous l'accordera, ou il vous la refusera, sans vous faire aucun mal. Ces Dames suivirent le conseil de leurs maris, & se presenterent devant l'Empereur parées avec leur magnificence ordinaire, afin que, jugeant de leur qualité par leurs habits, il eut plus de consideration pour elles. Elles le supplierent donc d'avoir pitié de cette grande Ville, privée de son Pasteur, & exposée aux insultes des Loups (l). L'Empereur se laissa fléchir; &, après avoir delibéré avec les Evêques qui l'accompagnoient, il ordonna que si Libere entroit dans leurs sentimens, il seroit rappelé & gouverneroit l'Eglise en commun avec Felix. Fortunatien, Evêque d'Aquilée, fut le premier à le solliciter de se rendre aux volontez de l'Empereur; & le 3. Concile de Sirmium (m) aiant dressé une Profession de Foi en faveur de l'Arianisme, Libere, brulant d'un ardent desir de retourner dans les Grandeurs de Rome, où il étoit cheri des Dames, & aimé du Peuple, y souscrivit, comme si elle eut été très-Catholique. On a encore (n) sa Lettre, par laquelle il reçoit de tout son cœur, *libenti animo*, cette formule Heretique faite par les Ariens, & excommunie St. Athanase, le plus grand Defenseur de l'Eglise. Cet exemple de lâcheté entraîna dans l'Herésie une infinité d'autres Evêques. Après cette démarche, qui fait aujourd'hui tant de bruit, Libere écrivit aux Evêques d'Orient en ces termes: „ Je ne défends point Athanase. Seule- „ ment, parceque Jules mon Predecesseur d'heureuse memoire l'avoit reçu, „ je craignois d'être estimé Prevaricateur: mais, quand il a plu à Dieu que „ j'aye connu que vous l'avez condamné justement, j'y ai consenti aussi-tôt; „ & j'ai chargé notre frere Fortunatien des Lettres que j'en ai écrites à l'Em- „ pereur. Ainsi, rejetant de notre Communion Athanase, dont je ne pre- „ tens

Chute de  
Libere.

† Ils étoient Evêques Ariens.

† Il étoit Chrétien; mais Arien.

(k) Dans l'Histoire de Felix II.

(l) Theodoret, *Hist. Eccl.* Liv. II. c. 17.

(m) Pagi, in *Liberio* §. 9.

(n) *Concil.* T. III. p. 751.



„ tens pas même recevoir les Lettres, je declare que je veux avoir la Paix  
 „ & l'Union avec vous, & avec tous les Evêques Orientaux par toutes les  
 „ Provinces. Et afin que vous connoissiez clairement la sincérité avec la-  
 „ quelle je vous parle, notre frere Demophile aiant bien voulu me propo-  
 „ ser la foi veritable & Catholique, que plusieurs de nos freres les Evêques  
 „ ont examinée à Sirmium, je l'ai reçûe volontiers, sans y rien trouver à  
 „ redire. Au reste, je vous prie, que, puisque vous me voyez d'accord avec  
 „ vous en toutes choses, vous vouliez bien travailler en commun, afin que  
 „ je fois rapellé de mon exil, & que je retourne au Siege que Dieu m'a confié.  
 „ C'étoit-là le grand point.

Dès que St. Hilaire eut appris que le Pape étoit devenu Arien, il lui lança sur la tête trois Anathêmes terribles, & le traita nettement de *Prévaricateur de la foi*. Qu'on entreprenne après cela de faire l'Apologie de ce Pape. Qu'on s'avise de nier à Mr. Maimbourg que Libere ait été Heretique, & qu'on doive appeller ce qu'il fit *s'être déclaré authentiquement Arien, & être tombé de son haut dans l'abîme de l'Herésie* (o). Il faut être horriblement prevenu en faveur de l'Infaillibilité, pour oser soutenir que Libere ne blessa point la foi en adherant à la perfidie de Sirmium. Aussi voit-on que ceux qui parlent de la sorte sont des gens obscurs, qui n'osent se faire connoître, quoiqu'ils soient protegez des Puissances. Tel est l'Auteur Anonime des *Remarques d'un Theologien sur le Traité Historique*, &c. (p). Mais, la Chute de Libere est un objet trop odieux dans toutes ses circonstances. Je me contente de renvoyer sur ce Sujet infame à l'excellente Dissertation de Mr. Larroque, & de remarquer que nos meilleurs Auteurs avouent la dette, c'est-à-dire qu'ils reconnoissent avec Franchise, que Libere tomba dans l'Herésie Arienne (q).

Libere revint à Rome, où il fut reçû de ses Amis avec une extrême joie: le Peuple, qui avoit excité des seditions à son sujet, & s'étoit porté jusqu'à repandre du sang (r), chassa Felix de la Ville. Mais, comme Libere faisoit parade de sa prévarication, & que les Ariens triomphoient de la Doctrinè Apostolique, il ne fut pas long-tems à s'apercevoir qu'il ne se maintiendrait jamais sur le siege de Rome, s'il ne reparoit sa faute. Le Concile de Rimini lui en fournit l'occasion. Les Ariens y avoient dressé une nouvelle Formule, qui fut acceptée par-tout. St. Gregoire de Nazianze dit bien positivement (s) que „ si on excepte un très-petit nombre de Pasteurs que leur obscurité fit „ mépriser, ou que leur vertu fit résister, & que Dieu conserva, afin qu'il „ restât encore quelque semence & quelque racine pour faire fleurir & revivre Israël, tous cederent au tems. „ Ainsi, Monseigneur l'Evêque de Soif-

An de J. C.  
358.

Hilaire de  
Poitiers lui  
dit Ana-  
thême.

An de J. C.  
359.

Il repare  
sa faute.

(o) Maimbourg, *Hist. de l'Arianisme*: item *Traité Historique de l'établissement & des Prérogatives de l'Eglise de Rome, & de ses Evêques*.

(p) Cet Ouvrage parut en 1688. in 12.

(q) Voyez Pagi, in *Liberio*. §. 1. Baronius,

*Annal. Eccl.* ad an. 357. §. 42. Fleury, *Hist. Eccl.* Liv. XIII. §. 46. Baillet, *Vies des Saints*. 13. Septembre; &c. &c.

(r) Sozomene, *Hist. Eccl.* Liv. IV. ch. 15.

(s) *Orat.* 21.



An de J. C.  
359.

Soiffons a eu grand tort de dire avec sa confiance ordinaire, & d'un ton imposant, qu'il y eut des milliers d'Evêques qui ne participerent point à la prevarication (i). C'est vouloir en imposer grossièrement. St. Jérôme, mieux instruit de ce qui se passa dans cette affaire, nous dit clairement que *tout le Monde entier gémit, & s'étonna de se voir Arien* (u). Mais, laissons-là Mr. de Soiffons. Divers Auteurs ont déjà eu soin de faire rougir ce Prélat, ou de son Ignorance, ou de sa Mauvaise-foi; &, peut-être de ces deux Defauts ensemble.

Il refuse  
de signer  
le Formu-  
laire de  
Rimini.

Pour revenir à Libere, dont un de ses Partisans nous avoit éloigné, ce Pape évita de signer le Formulaire de Rimini, en se cachant jusqu'à la mort de l'Empereur Constance. Mais, il usa toujours de condescendance envers les Heretiques. Il écrivit aux Evêques d'Italie (x), pour les exhorter à recevoir ceux qui étoient tombez à Rimini, pourvu qu'ils fissent profession de la foi de Nicée, & qu'ils prononçassent Anathème aux Chefs du Parti Arien. Sans doute que sa faute l'avoit convaincu de la foiblesse de la Nature humaine: au lieu que ces genereux confesseurs des premiers tems observoient une Discipline très-severe à l'égard de ceux qui étoient tombez.

An de J. C.  
365.

Les Demi-  
Ariens se  
rangent à  
sa Com-  
munion.

Trois ans après, les Demi-Ariens, persecutez par Eudoxe, & par les purs Ariens, tinrent diverses Synodes, & convinrent ensemble qu'il falloit en cette extrémité avoir recours à l'Evêque de Rome. Ils lui écrivirent une Lettre que nous avons encore (y). D'abord le Pape fit quelque difficulté de la recevoir, regardant ceux qui la rendoient comme des Ariens qui avoient aboli la foi de Nicée. Ils repondirent, qu'ils étoient revenus de l'erreur, & qu'ils reconnoissoient la consubstantialité du Verbe. Libere leur demanda leur Confession de foi par écrit, & ils la donnerent telle que Sozomene nous l'a conservée (z). Ils y ajouterent le Symbole entier du Concile de Nicée; & Libere leur donna une Lettre de Communion, dans laquelle il témoigne la joie avec la quelle il a reçu les marques de la pureté de leur foi, & de leur Union avec tous les Occidentaux. Il relève la foi de Nicée: il dit que l'effort, que les Ariens ont fait à Rimini pour l'ébranler est demeuré inutile. Car, ajoute-t'il, presque tous ceux qui avoient été seduits, ou forcés, sont revenus, ont anathematizé l'exposition de Rimini, souscrit à la foi de Nicée, & sont rentrez dans notre Communion, animez d'une plus forte indignation contre la Doctrine d'Arius & contre ses Disciples.

An de J. C.  
366.

sa Mort.

Le Pape Libere ne survecut pas long-tems à cette réunion des Demi-Ariens. Il mourut le 24. Septembre de l'an 366. après avoir gouverné l'Eglise de Rome pendant 14. ans, & quelques mois. Sa Chute n'a pas empêché que les Evêques les plus illustres de ce tems-là, St. Epiphane, (aa), St. Basile (bb), & St. Ambroise (cc), n'en aient parlé avec éloge. Cependant,

(i) 2. Avertiss. de Mr. de Soiffons, 2. part.

(u) St. Jérôme, Dial. adv. Lucifer. cap. 7.

(x) Apud Hilar. Frag. 12.

(y) Socrate, Hist. Eccl. Liv. IV. c. 12.

(z) Sozomene, Hist. Eccl. Liv. VI. ch. II.

(aa) Epiphane, Hares. 75. n. 2.

(bb) Basile, Epist. 74.

(cc) Ambroise, de Virg. Lib. III. c. I.



dant, le Martyrologe Romain, soit à l'imitation de celui d'Ufuard qui est son Original, soit par un effet de la prudence du Cardinal Baronius ou de ses autres Réviseurs, a supprimé le nom du Pape Libere, que le Martyrologe du nom de St. Jérôme marque avec le titre de SAINT.

An de J. C.  
366.

## FELIX II.

## XXXVIII. PAPE.

## Que quelques-uns qualifient ANTI-PAPE.

VOions d'abord en peu de mots si FELIX merite le nom de Pape ou celui d'Anti-Pape & de Schismatique. C'est une question difficile à décider. D'un côté, de grands hommes, respectables par leur savoir, parlent de Felix avec un souverain mépris (a). D'autres, au contraire, soutiennent qu'il fut légitimement élu Evêque de Rome (b). L'Eglise ne s'en tient pas à cela; elle lui decerne les honneurs du Martyre: & si cette autorité ne sauroit nous convaincre de la Sainteté de Felix, elle nous oblige du moins à ne pas négliger son Histoire. On pourra juger de son merite par le recit de quelques-unes de ses Actions. C'est le meilleur moien que je sache pour debrouiller cette question épineuse, que quelques Auteurs (c) n'ont pas voulu décider. Mais, comme nous parlerons de Felix sur le temoignage de ses Ennemis, le Lecteur est prié de se souvenir de cette Regle de Prudence; *Qu'il faut rabattre cent pour cent de la signification des termes, quand quelqu'un parle d'un homme qu'il n'aime pas, & dont il a interêt de flétrir la reputation.*

Si Felix étoit véritablement Pape?

Felix étoit Romain de naissance, fils d'Anastase. Il n'étoit que Diacre, lorsque le Pape Libere fut envoyé en exil. Les Ariens, ne croiant pas avoir assez fait, voulurent mettre un autre Evêque sur le siege de Rome. Mais, le Clergé & le Peuple aiant juré solennellement qu'ils n'en recevroient point du vivant de Libere, il fallut user d'adresse pour rendre ce serment inutile. L'Empereur Constance se servit d'Epictete, jeune Neophyte, hardi & violent, qu'il avoit fait Evêque de Centumcelles, aujourd'hui Civittavechia sur la Mer de Toscanne. Ce fut par le moien de ce Prelat, que Felix reçût l'ordination Episcopale. Si nous en croions St. Athanase (d), cette ordination se fit dans le Palais Imperial, quoiqu'elle dût se faire dans l'Eglise.

Son Election.

Trois

(a) *Christianus Lupus, part. V. ad Dictatum Gregorii VII. Fleury, Hist. Eccl. Liv. XIII. §. 21. Baillet Vies des Saints. 29. Juillet. Basnage de Flottemanville, Annal. Politico-Ecclesiast. ad an. 355. §. 15. & 16. &c. &c.*

(b) *Le Cardinal du Perron, dans sa Réponse Tome. I.*

*au Roi de la Grande Bretagne. Bellarmin, de Rom. Pont. Lib. 3. Henschenius, & quelques autres.*

(c) *Entr'autres le P. Pagi, in Felice II. §. 2.*

(d) *Ad Solit.*

Q



An de J. C.  
366.

Les senti-  
mens font  
partagés  
sur la foi.

Division  
étrange  
des deux  
partis.

Felix est  
regardé  
comme  
Saint.

Peu s'en  
fallut qu'il  
ne perdit  
ce titre  
sous Gre-  
goire XIII.

Trois Eunuques y représenterent le Peuple fidele de Rome; & trois Evêques \* imposèrent les mains à Felix.

Les Auteurs varient beaucoup sur la foi & sur la conduite de ce nouveau Prelat. Les uns (e) disent qu'il se fit Arien; mais d'autres (f) soutiennent qu'il conserva la foi de Nicée, & que seulement il communiquoit avec les Heretiques (g). Son elevation déplût à tous les amis de Libere, qui étoient en grand nombre, & qui fuioient les Assemblées que Felix tenoit. Enfin, les Dames Romaines aiant obtenu le rappel & le retablisement de Libere, l'Empereur ordonna qu'il gouverneroit l'Eglise en commun avec Felix. Les Evêques assemblés en Concile à Sirmium écrivirent à ce dernier & au Clergé de Rome, qu'ils reçussent Libere, qu'ils demeurassent tous deux assis sur le siege Apostolique, qu'ils s'acquittassent en bonne intelligence des sacrées fonctions de leur Ministère, & qu'ils oubliassent tout ce qui étoit arrivé de fâcheux (h). Mais, qui eut été assez depourvû de sens, pour se flatter que cette réunion auroit lieu? Felix avoit goûté les agrémens de la grandeur Episcopale. Libere étoit ambitieux. Chacun avoit ses Partisans. En voilà plus qu'il n'en faut pour mettre tout en confusion dans l'Eglise. C'est ce qui arriva. Il y eut des Querelles & des Combats sanglans entre les deux Partis. L'Evêque legitime triompha de son Competiteur, le chassa de Rome, & le reduisit à la qualité d'Evêque sans Eglise (i).

Felix, dont la Faction n'étoit pas éteinte, rentra peu après dans la Ville, à la faveur des Clercs de son Parti, & osa bien indiquer la station dans la Basilique au delà du Tybre. La Multitude des Fidelles, avec les Nobles, le chasserent de Rome une seconde fois (k). L'Empereur le vouloit maintenir avec Libere; mais, il fut obligé, malgré lui, de l'abandonner. Felix fut alors contraint de se retirer dans une petite terre qu'il avoit sur le chemin de Porto, où il vécut encore près de huit ans. Optat de Mileve & St. Augustin ne le comptent point dans la suite des Evêques de Rome; & Mr. Basnage de Flottemanville (l) a soutenu par des raisons très-plausibles, qu'il ne meritoit pas cet honneur. Cependant, on le regarde aujourd'hui dans l'Eglise comme un Saint Martyr, chassé de son siege pour la défense de la foi Catholique, par Constance, Empereur Arien, & tué secretement à Ceri, aujourd'hui Cervetera en Toscane (m). Aussi dit-on, sur l'autorité du Pontifical de Damascé, qu'il avoit excommunié l'Empereur. Il faut pourtant convenir, qu'il n'acquît la reputation de vrai Pape & de Saint, qu'après le Siecle (n) de St. Gregoire le Grand; & qu'il pensa la perdre du tems de Gregoire XIII. par un incident dont le Cardinal Baronius (o) nous a laissé la Relation

\* Epictete, Evêque de Centumcelles, & Acace Evêque de Cesarée. Nous ignorons le nom du troisieme Prelat.

(e) Socrate, *Hist. Eccl.* Liv. II. c. 37. St. Jérôme, *de Viris illustr.*

(f) Theodoret, *Hist. Eccl.* Liv. II. c. 17.

(g) Fleury, *Hist. Eccl.* Liv. XIII.

(h) Sozomene, *Hist. Eccl.* Liv. IV. ch. 15.

(i) Philostorge, *Hist. Eccl.* Liv. IV. §. 3.

(k) Libell. *Fausini & Marcellini. Prefat.*

(l) *Annales Politico-Ecclesiastici*, ad an. 355.

§. 17.

(m) *Martyr. Rom.*

(n) Baillet, *Vies des Saints*, 29. Juillet.

(o) *Annal. Eccl.* ad an. 357. §. 50. & 58.



tion. Il arriva l'an 1582. que comme l'on travailloit par ordre de ce Pape † à la Reformation du Martyrologe Romain, on mit en deliberation si l'on donneroit à Felix le titre de Martyr, ou si on l'effaceroit entierement du Catalogue des Saints. Le Cardinal Baronius composa une assez longue Differtation, pour prouver qu'il n'étoit, ni Saint, ni Martyr; & il eut l'applaudissement des Personnes doctes & judicieuses; car, quelques Savans croioient qu'il n'avoit été inferé dans le Catalogue des Saints que par surprise. Le Cardinal Santorio prit la défense de Felix de vive voix & par écrit, mais sans être écouté.

An de J.C.  
366.

Sur cette Dispute Litteraire, certaines gens s'aviserent d'aller fouiller secretement sous un Autel de l'Eglise de St. Côme & de St. Damien à Rome, & ils découvrirent un grand Cercueil de Marbre où étoient d'un côté les Reliques des Sts. Martyrs Marc, Marcellin, & Tranquillin, & de l'autre un Corps avec cette Incrscription: *Le Corps de St. Felix Pape & Martyr, qui a condamné Constance.* Cette Découverte se fit la veille de sa Fête, lorsqu'il étoit sur le point de perdre sa Cause & de tomber du Ciel. On prit cela pour un Miracle, quoiqu'on pût, sans temerité, y soupçonner un peu de Fourberie. Baronius dit, qu'il s'estima heureux de se voir vaincu de la sorte par un Saint, qu'il retracta aussi-tôt ce qu'il en avoit écrit, qu'on retablit son nom dans le Martyrologe, & qu'on lui confirma son Culte. Comment seroit-il possible de concilier ce Jugement avec celui que St. Athanasé faisoit du même Felix, qu'il regardoit (p) comme un nouveau Monstre que la Malice de l'Ante-Christ avoit placé sur le St. Siege? Il est fâcheux qu'un Saint aussi celebre qu'Athanasé se trouve en contradiction avec l'Eglise de Rome sur un Sujet de cette importance.

On trouve  
son corps.

On attribué à St. Athanasé une Lettre au Pape Felix II. Mais, elle est suspecte (q).

VALENTINIEN,  
&  
VALENS.

## D A M A S E I.

GRATIEN.  
THEODOSE.

## X X X I X. P A P E.

**L**E Pape, dont je vais écrire l'Histoire, étoit Espagnol de naissance \*. Son Pere qui se nommoit Antoine vint s'établir à Rome, où il fit d'abord le métier d'Ecrivain ou d'Excepteur. Bien-tôt après, il fut ordonné Lecteur, ensuite Diacre, & enfin Prêtre. Le jeune Damase fut élevé avec grand soin dans l'étude des belles Lettres, & dans les Principes de la Religion Chrétienne. Il fut admis dans le Clergé, & il soulagea son Pere dans les soins qu'il donnoit à la conduite de l'une des Paroisses de la Ville de Rome. Damase étoit Diacre, lorsqu'en 355. le Pape Libere fut envoyé en exil à Berée en Thrace, où l'on croit qu'il l'accompagna. Il revint ensuite à Ro-

An de J.C.  
366.

Naissance  
& educa-  
tion de  
Damase.

Il accom-  
pagne Li-  
bere dans  
son exil.

† Gregoire XIII.  
(p) Athanas. ad Solit.

(q) Concil. T. II. pag. 844.  
\* On croit qu'il nâquit vers l'an 304.



An de J. C.  
366.

Sedition  
violente  
arrivée le  
jour de son  
Election.

Ursin  
schismati-  
que est en-  
voié en  
exil.

Luxe des  
Evêques  
de Rome.

Rome, où, selon quelques-uns, il embrassa le parti de Felix (a). Ou ajoute, que Libere étant de retour de son exil, Damase se joignit à lui, & qu'il reçût l'ordre de Prêtrise. Ce recit ne blesse point les regles de la vraisemblance, quoique Mr. Baillet (b) dise d'un ton imposant, que *cette opinion a tout l'air d'une Calomnie inventée par l'un des Ennemis de ce saint homme.*

Après la mort de Libere, les deux Factions † qui divisoient l'Eglise exciterent une violente sedition pour lui donner un Successeur. Chaque Parti s'assembla séparément. Damase, qui avoit alors plus de soixante ans, fut élu & ordonné dans la Basilique de Lucine, tandis que le Diacre Ursin étoit proclamé dans une autre Eglise. Quand il fut question de monter sur le siege Papal, les deux Competiteurs ne voulurent rien céder l'un à l'autre. Le Peuple prit parti dans ce Schisme, & en vint à une sedition (c). Juventius Prefet de Rome, & Julien Prefet des vivres, envoierent en exil Ursin avec les Diacres Amantius & Loup, ses principaux fauteurs. On arrêta sept Prêtres, qui furent chassés de la Ville; mais le Peuple du parti d'Ursin les arracha aux Officiers qui les menoient, & les conduisit aussi-tôt à la Basilique de Jules. Le Peuple du parti de Damase s'assembla avec des Epées & des Bâtons, & assiegea la Basilique le 25. d'Octobre à huit heures du matin. Il y eut un grand combat. On rompit les Portes de la Basilique, on y mit le feu, on en découvrit le toit, & enfin on y trouva les corps de cent trente sept personnes tuées, de l'un & de l'autre Sexe. Le Prefet Juventius, ne pouvant appaiser la Sedition, fut obligé de se retirer à une Maison de Campagne. L'Auteur (d), fidele, & parfaitement desintereffé, qui rapporte cette Histoire blâme également la fureur des deux partis. „ Quand „ je considere, ajoute-t'il, la splendeur de Rome, je ne nie pas que „ ceux qui desirent la place d'Evêque doivent faire tous leurs efforts „ pour y arriver, puisqu'elle leur procure un établissement sûr où ils „ sont enrichis des offrandes des Dames: ils sortent dans des chariots, „ magnifiquement vêtus, & font si bonne chere, que leurs tables surpassent „ celles des Rois. Ils pourroient être véritablement heureux, si, méprisant la „ grandeur de Rome, ils imitoient la vie de quelques Prelats des Provinces, „ qui, par la frugalité de leur nourriture, la pauvreté de leurs habits, & la „ modestie de leurs yeux baiffés vers la Terre, se rendent recommandables „ au Dieu éternel, & à ses vrais Adorateurs. „ On ne fauroit douter que Damase lui-même ne fût adonné au Luxe & aux douceurs d'une vie molle; puisque Pretextat, qui fut depuis Préfet de Rome, lui disoit par plaisanterie (e): *Faites-moi Evêque de Rome, & d'abord je serai Chrétien*; ce qu'un Seigneur de cette consideration n'eut pas dit, si la Conduite de Damase eut été un peu plus Apostolique (f).

Deux

(a) Baronius, *Annal. Eccl. Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.*

(b) *Vies des Saints.* 11. Decembre.

† Celle de Felix, & celle de Libere.

(c) Socrate, *Hist. Eccl.* Liv. IV. c. 29.

(d) Ammien Marcellin, Liv. 27. c. 3.

(e) St. Jerome, *Epist.* 52. c. 3.

(f) Basnage de Flottemanville, ad an. 366. *Annal. Politico-Eccl.* §. 9.



Deux Auteurs Modernes (g) qui jouissent d'une belle reputation, se font avisés de revoquer en doute la verité de ce qu'Ammien Marcellin a dit du Luxe des Papes de ces tems-là. C'est faire paroître une insigne mauvaïse foi. Qui ne fait en effet, que le Luxe de l'Eglise de Rome étoit odieux à St. Jérôme & à St. Gregoire de Nazianze, qui s'en sont expliqués avec indignation (h), jusqu'à appeller le Clergé Romain un Sénat de Pharisiens, une Troupe seditieuse d'Ignorens, une Bande de Conjurez; & à taxer, sans menagement, son Luxe, ses Debauches, ses Artifices, &c. (i)? Deguiser des faits de cette nature, c'est se charger de tout le mepris que meritent des Ecrivains lâches & flateurs, qui n'osent dire la verité.

Il est à remarquer que Damase monta & se maintint sur le St. Siege, par la force & par la violence, comme le dit le Pontifical. Pour l'Anti-Pape Urfin, son ordination étoit des plus irrégulieres: car, il avoit persuadé à Paul, Evêque de Tybur, homme grossier & ignorant, de l'ordonner Evêque, contre la Regle de la Tradition generale qui vouloit trois Evêques pour en ordonner un (k). Aussi ne se vit-il jamais en état d'usurper la place de Damase. Dès le commencement de ce Schisme, Valentinien ordonna que l'Evêque de Rome examineroit les causes des autres Evêques avec ses Collegues; & en general il ordonna par une Loi, que dans les causes de la foi, ou de l'ordre Ecclesiastique, le Juge devoit être d'une Dignité égale; c'est-à-dire, que les Evêques seroient jugez par des Evêques, & non par des Laiques (l).

Cependant, la Paix qui étoit nécessaire au Pape Damase pour travailler aux affaires de l'Eglise, & pourvoir à ses besoins, étoit toujours troublée par la Faction de l'Anti-Pape Urfin. Depuis que ce Schismatique avoit été banni, ses partisans n'avoient cessé d'importuner l'Empereur Valentinien I. pour demander son retour. Ils en obtinrent enfin un Rescrit adressé à Pretextat, Prefet du Pretoire, portant permission de rappeler Urfin & ceux qui avoient été releguez avec lui; & de plus ordre de les punir très-sévèrement, s'ils recommençoient à brouiller. Urfin revint à Rome avec deux de ses Diacres dès le 15. de Septembre de l'an 367. Mais, il en fut encore chassé deux mois après, par le credit de Damase, & envoyé en exil dans les Gaules avec plusieurs de ses adherens.

Il sembloit qu'alors le Schisme dût finir. Mais les Schismatiques ne laisserent pas de faire des Assemblées dans les Cimetieres des Martyrs. Ils se maintinrent même dans la possession d'une Eglise, où on ne pût les empêcher de continuer leurs Assemblées, quoiqu'ils n'eussent ni Prêtres ni Clercs dans la Ville. C'est ce qui obligea le Pape Damase de recourir à l'autorité du Prince, dont il obtint un ordre adressé à Pretextat, pour chasser les Schismatiques de l'Eglise qu'ils occupoient; ce qui fut executé à main

An de J. C.  
366.Condamné par les  
Peres de  
l'Eglise.Damase  
maintient  
sa Dignité  
par la force.Suites du  
Schisme  
d'Urfin.An de J. C.  
367.An de J. C.  
368.Damase  
persecute  
ses Ennemis.

(g) Fleury, Hist. Eccl. Liv. XVI. §. 8. Baillet, Vies des Saints. 11. Decembre.

(h) Nazianz. Orat. 32. Hier. Epist. ad Marcell.

(i) Hier. in Prefat. ad Lib. Dydim. de Spiritu Sancto.

(k) Rufin Hist. lib. 11. c. 10.

(l) Fleury, Hist. Eccl. Liv. XVI. §. 8.



An de J. C.  
368.

Lettre de  
St. Basile  
à Damase.

Concile de  
Rome.

Condam-  
nation  
d'Auxen-  
ce.

armée. Cependant, le Pape favoit allier des intentions toutes pacifiques avec les violences qu'il autorisoit; car, „ne respirant que la Paix & l'Union, „il fit des vœux aux Saints Martyrs pour le retour des Schismatiques. „Lorsqu'il l'eut obtenu, sur-tout à l'égard du Clergé qui se réunit enfin „à lui, il s'acquitta de cette obligation qu'il avoit contractée avec les „Saints, par des Vers qu'il fit en leur honneur (m). „

St. Basile écrivit à Damase, le traitant de très-venerable Pere: titre d'honneur qu'il donne aussi à St. Athanase. „Presque (n) tout l'Orient, dit-il, depuis l'Illyrie jusqu'à l'Egypte est agité d'une grande Tempête. „Tous les défenseurs de la verité sont chassés des Eglises pour les livrer aux „Ariens. Nous n'attendions du secours que de votre charité; mais, nous „voiant frustrés de cette espérance, nous ne pouvons plus nous empêcher „de vous écrire, pour vous exciter à prendre soin de nous, & nous envoyer „des Personnes qui puissent réunir ceux qui sont divisés; ou du moins „vous faire connoître les Auteurs de la division, afin que vous sachiez de- „formais avec qui vous devez être en communion. Le secours, que nous „vous demandons, n'est pas sans exemple. Nous savons par Tradition, & par „les Lettres que nous gardons encore (o), que le bienheureux Denys vo- „tre Predecesseur visita par Lettres notre Eglise de Cesarée, consola nos „peres, & leur envoya des gens pour delivrer nos freres de captivité. „A cette Lettre St. Basile joignoit une Instruction pour ceux qui iroient „à Rome; & il envoya l'une & l'autre à St. Melece par Dorothée, pour „ne rien faire que de concert avec lui. Il marque qu'il voit des menaces & des préparatifs de Persecution.

Ce fut vers ce tems-là que le Pape Damase assembla à Rome un Concile nombreux, avec lequel il écrivit aux Evêques d'Egypte pour relever ceux qui étoient tombez dans l'Arianisme. Dans ce Concile, Ursace & Valens furent nommément condamnés; mais, on n'y parla point d'Auxence, Arien déclaré, & Usurpateur de l'Eglise de Milan (p). Dès que St. Athanase eut reçu la Lettre de Damase, il assembla les Evêques d'Egypte & de Lybie, au nombre d'environ quatre-vingt & dix, & lui écrivit au nom de tous à l'égard d'Auxence; s'étonnant qu'il n'eût point encore été déposé & chassé de l'Eglise, puisqu'il étoit non seulement Arien, mais encore coupable de plusieurs excès qu'il avoit commis avec Gregoire l'Usurpateur du Siege d'Alexandrie. Ils eurent bien-tôt satisfaction. Les Evêques des Gaules & de l'Etat de Venise s'étant plaints qu'Auxence & quelques autres soutenoient la Doctrine des Anoméens, il se tint à Rome un Concile de 93. Evêques de diverses Nations, qui s'étoient assemblez en vertu d'un Rescrit de l'Empereur. Auxence & ses adherens y furent excommuniés (q). On confirma la foi de Nicée, & on déclara nul tout ce qui s'étoit fait au contraire à Rimini.

(m) Baillet, *Vies des Saints*. II. Decem- nys.  
bre.

(n) *Basil. Epist.* 220.

(o) Voyez ci-devant la *Vie du Pape De-*

(p) *Apud Sozomene, Hist. Eccl. Liv. VI.*

c. 23.

(q) *Concil. T. II. pag. 892.*



mini. Nous avons deux Exemplaires de la Lettre Synodale de ce Concile: l'Original Latin, qui porte en tête le nom du Pape Damase, de Valerien Evêque d'Aquilée, & de huit autres, s'adresse aux Evêques Catholiques d'Orient. La Version Grecque, qui ne nomme que Damase & Valerien, est adressée aux Evêques d'Illyrie (r).

An de J. C.  
368.

Si Damase a mérité les Eloges que St. Athanase donnoit à sa Pieté, & à son Zèle pour la foi de Nicée, il faut convenir qu'il est blâmable d'avoir persécuté avec trop de fureur les restes de la Faction d'Ursin. Un jour que beaucoup de fideles étoient assemblés, Damase, suivi de ceux de son Parti, alla les attaquer à main armée, & il en fit un grand carnage. Cette cruelle violence déplut infiniment à tous les Evêques d'Italie. Une autre fois, le jour de sa naissance lui servit de prétexte pour assembler quelques Evêques à qui il voulut persuader de condamner Ursin: ces Prelats, plus équitables, lui répondirent qu'ils étoient assemblés pour se réjouir avec lui, & non pour condamner un homme sans l'entendre (s). Il seroit à souhaiter pour l'honneur de Damase, que ces particularitez fussent fausses (t). Mais, on fait de trop bonne part, qu'elles sont exactement vraies. Est-ce par ce chemin, bon Dieu! que l'on monte au Ciel? Est-ce par des actions de cette nature, que l'on acquiert, sur le Siège Apostolique, le beau Titre de S A I N T ?

Les Vio-  
lences de  
Damase  
sont blâ-  
mées.

Je ne fais ce qu'il faut croire de l'Accusation d'Adultere intentée au Pape Damase. Avoit-il donné lieu à cet affreux scandale; ou n'étoit-ce qu'une malice de quelque Partisan d'Ursin? Je pense qu'on ne sauroit, sans temerité, prononcer sur ce fait, quoique St. Jérôme (u) ait dit de ce Pape, qu'il fit profession d'une continence parfaite, & qu'il la garda inviolablement jusqu'à la mort. La charité nous oblige à croire que le Synode, qui justifia Damase de cette accusation atroce, agit avec équité, & ne fit que lui rendre justice. Mais, se persuadera-t'on aisément, qu'il se soit trouvé des gens assez effrontés pour calomnier un Pape avec tant d'Insolence? Et leur Imposture étant avérée, comme on le suppose, pourquoi ne furent-ils pas livrés au bras seculier, pour être punis, selon toute la rigueur des Loix Romaines contre les Calomniateurs publics? Je borne ici mes Reflexions sur ce fait. Il est fâcheux de faire sentir, qu'on est assez fondé à juger mal de la Vertu d'un Prelat dont l'Eglise honnore la Memoire.

Damase  
est accusé  
d'Adulte-  
re.

Il est important à mon sujet de parler d'une Loi que les Empereurs Valentinien, Valens, & Gratien firent publier sur la fin de cette année 370. Elle défendoit (x) aux Ecclesiastiques, & à ceux qui se faisoient nommer *Con- tinens*, d'aller dans les Maisons des Veuves, & dans celles des Filles qui demeu- roient seules, ou qui avoient perdu leurs Parens; & elle permettoit à leurs Proches ou à leurs Alliez de les déferer aux Tribunaux de la Justice. Elle or- donnoit de plus qu'ils ne pourroient rien recevoir de la femme à qui ils se

An de J. C.  
370.

Loi de  
Valenti-  
nien con-  
tre l'Ava-  
rice du  
Clergé.

(r) Apud Theodoret, Hist. Ecol. Liv. II. c. 22.

(s) Faust. & Marcell. Libel.

(t) Basnage de Flotremarville, Annal. Po-

litico-Ecclesiast. ad an. 368. §. 6.

(u) Hieron. Epist. 50 ad Pamm. c. 7.

(x) Cod. Theod. lib. 16. de Episc. & Cleric.



An de J.C.  
370.

seroient particulièrement attachez sous pretexte de Religion, ni par aucune forte de Donation, ni par Testament; non pas même par une personne interposée: le tout sous peine de confiscation, à moins qu'ils ne fussent Héritiers de ces femmes, par droit de proximité. Cette Loi fut lue dans les Eglises de Rome; & quelques-uns soupçonnent (y) que le Pape l'avoit demandée lui-même, afin de reprimer par le secours de la Puissance seculiere l'Avarice de plusieurs Clercs, qui faisoient la Cour aux Dames Romaines, pour s'enrichir de leurs Depouilles: car, l'Avarice des Ecclesiastiques étoit parvenue à une corruption effroiable. Ces Messieurs ne cedoient rien à ceux de nos jours, qui savent *excroquer* les Successions avec une adresse si merveilleuse, qu'on n'ose pas même tenter de les en accuser juridiquement.

Sentimens  
de St. Jérôme  
sur  
cette Loi.

Le Cardinal Baronius dit sans detour, que cette Loi contre l'Avarice des Clercs étoit peu équitable, *parum equam*. St. Jérôme en jugeoit plus favorablement: il trouvoit que la Loi imprimoit une note d'Infamie sur le Clergé, mais elle lui paroissoit juste & nécessaire. „Quelle honte, dit-il (z), que  
„ des Prêtres Idolâtres, des Bâteleurs, des Comediens, des Cochers pu-  
„ blics, des Femmes debauchées, puissent heriter; & qu'il n'y ait que le  
„ Clergé & les Moines à qui cela soit défendu! Et par qui? Ce n'est point  
„ par des Princes Païens, ni par des Persecuteurs du Christianisme: c'est  
„ par des Empereurs Chrétiens. Je ne me plains pas de la Loi: mais, j'ai  
„ du chagrin de voir que nous l'aïons meritée. Ce Remede est bon & salu-  
„ taire: mais, falloit-il que je fusse blessé si dangereusement, qu'on fût con-  
„ traint de m'appliquer un Remede si violent? „ C'est donc sans raison que  
Baronius a taxé cette Loi d'injustice: elle est très-juste; „ puisque (aa) la  
„ Licence & l'Avarice insatiable du Clergé se débordant toujours de plus en  
„ plus, les Empereurs furent contraints de faire une Defense\* à toutes les  
„ Veuves de dissiper, sous pretexte de Religion, leurs colliers de perles, &  
„ tous leurs autres meubles précieux; mais veulent qu'elles les laissassent  
„ tous à leurs propres enfans, & que Personne en mourant ne fit son Héritier,  
„ ni Prêtre, ni Pauvre, ni Eglise, tant il étoit difficile d'arrêter le  
„ torrent de l'Avarice du Clergé. „

Les A-  
riens per-  
secutent  
les Ortho-  
doxes.

La Secte Arienne, qui a été tour à tour persecutante & persecutée, aiant alors le dessus en Orient par la protection de l'Empereur Valens, poursuivoit les Orthodoxes avec beaucoup d'acharnement, & leur faisoit souffrir des maux plus affreux peut-être, que ceux qu'elle avoit essuiés de leur part. Les Colomnes de l'Eglise de ce tems-là, je veux dire St. Athanase, Eusebe de Samosate, Melece, & St. Basile, écrivirent à Damase des Lettres touchantes sur le fâcheux état des affaires de Religion. Mais, on ne voit pas que le Pape leur fit aucune reponse. Il étoit trop occupé de ses propres affaires, pour donner ses soins à celles des autres Eglises; ou, plutôt, son grand âge

(y) Fleury, *Hist. Eccl.* Liv. XVI. §. 42.  
Basnage de Flottemanville, *Annal. Politico-*  
*Ecclesiast.* ad an. 370. §. 11.

(z) Hier. *Epist.* 2. ad *Nepotianum*.

(aa) Heydegger, *Hist. du Pap.* Traduction  
imprimée à Amsterdam en 1711. T. I. pag.  
31. & suiv.

\* *Cod. Theod.* Liv. 27. de *Episc. & Cleric.*



âge commençoit à tiédir son Ambition. Peut-être craignoit-il aussi que l'Empereur Valens n'appuiât les interêts d'Ursin son Ennemi, s'il se déclaroit avec trop de chaleur contre les Ariens. D'ailleurs, il est certain qu'il n'aimoit pas St. Basile, parce qu'il soustenoit Melece contre Paulin, qui étoit favorisé à Rome. Aussi Damase, bien loin de répondre d'une manière consolante aux Lettres de St. Basile (bb), dont Evagre avoit été le Porteur, il les renvoia par la même Personne, & lui ordonna de suivre mot à mot un Formulaire qu'il lui prescrivoit. Basile, picqué au vif de ces airs de hauteur, rompit tout commerce avec l'Evêque de Rome. Mais, comme il s'intéressoit au Bien de l'Eglise, il pria St. Athanase d'engager le Pape à envoyer des Deputez en Orient, pour tâcher d'y pacifier les troubles, tandis que lui-même écrivoit sur ce sujet aux autres Evêques d'Occident. On ne put rien faire à Rome: cependant, les Evêques d'Italie, malgré l'opinion contraire du Pape, prefererent Melece à Paulin. Ils consolèrent St. Basile par leurs Lettres, & ils deputerent en Orient le Prêtre Sanctissime, le Diacre Sabin, & quelques autres Clercs, ce qui donna beaucoup de satisfaction aux Orientaux (cc).

Basile fit éclater, dans plusieurs Lettres, son Indignation contre Damase. „ Vous pouvez compter, dit-il à Eusebe de Samosate (dd), que vous avez  
 „ parlé aux Occidentaux aiant ouï le recit de notre frere Dorothee. Quel-  
 „ les Lettres faudra-t'il lui donner à son retour? Pour moi, ce mot de Dio-  
 „ mede (ee) me vient en l'Esprit: *Tu ne devois pas prier Achille †: il est trop*  
 „ *fier.* En effet, les gens glorieux, quand on les flatte, n'en deviennent  
 „ que plus insolens. Si le Seigneur s'appaîse envers nous, de quel autre  
 „ support avons-nous besoin? Si sa colere continue, quel secours pouvons-  
 „ nous attendre du Faîte d'Occident? Ils sont prévenus des faux soupçons,  
 „ & font maintenant ce qu'ils ont fait touchant Marcel. Ils s'irritent contre  
 „ ceux qui leur disent la verité, & ils affermissent l'Herésie. Pour moi,  
 „ je voudrois écrire à leur Chef, sans forme de Lettre generale; & sans en-  
 „ trer dans les affaires de l'Eglise, lui marquer seulement qu'ils ne savent  
 „ point la verité de ce qui se passe parmi nous, ni ne prennent le chemin  
 „ de s'en instruire; qu'il ne faut pas insulter à ceux qui sont abatus par la  
 „ tentation, ni prendre pour Dignité l'Orgueil, péché capable tout seul de  
 „ nous rendre Ennemis de Dieu. „ Mr. Fleury donne à ces Expressions  
 un tour de gibeciere qui me paroît singulier. Selon cet Historien judi-  
 cieux, *ce que St. Basile dit de dur contre le Pape ne regarde que la Personne*  
*de St. Damase, qu'il ne connoissoit que de loin: pour l'Autorité du St. Siege &*  
*la nécessité d'y avoir recours, il la marque assez dans ses Lettres à St. Athanase*  
*& aux Occidentaux (ff).* En vain on lit ces Lettres: on n'y trouve rien qui  
 favorise cette nécessité que Mr. Fleury dit y avoir vû. Ses yeux apparemment

An de J.C.  
370.

Damase  
veut don-  
ner la Loi  
à St. Ba-  
file.

Le Pape  
Damase  
est mal-  
traité par  
les Lettres  
de St. Ba-  
file.

Tour d'A-  
dresse de  
Mr. Fleu-  
ry.

(bb) Basil. Epist. 8.

(cc) Basil. Epist. 58. 61. & 69.

(dd) Basil. Epist. 10.

(ee) Iliad. X. vl. 694.

Tom. I.

† Sous le nom d'Achille, on designe le  
Pape Damase.

(ff) Fleury, Hist. Eccl. Liv. XVII. §. 31.



An de J. C. 370. ment étoient fatigués de trop de Lectures, ou ses *Facultez intellectuelles* étoient alors mal disposées. On voit seulement que St. Basile regardoit Damase comme un Evêque, dont le concours pouvoit être utile au bien de l'Eglise, à cause du credit que lui donnoit sa qualité de Prelat de la Capitale de l'Empire.

An de J. C. 373. L'Egypte fut en Paix, tant que St. Athanase vécut; mais, il mourut le 2. jour de May l'an 373. Il avoit passé 46. ans entiers dans les fonctions de l'Episcopat, & dans les traverses presque continuelles que ses Ennemis lui avoient suscitées. Avant qu'il expirât, on le pria de designer son Successeur; & il nomma Pierre, homme excellent, déjà venerable par son âge, & par sa piété. Le Pape Damase écrivit d'abord à Pierre des Lettres de Communion & de Consolation, qu'il lui envoya par un Diacre, que le Prefet Pallade fit arrêter, & mener publiquement par les bourreaux, les mains liées derriere le dos; & après avoir souffert quantité de coups de fouêts, de pierres, & de lanieres plombées, il s'embarqua, sans autre provision que le signe de la croix qu'il fit sur son front, & fut conduit aux Mines de cuivre de Phenese. . . . L'Evêque Pierre, échappé aux Persecuteurs, passa la Mer, & vint se retirer auprès du Pape Damase à Rome, où il demeura pendant près de cinq ans, dans la tranquillité d'une retraite sûre & honorable.

Suite du Schisme d'Ursin.

Cependant, nôtre Pape étoit encore tourmenté par la Faction d'Ursin. Ceux du Parti de ce Schismatique n'osant s'assembler dans la Ville, à cause de l'exacitute avec laquelle le Prefet de Rome Olybrius tenoit la main à l'observation des defenses qui leur en avoient été faites par son Predecesseur Pretextat, s'assembloient hors des murs, & toujours en fort grand nombre. Aginatus, qui étoit à Rome Vicaire du Prefet du Pretoire, en écrivit à l'Empereur Valentinien, qui lui envoya un Rescrit & un autre à Olybrius (gg), portant defense aux Schismatiques de s'assembler dans l'étendue de vingt mille près de Rome. Olybrius étoit Prefet de Rome en 369. Mais, deux ans après sous la Prefecture d'Ampelius, c'est-à-dire en 371. l'Empereur Valentinien permit à Ursin avec sept des siens de sortir du lieu de leur exil, & d'aller où il voudroit, pourvû qu'il ne mit le pied, ni à Rome, ni dans les Regions Suburbicaires: ce qui ne peut guere signifier en cet endroit que le voisinage de Rome. Cet ordre (hh) fut adressé à Ampelius, & separement à Maximin, Vicaire de Rome, & Successeur d'Aginatus. Il ne paroît pas qu'Ursin & son Parti aient fait du bruit pendant le reste de la vie de Valentinien.

An de J. C. 371.

An de J. C. 374. Mais, les Luciferiens, autres Schismatiques, tenoient toujours à Rome des Assemblées, & il paroît qu'ils sont compris dans un Rescrit adressé à Simplicius Vicaire de Rome après Maximin en 374. Par ce Rescrit, l'Empereur ordonne que tous ceux qui feront des Assemblées illicites, au mepris de la Religion, seront banis à cent milles de Rome; & que ceux, qui ont été condamnez par le jugement des Evêques Catholiques, ne pourront retourner

aux

Les Luciferiens autres Schismatiques, troublent le repos du Pape Damase.

(gg) *Apud Baronium, Annal. Eccl. ad an. 369.* (hh) *Ibidem ad an. 371.*



aux Eglises qu'ils ont corrompues, ni demander à l'Empereur la Revision de leurs procès. Ce fut apparemment (ii) en execution de ce Rescrit, que Damase, qui vouloit seul dominer, fit prendre un Prêtre Luciferien, nommé Macaire, qui tenoit une Assemblée de nuit dans une Maison particuliere. Ce Prêtre fut envoyé en exil, aussi bien que quelques autres Luciferiens Clercs & Laïques. Toutefois la Vigilance de Damase ne put empêcher qu'ils n'eussent à Rome un Evêque nommé Aurelius, auquel succeda Ephesius, qui se maintint à Rome malgré les poursuites de nôtre Pape.

Les Donatistes avoient aussi leur Evêque (kk) à Rome, qui assembloit son petit troupeau hors de la Ville dans la Caverne d'une Montagne, d'où leur vint le nom de *Montenses*. Ils envoioient d'Afrique ce pretendu Evêque de Rome, qui n'avoit en partage que l'humilité & la pauvreté: ou bien, leurs Evêques alloient l'ordonner sur les Lieux.

Pierre, Evêque d'Alexandrie, chassé de son siege par la violence des Ariens, étant encore à Rome, assista vers ce tems-là à un Concile qu'y tint le Pape Damase, où il condamna Apollinaire & Timothée son Disciple, qui se disoit Evêque d'Alexandrie, & les deposa (ll). Ce fut la premiere fois que l'Herese d'Apollinaire fut condamnée. Le Pape écrivit sur ce sujet une Lettre que Theodoret nous a conservée (mm): „ Quand, dit-il, votre  
 „ Charité, mes très-chers & très-honorez Fils, rend un profond respect  
 „ au St. Siege Apostolique, elle agit très-avantageusement pour vous-mêmes. Car, bien que je sois obligé de tenir le Gouvernail de l'Eglise, où  
 „ le St. Apôtre a enseigné la Doctrine de l'Evangile, je me tiens tout-à-fait indigne de cet honneur, & travaille autant que je puis pour arriver  
 „ à la félicité qu'il possède. Vous saurez donc, s'il vous plaît, que nous  
 „ avons condamné le Prophane Timothée Disciple de l'Herétique Apollinaire, avec sa Doctrine toute remplie d'impicté, & que nous esperons  
 „ qu'aucun reste de sa Secte ne subsistera à l'avenir. Que si ce vieux serpent  
 „ revit pour son supplice, bien qu'il ait été frapé une ou deux fois & chassé hors de l'Eglise, & qu'il tâche de corrompre par son venin quelques  
 „ fideles, aiez soin de l'eviter, & vous souvenant toujours de la foi des  
 „ Apôtres, qui a été écrite & publiée par les Evêques dans le Concile de  
 „ Nicée, demeurez y fermes & immuables, sans permettre que ni le Clergé,  
 „ ni le Peuple, qui sont commis à votre conduite, prêtent l'Oreille  
 „ aux Questions vaines qui ont été abolies. Car, nous avons déjà établi cette  
 „ regle, que quiconque fait Profession d'être Chrétien doit observer  
 „ tout ce qui est contenu dans la tradition des Apôtres, selon ce que dit le  
 „ Bienheureux Paul: *Si quelqu'un vous prêche un autre Evangile, que celui  
 „ que vous avez reçu, qu'il soit Anathême.* Jesus-Christ fils unique de Dieu,  
 „ nôtre Seigneur, a mérité par ses souffrances une Redemption parfaite à la  
 „ Nature humaine, & a delivré l'homme entier de tout peché. Quiconque

An de J. C.  
374.

Les Donatistes s'assembloient dans les Montagnes.

An de J. C.  
376.

Condamnation d'Apollinaire.

(ii) Libel. Marcel. & Faustini.

(kk) Optat de Mileve, Lib. 2.

(ll) Hier. Chron. an. 376.

(mm) Apud Theodoret. Hist. Ecol. Liv. V. ch. 10. de la traduction de Mr. Cousin.



An de J.C.  
376.

Doctrine  
d'Apollinaire.

„ que dit qu'il a eu, ou une Divinité, ou une Humanité imparfaite, est  
 „ rempli de l'Esprit du Demon, & montre qu'il est un fils de perdition.  
 „ Qu'est-il donc besoin que vous me demandiez que je depose Timothée,  
 „ puis qu'il a déjà été déposé avec Apollinaire son Maître, par le jugement  
 „ du Siege Apostolique, rendu en presence de Pierre Evêque d'Alexandrie,  
 „ & qu'il souffrira au jour du jugement les supplices qu'il mérite? Que s'il  
 „ attire à son opinion de foibles Esprits, & qu'après avoir renoncé à l'espe-  
 „ rance qu'il devoit avoir en Jesus-Christ, il mette sa confiance en la mul-  
 „ titude des Personnes qui le suivent, tous ceux qui voudront s'opposer  
 „ avec lui aux Regles de l'Eglise, periront aussi avec lui. Je prie Dieu  
 „ qu'il vous conserve, mes très-chers fils.,, Nous avons encore (nn) une au-  
 „ tre Lettre du même Pape, écrite en ce tems-là contre diverses Hérésies:  
 „ mais, pour m'en tenir à ce qui regarde Apollinaire, il est à propos d'exposer  
 „ ses sentimens. Il soutenoit que J. C. n'avoit point eû d'Entendement hu-  
 „ main, c'est à dire ce que les Grecs nommoient *Nous*, & les Latins *Mens*:  
 „ mais seulement la chair, c'est à dire le corps & l'ame sensitive comme les  
 „ Bêtes; & que la Divinité tenoit lieu d'Entendement. Il insistoit sur ces pa-  
 „ roles: *Le Verbe a été fait chair*, & disoit que l'Ame raisonnable étant la sou-  
 „ rce du péché, le Sauveur n'avoit point dû la prendre. Il accusoit ceux, qui  
 „ reconnoissoient en J. C. la Nature humaine entiere, de le diviser en deux;  
 „ & soutenoit que deux *Tous* ne pouvoient être vraiment unis. Il disoit que le  
 „ corps de Jesus-Christ étoit descendu du Ciel, & par consequent qu'il étoit  
 „ d'une autre Nature que le nôtre; & qu'il s'étoit dissipé après la Resurrec-  
 „ tion; en sorte qu'il avoit été homme plutôt en apparence qu'en effet. Apol-  
 „ linaire erroit aussi sur la Trinité, la composant d'un Grand, d'un plus  
 „ Grand, & d'un très-plus Grand; & disant que le St. Esprit étoit comme la  
 „ Splendeur, le Fils le Raion, le Pere le Soleil. On l'accusoit (oo) de dire,  
 „ comme Sabellius, que ce n'étoient que divers Noms; & que le même Etre  
 „ étoit Pere, Fils, & St. Esprit. Il étoit dans l'ancienne erreur des Millenaires,  
 „ & enseignoit que J. C. regneroit sur la Terre, & que l'on observeroit en-  
 „ core toute la Loi Ceremoniale, la Circoncision, le Sabbath, la Distinction  
 „ des Viandes, les Sacrifices sanglants, & tout le reste: ramenant les figures  
 „ après l'accomplissement réel des veritez (pp).

Ses Vertus.

Les erreurs d'Apollinaire furent long-tems tolerées par un effet de l'esti-  
 me que les plus saints Evêques d'Orient avoient pour sa personne; car, sa Con-  
 duite étoit très-édifiante. Il prétendoit toujours être Catholique, & il se  
 vanteroit d'avoir la Communion de St. Damascé. Lui & Vital son Disciple  
 prenoient grand soin de cacher leur Doctrine à ceux qui n'étoient pas de  
 leur Parti, & affectoient de leur parler le langage de l'Eglise. St. Epipha-  
 ne rapporte qu'il y fut trompé lui-même (qq). Mais enfin, il fut condamné  
 par

(nn) *Apud Theodoret, Hist. de l'Egl. Liv. V. ch. II.*

(oo) *Basil. Epist. 293.*

(pp) *Voyez Epist. Damasci in To. 2. Concil.*

pag. 866. *Epiphane, Hares. 77. Gregoire de Nazianze, I. ad Cled. Orat. 51. Item. 2. ad Cled. Orat. 52. &c. &c.*

(qq) *Epiphane, Hares. 77.*



par le Concile de Rome; ce qui lui ôta l'envie de se vanter de la Communion de Damase.

Cependant, notre Pape ne fut pas toujours à l'épreuve de la surprise. Aiant appris que Vital, Evêque Apollinariste d'Antioche, qui n'avoit pas été compris nommément dans la condamnation dont j'ai parlé ci-dessus, se flatoit toujours d'être dans la Communion & prétendoit demeurer attaché au siege Apostolique, il lui demanda sa confession de foi par écrit. Vital la lui envoya, conçue de maniere qu'elle paroissoit Orthodoxe en tous ses points, desorte qu'il ne crût point alors devoir lui refuser sa Communion. Mais, quelques années après \*, il fut detrompé par le refus que fit l'Heretique Vital de signer une confession de foi en termes si clairs & si propres, qu'ils ne pouvoient souffrir d'équivoque. Ce fut ce qui arracha le Masque à cet Heretique deguisé, & d'abord le Pape l'excommunia.

Depuis la mort de l'Empereur Valentinien I. l'Anti-Pape Urfin avoit beaucoup remué pour tâcher de faire revivre son Parti, & de le faire approcher de Rome. Trois ans se passèrent dans ces vaines tentatives: & pour écraser entierement ce Parti, Damase, profitant de l'intervalle qui se trouva entre la mort de Valens & l'élection de Theodose, tint un Concile à Rome d'un grand nombre d'Evêques de toutes les parties d'Italie, qui adresserent une Lettre (rr) aux deux Empereurs Gratien & Valentinien. Il les remercient de ce que, pour reprimer le Schisme d'Urfin dès le commencement, ils avoient ordonné que l'Evêque de Rome jugeroit les autres Evêques; qu'ils ne seroient point sujets au Tribunal des Juges Laiques; & que les Causes Ecclesiastiques seroient examinées en conscience & par la consideration des mœurs des parties, non par les formalitez judiciaires & les rigueurs de la question. Ils se plaignent ensuite qu'Urfin, quoique relegué depuis long-tems, ne laissoit pas de solliciter la lie du Peuple, par les Clercs qu'il avoit ordonnez contre les Regles: qu'à son exemple quelques Evêques deja condamnez par le Jugement du Pape, ou craignant avec raison de l'être, achemoient le secours de la Populace, & se maintenoient par force dans leurs Eglises. Ils se plaignent en particulier de l'Evêque de Parme, de Florentius de Pouzzole, d'un nommé Restitut en Afrique: & ils ajoutent: „ Vous aviez „ aussi ordonné qu'on chassât en Afrique ceux qui rebâtissent: mais, étant „ ainsi chassés, ils ont ordonné Claudien, & l'ont envoyé avec le nom „ d'Evêque pour troubler la Ville de Rome. Vous avez commandé qu'il „ fut chassé de Rome & renvoyé en son Pais: mais, quoiqu'il ait été arrêté „ plusieurs fois, il demeure à Rome malgré les Juges, gagnant souvent par „ argent des Pauvres pour les rebâtifier. Enfin, la faction d'Urfin en est „ venuë jusqu'à suborner un Juif Apostat nommé Haac, pour attaquer la „ personne de notre frere Damase . . . ; & , n'ayant pû prouver ce „ qu'il avoit avancé, il a eu le sort qu'il meritoit † . . . . Nous vous prions

An de J.C.  
376.

Le Pape  
Damase  
communi-  
que avec  
Vital A-  
pollinari-  
ste.

An de J.C.  
378.

Le Pape  
persecute  
les restes  
du Parti  
d'Urfin.

\* C'est-à-dire en 383.

(rr) *To. 2. Concil. pag. 1001.*

† Il fut relegué en Espagne; mais on m'a-

vouera qu'il meritoit un sort bien plus fa-  
cheux, s'il est vrai qu'il fut veritablement Ca-  
lomnialeur.



Ande J.C.  
378.

„ prions donc d'ordonner, continuent les Evêques, que quiconque étant  
 „ condamné par Damasc, ou par les Evêques Catholiques, voudra retenir  
 „ son Eglise; ou refusera de se presenter au jugement des Evêques, y étant  
 „ appelé: le Prefet du Pretoire d'Italie, ou le Vicaire, le fasse venir à Ro-  
 „ me: ou si la question est emuë dans un Pais éloigné, qu'il soit amené  
 „ par les Juges des Lieux, pour être jugé par le Metropolitan: ou s'il est  
 „ Metropolitan lui-même, qu'on le fasse venir sans delai à Rome, ou de-  
 „ vant les Juges que l'Evêque de Rome aura donnez. Que si le Metropoli-  
 „ tain ou quelqu'autre Evêque est suspect à l'accusé, il pourra appeller à  
 „ l'Evêque de Rome, ou à un Concile de quinze Evêques voisins. Qu'on  
 „ impose silence à ceux qui seront ainsi exclus, & que l'on éloigne ceux  
 „ qui seront déposez, du territoire de la Ville où ils auront été Evêques.  
 „ Que notre frere Damasc ne soit pas de pire condition que ceux au dessus  
 „ desquels il est elevé par la prérogative du Siege Apostolique, *quoiqu'il leur*  
 „ *soit égal en fonction;* & qu'ayant été justifié par vous-mêmes, il ne soit pas  
 „ soumis aux Jugemens criminels, dont votre Loi a exempté les Evêques.  
 „ Toutesfois Damasc ne decline point le Jugement des Puissances, parcequ'il  
 „ ne demande rien de nouveau. Il se conforme aux exemples de ses Prede-  
 „ cesseurs, suivant lesquels l'Evêque de Rome peut se défendre dans le Con-  
 „ seil de l'Empereur, si on ne confie pas sa Cause à un Concile. Car, le  
 „ Pape Sylvestre (ss), étant accusé par des hommes sacrileges, plaïda sa  
 „ Cause devant votre Pere Constantin. „

Les Em-  
 pereurs  
 Gratien &  
 Valenti-  
 nien ac-  
 cordent de  
 nouveaux  
 Droits au  
 Siege de  
 de Rome.

L'Empereur Gratien repondit favorablement à la Requête du Concile,  
 par un Rescrit adressé à Aquilain, Vicaire de Rome, qui porte aussi le nom  
 de l'Empereur Valentinien, suivant le stile ordinaire. Par ce Rescrit (tt)  
 les Empereurs ordonnent aux Vicaires de Rome d'exécuter les ordres prece-  
 dens, de chasser à cent mille de Rome les seditieux marquez par les Conci-  
 les des Evêques, & de les chasser aussi du territoire des Villes qu'ils trou-  
 blent. Ils ajoutent: „ Nous voulons que quiconque voudra retenir son Egli-  
 „ se, étant condamné par le Jugement de Damasc rendu avec le conseil de  
 „ cinq ou de sept Evêques, ou par le Jugement des Evêques Catholiques;  
 „ ou celui qui étant cité au jugement des Evêques refusera de s'y presenter:  
 „ Nous voulons que par l'Autorité du Prefet du Pretoire de Gaule ou d'I-  
 „ talie, ou des Proconsuls ou des Vicaires, il soit renvoïé au jugement des  
 „ Evêques, & conduit à Rome sous bonne garde: que si le Rebelle est  
 „ dans un Pais plus éloigné, toute la connoissance en soit renvoïée à l'Evê-  
 „ que Metropolitan: ou s'il est Metropolitan lui-même qu'il se rende à  
 „ Rome sans delai, ou devant les Juges donnez par l'Evêque de Rome, ou  
 „ au Concile de quinze Evêques voisins; à la charge de n'y plus revenir  
 „ après ce Jugement. Enfin, nous voulons que les gens de mœurs nota-  
 „ blement corrompues, ou notez comme Calomniateurs, ne soient pas re-  
 „ çûs facilement contre un Evêque comme Accusateurs ou comme temoins. „  
 Ain-

(ss) Voyez ci-devant la Vie du Pape Syl-  
 vestre.

(tt) To. 2. Concil, pag. 1003. Item, apud  
 Baronium, ad an. 381.



Ainsi, comme le remarque Mr. Fleury (*uu*), les Empereurs accordent au Concile de Rome tout ce qu'il demandoit. Je dirai plus: ils se depouillent manifestement, & d'une maniere qui ne sauroit être excusée de foiblesse, d'une partie de leur Autorité, pour en revêtir le Pape Damase. La suite de cette Histoire nous fera voir l'Abus prodigieux que les Successeurs de cet Evêque de Rome ont fait de la Condescendance des Princes. Du reste, il est bon d'observer, qu'alors on ne regardoit point l'Evêque de Rome comme Juge souverain & indépendant de tous les fideles. Au contraire, il est visible, qu'on pouvoit le traduire devant les Tribunaux seculiers: Que le Pape Damase, craignant de s'en tirer assez mal, fut contraint de se soumettre au jugement d'un Concile: Qu'il eut besoin d'y être justifié, & que pour arrêter les poursuites qu'on faisoit contre lui, le Concile protesta que le Pape étoit prêt à subir le Jugement du Conseil de l'Empereur, à l'Exemple des Evêques qui l'avoient précédé. Qu'on pouvoit même appeler du jugement du Pape rendu avec cinq ou sept Evêques: & que les autres Evêques le nomment leur Frere: & déclarent qu'ils lui sont égaux en Fonction, c'est à dire en Jurisdiction, en Autorité, quoiqu'ils lui déferent la Primauté d'ordre, à cause des prerogatives du siege Apostolique (*xx*).

On croit que ce fut en 379. que Gregoire de Nyffe fit un fort beau Discours sur la Divinité du Fils & du St. Esprit. Parlant dans cette piece du sacrifice d'Abraham, il dit qu'il en a vû plusieurs fois la Representation; & que l'Image de ce spectacle lui a fait verser des Larmes. Il ne dit point s'il avoit vû cette peinture dans une Eglise ou dans une Maison particuliere. Mais, dans un autre Discours où il s'agit de Theodore, & d'une Eglise du nom de ce Saint, il ne laisse aucun lieu de douter qu'il y eût des Images dans quelques Eglises de son Pais. On peut conjecturer que cet Usage n'étoit pas de beaucoup antérieur au tems de Gregoire de Nyffe, puisque c'est le premier Auteur qui en ait parlé. C'est une Imitation du Paganisme (*yy*); à quoi bon le dissimuler. Mais, c'est une Imitation, qui n'a rien de profane, si l'on retranche les Excès, qu'aucune Personne sensée ne sauroit approuver, & que divers Docteurs de notre Communion ont condamnez (*zz*). Mais, comme les Images servent de Livre aux Ignorans, & d'Amusement aux Enfans, toutes les apparences me portent à croire qu'elles seront maintenues dans les Eglises, malgré les Protestans qui ne sauroient s'accommoder qu'aux Usages que l'Ecriture Sainte autorise.

Les Allemans, qui faisoient de frequentes irruptions (*a*) dans la Gaule, obligerent l'Empereur Gratien à revenir en Occident, où il avoit établi avec son frere le siege de son Empire, aiant laissé à Theodose l'Illyrie & l'Orient. Ils furent tous deux favorisez de la Fortune, l'un contre les Alle-  
lemans,

An de J. C.  
378.  
Reflexion  
sur la Con-  
descen-  
dance per-  
nicieuse de  
ces Empe-  
reurs.

An de J. C.  
379.

Usage des  
Peintures  
dans les  
Eglises.

An de J. C.  
380.

Expedi-  
tion de  
Gratien &  
Conver-  
sion de  
Theodose.

(*uu*) Hist. Eccl. Liv. XVII. §. 42.

(*xx*) Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 378.

(*yy*) Conformitez des Coremonies anciennes avec les Modernes, ch. X.

(*zz*) George Cassander, dans sa Consulta-  
tion adressée aux Empereurs Ferdinand &  
Maximilien; &c. &c.

(*a*) Sozomene, Hist. Eccl. Liv. VII. ch. 4.



An de J.C.  
380.

lemans, & l'autre contre les Peuples qui habitent sur les bords du Dauube Theodose, aiant défait une partie de ces derniers, & aiant contraint le reste à lui demander la Paix, & à lui donner des otages, il alla à Theffalonique, où étant tombé malade, il fut instruit par Ascolius, Evêque de cette Ville-là, des veritez de la Religion Chrétienne, bâtié ensuite, & peu après il guerit. Il étoit né de parens Chrétiens, qui avoient toujours été fort soumis aux Decrets du Concile de Nicée; &, pour ce sujet, il fut fort aisé d'avoir trouvé Ascolius, qui étoit dans les mêmes sentimens, & qui d'ailleurs avoit toutes les qualitez qui peuvent rendre un Evêque recommandable. Il fut aussi fort aisé de savoir que l'Illyrie s'étoit preservée de la contagion de l'Arianisme. S'étant informé de la creance des autres Provinces, il apprit que jusques à la Macedoine les habitans tenoient la même creance & rendoient au Fils & à l'Esprit saint un honneur égal à celui qu'ils rendoient au Pere: mais, que vers l'Orient, & principalement à Constantinople, le Peuple étoit partagé en diverses Sectes. Il crut devoir proposer sa creance à ses Sujets, au lieu de les contraindre impérieusement dans leur Religion; &, pour cet effet, il fit une Loi à Theffalonique, qu'il envoya publier à Constantinople, afin que de cette Capitale de l'Empire elle se repandit aux extremités les plus éloignées. Cette Loi celebre est conçûe en ces termes (b): „ Les

Loi des Empe-reurs contre les A-riens.

„ Emperours Gratien, Valentinien, & Theodose, Augustes, au Peuple de la Ville de Constantinople. Nous voulons que tous les Peuples de notre obéissance suivent la Religion que l'Apôtre St. Pierre a enseignée aux Romains, comme il paroît, parce qu'elle s'y conserve encore à present: celle que l'on voit suivre au Pape Damase & à Pierre Evêque d'Alexandrie, homme d'une Sainteté Apostolique; enforte que selon l'instruction des Apôtres & la Doctrine de l'Evangile, nous croions une seule Divinité du Pere, du Fils, & du St. Esprit, sous une pareille Majesté & une sainte Trinité. Nous voulons que ceux qui suivront cette Loi prennent le nom de Chrétiens Catholiques; & que les autres, que nous jugeons insensés, portent le nom infame d'Heretiques, & que leurs Assemblées ne prennent point le nom d'Eglises: réservant leur punition premierement à la Vengeance Divine, & ensuite au mouvement qui nous sera inspiré du Ciel. Donné à Theffalonique, le troisiéme des Calendes de Mars, sous le cinquiéme Consulat de Gratien & le premier de Theodose, c'est à dire le 28. de Fevrier 380. „

Herésie des Priscillianites.

Vers ce tems-là, l'Herésie des Priscillianites fit du bruit en Occident. Son premier Auteur (c) fut un nommé Marc, Egyptien de Memphis, Manichéen, qui étant venu en Espagne eut pour Disciples, premierement une Femme de quelque consideration nommée Agape, & ensuite un Rheteur nommé Elpidius attiré par cette Femme. Ils instruisirent Priscillien dont la Secte prit le nom. C'étoit un homme noble, riche, & d'un beau naturel, d'une grande facilité à parler, capable de souffrir les fatigues & la faim, vivant de

peu,

(b) *Cod. Theod. Lib. 2.*

*Hist. lib. 2. Hier. ad Ctesiphont. c. 2. Isid. de*

(c) *Prosp. Chron. an. 380. Sulp. Severus, Vir. ill. c. 2.*



peu, desintereffé: mais, ardent, inquiet, vain, & enflé des Etudes profanes, auxquelles il s'étoit appliqué; car il avoit beaucoup de lecture, & une curiosité infinie, qui l'avoit porté, disoit-on, dans la Magie. Il attira à sa Doctrine plusieurs Personnes Nobles & plusieurs du Peuple. Sur-tout les Femmes, naturellement curieuses, peu fermes dans la foi, amatrices des nouveutez, accouroient en foule autour de lui; & il s'attiroit un grand respect par son extérieur humble & son visage composé. Cette erreur avoit déjà infecté la plus grande partie de l'Espagne, & même quelques Evêques, entr'autres Instantius & Salvien, qui commençoient à former un parti pour la soutenir. Le fonds de leur Doctrine étoit tiré de celle des Manichéens, mêlée des erreurs des Gnostiques & de plusieurs autres. Ils disoient que les Ames étoient de même substance que Dieu, & qu'elles descendoient volontairement sur la Terre au travers de sept Cieux, & par certains degrez de principautez, pour combattre contre le mauvais Principe, Auteur du Monde, qui les semoit en divers corps de chair. Ils enseignoient que les hommes étoient attachez à certaines étoiles fatales, & que notre corps dependoit des douze signes du Zodiaque, attribuant le Belier à la tête, le Taureau au cou, les Jumeaux aux Epaules, & ainsi du reste, suivant les Réveries des Astrologues. Ils ne confessoient la Trinité que de parole; disant avec Sabellius, que le Pere, le Fils, & le St. Esprit étoient le même, sans aucune distinction réelle de Personnes. Ils differoient des Manichéens en ce qu'ils ne rejetoient pas ouvertement l'Ancien Testament: mais, ce n'étoit qu'artifice; car, ils expliquoient tout par des allegories, & joignoient aux Livres Canoniques beaucoup d'Ecritures Apocryphes. Ils s'abîtenoient de manger de la chair comme immonde; & en haine de la generation, separoient les Mariages, malgré la partie qui n'étoit pas de leur opinion: disant en general, que la chair n'étoit pas l'ouvrage de Dieu, mais des mauvais Anges. Ils s'assembloient de nuit hommes & femmes, prioient nuds, & commettoient beaucoup d'impuretez, qu'ils couvroient d'un secret profond; car, la Maxime de Priscillien étoit, *Jura, perjura, secretum prodere noli*: Jurez parjurez-vous, disoit-il, mais ne decouvrez point le secret. Ils jeunoient le Dimanche, le jour de Pâques, & le jour de Noël, & se retiroient ces jours-là, pour ne se pas trouver à l'Eglise. Le Pape Leon rapporte (d) seize Articles dans lesquels Turribius avoit fait consister toute la Doctrine des Priscillianites.

Après beaucoup de Disputes sur cette Heresie, il se tint un Concile à Sarragoce, où elle fut condamnée en absence de ceux qui la soutenoient. Instantius, Salvien, & Priscillien allerent à Rome pour se justifier. Mais, le Pape Damase, loin de recevoir leur justification, ne voulut pas même les voir (e).

Cependant, l'Empereur Theodose méloit aux soins du Gouvernement une attention extraordinaire à retablir la Paix & l'Union dans l'Eglise. Dans cette vûë, il fit assembler un nombreux Concile à Constantinople, dont le

An de J. C.  
380.

Elle est  
condam-  
née.

Concile de  
Constanti-  
nople.

3. Ca-

(d) *Epist. 15. ad Turrib.*  
*Tom. I.*

(e) *Sulpic. Sev. Hist. Lib. 2.*



An de J. C.  
381.

3. Canon accorde au Patriarche de Constantinople les mêmes Privilèges que ceux dont l'Evêque de Rome jouissoit. Mais, il faut remarquer avec le Docte Beverigius, que ces prérogatives d'honneur ne renfermoient encore alors aucune supériorité, ou puissance, mais seulement quelque prééminence. Car, ce fut le Concile de Calcedoine, qui ajouta aux honneurs les droits d'autorité & de puissance.

Concile  
d'Aquilée.

Incontinent après le Concile de Constantinople, on tint en Occident celui d'Aquilée, convoqué par les Ordres de l'Empereur Gratien, dès le commencement de l'an 379. On ne voit pas qu'il y eut quelqu'un de la part du Pape Damase. St. Ambroise dirigea tous les mouvemens de cette sainte Assemblée; & après la condamnation de l'Arianisme, on y examina de nouveau les Accusations dont les Schismatiques chargeoient l'Evêque de Rome. N'osant toucher à la pureté de sa foi, qui se manifestoit assez par son zèle, ils attaquoient celle de ses mœurs, comme je l'ai déjà dit. Ils renouvelèrent l'accusation d'Adultere, que deux Diacres † devouez à Ursin lui avoient autrefois intentée; & ils la fonderent sur ce qu'il étoit fort aimé des Dames, & que presque toutes prenoient son parti avec zèle. Mais, on l'estimoit vertueux; & cette opinion soutenoit l'honneur de Damase contre toutes les Accusations de ses Ennemis. On regardoit comme une nouvelle Calomnie ce qu'on disoit, qu'il avoit corrompu par argent la Cour de l'Empereur Gratien. Cependant, le Concile, pour fermer la bouche aux Accusateurs de notre Saint Pape, voulut faire voir qu'il ne les meprisoit pas; & aiant examiné juridiquement la fausseté de tous leurs Chefs, il rendit un témoignage authentique à l'innocence de l'accusé.

Les Enne-  
mis de Da-  
mase l'ac-  
cusent de  
nouveau  
d'Adul-  
tere.

An de J. C.  
382.

Damase se  
déclare  
contre les  
Païens.

Les Païens regardoient Damase comme un dangereux adversaire, à cause de sa fermeté & de son credit. En effet, il s'opposa avec vigueur à la conservation, ou au retablissement, de l'Autel de la Victoire dans le Senat. Ce fut lui, qui se chargea de la Requête des Senateurs Chrétiens, contre celle des Païens: & il l'adressa à St. Ambroise, Evêque de Milan, qui scût la faire valoir auprès de Gratien, & de Valentinien le Jeune. Ils éprouverent néanmoins son Equité naturelle, lorsque le jeune Symmaque, qui étoit Prefet de Rome fut accusé d'avoir maltraité quelques Chrétiens. Damase rendit de bon cœur à Symmaque le temoignage qu'il lui demandoit (f) pour sa décharge auprès de l'Empereur Valentinien II. Mais, il étoit toujours contraire à St. Flavien, successeur de St. Melece, Evêque d'Antioche. Pour remédier au Schisme, qui divisoit encore cette Eglise, il assemble un nombreux Concile à Rome, auquel il invita les Orientaux par une Lettre Synodale signée des Evêques qui étoient déjà assemblez. Il n'y eut que St. Epiphane, Evêque de Salamine, ou Constance en Chypre, & Paulin, Evêque d'Antioche pour les Catholiques Eustathiens, qui y vinrent; & ils amenèrent avec eux le grand St. Jérôme. Les Orientaux assemblez à Constantinople se contenterent de récrire au Concile de Rome (g), & manderent en-  
tr'au-

Il est con-  
traire à  
Flavien, &  
assemble  
un Concile  
à Rome sur  
le Schis-  
me de l'E-  
glise d'An-  
tioche.

† Concorde & Caliste.  
(f) Symm. lib. 10. Epist. 34.

(g) Apud Ambros. Epist. 13. & 14.



tr'autres choses, que l'ordination de Maximé le Cynique, que Damase & les Occidentaux avoient soutenue d'abord, puis enfin abandonnée, étoit déclarée nulle par l'élection legitime de Néctaire pour l'Eglise de Constantinople: que Flavien avoit été canoniquement élu par les Evêques d'Orient; & que tout le Concile de Constantinople avoit approuvé cette ordination. Ce point fut le seul dont ils ne purent persuader les Occidentaux (h). Le Pape Damase, & le Concile de Rome, ne voulurent point reconnoître d'autre Evêque d'Antioche que Paulin, & refuserent leur Communion à Flavien & aux Evêques qui l'avoient ordonné.

St. Epiphane & Paulin retournerent en Orient; mais, St. Jérôme demeura à Rome. Il s'attacha au Pape Damase, & lui aidoit à écrire ses Lettres, pour répondre aux Consultations que les Conciles de diverses Eglises lui adressoient. St. Jérôme s'attira bien-tôt l'estime & l'affection de tout le Monde, par la Sainteté de ses mœurs, son humilité, & son éloquence; en sorte qu'on le jugeoit digne de l'Episcopat. Le Pape Damase l'avoit déjà consulté quelquefois sur diverses questions de l'Ecriture, & l'avoit excité à corriger la Version Latine du Nouveau Testament. Il continua, l'ayant auprès de lui, à le faire travailler sur l'Ecriture. On croit qu'il écrivit dans ce tems-là le Dialogue contre les Luciferiens, qui, joints aux Partisans d'Ursin, brouilloient continuellement à Rome contre le Pape Damase.

Il y avoit dix huit ans & quelques mois, que Damase gouvernoit l'Eglise de Rome, lorsque Dieu le retira de ce Monde. On croit que ce St. Pape mourut le 11. jour de Decembre de l'an 384. Outre les Eloges que St. Jérôme lui a donnés, & qui sont suspects de quelque flaterie à cause de la liaison étroite dans laquelle ces deux grands hommes ont vécu, il paroît qu'on étoit persuadé de la vertu & du mérite de Damase, jusqu'au fond de l'Orient car Theodoret (i) le représente comme un Evêque toujours prêt de tout faire pour la défense de la Doctrine des Apôtres. On lui attribue plusieurs Miracles, de son vivant, & après sa mort; mais, *quanti hæc sint faciendæ Eruditi norunt*. Il avoit voulu se faire enterrer en un lieu où étoient les Reliques de St. Sixte, & de plusieurs autres Martyrs: il en fut détourné par la crainte de troubler leurs cendres. Il fut donc enseveli dans une Eglise qu'il avoit fait bâtir aux Catacombes, sur le chemin d'Ardée, auprès de sa Mere & de sa Sœur la Vierge Irene, dont il avoit fait l'Epitaphe (k). Il avoit aussi fait la sienne, où il marque sa foi sur la Resurrection. Il bâtit ou repara l'Eglise de St. Laurent où il avoit servi après son Pere, & elle porte encore son nom. Il la fit (l) orner de Peintures d'Histoires Saintes, que l'on voioit encore quatre cens ans après. On ne rendoit alors aucun Culte à ces Images: & il y a même tout lieu de penser que lorsqu'elles passerent des Verres aux Cimetieres \* des

(h) *Sozomene Hist. Eccl. Liv. VII. ch. 11.*

(i) *Theodoret, Hist. Eccl. Liv. V. ch. 2.*

(k) *Damas. Carm. 28.*

(l) *Apud Fleury, Hist. Eccles. Liv. XVIII. §. 33.*

\* Dans les premiers siècles du Christianif-

me, l'usage des Verres peints étoit fort commun, & les Chrétiens s'en servoient pour marquer les Tombeaux de leurs morts: de là vint probablement l'Usage des Peintures dans les Eglises. *Buonarroti, Osservazioni sopra alcuni frammenti di Vasi Antichi, &c.*

An de J. C.  
382.

An de J. C.  
383.

St. Jérôme  
fait l'Office de  
Secrétaire  
auprès de  
Damase.

An de J. C.  
384.

Mort de  
Damase.

ESPAÑOLA

BIBLIOTECA

Comment  
l'Usage des  
Peintures  
s'est intro-  
duit dans  
les Eglises.



An de J.C.  
384.

Martyrs, & de-là dans les Eglises, il fallut que les Saints Evêques de ce tems-là fissent des Leçons à leurs Auditeurs, pour leur faire comprendre ce que les Peintures qu'on leur presentoit pour leur instruction signifioient, sans quoi, il leur auroit été impossible de pénétrer le sens enigmatique de ces Figures; car, il y en a de difficiles à deviner, quoiqu'on possède l'Ecriture. Mais, les Inscriptions qu'on mettoit à la plupart marquent bien qu'il falloit au moins savoir lire, supposé que l'on n'eut aucun Interprète. Tout cela (\*) avoit, sans doute, son bon côté, sur-tout si l'on suppose avec Mr. *Buonarruoti* (m), Sénateur de Florence, qu'on inventa les Peintures des Verres, pour tourner les Chrétiens vers les saints objets de la Religion, & pour s'opposer à diverses Heresies, ce qui continua ensuite sur d'autres matieres différentes. Si l'on en fut demeuré là, jamais on n'auroit vû les funestes Guerres des Iconoclastes.

Presens  
que le Pa-  
pe fit à l'E-  
glise de St.  
Laurent.

Damase ne se contenta pas d'orner l'Eglise de St. Laurent; il voulut encore l'enrichir. Il lui donna une Patène d'argent du poids de quinze livres, un Vase cizelé de dix livres, cinq Calices d'argent de trois livres piece, cinq Couronnes d'argent à porter des cierges de huit livres piece, des Chandeliers de cuivre de seize livres; des Maisons autour de l'Eglise, du revenu de cinquante cinq sôus d'or; une Terre, du revenu de deux cent vingt sôus, & un autre de cent trois; un Bain près de l'Eglise, rapportant vingt-sept sôus d'or. Tout ce revenu monte à quatre cens cinq sôus d'or, qui, à huit livres la piece, font trois mille deux cens quarante livres de notre Monnoye: & les Vases d'argent à 12. onces la livre Romaine, reviennent à quatre-vingts marcs, sans les façons. St. Damase fit aussi rassembler l'eau des sources du Vatican; & il y fit des fonds baptismaux.

Ecrits sup-  
po'ez à  
Damase.

On attribue à Damase divers Ecrits, qui sont des monumens supposés par *Isidore Mercator*. Ils (n) ne sont point du stile de ce Pape, & contiennent plusieurs choses qui en font voir clairement la supposition. La Lettre qui porte le nom d'Aurelius Evêque de Carthage, à Damase, aussi bien que la reponse de ce Pape portent les noms des Consuls, Gratien pour la troisieme fois, Equitius pour la premiere. Or ce Consulat arrive l'an 374. & Aurelius étoit encore Diacre quand St. Augustin revint de Milan à Carthage en 385; & il ne fut ordonné Evêque qu'en 389. Il est donc visible que cette Lettre ne peut être d'Aurelius. La Lettre du Concile d'Afrique à Damase est tirée de celles de Sergius & de Martin, & elle établit sur le sujet des Appellations une Doctrine contraire à celle des Afriquains. La Lettre à Etienne appelé Archevêque du Concile de Mauritanie est tirée des Lettres d'Innocent, de St. Leon, d'Anastase, de Sergius, de Martin I. &c. Il est marqué qu'elle a été écrite sous le Consulat de Stilicon, qui ne fut Consul que seize ans après la mort de Damase. La Lettre touchant les Gorévêques rapporte des Canons touchant la Version de Denys le Petit. L'on

y

\* *Biblies. Ital. To. VI. p. 197.*

(m) *Osservazioni sopra di frammenti di Vasi Antichi, &c.*

(n) *Du Pin, Nouvelle Biblioth. des Auteurs Eccl. To. II. l. part. pag. 452. & suiv.*



y trouve un Canon du Concile de Calcedoine, & des passages des Lettres de Sirice, d'Innocent, de Zozime, de Celestin, de St. Leon; &c. La Lettre aux Evêques d'Italie est tirée de St. Leon, de St. Gregoire, de Martin I. & d'Adrien I. Il se trouve de la fausseté dans la note du Consulat. Il y a enfin dans Ives de Chartres, & dans Gratien, quelques Decrets attribuez à Damase; mais, on ne peut pas être assuré de leur antiquité, sur la foi de ces Auteurs.

Il y a encore plus de quarante Epigrammes, Inscriptions, ou Epitaphes en Vers, sous le nom de Damase. Elles sont raportées par Baronius & par Gruter; & recueillies par Sarazaius, qui a fait de longs Commentaires sur ces pièces. On n'est pas bien sûr si elles sont toutes de Damase; mais, il n'est pas fort nécessaire de se mettre en peine qui en est l'Auteur, parcequ'elles ne contiennent rien de remarquable. Je ne m'arrête point à prouver que le Livre des Vies des Papes, intitulé le *Pontifical de Damase*, n'est point de lui; parcequ'il est constant, de l'aveu de tout le Monde, qu'il a été composé long-tems après la mort de ce Pape.

Les Oeuvres de Damase furent imprimées à Rome en 1639; par les soins d'Ubaldinus, qui les dedia au Pape Urbain VIII; & en 1672. Billaine contredit à Paris cette Edition de Rome.

On attribue à Damase d'avoir introduit la Psalmodie dans l'Occident, & l'Usage de chanter *Alleluia*. On ajoute, que ce fut lui qui fit ajouter le *Gloria Patri*, &c. à la fin des Pseaumes.

THEODOSE.  
ARCADE.

S Y R I C E.

HONORIUS.

X L. P A P E.

A La place de Damase, on élit SYRICE, Romain de Naissance, fils de Tiburce, & Prêtre du titre de Pasteur, qui tint le St. Siege environ quinze ans. Le vieux Schismatique Ursin y forma quelques oppositions qui furent inutiles. L'Empereur Valentinien approuva cette élection, comme il paroît par un Rescrit (a) adressé à Pinien, Prefet de Rome. Il porte que Syrice a été élu tout d'une voix, & Ursin rejetté par les acclamations du Peuple. Ce Rescrit est daté du 23. Fevrier 385.

Himerius, qui gouvernoit depuis long-tems l'Eglise de Tarragone, Metropole d'une grande partie de l'Espagne, avoit envoie à Rome vers le Pape Damase un Prêtre nommé Bassien, chargé d'une Consultation sur divers points de Discipline. Il n'arriva qu'après l'ordination de Syrice, qui d'abord fit reponse par une Lettre celebre, la premiere des Lettres semblables qui soient venuës jusques à nous, & que l'on nomme Décretales, parce que ce sont des Résolutions qui ont force de Loi. Celle-ci (b) est datée du troisiéme

(a) *Apud Baronium, Annual. Eccl. ad an. 385. §. 6.*

(b) *Coneil. To. II. pag. 1017.*

An de J. C.  
384.

Ses Poë-  
sies.

Editions  
de ses ou-  
vrages.

An de J. C.  
384.

Election  
de Syrice.

An de J. C.  
385.

Sa reponse  
à Hime-  
rius est la  
premiere  
Decretale  
véritable.

me



An de J. C.  
385.

me des Ides de Février, sous le Consulat d'Arcade & de Bauton: c'est à dire l'onzième de Février 385. Elle porte en substance: Que le Batême ne doit être administré qu'à la Fête de Pâques ou de Pentecôte, à moins que les Enfans, où ceux qui demandent ce Sacrement, ne soient en danger de la vie. Qu'il faut retrancher les Apostats de l'Eglise, & leur donner pourtant la grace de la reconciliation à la fin de la vie, s'ils se repentent. Qu'il ne faut point rebâtifier ceux qui l'ont été par les Ariens, mais seulement leur imposer les mains. Qu'une personne ne peut pas épouser une fille promise à un autre. Que les Penitens, qui seront retombez dans les Péchez de la Chair, après avoir accompli leur Penitence, seront separez de la Table sainte, en permettant pourtant qu'on leur donne l'Eucharistie à l'article de la mort: il donne le même ordre pour les femmes. Qu'il faut chasser les Religieux & les Religieuses qui auroient contracté des Nôces, & les enfermer dans des Cellules, pour y pleurer leurs Péchez, & pour être reçus avant leur mort à la Communion de l'Eglise. Qu'il faut ôter les Charges aux Evêques & aux Prêtres, qui, sous pretexte que le Mariage n'a pas été interdit aux Ministres du Tabernacle, habitent avec leurs Femmes. Que les Clercs, qui passent à de seconds vocux, doivent être deposez. Que Personne ne doit ignorer les Statuts du Siege Apostolique.

Divers  
Ordres  
Ecclesiastiques.

Reflexions  
sur la Loi  
du Celi-  
bat.

Dans cette même Lettre, Syrice marque les Degrez, par lesquels il veut qu'on passe avant que de parvenir au Sacerdoce. Il dit qu'il faut être Lecteur, puis à l'age de 30. Acolythe & Sous-Diacre, pourvû qu'on ne se marie qu'une seule fois, & qu'on n'épouse point de Veuve: puis Diacre, si l'on s'engage à garder le Celibat; puis 5. ans après, Prêtre; puis dix ans après, Evêque. Il est aisé, à la simple Lecture de cette Lettre, de s'apercevoir combien le Pape Syrice étoit ambitieux, & que, pour satisfaire la maudite passion de s'aggrandir, il ose bien faire de nouvelles Loix, sur un point que le grand Concile de Nicée avoit laissé indécis. Je parle du Celibat des Ecclesiastiques, sur lequel il fit un Decret positif (e), pour exclure du Clergé ceux qui avoient commerce avec leurs Femmes; appliquant aux Clercs qui se marient ce que St. Paul dit que *Ceux qui sont en la Chair ne peuvent plaire à Dieu*. Les Philosophes Paiens faisoient beaucoup de cas de cette Pureté Virginale, qu'aucun homme ne fauroit garder parfaitement sans une espece de Miracle très-rare. Les *Hierophantes* (d), qui étoient les premiers Ministres de la Religion chez les Atheniens, buvoient de la Ciguë, pour se rendre impuissans; & dès qu'ils étoient élus au Pontificat, ils cessoient d'être hommes. St. Jerome, dans un de ses écrits, fait parler un Stoïcien nommé Cheremon, qui décrit la Vie des anciens Prêtres d'Egypte & dit: Qu'ils n'avoient aucun Commerce avec les Femmes, depuis qu'ils s'étoient attachez au service Divin; & que, pour éteindre les flammes de la convoitise, ils s'abstenoient entièrement de chair & de vin. Les Prêtres de Cybele étoient

(e) Despensés, Clithoveus, Cassander, & plusieurs autres avouent que Syrice est le premier qui fit une Loi pour le Celibat.

Voyez aussi la Glose du Droit Canon, *Distinct.* 84. c. 3.

(d) *Hieronimus, Lib. 2. adv. Jovin.*



étoient tous Eunuques. Encore ces Gens-là avoient-ils recours à un Moïen infailible pour garder le Celibat. Mais, que nos Prêtres & nos Moines fassent temerairement un Vœu de Chasteté; qu'ils s'engagent par serment à garder une Pureté Virginale, quoiqu'ils s'éloignent dans le point essentiel de la Pratique des Prêtres du Paganisme; c'est un Abus, que je ne saurois souffrir, & qui me paroît absolument intolerable, vû les desordres sans nombre, qui en naissent (e).

Peu de tems après la mort du Pape Damase, St. Jérôme partit de Rome pour retourner en Palestine. La Reputation de sa Doctrine avoit excité la Jalousie de plusieurs du Clergé, & sa Liberté à reprendre leurs vices avoit attiré leur haine. Pendant le séjour qu'il fit à Rome, il écrivit entr'autres Ouvrages un petit Traité de la Manière de garder la Virginité, adressé à la Vierge Eustochium, fille de Ste. Paule. Il avertit cette Ste. Fille de fuir les Hypocrites de l'un & de l'autre Sexe; &, parlant des Clercs, en particulier, il dit: „ Il y en a qui briguent la Prêtrise ou le Diaconat, pour voir „ les femmes plus librement. Tout leur soin est de leurs habits, d'être „ chauffez proprement, d'être parfumez. Ils frisent leurs cheveux avec le „ fer; les anneaux brillent à leurs doigts: ils marchent du bout du pied: „ vous les prendriez pour de jeunes fiancés, plutôt que pour des Clercs. „ Il y en a dont toute l'occupation est de favoir les noms & les demeures „ des femmes de qualité, & de connoître leurs inclinations. J'en décrirai „ un, qui est le Maître en ce Métier. Il se leve avec le Soleil. L'Ordre de „ ses visites est préparé: il cherche les Chemins les plus courts; & ce „ Vieillard importune entre presque jusques dans les Chambres où elles dor- „ ment. S'il voit un oreiller, une serviette, ou quelqu'autre petit meu- „ ble à son gré, il le loue, il en admire la propreté, il le tâte, il se plaint „ de n'en avoir point de semblable, & l'arrache plutôt qu'il ne l'obtient. „ St. Jérôme marquoit encore leur Avarice, en disant, que ces Clercs inté- „ ressez, sous prétexte de donner leur benediction, étendoient la main pour „ recevoir de l'argent, & devenoient dépendans de celles qu'ils devoient gou- „ verner. Il se plaint ailleurs (f) de ceux qui s'attachoient à des Personnes a- „ gées & sans enfans, & leur rendoient avec assiduité les services les plus bas „ & les plus indignes, pour avoir part à leur Succession.

Plusieurs (g) furent choquez de cette Liberté de St. Jérôme, & prirent pour eux ce qu'il disoit. On l'attaqua par toutes sortes de Medifances: on censuroit jusques à sa démarche, son ris, l'air de son visage. Sa simplicité leur étoit suspecte. Enfin, la Calomnie s'étendit jusques à noircir sa reputation, sous prétexte des Femmes & des Vierges à qui il expliquoit l'Ecriture sainte, quoique depuis son batême sa conduite eut toujours été parfaitement pure & desintéressée, & qu'il ne vit que des femmes d'une piété exemplaire, & d'une rigoureuse pénitence. En général, le Peuple de Rome mur

An de J. C.  
385.

St. Jérôme retourne en Palestine.

Corruption du Clergé de Rome.

Leur Avarice.

St. Jérôme est odieux au Clergé de Rome.

(e) Michel Monserrat Monsannes, Aviso sobre los Abusos de la Iglesia Romana; Imprimé à la Haye en 1633.

(f) Hier. Epist. 2. ad Nepot. c. 7.

(g) Epist. 8. ad Demet. c. ult. Epist. 100. ad Bon. Epist. 99. ad Aset.





An de J. C.  
385.

Idée qu'il  
donne des  
Moeurs  
de ce  
Clergé.

murmuroit contre les Moines venus d'Orient, les regardant comme des Grecs & des Impositeurs, qui seduisoient les filles de qualité, & les faisoient perir par une vie triste & austere. C'est ce qui déterminâ St. Jérôme à ceder à l'envie, & à se soustraire aux chagrins qu'on lui fusoit, & dont il se plaint amèrement dans sa Lettre à Marcella: „ Lisez, dit-il, lisez l'Apo-  
„ calypse; vous y verrez ce qu'il y est dit de cette femme vêtue d'écarlate,  
„ qui porte sur son front un nom de blasphème, des sept Montagnes, de  
„ plusieurs eaux, & de la fin de cette Ville superbe. A la vérité il y a une  
„ Eglise sainte: on y voit les trophées des Apôtres & des Martyrs: on y  
„ confesse le nom de Jesus-Christ & la Doctrine Apostolique; mais l'ambition,  
„ l'orgueil, & la grandeur y détournent de la piété. „ Et ailleurs:  
„ Lorsque j'étois en Babylone, & l'un des Habitans de Paillarde vêtue d'Ecarlate,  
„ je voulus, dit-il, avancer quelque chose touchant le St. Esprit, &  
„ dedier mon petit Ouvrage au Pape: mais, voici que j'aperçus le pot bouillant  
„ de Jeremie, qui commença à s'enflamer du côté de l'Aquilon. Le  
„ Senat des Pharisiens se mit à crier contre moi; & tous, jusqu'au plus petit  
„ Clerc, conjurerent ma perte. Cela me fit retourner à Jerusalem. J'abandonnai  
„ les Cabanes de Romulus, ces Lieux infâmes; & je leur préfèrai  
„ l'Hôtellerie de Marie, & la Grote de l'Enfant Jesus. „

An de J. C.  
386.

Concile de  
Rome.

Au commencement de cette année 386. le Pape Syrice tint à Rome un Concile de quatre-vingts Evêques, qui ordonnerent que les Heretiques seroient reçûs par l'imposition des mains, & reconciliez en presence de toute l'Eglise; ce qui fut ordonné en particulier à l'égard des Novatiens, & des *Montenses* ou Donatistes de Rome. Il nous reste (b) de ce Concile une Epître Synodale adressée aux Evêques d'Afrique, & contenant neuf Canons de Discipline. Mais, le zele du Pape n'eut pas été satisfait, s'il n'eut engagé l'Empereur Theodose à bannir les Manichéens qui étoient en grand nombre à Rome. Theodose fit donc contre ces Heretiques une Loi severe, qui ordonne (i) de les chasser de tout le Monde, & principalement de Rome: défend d'exécuter leurs Testamens, confisque leurs Biens aux depens du Peuple; & veut enfin qu'ils n'aient rien de commun avec le reste des hommes. Et comme ils dissimuloient leur profession, & se méloient avec les Catholiques dans les Eglises: le Pape ordonna de prendre garde qu'ils ne reçûssent la Communion, & ne touchassent le corps de notre Seigneur de leurs bouches impures. Il en priva même ceux qui se convertissoient; les releguant dans des Monasteres, pour y passer le reste de leurs jours, dans les Jeûnes & les Prieres; & permit seulement, qu'après les avoir bien éprouvez, on leur donnât le Viatique à la mort (k).

An de J. C.  
389.

Loi de  
Theodose  
contre les  
Mani-  
chéens.

Jovinien  
condamné  
par un  
Concile de  
Rome.

Vers le même tems, ou peu après, un autre Concile de Rome condamna l'Heretique Jovinien. Il avoit passé les premières années de sa vie dans les austéritez de la vie Monastique; jeûnant, vivant de pain & d'eau, marchant nus pieds, portant un habit noir, & travaillant de ses mains. Mais, il for-  
tit

(b) *Concil. T. II. pag. 10. 28.*

(i) *Cod. Theod. Lib. 18. de Her.*

(k) *Schelskraet, Antiquitat. illust. part. I. pag. 463.*



tit de son Monastere qui étoit à Milan; & alla à Rome, où il commença à semer ses erreurs. Elles se reduisoient à quatre principales: Que ceux, qui ont été regnez par le Bateme par une pleine foi, ne peuvent plus être vaincus par le Demon: que tous ceux qui auront conservé la grace de Batême auront une même recompense dans le Ciel: que les vierges n'ont pas plus de merite que les veuves ou les femmes mariées, si leurs œuvres ne les distinguent d'ailleurs: enfin, qu'il n'y a point de différence entre s'abstenir des viandes, & en user avec actions de graces. Il nioit aussi que la Ste. Vierge Marie fut demeurée Vierge, après avoir mis Jesus-Christ au Monde.

Jovinien (l) vivoit conformément à ses principes. Il étoit vêtu & chauffé proprement, portoit des étoffes blanches & fines, du linge & de la soye: il se faisoit les cheveux, frequentoit les Bains & les Cabarets, aimoit les jeux de hazard, les grands repas, les mets délicats, & les vins exquis; aussi y paroïsoit-il à son teint frais & vermeil, & à son embonpoint. Toutefois, il se vançoit toujours d'être Moine, & garda le Celibat pour éviter les suites fâcheuses du Mariage. Il trouva beaucoup de Sectateurs à Rome. Plusieurs personnes de l'un & de l'autre Sexe, après avoir vécu long-tems dans la Contenance & la Mortification, se marierent & revenoient à une vie molle & relâchée. Mais, quelques Laïques illustres par leur naissance & leur pieté s'opposèrent aux progres de ces opinions. Ils porterent au Pape Syrice un Ecrit dans lequel Jovinien avoit publié ses erreurs, & lui demanderent son Jugement. Le Pape assembla son Clergé: cette Doctrine fut trouvée contraire à la Loi Chrétienne; & de l'avis de tous ceux qui étoient présents, tant Prêtres que Diacres & autres Clercs, on condamna Jovinien avec huit autres, qui sont nommez (m), comme Auteurs d'une nouvelle Heresie; & on ordonna qu'ils demeureroient separez de l'Eglise pour toujours.

Jovinien étant retourné à Milan, le Pape Syrice y envoya trois Prêtres, Crescent, Leopart, & Alexandre, avec une Lettre à l'Eglise de Milan, qui contenoit la condamnation de cet Heretique, & la Refutation sommaire de ses erreurs. Aussi y fut-il rejetté (n) de tout le Monde avec horreur, & les Deputez du Pape le firent chasser de la Ville. Les Evêques, qui se trouverent à Milan avec St. Ambroise, le condamnerent conformément au Jugement du Pape, à qui ils en écrivirent une Lettre Synodale (o). Ils y louent d'abord sa vigilance Pastorale, & l'assurent qu'ils ont condamné Jovinien & ses adherans.

Le Pape prit connoissance du Schisme qui divisoit l'Eglise d'Antioche entre Flavien & Evagre. Il se plaignit plusieurs fois à l'Empereur de la conduite de Flavien: *Vous abbatez, disoit-il, les Tyrans qui s'élevent contre vous, & non pas ceux qui attaquent les Loix de Jesus-Christ.* Theodose, incontinent après son retour à Constantinople en 391, y avoit fait venir Flavien, & lui avoit ordonné d'aller à Rome, voulant satisfaire aux instances du Pape & des autres Evêques d'Occident, qui le pressoient de faire cesser le Schisme

An de J. C.  
389.

Ses Er-  
reurs.

Relache-  
ment de  
ses Mœurs.

Syrice  
avertit  
l'Eglise de  
Milan de la  
Condam-  
nation de  
Jovinien.

Il prend  
connois-  
sance du  
Schisme  
de l'Eglise  
d'Antio-  
che.

(l) Hier. in Jov. l. c. 25.

(m) To. II. Concil. pag. 1024.

Tome. I.

(n) Ambros. Epist. 42.

(o) Labbe, Concil. To. II.



An de J. C.  
391.

Generouse  
Liberté de  
Flavien.

d'Antioche. Flavien s'excusa pour lors sur l'hyver, & s'en retourna chez lui, promettant d'y aller au printems prochain. Sur les nouvelles instances du Pape Syrice, l'Empereur manda encore Flavien, & le pressa de partir pour aller à Rome. Alors Flavien lui dit avec une honnête liberté: „ Si „ quelqu'un m'accuse, ou d'avoir des sentimens qui ne soient pas Orthodo- „ xes, ou de deshonnorer par mes mœurs la Dignité del'Episcopat, je ne re- „ fuse pas d'avoir mes Accusateurs pour Judges, & de subir le Jugement qu'il „ leur plaira de prononcer. Mais, si ce n'est qu'à mon siege qu'on en veut, „ je ne contesterai point sur ce sujet, & je n'empêcherai point qu'un autre „ ne le prenne. Donnez-le à qui il vous plaira (p). „ L'Empereur, touché de cette generosité le renvoia gouverner son Eglise, quoique les Occidentaux s'obtinassent encore long-tems après à lui refuser leur Communion. Mais, s'étant avisez de se plaindre encore à l'Empereur de ce qu'il souffroit la Tyrannie de Flavien, Theodose leur demanda quelle sorte de Tyrannie Flavien exerçoit; & il leur declara, qu'il étoit prêt de le défendre. Les Evêques lui aiant répondu, qu'ils ne pouvoient pas plaider contre l'Empereur, il les exhorta à s'accorder, & à renoncer à une contestation qui étoit très-inutile, & très-mal fondée, puisque Paulin étoit mort, qu'Evagre avoit été mal ordonné, que les Eglises d'Orient reconnoissoient Flavien pour Evêque legitime, que celles d'Asie, de Pont, & de Thrace communiquoient avec lui, & qu'enfin celles d'Illyrie le regardoient comme Primat d'Orient. Les Evêques d'Occident se rendirent à ces raisons, & promirent de communiquer avec Flavien.

An de J. C.  
394.

St. Paulin  
est mal re-  
çu du Pa-  
pe.

St. Paulin, né d'une des plus nobles & des plus riches Maisons de Rome, & qui avoit été instruit dans les Lettres Humaines par le celebre Aufone, s'étant converti au Christianisme, embrassa la vie Monastique. Il vint à Rome en 394. mais il fut reçu froidement du Clergé & sur-tout du Pape Syrice (q): de sorte que St. Paulin ceda à l'envie & se retira; mais, écrivant à son ami Severe, il ne put s'empêcher de s'en plaindre & d'accuser le Pape d'orgueil.

An de J. C.  
398.

Mort de  
Syrice.

Voilà tout ce que l'Histoire nous apprend de plus particulier de la Vie & des actions de Syrice. On croit qu'il mourut cette année 398. mais on ignore en quel tems. Quelques-uns (r), fondez sur le Martyrologe du nom de St. Jérôme, raportent la mort de ce Pape au 26. de Novembre; & d'autres (s) au mois de Fevrier, sans en determiner le jour. Sa Sainteté est un peu équivoque; car, le Cardinal Baronius n'en a point fait mention dans son Martyrologe. On dit (t) que le Pape Syrice s'étoit laissé surprendre aux artifices de Rufin, Prêtre d'Aquilée, à qui il donna des Lettres de Communion, qu'il fut infecté des erreurs d'Origene \*.

Ou-

(p) Theodoret, *Hist. Eccl.* VI. ch. 23.  
(q) Basnage de Flottemanville, *Annal. Politico-Eccl.* ad an. 394. §. 11.  
(r) Pagi, *Gesta Rom. Pontif. in Siricio.* §. 13.  
(s) Basnage de Flottemanville, *Annal.*

*Politico-Eccl.* ad an. 398. §. 10.

(t) Pagi, *Gesta Rom. Pontif. in Siricio.* §. 11.

\* Voyez ci-dessous la Vie d'Anastase, 41. Pape.



Outre les deux Lettres du Pape Syrice, desquelles j'ai parlé dans le cours de son Histoire, il nous reste encore d'autres Ecrits sous son nom. Une troisieme (u) Lettre de ce Pape est adressée à tous les Orthodoxes: il y exhorte à observer les Canons du Concile de Nicée dans l'Élection des Evêques: il leur recommande de ne point donner les Evêchez à des Personnes inconnues, ni à des Neophytes, ni à des Laïques, mais à des Ecclesiastiques dont la vie soit irréprochable.

La quatrième Lettre de Syrice ne contient rien de remarquable. Elle est adressée aux Evêques d'Afrique, & les plus habiles Critiques la soupçonnent de fausseté, ce qu'ils prouvent par des conjectures très-fortes. Blondel avoit déjà rejeté cette Lettre, mais avec quelque doute, & sans en donner des raisons bien convaincantes. Le celebre Pere Quesnel a achevé de la détruire, en s'appuyant sur le fondement sur lequel elle étoit appuïée, qui est le Concile de Telepte dans lequel cette Lettre est citée, & en rapportant plusieurs nouvelles Conjectures qui font voir qu'elle est manifestement supposée (x).

Enfin, la dernière Lettre écrite à Anysius de Thessalonique & aux autres Evêques d'Illyrie, qui avoit été long-tems attribuée à St. Ambroise, quoiqu'il y soit parlé de ce Pere en troisieme, à été restituée à Syrice par Holstenius. Les Evêques, à qui il l'écrivit, l'avoient consulté sur le sujet de Bonose, accusé de soutenir que la Vierge Marie avoit eu des Enfants de Joseph après la naissance de Jesus-Christ. Syrice repond à Anysius & à ces Evêques, que le Synode de Capouë aiant ordonné que les Evêques voisins de Bonose, & principalement ceux de Macedoine, connoitroient de l'accusation portée contre lui, & en porteroient leur Jugement, il ne lui appartenoit plus de juger cette cause; que c'étoit à ceux qui avoient été chargés de ce Jugement de porter leur Sentence, & que ni l'Accusé ni les Accusateurs ne pouvoient l'éviter; que le Synode de Capouë les aiant choisis pour juger, le Jugement qu'ils rendoient devoit être considéré comme étant du Concile: que Bonose aiant consulté St. Ambroise, s'il pouvoit rentrer dans son Eglise, on lui avoit repondu qu'il ne falloit rien tenter mal à propos; mais qu'il falloit attendre le Jugement de ceux qui avoient l'autorité de déterminer cette affaire. Il ne laisse pas dans la fuite de leur mander ce qu'il pense de cette Question, & de refuter l'opinion de Bonose; mais il le fait comme Docteur particulier, & non pas comme Juge, declarant à la fin de cette Lettre, qu'il attend leur Jugement sur cette affaire pour le suivre comme sa Regle. Voilà (y) un Temoignage bien authentique du Respect que les anciens Papes avoient pour les Decisions des Conciles. Helas! Cet heureux tems n'est plus.

(u) Du Pin, *Bibliot. des Auteurs Eccl.* To. II. 2. part. pag. 734.

(x) Le P. Quesnel, *Dissertat.* 15. sur St. Leon.

(y) Dupin, *Nouvelle Bibliot. des Auteurs Eccl.* To. II. 2. part. Voyez aussi *Concil.* T. II. pag. 1016.



An de J. C.  
398.

I D E E

DES AFFAIRES POLITIQUES DANS LE IV. SIECLE.

Abdica-  
tion de  
Diocle-  
tien.

Ses senti-  
mens sur  
l'état des  
Princes.

Maximien  
veut re-  
monter sur  
le Trône.

Exploits  
de Con-  
stance  
Chlore.

**L**E cruel Diocletien accablé, s'il faut ainsi dire, de sa gloire, après la défaite de ses ennemis: insolent jusqu'à faire baisser ses pieds à ceux qui devoient lui faire la Reverence; & assez impie pour se faire adorer comme un Dieu: Diocletien, dis-je, s'aperçût enfin que ses excès l'avoient rendu l'objet de la haine publique. Il se degouta des honneurs dont il étoit surchargé. Malgré les respects de Constantius & de Galerius, & la soumission de Maximien, il craignit une mort honteuse, parcequ'il étoit soupçonné d'entretenir un secret Commerce avec Maxence & Maximin. Le retour defagreable, que les remords de sa conscience l'obligeoient quelquefois à faire sur sa vie passée, lui fit quitter l'Empire, se flatant peut-être de trouver dans une retraite honorable le repos dont il avoit été privé dans les fatigues du Gouvernement. Quoiqu'il tint une conduite absolument Tyrannique, il avoit de beaux sentimens. Il disoit quelquefois: „ Qu'il n'y avoit rien de plus difficile que de bien regner. Que les Ministres, dont se sert le Prince, ne sont d'accord que pour le trahir. Qu'ils lui cachent ou deguifent la Verité, qui est la premiere chose qu'il devoit savoir. Que sur leur rapport, qui est rarement de bonne foi, il ôte à ceux qui ont du merite & del'honneur ce qu'il donne à des ignorans ou à des perfides. Que par ce moien, ils trompent & vendent le Souverain, qui les paie pour le conseiller. „ Valere Maximien, qui, après un regne de 18. ans, avoit abdiqué l'Empire, à l'exemple de Diocletien, ne fut pas long-tems à se repentir de cette démarche. Il comprit bien-tôt qu'un Solitaire & un Philosophe valient toujours moins qu'un Empereur. Desorte qu'il abandonna sa retraite, & vint à Rome sous prétexte d'aider de ses Conseils son fils Maxence. Mais, s'apercevant qu'il y étoit vû de mauvais œil, il passa dans les Gaules où étoit Constantin son Gendre, contre le quel il forma une Conspiration qui fut découverte par sa propre fille Flavia Maxima, ou Maximina Fausta. Il prit la fuite, pour éviter le châtement de sa perfidie; mais, il fut étranglé à Marseille.

Après l'abdication de Diocletien & de Maximien, Flavius Constantius Chlorus, & Galere Maximin, qui avoient le titre d'AUGUSTES partagerent l'Empire. Constance Chlore fit de beaux Exploits. Il recouvra la Bretagne, defit 60000. Allemans, & bâtit Spire sur le bord du Rhin. Il eut en partage l'Angleterre qui étoit sa Conquête, l'Illyrie, l'Asie, & tout le reste de l'Orient. Il aimoit les Gens de Lettres; il étoit liberal, & tellement ennemi du faste, qu'il faisoit servir des plats de terre sur sa table. S'il étoit obligé de faire un festin de Ceremonie, il prioit ses amis de lui prêter des services d'argent. Les Chrétiens jouirent de la paix sous son regne: il donna un Edit, par lequel il laissoit le choix aux fideles, ou de sacrifier aux Idoles, ou de s'éloigner; & comme quelques-uns prefererent l'exil à leurs

Char-



Charges, il les rappella en les nommant devant tout le Monde de *vrais Amis*. Il chassa ceux qui avoient eu la foiblesse de sacrifier aux Idoles, en leur reprochant avec aigreur: *Que qui n'étoit pas fidele à Dieu, ne le pouvoit être à son Empereur*. Il mourut à York, où il mit la Couronne sur la tête de Constantin son fils (a).

Galere Maximin gagna deux grandes Batailles sur les Perses; & il en perdit une par son Imprudence. Diocletien fut extrêmement irrité de cette perte; & il maltraita beaucoup Galere, qui avoit déjà le titre de Cesar. Peu de tems après, il retourna contre les Perses, les battit, pilla leur Camp, prit leur Roi *Nors* avec sa famille, & étendit les frontieres de l'Empire jusqu'aux bords du Tygre. Il choisit ses deux Neveux pour lui succéder, C. Valere Maximin, nommé Daza avant qu'il fut Cesar, qui eut l'Orient; & Flavius Valerius Severe, qui eut l'Italie avec l'Afrique. Enfin, Galerius mourut d'un Ulcere, où il s'engendra une prodigieuse quantité de Vers.

Marc Aurele Valere Maxence, fils de Marc Aurele Valere Maximien, dit le vieux, aiant appris que Constantin avoit été nommé Empereur, se fit donner le même titre par les Soldats de la Garde, & se maintint quelque tems à Rome, où il fouilloit toutes les Maisons, & principalement celles des Chrétiens, d'Adulteres & de Meurtres (b). Il étoit fort adonné à la Magie; & n'osoit entreprendre la moindre chose, sans consulter les Oracles & les Devins. Il accabla les Provinces où il commandoit d'exactions extraordinaires, & enleva à plusieurs riches leurs anciens Patrimoines. Le vin, cette peste qui détruit la raison, le mettoit en fureur; & il donnoit, étant yvre, des ordres dont il se repentoit à jeûn. Il ne mettoit aucunes bornes à son avarice, à ses impudicitez, ni à ses cruautéz. Entr'autres violences, dont cet infame Tyran usa pour corrompre la pudicité des femmes, l'Histoire rapporte, qu'aïant vainement tenté celle de Sophronie, Dame Chrétienne \*, il envoya des Soldats pour la prendre dans sa Maison. Elle feignit de consentir aux desirs de l'Empereur, & leur demanda seulement le tems de s'habiller proprement pour paroître devant lui. Elle entra dans son Cabinet, mais comme elle ne revenoit point, les Soldats impatiens allerent l'y chercher, & trouverent qu'elle s'étoit poignardée. Autant en fit une Vierge Chrétienne d'Antioche, nommée Pelagie, avec sa Mere & ses Sœurs, qui se tuerent toutes, pour se delivrer du peril où elles étoient d'être exposées à l'impudicité de Maximin, Collegue de Maxence †. „ Quoique ces actions paroissent genereuses & heroïques, elles ne sont pas néanmoins imitables; & „ l'Eglise ne les excuse dans ces Personnes, que par la simplicité de leur foi „ peu éclairée dans ces premiers Siècles, ou par le mouvement d'une inspiration particuliere de Dieu (c). „

La Guerre étant enfin déclarée entre Maxence & Constantin, ce dernier s'ap-

(a) Voyez Zosime, Aurelius Victor, Eusebe dans ses Annales, &c. &c.

(b) Eusebe, Hist. Eccl. Liv. VIII. ch. 14.

\* Elle étoit femme du Préfet de Rome.

† Maximin regnoit en Orient

(c) Bezanfon, Hist. des Princes illustres; pag. 168. Edit de Paris, in 12. 1699.

An de J.C.  
398.

Exploits  
de Galere  
Maximin.

Mœurs du  
Tyran  
Maxence.

Sophonie  
se poignar-  
de, pour  
n'être pas  
violée par  
ce Mon-  
stre.

Guerre de  
Constan-  
tin contre  
Maxence.



An de J.C.  
398.

s'approcha de Rome pour delivrer cette Capitale de l'Empire du Monstre qui la tyrannisoit, & qui sur un sujet assez leger fit massacrer un jour une grande multitude de Peuple par les Soldats Prétoriens. Cependant, Maxence cherchoit à s'attirer la Victoire par des operations magiques. Il faisoit immoler des Lions, & offrir des sacrifices detestables, jusques à faire ouvrir des femmes enceintes, & à fouiller dans les entrailles des petits Enfans (d). Effrayé de quelque mauvais augure, il quitta le Palais avec sa femme & son fils, & se retira dans une Maison particuliere.

Victoire  
de Con-  
stantin.

L'an 312. de Jesus-Christ, Maxence fit sortir ses Troupes qui consistoient en cent soixante mille hommes de pied, & dix huit mille de Cavalerie. Il demeura dans la Ville. Son Armée passa le Pont. Elle rencontra celle de Constantin, qui n'étoit que de quatre vingt mille hommes d'Infanterie, & d'environ huit mille Chevaux. Le Combat s'échauffa. Cependant, il y eut sedition dans Rome, & le Peuple disoit tout haut, que Maxence abandonnoit la Cause publique. Comme il donnoit les Jeux du Cirque, pour l'anniversaire de son avènement à l'Empire, ou plutôt de son Usurpation, le Peuple s'écria que Constantin étoit invincible. Conterné par ce cri, il s'enfuit du Cirque, appella quelques Senateurs, & fit consulter les Livres de Sybilles. On trouva (e) que ce jour-là l'ennemi des Romains devoit périr misérablement: il crut la Victoire assurée pour lui. Il fort, & vient à l'Armée: une infinité de Chouettes vinrent aussi-tôt se reposer sur les Murailles. A la vuë de Maxence, le Combat se ranime; ses gens plient, il fuit, & poussé par la foule, il regagne le Pont qu'il avoit fait faire avec des Bateaux; mais en telle sorte que le milieu se pouvoit rompre, en otant des chevilles de fer qui le tenoient. Il avoit crû par-là tendre un piege à ses Ennemis & il y fut pris lui-même. Le Pont se rompit, sans qu'on sache si ce fut par hazard où par malice. Les bateaux s'enfoncerent avec les hommes qui étoient dessus. Maxence tout le premier tomba dans le Tybre où il se noya. Son corps fut trouvé: on lui coupa la tête, & on la porta dans Rome au bout d'une Pique.

Licinius  
est défait.

Constantin, Maître de l'Empire, s'unit avec Licinius; & ces deux Princes dompterent un de leurs Concurrans nommé Jovius Maximin, qui affectoit aussi de se décorer du titre d'Empereur. Licinius devenu suspect à Constantin, peut-être par ce qu'il renouvelloit la Persecution contre l'Eglise, fut battu par l'Armée de son Collegue, qui, pour regner seul, le fit mourir l'an 325. Ce Licinius étoit né d'un Païsan du País des Daces. Par sa valeur, il s'étoit peu à peu élevé dans l'Armée jusqu'aux premieres Dignitez, & il avoit été crée César par l'Empereur Galerius. Il étoit sujet à beaucoup de Vices, avare, emporté, sauvage, grossier, impudique, sans étude, sans éducation, parfaitement ignorant, ennemi juré des savans. Il appelloit les gens de Lettres *un Poison & une Peste publique*; & il les faisoit mourir, quoiqu'ils ne fussent coupables d'aucun crime.

Ses  
mœurs.

Portrait de  
Constantin.

Après la défaite & la mort de ce brutal, Constantin jouit paisiblement de

(d) *Apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. IX. §. 44.*

(e) *Zosime, Lib. 2.*



de l'autorité souveraine. Il avoit l'air noble, & l'ame grande. Il étoit fincere, vaillant, & modeste, savant dans la Langue Latine & dans la Greque: adroit à Cheval, hardi, & prevoiant dans ses entreprises. Mais, il avoit aussi beaucoup de mauvaises qualitez. Mon dessein n'est pas d'entrer dans le détail d'une vie trop illustre pour être inconnüe. Je me contenterai de remarquer la partialité des Amis & des Ennemis de ce premier Monarque Chrétien. Les uns (f) en ont trop dit de Bien, & les autres trop de Mal. Qui ne voit, par exemple, que l'envie & la haine ont fourni à Julien l'Apostat les couleurs qu'il a employées à faire son portrait? Mais, il n'est guere moins visible que les Peres de l'Eglise ont souvent donné d'excessives louanges à ce Prince, parce qu'il en étoit le Protecteur. Tâchons de porter de lui un Jugement impartial.

Constantin meritoit véritablement le surnom de *Grand*, à prendre cette epithete dans toute son étendue. Quelle prudence ne falloit-il pas pour échapper aux Ecueils qu'il rencontra sur la route de l'Empire! Quelle intrépidité pour affronter les perils les plus effrayans! Quelle valeur pour attaquer & pour vaincre des Ennemis également redoutables par leur bravoure & par leur nombre! Quel courage & quelle sagesse pour tenir pendant plus de trente ans les Rênes d'un Empire qui étoit à l'encan! Et, pour finir cette enumeration, quelle habileté consommée pour gouverner en Paix tant de différens Peuples qui lui étoient soumis, & pour assurer leur bonheur par un grand nombre d'excellentes Loix qui nous restent encore. Tel est le Portrait de Constantin envisagé par son plus beau côté. Comme on voit, il a eu des Qualitez brillantes, mais qui par cela même n'ont servi qu'à mettre ses Défauts dans un plus grand jour. Chrétien peu scrupuleux (s'il le fut même de bonne-foi) il ne reçut le Sacrement de Batême que peu de jours avant sa mort. Pere dénaturé, il fit mourir son fils Crispus, sur la simple accusation d'une Marâtre intéressée à sa perte, puisque, né du premier Mariage de Constantin, la succession à l'Empire lui étoit assurée préférablement aux Enfans du second Lit. Epoux trop severe, il condamna Fausta à être étouffée dans un bain. Enfin, Politique cruel, il fit repandre le sang du jeune Licinien, Prince aimable, qui n'avoit eu aucune part aux Crimes de son Père Licinius, & qui étoit l'unique Consolation qui restoit à la malheureuse Constantia. Ce dernier trait est infame, & prouve bien, à mon avis, que le Christianisme de Constantin étoit purement un effet de sa Politique. Il avoit besoin d'Amis pour faire tête à ses Ennemis: il trouva les Chrétiens disposés à se sacrifier pour les interêts d'un Prince qui leur rendroit la tranquillité. Il n'en fallut pas d'avantage pour déterminer Constantin à les favoriser.

Flavius Claude Constantin II. eut pour son partage l'Espagne, les Gaules, une partie des Alpes, l'Angleterre, l'Irlande, les Orcades, & l'Islande. Flavius Julius Constant eut l'Italie, l'Afrique, & ses Isles, la Dalmatie, la Macedoine, le Peloponèse où la Morée, & la Grece. Flavius Julius Con-

An de J.C.  
398.

Ses bon-  
nes & ses  
mauvaises  
qualitez.

Constantin  
II. Quel  
fut son Ap-  
panage, &  
celui de ses  
freres.

(f) *Journal Littéraire de la Haye*, T. XIV. I. Part. Art. VII. pag. 105.



An de J.C.  
398.

stance eut l'Asie & la Thrace; & Flavius Delmatius, fils de Delmatius, Censeur, ou d'Hannibalien, eut l'Armenie & les Provinces qui étoient voisines. Delmatius fut tué quelque tems après par les Soldats. Constantin II. voulant depouiller Constant son frere des Provinces qu'il possédoit lui fit la Guerre: mais les Troupes de Constant, qu'il attaqua près d'Aquilée, l'attirerent dans une Embuscade. Son cheval qui fut blessé en cette rencontre le jeta par terre, & il fut percé de plusieurs coups. Sur la nouvelle de cette Victoire, Constant passa les Alpes, entra dans la Gaule, & en deux années, il se rendit Maître de toutes les Provinces de son frere. Mais, s'étant trop livré à ses plaisirs, & à ses Caprices, les Officiers de son Armée qui étoit en Rhetie donnerent le titre d'Empereur à Magnence. Ce sujet Rebelle & souverainement ingrat, que Constant avoit couvert généreusement de sa cuirasse, pour le defendre contre quelques Soldats prêts à le tuer, envoya, pour assassiner son Souverain & son bienfaiteur, des gens qui le massacrèrent, où dans sa Tente, où dans une Eglise (f).

Desordres  
affreux  
dans l'Em-  
pire,

D'abord, Flavius Popilius Nepotianus, fils de Nepotien & d'Eutropie, fille de Constance Chlore, usurpa l'Empire à Rome. Mais, le Sénateur Heraclide qui étoit dans les interêts de Magnence, aiant demandé à parler à Nepotien, l'assassina, & fit porter sa tête par les Rues de la Ville. Flavius Veteranion prit le titre d'Empereur en Pannonie. Mais, il se soumit à Constance, qui le dépouilla de la Pourpre, & le renvoya en Bythinie, où il fut traité jusques à la mort avec toute sorte de respect. Flavius Sylvanus voulut se faire nommer Empereur par toute l'Armée, après avoir repoussé les Germains qui faisoient des irruptions sur les frontieres des Gaules. Il prit mal ses mesures; car, Constance aiant fait corrompre les principaux Officiers à force d'argent, Sylvanus fut massacré à Cologne, après avoir eu le titre d'Empereur environ un Mois.

Mort de  
Magnence  
usurpa-  
teur.

Chaque jour, Magnence faisoit de nouveaux progrès. Cet homme, ce prodige d'Ingratitude, que St. Ambroise nomme *Sorcier, un Judas, un second Cain, une Furie, un Diable*, disposa ses troupes à une Bataille, qu'il perdit. Constance le poursuivit à Lyon, & le contraignit de se passer l'épée au travers du corps, l'an de Jesus-Christ 353. Decentius, qui avoit été nommé César par ce Traître, s'étrangla de desespoir.

Exploits  
de Con-  
stance.

Cependant, Flavius Constantius Gallus, que Constance avoit déclaré César dans la nécessité de ses affaires, s'abandonnant aux plus grands excès de cruauté & d'insolence, eut la tête tranchée par ordre de l'Empereur qui mit en sa place Julien son frere, l'an 355. Constance desit les Quades & les Sarmates, l'an 358. Mais il fut vaincu par Sapor II. fils d'Hormisdas, qui redemandoit la Mesopotanie & l'Armenie; & il se laissa infecter de l'Arianisme jusqu'à persecuteur violemment les Orthodoxes, comme j'ai eu occasion de le dire dans les Vies des Papes qui ont vécu sous son regne. Comme il marchoit contre Julien, que l'Armée avoit déclaré AUGUSTE, près du Mont Taurus, il fut attaqué d'une fièvre qui l'enleva du Monde, l'an 361.

Fla-

(f) Voyez *Eutrope, Lib. 10. Ammien Marcellin Lib. 14. Zosime, Zonaras, Orose, &c.*



Flavius Claude Julien, surnommé l'*Apostat*, parcequ'il abjura le Christianisme dont il avoit fait profession dans ses premieres années, fut élu Empereur l'an 367. Après son élévation, il ne donna les charges qu'à des Païens, il ferma les Ecoles des Chrêtiens, il défendit qu'on enseignât la Rhetorique, la Poësie, & la Philosophie aux Enfans des Chrêtiens. Il disoit que c'étoit fournir des Armes aux Chrêtiens contre le Paganisme. Pour ruiner plus aisément la vraie foi, il permit à tous les Heretiques de vivre à leur fantaisie: il souffroit que les Païens insultassent aux Chrêtiens. Il eut la fantaisie de rebâtir le Temple de Jerusalem, & il préposa Alyppius à ce travail. Mais il fallut abandonner cette entreprise: les feux, qui sortoient de dessous la terre, rendoient le lieu impraticable. On juge bien que son Apostasie, & la maniere violente dont il traita les Chrêtiens, ne lui a pas valu des Eloges de la part des défenseurs de la verité. Cependant, beaucoup d'Auteurs Païens l'ont loué, & nous assurent qu'il étoit juste, chaste, & sobre (g). Quelques-uns même l'ont élevé au dessus de Constantin. Mais, en supposant que cet Eloge soit veritable, ce seroit pourtant un crime d'y souscrire. Qui n'apperçoit en effet la prodigieuse difference qu'on doit mettre entre un Prince qui a comblé l'Eglise de thresors immenses, & un autre qui a persecuté les fideles, qui a favorisé les Heretiques, qui en un mot abandonna la Religion Chrétienne dans laquelle il avoit été élevé? Cependant, on avouë avec assez de franchise qu'il avoit l'Esprit parfaitement beau & bien cultivé. Heureux s'il eut fait un bon usage de ses talens! L'expédition de cet Apostat contre les Perses fut malheureuse, & il y fut blessé par une flêche sans qu'on scût d'où elle venoit. On lui attribue d'avoir dit en mourant: *Tu as vaincu, Galiléen.*

An de J. C.  
398.

Julien l'A-  
postat.

Jugement  
qu'en ont  
porté di-  
vers Au-  
teurs.

Flavius Jovien, ou Jovinien, de Pannonie, fut fait Empereur par l'Armée, quoique Julien eut nommé pour son Successeur Procopius son Cousin. Il refusa d'abord cet honneur, & déclara qu'étant Chrétien, il ne pouvoit commander qu'à des gens de sa Religion. Les Soldats s'écrierent qu'ils faisoient aussi profession du Christianisme, & il accepta l'Empire. Il fit par nécessité une Paix peu honorable pour 30. ans avec Sapor II. Il lui rendit cinq Provinces que Galerius avoit prises au deçà du Tigre, & il s'engagea de n'aider point Arface Armenien. Il défendit aux Juifs d'exercer publiquement leur Religion; rétablit St. Athanase, & les Evêques qui avoient été bannis par Constance & par Julien; cassa generalement tous les Edits de son Predecesseur qui étoient favorables aux Païens; & enfin il rendit aux Fideles & aux Eglises leurs biens, leurs honneurs, leurs revenus, & leurs Privileges: ce qui étoit capable d'en faire un Saint, si, dans ces premiers tems du Christianisme, on eut été accoutumé à ces fortes d'Apotheoses. Il mourut subitement, après un regne de sept mois & 22. jours. Voyez les Auteurs citez (h).

Jovien  
Empereur.

Ses Loix  
en faveur  
de l'Eglise.

Fla-

(g) Ammien Marcellin, Eunapius, Libanius, Zosime, &c.

(h) Ammien Marcellin, lib. 25. Zosime, lib. Tom. I.

3. Sextus Rufus. Eutrope, lib. 10. Orose, lib. 7. Rufin, lib. 2. Socrate, lib. 3. Sozomene, Gregoire de Nazianze, Orat. 2. Zonaras, &c.



An de J.C.  
398.

Valentinien I.  
Empereur.

Valens  
Empereur.

Gratien  
fait de  
beaux Ex-  
ploits.

Valentinien II.  
depouillé  
de ses Es-  
tats, est re-  
tabli par  
Theodose.

Idee gene-  
rale du  
regne de  
Theodose.

Flavius Valentinien, fils de Gratien qui vendoit des Cordes à Cibale, auprès de Belgrade, fut élu Empereur par les Soldats, après la mort de Jovien. Il étoit lui seul plus fort que cinq hommes les plus robustes de son Armée. On dit (i) qu'il fit une Loi qui permettoit à qui le voudroit d'épouser deux femmes. Il eut d'heureux succès contre les Ennemis de l'Empire; & mourut d'Apoplexie, l'an 375.

Valens son Cousin, qu'il s'étoit associé au Gouvernement, accabla le Tyran Procope, parent de Julien l'Apostat. Il vainquit Athanaric, Roi des Goths; & sa femme l'ayant infecté de l'Arianisme, il persecuta les Orthodoxes. Il fut brulé vif dans sa Tente l'an 378.

Flavius Gratien, fils de Valentinien I. du nom & de Severa, avoit été élevé par le Poète Ausone de Bourdeaux, & il partagea l'Empire avec le jeune Valentinien. Il fit la Guerre avec succès aux Alains, aux Huns, & aux Goths. Il étoit charitable, temperant & liberal: mais, il s'endormit bien-tôt dans une molle oisiveté pour tout ce qui avoit raport aux affaires importantes du Gouvernement. Il se livroit sans reserve au jeu & à la chasse; de sorte que Magnus Maximus, qui vouloit s'ériger en Souverain des Isles Britanniques, fit assassiner Gratien par Andragath.

Valentinien II. ou le Jeune eut une grande Guerre contre le Tyran Maximus, qui passa les Alpes, le surprit, & l'obligea de se sauver à Thessalonique, & de-là en Orient. Theodose le vangea de ce dangereux Ennemi qu'il fit perir à Milan. Valentinien fut retabli dans tous ses États. Mais, il n'en jouit pas long-tems; car il fut étranglé bien-tôt après \* par ses Eunuques à Vienne en Dauphiné. Ces exécrables Meurtriers, qui le pendirent pour faire croire qu'il s'étoit étranglé de desespoir, furent punis de leur parricide (k). Sous son regne, Symmaque interceda pour les Paiens; mais St. Ambroise le refuta. Valentinien & Theodose firent des Loix (l) qui portoient défense d'offrir des sacrifices, d'entrer dans les Temples des Payens, d'avoir des Idoles, & de bruler en secret de l'encens en l'honneur des Dieux Penates.

Theodose, surnommé le Grand, étoit Espagnol de Nation. „ Il doit (m),  
„ sans contredit, avoir place entre les Princes que la piété a distingué des  
„ autres, & élevé au dessus du Thrône même. Il ne se proposa point d'au-  
„ tre fin de son regne, que de rendre ses Sujets heureux, & de faire hon-  
„ norer Dieu dans son Empire, par le culte de la Veritable Religion. Il  
„ eut l'avantage d'être élevé à l'Empire par son merite seul, & le bonheur  
„ de le relever plusieurs fois, lorsqu'il étoit près de sa chute. Il fut aimé  
„ des Peuples qu'il gouverna toujours avec les soins & l'affection d'un Pe-  
„ re. Il n'eut pas seulement assez du valeur pour meriter un Empire, &  
„ de Fortune pour en conquerir un autre, mais ce qui est d'une gloire plus  
disting-

(i) Socrate, Hist. Eccl.

\* L'an. 392.

(k) Orose, lib. 7. Ammien Marcellin, lib. 31. Zosime, lib. 4. Aurelius Victor, &c. &c.

(l) Cod. Theodos. lib. 10. de Paganis.

(m) Bezançon, Hist. des Princes Illustres.

pag. 235.



„ distinguée, il eut assez de magnanimité, pour donner au jeune Valenti-  
 „ nien celui qu'il avoit conquis. Enfin, on ne voit dans sa Vie qu'un tissu  
 „ de Vertus Roiales, qui n'est interrompu que par quelques foibleffes, les-  
 „ quelles mêmes ont servi à augmenter sa gloire, & à donner aux Princes  
 „ Chrétiens de grands exemples d'humilité, de piété, & de moderation. „  
 „ Tel est le respect qu'il fit paroître pour St. Ambroise, & pour les Loix  
 „ de l'Eglise, lorsqu'après avoir traité trop cruellement la Ville de Thessa-  
 „ lonique, il se soumit à la penitence prescrite par les Canons des Con-  
 „ ciles, & pleura son Péché, jusqu'à ce qu'il eut été réconcilié à l'Eglise. Il  
 „ disoit qu'il avoit plus de joie d'être Chrétien, que de regner. Il vouloit qu'on  
 „ punit de mort ceux qui avoient abbatu les Statuës de l'Imperatrice. Mais  
 „ il se laissa fléchir par Flavien Patriarche d'Antioche. Enfin, il mourut d'u-  
 „ ne Hydropsie l'an 395. Je cite au bas de la page (n) les Historiens que l'on  
 „ peut consulter.

An de J.C.  
398.

ARCADIUS.

ANASTASE I.

HONORIUS I.

XLI. P A P E.

PEU de jours après la mort du Pape Syrice, on élût ANASTASE I. Romain  
 de naissance, & fils de Maxime, Prêtre de l'Eglise de Rome. La datte  
 de son élection n'est pas uniforme dans les Auteurs qui en ont parlé (a).  
 Cette varieté est cause qu'on ne peut rien assurer de bien précis sur la durée  
 du Pontificat de notre St. Pape. L'opinion la plus commune est qu'il re-  
 çût l'ordination Episcopale, le 5. jour de Decembre de l'an 398. A son  
 avènement, l'Eglise étoit en troubles, à l'occasion des Erreurs d'Origene.  
 Deux Dames \* d'une naissance illustre, & distinguées par leur piété, divi-  
 soient les Fideles en deux Partis opposés. Mais, pour mettre le Lecteur au  
 fait de cette Dispute, il faut reprendre les choses de plus haut.

Ordina-  
tion d'A-  
nastase.

Rufin, Prêtre d'Aquilée, aiant demeuré environ 25. ans à Jerusalem avec  
 Melanie, revint à Rome vers l'an 379. Il y publia une Version Latine de  
 l'Apologie d'Origene, attribuée au Martyr St. Pamphile, avec une Lettre,  
 pour montrer que les Oeuvres d'Origene ont été falsifiées. Ensuite, il don-  
 na une Traduction de l'Ouvrage d'Origene, intitulé *Periarchôn*, c'est-à-di-  
 re, des Principes, avec une Preface adressée à Macaire, qui avoit été Vicai-  
 re

Histoire  
de Rufin  
d'Aquilée.

(n) Theodoret, *Hist. Eccl.* Liv. 5. c. 24.  
 Jornandès de *reb. Gothic. Orose*, Lib. 7. Sozo-  
 mene *lib. 7. ch. 34.* St. Augustin, de *Civit.*  
*Dei*, lib. 5.

(a) Le Catalogue des Papes, de la Reine  
 de Suède, porte que le St. Siege vaqua 20.  
 Jours. Platine le dit aussi: Onuphre dit un mois  
 & demi. Mr. Fleury, *Hist. Eccl.* Liv. XX. §.  
 50. ne determine point le tems de cette Va-

cance: mais il assure, qu'incontinent après la  
 mort de Syrice, on élût Anastase. Le P. Pagi,  
 in *Brev. Gestor. Rom. Pontific.* dit que la Va-  
 cance ne fut que de huit jours; quoique  
 Mr. Basnage de Flottemanville, in *Annal. Po-  
 litico-Eccl.* lui ait fait dire qu'elle fut de 9.  
 Jours.

\* Melanie & Marcelle.



An de J. C.  
398.

re du Prefet du Prétoire, & qui faisoit profession de pieté. Ruffin (b) aiant repandu cette Version à Rome se retira à Aquilée sa Patrie, avec une Lettre de Communion du Pape Syrice, qui la lui avoit accordée sans difficulté. Mais, une Dame Romaine nommée Marcelle, s'étant insinuée dans les bonnes graces d'Anastase, lui defera Ruffin, comme aiant semé dans Rome les Erreurs d'Origene. On produisit contre l'accusé des Temoins qui aiant été infectez d'Origenisme en étoient revenus. On produisit sa Traduction du Livre des *Principes*; & comme il n'y avoit pas mis son nom, on en representa les Exemplaires corrigez de sa main. L'accusé, étant averti de ce qui se tramoit contre lui, ne jugea pas à propos de venir à Rome se defendre en Personne contre ses Acculateurs.

Son Apologie  
adressée au  
Pape Anastase.

Il se contenta d'écrire une Lettre (c) à Anastase, où il dit qu'aiant été trente ans sans voir ses Parens, il eut été dur de les quitter si-tôt, & qu'il étoit trop fatigué de ses grands voyages. Il pretend que sa foi est assez éprouvée par la persecution qu'il a soufferte à Alexandrie du tems de Valens, & il fait sa profession de foi touchant la Trinité, l'Incarnation, la Resurrection de la chair, l'éternité des peines, en termes conformes à la Doctrine Catholique. Touchant l'Origine des Ames, il raporte trois opinions, entre lesquelles il dit qu'il n'a point pris de parti, & qu'il s'en tient à ce que l'Eglise enseigne manifestement: Que Dieu est l'Auteur des Ames & des Corps. Sur la Traduction d'Origene, il dit qu'il n'est, ni son Defenseur, ni son Approbateur, mais seulement son Interprète; & proteste qu'il n'a eu, & qu'il n'aura jamais, d'autre foi que celle de l'Eglise Romaine.

Reflexions  
qui prouvent  
son innocen-  
ce.

Sur cet exposé fidele, tout homme sensé jugera que Rufin d'Aquilée meritoit toute l'indulgence du Clergé de Rome. En effet, est-on coupable des Heresies qui se trouvent dans les Livres qu'on traduit? Est-on coupable, pour dire que les Ecrits d'un homme ont été corrompus, & qu'on lui a supposé des Erreurs qu'il n'avoit point? Est-on coupable enfin, pour louer le merite, la vertu, & la sagacité d'un prodige de Science tel qu'Origene? Je suppose qu'il me prenne fantaisie de traduire quelqu'Ouvrage d'un Protestant. M'accusera-t'on de ne point croire la Presence réelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie? M'accusera-t'on de nier le merite des bonnes oeuvres, le Libre-Arbitre, & tant d'autres Veritez definies dans le Concile de Trente? Tel Auteur est Heretique. Donc son Traducteur l'est aussi. Je ne saurois lier ces deux Idées; & pour le dire franchement, un pareil Raisonnement me paroît pitoiable. Il faut bien cependant que le Pape Anastase, St. Jérôme, & les autres Adversaires de Rufin d'Aquilée, aient raisonné de la sorte; puisque, malgré ses Protestations, & l'Orthodoxie de sa Confession de Foi, il fut condamné à Rome, à la poursuite de Madame Marcelle (d).

An de J. C.  
401.

Jean de  
Jerusalem  
écrit au  
Pape en  
faveur de  
Rufin.

Jean de Jerusalem, aiant appris qu'à l'exemple de Theophile d'Alexandrie le Pape avoit fait un Decret contre les Livres & la Personne d'Origene, & qu'il avoit condamné le Prêtre Rufin comme Heretique, il lui écrivit une Let-

(b) Hier. in Ruf. III. c. 6, 7.

(c) Apud Hier.

(d) Hier. Epist. 78. ad Pamm. & Marc.  
Item Epist. 16. c. 5.



Lettre fort honnête, dans laquelle, après l'avoir comblé d'éloges, il lui parloit en faveur de Rufin. Anastase, après l'avoir remercié de ses louanges, lui repondit au sujet de Rufin (e): „ C'est à lui à voir comment il se justifie, „ fiera devant Dieu, qui est juge de sa conscience. Pour Origene qu'il a „ traduit en notre Langue †, je ne sçavois point auparavant qui il étoit, „ ni ce qu'il avoit dit. „ Il temoigne ensuite desaprouver tout à fait cette Traduction, comme n'étant propre qu'à infecter l'Eglise Romaine d'une mauvaise Doctrine. Il se flatte que sa conduite sera approuvée de tout le Monde: & dit qu'il en a écrit plus amplement à son Confrere Venerius (f). Il ajoute qu'il y a un Rescrit des Empereurs, qui defend à tous les fideles la Lecture des Livres d'Origene. Il exhorte Jean à ne point s'arrêter aux Discours du Peuple, & à ne prendre de mauvais soupçons contre Personne (g). Il prétend que Rufin, aiant exposé dans sa Traduction les Erreurs d'Origene, devoit être traité de la même maniere que celui qui les avoit avancez. Enfin, il conclut, parlant de Rufin, en ces termes: „ Sachez que je le tiens „ séparé de nous, en sorte que je veux ignorer ce qu'il fait, & où il est. „ Qu'il cherche à se faire absoudre où il voudra. „ Dans cette Lettre, qui est le seul écrit que nous aions du Pape Anastase, Jean de Jerusalem est traité, par un retour de politesse, avec beaucoup d'honneur. Il y est dit que la gloire de son Episcopat se repand par tout le Monde.

Il est à propos de relever ici une erreur du Cardinal Baronius (h) & de quelques autres (i) qui l'ont copié avec trop de bonne foi. Cet illustre Cardinal assure que le Pape écrivit à Rufin de comparoître à Rome pour y rendre raison de sa foi. Mais, si cette supposition avoit quelque fondement, Rufin, dans son Apologie, n'auroit-il pas fait mention des Lettres du Pape? St. Jérôme, qui l'a si peu menagé dans ses Ecrits, & qui a fait paroître, en cette occasion, un attachement extraordinaire aux interêts du Siege de Rome, n'auroit-il pas accusé son Adversaire de *Rebellion*, ou tout au moins de Contumace, pour ne s'être pas rendu aux ordres du Pape? Il dit bien (k) qu'il avoit été accusé; mais, il ne nous apprend point qu'il eut été cité. Anastase lui-même ne se plaint point, dans sa Lettre à Jean de Jerusalem, que Rufin eut décliné son Jugement, en refusant de comparoître devant lui. D'ailleurs, il n'étoit, ni convenable (l), ni conforme aux Loix Ecclesiastiques de ce tems-là, que le Pape se fut donné les airs de citer devant son Tribunal un Prêtre de l'Eglise d'Aquilée qui n'étoit obligé de rendre raison de sa foi qu'à son Evêque. Aussi savons-nous, de l'aveu même de St. Jérôme (m), que Chromatius, Evêque d'Aquilée, regarda toujours Rufin comme son Ami, bien loin

An de J. C.  
401.

Reponse  
d'Anastase.

Erreur de  
Baronius.

(e) Concil. T. II. pag. 1194.

† C'est à-dire en Latin.

(f) Venerius étoit Evêque de Milan. Il avoit succédé à Simplicien.

(g) On croit que cela regarde St. Jérôme qui s'étoit déclaré hautement contre Rufin, quoique lui-même eut commencé la Traduction des Ouvrages d'Origene.

(h) *Annal. Eccl. ad an. 401. §. I.*

(i) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XX. §. 50. De Pin, Nouvelle Bibliot. des Auteurs Eccl. T. O. III. 1. part. pag. 264.*

(k) *Apol. Hier. lib. 3. c. 6.*

(l) *Basnage de Flottemanville, Annal. Politico-Eccl. ad an. 401. §. 9.*

(m) *Apol. lib. 3. c. 1.*



An de J. C.  
491.

Le Conci-  
le de Car-  
thage con-  
sulte le  
Pape.

Autre  
Concile de  
Carthage.

Regle-  
mens  
qu'on at-  
tribue au  
Pape Ana-  
stase.

loin de l'excommunier, quoique le Pape l'eut condamné comme Hérétique.

Dans le cours de la même année 401. il se tint un Concile à Carthage, le 18. de Juin: l'Evêque Aurelius y presida, & determina les Peres qui étoient assemblez avec lui, à choisir un d'entr'eux pour aller en Italie, & représenter les besoins de l'Eglise d'Afrique à Anastase, Evêque du Siege Apostolique, & à Venerius Evêque de Milan. Le Discours, par lequel Aurelius fit l'ouverture du Concile, nous donne lieu de conjecturer qu'il y avoit eu quelque Synode d'Italie, où le Pape Anastase avoit défendu d'ordonner les Heretiques convertis (n).

Ce Concile de Carthage n'étoit pas nombreux; mais la même année, le 13. Septembre, il y en eut un autre dans la même Ville, qui fut general de toutes les Provinces d'Afrique; & Aurelius y presida encore. On y lût les Lettres du Pape Anastase où il exhortoit paternellement les Evêques d'Afrique à ne point dissimuler les artifices & les violences des Donatistes. On conjecture (o) avec assez de vraisemblance, que ces Lettres, qui ne sont point parvenues jusqu'à nous, étoient la réponse à celles du Concile précédent. Celui-ci rend grâces à Dieu de la charité du Pape: toutefois, il se détermine à agir avec douceur à l'égard des Donatistes, & par voie de persuasion autant qu'il sera possible. On y ordonna (p), comme dans le Concile précédent, d'envoyer des Lettres aux autres Evêques, principalement au Pape Anastase, pour lui faire voir la nécessité de recevoir dans leur rang les Clercs des Donatistes qui se voudront convertir, comme on l'avoit pratiqué dans le commencement du même schisme (q); non pour contrevénir au Concile d'Outre-Mer, qui defend de recevoir les Clercs Donatistes dans leur rang, mais pour excepter de cette regle ceux qui serviront à l'utilité de l'Eglise. Ce Concile d'Outre-Mer semble être le même que le Concile d'Italie dont parloit le précédent de Carthage; mais, il ne nous est point connu d'ailleurs.

On ne fait pas la datte des Reglemens qu'on attribue au Pape Anastase. On dit (r) qu'il ordonna que les Prêtres se tiendroient debout & un peu inclinez, pendant qu'on liroit l'Evangile, laissant à chacun la Liberté des'asseoir à la Lecture des Epîtres: en quoi il semble que les Chrétiens aient voulu imiter les Juifs, qui croioient devoir faire plus d'honneur à la Loi qu'aux Prophetes, quoiqu'ils ne doutassent point que les Prophetes n'eussent été inspirez (s). On veut encore que le Pape Anastase ait defendu d'admettre dans le Clergé des Personnes mutilées. Au reste ce fut sous son Pontificat, que Flavien fut reconcilié avec l'Eglise d'Occident; & on fait qu'Anastase fut plus favorable, que ne l'avoit été son Prédecesseur, à Paulin, Evêque

(n) Concil. To. II. pag. 1642.

(o) Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXI. §. 13.

(p) Voyez Schelstraet, Dissert. 3. c. 10. Concil. T. II. pag. 1089.

(q) Voyez ci-devant la Vie du Pape Mel-

chiades.

(r) Platino, in Anastas. Vita.

(s) Pictet, Theol. Chrét. Liv. I. ch. XVI. Note y. n. 5. pag. 74.



vêque de Nole, qui nous l'apprend lui-même dans une Lettre qu'il écrivit à Delfin, Evêque de Bourdeaux.

Il faut convenir qu'Anastase étoit suffisamment pourvû du Zele le plus ardent contre les Hérétiques. Il porta le flambeau de la Vérité dans tous les coins où s'étoient cachez les Ennemis de la vraie foi; & ceux qui n'étoient que soupçonnez d'erreur comme Rufin d'Aquilée, il les decouvrit heureusement: il leur déclara une Sainte Guerre, & il les mit hors d'état de pouvoir imposer ou nuire à Personne (t). Après avoir rempli avec exactitude les devoirs de l'Episcopat pendant près de quatre ans, il mourut le 14. de Decembre, \* selon quelques uns, où le 27. d'Avril de l'an 402. Ce dernier sentiment me paroît le plus soutenable & le mieux suivi; quoiqu'à dire le vrai, il n'y ait rien de fort certain sur le jour de sa mort (u). Divers Auteurs ont parlé de ce Pape avec éloge. Theophile, Evêque d'Alexandrie, dit, au raport de Justinien (x), qu'il étoit illustre par sa sollicitude Pastorale, & par ses travaux pour la conservation du précieux dépôt de la foi. St. Jérôme (y), le reconnoissant après sa mort pour un homme de sainte & d'heureuse Memoire, le loué d'avoir vécu dans une Pauvreté très-riche; ce qui nous marque que ce Pape étoit détaché des Biens & des autres avantages de la Terre. Ce Pere nous fait entendre aussi que St. Anastase n'étoit pas moins pourvû des qualitez & des graces nécessaires pour bien gouverner le troupeau qui lui étoit confié; & il nous dit (z) que Rome ne merita pas d'en jouir long-tems, & que Dieu le retira de ce Monde avant que cette Capitale de l'Empire fut affligée des maux qui l'accablerent bien-tôt après (aa). Il nous reste encore quelques fragmens de la Lettre qu'Anastase écrivit à Ursin sur l'Incarnation. Toutes les autres sont perdus; & les deux, qu'on donne sous son nom, sont des productions de l'Imposieur Isidore le Marchand. En effet, la premiere adressée aux Evêques Allemans & Bourguignons est dattée de 14. ans avant qu'Anastase fut Pape. Les Bourguignons à qui elle s'adresse n'étoient pas encore convertis de son tems. Elle est composée de plusieurs passages des Lettres d'Innocent, de St. Leon, de Flavien, &c. Elle est pleine de fautes & n'est point du stile du véritable Anastase. La seconde, qui porte une adresse à Nectarius, est datée de 14. ans après la mort d'Anastase & est tirée d'Innocent, de St. Leon, de St. Gregoire, &c. (bb). On attribue encore à ce St. Pape d'avoir ordonné 8. Prêtres, 5. Diacres, & 10. Evêques. Il regla qu'on n'en recevroit point aux ordres d'Etrangers sans attestation de Vie & de Mœurs signée de 5. Evêques.

An de J. C.  
401

Son zele  
contre les  
Hereti-  
ques.

An de J. C.  
402.

Sa mort.  
Son Elo-  
ge.

Ses Ecrits  
supposés.

(t) Hieron. Epist. 78. ad Pammach. & Marcell.

\* Remarquez que ceux qui comme Mr. Baillet raportent la mort d'Anastase au 14. de Decembre, la placent aussi sous l'an 401. C'est une erreur.

(u) Basnage de Flottemanville, *Annal. Politico-Eccl.* ad an. 402. §. 10.

(x) Epist. ad Menam. Episc. C. P. apud Pagi, *Gest. Rom. Pontif. in Anast.* §. 7.

(y) Hier. Epist. 8. c. 9. ad Demetriad.

(z) Hier. Epist. 16. ad Princip. Virgin.

(aa) En 409.

(bb) Du Pin, *Nouvelle Bibliot. des Auteurs Eccl.* T. III. 1. part. pag. 265. Pagi, *Gest. Rom. Pontif. in Anast.* §. 8.



An de J. C.

402.

ARCADE,  
&  
HONNORIUS.

INNOCENT I.

THEODOSE,  
dit le Jeune.

XLII. P A P E.

Election  
d'Inno-  
cent.

INNOCENT I, que l'Eglise regarde comme Saint, étoit de la Ville d'Albano, près de Rome. On dit (a) qu'il fut un Prélat d'une singuliere Prudence; & c'est ce qui se trouve justifié par l'Histoire de ses actions particulières. Il fut élevé à la Dignité Episcopale, peu de jours après la mort d'Anastase. On ne sauroit fixer la durée de son Pontificat, quoiqu'il ait plû au Cardinal Baronius (b) d'assurer que le Pape Innocent tint le St. Siege l'espace de 15. ans, 1. mois, & 10. jours.

An de J. C.

403.

Victoire  
de Stili-  
con.

Peu de tems après son élévation, les Gots, qui menaçoient toute l'Italie d'une desolation effroiable, & qui avoient jetté la terreur dans Rome, furent repouffés par Stilicon. La Victoire signalée de ce General donna de la joie aux fideles; mais ils furent affligés de ce que l'Empereur Honnorius, par une lâche complaisance, ou par Politique, permit aux Païens de celebrer les Jeux seculaires (c), & de renouveler les cruels Combats des Gladiateurs.

Le Pape  
s'interesse  
pour St.  
Jean  
Chrystof-  
me.

Innocent n'étoit pas moins touché des maux de l'Eglise d'Orient. Theophile, Evêque d'Alexandrie, aiant déposé St. Chrystofome dans le Concile du Chefne près de Calcedoine, en donna avis au Pape par un de ses Lecteurs, sans pourtant exprimer, ni la forme, ni les raisons de son Jugement. Innocent se garda bien de faire reponse à Theophile avant que d'être informé de la chose d'un autre côté. Il n'attendit pas longtems les informations qu'il souhaitoit. Il reçût une Lettre de St. Chrystofome, par laquelle il apprit le detail de tout ce qui s'étoit passé dans la premiere Deposition & dans le second Bannissement de ce Patriarche de Constantinople, qui le prioit d'écrire par-tout pour prevenir la confusion dans l'Esprit de ceux qui n'auroient pas été informez de l'injustice de sa condamnation. Le Pape Innocent reçût très-bien les Deputez de St. Chrystofome; mais, il ne rejetta pas ceux de Theophile. Il admit l'un & l'autre Parti à sa Communion; & il renvoia l'examen & la décision de cette affaire à un Concile des Evêques d'Orient & d'Occident. C'est ce qu'il marqua dans la reponse qu'il fit à la Lettre de Theophile d'Alexandrie. Il écrivit aussi une Lettre de consolation à St. Jean Chrystofome. Voici comment il parle à cet illustre Persecuté (d): „ Bien qu'une Personne qui

An de J. C.

404.

Lettre  
d'Inno-  
cent à St.  
Chrystof-  
me.

„ est assurée de son Innocence doive se promettre toute sorte de biens,  
„ & esperer en la Misericorde de Dieu, je ne laisse pas de vous écrire  
„ par la voie de Syriaque Diacre, pour vous exhorter à la patience,  
„ de peur que la Calomnie n'ait plus de force pour abbatre votre cou-  
rage

(a) Theodoret, Hist. Eccl. Liv. V. c. 23.

Prud. adv. Symmac. Zosime, lib. 2.

(b) Annal. Eccl. ad an. 417. §. 4.

(d) Apud Sozomen. Hist. Eccl. Liv. VIII. c.

(c) Voyez Rosinus, Antiquitat. Roman.

26. de la Version de Mr. Cousin.



„ rage, que le temoignage de vôtre Conscience n'en a pour le relever.  
 „ Il n'est pas nécessaire de vous remontrer, à vous qui êtes le Pere & le Pas-  
 „ teur d'un si grand Peuple, que Dieu éprouve continuellement par les aff-  
 „ lictions la patience des gens de bien, & que le temoignage avantageux,  
 „ que leur rend leur Conscience, leur sert comme d'un bouclier pour re-  
 „ pousser tout ce qui peut arriver de plus fâcheux dans la Vie. Quiconque  
 „ ne souffre pas les disgrâces avec patience donne sujet de douter de sa ver-  
 „ tu, & de croire, ou qu'il ne met pas en Dieu son esperance, ou qu'il ne  
 „ souffre rien qu'il n'ait mérité de souffrir, & que sa Conscience lui re-  
 „ proche qu'il est coupable. Un homme de bien peut être éprouvé par  
 „ l'affliction; mais il ne peut être abbatu, parce que la puissance de  
 „ la parole de Dieu le soutient. Cette parole divine que nous expliquons  
 „ au Peuple est remplie d'exemples qui font voir que presque tous les  
 „ Saints ont été éprouvés en différentes manieres, & qu'ils n'ont acquis les  
 „ Couronnes qu'ils possèdent, que par le mérite de la patience qu'ils ont  
 „ exercée au milieu des plus rudes & des plus cruelles épreuves. Que vo-  
 „ tre Charité se console donc, mon très-cher frere, par le témoignage  
 „ qu'elle tire de soi-même, & par l'assurance qu'elle a de sa vertu. Quand  
 „ votre Ame aura été purifiée de plus en plus par les afflictions qui sont com-  
 „ me les Tempêtes qui s'agitent, elle entrera dans un Port tranquille, en pre-  
 „ sence du Sauveur notre commun Maître. „ A cette Lettre, le Pape en  
 joignit une autre (e) adressée aux Prêtres, & Diacres, au Clergé & au Peu-  
 ple, de Constantinople. Il y fait paroître la haute estime qu'il avoit con-  
 çû du Mérite & de la Vertu de St. Chrysostome.

La fameuse (f) Lettre d'Innocent à Victricius, Evêque de Rouen, fut écrite dans le cours de cette même année 404. & peut être quelque temps avant celles dont je viens de parler. C'est une Décrétale, qui contient plusieurs Reglemens sur divers points de Discipline. Elle renferme quatorze Articles où Canons assez semblables à ceux de la Décrétale du Pape Syrice à Himerius. D'abord, il exhorte, ou, pour mieux entrer dans les Idées du Pape Innocent, il ordonne à Victricius d'envoyer la Lettre qu'il lui écrit à ses Confreres, afin de les instruire des Regles qu'ils doivent suivre. Le premier Canon défend ensuite, conformément à la décision du Concile de Nicée, d'ordonner un Evêque sans le consentement du Métropolitain de la Province, déclarant encore que l'ordination ne peut être faite par un seul Evêque. Il dit dans le 2., qu'il ne faut point admettre dans le Clergé ceux qui sont entrez dans la Milice après avoir reçu le Bâteme. Le 3. Canon attribue, ou plutôt confirme, au Synode des Evêques de la Province le droit de juger des causes qui concernent les personnes des Clercs & des Evêques, suivant le Décret du Concile de Nicée. Mais il ajoute: *sans préjudice toutesfois des Droits de l'Eglise Romaine, pour laquelle on doit avoir beaucoup d'égard dans*

Lettre  
d'Inno-  
cent à  
Victricius.

(e) On la trouve dans Sozomene, Hist. Ecol. Liv. VIII. ch. 26.

Tom. I.

(f) Tom. II. Concil. pag. 1249.



An de J.C.  
404.

*dans toutes les causes* \*. Et si ce sont des causes majeures, il veut qu'elles soient deferées au St. Siege après le Jugement des Evêques de la Province. Je trouve peu de bonne foi dans la plupart des Auteurs Protestans & des Catholiques, à l'égard de ce Décret. Pictet, par exemple, dit (g) en termes trop généraux que le Pape Innocent ordonna que toutes les grandes causes seroient portées au Siege Apostolique par Apellation. Mr. Dupin (h) traduit à sa maniere le passage de la Lettre du Pape, & lui donne plus de force dans sa Version qu'il n'en a dans l'Original. Pour moi, qui fais profession de ne pas deguïser les faits, fussent-ils contraires aux sentimens ou à la pratique de l'Eglise, je me suis attaché au sens naturel que les paroles d'Innocent presentent à l'Esprit d'un Lecteur impartial.

Suite de la  
Lettre à  
Victorius.

Le 4. Canon de la Lettre à Victorius défend de promouvoir aux ordres une personne qui auroit épousé une Veuve ou une Femme répudiée. Le 5. décide que le Mariage contracté avant le Baptême est compté pour rendre bigame, & par conséquent irregulier, celui qui en a contracté un autre. Il confirme cette décision dans le 6. à l'égard de ceux qui ont été mariez deux fois. Le 7. défend aux Evêques d'ordonner Clercs des fidèles d'un autre Eglise, si l'Evêque de cette Eglise ne le permet. Le 8. porte qu'on doit recevoir les Novatiens & les Donatistes par la seule Imposition des mains. Il ajoute que si quelques-uns des Catholiques étant entrez dans leur Secte ont été rebaptisez, & qu'ils vueillent revenir au sein de l'Eglise, on doit les mettre long-tems en penitence avant que de les recevoir. Le 9. est touchant le Celibat des Prêtres & des Diacres. Il leur defend d'avoir un Commerce charnel avec leurs Femmes après leur Ordination, parce qu'ils sont continuellement occupez au Ministère des Autels. Belle & solide raison! Le 10. ordonne aux Moines qui sont ordonnez Clercs de vivre dans la Continence. Si le don de Chasteté eut été joint à l'ordre de la garder, tout iroit le mieux du Monde. Mais, il n'en est rien. Le 11. ne permet pas de mettre dans le Clergé des Officiers de l'Empereur, ou des Personnes qui sont dans des charges publiques. Le 12. defend de recevoir à faire penitence les Vierges consacrées solennellement à Dieu, qui se seront mariées. „ Car si une femme, „ dit-il, qui du vivant de son mari en épouse un autre est Adultere, & n'est „ reçûe à faire penitence qu'après qu'un des deux est mort, à combien plus „ forte raison doit-on observer la même rigueur à l'égard de celle, qui, après „ s'être unie avec un Epoux immortel, a passé à des nôces humaines? „ Mais cette décision est outrée. La Virginité perpetuelle est un Don de Dieu, & le St. Esprit ne s'est nullement engagé à donner une parfaite continence à ceux qui font temerairement le vœu d'un Celibat perpetuel. Ainsi, je ne doute point que ceux, qui ont fait un tel vœu, ne puissent en revenir, en demandant pardon à Dieu de l'avoir fait si fort à la leger. Je fais que

Reflexions  
sur le vœu  
de chaste-  
té.

\* Ces pretendus Droits sont chimeriques, & l'Eglise Romaine n'en avoit aucun sur les Clercs des autres Dioceses.

(g) *Oeuvres Mêlées*, pag. 187.

(h) *Nouvelle Biblior. des Auteurs Eccl.* Tome III. 1. part. pag. 303.



que les Protestans (i) ont les mêmes idées; mais je fais aussi, qu'en cela ils ne s'éloignent, ni du véritable Esprit de l'Eglise, ni de l'usage dont on apperçoit encore quelques traces. Ne voit-on pas tous les jours des Personnes de l'un & de l'autre Sexe, qui réclament contre les vœux qu'elles ont fait par contrainte, & qui, se plaignant amèrement d'avoir été la Victime de quelques intérêts de famille, font casser ces vœux à Rome, rentrent dans le Monde, & se marient? Il ne faut pour cela que des Amis & de l'Argent, sans quoi le Pape, & ses Favoris, ont les oreilles fermées à toutes les plaintes les plus légitimes qu'on puisse porter devant leur Tribunal. Or, je demande si quelque raison, même apparente, peut déterminer le Pape à casser les vœux faits par contrainte, plutôt que ceux qu'on a fait, par légèreté, ou par fanatisme? Je n'apperçois rien qui mette la moindre différence entre ces vœux, quoiqu'ils soient faits par des motifs si opposés. D'ailleurs, le Concile de Tolède VIII. au Canon 2. dit fort bien qu'il vaut mieux rompre des vœux où l'on s'est engagé follement, que de vouloir les observer, & de combler la mesure de ses crimes. D'où je conclus que le Vœu de Celibat est nul, à l'égard de ceux qui ne le peuvent garder sans incontinence, parce que personne ne peut se dispenser d'obéir à la Loi de Dieu, par des Vœux contraires à cette Loi.

Pour revenir à la Lettre du Pape à Victricius, j'observerai que le 13. Canon met pour quelque tems en pénitence les Vierges qui se marient après avoir promis à Dieu de garder la Virginité, quoiqu'elles n'eussent pas été voilées solennellement par l'Evêque. Il finit sa Lettre en disant, que si ces Canons sont observés par tous les Evêques, il n'y auroit plus parmi eux d'ambition: Que les Divisions cesseroient, que les Schismes & les Heresies seroient étouffées: Que le Demon n'auroit pas lieu d'attaquer le Troupeau de Jesus-Christ, &c.

L'année suivante, le Pape reçut une Lettre de 25. Evêques qui soutenoient la Cause de St. Chrysostome en Orient. Elle fut apportée à Rome par Demetrius, Evêque de Pessinonte, qui avoit parcouru l'Orient & publié la Communion de l'Eglise Romaine avec St. Chrysostome, en montrant les Lettres du Pape St. Innocent (k). Ensuite arriverent à Rome le Prêtre Domitien, œconome de l'Eglise de Constantinople, & un Prêtre de Nisibe, nommé Vallagus ou Vologese, qui représenterent les plaintes des Eglises de Mesopotamie. Ces deux Prêtres apporterent à Rome les Actes d'Opatat, Prefet de Constantinople, par où l'on voioit que des femmes de qualité, de familles Consulaires, & Diaconesses de l'Eglise de Constantinople, comme Olympiade & Pentadie, avoient été amenées publiquement devant le Prefet, pour les obliger à communiquer avec Arface, ou à paier au Fisc deux cens livres d'or. Il se trouva aussi à Rome des Ascetes & des Vierges, qui montroient leurs côtés déchirez, & les marques des coups de fouet sur leurs Epaulles.

An de J. C.  
404.

Fin de la  
Lettre à  
Victricius.

An de J. C.  
405.

Lettres  
touchant  
l'affaire de  
St. Chry-  
sostome.

Le

(i) Voyez la *Theologie Chrétienne de Picot*, Liv. XIV. ch. 38.

(k) *Apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXII. §. 3.*



An de J.C.  
425.

Innocent  
écrit sur ce  
sujet à  
l'Empereur.

Decretale  
à Exupere  
de Tou-  
louse.

Le Pape Innocent en fut touché. Il écrivit (1) à l'Empereur Honorius, lui marquant en détail le contenu des Lettres qu'il avoit reçues. L'Empereur ordonna que l'on assemblât un Concile, & qu'on lui raportât ce qu'on auroit résolu. Les Evêques d'Italie s'assemblerent, & prièrent l'Empereur Honorius d'écrire à l'Empereur Arcade son frere, qu'il ordonnât de tenir un Concile à Thessalonique, afin que les Evêques d'Orient & d'Occident pussent aisément s'y trouver, & former un Concile parfait, non par le nombre, mais par la qualité des suffrages, & rendre un jugement définitif. Honorius, aiant reçu cet avis, manda au Pape d'envoyer cinq Evêques avec deux Prêtres & un Diacre de Rome, pour porter à son frere Arcade une Lettre qu'on trouve dans Mr. Fleury (m).

Vers le même tems, le Pape Innocent étant consulté par St. Exupere, Evêque de Toulouse, sur divers points de Discipline, lui repondit par une Decretale contenant plusieurs Decisions peu conformes à la pratique de la primitive Eglise. Dans le 1. Canon, il confirme le Decret de Syrice (n) touchant la continence des Prêtres & des Diacres; & veut que ceux, qui, aiant ignoré cette Loi, auront habité avec leurs femmes, gardent leur rang, sans pouvoir monter à un degré plus élevé. Mais, pour ceux qui ont eu connoissance de la Decretale, il veut qu'on les depose, & qu'on les chasse du Clergé. Que cette Rigueur est mal entendue! De combien de Crimes énormes n'a-t'elle pas souillé le Sanctuaire? Le 2. Canon concerne ceux qui après leur Baptême ont perseveré dans leurs Pêchés, & qui demandent la Communion à la mort. Innocent dit là-dessus, que l'ancienne Discipline étoit plus severe, & qu'on leur accordoit seulement la Penitence & non la Communion; c'est-à-dire, qu'on leur accordoit la Paix de l'Eglise, & qu'on les abandonnoit ensuite à la Misericorde de Dieu. Mais à present, dit-il, on leur accorde & la Penitence & la Communion. On doutoit si les Chrétiens après leur Baptême pouvoient exercer des Jugemens criminels, ou même presenter des Requêtes pour demander une peine sanglante. Le Pape decide dans son 3. Canon, qu'on ne doit imposer aucune penitence à ceux qui ont jugé à mort, qui ont fait donner la question, ou qui ont été obligez par leur charge à condamner des Coupables à quelque peine; parce que les Puissances civiles, dit ce Pape, ont été établies de Dieu pour la punition des criminels. Le 4. Canon rend raison de ce que l'on voioit plus de femmes que d'hommes en penitence, pour crime d'Adultere. Le Pape dit que l'Eglise condamne & punit également ce crime dans les deux Sexes; mais, que les femmes ne pouvant pas accuser leurs Maris pour ce crime, l'Eglise ne peut juger des Pêchez cachez; au lieu que les Maris accusent plus librement leurs femmes, & les déferent aux Prêtres. Le cinquieme est une confirmation du troisieme. Il exempté de Pêché ceux qui sont obligez par leur charge, de demander la mort d'un criminel, ou de le condamner. Dans le 6. il déclare Adulteres ceux qui, après le divorce, contractent un nouveau

(1) Pallad. p. 28.

(m) Hist. Eccl. Liv. XXII. §. 3.

(n) Voyez ci-devant la Vie de Syrice.



veau Mariage, & les Personnes qu'ils épousent; enforte que les uns & les autres devoient être exclus de la communion des fideles. Il n'étend point cette peine à leurs Parens & à leurs Alliez, à moins qu'ils n'aient contribué à faire ce mariage défendu. Enfin, le dernier Canon renferme un Catalogue des Livres Canoniques, parmi lesquels on en trouve que les Protestans rejettent comme Apocryphes; mais, l'Eglise en avoue l'Authenticité, & en reconnoit la Divinité. Je n'examinerai point qui a tort ou raison: il me suffira d'observer que les Protestans repondent assez mal à l'Objection que l'on fonde sur ce dernier Decret de la Lettre d'Innocent. Un de leurs plus fameux Auteurs (o) dit: „ Il est vrai qu'on produit une Lettre „ d'Innocent I. à Exupere, Evêque de Toulouse, qu'on pretend avoir été „ écrite l'an 405; mais, cette Lettre est pleine de tant d'absurditez, que „ plusieurs Savans on douté qu'elle fut de ce Pape. „ Ces Savans n'ont pas „ su ce qu'ils disoient. Je veux convenir qu'il y a des absurditez dans cette pièce. En conclura-t'on, avec fondement, qu'elle n'est pas du Pape à qui on l'attribuë? Ce seroit très-mal raisonner. N'y a-t'il pas des absurditez & des nouveutez dans la Lettre à Victricius? Cependant, on ne doute point qu'elle ne soit du Pape Innocent I. Ne trouve-t'on pas des Impietez horribles dans la Bulle *Unigenitus*? Cependant, revoque-t'on en doute qu'elle ait été donnée par Clement XI? Ainsi, la consequence de Mr. Picet & des Savans sur l'autorité desquels il s'appuie, est visiblement fausse.

La même année 405. & le 23. d'Août, il y eut un Concile à Carthage où il fut ordonné que l'on écrivoit aux Juges de toutes les Provinces d'Afrique, pour tenir la main à l'exécution de l'Edit d'Union, qui n'avoit encore été executé qu'à Carthage; & que deux Clercs de l'Eglise de Carthage seroient envoieés à la Cour, au nom de toute l'Afrique, avec des Lettres des Evêques, pour rendre graces à l'Empereur de l'extinction des Donatistes. On lut aussi dans ce Concile des Lettres du Pape St. Innocent, qui demandoit que les Evêques ne passassent pas la Mer legerement; ce qui fut ordonné par le Concile sur la fin de la même année. Il y eut encore un Rescrit (p) de l'Empereur pour l'exécution des peines portées contre les Donatistes.

Concile de  
Carthage.

Cependant, les Deputés du Pape, & des Evêques d'Italie, étoient en chemin pour venir à Constantinople. Mais, les Ennemis de St. Jean Chrysostome (q) rendirent cette Deputation odieuse, & firent enforte que ces Evêques furent maltraitez & renvoieés honteusement, sous prétexte qu'ils avoient eü recours à Honorius.

Les Dépu-  
tez du Pa-  
pe sont  
renvoieés  
honteuse-  
ment.

Un nommé Vigilance, qu'il plaît à l'Eglise, de regarder comme Heretique (r), homme savant & bien versé dans la connoissance des Antiquitez Ecclesiastiques, & dans la Doctrine de l'Ecriture, se declara hautement contre les Abus introduits dans la Religion. Il blâmoit le Celibat des Ecclesiastiques:

Doctrine  
de Vigil-  
lance.

(o) Le Celebre Picet, *Theol. Chré.* Liv. I. pag. 143. note 1.

(q) Socrate, *Hist. Eccl.* Liv. VIII. ch. 28.

(r) Floury, *Hist. Eccl.* Liv. XXII. §. 5.

(p) *Cod. Theod.* Lib. 39. de Haret.



An de J. C.  
406.

tiques: il condamnoit le Culte des Reliques, & nommoit *Cinéraires & Idolâtres* ceux qui les honnoient. Il traitoit de Superstition Païenne l'usage d'allumer en plein jour des Cierges en leur honneur. Il soutenoit, qu'après la mort, on ne pouvoit plus prier les uns pour les autres. Il condamnoit les veilles publiques dans les Eglises, excepté la nuit de Pâques, & il vouloit que l'on ne chantât *Alleluia* qu'à cette fête. Il blâmoit la coûtume d'envoyer des Aumônes à Jerusalem, & de vendre son bien pour donner aux Pauvres; disant, qu'il valoit mieux le garder, & leur en distribuer les revenus. Il blâmoit en general la Vie Monastique. Se faire Moine, c'étoit, selon lui, se rendre inutile au Prochain. Voilà ce que nos Ecrivains nomment les *Erreurs de Vigilance*. Le Cardinal Baronius (s) demande à ceux qui suivent cette Doctrine, à qui le dépôt de la foi Catholique avoit été confié? Si c'étoit à Vigilance, ou à ces hommes admirables, à ces Saints très-celebres, Victrice de Rouen, & Exupere de Toulouse? Mais, on demande aussi (t) à cet illustre Auteur, & à ceux qui comme lui taxent si vilainement la Doctrine de Vigilance, à qui cette foi Catholique, que chacun se vante de posséder, a été revelée? si c'est aux Apôtres, ou aux Evêques du 3. & 4. Siècle (u)? Car il est certain, & je l'avoue de bonne foi, que les Apôtres ignoroient les Pratiques & les Ceremonies que Vigilance vouloit abolir.

An de J. C.  
407.

Mort de  
St. Chry-  
sostôme.

Les affaires de l'Eglise d'Orient étoient toujours en assez mauvais état, par une suite de la persecution que l'on faisoit à St. Jean Chrysostome. Cet illustre Prelat fut enfin delivré des maux de cette Vie, par une mort glorieuse, qui approche beaucoup du Martyre. Il mourut à Comane, le 14. de Septembre de l'an 407. Mais cet evenement ne termina pas la division des Eglises d'Orient & d'Occident; & tant que les Orientaux refuserent de retablir sa Memoire, l'Eglise Romaine, suivie de tout l'Occident, tint ferme dans la resolution qu'elle avoit prise de ne point communiquer avec les Evêques d'Orient, principalement avec Theophile d'Alexandrie, jusques à ce qu'il se tint un Concile Oecumenique, pour remedier aux maux de l'Eglise.

An de J. C.  
408.

Premier  
Siege de  
Rome par  
Alaric.

Trois Auteurs celebres (x) ne rapportent que sous l'an 409. le premier Siege de Rome par Alaric, Roi des Goths; mais, il me paroît que Flottemanville (y) a prouvé solidement qu'on doit le rapporter en 408. C'est cette opinion que je suivrai. Le redoutable Alaric aiant tâché de faire la Paix avec Honorius, & n'ayant pû l'obtenir, s'approcha de Rome. Il assiegea cette Ville si étroitement, même du côté de la Mer, qu'il n'y entroit plus de vivres, & que la Famine & la Peste commencerent à la ravager. En cette extrémité, les Senateurs Païens crurent necessaire de sacrifier au Capito-  
le

(s) *Annal. Eccl. ad an. 406. §. 48.*

(t) *Basnage de Flottemanville, Annal. Politico-Eccl. ad an. 406. §. 9.*

(u) La plupart des Usages, que Vigilance combattoit, n'étoient pas antérieurs au milieu du 4. Siècle.

(x) *Baronius, Annal. Eccl. ad an. 409. Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXII. Baillet, Vies des Saints. 28. Juillet.*

(y) *Basnage de Flottemanville, Annal. Politico. Eccl. ad an. 408. §. 10.*



le & dans les autres Temples. Un Auteur Païen (z) dit, que pour plus grande fureté, on raporta au Pape Innocent le dessein que l'on avoit de faire à Rome des sacrifices; & que le Pape, préférant le salut de la Ville à son opinion, permit de les faire en secret. Baronius (a) nie le fait. Mais il ne fonde sa negation sur aucune raison solide. Mr. Fleury (b), moins decifif, nous laisse la Liberté d'en croire ce que nous voudrons. Baillet, qui le copie en tant d'endroits avec une scrupuleuse exactitude, affirme que *c'est une calomnie ridicule, personne n'en peut douter*. J'en doute pourtant; car, je fais que des hommes aussi illustres par leur vertu & par leur sainteté, que le pouvoit être le Pape Innocent, ont fait par crainte, en beaucoup d'occasions, des choses contraires à leurs sentimens. D'ailleurs, il n'est guere probable que le Prefet de Rome, qui étoit Chrétien, eût permis aux Païens de faire des sacrifices aux faux Dieux, sans le consentement du Pape. Enfin, ces sacrifices étant inutiles, on songea aux moïens d'appaïser Alaric. On traita avec lui, & on convint de lui donner (c) cinq mille livres d'or, trente mille livres d'argent, quatre mille tuniques de soye, trois mille peaux teintes en écarlate, & trois mille livres de Poivre. Pour cette contribution, il fallut taxer les Particuliers, parcequ'il n'y avoit point de deniers publics; & on fut encore obligé de depouiller les Temples des Idoles, & de fondre les statues d'or & d'argent. Moïennant ces presens, Alaric leva le Siege, & les Romains promirent de procurer la Paix entre l'Empereur & lui.

Le Roi des Goths vint jusques à Rimini pour s'approcher de l'Empereur & faire la Paix à des conditions avantageuses. Jovius, Prefet du Prêtoire d'Italie, fut chargé de conférer avec Alaric; mais, par son imprudence, il rompit la négociation, en refusant mal à propos au Roi le commandement général des Armées de l'Empereur.

Le Senat craignant les suites de cette rupture envoya une Ambassade au Roi Goth. Le Pape Innocent, qui fut du nombre des Députés, ne pouvant rien obtenir, se rendit (d) à Ravenne auprès de l'Empereur, & Alaric revint assieger Rome une seconde fois, & s'étant rendu Maître du Port, il obligea les Romains de déclarer Empereur Attale, Prefet de la Ville, qui, contre l'avis du Roi Goth, envoya en Afrique un nommé Constant, sans lui donner les forces nécessaires pour s'en rendre le Maître. Fondé sur de vaines esperances, il marcha lui-même vers Ravenne. Honorius épouvanté lui deputa ses premiers Officiers, & lui offrit de le reconnoître pour son Colleague: mais Attale le refusa, & lui ordonna de choisir une Isle ou quelque autre lieu pour se retirer. Honorius avoit déjà ses Vaisseaux prêts pour s'enfuir vers son Neveu Theodose, quand il lui vint d'Orient un secours inopiné. En même tems, il vint nouvelle à Attale, que Constant avoit été defait par Héraclien, qui tenoit l'Afrique pour Honorius; & qu'Héraclien faisoit si bien garder les Ports, qu'il ne venoit plus de vivres à Rome, & que la famine

An de J. C.  
408.

An de J. C.  
409.

Negociation inutile.

Second Siege de Rome, & Victoire d'Honorius.

(z) Zosime, Lib. 5. c. 40.

(a) Annal. Eccl. ad an. 409. §. 7.

(b) Hist. Eccl. Liv. XXII. §. 19.

(c) Zosime, Lib. 5.

(d) Orosc, Hist. Zosime, Lib. V.



An de J. C.  
409.

mine y étoit. Il y retourna donc, & continua de se conduire si mal, qu'Alaric, de concert avec Honorius, le depouilla de la Pourpre Imperiale; de sorte qu'il ne tint pas l'Empire un an entier.

Prise &  
pillage de  
Rome.

An de J. C.  
410.

Cependant, Alaric étoit venu vers les Alpes, à trois lieues de Ravenne, & il étoit entré en traité avec Honorius. Pour marquer qu'il desiroit sincerement la Paix, il protesta qu'il ne demandoit plus de grandes Provinces, ni le Commandement des Armées de l'Empereur, mais seulement une petite somme d'argent, une certaine quantité de bled pour l'entretien de ses troupes, & deux petites Provinces aux extremités de l'Allemagne, qui ne paioient presque rien à l'Empire, & qui étoient sujettes aux irruptions perpetuelles des Barbares qui en étoient voisins. Honorius (e) fut encore détourné par de mauvais Conseils de lui accorder cette satisfaction. Ainsi, Alaric remit le Siege devant Rome, prit la Ville par Trahison le 24 d'Août de l'an 410., & l'abandonna au pillage de ses Soldats. L'Eglise de St. Pierre fut épargnée, &, par ordre du Vainqueur, elle servit d'azyle à beaucoup de Gens qui repeuplerent & rebâtirent la Ville de Rome. Tandis que les Romains étoient traités avec tant de rigueur par les Goths, le Pape Innocent, qui ne manquoit pas de Politique, s'étoit tenu à Ravenne, pour éviter les malheurs qu'il avoit prévus.

An de J. C.  
411.

Autre Sac-  
cagement  
de Rome.

Le pillage dura trois jours, & Alaric sortit de Rome six jours après qu'il y fut entré: il passa dans la Campanie, où ses Troupes pillerent Nole. Mais aiant ravagé toute cette partie de l'Italie, il mourut en 411. à Cosenza revenant de Rheggio. Son Beau-frere Ataulfe, qui lui succeda, repassant par Rome peu de tems après, la pilla une seconde fois, & la plupart des Romains se virent reduits à une deplorable Indigence. Presque tous les Chrétiens furent dispersez & contraints de chercher un Refuge dans les Isles voisines de la Toscane, en Sicile, en Afrique, en Egypte, en Orient, & en Palestine.

Retour du  
Pape com-  
mence-  
mens de  
Pelage.

Innocent étant revenu à Rome, tacha de consoler les Fideles, & de leur apprendre les moiens de faire un saint usage de leur adversté. Il en profita lui-même contre le Paganisme, & les Hérésies. Il affoiblit extrêmement le culte des Idoles, par un grand nombre de Conversions, & il affermit son Autorité Spirituelle, en chassant les Novatiens de la Ville, & en poursuivant avec vigueur tous les autres Hérétiques, qui vouloient corrompre la pureté de la foi. Le bruit de la Conference tenue à Carthage en 411. entre les Orthodoxes & les Donatistes avoit attiré en Afrique Pelage & Celestius, deux Religieux de la Grande-Bretagne, qui avoient long-tems sejourné en Italie. Ils avoient tous deux beaucoup d'Esprit. Celestius étoit d'un caractere assez ouvert; mais, s'il est permis de s'en raporter au P. Norris (f), Pelage étoit rusé, politique, delicat, aimant ses aises, & probablement du nombre de ces Moines qui meritoient cette Satyre dès le tems de

(e) Hieron. Episc. 16. Augustin. de Civit. Dei. lib. 1. c. 16. Hist. Miscel. lib. 13. Prosper. Chron. 411. Marcell. 410. Idar. Orose, Zosf.

me, &c.

(f) Norrisius, Hist. Pelagiana, Edit. de Padoue. 1673.



de St. Jérôme: ils traitent bien leur chair, avec laquelle pourtant le Chrétien doit être en Guerre: peut-être le font-ils pour obéir au Précepte de l'Evangile, qui ordonne d'aimer ses Ennemis. Je ne fais si cette Application est faite à propos: car on n'a jamais rien prouvé contre les mœurs de Pelage & de Celestius. Seulement, on les accusa d'avoir semé quelques Discours contre le Péché Originel; à quoi Celestius répondit qu'il ne blâmoit que l'opinion de ceux qui le font passer du Pere au Fils *ex traduce*. A ce grief, Paulin son Accusateur en joignit plusieurs autres; ce qui lui attira une condamnation de la part d'Aurelius, Primat d'Afrique, & du Concile alors assemblé à Carthage. On dit (gg) que Celestius en appella à Rome: mais, c'est un fait incertain, & de l'aveu de tout le Monde cet Appel n'eut aucune suite; ce qui me fait soupçonner que c'est une supposition gratuite. Car, il n'est pas apparent que le Pape eut manqué une si belle occasion d'usurper de nouveaux Droits sur l'Eglise d'Afrique; car, on assure (hh) qu'il n'oublia rien pour tâcher d'étouffer le Pelagianisme dans sa naissance. Il est dommage que l'Histoire ne nous donne pas connoissance des démarches dans lesquelles l'Esprit Orthodoxe l'engagea.

Celestius alla joindre son ami Pelage en Palestine, où ils étoient vûs de bon œil, sur-tout parmi le beau Monde. Le Comte Marcellin voulut savoir en quoi consistoit leur Doctrine, qui faisoit du bruit. Pour être au fait de ces Questions, il s'adressa à St. Augustin, Evêque d'Hippone. Les trois Livres qu'il en reçût contenoient une Proposition qui l'étonna, c'est que l'Homme peut être sans Péché, moïennant la Grace de Dieu; ce qu'il expliqua, en disant que cela n'arrive jamais. Je crois que Pelage enseignoit la même Doctrine, & que tout ce grand Différend ne consistoit que dans une Dispute de Mots. Mais, craignant de s'attirer sur les bras un Adversaire aussi redoutable que l'étoit St. Augustin, Pelage lui écrivit une Lettre pleine de Protestations sur la droiture de sa foi, où l'encens étoit prodigué à pleines mains. St. Augustin lui répondit des civilités générales, & les choses en demeurèrent-là pour cette fois.

Cependant, le Pape écrivit à Boniface (ii) qu'il avoit admis à sa Communion Alexandre, Evêque d'Antioche, à condition qu'il laisseroit en repos ceux qui avoient été ordonnez par Evagre, & qu'il mettroit le nom de St. Chrysostome dans les Dyptiques au rang des Evêques dont on fait mémoire; & il écrivit à Alexandre, pour le féliciter de leur réunion. Par une autre Lettre, il fit savoir à Maximien, qu'il n'avoit pas encore communiqué avec Atticus de Constantinople, parcequ'il n'avoit pas accompli les conditions sans lesquelles il ne pouvoit faire la Paix. La Lettre qu'il adressa à Alexandre d'Antioche étoit signée de vingt Evêques d'Italie: il le félicite de ce qu'il avoit réuni les restes du Parti de Paulin & d'Evagre. Une autre Lettre de notre Pape au même Alexandre est composée de trois Canons, dont le premier relève la Dignité de l'Eglise d'Antioche, afin d'élever cel-

(gg) *Noris, ibid.*(hh) *Bailler, Vies des Saints. 29. Juillet  
Tome. I.*(ii) *Du Pin, Nouvelle Bibliot. des Auteurs  
Eccel. T. III. 1. part. pag. 308.*An de J. C.  
411.An de J. C.  
412.An de J. C.  
413.Celestius  
& Pelage  
en Palesti-  
ne.Réunion  
des Eglises  
d'Orient  
& d'Occi-  
dent.



An de J. C.  
413.

le de Rome. Il dit que suivant l'autorité du Concile de Nicée, qui explique la pensée de tous les Evêques du Monde, l'Eglise d'Antioche a reçu la Jurisdiction sur tout un Diocèse: que cette Dignité ne lui a point été accordée à cause de la grandeur de l'Eglise d'Antioche, mais parce qu'elle a été le premier Siege de St. Pierre; & qu'elle a mérité que l'on fit la plus célèbre Assemblée des Apôtres: de sorte qu'elle ne cederait pas à l'Eglise de Rome, si ce n'est que celle-ci a eu la fin & la consommation de ce que l'autre n'a eu qu'en passant. C'est à cause de cette Dignité, qu'il dit à l'Evêque d'Antioche, que comme il ordonne les Metropolitains par une autorité qui lui est propre, il ne doit pas souffrir que l'on ordonne les autres Evêques sans sa permission & son consentement, en écrivant aux Evêques éloignez, & en faisant venir les plus proches pour recevoir l'ordination. Tout cela est artificieux. Dans le second Canon, il dit que l'on ne doit pas faire deux Evêques Metropolitains, quand il arrive que les Villes sont érigées nouvellement en Metropoles, ou quand une Province est divisée en deux par l'autorité de l'Empereur. Il declame ensuite contre la coutume des Evêques de l'Isle de Chypre, qui ordonnoient leurs Evêques, sans consulter celui d'Antioche. Enfin, le dernier Canon décide que les Ariens qui rentrent dans l'Eglise doivent être reçus par l'imposition des mains: mais, qu'on ne doit pas souffrir que leurs Clercs demeurent dans le Ministère Ecclesiastique. La même année, le Pape écrivit aussi à Acace de Bérée, sur la rémission d'Alexandre d'Antioche. Il écrivit encore à Aurele de Carthage touchant la Fête de Pâques.

Ecrits de  
Pelage.

Quoique Pelage écrivit peu, de crainte de donner prise sur lui, s'il faut s'en rapporter à la conjecture du Cardinal Noris (*kk*), & qu'il n'eut publié jusqu'alors qu'un petit Commentaire sur les Epîtres de St. Paul (*ll*), il adressa une belle Epître à une Dame de qualité nommée Demetrias, qui faisoit profession de Virginité. Pendant long-tems, on a crû que cette Piece étoit ou de St. Jérôme ou de St. Augustin, quoique la Doctrine de Pelage y soit expliquée, tant le Venin de ses Erreurs étoit subtil. C'est que son Heresie étoit précieusement envelopée de Termes Orthodoxes.

An de J. C.  
414.

Toutes les apparences nous portent à croire que ce fut en 414. que Pelage se détermina enfin à composer un *Traité des Forces naturelles de l'Homme*, pour relever les Droits du Franc-Arbitre, & pour soutenir qu'il nous est possible d'accomplir tous les Préceptes de la Loi, étant aidés de la Grace de Jesus-Christ, quoique cela n'arrive point; ce qui est parfaitement conforme au Système de St. Augustin: aussi Pelage eut-il soin de se couvrir du temoignage de ce Pere, & de celui de St. Jérôme. Néanmoins, cet Ecrit ne fut pas plutôt parvenu en Occident, que St. Jérôme le refuta par des Dialogues, tandis que St. Augustin accumuloit de son côté Volumes sur Volumes contre la nouvelle Heresie: mais, celui qui sert de Réponse directe au Livre dont j'ai parlé,

(*kk*) *Hist. Pelag.*

(*ll*) Ce Commentaire se trouve à la fin de ceux de St. Jérôme; & on a crû longtems

que c'étoit une Production de ce Pere, tant l'Heresie monstrueuse de Pelage étoit cachée. Voyez *Vossius, Hist. Pelag. c. 4.*



lé, a pour Titre, *de Naturâ & Gratiâ*. C'est le Bouclier du Janfenisme, quoique, pour ne rien dissimuler, on ait tort de faire tant de fonds sur ce petit Traité; car, on a remarqué depuis long-tems, que St. Augustin se jettoit toujours dans les Extrémitez d'un Systeme. De-là vient qu'il s'est contre-dit cent fois d'une façon un peu grossiere. Le feu de la Dispute l'emportoit à travers champs. Il n'avoit pas assez de flegme pour disputer solidement; & jamais Theologien n'eut peut-être l'Esprit moins Systematique. Ceux, qui seront surpris de m'entendre parler de la sorte, & qui savent qu'on me fait l'honneur de me compter entre les Janfenistes, reviendront de leur étonnement, lorsqu'ils verront, dans la Vie de Clement XI., que si je rejette la Bulle *Unigenitus*, si je la regarde avec indignation & avec horreur, c'est pour des raisons bien différentes de celles qu'on a alleguées jusqu'à present.

Sur la fin de cette année \* 414., le Pape Innocent, qui avoit reçu par l'Archidiacre Vital, une Lettre des Evêques de Macedoine assemblés en Synode, leur fit reponse que la Lecture de la Lettre qu'ils avoient adressée à l'Eglise de Rome l'avoit surpris; parce qu'ils le consultoient sur des choses qui ne souffroient aucune difficulté, & sur lesquelles il s'étoit déjà expliqué en termes clairs & précis. Une de ces choses regardoit l'ordination de ceux qui avoient épousé des femmes veuves. Le Pape decide, qu'on ne doit point les ordonner. Il assure que c'est la pratique de toutes les Eglises d'Orient & d'Occident. Il veut même qu'on dégrade ceux qui se trouveroient avoir été ordonnez. La seconde est touchant ceux qui aiant perdu leur premiere femme avant que d'être baptizés, en avoient épousé une seconde après leur Baptême. Selon quelques-uns, cette bigamie n'emportoit point l'irregularité. Mais, Innocent decide le contraire. Le troisieme reglement concerne les Ordinations faites par les Heretiques. Le Pape se sert, sans scrupule, des passages & des expressions de St. Cyprien, pour montrer la nullité de leur Ordination. Il dit que les Heretiques, n'aiant point de veritables ordres, ne peuvent les conferer. Peut-être que s'il se fut trouvé alors quelque Pere Courrayer (*mm*), le Pape eut été fort embarrassé de prouver sa These. Quoiqu'il en soit, Innocent refute le faux Principe de ceux qui croioient que l'Ordination d'un Evêque legitime remettoit tous les Péchez. Il dit que la coutume de son Eglise est d'accorder la communion Laique après une simple imposition des mains à ceux qui aiant été baptizez par des Heretiques, veulent entrer dans l'Eglise; mais que l'on met en penitence ceux qui reviennent dans le sein de l'Eglise après l'avoir quittée pour s'attacher à quelque Secte Heretique. Il blâme ceux qui non seulement ne les mettent pas en penitence, mais qui les laissent même dans leur Ministère.

Enfin

\* Le 13. Decembre.

(*mm*) Personne n'ignore la Persecution qu'on a faite au P. Le Courrayer pour avoir prouvé que les Ordinations des Evêques Anglois sont valides. On sait aussi que ce savant a

été contraint de sortir de France pour se réfugier en Angleterre où il est actuellement. Il y a déjà plusieurs Ecrits pour & contre ce sentiment.

An de J.C.  
414.

Caractere  
de St. Au-  
gustin.

Lettre du  
Pape aux  
Evêques  
de Mace-  
doine.



An de J.C.  
414.

Enfin le dernier Canon de cette Lettre concerne un Evêque appelé Photin, qui avoit été condamné avec trop de rigueur par le St. Siege. Innocent approuve la remontrance que les Evêques de Macedoine lui avoient faite; que l'Evêque de Rome avoit été mal informé, & trompé par les médiances des Ennemis de Photin. Le Pape le reconnoit pour Evêque, & il fait compliment à ceux de Macedoine sur ce qu'ils ont fait changer de sentiment au St. Siege.

Lettre à  
Martinien.

Si l'on peut compter sur la datte d'une Lettre d'Innocent, on croira que ce Pape étoit à Ravenne en 414. car c'est de-là qu'il écrivit à Martinien, Evêque en Macedoine, de ne pas refuser sa Communion à quelques Clercs, qui, aiant été ordonnez par Bonose avant sa condamnation, avoient abjuré son erreur. Il dit qu'il avoit déjà écrit en leur faveur une Lettre à Rufus, & aux autres Evêques de Macedoine, par laquelle il avoit jugé qu'il falloit les recevoir à la Communion, & les laisser en possession de leurs Eglises.

An de J.C.  
415.

Culte de  
Reliques.

Je passe sous silence l'excès de Fanatisme que l'on fit paroître en 415. par rapport au Culte des Reliques. Les Protestans (*nn*) ne demeurent pas en reste sur ce sujet: & pourquoi leur prêterois-je des Armes? Ils en ont un assez grand nombre, que nos Theologiens n'ont encore pû émousser. Parlons du Pelagianisme.

Concile de  
Diospolis,  
qui justifie  
Pelage.

Au mois de Decembre de cette année, il se tint à Diospolis en Palestine un Concile de quatorze Evêques, devant lesquels Pelage justifia sa Doctrine, & il fut absous en ces termes: „ Puisque nous sommes satisfaits des Déclarations du Moine Pelage ici présent, qui convient de la Sainte Doctrine, & condamne ce qui est contraire à la foi de l'Eglise, nous declaron qu'il est dans la Communion Ecclesiastique & Catholique (*oo*). „

An de J.C.  
416

Protec-  
teurs de  
Pelage.  
Lettre du  
Pape à  
Jean de Je-  
rusalem.

Le celebre Theodore de Mopsueste étoit en Orient l'un des plus puissans Protecteurs de Pelage. C'étoit un homme d'un profond savoir, & d'une haute reputation. Quoiqu'il écrivit avec un grand zele contre toutes les Heresies, il tomba dans le Pelagianisme & le Nestorianisme. Jean, Evêque de Jerusalem, favorisoit aussi Pelage. Le Pape Innocent lui écrivit sur les Violences faites en Palestine par une Troupe de Pelagiens qui attaquèrent, dit-on, St. Jérôme & les Personnes pieuses de l'un & de l'autre Sexe, dont il prenoit soin. Il y en eut de tuez, & entr'autres un Diacre: on brula & on pilla les Monasteres. St. Jérôme se sauva à peine lui-même dans une tour fortifiée. Les Vierges Ste. Eustochium & Ste. Paule sa niece furent pillées & poursuivies: elles virent massacrer leurs gens & se sauverent à peine. Elles s'en plainquirent, aussi-bien que St. Jérôme, au Pape Innocent, sans nommer personne. Ce fut donc le sujet de sa Lettre à Jean de Jerusalem (*pp*), où il dit que l'Auteur de ces violences n'est pas douteux, mais que Jean devoit les empêcher par ses soins; ou, du moins après le mal arrivé,

con-

(*nn*) Le Sueur, *Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* 2d an. 406. *Basnage de Flottemanville, Annal. Politico-Eccl.* ad an. 415. Voyez aussi les Theologiens Controversistes de la Commu-

nion Protestante.

(*oo*) *Augustin. de Gest. Pelag.*

(*pp*) *Innoc. Epist.* 32. T. II. *Conc.*



consoler & secourir les personnes affligées: & il avertit d'y donner ordre. Il écrivit aussi à St. Jérôme une Lettre de consolation (99), où il dit, que si l'on porte devant lui une accusation contre quelque Personne certaine, il donnera des Juges, ou y pourvoira par quelque remede plus prompt. Cette Lettre est remarquable, pour montrer que chaque jour le Pape usurpoit de nouveaux Droits dans l'Eglise.

An de J.C.  
415.

Selon la coûtume, les Evêques de la Province d'Afrique tinrent cette année 416. un Concile à Carthage, auquel Aurelius, Evêque du lieu, presidoit. On y lut les Lettres d'Heros & de Lazare, & les Actes du Concile de Carthage, où Celestius avoit été condamné environ cinq ans auparavant. Après cette Lecture, les Evêques furent d'avis que Pelage & Celestius devoient être anathematisez, s'il n'anathematizoient très clairement leurs erreurs; afin que la sentence prononcée contr'eux, étant connue, fit du moins revenir ceux qu'ils avoient trompez, si elle n'étoit pas capable de les ramener eux-mêmes.

Concile de  
Carthage.

Le Concile voulut (rr) donner part de son Jugement au Pape, afin d'y joindre l'autorité du Siege de Rome. Il lui écrivit donc une Lettre Synodale, à laquelle ils joignirent les Lettres de Heros & de Lazare, & les Actes de ce dernier Concile qui contenoit celui de 412. Dans ces Lettres, les Evêques assemblez à Carthage, & inspirez par St. Augustin, refutent sommairement les principales erreurs attribuées à Pelage, & concluent ainsi (ss): „ Encore que Pelage & Celestius de savoient cette Doctrine, & les Ecrits „ produits contre eux, sans qu'on puisse les convaincre de Mensonge; toutesfois, il faut anathematizer en general quiconque enseigne, que la Nature humaine lui peut suffire pour éviter le Péché, & faire les Commandemens de Dieu; se montrant ennemi de sa Grace, déclarée si évidemment par les Prieres des Saints. „ Certainement, cet Anathême ne pouvoit blesser Pelage, qui supposoit manifestement, la Necessité de la Grace pour faire le Bien.

Il écrit au  
Pape.

Vers le même tems (tt), il se tint à Mileve un Concile de 61. Evêques, qui, à l'exemple du Concile de Carthage, écrivirent au Pape Innocent, pour lui demander la condamnation de cette Herefie, qui ôtoit aux Adultes la Priere, & aux Enfans le Baptême. Outre ces deux Lettres Synodales, St. Augustin en écrivit une autre au nom de 5. Evêques, dont il étoit l'un. Il y expliquoit plus au long toute l'affaire de Pelage, & demandoit que le Pape le fit venir à Rome, pour l'interroger exactement, & savoir quelle espece de Grace il avouoit; ou traiter avec lui la même chose par Lettres, afin que s'il reconnoissoit la Grace que l'Eglise enseigne, il fut absous sans difficulté. Les Reponses du Pape sont de l'année suivante; ainsi, je n'en parlerai que sous cette datte.

Concile de  
Mileve.

Mais, nous avons une Decretale d'Innocent (uu), adressée à Decentius, Evê-

Lettre à  
Decentius.

(99) *Innoc. Epist.* 33.

(rr) *Augustin, Epist.* 175.

(ss) *August. Epist.* 177. D. 6.

(tt) *August. Epist.* 178.

(uu) *Innocent. Epist.* I. To. II. *Concil.*



An de J. C.  
415.

Evêque d'Eugube dans l'Umbrie. Le preambule de cette Lettre porte des marques certaines de son Auteur. Il s'y plaint du mepris des traditions que l'Eglise Romaine a reçues de l'Apôtre St. Pierre: c'est de-là, selon lui, que vient toute la difference qui cause un grand scandale au Peuple. De ce Principe, il conclut que l'on doit observer par-tout la Discipline de l'Eglise Romaine; *où principalement*, dit-il, *qu'il est manifeste que personne n'a institué des Eglises dans l'Italie, les Gaules, les Espagnes, l'Afrique, la Sicile & les Isles adjacentes, si-non ceux que l'Apôtre St. Pierre, ou ses Successeurs, ont établis Evêques.* „ Quoique le Pape, dit judicieusement Mr. du Pin (xx), quoique le Pape avance ces Maximes comme étant indubitables, elles ne manquent pas néanmoins de difficulté; & il auroit eu assez de peine à les bien prouver. Car, quelle preuve a-t'on que les Apôtres aient établi eux-mêmes tous les Points de Discipline? D'où peut-on savoir qu'ils les ont établis tous d'une maniere conforme? Au contraire, n'est-il pas constant que St. Jean a célébré la Fête de Pâques en Orient d'autres jours que le Dimanche, quoique vraisemblablement St. Pierre, & St. Paul, eussent établi le contraire à Rome? Et quand les Apôtres auroient établi les mêmes Pratiques & les mêmes Ceremonies dans toutes les Eglises qu'ils ont fondées, s'ensuivroit-il, qu'il fut nécessaire de les observer? Ne fait-on pas que la Discipline peut & doit changer suivant les différentes circonstances du tems? Quelle preuve a-t'on que l'Eglise de Rome ait plutôt conservé la Discipline établie par St. Pierre, que les autres Eglises celles qu'ils avoient reçues des autres Apôtres leurs fondateurs? Quelle incertitude y a-t'il que les Eglises de France, & d'Espagne, & d'Afrique, aient été toutes fondées par ceux que St. Pierre ou ses Successeurs y ont envoyez? Enfin, qu'étoit-il nécessaire de les astringre toutes à changer les usages & les coutumes dont elles étoient en possession pour embrasser celles de l'Eglise de Rome? On pourroit faire quantité de semblables Questions sur ce Principe du Pape Innocent, que l'on auroit assez de peine à résoudre. „

Ses Decisions.

Dans le 1. Canon de cette Lettre à Decentius, le Pape déclare que l'on ne doit donner la Paix qu'après la consecration des Mysteres, pour montrer que le Peuple y a consenti, & que l'action est achevée. Dans le 2. il decide que l'on ne doit reciter les noms de ceux qui ont fait des offrandes, qu'après que le Prêtre les a recommandez à Dieu par sa priere. Le 3. defend aux Prêtres de confirmer les Enfans, parce qu'ils n'ont pas la souveraineté du Sacerdoce: qu'ils peuvent bien baptizer, & oindre les baptizés de l'huile consecrée par l'Evêque, mais non pas leur en mettre sur le front, parce que cela n'est permis qu'aux seuls Evêques, quand ils conferent le St. Esprit. Il déclare, qu'il ne peut pas réciter les paroles, de peur de découvrir les Mysteres, en voulant repondre à la consultation qu'on lui avoit faite. Ne diroit-on pas, à entendre parler le Pape, que la maniere dont on consacre l'huile, doit être tenue aussi secreta, que s'il s'agissoit d'une Operation Magique

(xx) Nouvelle Biblioth. des Aut. Eccl. Tom. III. 1. part.



que, ou d'un Myſtere de la Cabale? Dans le 4. Canon, il prétend rendre une raifon très-évidente du Jeûne du Samedi, en difant qu'il faut jeûner ce jour-là, toutes les Semaines, en memoire de la Trifteſſe des Apôtres. Mr. Du Pin trouve le 5. Canon obſcur. Le Pape y dit que l'on ne doit point envoyer le *Ferment* aux Eglifes de la Campagne. Quelques-uns croient que ce Ferment étoit une partie de l'Euchariftie, que l'on gardoit après le ſacrifice, pour la mêler au ſacrifice ſuivant, comme un levain ſacré & une marque ſenſible, que c'eſt toujours la même Communion au même Corps de Jeſus-Chriſt. Ce n'eſt pas ici le lieu d'approfondir les raifons pour & contre ce ſentiment; je me contente de renvoyer à quelques Auteurs (yy) qui les ont examinées. Le Pape envoioit ce Ferment le Dimanche par les titres de Rome, c'eſt-à-dire dans les Eglifes de la Ville, dont les Prêtres ne pouvoient pas ſ'afſembler ce jour-là avec lui, à cauſe du Peuple qui leur étoit confié: mais on ne l'envoioit pas aux Prêtres des Cimetieres éloignez, pour ne pas porter trop loin les Sacremens; & ces Prêtres des Cimetieres avoient droit de conſacrer les ſimboles de l'Euchariftie. Toutes nos Eglifes, dit le Pape, ſont dans la Ville: c'eſt-à-dire, ſelon Mr. Fleury (zz), qu'elle étoit tout ſon Diocèſe: auſſi voions-nous des Evêques dans les petites Villes les plus proches de Rome, comme Oſtie, Preneste, Tibur: & ces Evêques étoient autant d'Eſclaves-nez du Pape, toujours prêts à executer aveuglement tous les deſſeins du Saint Pere. Le 6. Canon déclare que ceux qui, après leur Baptême, deviennent poſſedez du Diable, peuvent recevoir l'Impoſition des mains d'un Prêtre ou d'un autre Clerc, mais ſeulement par ordre de l'Evêque. Le 7. Canon porte que l'on ne reconciliera que le Jeudi ſaint ceux qui ſont en Penitence, ſoit que ce ſoit pour de grands crimes, ſoit que ce ſoit pour des fautes plus legeres, à moins que quelque maladie dangereuſe n'obligeât de les reconcilier en un autre tems: qu'au reſte, pour juger de la penitence, il faut faire attention aux travaux, aux pleurs, & aux larmes du Penitent; & lui remettre ſon Peché, quand on voit qu'il a fait une ſatiſfaction proportionnée. Enfin, le 8. Canon eſt ſur l'Onction des Malades en général, & non pas, comme le prétendent quelques-uns, du Sacrement de l'extrême-Onction, qui ne ſ'adminiſtre qu'aux Mourans (aaa). Sur ce ſujet, Innocent dit qu'il n'y a point de doute que les paroles de l'Apôtre St. Jacques (bbb) ſe doivent entendre des fideles malades, que l'on peut oindre avec l'huile conſacrée par l'Evêque, dont il eſt permis d'uſer, non ſeulement aux Prêtres, mais auſſi à tous les Chrétiens qui ſ'en peuvent oindre eux & les leurs en cas de néceſſité: qu'il n'eſt pas néceſſaire que ce ſoit l'Evêque qui faiſſe cette onction: qu'on ne doit point l'adminiſtrer aux Penitens, parce que c'eſt une eſpece de Sacrement; & que puiſqu'on leur refu-

ſe

(yy) Mabillon, *Difſert. de Fern. & Comment. in Ord. Rom. c. 6.* Schelſtraet, *de Diſcipl. Ar- canæ c. 7. §. 5.* Martene, *lib. 1. de Antiquis Eccleſia Ritibus. c. 3. §. 7.* Pagi, *Gest. Rom. Pont. in Vita Innocentii. §. II. & ſuv.*

(zz) *Hiſt. Eccl. Liv. XXIII. §. 33.*

(aaa) Voyez Pictet, *Theol. Chrét. T. II. pag. 704.*

(bbb) *Jacobi, Epiſt. Cath. ch. V. vſ. 14.*



An de J.C.  
415.

se les autres Sacremens, on ne doit pas leur accorder celui-là. Il finit en exhortant Decentius à faire observer dans son Eglise la Discipline de l'Eglise de Rome, & à bien instruire les Prêtres & les Clercs qui sont sous sa conduite, afin qu'ils s'acquittent dignement de leur Ministère.

Lettre du  
Pape à  
Aurelius  
de Cartha-  
ge.

Dans le cours de la même année 416. le Pape adressa une Lettre severe à Aurelius de Carthage sur le choix qu'on doit faire des Evêques. Il veut qu'on prenne des Clercs, & non pas des personnes seculieres. Il se plaint (ccc) que l'Eglise est traitée indignement en Afrique, & que l'on choisit les Evêques si negligemment, que les plaintes en sont publiques, même dans les Lettres des Gouverneurs. Que l'on rejette les Clercs nourris dans la science, & le service de l'Eglise, pour élever tout à coup au Sacerdoce des hommes embarrassés d'affaires, & dont les mœurs sont toutes seculieres. Il prie Aurelius de faire lire sa Lettre par toutes les Eglises d'Afrique, & d'y joindre celles des Prefets, qu'il lui envoie.

Autre  
Lettre au  
Concile de  
Toledo.

Il écrivit encore (ddd) aux Evêques d'Espagne, assemblez en Concile à Toledo. Il entre dans le détail des affaires particulieres des Eglises d'Espagne. Le 1. Canon regarde une espece de Schisme entre les Evêques de la Province Betique, & ceux des autres Provinces. Le Pape dit que l'on ne doit pas imiter la dureté de Lucifer, qui refusoit de recevoir les Hérétiques qui se convertissoient; mais qu'au contraire on doit faire son possible, pour les faire rentrer dans le sein de l'Eglise. Le 2. Canon est contre deux Evêques qui s'étoient mêlez de faire des Ordinations hors de leur Province. Le 3. concerne l'Evêque Jean, qui avoit approuvé par ses Legats la condamnation de Symphosius & de Dictinius. Innocent veut qu'on examine aussi bien à l'égard de celui-là, qu'à l'égard des autres, s'il l'a fait de bonne foi. Dans le 4. il parle des Ordinations illicites qui se faisoient en Espagne contre les regles des Canons. Il dit qu'elles sont en si grand nombre, qu'il seroit impossible d'y apporter quelque remede: qu'ainsi, il est plus à propos de laisser le passé au jugement de Dieu; mais qu'il faut à l'avenir y mettre ordre, en faisant un Reglement par lequel il sera ordonné que ceux, qui feront des Ordinations contre les regles, seront eux-mêmes privez de la Dignité du Sacerdoce, aussi bien que ceux qu'ils auront ordonnez. Le 5. Canon est touchant une affaire de Patrain, Evêque de Merida. Il dit qu'il faut la discuter, & punir ceux qui se plaignent de son ordination, s'il se trouve qu'ils l'aient accusé mal à propos. Le 6. contient les regles qu'il faut suivre dans le choix de ceux que l'on ordonne.

An de J.C.  
417.

Reponse  
du Pape au  
Concile de  
Mileve.

Ce fut au commencement de cette année 417. c'est-à-dire le 27. de Janvier, que le Pape Innocent repondit aux Lettres Synodales des Conciles tenus l'année précédente à Carthage & à Mileve. L'Evêque Jules, qui avoit apporté à Rome les Lettres des Africains, fut le porteur des Reponses, qui sont à peu près semblables, quoiqu'elles soient séparées (eee). Dans la Reponse au Concile de Carthage, il le loué d'abord de la vigueur avec laquelle il a con-

(ccc) Innocent. Epist. XII.  
(ddd) Innocent. Epist. XXIII.

(eee) Innocent. Epist. 24. & 25. ap. Aug. 181 & 182.



condamné l'erreur, & du respect qu'il témoigné avoir pour le St. Siege, en le consultant sur ce qu'il avoit décidé. Il prend de-là occasion de faire valoir, avec un Orgueil insupportable, l'autorité usurpée du Siege de Rome; & il avance avec effronterie, qu'il est de Droit divin de le consulter sur les Causes Ecclesiastiques de tout le Monde, avant que de les terminer dans les Provinces. „ Il y a apparence, dit Mr. Du Pin (\*), que les Africains ne reconnoissoient pas trop ce droit, puis qu'ils avoient jugé définitivement la cause de Pelage & de Celestius, avant que de le consulter, & qu'ils ne lui écrivoient pas pour le laisser le Maître d'infirmier ce qu'ils avoient décidé, mais seulement pour le prier d'approuver ce qu'ils avoient fait, comme d'une chose qu'il ne pouvoit refuser, sans se rendre suspect d'Hérésie. „ En effet, on le soupçonnoit de favoriser Celestius. Mais, il témoigna qu'il detestoit les erreurs de cet Hérétique, & il loua le Zele des Evêques d'Afrique qui les avoient condamnées. Il ajoute son suffrage au leur, & prouve par plusieurs raisons la nécessité de la Grace de Jesus-Christ; ce qui n'étoit nié de Personne: car, on ne tiroit le contraire des Ecrits de Pelage & de Celestius, que par des conséquences que ces deux Moines desavouoient. Toutes fois le Pape, croiant les condamner, frappe d'Anathème tous ceux qui disent que l'on n'a pas besoin de la Grace de Dieu pour faire le Bien, & il les juge indignes de la Communion de l'Eglise. Il dit qu'en refusant aux autres le secours de Dieu, ils s'en sont privez eux-mêmes. Il veut qu'on les separe de l'Eglise comme des Membres pourris. Il ajoûte que s'ils reconnoissent leur erreur, en admettant la Grace de Jesus-Christ, & en se convertissant sincerement, il est du devoir des Evêques de les secourir, & de ne leur pas refuser la Grace que l'Eglise ne refuse pas à ceux qui sont tombez, en les recevant à la Communion. Il dit à peu près les mêmes choses dans la Lettre à Silvain, à Valentin, & aux autres Evêques qui avoient assisté au Concile de Mileve. Mais, pour la Maxime qu'il avoit avancée de la nécessité de rapporter toutes les Affaires Ecclesiastiques au St. Siege, il semble la restreindre aux causes de la foi. Il refute, du mieux qu'il peut, l'opinion des Pelagiens touchant les Enfans morts sans Baptême, qu'ils prétendoient avoir part à la vie éternelle.

Enfin, la troisième Lettre d'Innocent sur le même sujet est sa Reponse aux cinq Evêques d'Afrique qui lui avoient écrit sur ce qu'on le soupçonnoit de favoriser le Pelagianisme. Il dit qu'il ne peut ni assurer, ni nier qu'il y ait des Pelagiens à Rome, parceque s'il y en a ils se cachent & ne sont pas aisez à découvrir dans une si grande multitude. Il ajoute, parlant de Pelage: „ Nous ne pouvons croire qu'il ait été justifié, quoique quelques „ Laïques nous aient apporté des Actes, par lesquels il prétend avoir été „ absous. Mais nous doutons de la Verité de ces Actes, parcequ'ils ne nous „ ont point été envoiez de la part du Concile, & que nous n'avons reçu „ aucune Lettre de ceux qui y ont assisté. Car si Pelage avoit pû s'assurer „ de sa justification, il n'auroit pas manqué d'obliger ses juges à nous en „ don.

Autre Reponse à cinq Evêques d'Afrique.

(\* ) Nouvelle Biblioth. des Aut. Eccl. T. III. 1. part.  
Tom. I.



An de J.C.  
417.

„ donner part. Et dans ces Actes mêmes il ne s'est point justifié nettement,  
„ & n'a cherché qu'à esquiver, ou embrouiller. C'est pourquoi nous ne  
„ pouvons ni approuver, ni blâmer ce Jugement. Que si Pelage prétend  
„ n'avoir rien à craindre, ce n'est pas à nous à l'appeller; c'est à lui plutôt  
„ à se presser de venir se faire absoudre. Car, s'il est encore dans les mêmes  
„ sentimens, quelques Lettres qu'il reçoive, il ne s'exposera jamais à notre  
„ Jugement. Que s'il devoit être appelé, ce seroit plutôt par ceux qui  
„ sont plus proches. Nous avons lû entierement le Livre qu'on dit être de  
„ lui, & que vous nous avez envoyé. Nous y avons trouvé beaucoup de  
„ propositions contre la Grace de Dieu, beaucoup de Blasphêmes, rien qui  
„ nous ait plû, & presque rien qui ne nous déplût, & qui ne doive être re-  
„ jetté de tout le Monde. „

Autres  
Decretales  
d'Inno-  
cent I.

Nous avons encore beaucoup d'autres Decretales du Pape St. Innocent, à divers Evêques d'Italie: mais, on en ignore la datte. Il y en a une à Felix (fff), Evêque de Nocera, touchant les Ordinations, où il declare que la mutilation d'un doigt ou de quelqu'autre partie du Corps ne rend irregulier que quand elle est volontaire, & non quand elle est arrivée par accident. Qu'entre les Laïques ceux-là étoient irreguliers, qui depuis leur Baptême avoient porté les armes, ou plaidé des causes, ou eu quelque administration publique, & ceux que l'on appelloit *Curiales*, de peur qu'on ne les rappellât au service des Villes: ceux qui auroient entretenu une Concubine: les bigames entre lesquels sont compris ceux qui ont épousé des veuves. Dans deux autres Lettres (ggg); l'une à Maxime & Severe, Evêques dans la Province des Brutiens qui est la Calabre: l'autre à Agapet, Macedonius, & Marien, Evêques dans l'Apouille, le Pape ordonne à ces Evêques de faire venir devant eux des Clercs, qui lui ont été denoncez par quelques Particuliers, & de les déposer, si les Reproches sont veritables. Mais (hhh) Florentius, Evêque de Tibur, étant accusé d'entreprendre sur le Territoire de son Voisin, le Pape l'invite à Rome après Pâques, pour y faire juger ses prétensions. Dans une autre Decretale, il decidé qu'un second mariage contracté pendant la captivité de la premiere femme, doit être déclaré nul quand elle revient. La Lettre à l'Empereur Arcadius, que le Cardinal Baronius (iii) rapporte comme si elle étoit veritablement du Pape Innocent, est une pièce supposée (kkk); & qui peut-être n'a été fabriquée que pour appuyer la fable de l'excommunication de l'Empereur & de l'Imperatrice. L'Auteur de cette Lettre suppose que l'Imperatrice Eudoxie vivoit encore après la mort de St. Chrysostome; or, il est certain par le temoignage d'Eunapius, raporté par Photius (lll), qu'elle est morte peu de tems après l'exil de St. Chrysostome, & trois ans avant la mort de ce St. Patriarche. D'ailleurs, les Papes ne s'avoient pas encore d'excommunier les Princes. Ils auroient été punis severement de cette temerité.

Inno-

(fff) *Innocent. Epist. 1. 4.*  
(ggg) *Innocent. Epist. 5. & 6.*  
(hhh) *Epist. 8.*  
(iii) *Annal. Eccl. ad an. 408.*

(kkk) *Pagi, Gest. Rom. Pontific. in Vita Innocent. §. 28.*  
(lll) *Phot. Cod. 77.*



Innocent avoit gouverné l'Eglise de Rome & donné des Loix à toutes les autres, pendant près de quinze ans, lorsqu'il paie le Tribut à la Nature, l'an 417. Baronius (*mmm*) convient de l'année; mais il se trompe dans le mois, puisqu'il fixe la mort du Pape Innocent au 28. de Juillet qui ne peut être que le jour de la Sepulture solemnelle, ou de sa Translation. Un Calcul plus exact nous apprend qu'il mourut le 12. de Mars. Ce Pape étoit assez habile dans les Loix Ecclesiastiques; c'est-à-dire, qu'il favoit mettre la Tradition en usage pour faire de nouvelles Loix sur ce fondement. Dans ses Ecrits, il louë souvent les Canons du Concile de Nicée. Il étoit fort jaloux de la grandeur de l'Eglise de Rome, & fort attaché à ses Droits. Il écrivoit passablement bien, quoiqu'il se servit quelques-fois d'expressions un peu Barbares. Il donnoit un tour adroit à ses pensées & à ses raisonnemens; ce qui leur donnoit quelque apparence de solidité, bien qu'ils manquassent souvent de justesse. Aussi n'écrivoit-il qu'à des gens, ou qui avoient besoin de lui, ou qui admettoient ses faux Principes, d'où ils tiroient une foule de conséquences absurdes. Selon le Pontifical & Platine (*mm*), il dedia une Eglise au nom de St. Gervais & de St. Protas, bâtie en vertu du Testament & par la Liberalité d'une femme illustre nommée Vestine, par les soins des Prêtres Urficin & Leopold, & du Diacre Libien. On y mit grand nombre de vases d'argent, entr'autres une Tour pour garder l'Eucharistie, & une Colombe dorée. Pour le Baptistere, un Cerf d'argent qui versoit l'eau, un vase pour le St. Chrême, un autre pour l'huile des Exorcismes. Le poids de tous les vases d'argent de cette Eglise monte à quatre cens quarante huit livres Romaines, qui font environ cinq cens quatre vingt dix Mars. Il y avoit trente six grands Chandeliers de cuivre, du poids de neuf cens soixante livres, outre un grand nombre de Chandeliers d'argent. Les revenus de cette Eglise en Maisons dans Rome, & en Terres en Italie, montoient à sept cens quatre-vingt-six sous d'or, qui font de notre monnoie six mille deux cens quatre-vingt-huit livres. Je ne dois pas oublier de remarquer ici, que le Pape Innocent perfecuta le premier les Novatiens qui demeuroient à Rome, & qu'il leur ôta plusieurs Eglises (*ooo*).

An de J. C.  
417.

Mort du  
Pape In-  
nocent.  
Son caractere.

HONORIUS.

ZOSIME,

THEODOSE,  
le Jeune.

XLIII. P A P E.

LE successeur de St. Innocent fut ZOSIME, Grec de Nation, & fils d'un nommé Abraham. Il fut élevé sur le siege Pontifical le 18. de Mars de l'an 417. Quoiqu'il fut déjà fort âgé, il n'oublia rien pour faire valoir son autorité, & pour acquerir de nouveaux Droits à son Eglise, dans les affaires

An de J. C.  
417.

Election  
de Zosime.

(*mmm*) *Annal. Eccl. ad an. 417. §. 17.*

*Hist. Eccl. Liv. XXIII. §. 35.*

(*mm*) *In Vita Innocent. Voyez aussi Fleury,*

(*ooo*) *Socrate, Hist. Eccl. Liv. VII. c. 9.*



An de J. C.  
417.

Celestius  
appelle au  
Pape.

Il vient à  
Rome.

faibles qu'il eut à démêler avec les Evêques des Gaules, comme nous le verrons bien-tôt.

Contre toutes les Loix Ecclesiastiques, & les Decisions formelles des Evêques d'Afrique, Celestius se voyant condamné comme Heretique par le Concile tenu à Carthage en 412, jugea à propos d'en appeller au Pape Innocent. Les Afriquains ne se mirent pas beaucoup en peine de cette demarche irreguliere; & il paroît qu'alors Celestius lui-même ne fit pas beaucoup de cas de son Appel, puisqu'au lieu de le poursuivre, il passa en Palestine. Mais, Pelage plus rusé ne desespera pas de mettre Rome dans ses Interêts, en flattant l'ambition de l'Evêque de cette Ville. Dès qu'il eut appris que l'on poursuivoit sa condamnation en Occident, il dressa une Profession de Foi qu'il envoya au Pape Innocent avec une Lettre qui est perdue. Innocent étoit mort, & Zosime lui avoit succédé, lorsque cette Apologie de Pelage fut apportée à Rome. Sur la nouvelle de ce changement, Celestius, chassé de Constantinople, accourut en Occident, dans le dessein de gagner les bonnes graces du nouveau Pape, en le faisant Juge de sa cause. Il ne fut pas trompé dans ses esperances. Zosime, trouvant cette occasion fort propre à réussir dans le dessein qu'il avoit d'aggrandir son autorité & de s'attirer les appellations des causes jugées ailleurs, ne manqua pas d'écouter Celestius & de le recevoir à se justifier. Il fit assembler son Clergé dans l'Eglise de St. Clement. Celestius lui presenta une Confession de Foi, où il parcouroit tous les Articles du Symbole, depuis la Trinité jusqu'à la Resurrection des morts; expliquant en detail sa creance sur tous les Articles où on ne lui reprochoit rien. Mais, quand il vint au point dont il s'agissoit, il dit (a): „ S'il s'est „ émû quelque dispute sur des Questions qui ne sont point de la foi, je n'ai „ point prétendu les décider comme Auteur d'un Dogme; mais je vous pre- „ sente à examiner ce que j'ai tiré de la source des Prophetes & des Apôtres, „ afin que, si je me suis trompé par ignorance, vous me corrigiez par votre „ jugement. „ Il disoit ensuite, sur le Pêché Originel: „ Nous confes- „ sons que l'on doit baptiser les Enfans pour la remission des Péchez, sui- „ vant la regle de l'Eglise Universelle, & l'autorité de l'Evangile, parceque „ le Seigneur a déclaré que le Royaume des Cieux ne peut être donné qu'aux „ baptisez (b). Mais, nous ne prétendons pas pour cela établir le pêché „ transmis par les Parens: ce sentiment est fort éloigné de la Doctrine Ca- „ tholique. Car, le Pêché ne naît pas avec l'homme, c'est l'homme qui le „ commet après sa naissance: il ne vient pas de la nature, mais de la vo- „ lonté. Nous avouons donc le premier, pour ne pas admettre plusieurs „ Baptêmes; & nous prenons cette précaution, pour ne pas faire injure au

Crea-

(a) *August. de Peccat. Orig. c. 23.*

(b) Je ne fais en quel Endroit des Saints Evangiles Jesus-Christ a établi ce Principe. Je crois qu'il est de l'invention de Celestius; & si ce Moine meritoit d'être condamné, c'étoit assurément pour prêter ainsi à notre Sauveur des Sentimens qu'il n'eut jamais,

plûtôt que pour sa Doctrine sur la Grace. Mais, ne seroit-ce point St. Augustin. (*de Grat. c. 33.*) qui auroit attribué ses idées à Celestius, pour le combattre, avec plus d'avantage? C'est assez la coutume des Theologiens de tous les siècles.



„ Createur. „ Telle fut la Confession de Foi de Celestius. Je ne sai comment on (c) ose dire que ce fut à force de deguifemens qu'il trompa Zosime. L'aveu qu'il fit de sa Doctrine sur le Pêché Originel me paroît clair & sans équivoques. Cependant, le Pape jugea sa profession de foi Catholique, parcequ'il comptoit que cet homme, qui lui paroissoit d'un Esprit vif, pouvoit lui être utile contre les Afrigains qu'il vouloit humilier. Mais, pour ne rien precipiter dans cette affaire, il lui fit diverses Questions pour découvrir si sa confession de foi contenoit ses veritables sentimens. Celestius confirma de vive voix, par plusieurs Declarations réitérées, ce que contenoit son Ecrit. Le Pape lui demanda, s'il condamnoit toutes les erreurs qui avoient été publiées sous son nom. Celestius dit qu'il les condamnoit, suivant le Jugement du Pape Innocent, & promit de condamner tout ce que le St. Siege condamneroit. Zosime le voiant dans ces dispositions n'hésita pas à condamner Heros & Lazare qui s'étoient portés pour Accusateurs de la Doctrine Pelagienne. Il les déposa de l'Episcopat, & les excommunia: après quoi il écrivit à Aurelius, & aux autres Evêques d'Afrique, ce qu'il avoit fait; & leur envoya les actes de son Synode. Il se plaint (d) de ce qu'ils avoient ajouté foi trop legerement aux Lettres d'Heros & de Lazare: „ Nous avons trouvé, dit-il, que leurs Ordinations étoient irregulieres; & „ on n'a pas dû recevoir de leur part une accusation par écrit contre un absent, qui, étant présent maintenant, explique sa foi, & défie son Accusateur. „ Ensuite il declare, que si les Accusateurs de Celestius ne viennent pas à Rome dans deux mois pour le convaincre d'avoir d'autres sentimens que ceux dont il faisoit profession, il devoit passer pour constant qu'il étoit innocent. Il dit que souvent, quand on fait difficulté de croire ceux qui témoignent la droiture de leur foi, on les précipite dans l'erreur comme par nécessité; & sur la fin, il traite toutes ces Questions de vaines subtilitez, & de contestations inutiles, qui détruisent plutôt que d'édifier, & qui font l'effet d'une imprudente curiosité, & d'une trop grande demangeaison de parler & d'écrire.

Peu de tems après, Zosime reçût une Lettre de Prayle, Evêque de Jerusalem, Successeur de Jean, qui lui recommandoit avec affection l'affaire de Pelage. Cette Lettre étoit accompagnée d'une de Pelage, & de la confession de foi dont j'ai parlé (e). Pelage disoit dans sa Lettre, qu'on vouloit le décrier sur deux points: l'un, de refuser le Baptême aux Enfans, & de leur promettre le Royaume des Cieux sans la redemption de Jesus-Christ; l'autre, d'avoir tant de confiance au libre-arbitre, qu'il refusoit le secours de la grace. Il rejettoit la premiere erreur comme manifestement contraire à l'Evangile, & disoit: „ Qui est assez impie, pour refuser à un Enfant la Redemption commune du genre humain, & pour empêcher de renaître pour une vie certaine celui qui est né pour une incertaine? „ Et quand on l'interrogeoit sur cette matiere, il repondoit: *Jø. sai où ne vont pas les Enfans*

(c) *Noris, Hist. Pelag.*(d) *Zosim, Epist. 3. To. II. Concil.*(e) *Voyez St. Augustin, de grat. Christ. c. 30. & de Pecc. Orig. c. 17.*



An de J.C.  
417.

*fans qui meurent sans bapteme; mais, je ne fais pas où ils vont.* Sur l'article de la Grace, il disoit: „ Nous avons le Libre-Arbitre, pour pêcher & ne pas  
„ pêcher; & en toutes les bonnes œuyres, il est toujours aidé du secours  
„ divin . . . . . Nous disons que le Libre-Arbitre est en tous générale-  
„ ment: dans les Chrétiens, les Juifs, & les Gentils: ils l'ont tous par la Na-  
„ ture: mais, il n'est aidé par la Grace que dans les Chrétiens. Dans les au-  
„ tres, ce bien de la Creation est nud & defarmé. Ils seront jugez & con-  
„ damnez, parce qu'ayant le Libre-Arbitre, par lequel ils pourroient venir  
„ à la Foi & meriter la Grace de Dieu, ils usent mal de leur Liberté. Les  
„ Chrétiens seront recompensez, parce qu'usant bien de leur Libre-Arbi-  
„ tre, ils meritent la Grace du Seigneur, & observent ses commande-  
„ mens. „

Sa Confession de Foi, que nous avons encore (f), étoit semblable à celle de Celestius. Sur le Baptême, il disoit: „ Nous tenons un seul Baptême, &  
„ nous assurons qu'il doit être administré aux Enfans avec les mêmes paro-  
„ les qu'aux adultes. „ Sur la Grace, il disoit: „ Nous confessons le Li-  
„ bre-Arbitre; mais, en disant que nous avons toujours besoin du secours de  
„ Dieu, & que ceux-là se trompent également qui disent, avec les Mani-  
„ chéens, que l'homme ne peut éviter le Péché, & qui disent avec Jovinien,  
„ que l'homme ne peut pêcher. „ Il concluoit par ces paroles: „ Voilà,  
„ bien-heureux Pape, la foi que nous avons apprise dans l'Eglise Ca-  
„ tholique, que nous avons toujours tenu, & que nous tenons encore. Si el-  
„ le contient quelque chose qui ne soit pas expliqué avec assez de lumiere  
„ ou de précaution, nous desirons que vous le corrigiez, vous qui tenez la  
„ Foi & le Siege de Pierre. Si vous approuvez ma confession de foi, qui-  
„ conque voudra l'attaquer fera voir qu'il est, ou ignorant, ou mal inten-  
„ tionné, ou Heterodoxe; mais, il ne prouvera pas que je suis Hereti-  
„ que. „

Pelage est  
reçu à la  
Communi-  
on du  
Pape.

Ces Ecrits aiant été lûs à Rome publiquement, tous les Assistans & le Pa-  
pe même, n'y trouverent que la Doctrine de l'Eglise (g). Ils en furent rem-  
plis de joie & d'admiration. A peine pouvoient-ils retenir leurs larmes, tant  
ils étoient touchez qu'on eût pû calomnier des hommes d'une foi si pure.  
Il leur sembloit que ces Ecrits ne parloient que de la grace & du secours de  
Dieu. Heros & Lazare, décriés d'ailleurs, parurent des brouillons, qui  
ne cherchoient qu'à troubler l'Eglise. Dans ces dispositions, Zosime écri-  
vit une seconde Lettre à Aurelius, & à tous les Evêques d'Afrique, plus  
fulminante que la premiere. Il y temoigne qu'il est content de la Confes-  
sion de Foi de Pelage & de Celestius, & persuadé de leur sincerité: il triom-  
phe d'avoir découvert leur innocence, & il parle ainsi contre Heros &  
Lazare: „ Est-il possible, mes chers Freres, que vous n'avez pas encore ap-  
„ pris du moins par la Renommée, qu'ils sont des Perturbateurs du repos  
„ de l'Eglise? Ignorez-vous leur vie & leur condamnation? Mais quoique  
„ le Siege Apostolique les ait separez de toute communion par une sentence  
par-

Zosime  
decrie He-  
ros & La-  
zare.

(f) To. II. Concil. pag. 1565.

(g) Zosim. Epist. 4. To. 2. Concil.



particulière, apprenez encore ici sommairement leur conduite. Lazare est accoutumé depuis long-tems à accuser des innocens. En plusieurs Conciles, il a été trouvé Calomniateur contre notre Saint Confrere Brice, Evêque de Tours. Proculus de Marseille l'a condamné comme tel dans le Concile de Turin. Toutesfois le même Proculus l'a ordonné plusieurs années après Evêque d'Aix, pour soutenir le Jugement du Tyran (b) : il est entré dans le Siege Episcopal presque encore teint du sang innocent, & a soutenu l'ombre du sacerdoce, tant que le Tyran qui le protegeoit a gardé une image d'Empire; mais, après sa mort, il a quitté la place & s'est condamné lui-même. Il en est de même d'Heros, continue le Pape. C'est la protection du même Tyran, qui l'a élevé: des meurtres, des seditions, des emprisonnemens des Prêtres qui lui resistoient: toute la Ville consternée. Le même repentir l'a fait renoncer au sacerdoce., Il est assez plaisant de voir que ces Evêques, si maltraitez ici, sont reconnus par St. Augustin (i) pour gens de Bien; & que St. Prosper (k) qualifie Heros homme saint & Disciple de St. Martin. Ce Contraste a fait croire à Mr. Fleury (l), que le Pape Zosime avoit trop facilement prêté l'oreille aux calomnies de Patrocle d'Arles. Mais, il s'agissoit de faits sur lesquels il auroit dû craindre le démenti, s'il les eût avancé, sans en connoître à fonds la verité. On ne hazarde pas ainsi sa reputation. Tout ce qu'on peut raisonnablement conclure des Eloges que St. Augustin & St. Prosper ont donnez à Heros & à Lazare, c'est que le zele de Parti efface tous les défauts. Pourroit-on être noirci de crimes, & persecuter les Heretiques? Non. L'Esprit Orthodoxe ne lie pas ces idées; tout de même qu'une infinité de Gens ne sauroient croire qu'on puisse être Heretique & Honnête-Homme. Mr. Fleury merite encore d'être critiqué, pour avoir insinué que le Pape Zosime ne s'étoit trompé que dans le fait, en approuvant la confession de foi de Pelage & de Celestius. Qui le croira, si l'on suppose que ces deux hommes étoient Heretiques? Peut-on approuver une Doctrine Heretique, sans errer essentiellement par raport à la foi? Que signifie le Langage de Mr. Fleury? Il tend à justifier la Doctrine de Pelage; car, si l'erreur du Pape ne fut qu'une erreur de fait, je le soutiens, le Pelagianisme n'étoit pas une Heresie. Aussi avouerai-je, qu'on peut être Pelagien de très-bonne foi, & sans le savoir. Je ne me contenterai pas de cet aveu, j'en donnerai des preuves. Le Concile tenu à Francfort, sous les yeux de Charlemagne, prit, pour être de St. Jérôme, la confession de foi de Pelage. Voilà donc tout ce Concile Pelagien, aussi bien que le Pape Zosime. Il n'y a donc plus lieu de s'étonner, que, depuis peu, Mr. l'Evêque de Langres ait pris la Doctrine des Semipelagiens pour celle de St. Prosper. Une pareille méprise ne pouvoit pas le rendre ridicule à toute la Terre, comme on l'a dit (m). Les seuls Jansenistes ont fondé là-dessus un vain triomphe, en insultant à ce Prelat.

On

(b) Ce Tyran, protecteur de Lazare, étoit Constantin qui fut reconnu Empereur dans les Gaules en 411.

(i) Aug. de Gest. Pelag. c. 14.

(k) Prosp. Chr. ad an. 412.

(l) Hist. Eccl. Liv. XXIII. §. 44.

(m) Voyez la Verité rendue sensible. Art. I. part. 3.



An de J.C.  
417.

Zosime  
accorde de  
grands Pri-  
vileges à  
Patrocle  
d'Arles.

On peut dire de Zosime, qu'il se rendoit assez mal à propos l'Avocat des mauvaises causes, toujours dans la vuë d'en tirer quelque avantage pour son Siege. C'est ce qui fit qu'il se laissa prévenir en faveur de Patrocle, Evêque d'Arles, au préjudice des autres Evêques des Gaules. Car, la même année, & dès le commencement de son Pontificat, il ordonna que tous les Ecclesiastiques, même les Evêques, qui partiroient de quelque endroit des Gaules pour aller à Rome, ou en quelqu'autre lieu du Monde, prendroient les *Lettres formées* de l'Evêque d'Arles, sans lesquelles ils ne seroient point reçûs. Il declare qu'il a envoié ce Decret par-tout, & que ce Privilege de Lettres formées est particulièrement accordé à Patrocle, en consideration de son merite. Il conserve à l'Evêque d'Arles le droit de Metropolitan sur la Province Viennoise & sur la premiere & seconde Narbonnoise, tant pour les Ordinations des Evêques, que pour les Jugemens, *si ce n'est*, dit-il, *que la grandeur de la cause demande que nous en prenions connoissance*. Il fonde les prérogatives de l'Eglise d'Arles sur la Dignité de St. Trophime, que le St. Siege y a envoié, dit-il, pour premier Evêque, & qui a été la source de la foi dans les Gaules. Je crois que, suivant l'ordre Chronologique, cette Lettre devoit être comptée la premiere de celles de Zosime, puisqu'elle est dattée du 20. Mars 417. c'est-à-dire, deux jours après son élévation au Pontificat.

Lettre aux  
Evêques  
d'Espagne  
sur les or-  
dinations.

Quelque tems après, Ursus & Tuentius aiant été ordonnés Evêques sans la participation de l'Evêque d'Arles, Zosime écrivit une Lettre circulaire aux Evêques d'Afrique, de Gaule, & d'Espagne, où il marque plusieurs autres défauts dans ces ordinations, & declare Ursus & Tuentius privez de tout rang Ecclesiastique, & même de la Communion. La Lettre est du 23. Septembre.

Preten-  
sions de  
Proculus.

Proculus, Evêque de Marseille, pretendoit le Droit d'ordonner les Evêques dans la seconde Narbonnoise, & Simplicius avoit la même pretension pour sa Province. Le Pape Zosime les condamna tous deux par une Lettre où il rejette avec beaucoup de mépris le Canon du Concile de Turin.

An de J. C.  
418.

Le Pape  
l'entre-  
prend.

Il entreprit Proculus de Marseille, & le fit citer à Rome. Mais celui-ci, meprisant cette assignation qui étoit sans autorité, continua de soutenir ses Droits, & d'ordonner comme il avoit fait auparavant. Le Pape le condamna, & écrivit contre lui, non seulement à Patrocle, mais encore au Peuple de Marseille, afin de le faire chasser de cet Evêché. Mais, malgré ce jugement & les menaces du Pape, Proculus se maintint dans son Eglise, & fut toujours reconnu pour Evêque legitime. Neanmoins, toutes ces decisions furent peu soutenues par les Papes suivans; & St. Jérôme nous apprend, que ce Proculus de Marseille, si maltraité par les Papes, étoit un très-saint & très-savant Evêque.

Demelé  
de Zosime  
avec les A-  
friquains.

Cependant, sur la Lettre que Zosime avoit écrite, l'année précédente, aux Afriquains en faveur de Celestius & de Pelage, Aurelius de Carthage avoit assemblé promptement quelques Evêques, qui d'abord furent étourdis de la vivacité de l'Evêque de Rome. Mais, revenant de leur surprise, ils soutinrent avec fermeté le jugement qu'ils avoient rendu, & qui avoit été confirmé



firmé par Innocent I. A la tête de leurs Decrets, ils mirent une seconde Lettre au Pape Zosime, où ils lui parloient ainsi: „ Nous avons ordonné „ que la sentence donnée par le Vénérable Evêque Innocent subsiste, jus- „ qu'à ce qu'ils confessent nettement que la Grace de Jesus-Christ nous ai- „ de, non seulement pour connoître, mais encore pour faire, la justice en „ chaque action: en sorte que sans elle nous ne pouvons rien avoir, penser, „ dire, ou faire, qui appartienne à la vraie pieté. „ Ils ajoutoient (n), qu'il ne suffisoit pas pour les personnes moins éclairées, que Celestius eut dit en general, qu'il s'accordoit aux Lettres d'Innocent; mais qu'il devoit anathématiser clairement ce qu'il avoit mis de mauvais dans son Ecrit: de peur que plusieurs ne crussent que le Siege Apostolique eut approuvé ses erreurs, plutôt que de croire qu'il s'en fut corrigé. Les Evêques d'Afrique rappeloient aussi en memoire au Pape Zosime le jugement du Pape Innocent sur le Concile de Diospolis, lui découvroient l'artifice de la Confession de Foi envoyée à Rome par Pelage, & refutoient à leur maniere toutes les chicanes des Heretiques. Et comme Zosime les avoit repris d'avoir crû legerement aux Accusateurs de Celestius, ils se justifierent à ses depens, & montrerent qu'il s'etoit trop hâté dans cette affaire. Ils firent plus: ils déclarerent nettement que cette cause étant née en Afrique, & y aiant été jugée, Celestius n'avoit pas pû en appeller, ni le Pape en prendre connoissance; à quoi ils ajouterent une Protestation, pour empêcher que Zosime ne s'avisât de prononcer, en vertu du default, un jugement en faveur de Celestius & de Pelage. Enfin, ils expliquoient (o) au Pape tout ce qui s'etoit passé chez eux par raport à cette affaire, & lui envoioient les actes qui en avoient été dressez, soit en la presence de Celestius, soit en son absence. Cette Lettre fut portée par Marcellin Sous-Diacre de l'Eglise de Carthage.

La premiere Lettre de Zosime avoit été portée en Afrique par un Sous-Diacre nommé Basiliscus, qui cita Paulin à comparoître devant le Pape. C'étoit ce même Paulin, qui avoit accusé Celestius en 412., qui étoit encore à Carthage, & qui ne jugea pas à propos de deferer aux ordres du Pape. Zosime, voiant la fermeté des Evêques d'Afrique, jugea bien qu'il falloit rabattre de sa fierté, s'il ne vouloit tout perdre. Il n'osa passer outre, & se contenta de faire valoir son autorité, en leur écrivant, que quoiqu'il eut le pouvoir de juger de toutes les causes, sans que Personne eut droit de reformer ses jugemens, il n'avoit rien voulu faire sans leur avis: qu'il avoit été surpris qu'ils lui eussent écrit comme des Personnes persuadées qu'il avoit ajouté foi à tout ce que Celestius lui avoit dit: qu'il n'avoit point été si vite, parce qu'on ne pouvoit trop délibérer quand il s'agissoit de porter un jugement definitif; & qu'après la premiere Lettre qu'il avoit reçue de leur part, il avoit tout laissé dans le même état qu'il étoit auparavant. Cette Lettre est datée du 19. Mars 418. S'étant ainsi relâché de sa vigueur, il ne tarda pas à se dementir tout à fait, & à prouver par sa conduite, qu'il pensoit

An de J. C.  
418.

La fermeté des Africains oblige Zosime à rabattre de ses prétentions.

Il condamne les Pelagiens.

(n) *Aug. cont. duas Epist. c. 3.*  
*Tom. I.*

(o) *Marius Mercator Commonit. p. 705.*  
Aa



An de J.C.  
418.

soit au jour la journée; car, il condamna authentiquement les Pelagiens, sur ce que Celestius s'étoit absenté de Rome. Il en écrivit aux Evêques d'Afrique en particulier, & en général à tous les Evêques, une Lettre fort ample. Il y expliquoit les erreurs dont Celestius avoit été accusé par Paulin, & rapportoit plusieurs passages du Commentaire de Pelage sur St. Paul: il n'omettoit rien de ce qui regardoit les deux Auteurs du Pelagianisme, & il les excommunia; les reduisant néanmoins au rang des Penitens, s'ils abjureroient leurs erreurs. Tout le Clergé de Rome suivit ce jugement.

Et les per-  
secute.

On croit (p) que le Pape voulut faire éclater son zele contre l'imperceptible Heresie qu'il avoit protégée; & que, pour porter l'inconstance au plus haut degré, il envoya à l'Empereur Honorius copie du jugement qu'il venoit de porter contre Pelage & Celestius, & de celui des Evêques d'Afrique: lui demandant avec instance, que les Heretiques fussent chassés de Rome. Du moins est-il certain que l'Empereur donna un Rescrit contre les Pelagiens, qui marque les deux premiers Articles de leurs erreurs: il ordonne que quiconque connoitra les Sectateurs de Pelage & de Celestius les denonce aux Magistrats, & que les Coupables soient envoyés en exil. Ce Rescrit, donné à Ravenne le 30. d'Avril 418., fut adressé à Pallade Prefet du Prétoire d'Italie, qui en consequence rendit son ordonnance conjointement avec Monaxius, Préfet du Prétoire d'Orient, & Agricola, Prefet des Gaules, par laquelle ils ordonnent, que tous ceux, qui seront convaincus de cette erreur, seront bannis à perpetuité, avec confiscation de leurs Biens.

Decrets du  
Concile de  
Carthage.

Cependant, les Evêques de toute l'Afrique, assemblez à Carthage au nombre de plus de deux cens, examinoient de nouveau cette grande affaire, suivant les mouvemens que le Zele de St. Augustin leur inspiroit. Ce Concile s'assembla le premier jour de May de l'an 418. On y décida huit Articles (q), qu'il est bon de rapporter. 1. Le Concile anathematise ceux qui disent qu'Adam avoit été créé mortel, & que, soit qu'il eût péché ou non, il seroit mort également. 2. Ceux qui croient qu'il n'est pas nécessaire de baptizer les Enfans; ou que, si on les baptize en remission des Péchez, ce n'est pas qu'ils tirent d'Adam aucune souillure originelle, qui doit être expiée par le Baptême. 3. Quiconque dira que la Grace de Dieu, qui nous justifie par Jesus-Christ, ne sert que pour la remission des péchez déjà commis, & non pour aider encore à n'en plus commettre, qu'il soit Anathème. 4. Ceux qui prétendent que cette même Grace de Dieu en Jesus-Christ n'est une aide contre le Péché qu'entant qu'elle nous instruit & nous fait connoître notre Devoir, & non entant qu'elle nous le fait aimer, & nous donne la force de le remplir, sont retranchez de la communion de l'Eglise. 5. Il en est de même de ceux qui regardent la Grace seulement comme un Secours qui nous aide à faire plus aisément ce que le Libre-Arbitre pourroit bien faire de lui-même, quoiqu'avec plus de peines. 6. On dit Anathème à ceux qui prétendent que l'Aveu de St. Jean (r), *que Personne n'est sans peché*, est un langage

(p) Pagi, Gest. Rom. Pontif. In Zosim. S. 6.  
(q) Concil. To. II. pag. 1663.

(r) I. Joan. Epist. c. I. vf. 8.



ge modeste, qui ne doit pas être pressé à la rigueur. 7. Ceux qui croient, que les Saints disant dans l'Oraison dominicale, *Remettez nous nos dettes* (s), ne le disent pas pour eux-mêmes, parce que cette Demande ne leur est plus nécessaire, mais pour les autres qui sont pécheurs dans leur société: & que par cette raison chacun des Saints ne dit pas, *Remettez moi mes dettes*, mais *Remettez-nous nos dettes*; ensorte que l'on entende que le juste le demande plutôt pour les autres que pour lui. 8. Et, enfin, ceux qui veulent que ces paroles mêmes de l'Oraison dominicale, *Remettez-nous nos dettes*, soient dites par les Saints seulement par humilité, & non pas avec vérité. Quelques Exemplaires ajoutent un 9. Canon en ces termes: „ Si quel-  
 „ qu'un dit, que quand le Seigneur a dit, Il y a plusieurs demeures dans la  
 „ Maison de mon Pere, il a voulu faire entendre que dans le Royaume des  
 „ Cieux il y a un lieu mitoyen, ou quelqu'autre lieu où vivent heureux les  
 „ Enfans qui sortent de cette vie sans baptême, sans lequel ils ne peuvent  
 „ entrer dans le Royaume des Cieux, qui est la vie éternelle: qu'il soit  
 „ Anathème. Car, puisque le Seigneur a dit (t): *Quiconque ne renaitra pas*  
 „ *de l'Eau & du St. Esprit, ne peut entrer dans le Royaume des Cieux*, quel  
 „ Catholique peut douter que celui, qui ne meritera point d'être coheritier  
 „ de Jesus-Christ, n'ait sa part avec le Diable? Celui, qui n'est pas à la droi-  
 „ te, sera sans doute à la gauche. „ Le Cardinal Noris (u) pretend que ce  
 Canon est faux & postiche; mais, l'autorité de Photius (x) & de plusieurs  
 Manuscrits doit prévaloir sur le jugement de cet Auteur. D'ailleurs, on ap-  
 perçoit assez pourquoi ce Cardinal rejette ce Canon: c'est parce qu'il ex-  
 communique tous les Catholiques d'aujourd'hui. Moins cruels que les E-  
 vêques d'Afrique, nous ne condamnons pas à la damnation éternelle les En-  
 fans morts sans Baptême; mais, moins humains que les Protestans à l'é-  
 gard de ces innocentes creatures, nous supposons les Limbes, lieu mitoyen  
 entre l'Enfer & le Paradis, où les Enfans qui n'ont pas été regenez par le  
 Baptême ne souffrent d'autre tourment que celui d'être privez de la vue  
 béatifique de Dieu.

Le Pape Zosime pouffoit avec vigueur le dessein qu'il avoit formé d'exter-  
 miner les Amis de Pelage. Il fit déposer tous les Evêques qui ne voulurent  
 pas souscrire à la condamnation de la nouvelle Heresie (y): il les faisoit mê-  
 me chasser d'Italie, suivant les Loix Imperiales. Cette violence fit plusieurs  
 conversions; & ceux, qui vinrent se soumettre au St. Siege, rentrèrent dans  
 leurs Eglises. Il y en eut dix-huit qui demeurèrent obstinez, dont le plus  
 fameux étoit Julien, Evêque d'Eclane. On les interpella de condamner  
 avec toute l'Eglise Pelage & Celestius, & de souscrire à la Lettre du Pape  
 Zosime. Ils le refuserent, & nous avons encore une Confession de Foi, par  
 laquelle ils pretendirent se justifier. Elle est assez semblable à celle de Pela-  
 ge & de Celestius. Ils reconnoissent que les Enfans ont besoin du Baptême,

Le Pape  
 veut ex-  
 terminer  
 les Pела-  
 giens.

(s) *Evangile selon St. Mathieu*, c. VI. v. 12. parmi le Recueil de ses Oeuvres, Edition de Verone.

(t) *Joan.* III. 5.

(u) *Hist. Pelag.* Liv. I. c. 12. pag. 114.

(x) *Phot. Cod.* 13.

(y) *Marius Mercator, Commonit.* an. 429.



An de J. C.  
418.

mais ils nient le Péché originel : ils demandent au Pape qu'il leur écrive s'ils doivent croire autrement ; mais ils déclarent que si, sans les convaincre, on veut exciter du scandale contr'eux, ils en appellent à un Concile plénier. Ils disent que ceux, qu'on accuse de tenir les erreurs condamnées, les ont condamnées eux-mêmes par écrit. Ils prient le Pape de ne pas trouver mauvais s'ils ne peuvent condamner ces Personnes en leur absence, & sans les entendre ; employant les mêmes autoritez dont le Pape Zosime se servoit d'abord contre les Evêques d'Afrique, comme pour lui reprocher son changement. Zosime (z) n'eut point d'égard à cette Confession de Foi, & ne laissa pas de condamner Julien & ses Complices. Julien écrivit encore une Lettre au Pape Zosime, où il condamnoit quelques erreurs de Celestius. Avant que cette Lettre vint entre les mains du Pape, quelques Disciples de Julien l'avoient portée par toute l'Italie, & la montroient comme un ouvrage admirable.

Il s'attire de nouvelles Affaires avec les Africains, & il est convaincu d'Imposture.

Zosime, qui cherchoit toujours de nouvelles Affaires avec les Evêques d'Afrique, s'en fit une dont il ne sortit pas à son honneur ; car, pour le dire franchement, il fut convaincu d'Imposture. Le fait est curieux. Un Prêtre (aa) nommé Apiarius, ne pouvant souffrir la correction d'Urbain, Evêque de Sicque dans la Mauritanie Cefarienne, appella de son excommunication au Pape de Rome. Cette demarche parut irréguliere en Afrique, parce que le Concile de Mileve avoit defendu ces sortes d'Appels. Mais le Pape, sans trop éplucher si les moiens qui s'offroient pour satisfaire son ambition étoient legitimes, ou illicites, voulut profiter de l'occasion. Il envoya en Afrique trois Legats, Faustin, Evêque de Potentine dans le Picenum ; & deux Prêtres, Philippe & Afellus. Quand ces Deputez furent arrivez à Carthage, les Evêques assemblés avec Aurelius leur demanderent de quoi le Pape les avoit chargés ; & non contents qu'ils expliquassent leur Commission de vive voix, ils les prièrent de faire lire l'Instruction qu'ils avoient par écrit. On la lût, & on trouva qu'elle contenoit quatre Chefs : le premier, contraire aux Loix de l'Eglise, sur les appellations des Evêques au Pape : le second, contre les voïages importuns des Evêques à la Cour : le troisiéme, de traiter les causes des Prêtres & des Diacres devant les Evêques voisins, en cas que leur Evêque les eût excommuniés mal à propos : le quatrieme leur ordonnoit d'excommunier, ou de citer à Rome, l'Evêque Urbain, s'il ne recevoit Apiarius à sa Communion. Il n'y eut point de difficulté sur le second Article, parce que les Evêques d'Afrique avoient déjà fait un Canon dans le Concile de Carthage l'an 407. pour empêcher les Evêques & les Prêtres d'aller à la Cour legerement. Mais, sur le premier Article, qui permettoit aux Evêques d'appeller à Rome, & sur le troisiéme qui vouloit que les causes

(z) *Aug. I. cont. Jul. c. 4. n. 13. Marius Mercator, in Commonitorio.*

(aa) *Aug. Epist. 209. Schelstraet de Afric. Eccl. Du Bois, Lettres de St. Augustin, sur la Lettre 209. Du Pin, nouvelle Bibliot. des*

*Aut. Eccl. To. 3. 1. part. pag. 883. Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXIV. 5. 6. Basnage de Flottemanville, Annal. Politico-Eccl. ad an. 419. §. 10. & suiv.*



ses des Clercs fussent portées devant les Evêques voisins, les Evêques d'Afrique ne purent convenir de la pretension du Pape. Ils étoient apparemment mieux instruits de leurs Droits que le Cardinal Noris (bb). Et comme le Pape avoit eu l'Impudence de supposer des Canons du Concile de Nicée, qui déclarent tout le Monde Chrétien justiciable en dernier ressort du Tribunal de Rome, les Africains, surpris d'entendre alleguer des Canons dont ils n'avoient aucune connoissance, feuilletèrent en vain les Exemplaires du Concile de Nicée, qui étoient dans les Archives de l'Eglise de Carthage. Ils déclarèrent, qu'ils ne trouvoient point ces Decisions dont le Pape faisoit bouclier. Mais, pour le respect de ce Concile, ils écrivirent à Zosime, cette année 418. qu'ils souffriroient qu'on en usât ainsi par provision pendant quelque peu de tems, jusqu'à ce qu'ils fussent mieux informez des Decrets de Nicée.

An de J. C.  
418.

Cette Action du Pape Zosime ne laisse aucun lieu aux Subterfuges des Adorateurs de la Pourpre Romaine. Je le repete encore: c'est une Imposture des plus criminelles. En vain diroit-on avec trois Cardinaux illustres (cc), que c'étoient des Canons du Concile de Sardique, lequel, ayant été tenu pour expliquer celui de Nicée, les Latins citoient indifféremment l'un pour l'autre. Cette solution, quand même elle seroit aussi solide qu'elle est frivole, ne justifieroit pas le Pape d'Ignorance (dd), si elle le justifioit de Mauvaise-Foi. Mais, il n'eut pas la douleur de survivre à son Infamie. Sa mort prévint même la tache ineffaçable que cette Supercherie a faite à sa mémoire; car, il mourut selon l'opinion commune le 26. Decembre de la même année 418. n'ayant gouverné l'Eglise de Rome qu'un an, 9. mois, & 8. jours. Il fut long-tems & dangereusement malade, & dans les symptômes de sa Maladie, on le crût mort plusieurs fois. Il fut enterré sur le chemin de Tibur, auprès du corps de St. Laurent.

Sa mort.

Outre les Lettres dont j'ai fait mention, nous en avons encore trois qu'on lui attribue (ee). La premiere est adressée à Hefychius, Evêque de Salone, à qui il prescrit avec beaucoup de hauteur, & d'un ton fort décisif, les interstices qu'il devoit faire observer entre les ordres sacrez. Elle est datée du mois de Fevrier de l'an 418. La seconde est adressée au Clergé de Ravenne. Il y parle de ceux qui avoient osé aller en Cour porter leurs plaintes contre lui; & il avertit le Clergé de Ravenne, qu'ils sont excommuniés. Elle est du 2. jour d'Octobre de la même année. La dernière, si elle est véritable, est adressée aux Evêques de la Province Byzacene qui est en Afrique, & non pas aux Evêques de Byzance, comme on lit dans le titre vulgaire. Il y reprend ces Evêques de ce qu'ils admettoient des Laïques dans les Jugemens Ecclesiastiques: c'est-à-dire, qu'il leur cherche querelle sur ce qu'ils imitoient les Apôtres, car, il est très-vraisemblable que les fideles furent admis au Concile de Jerusalem, comme cela se pratiquoit encore long-tems après. Mais, il

Lettres attribuées à  
Zosime.

(bb) *Hist. Pelag. Lib. I.*

(cc) *Baronius, Bellarmin, & Noris.*

(dd) *Basnage de Flottemanville, Annal. Po-*

*litico Eccl. ad an. 419. §. 10.*

(ee) *Du Pin, Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl.*

*To. 3. 1. part. pag. 829.*



An de J. C.  
418.

Son Ca-  
ractere.

Nouveau-  
tez qu'il  
introduisit  
dans l'E-  
glise.

S'il merite  
le nom de  
Saint ?

il est inutile de s'arrêter à cette Lettre, puisque des Critiques habiles croient qu'elle est supposée. Zosime écrivoit purement & noblement. Il parloit avec vigueur & avec autorité, quelquefois même avec orgueil. Il tournoit tout à son avantage; & quand il s'agissoit de satisfaire son Ambition, rien ne lui coûtoit. Il favoit prendre le foible de adverfaires, & il n'oubloit rien de ce qui pouvoit leur nuire. Quelquefois, il pouffoit les choses à l'extremité; & quand il voioit que l'Arc alloit se rompre à force d'être tendu, il le relachoit tout à coup. Tout étoit artificieux dans sa conduite. Il étoit Ennemi du repos & de la tranquillité. Son zele étoit l'effet de son Ambition. Enfin, c'étoit un homme consommé dans les affaires. Il en connoissoit le fort & le foible, & il les favoit parfaitement bien conduire. On dit (*ff*) qu'il ordonna que les Diacres porteroient des Palles ou Servietes de Lin sur le bras gauche, d'où est venuë la Manipule; & qu'il permit de benir le Cierge Paschal dans les Paroisses. Il defendit aussi que l'on donnât à boire aux Clercs en public, mais seulement dans les Maisons des fidelles, principalement des Clercs. Dans une ordination qu'il fit au Mois de Decembre, il conféra les Ordres à dix Prêtres, à trois Diacres, & à huit Evêques. Qu'il me soit permis de dire que, si Zosime est Saint, peu de Personnes seroient exclusés du Roiaume Celeste. C'est ce qu'on peut-dire, je crois, sans temerité; car, à l'œuvre on connoît l'ouvrier, dit le Proverbe. Est-ce par l'Ambition la plus outrée, que l'on monte au Ciel? Est-ce par des Injustices abominables, que l'on merite d'avoir part à la Vie Eternelle? Est-ce enfin par l'Imposture, que l'on se procure le Salut? Mais, je crains d'en dire trop:

*Je suis fort Catholique, & je n'ai point d'envie  
De censurer ici les Censeurs de ma vie \*.*

HONORIUS,  
THEODOSE II,  
Empereurs.

BONIFACE I.

FARAMOND,  
Fondateur de la Mo-  
narchie Française.

X L I V. P A P E.

Schifine  
dans l'E-  
glise.

An de J. C.  
418 & 419.

LE Prêtre Second, ou *Jucundus*, comme d'autres le nomment (*a*), étoit Pere de BONIFACE, qui, sous le Pontificat d'Innocent I., residoit à Constantinople, auprès de l'Empereur, de la part du Pape. C'est tout ce qu'on fait de lui jusqu'au tems de son élévation. Dès que le Pape Zosime fut mort, Symmaque, Prefet de Rome, parla au Peuple (*b*), pour l'avertir de laisser au Clergé la Liberté de l'Élection; & menaça les Corps des Métiers & les Chefs des Quartiers, s'ils troubloient le Repos de la Ville. Plusieurs Prêtres s'étoient assemblez, selon la coutume, pour proceder à l'élction: mais, avant que les funerailles de Zosime fussent achevées (*c*), l'Archidiacre Eulalius s'empara de l'Eglise de Latran, dont il fit fermer presque toutes les entrées, aiant

(*ff*) Platine, *Pagi*, &c.

\* Boileau Despreaux, *Sat. XII.*

(*a*) Platine, in *Bonifac. I.*

(*b*) *Profogr. Gotofr.*

(*c*) *Libell. Presbyterorum ad Imperatores, apud Baronium Annal. Eccl. ad an. 419. §. 8.*



aiant pour lui les Diacres, quelques Prêtres, & une assez grande multitude de Peuple. Il y demeura deux jours, attendant le jour solennel de l'ordination, c'est-à-dire le Dimanche prochain, qui cette année 418. étoit le 29. de Decembre. Cependant, l'autre partie du Clergé & du Peuple s'assembla dans l'Eglise de Theodore, & resolut d'élire Boniface, ancien Prêtre très-instruit de la Loi de Dieu, de mœurs très-pures, & qui ne vouloit point être surchargé de l'honneur de l'Episcopat. Ils envoierent trois Prêtres denoncer par écrit à Eulalius de ne rien entreprendre sans la participation de la plus grande partie du Clergé. Mais, ces Prêtres furent maltraitez & emprisonnez.

Eulalius, appuié du credit de Symmaque, se fit ordonner par l'Evêque d'Ostie, tandis que Boniface reçût l'Imposition des mains dans l'Eglise de St. Marcel, en presence de 9. Evêques & d'environ 70. Prêtres. Le même jour 29. de Decembre le Prefet Symmaque écrivit ce qui s'étoit passé à l'Empereur Honorius, qui étoit à Ravenne; traitant de faction l'élection de Boniface, & demandant les ordres de l'Empereur, à qui il dit qu'il appartient de porter son jugement en cette affaire. Il envoya en même tems les actes qui faisoient paroître bonne la cause d'Eulalius.

L'Empereur, prevenu par la Relation de Symmaque, se declara pour Eulalius, & commanda, par un Rescrit, que Boniface fut averti de sortir de Rome, & chassé de force s'il resistoit. Que Symmaque fit arrêter les Chefs de la Sedition, & les châtiât comme ils meritoient; & pour l'execution de ses ordres, il envoya Aphrodisius, Tribun & Notaire. Ce Rescrit est du 3. de Janvier de l'an 419. Symmaque le reçût le jour de l'Epiphanie, & d'abord il envoya son Primiscrinus, qui étoit comme un premier Secrétaire, dire à Boniface de le venir trouver, pour apprendre la volonté de l'Empereur, & ne pas exercer les fonctions de l'Episcopat. Boniface, qui tenoit son Assemblée dans l'Eglise de St. Paul, méprisa ces ordres, & fit même battre par le Peuple l'Officier que Symmaque avoit envoyé; & il rentra dans la Ville\* malgré le Prefet & ses Gens: mais, à la fin, les Officiers de Symmaque dissipèrent le Peuple qui accompagnoit le Pape. Cependant, Eulalius exerçoit tranquillement les fonctions de l'Episcopat; & Symmaque, d'autant plus irrité contre Boniface qu'il avoit manqué d'être tué dans la Sedition, rendit compte à l'Empereur de tout ce qui s'étoit passé.

D'autre côté, les Prêtres qui avoient élu Boniface écrivirent à l'Empereur pour l'indisposer contre Eulalius, en lui faisant entendre qu'il avoit été mal informé, & le priant de revoquer son premier Ordre, & de mander à sa Cour Eulalius & ceux qui le soutenoient. Ils promettoient de leur part que Boniface s'y rendroit avec ceux de son parti, & demandoient que ceux qui refuseroient de s'y trouver fussent chassés de Rome. L'Empereur, pour les satisfaire, envoya ordre à Symmaque de suspendre l'execution de son premier Rescrit, & de signifier à Boniface & à Eulalius qu'ils se trou-

vassent

An de J. C.  
418. & 419.

Eloge de  
Boniface,  
& son E-  
lection.

Symma-  
que favo-  
rise Eula-  
lius.

L'Empe-  
reur se de-  
clare con-  
tre Boni-  
face. Re-  
volte à ce  
sujet.

An de J. C.  
419.

Les Parti-  
sans de  
Boniface  
ecrivent  
à l'Empe-  
reur con-  
tre Eula-  
lius.

\* Remarquez que l'Eglise où Boniface avoit assemblé le Peuple étoit hors de la Ville,



An de J.C.  
419.

Concile,  
assemblée à  
Ravenne.  
Faute de  
Mr. Fleury.

vassent à Ravenne dans le huitieme de Février, avec tous les auteurs de l'une & de l'autre Ordination; sous peine au défailant de voir declarer son Ordination illicite.

Les Evêques, convoqués à Ravenne par l'Empereur, s'y assemblerent en Concile. Mr. Fleury, voulant peut-être insinuer que les Princes n'avoient aucun droit de prendre connoissance des Affaires Ecclesiastiques, dit (d) que ces Evêques ordonnerent, que ceux qui avoient assisté & souscrit aux deux Ordinations contestées ne seroient reçus, ni comme juges, ni comme témoins. Mais, ce fut l'Empereur lui-même, qui le voulut ainsi. On ne fauroit le nier, sans être coupable, ou d'ignorance, ou de partialité pour les Droits que le Clergé a usurpé. Les termes du Rescrit d'Honorius sont formels là-dessus, & quelques Auteurs (e) moins politiques ou plus habiles que Mr. Fleury ne l'ont pas dissimulé. Cependant, cette précaution n'empêcha pas que le Concile ne fut extrêmement divisé; ce qui obligea l'Empereur de remettre la decision de cette affaire au premier jour de May: mais, comme la Fête de Pâques étoit proche, il defendit à Boniface & à Eulalius, de rentrer dans Rome; & il voulut que les Saints Mysteres y fussent celebrés par Achilleus, Evêque de Spolette, qui n'étoit d'aucun parti. D'ailleurs, Honorius écrivit à plusieurs Evêques, pour les appeler au Concile du premier de May; en particulier, à St. Paulin de Nole, dont il connoissoit le merite, la sainteté, & le parfait desintéressement. Il écrivit aussi aux Evêques d'Afrique & de Gaule; prolongeant le jour du Concile au 13. de Juin.

Temerité d'Eulalius.

Cependant, Eulalius perdit, par son imprudence, la place qu'il auroit pû disputer avec esperance de l'obtenir: car, étant rentré dans Rome à l'insçu du Prefet Symmaque, l'Empereur, qui lui étoit favorable, fut si fort irrité de cette desobéissance, qu'il donna un Rescrit datté du 25. Mars, en ces termes: „ Puis qu'Eulalius est entré dans Rome, au Mepris des Ordres „ précédens, qui defendoient aux deux Contendans d'en approcher, il doit „ absolument sortir de la Ville, pour ôter tout sujet de Sediton; sous peine „ de perdre, non seulement sa Dignité, mais sa Liberté: & on ne recevra „ point pour excuse, que le Peuple le retient par force. Si quelqu'un des „ Clercs communique avec lui, il sera puni de même, & les Laiques à „ proportion. L'Evêque de Spolette fera l'Office pendant les Saints jours de „ Pâques: pour cet effet, l'Eglise de Latran ne sera ouverte qu'à lui „ seul. „

Il refuse d'obéir aux ordres de l'Empereur, & il est chassé de Rome.

Symmaque, aiant reçu ce Rescrit, le fit signifier le même jour à Eulalius, qui l'aiant lû dit qu'il en delibereroit: mais, il ne voulut point sortir, quelque instance qu'on lui en fit. Le lendemain, il fut encore averti, & ne laissa pas d'assembler du Peuple, & de s'emparer de la Basilique de Latran, où il baptisa & celebra la Pâque. Le Prefet Symmaque l'en fit chasser, & mit des Officiers pour garder l'Eglise, afin qu'Achilleus de Spolette y put cele-

(d) Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXIV. §. 8.

(e) Du Pin, Biblioth. Eccl. T. III. 1. part.



celebrer tranquillement la solemnité. Eulalius fut même conduit au lieu de son exil, & on arrêta quelques Clercs de son parti, qui excitoient la sedition. L'Empereur Honorius, étant instruit de toutes ces particularitez, déclara qu'Eulalius avoit été bien chassé, & que Boniface devoit entrer dans Rome pour y prendre le Gouvernement de l'Eglise. Ce Rescrit fut donné à Ravenne le 3. d'Avril, & reçu à Rome le huitième. Le Senat & le Peuple en temoignerent une extrême joie; & deux jours après Boniface entra dans la Ville comme en triomphe au milieu des acclamations du Peuple. C'est ainsi que la Paix fut rendue à l'Eglise; & peu de tems après, Eulalius fut élu Evêque de Nepi. Le Cardinal Baronius (*f*), que Mr. Baillet a copié en partie (*g*), dit sans fondement que l'Anti-Pape fut déposé par un Concile de deux cens cinquante deux Evêques. C'est un fait chimerique. Apparemment ces Auteurs ne trouvent pas que l'action d'Honorius favorise l'Ambition des Papes, & leurs Usurpations. Il leur paroît contraire aux pretendus droits du St. Siege qu'un Prince decide, de la plénitude de son autorité, un Differend Ecclesiastique. Mais, puisque le schisme étoit terminé, à quoi bon supposer un Concile si nombreux? Où se tint-il, ce Concile? Qui est l'Auteur ancien, & digne de foi, qui en ait fait mention (*h*)? Aussi Mr. Fleury (*i*) a-t'il dit que le schisme étant terminé, l'Empereur Honorius contremanda les Evêques d'Afrique, & apparemment tous les autres qu'il avoit mandez pour le Concile du treisième de Juin.

Boniface, étant paisible possesseur du Thrône Papal, adressa à Patrocle, & aux autres Evêques des sept Provinces des Gaules, une Lettre au sujet de Maxime, Evêque de Valence, accusé par le Clergé de l'Eglise de cette Ville, qui avoient porté leur accusation directement au Pape, peut-être à cause des contestations qui étoient dans leur Province à qui appartenoit le Droit de Metropole. Boniface reproche à cet Evêque, que non seulement il n'avoit point comparu à Rome, mais qu'il avoit même décliné le jugement des Conciles Provinciaux, où il avoit été renvoyé par les Papes ses Predecesseurs. Il declare néanmoins, qu'il ne veut pas le condamner, parce qu'il a cru qu'il devoit être jugé dans sa Province: c'est pourquoi il souhaite qu'on assemble un Concile avant le premier de Novembre, afin qu'il s'y présente pour se defendre contre les accusations formées contre lui; ajoutant, que s'il ne veut pas y comparoître, il ne doit plus esperer que son absence fera retarder sa condamnation. Cette Lettre est datée du 13. Juin 419. Très-peu de tems après (*k*), Boniface en écrivit une autre à l'Empereur, pour le prier de faire un Edit qui pût empêcher à l'avenir les Brigues & les cabales qu'on faisoit pour emporter l'Evêché de Rome. Honorius répondit ainsi par un Rescrit: „ Si, contre nos vœux, il arrivoit quelque „ accident à votre Sainteté, que tout le monde sache qu'il faut s'abstenir „ des Brigues; & que si deux personnes sont ordonnées contre les Regles, au-

An de J. C.  
419.

Boniface  
est établi  
Evêque  
de Rome.

Faute de  
Baronius,  
& de Bail-  
let.

Lettre de  
Boniface à  
Patrocle  
au sujet de  
Maxime  
Ev. de Va-  
lence.

Il prie  
l'Empe-  
reur d'em-  
pêcher les  
Brigues  
dans l'E-  
lection des  
Evêq. de  
Rome.

(*f*) *Annal. Eccl.* ad an. 419. §. 34.

(*g*) *Vies des Saints.* 25. Octobre.

(*h*) *Basnage de Flottemanville, Annal. Po-  
Tome. I.*

*litico-Eccl.* ad an. 419. §. 8.

(*i*) *Hist. Eccl.* Liv. XXIV. §. 9.

(*k*) Le 1. de Juillet 419.



An de J.C.  
419.

Comment  
on elisoit  
l'Evêque  
de Rome.

„ aucun des deux ne sera Evêque : mais seulement celui qui sera élu de  
„ nouveau du consentement de tous. „ Il faudroit être aveugle, ou plein  
de préjuges ridicules, pour ne pas voir, dans cette Histoire, que l'Evêque  
de Rome étoit élu par le Clergé & par le Peuple, & consacré par un Evê-  
que, du nombre de ceux qui s'assembloient d'ordinaire en pareilles occa-  
sions ; & que, pour être élevé sur le St. Siege, il falloit avoir l'agrément de  
l'Empereur. C'est donc sans raison, & même contre la Verité de l'Histoire,  
que le P. Pagi (l) s'est imaginé que le Differend de Boniface & d'Eulalius  
donna occasion à l'Empereur, & ensuite aux Rois d'Italie, de se mêler & de  
prendre connoissance des Elections des Papes ; ce qu'il appelle *un mal* né  
de petits commencemens & qui deshonnora dans la suite l'Eglise Ro-  
maine.

Sixieme  
Concile de  
Carthage.

Lettre Sy-  
nodale à  
Boniface.

Les Legats (m), que le Pape Zosime avoit envoiez en Afrique pour l'Affai-  
re d'Apiarius, y étoient encore, & ils assisterent à un Concile general d'A-  
frique, qui fut tenu à Carthage dans la sale de la Basilique de Fauste, le 25.  
de May de cette année 419. Il y eut de nouveaux debats au sujet des Ca-  
nons falsifiés, & produits par le Pape Zosime sous le nom du Concile de  
Nicée : mais, on ne definit rien sur ce point. La Lettre Synodale écrite (n)  
au Pape Boniface porte, que cette Affaire avoit causé des contestations fort  
penibles, quoi que sans alterer la charité ; & elle ajoute : „ Le Prêtre  
„ Apiarius, dont l'ordination & l'excommunication avoient produit tant de  
„ scandale dans toute l'Afrique, aiant demandé pardon de toutes ses fautes,  
„ a été retabli dans la Communion. Et notre Confrere Urbain, Evêque  
„ de Sicque, a été le premier à corriger ce qui avoit besoin de correction.  
„ Mais, parce qu'il falloit pourvoir à la Paix & au Repos de l'Eglise, non  
„ seulement pour le present, mais pour l'avenir, nous avons ordonné que  
„ le Prêtre Apiarius fut ôté de l'Eglise de Sicque, gardant l'honneur de  
„ son rang ; & qu'il reçut une Lettre en vertu de la quelle il exerceroit les  
„ fonctions de la Prêtrise par-tout où il voudroit & où il pourroit. „ Les  
Peres du Concile parlent ensuite de la Lettre qu'ils avoient écrite l'année  
precedente touchant l'Instruction donnée aux Legats par le Pape Zosime,  
& ils disent : „ Nous demandons que votre Sainteté fasse observer ce qui  
„ a été ordonné au Concile de Nicée, & que vous fassiez pratiquer chez  
„ vous ce qui est contenu dans l'Instruction de Zosime, „ c'est à dire les  
deux Canons du Concile de Sardique qu'ils transcrivent ensuite ; puis ils  
ajoutent : „ Si ces dispositions sont contennés dans le Concile de Nicée, &  
„ observées chez vous en Italie, nous ne voulons plus en faire mention, &  
„ ne nous defendons pas de le souffrir. Mais, s'il y a autrement dans les  
„ Canons de Nicée, nous croions avec la Misericorde de Dieu, que tant  
„ que vous presiderez à l'Eglise Romaine, nous ne souffrirons plus cette  
„ vexation ; & que l'on nous traitera suivant la charité fraternele, que  
„ vous connoissez si bien. C'est pourquoy, nous vous prions d'écrire aux  
Eve-

(l) Pagi, *Critica Historico Chronologica*,  
in *Annales Baronii*. Edit de Paris 1689.

(m) *Concil. T. 2. pag. 1589.*  
(n) *Ibid. pag. 1670.*



„ Evêques d'Afrique, d'Alexandrie, & de Constantinople, & aux autres  
 „ qu'il vous plaira, de nous envoyer les Canons de Nicée. Car, qui peut  
 „ douter de la verité des exemplaires apportez de ces illustres Eglises, qui  
 „ se trouveront conformes? En attendant nous promettons d'observer ce-  
 „ qui nous a été allegué dans l'Instruction touchant les Appellations des  
 „ Evêques aux Evêques de Rome, & le Jugement des Clercs devant les  
 „ Evêques de leurs Provinces. Quant à ce qui s'est passé dans notre Con-  
 „ cile, nos Freres l'Evêque Fautlin, & les Prêtres Philippe & Afellus  
 „ en emportent les Actes par où vous le pourrez apprendre. „

Après la Conclusion de ce Concile, les Legats du Pape revinrent à Rome. On ne fait rien de la Deputation à Antioche; mais, on fait que le Concile de Carthage envoya à Alexandrie (o) le Prêtre Innocent, à qui St. Cyrille fit delivrer la copie fidelle du Concile de Nicée, tirée de l'Original, qui étoit gardé dans les Archives de son Eglise. Le Sous-Diacre Marcel fut envoyé à Constantinople, & reçut aussi d'Atticus la copie du Concile de Nicée. Ces copies furent envoyées au Pape Boniface le 26. de Novembre de la même année 419. C'est ce qui se passa en cette affaire sous le Pontificat de Boniface.

On croit (p) que le Comte Valere, & le Pape Boniface, s'étant *sainte-ment* unis dans le dessein d'exterminer les Pelagiens, sollicitèrent & obtinrent de l'Empereur Honorius une Constitution mentionnée dans une Lettre que ce Prince écrivit de Ravenne à Aurelius Evêque de Carthage, le 9. de Juin 419. Elle porte que pour reprimer l'opiniatreté de quelques Evêques qui soutiennent encore la Doctrine de Pelage, il est enjoint à Aurelius de les avertir, que ceux qui ne souscriront pas à sa condamnation seront deposez de l'Episcopat, chassés des Villes, & excommuniés. La même Lettre de l'Empereur fut envoyée à St. Augustin: ce qui fait voir, qu'il étoit autant distingué par son merite entre les Evêques d'Afrique, qu'Aurelius par sa Dignité. Aurelius, en bon & saint Pasteur, ne manqua pas d'exécuter cet ordre, comme il paroît par sa Lettre du premier jour d'Août de la même année, pour obliger tous les Evêques à condamner Celestius & Pelage.

L'Empereur Theodose, peu de tems après son mariage (q), fit une Constitution contre l'autorité du Pape en Illyrie, à l'occasion de Perigene, qui aiant passé par tous les degrés du Clergé fut ordonné Prêtre & vécut long-tems en cet état avec une grande intégrité. Le Siege de Patras venant à vaquer, l'Evêque de Corinthe y voulut établir Perigene, mais le Peuple le refusa, & il revint à Corinthe. L'Evêque de Corinthe étant mort quelque tems après, les Corinthiens le demandèrent pour Evêque par une Requête qu'ils

(o) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XXIV. §. 11.*

(p) *Basnage de Flottemanville, Annal. Politico-Eccl. ad an. 419. §. 19.* Remarquez que cet Auteur ne parle que du Comte Valere; mais, Mr. Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XXIV. §. 16.* fait mention de Valere & de Bonifa-

ce: ce qui me paroît fondé sur des raisons très fortes de vraisemblance; car, les Papes se signaloient d'ordinaire par ces beaux endroits.

(q) *Basnage de Flottemanville, loco citat. Fleury, &c.*

An de J.C.  
419.

Les Evêques d'Afrique recherchent les Exemplaires du C. de Nicée.

Loi de l'Empereur contre les Pelagiens.

An de J.C.  
421.

Ambition du Pape reprimée par Theodose.



An de J. C.  
421.

qu'ils envoient au Pape Boniface. Le Pape ne voulut rien décider qu'il n'eut reçu les Lettres de Rufus, Evêque de Thessalonique, qui exerçoit l'autorité usurpée du St. Siege sur l'Achaie & la Macedoine. Boniface écrivit donc à Rufus, lui envoyant la Requête des Corinthiens, & temoignant approuver l'élection de Perigene. Rufus aiant notifié la Lettre du Pape, plusieurs Evêques y consentirent, quelques-uns s'y opposerent. Quelque tems après, le Pape confirma l'élection, & par son ordre Perigene fut élevé sur le Siege Metropolitain de Corinthe, qu'il conserva toute sa vie.

An de J. C.  
422.

Les Evêques qui avoient résisté à cette Election, & qui ne pouvoient supporter l'autorité du Pape, en quelque Partie que ce fut de l'Empire d'Orient, obtinrent de l'Empereur Theodose une Constitution du quatorzième de Juillet 421. (r) par laquelle il ordonne que s'il arrive quelque difficulté dans l'Illyrie, elle soit réservée à l'assemblée des Evêques, non sans la participation del'Evêque de Constantinople qui jouit de la prérogative de l'ancienne Rome. C'est ce que Mr. Fleury (s) taxe imprudemment de nouveauté, comme si le Prince n'avoit pas le Droit de faire un pareil reglement. L'Evêque de Langres auroit-il bonne grace, & seroit-il fondé à se plaindre de ce que le Roi \* lui enleve quelques Paroisses de son Diocese, pour en former le nouvel Evêché de Dijon?

Faute de  
Mr. Fleury.

Boniface  
veut main-  
tenir ses  
préendus  
Droits.

Cependant, Boniface (t) averti de la Loi de l'Empereur, & que l'Evêque de Constantinople avoit indiqué un Concile à Corinthe pour examiner l'ordination de Perigene, écrivit trois Lettres (u). La premiere à Rufus de Thessalonique, à qui il mande de ne pas ceder à ceux qui veulent innover, & s'attribuer une Dignité qui ne leur est pas due; marquant l'Evêque de Constantinople, & inspirant à Rufus des sentimens de revolte contre l'Empereur Theodose. La seconde Lettre est adressée aux Evêques de Thessalie, pour les exhorter à reconnoître Rufus pour leur chef. Dans cette Lettre, il excommunie Pausien, Cyriaque, & Calliope; permettant toutes fois à Rufus d'interceder pour eux: mais, il depose absolument de l'Episcopat Maxime qui avoit été mal ordonné. La troisième Lettre est aux Evêques de Macedoine, d'Achaie, de Thessalie, d'Epire, & de Dacie, c'est-à-dire au Concile qui devoit s'assembler à Corinthe sur la cause de Perigene, quoiqu'elle eut été décidée par le St. Siege. Le Pape se plaint fortement de cette entreprise, & demande quel Evêque a pû ordonner après cela de s'assembler? „ Si vous lisez les Canons, leur dit-il insolemment, vous verrez quel „ est le second Siege après l'Eglise Romaine, quel est le troisième: ces gran- „ des Eglises d'Alexandrie & d'Antioche gardent leur autorité par les Ca- „ nons dont elles sont bien instruites. Elles ont eu recours à l'Eglise Romaine dans les grandes affaires, comme d'Athanase & de Flavien d'Antioche: „ c'est pourquoi, JE VOUS DEFENS de vous assembler pour remettre  
en

Son Info-  
lence.

(r) L. 45. Cod. Theod. de Episcop. l. 6.

(s) Hist. Eccl. Liv. XXIV, §. 31.

\* Louis XV.

(t) To. 4. Concil. pag. 1704.

(u) To. 4. Concil. pag. 1704.



en Question l'ordination de Perigene. Mais, si depuis qu'il a été établi Evêque par notre autorité, on prétend qu'il ait commis quelque faute, notre frere Rufus en prendra connoissance avec les autres qu'il choisira, & nous en fera le rapport. Il leur recommande encore d'obéir en tout à Rufus, & menace ceux qui voudront soutenir cette entreprise d'être separez de la Communion du St. Siege. Ces trois Lettres sont datées de l'onzième de Mars 422; & elles furent envoyées par Severe, Notaire du Pape.

Ande J. C.  
422.

On dit (x) qu'après cela Boniface envoya aussi une Deputation à l'Empereur Honorius, pour le prier de soutenir les anciens Privileges de l'Eglise Romaine. Honorius en écrivit à Theodose, qui y satisfit; & sa Reponse à Honorius porte que, sans avoir égard à ce que les Evêques d'Illyrie ont obtenu par surprise, les anciens Privileges de l'Eglise Romaine seront observés selon les Canons, & qu'il a chargé les Prefets du Pretoire de les faire executer. Peut-être jugera-t'on que ce fait est supposé, parce que la Constitution de Theodose, qui s'est conservée, dit-on, dans les Archives de l'Eglise Romaine, ne se trouve point dans les Codes compilez par ordre de Theodose, & même de Justinien.

Il mandie  
la Protec-  
tion d'Ho-  
norius  
contre  
Theodose.

Dans le cours de cette même année, Boniface reprima dans les Gaules une entreprise de Patrocle d'Arles, qui avoit ordonné à Lodeve hors de sa Province un Evêque, qui n'étoit demandé, ni par le Clergé, ni par le Peuple de la Ville. Ils s'en plainquirent au Pape, qui écrivit à Hilaire, Evêque de Narbonne, Metropole de la Province, & lui envoya la Requête du Clergé & du Peuple de Lodeve. Il annulla tout ce qui avoit été fait par Zofime en faveur de l'Eglise d'Arles (y). Il declare que l'entreprise de Patrocle est contraire aux Decisions du Concile de Nicée; ce qu'il ne peut souffrir avec patience, parce qu'il doit maintenir les Canons. Il mande donc à l'Evêque de Narbonne, que si cette Eglise est de sa Province, il aille dans cette Ville, pour y celebrer une ordination legitime, & qu'il fasse cesser la présomption de l'Evêque d'Arles, qui entreprend au de-là des bornes de sa juridiction. Enfin, il ordonne qu'à l'avenir chaque Province sera soumise à son Metropolitan. Rien n'est plus opposé, dit Mr. du Pin (z), que les Sentimens de Zofime & de Boniface sur la dignité & la juridiction de l'Eglise d'Arles. Zofime est persuadé que l'Evêque d'Arles doit ordonner tous les Evêques des sept Provinces des Gaules. Boniface declare que c'est un Attentat contre les Canons. Le premier dit qu'il en est seul Metropolitan. Le dernier soutient, que nul ne peut-être Metropolitan de deux Provinces. Zofime croit que la prétension d'Hilaire de Narbonne, & des autres Metropolitains des sept Provinces des Gaules, qu'ils ont droit d'ordonner les Evêques de leur Province, est une temerité tout à fait grande. Boniface soutient au contraire, que c'est un Droit bien fondé, & que la prétention de l'Eglise d'Arles est une entreprise contre les Canons, à laquelle il faut s'opposer. L'un defend à Hilaire de Narbonne d'ordonner les Evêques

Il s'oppose  
à l'Usurpa-  
tion de  
l'Evêque  
d'Arles.

Reflexions  
de Mr. Du  
Pin sur ce  
Fait.

(x) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XXIV. §. 31.*

*Eccl. T. III. 1. part. pag. 833.*

(y) Du Pin, *Nouvelle Bibliot. des Aut.*

(z) *Ibid.*



An de J.C.  
422.

de sa Province, quand il lui demande. L'autre lui ordonne de le faire, sans qu'il lui demande. Peut-on voir une plus grande contrariété de sentimens entre deux Papes dont l'un succede à l'autre immédiatement? C'est ce qui fait dire à St. Leon dans l'Épître aux Evêques de la Province Viennoise, que ce que le St. Siege avoit accordé à Patrocle, il lui avoit ensuite ôté par une sentence plus juste. Est-ce que ces Papes ont crû être les Maîtres absolus de ces choses? Si cela est, pourquoi eussent-ils allegué les Canons, & eussent-ils fait profession de les suivre? Est-ce qu'ils ont crû que les Privilèges regardoient la Personne des Evêques, & non pas leur Eglise? Pourquoi donc Zosime a-t'il tant fait valoir la Dignité & l'Antiquité de celle d'Arles fondée par Throphime? Concluons, qu'il n'y a point eu d'autre raison de cette contrariété, que la différence de sentiment. Mais, lequel des deux avoit raison, lequel avoit tort? C'est un grand Procès à decider, que nous verrons encore agité vivement du tems de St. Leon. En attendant, nous pouvons remarquer que le Droit commun est pour Boniface, & que nous ne voions pas de privilege assez authentique, ni de coutume assez fortement établie, pour donner à l'Eglise d'Arles ce que Zosime lui avoit accordé.

An de J.C.  
423.

Mort de  
Boniface.

Enfin, le Pape Boniface mourut peu de tems après ce nouveau coup d'éclat, mais non pas, comme l'a cru Mr. Fleury (aa), la même année 422. Il me paroît que d'autres Auteurs (bb) suivent une meilleure Chronologie, en rapportant la mort de ce Pape à l'an 423, sans en fixer, ni le jour, ni le mois, parceque Baronius & Schelstraet ne sont point d'accord là-dessus. Quoiqu'il en soit, on compte que Boniface gouverna l'Eglise de Rome pendant quatre ans, & peut-être plus de huit mois. Il fut enterré dans le Cimetiere de Sainte Felicité, sur le chemin du Sel le 25. d'Octobre, qui est le jour marqué pour sa Fête dans le Martyrologe Romain, & que plusieurs prennent, sans raison, pour celui de sa mort. On (cc) lui attribue plusieurs Reglemens, dont Mr. Fleury fait mention. Il défendit qu'aucune Femme, ou Religieuse, ne touchât, ou ne lavât, la palle sacrée, ou nape d'Autel; voulant que cela se fit par les Ministres de l'Eglise. Il ne vouloit pas que l'on ordonnât Clercs des Esclaves, ou des gens attachez aux charges des Villes, ou autrement engagez. Il fit une Ordination à Rome au mois de Decembre & ordonna treize Prêtres, trois Diacres, & trente six Evêques pour divers lieux. Il bâtit un Oratoire au Cimetiere de Ste. Felicité, & orna son Sepulchre & celui de St. Silvain, où il mit une patene du poids de vingt livres, un vase de treize livres, deux petits calices de quatre livres, trois couronnes ou cercles à porter des Lampes de quinze livres, ce sont quatre-vingt-quatre Mars d'argent: car ces livres sont de douze onces. Une ancienne Epitaphe (dd) temoigne que le Pape Boniface mourut vieux; qu'il avoit servi l'Eglise dès ses premieres années; qu'il

Reglemens  
qu'on lui  
attribue.

Dons qu'il  
fit à l'E-  
glise.

(aa) Hist. Eccl. Liv. XXIV. §. 32.

(bb) Basnage de Flottemanville Annal. Politico-Eccl. ad an. 423. §. 5. Baillet, Vies des Saints, 25. Octobre, &c.

(cc) Lib. Pontifical. Platine, in Bonifac. I. Pagi.

(dd) Apud Baron. app. T. 5.



éteignit le schisme par sa douceur & sa clemence, & qu'il soulagea Rome dans une année de sterilité.

An de J.C.  
423.

THEODOSE II. &  
VALENTINIEN III.  
Empereurs.

## CELESTIN I.

XLV. P A P E.

FARAMOND.  
CLODION  
dit le Chevelu,  
Rois de France.

**A**près la mort de Boniface I. quelques Personnes du Clergé (a) voulurent rappeler Eulalius, qui lui avoit disputé le Pontificat; mais, il ne voulut point revenir à Rome, & demeura dans le lieu de sa retraite en Campanie, où il mourut au bout d'un an. Ainsi, le St. Siege aiant vacqué neuf jours, on élût, sans contestation, CELESTIN, Romain de Naissance, fils de Priscus. Il étoit Diacre de l'Eglise Romaine, & il passoit avec raison pour un sujet très capable de bien gouverner l'Eglise. Il étoit savant & vertueux, & il ne manquoit, ni de capacité, ni d'expérience, pour conduire adroitement les affaires à leur denouement.

An de J.C.  
423.

On veut  
rappeller  
Eulalius,  
qui le re-  
fusa.  
Election  
& Eloge  
de Cele-  
stin.

A peine Celestin fut-il élevé sur le Siege Pontifical, que la fâcheuse Affaire des Appellations d'Outre-Mer, l'ecueil de la Modestie & de l'Humilité des Papes, fut renouvelée par les Appels du Prêtre Apiarius, & de l'Evêque Antoine de Fuffale. Ce dernier (b) étoit un jeune homme que St. Augustin avoit élevé dès l'enfance dans son Monastere; mais, qui n'avoit que le degré de Lecteur, lorsque St. Augustin lui fit imposer les mains pour l'établir Evêque à Fuffale, petite Ville à l'extremité du Diocèse d'Hyppone. Antoine y fut reçu avec une entiere soumission; mais, il se conduisit très-mal, & le scandale fut si grand, que son Peuple l'accusa devant St. Augustin & devant un Concile d'Evêques d'exercer une domination insupportable, de pillages, & de diverses vexations. Il y avoit même des Etrangers, qui l'accuserent d'impureté; mais, ils ne purent le prouver, & les Evêques ne le trouverent pas assez coupable pour le priver de l'Episcopat: de sorte qu'en lui ôtant son Evêché, ils lui laisserent le titre d'Evêque. Antoine acquiesça d'abord à la sentence; mais, il appella ensuite au St. Siege, & presenta une Requête au Pape Boniface, par laquelle il demandoit à être retabli dans son Eglise: soutenant, qu'il n'avoit pas dû en être privé, ou qu'il falloit aussi le déposer de l'Episcopat. Il fit même écrire au Pape par le Primate de Numidie, qu'il avoit persuadé de son innocence. Le Pape Boniface écrivit pour le rétablir, mais avec cette précaution, s'il avoit fidèlement exposé l'ordre des choses. Antoine faisoit valoir ce Jugement de l'Evêque de Rome, & menaçoit de le faire executer par la puissance seculiere & à main armée. C'est ce que St. Augustin pria le Pape Celestin d'empêcher, lui envoyant tous les Actes du Proces pour l'instruire à fonds.

Antoine  
de Fuffale  
renouvelle  
les Appel-  
lations  
d'Outre-  
Mer.

Cette

(a) Lib. Pontific.

(b) Aug. Epist. 209.



An de J.C.  
423.

Lettre de  
St. Augu-  
stin au Pa-  
pe.

Cette Lettre de St. Augustin est écrite dans le tems où les Evêques d'Afrique déferoient encore aux Appellations de Rome, attendant qu'ils fussent mieux éclaircis des Canons de Nicée. C'est donc un vain triomphe, que le Cardinal Baronius (c) a fondé sur cette Pièce, qui n'est pas même de St. Augustin, s'il en faut croire quelques Savans Critiques (d). Et quand même elle seroit de lui, on n'en pourroit rien conclure, puisque par une Lettre Synodale adressée au Pape Celestin, quelque tems après celle de St. Augustin, les Evêques d'Afrique déclarerent, qu'ils ne vouloient plus souffrir les Appellations Outre-Mer. On ne fait pas bien comment l'Affaire d'Antoine de Fuffale fut terminée.

Apiarius  
rétabli par  
le Pape, &  
déposé par  
les Evê-  
ques d'A-  
frique.

Cependant, le Pape Celestin aiant rétabli Apiarius, le renvoia en Afrique avec l'Evêque Faustin, qui y avoit déjà été comme Legat du Pape Zosime. A son arrivée, les Evêques d'Afrique assemblerent un nouveau Concile, où presidoient Aurelius de Carthage, & Valentin Primat de Numidie. On y examina l'Affaire d'Apiarius, & on le trouva chargé de tant de crimes, que Faustin ne pût le défendre, quoiqu'il fit plutôt le Personnage d'Avocat que celui de Juge, & qu'il s'opposât à tout le Concile d'une manière injurieuse, sous prétexte de soutenir les Privileges de l'Eglise Romaine. Car, il vouloit qu'Apiarius fut reçu à la Communion des Evêques d'Afrique, parce que le Pape l'y avoit rétabli. Après trois jours de contestation, enfin Apiarius, pressé par les remords de sa Conscience, confessa tous les crimes dont il étoit accusé: crimes infames & incroyables, qui attirerent les gemissemens de tout le Concile, & qui aggravèrent l'excommunication du scelerat qui les avoit commis. Où étoit le St. Esprit qui inspire les Papes, lorsque Celestin communiqua avec Apiarius?

Vive Re-  
montrance  
des Evê-  
ques d'A-  
frique au  
Pape.

Les Evêques d'Afrique écrivirent au Pape Celestin une Lettre Synodale (e), où ils le conjurent de ne plus recevoir à sa Communion ceux qu'ils auront excommuniés, puisque c'est un point réglé par le Concile de Nicée. „ Car, ajoutent-ils, si cela y est défendu à l'égard des moindres Clercs ou „ des Laïques, combien plus le Concile a-t'il entendu qu'on l'observât à l'é- „ gard des Evêques? Ceux, à qui la communion est interdite dans leurs Pro- „ vinces, ne doivent pas être rétablis par Votre Beatitude, contre les re- „ gles; & vous devez rejeter les Prêtres & les autres Clercs, qui ont la te- „ merité de recourir à vous: car, aucune ordonnance de nos Peres n'a fait ce „ préjudice à l'Eglise d'Afrique, & les Decrets de Nicée ont soumis aux Me- „ tropolitains les Evêques mêmes. Ils ont ordonné avec beaucoup de pruden- „ ce & de justice, que toutes les affaires seroient terminées sur les Lieux où „ elles ont pris naissance; & ils n'ont pas crû que la Grace du St. Esprit „ dût manquer à chaque Province, pour y donner aux Evêques la lumière „ & la force nécessaire dans les jugemens; & quiconque se croit lésé peut „ appeller au Concile de sa Province, & même au Concile Universel. Si „ ce n'est que l'on croie que Dieu inspire la Justice à quelqu'un en particulier, „ &

(c) *Annal. Eccl.* ad an. 419. §. 76.

(d) Voyez *Du Pin, Nouvelle Bibliot. des*  
*Aut. Eccl.* T. III. 1. part. pag. 647. Edit. de

Paris in 8.

(e) *Concil. To.* 2. pag. 476.



„ & la refuser à un nombre d'Evêques assemblez. Et comment le jugement  
 „ d'Outre-Mer pourra-t'il être sûr, puisque l'on ne pourra pas y envoyer  
 „ les temoins nécessaires, soit à cause de la foiblesse du Sexe, ou de l'âge  
 „ avancé, soit pour quelqu'autre empêchement? Car, d'envoyer quelqu'un  
 „ de la part de Votre Beatitude, nous ne trouvons aucun Concile qui l'ait  
 „ ordonné. Pour ce que vous nous avez envoyé par notre Confrere Faustin,  
 „ comme étant du Concile de Nicée nous n'avons rien trouvé de semblable  
 „ dans les Exemplaires les plus authentiques de ce Concile, que nous avons  
 „ reçûs de notre Confrere l'Evêque d'Alexandrie & du venerable Atticus  
 „ de Constantinople, & que nous avons envoyez ci-devant à Boniface votre  
 „ Predecesseur d'heureuse Memoire. Au reste, qui que ce soit qui vous prie  
 „ d'envoyer de vos Clercs pour executer vos ordres, nous vous prions de  
 „ n'en rien faire; de peur qu'il ne semble que nous introduisions le faste de  
 „ la Domination seculiere dans l'Eglise de Jesus-Christ, qui doit montrer  
 „ à tous l'exemple de la simplicité & de l'humilité. Car, pour notre Frere  
 „ Faustin, puisque le malheureux Apiarius est retranché de l'Eglise, nous  
 „ nous assurons sur votre bonté, que, sans alterer la charité fraternelle, l'A-  
 „ frique ne sera plus obligée de le souffrir. Telle est la Lettre du Concile  
 „ d'Afrique au Pape Celestin. Elle ne favorise pas le Despotisme du Pa-  
 „ pe (f). Pourquoi nos Evêques ne parlent-ils pas sur le même Ton? Pour-  
 „ quoi laissent-ils violer leurs Droits, avec tant de Lâcheté? Mais, ce sont leurs  
 „ affaires. Je n'ai point d'Evêché à maintenir dans la possession de ses Préro-  
 „ gatives: & , selon toutes apparences, un si bon Benefice ne sera jamais la Re-  
 „ compensé de mon Travail; parceque la Verité que j'expose au grand jour est  
 „ odieuse aux *Enfans de Tenebres*.

An de J. C.  
423.

En 428. le Pape Celestin écrivit une Lettre (g) Decretale aux Evêques  
 des Provinces de Vienne & de Narbonne, pour corriger plusieurs Abus. Il  
 leur temoigne dans le commencement de cette Lettre, qu'il souhaiteroit d'a-  
 voir plutôt à se rejouir avec eux du bon ordre qui s'observeroit dans leurs  
 Eglises, que d'être obligé, comme il est, de leur marquer sa douleur de  
 ce qu'on y faisoit des choses contraires à la Discipline Ecclesiastique; mais  
 qu'étant établi de Dieu pour veiller sur l'Eglise il est obligé, par sa charge,  
 de retrancher les mauvaises pratiques, & d'ordonner ce qui doit être obser-  
 vé; d'autant plus que sa vigilance pastorale ne doit point avoir de bornes,  
 mais qu'elle s'étend dans tous les Lieux où le nom de Jesus-Christ est  
 connu.

An de J. C.  
428.

Lettre du  
Pape aux  
Evêques  
des Gau-  
les.

Le premier Abus qu'il condamne consiste en ce que quelques Evêques af-  
 fectioient un habit particulier, c'est-à-dire de porter un manteau & une cein-  
 ture. Il fait de belles moralitez sur cette affectation. Et que n'auroit-il  
 pas dit, si de son tems il y avoit eu, comme aujourd'hui, des Moines bigar-  
 rés de blanc & de noir, d'autres ridiculement vêtus, & tous distinguez se-  
 lon la marque particuliere de leur Ordre? Le champ eut-été bien plus vaste  
 pour

Abus que  
le Pape  
condam-  
ne.

(f) *Le Sueur, Hist. de l'Eglise & de l'Em-  
pire, ad an. 423.*

*Tom. I.*

(g) *To. 2. Concil. pag. 1618.*



An de J. C.  
428.

pour les Declamations. C'est sur cela qu'on peut dire avec le Pape Celestin, qu'il faut nous distinguer du Peuple, non par l'Habit, mais par la Doctrine, & par la pureté des mœurs: & ne pas chercher à imposer aux yeux des simples, mais à leur éclairer l'Esprit.

Son Indulgence  
pour les  
Pêcheurs.

Le second Abus, que le Pape censure, est que l'on refusoit la penitence aux Mourans. Il condamne cette severité de l'ancienne Discipline, & il veut que l'on juge si leur conversion est sincere, plutôt par la disposition de leur Esprit, que par la circonstance du tems. Le troisième Abus est que l'on ordonnoit Evêques de simples Laïques, sans qu'ils eussent passé par les degres de la Clericature. Il ajoute qu'on ne se contente pas d'ordonner des Laïques, mais qu'il arrive même qu'on choisit pour Evêques des Personnes prévenues de crimes. Il en donne pour exemple un nommé Daniel, qui, après avoir été Supérieur d'un Monastere de Filles en Orient, étoit venu se retirer dans les Gaules. Tout le Monastere où il avoit demeuré l'avoit accusé de crimes infames. On avoit envoyé les informations à Celestin, qui avoit écrit, par le Diacre Fortunat, à l'Evêque d'Arles, pour citer Daniel à son Concile, afin d'y repondre sur les Chefs d'Accusation qu'on lui avoit intentée. Mais, dans le même tems que le Pape le citoit, il fut ordonné Evêque. Celestin temoigne combien il a cette affaire à cœur: il s'en prend à celui qui l'avoit ordonné: & il déclare qu'il a perdu lui-même sa Dignité d'Evêque en la donnant à un sujet indigné. Il exhorte enfin les Evêques à qui il écrit d'observer exactement la Discipline de l'Eglise, qui ne leur peut être inconnue, puisque plusieurs d'entr'eux ont demeuré quelque tems à Rome. Il leur prescrit là-dessus quelques Loix qu'il juge très-nécessaires. 1. Il confirme le Droit des Metropolitains, & defend les entreprises d'une Province sur l'autre. 2. Il defend d'élire Evêques des Clercs Etrangers & inconnus, au préjudice de ceux qui servent depuis long-tems dans l'Eglise même, & à qui leurs Citoyens rendent bon temoignage. 3. Il dit qu'on ne doit point donner un Evêque desagréable au Troupeau, & qu'il faut avoir le consentement du Clergé, du Peuple, & des Magistrats. 4. Il ne veut pas que l'on choisisse un Clerc d'une autre Eglise, quand on en peut trouver dans son Eglise. 5. Il defend d'ordonner Evêque celui qui a été marié deux fois ni celui qui a épousé une veuve; ce qu'il établit, non seulement comme une Regle pour l'avenir, mais pretend encore que les ordinations faites au préjudice de cette Loi soient considerées comme nulles. 6. Il ordonne que ce Daniel dont j'ai parlé seroit separé de la Communion des Evêques, jusqu'à ce qu'il se fut justifié devant lui. Et 7. à l'égard de l'Evêque de Marseille que l'on accusoit d'être complice de la mort de Patrocle, Evêque d'Arles, tué par un Tribun en 426. (b), il en renvoie le jugement aux Evêques à qui cette Lettre s'adressé.

Loix qu'il  
prescrit  
touchant  
la Discipline.

An de J. C.  
429.

Lettre de  
Celestin

L'année 429. ne nous fournit rien de particulier touchant le Pape Celestin qu'une Lettre qu'il écrivit le 19. de Juillet aux Evêques de la Pouille & de la Calabre. Elle commence par un avertissement general à tous les Evêques, qui

(b) Prosper, Chronic. ad an. 426.



qui porte qu'il n'est permis à aucun d'entr'eux d'ignorer ni ne rien faire de contraire aux Loix Ecclesiastiques: Car, dit-il, où en serons-nous, si on laisse la Liberté à des Particuliers de changer la forme des Saints Decrets suivant la volonté & la fantaisie du Peuple? Sur ce Principe, il defend d'ordonner Evêques des Personnes Laiques, quand même le Peuple les demanderoit. Il avertit les Evêques de ne pas suivre en cela le jugement du Peuple, mais de s'opposer fortement à ce qu'il souhaite, quand il est contre les Regles.

An de J.C.  
429.

sur l'ordi-  
nation des  
Evêques.

Sur la fin de cette année, le celebre Nestorius commença à soutenir que la Ste. Vierge ne devoit pas être nommée la Mere de Dieu. Evagre (i), parlant de lui avec toute l'aigreur, & peut-être avec toute la mauvaise-foi qu'un zele mal réglé ne manque jamais d'inspirer à ceux qui se picquent d'Orthodoxie, & par consequent d'Intolerance, dit que „ cette Langue ennemie „ de Dieu, ce Tribunal de Caïphe, cette Boutique où l'on forge les Blasphèmes, où l'on vend une seconde fois Jesus-Christ, où on le divise & „ le déchire, . . . . rejetta le terme de Mere de Dieu, bien que le St. Esprit l'ait consacré par l'usage que les Saints Peres en ont fait. Il introduisit en la place, continue-t'il, celui de Mere de Christ & remplit l'Assemblée des fideles de sang & de Meurtres. Anastase étoit un Prêtre qui „ avoit de très-mauvais sentimens, qui étoit Partisan passionné de Nestorius, „ & défenseur opiniatre de ses erreurs, qui tendoient au Judaïsme, & qui „ l'avoit accompagné dans le Voiage qu'il fit pour prendre possession de l'Eglise de Constantinople . . . . Cet Anastase, prêchant un jour dans l'Eglise de Constantinople, eut la hardiesse de dire: *Que Personne n'appelle Marie Mere de Dieu, car Marie étoit une Femme. Or, il est impossible qu'un Dieu naisse d'une Femme.* Le Peuple fidele, aiant été scandalisé de ce Sermon, & aiant crû qu'il contenoit un Blasphème, Nestorius, qui étoit le „ premier Auteur du Blasphème, l'autorisa, au lieu de le condamner; soutint opiniâtrément ce qu'Anastase avoit avancé; encherit sur son Impiété, & fut si malheureux que de dire, *Je me garderai bien d'appeller Dieu un „ Enfant de deux ou de trois Mois.* „

Commencement de  
Nestorius.

Calomnié  
par Evagre.

Il n'est pas nécessaire d'avertir un Lecteur attentif, équitable, & judicieux que tout ce recit est un tissu de Calomnies contre Nestorius. L'Historien Socrate (k), moins partial qu'Evagre, est témoin que Nestorius n'a point crû que Jesus-Christ fut un pur homme. Cependant, St. Cyrille se déclara contre la prétendue Hereſie, qui causa dans la suite de grands desordres. Il écrivit une Lettre sur cette matiere aux Moines d'Egypte; & le Pape Celestin lui en aiant envoyée une signée de plusieurs Evêques qui étoient avec lui, apparemment assemblez en Concile, il prit la Resolution d'écrire à Nestorius pour tâcher de le rapprocher des idées de l'Orthodoxie, dont on croioit qu'il s'éloignoit. Nestorius repondit qu'il conservoit la patience & la charité fraternelle, quoique St. Cyrille ne l'eut pas gardée à son égard, pour ne rien dire de plus fâcheux. Peu de tems après, il prit occasion des Pelagiens qui étoient

Ce qu'en  
a dit l'Hi-  
torien So-  
crate.

St. Cyrille  
se declare  
contre  
Nestorius.

(i) Hist. Eccl. Liv. I. chap. 2.

(k) Hist. Eccl. Liv. VII. ch. 32.



An de J.C. 430. étoient à Constantinople, pour écrire au Pape Celestin; & n'en recevant point de reponse, il lui écrivit bien-tôt une autre Lettre par Valere, Chambellan de l'Empereur.

Concile à Rome sur l'affaire de Nestorius. Enfin le Pape aiant reçu, par le Diacre Possidonius, une Lettre de St. Cyrille, assembla un Concile à Rome vers le commencement du Mois d'Août 430. où les Ecrits de Nestorius furent examinez & comparez avec la Doctrine des Peres. Le Pape y raporta des autoritez de St. Ambroise, de St. Hilaire, & de St. Damase: après quoi la Doctrine de Nestorius, qu'on n'entendoit pas, ou qu'on feignoit de ne pas entendre, fut condamnée, & St. Cyrille chargé de l'exécution de ce Jugement. Celestin écrivit sept Lettres de même datte, c'est-à-dire de l'onzieme d'Août: la premiere à St. Cyrille; la 2. à Nestorius; la troisieme au Clergé de Constantinople; la quatrieme à Jean d'Antioche; la cinquieme à Rufus de Thessalonique; la sixieme à Juvenal de Jerusalem; & la septieme à Flavien de Philippes. Possidonius fut chargé de toutes ces Lettres, pour les porter à St. Cyrille, qui devoit ensuite les faire rendre à leurs adresses.

Lettres du Pape sur ce sujet. Dans la Lettre (l) à St. Cyrille, le Pape loue son zele & sa vigilance, & lui déclare qu'il est tout à fait dans ses sentimens par raport à l'Incarnation: que si Nestorius persiste dans son opiniâtreté, il faudra le condamner, mais qu'il faut tenter auparavant tous les moïens de le ramener. „ Donc, ajoute-t'il, tous ceux qu'il a separez de sa communion doivent sçavoir qu'ils demeurent dans la nôtre. Lui-même ne peut avoir désormais de Communion avec nous, s'il continuë de combattre la Doctrine Apostolique. C'est pourquoi vous executerez ce Jugement par l'autorité de notre Siege, agissant à notre place, & en vertu de notre pouvoir: enforte que si dans l'espace de dix jours, à compter depuis cette admonition, il n'anathematise en termes formels sa Doctrine impie, & ne promet de confesser à l'avenir, touchant la generation de Jesus-Christ notre Dieu, la foi qu'enseigne l'Eglise Romaine, & votre Eglise, & toute la Chrétienté; Votre Sainteté pourvoit aussi-tôt à cette Eglise (c'est-à-dire à celle de Constantinople) & qu'il sera absolument separé de notre Corps. „

Autre Lettre à Nestorius. Dans la Lettre (m) à Nestorius, Celestin marque comme il a été trompé dans la bonne opinion, qu'il avoit conçûe de lui sur sa reputation. Il dit qu'il a lû ses Lettres & les Livres qu'il lui a envoïés, & qu'il a trouvé ses opinions, touchant le Verbe Divin, contraires à la foi Catholique. Parlant des Pelagiens, il dit: „ Quant à ces Heretiques sur lesquels vous nous avez consulté, comme si vous ne saviez pas ce qui s'est passé; ils ont été justement condamnez & chassés de leurs sieges. Ce qui nous étonne, c'est que vous souffriez des gens qui ont été condamnez pour nier le Péché Originel, vous qui le croiez si bien, comme nous avons lû dans vos Sermons. Les Partis contraires ne s'accordent jamais sans donner du Soupçon. Et pourquoi demandez-vous ce qui s'est passé ici, puis qu'Atticus votre Predecesseur nous a envoïé des actes contr'eux? Pourquoi Sifinnius de

(l) I. p. Concil. Eph. c. 15.

(m) Ibid. c. 18.



de sainte memoire, ne s'en est-il point informé, sinon parce qu'il savoit qu'ils avoient été justement condamnez sous Atticus? „ Enfin, il conclut ainsi : *Scachez que si vous n'enseignes, touchant Jesus-Christ notre Dieu, ce que tient Rome, Alexandrie, & toute d'Eglise Catholique; ce que la Sainte Eglise de Constantinople a tenu jusqu'à vous; & si dans dix jours, à compter depuis cette troisieme monition, vous ne condamnez nettement & par écrit cette nouveauté impie, qui veut separer ce que l'Ecriture joint, vous êtes exclu de la communion de toute l'Eglise Catholique. Nous avons adressé ce Jugement, par le Diacre Possidonius, avec toutes les pieces, à l'Evêque d'Alexandrie, afin qu'il agisse à notre Place (quelle insolence!) & que notre ordonnance vous soit connue à vous & à tous nos freres.* La Lettre au Clergé & au Peuple de Constantinople est pleine d'exhortations à demeurer fermes dans la foi Catholique, & de consolation pour ceux que Nestorius perfecutoit. Le Pape y declare nulles toutes les excommunications prononcées par Nestorius, depuis qu'il avoit commencé à enseigner ses prétendues erreurs. Il ajoute que ne pouvant agir en personne à cause de l'éloignement, il a commis à sa place St. Cyrille; & il raporte la sentence qui termine la Lettre precedente. La Lettre à Jean d'Antioche contient en substance les mêmes choses, la condamnation de Nestorius s'il ne se retracte dans dix jours, & la nullité des Excommunications, ou des depositions par lui prononcées. Les trois autres Lettres à Juvenal de Jerusalem, à Rufus de Thessalonique, & à Flavien de Philippes, n'étoient que des copies de celle-ci.

Vers le même tems (n) le Pape St. Celestin envoya, dans la Grande-Bretagne, St. Germain, Evêque d'Auxerre, pour resister à Agricola, fils d'un Evêque Pelagien, nommé Severin, qui enseignoit dans ce Pais-là sa Doctrine sur la Grace; ou plutôt, St. Germain & St. Loup de Troyes furent deputez par un Concile nombreux qui s'assembla dans la Gaule à cette Occasion. Entre une infinité de Miracles que ces deux Saints Evêques opererent par la vertu de l'Esprit de Dieu, j'en trouve un qui merite d'être raconté. Quand ils entrerent en conference avec les Heretiques, quelqu'un (o) s'avisait d'une Preuve singuliere pour terminer le Differend. Entrer en Dispute, ç'auroit été ouvrir un champ trop vaste, une carriere, que les Parties auroient eu peut-être bien de la peine à fournir. On trouva qu'il étoit plus court de leur presenter une fille aveugle à guerir. La proposition parut captieuse, & on juge bien que chaque Parti se renvoia la balle. Cependant, St. Germain, se souvenant fort à propos qu'il étoit muni de précieuses Reliques, accepta le défi. Il appliqua son *talisman* \* sur les yeux de la malade, & lui rendit la vuë; ce qui ouvrit les yeux aux Pelagiens sur l'erreur qu'ils defendoient.

An de J. C.  
430.

Autres  
Lettres du  
Pape.

Germain  
d'Auxerre  
est envoyé  
dans la  
Grande-  
Bretagne.  
Ce qu'il y  
fit.

Tan-

(n) Prosser, *Chronic. ad an. 429.* Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XXV. §. 15. &c. &c.* *Constantius, Vita Sti. Germani.*

(o) Noris, *Hist. Pelag. Lib. II.*

\* Ceux, qui voudront s'instruire de la ver-

tu merveilleuse des *Talismans*, n'ont qu'à consulter Mr. Gadrois dans son *Traité des Influences des Astres. c. 7.* Les *Curiositez incuites. pag. 112.* Le Brun, *Hist. Crit. des Pratiques Superstitieuses. 2. part. ch. III. §. 5.*



An de J.C.  
430.

Lettre Synodale à Nestorius.

Concile d'Ephese.

Lettre de Nestorius au Pape.

Les Evêques se rendent à Ephese.

Tandis que les Pelagiens se convertissoient dans la Grande-Bretagne, St. Cyrille, en executiou des ordres du Pape, assembla un Concile à Alexandrie, au nom duquel il écrivit à Nestorius une Lettre Synodale pour servir de troisième & dernière monition: lui déclarant que, si dans le terme marqué par le Pape, c'est-à-dire dans dix jours après la reception de cette Lettre, il ne renonce à ses erreurs, ils ne veulent plus avoir de communion avec lui, & ne le tiendront plus pour Evêque; & que, dès-lors, ils communiquent avec tous les Clercs & les Laïques, qu'il a deposez, ou excommuniiez. „ Au reste, ajoutent-ils *chrétiennement*, il ne suffira pas que vous „ professiez le Simbole de Nicée: car, vous savez y donner des Interpréta- „ tions violentes: il faut confesser, par écrit & avec serment, que vous „ anathematisez vos DOGMES IMPIES, & que vous croirez & enseignerez „ ce que nous croions tous, nous & tous les Evêques d'Occident & d'O- „ rient, & tous ceux qui conduisent les Peuples. Car le, St. Concile de „ Rome, & nous tous, sommes convenus que les Lettres qui vous ont été „ écrites par l'Eglise d'Alexandrie sont orthodoxes & sans erreur (p). „

Avant que cette Lettre fut rendue à son Adresse, l'Empereur Theodose, sollicité par Nestorius, convoqua un Concile general à Ephese; & bien-tôt après (q) Nestorius écrivit au Pape Celestin en ces termes (r): „ J'ai appris „ que le venerable Cyrille, Evêque d'Alexandrie, épouvanté par les plaintes „ qui nous ont été présentées contre lui, cherche à éviter le St. Concile, „ qui se doit tenir à cause de ces Accusations; & s'attache à des paroles, fa- „ voir aux mots de *Theotocos*, & *Christotocos*, dont il admet l'un, & rejette „ l'autre, qu'il admet pourtant quelquefois. Pour moi, je ne m'oppose pas „ à ceux qui veulent dire *Theotocos*, pourvu qu'ils ne l'entendent pas comme Arius „ & Apollinaire pour confondre les deux natures †: mais, je n'hésite pas à pre- „ férer le mot de *Christotocos*, comme employé par les Anges & les Evan- „ gelistes . . . Si nous considerons, ajoute-t'il, deux Sectes contraires, dont „ l'une n'emploie que le mot de *Theotocos*, savoir celle d'Arius ou d'Apolli- „ naire; l'autre ne se fert que d'*Antropotocos*, savoir celle de Paul de Samo- „ sate, parce que la premiere ne reconnoît Marie que Mere de Dieu, & la „ seconde ne la reconnoît que Mere d'un Homme; ne faut-il pas essayer de „ ramener les uns & les autres, par un nom qui signifie les deux natures, „ qui est celui de Mere de Christ, *Christotocos*? J'ai écrit ceci à l'Evêque „ d'Alexandrie, comme vous verrez par les Lettres que je vous envoie. Au „ reste, il a plu au très-pieux Empereur d'indiquer un Concile œcumeni- „ que, pour y examiner d'autres Affaires Ecclesiastiques. Car, pour cette „ Question de mots, je ne crois pas que la discussion en soit difficile. „

Dès qu'on eut célébré la Fête de Pâques, qui cette année 431. fut le 17. d'Avril, les Evêques de diverses Provinces de l'Empire se rendirent à Ephese.

(p) Voyez Fleury, *Hist. Eccl.* Liv. XXV. §. 22.

(q) Sur la fin du mois de Novembre.

(r) *Apud Marium Mercatorem, in Com-*

*monit.* Edit. du P. Garnier Jesuite.

† Ceci est une preuve incontestable de la pureté de la foi & des bonnes intentions de Nestorius.



Ephese. Il y eut, à cette occasion, un Brigandage tel qu'on en remarque assez & trop souvent dans les Assemblées Ecclesiastiques, où l'on cherche plutôt à vaincre, qu'à éclairer les Errans. Nestorius fut déposé par les Evêques qui adheroient à St. Cyrille; & celui-ci le fut à son tour par les Evêques qui adheroient à Jean d'Antioche \*. Je ne prétens pas m'engager dans l'Histoire du Concile d'Ephese. D'autres Plumes (s) habiles l'ont fait avant moi; & les Discussions épineuses, dans lesquelles je serois obligé d'entrer, m'éloigneroient trop de mon sujet. Il me suffira donc de remarquer que les procédures de St. Cyrille furent tout-à-fait irregulieres (t); & qu'on ne vit jamais un Jugement plus précipité, ni plus suspect de passion, que celui qui fut rendu dans le Concile d'Ephese contre Nestorius. On n'emploia qu'une Seance à le citer, à examiner ses Ecrits & ceux de Cyrille, à ouïr des temoins, & à le déposer. Celui qui présidoit à cette Assemblée étoit St. Cyrille, la partie adverse de Nestorius. Il fit commencer le Concile, sans attendre les Evêques d'Orient, ni les Legats du Pape. Que n'a-t'on une Histoire de ce Concile par un Frà-Paolo! Que d'Iniquitez n'y verriens-nous pas!

Il est tems à present de justifier Nestorius des Accusations injustes, mal fondées, & malignes, de St. Cyrille, & du Calomniateur Evagre (u). Il est certain que le Sens, auquel il rejettoit l'Epithete de *Mere de Dieu*, est raisonnable & orthodoxe; & que ce prétendu Heresiarque fut condamné très-injustement. Cependant, Cyrille, qui fut l'ame de la sentence tumultueuse prononcée contre lui, fut rétabli dans son rang par l'Empereur, & conserva sa Dignité: &, dans toute la suite des Siècles, on l'a veneré comme un grand Saint; au lieu que Nestorius passa tout le reste de sa vie dans un triste état, & que sa Memoire est encore abominable, par la plus criante de toutes les Injustices, & par une suite bien fâcheuse de la Tyrannie du Clergé. De quoi s'agissoit-il, au fond? D'une Dispute de mots, comme un savant Critique (x) l'a démontré: car, on peut retenir tout le Dogme de l'Union hypostatique, & rejeter néanmoins le Titre de *Mere de Dieu*, parce qu'il est fort propre à fournir aux Infideles une occasion de plaisanter, comme faisoient les Chrétiens, mais avec plus de fondement, contre Cybele. En effet, ne pourroient-ils pas dire que Dieu, selon les Chrétiens, a Pere & Mere, grand-Pere, grand-Mere, bifaieul & bifaieule, & ainsi de toutes sortes de Degrez de Parentez, directs & collateraux; & y ajouter ce que Ciceron (y) disoit si plaisamment de Saturne, & des Ancêtres de ce Dieu du Paganisme? De plus, il n'est pas vrai, dans un sens de rigueur, que la Ste. Vierge soit Mere de Dieu. Par exemple, on auroit tort de dire qu'une Femme soit Mere de l'Ame de son Fils. Ainsi, Mr. Simon (z), sous le nom du Sr.

An de J. C.  
431.

Nestorius  
est injuste-  
ment con-  
damné.

Apologie  
de Nesto-  
rius.

\* Le P. Louis Doucin, *Hist. de Nestorianisme*.

(s) Du Pin, *Biblioth. Eccl.* T. III. 2. part. Edit. de Paris in 8.

(t) Bayle, *Dict. Crit. Art. NESTORIUS*.

(u) *Hist. Eccl. Liv. I.*

(x) Bayle, *Dict. Crit. Art. NESTORIUS*. Remarque A. Voyez aussi les *Nouvelles de la Republique des Lettres*. May 1684. art. 2.

(y) *De Nat. Deor. Lib. 3.*

(z) *Hist. Crit. de la Creance & des Coutumes des Nations du Levant.*



An de J. C.  
431.

de Moni, a eu raison de remarquer, qu'on peut inferer des Actes de la seconde Réunion des Nestoriens à l'Eglise Romaine sous Paul V. (aa), que „ le „ Nestorianisme n'est qu'une Heresie de Nom, & que si Nestorius & St. Cyrille se fussent entendus, ils auroient pû concilier leurs opinions, & auroient „ empêché par-là un grand scandale dans l'Eglise. Mais, les Grecs ont toujours été de grands Disputeurs: aussi voions-nous que la plupart des premieres Hérésies sont nées parmi eux, & que le plus souvent leurs Disputes „ n'étoient que de Metaphysique & de pures Equivoques, d'où ils tiroient „ ensuite des consequences à leur maniere, venant enfin aux injures; & par-là „ les choses devenoient irreconciliables, au lieu que si les Parties eussent expliqué modestement leurs pensées, il n'y eut pas eû le plus souvent la „ moindre apparence d'Herésie. „

Les Legats du Pape arrivent à Ephese, & confirment la condamnation de Nestorius.

Après la condamnation & l'excommunication très-injustes de Nestorius, les Legats du Pape Celestin arriverent à Ephese (bb); & aussi-tôt on tint la seconde Session du Concile. Ces Deputez, qui étoient Arcade & Projectus, Evêques, & Philippes, Prêtre, firent lire, en presence de l'Assemblée, la Lettre dont ils étoient chargés. Elle commence ainsi: „ L'Assemblée des „ Evêques témoigne la presence du St. Esprit: car le Concile est saint par „ la Veneration qui lui est due, comme representant la nombreuse Assemblée des Apôtres. Jamais leur Maître qu'ils avoient ordre de prêcher ne „ les a abandonnez. C'étoit lui-même qui enseignoit, lui qui leur avoit „ dit ce qu'ils devoient enseigner, & qui avoit assuré qu'on l'écoutoit en „ ses Apôtres. Cette charge d'enseigner est venue également à tous les Evêques: nous y sommes tous engagez par un Droit hereditaire, nous qui „ annonçons à leur place le nom du Seigneur en divers Pais du Monde, suivant ce qui leur a été dit (cc): *Allez, enseignez toutes les Nations.* Vous „ devez remarquer, mes Freres, que nous avons reçu un ordre general, & „ qu'il a voulu que nous l'executions tous, en nous chargeant tous également de ce devoir. Nous devons tous entrer dans les travaux de ceux à „ qui nous avons tous succedez en Dignité †. „ Pourquoi donc les Papes affectent-ils maintenant une Distinction odieuse, & une Superiorité tyrannique sur les autres Evêques? Pourquoi s'érigent-ils, avec un Orgueil insupportable, en Docteurs Universels du Genre Humain?

Instructions des Legats du Pape.

Les Legats du Pape avoient un ordre par écrit, daté du même jour que la Lettre au Concile, & conçu en ces termes: „ Memoire du Pape Celestin „ aux Evêques & aux Prêtres qui vont en Orient. (dd) Quand, par la „ Grace de Dieu, comme nous esperons, vous serez arrivez au lieu où „ vous allez, tournez toutes vos pensées sur notre Confrere Cyrille, „ le, (*beau modele de charité!*) & faites tout ce qu'il jugera à propos „ (*excellent precepte pour violer toutes les Loix de l'équité!*) Nous vous re-

(aa) *Stroza* publia ces Actes à Rome en 1617.

(bb) *Concil. Eph* p. 610.

(cc) *Matth.* XXVIII. v. 19.

† Cette Lettre est datée du 8. de May 431.

(dd) *Coll. Baluz.* p. 381. & *apud Fleury,* *Hist. Eccl.* Liv. XXV. §. 47.



„ recommandons aussi de conserver l'autorité du Siege Apostolique (*cela est*  
 „ *important*) puisque les Instructions (*ee*), qui vous ont été données, por-  
 „ tent que vous devez assister au Concile; mais que si on vient à quelque  
 „ contention, vous devez juger de leur avis, sans entrer en Dispute, (*car*  
 „ *je ne trouve pas mon compte à vouloir être trop ferme avec ces Evêques*  
 „ *d'Orient.*) Que si vous voyez que le Concile soit fini, & que tous les  
 „ Evêques soient retournés, il faut vous informer comment les choses se  
 „ sont terminées. Si c'est en faveur de l'ancienne foi Catholique (*que je*  
 „ *n'entens pas trop bien*) & si vous apprenez que mon frere Cyrille (*mon*  
 „ *digne Emissaire*) soit allé à Constantinople, il faut que vous y alliez, &  
 „ que vous présentiez nos Lettres au Prince (*pour l'engager à exterminer*  
 „ *Nestorius & ses adhérens.*) S'il est arrivé autrement, & qu'il y ait de la  
 „ Division, vous jugerez, par l'état des choses, ce que vous devez faire  
 „ avec le Concile de notre dit Frere. „

An de J. C.  
431.

Le lendemain, onzieme de Juillet, le Prêtre Philippe, l'un des Legats du  
 Pape, dit en pleine Assemblée: „ Personne ne doute que St. Pierre, Chef  
 „ des Apôtres, colonne de la foi, & fondement de l'Eglise Catholique,  
 „ a reçu de notre Seigneur Jesus-Christ les Clefs du Roiaume, & la puis-  
 „ sance de lier & de delier les Pechez, & que jusqu'à présent il vit &  
 „ exerce ce jugement dans ses successeurs. Notre saint Pape, l'Evêque Ce-  
 „ lestin, qui tient aujourd'hui sa place, nous a envoiez au St. Concile pour  
 „ suppleer à son absence. Nos très-Chrétiens Empereurs ont ordonné la te-  
 „ nue de ce Concile pour conserver la foi Catholique qu'ils ont reçue de  
 „ leurs Ancêtres. „ Il reprend ensuite sommairement la procedure faite  
 „ contre Nestorius, & ajoute: „ Donc la sentence prononcée contre lui de-  
 „ meure ferme, suivant le jugement de toutes les Eglises, puis que les E-  
 „ vêques d'Orient & d'Occident ont assisté au Concile par eux ou par leurs  
 „ Deputez: c'est pourquoi Nestorius doit savoir, qu'il est retranché de la  
 „ Communion & du Sacerdoce de l'Eglise. „ Ainsi les trois Legats de Ce-  
 „ lestin souscrivirent à la condamnation de Nestorius. Les Pelagiens furent  
 „ aussi condamnés dans ce Concile; & ces Infortunés, dont l'Herésie sur la  
 „ Grace n'étoit guere plus réelle que les sentimens impies qu'on attribuoit à  
 „ Nestorius sur l'Incarnation, devinrent l'objet de la haine publique. On ne  
 „ voulut les entendre nulle part (*ff*); & Prosper fit l'Epitaphe du Pelagianis-  
 „ me & du Nestorianisme comme d'une Mere & d'une Fille qui seroient por-  
 „ tées ensemble au Tombeau. Cependant, ce Triomphe n'étoit qu'en Idée;  
 „ & les deux Sectes, que le Concile d'Ephèse croioit terrassées du même coup,  
 „ multiplierent prodigieusement, & subsistent encore.

Discours  
de l'un des  
Legats du  
Pape au  
Concile.

Nouvelle  
condam-  
nation des  
Pelagiens.

Sur la fin de cette malheureuse année, le Pape Celestin écrivit aux Evê-  
 ques de Gaule, pour la defense de St. Augustin, dont la Doctrine étoit at-  
 taquée par quelques Prêtres Gaulois. Il leur reproche fortement leur negli-  
 gence à reprimer ce scandale. Mais, que n'eut-il pas dit, si, par un Esprit  
 pro-

Celestin  
maintient  
la Doctri-  
ne de St.  
Augustin.

(*ee*) Ces Instructions ne se trouvent pas.  
Tom. I.

(*ff*) *Noris, Hist. Pelag. lib. II.*



An de J. C.  
431.

prophétique, il avoit prévu qu'un de ses Successeurs (gg) mettroit un jour cette Doctrine au Billon. „ Les Prêtres, dit le Pape Celestin (hh), ne doivent pas enseigner à votre préjudice: Votre silence en cette occasion est suspect de connivence; & nous serions suspects nous-mêmes, si nous nous taisions. Tous ceux qui enseignent mal, doivent savoir qu'il leur con vient plutôt d'apprendre. Que faites-vous dans les Eglises, s'ils ont l'autorité de prêcher? Si ce n'est que quelques Evêques ignorent leurs Droits, par ce qu'ils ont été depuis peu tirés d'entre les Laïques. „ Venant à St. Augustin, il en parle ainsi: „ Augustin, homme de Sainte memoire (ii), a toujours été dans notre Communion, pour son merite, & n'a jamais été flétri du moindre bruit d'aucun mauvais soupçon. Sa science étoit telle, je m'en souviens, que mes prédecesseurs le comptoient entre les principaux Docteurs: il étoit aimé & honoré de tout le Monde; c'est pourquoi vous devez résister à ceux qui osent attaquer sa memoire, & leur imposer silence. „ On joint à cette Lettre du Pape neuf articles touchant la Grace (kk). Le Jansenisme s'y trouve tout pur, & sans équivoque; de maniere que, si la Bulle *Unigenitus* a un effet retroactif, le Pape Celestin est excommunié par Clement XI.

Mission  
Apostoli-  
que en E-  
cosse & en  
Irlande.

Cette année est illustre par la mort de St. Pallade que le Pape avoit en-voié en Ecosse, & par la Mission Apostolique de St. Patrice en ce Pais-là (ll), pour y prêcher la foi de Jesus-Christ, de même qu'en Irlande. Ce fut Patrice qui introduisit l'usage des Lettres chez les Irlandois, qui n'avoient auparavant d'autres monumens publics, que des Vers rimez, compo- sez par leurs Bardes & contenant leur Histoire.

Lettres du  
Pape sur la  
condam-  
nation de  
Nestorius.

Cependant, le Pape aiant reçu avis de la Condamnation de Nestorius, & de l'élection de Maximien, Evêque de Constantinople, il écrivit quatre Lettres dattées du 15. de Mars 432. (mm). La premiere est adressée aux Evêques qui avoient assisté au Concile d'Ephese. Il les felicite de leur Victoire sur l'Herefie, de la Deposition de Nestorius, & de l'Ordination de Maximien dont il fait l'éloge. Il dit qu'il le regarde comme Successeur immediat de Sisinnius, tenant le siege pour vaquant pendant le Pontificat de Nestorius; & qu'il a assisté en esprit, comme tous les Evêques Catholiques, à l'ordination de Maximien. Il se plaint que Nestorius soit retourné à Antioche, dont il a attiré l'Evêque à son parti, & il exhorte les Peres à faire ensorte qu'il soit éloigné tout à fait, & envoié dans quelque solitude. Quel excès de charité! Il vient ensuite aux Complices de Nestorius, & dit qu'il faut agir en ces occasions avec grande circonspection. „ S'il se convertissent, ils ont la Liberté de revenir, que n'ont pas ceux qui ont été condam- nez avec les Auteurs de l'Herefie. Ceux-ci cependant doivent demeurer  
excom-

(gg) Clement XI.

(hh) To. 2. Concil. pag. 1611.

(ii) St. Augustin étoit mort d'une fièvre le 28. d'Août 430.

(kk) On les trouve parmi les Oeuvres de

St. Leon, de l'Edition du P. Quesnel. Voyez aussi Du Pin, Bibliot. Eccl. To. III. 2. part.

(ll) Bollandus, 17. Mart. To. 7. de ses Acta Sanctorum, pag. 522. §. 7.

(mm) To. 3. Concil.



„ excommuniez & chassez de leurs sieges, jusques à ce qu'ils se declarent  
 „ Catholiques; quand même, par surprise, l'Empereur les y auroit réta- An de J. C.  
 „ blis. Pour l'Evêque d'Antioche, s'il y a esperance de correction, nous 432.  
 „ desirons que vous lui écriviez, que s'il ne condamne par écrit la nouvel-  
 „ le Herefie, l'Eglise ordonnera de lui, suivant qu'elle y est obligée par  
 „ l'interêt de la foi. „

La seconde Lettre est adressée à l'Empereur Theodose. Elle loue le zele Il écrit à  
 de ce Prince pour la foi, & approuve l'ordination de Maximien, que le Pape l'Empe-  
 reconnoit pour Membre de l'Eglise Romaine; mais, il insiste principalement reur.  
 sur la nécessité d'éloigner Nestorius, pour couper la racine de l'Herefie. A  
 la fin de la Lettre, il recommande à l'Empereur une affaire particuliere, qui  
 est de maintenir la disposition de l'illustre Dame Proba, qui avoit laissé à  
 quelqu'un des Terres qu'elle avoit en Asie, à la charge d'employer la plus  
 grande partie du revenu à la subsistance des pauvres Clercs & des Monasteres,  
 ce qui étoit mal executé. La troisième Lettre est à Maximien, pour l'ex-  
 horter à reparer les desordres de l'Eglise de Constantinople, & à imiter la  
 Predication de Jean, la Vigilance d'Atticus contre les Heretiques, & la sain-  
 te simplicité de Sifinnius. Il l'exhorte en particulier à s'opposer à l'erreur  
 de Pelage, dont les Sectateurs faisoient toujours de nouveaux efforts pour pa-  
 rer les coups qu'on leur portoit. La quatrième Lettre est adressée au Cler-  
 gé & au Peuple de Constantinople. Le Pape y marque toute la suite de  
 l'affaire, le perils où ils ont été, l'inquietude qu'il en a ressentie, le zele de  
 St. Cyrille, & ses efforts pour ramener Nestorius, les demarches qu'il a fai-  
 tes lui-même: le Concile demandé par Nestorius, & auquel toutesfois il  
 n'a osé se présenter: le secours qu'il a cherché dans les Pelagiens. Ensuite,  
 le Pape exhorte l'Eglise de Constantinople à écouter Maximien qui ne leur  
 prechera que l'ancienne Doctrine, qu'il tient de l'Eglise Romaine, & à  
 demeurer fermes dans la foi.

On croit (nn) que le Pape Celestin mourut trois semaines après la datte Mort de  
 de ces Lettres, le sixieme d'Avril 432. après avoir gouverné l'Eglise de Ro- Celestin.  
 me 8. ans, 6. mois, & 26. jours. D'autres (oo) prolongent sa vie jusqu'au  
 premier jour d'Août suivant de la même année. Quoiqu'il en soit, il fut  
 enterré dans le cimetièr de Priscille qu'il avoit orné de son vivant, comme  
 il avoit fait beaucoup d'Eglises. Ce Pape écrivoit d'une maniere pressante Son Ca-  
 & serrée; son stile est sententieux & embarrassé (pp). Il étoit ambitieux, & racter.  
 trop zelé: defauts ordinaires à ceux qui ont occupé le prétendu Siege de  
 St. Pierre. Il étoit fier & ferme dans ses desseins, & la Persecution qu'il  
 fit aux Novatiens ne lui fait pas honneur. Selon l'Historien Socrate (qq), Il persecu-  
 „ il leur ôta plusieurs Eglises dans Rome, & obligea Rusticulus leur Evê- te les No-  
 „ que à faire ses Asssemblées dans une Maison particuliere. Ils avoient été vatiens.  
 „ en grande consideration à Rome jusqu'en ce tems-là, y avoient possédé  
 d'am-

(nn) Hensch. pag. 564. Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXVI. §. 15. Flottemanville, Annal. Politico-Eccl. ad an. 432. §. 3.

(oo) Papetoch, Conat. pag. 63.

(pp) Du Pin, Biblioth. Eccl. To. III. 2. part. pag. 94.

(qq) Hist. Eccl. Liv. VII. ch. 11.



An de J.C.  
432.

„ d'amples Eglises, & y avoient assemblé une multitude incroyable de Peu-  
 „ ple. Mais ils furent attaquez par la jalousie, depuis que les Evêques de  
 „ Rome eurent meprisé, aussi bien que ceux d'Alexandrie, de se tenir dans  
 „ les bornes de la Modestie sacerdotale, & eurent commencé à usurper une  
 „ autorité trop absoluë. Voilà pourquoi ils ne laisserent plus la Liberté des  
 „ Assemblées publiques à ceux qui n'avoient aucun différend avec eux tou-  
 „ chant la foi; & bien qu'ils louassent la pureté de leurs sentimens, ils ne  
 „ laissoient pas de leur ôter tout leur bien. Les Evêques de Constantinople  
 „ ne sont jamais tombez dans ce desordre. Ils ont toujours cheri les Nova-  
 „ tiens, & permis leurs assemblées. „

Autres ac-  
tions de ce  
Pape.

On attribue (rr) à Celestin d'avoir fait, en trois Ordinations, 42. ou 46.  
 Evêques, 32. Prêtres, & 12. Diacres. C'est lui qui ordonna de chanter  
 les Pseaumes dans l'Eglise avant la celebration de l'Eucharistie; ce qu'on en-  
 tend d'ordinaire (ss) de l'institution du Pseaume de l'Introite, qui commen-  
 ce par ces mots; *Jugez moi, ô Dieu!* &c. En effet, le docte Pictet (tt)  
 observe qu'il n'étoit pas en usage avant l'an 423. comme on peut le recueil-  
 lir, dit-il, de Walafride Strabon, d'Amalarius, de Raban, de Rupert, de  
 Tuits, & de plusieurs autres qui disent tous, que Celestin ordonna qu'on  
 chanteroit, avant le sacrifice, quelques extraits des 150. Pseaumes de Da-  
 vid: ce qui ne se faisoit pas autrefois; car on lisoit seulement l'Epître de St.  
 Paul & l'Evangile. Le P. Pagi (uu) croit qu'il s'agit des Matines dans ce  
 Reglement du Pape.

Celestin dedia encore la Basilique de Julie, & il y offrit plusieurs vases  
 d'argent & plusieurs à St. Pierre, le tout du poids de 1136. Livres-Romaines,  
 c'est à dire 1704. Mars, valant 51120. Livres. On compte qu'après  
 la mort de ce Pape le St. Siege vaqua vingt-jours.

VALENTINIEN III.  
THEODOSE II.  
Empereurs.

SIXTE III.

CLODION,  
dit le Chevelu,  
2. Roi de France.

XLVI. P A P E.

Actions de  
Sixte a-  
vant son  
Pontificat.

SIXTE, troisième Pape de ce nom, étoit Romain de naissance (a).  
 Nous ne savons pas quelle fut sa vie dans sa jeunesse; mais, on doit être  
 persuadé qu'elle fut irréprochable & edifiante (b). Il étoit Prêtre de l'Egli-  
 se de Rome, lorsqu'en 418. le Pape Zosime condamna les Pelagiens, com-  
 me je l'ai dit ailleurs (c). Ce fut en cette occasion, que le Prêtre Sixte se  
 distingua par son zele. Non seulement il adhera, comme tout le Clergé,  
 au jugement du Pape, mais sachant que les Pelagiens le faisoient passer pour  
 leur

(rr) Platine, in ejus Vita.

(ss) Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXVI. §. 15.

(tt) Theol. Chrét. To. 2. pag. 654. Il cite  
 Microt. c. I. B. P. To. 18.

(uu) In Celest. I. Vita. §. 41.

(a) Lib. Pontif. Platine, in Sixt. 3. Pagi,  
 ibid. §. 1.

(b) Baillet, Vies des Saints. 28. Mars.

(c) Voyez ci-devant la Vie du Pape, Zo-  
 sime.



leur principal défenseur, il fut le premier à prononcer Anathème contr'eux devant un très-grand Peuple; & il eut grand soin d'en écrire à ceux auprès desquels les Pelagiens se vantoient de son amitié: & non content de se déclarer lui-même, il s'erigea en Persecuteur, & commença à presser les Heretiques, par la terreur des Loix Imperiales, de renoncer à leurs erreurs. Il accompagna la Lettre du Pape Zolime, sur la condamnation de Pelage, d'une Lettre à Aurelius de Carthage, & il écrivit aussi à St. Augustin par le Prêtre Firmus. Nous n'avons pas ces Lettres; mais, on peut juger par celles qu'il reçut de St. Augustin (d) combien il étoit considéré dans l'Eglise.

D'abord, St. Augustin écrivit au Prêtre Sixte par Albin, Acolythe de l'Eglise Romaine, pour le feliciter de la force avec laquelle il s'étoit déclaré contre les Pelagiens; & quelque tems après, il lui écrivit plus amplement par le Prêtre Firmus, pour l'exhorter à s'appliquer à l'instruction de ceux qu'il avoit assez épouvantés; &, pour le fortifier contr'eux, il répond à leurs objections. C'est un detail sec dans lequel il suffit que Mr. Fleury (e) soit entré. Je remarquerai seulement, que St. Augustin finit sa grande Lettre à St. Sixte, en le priant de lui faire part de ce que les Heretiques pourrout inventer de nouveau contre la foi, & de ce que lui & les autres Docteurs Catholiques lui opposeront.

C'est cet Ecclesiastique zélé pour l'Orthodoxie, qui fut chargé du Gouvernement de l'Eglise de Rome, après la mort de Celestin I. Il fut ordonné d'un commun consentement de tout le Monde le 26. Avril, ou le 7. d'Août 432. en presence (f) de deux Evêques Orientaux, Hermogene de Rinocorure en Egypte, & Lampetius de Cassium, envoyés par les Evêques, qui avoient assisté au Concile d'Ephese, avec des Lettres de recommandation de St. Cyrille. Le Pape Sixte les chargea de ses réponses, qui sont contenues dans deux Lettres, la premiere à St. Cyrille en particulier, & la seconde circulaire à tous les Evêques du Concile d'Ephese. Il leur fait part de son ordination, suivant la coutume; & il voudroit procurer la réunion des Eglises d'Orient, qui étoient scandaleusement divisées, & dont les Prelats s'excommunioient mutuellement. Il loue le zele de St. Cyrille, qui, sans esprit de vengeance, oubliant les injures qu'il avoit reçues, ne songe qu'à rétablir la Paix des Eglises (g). Le Pape declare qu'il est du même avis, que l'on reçoive tous ceux qui voudront revenir au bon chemin; mais que l'on pourvoie aux Eglises de ceux qui ne voudront pas se réunir. Il declare à l'égard de Jean d'Antioche en particulier, que s'il veut être reconnu pour Evêque Catholique, il faut qu'il condamne tout ce que l'Eglise a condamné. Ces deux Lettres nous ont été donnés en Grec & en Latin par Mr.

Cote-

An de J. C.  
432.Il reçoit  
des Let-  
tres de St.  
Augustin  
contre les  
Pelagiens.An de J. C.  
432.Il est élu  
Pape.Il écrit à  
St. Cyrille.

(d) Aug. Epist. 191. &amp; 104.

(e) Hist. Eccl. Liv. XXIII. §. 57.

(f) Baluz. Coll. pag. 658.

(g) Conferez ces éloges avec ce que l'Amour de la Verité m'a fait dire ci-dessus dans

la Vie du Pape Celestin I. &amp; vous verrez que St. Cyrille étoit très-homme, quoique le Pape Sixte le represente comme un petit Ange.



An de J. C.  
432.

Actions  
de Jean  
d'Antio-  
che en fa-  
veur de  
Nestorius.

Cotelier (b); & Mr. Baluze les a inferées dans la nouvelle Collection des Conciles, page 658.

Le Pape avoit raison d'insinuer à St. Cyrille, qu'il étoit à propos de menager Jean d'Antioche; car, son Parti étoit puissant, & il s'opposoit avec vigueur aux Decrets du Concile d'Ephese. Retournant chez lui, il écrivit d'Ancyre à Antiochus, Prefet du Pretoire, que ni lui, ni ceux de son parti, ne tenoient point pour Evêques Maximien de Constantinople, ni ses ordinateurs, ni ceux qu'ils avoient ordonnés en d'autres Eglises, le priant de le declarer à l'Empereur & à son Consistoire. A Tarse, il assembla un Concile, & deposa St. Cyrille, Arcade Legat du Pape, & les autres Evêques qui avoient été à Constantinople pour l'ordination de Maximien; & quand il fut arrivé à Antioche, il y tint un nouveau Concile, où toutes ces depositions furent confirmées. Les Orientaux écrivirent ensuite à l'Empereur, pour lui declarer, qu'ils detestoient les Articles de St. Cyrille, & le prier de ne point souffrir qu'ils fussent enseignez dans aucune Eglise.

An de J. C.  
433.

L'Empe-  
reur pro-  
cure la  
Paix à l'E-  
glise.

Lettre du  
Pape à St.  
Cyrille.

Enfin, l'Empereur, fatigué des plaintes qu'ils recevoit tous les jours des deux partis, & craignant que le Schisme dont l'Eglise étoit menacé ne troublât la tranquillité publique, voulut reconcilier Jean d'Antioche, & St. Cyrille. C'est ce qui se fit, au grand contentement de tous les Ennemis du malheureux Nestorius, qui se vit ainsi presque abandonné de tout le Monde. Il ne lui resta que quelques Amis, qui condamnerent hautement la Conduite de Jean d'Antioche. Cependant, St. Cyrille étoit ravi de la Victoire qu'il venoit de remporter. Il en informa d'abord le Pape Sixte, qui en temoigna sa joye par deux Lettres (i) qu'il écrivit l'une à St. Cyrille, & l'autre à Jean d'Antioche. Il tenoit alors un Concile avec les Evêques, qui étoient venus celebrer l'Anniversaire de son ordination ou de sa Naissance. Tout le Peuple étoit assemblé dans l'Eglise de St. Pierre, quand la nouvelle de la reconciliation des Orientaux y fut publiée. Le Pape, écrivant à cette occasion à St. Cyrille, lui dit que dans le tems qu'il étoit dans l'inquietude sur l'état des Eglises d'Orient, il avoit appris avec joye par ses Lettres, que tous les Membres de l'Eglise étoient réunis en un même Corps, à l'exception de celui qui étoit la seule cause de tout le mal; qu'il avoit fait part de cette bonne nouvelle aux Evêques de son Synode qui étoit assemblé pour le jour de sa Naissance. Il ajoute que Jean d'Antioche n'avoit jamais suivi les Erreurs & les Blasphêmes de Nestorius; qu'il avoit seulement suspendu son jugement, & qu'on devoit se rejouir de ce qu'il s'étoit enfin déclaré pour le bon parti. Que c'étoit un grand bien d'avoir fait revenir de si grands Evêques, & qu'il se savoit bon gré de n'avoir point agi avec précipitation, & d'avoir attendu que la Vigne de Jesus-Christ portât des fruits utiles & agréables. Qu'il ne falloit pas que St. Cyrille oubliât

(b) Dans le I. To. des Monumens de l'Eglise Greque, pag. 42. & 44

(i) Nous avons ces deux Lettres à la fin

des Actes du Concile d'Ephese. p. 1175. & 1178.



bliât entièrement l'injure (k) que lui avoient faite les Evêques d'Orient, en prononçant une sentence de condamnation contre lui; qu'il avoit souffert, sans le mériter (l), pour rendre la vérité victorieuse. Enfin, il lui marque qu'il attend des Clercs de la part de Jean d'Antioche pour lui écrire. Il témoigne la même joye à Jean d'Antioche. Il lui marque la même indignation contre Nestorius; & il le loue de ce qu'il a fait nettement profession de la foi de l'Eglise, & de ce qu'il a rejeté la nouveauté, pour s'attacher à l'ancienne Doctrine. Quoique (m) ces deux Lettres soient dattées du même jour, qui est le 15. de Septembre 433, la Lettre à Jean doit être, selon Mr. Du Pin, de quelques jours après la Lettre de St. Cyrille.

On dit (n), sur la foi du Pontifical, que vers la fin de cette année 433. Dieu permit que la calomnie attaquât la pureté des mœurs du Pape Sixte. Un misérable nommé Bassus, homme d'une naissance distinguée, & qui même avoit été Consul, eut la mechanceté de vouloir perdre ce Saint Pape de reputation devant les hommes, en l'accusant d'avoir corrompu une Vierge consacrée à Dieu. On ajoute que cette accusation devenue publique parut si atroce, & que l'éclat qu'elle fit causa tant de scandale, que l'Empereur Valentinien convoqua un Concile où s'assemblerent cinquante-six Evêques pour l'examiner. Le Calomniateur fut condamné par un Jugement Ecclesiastique & excommunié. L'Empereur & l'Imperatrice Placidie sa Mere furent si indignés contre lui, qu'ils le proscrivirent, & confisquerent tous ses biens au profit de l'Eglise. Bassus mourut trois mois après; & Sixte, non content de l'avoir assisté charitablement durant sa Maladie, & de lui avoir fait administrer le St. Viatique, voulut encore l'ensevelir de ses mains après sa mort. Notre Saint, conclut Mr. Baillet, *sortit de cette affaire, comme l'or de la fournaise, & elle ne servit qu'à augmenter encore l'opinion que les Peuples avoient de sa Sainteté.*

Je m'étonne que des Auteurs judicieux, comme Platine, Baronius, Baillet, & quelques autres, aient pû adopter un Conte si mal inventé. Pour détruire cette Fable, il n'y a qu'à saper les fondemens sur lesquels on l'appuie, qui sont 1. une Lettre du Pape aux Evêques Orientaux, & 2. les Actes du prétendu Concile qui justifia Sixte de l'Accusation qui lui fut intentée par Bassus. Qu'un Consul ait fait le metier de Delateur contre un Evêque, c'est ce qui n'est pas apparent. Mais de plus, la Lettre de Sixte est une Piece visiblement supposée, comme le docte Blondel l'a démontré (o), & comme nos bons Critiques l'ont reconnu (p), sans compter quelques Historiens Protestans (q). En effet, la Lettre du Pape Sixte sur cette ridicu-

(k) Qu'il y a de Christianisme dans ce pieux Conseil!

(l) Voyez l'Hist. du Concile d'Ephese, dans la Vie de Celestin I. Du Pin, Bibliot. Eccl. To. III. 2. part. Bayle, Dict. Hist. & Crit. Art. Nestorius.

(m) Du Pin, Bibliot. Eccl. To. III. 2. part. pag. 168. Edit. de Paris in 8.

(n) Platine, in Sixt. III. Baillet, Vies des

Saints. 28. Mars. Baronius, Annal. Eccl. ad an. 433. §. 31. & suiv.

(o) Dans la Censure des Epitres des Papes.

(p) Du Pin, Bibliot. Eccl. To. III. 2. part. Pagi, Gest. Rom. Pontif. &c. in Sixt. §. II.

(q) Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. An. 435. Basnage de Flottemanville, Annal. Polit. Eccl. An. 433. & 434.

An de J. C.  
433.

Et à Jean  
d'Antio-  
che.

Accusa-  
tion d'A-  
dultere in-  
tentée au  
Pape Sixte.

An de J. C.  
434.

Refuta-  
tion de  
cette Fa-  
ble.



An de J.C.  
434.

le Fable est visiblement supposée, puisqu'elle est composée de passages tirez du Concile VIII. de Toledé, de St. Gregoire le Grand, de Felix III. d'Adrien, des Codes de Theodose & de Justinien, & qu'elle est en grande partie dans la troisieme Epitre attribuée à Fabien, qui est, aussi bien que celle-ci, l'ouvrage d'Isidore Mercator. D'ailleurs, il ne faut que lire les pretendus Actes du Concile sur lequel on établit cette Fable, pour être persuadé de leur fausseté. Ce n'est en effet qu'un tissu d'impertinences; & il faudroit être depourvû des plus simples lumieres du sens commun, pour y ajouter foi. On ne peut pas même être assuré si jamais Bassus a accusé Sixte III. ce fait n'étant raporté par aucun Auteur digne de foi; & je croi que *des fourbes ont mis ces pieces en avant, pour faire croire que le Pape a toujours protesté de sa superiorité par dessus les Conciles, & qu'on ne la lui a point disputée (r).*

An de J.C.  
435.

Le Pape  
soutient  
ses Droits  
sur l'Illyrie.

L'Histoire de l'Eglise laisse un vuide de quelques années dans la suite des actions du Pape Sixte. On peut pourtant supposer qu'il fit de belles choses; mais la Memoire en est éteinte, & ce seroit faire un Roman, que d'entreprendre de les tirer du profond oubli où elles sont ensevelies. On fait pourtant qu'il soutint, en homme ferme, la juridiction de son Siege sur l'Illyrie, comme il paroît par trois de ses Lettres (s). La premiere est dattée du 8. de Juillet 435. & elle est adressée au Concile qui devoit s'assembler à Thessalonique. Le Pape y exhorte les Evêques à s'attacher plus aux Loix Ecclesiastiques qu'à celles des Princes, voulant parler, sans doute, de la Loi de Theodose du 14. de Juillet 421. dont le Pape Boniface avoit obtenu la Revocation (t). Il donne à Anastase, Evêque de Thessalonique, la même autorité que les Papes precedens avoient donnée à ses Predécesseurs; c'est à dire qu'il établit que chaque Metropolitain feroit les Ordinations dans sa Province, mais du consentement de l'Evêque de Thessalonique: qu'il ne s'en feroit aucune sans sa participation, & qu'il examineroit ceux qui seroient appellez à l'Episcopat: que les Causes Majeures lui seroient raportées; qu'il choisiroit d'entre les Evêques ceux qui jugeroient avec lui, ou qu'il deputeroit pour juger sans lui. Il avertit en particulier l'Evêque de Corinthe de ne point prétendre d'indépendance. Du reste, le Pape se raporte de la conservation de ses Droits à ceux qu'il envoie pour assister à ce Concile.

An de J.C.  
437.

Autres  
Lettres sur  
ce sujet.

La seconde Lettre de Sixte III. adressée aussi à un Concile d'Illyrie, & envoyée par le Prêtre Artemius est du 18. de Decembre 437. Elle porte que tout ce que font les Evêques d'Illyrie chacun en particulier doit être raporté à l'Evêque de Thessalonique: qu'il assemblera le Concile quand il le jugera nécessaire; & que, sur sa relation, le Siege Apostolique confirmera ce qui aura été fait. „ Ne croies pas, ajoute-t'il, être obligés à ce que le „ Concile d'Orient (u) a voulu ordonner contre notre volonté, outre ce qu'il

(r) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 435.*

(s) *To 4. Concil. p. 1711.*

(t) *Voyez Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXIV. §. 31.*

(u) Il entend le troisieme Canon du Concile de Constantinople en 381. qui donne le second rang à l'Evêque de Constantinople. *Fleury, Hist. Eccl. liv. XXVI. §. 39.*



„ qu'il avoit jugé sur la foi de notre consentement. „ Cela est de la dernière Insolence. Il declare Anastase Vicaire du Siege de Rome, comme Rufus son Predecesseur, & il exhorte à la Paix & à l'Union. La troisième Lettre de même datte est adressée à Proclus, pour l'exhorter à maintenir les Droits de l'Evêque de Thessalonique, & à ne recevoir aucun des Evêques de sa dependance, sans ses Lettres formées, comme le Pape l'observoit lui-même. Cette Lettre est pleine de temoignages d'estime & de confiance pour Proclus. Le Pape lui marque, qu'il a depuis peu confirmé son jugement touchant Idduas, que l'on croit être l'Evêque de Smyrne, qui avoit assisté au Concile d'Ephese, & qui aiant été jugé par Proclus en avoit appellé au Pape: car les Evêques d'Asie avoient peine à reconnoître la juridiction de l'Evêque de Constantinople; ou, pour mieux dire, connoissant l'Ambition des Evêques de Rome, ils ne desespoient pas de se tirer, par leur moien, des plus méchantes affaires. C'est ce qui les engageoit à décliner le jugement de leurs superieurs legitimes, pour évoquer leurs causes à Rome, où l'on recevoit favorablement toutes les plaintes, même les plus injustes, pourvû qu'elles favorisassent le dessein que les Papes suivoient constamment d'usurper une Autorité sans bornes sur toute l'Eglise.

Julien d'Eclane, ce fameux défenseur de Pelage, ennuié de se voir depuis si long-tems l'objet de la haine injuste des Devots, essaia de remonter sur son siege, en feignant de rentrer dans la Communion de l'Eglise; mais Sixte, suivant les avis charitables de l'Archidiacre Leon, ne voulut pas le recevoir; en quoi les *zelez* admirerent sa prudence & sa fermeté (\*). Il rechercha même avec application, & decouvrit avec une grande penetration, beaucoup de Pelagiens cachez qu'il mit hors d'état d'attaquer la foi de l'Eglise.

Le Pape Sixte mourut peu de tems après son exploit contre Julien d'Eclane, & selon l'opinion la plus commune le 28. de Mars 440. après avoir tenu le St. Siege près de huit ans. Il avoit conféré les saints ordres à huit Prêtres, douze Diacres, & 52. Evêques. L'Auteur du Pontifical lui attribue beaucoup de choses, dont je parlerai d'après Mr. Fleury (y). Il retablet, dit-on, la Basilique de Ste. Marie, anciennement nommée de Libere, & y offrit un Autel d'argent du poids de 300. livres (j'entens la Table sacrée) & y donna plusieurs autres vases d'argent du poids de 1165. livres, un vase d'or de 50. livres, 24. Chandeliers de cuivre de 15. livres chacun. Il y donna en Terres & en Maisons le revenu de 729. sous d'or. Il donna au Baptistere de Ste. Marie tous les Vases nécessaires d'argent: entr'autres un cerf pour verser l'eau, du poids de 30. livres. Il mit à la confession de St. Pierre un ornement d'argent du poids de 400. livres. Il orna aussi la confession de St. Laurent de Porphyre & d'Argent: il y donna un autel de 50. livres, une balustrade de 300. livres, & au dessus l'abside, ou tour de la voute, avec la statue de St. Laurent du poids de 200. livres. Il fit toute la Basilique

An de J.C.  
437.

An de J.C.  
439.

Le Pape refuse sa Communion à Julien d'Eclane.

An de J.C.  
440.

Sa mort, & quelques unes de ses actions.

(\*) *Posper, Chronic. an. 439.*

(y) *Hist. Eccl. Liv. XXVI. §. 48. Il cite*

*Tome. I.*

*Lib. Pontific.*



An de J.C.  
440.

Liberali-  
tez de  
l'Empe-  
reur aux  
Eglises.

Ecrits  
qu'on at-  
tribue au  
Pape St.  
Sixte.

que de ce Saint, & y offrit grand nombre de vases d'argent, & un vase d'or orné de perles du poids de dix livres. Tout l'argent que le Pape St. Sixte donna à ces deux Eglises, & dont le poids est exprimé, monte à deux mille six cents onze livres Romaines, faisant plus de trois mille marcs.

De plus, l'Empereur Valentinien offrit, à sa priere, sur la confession de St. Pierre une image d'or, avec douze portes, les douze Apôtres, & le Sauveur; le tout orné de pierres precieuses. A la Basilique de Latran, l'Empereur mit un fronton d'argent à la place de celui que les Barbares avoient enlevé, du poids de 511. livres. Il orna la confession de St. Paul d'or très-pur du poids de 200. livres. Le Pape St. Sixte fit aussi orner le Baptistere de Latran de colonnes de Porphyre, qu'il y fit dresser avec une architrave de Marbre, où il fit graver des vers qui marquoient la vertu du Baptême, & la foi du péché Originel contre les Pelagiens (z). Il fut enseveli sur le chemin de Tibur, près du corps de St. Laurent.

On a attribué (aa) au Pape Sixte quelques Ecrits qui ne sont pas de lui, comme le P. Alexandre l'a prouvé (bb): ou, du moins, il faut avouer que s'il en a écrit quelques-uns, ce fut avant son élévation au Pontificat; dans le tems qu'il favorisoit les Pelagiens, contre lesquels il se déclara dans la suite.

VALENTINIEN III.  
THEODOSE II. &c. \*.  
*Empereurs.*

LEON I,

dit le Grand.

CLODION.  
MEROVEE.  
CHILDERIC.  
*Rois de France.*

XLVII. P A P E.

Actions de  
St. Leon  
avant son  
Pontificat.

Q Uoiqu'on ne sache rien de particulier des actions de Leon dans sa Jeunesse, on n'ignore pas neanmoins que son Pere se nommoit Quintien, & qu'il nâquit à Rome † vers la fin du regne de Theodose le Grand. Il étoit Acolythe sous le Prêtre Sixte, & on le choisit pour porter aux Evêques d'Afrique les Lettres du Pape Zosime, touchant la condamnation de Pelage & de Celestius. Il fit connoissance avec St. Augustin (a), & il revint à Rome sous le Pape Boniface, en 419. Celestin I. le fit Diacre, & il se servit très-utilement de ses conseils & de sa plume, pour traiter les affaires les plus importantes. Cet emploi, dit Mr. Baillet (b), fit bien-tôt reconnoître son habileté & son merite dans les Provinces les plus éloignées de l'Empire: & ce fut à lui, comme au premier Ministre du Pape,

(z) *Apud Baron. Annal. Eccl. ad an. 440. §. 5.*

(aa) *Le P. Garnier, Dissert. 6. sur les Ecrits publiez contre le Pelagianisme.*

(bb) *Sac. V. Eccl. part. I. Voyez aussi, Appendix, To. X. Oper. Sii. Aug. de l'Édition des Peres de St. Maist.*

\* Les autres Empereurs, qui ont regné durant le Pontificat de St. Leon, sont Marcien, Avitus, Maxime, & Majorien.

† *Queshel, dans le 2. to. des Oeuvres de St. Leon, pag. 245.*

(a) *Aug. Epist. 191.*

(b) *Vies des Saints. II. Avril.*



pe, que s'adressa St. Cyrille Patriarche d'Alexandrie, cet illustre Persecuteur dont j'ai tant parlé, pour l'informer, & le Pape par son moien, des pratiques ambitieuses de Juvenal de Jerusalem, qui vouloit élever son siege au dessus de son rang pour dominer sur la Palestine.

Leon fit amitié avec Jean Cassien, homme de merite, & d'un profond savoir, qui étoit venu des Pais du Levant à Rome, & il l'engagea à écrire sur l'Incarnation contre Nestorius. Mais, persuadé, comme le dit Cicéron (c), qu'on doit tout faire pour ses Amis, pourvu qu'il n'y ait rien de mauvais dans ce qu'ils exigent de nous, il eut bien-tôt occasion de mettre cette Maxime en usage, lorsque Cassien s'étant déclaré contre la Doctrine de St. Augustin, Leon s'opposa, sans égard à l'ancienne amitié, à ce qu'il trouvoit de pernicieux dans la Doctrine de son Ami. Il fournit même à St. Prosper d'excellens Memoires, pour refuter les Conférences de Cassien, & les Objections de Vincent de Lerins. Il étoit tout zele pour les interêts de l'Orthodoxie; & il craignoit si fort d'y donner atteinte, qu'il engagea, comme on l'a remarqué, le Pape Sixte III. à refuser sa Communion à Julien d'Elclane. C'étoit pousser le scrupule un peu trop loin; car, de qui favoit-il que Julien n'étoit qu'un fourbe, qui cherchoit à le tromper? On dira que bientôt après, il leva le Masque, & fit voir à toute la terre qu'il n'avoit jamais changé de sentiment. C'est mal raisonner. Le desespoir pouvoit porter Julien aux extremités, qu'un peu de douceur de la part du Pape auroit pû prévenir. Mais, quoiqu'il en soit, Leon se distingua par une Negociation delicate, dont il vint heureusement à bout. Il étoit survenu quelque brouillerie entre Aëce & Albin, les deux Chefs de l'Armée Romaine dans les Gaules. Les frontieres étoient couvertes de Barbares qui n'attendoient que le moment favorable pour profiter de ces divisions. On fait que rien n'est plus difficile que de calmer les querelles de deux Chefs puissans & jaloux, & que toute l'autorité des Princes, toutes les intrigues des plus adroits Politiques, ont souvent été inutiles en ces sortes d'occasions. Cependant, Leon entreprit d'en venir à bout. Il alla trouver Aëce & Albin dans leurs camps, & traita si efficacement avec eux, qu'il les fit desarmer, accommoda leurs différends, les réunit dans les interêts publics de l'Etat, & leur persuada de ne plus tourner leurs forces que contre les ennemis de l'Empire. Preuve évidente que quelqu'un a eû tort de repeter, après le Maréchal de Gassion, que les Ecclesiastiques sont de pauvres Engins en fait de Conseils militaires & d'Administration publique.

Le Pape Sixte mourut dans le tems que Leon étoit occupé à la grande affaire dont je viens de parler; & quoiqu'il fut absent, son merite le fit distinguer de tous les autres. Il fut donc élu (d) d'un consentement unanime, & on lui envoya une Deputation publique pour lui annoncer cette heureuse nouvelle. En attendant son arrivée, l'Eglise de Rome demeura plus de 40. jours sans Pasteur. On ne perdit rien à cette attente; car, on ne sauroit refuser à

An de J. C.  
440.

Il lie amitié avec Jean Cassien,

& s'oppose à ses erreurs.

Leon pacifie les Querelles de deux Generaux.

An de J. C.  
440.

Son Election.

St.

(c) De Amicit. cap. 11.

(d) Prosper, in Chronic. ad an. 440.



Ande J.C.  
440.

St. Leon la justice d'avoir été seul capable (e) de tenir le gouvernail de l'Eglise dans un tems si orageux; vû son experience dans les affaires les plus delicates, & la profonde connoissance qu'il avoit des Maximes de ses Predecesseurs, & des interêts de son Siege. Si pourtant il falloit s'en rapporter aux conjectures d'un nouveau Critique (f), le Pape Leon ne nous paroîtroit pas tout à fait si habile qu'il l'étoit en effet; car, Mr. l'Abbé Anthelmi pretend que les Lettres qu'on attribüé à ce Pape sont l'ouvrage de St. Prosper. On (g) a solidement refuté ce Paradoxe. Ainsi, je crois qu'il seroit inutile de s'y arrêter; quoique je ne pretende pas, que tous les Ecrits attribués à St. Leon soient veritablement de l'Auteur dont ils portent le nom.

Ande J.C.  
441.

Le nouveau Pape s'appliqua d'abord à l'instruction de son Troupeau, par ses Predications, & avec une assiduité qu'on admira. Il prit la plume pour procurer le même avantage aux fidelles des Provinces éloignées; & l'Afrique, qui étoit desolée par les violences des Barbares depuis le commencement de ce Siecle, ressentit les effets de sa sollicitude Pastorale. Il écrivit aux Evêques de la Mauritanie Cesarienne une belle & grande Lettre (h), pour retablir, s'il étoit possible, la Discipline Ecclesiastique suivant l'Esprit des Conciles. L'Evêque Potentius, qu'il avoit envoieé en Afrique, pour s'informer s'il étoit vrai, comme plusieurs le disoient, que les Evêchez y étoient mal distribuez, lui avoit fait raport que la plupart des Eglises étoient gouvernées par des Personnes indignes de l'Episcopat, que l'on avoit élevées à cette Dignité, ou par brigues, ou par un mouvement populaire. A cette facheuse nouvelle, rechauffant tout son zele, St. Leon leur écrivit aussi-tôt, pour leur temoigner la douleur que ce desordre lui caufoit. Il faut avouer que la Discipline étoit horriblement negligée; car, on avoit ordonné des Bigames des Laiques, des Heretiques couverts: quoiqu'il soit nécessaire, dit le Pape, d'éprouver dans les ordres inferieurs ceux qui doivent être Evêques; afin de s'assurer, non seulement de leur Capacité, mais de leur Humilité. Il decide ensuite que les Bigames doivent être deposez & exclus, non seulement de l'Episcopat, mais de la Prêtrise & du Diaconat; & il compte pour Bigames ceux qui ont épousé des Veuves. A plus forte raison, ajoute-t'il, on doit déposer celui, qui, comme on nous a raporté, a deux femmes à la fois; où qui en a epousé une autre, après que la sienne l'a quitté. Quant à ceux qui ont été ordonnés étant simples Laiques, le Pape leur permet de demeurer Evêques, sans que cette dispense puisse être tirée à consequence, au prejudice des Decrets du St. Siege, & des siens en particulier. Il conserve dans son Siege Donat de Salicine, qui s'étoit converti avec son Peuple de l'Heretic des Novatiens; & Maxime, Donatiste converti, quoiqu'il eut été ordonné Laique: mais, à cette condition, que l'un & l'autre donneroit sa profession de foi par écrit, Quant à Aggar & Tiberien

Il écrit aux  
Africains, sur  
divers  
points de  
Discipline.

(e) Noris, *Hist. Pelag.* lib. 2. c. 13.

(f) Mr. Anthelmi.

(g) Du Pin, *Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl.* to. III. 2. part. pag. 285. & suiv. Edit.

de Paris in 8.

(h) C'est la I. selon l'Edition du P. Quésnel.



rien, qui avoient été ordonnés avec des séditions violentes, étant simples Laïques, il en laisse le Jugement aux Evêques des Lieux; se réservant néanmoins la Révision du Procès & le Droit de Décision. Il y avoit eu des Religieuses violées par les Barbares. St. Leon les juge innocentes: mais, il leur conseille de ne se pas comparer à celles qui avoient encore leur Virginité; & il les exhorte à pleurer la perte qu'elles ont faite.

An de J. C.  
441.

On raporte à l'an 422. la Lettre sans datte du Pape Leon à Rusticus Evêque de Narbonne (i). Ce Prelat avoit envoieé à Rome son Diacre Hermès, pour consulter l'Evêque de cette Ville sur divers points de Discipline. St. Leon repondit à ses demandes, & decide, Que le Prêtre, ou le Diacre, qui s'est faussement dit Evêque, ne doit point passer pour tel: puisqu'on ne peut point compter entre les Evêques ceux qui n'ont été, ni choisis par le Clergé, ni demandez par le Peuple, ni consacrez par les Evêques de la Province, du consentement du Metropolitain. Il declare que les ordinations faites par ces faux Evêques sont nulles, si elles n'ont été faites du consentement de ceux qui gouvernoient les Eglises, auxquelles ces Clercs appartenoient. Dans le second Article, il dit qu'il n'est pas permis de mettre en penitence publique un Prêtre ou un Diacre, quand même il demanderoit à la faire; & que s'il se sent coupable de quelque Crime, il doit se retirer, & faire Penitence en particulier. Ce Reglement de Saint Leon (k) est contraire à la Discipline ancienne de plusieurs Eglises, & aux Canons des Conciles d'Orange I. & d'Arles II. Mais, cela est-il étonnant?

An de J. C.  
442.

Autre Decretale du Pape à Rusticus de Narbonne.

*Voit-on les Loups Brigans, comme nous inhumains,  
Pour detrousser les Loups, courir les grands chemins?*

*L'Ours a-t'il dans les Bois la Guerre avec les Ours?  
Le Vautour dans les airs fond-il sur les Vautours (l)?*

La Loi de la continence est la même, selon le Pape, pour les Ministres de l'Autel, c'est à dire pour les Diacres & les Sous-Diacres, que pour les Evêques. Ils ont pû étant Laïques ou Lecteurs se marier & avoir des Enfans. Etant élevez à un Degré superieur, ils ne doivent pas quitter leurs femmes, mais vivre avec elles comme s'ils ne les avoient point. Ce Pape est le premier qui ait étendu la Loi du Celibat aux Sous-Diacres (m). Ses Predecesseurs Saint Syrice & St. Innocent ne parlent que des Diacres. La pratique de l'Eglise de France étoit contraire, du tems même de St. Leon, comme il paroît par les Canons du Concile d'Orange I. d'Arles II. & d'Angers, où l'on n'oblige que les Diacres à la Continence; & encore le Reglement du Concile d'Orange n'est-il que pour l'avenir. On eut même bien de la peine à soumettre les Diacres à cette dure Loi, puisque les Evêques des Gaules furent obligés de la renouveler très-souvent. On l'étendit ensuite dans quelques Eglises aux Sous-Diacres; mais cette Discipline n'é-

Decret sur la Continence.

(i) V. *Quesn. Leon. Epist. 2.*

(k) *Du Pin, Bibliot. Eccl. 10. 3. 2. part. pag. 297. Edit. de Paris in 8.*

(l) *Boileau Despreaux, Sat. VIII.*

(m) *Du Pin, Bibliot. Nouvelle des Aut. Eccl. 10. 3. part. 2. p. 207. Edit. de Paris in 8.*



An de J. C.  
442.

Autres  
Decrets  
sur quel-  
ques  
points de  
Discipline.

toit pas généralement reçue dans toutes les Eglises des Gaules, comme nous l'apprenons de la Lettre de Loup de Troye, & d'Euphronius d'Autun, à Thalafius, Evêque d'Angers. Il est donc démontré, par des faits incontestables, que la Loi du Celibat n'est pas de Droit divin; puisqu'on n'a pu l'établir en Occident que peu à peu, & que les Orientaux se sont constamment opposés à ce pernicieux usage (n).

Dans le quatrième article de cette même Lettre, le Pape établit qu'un Clerc, qui donne sa fille en mariage à un homme qui a une Concubine, ne doit point être traité comme s'il la donnoit à un homme qui fut déjà marié, parce que les Concubines ne peuvent point passer pour des femmes légitimes, ni l'habitude que l'on a avec des femmes pour un Mariage, à moins qu'elles ne soient libres, dottées, & épousées par des nœces publiques. Dans le 5. il dit que les filles, que leurs Parens ont mariées à des personnes qui ont des Concubines, ne commettent point de péché, en demeurant avec ceux à qui elles sont mariées. Dans le 6. Que ce n'est pas être Adultere, mais faire une action de vertu, que de quitter sa Concubine, pour ne vivre qu'avec sa Femme. Dans le 7. il prétend que ceux qui reçoivent la penitence en maladie, & ne veulent pas l'accomplir étant revenus en santé, ne doivent pas être abandonnez; qu'il faut les exhorter souvent, & ne desespérer du salut de Personne tant qu'il est en cette vie. Dans le 8. il décide que ceux qui meurent après avoir reçu la Penitence, sans être reconciliez, doivent être remis au jugement de Dieu, mais que l'on ne doit pas leur donner des marques de communion. Cette pratique étoit contraire à celle de l'Eglise d'Afrique, de France, & d'Espagne. Par le 9. il veut que l'on use de même patience, à l'égard de ceux, qui, pressés de mal, demandent la penitence, & la refusent quand le Prêtre est venu, si le mal leur donne quelque relache: S'ils demandent ensuite la Pénitence, on ne leur doit pas refuser. Dans le 10. 11. 12. & 13. il soutient que les Penitens doivent s'abstenir même de plusieurs choses permises. Ils ne doivent point plaider, s'il est possible, & s'adresser plutôt au Juge Ecclesiastique qu'au seculier: ils doivent perdre plutôt que de s'engager au Negoce toujours dangereux. Il ne leur est point permis de rentrer dans la Milice, ni de se marier, si ce n'est que le Penitent soit jeune, & en peril de tomber dans la Débauche; encore ne lui accorde-t'on que par indulgence. Dans le 14. il ordonne que l'on mette en Penitence les Moines qui se marient, ou qui prennent le parti des Armes, parce qu'on ne peut quitter sans Péché cette profession quand on l'a une fois embrassée. Dans le 15. il décide que les filles, qui, après avoir pris l'habit de Vierge, se sont mariées, quoi qu'elles n'eussent pas été consacrées, ne laissent pas d'être coupables (o). Dans le 16. & 17. il assure qu'il faut rebaptizer ceux qu'on doute qui l'aient été, quoiqu'ils se souviennent d'être venus autrefois dans l'Eglise. Par le 18. il établit qu'il faut se contenter d'imposer les Mains à ceux qui se souviennent bien d'a-

(n) Joseph Bingham, *Antiquit. Eccl.* lib. IV. c. 5. §. 8. *Edu. de Halle* 1724. *Socrate, Hist. Eccl.* lib. V. c. 22.

(o) Voyez la Remarque du P. *Quésnel* sur ce Decret.



d'avoir été baptizez, mais qui ne sçavent point dans quelle Secte. Le 19<sup>e</sup> enfin porte que ceux qui aiant été baptizez en enfance & pris par les Païens, avoient vécu comme eux, & étoient venus encore jeunes en terre des Romains, peuvent être purifiés par le Jeûne & l'imposition des mains, s'ils ont seulement mangé des viandes immolées: mais que s'ils ont adoré les Idoles, ou commis des homicides, ou des fornications, il faut les mettre en penitence publique.

An de J. C.  
442.

Dans le cours de cette même année, Genferic, qui ravageoit depuis quelque tems les Provinces de l'Empire, vint en Sicile, où, à l'instigation de Maximien Chef des Ariens en ce Pais-là, il persecuta vivement les Orthodoxes (p). Le Pape Leon, sensible à ces maux, envoya du secours à Paschasin, Evêque de Lilybée, par Silanus, Diacre de l'Eglise de Palerme, avec des Lettres de Consolation: & en même tems il le consulta sur le jour de Pâques de l'année suivante 444.; car, sa Lettre est de l'année 443. & peu de tems après, il envoya aux Evêques de Campanie, du Picenum, de Toscane, & de toutes les Provinces suburbicaires, une Décretale sur quelques points de Discipline. Il remarque au commencement de cette Lettre, que comme le reglement des Eglises lui donne de la joye, il se sent attristé quand il s'y passe quelque chose contre les Statuts des Canons, & contre la Discipline Ecclesiastique. Il ajoute que si les Evêques ne retranchent les dereglemens avec toute la vigilance possible, eux qui sont établis pour veiller sur le Troupeau de Jesus-Christ, ils ne sont pas excusables de permettre que le Corps de l'Eglise, qu'ils doivent conserver dans sa pureté, soit fouillé & corrompu par les Brigues. Il joint à cette remontrance quelques Canons que je ne rapporterai point; car, j'aurois de la matiere pour un bon Volume, si je voulois donner des Extraits de toutes les Pièces de St. Leon. Si je ne me trompe, on se contentera que je raporte les actions de sa Vie qui nous sont connues.

An de J. C.  
443.

Ravages de Genferic en Sicile. Lettre du Pape sur ce sujet. Le Pape écrit aux Evêques d'Italie.

Il y avoit déjà des Manichéens à Rome, lors que St. Augustin y arriva l'an 383.; car, il logea chez un Manichéen, & conversoit le plus souvent avec ceux de cette secte (q). Mais ils s'y refugierent en grand nombre, après la desolation de Carthage & du reste de l'Afrique par Genferic, Roi des Vandales, l'an 439. Ils y demurerent quelque tems confondus dans la foule des Chrétiens. Sous le manteau de la pieté, ils infectoient l'Eglise de leur Doctrine. Le Pape s'en apperçut, & fit des recherches si exactes, qu'il decouvrit enfin que les Manichéens étoient les Auteurs de la corruption qui se glissoit dans son Troupeau (r). Il en avertit son Peuple en plusieurs de ses Sermons; les exhortant à denoncer par-tout ces dangereux Héretiques (s). Il donne ces deux marques pour les connoître: qu'ils jeunoient le Dimanche en l'honneur du Soleil, au mepris de la Resurrection de Jesus-Christ, & le Lundi en l'honneur de la Lune; & que recevant la communion avec les fidel-

Manichéens persecutés à Rome.

(p) Chron. Idac. an. Valentin. 16. Prosper.

Leon. Liv. I. p. 14.

an. 440. Cassiodore, an. eod.

(r) Prosper, Chronic. an. 443.

(q) Maimbourg, Hist. du Pontificat de St.

(s) Leon, Serm. IV. de Ccl. c. 3.



An de J.C.  
443.

De quel  
poids est le  
temoigna-  
ge d'un  
homme  
qui passe  
d'une Sec-  
te à l'autre.

Loi con-  
tre les Ma-  
nichéens.

Le Pape  
attaque les  
Pelagiens.

delles, ils ne prenoient que le pain, parcequ'ils abhorroient le vin, comme une production du mauvais Principe (t). Peu content de les rendre exécra- bles aux yeux du Peuple, il en fit faire une exacte recherche par la Ville: il decouvrit leurs Assemblées secretes, & il fit saisir & bruler les Livres qui contenoient leur Doctrine. „ Pour donner encore (u) plus d'horreur à tout „ le monde d'une secte si detestable, il tint une Assemblée, où, avec les „ Evêques voisins de Rome, il fit entrer les principaux du Clergé, du Se- „ nat, de la Noblesse de Rome, & du Peuple (x). Là, il produisit les plus „ considerables d'entre les Manichéens, & un de leurs Evêques, qui firent „ une Confession publique de leurs abominables impudicitez, que je n'ose „ exposer, de peur de blesser les oreilles, ou plutôt les yeux chastes de mon „ Lecteur. „ Peut-être y a-t'il de l'exageration dans ces infamies que le Pape attribuoit aux Manichéens: car, le temoignage de ceux, qui abandon- noient cette Secte pour se réunir à l'Eglise, paroitra toujours suspect aux Personnes qui veulent juger impartialement. On fait, par des exemples ré- cens, que le Zele, ou d'autres motifs, portent les nouveaux Convertis à ca- lomnier leurs Freres & quelques fois même à les persecuter. La Conduite de Brueys & de Pelisson justifie ce que j'avance, & il seroit inutile d'en don- ner d'autres preuves.

Le Pape ne retint pas son Zele dans les bornes de la Predication: il inter- ressa le Magistrat à l'entiere Destruction des Manichéens; & il fut soutenu dans ce pieux dessein par les Loix Imperiales. Valentinien III. fit publier un Edit (y) par lequel il confirme & renouvelle toutes les Ordonnances de ses Predecesseurs contre eux, les declare infames, incapables de toutes char- ges, & de porter les Armes, de tester, de contracter, & de faire aucun Ac- te valable dans la Societé Civile: defend à tous les Sujets de l'Empire d'en celer & d'en retirer aucun, & veut qu'on les denonce pour être punis aussitôt qu'ils seront connus. Un de nos fameux Auteurs a, ce me semble, mau- vaisé grace de produire (z) cet exemple des Loix pénales contre l'Herésie, pour autoriser la Persecution faite aux Protestans dans ce Royaume. Jamais un homme sensé, ni un bon Politique, n'approuveront ces moiens de con- vertir les Heretiques. Il n'y a qu'une Superstition affreuse, qui puisse les au- toriser, ou du moins se les représenter sous une belle face.

L'exemple de Leon anima d'un semblable Zele, c'est-à-dire d'un Zele condamnable, plusieurs Evêques en Orient & en Occident, qui travaille- rent à deraciner le Manichéisme dans leurs Dioceses. Et quand Rome fut purgée de cette Herésie, le Pape tourna ses Armes contre une autre. Le Pelagianisme lui parut digne de sa severité, par ce que Julien d'Eclane, son Ennemi (aa), favorisoit leur Doctrine dans la Campanie, & dans tout le res- te

(t) Idem Serm. IV. de Quadr. c. 5. Serm. VII. Nativit. c. 4.

(u) Maimbourg, Hist. du Pontificat de St. Leon. Liv. I.

(x) Epist. 93. ad Turib. Serm. 5. de Jesu-

nio dicimms.

(y) Nov. Valent. 3. de Manich.

(z) Thomassin, de l'Unité de l'Eglise, to. I. pag. 339.

(aa) Voyez ci-devant la Vie de Sixte III.



ste de l'Italie. Il ne voulut pas s'engager à traiter dogmatiquement cette matiere. Il lui parut plus convenable d'exciter tous les Evêques contre les Pelagiens, & de faire valoir les Ordonnances des Empereurs sur ce sujet. C'est le but des Lettres qu'il écrivit à l'Evêque d'Aquilée, & à Septimius Evêque d'Altinum en Venetie (bb). Il leur recommanda sur-tout de ne recevoir à la Communion de l'Eglise ceux qui avoient été engagez dans le Pelagianisme, qu'ils ne donnassent par écrit la condamnation de leurs erreurs, afin qu'on fut assuré de leur sincérité, ou du moins qu'on eût un temoignage contr'eux, s'ils ussoient de dissimulation (cc).

On eut, cette même année 444., une preuve bien sensible de l'Ambition de St. Leon. Malgré l'autorité des Empereurs, qui, dans le partage de l'Illyrie, avoient ôté aux Papes la juridiction de Primatie qu'ils prétendoient sur cette Province, Leon y établit, pour Vicaire de son Siege, Anastase Evêque de Thessalonique. La Lettre (dd) qui attribue ce titre à l'Evêque Anastase est dattée du 12. de Janvier; & nous en avons une autre de même date, aux Metropolitains d'Illyrie, pour les avertir du pouvoir qu'il avoit donné à Anastase de Thessalonique, & les exhorter à s'y soumettre, & à observer les Canons. Mais, il fit paroître moins de fierté, ou plus de prudence dans la Dispute qui s'éleva entre les Latins & les Orientaux, sur le jour auquel on devoit celebrer la Pâque (ee). Le Prétexte qu'il y avoit, ce semble, de maintenir l'autorité de son Siege, dont il étoit d'ailleurs très-jaloux, ou l'honneur de l'Eglise d'Occident, n'empêcha point qu'il ne fit desister les Latins de leurs prétensions, pour se conformer à la pratique de l'Orient qui celebra cette année la Pâques le 23. d'Avril; quoi qu'on voulut la fixer en Occident au 26. de Mars (ff).

Dans une autre affaire, Leon fit paroître plus de fermeté; & il n'est pas difficile d'en trouver la raison. L'expérience lui avoit appris que rien n'étoit plus aisé que de faire tête, ou même d'abatre, les Evêques d'Occident; au lieu que les Orientaux s'étoient maintenus dans la Possession de leurs Privileges, malgré les entreprises des Evêques de Rome. La prudence vouloit donc qu'il mollit avec ceux-ci, & qu'il se roidit contre les premiers. Il fit bien voir en cette occasion, qu'il n'ignoroit pas les regles de la plus fine Politique, & qu'il avoit une parfaite connoissance de ses veritables interêts. Voici le commencement de cette affaire (gg). Saint Hilaire, faisant la visite avec St. Germain d'Auxerre, arriva à la Ville dont Celidonius étoit Evêque, apparemment dans la Province de Vienne. Les Nobles & le Peuple vinrent aussi-tôt à eux, accusant Celidonius d'avoir epousé une Veuve, & d'avoir condamné des gens à mort pendant qu'il étoit Magistrat. Saint Hilaire & St. Germain ordonnerent qu'on préparât les temoins. Plusieurs

An de J. C.  
444.

Il soutient  
ses Droits  
sur l'Illy-  
rie.

Il se laisse  
prevenir  
contre St.  
Hilaire  
d'Arles.

(bb) Voyez Du Pin, *Bibliot. Eccl.* to. 3. 2. part. pag. 304. & suiv. Edit. de Paris in 8.

(cc) Noris, *Hist. Pelag.* lib. 2.

(dd) Leon. *Epist.* 4.

(ee) Bucherius, *de Cycl.*

Tom. I.

(ff) Prosper, *Chronic.* ad an. 444.

(gg) Fleury, *Hist. Eccl.* Liv. XXVII. §. 4. Il cite Leon. *Epist.* 10. & *Vita Sti. Hilar. Arelat.* c. 6. 7.



An de J.C.  
444.

autres Evêques d'un grand merite s'assemblerent avec eux. On examina l'affaire avec toute la maturité possible: l'accusation fut prononcée, & on jugea suivant les regles de l'Ecriture, que Celidonius devoit de lui-même renoncer à l'Episcopat. C'est de ce jugement que Celidonius vint se plaindre à St. Leon vers la fin de l'an 444. Il fut bien reçu de ce Pape, qui le retablit, comme nous le dirons bientôt.

An de J.C.  
445.

Mort de  
St. Cyril-  
le. Lettre  
du Pape  
à Diosco-  
re.

Saint Cyrille étoit mort le 9. de Juin de cette même année, après avoir gouverné 32. ans l'Eglise d'Alexandrie. Son Successeur fut Dioscore, qui étoit en grande reputation de vertu, particulièrement de modestie & d'humilité. Le Pape lui ecrivit (*bb*) d'abord pour le feliciter de son Ordination; &, recommençant les tentatives inutiles de ses Prédecesseurs, il exhorte Dioscore à conformer la Discipline de son Eglise à celle de Rome, sur-tout à l'égard des Ordinations qui ne doivent point être faites tous les jours indifféremment, mais seulement, dit-il, la nuit du Samedi au Dimanche.

St. Hilaire  
à Rome.  
Sa ferme-  
té.

Cependant, St. Hilaire, etant informé des plaintes de Celidonius, vint à Rome conjurer le Pape Leon de maintenir la Discipline des Eglises, & se plaindre qu'il admettoit aux Fonctions Ecclesiastiques des Evêques condamnés dans les Gaules par sentence du Magistrat. Il le pria, si sa remontrance lui étoit agréable, de faire corriger secrettement cet Abus., Je suis venu, ajouta-t'il, seulement pour vous rendre mes devoirs, & non pour plaider ma cause; & je vous instruis de ce qui s'est passé, non par forme d'accusation, mais par simple recit: si vous êtes d'un autre sentiment, je ne vous importunerai pas davantage. „

Il s'échape  
de Rome,  
& revient  
dans son  
Eglise.  
Plaintes de  
Projectus  
contre lui.

La Prévention du Pape, ou pour mieux dire son Ambition, rebuta St. Hilaire, à qui l'on avoit donné des Gardes pour le contraindre à se justifier devant le Concile que Leon assembla sur l'affaire de Celidonius. St. Hilaire s'échapa, malgré ces Emisaires qui observoient toutes ses Demarches, & il revint à son Eglise. Le Pape, voyant échouer ses desseins, tourna si bien les choses, qu'il fit retablir Celidonius, & condamner St. Hilaire. Il examina (*ii*) ensuite avec son Concile les plaintes de l'Evêque Projectus, & d'un grand nombre de Citoïens de sa Ville, que l'on croit avoir été dans la premiere Narbonnoise. Projectus se plaignoit, que St. Hilaire étoit venu, pendant qu'il étoit malade, ordonner un autre Evêque à sa place, comme si son siege eut été vacant; quoique ce fut dans une Province qui ne le reconnoissoit pas pour Metropolitan, & où, avant Patrocle, aucun de ses Predecesseurs n'avoit prétendu le moindre Droit. Que cette ordination s'étoit faite, sans attendre le choix du Clergé, ni les suffrages du Peuple; avec tant de précipitation, qu'Hilaire étoit venu & parti sans que personne en scût rien. Il n'y avoit d'autre preuve de ces faits, que les Lettres de Projectus & de ses Citoïens, & le Pape ne se mit guere en peine de prononcer un jugement équitable; tant il est vrai que les plus grands Saints (*kk*), ceux même

(*bb*) Leon. Epist. II.  
(*ii*) Leon. Epist. IO.

(*kk*) Baillet, Vies des Saints. II. Avril & 5. Mai.



même qui sont les plus éclairés, ne sont pas toujours à l'épreuve de la Prévention, & que l'affaire fut traitée avec trop de rigueur du côté St. Leon. Offensé de la Liberté de St. Hilaire, il ne chercha qu'à s'en vanger; & comme son Concile étoit composé de ses Esclaves, je veux dire des petits Evêques du Voisinage de Rome, il ne lui fut pas difficile d'y faire condamner l'Evêque d'Arles. Avec de pareils Gens, il auroit pû faire le Procès aux Apôtres & à Jesus-Christ lui-même. Est-il donc étonnant que le Concile de Rome défendit à St. Hilaire d'entreprendre sur les Droits d'autrui, le privât même de l'Autorité qu'il avoit sur la Province de Vienne, lui défendit de se trouver à aucune ordination, le déclarât retranché de la communion du Siege Apostolique, & prétendit lui faire grace de le laisser dans son Eglise & ne le pas déposer. Tout cela paroît par la Lettre de St. Leon aux Evêques de la Province de Vienne, où il relève d'abord la Primauté de St. Pierre & l'Autorité de l'Eglise Romaine, & raporte les plaintes contre Hilaire qu'il traite injustement de Perturbateur de l'union des Eglises, de presomptueux, & d'entreprenant.

Bien plus. Le Pape fit de cette affaire, une affaire d'Etat, & l'Empereur Valentinien III. se prêtant à sa vengeance, eut la foiblesse de donner sur ce sujet un Rescrit adressé au Patrice Aetius (II), qui commandoit les Troupes des Gaules. Il contient les mêmes plaintes en general contre St. Hilaire, qu'il traite d'entreprenant & de seditieux, qui a offensé la Majesté de l'Empire & le respect du St. Siege. Il ne veut pas que les Evêques des Gaules, ni des autres Provinces, entreprennent rien contre l'ancienne coutume, sans l'autorité du Pape. Il prétend qu'ils tiennent pour Loi ce qu'il aura ordonné; & que tout Evêque, qui, étant appelé à son jugement, aura négligé d'y venir, y soit contraint par le Gouverneur de la Province. Ce Rescrit est datté du 6. Juin 445. Je pense que cet Edit fut dicté par le Pape Leon lui-même; ce qui peut se prouver par la conformité du stile de cette Pièce, & de la Lettre du Pape, dont j'ai parlé un peu plus haut. Ce fut-là le coup mortel de la Liberté des Eglises de France. Jusques-là, nos Affaires Ecclesiastiques avoient été portées devant les Synodes Nationaux, où elles étoient terminées (mm).

L'Herésie des Priscillianistes se renouvelloit en Espagne, où la mort violente du Chef de cette Secte n'avoit pû l'éteindre. Au contraire, „ le sup-  
 „ plice de cet Heresiarque (nn) ne fit que fortifier son Herésie. Ceux de  
 „ la Secte lui firent des funeraillies magnifiques, & l'honorèrent comme  
 „ Martyr; & ceux, qui l'avoient fait condamner, abusant de leur credit & de  
 „ la faveur de la Cour, persecuterent impunément les Gens bien. C'é-  
 „ toit (oo) assez pour leur être suspect; que de jeûner, & d'aimer la retrai-  
 „ te: c'étoit un crime, que d'être plus sage & plus réformé qu'eux. Ceux  
 „ qui leur avoient déplû étoient d'abord Priscillianistes, sur-tout quand ils  
 pou-

(II) Apud Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de  
 l'Emp. ad an. 445. int. Novel. Theod. tit. 14.  
 (mm) Godéan, 5. Siècl. Liv. 2. c. 40.

(nn) Fleschier, Hist. de Theodose. Liv. 3.  
 ad an. 385.

(oo) Sulpice Severe, de Vita Sti. Mart.

An de J.C.  
 445.

St. Hilaire  
 est con-  
 damné in-  
 justement.

Rescrit de  
 l'Empe-  
 reur con-  
 tre lui.

Les Pris-  
 cillianistes  
 sont quer-  
 secutés.  
 Mauvais  
 effets de la  
 Persecu-  
 tion.



An de J. C.  
445.

„ pouvoient être des victimes agreables à la colere du Prince, ou enfler son  
„ threfor de leurs (pp) depouilles; car, ils ôtoient la vie & les biens selon  
„ leur caprice, & ils confervoient l'amitié du Tyran (qq) par des calom-  
„ nies, des cruautez, & d'autres actions semblables aux fiennes. „ Ces  
paroles condamnent manifestement l'Intolerance de ceux, qui, sous le Man-  
teau de la Pieté, ne cherchent, comme on le voit tous les jours, qu'à fa-  
tisfaire leurs Passions, aux depens même de la Tranquillité de tout un Peu-  
ple. Aussi voions-nous dans l'Histoire, que St. Martin, Evêque de Tours, re-  
fusa de communiquer avec les Evêques qui avoient poussé le Tyran Maxime  
à ces violences: & que, s'étant enfin laissé extorquer un acte de communion  
avec eux, il en fut très-affligé tout le reste de sa vie; & il crut même que ce  
fut pour cette raison que la Grace des Miracles ne batit plus que d'une (rr)  
aile en sa Personne.

Leon ap-  
prouve  
la mort  
des Here-  
tiques.

Le Pape Leon ne fut pas si scrupuleux que St. Martin. Il approuva le  
supplice de Priscillien, qui avoit paru à Sulpice Severe une chose de très-  
pernicieux exemple (ss). Maimbourg, qui a toujours été Jesuite en quel-  
ques points, en jugeoit autrement, & croioit qu'on peut très-justement user  
de cette rigueur contre les Heretiques. „ Et sans parler, dit-il, de ceux qui  
„ ont prouvé dans leurs Ecrits qu'il étoit non-seulement permis, mais aussi  
„ très-bon, d'en user ainsi, il ne faut que voir ce qu'a écrit là-dessus St.  
„ Leon (tt), lorsque donnant, comme nous le dirons bien-tôt, les ordres  
„ nécessaires pour agir en Espagne contre l'Herésie de Priscillien, il loue  
„ Maxime de cette action, & dit: *Que la rigueur & la severité de sa justice*  
„ *contre cet Heresiarque & ses Disciples, que ce Prince fit mourir, a été d'un fort*  
„ *grand secours à la clemence de l'Eglise. Car, bien qu'elle se contente de la dou-*  
„ *ceur du jugement que les Evêques portent, selon les Canons, contre les Hereti-*  
„ *ques obstinez, & qu'elle ne veuille point de sanglantes executions, elle ne laisse*  
„ *pas d'être beaucoup aidée & bien soutenue par les severes Constitutions des Em-*  
„ *pereurs, puisque la crainte d'un si rigoureux supplice fait quelquefois que les He-*  
„ *retiques recourent au remede spirituel, pour guerir la maladie mortelle de leur*  
„ *Herésie par une vraie conversion.* „

Sa Lettre  
à Turibius.

Dans cette même Lettre, le Pape repond aux seize Articles que Turibius  
d'Astorga lui avoit envoies comme contenant la Doctrine des Priscillianistes: &  
ensuite, il dit qu'il a écrit aux Evêques des Provinces d'Espagne pour l'assem-  
blée d'un Concile National; que c'est à celui à qui il écrit de faire que ce-  
la s'exécute; mais que s'il est impossible d'en venir à bout, les Evêques de  
Galice aient à s'assembler au plutôt. C'est ainsi que Leon commandoit aux  
Evêques des Provinces sur lesquelles il n'avoit aucun Droit, & qu'il croioit  
qu'on

(pp) *Pasat. in Pansgyric.*

(qq) Maxime qui avoit usurpé l'Autorité  
Souveraine dans les Gaules.

(rr) Bayle, *Dist. Hist. & Crit. Art.* Priscil-  
lien.

(ss) Maimbourg, *Hist. du Pontificat de St.*

*Leon, Liv. I.*

(tt) Maimbourg cite l'Epitre 15. du Pape.  
Elle est adressée à Turibius, Evêque d'A-  
storga en Galice, qui, ayant découvert des  
Priscillianistes dans sa Ville, leur donna la  
chasse, & en écrivit au Pape Leon.



qu'on ne pouvoit mieux faire que d'extirper les Heresies par les voies les plus violentes: ce qui est assurément très-oppoſé, de tout point, à l'esprit du Christianisme (uu), & au Bien Public.

An de J. C.  
447.

S'il étoit nécessaire de justifier ces Maximes, & que d'autres que des superstitieux & des fanatiques doutassent de leur verité, l'Affaire d'Eutychés qui fut agitée en 448. me fourniroit une Demonstration. Mais, il seroit superflu de traiter une matiere sur laquelle tous les habiles gens sont parfaitement d'accord. Il ne s'agit donc que de parler de la prétendue Héresie contre laquelle tout l'Orient & tout l'Occident se souleverent, sans savoir ce qui mettoit ainsi le feu aux quatre coins de l'Eglise. Eutychés, Prêtre & Abbé d'un Monastere de 300. Moines, près de Constantinople (xx), écrivit au Pape Leon, que le Nestorianisme reprenoit de nouvelles forces. Le Pape lui fit reponſe (yy) le 1. de Juin 448. Il approuva son Zele, & l'encouragea à poursuivre les Heretiques. Mais, Domnus d'Antioche écrivit à l'Empereur Theodose une Lettre Synodale, dans laquelle il accusa Eutychés de renouveler l'Heretic d'Apollinaire (zz); en disant, que la Divinité du fils de Dieu & son humanité ne sont qu'une nature, & attribuant les souffrances à la Divinité. Cette Heresie n'étoit fondée que sur les consequences que l'on tiroit des termes trop forts d'Eutychés, qui ne différoit des Orthodoxes que dans la maniere de s'expliquer. Il reconnoissoit en effet deux Natures en Jesus-Christ; mais, il pretendoit expliquer mieux le Mystere de l'Incarnation, en disant qu'il n'y a qu'une Nature, parce qu'il n'y a qu'un Jesus-Christ Dieu & Homme; au lieu que ceux, qui se déclarerent contre lui, parloient de ces deux Natures comme si elles étoient separées. Il reconnoissoit donc veritablement, que Jesus-Christ étoit composé de deux Natures; mais, qu'il n'étoit pas deux Natures. Desorte que ce prétendu Heresiarque ne fut condamné & persecuté, que parce qu'on ne l'entendoit pas, ou qu'on ne vouloit pas comprendre son sentiment. C'est la pensée d'un très-habile homme, qu'il est à propos de citer: „ Je ne doute pas, dit Mr. Simon (1), „ que si l'on retranche du sentiment d'Eutychés quelques manieres de parler trop fortes, & les consequences qu'on en tire ordinairement, l'on ne „ le puisse facilement concilier avec celui de l'Eglise Romaine. Toute cette „ différence n'est venue que des différentes manieres de se servir des mots „ de Nature & de Personne; & le desir de soutenir ce qu'on a une fois „ avancé à fait qu'Eutychés à defendu son opinion avec entêtement & exa- „ geration: de sorte qu'il ne faut pas prendre à la rigueur tous les termes „ dont il se sert; mais, il faut les expliquer & les limiter selon l'idée qu'il „ avoit de n'admettre qu'un Jesus-Christ, & partant qu'une Nature, après „ que l'union des deux Natures, savoir de la Divine & de l'Humaine, s'est „ faite d'une maniere que nous ne comprenons pas. Car, ce qu'on attribue à Euty-

Commen-  
cement  
d'Euty-  
chés.

An de J. C.  
448.

Apologie;  
d'Euty-  
chés.

(uu) Voyez Bayle, *Commentaire Philosophique*.

(xx) *Liber. Brev. c. 11. Coll. Lup. c. 203.*

(yy) *Leo. Epist. 19.*

(zz) *Facund. VIII. c. 5.*

(1) *Hist. Crit. des Dogmes, des Controverses, des Coutumes, & des Ceremonies des Chrétiens Orientaux, chap. 9.*



An de J. C.  
448.

Reflexion  
sur la Con-  
duite des  
Théolo-  
giens.

Condam-  
nation  
d'Euty-  
chés.

Il en ap-  
pelle au  
Pape.

„ Eutychés, d'avoir crû que le corps de Jesus-Christ étoit divin & d'une  
„ autre Nature que le nôtre, est plutôt l'exageration d'un Predicateur, qui  
„ vouloit dire que le corps de Jesus-Christ après l'union étoit comme divi-  
„ nisé, qu'une verité physique & réelle. „ C'est encore de cette maniere  
que deux Theologiens, Alphonse de Castro, & Vasquez (2), ont expli-  
qué l'opinion d'Eutychés; & cette explication est très Orthodoxe. On auroit  
grand tort de s'en raporter aux Anciens qui ont combattu l'Herésie qu'on  
peut si facilement justifier; car, c'est la coutume parmi les Theologiens  
d'attribuer à leurs Adversaires des sentimens qu'ils détestent, & de tirer  
de quelques-unes de leurs expressions mal-entendues des conséquences impies  
sur lesquelles on fonde les accusations criminelles & odieuses d'Herésie & de  
Blasphême. Les Conciles, dont les Membres sont prévenus, ou se laissent  
entraîner aux attrait puissans de leurs interêts particuliers, jugent ensuite  
sur ce faux exposé; & de-là viennent tant de Condamnations précipitées, te-  
meraires, & injustes.

Le Concile de Constantinople, qui condamna Eutychés, ne fut pas  
exempt de cette tache; & la sentence, qu'il prononça sur cette matiere,  
n'inspire pas beaucoup de respect pour les Peres qui le composoient. Cette  
sentence fut prononcée par Flavian de Constantinople en ces termes (3):  
„ Eutychés, ci-devant Prêtre & Archimandrite, est pleinement convain-  
„ cu, & par ses Actions passées, & par ses Déclarations presentes, d'être  
„ dans l'erreur de Valentin & d'Apollinaire, & de suivre opiniâtement  
„ leurs Blasphemes: d'autant plus qu'il n'a pas même eu d'égard à nos avis  
„ & à nos instructions, pour recevoir la saine Doctrine. C'est pourquoi,  
„ pleurant & gemissant sur sa perte totale (*Admirez, Lecteur, cet excès de*  
„ *Charité*), nous déclarons de la part de Jesus-Christ, qu'il a blasphémé;  
„ qu'il est privé de tout rang sacerdotal, de notre Communion, & du gou-  
„ vernement de son Monastere. Faites favoir à tous ceux qui lui parleront,  
„ ou le frequenteront à l'avenir, qu'ils feront eux-mêmes soumis à l'ex-  
„ communication. „ Cette sentence fut souscrite par trente-deux Evê-  
ques, & vingt-trois Abbez, dont dix-huit étoient Prêtres, un Diacre, &  
quatre Laïques.

Eutychés se voiant condamné, j'ose dire avec peu d'équité, écrivit au  
Pape St. Leon une grande Lettre (4), où il se plaint des procedures préci-  
pitées du Concile de Constantinople: „ Je vous prie, lui dit-il, que sans  
„ avoir égard à ce qui a été fait contre moi par cabale, vous prononciez  
„ sur la foi ce que vous jugerez à propos; & que vous ne souffriez pas  
„ qu'on chassé d'entre les Catholiques un homme qui a vécu 70. ans dans  
„ la continence, & dans les exercices de pieté. „ En même tems, l'Em-  
pereur Theodose, qui favorisoit Eutychés, écrivit aussi au Pape, sur le trou-  
ble qui étoit arrivé dans l'Eglise de Constantinople, mais sans expliquer  
l'affaire.

Ces

(2) Vasquez, t. 5. *Quæst.* 2. *Disput.* 14.

(3) *Synod. Chalced. Act.* 1.

(4) *Collect. Lup.* 6.



Ces Lettres flattoient l'ambition du Pape, & cela suffisoit pour le porter à favoriser Eutychés, tant qu'il pourroit le faire sans commettre l'Autorité de son Siege. D'abord, il écrivit à Flavien de Constantinople (5): „ Je m'étonne, lui dit-il avec une espece d'indignation, je m'étonne que vous ne m'aiez rien écrit de ce scandale, & que vous n'aiez pas été le premier à m'en instruire. Sur l'exposé d'Eutychés, nous ne voions pas avec quelle justice il a été separé de la Communion de l'Eglise. Mais, comme nous desirons de la maturité dans les jugemens des Evêques, nous ne pouvons rien decider sans connoissance de cause. Envoiez-nous donc, par quelque Personne convenable, une ample Relation de tout ce qui s'est passé, & nous apprenez quelle nouvelle erreur s'est élevée contre la foi, afin que nous puissions, suivant l'intention de l'Empereur, éteindre la division. Il ne sera pas difficile; puisque le Prêtre Eutychés a déclaré, dans sa Requête, que s'il se trouve en lui quelque chose de reprehensible, il est prêt à le corriger.„ Cette Lettre est dattée du 18. de Fevrier 449.

Quelques jours après la reception des Lettres du Pape, il se tint (6) à Constantinople un nouveau Concile de 30. Evêques, pour la revision de ce qui s'étoit fait peu de tems auparavant. Et, afin que la Haine Theologique ne pût pas opprimer l'Innocence, l'Empereur voulut que le Patrice Florentius le représentât dans cette Assemblée. Mais, cette précaution fut inutile. De sorte que, sur une Requête de Dioscore (7), ami d'Eutychés, l'Empereur Theodose convoqua un Concile Oecumenique à Ephese. Le Pape, & Flavien de Constantinople, en furent allarmés. Ils se donnerent de grands mouvemens pour empêcher ce Concile: mais, toutes leurs Demarches furent inutiles. Ainsi, Leon, que l'on y avoit invité, y depura Jules Evêque de Pouzzole (8), René Prêtre du titre de St. Clement, Hilarius Diacre, & Dulcitius Notaire. Il les chargea de plusieurs Lettres, dont la plus importante est adressée à Flavien (9), Evêque de Constantinople. Le Pape explique à fond, dans cette Lettre, tout ce qu'il faut croire sur le Mystere de l'Incarnation; & il ne manqua pas d'instruire bien particulièrement sur cette Dispute, Julien, Evêque de Co, qui residoit de sa part à Constantinople (10).

Cependant, Flavien avoit écrit au Pape une seconde Lettre, qui fut apportée à Rome peu de tems après le depart des Legats du St. Siege. Le Cardinal Baronius (11) a voulu insinuer que Flavien, par cette Lettre, plaidoit sa Cause comme Partie avec Eutychés, devant le Tribunal de l'Evêque de Rome: mais, c'est une Fausseté qui frappe les plus stupides. Le dessein de l'Evêque de Constantinople étoit seulement de faire connoître

An de J. C.  
449.

Leon écrit en faveur, d'Eutychés à Flavien.

Excommunication d'Eutychés confirmée. Convocation d'un Concile general.

Lettre de Flavien au Pape. Mauvaise foi de Baronius.

(5) *Leo. Epist. 20.*

(6) *Liberat. Brev. c. 11. Conc. Calch. p. 241.*

suiv.

(7) *Liberat. c. 12.*

(8) Voyez *Quésnel*, not. 39. ad *Epist.*

*Leon. 24.*

(9) *Leo. Epist. 24.*

(10) *Leo. Epist. 25.*

(11) *Baron. Annal. Eccl. ad an. 449. §. 5.*



An de J. C. 449. la justice & la validité du jugement porté contre Eutychés, & pour le prier d'en signifier la sentence aux Evêques d'Occident leurs Collegues, afin qu'ils n'entretinsent point de commerce avec l'Heretiarque. Il ne demande pas au Pape un nouveau jugement: il ne lui demande que l'execution du sien dans l'Occident.

Concile d'Ephese. Eutychés est absous.

Le Concile d'Ephese, convoqué par l'Empercur pour le premier jour d'Août, s'assembla le 8. du même mois (12). La seance se tint au même lieu où s'étoit tenu le premier Concile d'Ephese: & Dioscore, successeur de St. Cyrille dans le Gouvernement de l'Eglise d'Alexandrie, y presida (13). La sentence de deposition, prononcée contre Eutychés dans le Concile de Constantinople, fut déclarée nulle par Dioscore, & par les autres Evêques qui étoient avec lui; & Eutychés fut retabli: c'est-à-dire, à mon avis, qu'on rendit justice à la pureté de la foi & des mœurs, & au merite singulier de ce prétendu Heretique. Flavien, & Eusebe Evêque de Dorylée, furent condamnés & deposez; quoiqu'Hilarius, Diacre de l'Eglise Romaine, s'y opposât au nom du Pape, & que plusieurs Evêques fissent paroître beaucoup de fermeté & d'attachement aux Interêts de Flavien, & d'Eusebe Accusateur d'Eutychés.

Protestation de Flavien contre le Concile d'Ephese, & son appel au Pape.

Flavien protesta dans le Concile contre la sentence de Deposition; & non content de cette demarche, il donna aux Legats du Pape une Requête par laquelle il appella au St. Siege. Après le Concile, Dioscore se retira & prononça une sentence d'excommunication contre le Pape Leon, qu'il fit souscrire par quelques Evêques qui étoient sortis d'Egypte avec lui. L'Empercur Theodose confirma, par un Edit (14), le second Concile d'Ephese, & défendit d'ordonner aucun Evêque qui soutint l'Herésie de Nestorius & de Flavien; supposant que ces deux Evêques avoient enseigné la même Doctrine.

Le Pape écrit à Flavien.

Cependant, le Pape étoit fort en peine de ce qui se passoit en Orient, & s'étonnoit de n'en point recevoir de nouvelles. De sorte qu'il écrivit (15) à Flavien, pour lui temoigner son inquietude. Cette Lettre est de l'onzième d'Août 449. Mais il fut instruit de tout, quelque tems après, par le retour de son Diacre Hilarius, qui, s'étant echapé à grande peine, arriva enfin à Rome par des chemins detournez.

Ravenius succede à St. Hilaire d'Arles.

Avant que St. Leon apprit ce qui s'étoit passé au Concile d'Ephese, il reçût une Lettre des Evêques de la Province de Vienne, qui lui apprenoit l'élection de Ravenius à la place d'Hilaire Evêque d'Arles. Le Pape leur fit reponse (16) le 22. d'Août 449: & il paroît par sa Lettre, qu'on n'attendoit pas son consentement pour consacrer un Evêque; & que, quand on lui donnoit part d'une élection, c'étoit pour entretenir les liens de la charité & de l'union fraternelle.

Enfin,

(12) Conc. Chalcedon. Act. 1. p. 115.

(13) Evagre, Hist. Eccl. Liv. 1. ch. 10. Concil. 10, 4. p. 1079.

(14) Concil. Chalcedon. part. 3. c. 10.

(15) Leon. Epist. 35.

(16) Epist. 36.



Enfin, le Diacre Hilarius étant arrivé à Rome aigrit, par son recit, l'Esprit du Pape, qui s'échauffoit assez facilement, comme on a déjà pu le remarquer. Il se tenoit alors un Concile à Rome, suivant la coutume (17), & il ne fut pas difficile à St. Leon d'y faire condamner tout d'une voix ce qui s'étoit fait à Ephèse. Après cette Declaration, on écrivit plusieurs Lettres Synodales contre Eutychés; & on demanda instamment qu'il plût à l'Empereur (l'Evêque de Rome n'ayant pas encore ce Droit) de convoquer un Concile Universel, pour ôter tous les doutes sur la foi, & toutes les divisions qui bleffoient la charité. Surquoi il est bon de remarquer, que le Pape, qui avoit condamné Eutychés, ne croioit pas que son jugement fut assez solide, s'il n'étoit approuvé & reçu de l'Eglise Universelle. Cette pensée me rappelle une Reflexion, qu'il ne faut pas oublier; & qui a toute la solidité qu'on peut souhaiter, pourvu qu'on se souvienne de ne pas prendre à la Lettre les termes d'aigreur que Mr. Maimbourg y fait paroître contre le second Concile d'Ephèse (18): „ Ce grand Pape, dit Maimbourg parlant „ de St. Leon, ce grand Pape declare tout ouvertement, que cette opinion „ d'Eutychés est une Heresie. Il écrit même à Flavien qu'elle est si mani- „ feste qu'il ne seroit pas nécessaire d'assembler un Concile pour la condam- „ ner, & néanmoins il trouve bon qu'on en tienne un où cette cause soit „ encore examinée, afin qu'on puisse entierement abolir l'erreur par un PLUS „ AMPLE Jugement. N'est-ce pas-là dire fort nettement, que le Jugement „ du Concile est de plus grande autorité que le sien qu'on y examine? „ L'Auteur, qui s'exprime de la sorte contre l'injuste prétension des Papes qui se croient maintenant au-dessus des Canons, ne doit point être suspect de partialité; car, on fait qu'il a demeuré long-tems parmi les Jesuites, & que dans l'Ecole de la Societé on ne puise pas des sentimens favorables aux Libertez de l'Eglise Universelle. Il n'y a donc que l'évidence qui puisse forcer un Jesuite à s'exprimer avec sincerité contre les Pretensions des Evêques de Rome.

Après la mort de Theodose, l'Imperatrice Pulquerie seconda le Pape dans la vengeance qu'il vouloit tirer d'Eutychés & de ses Amis, tandis qu'Anatolius (19), qui avoit été mis sur le siege de Constantinople après la Deposition de Flavien, n'oublioit rien pour le concilier l'affection du Pape, afin de conserver son Evêché. Pour venir plus facilement à bout de ce dessein, il assembla un Concile, où il invita les Legats du Pape, qui s'y trouverent. On y lut la Lettre celebre de St. Leon à Flavien; & tous les Evêques de ce Concile la signerent. Ensuite, Anatolius dit Anathème à Nestorius & à Eutychés, condamna leur Doctrine, & envoya la Lettre du Pape aux Metropolitanains, afin qu'ils la signassent & la fissent signer aux Evêques de leurs

(17) Tous les ans au mois d'Octobre, il se tenoit à Rome un Concile des Evêques d'Italie, voisins de Rome.

(18) Maimbourg, *Traité Historique de l'Établissement de l'Eglise de Rome & de ses Evêques.*

Tom. I.

ch. 18. Il cite les Lettres 15. & 16. de St. Leon.

(19) *Act. Sti. Abundantii apud Baronii Annual. Eccl. ad an. 450.*

An de J. C.  
449.

Le Concile d'Ephèse est déclaré Conciliabule.

Le jugement du Pape n'a force de Loi que quand il a été reçu par l'Eglise.

An de J. C.  
450.

Anatolius de C. P. favorise l'Ambition du Pape.



An de J. C.  
450.

Regle-  
ment du  
Pape sur  
la Jurisdic-  
tion des  
Evêques  
de Vienne  
& d'Arles.

leurs Provinces; &, par ce moien, il fut reconnu pour Evêque legitime de Constantinople.

La même année 450. le Pape reçût deux Deputations des Gaules (20): la premiere de l'Evêque de Vienne, qui se plaignoit, que l'Evêque d'Arles s'étoit attribué l'ordination de celui de Vaison: la seconde étoit des Evêques de la Province d'Arles, qui vouloient maintenir leur Capitale dans les Droits de Metropole, & étendre ces Droits sur toutes les Gaules. La reponſe de St. Leon (21) est adreſſée à douze Evêques, à qui il declare que l'Evêque de Vienne les avoit prévenus par ſes Lettres & par ſes Deputez. Neanmoins, les uns & les autres aiant representé leurs interêts, il parut à Rome que Vienne & Arles avoient joui alternativement de divers avantages. Ainſi, le Pape confirma l'Autorité qu'il avoit deja attribuée à l'Evêque de Vienne, contre la prétention de St. Hilaire d'Arles: & ordonna que l'Evêque de Vienne preſideroit aux quatre Villes voiſines, Valence, Tarantaife, Genève, & Grenoble; & que les autres Villes de la même Province ſeroient ſous la conduite de l'Evêque d'Arles. Cette Lettre est dattée du 5. de Mai 450. Nous en avons une autre (22) du même jour adreſſée à Ravennius d'Arles.

Alteration  
dans la Di-  
ſcipline  
par raport  
à la Con-  
feſſion.

Vers ce tems-ci, la Confession publique des Penitens commença à devenir particuliere dans l'Eglise Occidentale, qui juſqu'alors avoit conſervé l'uſage de la Confession publique, bien que l'Eglise d'Orient eut changé de mode à cet égard. Les Proteſtans crient beaucoup contre cette nouveauté. Mais, toutes leurs Declamations ne porteront aucune atteinte à la pratique de l'Eglise, tandis qu'ils ne prouveront pas, que la Discipline doit ſubſiſter uniformement dans toutes les Eglises, & qu'il n'est jamais permis d'ajouter, ou de diminuer, ſelon les beſoins des fideles.

An de J. C.  
451.

Concile de  
Calcedoine.  
Euty-  
chiens  
condam-  
nés. Prero-  
gatives at-  
tribuées au  
Siege de  
C. P.

Cependant, le Concile qu'on avoit d'abord indiqué à Nicée, fut transféré à Calcedoine, afin que l'Empereur Marcien y put aſſiſter plus aiſément (23). Le Pape eut ſoin d'y envoyer pour Legats, Paſchaſin Evêque de Lilibée en Sicile, & Boniface Prêtre de l'Eglise Romaine. Celui-ci fut chargé de diverſes Lettres dont je ne parlerai point en detail. Il ſuffira de remarquer que le Concile de Calcedoine condamna Dioſcore, & reſtablit les Evêques depoſés par le ſecond Concile d'Ephèſe. Mais, tout cela ne ſe paſſa pas ſans tumulte; & Anatolius, ſe voiant affermi ſur ſon ſiege, fit amplifier ſes Droits par un Canon exprès, qui mortifia infiniment l'Evêque de Rome: c'est le 21. Canon, qui est conçu en ces termes: „ Les Peres ont eu raiſon  
„ d'accorder au Siege de l'ancienne Rome ſes privileges, parce qu'elle étoit la  
„ Ville regnante; & par le même motif, les cinquante Evêques ont jugé  
„ que la nouvelle Rome (c'est-à-dire Constantinople), qui est honorée de  
„ l'Empire & du Senat, doit avoir les mêmes avantages dans l'Ordre Eccle-  
„ ſiaſtique, & être la ſeconde après elle. Enforte que les Metropolitains  
des

(20) *Poſt Epist. 49. Sti. Leon.*

(21) *Leon. Epist. 50.*

(22) *Epist. 51.*

(23) *Concil. Chalcedon. part. I. c. 36. & ſuiv.*



» des Dioceses de Pont, de Thrace, & d'Asie seulement, & les Evêques de  
 » ces Dioceses, qui sont chez les Barbares, soient ordonnez par le siege de  
 » Constantinople sur le raport qui lui sera fait des Elections Canoniques.  
 » Bien entendu que chaque Metropolitan de ces Dioceses ordonnera les  
 » Evêques de sa Province, avec les Evêques comprovinciaux, selon les  
 » Canons. » Les Legats du Pape s'opposerent inutilement à ce Canon.  
 Personne n'eut égard à leurs Representations sur ce sujet, & on les meprisa  
 jusqu'à ne pas relever une falsification qu'ils firent, comme Mr. Fleury (24)  
 en convient, d'un Canon du Concile de Nicée, prétendant appuyer, sur  
 cette fourberie, l'usurpation de l'Evêque de Rome.

Le Concile écrivit à St. Leon une Lettre Synodale pour lui apprendre  
 ce qui s'étoit passé à Calcedoine, & pour le prier d'approuver leurs Deci-  
 sions, par raport à la foi & aux prérogatives accordées à l'Evêque de Con-  
 stantinople. Ils paroissoient persuadés que le Pape approuveroit leur con-  
 duite; mais, ils se trompoient. Leon fut très-affligé qu'un Concile Oecu-  
 menique eut reprimé son Ambition: c'est pourquoy, il protesta contre ce  
 Decret; & il n'approuva pas même le Concile de Calcedoine (25): car  
 pourroit-on faire passer pour une approbation l'avis qu'il donna aux Evêques  
 des Gaules du succès que l'Orthodoxie avoit eû à Calcedoine, en leur en-  
 voiant la sentence prononcée contre Dioscore? C'est ce que nous allons  
 voir.

Lucien Evêque, & Basile Diacre, vinrent de Constantinople à Rome pour  
 persuader au Pape d'autoriser la pretension d'Anatolius: mais inutilement,  
 comme il paroît par ses reponses toutes dattées du 22. de Mai 452. » Ana-  
 » tolius, dit-il (26), devoit se contenter de ce que j'ai plus écouté la bon-  
 » té que la justice, en approuvant son ordination mal fondée, & dissimu-  
 » lant l'entreprise par laquelle il avoit ordonné l'Evêque d'Antioche. Cette  
 » indulgence, continue-t'il, devoit le rendre modeste plutôt qu'ambitieux.  
 » Il devoit imiter l'humilité de Flavien son Prédecesseur, & ne pas se pre-  
 » valoir du consentement qu'il a extorqué de quelques-uns de ses Confreres,  
 » & qui ne peut servir de rien contre les Canons, principalement contre  
 » ceux de Nicée, dont l'Autorité est éternelle & inviolable, & qui ne peu-  
 » vent être abrogez par aucun autre Concile, quelque nombreux qu'il soit.  
 » La Ville de Constantinople a ses avantages, mais ils ne sont que tempo-  
 » raux: elle est Ville Royale, mais elle ne peut devenir siege Apostolique.  
 » On ne peut donner atteinte aux Privileges des Eglises établis par les Ca-  
 » nons, ni blesser l'autorité de tant de Metropolitains, pour contenter  
 » l'Ambition d'un seul homme. Alexandrie ne doit pas perdre le second  
 » rang, pour le crime particulier de Dioscore; ni Antioche le troisième.  
 » Il y a environ soixante ans, que cette entreprise est tolerée: mais, les Evê-  
 » ques de Constantinople n'ont jamais envoyé au Saint Siege le prétendu Ca-  
 non

An de J. C.  
451.

Oppositi-  
on des Le-  
gats. Fal-  
sification  
du Conci-  
cile de Ni-  
cée.

Lettre Sy-  
nodale au  
Pape. St.  
Leon pro-  
teste con-  
tre les pré-  
rogatives  
du siege de  
C. P.

An de J. C.  
452.

Lettres du  
Pape con-  
tre Anato-  
lius.

(24) Fleury, *Hist. Eccl.* Liv. XXVIII. §. 30.

(25) Heydigger, *Hist. Papatús.* Voyez

aussi Flottemanville, *Annal. Politico-Eccl.* ad  
an. 451. §. 41. Baronius, & Bellarmin.

(26) Leon, *Epist.* 78. 79. 80.



An de J.C.  
452.

Exploits  
d'Attila.  
St. Leon  
arrête ce  
redoutable  
Conque-  
rant.

Miracle  
supposé  
par Attila.

„ non que l'on allegue. „ Par toutes ces raisons, le Pape exhorte l'Empereur & l'Imperatrice à reprimer l'Ambition d'Anatolius; & l'exhorte lui-même à s'exercer à l'humilité & à la pieté. Jamais le Proverbe, *Medecin gueri toi toi-même*, n'auroit pû être mieux appliqué qu'en cette occasion.

Les affaires Politiques n'étoient pas moins brouillées que celles de l'Eglise. Le redoutable Attila, Roi des Huns, faisoit trembler toute l'Italie jusqu'à Rome (27). Il avoit pris & mis en cendres Aquilée, & ravagé tout sur son chemin, jusqu'à Pavie & à Milan. Ces deux grandes Villes n'avoient pû résister à l'effort de ses Armes victorieuses, & elles étoient devenues deux Theatres affreux de tous les desordres de la Guerre. Toutes ces nouvelles, qui arriverent à Rome presqu'en même tems, y causerent la plus grande consternation; & le Senat s'assembla pour delibérer si l'Empereur quitteroit l'Italie, puisqu'il paroissoit impossible de défendre Rome contre ce Deluge de Barbares, qui sembloient avoir inondé l'Empire. A la fin, il ne trouva point de meilleur expedient, que d'envoyer à Attila une pompeuse Ambassade, qui eut le Pape à sa tête. On n'ignoroit pas quels effets l'Eloquence de Leon pouvoit produire, & sa dexterité dans les Negociations étoit parfaitement connue. Ainsi, le Pape sortit de Rome avec intrepidité, pour aller à la rencontre d'un Ennemi si redoutable. Le Roi des Goths fut frappé de ce Spectacle: il se soumit à tout ce que lui dit le St. Pontife, comme à des ordres venus immédiatement du Ciel. Il jura la Paix, & se retira au delà du Danube.

Quelque tems après, les Capitaines Goths aiant demandé à leur Roi pourquoy il avoit tant honoré le Pape, jusqu'à lui obéir en tout; Attila scut assez bien pallier une faute si puerile. Aidé peut-être des Lumieres de ses Courtisans, il feignit un Miracle que nous regardons (28) aujourd'hui comme une Fable. Il feignit, dis-je, d'avoir vu auprès de lui un Vieillard venerable, qui, tenant l'épée nue, menaçoit de le tuer, s'il ne faisoit tout ce que le Pape vouloit. Ce Conte ne se trouve plus dans le Breviaire de Paris, depuis qu'un de nos plus savans Archevêques (29) l'a purgé de tout ce qui sentoit la Fable. „ Je dirai donc hardiment, pour me servir des termes „ de Mr. Maimbourg (30), qu'on peut sans scrupule n'être pas de l'avis de „ ceux qui croyent cette apparition: car les anciens Auteurs, comme Jor- „ nandes, Theophane, Suidas, le Comte Marcellin, Cassiodore, Anasta- „ se, & les autres qui ont écrit cette Legation de St. Leon: que, dis-je, St. „ Prosper, qui étoit alors à Rome, & qui nous en a appris toutes les circon- „ stances, & St. Leon même, qui en parle dans un de ses Sermons (31), „ ne disent rien de cette Vision, qu'ils n'auroient pas supprimée si elle étoit „ vraie. Bien loin de cela: au lieu d'attribuer cette condescendance d'At- „ tila à la crainte qu'il eut de cette apparition, & de cette épée menaçante, „ ils disent tous d'un commun accord, que ce fut un effet de la presence ma- „ jestueu-

(27) *Jornandes, de Reb. Goth. ch. 42. vril.*

*Prosper. Chron. ad an. 452.*

(28) *Maimbourg, Hist. du Pontific. de St. Leon. Liv. 3. Baillet, Vies des Saints, 11. A-*

(29) *Mr. François de Harlay.*

(30) *Maimbourg, ubi supra.*

(31) *Liv. Sermon. in Octav. Apostol.*



„ jectueuse, & de la forte Eloquence de St. Leon, qui amolit & adoucit le cœur de ce Barbare. „ S'il m'étoit permis de hazarder une Conjecture, je dirois que le véritable motif, qui fit éloigner Attila, fut peut-être l'Or que le Pape eut soin de faire briller à ses yeux; & je ne manquerois pas de raisons de convenance, pour donner à ma pensée quelques degrez de probabilité. Mais, sans m'y arrêter, je remarquerai, qu'il n'y a aucun lieu de douter qu'Attila n'ait supposé cette Apparition miraculeuse. Quelle excuse néanmoins pour un Conquerant (32), à la tête de ses Troupes victorieuses, pour le terrible Attila, le fleau de Dieu, l'Ennemi du Genre humain, pour cet Attila dont les regards seuls inspiroient la terreur aux plus braves, & dont le nom faisoit trembler toute la Terre (33)!

Leon, qui avoit desarmé l'invincible Roi des Goths, ne put venir à bout d'un de ses Confreres, d'Anatolius, Patriarche de Constantinople, qui n'avoit cessé de se donner tous les mouvemens imaginables pour dominer sur l'Eglise d'Orient, comme le Pape commençoit à faire sur celle d'Occident. Et, pour mortifier l'Evêque de Rome, il favorisa les Partisans d'Eutychés & de Dioscore. Leon s'en plaignit par ses Lettres du dixième & de l'onzième de Mars 453. à l'Empereur Marcien, & à l'Impératrice Pulquerie. Il chargea même Julien de Co de soutenir les interêts du St. Siege à la Cour, & de s'opposer en tout aux entreprises du Patriarche de Constantinople. La fermeté du Pape à maintenir ses Droits contre la Decision du Concile de Calcedoine donna lieu aux Schismatiques de publier qu'il n'approuvoit pas la conduite des Evêques d'Orient. Ce bruit parvint jusqu'à l'Empereur Marcien, qui exhorta St. Leon à s'en expliquer nettement; ce qu'il fit par une Lettre adressée (34) à tous les Evêques qui avoient assisté au Concile de Calcedoine. Il declare qu'il reçoit tout ce qu'on y a décidé touchant la foi; & que quiconque osera soutenir l'erreur de Nestorius, ou d'Eutychés & de Dioscore, doit être retranché de l'Eglise. Mais, il proteste en même tems d'observer inviolablement les Canons de Nicée, & de résister à l'Ambition, quelque Concile qu'elle puisse alleguer en sa faveur. Cette Lettre est dattée du 21. de Mars 453. Je ne m'arrête pas aux autres Lettres qui furent écrites sur le même sujet. Ceux, qui voudront les voir entières, ne sauroient mieux faire que d'avoir recours à la belle Edition que le celebre Pere Quesnel en a donnée avec de savantes Notes; & si quelques-uns n'en veulent que des Extraits, il suffit de les renvoyer à la *Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques* de Mr. du Pin, & à l'*Histoire Ecclesiastique* de Mr. Fleury.

L'Empereur Marcien, qui appliquoit tous ses soins à la Paix de l'Eglise, obligea enfin Anatolius à se reconcilier avec Leon. Anatolius écrivit donc au Pape (35), que le Prêtre Aëtius avoit été rétabli dans l'Eglise en son premier rang d'honneur; & qu'André, qui avoit été honoré à sa place de la Dignité d'Archidiacre, avoit été separé de l'Eglise, avec ceux qui étoient con-

An de J. C.  
452.

An de J. C.  
453.

Conduite  
d'Anato-  
lius & du  
Pape par  
raport au  
Concile  
de Cal-  
cedoine.

An de J. C.  
453.

Anatolius  
se reconci-  
lie avec  
le Pape.

(32) *Pensées libres sur la Religion*, &c. pag. 184. Edit. de Hollande 1722.

(33) Voyez à la fin de ce siècle l'*Idee des*

*Affaires Politiques.*

(34) *Leon. Epist. 87.*

(35) *Post Leon. Epist. 105.*



An de J.C.  
454

contre St. Flavien, & du parti d'Eutychés, quoiqu'ils parussent, dit-il, avoir satisfait en souscrivant à la Lettre de Votre Sainteté; & ils demeureront ainsi jusqu'à ce que vous en aiez ordonné. „ Quant à ce qui a été décidé en faveur du Siege de Constantinople au Concile de Calcedoine, „ soiez sûr qu'il n'y a point de ma faute. J'ai toute ma vie aimé le repos, „ & à me tenir dans ma bassesse. Mais, le Clergé de Constantinople l'a „ désiré, & les Evêques de ces Quartiers en ont été d'accord: vous le verrez par les Actes. „

An de J.C.  
455.

Genferic  
pille Rome, malgré les efforts du Pape.

Le Pape ne fut point content de cette espee de satisfaction: il ne parut pas même persuadé de la sincérité d'Anatolius (36). Mais, les choses en demeurèrent-là; & l'année suivante 455. Leon eut sur les bras une Negociation très-importante, où il ne fut pas plus heureux que dans l'affaire dont je viens de parler. Toute son Eloquence ne produisit que de très-petits effets sur l'Esprit du Roi Genferic, & néanmoins elle ne fut pas entièrement infructueuse. L'Imperatrice Eudoxia, veuve de Valentinien III., avoit été obligée d'épouser Maxime, qui s'étoit emparé du Thrône après (37) avoir fait assassiner Valentinien. Ce Maxime eut l'Impudence de dire à Eudoxia, que la passion qu'il avoit de la posséder étoit l'unique motif qui l'avoit poussé à faire perir l'Empereur. Eudoxia, furieusement irritée de cette horrible Declaration, fit appeller secrettement Genferic, Roi des Vandales, qui, profitant de l'occasion, vint débarquer en Italie sans aucune résistance. Il s'avança vers Rome; & sans tirer l'Epée, il trouva que cette Ville se rendoit à Discretion, & lui ouvroit ses Portes. Alors, St. Leon, voyant son Troupeau exposé à la vangeance \* des Ariens, resolut de se presenter au Roi Vandale. Mais, tout ce qu'il put lui dire de plus persuasif n'exempta pas Rome du pillage. Trois Basiliques servirent d'azyle en cette occasion, & il n'y eut point de sang repandu. Après avoir permis (38) durant quatorze jours le pillage de la Ville, Genferic s'en retourna sur ses Vaisseaux, chargé de Butin, emmenant avec lui l'Imperatrice Eudoxia & ses deux filles, qu'il traita tout à fait en galant homme. Preuve certaine, que ce Prince n'étoit pas aussi cruel que les Histoires Ecclesiastiques nous l'assurent, & que ses défauts ont été communs à beaucoup d'autres Monarques dont la Mémoire est chere à toute l'Eglise.

An de J.C.  
457.

Les Eutychiens s'élèvent contre le Concile de Calcedoine. Le Pape écrit contr'eux à l'Empereur.

L'Empereur Marcien étant mort (39) au commencement de l'année 457., le parti d'Eutychés fit de grands efforts (40) en Orient pour se mettre en credit auprès de Leon surnommé Magnus ou Macella, qui avoit été élevé sur le Throne le 7. de Fevrier 457. Mais, en vain ils s'éleverent de tous côtés

(36) Leon. Epist. 106.

(37) Proster; Chron. Idacius. Marcellinus. Paschasinus Chron. Cassiodore; Victor: Evagre, Hist. de l'Eglise Liv. II. c. 7.

\* Je me sers du mot de Vangeance, parce que nous avons vu sous le Regne de Constantin, que les Orthodoxes avoient persécuté un peu trop violemment les Ariens; &

ceux-ci, qui s'étoient vengé à Rimini, avoient pourtant eu du dessous après la mort de Constance qui les protegeoit.

(38) Maimbourg, Hist. du Pontificat. de St. Leon Liv. 4.

(39) Theod. Lect. lib. 8.

(40) Chron. Pasch. & Marcell.



côtés contre le Concile de Calcedoine. Envain ils attaquèrent la reputation de St. Leon, & anathematiferent sa fameuse Lettre à Flavien. En vain ils demanderent un nouveau Concile. L'Evêque de Rome se prevalut faintement de tout le credit qu'il avoit à la Cour, pour reprimer les Ennemis de l'Eglise. Il avoit déjà écrit à l'Empereur Leon pour le feliciter de son avènement à l'Empire: mais, il trouva bon de lui écrire (41) encore, pour le prier de maintenir avec fermeté l'Autorité inébranlable du Concile de Chalcedoine, & de procurer la Paix à l'Eglise. Il écrivit d'autres Lettres à ce sujet, qu'on peut voir en substance dans d'autres Ecrivains: c'est pourquoy je n'en parlerai pas.

La Ville d'Aquilée aiant été prise & pillée par Attila, comme je l'ai dit, plusieurs Citoiens avoient été emmenez prisonniers, & quelques-uns avoient mangé des viandes immolées, ou souffert d'être rebaptisez. D'autres, à leur retour, avoient trouvé leurs femmes mariées. Nicetas Evêque d'Aquilée consulta St. Leon sur tous ces cas de Conscience; & le Pape lui repondit par une Decretale (42) dattée du 21. de Mars 458. A l'égard des femmes qui s'étoient remariées, croiant que leurs Maris avoient été tuez, ou qu'ils ne reviendroient jamais, St. Leon decide, que quand ils reviennent, elles doivent retourner avec eux sous peine d'excommunication, parce que le premier Mariage subsiste toujours; quoique les seconds maris soient excusables. Ceux, que la crainte ou la faim a obligez à manger des Viandes immolées, doivent faire Penitence; mais, on la mesurera plus par la vehemence de la douleur, que par la longueur du tems. Ceux, qui se sont fait rebaptizer par crainte ou par erreur, ne sachant pas qu'il fut defendu, doivent être mis en Penitence & reconciliez par l'imposition des mains de l'Evêque; mais, on abregera la Penitence, si la vicillese, la maladie, ou quelqu'autre peril, les presse. Ceux, qui n'ont été baptisez qu'une seule fois, mais par les Heretiques, doivent être seulement confirmez par l'imposition des mains avec l'invocation du St. Esprit, pour recevoir la sanctification que les Heretiques ne donnent point. St. Leon ordonnoit à Nicetas de communiquer cette Lettre à tous ses Comprovinciaux, afin qu'ils observassent la même Discipline.

Comme on assure (43) que St. Leon ordonna que les Vierges ne recevraient point la Benediction solemnelle avec le voile, qu'elles n'eussent été éprouvées jusqu'à 40. ans; on croit que ce fut à sa sollicitation que l'Empereur Majorien fit une Loi (44) contre les Parens qui forçoient leurs filles à se consacrer à Dieu: defendant que les filles ainsi contraintes par leurs Parens reçussent le voile avant l'age de 40. ans; & leur donnant la Liberté de se marier jusqu'à cet âge. La même Loi reprime severement les Veuves, qui, n'ayant point d'Enfans, renonçoient aux secondes nôces, par Libertinage & non par Vertu. Cette Loi est dattée de Ravenne le 26. d'Octobre 458.

Je passe sous silence quelques autres Decretales. Mais, je crois qu'on fera bien.

(41) Leon. Epist. 115.

(42) Leon. Epist. 129.

(43) Lib. Pontifical.

(44) Nov. Major. iii. 8.

An de J.C.  
457.

An de J.C.  
458.

Decretale  
à Nicetas.

Loi contre  
les Preus  
qui for-  
çoient  
leurs filles  
à vivre  
dans le  
celibat.



An de J.C.  
459.

Ceremo-  
nies du  
Baptême.

bien aisé d'apprendre quelle étoit encore, par raport au Baptême, la Discipline de l'Eglise sous le Pontificat de St. Leon. C'est ce que nous voions par une Lettre de ce Pape adressée à tous les Evêques de la Campanie, & des deux Provinces voisines, nommées le *Samnium* & le *Picenum*. Elle est dattée du 6. de Mars 459. St. Leon y reprend fortement ces Evêques, de ce qu'ils administroient le Baptême sans nécessité hors les deux jours de Pâques & de la Pentecôte, & qu'ils le donnoient sans les Préparations nécessaires; l'instruction, les exorcismes, l'imposition des Mains, & les Jeûnes. Il leur reproche de mépriser ainsi les Regles par un motif d'interêt; & il exprime les cas de nécessité, où l'on doit administrer le Baptême en tout tems; savoir une Maladie desesperée, une incursion d'Ennemis, la crainte du Naufrage. Cette Discipline étoit encore d'usage long-tems après, comme il est aisé de le demontrer par les Canons de quelques Conciles & sur-tout par quelques Capitulaires de nos Rois (45). La sincérité, dont je fais profession, m'oblige d'avouer, que cette pratique fournit, à mon avis, une preuve triomphante en faveur des Protestans; & fait voir clairement, qu'alors on ne croioit pas que le Baptême fût absolument nécessaire pour être sauvé. Car, ne mouroit-il pas des Personnes sans avoir reçu ce Sacrement? Et si l'on avoit crû que tant gens eussent été damnez, faute d'avoir été baptizez, l'Eglise, *toujours charitable*, n'auroit-elle pas apporté quelque changement dans sa Discipline?

Decret du  
Pape en  
faveur de  
la Confes-  
sion secre-  
te.

Sous l'année 450. j'ai parlé de l'usage qui abolit dans l'Eglise celui de la Confession publique. Dans la même Lettre aux Evêques de la Campanie, St. Leon donne force de Loi à cette nouveauté: car, il reprend fortement ces Evêques, de ce qu'ils faisoient reciter publiquement la Confession des Penitens. „ Cette abondance de foi, dit-il, est louable, qui fait que l'on craint „ Dieu, jusqu'à ne pas craindre de rougir devant les hommes; mais, tous „ les Péchez ne sont pas de telle nature, que ceux qui demandent la Peni- „ tence ne craignent point de les publier; & plusieurs s'éloigneroient, ou „ par la honte, ou par la crainte de leurs Ennemis, qui pourroient les „ poursuivre en vertu des Loix. Il suffit donc que les Péchez soient con- „ fessez, premierement à Dieu, & ensuite au Prêtre, par une Confession se- „ crette. „ Ces raisons me paroissent bien fortes en faveur de la Confession Auriculaire; & il me semble que, jusques à present, les Protestans les ont plutôt éludées, qu'ils ne les ont refutées.

An de J.C.  
460.

Jeûnes  
établis par  
St. Leon.  
Les Rogations.

On prétend (46) que St. Leon ordonna, environ l'an 460., l'observation de quatre Jeûnes solempnels durant l'année; savoir du Carême, de la Pentecôte, du septième & du dixième mois. Mais ce Reglement n'eut pas force de Loi; & c'est tout le plus, s'il fut observé à Rome même. Peu de tems après, il y eut dans la Gaule Lyonnoise des Tremblemens de Terre, des Incendies, & plusieurs autres fleaux qui effraierent tous les Habitans de ces

(45) Voyez *Edm. Martene, de Antiquis Eccl. Ritib. Lib. 1.* sont introduites dans l'Eglise; pag. 71. & suiv. Edit. d'Amsterdam. 1717. in 12.

(46) *Hist. des Cerem. & des Superstit. qui se*



ces Quartiers. Mamert, Evêque de Vienne en Dauphiné, eut recours aux Jeunes, & à la Priere, pour flechir la Justice de Dieu (47). On ne sauroit nier que cela ne fut conforme au veritable esprit de l'ancienne Eglise. Mais je ne saurois approuver entierement la pratique superstitieuse & periodique de cette abstinence qui est connuë parmi nous sous le nom des *Rogations*. Mamert n'avoit pas dessein d'affujeter les fideles de tous les Pais aux pratiques de Pieté qu'il introduisit dans son Diocèse, pour les besoins de son Troupeau.

Je ne fais à quelle année on doit rapporter une action assez singuliere, que quelques Auteurs attribuent à Leon I., & qu'ils racontent de deux manieres. Les uns disent (48) qu'une femme devote, & d'une beauté peu commune, fut admise le jour de Pâques, selon la coutume, à baiser la main de ce Pontife, & qu'il sentit la Rebellion de la Chair contre l'Esprit; ce qui l'obligea de se couper la main qui avoit causé en lui ces marques de la foiblesse ou plutôt de la force humaine. Ils ajoutent que comme, depuis cette mutilation, il ne disoit plus la Messe, il s'éleva des Murmures parmi le Peuple qui firent qu'il demanda instamment à Dieu la restitution de sa main, & qu'il l'obtint. Depuis ce tems-là, dit-on, la coutume de baiser les mains du Pape fut changée en celle de lui baiser les pieds. D'autres assurent (49), que Leon se coupa la main, parce que sa conscience lui reprochoit d'avoir conféré les ordres à un homme indigne. Mais, Theophile Raynaud pretend que ce recit est fabuleux; & il observe que la coutume de baiser la main du Pape le jour de Pâques n'a pas été interrompue, de quelque Sexe que l'on soit; & quant au scrupule de l'ordination mal conférée, il fait voir que cette fable est fondée sur un mal entendu. Cependant, quelques-uns assurent que la main, que St. Leon s'étoit coupée pour éteindre le feu impudique (50), lui fut rendue par la vertu d'une Image de la très-sainte Vierge, & que cette image étoit de la façon de St. Luc. St. Antonin & plusieurs autres le rapportent, & néanmoins le Cardinal Baronius a de la peine à le croire (51). Pour moi, je rejette hautement ces sortes de Miracles. Permis pourtant à qui voudra de les croire.

Après le ravage des Vandales, le Pape Leon renouvela, dit-on (52), l'argenterie par toutes les Eglises de Rome: aiant fondu pour cet effet six grands Vases de cent livres chacun, donnez autrefois par Constantin. Il repara la Basilique de St. Pierre, & y fit une voute qu'il orna. Il rebâtit aussi la Basilique de St. Paul frappée du tonnerre, & y fit une voute, où il fit peindre en Mosaique notre Seigneur Jesus-Christ, accompagné des 24. Vieillards; avec une inscription qui marque que cette Eglise avoit été commencée par Theodose, achevée par Honorius, & ornée par Placidie & par St.

An de J.C.  
461.An de J.C.  
461.St. Leon  
se coupe  
la Main.Ses Libe-  
ralitez aux  
Eglises. Sa  
Mort.

(47) Sidon. Lib. I. Epist. 1.

(48) Theophile Raynaud, *Hoplothec. Sect. 2. Serie 3. c. 10. & 20.*(49) Voyez Sabellicus, lib. 5. *Andreas Eborensis, tit. de Castitate, & Majol. lib. 1. de irregularitate, c. 14. n. 4. Theophile Ray- Tom. I.*

naud cite ces Auteurs.

(50) Paulus de Angelis, in *Descript. Basilicae Sae. Mariae Majoris de Urbe*, apud Daniel. Papebroch, *Respons. ad exhib. error. p. 14.*(51) Papebroch, *Resp. ad exhib. error.*

(52) Lib. Pontif.



An de J. C. 461. St. Leon. Il fit élever une autre Basilique sous le nom du Pape St. Corneille, proche du Cimetiere de Calliste, sur la voie Appienne. Il établit aux sepulchres des Saints Apôtres des Gardiens que l'on appelloit Chambriers, & qui eurent depuis le titre de Chapelain. Il fit quatre Ordinations à Rome au Mois de Decembre, & ordonna 81. Prêtres, 31. Diacres, & 185. Evêques en divers lieux. Il tint le St. Siege un peu plus de 21. ans, & mourut, comme l'on croit (53), l'onzieme d'Avril, jour auquel on honnore maintenant sa Memoire dans l'Eglise.

Son Caractere. La Vie de St. Leon, que je viens d'écrire avec toute l'impartialité que l'amour de la verité demande d'un Historien, prouve qu'il meritoit le surnom de GRAND. Il avoit de très-belles qualitez. Il avoit le Jugement net, & l'Esprit parfaitement beau. Il étoit savant & éloquent. Mais on ne sauroit approuver son Ambition, ni l'Esprit persecuteur qui l'agitoit. Sans ces deux défauts, on seroit contraint d'avouer, que c'étoit un homme parfait, autant que les plus grands hommes ont pu l'être. Le stile noble & elegant de ses Ecrits fait une belle partie des Eloges que tout le monde s'accorde à lui donner. C'est le premier de tous les Papes dont nous aions un Corps d'Ouvrages; & la meilleure Edition est celle du Pere Quesnel (54). Mr. l'Abbé Anthelmi pretendit en 1689, que tous les Ouvrages qu'on attribue à St. Leon dans cette belle Edition ne sont pas de ce Pape, mais de St. Prosper. Il a fait imprimer là-dessus des Differtations Critiques, qu'on trouve assez facilement, & qu'il est à propos de lire pour juger de cette savante Dispute.

Principes ridicules & impies du Ministre Jurieu.

Enfin, on remarquera que le fameux Ministre Jurieu s'est fort embarrassé, en mettant l'Epoque de l'Ante-Christ sous le Pape Saint Leon; & on lui a prouvé demonstrativement (55), que, selon ses Principes, non seulement un Idolâtre, mais encore le Chef de l'Idolatrie Anti-Chrétienne, se trouve dans le nombre des Elûs; & que l'Idolatrie n'empêche pas le salut. Jurieu, couvert d'une éternelle Confusion, n'a pas ôsé repliquer.

LEON I.  
SEVERE.  
ANTHEMIUS.  
Empereurs.

HILAIRE,  
XLVIII. PAPE.

CHILDERIC,  
Roi de France.

Naissance d'Hilaire, & ce qu'on fait de lui avant son Pontificat.

HILAIRE, que l'on nomme quelquefois par corruption Hilarus, étoit de Sardaigne, & fils d'un nommé Crispinus. Nous ne savons rien, ni de son Education, ni des Actions particulières de sa Vie, avant son Pontificat; si ce n'est que le Pape St. Leon l'envoia en 449. au Concile d'Ephefe,

(53) Voyez Quesnel, Dissert. I. n. 3. & 4. Marcellini Chronic.

(54) Cette Edition fut imprimée à Paris en 1675. Il est bon de consulter le Journal des Savans, du 17. Fevrier 1676, & la Bi-

bliothèque des Auteurs Eccl. de Mr. Du Pin, to. 3. 2. part.

(55) Mr. De Maux, 3. Avertissem. aux Protestans sur les Lettres du Minist. Jurieu contre l'Hist. des Variations.



phese, où il soutint avec fermeté les Droits de l'Evêque de Rome, & d'où il se sauva, comme je l'ai remarqué dans la Vie du Pape précédent. J'ajoute ici que le Diacre Hilaire, étant de retour à Rome, écrivit (a) à l'Imperatrice Pulcherie, que le Pape avoit condamné dans un Concile de Rome tout ce qui s'étoit fait à Ephese, en faveur d'Eutychés. On dit encore, que dès qu'il eut le loisir de respirer des fatigues & des dangers de son voiage, il consacra dans Rome une Chapelle à St. Jean l'Evangeliste. Ce fut lui qui engagea Victorius d'Aquitaine à dresser un Canon Patchal pour lever les difficultés, qui embarrassoient l'Eglise tous les ans, pour fixer le jour de la solennité de Pâques: ce que d'autres ne rapportent qu'au tems de son Pontificat, trompez par l'ambiguité des termes de Gennade (b). On peut juger de sa capacité par la confiance que Leon I. avoit en lui. C'est une preuve incontestable de son merite.

An de J.C.  
461.

Après la mort de St. Leon, le Clergé de Rome jugea que personne n'étoit plus propre à gouverner l'Eglise, que le Diacre Hilaire. Il fut donc élu, la même année 461. au Mois de Novembre; mais, il seroit très-difficile de fixer le jour de son ordination (c), quoique, suivant la plus commune opinion, on soutienne qu'il fut sacré le 12. de Novembre. Dès qu'il fut élevé sur le Siege de Rome, il écrivit (d) une Lettre circulaire aux Orientaux, par laquelle, il condamnoit de nouveau Nestorius, & approuvoit les Conciles de Nicée, d'Ephese I. & de Calcedoine. Cela peut-être vrai; mais, nous n'avons plus cette Lettre; & j'avoue que l'autorité du Pontifical, sur lequel on fonde ce fait, ne me paroît pas assez forte.

An de J.C.  
461.

Son Elec-  
tion.

Je ne grossirai point mon Ouvrage des Canons de quelques Conciles qui se tinrent dans les Gaules: mais, je dois remarquer qu'un nommé Hermès aiant été ordonné Evêque de Beziers, les Habitans ne voulurent pas le recevoir, parce qu'en effet sa vie passée le rendoit indigne de l'Episcopat. Le Pape Hilaire en étant instruit, par un Dacre nommé Jean, écrivit à (e) Leonce d'Arles, à qui il avoit déjà écrit deux Lettres au commencement de cette année 462. Il l'exhortoit à lui envoyer une Relation de la conduite d'Hermès, afin qu'il pût interposer son jugement dans cette affaire. Cette Lettre est dattée du 3. de Novembre 462. On envoya des Deputez de part & d'autre; & deux Evêques de Gaule, Fauste & Auxanius, étant venus à Rome assistèrent au Concile que le Pape tint dans le même mois de Novembre avec les Evêques qui s'étoient assemblez en grand nombre, & de diverses Provinces, pour l'Anniversaire de son Ordination. L'affaire d'Hermès y fut jugée, & le Pape écrivit la Decision du Concile aux Evêques des Provinces de Vienne, de Lion, de Narbonne, & des Alpes Pennines. Hilaire dit (f), que, pour le bien de la Paix & par indulgence, Hermès demeurera Evêque de Narbonne.

An de J.C.  
462.

Affaire  
d'Hermès  
Evêque de  
Beziers.

(a) *Apud Baron. Annal. Eccl. ad an. 449.*  
§. 146.

(b) *Gennad. Vir. illust. c. 8.*

(c) *Basnage de Flotteville, Annal. Politico-Eccl. ad an. 461. §. 4.*

(d) *Lib. Pontific. Baronius, Annal. Eccl. ad an. 461. §. 14.*

(e) *Hilar. Epist. 7. to. 4. Concil. p. 1040.*

(f) *Epist. 8.*



An de J. C.  
462.

Regle-  
ment tou-  
chant la  
tenue des  
Conciles.

bonne; mais à condition qu'il n'aura point le pouvoir d'ordonner les Evêques: Pouvoir qui est tranferé à Constantius, Evêque d'Uzés, comme le plus ancien de la Province; mais, après la mort d'Hermés, le Droit des ordinations reviendra à l'Evêque de Narbonne. Pour éviter de pareils inconveniens, le Pape recommande aux Evêques de tenir tous les ans un Concile des Provinces dont on pourra l'assembler. Leonce, Evêque d'Arles, devoit marquer le tems & le lieu du Concile, par ses Lettres aux Metropolitains; mais, il falloit consulter le St. Siege dans les affaires plus importantes, qui ne pourroient être terminées au Concile de la Province. Le Pape ajoutoit dans cette Lettre, qu'aucun Evêque, ni aucun Clerc, ne devoit fortir de sa Province sans avoir des Lettres de son Metropolitan; & qu'en cas qu'il ne voulût pas leur en accorder, par quelque inimitié, ils pourroient s'adresser à l'Evêque d'Arles, qui ne donneroit cette permission que pour de bonnes raisons. Le Pape declare encore, que sur les plaintes de l'Evêque d'Arles, qui redemandoit quelques Eglises de sa dependance que son Predecesseur Hilaire avoit abandonnées à d'autres, il leur avoit renvoié cette affaire, afin qu'ils l'examinassent. Enfin, il les avertit de ne pas souffrir qu'on alienne les Biens de l'Eglise, si cette alienation n'est approuvée par le Concile. Cette Lettre est datée du 3. de Decembre 462.

An de J. C.  
463.

Le Pape  
persecute  
St. Ma-  
mert. Ses  
Lettres sur  
ce sujet.

St. Mamert, Evêque de Vienne, celebre dans toute la Gaule par sa piété, acquit une nouvelle gloire par la Persecution que le Pape lui fit en 463. sur ce que l'on s'étoit plaint à Rome que Mamert avoit ordonné un Evêque à Die, malgré le Peuple, & par violence. Hilaire fit des reproches à Leonce d'Arles (g) de ne l'avoir pas averti de cette entreprise, & lui ordonna de faire examiner cette affaire dans son Synode, & de lui en faire son raport par une Lettre Synodale. La Lettre du Pape est datée du 10. Octobre 463. Il en écrivit une autre (h) aux Evêques des Provinces de Vienne, de Lion, de Narbonne, & des Alpes, par un Evêque nommé Antoine: les exhortant à reprimer cette entreprise & les autres de même nature, & à tenir plus exactement leurs Conciles.

An de J. C.  
464.

Leonce d'Arles & son Synode parlerent au Pape de l'action de St. Mamert avec beaucoup de moderation, & comme d'une chose qui ne les faisoit point. Mais Hilaire, voulant augmenter le credit que son Predecesseur avoit acquis dans la Gaule, franchit en cette occasion les bornes de l'Equité. Il considéra l'entreprise de Mamert, comme un attentat impardonnable. Il accusa (i) ce Saint Evêque d'orgueil, de présomption, & de prévarication. Il le menaça même de lui ôter tous ses Privileges, & de le priver du Droit qu'il avoit obtenu de St. Leon, s'il vouloit soutenir ce qu'il avoit fait comme aiant eu Droit de le faire, & continuer dans la suite à en agir de la même maniere. Il dit que Mamert devoit être deposé, avec l'Evêque de Die qu'il avoit ordonné contre les Regles; mais, pour conferver la Paix des Eglises, il en usé avec plus de moderation, & se contenté d'or-

(g) Hilar. Epist. 9. to. 4. Concil. p. 1043.

(i) Epist. 4.

(h) Epist. 10.



d'ordonner que l'Evêque de Die seroit confirmé par celui d'Arles. Il chargea l'Evêque Veranus de faire signifier & executer ces ordres sur les lieux, comme Délegué du St. Siege. Tout cela est contenu dans une Lettre du Pape, dattée du 24. Fevrier 464. Jamais homme ne fit paroître une patience plus parfaite que St. Mamert, qui ne manquoit pas de raisons très-solides, pour justifier sa conduite, & maintenir les Droits de son Eglise; & s'il est condamnable à quelques égards, ce n'est assurément que pour n'avoir pas protesté contre l'Usurpation de l'Evêque de Rome. Il ne faut pas oublier la Reflexion judicieuse du Cardinal Baronius sur ce sujet (k): „ Ne vous „ étonnés pas, dit-il, que le Pape Hilaire s'éleve avec tant de vehemen- „ ce contre Mamert, Prelat d'une pieté singuliere; car, dans les affaires li- „ tigieuses, tout homme peut aisement être trompé. C'est ce qui étoit ar- „ rivé quelque tems auparavant à St. Leon, qui, pour une pareille affaire, „ chargea St. Hilaire d'Arles d'Injures très-violentes. Qui ne fait que souvent „ les oreilles des Papes sont remplies de fausses accusations, & qu'ils ne sont „ point à l'abri de la surprise! De sorte que, s'imaginant agir avec équité, „ ils persecutent un Innocent. „ Telle est l'idée qu'un illustre Cardinal nous donne de ces Juges infaillibles de la Foi. Et si ce qu'il en dit n'est pas conforme aux Prejugez des Ultramontains, il parle du moins selon la Verité.

An de J.C.  
464.

Moderation de St. Mamert. Excellente Reflexion de Baronius.

Deux affaires importantes acquirent encore un nouveau Droit au St. Siege sur l'Espagne. Ascanius, Evêque de Tarragone, & tous les Evêques de la Province, écrivirent (l) au Pape Hilaire pour se plaindre de Sylvain, Evêque de Calahorre, à l'extrémité de la même Province, qui avoit ordonné un Evêque que le Peuple ne demandoit point; & avoit pris un Prêtre d'un autre Evêque, pour le faire Evêque malgré lui. L'Evêque de Sarragosse s'en étoit plaint, & avoit averti tous les Evêques voisins de se separer de ce Schismatique. Les Evêques de la Province de Tarragone prioient donc le Pape de leur prescrire, ce qu'ils en devoient ordonner dans leur Concile. L'autre affaire, sur laquelle ils lui écrivirent (m) bien-tôt après, étoit que Nundinaire, Evêque de Barcelone, avoit déclaré en mourant, qu'il desiroit avoir pour Successeur Irenée, déjà Evêque d'une autre Ville, dependant originairement de la même Eglise, à qui il laissoit le peu de bien qu'il avoit. Les Evêques de la Province, aiant égard à la volonté du Defunt, & au consentement du Clergé & du Peuple de Barcelone, & des plus considerables de la Province, consentirent à la translation d'Irenée, & ils firent la sottise d'en demander au Pape la confirmation, comme si cette formalité eut été necessaire.

An de J.C.  
465.

Le Pape acquiert de nouveaux Droits sur l'Espagne.

Un Concile (n) tenu à Rome le 17. de Novembre 465., à l'occasion de l'anniversaire de l'ordination du Pape, examina ces deux affaires. On y fit cinq Canons, que le Pape prononça, & que les autres Evêques approuverent par leurs acclamations. Le quatrieme Canon porte qu'un Evêque doit con-

Concile de Rome, ou l'on décide de deux affaires qui concernoient les Evêques d'Espagne.

(k) Baronius, *Annal. Eccl.* ad an. 464, §. 8.

(l) *Epist.* 1. *Tarr.* To. 4. *Concil.* p. 1053.

(m) *Epist.* 2. *Tarr.*

(n) To. 4. *Concil.* p. 1060.



An de J.C.  
465.

Decision  
du Pape  
contre les  
Resigna-  
tions.

Soumis-  
sion des  
Evêques  
d'Espagne  
aux Ora-  
cles de Ro-  
me.

damner de lui-même, ce que lui ou ses Predecesseurs ont fait contre les Regles, & que s'il ne le fait, il en sera chatié. Le cinquieme est contre les Evêques, qui designent en mourant leurs Successeurs, prevenant ainsi & empêchant les Elections legitimes. Quels Canons rigoureux ne faudroit-il pas faire contre les Resignations simoniaques, les Coadjutories, & une infinité d'autres Abus, qui se sont glissés dans la Discipline des Matieres Beneficiales, & que le Droit nouveau semble autoriser, quoique tout le Droit ancien soit contraire à cet usage (o), & que de plus le Concile de Trente (p) declare nettement que ce qui a la moindre apparence de succession hereditaire dans les Benefices est odieux & contraire aux Saints Canons?

Tel fut aussi le sentiment du Pape Hilaire, & des autres Evêques assemblez avec lui. Tous se récrierent contre cet Abus de donner des Benefices comme par Testament. De même, ils declarerent qu'Irenée, étant Evêque d'une Eglise, ne pouvoit pas être transferé à celle de Barcelone. Ainsi tout étant réglé, suivant l'exacritude d'une bonne Discipline, le Pape en écrivit le resultat dans une Lettre (q) Decretale, adressée à Ascanius & à tous les Evêques de la Province de Tarragone, & dattée du 30. Decembre 465. Il marque d'abord qu'il avoit reçu des Lettres des Magistrats & des principaux Citoyens de plusieurs Villes d'Espagne, pour excuser la conduite de Silvain; ce qui fait que, vû la nécessité des tems, il pardonne le passé, pourvû qu'à l'avenir on observe les Canons; & il ordonne que l'on ne consacrerait aucun Evêque, sans le consentement du Metropolitan. Ensuite, il decide qu'Irenée doit quitter l'Eglise de Barcelone, & qu'Ascanius doit ordonner à sa place une Personne qui ait les conditions & les qualitez requises: qu'à l'égard des Evêques qui avoient été ordonnez sans son consentement, on pouvoit les laisser, s'ils n'avoient point été mariez deux fois, & s'ils n'avoient pas épousé une veuve: qu'il falloit prendre garde qu'il n'y eut pas deux Evêques dans une même Eglise: que l'on ne devoit point ordonner une personne ignorante ou étrepiée, non plus que ceux qui avoient fait penitence; & enfin il ajoute que si Irenée ne veut pas quitter le Siege de Barcelone, il merite d'être entièrement privé de l'Episcopat.

Il n'est pas étonnant que le Pape Hilaire ait parlé de ce ton d'autorité, & avec cet air decisif, qui conviennent si mal à un Evêque qui écrit à ses Collegues. C'étoit la faute d'Ascanius & des autres Evêques de la Province de Tarragone, puisqu'ils avoient parlé eux-mêmes, dans leurs Lettres, avec beaucoup de respect & de soumission pour le St. Siege, & qu'ils avoient temoigné au Pape qu'ils regardoient comme le Successeur de St. Pierre, dont la Primauté devoit inspirer de la crainte & de l'amour à tous les Chrétiens: ajoutant qu'ils avoient recours à lui pour recevoir des reponses fideles d'un endroit où l'on ne juge point de choses par erreur, ni par préoccupation, mais après une Delibera-

(o) Richard Simon, Hist. de l'Orig. & du Progrès des Rois. Eccl. pag. 166. Edit. de 1703. in 12.

(p) Concil. Trid. Sess. 25. de Reform. c. 7.  
(q) Hilar. Epist. 2. To. 4. Concil. p. 1035.



beration vraiment Episcopale. Je veux croire que ce n'est-là qu'un compliment (r) : mais, on m'avouera qu'il approche trop d'une lâche flatterie, & que ces sortes de complimens passent aujourd'hui dans l'esprit des Papes, & de leurs Adulateurs, pour des verités au-dessus du doute.

Ingenuus, Evêque d'Ambrun, qui avoit assisté au Concile dont je viens de parler, se plaignit au Pape que la Decision du Concile tenu à Rome en 462. prejudicioit au Droit de Metropole qu'il pretendoit avoir dans la Province des Alpes Maritimes, & les avantages accordez à l'Evêque Auxanius, avoient été obtenus par surprise. Hilaire eut égard à cette remontrance; & pour remedier au mal qu'il avoit fait, il écrivit (s) à Leontius, Veranus, & Victurus de regler cette affaire suivant les Loix de l'Eglise, & les reglemens de son Predecesseur; ne voulant pas que l'on eut le moindre égard aux Declarations que l'on pretendoit avoir obtenues de lui par surprise, lorsqu'elles se trouveroient contraires aux Saints Canons & aux Jugemens de ses Predecesseurs. Il confirme donc à l'Evêque d'Ambrun le Droit de Metropole, & ordonne que l'on suivra ce qui a été réglé par St. Leon, touchant les Evêchez de Cemele & de Nice. „ C'est ainsi, dit Mr. Du Pin (t), que „ l'ambition des Evêques fournissoit aux Papes un moien d'aggrandir tous „ les jours leur autorité, & de se rendre entierement dependans, en favori- „ sant tantôt les pretensions des uns, & tantôt celles des autres. „

Anthemius étant venu à Rome pour prendre possession de l'Empire, il étoit à craindre que les Heresies qui regnoient en Orient ne s'introduisissent dans l'Eglise d'Occident; car Philothée, Heretique Macedonien, qui jouissoit de la faveur d'Anthemius, vouloit qu'on permit a toutes les Sectes de faire leurs Asssemblées. Le Pape Hilaire ne gouta pas cette Liberté de Conscience; & il pria Anthemius d'en empêcher le Progrès (u). Il lui en parla même publiquement & à haute voix dans l'Eglise de St. Pierre, & l'obligea de promettre avec serment qu'il n'en seroit rien.

Hilaire mourut peu de tems après qu'il eut ainsi manifesté son Esprit d'Intolerance; car, on raporte sa mort au mois de Septembre 467. quoiqu'on n'en sache pas le jour. Il fut enterré dans la Grotte du Monastere de St. Laurent, & l'Eglise honnore sa Memoire le 10. de Septembre. Il étoit atteint de la Maladie des Papes, je veux dire qu'il avoit de l'Orgueil & de l'Ambition. Il ne manquoit, ni d'experience, ni de savoir. Il n'avoit pas autant d'Eloquence que St. Leon: mais, il y a de la netteté dans ses écrits, & on les comprend facilement. Il savoit fort bien les Loix, & la Discipline de l'Eglise, & il faisoit valoir son autorité avec trop de hauteur pour faire observer les Canons des Conciles, & les Reglemens émanés de son Siege. On ne voit pas qu'il ait introduit des nouveautez dans la Religion; & c'est principalement par cet endroit, que sa Memoire doit être chere à tous les Chrétiens.

An de J.C.  
465.

Le Pape reforme un jugement précipité.

An de J.C.  
467.

Il s'oppose aux Heretiques.

Sa Mort & son Caractere.

On

(r) Du Pin, nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl. T. 3. 2. part. pag. 569. Edit. de Paris in 8.

(s) Hilar. Epist. 4.

(t) Bibliot. des Aut. Eccl. to. 3. 2. part. pag. 572. Edit. de Paris.

(u) Gelas. Epist. 13. to. 4. Concil. p. 1205.



An de J. C.  
467.

Ses Libe-  
ralitez.

On dit (x) qu'il bâtit plusieurs Eglises & donna un très-grand nombre de Vases sacrez, apparemment pour reparer le pillage des Vandales. Il fit trois Oratoires dans le Baptistere de la Basilique de Constantin; un de St. Jean Baptiste, un de St. Jean l'Evangeliste, & un de la Sainte Croix: où il mit, *si credere fas est*, du Bois de la vraie Croix, avec une Croix d'or, ornée de pierreries, du poids de vingt livres. Il y avoit dans le Baptistere une cuve de Porphyre, & trois cerfs d'argent qui versoit de l'eau, chacun du poids de trente livres; un agneau d'or, & une colombe d'or. Tous les vases qu'il donna montoient à quatre-vingt-quatorze livres d'or & mille deux cent cinquante deux livres d'argent. Il fit aussi un Oratoire de St. Etienne dans le même Baptistere de Latran, & mit au même lieu deux Bibliothèques, ou plutôt deux Armoires de Livres. Il fit des Monasteres auprès de St. Laurent, avec un Bain & un Palais. Dans une Ordination qu'il fit au mois de Decembre, il crea 25. Prêtres, 6. Diacres, & 22. Evêques. On compte (y) qu'il tint le St. Siege cinq ans & dix mois, & que la Vacance fut de dix jours.

LEON I.  
ZENON.  
Empereurs  
d'Orient\*.

SIMPLICIUS,

CHILDERIC,  
Roi de France.

X L I X. P A P E.

Naissance  
& Elec-  
tion de  
Simpli-  
cius.

**T**ibur, dans l'ancien *Latium*, aujourd'hui Tivoli dans la Campagne de Rome, fut la Patrie de SIMPLICIUS, fils de Castin. L'Histoire ne nous apprend rien de ce qu'il fit dans sa Jeunesse. Mais on (a) suppose qu'il la passa dans une grande Simplicité, vivant dans l'innocence & dans la crainte du Seigneur. On ne fait pas en quel tems il entra dans le Clergé de Rome, ni ce qu'il fit dans l'exercice de son Ministère. Cependant, il faut croire qu'il s'y comporta avec beaucoup de prudence. Son élévation sur le St. Siege en est la preuve; & l'on croit qu'il fut élu le 20. de Septembre de l'an 467. Il eut d'abord à combattre les Heretiques Macedoniens que l'Empereur Anthemius avoit amenez à Rome; &, par sa fermeté, non seulement il empêcha qu'ils ne fissent du progrès; mais il rendit encore inutile la protection que le Prince leur accordoit.

An de J. C.  
467.

Vains ef-  
forts de  
l'Empe-  
reur pour  
faire ap-  
prouver le  
28. Canon  
du Concile  
de Calce-  
doine.

Dès que l'Empereur Leon fut informé de l'élection de Simplicius, il lui écrivit pour l'en feliciter; & il le pressa en même tems de confirmer le Canon 28. du Concile de Calcedoine, qui étoit le siege de Constantinople au second rang de la Dignité Episcopale. Mais, il n'en pût rien obtenir. On loue Simplicius de sa fermeté, & de sa résistance à la volonté de l'Empereur! N'est-ce pas prendre le Public pour Duppe? Bien loin que je vueille imiter

(x) *Lib. Pontif.*

(y) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXIX. §. 28.*

\* Les Empereurs d'Occident furent durant ce Pontificat, *Anthemius, Olybrius,*

*Glycerus, Julius Nepos, & Augustulus.*

(a) *Baronius, Annal. Eccl. ad an. 467. Anastase le Bibliot. in Pontificib. Rom.*



imiter la conduite de ces lâches Adulateurs de la grandeur Romaine, je blâme hardiment l'ambition des Papes; & ce que d'autres nomment *constance admirable*, je l'appelle ici *obstination criminelle & punissable*. N'est-ce pas attenter au pouvoir des Rois, que de louer Simplicius d'avoir obligé un Empereur à renoncer à ses Desseins?

Il est à presumer que durant l'espace de 8. ou 9. ans, Simplicius gouverna l'Eglise de Rome avec une sollicitude vraiment Pastorale, au milieu des troubles & des desordres affreux qui regnoient dans l'Empire. En 475. il eut sur les bras une affaire un peu fâcheuse, qu'il termina à l'avantage de son Siege, par une rigueur assez commune dans la conduite des Vicaires de Jesus-Christ. Gaudence, Evêque d'Assisi ou Auginum, aiant fait des ordinations contre les regles fut traité avec toute la severité qu'on peut attendre d'un homme qui a tous les talens pour se faire craindre, & tout le pouvoir nécessaire pour se faire obéir. Ainsi, le Pape Simplicius priva Gaudence du Droit de faire les Ordinations; & il avoit donné pouvoir à un de ses Collegues, nommé Severus, de les faire dans l'Eglise de cet Evêque. Il l'avoit aussi depouillé de l'administration de son temporel, parce qu'il en avoit fait un mauvais usage, ne lui en laissant que la quatrieme partie, & appliquant les trois autres, à la Fabrique, à la nourriture des Pauvres & des Pelerins, & à la subsistance des Clercs. De plus: il lui ordonnoit de restituer les trois parts qu'il avoit perçues pendant trois ans, & d'obliger ceux à qui il avoit cédé des Biens de l'Eglise de les abandonner. La Lettre qui contient ce reglement est du 29. Novembre 475.

Acace Patriarche de Constantinople mit de nouveau l'humilité de notre St. Pape à une facheuse épreuve. Il employa l'Empereur Zenon, pour faire approuver à Rome le 28. Canon du Concile de Calcedoine: mais, le Pape se rendit inflexible. Bientôt après, Zenon fut chassé du Thrône par Basilisque, qui s'empara de l'Empire d'Orient, & retablit les Prelats Eutychiens, que l'Empereur Leon, à l'instance des Orthodoxes, avoit persécuté assez violemment. Acace de Constantinople (b) fut le seul des Patriarches qui résista à Basilisque, & refusa de souscrire, aiant pour lui les Moines, & tout le Peuple de Constantinople, qui s'assembla dans l'Eglise contre Basilisque. Des Prêtres, des Abbez, & des Moines zelez de Constantinople, avoient déjà donné avis au Pape du retour de Timothée Elure, & des troubles qu'il excitoit à Constantinople pour se faire retablir à Alexandrie: sur quoi le Pape écrivit (c) à l'Empereur le 10. de Janvier 476. pour l'exhorter à suivre les Exemples de Marcien & de Leon, sous les quels il avoit été élevé; à maintenir comme eux le Concile de Calcedoine & la Lettre de St. Leon, où la foi est si clairement expliquée: à retablir dans le Siege d'Alexandrie l'Evêque Catholique, & en chasser le Meurtrier Timothée Elure. En même tems il écrivit (d) à Acace, le chargeant, même comme son Legat, de se joindre aux Prêtres & aux Moines qui résistoient

(b) Evagre, Hist. Eccl. Lib. III. Theod. Lect. I.

Tom. I.

(c) Simpl. Epist. 4. to. 4. Concil. p. 1070.

(d) Epist. 5.

An de J. C.  
474.

An de J. C.  
475.

Le Pape  
maltraite  
Gaudence  
d'Assisi.

An de J. C.  
476.

Troubles  
en Orient.  
Conduite  
d'Acace de  
C. P. Lettre  
du Pape  
à l'Em-  
pereur.



An de J. C. 476. à Timothée, & de solliciter avec eux l'Empereur, pour l'exclure d'Alexandrie, & empêcher qu'on ne parlât de tenir un nouveau Concile. „ Car, „ dit-il, on n'en a jamais tenu, que quand il s'est élevé quelque nouvelle erreur, ou quelque doute dans les Dogmes, afin qu'il fut éclairci par la „ commune Deliberation des Evêques. „

An de J. C. 477. Zenon remonte sur le Thrône. Le Pape lui écrit. Zenon, profitant des troubles que les Orthodoxes & les Eutychiens fomentoient dans les Provinces de l'Empire, & sur-tout à Constantinople, revint d'Isaurie, & remonta sur le Thrône; après quoi il écrivit au Pape Simplicius, qui le congratula (e) de son rétablissement, & l'exhorta à témoigner sa reconnoissance envers Dieu, en protégeant son Eglise. Il le prie avant toutes choses, de delivrer l'Eglise d'Alexandrie de l'Usurpateur; d'y retablir le Pasteur legitime, d'ôter de même ceux que l'Usurpateur a ordonnez, pour mettre à leur place des Evêques Catholiques; enfin de ne souffrir en aucune maniere, que l'on donne atteinte au Concile de Chalcedoine, ni à la Lettre de St. Leon. Cette Lettre du Pape Simplicius est du 8. d'Octobre 477.

Lettre de Simplicius à Acace. Acace envoya au Pape Simplicius le Diacre Epiphane avec une ample Relation de tout ce que les Heretiques avoient fait pour se remettre en credit; demandant comment on pourroit delivrer l'Eglise de la Tyrannie que Timothée Elure y exerçoit. Le Pape lui répondit que c'étoit de l'Empereur, après Dieu, qu'il falloit attendre le secours de l'Eglise: qu'il devoit publier une Ordonnance, pour exiler ceux que Timothée Elure avoit ordonnez Evêques, & retablir les Evêques Catholiques. „ Joignez donc, dit-il, à „ nos Lettres, vos instances & celles de tant d'Evêques, qui sont venus à „ Constantinople, afin que Timothée & ses Sectateurs soient bannis sans „ retour. La même Loi doit comprendre Paul d'Ephese, Pierre d'Antioche, & tous ceux qu'ils ont ordonnez Evêques. Quant à Jean autrefois „ Prêtre de Constantinople, que les Heretiques ont fait Evêque d'Apamée, „ & qui, tournant cette entreprise contre son Auteur, a chassé d'Antioche „ l'Usurpateur Pierre, & usurpé lui-même cette Eglise, il doit être anathematizé & retranché de la société des Chrétiens, sans esperance de retour. Du reste, ajoute le Pape, il ne convient pas que nos freres se „ journent long-tems à Constantinople, maintenant principalement que le „ Peuple de ces Eglises est en alarme à cause de la Persecution passée; de „ peur que quelqu'un ne s'imagine que l'on vucille donner atteinte au Concile de Chalcedoine. Car on tient par tout le Monde pour inviolable ce „ qui a été ordonné par tous les Evêques. „

An de J. C. 478. L'Empereur perse-cute les Eutychiens. L'Empereur Zenon, obsédé par les Orthodoxes, & sur-tout par le Pape, persecuta sans quartier les Eutychiens qui s'étoient emparez de plusieurs Eglises. Pierre le Foulon, Jean d'Apamée, & Paul d'Ephese furent chassés de leurs Sieges, & Zenon en donna avis au Pape Simplicius, le priant que s'ils avoient recours à lui, il ne daignât pas les voir, ni les recevoir à penitence. Le

(e) *Simpl. Epist.* 8. to. 4. *Concil.* p. 1078.



Le Pape les condamna de son côté, & il écrivit à Acace de solliciter l'Empereur, pour les faire chasser hors des limites de l'Empire.

Selon les Orthodoxes de ce tems-là, ces beaux Exploits illustrerent le regne de Zenon; &, selon moi, ils lui imprimerent une tache ineffaçable. Mais, pour éviter une discussion odieuse, je me contenterai de remarquer que quelque tems après Simplicius reçut des Lettres de l'Empereur, & d'Acace de Constantinople, par lesquelles il apprit qu'il y avoit eu de grands desordres à Antioche, où Acace avoit ordonné un Evêque à la place de Pierre le Foulon. Le Pape crût, comme en effet cela pouvoit bien être, que ce n'étoit qu'un prétexte, & que l'Evêque de Constantinople vouloit par-là étendre sa juridiction sur l'Orient, quoique l'Empereur lui eut écrit que cela n'auroit lieu que pour cette seule fois, & qu'à l'avenir l'Evêque d'Antioche seroit ordonné, suivant la coutume, par le Synode d'Orient. Le Pape, dans la reponse (f) qu'il lui fit en datte du 22. de Juin 479. loue la justice qu'il avoit rendue en faisant punir les Auteurs du Massacre d'Etienne, Evêque d'Antioche, & lui dit que ce malheur ne seroit pas arrivé, s'il eut suivi ses Conseils, & chassé de l'Empire Pierre Monge, & les autres Ennemis de la foi. Il approuve enfin l'Ordination de l'Evêque d'Antioche faite par Acace, mais à condition qu'à l'avenir l'Evêque de Constantinople n'entreprendra plus rien de semblable. Il écrivit à Acace (g) dans le même sens; lui recommandant sur-tout que cet exemple ne fut pas tiré à Conséquence.

Cependant, le siege d'Alexandrie venant à vacquer par la mort de Timothée Solofaciole, on élût, pour le remplir, un homme très-orthodoxe & fort éclairé, nommé Jean Talaia. Mais, cette élection déplut à l'Empereur; & Jean, chassé de son Eglise (h), alla à Antioche trouver Illus, Maître des Offices, à qui il raconta ce qui s'étoit passé; &, par son Conseil, il s'adressa à Calendon, Patriarche d'Antioche, dont il prit des Lettres Synodales en sa faveur, & appella au Pape Simplicius. Etant arrivé à Rome, il fut très-bien reçu du Pape, qui écrivit pour lui à Acace de Constantinople. Mais, Acace lui répondit, qu'il ne connoissoit point Jean de Talaia pour Evêque d'Alexandrie: qu'il avoit reçu Pierre Monge à sa Communion; & qu'il l'avoit fait, contre l'avis du Pape à la verité, mais pour la Paix des Eglises, & par ordre de l'Empereur. Le Pape, mal satisfait d'Acace, lui répondit, qu'il n'avoit pas dû recevoir à sa Communion un Heretique condamné; & qu'il ne suffisoit pas que Pierre Monge embrassât la foi Catholique, suivant l'Henotique de Zenon, s'il ne recevoit aussi le Concile de Calcedoine, & la Lettre de St. Leon.

Quoique le Pape fut fort occupé aux affaires d'Orient, il ne negligeoit pas celles d'Occident. Nous avons une Lettre (i) dattée du 29. de Juin 482. par laquelle il reprend secrètement Jean, Evêque de Ravenne, de ce qu'il avoit voulu faire un nommé Gregoire Evêque d'une Eglise, malgré qu'il en eût, & par force. Il ordonne, qu'il sera Evêque de Modene, sans dependre de

(f) *Simpl. Epist.* 14. to. 4. *Concil.*

(g) *Epist.* 15.

(h) *Liber. c.* 18. *Gesta de nom. Acac.*

(i) *Simpl.* 2. *Epist.*

An de J. C.  
479.

Nouveaux troubles à Antioche. Conduite du Pape dans cette Affaire.

An de J. C.  
480.

Jean Talaia implore la protection du Pape.

An de J. C.  
482.

Lettre du Pape à l'Evêque de Ravenne.



An de J. C.  
482.

de l'Archevêque de Ravenne; & que s'il a quelque affaire, elle sera portée directement au St. Siege. Il veut qu'on lui accorde la jouissance d'un Héritage d'une certaine somme dans l'Evêché de Bologne sa vie durant, à condition que la propriété en demeurera à l'Eglise de Ravenne. Il emploie les menaces contre Jean, pour l'obliger à exécuter ses ordres: il lui declare, qu'il a mérité de perdre le Privilège dont il a abusé, & qu'il le traitera à la rigueur, s'il n'obéit pas à ce qui vient d'être ordonné. Il l'avertit enfin, que s'il entreprend à l'avenir de rien faire de semblable, & d'ordonner un Evêque, un Prêtre, ou un Diacre malgré eux, il lui ôtera le Droit d'ordonner dans sa Province de Ravenne.

An de J. C.  
483.

Mort du Pape. Son Caractere & quelques-unes de ses Actions.

On peut juger que cette vigueur Apostolique donnoit beaucoup d'inquietude à Jean de Ravenne & à Acace, & qu'il y avoit lieu de craindre que les deux dernieres demarches du Pape n'eussent des suites facheuses. Mais, toutes ces craintes s'évanouirent, Simplicius étant mort au commencement de l'an 483. Il merite certainement des Eloges: mais, pour les concilier avec la verité des faits, il faut éviter de le louer pour certaines actions qui decouvrent en lui un esprit hautain, & trop opposé à l'humilité des Apôtres. Il dedia (k) l'Eglise de St. Etienne au Mont Celius: celle de St. André au Mont Esquilin, à present ruinée: une autre de St. Etienne près St. Laurent: une autre de Ste. Bibienne. Il établit des Prêtres dans certaines Eglises, pour avoir soin d'administrer alternativement, par semaine, le Baptême & la Penitence en cas de necessité. Il fit trois Ordinations au Mois de Decembre & de Fevrier; & ordonna 58. Prêtres, 11. Diacres, & 36. Evêques en divers lieux. Toutes ses Lettres ne nous ont pas été conservées (l); mais, outre celles dont j'ai parlé, il y en a encore quelques-unes qui se trouvent dans les Conciles du P. Labbe, Tome IV.

ZENON.  
Empereur  
d'Orient.

FELIX III\*.

CLOVIS.  
Roi de France.

L. P A P E.

Felix étoit marié.

**C**ELIUS FELIX étoit de famille Senatoriale, & natif de Rome; ce qui a fait croire au Cardinal Baronius (a), que c'étoit ce Pape, & non Felix IV, que St. Gregoire le Grand comptoit parmi ses Ancêtres. Son Pere, qui se nommoit aussi Felix, étoit Prêtre du titre de l'asciole; & lui-même étoit marié, puisqu'il fut Pere du Trifaicul de Gregoire le Grand.

Loi pour empêcher l'alienation des Biens de l'Eglise.

Après la mort du Pape Simplicius (b), le siege ne vacqua que six jours; & le Clergé s'étant assemblé, avec les Magistrats, dans l'Eglise de St. Pierre,

(k) *Lib. Pontif.*

(l) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 483.*

\* Quelques Auteurs le nomment Felix II. par ce qu'ils donnent le titre d'Anti-Pa-

pe à Felix dont j'ai parlé ci-devant, comme du second Pape de ce nom.

(a) *Baron. not. Mart. p. 94.*

(b) *Lib. Pontif. in Simpl. Concil. IV. Rom. to. 4. Concil. p. 1334.*



re, Basile, Prefet du Pretoire, & tenant la place du Roi Odoacre, parla ainfi :  
 „ Vous vous fouvenez que notre Bienheureux Pape Simplicius nous a re-  
 „ commandé que pour éviter le tumulte, fi Dieu le retiroit de ce Monde,  
 „ on ne fit point d'élection fans nous confulter. Ainfi, nous nous étonnons  
 „ que l'on ait entrepris quelque chofe fans nous; & s'il plait à vôtre Gran-  
 „ deur & à votre Sainteté, nous conſerverons en entier tout ce qui regarde  
 „ l'élection de l'Evêque futur, & nous établirons pour nous & pour nos  
 „ Succelleurs la Loi ſuivante. Qu'aucun Heritage de la Ville ou de la Cam-  
 „ pagne, ni les Ornemens ou les Vaſes ſacrez, qui appartiennent à l'Egli-  
 „ ſe, ou lui appartiendront à l'avenir, ne puiſſent être alienez, à quelque  
 „ titre, où ſous quelque pretexte que ce ſoit, par celui qui fera maintenant  
 „ élu Evêque, & par ſes Succelleurs. Autrement, que l'alienation ſoit  
 „ nulle, & que celui qui l'aura faite, qui y aura conſenti, ou reçu la chofe,  
 „ ſoit Anatheme. L'acquireur de l'Heritage ne pourra ſe prévaloir de la  
 „ preſcription: au contraire, il ſera obligé à le reſtituer avec les fruits,  
 „ lui & les Heritiers; & chacun des Clercs aura la faculté de ſ'oppoſer à  
 „ une telle alienation. Toutefois, les Meubles peu utiles à l'Egliſe, ou diffi-  
 „ ciles à garder, pourront être rendus après une juſte eſtimation, pour être  
 „ employés en œuvres pies. „

Basile aiant propoſé cette Loi, on proceda à l'Electioſn d'un Evêque, &  
 on choiſit Felix dont le merite étoit bien connu. On croit que ce nouveau  
 Pape fut ordonné le 8. de Mars. Il entra dans toutes les vues de ſon Prede-  
 ceſſeur par raport aux affaires d'Orient; & comme Talaia étoit à Rome, où  
 il ſollicitoit ſon reſtaſſement, le Pape Felix profita de cette occaſion pour  
 ſ'inſtruire à fonds des menées ſecretes du Patriarche Acace (c); & pour de-  
 dommager Jean Talaia de ſa longue attente, il lui donna le Gouvernement  
 de l'Egliſe de Nole en Campanie. Jean fit remarquer au Pape les variations  
 d'Acace, qui protegeoit ſecretement Pierre Monge; & il ne manqua pas  
 de l'aigrir, en lui faiſant remarquer que toutes les Lettres de Simplicius n'a-  
 voient produit aucun effet: d'où il étoit aiſé d'inferer, que c'étoit une forte  
 de flétriffure pour le St. Siege, ſi l'on ſouffroit que l'Autorité que l'Evêque  
 de Rome ſ'attribuoit fut bravée en Orient.

Sur ces remonſtrances, le Pape prit feu; & voiant qu'Acace ſe jouoit de  
 la Diſcipline Eccleſiaſtique, il choiſit Vital (d) Evêque de Tronto dans le  
 Picenum, Miſene Evêque de Cume en Campanie, & Felix Défenſeur de  
 l'Egliſe Romaine, & les envia vers l'Empereur Zenon, pour le ſupplier que  
 le Concile de Calcedoine fut confirmé, que Pierre Monge fut chaffé com-  
 me un Heretique, & qu'Acace fut envoié à Rome pour repondre aux Ac-  
 cuſations que Jean avoit intentées contre lui, dans la Requête qu'il avoit  
 preſentée au Pape. Outre ces Inſtructions, le Pape chargea ſes Legats de  
 deux Lettres, l'une à Acace, l'autre à l'Empereur Zenon. Dans la pre-  
 miere

An de J. C.  
483.

Electioſn  
de Felix.  
Il protege  
Jean Ta-  
laia.

Deputa-  
tion du  
Pape à  
l'Empe-  
reur. Cita-  
tion d'A-  
cace.

(c) *Lib Pontif. Brev. Liber. c. 18. Geſta de  
nom. Aac.*

(d) *Theophan. Zen. an. 12. Evagre, Hiſt.  
Eccl. Liv. III. c. 18.*



An de J.C.  
483.

miere (e), il se plaint du silence affecté d'Acace sur l'affaire d'Alexandrie, après avoir été tant de fois pressé de s'expliquer; & il l'exhorte vivement à persecuter, même par l'autorité du Prince, Pierre Monge Evêque d'Alexandrie. Dans la seconde (f), il marque d'abord à l'Empereur, qu'il envoie ses Legats, pour lui faire part de son Ordination, & s'acquiter de ses premiers devoirs. Ensuite, il se plaint qu'il n'a point fait de réponse aux Lettres de son Predecesseur, pour le repos de l'Eglise d'Alexandrie; & qu'il semble se vouloir separer de la Confession de St. Pierre, & par consequent de la Foi de l'Eglise Universelle. „ Comme Dieu, dit-il, a delivré l'Etat „ du Tyran Heretique (g), delivrez l'Eglise de ceux qui enseignent l'He- „ resie, & ramenez le Siege de St. Marc à la Communion de St. Pier- „ re. „

Cyrille  
Abbé de  
C. P. écrit  
au Pape  
contre A-  
cace. Les  
Legats  
sont mis  
en prison,  
& com-  
muniquent  
avec les  
Hereti-  
ques.

Après le depart des Evêques Vital & Misene, Felix reçût une Lettre de Cyrille, Abbé des Acemetes de Constantinople qui se plaignoit de ce qu'il agissoit si lentement avec Acace, après tant d'attentats contre la Foi Catholique. Cette remontrance engagea le Pape à écrire à ses Legats de ne rien faire qu'ils n'eussent vû l'Abbé Cyrille, & appris de lui comment ils devoient se conduire. Mais, à peine furent-ils arrivez à Abbide (h), qu'ils y furent arrêtés par ordre de l'Empereur. On leur ôta leurs papiers, de peur qu'ils ne rendissent aux Catholiques de Constantinople les Lettres qu'ils avoient pour eux, & on les mit en prison (i). L'Empereur les menaça de mort, s'ils ne communiquoient avec Acace, & avec Pierre Monge. Mais, il ne put ni les vaincre, ni les intimider: car la violence augmente le courage, & l'intrepidité; & c'est le naturel de l'homme de se roidir contre les plus grands obstacles. La douceur est infiniment plus efficace. Ainsi, les Legats cederent aux Caresses & aux Presens, & ils promirent de communiquer avec Acace. Alors, on les tira de Prison, & ils vinrent à Constantinople: ils s'acquiterent de leur promesse, & reconnurent Pierre Monge pour Evêque Legitime d'Alexandrie. Ensuite, on les renvoia en Liberté. Il n'y avoit que les deux Evêques, Vital & Misene; car, le troisieme Legat, Felix Defenseur de l'Eglise Romaine etoit demeuré malade en chemin, & n'arriva à Constantinople qu'après que ses deux Collegues furent sortis de Prison. On lui ôta aussi ses Papiers, & on le mit en Prison; & comme il demeura ferme, Acace ne le voulut pas voir.

Protesta-  
tions des  
Catholi-  
ques de  
C. P.

Avant que les deux Evêques Legats partissent de Constantinople, les Catholiques de la Ville firent trois Protestations contre la foiblesse qu'ils avoient fait paroître en communiquant avec Pierre Monge. Ils en attachèrent une publiquement à l'habit des Legats: ils jetterent la seconde comme un Livre; & mirent la troisieme dans un panier d'herbes. D'autre côté, Cyrille Abbé des Acemetes (k), d'autres Abbez de Constantinople, avec les Evêques

(e) Felix Epist. 1. 10. 4. Concil. p. 1049.

(f) Epist. 2. 10. 4. Concil. p. 1053.

(g) Basilisque.

(h) Anassise le Bibliothecaire s'est trompé, lorsqu'il a dit que les Legats furent arrêtés à

Heraclée.

(i) Theophan. an. 12. 13. & 14. Lib. Brev. c. 18. Gesta de nom. Acac.

(k) Evagre, Hist. Eccl. Liv. III. ch. 21.



Catholiques d'Egypte qui y étoient, écrivirent au Pape Felix; & Cyrille envoya un de ses Moines, nommé Simeon, porter les Lettres à Rome. Il instruisit le Pape de la prévarication de ses Legats, les accusant d'avoir recité publiquement dans les Dyptiques le nom de Pierre Monge, & d'avoir donné par-là une occasion de chute & de scandale aux Ignorans, auxquels on faisoit accroire que Pierre étoit dans la Communion de Rome. Le Moine Simeon ajouta, que plusieurs Questions aiant été proposées, Misene & Vital ne voulurent jamais conférer avec aucun Orthodoxe, ni leur donner les Lettres qui sont les marques de la Communion, ni prendre connoissance de ce qui se tramoit contre la foi. Il produisit un Prêtre nommé Silvain, qui avoit conversé familièrement avec Misene, & avec Vital, dans Constantinople, & qui confirma, par sa Deposition, la verité des faits dont les Legats étoient accusez.

An de J.C.  
483.

Sur ces entrefaites, les Legats (l) arriverent à Rome, chargez des Lettres de l'Empereur & du Patriarche de Constantinople. Le Pape assembla un Concile, où Vital & Misene, convaincus d'avoir communiqué avec les Heretiques d'Orient, furent deposez & excommuniez (m). Pierre Monge fut tout de nouveau déclaré Heretique. Mais, comme Acace avoit du credit, on crut qu'il étoit de la prudence de le menager. On lui écrivit donc, au nom du Concile, de demander pardon de sa conduite passée; à quoi on ne le trouva pas disposé: desorte que le Pape aiant rassemblé, peu de tems après, quelques Evêques d'Italie, prononça contre le Patriarche de Constantinople, une sentence qui le prive de l'honneur du Sacerdoce, & de la Communion Catholique, sans pouvoir être jamais absous de cet Anathème (n).

An de J.C.  
484.

Condam-  
nation des  
Legats, &  
d'Acace.

Cette sentence qui est dattée du 28. Juillet 484. fut portée à Constantinople par un ancien Clerc de l'Eglise Romaine, nommé Tutus: & le Pape y joignit deux Lettres, l'une à l'Empereur, & l'autre au Clergé & au Peuple de Constantinople. La Lettre à l'Empereur est dattée du 1. d'Aout. Felix s'y plaint d'abord de la violence exercée contre ses Legats, au mepris du Droit des Gens, respecté par les Nations les plus Barbares (o). Ensuite, il déclare que le St. Siege ne peut jamais communiquer avec Pierre d'Alexandrie, quand ce ne seroit que parce qu'il a été ordonné par des Heretiques. „ C'est pourquoi, dit-il, je vous laisse à juger, si l'on doit choisir la „ Communion de l'Apôtre St. Pierre, ou celle de Pierre d'Alexandrie.

Lettres du  
Pape à  
l'Empe-  
reur & au  
Peuple de  
C. P.

Vous

(l) Lib. Brev. c. 18.

(m) Evagre, Hist. Eccl. Lib. 3. c. 21.

(n) Fel. Epist. 6. to. 4. Concil. p. 1073.

(o) Je fais bien que les Princes doivent jouir, en la Personne de leurs Ministres, du Benefice du Droit des Gens. Mais pour les Legats du Pape, „ leur fonction étant (ou „ devant être) purement Spirituelle, ils ne „ peuvent pas être considerez comme Mi- „ nistres Publics, ni jouir de la Protection

„ du Droit des Gens. „ Wicquefort, l'Am-  
bassadeur & ses Fonctions, Liv. I. Sect. 2. Ce  
Droit n'a donc lieu que dans les Cours, où  
l'on reconnoit très-mal à propos la Puissance  
temporelle du Pape. Or cet Abus n'étoit pas  
encore introduit du tems de Felix III. Ce  
Pape a donc tort d'alleguer le Droit des gens  
en faveur des Legats qu'il avoit envoiés à  
Constantinople.



An de J. C.  
484.

„ Vous pourrez connoître quel il a été; comment il a usurpé le Sacerdoce,  
„ aiant à peine un Ordinateur; comment il a été compté depuis long-tems  
„ entre les condamnez, même chez vous: Vous le pourrez, dis-je, con-  
„ noître par les Lettres qu'Acace, maintenant son Protecteur, a écrites à  
„ mon Predecesseur, & dont je vous envoie les Copies. „ Il lui declare  
„ ensuite, qu'Acace a été condamné, & l'exhorte à obéir à cette condamna-  
„ tion, comme à une ordonnance du Ciel; parce qu'il est plus utile à l'Em-  
„ pereur de suivre l'Autorité de l'Eglise, que de lui vouloir donner la Loi.  
„ Dans la Lettre (p) au Clergé & au Peuple de Constantinople, le Pape dé-  
„ clare la condamnation de Vital & de Milene, pour lever le Scandale de leur  
„ Prevarication. Il declare aussi la condamnation d'Acace, dont il leur en-  
„ voie la Copie; & il ajoute: „ Vous devez, par votre jugement, conserver  
„ en son rang le Prêtre Salomon, qu'Acace a déposé pour plaire aux He-  
„ retiques, & tous ceux qu'il peut avoir traité de même. „ Enfin il dit,  
„ que tous ceux, qui veulent demeurer Catholiques, doivent se retirer de la  
„ Communion d'Acace.

Insolence  
de quel-  
ques Moi-  
nes de C.  
P.

Cette excommunication, lancée par un homme qui n'en avoit pas le Droit, fut méprisée à Constantinople. Acace (q) ne voulut pas recevoir la Lettre du Pape; & quelques Moines brouillons, comme ils sont presque tous, s'étant avisés de l'attacher à son Manteau, furent severement punis de leur temerité. Tutus, qui d'abord s'étoit si bien acquité de la commission du Pape, se laissa gagner par argent & communiqua avec Acace. Le Pape en fut bientôt averti; & Tutus fut excommunié, tandis que le Patriarche de Constantinople continuoit l'exercice de son Ministère; & même il fit ôter le nom de Felix des Sacrez Dyptiques de son Eglise.

An de J. C.  
487.  
&  
488.

Etat de  
l'Eglise  
d'Afrique.  
Decretale  
du Pape.

Je laisse à l'Histoire générale de l'Eglise le recit de ce qui se passa en Orient à l'occasion de cette Dispute. Mais, mon sujet demande que je fasse mention de l'Etat de l'Eglise d'Afrique. Sous Hunneric, qui faisoit profession de l'Arianisme, les Orthodoxes furent persecutez, apparemment par Droit de Represailles. Neanmoins, ce Prince étant mort, Gondebaud son successeur traita plus favorablement ceux qui suivoient la foi de Nicée. Les Evêques chassés de leurs Sieges, sous l'Administration précédente, furent rappelés de leur exil; & comme plusieurs Catholiques avoient eu la faiblesse de communiquer avec les Ariens, ou même de se faire rebaptiser dans cette Secte, le Pape, à la tête d'un Concile de 38. Evêques, regla la Discipline qu'il falloit suivre sur ce sujet. La Lettre, qui contient ce reglement, est adressée, selon le Manuscrit de Justel, aux Evêques de Sicile, & datée du 15. de Mars 488 (r). D'abord, le Pape y declare qu'il y a bien de la difference entre ceux qui ont été rebaptisez, de leur plein gré, par les Ariens, & ceux qui ne l'ont souffert que par contrainte. Ensuite, il observe que tous ceux qui ont été rebaptizez doivent faire Penitence, & se soumettre aux autres Pratiques sur lesquelles, on peut juger de leur repentir: Que les Evê-

(p) Epist. 10.

(q) Liberat. Brev. c. 18. Theophane. Nice-

phore, Liv. XVI. c. 17.

(r) Ecl. Epist. 7. 10. 4. Concil. p. 1075.



Evêques, les Prêtres, & les Diacres, qui se sont laissé rebatizer, doivent être mis en Penitence, jusqu'à la fin de leur vie, separez de toutes les Assemblées Ecclesiastiques, & exclus des Prieres, même de celles des Cathecumenes; & que toute la grace qu'on leur peut faire est de leur accorder la Communion Laïque à l'article de la mort. Qu'il faut imposer aux autres Clercs, aux Moines, & aux Vierges consacrées à Dieu, qui se sont eux-mêmes offerts pour se faire rebatizer, douze ans de Penitence, trois ans au rang des Ecoutans, sept ans au rang des Penitens, & deux ans de consistance; à condition néanmoins, qu'en cas qu'ils tombent en danger de mort pendant ce tems, il seront secourus, ou par l'Evêque qui leur aura imposé la Penitence, ou par un autre Evêque, ou même par un Prêtre. Il ordonne à l'égard des jeunes gens que l'age peut excuser, qu'on se contentera de les tenir quelque tems soumis à l'imposition des Mains sans les mettre en Penitence. Il se contente d'établir une penitence de trois ans pour les Clercs, les Moines, ou les Laïques qui ont été rebatizés par force, ou par adresse, sans y avoir consenti. Mais, il veut que l'on observe, comme une Regle generale, que pas un de ceux qui ont été baptizés, ou rebaptizés pas les Heretiques, ne soient honorés des Ordres sacrez. Enfin, il defend aux Prêtres de recevoir à la Communion les Clercs, ou les simples Laïques, d'un autre Diocese, ou d'une autre Paroisse, qu'ils n'aient des Lettres testimoniales de leur Evêque, ou de leur Prêtre.

Quelque tems auparavant, le Pape avoit écrit à St. Cesaire d'Arles, contre les ordinations precipitées des Evêques (s): recommandant de suivre inviolablement la Regle de ne les ordonner qu'après de longues épreuves, afin qu'ils fussent fermes dans leur devoir. Car on se plaignoit que quelques Evêques, après leur ordination, étoient passés à la vie seculiere. Cette Lettre est dattée du 3. de Fevrier.

Acace étant mort dans le cours de cette année 489. on elût à sa place un Prêtre nommé Flavita ou Fravita (t) qui voulut ménager le Pape, & Pierre Monge, en écrivant à chacun en particulier, qu'il ne vouloit point avoir d'autre Communion que la leur. Ces obliquitez furent decouvertes, & le Pape irrité chassa honteusement de Rome les Deputez du nouveau Patriarche de Constantinople. Flavita ne tint que quatre Mois le Siege Patriarchal; &, après sa mort, on choisit pour lui succeder un Prêtre très-Orthodoxe nommé Euphemius, qui raia d'abord le nom de Monge des sacrés Dyptiques, & y établit celui du Pape Felix. Ensuite, il envoya des Deputez à Rome, pour demander la Communion du St. Siege; ce qu'il ne put obtenir, parce qu'il vouloit conserver dans les Dyptiques les noms d'Acace & de Flavita. La rigueur du Pape me paroît condamnable. „ Que le Lecteur „ juge (u) si le sujet que prit Felix, & quelques-uns de ses Successeurs après lui,

An de J. C.  
488.

Lettre à  
St. Cesaire.

An de J. C.  
489.

Mort d'Acace. Fourberies de Flavita.

An de J. C.  
490.

Euphemius Patriarche de C. P. demande inutilement la Communion du St. Siege.

(s) Apud Baron. *Annal. Eccl.* ad an. 488. Liv. 16.

§. 7.

(t) *Liberat. Brev. c. 18. Evagre, Hist. Eccl.*

*Liv. III. c. 23. Theophane. Nicephore Calliste,*

*Tom. I.*

(u) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Empire*  
ad an. 489.



An de J.C.  
490.

„ lui, étoit fuffifant pour rompre la Communion avec le Patriarche de Con-  
„ ftantinople: ou fi plus tôt les Evêques de Rome ne vouloient point em-  
„ piéter la Domination sur les autres Sieges, & les affujeter à leurs volontez.  
„ Cependant, ce schifme dura environ trente ans, quoique les Evêques de  
„ Constantinople furent Orthodoxes auffi bien que celui de Rome, qui en-  
„ fin, par fon opinaftreté, emporta que l'on rayait les noms d'Acacius & de  
„ Flavitas, qui fans doute (\*) ne l'avoient que trop mérité. Seulement  
„ je dis que ce fujet ne meritoit pas que Felix & fes Successeurs excommu-  
„ niaffent l'Eglife de Constantinople, & toutes celles qui avoient commu-  
„ nion avec elle. „

An de J.C.  
491.

Temerité  
d'Euphe-  
mius.

Avis aux  
Princes.

L'Empereur Zenon mourut au mois d'Avril de l'an 491. & Anastafe, Prince dévot jufqu'à la fuperftition, lui fucceda (y). Euphemius refufa de le couronner jufqu'à ce qu'il eut donné fa Profeflion de foi par écrit, & promis de ne rien innover dans la Religion; car, Euphemius difoit que ce Prince étoit Heretique, & indigne de commander à des Chrétiens; comme s'il eut été bien léant à un Ecclefiaftique d'entrer jufqu'à ce point dans les Affaires Politiques. Le Patriarche meritoit d'avoir affaire à un Prince auffi fier que l'étoit l'infortuné Don Carlos, fils unique de Philippe II. Roi d'Espagne. Le trait d'Histoire que j'ai en vue mérite de trouver ici place. Le Cardinal Epinofa ne vouloit pas qu'un Comedien nommé Cifneros vint divertir Don Carlos; mais ce jeune Prince, le prenant un jour par fon Rochet, lui dit avec emportement: *Quoi, petit Curé, tu as l'audace de te jouer à Moi, empêchant que Cifneros ne vienne me divertir? Par la vie de mon Pere, il faut que je te tue.* Peut-être l'eut-il fait, s'il eut été le plus fort. Epinofa lui échapa des Mains, & n'y retomba jamais depuis (z). C'est ainfi que les Princes doivent apprendre à vivre aux Prelats infolens qui ufurpent un trop grand credit. L'Empereur Anastafe devoit reprimer de la forte l'audace, ou le zele indiscret, d'Euphemius. Tout en iroit mieux, fi les Princes avoient de la fermeté en pareilles occafions.

An de J.C.  
492.

Le Pape  
écrit à  
l'Empe-  
reur Ana-  
stafe. Sa  
Mort, &  
fon Carac-  
tere.

Le Pape Felix écrivit à l'Empereur Anastafe, pour le feliciter de fon élévation fur le Thrône, & pour l'affurer de fon respect & de fon obéiffance: temoignant auffi, qu'il fe flatoit que l'Eglife tireroit de fon autorité autant d'avantages qu'elle avoit reçu d'injures & d'incommoditez sous fon Predeceffeur. Mais, Felix ne vit pas dans les affaires de l'Eglife le changement qu'il efperoit; car, il mourut, comme on croit, le 25. de Fevrier de l'an 492. après un Pontificat de 9. ans, moins douze jours. L'Eglife le compte parmi les Saints, & celebre fa Fête le 25. de Fevrier. Gregoire le Grand rapporte (aa) que Felix apparut environné de gloire à Tharfille pour l'appeller à la Beatitude dont il jouiffoit. Si l'on pouvoit excufer la fimplicité de ce bon Pape (bb), on ne donneroit pas pour cela un degré de certitude à cette pre-  
ten-

(\*) Je n'approuve pas cela.

(y) Evagre, *Hift. Eccl. liv. III. ch. 29.*  
Marcel. Chron. Theophane, &c.

(z) Amelot de la Houffaye, *Memoires Hi-*

*ftoriques. to. I. pag. 209.*

(aa) *Martyrol. Rom.*

(bb) *Greg. Dial. lib. 4. c. 16. & Homel. 38. in Evang.*



tenduë apparition. Vouloir soutenir la realité de ce fait, ce seroit s'exposer au mepris de ceux qui n'aiment pas à être trompés par des Fables ridicules. Du reste, un Orgueil insupportable, appuyé d'une Revolte contre l'Autorité des Princes, faisoient les principaux attributs du caractère de Felix. C'étoit pourtant un homme d'une conduite sage, & de mœurs assez réglées. Le stile de ses Lettres est noble, fort, & agréable (*dd*). Selon le Pontifical, c'est lui qui fit la Basilique d'Agapet, près de celle qui porte le nom de St. Laurent. En deux Ordinations faites au Mois de Decembre, il ordonna 28. Prêtres, 5. Diacres, & 31. Evêques, & il fut enterré dans l'Eglise de St. Paul.

An de J.C.  
492.

ANASTASE.  
Empereur  
d'Orient.

G E L A S E I.

CLOVIS.  
Roi de France.

L I. P A P E.

**I**L est fâcheux que l'Histoire ne nous ait pas conservé le detail des actions de Gelase avant son Pontificat. Ce seroit vraisemblablement un beau modele pour la conduite de ceux qui veulent marcher sur les traces des grands hommes. Mais, pourquoi faire paroître ici des regrets inutiles? Disons ce que nous savons de ce grand Pape: & plaignons-nous en secret de la Negligence des Auteurs contemporains.

GELASE étoit, selon quelques Auteurs (1), Afriquain de naissance, fils de Valere; mais il semble que cette opinion, quoiqu'elle soit la plus commune, n'est pas assez bien fondée (2). Car Gelase lui-même s'exprime, dans une de ses Lettres (3), comme s'il étoit né à Rome (4). Mais, laissant cette discussion à part, je remarquerai seulement que le Clergé & le Peuple Romain ne pouvoient pas faire un meilleur choix pour gouverner leur Eglise dans un tems orageux. Dès que le Patriarche Euphemius eut reçu la nouvelle de cette Election, il écrivit à Gelase se plaignant qu'il ne lui eût pas donné part de son Ordination, suivant la coutume, & lui envoiant sa profession de foi, très-Orthodoxe en tous points. „ Il est vrai, repondit le Pape (5): c'étoit l'ancienne regle entre nos Peres, qui étoient unis de Communion, de donner part de leur ordination à leurs Collegues: mais, vous avez preferé une Societé étrangere à celle de St. Pierre. Vous dites que je dois user de condescendance: il est vrai que l'on doit se pencher pour relever ceux qui sont tombez, mais non pas se precipiter avec eux. Ainsi, nous

Naissance  
& Election  
de Gelase.

An de J.C.  
492.

Sa reponse  
à Euphe-  
mius.

(*dd*) Du Pin, *Bibliot. des Aut. Eccl.* to. 3. 2. part. pag. 630. Edit. de Paris in 8.

(1) Platine; Le Sueur: Piclet; Fleury; Baillet, &c.

(2) *Basnage de Flottemanville, Annal. Politico-Eccl.* ad an. 492. §. 4.

(3) *Gelas. Epist.* 8. to. 4. *Concil.* p. 1182.

(4) Notez que les termes de cette Lettre

sont fort équivoques: *Gloriose fili*, dit Gelase, *te sicut Romanus (ou Rome) natus, Romanum Principem amo, colo, suscipio.* Je ne veux pas m'eriger ici en Grammairien. Il suffit de lire ce passage, pour voir qu'il est susceptible de deux sens très-différens.

(5) *Gelas. Epist.* I. *Concil.* to. 4.



An de J.C.  
492.

„ nous accordons sans difficulté à ceux qu'Acace a baptizez, ou ordonnez,  
„ le remede établi par la tradition de nos Peres. Vous condamnez Euty-  
„ chés; mais Acace, dites vous, n'a rien avancé contre la foi: comme si  
„ ce n'étoit pas encore pis de connoître la verité, & communiquer avec ses  
„ Ennemis. Vous demandez quand Acace a été condamné, comme s'il fal-  
„ loit une condamnation particuliere contre un Catholique qui communique  
„ avec des gens fouillez d'Herésie. Vous dites que vous recevez le Concile  
„ de Calcedoine, & vous ne tenez pas pour condamnez en general & en  
„ particulier ceux qui ont communiqué avec les sectateurs de ceux qu'il a  
„ condamnez. „ Enfin, le Pape déclare à Euphemius, que sa Lettre n'est  
„ pas une marque de Communion, & qu'il lui écrit comme à un Etranger.

La rigueur  
du Pape  
cause un  
Schisme.

Cette rigueur du Pape aigrit le mal; & le Patriarche Euphemius, persuadé qu'il y avoit eu de l'injustice, ou tout au moins trop de dureté dans la condamnation d'Acace, ne voulut point se rendre aux desirs du Pape: de sorte que ces deux grands Sieges demeurèrent séparés de Communion pendant plusieurs années.

Lettre des  
Evêques  
d'Illyrie à  
Gelase.  
Reponse  
de ce Pa-  
pe.

Vers le même tems, les Evêques d'Illyrie écrivirent à Gelase pour l'avertir que dans l'Eglise de Thessalonique, & dans les autres du Pais, on avoit lû la Lettre du Pape Felix touchant les excès d'Acace; que tous lui avoient dit Anathème, & que Personne n'étoit entré dans sa Communion; & ils prioient Gelase de leur envoyer une Profession de foi, qui servit d'Antidote contre l'Herésie. Le Pape, dans sa réponse (6), reconnoit que c'est la coutume que l'Evêque nouvellement établi dans l'Eglise Romaine envoie aux autres Eglises le formulaire de sa foi. Il l'insere en effet dans cette Lettre, expliquant principalement le Mystere de l'Incarnation contre l'Herésie d'Euty-chés: &, à la fin de la Lettre, il temoigne esperer que l'Empereur travaillera efficacement à faire cesser les Disputes temeraires.

An de J.C.  
493.

Dureté de  
Gelase. Il  
écrit aux  
Evêques  
de Darda-  
nie.

Gelase persista dans une invincible opiniâtreté sur ce sujet d'Acace; & quoiqu'il eut pû facilement rendre la Paix à l'Eglise, il aima mieux y voir le feu, que de se relâcher de ses prétensions, quoiqu'elles fussent peu conformes à l'Equité. C'est ce qui paroît clairement par une Instruction (7) qu'il envoya à Fauste Maître des Offices, & Ambassadeur de Theodorice, Roi d'Italie, auprès de l'Empereur Anastase. Dans la même année & peut-être quelque tems auparavant, il avoit reçu une Lettre des Evêques de Dardanie, où ils le nomment *Pere des Peres*, & déclarent, avec une prodigieuse lâcheté, qu'ils veulent obéir en tout à ses ordres. Le Pape leur fit réponse par l'Evêque Ursicin qu'il leur envoya, & leur dit qu'il n'avoit pû leur donner part, suivant la coutume, de son entrée au Pontificat, aussi-tôt qu'il l'auroit souhaité, à cause des Guerres. Il les instruit de l'Herésie d'Euty-chés, & de la condamnation d'Acace; il les confirme dans l'attachement au St. Siege, & les charge de faire part de cette Lettre aux Evêques des Provinces voisines.

Bien-tôt après, Gelase eut avis que le Pelagianisme jettoit de nouvelles raci-

(6) *Gelas. Epist. 2. to. 4. Concil. p. 1163.*

(7) *Gelas. Epist. 4. to. 4. Concil. p. 1168.*



racines en Dalmatie. Pour prevenir les maux dont il crut que l'Eglise étoit menacée, il écrivit (8) à un Evêque du Pais nommé Honorius, pour avertir ses Confreres de s'éloigner de ceux qui seroient infectés de l'Herésie de Pelage, & de les desabuser (9). Honorius lui fit reponse, temoignant s'étonner du soin qu'il prenoit des Eglises de Dalmatie, & l'assurant que rien n'étoit plus faux que ces accusations de Pelagianisme, portées à Rome. Le Pape lui repliqua (10), que de tout tems le St. Siege avoit pris soin de toutes les Eglises du Monde; & qu'il devoit apporter plus de soin à conserver la pureté de la foi.

Mais Gelase, qui alloit chercher de l'occupation dans les Pais éloignés, en eut chez lui, par la temerité d'un Vieillard, nommé Seneque, qui enseignoit le Pelagianisme dans le Picenum. C'étoit, s'il en faut croire le Pape (11), un miserable Vieillard, fort ignorant, & qui n'avoit pas même le sens commun. Il écrivit à ce sujet, aux Evêques du *Picenum*, une grande Lettre, où il les reprend fortement de leur negligence, & il fit un Traité (12) contre les Pelagiens, où il montre que l'homme ne peut vivre sans peché.

Cependant, les Ambassadeurs que le Roi Theodoric avoit envoiez en Orient, étant revenus à Rome, dirent au Pape, que l'Empereur Anastase demandoit pourquoi il ne lui avoit point écrit. Le Pape s'en excusa dans une Lettre qu'il lui adressa, & où il semble égaler la Puissance du Sacerdoce à l'Autorité Royale. „ Il y a deux Puissances, dit-il (13), qui gouvernent souverainement le Monde; l'Autorité sacrée des Evêques est d'autant plus grande, qu'ils doivent rendre compte au jour du Jugement des Actions des Rois. Vous savez, Magnanime Empereur, que quoique vous soyez Souverain, & que votre Dignité surpasse celle de tous les autres, vous êtes obligé de vous soumettre à la Puissance des Ministres des choses sacrées: que vous leur demandez les sources de votre Salut, & que vous devez suivre les Regles qu'ils vous prescrivent pour recevoir les Sacremens, & pour disposer des choses Ecclesiastiques: car, si les Evêques, persuadez que Dieu vous a donné un souverain Pouvoir sur les choses temporelles, obéissent à vos Loix dans ce qui regarde la Police, pour ne pas s'opposer à votre Puissance dans les choses temporelles; avec quel respect ne devez-vous pas être soumis dans ce qui regarde le spirituel, à ceux qui sont destinez pour vous distribuer les divins Sacremens? Et si tous les Fideles doivent être soumis generalement à tous les Evêques qui s'acquittent dignement de leurs fonctions; à combien plus forte raison doit-on se rendre au jugement de l'Evêque du St. Siege, que Dieu a établi le premier des Evêques, & que l'Eglise a toujours reconnu pour tel? „ On remarque dans cette Lettre un Orgueil si grossier, & tant de faux Principes, qu'on ne sauroit la lire sans indignation (14).

An de J. C.  
493.

Sa Lettre à Honorius contre les Pelagiens.

Il procede canoniquement contre le Prêtre Seneque.

Il écrit à l'Empereur; & il egale la puissance du Sacerdoce à celle des Princes.

(8) *Gelas. Epist.* 5.

(9) *Noris, Hist. Pelag.* Lib. II. c. 17.

(10) *Gelas. Epist.* 6.

(11) *Gelas. Epist.* 7.

(12) *Traffl.* 3. to. 4. *Concil.* p. 1240.

(13) *Epist.* 8.

(14) Voyez *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 494.



An de J. C.  
494.

Concile à  
Rome.

Decretale  
sur divers  
points de  
Discipline.

Le Relâchement s'étant introduit dans l'Eglise à la faveur des calamitez publiques, Gelase attentif aux besoins des Fideles; & plus avide encore de faire observer ses Loix par-tout, tint à Rome un Concile de 70. Evêques, dont on produit un Decret (15) touchant la Distinction des Livres Authentiques & Apocryphes. Mais, les Protestans soutiennent qu'il est très-permis de douter de ce Decret: „ du moins, dit un de leurs fameux Auteurs (16), „ il ne commença d'être connu qu'au milieu du IX. Siecle. On a remarqué même, que dans ce Decret de Gelase, il n'est fait mention que d'un Livre d'*Esdras*, & d'un Livre des Machabées; que dans quelques Manuscrits le Livre de Job est omis; & que dans d'autres les deux Livres des Machabées y sont mis. „ C'est ce que Mr. Fleury, qui s'est fort étendu sur ce Decret (17), auroit du remarquer pour donner au moins une preuve de sa fidelité & de son exactitude.

Comme Jean, Evêque de Ravenne, avoit donné avis au Pape du triste état de plusieurs Eglises d'Italie, Gelase, aiant égard aux besoins des fideles, relacha quelque chose de la Discipline établie touchant les interstices des Ordinations; & il en écrivit une grande Lettre (18) aux Evêques de Lucanie & des Brutiens, & à ceux de Sicile, contenant 28. Articles ou Canons. 1. Il ordonne que l'on suivra les Anciens Reglemens, à moins qu'il n'y ait quelque nécessité pressante qui oblige d'en dispenser. Il permet de conférer les ordres sacrez aux Moines, pourvu qu'ils n'ayent point d'empêchement Canonique; qu'ils n'aient point commis autrefois de grands crimes; qu'ils n'aient point été mariez deux fois, ni épousé une veuve; qu'ils n'aient point quelque defect du corps; qu'ils ne soient point de condition servile, ni obligez à quelque charge publique ou particuliere; s'ils ont quelque connoissance des Lettres, sans quoi ils ne pourroient même parvenir à l'Ordre de Portier; & que si l'on trouve que quelqu'un des Moines ait toutes les conditions requises par les Canons, on pourra le faire aussitôt Lecteur, Notaire, ou Defenseur, & trois mois après Acolythe, principalement s'il est en âge. Au bout de six mois, on pourra l'élever au Sou-Diaconat, & s'il s'y comporte avec sagesse, & qu'il soit de bonnes Mœurs, il sera ordonné Diaacre au bout de neuf Mois, & Prêtre à la fin de l'année. 2. Gelase declare que si c'est un Laïque que l'on met dans le Clergé, il faut encore l'examiner davantage sur les choses qu'il vient de marquer, & principalement sur sa Vie & sur ses Mœurs, de peur que sous prétexte du besoin que l'on a de Ministres, on ne remplisse le Clergé de Personnes vicieuses. Pour être plus assuré de leur conduite, il veut que l'on attende encore six Mois après que l'année sera écoulée, avant que de les ordonner Prêtres. Mais, comme cet espace de dixhuit Mois n'étoit pas suffisant, suivant les anciens Reglemens,

Gelase

(15) *Concil. to. 4. p. 1260.*

(16) *Pistet, Theol. Chrét. Liv. I. pag. 143.*  
Voyez aussi *Vindicia pro Sti. Ignatii Epistolis*, pag. 44. Le savant Evêque de Chelster, qui est l'Auteur de cet Ecrit, prouve demonstrativement, que ce Decret de Gelase est

supposé. *Colomiés, Parlipom. de Scripsorib. Eccl. n. 238.*

(17) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXX. §. 35.*

(18) *Epist. 9. Voyez Du Pin, Bibliot. Eccl. to. 3. 2. part. pag. 636. & suiv. Edit. de Paris.*



Gelase déclare qu'il n'abrege le tems qu'en faveur des Eglises où l'on manque de Ministres; & que dans les autres, ou dans celles-là même, quand le nombre suffisant des Clercs y sera retabli, il faudra observer les anciens Reglemens à la rigueur. 3. Il defend aux Evêques de dédier des Eglises nouvellement bâties; sans une permission du St. Siege, ni de rien entreprendre sur les Clercs de leurs Collegues. 4. Il leur defend de rien exiger pour le Baptême, ou pour la Confirmation, ni de rien demander aux nouveaux baptizés. 5. Il ordonne aux Prêtres de ne pas s'élever au dessus de leur rang, de ne point entreprendre de benir le St. Chrême, ni de confirmer, ni de faire aucune Benediction, ni fonction sacrée, en presence de l'Evêque, ni de s'asseoir, ou de celebrer devant lui, sans sa permission. Il les avertit qu'ils n'ont pas le pouvoir d'ordonner un Sous-Diacre, ou un Acolyte sans un Evêque. 6. Il prescrit aux Diacres de se tenir aussi dans les bornes de leur Ministère, leur defendant de faire aucune des fonctions qui n'appartiennent qu'aux Prêtres, ni même de baptizer, hors le cas de nécessité, sans le Prêtre & sans l'Evêque. 7. Il ajoute qu'ils ne doivent point être au rang des Prêtres, ni distribuer le Pain & le Vin consacrez, en presence de l'Evêque ou des Prêtres. Ensuite il recommande l'observation exacte des Canons. Il defend de baptizer en d'autres tems qu'aux Fêtes de Pâques & de la Pentecôte; à moins que celui à qui on confere le Baptême ne soit en peril de la vie. Il defend encore de celebrer les Ordinations, si ce n'est aux Quatre-tems, à la mi-Carême, & le Samedi saint sur le soir, & il ne croit pas qu'il y ait aucun cas qui puisse obliger d'ordonner un Prêtre, ou un Diacre dans un autre tems. A l'égard des Vierges, il dit qu'on ne doit leur donner le Voile qu'au Jour de l'Epiphanie, au tems de Pâques, ou aux Fêtes des Apôtres. Il defend de donner le Voile à une Veuve. Il ne veut pas que l'on ordonne, ou que l'on reçoive dans un Monastere, un Esclave, ou une Personne obligée à quelque condition servile. Il defend aux Clercs de faire negoce, ou d'exercer un trafic honteux. Il renouvelle ensuite les anciens Canons touchant les qualitez des Personnes que l'on doit ordonner. Il condamne ceux, qui ont été ordonnez pour de l'argent, à être chassés du Clergé. Il met en Penitence pour toute leur vie ceux qui auront commis un Crime avec une Vierge consacrée à Dieu: il permet seulement de leur donner l'absolution à la mort, s'ils ont fait penitence. Il menace les Clercs qui quittent leur Eglise pour passer dans une autre. Quant aux Veuves qui se marient après avoir fait profession de garder le Celibat, il ne les soumet point à la Penitence publique, mais il veut qu'on se contente de leur remontrer la faute qu'elles ont faite. Il se plaint de ceux qui avoient consacré des Eglises sans la permission du St. Siege, & qui leur avoient donné des noms de Morts, qui n'étoient pas même du nombre des Fideles: & il trouve fort mauvais que des Femmes aient servi à l'Autel en quelques endroits. Enfin, il traite des Biens de l'Eglise. Il veut que l'on en fasse quatre parts, dont l'une soit pour l'Evêque, l'autre pour le Clergé, la troisième pour les Pauvres, & la quatrième pour la Fabrique. Il ajoute que l'Evêque ne doit rien diminuer de la part du Clergé, ni le Clergé rien prendre de celle de l'Evêque, & que



An de J.C.  
494.

L'Evêque doit employer fidelement la part qui est destinée pour les Bâtimens de l'Eglise, sans en rien convertir à son profit: qu'il faut que l'usage qu'il en fait paroisse; & qu'à l'égard de la part des Pauvres, quoiqu'il en doive un jour rendre compte à Dieu, il faut qu'il fasse aussi connoître qu'il s'en acquitte fidellement: & il enjoint à tous les Clercs de lui faire savoir ceux qui contreviendront à ces Reglemens. Cette Decretale est dattée du 10. Mars 494. & elle paroît être le Resultat du Concile dont j'ai parlé ci-devant. Nous avons encore d'autres Lettres de ce Pape écrites vers le même tems. Mais, il seroit inutile de nous y arrêter, parcequ'elles ne contiennent rien de fort important.

An de J.C.  
495.

Ecrits de  
Gelase  
contre A-  
cace.

Les Evêques de Dardanie à qui le Pape avoit écrit dès le 3. d'Août 494. lui firent reponse, & parurent touchez de l'objection des Grecs, qui disoient qu'Acace n'étoit pas legitimement condamné, ne l'ayant point été dans un Concile tenu exprès: vû principalement qu'il étoit l'Evêque de la Ville Imperiale. Le Pape leur repondit par une grande Lettre (19), où il traite à fond toute l'affaire d'Acace, & prétend prouver que le Jugement du St. Siege contre ce fameux Patriarche de Constantinople n'est qu'une confirmation du Concile de Calcedoine qui avoit condamné les Eutychiens, & par conséquent tous ceux qui favoriseroient ces Heretiques. Cette Lettre est dattée du 1. de Fevrier 495, & de plus il nous reste trois autres pieces de Gelase contre Acace. Tant il est vrai que l'ambition est une maladie qui ne se guerit que difficilement, parce qu'elle trouve toujours des ressources exterieures qui la fortifient; sans parler de la fermeté qu'elle inspire à ceux qu'elle tient sous sa Tyrannie. Cette Passion est dans le cœur des hommes ce que le cœur est dans le corps humain: c'est ce qui y vit le premier, & qui y meurt le dernier.

Il abolit  
la Fête des  
Lupercal-  
les.

Gelase fit une action bien plus louable, en s'opposant à quelques Senateurs de Rome, qui vouloient retablir la Fête infamé des Lupercales, pendant laquelle les Prêtres du Dieu Pan couroient nuds par la Ville, frapant avec des lanieres de peau de Chevres les femmes qu'ils rencontroient, & qui presentoient les mains avec empressement, parce qu'elles s'imaginoient que ces coups les rendoient fécondes (20). Gelase ne put souffrir qu'une superstition si criminelle fut renouvelée au milieu du Christianisme; & comme les Romains attribuoient les malheurs publics de leur Ville, & les Maladies, à la suppression de cette Fête, il prit la plume pour les confondre, & leur montrer le ridicule de ce fanatisme. Nous avons encore cet Ecrit sous le titre de *Discours contre Andromaque*. Voiant qu'on avoit de la peine à oublier cette vieille coutume du Paganisme, il la sanctifia, selon quelques Auteurs, par l'établissement de la Fête de la purification de la Sainte Vierge (21). Quoique ce sentiment soit assez commun, il ne me paroît pas bien fondé: car, on alloit à la Reformation plus lentement; & je ne trouve pas assez de conformité entre les Ceremonies des Lupercales, & la Fête de la Purification. Que cela soit

Il regle la  
Liturgie.

(19) *Gelas. Epist. 13. to. 4. Concil. p. 1199. Lexic.*

(20) *Rosinus, Antiquit. Rom. Piiuscs, (21) St. Elig. Serm. Henschen, ad. d. 2. feb.*



soit pas certain, il est toujours indubitable que Gelase prit un grand soin d'introduire de nouvelles Fêtes dans l'Eglise, & de regler la Liturgie, les Offices Divins, & tout ce qui avoit quel raport au Culte exterieur. C'est ce qui paroît par l'ancien *Sacramentaire* que nous connoissons sous le nom de ce Pape (22), & qui fut publié à Rome en 1680. sur un Exemplaire de plus de 900. ans, qu'on avoit sauvé des debris de la Bibliotheque de St. Benoit sur Loire, pillée en 1562. durant les Troubles des Protestans. Ce Manuscrit avoit ensuite appartenu à Paul Petau, Conseiller au Parlement de Paris, avant que d'être à la celebre Christine, Reine de Suede.

Pour reprendre le fil de l'Histoire, j'observerai que le 13. de Mai 495. il se tint à Rome un Concile de 45. Evêques, 48. Prêtres, & 2. Magistrats seculiers. Misene, l'un des Legats qui avoient communiqué à Constantinople avec les Heretiques, y fut reçu à la Communion de l'Eglise; Vital son Collegue étant mort excommunié. „ Le St. Siege, dit Gelase dans ce „ Concile (23), en condamnant Misene & Vital ne leur a pas ôté l'esperance du Pardon. Vital a subi le Jugement de Dieu sans que nous aions „ pû le secourir. Mais, nous ne devons pas différer de recevoir celui-ci, tandis qu'il est encore en vie: & ainsi, il rentrera dans notre Communion, „ & dans la Dignité Sacerdotale. „

Du tems de Gelase, on decouvrit encore des Manichéens à Rome; & par une mauvaise Politique, leurs Livres furent brulez devant la Basilique de Ste. Marie (24). Et pour empêcher que ces dangereux Heretiques n'évitassent les Peines portées contr'eux par les Loix Imperiales, le Pape fit un Decret (25) par lequel il étoit ordonné à tous les fideles de communier sous les deux Espèces, traitant de sacrileges ceux qui avoient la temerité de separer les Simboles de la Mort de Jesus-Christ (26). D'où il paroît que Gelase croioit que la Communion sous les deux espèces étoit de Droit Divin, quoique les Cardinaux Baronius (27) & Bona (28) se soient efforcés de prouver le contraire.

Enfin, Gelase remplit fort bien le court espace de son Pontificat, & mourut dans les travaux Apostoliques, le 8. de Septembre 486. après avoir tenu le St. Siege quatre ans & huit mois. C'étoit, selon Mr. Du Pin (29), un homme subtil, intelligent, qui faisoit beaucoup valoir son Autorité: il écrivoit noblement, mais obscurément. Il faisoit beaucoup de faux Raisonnemens, & supposoit bien des choses comme certaines qui ne l'étoient nullement. Il savoit bien les coutumes & les usages de l'Eglise de Rome, aimoit l'Ordre & la Discipline, & avoit joint la prudence à la fermeté. Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'avoir eu trop d'ambition (30).

An de J. C.  
495.

Concile de Rome.  
Misene est reçu à la Communion.

Manichéens decouverts & chassés.

An de J. C.  
496.

Mort & Caractere de Gelase,

Ce-

(22) Anast. le Biblioth. in Gelas. Morin, de Penitent. append.

(23) To. 4. Concil. p. 1269.

(24) Lib. Pontif.

(25) Apud Gratian. de Consecr. Dist. 2. Commperimus.

(26) Voyez ci-devant la Vie de St. Leon. Tom. I.

(27) Baron. Annal. Eccl.

(28) Bona, Rev. Liturgic. Lib. 2. c. 18.

(29) Biblioth. des Aut. Eccl. tom. 3. 2. part. pag. 852. Edit. de Paris.

(30) Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Empire. ad an. 496.



An de J.C.  
496.

Quelques-  
uns de ses  
Ecrits.

Belles ac-  
tions de ce  
Pape.  
Faux prin-  
cipe de  
Platine.

Cependant, on a dit (31) qu'il regardoit sa Dignité, non pas comme une Domination, mais comme une Servitude. Toute son occupation étoit la Priere ou la Lecture, si ce n'est qu'il fut obligé d'écrire. Il se plaisoit à la Compagnie de Serviteurs de Dieu, & aimoit à s'entretenir avec eux de choses spirituelles. Il fuioit la bonne chere & l'oïfiveté, pratiquoit le Jeûne, & vivoit dans la Pauvreté, nourrissant tous les Pauvres. Il regardoit la moindre negligence d'un Evêque comme un grand peril pour les Ames. Il se gouverna avec beaucoup de prudence & de patience, dans les tems difficiles où se rencontra son Pontificat. C'est le Portrait qu'en fait Denis le Petit sur le raport du Prêtre Julien qui avoit été son Disciple. Denis met le Pape Gelase au nombre des Saints, & en effet l'Eglise honnore sa Memoire (32) le 21. Novembre, qui, selon Mr. Fleury (33) fut le jour de sa mort. Outre les Ecrits dont j'ai parlé, il en a laissé d'autres qui se trouvent dans la Bibliothèque des Peres, & dans le Recueil des Conciles. On a douté que le Traité des deux Natures fut de lui. Quoique Baronius (34) l'attribue avec confiance à Gelase de Cyzique, & que Bellarmin (35) ait suivi cette opinion, les savans conviennent assez communement aujourd'hui que les Conjectures de ces deux illustres Cardinaux manquent de solidité. Gelase avoit encore fait quelques autres Traitez sur divers sujets, & des Hymnes à l'imitation de St. Ambroise, dont Gennade (36) fait mention; toutes fois, nous n'avons de lui que les Ouvrages dont il est parlé dans la *Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques* de Mr. Du Pin. Les Protestans tirent du Traité des deux Natures une Preuve bien forte contre la Transsubstantiation; mais, nos Docteurs n'ont pas manqué de Raïsons pour les refuter.

Platine (37) observe, que Gelase dedia quelques Eglises, qu'il aima paternellement son Clergé, qu'il s'appliqua soigneusement à pourvoir aux besoins des Pauvres, & enfin qu'il delivra la Ville de Rome d'une infinité de dangers, & particulièrement de la disette. Il ajoute que, selon quelques Auteurs, ce Pape excommunia l'Empereur Anastase, parce qu'il favorisoit les Heretiques; & qu'il ne traita pas moins durement le Roi des Vandales, & ceux de ses Sujets qui étoient infectez d'Arianisme: d'où il conclut, que les Princes peuvent être excommuniés par les Papes, quand ils s'éloignent de la foi, & qu'ils refusent d'obéir au St. Siege en matiere de Religion. En verité, ces Principes sont très-dangereux; & peut-être ne sont-ils fondez que sur des faits supposés.

(31) Denis le Petit, *Præf. in Coll. Decret.*

(32) *Martyr. Rom.*

(33) *Hist. Eccl. Liv. XXX. §. 41.*

(34) *Annal. Eccl. ad an. 496.*

(35) *De Pontif. Rom.*

(36) *Gennad. de Script. Eccl.*

(37) *Platina, in Gelas. I.*



ANASTASE,  
Empereur d'Orient.

ANASTASE II.

CLOVIS,  
Roi de France.An de J. C.  
496.

## LII. P A P E.

**A**près la mort du Pape Gelase, le Clergé & le Peuple fidele de Rome elurent, pour gouverner l'Eglise, ANASTASE II. du nom, Romain de naissance & fils de Pierre. Le Cardinal Baronius (a) croit que ce nouveau Pape fut ordonné le 28. de Novembre. Mais, il s'est trompé; & la conjecture du savant Bafnage de Plottemanville (b), qui raporte l'Ordination d'Anastase au 25. de Decembre, me paroît très bien fondée.

Election  
d'Anastase.

Dès que le Pape Anastase fut élevé sur le St. Siege, il tâcha de reunir l'Eglise d'Orient avec celle d'Occident. Pour cet effet, il écrivit d'abord à l'Empereur Anastase (c), relevant la piété qu'il avoit fait paroître dans sa vie privée, & le priant de procurer la Paix des Eglises en supprimant le nom d'Acace. Il déclare, qu'il reconnoit la validité des Ordinations faites par Acace, & des Baptêmes qu'il a administrez; par ce que l'indignité des Ministres ne nuit point à la vertu des Sacremens. Il prie aussi l'Empereur de ramener les Alexandrins à l'unité de l'Eglise. Cette Lettre fut envoyée par deux Evêques, Cresconius & Germain, qui accompagnerent le Patrice Festus, envoyé de Rome à Constantinople pour quelques affaires publiques. Le Pape reçut à sa Communion (d) Photius ou Photinus, Diacre de Theffalonique, zélé Partisan d'Acace: ce qui excita un grand murmure parmi les faux Devots du Clergé; jusques-là que quantité de Clercs, & d'Evêques, se separerent de la Communion du Pape. En vain le Cardinal Baronius (e) & quelques autres (f) ont taché de rendre ce fait douteux. Il me paroît indubitable: & si quelques-uns tachent d'en affoiblir la vérité, c'est qu'ils s'imaginent, sans raison, que le St. Siege en seroit souillé. Ils aiment mieux persuader au Monde qu'Anastase étoit un Pape severe jusqu'à la cruauté, que d'avouer qu'il vouloit genereusement applanir les Difficultez qui fomentoient un Schisme, non seulement dangereux pour l'avenir, mais accompagné d'une infinité de malheurs. Est-il permis de se jouer ainsi de la bonne foi, & de la vérité de l'Histoire?

An de J. C.  
497.Il écrit à  
l'Empereur pour  
la réunion  
des Eglises.Il commu-  
nique avec  
un Parti-  
san d'Acace.

Tandis que les Legats du Pape étoient à Constantinople, deux Apocri-faires de l'Eglise d'Alexandrie, Dioscore Prêtre, & Cheremond Lecteur, les chargerent d'un Memoire, pour demander d'être reçus à la Communion du Pape. Ils pretendoient que la division des deux Eglises n'étoit ve-

L'Eglise  
d'Alexan-  
drie de-  
mande la  
Commu-  
nion du  
Pape.(a) *Annal. Eccl. ad 496. §. 55.*(b) *Annal. Politico-Eccl. ad an. 496. §. 18.*(c) *Anast. II. Epist. I. to. 4, Concil. pag. 1278.*(d) *Anastase le Bibliothecaire, in Anast. II.**Le Sneur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 497.*(e) *Annal. Eccl. ad an. 497. §. 27.*(f) *Pagi, Gest. Rom. Pontif. in Anast. II.*

§. 4.



An de J. C.  
497.

nuë que de la mauvaise Traduction de la Lettre de St. Leon à Flavien. Et, pour montrer qu'ils étoient Catholiques, ils inferoient une Confession de Foi, où ils recevoient les trois premiers Conciles, & condamnoient Eutychés comme Nestorius, mais sans faire aucune mention du Concile de Calcedoine. Ils soutenoient que Dioscore, Timothée, & Pierre n'avoient jamais eu autre foi que la leur; & refuserent constamment de rayer des sacrez Dyptiques les noms des Evêques qui étoient odieux à Rome. Ce seul point empêcha la Réunion. Tant il est vrai que la *Haine Ecclesiastique* est un mal sans remede. Rien n'est plus honteux, que d'accrocher une negociation importante à des minucies. C'est une preuve de la plus haute extravagance (g): & c'est en quoi quelques Papes de Rome se sont distingués.

Conver-  
sion de  
Clovis.  
Lettre du  
Pape à ce  
Prince.

Un Evenement de la dernière importance fixa toute l'attention du Pape, & de l'Eglise d'Occident. Clovis, Roi de France, s'étoit converti au Christianisme, & s'étoit fait batiser le même jour qu'Anastase avoit été élu Evêque de Rome (h). La nouvelle de cette Conversion, qui ne cede rien, ni pour les circonstances, ni pour les Motifs du Prosélyte (i), à celle de Constantin, engagea le Pape à écrire (k) à Clovis pour feliciter ce Monarque de la Grace que Dieu lui avoit faite, en l'éclairant des lumieres de la foi.

An de J. C.  
498.

Mort d'A-  
nastase.  
Contes  
debités à  
ce sujet.  
Son Ca-  
ractere.  
&c.

Cependant, le Patrice Festus avoit promis à l'Empereur d'Orient (l), d'engager le Pape à souscrire à l'Henotique de Zenon. Mais, quand il revint à Rome, il trouva qu'Anastase étoit mort, après avoir tenu le St. Siege un an & quelques mois. Quelques-uns, selon Platine (m), disent qu'il mourut subitement, en punition du crime qu'il avoit commis en recevant le Diacre Photius à sa Communion; & d'autres pretendent que sa mort fut un peu honteuse. La Politesse de notre Langue m'oblige d'exprimer leur opinion en Latin: ils disent donc, *In Latrinam effudisse intestina dum necessitati natura obtemperat*. Mais, quel que fut le genre de sa mort, il me paroît très-sûr qu'on a tort de la regarder comme un châtement de Dieu: je suis très-persuadé que si Anastase eut encore vécu quelques années, il auroit réparé le Mal que ses Prédecesseurs avoient fait à l'Eglise par une rigueur mal entendue; car, il aimoit la Paix, & il avoit un zele éclairé. Mr. Baluze nous a donné dans son premier Tome de la Nouvelle Collection des Conciles quelques fragmens d'une Lettre d'Anastase à Ursicin sur l'Incarnation. Les Lettres de ce Pape (n) sont pleines de Pensées morales & d'applications de Passages de l'Ecriture. En une ordination (o) au Mois de Decembre, il avoit ordonné 12. Prêtres, & d'ailleurs 16. Evêques. Il avoit orné de 80. Livres d'argent la Confession de St. Laurent. Il fut enterré dans la Basilique de St. Pierre, & la Discorde prit sa place dans l'Eglise de Rome.

SYM-

(g) *Turpe est difficiles habere nugas,  
Et stultus labor est ineptiarum.*

Martial. Lib. 2. Epigr. 86.

(h) *Greg. de Tours, Lib. 2. de Gest. Franc.*

(i) Voyez à la fin de ce Siecle, l'Idée des  
*Affaires Politiques.*

(k) *To. 4. Concil. p. 1282.*

(l) *Theod. Lect. Lib. 2.*

(m) *In Anast. 2.*

(n) *Du Pin, Biblioth. Eccl. to. 3. 2. pars.*

(o) *Lib. Pontif.*



ANASTASE.  
Empereur  
d'Orient.

## SYMMAQUE.

CLOVIS.  
CHILDEBERT.  
Rois de France.

## LIII. P A P E.

Q Uoique les Affaires Politiques fussent dans une affreuse confusion, les calamitez publiques n'éteignirent pas l'Ambition du Clergé. Au contraire, il sembloit que ce fut de l'huile qu'on versoit sur ce feu, tant la maudite Passion des Gens d'Eglise, je veux dire leur Ambition, paroissoit violente en ce tems-là. „ D'où vient, dit un celebre Professeur (a) de „ Zurick, que dès lors on ne parvenoit au Papat que par brigues, par violence, par argent. Et l'on ne faisoit aucun scrupule de faire perir ceux qui le possédoient pour y entrer soi-même, de les faire exiler, de les empoisonner, de n'épargner pour cela, ni fourbes, ni embûches, ni trahisons, ni parjures. „

Après la mort d'Anastase, il y eut un Schisme, dont l'Auteur fut le Patriarche Faustus (b), qui, voulant parvenir à son but de faire souscrire l'Henotique de Zenon, gagna par argent plusieurs Personnes, & fit élire l'Archiprêtre Laurent; en même tems que le plus grand nombre choisit le Diacre SYMMAQUE, fils de Fortunat, & natif de Sardaigne, pour succéder à Anastase II. Ils furent tous deux ordonnez le même jour, Symmaque dans la Basilique de Constantin, & Laurent dans la Basilique de Ste. Marie. Le Senat & le Peuple prirent parti selon leur caprice ou leurs interêts; & il y eut une sedition violente où plusieurs Personnes perdirent la Vie (c); ce qui ne fut pas arrivé, s'il n'y avoit eu dans l'Episcopat de Rome que le soin de paître le troupeau de Jesus-Christ, & de lui annoncer l'Evangile.

Pour terminer cet horrible (d) Schisme, on convint que les deux Concurrents iroient à Ravenne subir le Jugement du Roi Theodoric. Ce Prince decida que le St. Siege devoit appartenir à celui qui avoit été ordonné le premier: & après les informations faites, il se trouva que ce Jugement étoit Symmaque au Pontificat, & donnoit l'exclusion à Laurent. Symmaque, voulant remedier aux maux de l'Eglise, assembla à Rome un Concile de 72. Evêques, qui tinrent leur premiere seance le 1. jour de Mars de l'an 499. Il proposa de chercher (e) les moiens les plus puissans pour retrancher les brigues des Evêques, & les tumultes Populaires, comme on en avoit excité à son ordination; & après les acclamations repetées plusieurs fois, il fit lire par le Notaire Emilien les Decrets du Concile. Le premier porte: „ Si „ quelque Prêtre, Diacre, ou Clerc, du vivant du Pape, & sans sa participation, ose donner souscription, promettre son suffrage par billet ou „ par serment, ou deliberer sur ce sujet, en quelque Assemblée particuliere; „

An de J.C.  
498.

Etat de  
l'Eglise.

Schisme  
de Laurent.

An de J.C.  
499.

Jugement  
du Roi  
Theodoric sur  
cette affaire.  
Concile  
de Rome.

(a) Heydegger, Hist. Papat.

(b) Theod. Lect. Lib. 2.

(c) Lib. Pontif. Paul Diac. Lib. 17. Gregor.

Dial. Lib. 4. c. 46. Sabellicus, &c.

(d) Biblioth. Patr. 10. 8. Edit. Paris.

(e) To. 4. Concil. p. 1312.



An de J. C.  
499.

„ re; qu'il soit déposé ou excommunié. „ Le second: „ Si le Pape meurt  
„ subitement, sans avoir pu pourvoir à l'élection de son Successeur, celui-  
„ là sera consacré Evêque, qui aura les suffrages de tout le Clergé, ou du  
„ plus grand nombre. „ Le troisième: „ Si quelqu'un découvre les bri-  
„ gues que nous venons de condamner, & les prouve; non seulement il se-  
„ ra absous, s'il est complice, mais encore récompensé. „ Le Concile te-  
moigna son consentement par plusieurs acclamations. Soixante & treize  
Evêques souscrivirent en comptant le Pape; & ensuite soixante & sept Prê-  
tres, dont le premier est Célius Laurent, Archiprêtre du titre de Sainte  
Praxede, le même qui avoit été élu Anti-Pape, & qui depuis fut fait Evê-  
que de Nocera (f): enfin, il y a les souscriptions de cinq Diacres.

Plaintes de  
l'Evêque  
d'Arles.  
Symma-  
que lui fait  
raison.

Peu de tems après, Symmaque écrivit à Æolius Evêque d'Arles, sur les  
plaintes de ce Prelat, qui prétendoit que le Pape Anastase avoit innové dans  
la Discipline Ecclesiastique observée dans les Gaules. Cette Lettre est du  
29. Septembre de l'an 499. (g), & non pas de l'an 500. comme l'a crû  
Baronius (h), dont le calcul a été suivi mal-à-propos par d'autres Auteurs.  
Symmaque y declare que son Predecesseur avoit eu tort d'ôter les ordinations  
des Evêques de quelques Eglises à l'Evêque d'Arles, pour les donner à ce-  
lui de Vienne, contre la coutume & les Reglemens de ses Predecesseurs.  
Nous avons une autre Lettre sur la même affaire, par laquelle le Pape cite  
l'Evêque de Vienne à venir défendre ses pretendus Droits. Mais ce diffé-  
rend ne fut terminé que long-tems après.

An de J. C.  
500.

Le Pape  
est accusé  
de crimes  
horribles.  
Violences  
commises  
à Rome.

Cependant, les Amis du Schismatique Laurent, & entr'autres Festus &  
Probin, Patriciens, accusèrent le Pape Symmaque de crimes horribles, &  
envoierent des temoins à Ravenne au Roi Theodoric. Et comme le defor-  
dre continuoit à Rome, que de part & d'autre on pilloit les Maisons, on  
tuoit les Citoiens, on commettoit une infinité d'Actions, que l'on couvroit  
insolemment du Manteau de la Religion, du zele pour la gloire de Dieu &  
pour le Bien de l'Eglise, & qu'on n'épargna pas même les Vierges sacrées;  
Laurent, à la faveur de cette confusion, fut rappelé dans la Ville; ce qui  
augmenta la fureur des deux partis. De sorte que, pour remedier à ces  
maux, on eut encore recours au Roi Theodoric. Festus & Probin deman-  
derent à ce Prince qu'il envoiât à Rome un Evêque Visiteur, comme si le  
St. Siege eût été vaquant (i). Theodoric y envoya Pierre Evêque d'Alti-  
no, avec ordre exprès, quand il seroit arrivé à Rome, d'aller d'abord à la  
Basilique de St. Pierre, d'y saluer le Pape Symmaque, & de lui demander  
les Esclaves que l'on prétendoit produire pour temoins contre lui, afin qu'ils  
fussent interrogez par les Evêques, mais sans les mettre à la Question. L'E-  
vêque d'Altino n'observa point cet ordre; &, sans aller à St. Pierre, il se  
joignit aux Schismatiques. Les Catholiques de leur côté furent indignez  
que l'on eut envoié à Rome un Evêque Visiteur: prétendant que c'étoit  
con-

(f) Theod. Lect. Hist. Eccl. lib. 2. Lib. Pontif.

(g) Basnage de Flottemanville, *Annal. Po-  
litico-Eccl.* ad an. 499. §. 4.

(h) Baron. *Annal. Eccl.* ad an. 500. §. 13.

(i) Ennod. *Apolog.* p. 342. Edit. Sirm.



contre l'Usage & les Canons. C'est ce qui determina le Roi Theodoric à venir à Rome, afin que sa presence rendit la tranquillité à l'Eglise: & il convoqua un Concile, pour examiner les accusations intentées contre Symmaque.

An de J. C.  
500.

Selon les ordres du Roi, les Evêques de diverses Provinces se rendirent à Rome. Quelques-uns passerent à Ravenne, où ils virent Theodoric qui y étoit retourné. Ils eurent la hardiesse de dire à ce Prince (k), qu'il avoit troublé l'ordre de la Discipline Ecclesiastique, en faisant assembler les Evêques. Que le Pape devoit convoquer le Concile. Que ce Droit lui appartenoit, & par sa primauté tirée de St. Pierre, & par l'autorité des Conciles; & qu'il n'y avoit points d'exemple, qu'il eut été soumis au jugement de ses Inferieurs. Il falloit être de la dernière Impudence, pour avancer des Principes si notoirement faux; & il paroît que la Tyrannie Papale étoit déjà portée trop loin. Quel bonheur pour l'Eglise, si le Roi Theodoric eut été aussi ferme en cette occasion pour maintenir ses Droits, que les Papes étoient avides de dépouiller les Princes de leur Autorité legitime!

An de J. C.  
501.

Concile tenu à Rome, pour examiner les Accusations intentées au Pape.

Cependant, les Evêques d'Italie étant arrivez à Rome s'abstinrent de voir le Pape Symmaque, pour ne se pas rendre suspects; mais, ils firent toujours mention de lui dans leurs prières publiques, pour montrer qu'ils étoient en sa communion: & au Mois de Juillet de l'an 501. ils s'assemblerent dans la Basilique de Jule. D'abord, le Pape demanda que l'on fit retirer l'Evêque Visiteur, qui avoit été demandé contre les Regles par une partie du Clergé, & par quelques Laïques, & qu'on lui restituât tout ce qu'il avoit perdu. Mais, Theodoric ordonna que Symmaque, avant toutes choses, repondroit à ses accusateurs. Ensuite, le Concile s'assembla le premier de Septembre dans la Basilique du Palais de Sessorius. Quelques Evêques furent d'avis de recevoir le Libelle des Accusateurs; mais, cette Proposition fut rejetée, sous prétexte qu'il s'y trouvoit deux defauts essentiels. Ainsi, tout étant disposé en faveur du Pape, il venoit au Concile, suivi d'une foule de Peuple de l'un & de l'autre sexe, lorsqu'il fut attaqué en chemin par une troupe de ses Ennemis, qui lui jetterent une grêle de pierres, blessèrent plusieurs des Prêtres qui l'accompagnoient, & les auroient tuez sans trois officiers du Roi qui les arrêterent, & reconduisirent Symmaque à St. Pierre, d'où il étoit parti (l). Il se commit à cette occasion beaucoup de Violences & de Meurtres. Des Vierges furent tirées de leurs Monasteres, & de leurs Maisons, depouillées honteusement, battues & blessées. On tua plusieurs Prêtres, entr'autres Dignissime & Gordien (m). Ensuite, le Pape fut cité quatre fois à comparoître devant le Concile; mais, il s'en excusa sur le danger qu'il avoit couru, & les Evêques declarerent qu'ils ne pouvoient condamner un absent, ni accuser de coutumace un homme qui avoit voulu se presenter. Dans quel équipage, bon Dieu! Avec un Cortège redoutable, & qui pouvoit donner la Loi? Avec cette même troupe de seditieux qui avoient

Pretensions du Pape.

Il est attaqué en venant au Concile.

(k) Ennod. Apol.

(l) To. 4. Concil. p. 1326.

(m) Lib. Pontif. in Symmach.



An de J. C.  
501.

Il est ab-  
sous par le  
Concile,  
sans exa-  
men.

avoient déjà commis tant de Violences à son sujet? Et-ce ainsi qu'un Accusé doit se présenter devant ses Juges?

Les Evêques, aiant fait plusieurs Representations au Senat sur cette fâcheuse affaire, dechargerent enfin le Pape de l'Accusation d'Adultere qu'on lui avoit intentée; & on prononça leur Jugement en ces termes: „ Nous de-  
„ clarons le Pape Symmaque, quant aux hommes, dechargé des accusations  
„ intentées contre lui, laissant le tout au Jugement de Dieu. Nous ordon-  
„ nons qu'il administrera les Divins Mysteres dans toutes les Eglises qui de-  
„ pendent de son Siege. Nous lui rendons, en vertu des ordres  
„ du Prince qui nous en donne le pouvoir, tout ce qui appartient  
„ à l'Eglise au dedans ou au dehors de Rome. Nous exhortons tous  
„ les Fideles à recevoir de lui la Sainte Communion, sous peine d'en ren-  
„ dre compte au Jugement de Dieu. Quant aux Clercs qui ont fait  
„ Schisme, en donnant satisfaction au Pape, ils obtiendront pardon & se-  
„ ront rétablis dans leurs fonctions. Mais quiconque, après ce Jugement,  
„ osera celebrer des Messes en quelqu'un des Lieux de l'Eglise Romaine,  
„ sans le consentement du Pape Symmaque, il sera puni Canoniquement  
„ comme Schismatique. „ Ce Decret fut souscrit par 72. Evêques: les  
„ autres, persuadés que le Pape ne s'étant pas justifié ne pouvoit être absous  
„ des crimes qu'on lui imputoit, refuserent apparemment de le signer. „ Pour  
„ ceux qui signerent, dit un habile homme (n), il y a de l'apparence qu'ils  
„ ont mieux aimé pallier le mal que de l'enfoncer & le découvrir, de peur  
„ que les Ariens qui dominoient à Rome, ou d'autres Adversaires du Pape,  
„ n'eussent pris de-là occasion de se mocquer des Catholiques & de leur  
„ Eveque. C'est ce que reconnoit mesme le Cardinal Baronius, disant que  
„ ces Eveques du Concile ont voulu ensevelir sous un profond silence les mar-  
„ ques d'infamie dont les Adversaires du Pape l'ont voulu fletrir; & prouver  
„ qu'on ne pût trouver dans les Actes publics aucune chose qui put tacher le Sou-  
„ verain Pontife. Enfin, ajoute Mr. Le Sueur, il paroît par cette His-  
„ toire, que les Papes de Rome d'alors reconnoissoient l'autorité des Rois,  
„ quoi qu'Heretiques, sur eux; qu'ils s'y assujettissoient; qu'ils s'adressoient  
„ à eux pour avoir la permission des Conciles Nationaux; qu'ils s'y pre-  
„ sentoient pour se justifier des crimes qui étoient intentez contr'eux; &  
„ qu'ils subissoient leur Jugement. „

An de J. C.  
502.

Autre  
Concile  
sur le mé-  
me sujet.

Le Public n'étoit pas trop disposé à reconnoître l'Innocence du Pape; car le Jugement du Concile ne pût appaiser les troubles: & les Amis de Laurent firent voir, par un Ecrit, la nullité de la Sentence que j'ai rapor-  
tée ci-dessus. Desorte que le Pape Symmaque tint, à cette occasion, un  
autre Concile à Rome, le 6. de Novembre 502. Quatre-vingts Evêques,  
trente-sept Prêtres, & quatre Diacres, qui composoient cette Assemblée,  
chargerent le Diacre Ennodius, l'un des plus lâches Adulateurs du Siege de  
Rome, de refuter le Libelle des Laurentiniens. Il s'acquita de cette com-  
mission en veritable Esclave du Pape. Tout cet Ecrit que nous avons enco-  
re

(n) Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 501.



re (o) n'est qu'un tissu de flatteries les plus outrées, & de principes faux & ridicules. En lisant cette Apologie, ou plutôt ce froid Panegyrique, il me semble lire une Piece de quelque Poëte affamé, qui loue sans mesure ceux qui le nourrissent. Je me représente ce Parasite que Plaute fait parler dans sa Comedie des Captifs (p): car, je ne saurois me persuader qu'un homme de bon sens voulut mettre en usage tout ce que l'Eloquence a de plus subtil, & de plus séduisant, s'il n'y étoit porté par son intérêt, comme les Parasites. C'est ce qui a fait dire à Theophraste, que la flatterie est un métier honnête, mais utile à celui qui l'exerce; & c'est, sans doute la même vue d'intérêt, qui engagea le Concile de Rome à justifier une seconde fois Symmaque; car, cette Assemblée n'étoit composée que de Prelats entierement dévoués au St. Siege, dont ils recevoient assez souvent des mortifications, ou des bien-faits, selon la conduite qu'ils tenoient à l'égard des Papes.

Ce Concile fit un decret contre l'aliénation des Biens de l'Eglise, ou plutôt, il ne fit qu'approuver la volonté du Pape qui s'en explique en ces termes (q). „ Il ne sera permis à aucun Pape d'aliéner à perpetuité aucun „ heritage de la Campagne, ni de le donner en Usufruit, si ce n'est aux „ Clercs, aux Captifs, & aux Etrangers. Les Maisons des Villes, qui ne „ pourroient être entretenues qu'à grands frais, pourront être données à „ rente. Les Prêtres des Titres de la Ville de Rome seront soumis à la même Loi, sous peine de deposition: celui qui aura reçu la chose aliénée „ sera frappé d'Anthème, & le contract sera nul. Tout Ecclesiastique „ pourra repeter les choses aliénées avec les fruits. Cette ordonnance n'est „ que pour le St. Siege: chaque Evêque dans les Provinces suivra, selon „ sa conscience, la coutume de son Eglise. „ Les tems suivans firent (r) voir que toutes les Eglises avoient besoin de la même loi.

C'est peut-être vers ce même tems que l'Empereur Anastase se plaignit fortement du Pape, qu'il accusa de divers Crimes dans un Libelle, que Symmaque refuta par une Lettre Apologetique (s). Cette Piece est vive, & peu respectueuse. Le Pape y remontre à l'Empereur, qu'il ne doit pas trouver mauvais qu'il reponde aux Injures qu'il a dites contre lui: qu'il ne peut dissimuler ces Calomnies, quoiqu'il les doive souffrir: qu'il est même de l'intérêt de l'Empereur qu'il en fasse voir la fausseté, afin que le scandale cesse. Il prend à témoin toute la Ville de Rome, qu'il n'est point infecté de Manichéisme, & qu'il ne s'est jamais éloigné de la foi qu'il avoit reçue du St. Siege, en sortant du Paganisme. Il accuse à son tour l'Empereur d'être Eutychien, ou du moins l'auteur des Partisans d'Eutychés, & de communiquer avec eux: il le reprend de ce qu'il méprise l'Autorité du St. Siege, & de l'Evêque successeur de St. Pierre. Il a l'Insolence de soutenir que sa Dignité est plus élevée que celle de l'Empereur. „ Comparons, lui dit-il, la Dignité d'un Evêque

Decret  
contre l'a-  
liénation  
des Biens  
Ecclesiasti-  
ques.

Apo'logie  
de Sym-  
maque  
contre  
l'Empé-  
reur Ana-  
stase.

(o) Edit. Sirm. p. 317. To. 4. Concil. p. 1340.

(p) Act. I. Scen. I.

(q) To. 4. Concil. p. 1337.

Tom. I.

(r) Fra-Paolo, Traité des Benefices, §. 36.

(s) To. 4. Concil. p. 1266.



An de J.C.  
502.

„ avec celle d'un Empereur. Il y a autant de difference entr'elles, qu'il y en  
 „ a entre les choses de la Terre, dont celui-ci a l'Administration, & celles  
 „ du Ciel dont le premier est le Dispensateur. Vous recevez, Prince, le  
 „ Baptême de l'Evêque; il vous administre les Sacremens: vous lui de-  
 „ mandez des Prieres: vous attendez sa Benediction, & vous vous adressez  
 „ à lui pour vous soumettre à la Penitence. En un mot, vous gouvernez  
 „ les affaires des hommes, & lui il dispense les biens du Ciel. Ainsi, cette  
 „ Place est au moins égale, si elle n'est pas superieure. „ Il avance ensuite,  
 que comme l'Empereur lui feroit indubitablement perdre sa Dignité, s'il  
 prouvoit les chefs d'accusation qu'il a formez contre lui, il se met au ha-  
 zard de perdre la sienne, s'il ne peut pas l'en convaincre. Il l'avertit de se  
 souvenir qu'il est homme: qu'il ne pourra éviter que cette cause ne soit dis-  
 cutée au jugement de Dieu: qu'il est vrai qu'on doit du respect aux Puif-  
 sances de la Terre, mais qu'on ne doit pas leur obéir, quand ils veulent des  
 choses contraires aux Loix de Dieu. Qu'au reste, si l'on est obligé d'obéir  
 aux Puissances, c'est principalement à celles qui sont Spirituelles. „ Respec-  
 „ tez Dieu en nous, dit-il, & nous le respecterons en vous: mais, si vous  
 „ n'avez point de respect pour Dieu, vous ne pouvez pas vous servir du  
 „ privilege de celui dont vous méprisez les Loix. Vous dites, ajoutez-il,  
 „ que j'ai conspiré avec le Senat, pour vous excommunier; il est vrai: mais  
 „ je ne fais en cela que suivre ce que mes Predecesseurs ont eu raison de fai-  
 „ re. Que m'importe, dites-vous, ce qu'a fait Acace? Abandonnez-le  
 „ donc, pour montrer que vous n'y prenez point d'intérêt: nous ne de-  
 „ mandons pas mieux. Ce n'est pas vous, Seigneur, que nous excommu-  
 „ nions; c'est Acace: separez-vous de lui; vous vous retirerez aussi de son  
 „ excommunication: autrement, ce n'est pas nous qui vous excommunions;  
 „ c'est vous-même. „ Il se plaint ensuite de la Persecution que l'Empereur  
 faisoit souffrir aux Catholiques, leur defendant le libre exercice de la Re-  
 ligion, tandis qu'il le permettoit à toute sorte d'Heretiques. „ Quand ce  
 „ seroit une erreur, dit-il, il faudroit la souffrir comme les autres. Si vous  
 „ l'attaquez, il faut les attaquer toutes. „ Enfin, il exhorte fortement  
 l'Empereur à se réunir avec le St. Siege, & à se separer des Ennemis de la  
 Verité & de l'Eglise.

An de J.C.  
503.

Concile  
de Rome.  
Ecrit  
d'Enno-  
dius pour  
Symma-  
que.

L'année suivante, il se tint un autre Concile à Rome (t), où le Pape fit  
 lire & approuver l'Ecrit du Diacre Ennodius. C'est cette Apologie pour  
 Symmaque, dont j'ai déjà parlé. Ennodius y repond aux principales Objec-  
 tions des Laurentiniens; mais, il le fait moins en bon Logicien qu'en Ora-  
 teur subtil, qui fait se placer à côté des Difficultez trop considerables, au lieu  
 de les attaquer de front par des Véritéz incontestables, & par des Argumens  
 sans replique. Il paroît par quelques endroits de cet Ecrit, que la principale  
 accusation formée contre Symmaque étoit un Adultere, ou quelqu'autre crime  
 semblable; & l'on croit que ce fut (u) l'occasion d'une Ordonnance, faite  
 par le Pape en ce même tems, mais on ne fait pas en quel Concile, pour obli-

(t) *Concil. ro. 4. p. 1364.*

(u) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXX. §. 55.*



obliger les Evêques, les Prêtres, & les Diacres, d'avoir toujours auprès d'eux une Personne de Probité connue, qui fut témoin de leurs Actions : & ceux, qui n'avoient pas assez de bien pour entretenir un tel Compagnon, devoient servir de Compagnon à d'autres; afin que la Vie des Ecclesiastiques fût à couvert, non seulement du mal, mais du soupçon. Nous avons une Ordonnance dressée au nom d'un Evêque par Ennodius, en execution de ce Decret; & c'étoient ces Compagnons inséparables, que l'on appelloit Synnelles.

An de J. C.  
503.

Quelques années après, les Exploits de Clovis aiant étendu sa Reputacion de tous côtez, l'Empereur Anastase envoya des Ambassadeurs à cet illustre Conquerant, avec de riches Presens, & entr'autres une Couronne d'Or enrichie de Pierres précieuses. Clovis envoya cette Couronne au Pape, pour la mettre en dépôt dans la Basilique de St. Pierre. Ces sortes de Liberalitez ont produit dans la suite de très-mauvais effets. Philippe de Commines (x), qui ne manquoit, ni de Pieté, ni de Religion, mais qui avoit aussi une grande Experience dans les Affaires du Monde, blâme hautement la Liberalité de Louis XI. envers les Eglises. *Il donna beaucoup aux Eglises, dit-il: en aucunes choses eust mieux vallu moins; car, il prenoit des Pauvres, pour le donner à ceux qui n'en avoient aucun besoin.* Ceci soit dit en passant, pour apprendre aux Princes à ne pas enrichir l'insatiable Clergé aux depens des Sujets qui font fleurir l'Etat.

An de J. C.  
508.

Presens de  
Clovis à  
l'Eglise de  
St. Pierre.

Cependant, l'Eglise d'Orient étoit dans un Etat affreux. Les Catholiques exerçoient mille violences contre ceux qu'il leur plaisoit de regarder comme Heretiques; & ceux-ci, à leur tour, appuiés du credit de l'Empereur Anastase, ne donnoient aucun quartier à leurs Adversaires. Ainsi, l'Eglise étoit devenue le Theatre d'une Guerre d'autant plus cruelle, que le zele de la Religion en étoit le pretexte; & l'ambition, ou la vengeance de quelques Particuliers, le veritable motif. C'est ainsi que le faux zele sanctifie les actions les plus noires. De-là, on peut conclure que rien n'est plus implacable que la Haine des Devots. C'est ici que nous pouvons dire avec Juvenal (y): „ Les Citoyens de la Ville d'Ombe, & ceux de Tentyre, ont été „ de tout tems Ennemis irreconciliables. Jamais ils n'ont pû se souffrir. Leur „ Haine est inveterée, immortelle; & cette incurrable Playe est encore au- „ jourd'hui toute sanglante. Ces Peuples sont animez d'une extrême Fureur „ les uns contre les autres, parce que les uns adorent un Dieu que les autres „ detestent, chacun croiant que la Divinité qu'ils respectent est la verita- „ ble & l'unique. „ C'étoit une Haine aussi ridicule dans ses motifs, & aussi mal fondée, que celle des Habitans d'Ombe & de Tentyre, qui attiroit un Deluge de calamitez sur l'Eglise d'Orient.

Etat de  
l'Eglise  
d'Orient.  
Réflexions  
sur le faux  
Zèle.

Enfin, les Orientaux implorerent le secours du Pape Symmaque, par une grande Lettre (z) qui semble aussi s'adresser aux autres Evêques d'Occident, suivant l'ancien usage. Ils demandèrent à être rétablis dans la Communion

An de J. C.  
512.

Les O-  
rientaux  
implorent  
le secours  
du Pape.

(x) *Memoires de Commines, Liv. 5. ch. 18.*  
pag. 191. Edit. de Paris 1615.

(y) *Juvenal, Satyr XV.*

(z) *Concil. to 4. p. 1304.*



An de J. C.  
512.

munion du Pape, sans être punis pour la faute d'Acace, puis qu'ils n'y prennent point de part, & qu'ils reçoivent la Lettre de St. Leon, & le Concile de Calcedoine. „ Ne nous rejetez pas, disent-ils, à cause que nous „ communiquons avec nos Adversaires; car, ceux qui le font ne le font pas „ par attachement à la vie, mais de peur de laisser leurs Troupeaux en proie „ aux Heretiques. Et tous, soit ceux qui communiquent avec eux en apparence, soit ceux qui s'en separent, attendent après Dieu votre secours, „ & que vous rendiez à l'Orient la Lumiere que vous en avez originairement reçûë. Le mal est si grand, que nous ne pouvons même aller chercher le remede: il faut que vous veniez à nous. „ Et pour montrer qu'ils sont Catholiques, ils finissent par l'exposition de leur Doctrine, & ils condamnent nettement Nestorius & Eutychés.

Réponse  
de Symmaque.

Outre l'Orthodoxie des Orientaux, les maux qu'ils souffroient devoient engager le Pape à relâcher de sa rigueur pour leur procurer la Paix dont ils avoient besoin. Mais, où trouver un Ecclesiastique compatissant? Où trouver un Ecclesiastique sans fiel, & qui eut la Generosité de pardonner, ou de menager la Memoire de ceux qui ont résisté à ses Deseins ambitieux? Un tel homme est plus rare dans le Clergé, qu'un Cygne noir. Est-il donc étonnant que Symmaque se soit contenté de donner aux Orientaux des Consolations infructueuses? Par la Lettre qu'il leur écrivit (aa), il les exhorta Chrétienement à demeurer fermes dans ce qui avoit été une fois décidé contre Eutychés; & à souffrir, s'il étoit besoin, pour la foi l'exil & toutes fortes d'extremitez. Il veut qu'ils se separent de la Communion des Eutychiens, & déclare qu'il n'y a aucun autre moien de rentrer dans celle du St. Siege, que de condamner ceux qu'il a condamnés; c'est-à-dire Eutychés, Dioscore, Timothée, Pierre, & Acace. Comme s'il disoit, que la Confession de Foi des Orientaux, toute Catholique qu'elle est, est inutile sans la Condamnation de ces Personnes:

*Tant de fiel entre-t'il dans l'Ame des Devots?*

Juste Ciel! La Religion inspire-t-elle une Haine si implacable? Peut-elle causer de si grands maux? Il y a long-tems que la veritable Pieté est bannie de l'Eglise, & que le Fanatisme, qui sert de voile à toutes les Passions, y regne despotiquement.

An de J. C.  
513.

St. Cesaire  
à Rome  
obtient du  
Pape tout  
ce qu'il  
veut.

Saint Cesaire d'Arles, aiant été contraint de venir en Italie pour une affaire qui n'est pas de mon sujet, Symmaque le vit à Rome, & lui donna le *Pallium*; permettant à ses Diacres de porter des Dalmatiques, comme ceux de l'Eglise Romaine. Car les Diacres (bb), & les Evêques mêmes, ne portoient encore que des Tuniques à manches étroites. Pendant ce Voiage, St. Cesaire (cc) obtint du Pape plusieurs Rescrits. Premierement, il lui presenta une Requête, pour demander la condamnation de plusieurs abus, qui avoient cours dans la Gaule; & le Pape lui repondit par une Decretale (dd) dattée du

(aa) *Symmach. Epist. 8. to. 4. Concil.*  
(bb) *Greg. Lib. 7. Epist. 113.*

(cc) *To. 4. Concil.*  
(dd) *Symmach. Epist. 5.*



du 6. de Novembre 513. Elle contient six Articles. 1. Il defend l'alienation des Biens Ecclesiastiques, par quelque Contract & sous quelque pretexte que ce soit : mais il permet d'en donner une partie aux Clercs, aux Monasteres, ou aux Etrangers qui seront dans la nécessité, à condition neanmoins qu'ils n'en auront que l'Ufufruit. 2. Il menace de la rigueur des Canons ceux qui veulent s'élever au Sacerdoce en promettant de donner les Biens Ecclesiastiques. 3. Il ordonne que les Laïques observeront les interdictes réglés par les Canons, pour recevoir les Ordres sacrez. 4. Il declare qu'il deteste ceux qui ravissent des Vierges ou des Veuves consacrées à Dieu, & qu'il condamne même ceux qui les épousent, quoiqu'elles le veuillent bien. 5. Il ordonne qu'ils seront séparés de la Communion, & il defend aux Veuves qui ont vécû long-tems dans le Celibat, & aux Vierges qui ont été un tems considerable dans les Monasteres, de se marier. 6. Enfin, il defend les brigues & les promesses pour parvenir au Sacerdoce.

L'Evêque d'Arles obtint encore étant à Rome la décision du Differend de son Eglise avec celle de Vienne; car, sur la Requête pour la conservation des privileges de l'Eglise d'Arles, le Pape Symmaque ordonna que l'on s'en tiendroit au Reglement fait par St. Leon, avec connoissance de cause (ee). Il en écrivit à tous les Evêques de Gaule, en datte du 13. Novembre 513. (ff); & les exhorta à se contenter de leurs Droits, sans chercher à les étendre par l'appui de la Puissance seculiere. Saint Césaire demanda encore, que l'Evêque d'Aix fut tenu de venir à ses Mandemens, soit pour les Conciles, soit pour les autres Affaires. Le Pape lui repondit par une Lettre de l'onzième de Juin de l'année suivante 514. Il confirma les Privileges de l'Eglise d'Arles, & ordonna que St. Césaire veilleroit sur toutes les Affaires Ecclesiastiques de Gaule & d'Espagne: qu'il en assembleroit les Evêques, quand il seroit besoin; & qu'ils ne pourroient venir à Rome sans sa permission.

Symmaque ne survécût qu'un mois à la datte de cette Lettre; car, il mourut, selon l'opinion des Chronologistes modernes, le 19. de Juillet de la même année 514. sur la fin de la seizieme année de son Pontificat. Il eut de très-belles qualitez; & du zele en abondance, principalement contre les Manichéens, qu'il fit chasser de Rome, après avoir fait bruler leurs Livres. Il est fâcheux que les trois Conciles, qui se tinrent à Rome, n'aient pas approfondi l'accusation qu'on lui intentoit: car, de la maniere que cette affaire fut traitée, les Esprits mal tournés peuvent à leur aise conjecturer que la Vie de Symmaque n'étoit pas en tout Apostolique. Les Ecrits de ce Pape sont d'un stile dur; mais, il y a de la force, & peut être trop de vehemence: on ne fauroit excuser le peu de respect qu'il avoit pour les Puissances, ni la dureté avec la quelle il traita les Orientaux que l'Eglise de Rome avoit armés les uns contre les autres, par ambition, & non pas par un motif de Religion, comme plusieurs Papes l'assuroient faussement. Du reste,

An de J. C.  
513.

Décision  
du Diffe-  
rend des  
Eglises  
d'Arles &  
de Vien-  
ne.

An de J. C.  
514.

Mort de  
Symma-  
que : son  
Caractere.

(ee) Voyez ci-devant la Vie de St. Leon. (ff) *Symmach. Epist. 9. to. 4. Concil. p 1309.*



An de J. C.  
514.

Quelques  
unes de ses  
Actions.

Lettre  
supposée.

te, il étoit charitable; car, dans la Persecution que le Roi Tarasmond fit souffrir aux Catholiques d'Afrique, il envoioit tous les ans aux Evêques exilés de l'argent & des habits; & nous avons, parmi les Ouvrages d'Ennodius, une Lettre qu'il leur écrivit, pour les consoler dans leur affliction.

L'Eglise honnore la Memoire du Pape Symmaque le 19 de Juillet. Ses Cendres reposent dans l'Eglise de St. Pierre. Il avoit (gg) fait quatre ordinations à Rome aux Mois de Decembre, & de Fevrier; & avoit ordonné 92. Prêtres, 16. Diacres, & 117. Evêques. On dit qu'il introduisit dans l'Eglise le chant du *Gloria in excelsis*, tous les Dimanches & les Fêtes des Martyrs. Ils fit bâtir plusieurs Eglises, où il mit des Ciboires d'Argent du poids de six vingt livres chacun. Car, ces Ciboires étoient comme des Tabernacles qui couvroient l'Autel, étant soutenus de colonnes. L'un de ces Ciboires étoit orné des figures du Sauveur & des douze Apôtres. Symmaque fit aussi en plusieurs Eglises des Fontaines au milieu de la court, qui servoit d'entrée à la Basilique, & des Bains en quelques unes. Tout l'argent, qu'il donna à diverses Eglises, montoit à quatorze cens soixante & dix neuf Livres Romaines. La douzieme Lettre qu'on lui attribue, & par laquelle on suppose que le Pape Symmaque donne le *Pallium* à l'Evêque de Laurée en Pannonie, est une Piece fausse (hh). Elle ne se trouve citée nulle part, & elle est tirée d'un endroit de peu d'autorité: le stile est different de celui des autres Lettres, & fait voir clairement qu'elle est fort nouvelle. Enfin, elle est pleine de pensées si basses & si impertinentes, qu'il est impossible de l'attribuer à aucun homme de bon sens.

## I D E E

## DES AFFAIRES POLITIQUES DURANT LE V. SIECLE.

Regne  
d'Honorius.  
Exploits d'Alaric.

LE cinquieme Siecle ne fut pas moins fatal à l'Empire qu'à l'Eglise. Par-tout, on ne vit que desordres, que seditions, que pillages, que confusion. Arcadius étant mort l'an 407. son fils Theodose II. dit le Jeune demeura sous la tutelle d'Isdegerde. Stilicon Tuteur d'Honorius voulut élever son fils Eucherius à l'Empire; mais sa perfidie étant connue, il fut mis à mort par le Commandement d'Honorius, l'an 409. Ce Prince, delivré de ce Traitre, negligea ses Devoirs; &, tandis qu'il étoit à Ravenne, préférant sa poule qu'il appelloit Rome à la Capitale de son Empire, le redoutable Alaric Roi des Visigoths, après avoir depouillé l'Orient, où Ruffin l'avoit appelé, vint en Italie, & prit Rome par stratagème l'an 410. Plusieurs petits Tyrans s'éleverent contre Honorius; mais, ils perirent tous: & ce Prince, plus heureux qu'il ne meritoit, vû sa negligence, mourut enfin sans Posterité l'an 423. (a)

Sous

(gg) *Lib. Pontif.*

(hh) *Du Pin, Bibliot. Eccl. to. 4. pag. 10.*  
Edit. de Paris.

(a) *Zostime, Lib. 5. Chronic. Marcell. Orose, Liv. 7. ch. 36. Jornandes, de Regn. Success. & de Reb. Gothicis.*



Sous le regne d'Honorius, les Francs se signalerent sur les Bords du Rhin, où ils s'établirent, sous l'Autorité d'un Chef que nous comptons pour le premier de nos Rois, & que nos Historiens appellent Faramond. Les actions de ce Prince nous sont inconnues (b). C'est une perte considerable pour notre Histoire. En Orient, Theodose le Jeune succeda à son Pere Arcadius. Tout son Regne fut un exercice continuel de piété. Son Palais ressembloit à un Monastere (c). Il paroît même, qu'il avoit une forte de Pieté Monachale, qui doit être inconnue aux Souverains, & qui est assurément dans les Princes un plus grand Defaut que l'Irreligion. Il recitoit tous les matins des Hymnes avec ses Sœurs, & apprenoit par cœur la sainte Ecriture. Il en conféroit souvent avec les Evêques, & en penetroit les sens les plus cachez (\*). Ce n'étoit pas-là ce que le Sceptre exigeoit de lui. On dit qu'il avoit contracté une si forte habitude de clemence, que jamais personne ne fut executé à mort sous son Regne. Il avoit un respect singulier pour les Ecclesiastiques, & sur-tout pour ceux qui excelloient en Sainteté. Desorte que ces gens-là, toujours avides, obtenoient de lui tout ce qu'ils vouloient. Sa Sœur Pulcherie, Princesse d'un rare merite, gouvernoit l'Empire durant la minorité de ce Prince foible & bigot, jusqu'à ce que l'Imperatrice Eudoxia, Epouse de Theodose, vint à bout de lui ôter l'Administration des affaires. Neanmoins l'Empereur, bien convaincu du merite de sa Sœur, lui recommanda l'Empire en mourant l'an 450. (d)

L'an 429. Clodion surnommé le Chevelu avoit succédé à son Pere Faramond. Il aggrandit son petit Etat du côté de la seconde Belgique. A la faveur de la Confusion des affaires de l'Empire, & de l'affoiblissement des Gaules, où l'on comptoit alors cinq Dominations, il ne perdoit aucune occasion de poursuivre ses Conquêtes. „ Mais il reçut, dit Mezeray (e), „ un grand echech par la valeur d'Aëtius dans l'Artois, près du *Vicus Hele-* „ *nae*. En cet endroit, son Armée étant en debauches, & trop occupée à „ celebrer les nôces d'un des principaux Seigneurs François, les Romains „ la chargerent & la mirent en deroute. Neanmoins, Aëtius n'étant que „ trop empêché d'ailleurs n'acheva point d'accabler les vaincus. Ainsi, „ Clodion reprit haleine, se rendit Maître de l'Artois, & élargit son petit „ Etat jusqu'à la Somme, aiant pris la Ville d'Amiens, qui fut depuis son „ Siege Roial, & celui de Merovée. „ Après un Regne de 20. ans, il mourut en 449.

Valentinien III. fils de Constantius, qu'Honorius avoit associé à l'Empire, & de Placidie, regnoit en Occident, où il vainquit en 426. le Tyran Castin, & fut tué par Anicius Maximus, qui s'empara du Thrône en 455. en épousant l'Imperatrice Eudoxia, qui, pour se vanger de l'action infame de ce Traître, appella Genferic en Italie (f). A l'approche de ce Conquerant,

(b) Voyez Mezeray, & le P. Daniel.

(c) Socrate, Hist. Ecc. Liv. 7. ch. 22.

(\*) Ibid.

(d) Cedren. Zosim. Liv. 5. Zonare, Marcell.

Chronie.

(e) Abregé Chron. ad an. 444.

(f) Voyez ci-devant la Vie de St. Leon.

An de J. C.  
514.

Faramond  
premier  
Roi des  
Francs.

Affaires  
d'Orient.  
Pieté de  
Theodose  
le Jeune.

Pulcherie  
gouverne  
l'Empire.

Clodion ;  
2. Roi de  
France.

Valenti-  
nien III.  
Empereur  
d'Occi-  
dent.



An de J. C.  
514.

rant, Maxime prit la fuite; mais, il fut arrêté, mis en pièces, & jetté dans le Tybre. Juste sort des Scelerats, qui osent porter leurs mains Sacrileges sur la Personne des Princes. Après cet infame Traître, le Thrône fut possédé par 7. ou 8. Princes, dont la domination n'est celebre que par les Malheurs que l'Empire éprouva depuis l'an 455. jusqu'à l'an 475. qu'Odoacer s'empara de l'Italie, sous le titre de Roi.

Martien  
Empereur  
d'Orient.

Martien de Thrace, qui avoit épousé Pulcherie, succeda en Orient à Theodose II. Il observoit, comme une Maxime inviolable, de ne point faire la Guerre lorsqu'on pouvoit avoir la Paix. Il regna six ans, six mois, & dix jours; & l'on croit qu'il fut empoisonné par Aspar Patrice.

Leon I.  
lui succe-  
de.

Leon I. monta sur le Thrône, & fut toujours très-Orthodoxe, & grand Ennemi de ceux que l'on regardoit alors comme Eutychiens & Nestoriens. Il vit bruler pendant quatre jours la Ville de Constantinople; & il eut le chagrin de voir que sa flotte, composée de mille Vaisseaux, avoit été livrée à Genferic, par la negligence, ou par la trahison, de Basilisque. Après avoir regné seize ans, il mourut en 474. Il eut pour successeur son petit fils Leon II., qui n'avoit alors que trois ans, & qui mourut au Mois de Novembre de la même année. Zenon, Pere de ce jeune Prince, demeura seul

Zenon  
Empereur:  
son Carac-  
tere.

Empereur. Dès qu'il se vit le Maître (g), il s'abandonna, dit-on, sans reserve, à ses mauvaises Inclinations: il ne comptoit rien pour honteux ou illegitime, & sembloit persuadé qu'il y avoit de la bassesse à se cacher pour faire le mal, & qu'il étoit de la Dignité d'un Empereur de le faire à decouvert. Pendant qu'il menoit ainsi une vie dissoluë, son Empire étoit ravagé par les Barbares; au Levant, par les Sarasins, ou Arabes Scenites; au Couchant, par les Huns, qui avoient passé le Danube sans trouver de resistance, & pilloient la Thrace. Zenon, plus barbare encore, achevoit de ruiner ses Peuples, leur ôtant par force ce qui leur restoit. Aussi ne fut-il pas longtems paisible. Dès l'année suivante 475. s'étant brouillé avec sa belle Mere Verine, Veuve de l'Empereur Leon, il craignit qu'elle ne le fit assassiner, & s'enfuit en Isaurie sa Patrie, où sa femme Ariane le suivit. Basilisque, frere de l'Imperatrice Verine, se fit reconnoître Empereur avec son fils Marc, & regna environ deux ans. Il ne valoit pas mieux que Zenon; & sa femme Zenodie l'engagea dans le parti des Eutychiens. Je suis persuadé qu'il faudroit enlever des Portraits de Zenon & de Basilisque les trois quarts des

Basilisque  
s'empare  
du Thrô-  
ne.

Reflexions  
en faveur  
de Zenon  
& de Ba-  
silisque.

Regne &  
Caractere  
d'Anasta-  
se.

couleurs affreuses dont l'Histoire les a peints. Leurs plus grands crimes étoient la Tolerance. Si, à l'exemple de Constantin, ils avoient persécuté les prétendus Heretiques de leur tems, ne doutons point que l'Eglise n'en eut fait des Demi-Saints, malgré les Defauts qu'ils avoient réellement. L'Empereur Anastase, qui monta sur le Thrône en 491., fut un très-bon Prince. Il soulagea ses Peuples, en supprimant les Impôts onereux dont ils étoient accablés: mais, ses vertus ne paroissent point dans l'Histoire, parcequ'il n'a pas été Persecuteur. On l'a même accusé très-faussement d'avoir fo-

(g) *Evagr. Hist. Eccl. Liv. II. c. 211. Chronic. Paschas. & Marcell. Theod. Lect.*



fomenté dans l'Eglise une facheuse division qui ne venoit d'aucune autre source que de l'ambition des Evêques de Rome, de la précipitation de ceux d'Orient dans la Condamnation d'Eutychés, & de la mauvaise foi des uns & des autres.

Tandis que l'Empire s'affoiblissoit en Occident, & que le specieux prétexte de la Religion remplissoit l'Orient de desordres, les François prospéroient dans la Gaule. Après la mort de Clodion le Chevelu, Merovée son Parent, & Tuteur de ses Enfans, fut élu Roi ou Commandant Général des Francs. Les entreprises d'Attila faciliterent l'exécution du dessein que Merovée avoit de s'aggrandir. En effet, nos Historiens disent qu'il conquit tout le territoire de Mayence, la Picardie, la Normandie, & presque toute l'Isle de France. Il regna près d'onze ans, & mourut en 458.

Childeric, Fils & Successeur de Merovée, étant fort adonné à ses plaisirs, debauchoit les filles de ses sujets; & cette conduite irreguliere lui fit perdre l'autorité dont il étoit revêtu: mais Guyemans, Ami fidele, trouva le moien de le retablir, en faisant agir avec Tyrannie un Etranger nommé Gillon, ou Aegidius, que les François avoient élu à la place de Childeric. Et, comme l'Adversité est la meilleure Ecole pour les Princes, Childeric apprit, dans ses malheurs, à regner en bon & sage Pere. Sa Domination fut douce, & accompagnée de glorieux exploits. Il mourut en 482.

Clovis, le premier Roi Chrétien de notre Monarchie, se convertit par Coup-d'Etat, comme Mezeray l'insinue, lorsqu'il dit que *cette Conversion lui étoit très-nécessaire pour contenir les Gaulois, qu'il avoit subjugués, dans son obéissance, & pour y attirer les autres qui étoient sujets des Goths & des Bourguignons; car, la Domination de ces Princes leur étoit odieuse, parce qu'ils les vouloient forcer de suivre les Dogmes d'Arius (b)*. Ce Prince possédoit toutes les Qualitez d'un Heros barbare: il étoit jeune, ambitieux, feroce, hardi. La Puissance des Romains étoit alors fort affoiblie. L'Empire ne se soutenoit plus dans une partie des Gaules, que par raport aux Provinces Lionnoises qui étoient encore Romaines. Clovis profita en habile homme de ces circonstances, pour fonder le Royaume de France. „ Etant parvenu (i) à une haute fortune par les avantages qu'il avoit remportez sur les Visigots & les Bourguignons, il songea à bien affermir ses Conquêtes, & crut que le moien le plus efficace pour cela étoit de réunir tous les François sous un même Chef, en se defaisant de tous leurs Capitaines qui prenoient le titre de Rois. Dans cette vûë, il les surprit les uns après les autres, & les fit tous mourir, sans crainte, ni de souiller sa reputation par les trahisons les plus noires, ni de blesser la Religion qu'il professoit alors, par les plus grands crimes. Il fit tuer son ancien Allié Sigibert, Roi des Ripuaires, de Cologne & de Julliers, par Chloderic son propre fils, qu'il fit tuer lui-même peu après. Il fit mourir Chararic, Roi des Ripuaires Nerviens, & son fils, après les avoir forcés d'entrer dans les Ordres sacrez pour

An de J.C.  
514.

Merovée  
3. Roi de  
France.

Mauvaise  
Conduite  
de Childeric.

Clovis se  
fait Chrétien  
par  
Politique.  
Son Caractere.

(b) Mezeray, *Abregé Chronol.* ad an. 496.

(i) Boulainvilliers, *Hist. de l'Ancien Gouvernement de la France*, Tom. I. pag. 32.



An de J.C.  
514.

„ pour sauver leur Vie. Il fit assassiner Rignomer, Roi de Mons. Il tua  
 „ lui-même Ragnacaire, Roi de Cambrai, qui l'avoit si bien assisté dans  
 „ la Guerre contre Siagrius. Et ce fut par ces terribles voyes, qu'il reunit  
 „ toute la Nation Françoisé sous son obéissance. Il est vrai que c'étoit le  
 „ seul moïen de fonder solidement une puissante Monarchie; mais, une Po-  
 „ litique si sanguinaire n'a point encore trouvé d'Approbateurs. L'on peut  
 „ même penser, que, si ce Prince ne fut pas empoisonné, comme il y a beau-  
 „ coup d'apparence, la Providence divine en voulut faire une prompte pu-  
 „ nition, puisqu'il mourut incontinent après tous ces meurtres à la fleur de  
 „ son âge le 26. de Novembre 511. cent douze ans après la mort de St.  
 „ Martin, dont Gregoire de Tours a fait une Epoque particuliere à cette  
 „ occasion. „

ANASTASE,  
JUSTIN,  
*Empereurs d'Orient.*

HORMISDAS.

CHILDEBERT,  
*Roi de France.*

LIV. P A P E.

Etat pi-  
toïable de  
l'Eglise au  
commen-  
cement du  
VI. Siecle.

Martyre  
de St. Pro-  
tere.

**A**vant que de parler du Successeur de Symmaque au Pontificat, il est à propos de faire envisager à nos Lecteurs le déplorable Etat de l'Eglise au commencement du VI. Siecle. Le P. Louis Doucin (1) nous en a fait un Portrait si touchant, & si conforme à la verité, qu'on ne sauroit le considerer sans être penetré de la plus vive compassion. Après avoir parlé des soins que quelques Empereurs prirent inutilement dans la vue de pacifier l'Eglise, il observe que toutes leurs mesures ne firent qu'augmenter la confusion. Le Peuple s'étoit accoutumé aux seditions. Les Prelats le laissoient faire, & souvent même le soulevoient. Par-tout, on entendoit parler (2) de meurtres & de sacrileges commis dans les Lieux Saints, & les plus Saints, & les plus grandes villes étoient celles, où l'Impunité étoit plus grande, & où l'on exerçoit les plus horribles cruautez. Jamais homme livré à la fureur des Barbares n'a été traité avec plus d'inhumanité que le St. Martyr Protere, dans son Eglise d'Alexandrie, par ses propres Diocésains, uniquement en haine du Concile de Calcedoine. Ils investirent ce venerable vieillard, qui se tenoit caché dans sa Maison: puis, comme il se fut sauvé dans une espee de Chapelle où étoient les fonds Baptismaux, ni la majesté du lieu, ni la solemnité du jour (c'étoit le Jedy Saint) ne put le garantir de leur rage. Ils le massacrerent au même endroit où ils avoient été regenez, rougirent de son sang les eaux sacrées du Baptême: & après avoir mutilé son corps d'une maniere indigne, après avoir mangé le cœur & déchiré les entrailles, ils trainerent par les ruës ce pitoïable reste de cadavre, en le frappant à grands coups de bâtons, comme s'il eut eü encore du sentiment; le pen-

(1) *Hist. du Nestorianisme, Liv. III.*

*Ægypt. Liberat. c. 5. &c. &c.*

(2) *Evagre, Liv. II. & III. Libell. Orthodox.*



Pendirent ensuite à un gibet, assemblèrent autour de lui toute la canaille de la Ville, pour célébrer, disoient-ils, les funérailles de leur bon Pere, & enfin le jetterent au feu.

An de J.C.  
514.

Antioche ne fut pas moins deshonorée par de semblables executions. On y vit quatre Patriarches Orthodoxes exposés à toutes les horreurs de la sedition (3). Mais qu'on ne s'imagine pas que les Heretiques fussent les seuls Auteurs de tant de maux. La rigueur des Orthodoxes les portoit à ces violences; & ceux-ci, de leur côté, ne gardoient aucunes mesures. Ils prirent les Armes & attirerent dans Antioche autant de Moines Catholiques, qu'il en étoit venu d'Eutychiens. *Là, comme dans un Champ de Bataille*, dit le R. P. Doucin (4), *on defendit la Religion d'une maniere bien opposé à l'Esprit du Christianisme, en tuant un nombre infini de ces Heretiques, dont le sang fit regorger la riviere d'Oronte, & dont les corps morts boucherent presque son Lit.*

Desordres  
à Antio-  
che.

Je ne parle pas des troubles arrivez à Jerusalem, où le fameux Sabas se laissa emporter jusqu'à faire des choses qu'on ne devoit pas attendre d'un Serviteur de Dieu, allant lui-même attaquer les Troupes de son Souverain, les mettant en deroute, & obligeant le Gouverneur de la Province de s'enfuir; non par la force des Anathêmes ou des Miracles, mais par celle de trois ou quatre mille hommes qu'il avoit tirez du desert & amenez avec lui, pour fortifier le parti des Catholiques.

Revolte  
de Sabas.

Ils s'étoient rendus encore bien plus terribles à Constantinople, où la Majesté même du Thrône ne fut pas épargnée. Il n'y eut forte d'Outrages, que ces furieux Fanatiques ne fissent à l'Empereur Anastase. Ils poignarderent presque sous ses yeux les meilleurs de ses Amis, parce qu'ils étoient ses Amis. Ils massacrerent (5) une Religieuse que l'on accusoit de lui donner des Confeils. Ils tirerent pour la même raison un Hermite de sa grotte; & après l'avoir égorgé, ils lui couperent la tête, que l'on portoit par la Ville au bout d'une Lance, la Multitude criant: *Voilà le confident de celui qui a déclaré la Guerre à l'adorable Trinité. Ainsi perissent tous les Blasphemateurs des trois divines Personnes.* Ils avoient formé une espece de Camp au milieu d'une des grandes Places de la Ville, alleguant pour raison que dans les Eglises, il n'y avoit plus de fureté pour eux. Dans ce camp, on faisoit les prieres, & puis on donnoit les ordres pour aller assassiner tous ceux qui étoient suspects d'Herésie, brûler leurs Maisons, renverser les Statués de l'Empereur, se saisir des Portes de la Ville; ce qui s'exécutoit en chantant, & en faisant retentir par-tout jour & nuit ces sacrées paroles: *Il est Saint, il est Saint, il est Saint, le Dieu fort & éternel.* Les premieres Personnes du Senat, envoiées par le Prince pour adoucir cette Multitude irritée, avoient été chassées à coups de Pierres. Le Prince lui-même se vit assiégué par une espece d'Armée, qui étoit venue à lui marchant en ordre de Procession avec la Croix & le Livre des Evangiles

Excès  
commis à  
Constanti-  
nople.

Crimes  
des Ortho-  
doxes de  
C. P.

(3) Theod. Loët. Collect. l. 1. Liberat, c. 18.  
Joan. Rhet. apud Photium. Evagre, lib. 3.  
Chroniq. Marcell. Epist. Monach. Pal. ad Alexz.

Cyrril. Monach. in Vita Sabb.

(4) Hist. du Nestorianisme, Liv. III. p. 320.

(5) Anastase le Bibliothecaire. Cedrenus.



An de J.C.  
514.

les (6), & criant cependant, tantôt qu'on eut à lui donner un autre Empereur, tantôt qu'on fit un exemple de ceux qui avoient voulu corrompre la Doctrine de l'Évangile. Le Monarque, effraï de ces cris, ne mit sa vie à couvert de la fureur de ces Insensez, qu'à force de soumissions (7). Pour l'honneur & pour le bien de la Religion, il seroit à souhaiter que la Memoire de toutes ces Inhumanitez eut été d'abord abolie; & qu'on eut jetté au feu tous les Livres qui en parloient. Mais, puisque Dieu a permis que le triste souvenir en passât jusqu'à nous, que les Princes du moins apprennent de ces Horreurs à reprimer severement l'Ambition du Clergé.

Comment  
les Papes  
se font ag-  
grandis.

Les desordres, que je viens de decrire, furent très-propres à fortifier le dessein de la Monarchie Papale. Les Evêques de Rome étoient ravis de *pêcher en eau trouble*, comme on dit en Proverbe. D'un côté, les Empereurs étoient éloignés de l'ancienne Capitale de l'Empire; & de l'autre, ils avoient une complaisance extrême pour les Papes, afin de pouvoir par-là retenir les Peuples dans une Obéissance qui dependoit du Caprice des Ecclesiastiques.

„ D'ailleurs, dit Heyddeger (8), les Peuples du Nord qui fondoient à  
„ l'envi l'un de l'autre dans l'Italie, cherchoient à s'y bien établir, & flat-  
„ toient leur Ambition à qui mieux mieux; se persuadant, que d'avoir le  
„ Pape dans son Parti, c'étoit y tenir les Peuples mêmes. Les Heretiques,  
„ comme de méchantes Herbes, & des Plantes maudites, se voiant bannis  
„ & arrachez, tantôt de l'Afrique & tantôt de l'Orient, sous pretexte d'ap-  
„ pel, avoient leur recours à ce Siege. Tout y étoit bien venu & bien re-  
„ çû, pourvû qu'on favorisât le dessein de sa Monarchie. Enfin, l'on peut  
„ dire, qu'il n'y avoit presque point d'Evêques dans tout l'Univers, qui ne  
„ recherchât les bonnes graces du premier Siege, pour leur propre intérêt  
„ & celui de leur gloire, aussi bien que de celle des Papes mêmes, qui sçu-  
„ rent fort bien se servir de tout. Si on les consultoit, c'étoient de très-  
„ humbles Requêtes que l'on adressoit à leur Siege. S'ils donnoient eux-  
„ mêmes quelques Avis, ils les faisoient passer ensuite pour des Commande-  
„ mens. Si quelques-uns les faisoient Arbitres de quelque Differend, leur  
„ Arbitrage changeoit & se *transubstancioit* aussi-tôt en Jugement. „ Voi-  
là l'Etat où se trouvoit l'Eglise à l'entrée du sixième Siecle, déchirée de tou-  
tes parts au sujet d'un Concile qu'on accusoit principalement d'avoir ap-  
prouvé l'Épître d'Ibas, la foi de Theodore, & les Ecrits de Theodoret:  
trois Articles, qui suffisoient, croioit-on, pour faire revivre le Nestorianisme.

An de J. C.  
514.

Élection  
d'Hormis-  
das. Son  
Educa-  
tion.

Ce fut dans cette conjoncture, si funeste à l'Eglise, & si avantageuse au St. Siege, que l'on élit à Rome, pour succeder à Symmaque, CELIUS HORMISDAS, fils de Juste, natif de la petite Ville de Frusilone dans la Campanie. Son élection fut aussi paisible, que celle de son Predecesseur avoit été

(6) Cette Mommerie semble avoir servi de Modele aux Fanatiques qui disputoient la Couronne à Henri III. Ils firent cent Extravagances à peu près semblables à celle

que je raconte ici. Voyez Mezeray & de Thou.

(7) *Evagre, Liv. III. c. 44.*

(8) *Hist. du Papisme, I. part. pag. 39.*



été tumultueuse. Toutes les voix se réunirent en sa faveur, & on n'entendit plus parler du Schisme des Laurentiniens. Cassiodore, qui étoit alors Consul, felicita (9) le Roi Theodoric de cette réunion du Clergé & du Peuple fidele de Rome, & il s'en felicita lui-même comme du plus grand bonheur qui pouvoit illustrer son Consulat, & comme d'une preuve incontestable de la douceur du Gouvernement de son Prince. On peut conjecturer que le merite singulier d'Hormisdas contribua beaucoup à cet heureux événement, s'il n'en fut pas la cause unique. On dit (10) en effet, qu'il fut élevé avec soin dans l'étude des Lettres, & dans l'exercice de la pieté Chrétienne; & que, parvenu au Diaconat, il donna des preuves très-certaines de sa vertu & de sa capacité. On n'est pas d'accord sur le jour de son Ordination. Les uns la mettent au 13. d'Avril, & d'autres au 27. de Juillet de l'an 514.; & j'avoué qu'il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de porter un jugement certain sur ces deux opinions, quoique la dernière soit la plus commune. Cette varieté ne peut venir que de celle qui se trouve dans la date de la mort de Symmaque.

Dans tout l'Orient, le zele de l'Orthodoxie étoit alors changé en véritable fureur. La Religion, qui sert toujours d'un pretexte specieux à l'Ambition, & aux plus grands Crimes, couvrit aux yeux des Orthodoxes l'énormité de la Revolte de Vitalien, General de la Cavalerie de l'Empereur Anastase (11). Ce sujet criminel s'avança jusqu'aux Portes de Constantinople, & contraignit son Prince de lui demander la Paix; qu'il n'accorda qu'à des conditions avantageuses aux Orthodoxes, & moiennant la Convocation d'un Concile, pour terminer les differends. O! Sainte Religion! Que tu couvres de Crimes! A la faveur de ton Nom, dont les plus Seclerats abusent, combien ne commet-on pas d'Infamies!

Anastase, delivré de la crainte de Vitalien, voulut accomplir les promesses qu'il avoit faites à ce Rebelle. C'est dans cette vue qu'il écrivit (12) au Pape Hormisdas, pour le prier de pacifier les troubles, & de procurer la réunion des Eglises d'Orient & d'Occident; accusant avec raison les Papes précédens d'avoir causé, par leur dureté, tous les desordres qui regnoient parmi les Chrétiens Orientaux. Le Pape repondit en termes secs à l'Empereur, qu'il étoit ravi que Dieu lui eut enfin inspiré de rompre le silence qu'il avoit gardé si long-tems: qu'il se rejouit dans l'esperance qu'il a de voir l'Eglise de Jesus Christ en paix & en union; & qu'il lui repondroit plus amplement, dès qu'il seroit informé du sujet particulier de la convocation du Concile. Cette Lettre, qui est comptée pour la seconde de celles d'Hormisdas, est du 4. d'Avril de l'an 515. Dorothee, Evêque de Thessalonique, écrivit aussi au Pape, pour l'exhorter à travailler à la paix de l'Eglise; lui temoignant, qu'il souhaitoit que les Heretiques fussent condamnez, & que l'on portât au St. Siege le respect & l'honneur qui lui étoient dûs. Le Pape

An de J. C.  
514.

Revolte  
de Vita-  
lien. A  
quelles  
conditions  
il accorde  
la Paix?

An de J. C.  
515.

L'Empe-  
reur écrit  
au Pape  
pour la  
Convoca-  
tion d'un  
Concile.  
Reponse  
du Pape.

(9) *Cassiod. Chronic.*  
(10) *Lib. Pontif.*

(11) *Marcellin. Chronic.*  
(12) *To. 4. Concil. p. 1420.*



An de J.C.  
515.

Autre  
Lettre de  
l'Empe-  
reur. Le-  
gation du  
Pape en  
Orient.  
Instruc-  
tion qu'il  
donne à  
ses Legats.

Pape loua son zele par sa reponse, & l'exhorta à contribuer de son côté à la réunion des Eglises.

Par une autre Lettre, l'Empereur marqua plus précisément au Pape le tems, & le lieu, où le Concile devoit s'assembler, & le pria de s'y rendre dans le premier de Juillet de la même année 515. Hormisdas lui fit reponse le 8. de Juillet, & promit d'envoyer bientôt des Evêques chargés de ses ordres. D'autre côté, Vitalien avoit envoyé des Deputez au Pape, & le Roi Theodoric le sollicitoit de se rendre aux desirs des Orientaux. De sorte que, par Deliberation d'un Concile, il envoya Ennodius, Evêque de Pavie, qui, sans doute, étoit parvenu à cette Dignité, en recompense de son Zele pour Symmaque (13). Ennodius eut pour Compagnons un autre Evêque nommé Fortunat, Venance Prêtre, Vital Diacre, & Hilarus Notaire (14). Ils étoit chargés d'une Instruction qui merite d'être rapportée. Elle est conçue en ces termes (15). „Quand vous arriverez en Grece, „ si les Evêques viennent au devant de vous, recevez-les avec le respect con- „ venable; & s'ils vous préparent un logement, ne le refusez pas, de peur „ qu'il ne semble aux Laiques, que vous ne voulez point de réunion. S'ils „ vous prient à manger, excusez-vous en honnêtement en disant: Priez „ Dieu que nous communiquions auparavant à la Table mystique, & alors „ celle-ci nous sera plus agréable. Ne recevez point les autres choses qu'ils „ vous pourront offrir, si ce n'est les voitures en cas de besoin: dites, que „ vous ne manquez de rien, & que vous espérez qu'ils vous donneront même leurs cœurs. Lorsque vous serez à Constantinople, prenez le Loge- „ ment que l'Empereur aura ordonné: & , avant que de le voir, ne recevez „ personne que ceux qui seront zelez pour l'union; mais, avec grande pre- „ caution, & pour vous instruire de ce qui se passe. Etant présentez à l'Em- „ pereur, rendez lui nos Lettres, en disant: Votre Pere vous salue, priant „ Dieu tous les jours pour la prospérité de votre regne, par les intercessions „ de St. Pierre & de St. Paul; afin que comme il vous a donné le desir de „ le consulter, pour l'unité de l'Eglise, il vous en donne la volonté par- „ faite. Ne lui parlez de rien avant qu'il ait reçu vos Lettres; & , après „ qu'elles auront été luës, ajoutez: Le Pape a aussi écrit à votre Serviteur „ Vitalien, qui lui a envoyé des Gens de sa part, avec votre permission, à „ ce qu'il a écrit; mais, le Pape a ordonné que les Lettres, que nous lui „ portons, ne lui soient rendues que par votre ordre. Si l'Empereur de- „ mande les Lettres que nous envoions à Vitalien, il faut répondre: le Pa- „ pe ne nous l'a pas ordonné; mais, afin que vous connoissiez la simplicité „ de ces Lettres, & qu'elles ne tendent qu'à vous porter à la réunion de „ l'Eglise, envoyez quelqu'un avec nous en presence de qui on les lise. S'il „ dit, Vous pouvez encore avoir d'autres ordres, vous répondrez, Dieu „ nous en garde: ce n'est pas notre coutume. Nous venons pour la cause „ de

(13) Voyez ci-devant la Vie de Symma-  
que, 53. Pape.

(14) *Lib. Pontif. Theoph. an. 23.*

(15) *To. 4. Concil. p. 1426. item apud Fleury,  
Hist. Eccl. Liv. XXXI. §. 22.*



„ de Dieu, & nous offenserions Dieu (16). Le Pape agit simplement, & ne  
 „ demande autre chose, si non que l'on n'altère point les Constitutions des  
 „ Peres, & que l'on chasse de l'Eglise les Heretiques: notre Commission  
 „ ne contient rien de plus. Si l'Empereur dit: C'est pour cela que j'ai in-  
 „ vité le Pape au Concile, afin que s'il y a quelque difficulté elle soit ter-  
 „ minée, il faut répondre: Nous en rendons graces à Dieu; mais, le moien  
 „ de rétablir l'union entre les Eglises, c'est que vous observiez ce que vos  
 „ Predecesseurs Marcien & Leon ont observé. S'il demande ce que c'est,  
 „ vous direz, que l'on ne donne point d'atteinte au Concile de Calcedoine,  
 „ & à la Lettre du Pape St. Leon. S'il dit: Nous recevons le Concile de  
 „ Calcedoine & les Lettres du Pape Leon, vous lui rendrez graces, &  
 „ lui baizerez la poitrine en disant: Nous voions maintenant que Dieu vous  
 „ favorise. C'est la foi Catholique, sans laquelle on ne peut être Ortho-  
 „ doxe. S'il dit: les Evêques sont Catholiques, & ne s'écartent point des  
 „ maximes des Peres, vous repondrez: Pourquoi donc y a-t'il tant de di-  
 „ vision entre les Eglises de ces Quartiers? S'il dit: les Evêques étoient  
 „ en repos; c'est le Predecesseur du Pape qui les a troublez par ses Lettres,  
 „ vous direz: Nous avons en main les Lettres de Symmaque. Si elles ne  
 „ contiennent autre chose que ce dont vous convenez, le Concile de Cal-  
 „ cedoine, la Lettre de St. Leon, & des exhortations pour les observer,  
 „ que peut-on y trouver à reprendre? Ajoutez à ce Discours des Prieres  
 „ & des Larmes (17), en disant: Seigneur, regardez Dieu; mettez de-  
 „ vant vos yeux son jugement. Les Peres, qui ont fait ces Decisions, ont  
 „ suivi la foi de St. Pierre, par laquelle l'Eglise a été bâtie. Si l'Empereur  
 „ dit: Et bien, communiquez avec moi, puisque je recois le Concile de  
 „ Calcedoine & les Lettres du Pape Leon, vous repondrez: Nous nous  
 „ en réjouissons, & nous vous prions de réunir l'Eglise; que tous les Evê-  
 „ ques sachent votre intention, & que vous observiez le Concile & les Let-  
 „ tres du Pape Leon. S'il demande en quel ordre cela se doit faire. Vous  
 „ repondrez avec humilité: Le Pape a écrit aux Evêques en general. Joi-  
 „ gnez y vos Lettres, déclarant que vous soutenez ce qu'enseigne le Sie-  
 „ ge Apostolique: alors, on connoitra ceux qui sont Orthodoxes, &  
 „ ceux qui ne le sont pas. Ensuite, le Pape est prêt de venir en per-  
 „ sonne, s'il est besoin; & ne refusera rien pour la réunion de l'E-  
 „ glise. Si l'Empereur dit: Cela va bien, cependant, recevez l'Evê-  
 „ que de cette Ville. Vous lui direz humblement: Seigneur, il s'agit  
 „ de deux Personnes, c'est-à-dire de Macedonius, & de Timothée;  
 „ c'est une affaire particuliere. Il faut auparavant regler le general des Evê-  
 „ ques, & rétablir une Communion Univerfelle: ensuite, on pourra mieux  
 „ examiner l'affaire de ceux-ci, ou des autres, qui sont hors de leurs Egli-  
 „ ses. Si l'Empereur dit: Vous parlez de Macedonius; j'entens votre fi-  
 „ nesse.

(16) *Fiat Lux.* Je ne comprends rien à cette Phrase; si ce n'est que le Pape se joue du sacré nom de Dieu pour eluder la

volonté de l'Empereur.

(17) Voilà une des plus plaisantes Farces qu'on puisse imaginer.



An de J.C.

515.

„ nesse. C'est un Heretique, qui ne peut être rappelé en aucune maniere.  
 „ Vous repondrez : Nous ne marquons personne en particulier, nous par-  
 „ lons pour l'interêt de votre conscience & de votre reputation; afin que  
 „ si Macedonius est heretique on le connoisse, & qu'on ne dise pas qu'il est  
 „ opprimé injustement. Si l'Empereur dit: l'Evêque de cette Ville reçoit  
 „ le Concile de Calcedoine, & les Lettres du Pape Leon, vous repondrez :  
 „ Sa cause en fera plus favorable; mais, puisque vous avez permis à Vitalien  
 „ d'examiner les affaires devant le Pape, laissez-les en leur entier. Si l'Em-  
 „ pereur dit: Mais, cette Ville sera-t'elle sans Evêque? Il faut repondre :  
 „ Il y a plusieurs remedes pour faire que vous ne soiez pas sans communion,  
 „ en observant la forme des Jugemens. On peut tenir en suspens la cause des  
 „ autres Evêques; & cependant, par provision, laisser en la place d'Evêque  
 „ de Constantinople celui qui s'accordera à votre Confession de Foi, & aux  
 „ Decrets du St. Siege. Si on vous donne des Requêtes contre d'autres  
 „ Evêques, principalement contre ceux qui anathematisent le Concile de  
 „ Calcedoine, & rejettent les Lettres de St. Leon; recevez les Requêtes,  
 „ mais réservez la cause au jugement du St. Siege. Si l'Empereur promet  
 „ tout, pourvû que nous venions au Concile, il faut absolument envoyer  
 „ sa Lettre auparavant par les Provinces, & qu'un des vôtres accompagne  
 „ ceux qu'il enverra, afin que tout le Monde connoisse qu'il reçoit le Concile  
 „ de Calcedoine & les Lettres de St. Leon. Alors, vous nous manderez de  
 „ venir. De plus: c'est la coutume que tous les Evêques sont presentez à  
 „ l'Empereur, par l'Evêque de Constantinople. S'ils veulent s'en prévaloir,  
 „ pour vous obliger à voir Timothée, & que vous le puissiez prévoir, vous  
 „ direz: Les ordres que le Pape nous a donnez portent que nous voions Vo-  
 „ tre Clemence, sans aucun Evêque; & vous tiendrez ferme jusqu'à ce  
 „ qu'il renonce à cette coutume. S'il ne veut pas, ou si par adresse on vous  
 „ fait voir Timothée devant l'Empereur, vous direz: Que votre Pieté nous  
 „ fasse mettre en particulier pour exposer notre charge. S'il ordonne de la  
 „ dire devant lui, vous repondrez: Nous ne prétendons pas l'offenser, mais  
 „ nous avons des ordres qui le regardent lui-même, & nous ne pouvons par-  
 „ ler en sa presence. Enfin, ne proposez rien devant lui, en quelque manie-  
 „ re que ce soit. „

Reflexions  
sur cette  
Piece.

Voilà en quels termes étoit conçue l'Instruction que le Pape donna à ses Legats. Mr. Fleury (18) observe que *la Prudence & la Charité y reluisent également*. S'il avoit voulu parler selon ses Lumieres, il auroit pû ajouter que cette Prudence & cette Charité n'étoient qu'un Voile dont le Pape se servit adroitement, & en fin Politique, pour couvrir son Ambition; & que, s'il ne paroît pas aussi severe que ses Predecesseurs, c'est peut-être parce qu'il s'imaginait que les fâcheuses circonstances, où l'Empereur se trouvoit par la Revolte des Catholiques de ses Etats, l'obligeroient à accorder toutes les Pretensions du Siege de Rome, & à favoriser les Usurpations des Papes. Je pourrois très-facilement justifier cette Conjecture par la forme en laquelle

Hor-

(18) *Hist. Eccl. Liv. XXXI. §. 22.*



Hormisdas vouloit que la Declaration de l'Empereur & des Evêques fut conçûë. A la suite de l'Instruction que je viens de rapporter, il leur prescrivit en substance de recevoir le Concile de Calcedoine & la Lettre de St. Leon, & d'anathematizer Nestorius, Eutychés, Dioscore, & leurs Sectateurs, comme Timothée Elure, & Pierre Monge, & les autres, avec Acace & Pierre d'Antioche. Il donne encore charge à ses Legats de faire venir à Rome les Evêques releguez, accusez d'Herésie, de demander le rétablissement de ceux qui communiquent avec le St. Siege; & d'abandonner au Jugement du Pape ceux qui ont persecuté les Evêques Catholiques. Cela s'entend assez sans commentaire; & prouve, à mon avis, que si le Pape Hormisdas tentoit les voies de la douceur, c'étoit afin d'augmenter les Droits du St. Siege (19).

L'Empereur penetra bien ces motifs, & comprit que le Pape avoit une forte dose d'ambition, puisqu'il ne vouloit venir au Concile d'Heraclée, qu'à condition que tout seroit auparavant réglé suivant ses desirs. En effet, la Lettre (20) qu'il fit rendre à l'Empereur par ses Legats, portoit que quoique ce fut une *chose nouvelle*, que l'Evêque de Rome fut appelé à un Synode hors de sa Ville (21), néanmoins il vouloit bien s'y trouver, pourvu qu'avant que de le tenir on approuvât le Concile de Calcedoine & la Lettre de St. Leon, & qu'on dit Anathème aux Heretiques. Que restoit-il à faire après cela? Rien: absolument rien. Le Concile auroit-il eu la Liberté d'examiner si l'on avoit eu tort, ou raison, d'accorder les Demandes du Pape, qui faisoient tout le sujet de la contestation?

L'Empereur crût qu'en temporisant Hormisdas pourroit prendre des idées plus pacifiques, & plus conformes au facheux état des Eglises Orientales. Il reçût favorablement les Deputez du Pape. Il leur fit tout le bon accueil & tous les Honneurs possibles, afin de convaincre le St. Siege de la Droiture de ses intentions. Le seul point de l'Anathème d'Acace lui faisoit de la peine; & naturellement il en devoit faire à tous ceux qui avoient tant soit peu de délicatesse de conscience. Anastase écrivit donc au Pape (22): Qu'il condamnoit Nestorius & Eutychés, & qu'il recevoit le Concile de Calcedoine; mais que, sur le Chapitre d'Acace, il trouvoit rudè de chasser de l'Eglise les vivans à cause des morts; sachant même, qu'on ne le pourroit faire sans grande effusion de sang. Il ajoutoit, que tout se feroit mieux par le Concile, & qu'il enverroit des Ambassadeurs pour faire connoître au St. Siege la pureté de ses intentions.

L'année suivante 516. l'Empereur envoya à Rome, suivant sa promesse, Theopompe, Comte des Domestiques, ou Capitaine des Gardes, & Severien, Comte du Consistoire, ou Conseiller d'Etat; persuadé, sans doute, que des Personnes de condition, & desintéressées, seroient infiniment plus propres à conduire les choses à un accommodement, que des Ecclesiastiques toujours

(19) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.*

(20) *Hormisd. Epist. 5. datée de l'onzième d'Août 515.*

*Tom. I.*

(21) Nous en avons pourtant vû quelques Exemples dans les Siècles précédens.

(22) *To. 4. Concil. p. 1432.*

O o

An de J. C.  
515.

Forme de  
Réunion.

Preten-  
sions du  
Pape au  
sujet du  
Concile.

Les Le-  
gats sont  
bien reçus.  
Lettre de  
l'Empe-  
reur au  
Pape.

An de J. C.  
516.

Deputez  
de l'Em-  
pereur à  
Rome.  
Faute de  
Mr. Fleu-  
ry.



An de J.C.  
516.

jours passionés, & qui ne cherchent qu'à brouiller pour leur intérêt particulier. Mr. Fleury (23), prêtant d'autres vûes à l'Empereur, me paroît peu judicieux, ou trop partial: grand Defaut dans un Historien, mais Defaut très-commun à ceux qui tiennent à la Cour par des chaînes d'or, & qui, s'il m'est permis d'employer une vieille expression très-energique, *pourchassent une brillante fortune*, ou qui veulent éviter les inconveniens auxquels se trouvent exposés ceux qui préfèrent la Verité à toutes les Vûes Mondaines.

Lettres de  
l'Empe-  
reur.  
Repones  
du Senat  
& du Pape.

Les Ambassadeurs de l'Empereur étoient chargez d'une Lettre au Pape, dattée du 16. de Juillet 516. & d'une autre pour le Senat de Rome, qu'Anastase prie de solliciter le Roi Theodoric & le Pape de travailler à la Paix de l'Eglise. Le Senat repondit à l'Empereur, que le Pape demandoit instamment la Paix; mais, qu'il n'y en pouvoit avoir, tant que l'on voudroit conserver le nom d'Acace. Le Pape, sans nommer Acace, repondit (24) la même chose; & que, loin d'avoir besoin d'être exhorté par le Senat, il se jette lui-même aux pieds de l'Empereur pour l'intérêt de l'Eglise. Si cela ne s'appelle pas Hypocrisie, je ne fais à quelle sorte de dissimulation ce nom peut être appliqué. Et que penser des tours de souplesse des Historiens qui ont parlé de cette affaire, & qui, à force de deguisemens, sont venus à bout de représenter la conduite du Pape sous une face brillante, & de prêter à Hormisdas les plus beaux sentimens qu'on vit jamais dans aucun Evêque de Rome? Ces Ecrivains n'ont-ils pas abusé de la bonne foi du Public? Ne se sont-ils pas rendus coupables d'un crime....? Mais, contentons-nous de plaindre ces Historiens, dont la lacheté tient du prodige: plaignons aussi le Public, qui n'est que trop souvent la Dupe des Auteurs Mercenaires.

An de J.C.  
517.

Reunion  
des Evê-  
ques d'Il-  
lyrie.  
Lettres du  
Pape.

Tandis que les Legats du Pape étoient à Constantinople (25) quelques Evêques d'Illyrie embrasserent hautement la Communion du Siege de Rome; & dès que le Pape l'eut appris, il en donna avis à l'Evêque de Vienne dans la Gaule, & à St. Césaire d'Arles. La Lettre, qui est adressée à Avitus de Vienne, est dattée du 15. de Fevrier 517. & l'autre est du 6. de Septembre, sous le Consulat de Florentius, que l'on met, mal à propos, en 518.

Seconde  
Legation  
à C.P.  
Pourquoi  
elle fut  
sans effet.  
Lettre de  
l'Empe-  
reur au  
Pape.

Dans le cours de la même année, c'est-à-dire, peu de tems après la Lettre à St. Avitus, Evêque de Vienne, Hormisdas fit partir la seconde Legation qu'il avoit destinée pour Constantinople. Il en chargea encore Ennodius de Pavie, avec Peregrinus de Misene; & leur donna six Lettres, avec le Formulaire de Réunion des Schismatiques, & dix-neuf copies de la protestation qu'ils devoient faire repandre par les Villes, si on ne recevoit pas leurs Lettres (26). Hormisdas est toujours le même dans ces Ecrits, toujours inflexible, toujours obstiné à poursuivre la condamnation d'Acace dont

(23) Il dit que l'Empereur envoie des Laïques, *comme pour une Affaire de peu d'importance.* *Hist. Eccl. Liv. XXXI. §. 23.* Avec du bon sens, peut-on parler de la sorte? Quoi! L'Empereur pouvoit-il regarder comme peu importante une affaire qui avoit

manqué à lui coûter la Vie?

(24) *Horm. Epist. 6.*

(25) *Epist. Synod. 10. 4. Concil. p. 1440. Marcell. Chronic. ad an. 516. Theoph. Anastase la Bibliot. Avit. Epist. 10. 4. Concil. p. 1445.*

(26) *Lib. Pontif. in Horm.*



dont la Memoire étoit en Veneration dans une grande partie de l'Orient. Agissant sur ces Principes, il n'est pas étonnant que cette seconde Legation fut encore sans effet. Il y avoit de l'inhumanité, & si je voulois parler plus juste, je dirois de l'iniquité, dans le procedé du Pape. Je loue l'Empereur Anastase de n'avoir point voulu de Réunion au prix qu'on la propoisoit. Ce n'est pas une Bagatelle, que de flétrir injustement la reputation de plusieurs Saints Evêques, & de condamner comme Heretiques des Gens dont tout le crime n'étoit que dans les chimeriques idées de leurs Adversaires. Sur ce fondement, je condamne l'Impudence des Moines brouillons, qui repandirent dans toutes les Villes les Protestations des Deputez du St. Siege; & conséquemment, j'approuve la conduite des Evêques, qui, les ayant reçûs, les envoierent toutes à Constantinople. L'Empereur, justement irrité de l'obstination de l'Evêque de Rome, lui écrivit l'onzieme de Juillet 517., lui representant la douceur de Jesus-Christ, & blamant l'inflexibilité d'Hormisdas. Il conclut en ces termes: „ Nous ne croions pas raisonnable de prier „ ceux qui rejettent opiniatement les prieres; car, nous pouvons souffrir les „ mépris, mais non pas les commandemens. „ C'est à quoi se terminerent les paroles qu'il avoit données de procurer la Réunion de l'Eglise; & il renvoia sans rien faire environ deux cens Evêques, qui étoient venus pour le Concile qui se devoit tenir à Heraclée. Le Peuple & le Senat lui reprocherent son parjure; mais, il dit qu'il y avoit une Loi, qui ordonnoit à l'Empereur de se parjurer & de mentir au besoin. Bien des Gens, qui ne font rien moins que Princes, suivent cette Maxime, & ne se font aucun scrupule de mentir, & de faire même des faux sermens, à l'abri d'une Equivoque, pour des choses qui n'intéressent que foiblement leur honneur, ou leur reputation.

L'année suivante 518. les Archimandrites & les Moines de la seconde Syrie adresserent à Hormisdas une Requête, par laquelle ils se plaignoient de la Persecution de Severe, Patriarche d'Antioche, & Chef des Eutychiens. „ Comme nous allions, disoient-ils (27), au Monastere de St. Simeon pour „ la cause de l'Eglise, ces Mechans nous ont dressé une Embuscade sur le „ chemin, & venant fondre sur nous, ont tué trois cens cinquante hommes „ des nôtres, & en ont blessé plusieurs. Ils ont tué même près des Autels „ ceux qui s'y font refugiez. Ils ont brulé les Monasteres, envoyant de nuit „ une Multitude de Gens seditieux, & gagnez par argent, qui ont enlevé „ le peu qu'il y avoit. Vous serez instruit de tout par les Memoires que „ vous rendront nos venerables freres Jean & Sergius. Nous les avions „ envoyez à Constantinople esperant avoir justice de ces excès: mais, l'Em- „ pereur, sans daigner leur dire une parole, les a chassés honteusement; ce „ qui nous a fait connoître, qu'il est lui-même Auteur de ces maux. Nous „ vous supplions donc, Très-Saint Pere, de compatir aux blessures du corps „ de l'Eglise, dont vous êtes le Chef, & de vanger le mepris de la Foi, des „ Canons, & du Concile: Vous, à qui Dieu a donné la Puissance de lier. „

An de J. C.  
517.

An de J. C.  
518.

Requête  
des Moines de Si-  
rie au Pa-  
pe.

En-

(27) *To. 4. Con:il. p. 1461.*



An de J.C.  
518.

Enfin, ils concluent en anathematifant Nestorius, Eutychés, Dioscore, Pierre Monge, Pierre le Foulon, & Acace. Le Pape fit reponse à cette Requête par une grande Lettre (28), adressée non seulement aux Archimandrites de la seconde Syrie, mais aux Catholiques de tout l'Orient, où il les exhorte à demeurer fermes dans la foi. La Lettre est dattée du 10. de Fevrier 518.

Justin par-  
vient à  
l'Empire.  
Le Peuple  
regle la foi.  
Negocia-  
tions pour  
la Réunion  
de l'Egli-  
se de C. P.

La même année, l'Empereur Anastase étant mort d'un coup de foudre (29), comme l'on croit, Justin, né de très-bas lieu, fort ignorant, & pour cela même bon Catholique, se fit declarer Empereur à force d'argent. Dès les premiers jours de son Elevation, les choses prirent une autre face, & il n'y eut plus de sûreté pour les prétendus Herétiques. Ce fut le Peuple, qui, par des Acclamations réitérées, fit regler la foi Catholique; & ce que le Peuple avoit exigé tumultuairement fut confirmé par un Concile tenu à Constantinople (30). De tous côtez, les Catholiques triompherent, & les Moines se mirent en état de donner la Loi. Mais, l'Eglise de Constantinople n'étoit pas encore réunie avec celle de Rome; & cette affaire paroissoit de la dernière importance. C'est pourquoi l'Empereur Justin, donnant avis de son élévation au Pape Hormisdas, le pria de concourir aux desirs de Jean de Constantinople & des autres Evêques capables de la procurer. La Lettre du Patriarche Jean, qui accompagnoit celle-ci, contenoit sa Declaration, qu'il recevoit les quatre Conciles Generaux, & que le nom de St. Leon, & celui d'Hormisdas, avoient été mis dans les Dyptiques. Le Pape, se voiant pressé de rendre la Paix à l'Eglise, alla à Ravenne (31) trouver le Roi Theodoric; & par son Conseil, il envoya à Constantinople une troisieme Legation de cinq Personnes, dont il connoissoit le zele & la fidelité. Il les chargea de plusieurs Lettres pour l'Empereur Justin, l'Imperatrice Euphemie, le Patriarche Jean de Constantinople, son Archidiacre, & son Clergé; pour le Comte Justinien; Celer & Patrice, deux des principaux de la Cour; le Prefet du Pretoire residant à Thessalonique, où les Legats devoient passer; & deux Dames illustres Anastasie & Palmatia, qui, du tems de l'Empereur Anastase, avoient été persecutées pour la foi. Les Legats étoient aussi chargez d'une Instruction à peu près semblable à celle de la premiere Legation dont j'ai parlé.

An de J. C.  
519.

Réunion  
de l'Eglise  
de C. P.  
avec celle  
de Rome.

Les Legats se mirent en chemin, & s'étant assurés sur leur route de tous les Evêques qu'ils eurent occasion de voir, ils arriverent à Constantinople (32) le Lundi de la semaine Sainte, 26. de Mars 519. Le Formulaire de Réunion, dont ils étoient porteurs, fut lû en plein Senat, & en presence de quatre Evêques Deputez par le Patriarche de Constantinople. On demeura d'accord de tout ce que les Legats proposerent, & quelques jours après la Réunion se fit, sans contestation, tout étant préparé pour ce grand dessein. On effaça des Dyptiques le nom d'Acace, & ceux Patriarches suivans, Fravitta,

(28) *To. 5. Concil.*

(29) *Marcell. Chron. Viêt. Tun. Chr. Theod. Lett.*

(30) *To. 5. Concil. p. 170.*

(31) *Lib. Pontif. in Horm.*

(32) *Suggest. Diosc. Suggest. Germ. p. 1487.*



vitta, Euphemius, Macedonius, & Timothée, & ceux des Empereurs Zenon & Anastase. L'Empereur annonça par ses Lettres cette heureuse nouvelle, dans toutes les Provinces; & les Legats de leur côté enverroient au Pape une ample Relation de tout ce qui s'étoit passé, lui marquant qu'il ne restoit que de travailler à la Réunion de l'Eglise d'Antioche. Ainsi fut terminé le Schisme, qui avoit duré 35. ans depuis la condamnation d'Acace.

Le Pape Hormisdas, aiant reçu ces heureuses nouvelles, fit réponse (33) à l'Empereur & au Patriarche Jean, les exhortant l'un & l'autre à travailler à la Réunion des Eglises d'Antioche & d'Alexandrie. Il écrivit (34) aussi aux Evêques d'Espagne, pour les avertir de ce qui s'étoit passé, dont il leur envoya les Actes, avec la copie du Formulaire de Réunion; afin qu'ils fussent à quelles conditions ils devoient admettre les Orientaux à leur Communion. Pendant le cours de cette Negociation, le Pape interceda fortement pour trois Evêques, qui avoient été chassés de leurs sieges, pour s'être réunis les premiers à l'Eglise Catholique, sçavoir Elie Evêque de Cesarée, Thomas, & Nicostate. Après une longue poursuite, le Comte Justinien lui fit réponse, que le Successeur d'Elie étoit tellement soutenu par le Peuple, qu'il n'y avoit point d'apparence de le chasser; & qu'Elie devoit attendre en patience qu'il fut mort: que Thomas & Nicostate seroient rétablis après que les autres Eglises seroient réunies: c'est tout ce que le Pape put obtenir.

Cependant, Dorothée, Evêque de Thessalonique, persistoit dans la Résolution de ne point signer la formule de foi apportée d'Occident, ni la condamnation d'Acace. Le Peuple se souleva contre les Legats du Pape; & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, qu'ils mirent leur Vie à couvert du danger qui les menaçoit (35). Le Pape Hormisdas, aiant appris ces facheuses nouvelles, écrivit à ses Legats (36): „ Je ne me plains pas tant du „ Peuple; car, il sera au pouvoir de l'Empereur de punir comme il voudra „ l'injure faite à son Regne & à un Evêque Catholique. Mais, ce qui nous „ regarde, & à quoi vous devez travailler, c'est que personne ne le convertisse „ sans connoissance de cause, ou ne se plaigne que le Prince l'oblige à faire „ profession de foi, sans en être persuadé. Donc, puisque l'Evêque de Thes- „ salonique n'a pas voulu recevoir votre instruction, demandez que l'Em- „ pereur l'envoie à Rome, pour recevoir celle du St. Siege, & appren- „ dre de nous la résolution de ses doutes. Que s'il ne veut pas s'instruire, „ il fait voir avec quel esprit il résiste à l'ordre de Dieu, & à l'exemple „ du Prince. Il faut aussi que l'Empereur nous envoie avec lui le Prêtre „ Aristide. „ Cette Lettre est du 13. d'Octobre 519. Ensuite le Pape, aiant reçu la Relation des Legats, leur envoya une autre Lettre du 3. Decembre, où il dit avoir appris que l'Empereur a ordonné de faire venir Dorothée à Constantinople; & leur recommande de poursuivre sa Deposition, & d'empêcher

Ande J.C.  
518.

Le Pape  
en témoi-  
gne sa joie  
pas plu-  
sieurs Let-  
tres.

Dorothée  
refuse de  
se réunir.  
Les Le-  
gats sont  
maltraités.  
Comment  
le Pape  
prend cet-  
te Affaire.

(33) *Horm. Epist.* 44. 45.

(34) *Epist.* 51.

(35) *Suggest. Germ.*

(36) *Epist.* 62.



An de J. C.  
519.

Fautes de  
Mr. Du  
Pin. Pour-  
quoi l'Au-  
teur les a  
relevées.

pêcher que l'on ne mette à sa place le Prêtre Aristide. Mr. du Pin (37) a fait deux fautes très lourdes, qu'il est bon de remarquer ici en faveur de ceux qui ne font pas une étude particulière de l'Histoire Ecclésiastique, & qui pourroient être trompés par une fausse Relation. Ce savant Auteur dit que *Dorothee poussa son ressentiment si loin contre Jean de Constantinople, qu'il excita le Peuple de Thessalonique, qui se jeta sur lui & le blessa si grièvement, qu'il en mourut.* Il confond ainsi l'Evêque Jean l'un des Legats du Pape, avec le Patriarche de Constantinople: ce qui peut être compté pour une faute très-grave. Ensuite, on doit observer, que, dans la sedition excitée à Thessalonique, Jean Legat du Pape fut en effet blessé à la tête en deux endroits, & aux reins: mais, il n'en mourut pas. Enfin, un Catholique, nommé Jean fut tué & mis en pièces par le Peuple, par ce qu'il avoit reçu les Romains dans sa Maison, & qu'il avoit toujours été separé de la Communion de l'Archevêque Dorothee, à cause du Concile de Calcedoine. Je ne relève pas ici les fautes de Mr. du Pin, pour rendre ses Ecrits meprisables. Loin de moi une pensée si basse! Mon but unique est d'être utile au Public, & de faire comprendre aux Critiques de nos jours, qu'ils doivent user de moderation envers les Auteurs qui se trompent, vû que les plus grands hommes sont sujets à l'erreur, & que peu de chose leur fait souvent illusion sur des matieres importantes.

Doctrine  
des Moines  
de Scythie. Ils  
veulent se  
justifier à  
Rome  
d'où ils  
font obligés  
de se  
sauver.

An de J. C.  
520.

Dorothee  
est arrêté  
& remis  
en Liberté  
malgré les  
Legats.

La Paix, qui venoit d'être rendue à l'Eglise, manqua d'être troublée au sujet de cette Proposition: *Un de la Trinité a été crucifié* (38). Ceux, qui la soutenoient, étoient des Moines de Scythie, que le Comte Vitalien protegeoit; & l'un d'eux, nommé Leonce, se disoit son Parent. Ils presenterent une (39) Requête aux Legats du Pape, & soumettoient leur Doctrine à leur jugement. Les Legats jugerent que c'étoit une nouveauté dangereuse: & les Moines, refusant de s'en tenir à cette Decision, vinrent à Rome trouver le Pape. Mais, le Comte Justinien, & Dioscore, l'un des Legats, qui leur étoient contraires, previnrent tellement l'Esprit d'Hormisdas contr'eux, qu'ils se virent obligés de se sauver de Rome, pour n'être pas traités comme des brouillons (40). Ils s'expliquerent néanmoins de telle sorte, que le Pape ne jugea point à propos de les condamner, quoi qu'il blâmât leur conduite. C'est ce qui paroît par les Lettres qu'il écrivit à Possessor, Evêque Africain.

Cependant, Dorothee Evêque de Thessalonique fut arrêté & conduit à Heraclée, par ordre de l'Empereur, en attendant que l'on jugeât son affaire (41). Les Legats du Pape demanderent, suivant leurs ordres, qu'il fut mené à Rome avec le Prêtre Aristide, pour y être instruit de la Doctrine Catholique; ou, pour mieux dire, afin d'y être déposé & excommunié: mais, l'Empereur repondit, qu'il n'étoit pas raisonnable de les y envoyer, parce que leurs Accusateurs n'y étant point, il leur seroit plus usé de se tirer d'affaire.

(37) *Bibliot. Eccl. to. 4. p. 42.*

(38) *Suggest. Diosc. to. 4. Concil. p. 1612.*

(39) *Biblioth. Patr. to. 4. p. 534.*

(40) *Liberat. Brev. to. 5. Concil.*

(41) *Suggest. Germ.*



faire. Les choses en étoient-là, quand tout à coup Dorothee fut renvoyé d'Heraclee, sans que l'on sçut comment. Les Legats en donnerent avis au Pape. Ensuite (42), l'Empereur obligea Dorothee d'envoyer à Rome des Deputez au nom de Eglise, pour faire satisfaction à Hormisdas. Dorothee écrivit au Pape une (43) Lettre pleine de complimens, où il soutient qu'il a exposé sa Vie pour l'Evêque Jean, & qu'on le voit par des informations faites en son absence. Le Pape lui fit connoître par sa Reponse, qu'il ne se paiot pas de ses beaux Discours, & que Dorothee ne pouvoit se justifier qu'en revenant, comme les autres, à l'unité de l'Eglise. La Lettre est du 29. d'Octobre 520.

Les Moines Scythes, dont j'ai deja parlé, tâchoient d'embrouiller à leur avantage la Doctrine de l'Eglise, & se plaignoient vivement de la conduite qu'on avoit tenuë à Rome à leur égard. Jean Maxence, le plus savant d'entr'eux, piqué de la Lettre du Pape à Possessor, entreprit de la refuter, feignant qu'elle étoit supposée, & fort indigne du Caractere d'Hormisdas. Ainsi, le Pape avoit beaucoup d'affaires sur les bras, par raport aux Orientaux. Mais, cela ne l'empêcha point d'étendre ses soins en Occident, où il mettoit tout en œuvre pour affermir l'Autorité que ses Predecesseurs y avoient usurpée. C'est dans cette vue, qu'il donna le Vicariat du St. Siege à St. Avit, Evêque de Vienne, pour la Gaule Narbonnoise, à Jean de Tarragone pour l'Espagne interieure, & à Salluste de Seville pour l'ulterieure. Il envoia des Instructions à ces trois Evêques, afin que leur conduite pût répondre plus parfaitement à la sienne.

Le Pape étoit en peine depuis quelque tems de ses Legats, dont l'Empereur lui avoit mandé le depart dès le 9. de Juillet: mais, il apprit le premier d'Octobre, que l'Evêque Jean, l'un d'eux, étoit retenu par une longue maladie. Enfin, ils arriverent au mois de Novembre, & avec eux les Deputez de Constantinople, chargés de la Lettre Synodale des Evêques qui avoient conféré l'Ordination Episcopale à Epiphane, pour succeder au Patriarche Jean. Ces Deputez passerent l'Hiver à Rome; & Justinien, trouvant qu'ils tardoient trop, pressoit le Pape de les expedier, afin d'être informé par eux des Resolutions prises à Rome sur les affaires d'Orient.

Vers la fin du mois de Mars de l'an 521. le Pape Hormisdas renvoia les Deputez de Constantinople, & les chargea de plusieurs Lettres (44), dont deux étoient adressées au Patriarche Epiphane; & une autre à l'Empereur Justin, où il disoit: „ Il faut se garder de la subtilité de ceux, qui ne font „ les difficiles, que pour donner atteinte à ce qui est retabli; & leur perse- „ verance dans l'erreur empêche de les traiter aussi doucement que dans les „ commencemens. Enfin, j'ai écrit à Epiphane de recevoir ceux qu'il en „ jugera dignes en sa conscience, suivant la Formule que je lui ai envoyée. „ Sur quoi il faut remarquer, que le Pape ne se rendit à des sentimens raisonnables, que par ce que l'Empereur lui fit comprendre que sa dureté lui étoit des-

An de J. C.  
520.

Plaintes  
des Moines  
de  
Scythie.  
Maxence  
refute une  
Lettre du  
Pape. Le  
Pape établit de  
nouveaux  
Vicaires.

Retour  
des Legats,  
accompagnés  
de  
Deputez  
de l'Em-  
pereur.

An de J. C.  
521.

Les De-  
putez de  
C. P. sont  
renvoiez.  
Lettre du  
Pape à  
l'Empe-  
reur. Dissi-  
mulation  
de Mr.  
Fleury.

(42) To. 5. Concil. p. 155.

(43) To. 4. Concil. p. 1539.

(44) To. 5. Concil.



An de J. C.  
521.

desagreable, & qu'il tenoit, dans cette affaire, une conduite trop oppoſée à celle du Pape Anataſe (45). Mr. Fleury a diſſimulé les circonſtances les plus eſſentielles de cette affaire; ce qui paſſe pour un crime dans un Hiſtorien, qui ne doit avoir aucun autre objet que la Verité.

An de J. C.  
523.

Mort  
d'Hormiſ-  
das. Son  
Caractere  
Quelques-  
unes de ſes  
Actions.

Hormiſdas, aiant gouverné l'Egliſe avec le Zele & la Prudence qu'on a pû remarquer dans le recit de ſes Actions, mourut la neuvieme année de ſon Pontificat, en 523. Il avoit beaucoup de Fermeté, de Politique, & d'Ambition. Ses Lettres ſont aſſez bien écrites, quoiqu'elles ſentent la Barbarie de ſon Siècle. Mais, j'avoue que je ſuis encore à deviner ce qui a pû lui meriter les honneurs de la Sainteté, ſi ce n'eſt l'attention qu'il eut à orner les Eglifeſ & à perſecuter ceux qu'il lui plaiſoit de regarder comme Heretiques, entr'autres, les Neſtoriens, les Eutychiens, les Ariens, & les Pelagiens. Il decouvrit des Manichéens, qu'il eut la charité de faire fouetter & bannir (46). Il avoit inſtruit particulièrement ſon Clergé dans la Pſalmodie. De ſon tems, outre les Preſens qui vinrent de Grece, le Roi Theodoric offrit à l'Egliſe de St. Pierre deux Chandeliers d'argent du poids de 70. Livres; & il eſt remarquable qu'on reçût l'offrande d'un Prince Arien, bien qu'on eut refusé autrefois celle de Marcion, uniquement parce qu'il étoit ſouſpçonné d'avoir des ſentimens Heterodoxes (47). Les preſens, que le Pape Hormiſdas fit lui-même à pluſieurs Eglifeſ de Rome, montent à quinze cens ſoixante & onze Livres d'argent. En pluſieurs Ordinations au mois de Decembre, il fit 21. Prêtres, & 55. Evêques. D'un très-grand nombre d'Epitres, que ſa ſollicitude de Paſtorale lui avoit fait écrire à toutes ſortes de Perſonnes, on n'en a pû recueillir que juſqu'à 80. qui ſe trouvent dans les Collections des Conciles & ailleurs: encore en a-t'on fait gliffer quelques-unes qui portent ſon nom à faux titre. Je n'en veux pour exemple & pour preuve, que la premiere, qui eſt adreſſée à St. Avit, Evêque de Vienne. Baronius (48) la raporte comme une piece authentique, & Mr. du Pin ſ'y eſt trompé (49). Mais, le ſavant Baſnage de Flottemanville (50) prouve que cette Lettre eſt ſuppoſée.

JUSTIN I.  
Empereur  
d'Orient.

J E A N I.

CHILDEBERT.  
Roi de France.

L V. P A P E.

An de J. C.  
523.

Eleſtion  
de Jean I.

LE St. Siege aiant vacqué ſix ou ſept jours, on élut, pour le remplir, JEAN, ſurnommé Catelin, ſi l'on en croit Evagre, natif de Toſcane, fils de Conſtantius, qui tint, dit-on, le St. Siege deux ans & neuf mois.

(45) *Le Sueur, Hiſt. de l'Egl. & de l'Emp.* ad an. 521. 500. Drachmes d'Or.

(48) *Annal. Eccl.* ad an. 514.

(46) *Lib. Pontif.*

(49) *Biblioth. des Aut. Eccl. tom. 4.*

(47) *Fra-Paolo, Traité des Benef. l. 3.*

(50) *Annal. Politico-Eccl.* ad an. 514.

*Nota*, que le Preſent de Marcion étoit de



mois. C'est le savant Holstein (1) qui l'assure; & d'autres Ecrivains qui prétendent que cette Chronologie n'est pas exacte, & qu'il est impossible de fixer au juste la durée du Pontificat du Pape Jean, parce qu'on ignore le jour de son Ordination, bien que l'on sache que le Gouvernement de l'Eglise de Rome lui fut deféré au mois d'Août (2).

Un Zèle mal entendu troubla la Paix, dont l'Eglise pouvoit se flatter, après la réunion des Orientaux. L'Empereur Justin, qui donnoit un peu dans le Fanatisme, se mit en tête de détruire tous les Heretiques, & sur-tout les Ariens: folle entreprise, qui ne pouvoit tomber dans l'Esprit d'un Prince de bon sens, & qui auroit connu, ou ses Interêts, ou ceux de ses Sujets. Néanmoins, Justin fit des Edits pour obliger les Ariens à se convertir, & à céder leurs Eglises aux Catholiques. Mais ceux qu'il persecutoit ainsi mal à propos, eurent recours à Theodoric, Roi d'Italie, qui écrivit en leur faveur à l'Empereur Justin. Ses Lettres n'eurent pas l'effet qu'il desiroit. Irrité du mepris que l'on faisoit en Orient de sa médiation, & soupçonnant peut-être que les coups que l'on portoit à l'Arianisme pouvoient partir de Rome, il fit venir (3) le Pape Jean à Ravenne, & l'obligea d'aller en Ambassade à Constantinople, pour faire revoquer les ordres de l'Empereur Justin, & rendre les Eglises aux Ariens; le menaçant de traiter à la rigueur les Catholiques d'Italie, si l'on ne faisoit Droit à ceux de sa Secte. Je ne saurois blâmer Theodoric d'avoir pris cette Résolution; lui, qui avoit toujours fort bien traité les Catholiques dans tous ses Etats, & qui avoit rendu à l'Eglise Romaine des services qu'elle auroit à peine osé attendre des Princes les plus Orthodoxes. Mais, ce ne fut pas l'unique motif de la pompeuse Ambassade que le Roi d'Italie fit passer en Orient. On assure (4) que le Senat de Rome étoit accusé du Crime de Leze-Majesté envers Theodoric; & que les principaux Sénateurs, gagnés par argent, étoient soupçonnés d'entretenir des correspondances secrètes avec l'Empereur.

Le Pape Jean étant arrivé à Corinthe avec les autres Ambassadeurs, on lui chercha un Cheval de main pour faire quelques lieues. Un homme distingué (5) lui donna celui de sa femme; & Jean, s'en étant servi jusqu'au lieu où il vouloit se rendre, le renvoia à son Maître. Mais, la Dame qui avoit accoutumé de monter ce Cheval s'en voulant servir, cet Animal ne voulut plus la porter. De sorte qu'on le renvoia au Pape. Gregoire le Grand, qui raconte pieusement cette Fable, en ajoute une autre, qui me paroît encore moins vraisemblable. Il dit qu'en entrant à Constantinople par la Porte Dorée, un Aveugle pria le Pape Jean de lui rendre la vue; & qu'il le fit, mettant la main sur ses yeux, en présence de tout le Peuple qui étoit venu au devant de lui. Anastase le Bibliothecaire a oublié ces Miracles. Il s'est contenté de nous apprendre, qu'on rendit à Jean de grands honneurs. Toute la Ville alla

An de J. C.  
524.

Faux Zele  
de l'Em-  
pereur  
contre les  
Ariens.

Theodo-  
ric envoie  
le Pape  
Jean en  
Orient.

An de J. C.  
525.

Miracle  
d'un Che-  
val qui ser-  
vit au Pa-  
pe Jean.

Autre Mi-  
racle du  
Pape.

(1) Apud Schelstrate, de Antiquit. Eccl. Dissert. 2.

(2) Basnage de Flottemanville, Annal. Po-  
litico-Eccl. ad an. 523. §. 6.

Tom. I.

(3) Lib. Pontif. Theoph.

(4) Boeca.

(5) Greg. Mag. Dial. lib. 3. c. 2.



An de J. C.  
525.

Son Or-  
gueil.

Succès de  
sa Nego-  
ciation.

alla le recevoir jusqu'à douze milles avec des cierges & des croix : l'Empereur Justin, ravi de voir le Successeur de St. Pierre, lui fit une profonde reverence, & voulut encore être couronné de sa main.

Le Patriarche Epiphane invita Jean à faire l'Office (6) : mais, par un effet de l'Humilité Papale, ou par un Orgueil insupportable, il ne voulut accepter cet honneur, qu'après qu'on lui eut accordé de s'asseoir, non seulement à la premiere place, comme le dit le Comte Marcellin dans sa Chronique; mais sur une espee de Thrône, s'il en faut croire Nicephore Calliste. Il est à presumer, que le Patriarche de Constantinople voulut bien contenter le Pape en ce point, non qu'il se crût son inferieur en qualité d'Evêque, mais parce qu'il le consideroit comme Ambassadeur d'un puissant Roi. On dit (7) que le Pape Jean, ne pouvant flechir l'Empereur par ses Remontrances, eut recours aux Larmes, & lui representa que sa conduite envers les Ariens reduiroit les Catholiques d'Italie à de cruelles extremitez : de sorte qu'il obtint ce qu'il demandoit; c'est-à-dire, la Liberté des Ariens. D'autres (8) s'éloignent de cette opinion. Ils pretendent apparemment faire un grand honneur au Pape Jean I., en lui attribuant le caractere d'un Fourbe; car, ils soutiennent qu'au lieu de s'acquiter fidellement de la commission dont le Roi Theodoric l'avoit chargé, il confirma l'Empereur dans l'extravagant dessein qu'il avoit formé d'exterminer les Ariens. Pour moi, j'en crois quelque chose; & tant pis pour le Pape, & pour ses Esclaves, si ce fait n'est pas à son honneur.

An de J. C.  
526.

Il est arrê-  
té &  
meurt en  
Prison.

Quoiqu'il en soit, le Pape étant revenu de son Ambassade fut arrêté à Ravenne par ordre du Roi Theodoric, avec les Senateurs qui l'avoient accompagné. Theodoric, dont la moderation ne s'étoit jamais dementie dans l'espace d'un long Regne, ne se seroit jamais porté à cette violence, s'il n'en eut eû de bonnes raisons. Apparemment, que la fidelité de ses Ambassadeurs lui étoit justement suspecte, ou qu'il étoit irrité contre le Pape en particulier, à cause des honneurs qu'il avoit reçus à Constantinople. Un Protestant fameux (9) a trouvé, je crois, le veritable nœud de cette affaire, quand il a dit que Jean I. s'étoit rendu insupportable au Roi, par une Ambition de-reglée; ce qui lui valut une dure Prison, où il finit ses jours le 27. de May 526. Son corps fut transferé à Rome, & enterré à St. Pierre. L'Eglise honnore sa Memoire, comme d'un Saint Martyr (10), sans que je puisse decouvrir sur quelles raisons l'on se fonde, pour déferer ces honneurs à un Pape, qui n'a certainement pas été puni sans sujet, & qui d'ailleurs n'a pas souffert une mort violente.

See Ecrits  
supplés.

Les deux Lettres (11). attribuées à ce Pape sont toutes deux supposées. La premiere, que l'on dit être adressée à un Archevêque nommé Zacarie, est composée des paroles des Lettres d'Innocent, de Zosime, de Symmaque, & de Theo-

(6) Marcell. Chron. Nicephore Calliste. Liv. 17. ch. 9.

(7) Hist. Miscel. lib. 15.

(8) Baron. Annal. Eccl. ad an. 525. §. 8.

(9) Heydegger, Hist. Papat.

(10) Martyr. Rom. 27. Mai.

(11) Du Pin, Nouvelle Biblioth. des Auteurs Eccl. Tom. IV. p. 99.



Theodoric. La datte Consulaire en est fausse. C'est l'Ouvrage de l'Im-  
posteur Mercator. La seconde, adressée aux Evêques d'Italie, pour les ex-  
horter à consacrer les Eglises des Ariens, comme il le faisoit en Orient, por-  
te les mêmes caracteres de fausseté. La datte Consulaire est fausse. Elle  
commence par des lambeaux des Lettres de St. Leon, & le reste est un tis-  
su de passages de la seconde Epitre de St. Paul aux Corinthiens, selon la  
Vulgate. Enfin, cette Lettre se trouve contraire à l'Histoire, à la bonne foi,  
& au bon sens; car, rien n'est plus ridicule que ce raisonnement: j'ai consa-  
cré des Eglises des Ariens en Orient sous un Prince Catholique qui le sou-  
haitoit: Donc, vous les devez consacrer en Italie, malgré un Prince Arien,  
lequel, irrité de cette action, ruinera entierement les Eglises Catholiques.  
Quelle consequence!

An de J. C.  
525.

JUSTIN I.  
JUSTINIEN.  
Emp. d'Orient.

F E L I X I V.

CHILDEBERT.  
Roi de France.

L V I. P A P E.

LE St. Siege aiant vacqué 10. jours selon quelques-uns, 85. selon d'au-  
tres, & plus encore s'il en faut croire quelques Auteurs judicieux,  
FELIX, quatrième du nom, fut élevé sur le St. Siege par l'Autorité du  
Roi Theodoric. Il étoit Samnite de Nation (1), Fils de Castorius. Les  
Auteurs Anciens & Modernes, qui ont parlé de cette Election, ne se font ex-  
pliqués qu'à demi; &, pour trouver dans leurs Relations quelque chose de  
raisonnable, il faut supposer que le Pontificat étant devenu l'objet de l'Ambi-  
tion d'une infinité de Personnes, il y eut beaucoup de brigues & de defordres  
parmi le Clergé, lorsqu'il fut question de donner un Successeur à Jean I.,  
& que Theodoric interposa son Autorité, pour maintenir la Paix dans Ro-  
me. C'est ce que l'on peut fonder sur une Lettre du Roi Athalaric, par  
laquelle (2) il exhorte le Senat à se mettre sous la conduite du Pape que son  
Predecesseur avoit choisi après une mure deliberation, & à faire cesser tou-  
tes les vieilles querelles sur ce point. Mr. Fleury (3), qui a cité cette Let-  
tre d'Athalaric, a dissimulé les faits qu'elle contient: Procedé très-indigne  
de la Sincerité requise dans un Historien. Devoit-il, pour flater le Siege  
de Rome, flétrir sa propre Reputacion? Ou s'imaginait-il, qu'on ne s'aviserait  
pas de repandre sur son *Histoire Ecclesiastique* les Lumieres d'une Critique  
sensible?

An de J. C.  
526.

Election  
de Felix  
faite par le  
Roi Theo-  
doric.  
Politique  
de Mr.  
Fleury.

D'ailleurs, il faut observer que l'élection des Evêques étoit un Droit du Peu-  
ple; & que, pour jouir de leurs Dignitez, ils devoient être confirmés par le  
Prince. Les Historiens Modernes, vendus à la Cour de Rome, le dissimu-  
lent: mais, on en a des preuves incontestables; & le judicieux Fra-Paolo a  
eu

A qui ap-  
partenoit  
l'Election  
des Evê-  
ques.

(1) *Lib. Pontif. Cassid. VIII, Var. 15.*

(2) *Apud Cassid. ubi supr.*

(3) *Hist. Eccl. Liv. XXXIII. §. 7.*



An de J. C.  
528.

Lettre de  
Felix.

eu soin de le remarquer dans son excellent *Traité des Matieres Beneficiales*, que quelques Critiques attribuent au P. Fulgence son Compagnon.

L'Histoire ne nous apprend rien des Actions de Felix IV; &, quoique l'on produise trois Lettres sous le nom de ce Pape, il est indubitable que les deux premieres sont supposées (4). Celle, qui est adressée à Cesaïre, Evêque d'Arles, étoit autrefois attribuée à Felix III. à cause du nom du Consul Boëce qui s'y trouvoit, quoique Cesaïre ne fut pas encore Evêque sous ce Consulat. Mais, le P. Sirmond a trouvé dans un Manuscrit le nom de Mavortius, au lieu de celui de Boëce; ce qui fait connoître que cette Lettre est de Felix IV. & de l'an 528. Il y approuve le Reglement qui défendoit d'ordonner des Evêques qui n'eussent auparavant servi dans le Clergé.

Athalaric  
favorise le  
Pape.

Cassiodore (5) nous apprend que l'Empereur Valentinien II. avoit publié une Loi, par laquelle il autorisoit, pour certaines causes, l'Appel du Jugement du Pape aux Magistrats seculiers. Mais, cette Loi, qui paroissoit onéreuse au St. Siege, fut revoquée par le Roi Athalaric, à la priere de Felix IV: & ce Prince fit un Edit, par lequel il exhortoit les Ecclesiastiques à faire profession d'une vie pure & sans reproche; ce qui suppose nécessairement une affreuse corruption dans les mœurs du Clergé.

An de J. C.  
529.

Condam-  
nation des  
Demi-  
Pelagiens.

Le Demi-Pelagianisme, faisant quelques progrès dans les Gaules, fut condamné par un Concile tenu à Orange: mais, les Decrets furent envoyés de Rome, & les Evêques Gaulois n'eurent d'autre soin que d'y souscrire. Cependant, ils envoierent leur sentence au Pape Felix, pour la faire approuver. Mais, la Lettre Synodale du Concile d'Orange ne parvint à Rome qu'après la mort de Felix; & Boniface son successeur ne manqua pas de souscrire à la sentence prononcée contre les Pelagiens (6).

Vigueur  
du Pape  
contre un  
Moine ap-  
pellé E-  
quice. Ce  
quel'Au-  
teur juge  
des Faits  
de cette  
nature.

On dit (7) que la même année 529. un Moine appelé Equice, s'avisant d'exercer les fonctions Pastorales en consequence d'un ordre du Ciel, les Clercs de l'Eglise Romaine dirent au Pape: *Qui est cet homme rustique, qui se donne l'autorité de prêcher, & s'attribue vos fonctions, tout ignorant qu'il est? Il faut l'envoier prendre, afin qu'il connoisse la vigueur de la Discipline.* On ajoute, que le Pape y consentit, & envoya Julien, alors Defenseur de l'Eglise Romaine, & depuis Evêque de Sabine: lui ordonnant toutesfois d'amener le Serviteur de Dieu avec beaucoup d'honneur. Mais, 24. heures après, les ordres furent changez. Et comme Julien demanda la cause de ce changement, il apprit que le Pape avoit été fort épouvanté en une Vision, pour avoir voulu faire amener le Serviteur de Dieu. Que le Pape St. Gregoire, qui a rempli ses Ecrits de Prodiges ridicules, ait adopté cette Fable; cela ne me surprend pas. Mais, que Mr. Fleury l'ait raportée (8) comme une Histoire veritable, c'est ce qui fait le sujet de mon étonnement. Ces sortes de Miracles ne devoient trouver place que dans les Legendes; ou, du moins, ne devoit-on les donner que comme des Contes pieux, qui ne peuvent que

(4) Du Pin, *Bibliot. Eccl.* 10. 4. p. 100. Edit. de Paris. (6) Noris, *Hist. Pelag. Lib. II.*

(7) Greg. Mag. *Dial.* 1. c. 4.

(5) Lib. 8. *Epist.* 24.

(8) *Hist. Eccl.* XXXII. §. 20.



repandre un affreux Ridicule sur la Religion Catholique, bien loin de lui donner un air majestueux, & de fournir une preuve de sa Divinité.

An de J. C.  
529.

Enfin, le Pape Felix IV. mourut le 12. d'Octobre 529. après trois ans de Pontificat. Il ne se signala qu'en faisant bâtir dans la ruë sacrée l'Eglise de St. Cosme & St. Damien; & rebâtir celle de St. Saturnin, qui avoit été brulée. Il fit deux Ordinations aux mois de Fevrier & de Mars, & ordonna 55. Prêtres, 4. Diacres, & 29. Evêques (9).

Mort de  
Felix IV.

JUSTINIEN :  
*Empereur d'Orient.*

## BONIFACE II.

CHILDEBERT :  
*Roi de France.*

### L V I I. P A P E.

**A**près la mort de Felix, les brigues se renouvelerent pour lui donner un Successeur. Alors, l'Ambition des Ecclesiastiques étoit pour le moins aussi forte qu'aujourd'hui: la corruption est de tous les Siecles; & il seroit bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'encherir sur la Méchanceté de nos Peres. La Liberté commençoit à être bannie des Elections, & quiconque avoit de l'argent, ou de puissans amis, pouvoit esperer les honneurs de l'Episcopat. Le Schisme, qui divisa le Clergé & le Peuple fidele de Rome, au sujet de l'élection d'un Pape, est une preuve incontestable de la Verité de ce que je dis. BONIFACE II. du nom, Romain de Naissance, fils de Sigisvult, & de race de Goths, fut élu pour succeder à Felix IV. Mais, en même tems, un autre parti élût un nommé Dioscore, qui fut ordonné dans la Basilique de Constantin, & Boniface dans celle de Jules, le 15. d'Octobre. Le Schisme dura 29. jours, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Dioscore (1), que l'on croit être le même qui avoit été à Constantinople en qualité de Legat du Pape Hormisdas. Boniface poussa son ressentiment, ou si vous voulez son zele Anti-Chrétien, jusqu'à faire condamner & anathematifer son Rival après sa mort; & il en fit signer un Ecrit, qu'il extorqua au Clergé par artifice, & qu'il mit dans les Archives de l'Eglise, comme un monument éternel de sa vigueur Apostolique. Il accusoit Dioscore de Simonie: & je crois qu'il n'avoit pas tort; car, il paroît, par un Rescrit (2) du Roi Athalaric, qu'il s'étoit fait élire par des voies peu canoniques. Mais, Boniface avoit-il une Conscience bien nette sur ce point? Du moins, Anastase le Bibliothecaire ne lui est pas favorable.

Ambition  
du Clergé.  
Election  
du Pape.  
Schisme  
de Diof-  
core.

Anathême  
contre  
l'Anti-  
Pape.

Le Schisme étant terminé, & l'Eglise aiant reçu la Lettre Synodale du Concile d'Orange, Boniface écrivit à St. Cesaire d'Arles contre les Pelagiens: tant il est vrai que la Fourberie & le Zele ne sont pas aussi incompatibles qu'on se l'imagine. La Lettre Synodale étoit écrite par St. Cesaire à Felix IV. contre le sentiment de quelques Evêques des Gaules, qui disoient, que le commencement de la Foi devoit être attribué à la Nature & non pas à

An de J. C.  
530.

Lettre de  
Boniface  
contre les  
Pelagiens.

(9) *Lib. Pontif.*

(1) *Anast. Biblioth. in Bonif. II.*

(2) *Cassiod. Lib. 9. Epist. 15.*



An de J. C.  
530.

à la Grace. Le Pape étoit prié, pour ôter toute difficulté, de confirmer, par l'autorité du St. Siege, que la foi & le commencement de la bonne volonté sont inspirez par la grace prévenante. Boniface lui repondit, que c'étoit une Verité constante, que l'on ne pouvoit, *ni vouloir, ni commencer aucun bien, ni avoir la foi, que par la Grace de Jesus-Christ*. Il loué les Evêques du Concile d'Orange, qui avoient approuvé cette Doctrine; & il semble esperer que les autres se rendront à cet avis. Cette Lettre est la seule qui soit véritablement de Boniface: elle est dattée du 25. Janvier 530.

An de J. C.  
531.

Le Pape viole les Canons. Il s'avoue coupable de Leze-Majesté.

L'année suivante, Boniface assembla un Concile dans la Basilique de St. Pierre, où il fit passer un Decret, qui lui donnoit pouvoir de designer son successeur. Ensuite, il obligea les Evêques, par écrit & par serment, à reconnoître que ce seroit le Diacre Vigile. Mais, peu de tems après, on tint un autre Concile, où ce Decret fut cassé comme contraire aux Canons & à la Dignité du St. Siege; & le Pape se confessa coupable du crime de Leze-Majesté, sans doute à cause de la part que le Roi devoit avoir à l'élection des Evêques de Rome. Il brula son Decret, en présence de tous les Evêques, du Clergé, & du Senat. C'est Anastase le Bibliothecaire, qui nous apprend toutes ces particularitez. Cependant, on loue Boniface d'avoir fait des Liberalitez à son Clergé, & de leur avoir distribué une grande quantité de vivres dans un peril de famine.

Etienne de Larisse implore le secours du Pape. Faute de Mr. du Pin. Mort de Boniface II.

La même année 531. après le Consulat de Lampade & d'Oreste, le 7. de Decembre, Etienne Evêque de Larisse, s'étant adressé au Pape, il y eut à Rome un troisieme Concile, où on lût la Requête d'Etienne (3). Elle fut présentée par Theodose, Evêque d'Echine en Thessalie, & non par Etienne lui-même, qui, selon une fausse supposition de Mr. du Pin (4), *s'étoit sauvé, & venoit implorer le secours du St. Siege*. Il est dommage que les Ecrits de cet habile homme soient remplis de tant de fautes considerables. Quoiqu'il en soit, on ignore quelle fut la decision du Concile de Rome, & l'on fait seulement que Boniface mourut peu de tems après, & comme l'on croit, dans le même mois de Decembre. On dit qu'il fut très-religieux observateur du Culte des Anges; & cela se confirme par le soin qu'il prit de bâtir une Eglise magnifique à l'honneur de St. Michel.

On attribué à ce Pape une Lettre à Eulalius, Evêque d'Alexandrie, par la quelle il lui fait savoir que l'Evêque de Carthages s'étoit réuni avec l'Eglise de Rome, supposant que dès le tems d'Aurele elle en étoit séparée. Mais, pour peu qu'on soit versé dans l'Histoire Ecclesiastique, on verra que cette piece est fausse; car, chacun fait qu'Aurele & ses Collegues ont toujours été très-étroitement unis avec l'Eglise de Rome, & que leurs successeurs n'en ont jamais été séparés. Outre qu'il n'y a point eu d'Eulalius, Evêque d'Alexandrie, & que l'Imposteur, qui a fabriqué cette Lettre, la supposé écrite sous l'Empire de Justin, qui étoit mort avant que Boniface fut élevé sur le St. Siege. Cette Lettre est donc fausse. J'en dis autant de la Requête de

(3) *Concil. to. 4. p. 1691.*

(4) *Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl. to. 4. p. 191.*



ce prétendu Evêque d'Alexandrie, dans laquelle il excommunique tous ses Predecesseurs & tous ses Successeurs, & tous ceux qui attenteront aux Privileges de l'Eglise Romaine: car, à l'exception de cet endroit impertinent, le reste de cet Ecrit est tiré d'Hormisdas & de St. Gregoire.

An de J. C.  
531.

JUSTINIEN.  
*Empereur d'Orient.*

J E A N II.

CHILDEBERT.  
*Roi de France.*

Surnommé MERCURE.

L V I I I. P A P E.

IL y avoit si peu de Bonne-foi & de Droiture dans le Clergé de Rome, que, pour parvenir au Pontificat, les uns distribuient tout ce qu'ils avoient d'argent, d'autres engageoient leurs Biens, & quelques-uns moins scrupuleux encore faisoient des promesses sur les Biens de l'Eglise. Le St. Siege étoit à l'encan; & on ne sauroit douter que JEAN II., surnommé *Mercur* à cause de son Eloquence, n'ait bien païé cette importante place. La Corruption étoit parvenue à un si haut point, que les Senateurs vendoient leurs suffrages. De sorte que, pour parler sans profanation, il ne faudroit pas dire que le St. Esprit dirigeoit l'élection des Papes de ce tems-là. La Divine Providence ne preside pas aux Assemblées de Brigands, ou tout est venal. Quoiqu'il en soit, Jean II. fut ordonné le 22. de Janvier 532. (1). Il étoit né à Rome, dans le quartier du Mont Celius. Son Pere se nommoit Projectus (2); & il avoit été Prêtre du titre de St. Clement. Platine assure, que, dès qu'il fut assis sur le Siege de Rome, il condamna Anthemius, (qui, selon quelques-uns, étoit déjà Patriarche de Constantinople,) parce qu'il étoit tombé dans l'Arianisme. Peu de tems après, un Defenseur de l'Eglise Romaine se plaignit au Roi Athalaric, que, pendant la Vacance du St. Siege, quelques-uns, faisant des brigues pour l'élection, avoient extorqué des promesses sur les Biens de l'Eglise, pour lesquelles on avoit exposé publiquement en vente jusqu'aux vases sacrez. Pour remedier à cet abus, le Roi écrivit au Pape Jean, à tous les Patriarches, & aux Eglises Metropolitaines, qu'il vouloit qu'on observât un Decret du Senat fait du tems du Pape Boniface, & portant: Que quiconque auroit promis quelque chose, par soi, ou par personne interposée, pour obtenir un Evêché, le Contract seroit déclaré nul, avec restitution de ce qui auroit été donné (3). Le Roi permet toutesfois aux Officiers de son Palais de prendre jusqu'à trois mille sous d'or, compris l'expédition des Lettres, lorsqu'il y aura un differend touchant l'élection du Pape: à la charge que les Officiers riches n'en prendront rien, puisque c'est du bien des Pauvres. Pour les autres Patriarches, (nom qui étoit consacré

Iniquitez  
du Clergé.  
Election  
de Jean  
Mercur.

An de J. C.  
532.

Condam-  
nation  
d'Anthi-  
me. Plain-  
tes contre  
les Elec-  
tions Si-  
monia-  
ques.

(1) *Lib. Pontif. & inscript. apud Holstenium;*  
*Panvin. Baron. &c.*

(2) *Platine, in Joan. II.*

(3) *To. 4. Concil. p. 1748. ap. Cassiod. Lib. 9.*  
*Epist. 15.*



An de J.C.  
532.

aux Eveques des grandes Villes) on pourra prendre jusqu'à deux mille fous; & pour les simples Evêques, on pourra distribuer au petit Peuple, jusques à cinq cens fous. Le Roi ordonna au Prefet de Rome de faire graver cet Edit sur des Tables de marbre, qui seroient mises à l'entrée du parvis de St. Pierre.

An de J.C.  
533.

Etat de  
l'Eglise  
d'Orient.  
Lettre, &  
Pre'ens, de  
l'Empe-  
reur au  
Pape.

Cependant, l'Empereur Justinien évaporoit sa bile sur les Heretiques de l'Orient, dont il avoit juré la conversion. Il envoya à Rome un nommé Hypace, Archevêque d'Ephese, & Demetrius, Eveque de Philippes, consulter le Pape, contre Cyrus & Euloge Deputez du Monastere des Acemetes. Dans la Lettre (4) qu'il écrivit, sur ce sujet, au Pape Jean, il temoigne un grand respect & un attachement singulier pour le St. Siege. Il lui fait savoir que quelques Personnes ne veulent pas croire, que Jesus-Christ, fils unique de Dieu, qui est né de Marie, & a été crucifié, est une des Personnes de la Trinité; ce qui les rend suspects de Nestorianisme. Il ajoute une Formule de Foi dans laquelle il inseré cette expression, que *le fils de Dieu qui est né de Marie & qui a été crucifié est une des Personnes de la Trinité*. Et enfin il prie le Pape de lui adresser des Lettres, & à lui & au Patriarche de Constantinople, par lesquelles il declare qu'il les reçoit à sa Communion, & tous ceux qui sont dans ces sentimens; & qu'il condamne ceux qui ne les approuvent pas. Pour donner plus de poids à cette Lettre, l'Empereur y joignit de riches presens pour l'Eglise de St. Pierre: un vase (5) d'or du poids de cinq Livres, enrichi de pierreries, deux calices d'argent de six livres chacun, deux autres de quinze livres, & quatre voiles tissus d'or. Cette Liberalité ne pouvoit manquer de produire l'effet que l'Empereur en

An de J.C.  
534.

Condam-  
nation des  
Acemetes.

Sentiment  
de Ferrand  
sur la Doc-  
trine de  
Justinien.

attendoit. Ainsi, les Acemetes, quoiqu'ils eussent toutes les raisons du Monde, perdirent leur tems & leurs peines. Peut-être auroit-on écouté leurs plaintes, si elles eussent été aussi bien accompagnées que la Lettre de Justinien, ou qu'elles fussent venues de la part des Orthodoxes: mais, selon le P. Louis Doucin (6), la mauvaise foi de ceux qui prirent parti dans cette affaire fut ce qui gata tout; car le Pape (7), indigné de voir des Heretiques se prevaloir du Jugement rendu par Hormidas, approuva, sans le vouloir trop examiner, tout ce que Justinien avoit fait contr'eux, & qui n'étoit pas certainement fort regulier. Il déclara très-Orthodoxe le même langage que son Predecesseur n'avoit pû souffrir. Cependant, il delibera plus d'une année, & fit écrire jusqu'en Afrique pour savoir le sentiment des Savans. St. Fulgence venoit de mourir. Ferrand un de ses Disciples, & fort habile Theologien, repondit (8) à la consultation avec toute l'exactitude & toute la subtilité dont l'Ecole d'aujourd'hui seroit capable. Il conclut conformément à la Doctrine de son Maître, & tres-favorablement pour l'Empereur, qu'une des trois personnes a veritabielement souff-

(4) Le Jurisconsulte *Lesius* croit que cette Lettre est supposée; & il en affoiblit l'autorité par des raisons bien fortes.

(5) *Lib. Pontif.*

(6) *Hist. du Nestorian. Liv. 4. p. 372.* Edit. de Paris in 4.

(7) *Liberat. c. 20.*

(8) *Ferr. Epist. ad Anatol.*



souffert. „ Et il n'est pas nécessaire, dit-il, que l'on ajoute, que c'est *selon*  
 „ *la chair* qu'elle a souffert, vû qu'on ne sauroit l'entendre que de cette  
 „ maniere seulement. Pour instruire le Peuple, & pour couper en même  
 „ tems chemin à l'Herefie, il seroit bon d'expliquer auparavant la verité  
 „ & les proprietéz des deux Natures qui sont en Jesus-Christ; après quoi,  
 „ il n'y aura plus de difficulté à dire tout simplement que c'est, *non pas un*  
 „ *de la Trinité*, mais *une des trois Personnes de la Trinité*, qui a souffert & qui  
 „ est morte. „

Cet avis (9) fut suivi, du moins en beaucoup de choses; & le Pape, qui avoit pris la chose à cœur, voulut lui-même composer une espee de Traité, qui n'est pas venu jusqu'à nous, mais dont il a donné l'Abregé dans une Lettre (10) adressée aux Senateurs Romains, où il montre par divers passages de l'Ecriture & des Peres: 1. que Jesus-Christ est une des trois Personnes de la Trinité: 2. que c'est Dieu qui a souffert dans la chair: 3. que Marie est veritablement & proprement Mere de Dieu. Ensuite, il excommunique les Religieux Grecs venus à Rome pour contredire cette Doctrine. Sa Reponse à l'Empereur Justinien est à peu près sur le même ton. Il loue le zele de ce Prince pour la Religion, & le respect qu'il temoignoit avoir pour le St. Siege. Il approuve sa Doctrine, & la Formule de Foi qu'il lui avoit envoyée; & il declare, qu'il regarde comme separez de l'Eglise ceux qui ne vouloient pas la recevoir, & principalement Cyrus qui avoit été envoyé à Rome de la part des Moines Acemetes. Mais, en humiliant les Nestoriens, le Pape relevoit les Acephales protegez par l'Imperatrice, & faisoit concevoir à l'un & à l'autre parti ce qu'ils n'oublierent pas ensuite, que Rome, puisqu'une fois elle avoit eu des raisons de changer ses Decrets, n'étoit pas tout à fait inflexible, & que l'on pouvoit dans les occasions parvenir à lui faire corriger son premier Jugement. Voilà quelle fut la pensée de Justinien, qui couta peu après tant de larmes & la vie au Pape Vigile, comme nous le dirons dans sa Vie.

Vers le même tems, le Pape Jean reçut des Lettres de St. Cesaire d'Arles, & de quelques autres Evêques de Gaule, touchant Contumeliosus Evêque de Riez, convaincu de plusieurs crimes par sa propre confession. Le Pape écrivit trois Lettres sur cette affaire, l'une à Cesaire d'Arles, l'autre aux Evêques, & la troisiéme au Clergé de l'Eglise de Riez. Par ces Lettres, qui sont dattées du 7. d'Avril 534. il ordonne, que Contumeliosus sera interdit de toutes ses fonctions, & enfermé dans un Monastere pour faire Penitence, après toutes fois qu'il aura demandé cette permission aux Evêques, par une Requête où il confessé son Peché: que cependant son Eglise sera administrée par un Visiteur, qui ne se melera que de la celebration des Saints Mysteres, sans toucher aux Ordinations des Clercs, ni au Temporel de l'Eglise.

An de J.C.  
532.

Ecrits du  
Pape sur  
cette affai-  
re.

Lettres du  
Pape sur  
l'affaire de  
Contume-  
liosus.

En-

(9) *Facund. Denis le Petit. in Præfat.*

*lib. 12. c. 26. & celles d'Alciat, Parerg. lib. 3.*

(10) Voyez les Observations de Cujas, *c. 23.*





An de J. C.  
535.

Mort de  
Jean II.  
Lettre  
supposée.

Enfin, le Pape Jean Mercure mourut, selon le calcul de Mr. Fleury (11), le 26. d'Avril 535. après avoir tenu le siege trois ans & quatre mois. Mais, c'est decider temerairement sur un point très-obscur. Il est tout au plus vraisemblable qu'il mourut au commencement de l'an 535. ou peut-être sur la fin de l'année precedente. Pendant son Pontificat, il ne fit qu'une Ordination, où il crea 15. Prêtres, & 21. Evêques. Il fut enterré dans l'Eglise de St. Pierre, où l'on voit une inscription qui est rapportée par le Cardinal Baronius dans ses Annales, & par Onuphre dans ses Notes sur Platine. Je n'ai point parlé de la premiere Lettre attribuée à ce Pape, & adressée à Valerius, parce que l'est l'ouvrage de l'Impositeur Isidore le Marchand. On y trouve des Lambeaux des Ecrits d'Itachius, & de S. Leon: & de plus elle est écrite d'un stile très-different de celui des veritables Lettres de ce Pape; outre que la datte du Consulat est fausse. Le P. Petau nous dit (12) que Jean II. alla à Constantinople pour faire la Paix entre Justinien, & Theodat Roi des Goths. Mais, les autres Auteurs, qui ont parlé de ce Pape, ne disent rien de ce voiage. Du moins c'est une anecdote qui est échappée à mes recherches. Le P. Petau n'auroit-il point attribué à Jean II. ce qui ne convient qu'à Jean I.?

JUSTINIEN:  
*Empereur d'Orient.*

A G A P E T.

CHILDEBERT:  
*Roi de France.*

L I X. P A P E.

Education  
d'Agapet,  
& son E-  
lection. Il  
retablit la  
Memoire  
de l'Anti-  
Pape Dios-  
core.  
An de J. C.  
535.

LE Prêtre Gordien, Pere de RUSTIQUE AGAPET, fit élever ce fruit de l'Amour conjugal avec tout le soin possible. Il le fit entrer assez jeune dans le Clergé de l'Eglise de Rome, où Agapet exerça d'abord les premieres fonctions de la Clericature dans l'Eglise des Martyrs St. Jean & St. Paul (1). Il fut ensuite fait Diacre & Recteur de la même Eglise; & c'est dans cet emploi qu'il fit éclater un merite qui lui valut la Chaire de St. Pierre, après la mort de Jean Mercure. Le Clergé & le Peuple réunirent paisiblement leurs suffrages en sa faveur; & le premier Dimanche, qui suivit son Election, il reçut l'Ordination Episcopale (2), & fut élevé au faite du Sacerdoce. Il commença son administration par une action d'éclat qui lui fait honneur: il fit bruler publiquement, au milieu de l'Eglise, les Libelles d'Anathême que le Pape Boniface avoit extorqués, par fourberie, & par un Esprit de Vengeance, aux Evêques & aux Prêtres contre Dioscore son Competiteur. Il flétrit en cela, il est vrai, la memoire de son Predecesseur: mais, par une Generosité admirable, & infiniment rare dans la conduite des Papes de Rome, il préfera l'exacte justice à la vaine gloire de son siege, auquel il étoit bien éloigné d'attribuer le Divin Privilege de l'Infaillibilité.

L'Em-

(11) *Hist. Eccl. Liv. XXXII. §. 47.*

(12) *Rationar. Temp. To. II. p. 132.*

(1) *Anast. Bibliot. Liberat. Brev. c. 21.*

(2) *Papebroch. Conas. p. 76.*



L'Empereur Justinien, qui menageoit extrêmement le St. Siege, n'eut pas plutôt reçu la Nouvelle de l'élection d'Agapet, qu'il lui écrivit, par le Prêtre Heraclius, pour lui en temoigner sa joye. Après les complimens ordinaires, il lui fait entendre que, pour faciliter la conversion des Ariens, il étoit à propos de les recevoir dans le même rang qu'ils occupoient parmi ceux de leur Secte. Il lui parloit ensuite de la cause d'Etienne, Evêque de Larisse, qui, comme je l'ai dit, avoit imploré le secours du St. Siege sous le Pontificat de Boniface, contre le Jugement rendu par Epiphane de Constantinople; & lui demandoit de faire l'Evêque de Justinianée (3) son Vicaire dans l'Illyrie. Le Pape repondit (4) avec politesse aux Complimens de l'Empereur, & loua son zele pour la réunion des Ariens: mais, il lui presente, qu'il ne peut rien faire contre les Canons, qui defendent, ni de promouvoir, ni conserver dans les ordres, les Heretiques reconciliez. Ils montrent, dit-il, que leur conversion n'est pas solide, s'il leur reste de l'ambition. Sur l'affaire d'Etienne de Larisse, il dit qu'il n'y prend point d'autre part que celle que tout homme doit prendre à la defense de l'innocence & de la justice: que le St. Siege n'en a pris connoissance, que par le zele qu'il a toujours eu pour maintenir ses Droits, & se réserver la connoissance des affaires de toute l'Eglise: que puisque l'Empereur offroit qu'elle fut terminée par les Legats du Pape, il la commettrait à ceux qu'il enverroit incessamment: & qu'il recevoit actuellement Achille successeur d'Etienne, à sa Communion; mais, qu'il ne pouvoit lui permettre d'exercer les fonctions Pastorales, qu'il n'eut vû les informations que feroient ses Legats. Que bien que l'Empereur voulût excuser Epiphane de l'avoir ordonné, parce qu'il l'avoit fait par ses ordres, il étoit blâmable, pour ne lui avoir pas remontré avec instance ce qui étoit dû en cette occasion à la Dignité du St. Siege, d'autant plus qu'il avoit affaire à un Prince qui defendoit ses interêts. Enfin, il marque que ses Legats lui communiqueront la Resolution qu'on a prise sur la Ville de Justinianée, & sur la qualité de Vicair du St. Siege qu'il voudroit qu'on donnât à l'Evêque de cette Ville. Mr. du Pin dit que cette Lettre est de l'an 534. Mais, c'est une faute d'impression; car, elle est dattée du 15. Octobre, & par consequent de l'an 535. C'est par des inattentions pareilles, que les Imprimeurs, & quelquefois les Correcteurs, défigurent les meilleurs Livres; & trop souvent les Auteurs y donnent lieu par leur précipitation.

Les Legats que le Pape envoya à Constantinople, ainsi qu'il l'avoit promis à l'Empereur, furent cinq Evêques; savoir, Sabin de Canuse, Epiphane d'Eclane, Astere de Salerne, Rustique de Fesule, & Leon de Nole (5). Les Evêques d'Afrique avoient tenu un Concile sur la cause des Ariens, & ils avoient adressée au Pape Jean II. une Lettre Synodale pour l'informer des Resolutions qu'ils avoient prises; mais, sur la nouvelle de l'élection d'Agapet,

(3) Justinianée étoit une grande Ville, que l'Empereur Justinien avoit fait bâtir dans la Dardanie, proche du Village où il étoit né. Il la nomma *Justinianea prima*, pour la distinguer des autres Villes, auxquelles il

avoit donné son nom; & il la fit Capitale de l'Illyrie.

(4) *Agapet. Epist. 4.*

(5) *Concil. Const. act. I. to. 5. p. II.*

An de J. C.  
535.

Lettre de l'Empereur au Pape Agapet. Reponse.

Faute de Mr. du Pin.

Legats à C. P. Lettre des Evêques d'Afrique. Reponse du Pape.



An de J.C.  
535.

gapet, Reparat Evêque de Carthage, y joignit une Lettre de felicitation pour le nouveau Pape. Agapet lui fit reponſe, & en même tems à la Lettre Synodale adreſſée à ſon Predeceſſeur. Il veut (6) que l'on s'en tienne aux anciennes regles, & que les Ariens ſe contentent d'être reçûs à l'Egliſe Catholique, en quelque âge qu'ils aient été baptizez: ſans pretendre être admis dans le Clergé, ni y conſerver aucun rang. Il convient auſſi que les Evêques & les Clercs Etrangers ne doivent point être reçûs ſans montrer la permiſſion de leurs ſuperieurs, pour éviter les inconveniens de la vie vagabonde.

Suite de  
l'affaire de  
Contumelioſus.

Cependant, l'affaire de Contumelioſus, Evêque de Riez, dont j'ai déjà parlé (7), continuoit à faire du bruit dans la Gaule. Il avoit été jugé; mais il appella au St. Siege de la ſentence de ſes Collegues. Agapet écrivit (8) à St. Cefaire, qu'en conſequence de l'Appel de Contumelioſus, il delegueroit des Juges, pour recevoir le Jugement des Evêques de Gaule; & que, bien qu'il fut retourné à ſon Eglife, il ne devoit exercer aucune fonction, juſqu'à ce que ſon affaire fut jugée par les Commiſſaires du St. Siege: qu'il falloit pourtant lui rendre ſon bien particulier, & lui donner de quoi vivre; mais, qu'il ne diſpoſeroit pas du bien de l'Eglife, & qu'il falloit nommer ſon Archidiaque pour Viſiteur à ſa place. Cette Lettre eſt du 18. de Juillet 535.

Sentiment  
du Pape  
ſur l'alie-  
nation des  
Biens de  
l'Eglife. Il  
reconnoit  
la ſuperio-  
rité du  
Concile. Il  
veut éta-  
blir des E-  
ceſes.

St. Cefaire d'Arles avoit demandé au Pape Agapet, ſ'il lui ſeroit permis d'aliener les fonds de l'Eglife. On lui repondit par une Lettre (9) de même datte: que les Conſtitutions de l'Eglife defendoient ces fortes d'alienations; & qu'on n'oſoit y contrevenir pour quelque raiſon que ce fut. „ Ne croyez pas au reſte, ajoute le Pape dans ſa Lettre à St. Cefaire, ne croyez pas que ce ſoit, ou par avarice, ou pour quelque interêt temporel, que j'en uſe ainſi; mais, conſiderant le compte exact que j'en dois rendre à Dieu, je trouve qu'il faut de neceſſité que nous obſervions inviolablement ce que l'autorité du St. Concile a ordonné. „ Ce n'étoit cependant qu'un Concile National tenu en Italie ſous le Pape Symmaque (10), qui avoit fait cette ordonnance, à la quelle le Pape Agapet dit qu'il eſt obligé de ſe ſoumettre. A plus forte raiſon eut-il dit ſans doute la même choſe, ſi c'eut été un Decret d'un Concile Univerſel (11). Enſuite, le Pape, conſiderant que la conſuſion des affaires Politiques avoit repandu l'Ignorance juſque dans Rome, où elle regne aujourd'hui ſous la protection du Clergé, forma le deſſein d'établir des Ecoles publiques pour l'inſtruction de la Jeuneſſe: perſuadé, que les plus belles diſpoſitions du plus heureux naturel, ſi elles ne ſont nourries par les Sciences, ſ'alterent inſenſiblement, & ſe changent quelquefois en Vices groſſiers. Le celebre Caſſiodore (12) ſe joignit à lui pour faciliter

(6) Agapet. Epist. 2.

(7) Voyez ci-deſſus la Vie de Jean II.

(8) Agapet. Epist. 7.

(9) Epist. 6.

(10) Voyez ci-devant la Vie de Pape Sym-

maque.

(11) Maimbourg, Traité Historique de l'Egl. de Rome. ch. 19.

(12) Caſſiod. pral. Divin. Lect.



ciliter l'exécution de cette noble entreprise. Mais, la Guerre fixa bien-tôt leur attention sur d'autres objets.

Justinien aiant alors à la tête de ses Armées un General redoutable, & infiniment habile dans l'art militaire, faisoit des Conquêtes avec une rapidité surprenante (13). Belisaire, c'étoit le nom de cet admirable Capitaine, arracha l'Afrique aux Vandales; & , portant ses Armes Victorieuses en Italie, il repandit la terreur de son nom parmi les Goths, qui, depuis plusieurs années, jouissoient tranquillement du fruit de leurs Victoires. Theodat, plus effraie que ses Sujets, menaça les Romains de les faire tous passer au fil de l'Épée, s'ils n'obtenoient de Justinien que l'Armée de Belisaire s'éloignât de ses Etats. Persuadé que la devotion de l'Empereur l'engageroit à écouter favorablement les representations d'un Evêque, il obligea le Pape Agapet d'aller à Constantinople négocier la Paix, ou tout au moins une cessation d'Armes.

C'étoit un voiage qu'aucun Pape n'avoit fait avec Jean I., qui avoit été mal recompensé de ses peines, ou puni de sa perfidie par le Roi Theodoric (14). Agapet étoit moins que tous les autres en état de l'entreprendre, tant à cause de son grand âge, que par la pauvreté extrême à laquelle lui & son Clergé étoient réduits. Car, c'est une vérité constante (15), que pour avoir de quoi subsister en chemin, ils furent obligés d'engager les beaux Calices & les autres vases sacrez, la plupart d'or & enrichis de pierreries, dont la sotte Pieté des Princes avoit orné les Eglises. Les Thresoriers du Prince leur fournirent de l'argent sur ces précieux gages: mais, Theodat l'ayant scû leur ordonna de rendre aux Eglises tout ce qu'on avoit mis en dépôt entre leurs mains.

Agapet étant arrivé en Grece, il guerit un homme qui ne pouvoit, ni marcher, ni même se lever (16). L'autorité de Gregoire, qui raconte les particularitez de ce Miracle, n'est pas suffisante, à mon avis, pour determiner un homme raisonnable à y ajouter foi. C'est un prodige, que j'abandonne à la credulité des Legendaires; & il me semble que des Auteurs (17) modernes & judicieux auroient bien fait de ne pas enfler leurs Ecrits de ces fortes de contes, sur la bonne foi du Pape St. Gregoire, Auteur d'un très-mauvais goût & tout plein de prodiges. Le Pape fut reçu à Constantinople avec de fort grands honneurs (18). Dès son arrivée, il commença à se declarer, en refusant de recevoir la Visite du Patriarche Anthime, que les Orthodoxes soupçonnoient de favoriser les Eutychiens. Le procedé du Pape irrita l'Empereur; & l'on dit même, qu'on en vint de part & d'autre à des paroles fort dures.

(13) *Procop. l. Goth. Liberat. Brev. c. 12. Marcell. Chron. an. 535. Cassiod. lib. 12. Epist. 20.*

(14) Voyez ci-dessus la Vie de Jean I.

(15) *Anast. Bibl. in Agapet. Cassiod. Var. Epist. lib. 2. Epist. 2.*

(16) *Greg. Mag. Lib. 3. Dial. c. 3.*

(17) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXXII. §. 53. Baillet, Vie des Saints, 20. Septembre. Le P. Doucin, Hist. du Nestor. Liv. 4. p. 379. sans compter Baronius & les autres moins Critiques.*

(18) *Nicet. Lib. 17. c. 19.*

An de J.C.  
536.

Conquêtes de Belisaire.  
Theodat choisit Agapet pour son Ambassadeur à C.P.

Agapet fait le voiage de C. P. Sa pauvreté.

Miracles du Pape: honneurs qu'on lui rend. Il refuse sa Communion au Patriarche Anthime.



An de J. C.  
536.

Accusa-  
tions con-  
tre Anthi-  
me. Ses  
Reponfes.

Reflexions  
fur la Con-  
fequence  
qu'on tire  
de l'ex-  
communi-  
cation  
d'Anthi-  
me.

dures. Mais, j'avoue que les circonstances de cette fameufe entrevuë font racontées par divers Auteurs avec si peu de conformité, qu'il n'est pas trop aisé de les concilier ensemble (19). C'est peut-être ce qui a fait que quelques-uns de nos Modernes, appliquez à ajuster les vieux Historiens l'un avec l'autre, n'ont pas pris garde qu'ils se contredisoient eux-mêmes sur plus d'un article. Cependant, comme tout le Monde convient du fait, voici ce que je crois qui résulte de tant de Narrations différentes.

Agapet (20), sans savoir encore bien certainement quelle étoit la créance d'Anthime, (car on en parloit déjà très-mal, mais sans aucune preuve bien positive) prit le parti de le rejeter précisément comme intrus. On l'accusoit entr'autres choses, de ce que dans les prières publiques, il s'étoit toujours abstenu de faire mention du Concile de Calcedoine, & de l'Épître de St. Leon, selon qu'il se pratiquoit alors; & lui repondoit (21) à cela, qu'il étoit plein de Veneration pour le Concile de Calcedoine; qu'il le recevoit de même que les trois autres: qu'il en gardoit précieusement les Actes dans les sacrées Archives, ainsi que chacun le pouvoit voir: que s'il s'étoit abstenu jusques-là d'en parler en public, c'étoit pour des raisons qu'il croioit bonnes, & très-propres à avancer la réduction des Heretiques: que cependant il promettoit de faire à cet égard tout ce qui lui seroit prescrit par le St. Siege. Il s'expliqua en ces termes dans plusieurs Assemblées: il l'écrivit même à tous les Patriarches, protestant qu'il suivroit inviolablement en toutes choses la Doctrine de l'Évêque de Rome. Mais, au travers de toutes ces lâches soumissions, le Pape feignit d'entrevoir un Esprit fourbe, avec lequel il jugea qu'il étoit dangereux d'entrer dans des Eclaircissements, qui aussi bien ne pouvoient aboutir qu'à un relâchement de Discipline, auquel il étoit resolu de ne jamais consentir. Il refusa donc d'entendre & même de voir Anthime, que la Cour vouloit au moins qu'il vit.

Cette action d'Agapet est citée (22) comme un Exemple bien formel de l'Autorité suprême dont les anciens Papes ont usé, puisqu'en voici un, dit-on, qui seul, & sans assembler aucun Concile, depose l'Évêque de la Nouvelle Rome. Mais le P. Doucin, quoique Jésuite, avoue (23) que cet Exemple n'est pas bien choisi: „ car, il ne s'agit ici nullement de Deposition, laquelle, dit-il, n'est nécessaire que lorsqu'une élection legitime a „ précédé. D'où il s'ensuit, que celle d'Anthime au Patriarchat n'ayant „ point été reçue, au moins par le premier Siege, l'Évêque de ce Siege n'a „ eu besoin d'aucun Concile pour lui refuser la Communion. Ce n'étoit „ point le Pape seul, qui pouvoit en user de la sorte: chaque Patriarche étoit „ en Droit de faire la même chose; & il le faisoit, toutes les fois que l'élec- „ tion de son prétendu Collegue étoit vicieuse, ou même suspecte. Com- „ bien plus dans une occasion comme celle-ci, où nul ne pouvoit ignorer l'em-

(19) Le P. Doucin, *Hist. du Nestor. Liv. 4.*

(20) *Anast. Bibliot. in Agapet.*

(21) *Sentent. Concil. sub Menna.*

(22) *Baronius, Annal. Eccl. ad an. 536.*

§. 22. & suiv. *Maimbourg, Traité des Prerogatives de l'Égl. de Rome, ch. 5.*

(23) *Hist. du Nest. p. 380.*



„ l'empêchement essentiel qui rendoit Anthime indigne du Siege Patriar-  
 „ chal. „ Mr. Maimbourg auroit donc bien pû se passer d'insulter à la  
 memoire de Jean Calvin, & de l'accuser d'une *pitoyable & prodigieuse Ignoran-*  
*ce*: lui, qui n'eut jamais la centieme, non pas même la millieme, partie du  
 savoir de ce fameux Chef de Secte.

An de J. C.  
 536.

Severe, & tous les Acephales, rendus en foule auprès de l'Imperatrice (24),  
 furent outrez de voir s'évanouir en un moment l'esperance qu'ils avoient  
 conçue de l'élevation d'Anthime. Ils prirent à l'heure même des mesures  
 pour perdre son Adversaire. Et le moien qui parut le plus court fut de don-  
 ner à Justinien divers ombrages & mille fâcheux prejugez de la créance du  
 Pape, que l'on faisoit passer pour Nestorien, ainsi que ses Prédecesseurs  
 avoient été accusez de l'être. L'Empereur entra dans tout cela, parcequ'il  
 étoit chagrin, non seulement de la hauteur avec laquelle on rebutoit son Pa-  
 triarche, mais encore de la correction qui lui avoit été faite à lui-même,  
 lorsqu'ayant envoyé à Rome l'année precedente son Edit contenant la profes-  
 sion de foi dont nous avons déjà parlé, Agapet lui repondit avec fierté,  
*Qu'il ne pouvoit approuver l'Autorité que se donnoit un Laique d'enseigner publique-*  
*ment les fidelles.*

On pre-  
 vient  
 l'Empe-  
 reur con-  
 tre Aga-  
 pet.

L'Empereur mécontent, comme il avoit sujet de l'être, s'attacha donc à  
 questionner le Pape sur sa Doctrine, & puis il se mit, dit Anastase (25), à  
 disputer avec lui, non pas simplement pour satisfaire la passion que ce Prin-  
 ce avoit de traiter de Controverse, mais parce qu'effectivement le Pape lui  
 étoit suspect. Agapet comprit, par la conduite que l'on tenoit à son égard,  
 que l'Empereur favorisoit les Acephales. Ainsi, pour reprendre le dessus, il  
 persuada au Prince qu'Anthime étoit Heretique. Mais, ce ne fut qu'avec  
 une peine extrême, qu'il vint à bout de ce dessein.

L'Empe-  
 reur inter-  
 roge le Pa-  
 pe sur sa  
 creance.

Une Troupe de Prelats, tous de la faction de Severe, tous apostez par  
 l'Imperatrice, ne cessioient de représenter à Justinien, que l'Evêque de Ro-  
 me étoit venu pour troubler la Paix de l'Orient: que depuis l'élection d'An-  
 thime, on avoit vû les Acephales parfaitement bien disposez, & prêts à fai-  
 re ce que l'on demandoit d'eux. Severe lui même, ajoutèrent-ils, ne pro-  
 mettoit-il pas à votre Clemence de soumettre sa Doctrine au Jugement de  
 l'Eglise Romaine? Mais, il n'avoit pas compté de voir sur le Throne de cet-  
 te Eglise un vieillard aussi dur & aussi difficile que celui-ci. Car, de grace,  
 considerez, Seigneur, surquoi est fondé tout ce grand bruit. Sur une pure  
 formalité. Tout se reduit à voir si, pour le plus grand bien de l'Eglise Uni-  
 verselle, une Ville comme Trebizonde ne pourroit pas bien se passer d'An-  
 thime: ou plutôt, si elle ne l'aimeroit pas mieux avoir pour Patriarche, que  
 pour Evêque.

Plaintes  
 des Ace-  
 phales  
 contre A-  
 gapet.

Justinien n'étoit pas à l'épreuve d'un Discours comme celui-là. Il s'aban-  
 donna à son ressentiment; & la Conference aiant recommencé, comme le  
 Pape s'efforçoit de lui faire goûter ses raisons: *Sachez*, lui dit-il avec émo-  
 tion,

L'Empe-  
 reur me-  
 nace le  
 Pape de  
 l'Exil. Im-  
 politesse  
 d'Agapet.

(24) *Evagr. Liv. 4. c. 11. Liberat. c. 22.*

(25) *Anast. Bibl. in Agapet.*



An de J.C.  
536.

tion, qu'il n'y a plus ici à balancer : ou recevez-nous à votre Communion, ou préparez-vous à être conduit en exil. Cette menace n'effraia point le Pape. Il répondit impoliment, mais avec cette fermeté que les Adorateurs de la Pourpre Romaine admirent : *Il est vrai que je me suis fort trompé, lorsqu'avec de si grands empressements je suis venu jusqu'ici, pensant trouver un Empereur Chrétien. C'est Diocletien à qui je parle : mais, Diocletien peut s'assurer, que je ne crains rien moins que ses menaces.*

L'Empereur se laisse persuader qu'Anthime est Heretique.

L'Empereur, naturellement bon & devot, changea de ton, au lieu de punir cette temerité ; & la conversation étant redevenue paisible à l'ordinaire : *Pour vous faire voir, lui dit le Pape, que votre prétendu Evêque est un homme très-pernicieux à la Religion, demandez-lui qu'il reconnoisse deux Natures en Jesus-Christ. Ce n'est au reste, ni pour éviter l'exil, ni pour chercher un accommodement, que je vous propose de le mettre à cette épreuve : mais, il est bon que vous sachiez une fois ce que c'est qu'Anthime.* Aussi-tôt l'Empereur donne ordre qu'on le fasse venir, & le Pape aiant fait tomber l'entretien sur le Mystere de l'Incarnation, lorsqu'on vint à développer la matiere, & qu'il fallut s'expliquer nettement, jamais Anthime, quelque instance que lui fit Agapet, pour l'obliger à répondre d'une maniere Orthodoxe, ne voulut reconnoître deux Natures en Jesus-Christ.

Anthime est chassé de son Eglise : & ses Amis font excommunier.

Alors, le Pape fulmina des Anathemes contre Anthime, Severe, Pierre d'Apamée, Zoaras, & quelques autres, qui ne sont guere connus que par cette aventure. Il fit mettre un autre Evêque sur le siege de la nouvelle Rome. Lui-même le consacra de sa main, & il écrivit (26) aux Patriarches pour les avertir de l'élection de Mennas, blamant fort celui de Jerusalem d'avoir eu la lacheté de reconnoître Anthime, qui étoit infracteur des Saints Canons. Enfin, s'étant signalé durant quatre mois de séjour à Constantinople, & prêt à revenir à Rome, il tomba dans une maladie qui l'emporta en peu de jours. Un Anonime, dont l'écrit se trouve dans la Bibliothèque du Vatican (27), & qui se donne pour témoin oculaire des Actions & de la mort du Pape Agapet, en raconte des particularités curieuses, que Baronius (28) a inserées dans ses Annales Ecclesiastiques. Cet Ecrivain nous assure, que la belle Ame du Pape tressailloit de joye aux approches de son Epoux, & qu'au lieu du triste bruit que font les autres Agonisans lorsqu'ils ne respirent plus qu'à peine, l'on entendoit celui-ci prononcer les Louanges de Dieu, avec un amour & une tendresse inconcevables, jusqu'au dernier soupir. Il n'y eut Personne à Constantinople, de quelque Province qu'il fut, qui ne voulut assister à ses funerailles. Elles furent célébrées par des Cantiques d'allégresse. Les Portiques, les Places publiques, les Fenêtres, & les toits des Maisons, ne pouvoient contenir la multitude des Personnes qui vouloient voir le St. Corps. Aucun, ni des Patriarches, ni même des Evêques, n'avoit été inhumé avec une Pompe qui approchât de celle-là. Le Corps après la Cere-

Particularitez de la mort d'Agapet.

(26) *Agapet. Epist. ad Petr. Hierosol.*  
(27) *Bibliot. Vatic. No. 1538.*

(28) *Baron. Annal. Eccl. ad an. 536. §. 59.*  
& suiv.



remonie, fut mis dans un Cercueil de plomb, & transporté à Rome. Le jour de sa mort nous est inconnu, si ce n'est qu'on vueille fonder un préjugé raisonnable sur ce que les Grecs celebrent sa Fête le 17. d'Avril. Les Auteurs de ce tems-là ont parlé de ce Pape avec de grands Eloges. Liberat, Diacre de Carthage, nous assure (29) qu'il étoit savant & habile, principalement dans les matières Ecclesiastiques. Un celebre Concile en a parlé en termes avantageux (30); & ce fut en son nom, & comme par ses ordres, que les Evêques de Syrie & les Abbez de Constantinople oserent sommer l'Empereur Justinien de proscrire Severe & ses Amis (31); ce que ce Prince executa enfin par un Edit très-rigoureux, qui leur defend l'entrée de toutes les grandes Villes, condamne au feu les Livres de cet Imposieur, & quiconque osera, les transcrire à avoir la main coupée. Tant il est vrai que les Princes, qui ont la foiblesse de se livrer à des Prêtres & à des Moines brouillons, tombent dans une infinité de fausses demarches. Ce fut encore l'Esprit de rigueur du Pape Agapet, qui agit dans le Concile de Constantinople, tenu peu de jours après sa mort, afin d'ôter à Anthime tout pretexte d'alleguer qu'il n'avoit été condamné que par un seul homme, sans avoir même été entendu, ce qui est contraire aux formalitez observées de tout tems chez les Nations les plus barbares.

Je préviendrai ici une Question, que les Lecteurs judicieux ne manqueraient pas de me proposer. Quoi! diroient-ils, nous avons vû partir Agapet comme Ambassadeur du Roi Theodat, & nous n'entendons parler que d'Affaires Ecclesiastiques! Il falloit nous apprendre de qu'elle maniere il s'acquitta de sa commission auprès de l'Empereur pour les affaires Politiques. Comment entama-t'il une Negociation si delicate? Avec quelle adresse la scut-il conduire? Quel en fut le succès? Un seul mot repond à tout. Le Pape ne fit rien de ce qu'il avoit promis à son Prince. Tout au plus, il proposa à l'Empereur le sujet de son Ambassade. Mais, il étoit bien éloigné d'insister sur le succès. Il prevoioit que Rome seroit plus heureuse sous la Domination d'un Prince Orthodoxe, que sous celle d'un Monarque Arien. Ainsi, oubliant le sujet de son voiage, il ne songea qu'à troubler le repos des Eglises d'Orient, & qu'à se signaler par la Deposition d'un Prelat qui ôtoit également son Siege à celui de Rome.

An de J.C.  
536.

Edit de  
l'Empe-  
reur con-  
tre les A-  
cephales.

Le Pape  
neglige à  
C. P. les  
Affaires de  
Theodat.

JUSTINIEN.  
*Empereur d'Orient.*

S I L V E R E.

CHILDEBERT.  
*Roi de France.*

L X. P A P E.

Les brigues par lesquelles on parvenoit au Pontificat me rappellent ce qui se passoit dans Rome Païenne; où les Candidats, c'est-à-dire ceux qui aspireroient aux Charges de la Republique, achetoient les suffrages du Peuple

Brigues à  
Rome  
pour par-  
venir aux  
à Dignitez.

(29) *Brev. c. 21.*

(30) *Conc. Const. sub Menna.*

*Tom. I.*

(31) *Libell. Episc. Syria. 2. Libell. Monach. Regia Urbis.*



An de J. C.  
536.

à beaux deniers comptans. Quiconque avoit de l'argent pouvoit acheter le Consulat, & les autres Dignitez. C'est par la même voie, que l'on parvenoit, dans Rome Chrétienne, à la première Dignité de l'Eglise. *Au lieu d'une sage retenue (1), d'une équité desintéressée, & d'une vraie noblesse de sentimens, on ne voioit qu'audace sans menagement, profession seduisante, & avarice déclarée.* On avoit la hardiesse, le front, d'aller à ses fins par toutes fortes de voies, sans s'embarasser du *qu'en dira-t-on?* On voioit parmi les aspirans une facilité prodigieuse d'ouvrir la bourse, & de prendre des engagements pour séduire les autres, les faire consentir à quelque iniquité pour ses propres intérêts. Dans ceux qui vendoient leurs suffrages on remarquoit une extrême avidité de s'enrichir à quelque prix que ce fut: & c'est cette avidité qui rend l'ame venale, & assez basse, pour se prêter pour un vil intérêt aux choses les plus injustes. Ces trois vices étoient fort en crédit dans les brigues qui se faisoient à Rome pour arriver à la Dignité Papale.

An de J. C.  
536.

Election  
Simonia-  
que de  
Sylvere.

Dans un âge encore foible, peut-être SILVERE eut-il de l'horreur pour ces pratiques criminelles, auxquelles il n'étoit point fait. Mais, cette horreur ne fut pas capable de le foutenir contre d'aussi grands dereglemens. Il se laissa séduire par l'ambition; & Anastase le Bibliothecaire (2) nous assure qu'il acheta la Chaire de St. Pierre du Roi Theodat. C'est sans raison que Mrs. Baillet (3) & du Pin (†) veulent revoquer ce fait en doute. Le P. Doucin n'a pas fait difficulté d'avouer les irregularités de la conduite de Sylvere; & ce genereux aveu lui fait honneur. Il faut convenir que l'Election de ce Pape fut un Coup d'Etat. Le Roi, se voiant à la veille d'être chassé d'Italie par les Armes Victorieuses de Belisaire, voulut s'assurer de la fidélité des Romains, en leur donnant un Evêque, qui lui fut devoué, & qui ne pût se maintenir sur le St. Siege que par l'autorité. Dans ce dessein, il fit choix de Sylvere, fils du Pape Hormisdas. Ni le Clergé, ni le Peuple, n'eurent la Liberté de deliberer sur cette élection. Le Roi fit dire nettement aux Romains, que quiconque oseroit élire un autre Evêque n'avoit qu'à se preparer à mourir. Plusieurs le reçurent par contrainte: d'autres, & sur-tout des Prêtres, refuserent de signer le Decret de l'Election, & protesterent contre son sacre. Mais, quand ils virent qu'on avoit passé outre, & qu'il étoit en possession, la crainte qu'ils eurent d'être cause d'un schisme les porta à signer enfin, & à reconnoître Sylvere.

An de J. C.  
537.

Rome est  
renduë à  
Belisaire.  
Le Pape  
est accusé  
de trahi-  
son.

Theodat fut trompé dans ses esperances; & ses Projets devinrent inutiles, s'il est vrai que l'intrepide Belisaire se rendit Maître de Rome par les soins du Pape (5). Dès-lors, apparemment, le Siege de Rome connoissoit & pratiquoit dans l'occasion l'odieuse Maxime de *manquer de Foi aux Heretiques*. Le service important que Sylvere venoit de rendre à l'Empereur Justinien, en lui livrant l'ancienne Capitale du Monde, sembloit assurer son bonheur; & je ne vois pas qu'on puisse bien penetrer la cause de la Persecution

(1) Salluste, de Conjurat. Catilin. ch. 3.

(2) Anast. Bibliot. de Rom. Pontif. in Silver.

(3) Vies des Saints. 20. Juin.

(†) Bibliot. Eccl. to. 4.

(4) Hist. du Nestor. Liv. IV.

(5) Procop. l. Goth. c. 14.



cution qu'on lui fit, si l'on ne suppose que les Grands aiment la Trahison, & détestent les Traîtres. D'ailleurs, l'Imperatrice Theodora, qui favorisoit les Acephales en Orient, écrivit au Pape, pour l'engager à retablir le Patriarche Anthime, & à faire chasser Mennas du Siege de Constantinople. Belifaire eut ordre de faire executer ces desseins; & le Pape étant accusé d'avoir voulu introduire les Goths dans la Ville par des intelligences, qu'il avoit, dit-on, menagées avec beaucoup d'adresse, on le fit venir au Palais, où Belifaire & sa femme Antonine, confidente de l'Imperatrice, s'efforcèrent de lui persuader secrettement d'obéir à cette Princesse, de renoncer au Concile de Calcedoine, & d'approuver par écrit la creance des Acephales (6). C'est ce qu'il refusa; & au sortir du Palais, il dit à ceux de son Conseil ce qu'on vouloit exiger de lui, & se retira dans l'Eglise de Ste. Marie Sabine. Pour convaincre Silvere de Perfidie, on dit qu'un Avocat nommé Marc, & un Garde Pretorien, lui supposèrent des Lettres adressées à Vitigés, Roi des Goths; & bien-tôt après, on le fit venir une seconde fois au Palais, lui promettant sûreté avec serment. Ceux, qui accompagnoient le Pape, lui conseilloyent de ne se point fier aux sermens des Grecs. Il sortit pourtant, & vint au Palais; & à cause du serment qu'on lui avoit fait, on lui permit de retourner à l'Eglise où il demouroit.

Belifaire le manda une troisieme fois. Le Pape comprit qu'on vouloit le surprendre; mais, il eut la fermeté de s'exposer aux mauvais traitemens qu'on lui preparoit. L'Imperatrice lui avoit écrit, soit pour lui tendre un piege, soit pour tacher de faire par son moien la même chose qui lui faisoit souhaiter Vigile. Elle le prioit instamment par sa Lettre, ou de retablir Anthime, ou du moins de venir sur les Lieux examiner de nouveau la cause de ce Patriarche injustement condamné. Silvere entendit ce Langage, & jettant un profond soupir, qui n'étoit pas toutes fois la marque d'aucune foiblesse: *Voici, dit-il, une Lettre, qui m'apprend que je n'ai pas long-tems à vivre.* Il y repondit presque aussi-tôt, mais avec cette fermeté qu'on admire dans les Papes. *N'attendez point de moi, Madame, dit-il à l'Imperatrice, que je retablisse un Heretique condamné pour son opiniatreté: c'est ce que je ne ferai jamais.* Ce fut dans cette resolution, qu'il vint encore trouver Belifaire. Ceux du Clergé qui l'accompagnoient furent fort surpris de se voir arrêtez, les uns à l'entrée la Sale, les autres à la porte de l'Anti-Chambre, tandis que l'on introduisoit Silvere dans la Chambre d'Antonine qui étoit au Lit, & Belifaire à ses pieds. *Vraiment, Seigneur Evêque, lui dit Antonine, je ne sçais pas ce que nous avons fait à vous & à tous vos Romains, pour nous livrer, comme vous avez taché de faire, entre les mains des Barbares. De grace, dites-nous en la cause.* Silvere n'eut pas le tems de repondre. Un Sous-Diacre entra brusquement, & lui arracha son Manteau: ensuite l'ayant fait passer dans la chambre voisine, on le depouilla de toutes les marques de sa Dignité, & le revêtit d'un Habit de Moine: Harnois, qui ne convenoit guere mieux à un

Deposition du Pape.

Evê-

(6) *Liberat. Brev. p. 22.*



An de J.C:  
537.

Silvere est  
relegué  
dans un  
Monaste-  
re.

Evêque de Rome, que celui d'un Palfrenier, dont le Tyran Maxence avoit honoré un des Predécesseurs de Silvere (†).

Après cette plaifante Scene, un autre Sous-Diacre alla à la Porte où le Clergé étoit resté; & s'adressant aux Prêtres, il leur dit: *Messieurs, nous n'avons plus de Pape; il vient d'être déposé, & condamné à faire pénitence dans un Monastere.* Etourdis de cette nouvelle, ils s'entuirent avec précipitation; & hors d'état de s'opposer aux Resolutions de leurs Maîtres, Belisaire vint facilement à bout de faire élire Vigile, qui ambitionnoit depuis long-tems l'honneur de l'Episcopat. C'est de ce même Vigile dont il faut à present relever les iniquitez; & ce sera dans sa Vie, que je parlerai de la Mort de Silvere.

JUSTINIEN.  
Empereur d'Orient.

VIGILE.

CHILDEBERT.  
Roi de France.

LXI. P A P E.

Caractere  
de Vigile.

VIGILE étoit Romain de naissance, & fils d'un Consul nommé Jean (1). Peu s'en étoit fallu qu'il ne fut élevé sur le Siege Pontifical, par la Resignation que le Pape Boniface II. fit en sa faveur, ainsi que je l'ai remarqué ailleurs. Mais, les esperances s'étant évanouies pour cette fois, il ne se rebuta pas. Les difficultez inspèrent une nouvelle ardeur aux Ames ambitieuses. Il se flatta toujours de parvenir à l'Episcopat. L'Histoire nous le represente comme un homme d'une Ambition demesurée, & à qui rien ne coutoit lorsqu'il étoit question de s'élever. Outre cela, emporté à l'excès: témoin ce qu'on lui reproche (2) d'avoir tué dans la colere le fils d'une Veuve à coups de pied & de bâton. Avaré jusqu'à faire dire, que c'étoit bien moins par zele pour la Religion qu'il avoit rompu avec l'Imperatrice, que par l'appréhension d'être obligé de lui rendre les grosses sommes qu'elle lui avoit prêtées pour se faire Pape. De plus, modelé inimitable de variations & de perfidie. Tel fut le Caractere infame de Vigile: homme si decré pour la Religion & pour les Mœurs, que de son tems, ni dans les siècles suivans, il ne s'est trouvé aucun Ecrivain qui osât le defendre sur les choses les plus secretes qu'on lui reproche; tant il a donné sujet de croire tout le mal qu'on dit de lui, par celui qu'on lui a vû faire.

A quelles  
conditions  
Vigile par-  
vient à  
l'Episco-  
pat.

Le Pape Agapet, que Vigile avoit accompagné à Constantinople, étant mort, l'Imperatrice fit demander à celui-ci, S'il étoit prêt de casser ce que l'autre avoit fait, & de condamner le Concile de Constantinople qui venoit d'être terminé en 536.: S'il vouloit déposer Mennas, & retablir Anthime, Severe, & Timothée: S'il pouvoit enfin se résoudre à condamner les trois Chapitres, le Concile de Calcedoine, & la fameuse Lettre de St. Leon?

L'Am-

(†) Savoir St. MARCEL, voyez p. 93.

(1) Anastas. Bibliot. in Vigil.

(2) Lib. Pontif.



L'Ambition étouffe les plus saints mouvemens de la Conscience: l'honneur même ne sauroit tenir contre cette dangereuse passion. Ainsi, rien n'effraia l'ambitieux Vigile. Pour devenir Pape, il promit tout. L'Impératrice, transportée de joye, lui fit compter sur le champ sept cens pièces d'or, moiennant un billet de sa main, par lequel il s'engageoit à rendre la meilleure partie de cette somme, lorsqu'il seroit installé, & Maître du Thresor de l'Eglise. De plus: on lui donna des Lettres pour Belisaire à qui l'Impératrice recommandoit très-expressément de le faire élire à quel prix que ce fut. Avec toutes ces précautions, qui l'assuroient d'un heureux succès, il revint en Italie. A Naples, il apprit qu'il étoit arrivé trop tard, & que les Romains avoient déjà fait un Pape; mais, il n'étoit pas d'humeur à ceder aux Obstacles. Rien n'est difficile à celui qui veut poursuivre un dessein avec vigueur. C'est le Jugement qu'il porta de l'élection de Silvere; & il se persuada qu'il étoit aisé, vû la conjoncture, de détruire un homme que le Clergé n'avoit reçu que par contrainte, & qui étoit la Creature des Goths ennemis de l'Empire. Il en écrivit à l'Impératrice; & d'abord cette Princesse manda à Belisaire, de ne pas laisser échaper une si belle occasion.

„ Faites enforte, lui dit-elle, qu'il se trouve des Sujets de plainte contre  
 „ Silvere, & qu'il soit déposé au plûtôt; que si cela ne peut réussir, envoyez  
 „ le ici sans aucun delai & sous bonne garde. Vous avez-là un homme tout  
 „ propre à mettre en sa place; je veux dire Vigile, qui a été en cette Cour,  
 „ & que vous sçavez que je considère. Il m'a donné parole de rétablir  
 „ Anthime. „ Belisaire trembloit que l'exécution de cet ordre ne mît la confusion dans Rome, & n'y allumât un Schisme dangereux. Mal affermi dans sa Conquête, il craignoit de perdre en un moment, & pour le caprice de quelques miserables Prêtres, toute la gloire qu'il avoit acquise par la défaite des Vandales & des Goths. Mais son Epouse, qui s'étoit mise en droit de le traiter en Esclave, le détermina enfin à satisfaire l'Impératrice. C'est ce qui se fit par la déposition de Silvere, & par l'indigne Election de Vigile.

Suivant les ordres de Belisaire, le Clergé s'étant assemblé pour donner un successeur au Pape déposé, on mit d'abord en question si le Siege devoit être censé vaquant; & à la pluralité des voix, on decida pour l'affirmative. Ensuite, quelques-uns voulurent donner l'exclusion à Vigile, & protestèrent qu'ils ne le recevroient jamais: & véritablement, ils se separerent de lui après l'élection; mais, il furent traités avec mépris, à cause de leur petit nombre.

Avant que Vigile fut sacré, Silvere (3) lui fut remis entre les mains, sous pretexte qu'il en devoit repondre. Il le fit au plûtôt sortir de Rome, & l'envoia bien accompagné à Patara en Lycie. L'Evêque (4) du lieu le reçut comme un Confesseur; & non content de lui rendre tous les honneurs qu'un Evêque de Rome auroit pû exiger dans un tems de Prosperité, il entreprit hautement de le rétablir. Il alla lui-même à Constantinople: il représenta fortement à l'Empereur l'injustice faite à Sylvere: & le bon Prince, toujours

An de J. C.  
537.

Lettre de  
l'Impératrice  
contre Sylvere.

An de J. C.  
537.

Election  
de Vigile.

Silvere  
exilé à Patara, revient à Rome; & il est envoyé dans une Isle deserte.

(3) *Liberat. Brev. c. 22.*

(4) *Procop. de Bello Goth. lib. 1.*



An de J.C.  
537.

An de J.C.  
538.

Silvere  
meurt de  
faim.

Fourberies  
de Vigile.

Faute du  
P. Doucin.

jours zélé, ordonna que le Prisonnier retourneroit à Rome, où son affaire seroit examinée de nouveau; afin que, s'il étoit innocent de la trahison dont on l'accusoit, il remontât sur le St. Siege; & que s'il étoit coupable, on se contentât de l'éloigner de Rome, sans le dégrader. Mais, Justinien n'étoit pas le Maître. L'Imperatrice Theodora, qui ne lui laissoit qu'un pouvoir très-borné, avoit trop d'intérêt de maintenir Vigile dans son Usurpation, pour permettre que les Volontez du Prince fussent executées: & d'ailleurs, Vigile étoit trop actif, pour s'endormir au milieu des dangers qui le menaçoient. Il écrivit donc à Belisaire, qu'il ne pouvoit lui donner la somme dont ils étoient convenus, à moins que Silvere ne lui fût livré entre les mains. On le mit au pouvoir de ses Satellites; & d'abord il fut conduit dans une Isle déserte nommée *Palmaria*, où l'on exiloit d'ordinaire ceux qu'on vouloit faire mourir promptement & sans éclat. Là, Silvere fut confié entre les mains de deux Bourreaux, que Vigile nommoit Défenseurs de la sainte Eglise, & qui étoient destinez pour le garder. Leur Commission portoit de s'en defaire au plutôt, & elle fut ponctuellement executée par le loin qu'on eut de priver le Prisonnier de nourriture (5). Telle fut la punition du crime par lequel Silvere avoit usurpé le premier siege de l'Eglise. Les Lettres qu'on lui attribue sont feintes sur son Histoire (6). On rapporte sa mort au 20. de Juillet 538. L'Eglise honnore sa Memoire comme d'un Martyr; mais, son nom ne se trouve que dans les Martyrologes des derniers tems. Le Clergé balança cinq jours sur le choix d'un Pape; & pour éviter les horreurs d'un Schisme, Vigile fut reconnu: bien que, selon quelques Auteurs, il eut été frappé d'Anatheme par Silvere; & que, dans la conduite qu'il tint pour monter sur le St. Siege, on remarquât une affreuse complication de crimes enormes, auxquels il mit le sceau par sa dissimulation après la mort de son Prédecesseur. En effet, pour accomplir la promesse qu'il avoit faite à l'Imperatrice, il donna à Antonine une Lettre pour Theodose d'Alexandrie, Anthime déposé de Constantinople, & Severe d'Antioche (7), où il leur declare qu'il tient la même foi qu'eux; mais il les prie de tenir sa Lettre secrette, & de feindre même qu'il leur est suspect. Avec cette Lettre, il leur envoya sa Confession de Foi, où il rejettoit les deux Natures en Jesus-Christ, & la Lettre de St. Leon, disant Anathême à ceux qui ne confessent pas une Personne & une Essence; & en particulier à Paul de Samosate, à Diodore de Tarse, à Theodore de Mopsueste, & à Theodoret. Je ne fais sur quelle autorité le P. Doucin (8) pretend qu'à peine Silvere fut mort, que Vigile parut changé tout d'un coup en un autre homme: qu'il refusa à l'Imperatrice, & le Decret qu'elle demandoit en faveur des Acephales, & l'argent qu'elle avoit pretendu tirer du tresor de l'Eglise pour être remboursée de ses avances. On reconnoit dans ces traits la plume d'un Jesuite aussi rusé que ces Peres ont coutume de l'être, & qui fait obscurcir avec art les verités les plus palpables, pour s'épargner le Chagrin

(5) *Anast. Bibl. in Sylv. Liberat. Brev. c. 22.*

(6) *Du Piro, Nouvelle Biblior. to. 4.*

(7) *Liberat. Brev. c. 22. Victor. Tun. Chron.*

(8) *Hist. du Nestor. Liv. IV. p. 399.*



grin d'avouer que les Papes peuvent, non-seulement se tromper, mais qu'ils sont tombez assez souvent dans des erreurs essentielles. Que Vigile se soit trompé n'étant encore qu'Anti-Pape, qu'il ait tenu la conduite d'un scele-rat consommé avant la mort de Silvere, c'est un aveu qui ne coute rien, même aux plus zelez Ultramontains : mais, qu'il ait approuvé une Doctrine Heretique, après avoir été reconnu Pape legitime, c'est une affaire de conséquence, & qu'il faut deguifer avec tout l'artifice dont un Jesuite est capable. Cependant, il s'elevé un Auteur impartial, qui, par l'exposition simple & naturelle des faits, decouvre la Fourberie, desfile les yeux du Public, & fait triompher l'aimable Verité.

Il est donc indubitable que Vigile joua le Rôle d'un très-mal honnête homme, d'un très-méchant Prêtre; puis que, dans le même tems qu'il approuvoit les opinions des Acephales, par une Lettre qu'il leur écrivit furtivement, il faisoit profession en public de celles des Orthodoxes. Justinien, irrité de ce qu'il ne lui avoit point écrit, suivant la coutume, à son entrée au Pontificat, interpréta mal son silence, aiant peut-être quelque soupçon de ce qu'il avoit écrit secretement aux schismatiques. C'est pour s'en éclaircir, que ce Prince envoya à Rome le Patrice Dominique, avec des Lettres par lesquelles il temoignoit sa defiance à l'égard du Pape, & son attachement à la foi. Vigile dans reponse (9) loue hautement le zele de l'Empereur, & la pureté de ses sentimens. Il declare, qu'il n'a point d'autre créance que celle de ses Predecesseurs, Celestin, Leon, Hormisdas, Jean, & Agapet : qu'il reçoit les quatre Conciles & la Lettre de St. Leon, & anathematize tous ceux qui croient le contraire; & en particulier Severe, Pierre d'Apamée, Anthime, Zoaras, & Theodose d'Alexandrie; mais que, comme ils ont été déjà suffisamment condamnez, il n'a pas crû devoir repondre à la Declaration que Mennas en avoit donnée. Enfin, il prie l'Empereur de conserver les Privileges du St. Siège, & de ne lui envoyer que des Personnes Catholiques & irreprochables. Il écrivit en même tems (10), au Patriarche Mennas, une Lettre où il le felicite de ce qu'il execute ce qu'il avoit promis au Pape Agapet à son ordination, en recevant les quatre Conciles & anathematisant les Schismatiques.

Cependant, Profuturus, Evêque de Brague en Lusitanie, consulta Vigile sur quelques points qui l'embarassoient; & ce Pape lui repondit (11) le 29. de Juin 538. Il parle d'abord des Priscillianistes qui s'abstenoient de la chair par superstition, comme le grand nombre fait aujourd'hui parmi nous, & conclut en ces termes: „ Nous ne blâmons point l'abstinence agreable „ à Dieu; mais, nous ne recevons point ceux qui detestent ses Creatures. „ Il parle de la maniere de reconcilier les Ariens, à cause des Goths qui dominoient en Espagne, & dont il se convertissoit toujours quelques-uns. Il dit qu'une Eglise est suffisamment consacrée, dès qu'on y a celebré la Messe, quoi-

An de J. C.  
538.

Le Pape  
est suspect  
à l'Empe-  
reur.

Lettre du  
Pape à  
Profutu-  
rus.

(9) *Vigil. Epist. 4. 10. 5. Concil.*

(10) *Epist. 5. ibid.*

(11) *Vigil. Epist. 1. 10. 5. Concil. p. 311.  
Baluze, Nova Collectio, p. 1472.*



An de J. C.  
538.

Reponse  
du Pape à  
la Consulta-  
tion du  
Roi Theo-  
debert.

quoiqu'on n'y ait point jetté d'eau benite; & que l'ordre des prieres de la Messie est toujours le même, excepté quelques petites additions aux jours les plus solemnels.

Theodebert, Roi d'Austrasie, aiant envoie des Troupes en Italic, à l'occasion de la Guerre entre les Romains & les Goths, fit consulter le Pape Vigile par Moderic son Ambassadeur, pour apprendre de lui quelle devoit être la Penitence d'un homme qui avoit epouse la femme de son frere. Le Pape, outre la reponse qu'il fit au Roi, écrivit (12) à St. Cesaire d'Arles, qui étoit dans ses Etats, de s'informer de la qualité du fait, & de la disposition du Penitent, pour instruire le Roi du tems nécessaire à une telle penitence, & le prier d'empêcher de tels desordres à l'avenir. La Raison de renvoyer cette affaire à St. Cesaire est remarquable: „ On doit, „ dit le Pape, „ commettre aux Evêques presens la mesure de la penitence, afin que l'on „ puisse aussi accorder l'indulgence, selon la componction du Penitent. „ La Lettre est du 3. de Mars 538.

An de J. C.  
546.

Zeile de  
Justinien.  
Consulta-  
tion sur  
l'Affaire  
des trois  
Chapitres.

Justinien, se livrant à toute la chaleur de son zele, se mit à faire des Livres & des Edits sur les matieres de Religion. Il consultoit quelques Evêques qui l'éloignerent insensiblement des Principes Orthodoxes qu'il avoit soutenus jusques-là. Desorte qu'il publia un Edit pour la condamnation des trois Chapitres, c'est-à-dire de Theodore de Mopsueste, de la Lettre d'Ibas, & de l'Ecrit de Theodoret, contre les douze Anathêmes de St. Cyrille. Pelage & un autre Diacre de l'Eglise Romaine, nommé Anatolius, aiant appris la condamnation des trois Chapitres, & prenant soin de l'Eglise (13), écrivirent (14) à Ferrand Diacre de Carthage de deliberer serieusement sur cette affaire avec son Evêque & les autres, qu'il connoitroit les plus zelez & les plus instruits, & de demander leur commune Resolution. Ils ne dissimuloient pas, que cette condamnation avoit été faite par la suggestion des Acephales contre le Concile de Calcedoine & la Lettre de St. Leon. Ferrand ne repondit (15) que long-tems après, & toutesfois avant que les Eglises d'Afrique se fussent déclarées. Par-tout l'Edit étoit reçu, & l'Empereur accablé d'Eloges. Il ne restoit plus que Vigile, qu'on s'efforçoit de gagner par toutes sortes de manieres, mais qui prenoit des mesures bien opposées aux Inclinations de la Cour. Dès que Pelage, à son retour de Constantinople, lui eut appris la Resolution de l'Empereur touchant les trois Chapitres, tous deux conclurent qu'il falloit s'y opposer ouvertement, & interesser toutes les autres Eglises dans cette affaire. Les sollicitations furent employées d'une maniere qui sentoit la Cabale; & tout à coup l'Empereur vit une opposition presque generale à ses desseins. Il en fut effrayé: mais, il en prit occasion de dire qu'il consentoit que l'affaire fut remise à la decision d'un Concile; mais, qu'il falloit le tenir incessamment, & que le Pape s'y trou-  
vât

(12) *Epist. 3. to. 5. Concil. p. 314.*

(13) Le Pape Vigile étoit deja parti pour Constantinople.

(14) *Facund. liv. V. c. 3.*

(15) *In Oper. Ferr. l. dir. 1649. p. 250.*



vât en Personne. Sur cela, il lui envoya un ordre de partir sans delai pour se rendre à Constantinople (16).

De tout tems, les Papes ont redouté les Conciles, sur-tout ceux qui se font tenus hors de leur Jurisdiction. Ainsi, Vigile n'oublia rien, & pour empêcher la convocation de celui que l'Empereur proposoit, & pour s'excuser d'y aller; mais il fallut partir. Les Romains, qui le connoissoient pour un Prélat de Cour trop sensible à l'apprehension d'être déposé, & capable de sacrifier la Religion au desir violent de se maintenir sur le premier Siege de l'Eglise, n'avoient pour lui qu'un juste mépris. Et c'est la raison de ce que dit Anastase (17), que le Peuple s'étant mutiné contre Vigile, à qui la maniere indigne dont il étoit monté sur le Thrône ne concilioit pas d'ailleurs beaucoup de respect, plusieurs se mirent à lui jeter des pierres comme il sortoit de la Ville, à le charger d'injures & de maledictions, priant Dieu qu'il s'en allât pour ne jamais revenir. Malgré ces insultes, on ajoute que le Pape relacha en Sicile, pour y amasser des grains & les transporter à Rome, où le Peuple mouroit de faim.

Le Pape étoit encore en chemin, lorsqu'il reçut une Lettre de l'Empereur qui l'exhortoit à entretenir la Paix avec Mennas & les autres Evêques (18). Cette Lettre lui donna occasion d'écrire à Mennas, qu'il étoit prêt à maintenir la Paix, pourvu qu'elle fut véritable & utile à l'Eglise; mais, qu'il étoit bien informé de ce qui s'étoit passé à Constantinople, & qu'il l'exhortoit à reparer sa faute. Cependant, l'Empereur, & tous les Evêques qui étoient à la Cour, reçurent Vigile avec de grands honneurs. Après les premieres Ceremonies, on entra en matiere; & le Pape commença par refuser sa communion à Mennas & à Theodore. Il est à presumer que l'Empereur, irrité de cette conduite, auroit d'abord fait éclater son indignation, si l'Imperatrice ne l'eut porté à dissimuler, en lui faisant entendre qu'il falloit menager l'Esprit de Vigile (19). Cette Princeesse avoit ses vuës. Son dessein étoit d'abatre Mennas, pour retablir Anthime sur le Siege de Constantinople; car elle faisoit solliciter le Pape de s'engager dans cette démarche. Promesses, menaces, raisons, tout fut mis en œuvre pour le persuader de tenir la parole qu'il avoit donnée autrefois pour cette importante affaire. Mais, Vigile aima mieux se reconciler tout à coup avec Mennas; à condition néanmoins que ce Patriarche souscriroit à tout ce qui seroit déterminé sur la matiere des trois Chapitres, après qu'elle auroit été examinée à fonds par les Evêques Latins qui étoient alors à Constantinople.

Theodore de Cesarée fit pareillement la Paix aux mêmes conditions; mais, craignant que la réunion avec ce dernier ne fut prise pour une Declaration en faveur des Eutychiens & des Acephales, Vigile les condamna solennellement, enveloppant dans la censure l'Imperatrice Theodora, s'il en faut croire St. Gregoire le Grand (20).

An de J. C.  
546.

Le Pape  
s'oppose  
au Conci-  
le. Il va à  
C. P.

Vigile in-  
falté.

An de J. C.  
548.

Negocia-  
tions sur  
l'Affaire  
des trois  
Chapitres.

Anathe-  
mes contre les A-  
cephales.

Ce-

(16) *Protop. de Bello Goth. lib. 3. c. 16. Facundus, IV. c. 3.*

(17) *Anast. Bibl. in Vigil.*

(18) *Facund. IV. c. 3. & ad Moc. p. 537.*

Tom. I.

(19) *Epist. Cler. Ital. ad Legatos Childob. Anast. Biblior. in Vigil.*

(20) *Greg. Mag. Epist. 36.*



An de J. C.  
548.

Le Pape  
refuse de  
condam-  
ner les 3.  
Chapitres;  
& il est  
maltraité.

Cependant, l'Empereur comptoit pour peu de chose que le Pape eut rendu sa Communion aux Grecs, s'il ne condamnoit avec eux les trois Articles; & sur ce que Vigile protesta qu'il ne le pouvoit faire que du consentement des Latins, ce Prince changea de conduite à son égard. Les choses furent portées si loin, qu'un jour le Pape dit en pleine Assemblée. „ Je m'aperçois qu'on me regarde ici comme un Esclave qu'on pretend avoir „ Droit de gourmander. Il est vrai que je suis dans les fers; mais, qu'on „ ne s'imagine pas que Pierre, dont je tiens la place, ait pour cela rien „ perdu de sa Liberté. „ On prétend même que dans une autre occasion, il fit souvenir le Prince des paroles d'Agapet: *Je pensois venir à la Cour d'un Empereur Chrétien, & je me trouve dans celle de Diocletien, le plus cruel des Tyrans.* Cette Insolence fit mollir pour la seconde fois le bon Justinien. Il permit aussi-tôt que les Evêques s'assemblassent pour delibérer sur l'affaire des trois Articles.

An de J. C.  
548.

Vigile  
condam-  
ne les 3.  
Chapitres.

Soixante & dix Evêques formerent un Concile, que le Pape rompit bientôt, sans rien terminer sur le sujet qui les avoit fait assembler. Seulement, il pria les Evêques de donner leurs avis par écrit (21): ce qui se fit; & le Pape aiant reçu ces écrits, il les envoya quelques jours après au Palais, où on les garda avec les souscriptions de ceux qui avoient condamné les trois Chapitres. Enfin, il donna lui-même son avis le Samedi Saint onzième d'Avril 548 (22). Il le nomme Jugement, *Judicatum*; & il y condamne les trois Chapitres, sans préjudice du Concile de Calcedoine: Clause aussi frivole que celle de quelques-uns de nos Evêques, qui ont reçu la Bulle *Unigenitus*, moiennant des Explications, qui, mettant à couvert la Doctrine de St. Augustin, sapoient la Bulle par ses fondemens. Je ne fais au reste comment Mr. Fleury (23) a osé dire qu'il ne s'agissoit que d'une Question de fait, où la foi n'étoit point interessée. Une pareille Insinuation ne peut être que le fruit, ou d'une Ignorance, si prodigieuse que je n'ose en accuser cet Historien; ou d'une Mauvaise-Foi qui va jusqu'à l'Impudence. Si l'affaire des trois Chapitres n'interessoit pas la foi, pourquoi tant d'Evêques se separerent-ils de la Communion de Vigile, par ce qu'il avoit condamné les trois Chapitres? Ou pourquoi le Pape avoit-il tant differé à se rendre aux Instances de l'Empereur, & à se prêter à la Paix de l'Eglise?

Erreur de  
Mr. Fleu-  
ry.

An de J. C.  
549.

Mecon-  
tentemens  
contre Vi-  
gile.

La verité est que le *Judicatum* du Pape Vigile ne contenta, ni les Acephales, ni les Orthodoxes; & que ces derniers le regarderent comme une marque de l'Apostasie du Pape. Dace, Evêque de Milan, qui étoit son unique ressource, l'abandonna, en refusant de prendre part à la nouvelle Constitution; & bientôt deux de ses Diacres, Rustique & Sebastien, aiant suivi le même exemple, manderent dans les Provinces que le Pape Vigile avoit abandonné le Concile de Calcedoine. Ils écrivirent (24) entr'autres à Au-

re-

(21) *Facund. Conc. Moc. p. 572.*

(22) *Epist. ad Rustic. p. 551. Baluz. Nova Collect. p. 1495. Epist. ad Legat. p. 407. Epist.*

*ad Theod. p. 335.*

(23) *Hist. Eccl. Liv. XXXIII. §. 26.*

(24) *Epist. ad Aurel. to. 5. Concil. p. 558.*



relien, Evêque d'Arles; qui, pour s'éclaircir de la verité, envoya à Constantinople un nommé Anastase avec des Lettres au Pape.

Vigile, toujours en contradiction avec lui même dans toutes ses Demarches; toujours prêt à faire l'Orthodoxe avec ceux qui l'étoient, & à favoriser les Heretiques quand il y avoit quelque chose à craindre pour sa grandeur; Vigile repondit (25) à Aurelien, qu'il n'avoit rien fait contre les Decrets de ses Prédecesseurs, ni contre les quatre Conciles. „ Vous donc, ajoutez-il, qui êtes Vicaire du St. Siege, avertissez les Evêques de ne se troubler, ni des fausses Lettres, ni des fausses nouvelles qu'ils pourront recevoir; & d'être assurez que nous gardons inviolablement la foi de nos Peres. Quand l'Empereur nous aura congediez, nous vous enverrons un homme, pour vous instruire exactement de tout ce que nous n'avons pû faire encore, tant pour la rigueur de l'Hyver, que pour l'état où est l'Italie. Comme nous savons, continue-t'il, que le Roi Childébert a une parfaite Veneration pour le St. Siege, priez-le instamment de prendre soin de l'Eglise, dans une si grande nécessité. Et comme on dit que les Goths sont entrez avec leur Roi dans la Ville de Rome, qu'il lui écrive de ne rien faire au préjudice de notre Eglise, sous pretexte qu'il est d'un autre Religion. Car, il est digne d'un Roi Catholique, comme le vôtre, de défendre de tout son pouvoir la foi & l'Eglise dans laquelle il a été baptisé. „ Cette Lettre est du 29. d'Avril 550. Le 18. de Mars précédent le Pape avoit écrit à Valentinien, Evêque de Tomi en Scythie, sur le même sujet, pour se justifier des Calomnies de Rustique & de Sebastien, dont il le prie de ne plus recevoir les Lettres, par ce qu'il les a déjà separez de sa Communion; & il menace de les juger canoniquement, s'ils ne viennent bien-tôt à resipiscence. Il les condamna en effet par une sentence (26) conçue en forme de Lettre & adressée à eux-mêmes.

Cependant, les Defenseurs des trois Chapitres demeurèrent fermes. Cette année 550. ils tinrent en Illyrie un Concile qui condamna Benenatus, Evêque de la premiere Justinianée, ennemi des trois Chapitres (27). L'année suivante 551. les Evêques d'Afrique, assemblez en Concile, excommunièrent le Pape Vigile comme aiant condamné la Doctrine de l'Eglise; & ils soutinrent les trois Chapitres dans des Lettres qu'ils envoierent à l'Empereur par Olympius Magistrien. Enfin le Pape, voiant augmenter de toutes parts, le scandale qu'avoit produit son *Judicatum*, proposa un Concile General pour terminer les differends; & il eut l'adresse de tirer des mains de l'Empereur le fatal Ecrit qui divisoit l'Eglise (28).

Mais, les mécontentemens & le desordre augmentèrent de plus en plus; & Vigile se vit en même tems dans le malheur de n'avoir pû contenter, ni les Grecs, ni les Latins. Theodore Ascidas, Evêque de Cesarée, voiant que l'Empereur étoit las des Variations perpetuelles du Pape, qui commençoit à

(25) *Concil. V. Coll. 7. p. 558.*

(26) *Ibid. p. 550.*

(27) *Victor. Tun. Chron.*

(28) *Sentent. in Theodos. p. 335. C. Epist. Legat. p. 407.*

An de J. C.  
550.

Lettre du  
Pape à l'Evêque  
d'Arles.

An de J. C.  
551.

Conduite  
des Defen-  
seurs des  
trois Cha-  
pitres.

Indisposi-  
tion de  
l'Empe-  
reur contre  
Vigile.



An de J.C.  
549.

à se déclarer de nouveau pour les trois Chapitres, dit un jour à ce Prince: „ Quoi, Seigneur! N'est-ce pas une chose honteuse, que le Maître de  
 „ l'Univers, après avoir subjugué tant de Nations différentes, soit réduit  
 „ à plier sous le caprice d'un Prêtre qui ne sçait lui-même ce qu'il veut?  
 „ Vigile disoit hier Anathème à quiconque ne condamne pas les trois Arti-  
 „ cles: aujourd'hui, il dit Anathème à quiconque les condamne. Et, sous  
 „ pretexte d'en réserver le jugement au Concile, il ose, de son autorité,  
 „ casser les Edits de l'Empereur, & donner la Loi jusques dans Constanti-  
 „ nople. Car enfin, personne n'ignore les avances que votre Pieté a faites,  
 „ & la maniere dont Elle s'est déclarée contre les trois Articles, l'appro-  
 „ bation que l'Eglise Grecque a donnée à son Edit, la soumission avec la-  
 „ quelle il a été reçu de tout le Monde. Que peut-on penser après cela,  
 „ lorsqu'on voit un Etranger renverser d'un seul mot des Actes de cette na-  
 „ ture, & même en votre présence, Seigneur, & au mepris des quatre Pa-  
 „ triarches, & d'un si grand nombre d'Evêques, qui ont concouru avec vous  
 „ pour faire exécuter l'Edit? Que vous reste-t'il d'autorité, grand Prin-  
 „ ce, si vous ne pouvez commander à vos sujets qu'autant qu'il plaira à  
 „ Vigile? Que diroit l'Imperatrice, cette Princesse que la pieté ne fit ja-  
 „ mais descendre au dessous de son rang, que diroit-elle, si elle voioit Justi-  
 „ nien recevoir de Vigile un dementi dans toutes les formes? „

Edit con-  
tre les trois  
Chapitres  
remis en  
vigueur.

Le Pape  
proteste  
contre l'E-  
dit de  
l'Empe-  
reur.

Violence  
contre le  
Pape.

Ce Discours, dans lequel Theodore n'avoit rien insinué que ce que l'Em-  
 pereur s'étoit déjà dit à lui-même, produisit son effet. L'Edit contre les  
 trois Chapitres fut remis en vigueur, & soutenu par les Ecrits de Theodore  
 qui avoit menagé cette affaire avec beaucoup d'adresse. Vigile s'en plain-  
 gnit (29); mais, on n'étoit plus d'humeur à prêter l'oreille à ses plaintes. Ain-  
 si, l'Edit fut affiché dans les Eglises. Vigile menaça les Auteurs de ce Con-  
 seil: on n'eut que du mepris pour ses menaces. Enfin, il convoqua chez lui,  
 c'est-à-dire dans le Palais de Placidie où il logeoit, tous les Evêques qui  
 étoient à Constantinople, les Diacres, & même le Clergé Inferieur (30). Là,  
 il protesta formellement contre les Demarches que l'Empereur venoit de fai-  
 re, & demanda de nouveau qu'on attendit le Jugement des Evêques d'Oc-  
 cident. Dace, Evêque de Milan, se joignit au Pape, & retrancha hautement  
 de sa Communion ceux qui recevoient l'Edit contre les trois Chapitres.  
 Après cela, on ne garda plus de mesures. Chaque Parti se livra à toute la  
 fureur dont on fait que les Ecclesiastiques sont capables. Le Pape, ne se  
 croiant pas en sureté dans le Palais de Placidie, alla se réfugier dans l'Egli-  
 se de St. Pierre; & là, il composa le fameux Decret d'Excommunication  
 contre Theodore, Mennas, & leurs Adherens: mais il le tint secret, pour se  
 menager encore quelques ressources; & il chargea un de ses Confidens de le  
 publier, s'il venoit à mourir, ou dans les tourmens, ou de maladie, avant  
 que la *Pierre de scandale* fut ôtée.

D'autre côté, l'Empereur ne crut pas que l'Eglise de St. Pierre dût servir  
 d'azyle à un Prêtre aussi criminel que l'étoit le Pape, à un Prêtre qui ôsoit  
 le

(29) *V. Damnat. Theod.*

(30) *Epist. Encycl. Epist. Cler. Ital. ad Legat. Childéb.*



le braver jusques sur son Thrône. Il donna ordre au Prêteur, destiné à rechercher les Voleurs & les Meurtriers, de tirer Vigile de l'Eglise de St. Pierre. Pour exécuter cet ordre, on lui donna, outre les Officiers ordinaires de Justice, un gros Detachement de Soldats. Cette formidable troupe entra dans l'Eglise, les épées nuës à la main, & les arcs bandez. Le Pape se mit sous l'Autel, & embrassa les pilliers qui le soutenoient. Le Prêteur usa de violence, pour éloigner de cet endroit les Diacres & les Clercs; & pour arracher le Pape, il le fit tirer par les pieds, par la barbe, & par les cheveux. Vigile tint ferme (31), & comme il étoit grand & puissant, il rompit quelques pilliers de l'Autel: en sorte que si les Clercs n'eussent soutenu la sainte Table, elle seroit tombée sur lui. Alors, le Peuple, qui étoit accouru au bruit, touché de compassion, attaqua le Prêteur avec tant de furie, qu'il eut bien de la peine à se tirer de leurs mains. Ainsi, le Pape demeura dans son azyle, & l'Empereur fut contraint de chercher le premier les voies d'accommodement.

An de J. C.  
552.

Il envoya donc pour traiter avec le Pape trois Personnes de la premiere qualité, qui étoient chargées de lui représenter que tous ceux qui s'étoient réfugiés dans les Eglises avoient fait en cela un outrage insigne à l'Empereur: que c'étoit le regarder comme un Tyran, & soulever contre lui tous ses Peuples: qu'il ne falloit pas s'étonner après cela qu'on use de violence à leur égard, & qu'on seroit obligé d'en venir à des extrémités encore bien plus facheuses, s'ils persistoient à vouloir demeurer-là: qu'au reste, on étoit prêt de leur donner toutes les fureurs imaginables, pourvû que le Pape voulut retourner avec son monde dans le Palais de Placidie (32).

L'Empereur cherche un accommodement.

Vigile repondit qu'il le vouloit de tout son cœur, pourvû qu'on l'y laissât en Liberté, & qu'on ne le forçât, ni lui, ni les siens à consentir malgré eux à des choses qu'ils ne croioient pas pouvoir approuver en conscience. Admirez ces Scrupules, cette Delicatesse, dans un homme qui avoit digéré les plus grands crimes pour montrer sur le St. Siege! *O Conscience! Conscience! Pourquoi faut-il que l'on vous mette en feu dans tous les mauvais Coups que l'on fait!* J'emprunte d'un très-habile homme cette expression qui convient parfaitement à mon sujet.

Scrupules de Vigile.

Enfin, l'Empereur offrit de jurer qu'il ne seroit fait aucune violence aux Latins; & il ne fut plus question que de la formule du serment. Vigile vouloit en prescrire les termes & les clauses, & l'Empereur vouloit le faire à sa maniere. Après quelques contestations sur ce sujet, on dit au Pape, que s'il ne vouloit recevoir les sermens qu'on lui offroit, on le tireroit par force de l'Eglise de St. Pierre; ce qui le determina enfin à retourner au Palais de Placidie. A peine y fut-il, que les mauvais traitemens recommencerent: il s'en plaignit plusieurs fois aux Officiers de l'Empereur; mais toujours inutilement. Il sommoit l'Empereur de tenir le serment qu'il lui avoit fait. Rien ne lui fut favorable. Il étoit plus maltraité de jour en jour: & lui-même nous assure dans ses Lettres, que les maux qu'il a

Le Pape retourne au Palais de Placidie sous le serment de l'Empereur.

(31) *Theoph. Chr.*

(32) *Epist. Encyc.*



An de J. C.  
551.

Maux  
étranges  
qu'il souffre.

endurez étoient insupportables; ce qui donne quelque vraisemblance à l'Histoire qu'un Ecrivain des Vies des Papes (33) raconte, quoique mal, confondant, selon sa coutume, des tems & des événemens fort divers. Il dit qu'un jour le Pape fut traîné par toutes les rues de la Ville la corde au cou; qu'un autre jour il reçut un soufflet avec d'autres affronts encore plus sanglans, puisqu'on le traita publiquement de scelerat & d'homicide, en lui remettant devant les yeux la mort du Pape Silvere, & celle d'un autre innocent qu'on l'accusoit d'avoir tué lui-même, ainsi que je l'ai déjà remarqué.\*

An de J. C.  
552.

Il se sauve  
du Palais.

Quoiqu'il en soit de ce Récit, l'Histoire nous apprend que le Pape résolut de faire un second coup d'éclat. Deux jours avant Noël, s'étant aperçû que l'on gardoit toutes les entrées du Palais de Placidie où il demuroit, & entendant de sa Chambre les cris de ses gardes, il s'enfuit de nuit, avec beaucoup de peine & de peril, par dessus une petite muraille que l'on bâtoit: il sortit de Constantinople, & se refugia dans l'Eglise de St. Euphemie de Calcedoine (34). Comme il y étoit dangereusement malade, l'Empereur lui envoya le Dimanche 28. de Janvier 552. plusieurs Personnes de Distinction, pour lui dire qu'il reçût leurs sermens, & qu'il sortit de Ste. Euphemie, pour revenir à Constantinople. Mais, il s'en excusa: & il dit enfin, que si l'on refusoit de rendre la Paix à l'Eglise, il seroit obligé de décider. „ Car, dit-il (35), il n'y a, ni parens, ni biens, que nous preferions à notre Ame, & à la reputation du Prince. „ Il publia tout cela dans un Ecrit datté du 5. de Fevrier. Il y raconte (36) toutes les vexations qu'il a souffertes, & insere sa confession de foi pour sa justification.

An de J. C.  
553.

Constitutum  
du  
Pape.

Cependant, le Pape Vigile, qui avoit promis de donner son avis separement sur les trois Chapitres, dressa un grand Decret, que l'on nomme *Constitutum*, pour le distinguer du premier nommé *Judicatum*. Il adressa cette espece de Bulle à l'Empereur (37). Je m'éloignerois trop de mon sujet, si je donnois un Extrait de cette pièce; il suffira de remarquer, que, pour montrer en general combien doit être inviolable l'autorité du Concile de Calcedoine, le Pape Vigile raporte plusieurs Extraits des Lettres de St. Leon & de Simplicius; sans oublier son *Judicatum*, qu'il avoit retiré, & qu'il revoque en ce qui regarde les trois Chapitres. Il conclut en defendant à qui que soit, en quelque Dignité Ecclesiastique qu'il soit constitué, de rien décider au contraire. Ce *Constitutum* fut signé par seize Evêques avec le Pape, & trois Diacres de l'Eglise Romaine. Il est datté du 14. May 553. Mais, il ne fut envoyé à l'Empereur qu'onze jours après; & il n'eut aucun effet, quelque sage que paroisse le temperament que le Pape y avoit pris de condamner les erreurs en épargnant les Personnes.

Le V.  
Concile  
condamne  
les 3. Cha-  
pitres.

Le cinquieme Concile, qui se tenoit à Constantinople, continuoit ses Deliberations. On tint la huitieme Conference le 2. Jour de Juin & on y condamna

(33) *Anast. le Bibliot. in Vigil.*

\* Ci-dessus, pag. 316.

(34) *Epist. Encycl.*

(35) *Epist. 15.*

(36) *Procop. de Bello Goth. lib. IV. c. 24.*

(37) *To. 5. Concil. p. 337.*



damna les trois trois Chapitres, quoique le Pape, dans son *Constitutum*, l'eut défendu à toutes sortes de personnes, & qu'il prétendit casser (38) par l'autorité Apostolique de son Siege tout ce qui n'y feroit pas conforme. Ainsi (39), on ne peut douter que l'Eglise dans les Conciles n'ait revû, examiné, & quelque fois même rejeté & condamné les Decisions des Souverains Pontifes. L'auroit-elle pû faire, si ces Decisions eussent été revêtues du caractère d'infailibilité? Jamais, par exemple, on n'a soumis à l'examen les Definitions des Conciles reconnus pour Generaux, parce qu'on les regardoit comme des Regles auxquelles on ne pouvoit donner la moindre atteinte. On les établissoit même comme les fondemens solides sur lesquels on devoit appuyer les nouvelles decisions. Il en auroit été de même des Refcrits des Papes, si on les avoit crus irreformables. Je fais que le Cardinal Baronius a voulu (40) déprimer l'autorité du V. Concile de Constantinople: mais, le Cardinal Noris en a fait l'Apologie par une belle & sçavante Dissertation Historique (41), où il releve plusieurs fautes du Pere Halloix. Il est vrai qu'il le fait à sa maniere; & qu'une plume, qui suivroit mieux les Loix de l'Impartialité, s'y prendroit un peu différemment pour justifier le cinquieme Concile. Mais, c'est toujours quelque chose de voir un Cardinal qui avouë que le sentiment d'un Pape a été examiné & condamné par un Concile œcumenique.

Les trois Chapitres aiant été condamnez, on pressa Vigile de souscrire à cette condamnation; & sur le refus qu'il en fit, l'Empereur le condamna à l'exil (42). Theodore de Cesarée, qui ne pensoit qu'à detroner le Pape, afin de lui substituer un plus honnête homme, publia qu'il venoit d'être déclaré Heretique, ou du moins fauteur d'Herésie, puisque le Concile avoit dit Anathême à quiconque refuseroit de condamner les trois Chapitres. On n'oublia rien pour rendre l'exil du Pape dur & insupportable (43). On lui ôta tout son monde, & on lui interdît tout commerce; de maniere que les Romains douterent s'il étoit encore vivant. Les Evêques, les Prêtres, & les Diacres de son parti, après lui avoir été enlevez, furent dispersez pareillement dans différentes solitudes. Le Pape, abandonné de tout secours, languit six mois dans son Desert, avec de grandes incommoditez, étant continuellement malade de la Pierre qui l'avoit fort travaillé durant les sept années qu'il resta à Constantinople.

Cependant, on pressoit les Romains de se choisir un autre Pape: mais, le Clergé & le Peuple de cette Ville protestoit de ne jamais reconnoître que Vigile, pour qui tout le mépris qu'on avoit eu autrefois s'étoit tourné en Amour & en Veneration, depuis qu'on l'avoit regardé, quoique sans fondement, comme un Confesseur de Jesus-Christ, banni & persecuté pour la defense de son Eglise. Ce fut en vain que Narfés, qui commandoit pour l'Em-

Vigile est  
exilé.

Les Ro-  
mains re-  
fusent de  
se choisir  
un autre  
Pape.

(38) *To. 5. Concil. p. 376.*

(39) *Verité rendue sensible, Art. 2. quest. 1.*

(40) *Baron. Annal. Eccl. ad an. 553.*

(41) *Norisii Dissert. Hist. de Synodo quinta.*

*inter ejus Opera.*

(42) *Lib. Pontif.*

(43) *Ibid.*



An de J. C.  
553.

Retracta-  
tion du  
Pape &  
condam-  
nation des  
3. Chapi-  
tres.

l'Empereur en Italie, négocia un accommodement : il ne put reduire les Romains. Tout ce qu'il put obtenir, fut qu'on ne parleroit du Concile, ni pour, ni contre : mais, qu'on suppleroit seulement l'Empereur qu'il eut la bonté de rendre à Rome son Evêque, avec ceux du Clergé qui avoient été arrêtés.

Sur ces entrefaites, on négocioit avec Vigile, & on lui representoit pathetiquement le Mal qu'il alloit se faire à lui-même, & à toute l'Eglise, par une vaine apprehension de mécontenter les Latins. On le menaçoit de lui substituer le fameux Diacre Pelage, qui, après avoir defendu les trois Chapitres avec vigueur, s'étoit enfin rendu, & avoit promis au Prince de faire ce qu'il voudroit. Ces considerations, & quelques autres, où l'interêt avoit plus de part que l'Amour de la Verité, determinerent Vigile à se rendre à l'avis du Concile. Il écrivit une Lettre (44) au Patriarche Eutychius, où il avoue qu'il a manqué à la charité, en se divisant de ses freres. Il ajoute qu'on ne doit point avoir honte de se retracter, quand on reconnoit la verité, & il produit l'exemple de St. Augustin : il dit qu'ayant mieux examiné l'affaire des trois Chapitres, il les trouve condamnables. Il rapporte les principales erreurs de Theodore de Mopsueste, de Theodoret, & d'Ibas, & conclut en disant : „ Nous faisons savoir à toute l'Eglise Catholique, que „ nous condamnons & anathematisons, comme tous les autres Heretiques, „ Theodore de Mopsueste & ses écrits impies : les Ecrits de Theodoret contre St. Cyrille, & contre le Concile d'Ephese, & pour Theodore & „ Nestorius : la Lettre à Maris Persan, que l'on dit être d'Ibas. Nous sou- „ mettons au même Anatheme quiconque croira que l'on doit defendre ou „ soutenir ces trois Chapitres, ou entreprendre de le faire. Nous recon- „ noissons pour nos Freres & nos Collegues tous ceux qui les ont condam- „ nez, & nous cassons par cet Ecrit tout ce qui a été fait par nous ou par „ d'autres, pour la defense des trois Chapitres. „ Cette Lettre du Pape Vigile, qui ne se trouve plus qu'en Grec, est dattée du 8. de Decembre 553.

An de J. C.  
554.

Constitu-  
tion du Pa-  
pe sur ce  
sujet.

Mais, nous avons en Latin (45) une Constitution beaucoup plus ample, où il condamne de nouveau les trois Chapitres. A la tête de cette Constitution, on trouve la Definition de foi du Concile de Calcedoine, & la Lettre de St. Leon à Flavien. Ensuite, le Pape Vigile examine fort au long l'affaire d'Ibas, & prétend prouver qu'il n'a jamais reconnu la Lettre à Maris, qui porte son nom : qu'en effet elle n'est point de lui, mais fabriquée par les Nestoriens, pour le calomnier : que cette Lettre à Maris a été condamnée par le Concile de Calcedoine, & que celle qui a été déclarée Catholique, & sur la quelle Ibas a été absous & rétabli, est la Lettre du Clergé d'Edesse en sa faveur. Il conclut en prononçant Anathème contre la Lettre à Maris Persan, faussement attribuée à Ibas, & contre ceux qui disent qu'elle

(44) *To. 5. Concil. p. 595. Nova Collect.*  
*Baluz. p. 1548.*

(45) *Baluz. Nova Collect. p. 1551.*



le a été déclarée Orthodoxe au Concile de Calcedoine. Il vient ensuite à Theodoret de Mopsueste; & après avoir soigneusement rapporté ses erreurs, il anathematize sa Personne & ses Ecrits. Il condamne aussi ce que Theodoret a écrit contre St. Cyrille & contre le Concile d'Ephefe, comme condamné par Theodoret lui-même. Enfin, il condamne tous les trois Chapitres & leurs Defenseurs, & reconnoit pour ses Freres, & ses Collegues dans le Sacerdoce, ceux qui les ont condamnés: cassant tout ce que lui ou d'autres peuvent avoir fait pour la defense des trois Chapitres. Dans cette Constitution, le Pape Vigile reconnoit, comme le cinquieme Concile, que la Lettre de St. Leon n'a été approuvée au Concile de Calcedoine, qu'après avoir été examinée & trouvée conforme à la Foi des trois Conciles precedens: Aveu, très-important dans la bouche d'un Pape; & Verité, dont on ne convient pas aujourd'hui.

Il est donc hors de doute, que Vigile signa la condamnation des trois Chapitres; & je ne fais ce qu'on doit le plus admirer de l'ignorance, ou de la temerité, de quelques Ecrivains modernes, qui veulent rendre ce fait douteux. Le P. Halloix (46) entr'autres s'est distingué par ses emportemens contre le cinquieme Concile, qu'il traite de *Conciliabule, assemblée à l'instigation du Diable*; niant en même tems que le Pape l'ait approuvé. Mais, le Cardinal Noris (47) a solidement réfuté, & les injures, & les prétentions malfondées du P. Halloix. En effet, quand la Lettre de Vigile à Euty-chius seroit supposée, comme quelques-uns l'ont crû, & quand on pourroit eluder les témoignages de huit ou neuf Auteurs Latins, Grecs, Arabes, dont quelques-uns vivoient du tems même du Concile, & qui disent (48) expressement, l'un, que Vigile y a souscrit, quoiqu'il n'eût pas été présent; l'autre, qu'à la verité Vigile ne goûtoit pas ce Concile, mais qu'il confirma néanmoins sa Decision de foi par un Ecrit; d'autres, qu'il ne voulut point s'y trouver, ni même y envoyer de Legats, qu'il le reçut cependant & approuva le jugement des Peres; qu'il confirma l'entreprise de ce Concile, entreprise inouïe jusqu'alors, de condamner des Personnes mortes dans la Paix de l'Eglise: que cette condamnation ne se fit point en cachette, mais à la vue du Pape, qui lui même ensuite y donna son approbation: à quoi un des Schismatiques ajoûte que par-là il perdit en mourant la Couronne du Martyre. Quand, dis-je, on pourroit eluder des temoignages aussi formels que ceux-là, quelle apparence de dementir le sixieme Concile General dont voici les propres termes (49): „ L'Empereur Marcien approuva la Lettre „ de St. Leon; Anatolius, Evêque de Constantinople, l'approuva aussi, & „ elle fut reçue generalement de tout le Concile de Calcedoine, qui „ condamna par-là le sentiment d'Eutychés. . . De même, Vigile s'accorda

An de J. C.  
554.

Vigile à  
suscrit au  
V. Conci-  
le.

(46) Halloix, §. 12. Lib. 4. Apol.

(47) Dissert. de Synodo V. cap. 8.

(48) Evagr. lib. 4. Hist. Eccl. c. 38. Photius  
Epist. ad Mich. Bulg. Princ. Zonaras liv. 4.  
Cedren. ad an. 25. Justiniani Euthym. Panopl.

Tome I.

part. 2. tit. 24. In Append. Nicophor. liv. 17.

c. 27. Hist. Eccl. Ebni Patrie. Canon. Arab.

Conc. 5. ad usum Eccl. Alexandrina Liberat.  
Brev. c. 22.

(49) Act. 18. in Presphon. ad Constant.



An de J.C.  
554.

Constitu-  
tion de  
l'Empe-  
reur pour  
l'Italie.

Mort du  
Pape.

An de J.C.  
555.

„ corda avec l'Empereur Justinien, & le cinquieme Concile se tint pour  
„ frapper d'Anathême certains Libelles abominables qui se répandoient en  
„ cachette. „ Cela suffit, pour detruire l'opinion de ceux qui prétendent  
sans fondement rejeter l'autorité du V. Concile, sous le faux pretexte  
de l'Improbation du Pape: car, il est démontré, selon moi, qu'il condam-  
na formellement les trois Chapitres, en approuvant la Decision du Concile  
de Constantinople; & ce ne fut qu'après avoir donné cette satisfaction à  
l'Empereur, qu'il eut la Liberté de sortir de son exil, & de retourner à  
Rome. Il obtint même de l'Empereur Justinien une grande Constitution  
(50) en faveur de l'Italie, portant entr'autres choses confirmation de toutes  
les Donations faites aux Romains, par Athalaric, Amalafonte, ou Theodat,  
& Revocation de celle de Totila. Elle declare aussi nuls les Mariages  
faits avec les Vierges consacrées à Dieu; d'où il paroît qu'on n'étoit pas  
encore si accoutumé à la dure Loi du Celibat, qu'on ne la violât quelque-  
fois. Cette Constitution est dattée de l'an 554.

Vigile retournoit à Rome, avec tout le desir qu'une Ambition demesurée  
pouvoit lui donner de remonter sur le St. Siege. Mais, Dieu ne voulut pas  
laisser à un indigne Prêtre le tems de causer de nouveaux desordres. Atta-  
qué des violentes douleurs de la Pierre, il fut contraint de s'arrêter en Sici-  
le; & il mourut à Syracuse le 10. de Janvier 555. aiant tenu le St. Siege  
dixhuit ans & demi (51), & ordonné en deux Ordinations au mois de De-  
cembre, 46. Prêtres, 16. Diacres, & en divers tems 81. Evêques. Son  
corps fut rapporté à Rome, & enterré à St. Marcel. Il mourut peu re-  
gretté des Latins, haï des Grecs, aiant souffert jusqu'à la mort comme un  
Martyr, sans neanmoins s'être rendu digne de la Couronne. C'est ce  
qu'en a dit un Auteur contemporain (52). D'autres, à la verité ne l'ont pas  
traité si mal. Il y a même d'anciens Martyrologes, qui lui donnent rang  
parmi les Saints, avec le titre de Martyr (53). Mais, l'Eglise n'a pas confir-  
mé cette opinion, & l'Histoire la detruit. Quoiqu'il en soit, Vigile, dit le  
P. Doucin (54), trouva dans la Papauté tout ce qu'il avoit mérité en la re-  
cherchant, beaucoup de maux, très-peu de gloire, & nulle compassion.  
Son Histoire est un tissu d'horreurs & d'abominations, que je n'ai pu me  
dispenser de produire au grand jour. Je m'étonne qu'un pareil Monstre ait  
trouvé des Apologiftes. Il étoit souillé des Crimes les plus affreux: Assas-  
sin, Meurtrier, avare, sans foi, abusant de la Religion pour ses interêts;  
& voulant se jouer également de Dieu & des Hommes.

(50) *Pragm. ap. Pith. p. 673.*

(51) *Lib. Pontif.*

(52) *Liberat. Brev. c. 22.*

(53) *Kalend. Eocl. Trevir. 31. Januar.*

*Auflar. Caribuf. Bruxellensis ad Grevenum.*  
26. Avril.

(54) *Hist. du Nestor. Liv. VI. ad an. 555.*



JUSTINIEN :  
Empereur d'Orient.

PELAGE I.

CHILDEBERT :  
Roi de France.

An de J. C.  
555.

LXII. P A P E.

PELAGE étoit Romain de Naissance, fils d'un nommé Jean qui avoit été Vicaire du Prefet du Pretoire. Il exerçoit, à la Cour de Justinien, la charge d'Apocryfiaire de l'Eglise de Rome, lorsque ce Prince lui donna Commission d'aller à Gaze, avec Ephrem d'Antioche, Pierre de Jerufalem, & Hyppace d'Ephese pour ôter le *Pallium* à Paul d'Alexandrie. Pelage vint donc à Antioche, & de-là à Jerufalem, d'où avec les deux Patriarches & quelques Evêques il vint à Gaze. Paul fut déposé (1), & on ordonna à sa place Zoile Patriarche d'Alexandrie, qui, aussi bien que Paul, recevoit le Concile, de Calcedoine. De retour à Constantinople après son voiage de Palestine, quelques Moines de Jerufalem, qu'il avoit vûs en passant, vinrent le trouver. Ils apportoit des Articles extraits des Livres d'Origene, & vouloit en poursuivre la condamnation auprès de l'Empereur, parce que des Moins de la Nouvelle Laure adoptoient les Opinions singulieres du fameux Origene, & excitoient à cette occasion quelques troubles parmi les Moines de la Palestine.

Legation  
de Pelage  
à C.P. Son  
Voiage en  
Palestine.

Le Diacre Pelage, qui étoit opposé à Theodore de Cappadoce, & savoit qu'il étoit Origeniste, se joignit à Mennas, Patriarche de Constantinople, pour appuier auprès de l'Empereur la Requête des Moines de Palestine, & faire condamner Origene (2). Leurs poursuites réussirent facilement; & comme l'Empereur aimoit à decider sur la Religion, ils en obtinrent un long Edit contre les Origenistes (3). Cette affaire fut poussée avec toute la chaleur qu'on pouvoit attendre d'un zeile très-violent. Ensuite, vint l'Edit de l'Empereur sur les trois Chapitres. C'étoit l'ouvrage de Theodore de Cappadoce; & Pelage souleva contre cet Edit tout ce qu'il pût trouver de Catholiques prêts à le seconder. Le scandale fut tel, que l'Evêque Theodore disoit lui-même depuis, que Pelage & lui meritoient d'être brûlez vifs, pour l'avoir excité par pure jalousie, quoique la Religion, ce beau Manteau de tous les Crimes, servit de pretexte à la vengeance de ces deux Ecclesiastiques.

Pelage  
poursuit la  
condam-  
nation des  
Origenis-  
tes.

Le Pape Vigile, aiant eu ordre de l'Empereur d'aller à Constantinople en 546, demeura long-tems en Sicile (4), d'où il envoya (5) grand nombre de Vaisseaux chargez de bleds pour secourir Rome assiegee par les Goths: mais, les Vaisseaux furent pris par les Ennemis à Porto, & Rome demeura affamée. Le Diacre Pelage fit en cette occasion une Liberalité intéressée. Il employa une grande partie de l'argent qu'il avoit apporté de Constanti-

Liberalité  
de Pelage

(1) *Leont. sect. act. 5.*

(2) *Liberat. Brev. c. 23.*

(3) *To. 4. Concil. p. 635.*

(4) Voyez ci-devant la Vie de Vigile,  
61. Pape, pag. 321.

(5) *Procop. lib. 3. de Bello Goth. c. 15.*



An de J.C.  
555.

Il appaise  
Totila.

Il va à  
C.P.

An de J.C.  
555.

Son Elec-  
tion.  
Schisme à  
ce sujet.

Pelage se  
purge par  
serment

nople, à soulager le Peuple; ce qui augmenta sa reputation, qui étoit déjà grande. Les Romains, pressés de la famine, le prièrent d'aller trouver Totila, Roi des Goths, pour obtenir une Trêve de quelques jours: promettant de se rendre, si, dans ce terme, il ne leur venoit du secours de Constantinople; mais, il n'en pût rien obtenir. Enfin, Totila prit Rome par intelligence le 17. Decembre 546. (6).

Totila vint faire ses prieres dans l'Eglise de St. Pierre, où plusieurs des principaux Romains s'étoient réfugiés. Le Diacre Pelage s'y rendit, tenant l'Evangile entre ses mains, & dit à Totila: *Seigneur, épargnez les vôtres.* Totila repondit en lui insultant: *Vous venez donc à present, en posture de Suppliant? C'est, dit Pelage, parceque le Seigneur m'a soumis à vous: mais, Seigneur, épargnez vos sujets.* Totila se rendit à ses prieres, & defendit aux Goths de tuer personne, & d'insulter aux Femmes: mais, il permit le Pillage. Les Murailles de Rome furent abbatuës, quelques Maisons ruinées, & la Ville reduite en solitude pendant plus de 40. jours, enforte qu'il n'y resta que des Bêtes. Les Goths se retirèrent après cette expedition, & Belisaire, qui étoit arrivé en Italie, vint ensuite à Rome, & commença à relever ses Murailles (7).

Vigile étant arrivé à Constantinople, & s'y trouvant plongé dans l'embarras au sujet des trois Chapitres, fit venir à son secours le Diacre Pelage dont il connoissoit le zele. Pelage combattit quelque tems contre l'Empereur; & son obstination le fit envoyer en exil (8), où il demeura jusqu'à ce qu'il eut souscrit à l'Edit & au V. Concile. Il se mit en chemin avec Vigile pour revenir à Rome, où l'Empereur avoit promis de le faire Evêque.

Vigile étant mort à Syracuse, Pelage ne se mit pas beaucoup en peine de parvenir à la Dignité Episcopale par une Election libre & legitime. La parole du Prince lui tint lieu de tout. Il n'attendit pas qu'on fut à Rome pour proceder à l'Election d'un Pape. Il crut qu'il ne lui manquoit que l'Ordination: desorte qu'il ne songea plus qu'à se faire sacrer au plutôt. L'Histoire ne dit point, si ce fut en Sicile ou à Rome qu'il fut ordonné: mais, elle dit (9) bien clairement, qu'étant soupçonné d'avoir eu part aux mauvais traitemens que Vigile avoit soufferts, & d'être complice de sa mort, il ne se trouva point d'Evêques qui voulussent l'ordonner, excepté Jean de Peruse, & Bonus de Ferentin, avec André Prêtre d'Osie. Mes Auteurs ajoutent, que presque tout le Clergé, quantité de Religieux, & de personnes distinguées par leur piété & par leur sagesse, la Noblesse même & les Gens de la premiere qualité, refusoient de communiquer avec lui, le regardant comme un Intrus, qui avoit usurpé le St. Siege en faisant mourir son Predécesseur.

Dans cet abandonnement general, Pelage ne trouva que le Patrice Narses à qui il pût avoir recours. Narses n'ignoroit pas que le nouveau Pape étoit

(6) Marcell. Chron.

(7) Procop lib. 3. Bell. Goth. c. 24.

(8) Victor Tunonensis, Chronic.

(9) Lib. Pontif. Anast. Bibliot.



étoit creature de Justinien, & qu'il falloit soutenir l'ouvrage du Prince. Aussi ne negligea-t'il rien pour cela. Il lui conseilla d'ordonner une Procession, où l'on fit enforte que ceux même qui n'étoient pas de sa Communion eussent la curiosité d'assister. La Procession partit de St. Pancrace pour aller à St. Pierre, & là le Pape aiant pris l'Evangile d'une main, & la Croix de l'autre, se les mit sur la tête, & en cette posture étant monté à la Tribune, afin d'être vû de tout le Peuple, il fit serment de n'avoir contribué en rien, ni à la mort de son Prédecesseur, ni à aucune chose capable de lui nuire. Ensuite, il conjura le Peuple de s'unir avec lui, & de concourir tous ensemble au bon Gouvernement de l'Eglise. Il lui demanda des Sujets pour remplir le Clergé extrêmement diminué par la longue absence de Vigile. Il crea quelques nouveaux Officiers, & fit de grandes Largeesses des Presens que le defunt Pape avoit apportez de Conitantinople. Les Eglises, de pauvres qu'elles étoient, se trouverent tout-à-coup superbement parées; &, cependant, le Schisme ne fut pas tout à fait éteint. Les Defenseurs des trois Chapiures, qui étoient en grand nombre, & très-zelez, sur-tout en Toscane, en Lombardie, & dans les autres Provinces, ne pouvoient lui pardonner d'avoir souscrit aux Actes du V. Concile. On étoit persuadé, que la seule passion de devenir Pape lui avoit fait fermer les yeux à tout, & trahir également son honneur & sa conscience. Mr. Fleury (10) a donc eu tort de dire que le Peuple fut satisfait de la Declaration & du serment de Pelage. Sans doute que quelques-uns abandonnerent le Schisme pour se joindre à lui. Mais, il est notoirement faux que le Peuple en general fut satisfait.

Pelage donna l'Intendance des Biens de l'Eglise à Valentin son Secretaire, homme craignant Dieu; & fit rendre à toutes les Eglises les vases d'or & d'argent & les voiles qui en avoient été enlevez. Ensuite, le Pape s'appliqua fortement à reprimer les schismatiques d'Italie, par l'autorité de Narsès. Comme il s'en prenoit particulièrement aux Evêques, qu'il supposoit avoir inspiré au Peuple de si méchans sentimens, il pressoit Narsès de les reduire de gré ou de force. „ Ne vous arrêtez pas, lui dit-il dans une de ses Lettres (11): Ne vous arrêtez pas aux vains Discours de ceux qui disent, que l'Eglise excite une Persecution, quand elle reprime les crimes & cherche le salut des Ames. On ne persecute que quand on contraint à mal faire: autrement, il faut abolir toutes les Loix Divines & Humaines, qui ordonnent la punition des crimes. Or, que le Schisme soit un mal, & qu'il doive être reprimé, même par la Puissance seculiere, l'Ecriture & les Canons nous l'enseignent. Et quiconque est separé des Sieges Apostoliques, il n'y a pas de doute qu'il est dans le Schisme. Faites donc ce que Nous vous avons souvent demandé, & envoyez à l'Empereur, sous bonne garde, ceux qui font ces entreprises. Car, vous devez vous souvenir de ce que Dieu a fait pour vous, lorsque le Tyran Totila possédoit l'Istrie,

An de J. C.  
555.

des soupçons qu'on avoit contre lui.

An de J. C.  
556.

Le Pape exhorte Narsès à persecuter les Schismatiques.

(10) *Hist. Eccl. Liv. XXXIII. §. 55.*

(11) *Epist. 3.*



An de J.C.  
556.

„ l'Istrie & la Venetic, & que les Francs ravageoient tout. Nonobstant ces  
 „ hostilités, vous ne souffrites point que l'on ordonnât l'Evêque de Milan,  
 „ jusques à ce que vous en eussiez écrit à l'Empereur, & reçu ses ordres:  
 „ & au milieu des Ennemis vous fites conduire à Ravenne l'Evêque élu, &  
 „ celui qui devoit l'ordonner. Que dirai-je des Evêques de Ligurie, de  
 „ Venetic, & d'Istrie, que vous pouvez reprimer, & que vous laissez glori-  
 „ fier de leur rusticité, au mepris des Sieges Apostoliques? S'ils avoient  
 „ quelque difficulté touchant le Jugement du Concile Universel qui a été  
 „ tenu à Constantinople, ils devoient, suivant l'usage, choisir quelques-  
 „ uns d'entr'eux capables de proposer leurs raisons & d'entendre les nôtres,  
 „ & les envoier au Siege Apostolique; & non pas fermer les yeux pour de-  
 „ chirer l'Eglise, qui est le Corps de J. C. Ne craignez donc rien: il y  
 „ a mille Exemples & mille Constitutions, qui montrent que les Puissan-  
 „ ces publiques doivent punir les Schismatiques, non seulement par l'exil,  
 „ mais par la Confiscation des Biens, & par de rudes Prisons. „ Une gran-  
 „ de partie de cette Lettre (12) se trouve repetée dans une autre au Patrice  
 „ Valerien, écrite par consequent dans le même tems. Narsès, excellent Ca-  
 „ pitaine (13) & très-brave de sa Personne, tout Eunuque qu'il étoit, avoit  
 „ néanmoins les Inclinations fort douces, & ne haïssoit rien tant que les voyes  
 „ de rigueur (14). Il desiroit la réunion, de la maniere dont il sembloit à plu-  
 „ sieurs que Pelage auroit dû la desirer: & l'on disoit que l'Homme de Guerre  
 „ agissoit en Pasteur, & le Pasteur en Homme de Guerre. C'est ce qui est  
 „ arrivé plusieurs fois. Un bon Politique a toujours horreur de la Persecu-  
 „ tion: & le Clergé se plait dans le Sang & dans le Carnage. C'est une veri-  
 „ té constante, que les Ecclesiastiques ont toujours surpassé tous les autres  
 „ hommes en cruauté, dans toutes les occasions où ils ont été assez puissans  
 „ pour en donner des preuves (15). Malheureux Intolerans! C'est vous, qui  
 „ avez depeuplé les Etats les plus florissans. C'est vous, qui avez ruiné la Mo-  
 „ narchie Francoise (16). C'est vous, qui avez fait souffrir des maux horri-  
 „ bles, des maux infinis, aux Païens, aux Mores, & aux Juifs, en Espagne,  
 „ dans le Portugal, & en Amerique. Et ne pourrois-je pas encore vous re-  
 „ procher une infinité de Massacres, d'Assassinats, & de Meurtres particu-  
 „ liers, que votre faux Zele a fû pallier, aux yeux des Laiques humbles &  
 „ credules, du pretexte specieux de maintenir l'Orthodoxie dans l'Eglise?  
 „ Tant de Malheurs, qui font gemir les Peuples de tous les Païs du Monde,  
 „ ont-ils eu d'autre cause que le Zele effrené de certains Predicateurs furieux,  
 „ & du Caractere du Pape Pelage I.? Mais, direz-vous, forcer quelqu'un à  
 „ rentrer dans le bon chemin, ce n'est pas persecuter. Par ce ridicule Princi-  
 „ pe, vous fournissez des Armes à tous ceux que vous voulez accabler. Ils ad-  
 „ met-

Reflexions  
sur le Ge-  
nie Perse-  
cuteur.

(12) *Fragm. 3. 10. 5. Concil. p. 807.*

(13) Voyez à la fin de ce Siecle l'Idée  
des Affaires Politiques.

(14) *Le P. Doucin, Hist. du Nestor. Liv. VI.*  
p. 516.

(15) *Pensées libres sur la Religion, &c. p.*

370.

(16) *Memoires attribués à Mr. le Marquis*  
*de la Farre, ch. LX. p. 182. & suiv.*



mettront cette Maxime; & quand ils se trouveront les plus forts, ils la feront valoir contre vous-mêmes. Revenez donc à des Idées plus saines; & pensez que, dans quelque Religion qu'on vive, l'Observation des Loix, l'Amour pour les Hommes, la Pieté envers les Parens, sont toujours les premiers Actes de Religion. „ En effet, dit l'ingénieux Auteur des *Lettres Persanes* (17), le premier Objet d'un homme religieux ne doit-il pas être de  
 „ plaire à la Divinité qui a établi la Religion qu'il professe? Mais, le moien  
 „ le plus sûr pour y parvenir est sans doute d'observer les Regles de la So-  
 „ cieté, & les Devoirs de l'Humanité: car, en quelque Religion qu'on vive,  
 „ dès qu'on en suppose une, il faut bien que l'on suppose aussi que Dieu ai-  
 „ me les Hommes, puisqu'il établit une Religion pour les rendre heureux:  
 „ que s'il aime les hommes, on est sûr de lui plaire en les aimant aussi;  
 „ c'est-à-dire, en exerçant envers eux tous les devoirs de la charité & de  
 „ l'humanité, & en ne violant point les Loix sous lesquelles ils vivent. On  
 „ est bien plus sûr par-là de plaire à Dieu, qu'en observant telle ou telle ce-  
 „ remonie: car, les Ceremonies n'ont point par elles-mêmes un degré de  
 „ bonté; elles ne sont bonnes qu'avec égard, & dans la supposition que  
 „ Dieu les a commandées. „ De même, on n'est coupable de Schisme, que  
 „ dans la supposition que la Personne dont on se separe est agréable à Dieu.  
 „ Or, toutes les apparences prouvoient contre le Pape Pelage I. Ainsi, Narsès  
 „ n'auroit jamais dû seconder les vues criminelles de ce Pontife. „ Tous les  
 „ Magistrats doivent se conduire comme les Peres de leurs Sujets (18): &  
 „ la plus grande faveur, qu'ils puissent leur marquer, c'est de les traiter  
 „ comme un sage Pere de Famille traite ses Enfans. Un tel Pere ne permet-  
 „ tra jamais à son Fils de manier quelque chose dont il se puisse faire du Mal  
 „ à soi-même ou à d'autres. S'il demande un Couteau, bien loin de le lui  
 „ donner, son Pere l'éloignera davantage; & si, s'obstinant à le vouloir,  
 „ il trouble la Famille par ses cris, il sera chatié & forcé de se taire. Une  
 „ pareille Prudence dans le Magistrat peut choquer les Ecclesiastiques, tant  
 „ qu'ils sont maîtrisés par leurs Passions, & dans toute la chaleur de leur  
 „ Zèle; mais, s'ils ont un fond de Probité, & de Vertu, ils ne se feront pas  
 „ plutôt calmer, qu'ils remercieront ceux qui les ont empêchez d'être per-  
 „ nicieux aux autres & à eux-mêmes. „

Narsès devoit suivre cette inviolable Maxime, au lieu de protéger le Tyran de l'Eglise. Mais, il agit tout autrement; & les Schismatiques l'ayant excommunié, le Pape le felicita (19) de ce que la Providence l'avoit permis, afin de le préserver de leur Schisme: mais, il l'excita en même tems à punir cet attentat, & à envoyer les coupables à l'Empereur; particulièrement Paulin, Evêque d'Aquilée, qu'il traite d'Usurpateur, & dit qu'étant dans le Schisme, il ne peut demeurer Evêque. Il parle, dans la même Lettre, d'un autre Evêque Schismatique nommé Euphrasius, coupable d'un homicide, & d'un Adultere incestueux. Et dans une autre Lettre (20),  
 „ il

Plaintes du  
 Pape con-  
 tre quel-  
 ques Evê-  
 ques Schis-  
 matiques.

(17) XXXV. Lett. Persan.

(18) *Pensées libres*, &c. p. 487.(19) *Epist.* 4.(20) *Epist.* 2.



An de J.C.  
556.

il se plaint à Narsès de Thracius & Maximilien, autres Evêques Schismatiques, accusez d'appliquer à leur profit les biens de l'Eglise. Outre l'Evêque d'Aquilée, le Pape pressa (21) encore Narsès d'envoier à Constantinople l'Evêque de Milan, qui avoit ordonné celui d'Aquilée contre les Canons: non seulement, à cause qu'il étoit Schismatique, mais parce qu'il devoit être ordonné dans sa propre Eglise, comme il dit dans une autre Lettre. „ Car, ajoute-t'il (22), parce qu'il eut été incommode à l'Evêque de Milan, & à celui d'Aquilée, de se faire ordonner par le Pape, à cause de la „ longueur du chemin, l'ancienne coutume a établi qu'ils s'ordonnassent „ mutuellement; mais, à condition que le consecrateur vint dans la Ville du „ consacré, tant afin qu'il fut plus assuré du consentement de l'Eglise vacante, que pour montrer que l'Evêque qu'il ordonnoit ne lui seroit pas „ soumis. „ Le Pape Pelage, dit encore dans ces Lettres, qu'il n'a jamais été permis d'assembler un Concile General; mais, que, si l'on a sur ce sujet quelque difficulté, il faut consulter le Siege Apostolique. Il écrivit (23) sur le même sujet à Viator & à Pancrace, hommes illustres, pour les éloigner de la Communion des Schismatiques, dont l'opiniâtreté ne venoit, selon lui, que d'ignorance, & d'une crainte mal fondée de contrevenir au Concile de Calcedoine. Dans ces Lettres, le Pape allegue souvent l'Autorité de St. Augustin.

Lettre aux  
Evêques  
de Tolca-  
ne.

Les Evêques de Toscane écrivirent à Pelage, pour justifier leur separation; sur-quoi il leur repondit (24): „ Comment! Ne croiez-vous pas être „ separez de la Communion de tout le Monde, si vous ne recitez pas mon „ nom, suivant la coutume, dans les Saints Mysteres? Puisque, tout indigne que j'en suis, c'est en moi que subsiste à présent la fermeté du Siege „ Apostolique, par la succession de l'Episcopat. Mais, de peur qu'il ne „ vous reste quelque soupçon, à vous, ou à vos Peuples, touchant notre „ Foi, tenez pour assuré que je conserve la Foi du Concile de Nicée, de „ ceux de Constantinople, d'Ephese, & de Calcedoine, & que j'anathematise „ quiconque affoiblit en partie, ou revoque en doute, la Foi de ces quatre Conciles, ou la Lettre du Bienheureux Pape Leon, confirmée dans „ le Concile de Calcedoine. „ Cette Lettre est datée du 16. de Fevrier 556. Le Pape Pelage fit encore une pareille Profession de Foi, adressée à tout le Peuple de Dieu (25), où il ajoute qu'il reçoit avec respect les Canons reçus par le St. Siege, & les Lettres des Papes ses Prédecesseurs, qu'il nomme depuis Celestin jusques à Agapet inclusivement; enfin, qu'il honnore comme Catholiques les venerables Evêques Theodoret & Ibas.

Lettre au  
Roi Chil-  
debert.

Cependant, les François étoient fort mecontents, & même scandalisés, de la condamnation des trois Chapitres. Le Roi Childebert en avertit le Pape, par Rufin son Ambassadeur à Rome; ce qui determina le Pape à écrire à Childebert, pour se justifier auprès de lui: „ Depuis la mort de l'Impera-

(21) *Epist.* 5.

(22) *Fragm.* 1. *to.* 5. *Concil.* p. 805.

(23) *Fragm.* 2.

(24) *Epist.* 6.

(25) *Epist.* 7.



peratrice Theodora, dit-il à ce Prince (26), il n'y a plus de Disputes sur la Foi en Orient. On a seulement examiné quelques Articles qui n'ont point de raport à la Foi, & dont l'explication seroit trop longue pour être renfermée dans une Lettre. Mais, pour vous mettre l'Esprit en repos, à vous & à tous nos Confreres les Evêques de Gaule, nous decla- rons que nous anathematisons quiconque s'écarte le moins du monde de la Foi que le Pape Leon a enseignée dans ses Lettres, & que le Concile de Calcedoine a suivie dans sa Definition. N'aiez donc point d'égard aux vains Discours des gens qui aiment les scandales. L'Empereur a detruit toutes les Heresies qui jusques à son regne avoient à Constantinople leurs Evêques & leurs Eglises, avec de grands revenus & quantité de vases pré- cieux; & il a donné leurs Biens aux Catholiques. Ceux, qui sont demeu- rez dans leurs erreurs, s'unissent entr'eux, & font de grands efforts pour troubler & diviser l'Eglise. Tant que nous avons été à Constantinople, ils envoioient ici en Italie des Lettres sous notre nom, prétendant que nous disons que l'on avoit alteré la Foi Catholique: ils apportent en- core ici à présent, contre nous, des Lettres sans nom. Ce sont principa- lement les Nestoriens, qui prétendent n'être pas éloignés du sentiment du Concile de Calcedoine & du Pape Leon, quoiqu'il ait condamné Nes- torius, en ce qu'il soutenoit deux Natures séparées. Ici même, ils ont allarmé quelques Evêques simples, qui ne sçavoient pas les Elemens de la Foi, qui n'entendent pas la question, & ne comprennent pas quel grand bien c'est de ne point s'écarter de la Foi Catholique. Ce qui nous a fait long-tems souffrir des Persecutions à Constantinople, c'est ce que nous avons marqué, que, du vivant de l'Imperatrice, tout ce que l'on agitoit dans les affaires de l'Eglise nous étoit suspect. Cette Lettre, qui fut envoyée à Rufin, est dattée de l'onzieme de Decembre 556.

An de J.C.  
556.

Le Roi Childebart avoit fait demander au Pape des Reliques des Apôtres & des Martyrs. Pelage lui repondit qu'il lui en avoit envoyé par les Moines de Lerins; & qu'il en envoie encore à Sapaudus pour les lui faire tenir. Ce Sapaudus, Evêque d'Arles, obtint du Pape la qualité de Vicaire du St. Siege par toute la Gaule, & l'usage du *Pallium*, comme nous l'apprenons d'une Lettre dattée du 3. de Fevrier 557. En même tems, Pelage envoya au Roi Childebart une Confession de Foi très-ample, où il explique les Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, par raport aux dernieres Heresies & la Doctrine de la Resurrection des Morts, apparemment à cause des Origenistes. Cette exposition de Foi étoit accompagnée d'une Lettre fort honnête, par laquelle Pelage reconnoit que, selon la Doctrine de l'Ecriture, il doit être soumis aux Puissances (27): *Satagendum est, ut pro auferendo suspicionis scandalo obsequium Confessionis nostræ Regibus ministremus, quibus nos etiam subditos esse Sacræ Scripturæ præcipiunt.* Ensuite, il écrivit (28) encore à Sapaudus,

An de J.C.  
557.Le Pape  
lui envoie  
des Reli-  
ques, &  
sa Confes-  
sion de  
Foi.(26) *Epist.* 10.(27) *Banck, de Tyrannide Papæ, p.* 121.(28) *Epist.* 15.



An de J.C.  
557.

paudus, pour savoir si le Roi & les Evêques de Gaule étoient contens de sa confession de foi? Il lui recommande, & à son Pere Placide, les Romains qui s'étoient refugiez en Gaule, par la crainte des Ennemis qui ravageoient l'Italie. Il les fait souvenir d'envoier les Habits dont il avoit déjà parlé. Car, dit-il, la Pauvreté & la Nudité est telle en cette Ville, que nous ne pouvons regarder des gens de Naissance honnête, qui avoient autrefois du Bien, sans avoir le cœur ferré de douleur. Cette Lettre est du 13. d'Avril 557.

Concile de  
Paris.  
Liberali-  
tez de  
Crodin.

Le troisieme Concile de Paris se tint, comme l'on croit, dans le cours de la même année (29), & on y fit dix Canons qui tendent principalement à empêcher l'usurpation du bien des Eglises: car, quelques-uns leur donnoient libéralement, d'autres les pilloient. Entre ceux qui faisoient du bien aux Eglises, le Duc Crodin est remarquable (30). Souvent il fondoit de nouvelles Metairies, faisoit cultiver des Terres, planter des Vignes, bâtir des Maisons: puis, il appelloit les Evêques qui n'étoient pas riches, leur donnoit un Repas, & ensuite la Maison même, avec la Vaisselle d'argent, les Tapisseries, les Meubles, les Domestiques, les Terres, & les hommes qui les cultivoient. Le Concile de Paris prononce excommunication contre ceux qui retiendront les biens donnez à l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils les restituent; & on declare qu'ils sont meurtriers des Pauvres. On defend de se mettre en possession des biens de l'Eglise, sous pretexte de les conserver pendant les interregnes. Si l'Usurpateur demeure dans un autre Diocese, l'Evêque de l'Eglise pillée en écrira à son Confrere, qui avertira l'Usurpateur, & s'il est besoin emploiera les Censures contre lui. Enfin, disent les Evêques, il n'est pas juste que nous soions les simples Gardiens des Chartres des Eglises, plutôt que les Défenseurs de ses Biens. On defend, sous les mêmes peines, l'invasion des Biens propres des Evêques, comme appartenans aussi aux Eglises, & en general toute usurpation du bien d'autrui.

On abusoit aussi de l'autorité du Prince, pour épouser des veuves ou des filles, malgré elles & leurs Parens: le Concile le defend, sous peine d'Excommunication, & renouvelle les defenses de toutes les conjonctions illicites, soit entre Parens & Alliez, soit avec les personnes consacrées à Dieu. Mais, il y avoit un abus plus important de l'Autorité des Rois: c'étoit pour forcer les Elections des Evêques. C'est pourquoi le Concile ordonne que les Canons seront observez. Que l'on n'ordonnera point d'Evêque malgré les Citoiens; mais, celui que le Clergé & le Peuple auront choisi avec une pleine liberté. Qu'il ne sera point intrus par le commandement du Prince, ou par quelque Paction que ce soit contre la Volonté du Metropolitan, & des Evêques comprovinciaux. Que si quelqu'un usurpe l'Episcopat par ordre du Roi, aucun des Evêques de la Province ne le recevra, sous peine d'être retranché de la Communion des autres. Quant aux Ordinations déjà faites, le Metropolitan en jugera avec ses comprovinciaux, & avec les Evêques voi-

(29) *To. 5. Concil. p. 814. Voyez le P. le Coisie, an. 557. §. 10.*

(30) *Greg. Tur. VI. Hist. c. 20. Conc. Par. can. 1.*



voisins qu'il choisira. Telles furent les Decisions du 3. Concile de Paris. J'en ai parlé, parce qu'elles roulent sur des matieres importantes, & qu'ou-  
tre cela nous ne savons point ce que fit Pelage jusqu'à sa mort, qui arriva le  
second jour de Mars 559. aiant tenu le St. Siege trois ans & dix mois. En  
deux Ordinations au Mois de Decembre, il avoit fait vingt six Prêtres, 9.  
Diacres, & 49. Evêques. Quand il mourut, il commençoit à bâtir l'Egli-  
se des Apôtres St. Philippe & St. Jacques (31). Il eut le deplaisir de lais-  
ser en mourant le St. Siege abandonné d'une Partie de l'Occident, qui s'ob-  
stinoit dans le Schisme.

An de J. C.  
559.

Mort de  
Pelage.

J'ai pensé oublier une Decretale de Pelage (32), par laquelle il paroît que  
les Abbez avoient une Autorité souveraine sur les Religieux, & que ceux-  
ci n'en avoient aucune sur les Abbez. D'où le P. Simon (33) a tiré des  
consequences très-legitimes en faveur des Abbez Commendataires.

JUSTINIEN.  
JUSTIN II.  
*Empereurs.*

J E A N I I I .

CLOTAIRE. I.  
CHEREBERT.  
CHILPERIC.  
*Rois de France.*

L X I I I . P A P E .

L'Histoire de l'Eglise est fort sterile sur la fin du VI. Siecle. Ainsi, nous  
n'aurons que très-peu de choses à dire d'un Pontificat assez long. Se-  
roit-on bien fondé à taxer les Historiens de negligence? Ou s'éloigneroit-on  
moins de la verité en supposant que le Pape, qui fait le Sujet de cet Article,  
coula les Jours de son Regne dans une molle Oisiveté? C'est un Probleme  
sur lequel je ne déciderai point. Je me contenterai de remarquer, qu'après  
la mort de Pelage, on choisit, pour gouverner l'Eglise de Rome, JEAN  
III. surnommé *Catellin*, fils d'un homme de qualité, connu sous le nom  
d'Anastase. Il acheva l'Eglise de St. Philippe & de St. Jacques, que son  
Predecesseur avoit fait commencer. Il y fit peindre plusieurs Histoires, par-  
tie en Mosaïque, partie avec des Couleurs, & il en fit la Dedicace; d'où  
l'on croit qu'est venue la fête de ces deux Apôtres, le premier Jour de  
Mai (1). Le Pape Jean augmenta & retablit les Cimetieres des Martyrs,  
& ordonna que tous les Dimanches l'Eglise de Latran y fourniroit le Pain,  
le Vin, & le Luminaire.

Introduc-  
tion.

An de J. C.  
560.

Election  
de Jean  
III.

Six ou sept ans après l'élection du Pape Jean, deux Evêques (2) des Gau-  
les dans le Royaume de Gontram, se distinguerent par les actions de la plus  
haute Sceleratesse. Gontram fit assembler un Concile à Lyon, où ils fu-  
rent

Condam-  
nation de  
deux Evê-  
ques de  
Gaulic.

(31) *Lib. Pontif.*

(32) *Apud Gratian. 18. q. 2. C. Nullam.*

(33) *Hist. de l'Origine & des Revenus Eccle-  
siastiques*, pag. 245. Notez que la Citation  
du P. Simon est defectueuse; car, il nom-  
me Pelage, sans dire si c'est le I. ou le II.  
ce qui jette nécessairement dans un embar-  
ras d'où l'on ne peut sortir que par la Con-

Conjecture de Mr. Pithou, qui croit que  
la Decretale dont il s'agit est de l'an 557. V.  
*Corp. Juris Canonici.*

(1) *Lib. Pontif. Beda de 6. ar. an. 4518.*  
*Bollandus 1. Mar.*

(2) L'un se nommoit Salonius, & l'autre  
Sagittaire.



An de J. C.  
560.

rent depofez pour Crimes de Meurtres, d'Affassinat, de Violences, d'Adulteres, &c. Mais, ils pretendirent que le Concile les avoit jugez avec trop de partialité: ils demanderent permission au Roi d'en appeller au Pape; & ils furent retablis, par l'Autorité du St. Siege (3). C'est ainfi que les plus grands Crimes trouvoient de l'appui à Rome, pourvû que ceux qui les avoient commis contribuaffent à augmenter l'Autorité Papale. Mais, ces deux Evêques, perfeverant dans leurs Crimes, furent enfin depofez fans rap-pel dans un Concile qui fe tint à Châlon quelques années après (4); & con-damnez à une Prifon perpetuelle dans le Monaftere de St. Marcel lès-Châlon comme traîtres à la Patrie, & Criminels de Leze-Majesté.

Il approu-  
ve le V.  
Concile.

On a prétendu (5) que le Pape Jean III. n'avoit point approuvé le cin-quieme Concile; mais, le Cardinal Norris a prouvé que cette prétention étoit mal fondée & contraire à la verité de l'Histoire (6). Le P. François Pagi (7) est auffi de ce fentiment; & tous deux appuient leur opinion fur des preuves negatives qui paroiffent affez fortes, quoiqu'elles ne donnent pas à ce fait le degré d'evidence que l'Histoire exige.

An de J. C.  
572.

Sa mort.

Enfin, le Pape Jean III. mourut en 572. & fut enterré à St. Pierre, le 13. de Juillet. Il avoit tenu le St. Siege près de treize ans. En deux Or-dinations au Mois de Decembre, il fit trente huit Prêtres, treize Diacres, & foixante & un Evêques (8). Je ne parle pas des Lettres qu'on lui attribue, parcequ'elles font fupposées (9).

JUSTIN II.  
Empereur d'Orient.

BENOIT I.

CHILPERIC.  
Roi de France.

OU BONOSE.

LXIV. P A P E.

Opinions  
fur la cau-  
se de la  
Vacance  
du St.  
Siege.

ON ne fait presque rien de Jean III. & nous sommes dans la même ignorance à l'égard de son Successeur. On ignore même ce qui fit durer la Vacance du St. Siege l'espace de dix Mois. S'il falloit s'en rapor-ter à Mr. Fleury (1), nous attribuerions cet interregne aux ravages des Lombards: mais, il me paroît plus probable, que les brigues qui se firent, fe-lon la coutume, pour la fucceffion, en furent, finon l'unique, du moins la principale caufe. J'avoue que le filence des Historiens ne nous fournit rien qui puiſſe appuier nos Conjectures. Mais, les faits precedens & averez, ne peuvent-ils pas nous faire juger de ce qui s'est passé dans d'autres con-jonctures? Chacun fait, qu'en bonne Logique, la Conſequence *ab actu ad posse* est

(3) *Gregor. Turon. Hiſt. Fr. Lib. 5. c. 20.*

(4) *En 579.*

(5) *Halloix, Apol. §. 11.*

(6) *Noris, Diſſ. Hiſtor. de Synod. V. §. 2.*

(7) *Geſt. Rom. Pont. in Joan. 3.*

(8) *Anaſt. Bibliot. Lib. Pontif.*

(9) *Baſnage de Flottemanville, Annal. Po-  
litico-Eccl. ad an. 560. §. 4.*

(1) *Hiſt. Eccl. Liv. XXXIV. §. 21.*



est valable (2); & il me paroît qu'on peut en faire usage en cette occasion.

Quoiqu'il en soit, au reste, il est toujours certain, que BENOIT I. surnommé *Bonose*, étoit Romain de Naissance, & fils de Boniface (3). Il fut ordonné le 16. de Mai 573. Sous son Pontificat, Rome auroit péri de faim, si l'Empereur Justin n'y eut envoyé d'Egypte des Vaisseaux chargez de bled. Mais, pour les Actions de Benoît, elles sont toutes ensevelies dans l'oubli. Il tint le St. Siege environ quatre ans, & mourut l'an 577. Quelques-uns ont écrit que sa mort fut l'effet du chagrin que lui causèrent les ravages des Lombards. Il fut enterré à St. Pierre le 31. de Juillet. En une Ordination au Mois de Decembre, il fit quinze Prêtres, trois Diacres, & 21. Evêques, en divers lieux. Le Cardinal Noris (4) pretend que ce Pape condamna les trois Chapitres; mais, j'avoué qu'il ne prouve pas assez fortement cette opinion. On produit sous le nom de Benoît I. une fausse Decretale, adressée à un Evêque nommé David.

An de J. C.  
573.

Ordination de  
Benoît I.

An de J. C.  
577.

Sa mort.

TIBERE II.  
MAURICE.  
Empereurs.

## PELAGE II.

CHILPERIC.  
CLOTAIRE II.  
Rois de France.

## LXV. P A P E.

DEpuis l'an 500. les Evêques (1) étant devenus les Dispensateurs absolus de la quatrième partie des biens de l'Eglise, ils commencerent à penser un peu d'avantage aux choses temporelles, & à se faire un Parti dans leur Ville. Les Elections ne se faisoient plus en vue du Service de Dieu, mais par brigues, & bien souvent on passoit de la Brigue à la Violence. C'est pourquoi les Princes, qui, jusqu'alors, ne s'étoient pas beaucoup mis en peine qui fût élu à ce Ministère, commencerent d'y prendre garde; des hommes Saints leur aiant remontré, que Dieu avoit mis l'Eglise sous leur Protection; & qu'ainsi, ils étoient obligez, par Commandement divin, de procurer, que les choses Ecclesiastiques fussent faites dans les formes. D'ailleurs, comme les Princes voioient à l'œil, combien les Interêts particuliers des Clercs ambitieux, & les Cabales feditieuses qu'ils faisoient, pour obtenir les Dignitez Ecclesiastiques, préjudicioient au repos public, & au bon gouvernement civil, ils resolurent, partie par Zèle, partie par Raison d'Etat, de ne plus souffrir que le Clergé & le Peuple fissent ces Elections à leur mode; tant parce que l'Episcopat n'étant plus fui comme par le passé, mais désiré & recherché, il se faisoit des pratiques d'où il naissoit des Seditions, & quelques fois des Tueries, à l'instigation des concurrens; que par ce que l' Election tomboit quelquefois sur des Personnes factieuses, qui entretenoient

Comment  
se faisoient  
les Elections  
Episcopales

(2) Voyez l'Art de Penser, I. part.

(3) Lib. Pontif.

(4) Dissert. Hist. de Synod. V. §. 3.

(1) Fra Paolo, Traité des Benefices, §. 7.  
de la Traduction de Mr. Amelot de la Houssaye,  
pag. 33.



An de J.C.  
577.

noient des Intelligences secretes avec les Ennemis de l'Etat, lesquels, parmi les troubles d'Occident, ne manquoient pas d'être en grand nombre. Il arrivoit aussi qu'on éliſoit des Gens, qui, après avoir gagné l'Esprit du Peuple, introduisoient des nouveutez pour usurper la Jurisdiction des Magistrats, & puis incitoient le Peuple à soutenir leurs entreprifes. Le Prince ordonna donc, que les Elûs ne pourroient être sacrez ſans son agrement, ou du moins ſans celui du Magistrat; se reservant le Droit de confirmer les grands Evêques, tels qu'étoient en Italie ceux de Rome, de Ravenne, & de Milan; & laissant à ses Ministres le ſoin des autres Evêchez. Mais, lorsqu'il y avoit dans une Ville un ſujet eminent, & que le Peuple ſavoit qu'il plairoit au Prince, & le Prince qu'il ſeroit agréable au Peuple, le Siege venant à vacquer, il étoit sacré ſans autre formalité, chacun regardant plus à la ſubſtance qu'à l'apparence de la choſe. Quelquefois aussi, la Guerre, ou la Peſte, étoit cauſe qu'un Evêque étoit ordonné avant que d'avoir la confirmation du Prince. C'est ce qui arriva à PELAGE II. Successeur de Benoît I. Les Lombards aſſiegeoient Rome, & la ſerrioient de ſi près, que perſonne ne pouvoit fortir (2). Deſorte que les beſoins preſans de l'Egliſe obligerent Pelage à ſe faire conſacrer ſans attendre l'ordre de l'Empereur. Mais, après la levée du Siege, il lui en fit faire des excuſes par ſon Diacre Gregoire, qu'il envoya à Conſtantinople, pour faire approuver ſon Election. Les Papes, & les autres Evêques d'Italie, furent ainſi élûs, avec la confirmation de l'Empereur, juſqu'à l'an 750.

An de J.C.  
577.

Election  
de Pelage  
II.

Il reçoit  
à Rome  
les Moines  
du Mont-  
Caſſin. Il  
demande  
du ſecours  
contre les  
Lom-  
bards.

Pelage II. étoit Romain de Naiffance, ſils de Vinigilde (3). J'ai deja remarqué, que, lorsqu'il fut élu, les Lombards aſſiegeoient Rome & ravageoient l'Italie où ils firent même des Martyrs, & ruinerent le Monastere du Mont-Caſſin. Les Moines eurent le bonheur de ſe ſauver, & ils trouverent un azyle à Rome, par la Charité du Pape, qui leur permit d'y bâtir un Monastere, près du Palais de Latran (4). Peu de tems après, voulant reſſermer les ravages des Lombards, il fit demander du ſecours à l'Empereur Tibere II. Mais, la Guerre des Perſes rendit cette negociation inutile; l'Empereur craignant que ſ'il affoibliffoit ſon Armée par le partage de ſes forces, l'Empire ne fut expoſé en proye à ſes plus formidables Ennemis. Ainſi, on ne put remedier pour lors aux maux de l'Italie.

Il veut en-  
gager les  
Rois de  
France  
dans une  
Guerre.

Le Pape, tournant ſa vuë d'un autre côté, fit tout ce qu'il put pour engager les Rois de France à declarer la Guerre aux Lombards. Il écrivit là-deſſus à Auxanius Evêque d'Arles (5). Mais, ſes deſſeins ne réuſſirent pas mieux de ce côté, qu'à Conſtantinople. Les Princes, à qui Pelage ſ'adreſſa, ne crurent pas qu'il fut de la Prudence de regler les interêts de l'Etat ſur la Pieté de Evêque de Rome. Ce fut encore inutilement qu'il en écrivit à Aunacaire, Evêque d'Auxerre, dans le Royaume de Bourgogne, où regnoit alors

(2) *Warnefrid. de Geſt. Longob. Lib. 3. c. 20.*

(3) *Lib. Pontif. Anaſt. Bibl. Platine, &c.*

(4) *V. Chron. Caſſin. Greg. II. Dial. Prefat.*

(5) *Ste. Marthe, Hiſt. de St. Greg. le Grand, pag. 80.*



alors Gontram, Prince pieux, & cheri de ses Sujets. „ C'est, disoit le Pape à Aunacaire (6), c'est par un effet de la Providence, que vos Rois „ font Profession de la Foi Catholique, comme l'Empire Romain, afin „ qu'ils puissent secourir Rome d'où la Foi leur est venue. Ne manquez „ donc pas de profiter de la confiance qu'ils en ont en vous, pour leur donner ce Conseil, & les détourner d'avoir aucune intelligence avec les Lombards. „ Cette Lettre est de l'an 580.

Mais, l'Empereur Tibere étant mort, son Successeur Maurice fut plus favorable aux Romains; &, à la sollicitation du Diacre Gregoire, il envoya souvent des secours en Italie, comme il paroissoit par les Lettres du Pape Pelage que nous n'avons pas. Jean Diacre nous en a conservé une où il dit (7): „ Vous pourrez représenter à l'Empereur, que les perfides Lombards nous ont fait souffrir tant de maux, contre leur propre serment, qu'il est impossible de les raconter. Notre frere l'Evêque Sebastien nous a aussi promis de représenter à l'Empereur les besoins & les perils de l'Italie. Voyez donc ensemble comment vous pourrez nous secourir promptement; car, les affaires publiques sont reduites ici à une telle extremité, que si Dieu n'inspire à l'Empereur de nous envoyer au moins un Maître de Milice & un Duc, nous sommes entierement abandonnez, principalement le Territoire de Rome, où il n'y a point de garnisons; & l'Exarque écrit, qu'il ne peut nous donner aucun secours, n'étant pas en état de garder son voisinage. Dieu vueille que l'Empereur nous assiste avant que l'Armée de cette abominable Nation s'empare des Lieux qui restent encore à l'Empire. „ Cette Lettre est dattée du 4. Octobre 584.

Pour secourir l'Italie, l'Empereur Maurice envoya cinquante mille sous d'or à Childebert, Roi des François, esperant qu'il en chasseroit les Lombards. Childebert marcha en effet contr'eux; mais, ils l'appaisèrent par leurs presents, & la mort de son Oncle Chilperic le rappella bien-tôt en France. Deforte que l'Italie fut, comme auparavant, à la Discretion du Vainqueur. En cet endroit, l'Histoire laisse un grand vuide dans le récit des actions du Pape Pelage, & nous sommes obligez de nous transporter tout d'un coup à l'an 586., sans qu'il nous soit possible de conjecturer, bien loin d'affirmer, quels furent les soins & les occupations de Pelage pendant l'espace de deux ans depuis 584.

Les Evêques, qui s'étoient separez de la Communion du St. Siege, à l'occasion du V. Concile, perseveroient dans leur schisme malgré tous les efforts que Jean III. & Benoit I. avoient faits pour les ramener à l'Unité. Pelage II., sollicité par son Diacre St. Gregoire le Grand, s'engagea dans une nouvelle tentative. Il écrivit aux Evêques d'Istrie, les plus opiniâtres de tous, pour les prier de deputer quelqu'un des leurs à Rome, afin qu'on pût entrer en Conference, & satisfaire à leurs difficultez (8). Il leur representa combien c'étoit une chose étrange, que depuis plus de vingt trois ans ils de-

An de J. C.  
580.

Lettre du  
Pape à  
Aunacaire.

An de J. C.  
584.

L'Empereur Maurice donne du secours à l'Italie.

Childebert veut secourir l'Italie, mais il fait la Paix avec les Lombards.

An de J. C.  
586.

Il sollicite les Evêques d'Istrie à la réunion.

(6) Pelag. II. Epist. 4. to. 5. Concil.

p. 938.

(7) Joan. Diac. Lib. I. c. 31. to. 5. Concil.

(8) Epist. 1. Pelag. II. ad Episc. Istr.



An de J. C.  
586.

demeurassent separez de la Communion universelle, & que sur de faux bruits ils eussent condanné toute l'Eglise sans vouloir seulement l'entendre. Il protesta tout de nouveau de l'attachement des Papes aux quatre Conciles Generaux, & en particulier à l'Epître Dogmatique de St. Leon. Il insista sur les malheurs du Schisme & l'horreur que les saintes Ecritures nous en donnent.

Reponse  
des Schif-  
matiques.

Mais, les Evêques d'Isrie repondirent fierement, que l'affaire, dont on leur parloit, étoit deja decidée, & qu'il n'y avoit point de réunion à esperer tant que les Papes demeureroient opiniâtres. Qu'on ne s'étoit separé d'eux, qu'après avoir prouvé clairement, qu'ils avoient trahi la Foi & la Doctrine des Peres: qu'il ne falloit pour cela que lire les Passages dont ils envoioient un Recueil. C'étoit-là toute la Reponse; & l'on fut fort étonné, le jour que l'on pensoit enfrer en Conference avec ceux qui l'avoient apportée, de leur voir tirer un Papier, dans lequel il leur étoit expressement defendu de conferer en aucune sorte, ni de recevoir aucun éclaircissement touchant les trois Articles, leur Commission n'étant que de rendre le Memoire dont ils étoient chargez.

Replique  
du Pape.

Le Pape lût ce Memoire, & le donna ensuite à examiner aux plus sçavans de son Clergé. Il se trouva que les Passages étoient citez d'une maniere pitoyable; ce qui donna lieu à Pelage faire une Replique où il leur dit (9):  
 „ Je suis pénétré de douleur, mes Freres, quand je vous vois préoccupez  
 „ jusqu'à ne plus prendre garde à ce que vous dites. Vos Citations sont si  
 „ peu exactes, que tout y est vicieux. Ce sont des Passages, ou qui ne font  
 „ rien au sujet, ou qui sont mal entendus, ou qui ne sont pas attribuez à  
 „ leur veritable Auteur. Ce qu'un Pere a dit, vous le rapportez comme  
 „ étant d'un autre Pere. Voilà justement ce que l'Apôtre reproche aux  
 „ Ennemis de la Paix, qu'ils parlent des choses sans favoir ce qu'ils disent,  
 „ ou sans faire attention à ce qu'ils avancent. A Dieu ne plaise, cependant,  
 „ que j'attribue ceci, ou à une mauvaise-foi, ou à je ne fais quelle miserable  
 „ finesse. C'est uniquement à l'Ennemi qui vous a seduits. Car, il paroît  
 „ avec évidence, que vous n'avez jamais lû les Pieces que vous citez. „ Il  
 dit ensuite, qu'on a fait voir à leurs Deputez les Originaux de ces Pieces, gar-  
 dez dans les Archives de la sainte Eglise, & qu'il les prie de consulter eux-  
 mêmes leurs copies, pour voir s'ils y trouveront ce qu'ils prétendent. Il  
 les prie de faire attention à ce que St. Leon dit en plusieurs endroits, qu'il  
 n'a approuvé dans le Concile de Calcedoine, que la seule Decision du Dogme, & qu'il  
 n'empêche pas qu'on repasse sur le reste. Pelage les conjure ensuite de songer  
 si la Lettre d'Ibas, ou les Ecrits de Theodore, seront des Pieces à alleguer  
 au Jugement dernier contre les reproches que le Seigneur leur fera d'avoir  
 déchiré son Eglise. „ Pourquoi, leur disoit-il enfin, pourquoi vous sepa-  
 „ rez-vous de l'Unité? S'il y a quelque chose qui vous fasse de la peine, en-  
 „ voiez-nous quelques-uns de vos Freres, & nous sommes prêts, selon le  
 „ Precepte de l'Apôtre, à les recevoir avec bonté, & à vous donner satis-  
 „ faction, en vous rendant raison avec humilité. „ Quelques Papes de ce  
 tems-

(9) Pelag. II. Epist. 2. ad Episc. Isr. To. 5. Concil.



tems-là, bien differens de ceux d'aujourd'hui, trouvoient bon qu'on leur demandât des explications. Ils étoient disposez à y répondre *avec humilité*. Et notez que ce n'étoit point à des Evêques soumis & respectueux, que Pelage écrivoit ainsi; mais, c'étoit à des Schismatiques, qui avoient rompu l'Unité. Leur Rebellion cependant n'empêchoit pas le Pape de les prévenir avec bonté, & de les solliciter pour les faire rentrer dans le sein de l'Eglise (10).

An de J. C.  
586.

Cette seconde Lettre du Pape, n'ayant pas eu tout l'effet qu'il en attendoit, fut suivie d'une autre (11) beaucoup plus ample. Aussi St. Gregoire, qui en parle souvent, ne l'appelle pas la Lettre, mais le Livre de Pelage (12). Dans cet Ecrit, il leur fait premierement sentir combien la fierté qu'ils affectent est mal seante. „ Il me semble, dit-il, que je vous ai donné dans mes Lettres des exemples d'humilité, & des preuves d'un Amour sincere; & vous n'avez répondu à cela, qu'avec une hauteur & une dureté extrêmes. Il n'y a pas dans votre Lettre un seul mot de douceur, pas la moindre apparence que vous desiriez la Paix. „ Venant ensuite à leur Memoire, il répond separement à chaque Article, expliquant l'un après l'autre tous les Passages de St. Leon, & prouvant, par St. Leon même, que la condamnation des trois Articles n'est nullement contraire à ce que ce Saint a dit, qu'il n'est pas permis de remuer, ni une Lettre, ni un seul Point, des Decisions de Calcedoine touchant le Dogme . . . . „ Mais c'est, leur dit Pelage, que vous ne songez, vous autres, qu'à entasser passage sur passage, sans ordre & sans reflexion; au lieu que, pour citer juste, il faut avoir puisé dans les sources, & s'être donné la peine d'approfondir le vrai sens des paroles qu'on cite, en prenant garde de fort près à ce qui précède & à ce qui suit. „

Autres Avis du Pape aux Schismatiques.

Le grand Argument des Evêques d'Istrie étoit celui-ci: Nous avons appris du St. Siege, & des Archives de l'Eglise Romaine, à ne point recevoir ce qui s'est fait sous Justinien dans le V. Concile. Car, dès le commencement, le Pape Vigile, & les premiers Evêques des Provinces Latines, résisterent fortement à la condamnation des trois Chapitres. D'où ils concluoient, que le Pape Vigile avoit erré en souscrivant ensuite à cette condamnation; & que, ni lui, ni ses successeurs, ne devoient être imitez dans une faute de cette importance. Mr. Fleury (13), agissant dans le recit de la plupart des faits en Politique intéressé, ne rapporte qu'une partie de la réponse de Pelage. Mais, j'y joindrai ce qu'il y a d'essentiel: „ Ces Latins, répond le Pape, n'entendant pas le Grec, ont connu tard les erreurs dont il étoit question: mais, plus ils ont eu de fermeté à résister, jusques à ce qu'ils connussent la Verité, plus vous devez avoir de facilité à les croire quand ils se sont rendus. Vous auriez raison de mépriser leur acquiescement, s'ils l'avoient donné avec précipitation, avant que d'être bien éclair-

Reponse au grand Argument des Schismatiques.

(10) Verité rendue sensible. Art. 8. Quest. 1.

(12) Greg. Lib. 2. Epist. 36.

(11) Pelag. 11. Epist. 3. ad Istr. Episc. 10. 5.

(13) Hist. Eccl. Liv. XXXIV. §. 59.

Concil.



An de J. C.  
586.

Erreurs de  
St. Pierre  
& de St.  
Paul. Reflexions de  
Maim-  
bourg sur  
ces Faits.

„ éclaircis : mais après avoir tant souffert, & combattu jusques à se faire  
 „ maltraiter, vous pouvez croire qu'ils n'auroient pas cédé tout d'un coup,  
 „ s'ils n'avoient reconnu la verité. Il n'est pas blamable de changer d'avis,  
 „ mais de le faire par inconstance. Quand on cherche constamment la Ver-  
 „ rité, si-tôt qu'on cesse de l'ignorer, on doit changer de langage. „  
 „ Il fortifie encore ce raisonnement, dit Mr. Maimbourg (14), par les  
 Exemples de St. Pierre & de St. Paul. „ St. Paul, dit-il, résista fort long-  
 „ tems à la verité de l'Evangile, & fut le plus ardent defenseur du Judaïs-  
 „ me contre les Chrétiens qu'il persecuta. C'est par-là même qu'il prouve  
 „ aux Juifs & aux Gentils qu'on doit embrasser le Christianisme, parce qu'a-  
 „ près une si grande résistance, il ne se seroit pas rendu à Jesus-Christ, s'il  
 „ n'avoit clairement connu la Verité, & qu'auparavant il étoit dans l'er-  
 „ reur. St. Pierre, ajoute-t'il, tint long-tems pour la nécessité des obser-  
 „ vations Legales, en contraignant les Gentils de judaïser. Il se rendit  
 „ après à la Raison & à la Verité, par la reprimande que lui fit St. Paul,  
 „ en lui disant qu'il ne marchoit pas droit selon la verité de l'Evangile. En-  
 „ suite, changeant de conduite, il s'opposa fortement dans le Concile de Je-  
 „ rusalem à ceux qui vouloient qu'on soumit les Chrétiens au joug de l'an-  
 „ cienne Loi. Eut-on eu raison de lui dire alors, voiant qu'il enseignoit  
 „ tout le contraire de ce qu'il avoit fait connoître auparavant : Nous ne  
 „ voulons pas entendre ce que vous nous dites maintenant, parce que vous  
 „ nous avez prêché ci-devant toute autre chose? Nullement, parce que ces  
 „ deux Apôtres, après avoir résisté long-tems à la verité de l'Evangile, cha-  
 „ cun en sa maniere, & suivi enfin cette verité, avoient changé de mal en  
 „ bien. Ainsi, (poursuit ce Pontife, en faisant une juste application de  
 „ ces deux Exemples au sujet des trois Chapitres) on ne doit pas reprocher  
 „ au St. Siege le changement par lequel, après avoir connu la Verité qu'il  
 „ cherchoit, il condamne maintenant les trois Chapitres qu'il approuvoit  
 „ avant que de l'avoir trouvée. „ Il est, ce me semble, très-clair, dit là  
 „ dessus Mr. Maimbourg (15) que le Pape Pelage dit tout nettement & sans  
 „ biaiser en cet endroit, que comme St. Pierre & St. Paul avoient failli  
 „ avant leur changement auquel il falloit s'attacher, aussi Vigile s'étoit  
 „ trompé dans sa Constitution par laquelle il oblige les Fideles à soutenir  
 „ la Doctrine des trois Chapitres. On peut lire, dans l'Ouvrage que j'ai  
 „ cité, la suite des Reflexions de Maimbourg, & l'on verra que cet Auteur  
 „ y demontre la Faillibilité des Papes.

Suite des  
Raisons du  
Pape con-  
tre les  
Schismati-  
ques.

Dans le même Ecrit, Pelage fait usage de l'Autorité de St. Augustin, &  
 de l'exemple du Concile d'Ephese, pour prouver que l'on peut condamner  
 les Morts. Ensuite, il raporte quelques passages de Theodore de Mopsues-  
 te, pour montrer ses erreurs. Il ajoute la Requête des Evêques d'Armenie  
 à Proclus contre lui, les Lettres de Jean d'Antioche, de St. Cyrille, de  
 Rabbula, le temoignage du Prêtre Hesy chius de Jerusalem dans son Histo-  
 re,

(14) Maimbourg, *Traité Histor. des Prerogat. de l'Egl. de Rome.* ch. 7.

(15) *Ibid.*



re, la Loi de Theodose le Jeune. Il vient ensuite à la Lettre d'Ibas, & montre qu'on ne peut la soutenir sans condamner le Concile d'Ephese. Or, comme le Concile de Calcedoine a approuvé celui d'Ephese, il se seroit contredit en approuvant cette Lettre. „ Vous devez donc connoître, ajoute Pelage, où finit le Concile de Calcedoine. Nous savons tous que dans un Concile on ne fait jamais de Canons qu'après les Definitions de Foi. Prenez garde que la Confession de Foi est achevée dans la sixieme action du Concile de Calcedoine, puisque dans la septieme on dresse les Canons; & dans les actions suivantes, on ne traite que des affaires particulieres. Et comme vos Deputez le revoquoient en doute, nous le leur avons fait voir en plusieurs Exemplaires. Encore si on l'examine attentivement, on trouvera que les Canons n'appartiennent pas à la septieme action, comme l'on croit, mais à la sixieme: car on n'y a mis, ni la datte du jour ou de l'année, ni les noms de ceux qui étoient presens; ce qui montre que c'est la suite de la même Action. On voit que la cause de la foi étoit finie dans la sixieme Action, par la souscription des Evêques, & par la priere qu'ils font à l'Empereur de les renvoyer. Dans ce qu'ils reglent ensuite sur les affaires particulieres, il n'y a point de souscriptions. La plupart des Exemplaires Grecs du Concile ne contiennent que six Actions avec les Canons; & dans les Lettres circulaires à l'Empereur Leon, Alipius de Césarée en Cappadoce dit: Je vous declare que je n'ai point lû ce qui s'est fait à Calcedoine touchant les affaires particulieres; car, Thalladius mon Predecesseur, qui assista au Concile, ne nous en rapporta que la Confession de Foi. „

Après cela, le Pape passe au troisieme Chapitre & dit: „ Nous ne condamnons pas tous les Ecrits de Theodore; mais seulement ceux où il combat les douze Articles de St. Cyrille. Nous recevons sa Personne; & quant à ses autres Ecrits, non seulement nous les recevons, nous nous en servons même contre nos Adversaires. „ Mais, disoient les Deputez d'Istrie, Jean d'Antioche a loué Theodore de Mopsueste. Pelage repond: „ Quelquefois les Mechans ont été loués par les Bons. Qu'y a-t'il de pire qu'Origene entre les Heresiarques, & de plus celebre qu'Eusebe entre les Historiens? Et qui ne fait combien il loue Origene? „ Mr. Fleury (16) croit que ce fut St. Gregoire le Grand, alors Diacre & Secretaire de Pelage, qui écrivit cette Lettre, & les deux precedentes, au nom du Pape. Le R. P. Dom Denys de Ste. Marthe (17) est du même sentiment. Mais, le P. Louis Doucin (18) ne voudroit pas l'affurer.

Quoiqu'il en soit, nous savons que les instances réitérées du Pape furent sans effet, & qu'elles ne servirent qu'à rendre les Evêques Schismatiques beaucoup plus intraitables. Elie, Evêque d'Aquilée, & leur Primat, aussi fier pour le moins que Paulin & Macedonius ses deux Predecesseurs, resolut de

Sentiment  
du St. Sie-  
ge tou-  
chant  
Theodore  
de Mop-  
sueste.

Opiniatre-  
té des  
Schisma-  
tiques. On  
leur fait  
violence.  
de

(16) *Hist. Eccl. Liv. XXXIV. § 50.* Voyez aussi Paul Diacre, *Hist. Longobard. Lib. III. c. 20. & 27.*

(17) *Hist. de St. Gregoire le Grand, pag. III. Edit. de Rouen 1700. in 4.*

(18) *Hist. du Nestor. Liv. VI.*



An de J.C.  
586.

L'Empereur défend les violences contre les Schismatiques.

An de J.C.  
589.

Gregoire d'Antioche accusé d'Inceste, se justifie. Jean de C. P. prend le titre d'Evêque Universel.

de ne point démordre: il mourut peu de tems après; & Severe, qui lui succeda, ne fut pas moins zélé pour la defense des trois Chapitres. Ainsi, Pelage II. après avoir employé les voies de la douceur, eut recours à la puissance seculiere. Il engagea Smaragde, alors Exarque, ou Gouverneur d'Italie, à reduire les Istriens. Smaragde, secondant l'Intolerance du Pape, chassa Severe de son Siege d'Aquilée: car, étant venu à Grade, il le tira de l'Eglise, & l'emmena honteusement à Ravenne avec trois autres Evêques d'Istrie, Jean, un autre Severe, & Vindemius; & un Vieillard nommé Antoine, Defenseur de l'Eglise: il les menaça de l'Exil, & par ses violences, il les contraignit, de communiquer avec Jean, Evêque de Ravenne, qui condamnoit alors les trois Chapitres, après avoir été séparé de l'Eglise Romaine pour ce sujet. Au bout d'un an, Severe & les autres retournerent de Ravenne à Grade. Mais, le Peuple & le reste des Evêques Schismatiques, les regardant comme des Apostats, ne voulurent point les recevoir, ni communiquer avec eux (19). Les Schismatiques resisterent à la Persecution avec d'autant plus de fermeté, qu'ils étoient persuadez que c'étoit souffrir le Martyre, que de se laisser maltraiter pour la Defense ces trois Chapitres. L'Empereur Maurice, instruit de la fermeté qu'ils faisoient paroître dans ces circonstances, ne jugea pas à propos de les pousser à bout; persuadé qu'on a tout à craindre d'un Zele de Religion qui se change aisément en Fureur. Il ordonna à Smaragde de ne les plus inquieter, jusqu'à ce que l'Italie fut delivrée du joug des Barbares, & que tous les Evêques d'Occident pussent s'assembler dans un Concile (20). C'étoit agir en très-bon Prince, & en profond Politique, qui fait que le Zele pour la Religion est différent de l'attachement qu'on doit avoir pour elle; & que, pour l'aimer & l'observer, il n'est pas nécessaire de hair & de persecuter ceux qui ne l'observent pas (21). Il est très-certain que l'Esprit d'Intolerance a ruiné les plus puissans Etats; & je ne hazarderai pas beaucoup, si je dis que le bouleversement total de l'Empire Romain vient uniquement de cette maudite Source. Heureusement, on commence à se défaire parmi les Chrétiens (excepté ceux d'Espagne & d'Italie) de cet Esprit d'Intolerance qui les animoit. On s'est mal trouvé en Espagne d'avoir chassé les Mores & les Juifs, & en France d'avoir fatigué des Chrétiens dont la Croyance differoit un peu de celle du Prince.

Environ trois ans après les tristes scenes dont je viens de parler, Gregoire d'Antioche, étant accusé d'Inceste par un Laïque, se justifia dans un Concile assemblé à Constantinople, au mois de Juin de l'an 589. Son accusateur fut battu à coups de nerf, promené par toute la Ville, & banni (22). Mais ce Concile, où Gregoire fut justifié, servit de pretexte au Patriarche Jean le Jeuneur pour prendre le titre d'*Evêque Universel*. Dès que le Pape Pelage l'eut appris, il envoya des Lettres (23), par lesquelles, de l'autorité de St. Pier-

(19) Paul. Diac. Lib. XVIII.

(20) Libell. Episc. 2. Retia ad Mauris.

(21) XLVIII. Lett. Perf.

(22) Evagre, Hist. Eccl. Liv. VI. c. 7.

(23) Greg. IV. Epist. 36. 38.



Pierre, il cassa les Actes de ce Concile; & defendit au Diacre, qui étoit son Nonce auprès de l'Empereur, d'assister à la Messe avec Jean: condamnant absolument le titre d'*Evêque Universel*, comme trop orgueilleux & indigne d'un Evêque quel qu'il fut (24).

Pelage ne s'aveugla guere à ce différent. Une maladie contagieuse causa de grands ravages (25). On donnoit à cette maladie un nom tiré de la partie du Corps qui en étoit ordinairement frappée (26). Pelage en fut attaqué, & il en mourut le 8. de Fevrier de l'an 590. après avoir tenu, dit-on, le St. Siege douze ans & près de trois mois. Il fit de sa maison un Hopital pour de pauvres Vieillards. Il retablit le Cimetiere de St. Hermès Martyr, & rebâtit entierement l'Eglise de St. Laurent, dont il orna le sepulchre de tables d'argent, & revêtit de même celui de St. Pierre. Il fit deux Ordinations au mois de Decembre, & ordonna quatre vingt deux Prêtres, huit Diacres, & quarante-huit Evêques en divers lieux & en divers tems. Il fut enterré dans l'Eglise de St. Pierre (27). Il y a dans Ives de Chartres, & dans Gratien, quelques Decrets attribués à Pelage, & rapportez dans le Recueil des Conciles (28). Mr. Du Pin (29) juge qu'ils sont très-anciens & veritables. Dans le premier, il souhaite qu'on ne choisisse pas des Moines pour les mettre Defenseurs de l'Eglise, parce que les fonctions de cette charge sont très-differentes de la Vie Monastique. Un Moine doit vivre en repos, s'employer à la priere & au travail des Mains: cela est fort éloigné des emplois de celui qui est chargé des affaires de l'Eglise. Il est donc plus à propos d'élever un ancien Moine au Sacerdoce, que de le faire Defenseur. Dans le second, il permet que l'on ordonne Diacre un homme qui, après avoir perdu sa femme, avoit eu des Enfants d'une servante sans l'epouser, quoique cela soit contre les Regles & contre les Canons, simplement à cause de la disette de sujets pour le Clergé. Il ordonne que cette servante sera mise dans un Monastere, pour y faire Profession de continence. Le troisieme est sur l'Electon d'un Evêque. Le quatrieme defend aux Evêques de Sicile d'exiger plus de deux foûs des Paroisses de leurs Dioceses. Enfin, le cinquieme & le sixieme maintiennent les Ecclesiastiques dans la Possession d'être jugez par des Juges Ecclesiastiques, conformément aux Loix civiles.

J'ajoute à tout ce que j'ai dit, que Pelage II. a été un des plus honnêtes gens qui ait occupé le St. Siege; & qu'il meriteroit mieux le titre de *Saint*, qu'une infinité d'autres à qui on l'a prodigué.

(24) *Banck, de Tyrannide Pape, cap. 19.*

(25) *Greg. Tur. Hist. Fr. lib. 10. c. 1.*

(26) On la nommoit *Pestis Inguinaria*; & il faut remarquer que le mot *Inguen*, dans le stile des Medecins, signifie la partie du Corps où la Cuisse s'assemble avec la Hanche; ce qu'ils appellent l'Aine en François. Mais, dans Horace, Juvenal, & Martial, *Inguen* denote la Partie honteuse de l'homme ou de la fem-

me. En suivant ce sens, on pourroit conjecturer que la Peste, dont les Historiens nous parlent, étoit une espece de mal Venerien, pour lequel on ne connoissoit point encore de remedes.

(27) *Lib. Pontif. Anast. Bibliot. Platine.*

(28) *To. 5. Concil. pag. 954. 955. & 956.*

(29) *Novv. Bibl. des Aut. Eccl. to. 4. p. 219. Edit de Paris in 8.*

An de J. C.  
589.

An de J. C.  
590.

Mort de  
Pelage II.  
& quel-  
ques unes  
de ses Ac-  
tions.

Decrets  
attribués à  
Pelage.



An de J.C.  
590.MAURICE.  
PHOCAS.  
Empereurs.

St. GREGOIRE I.

CLOTAIRE II.  
Roi de France.

dit LE GRAND.

LXVI. P A P E.

Difficultez  
d'écrire la  
Vie de St.  
Gregoire.

JE tremble à la vuë du travail qu'exige la Vie de St. GREGOIRE. Il s'agit de représenter toutes les principales Actions de ce grand Pape: de les représenter en peu de mots & avec exactitude. Ceux, qui m'ont précédé dans ce vaste dessein, ont eu un grand avantage, dont je suis privé. Ils ont pu donner à la matiere toute l'étendue que demande l'importance du Sujet. Ils ont pu s'engager dans des Discussions interessantes, & qui ont dû leur meriter l'indulgence du Public pour les fautes qu'ils ont commises. S'ils ne se font pas distinguez du côté de l'exactitude Historique, ils ont brillé du côté de la Critique. Mais, je ne saurois trouver cette alternative. Réduit à la fonction d'Abbreviateur d'une Histoire très-curieuse, j'ai mille ecueils à éviter. Si je manque de goût dans le choix, si je donne du Galimatias, si je supprime des faits singuliers, le Public inexorable ne me tiendra pas compte de mes peines. En vain dirois-je pour ma justification, que d'autres Ecrivains habiles ne sont pas exempts des mêmes Defauts: ce seroit beaucoup si de cent Lecteurs il s'en trouvoit trois assez raisonnables pour m'excuser. Il me semble pourtant qu'on devroit considerer, que *c'est peut-être le plus mal aisé de tous les Ouvrages de plume, que celui de bien abréger* (1). Mais enfin, je suis engagé trop avant pour reculer. Il faut courir les risques de ma temerité, & redoubler mes efforts pour répondre à l'attente du Public.

Naissance  
& Parens  
de St. Gre-  
goire. Ses  
Emplois.

Saint Gregoire, qui a depuis merité le surnom de Grand, nâquit à Rome, d'une famille Patricienne, également considerable par la Noblesse, & par la Sainteté. Son Pere se nommoit Gordien: il étoit Sénateur, & possédoit de grandes Richesses. Il avoit épousé une Dame de Distinction nommée Silvie, qui fut Mere de Gregoire, & qui est honorée comme Sainte le 5. de Novembre. Il descendoit en ligne directe du Pape Felix IV. ainsi que je l'ai remarqué ailleurs (2). Nous ne savons rien de son Enfance, ni de son Education: mais, nous savons qu'il donna de bonne heure des preuves assurées de ce qu'il seroit dans la suite. Il fit paroître tant d'habileté dans l'exercice de la Charge de Sénateur, que l'Empereur Justin le Jeune le créa Prêteur de Rome. Chacun fait que le Prêteur étoit le principal Magistrat de cette grande Ville; & l'on peut aisément conjecturer quel étoit

(1) Bayle, *Dict. Crit. Art.* Achille, remarque C.(2) Paul. Diac. *Joan. Diac. Vit. Sti. Greg.*Lib. 1. c. 26. *Martyr. Rom.* 3. Nov. Voyez ci-devant la *Vie de Felix IV.*



étoit le merite de Gregoire, par le choix qu'on fit de lui pour exercer les fonctions de cette importante charge, dans un tems d'horreur & de calamitez pour l'Italie.

An de J. C.  
590.

En effet, Gregoire de Tours, contemporain de notre Gregoire, dit (3) qu'il n'y avoit à Rome personne qui le surpassât dans la connoissance de la Grammaire, de la Dialectique, & de la Rhetorique. „ Gregoire, dit „ Paul Diacre (4), avoit un Esprit & un Jugement mûr pour l'Etude, dès son „ bas âge. On le voioit dès lors fort soigneux de s'attacher aux paroles „ sententieuses des Anciens; & quand il entendoit dire quelque chose digne „ d'être retenuë, il prenoit soin de la retenir, aiant une memoire heureu- „ se. „ Il dit lui-même (5) qu'il s'étoit toujours plû dans la conversation des vieillards, pour profiter de leur sagesse. D'ailleurs, on peut croire, ce semble, qu'il fut élevé d'une maniere bien differente de celle dont on eleve aujourd'hui pour l'ordinaire les Enfans des Grands, à qui l'on inspire plûtôt des Maximes d'Orgueil, de faux honneur, d'interêt, capables d'entretenir & de fortifier en eux l'Amour propre, que les Vertus Chrétiennes & les Principes de la Religion qui les détruisent (6).

Portrait de  
son Cœur  
& de son  
Esprit.

Comme Gregoire étoit destiné aux principales Dignités du Senat, il ne faut pas douter qu'on ne lui eut enseigné de bonne heure la Jurisprudence, & ses Lettres font assez connoître combien il y étoit versé. Il ne lui manquoit que d'entendre la Langue Grecque (7). Il sçut allier en vrai Philosophe l'Amour des Lettres à celui de la Vertu; & il cultiva les sciences & la pieté au milieu des Grandeurs. Mais, il s'apperçût bien-tôt des Difficultez sans nombre que l'on rencontre à chaque pas quand veut servir Dieu dans le Monde. Il avoit crû que son cœur seroit à l'épreuve d'une vie splendide; & que s'il tenoit à l'Etat & à sa Dignité par l'éclat des habits de soye & des pierreries qu'il étoit obligé de porter, il ne tiendrait interieurement qu'aux Biens celestes. Le Tumulte des affaires ne le laissa pas long-tems dans cette erreur. Il comprit qu'il ne servoit pas le monde seulement en apparence, & qu'il y tenoit plus qu'il ne pensoit (8). Ainsi, il différa long-tems son entiere conversion. Il eut de la peine à se defaire de l'habitude qu'il avoit contractée d'être magnifique en toutes choses; & ce fut le grand obstacle qu'il eut à surmonter, lorsqu'il forma la Resolution de vivre dans la Retraite.

Son sa-  
voir, &  
les difficul-  
tez de son  
entiere  
Conver-  
sion.

Si l'on veut savoir de quelle maniere il s'acquitta des fonctions de Juge, on n'a qu'à examiner les éminentes Qualitez qu'il apporta à la charge de Préteur quand il y entra: un Esprit éclairé, une grande maturité de Jugement, une profonde Sagesse que nulles Passions ne troubloient, une grande intelligence des Loix, un desinteressément parfait, un amour extrême de la justice. On peut lire, dans la plupart de ses Lettres & de ses autres Ouvrages,

Son Inte-  
grité.

(3) *Greg. Tur. lib. 10. Hist.*

(4) *In Vita Greg.*

(5) *Greg. Mag. Dial. 1. c. 9.*

(6) *Dom Denys De Ste. Marthe, Hist. de*

*St. Greg. le Grand, pag. 16.*

(7) *Greg. Mag. Lib. VI. Epist. 29.*

(8) *Joan. Dias. in Vita Greg.*



An de J. C.  
590.

Epreuve  
delicate  
où se trou-  
ve Gregoi-  
re : il em-  
ploie ses  
biens en  
fondations  
pieuses, &  
quitte le  
Monde.

Reflexions  
sur ce que  
les Bene-  
dictins  
prétendent  
que St.  
Gregoire a  
été de leur  
Ordre.

les excellentes regles qu'il donne aux Juges, pour remplir parfaitement leurs obligations. On doit être persuadé, qu'il a été le premier à les garder, & qu'il n'en a connu la bonté que par sa propre experience (9).

Enfin, Gregoire se trouva, par la mort de son Pere Gordien, dans une épreuve delicate, où l'Amour du Monde triomphe presque toujours de l'Amour de Dieu. Heritier de tous les biens Paternels, Maître des Richesses immenses que ses Ancêtres avoient accumulées, il voioit un chemin ouvert à des Dignitez plus considerables encore que celles qu'il avoit possédées jusqu'alors. Il avoit même le choix des meilleurs Partis, non seulement de Rome, mais de tout l'Empire. Cependant, il employa ses grands Biens à fonder six Monasteres en Sicile, avec des revenus suffisans. Il en fonda un septieme à Rome dans sa propre Maison, dedié à St. André, & que les Camaldules occupent aujourd'hui: & quittant tout à coup ses riches habits & ses Meubles precieux qu'il donna aux Pauvres, il prit l'habit Monastique. Generosité plus admirable, à mon avis, que celle de quelques Monarques, qui, sous l'ombre du mepris des Grandeurs, ont quitté leurs Couronnes lorsqu'ils n'en pouvoient plus soutenir le poids. Le Monastere de St. André, dont il étoit le Fondateur, fut le lieu qu'il choisit pour sa Retraite. Ce changement surprit les Habitans de Rome; & si quelque belle Heritière avoit jetté les yeux sur lui, elle eut tout lieu d'être plus surprise encore de cette étonnante Metamorphose, que ses voisins ne pouvoient l'être, quoiqu'ils ne le fussent pas médiocrement.

Les Moines se disputent l'honneur d'avoir eu St. Gregoire sous le joug de leur Regle. Le Cardinal Baronius nie qu'il ait été Benedictin; mais, les Ecrivains de cet Ordre l'ont attaqué là-dessus; & le Cardinal a trouvé un Apologiste en la Personne du Pere Antoine Gallon, savant Prêtre de l'Oratoire de Rome (10). Un Anonyme, qu'on dit être Neveu de Mr. Simon, s'est aussi distingué dans cette Dispute savante, & a raillé vivement les Benedictins sur ce qu'ils sont trop liberaux de leur froc. Il les a mal menez dans un petit Ecrit de 66. pages in 12. intitulé: *Critique du Livre publié par les Moines Benedictins de la Congregation de St. Maur, sous le titre de Bibliotheque Divine de St. Jerôme* (11). Les Benedictins de Paris ont refuté ce Livret; & cette Dispute, qui ne paroissoit d'abord qu'un jeu d'Esprit est devenue importante, parce qu'elle a donné occasion au P. Gallon d'objecter aux Benedictins un grand nombre de faux Actes qui avoient été fabriquez au Mont-Cassin sous les noms des Papes & des Princes, & imprimés à Venise (12). Il ne s'agit de rien moins dans ces faux titres, que d'attribuer aux Moines du Mont-Cassin des Possessions & même des Villes entie-

(9) Dom Denys de Ste. Marthe, *Hist. de St. Greg.* ch. 2. p. 32.

(10) Gallonius, *Apologeticus liber pro assertis in Annal. Eccl. Baron. de Monachatu Sti. Greg. Pape advers. D. Constantinum Belletum Monachum Cassinatem*, imprimé à Rome, in 4.

(11) Voyez aussi *Lettres Critiques de Mr. Simon*, publiées par un Gentilhomme Allemand, pag. 118. & suiv.

(12) Ils se trouvent à la fin de la *Chronique du Mont.-Cassin* Edit. de Venise 1513.



tieres (13). C'est le manéage ordinaire des Moines; & c'est par ces fortes de tours, qu'ils ont acquis tant de revenus. Il y a beaucoup d'apparence que leur prétention à l'égard de notre Saint n'est pas fondée sur de meilleurs titres.

Quoiqu'il en soit, St. Gregoire vivoit dans son Monastere sous la Direction de l'Abbé Valentius, qu'il avoit tiré de la Province (14); & il auroit bien voulu demeurer toujours soumis à l'obéissance. Mais, ses freres l'ayant élu pour leur Superieur d'un commun consentement, il se rendit à leurs pressantes sollicitations, & il accepta la Charge d'Abbé (15). Ce fut alors que, s'abandonnant à toute la ferveur de son zele, il s'appliqua tellement au Jeûne, & à l'étude des Livres sacrez, qu'il s'affoiblit l'estomac, & tomboit en syncope, s'il ne prenoit souvent de la nourriture. Deforte que ses grandes abstinences (16), le mirent bien-tôt hors d'état de jeuner, même le Samedi saint, jour auquel, dit Jean Diacre, tout le Monde jeune, sans excepter les petits Enfans. Malgré ses infirmités, il étoit continuellement occupé à prier, à lire, à écrire, ou à dicter. Il se nourrissoit de legumes cruës (17), que lui fournissoit Sainte Silvie sa Mere, alors retirée auprès la porte de St. Paul, au lieu nommé la Celle neuve, ou depuis il y eut un Oratoire en son nom, & un fameux Monastere de St. Sabas. Elle lui envoioit ces Legumes trempées dans une Ecuelle d'argent; que Gregoire fit un jour donner à un Pauvre, n'ayant plus autre chose en main.

On vit éclater son zele pour la conversion des Païens, lorsque, passant par le Marché, il jetta les yeux sur de jeunes Esclaves exposez en vente, d'une blancheur extraordinaire, beaux de visage, parfaitement bien faits, & d'une très-belle chevelure. Il eut la curiosité de demander au Marchand qui les avoit amenez pour les vendre, de quel Pais ils étoient & d'où ils venoient (18). On lui repondit, qu'ils étoient de la Grande-Bretagne, où presque tous les habitans étoient aussi beaux de Visage, & d'une blancheur aussi surprenante. *Ces Insulaires sont-ils Chrétiens?* demanda Gregoire. Le Marchand repondit qu'ils étoient encore enveloppez dans les Tenebres du Paganisme. Cette reponse fit pousser un grand soupir à notre Saint. *Quel sujet de Larmes, s'écria-t'il, que le Prince des Tenebres possède encore des Personnes d'une beauté si ravissante. Faut-il que sous un Visage si charmant ils aient une Ame vuide de la Grace, qui fait toute la beauté de l'Ame!* En interrogeant encore le Marchand, il apprit qu'ils étoient de la Nation des Anglois, du Pais nommé alors *Deiri*, à present dans le Duché d'Yorck. St. Gregoire alla aussi-tôt trouver le Pape Benoit, & le pria instamment d'envoier dans la Bretagne des Ministres de la Parole de Dieu: & comme il favoit que personne n'y voudroit aller, il s'offrit lui-même, si le Pape le lui permettoit. Il obtint cette permission, mais ce ne fut pas sans peine, parce que le Pape craignoit

An de J.C.  
596.

Gregoire est élu supérieur de son Monastere, ses occupations.

Zele de Gregoire pour la Conversion des Anglois.

(13) Voyez la Critique de la Bibliot. Divine de St. Jérôme.

(14) Cave, Hist. Litter. Scriptor. Eccl. p. 430.

Tome I.

(15) Joan Diac. in Vita Greg. lib. 1. c. 6.

(16) Greg. lib. 3. Dial. c. 33.

(17) Joan. Diac. ibid. c. 9.

(18) Beda, lib. 2. Hist. Angl. c. 1.



An de J.C.  
590.

Gregoire  
veut aller  
convertir  
les An-  
glois. Il en  
est empê-  
ché.

Il est or-  
donné Di-  
acre & en-  
voïé à C.  
P. Il s'op-  
pose, aux  
erreurs du  
Patriarche  
Eutyquius.

Affaires  
dont il  
étoit char-  
gé. Il tient  
en Baptê-  
me un fils  
de l'Em-  
pereur.

gnoit de choquer le Clergé & le Peuple, en consentant à l'éloignement d'une Personne qu'il faisoit leur être si chere.

Gregoire se mit en chemin, sans differer, craignant qu'il ne survint quelque opposition & quelque obstacle à son voiage. C'est ce qui arriva. Les Romains, ne pouvant souffrir son absence, tinrent Conseil, & se partagerent en trois corps qui se posterent sur le chemin par où le Pape pouvoit aller à la Basilique de St. Pierre, & lui crierent: *Vous avez offensé St. Pierre: Vous avez causé la ruine de Rome, lorsque vous avez laissé sortir Gregoire.* Etonné de ces cris, il dépêcha promptement des Couriers pour rappeler Gregoire, qui avoit déjà fait trois journées de chemin, & pressoit les Compagnons d'avancer.

L'année suivante (19), notre Saint fut tiré de sa solitude, & ordonné Diacre de l'Eglise de Rome. Bien-tôt après, le Pape Pelage II. l'envoia à Constantinople, pour obtenir quelques secours contre les Lombards, & surtout, pour appaiser l'Empereur irrité, de ce que Pelage s'étoit fait ordonner sans attendre la confirmation (20): *Car, dit Platine, le Clergé n'osoit alors élire un Pape, si le Prince n'approuvoit le sujet élu.* Le Pape ne pouvoit pas choisir un plus habile homme que Gregoire pour une Negociation si delicate. Notre Saint, malgré son Amour pour la solitude, obéit aux ordres de son Superieur. Il se mit en voiage (21) avec plusieurs Moines de sa Communauté, pour s'exciter à la priere par leur exemple, & se remettre, par leur Compagnie, de l'agitation des Affaires temporelles. Etant à Constantinople, il résista au Patriarche Eutyquius, qui avoit écrit, qu'après la resurrection, notre Corps ne seroit plus palpable, mais plus subtil que l'air: Sentiment, qu'on regardoit comme un reste d'Origenisme. Gregoire eut quelques Conferences avec le Patriarche, qui persista dans son opiniâtreté jusqu'au lit de la mort, où il fit sa Retraction.

Pendant le sejour que Gregoire fit à Constantinople, il eut des liaisons d'Amitié avec de grands hommes, & il s'acquit l'estime de toute la Cour, par sa douceur & par sa bonne conduite; en sorte que l'Empereur Maurice le choisit pour être le Parrain d'un fils qui lui étoit né en 583. On n'est pas informé du Detail de ses Negociations. Jean Diacre s'est contenté de nous renvoyer aux Lettres du Pape Pelage; mais, elles ne nous ont pas été conservées. On ne sauroit pourtant douter, qu'il n'ait été chargé de quelques affaires touchant le Schisme qui divisoit l'Eglise; & que le Devoir de sa charge ne l'ait souvent obligé de solliciter l'Empereur de reprimer les Schismatiques par la voie de l'autorité. Il temoigne lui-même, qu'il étoit accablé d'affaires, dans le tems de sa Residence à la Cour, & même d'affaires seculieres, & temporelles, qui le tenoient dans une perpetuelle agitation (22). Mais, comme nous ne favons pas précisément quelles elles étoient, nous ne nous mêlons pas de deviner.

Gre-

(19) En 578.

(20) Platine, in Pelag. II.

(21) Joan. Diac. Vit. Greg. lib. I. c. 26.

Greg. Praef. Moral. Item lib. III. Dial. c. 36.

(22) Greg. Praef. Moral.



Gregoire aiant été rappellé quelque tems après la mort del'Empereur Tibere II. (23), revint à Rome; &, après avoir rendu compte au Pape de ses Negociations, il demanda la permission de rentrer dans son Monastere. Mais, il fut obligé de s'attacher à Pelage en qualité de Secretaire; & ensuite, il obtint la permission d'aller se renfermer avec ses Moines, pour reparer le tems qu'il croioit avoir perdu au milieu de l'embarras des affaires. Il reprit donc la conduite de son Monastere; & il le gouverna avec une severité dont on ne trouveroit pas aujourd'hui des Exemples, & qui fut même portée si loin, qu'on pourroit la taxer de Barbarie. Mais, notre Saint fit paroître plus d'humanité, dans les maux horribles qui firent de Rome une affreuse solitude. Sa charité lui fit trouver de grandes ressources pour le soulagement des Pauvres, que l'inondation du Tibre, & une violente Peste, faisoient perir de faim & de misere.

Le Pape Pelage étant mort dans ces tems d'horreurs, & de la maladie (24) qui regnoit alors à Rome, le Senat, le Clergé, & tout le Peuple crurent ne pouvoir choisir un Pape plus vigilant, & plus charitable, que le Diacre Gregoire. Mais, l'humilité de notre Saint lui fit prendre toutes les mesures imaginables pour éviter ce fardeau. Bien différent en ce point de ces *Loups béans*, qui courent après les Dignitez de l'Eglise, il écrivit à l'Empereur une Lettre très-pressante, où il le conjure de ne pas confirmer son Election, & d'ordonner qu'on en fit promptement une de quelqu'autre Personne qui eut plus de capacité, de force, & de santé, qu'il n'en avoit. Cette Lettre fut interceptée par le Gouverneur de Rome; & Gregoire, persuadé que, quoiqu'il put faire, son Election seroit approuvée à la Cour, prit le Parti de se retirer dans une solitude, resolu d'y vivre jusqu'à l'Election d'un autre Pape. *Grand exemple*, s'écrie Mr. Maimbourg (25), qui doit confondre la furieuse Ambition de ceux, qui, n'ayant rien d'approchant de la Sainteté, de la Doctrine, & de la suffisance de ce grand homme, qui s'ensevelit tout vivant sous Terre, pour se garantir du Pontificat, comme d'un coup de foudre, font, par leurs brigues scandaleuses, une espece de violence au St. Esprit, pour s'élever contre ses ordres, par des voyes purement humaines & très-peu canoniques, jusques à la premiere place de l'Eglise. Il est impossible de reflexion sur la sainte horreur que St. Gregoire a temoignée en cette occasion, sans avoir pitié de ceux qui se jettent temerairement par la porte de l'Ambition dans les Charges Ecclesiastiques, dont cela seul les rend indignes, quelque talens qu'ils aient d'ailleurs pour s'en bien acquiter. *C'est un mal d'autant plus grand*, dit le R. P. de Ste. Marthe (26), *qu'il est du nombre de ceux dont on ne rougit pas, & dont même on se fait honneur au siecle ou nous vivons.* En un mot, pour met-

An de J. C.  
590.

Il revient à Rome, & gouverne son Monastere avec beaucoup de severité. Sa Charité.

An de J. C.  
590.

Election de Gregoire. Il refuse le Pontificat; & ne l'accepte que par force. Reflexions sur ce fait.

(23) Ce Prince mourut le 14. d'Août 582. Mr. Cave, *Hist. Liter. Script. Eccl.* p. 430. Mr. Maimbourg, *Hist. du Pontif. de St. Greg.* Mr. du Pin, *Nouv. Bibliot. des Aut. Eccl.* 10. 4. suivant le Cardinal Baronius, in *Annal. Eccl.* ne mettent la mort de Tibere II. qu'en 586. En quoi ils ont suivi une fausse Chro-

nologie.

(24) Voyez ci dessus, la Vie de Pelage II. 65. Pape.

(25) Maimbourg, *Hist. du Pontif. de S. Greg.*

(26) Dom Denys de Ste. Marthe, *Hist. de S. Greg. le Grand*, ch. VI. §. 10.



An de J.C.  
590.

mettre sa conscience en repos, il ne faut point arriver aux Elections, & aux Ordinations sacerdotales, par la voie des presens, quelque petits qu'ils puissent être (27). Il ne faut pas même y aller par des brigues & par des sollicitations; mais, il faut laisser toute l'affaire à la Liberté de ceux qui doivent choisir. Cela seroit beaucoup plus conforme à l'Esprit de l'Evangile & à la bien-scance humaine (28). Les Ecclesiastiques affamez de Benefices ne s'accomodent pas de cette Morale. Ils disent que si un homme ne s'aide, & ne brigue, on le laisse mourir de faim, sans lui donner aucun Emploi dans la Maison du Seigneur. Ils n'ont pas tout-à-fait tort, à considérer les choses sur le pied qu'elles sont aujourd'hui. Les Benefices ne sont plus la recompense du merite & de la vertu; ils se donnent par faveur à des sujets très-indignes d'entrer dans le sanctuaire. Et ne faut-il pas qu'un homme qui a des talens tache d'en prevenir un autre qui est dépourvû de tout ce qui est nécessaire pour gouverner l'Eglise? Bien loin de censurer ces gens qui s'élevent aux fonctions Pastorales, dans la vûe d'empêcher le mal qu'un autre auroit fait, s'il eut obtenu quelques Dignitez Ecclesiastiques, ne devrions-nous pas être bien aises de ce que l'Eglise paroît une Epouse si aimable aux hommes, qu'ils s'empressent de la servir, & qu'ils s'offrent volontairement à cela, au lieu d'imiter ces Victimes de mauvais augure qu'il falloit trainer à l'Autel?

Fausseté  
avancée  
par un Mi-  
nistre Pro-  
testant.

Pour donner quelque poids à cette dernière Reflexion, il seroit à souhaiter que le Ministère Pierre du Moulin eut prouvé ce qu'il a avancé, ou de mauvaise-foi, ou par ignorance, que *St. Gregoire temoigne n'avoir fait aucune résistance quand on a voulu l'élever au Pontificat; & que même il a remercié ceux qui lui ont procuré cet honneur* (29). C'est une fausseté, que deux de nos Auteurs (30) ont solidement réfutée. Ainsi, c'est un fait constant, que St. Gregoire se donna autant de mouvemens pour éviter le Pontificat, que d'autres pour l'obtenir. Exemple, qui couvrira d'une éternelle confusion ceux qui, sans attendre que le Souverain Pasteur leur ouvre la Porte de la Bergerie, montent par la Fenêtre, & usurpent, sur les Brebis qui lui appartiennent, une autorité qu'à peine il auroient dû accepter si elle leur avoit été offerte.

Gregoire  
est ramené  
par force à  
Rome, &  
contraint  
de monter  
sur le St.  
Siege.

Mais, ce fut en vain que St. Gregoire se retira dans le fonds d'une Caverne. Il y fut (31) découvert, & ramené par force à Rome, où on l'ordonna le 3. de Septembre de l'an 590. Car l'Empereur, à qui le Gouverneur de la

(27) Caspar Zieglerus, de Clerico renitente. Wittebergæ 1684. in 12.

(28) Bayle, *Nouv. de la Rep. des Lettres*. Fevrier 1685. Art. 5.

(29) Du Moulin, *Vie de St. Gregoire I. sur-nommé le Grand*; jointe à celle de S. Leon le Grand, & imprimée à Sedan, chez François Chayer 1650.

(30) Maimbourg *Prof. de l'Hist. du Pontif. de St. Greg.* *Dam Dony de Ste. Marthe, Avert-*

*tissement sur l'Hist. de S. Greg.*

(31) S'il en falloit croire Paul & Jean Diacres, il y auroit eu un Miracle dans la decouverte de notre Saint, & un Miracle tout semblable à celui qui s'opéra lorsque les Mages vinrent adorer Jesus-Christ à Bethleem. Il est dommage que St. Gregoire n'ait pas parlé lui-même de cette Colonne de feu qui parut sur sa Caverne au raport des Ecrivains de sa Vie.



la Ville avoit écrit, aiant approuvé cette Election, le Clergé de Rome crût qu'il ne falloit pas differer l'Ordination, de peur que notre St. ne lui échappât une seconde fois. La Ceremonie se fit, avec un applaudissement general, dans l'Eglise de St. Pierre. Chacun se felicitoit de voir, dans ce grand poste, un homme savant, qui travailloit par lui-même à l'instruction de l'Eglise, soit en écrivant, soit en prêchant, & qui d'ailleurs favoit fort bien menager l'Esprit des Princes en faveur des interêts temporels & spirituels de la Religion (32). J'entrerais avec plaisir dans le detail de cette conduite, sans passer les bornes que je dois me prescrire.

On ne doutoit point dès-lors que l'Ambition la plus demesurée ne fût se couvrir des apparences de la Modestie. On crut qu'il y avoit eu beaucoup d'Hypocrisie, & de Dissimulation, dans toutes les Demarches que Gregoire avoit faites pour éviter son éléction. Quelques-uns débitèrent même qu'il n'avoit eu dessein que d'ajouter, à l'honneur d'une si éminente Dignité, la gloire de l'avoir refusée, & de s'être fait long-tems rechercher. Mais, il paroît que cette accusation étoit fausse, si l'on ajoute foi à ce que le Nouveau Pape dit lui-même dans quelques Lettres (33) qu'il écrivit pour répondre aux complimens que ses Amis lui avoient faits sur sa promotion. Il fit même un Livre (34) exprès pour justifier sa résistance; & il paroît par cet Ecrit qu'il avoit résisté de bonne-foi.

C'étoit la coutume que les nouveaux Papes écrivissent des Lettres Synodales, & envoiasent leur Confession de Foi aux Evêques des Grands Sieges. Gregoire s'acquita de ce devoir dans un Concile qu'il tint à Rome au Mois de Fevrier de l'an 591. Il adressa ses Lettres aux quatre Patriarches d'Orient: il leur declare, qu'il recoit & revere les quatre Conciles Generaux, comme les quatre Evangiles, & qu'il porte le même respect au cinquieme Concile (\*); condamnant, sans les nommer, les Defenseurs de trois Chapitres. Il temoigne qu'il desere à l'Autorité des Conciles, & même en ce qui regarde les Personnes qu'ils ont condamnées: „ parce, dit-il, que qui-  
„ conque presume de delier ceux que les Conciles lient, ou de lier ceux  
„ qu'ils ont deliez, bien loin de detruire l'Autorité des Conciles, il se de-  
„ truit & se perd lui-même. „ On n'a plus aujourd'hui le même respect pour ces Saintes Assemblées; & l'on a vû souvent des Papes, qui ont osé porter une main sacrilege, non seulement sur les Saints Canons auxquels ils doivent être réellement soumis; mais encore sur les Loix Divines que les Anges & Dieu-même sont obligez d'observer. Quelle horreur! que des Papes ne craignent pas de s'attribuer le Droit impie de dispenser des Loix Divines & Ecclesiastiques! Pourroit-on nier que les Protestans ne soient bien fondez à trouver, dans cette infame Prétension, une évidente Preuve d'Anti-Christianisme?

An de J. C.  
590.On accuse  
Gregoire  
d'Hypocri-  
sie.An de J. C.  
591.Lettres  
Sinodales  
de St. Gre-  
goire: son  
respect  
pour les  
Canons.

St.

(32) Bayle, *Dict. Crit. Art.* Gregoire I. dans le Texte.(33) Greg. *Lib. 1. Epist.* 3. 4. 5. 6. 7. 27. 30. 41.(34) C'est le fameux *Pastoral* qui est divisé

en 4. Parties. Gregoire l'écrivit pour répondre à Jean, Evêque de Ravenne, qui l'avoit repris avec amitié de ce qu'il s'étoit caché pour éviter le Pontificat.

(\*) Noris, *Dissert. Hist. de Synodo V. S. 5.*



An de J.C.  
591.  
Plan de sa  
Conduite.

St. Gregoire étoit bien éloigné de s'attribuer un Droit si contraire à l'Evangile, & à la Tradition Apostolique. Il différoit encore de ses Successeurs, & même de quelques-uns de ses Predecesseurs, par une modestie, & par des Vertus qui n'approchent pas, depuis plusieurs Siecles, du prétendu Siege de St. Pierre. Il eut un soin tout particulier de regler sa Maison, & sa propre Personne, selon le Precepte de l'Apôtre (35). Il ne se servoit même (36), pour le Culte Divin, que d'Ornemens d'un prix mediocre; & ses Successeurs conserverent cette louable coutume, pendant quelque tems. Ses vêtemens communs étoient encore beaucoup plus simples. Rien n'étoit plus modeste que les Meubles de sa Maison; & il ne retint à son service que des Clercs & des Religieux. Par ce moien, son Palais devint une espece de Monastere, où il n'y avoit point de gens inutiles. Tout, dans cette Maison, respiroit une vie Angelique. Je ne parle pas de la Charité de Gregoire. Elle surpasse tout ce que j'en pourrois dire. Il n'emploioit les Revenus de son Eglise, qu'au soulagement des Pauvres; & tous ses talens étoient consacrez à l'Instruction de son Troupeau. Aussi, condamnoit-il ces Pasteurs muets, dont les Brebis n'entendent ni ne connoissent la voix. Et qu'eut-il dit des Prelats de nos Jours, qui dissipent leurs immenses Revenus en folles Depenses, & souvent même en Debauches de toute sorte; & dont quelques-uns n'ont jamais vû les Eglises qui fournissent à leur Luxe?

Ses Soins  
pour l'E-  
glise.

Dès le commencement de son Pontificat, il étendit ses soins sur les Eglises de Sicile, qu'il exhorta à tenir tous les ans des Conciles pour regler les affaires Ecclesiastiques. Il écrivit (37) en même tems à Justin, son ami particulier, qui étoit Gouverneur de la Sicile, que si Rome, par sa negligence, manquoit de bleds, il feroit coupable de la Mort & de la Desolation de tout un grand Peuple. Et comme les Romains étoient alors affligez d'une infinité de maux, les chatimens de Dieu, qu'ils éprouvoient, fournirent à St. Gregoire plusieurs occasions de les exhorter à la Penitence, & de leur ouvrir souvent les Portes de l'Enfer, pour les fraper d'une crainte salutaire, en fixant leur attention sur la rigueur des jugemens de Dieu.

Suite du  
Schisme  
d'Istrie,  
terminé  
par St.  
Gregoire.

Malgré les exhortations, & les violences, les Evêques d'Istrie persiftoient dans le Schisme dont j'ai deja parlé plusieurs fois. L'honneur de rendre la Paix à l'Eglise étoit reservé à St. Gregoire; mais, ce ne fut qu'avec beaucoup de peines qu'il vint à bout de ce dessein. Il trouva beaucoup de resistance, même en France, en Espagne, en Lombardie, à Naples, & dans la Pouille, contre ce que les Schismatiques appelloient l'Herefie du V. Concile. St. Gregoire avoit convoqué un Concile (38) à Rome, il avoit ordonné à Severe d'Aquilée de s'y trouver pour traiter de la Réunion de cette Eglise. L'autorité de l'Empereur Maurice avoit été interposée pour cela, & il étoit venu de la Cour une Jussion à Severe d'aller à Rome, & un Commandement aux Officiers de l'Empereur de l'y faire conduire

(35) *S. Paul, 1. Epit. à Timoth. c. 3. v. 5.*

(36) *Joan. Diac. lib. 2. c. 1.*

(37) *Epist. 2. Greg. Mag.*

(38) *Reg. Greg. Lib. 1. Epist. 10.*



re de gré ou de force. Severe fit écrire tous les Evêques de sa Province à l'Empereur Maurice (39), pour lui remontrer, que le Pape, étant leur Partie, ne pouvoit être leur Juge. Enfin, ils se plaignoient pathetiquement des violences qu'on avoit exercées contr'eux, sur les sollicitations de l'Evêque de Rome, pour les obliger à condamner les trois Chapitres. Maurice aiant reçu les plaintes, & craignant que si on pouffoit les Schismatiques à bout, ils ne se jettassent entre les mains des Lombards, manda à St. Gregoire, que la confusion où étoient les choses en Italie ne permettoit pas que l'on usât de rigueur à l'égard de ces Evêques: qu'il falloit les laisser en repos, & attendre un tems plus propre à les reduire (40). Romain, Exarque de Ravenne, fut chargé de tenir la main à ce qu'ils ne fussent plus inquietez. Il s'acquitta de cette commission en galant homme; & le Pape Gregoire, fâché de voir anéantir ses projets pour la Réunion des Evêques d'Istrie, disoit de lui, que *les Armes des Lombards avoit moins fait de tort au St. Siege, que la Malice de Romain*: c'est ainsi que le Pape qualifioit la Tolerance de l'Exarque. On n'en doit pas être surpris, vû que mille preuves de fait nous apprennent, que les violences les plus excessives n'ont jamais été regardées du Clergé, que comme une *Sainte Rigueur*; & Gregoire étoit Clerc en ce point autant qu'aucun Prelat que je connoisse. Ses Maximes touchant la Contrainte de la Conscience n'ont pas été uniformes, & il donnoit quelquefois dans un grand relachement. Il n'approuvoit pas que l'on contraignit les Juifs à se faire baptizer, & il approuvoit que l'on contraignit les Heretiques à revenir à l'Eglise (41): tant il est difficile d'avoir des regles pour une chose si contraire à la Raison (42). Les voies de la rigueur & de la contrainte étant donc fermées au Pape, il eut recours à la persuasion, & il vint heureusement à bout de réunir les Schismatiques. En cette occasion, il mit en pratique la belle Maxime qu'il a établie dans quelques-unes de ses Lettres, que ce n'est point par la violence, mais par la predication, qu'il faut convertir: que Dieu veut que le sacrifice qu'on lui fait de l'esprit & du cœur soit volontaire; & que ceux qui se convertissent par contrainte & par nécessité retournent à leur vomissement. Mais, il fourroit un grain Fanatisme dans cette belle Morale; car, il vouloit en même tems, que l'on surchargeât d'impôts ceux qui refusoient de se convertir. Je suis contraint d'écarter les Reflexions que ces Principes contradictoires font naître dans ma pensée: j'ai dessein d'éviter la longueur. Il suffira de remarquer que les Donatistes, dont j'ai parlé dès le commencement de cet Ouvrage, inquieterent notre Pape dans le cours de la même année 591. On vit en cette occasion, que si Gregoire avoit des sentimens équitables, il ne les mettoit pas toujours en pratique; puisqu'il exhorta le Patrice Gennadius, Gouverneur d'Afrique, à reprimer séverement l'orgueil & l'insolence des Donatistes (43).

Intoleran-  
ce de Gre-  
goire. Ses  
Maximes  
sur la Con-  
trainte.

L'an-

(39) *Libell. Episc. 2. Retia ad Mauris.*

(40) *Mauris. Epist. ad Greg.*

(41) *Maimbourg, Hist. du Pontific. de S. Gre-  
goire.*

(42) Voyez là-dessus les judicieuses Reflexions de Mr. Bayle, *Dict. Crit. Art. Gregoire I. Rem. E.*

(43) *Greg. Lib. 1. Epist. 72.*



An de J.C.  
592.

Conver-  
sion des  
Lombards.

L'année suivante, il fit les mêmes exhortations à Colomb, Evêque de Numidie (44). Mais, une affaire plus importante attira son attention d'un autre côté: je veux parler de la Conversion des Lombards. Après la mort de leur Roi Autharis, la Reine Theodelinde épousa Agilulfe alors Duc de Turin, qui embrassa la Foi Catholique par complaisance pour son Epouse; & les Lombards, qui étoient encore, ou Idolatres, ou Ariens, firent profession de la vraie foi avec lui (45). Ce grand changement fut l'œuvre de St. Gregoire, qui en temoigna une joye extraordinaire, se felicitant de l'extinction presque totale de l'Arianisme, dans lequel tout le Monde entier s'étoit vû successivement enveloppé. Aussi, depuis ce tems-là, notre Pape eut soin de cultiver les bonnes Graces de la Reine Theodelinde, comme il paroît par plusieurs Lettres qu'il lui écrivit; & lorsqu'il scût que les Schismatiques l'avoient prévenuë en leur faveur, il n'oublia rien pour la detromper.

Le Pape  
retablit  
Adrien de  
Thebes.

Au mois d'Octobre de la même année, St. Gregoire retablit Adrien Evêque de Thebes, que Jean Archevêque de Larisse avoit depôsé injustement. Adrien avoit appellé de cette sentence à l'Empereur, qui avoit commis l'examen de cette affaire à Honorat, Diacre de l'Eglise Romaine, & Apocryfiaire du Pape à Constantinople. Le Procès aiant été soigneusement examiné, Adrien fut renvoyé absous. Mais, on obtint ensuite un autre ordre de l'Empereur par lequel cette cause fut renvoyée à Jean, Evêque de la premiere Justinienne en Illyrie. Adrien, aiant été condamné par de nouveaux Juges, en appella au Pape, & se plaignit des injustices qu'il avoit souffertes de son Metropolitan & de son Primat. Gregoire examina toutes les procedures, & trouva les sentences prononcées contre Adrien de Thebes, irregulieres dans la forme, & injustes dans le fond. Desorte qu'il les cassa, & retablit Adrien dans son Siege. On (46) produit cette Histoire comme un exemple notable de l'Autorité du St. Siege. Mais, les Protestans (47) n'en demeurent pas d'accord.

An de J.C.  
593.

Sabinien  
Nonce à  
C. P.

Au mois de Juillet de l'an 593. St. Gregoire envoya pour Nonce à Constantinople Sabinien, qui fut depuis son Successeur. Il le chargea de plusieurs Lettres, par lesquelles il le recommanda aux Personnes puissantes qui étoient de ses Amis. Vers ce même tems, il écrivit à Domitien, Evêque de Melitine, Metropole d'Armenie, & Parent de l'Empereur Maurice; qui avoit écrit à St. Gregoire sur quelques explications Morales de l'Ecriture, & sur le peu de succès de son zele pour la Conversion de Cosroës, Roi de Perse.

Loi contre  
les Soldats  
Moines.  
Opposi-  
tion & hu-  
milité de  
St. Gre-  
goire.

L'Empereur Maurice avoit fait, l'année precedente, une Loi portant défense, à ceux qui auroient exercé des Charges publiques, d'entrer dans le Clergé, ni dans les Monasteres; & à tous ceux qui étoient marquez à la main,

(44) *Epist.* 33. *lib.* 2.

(45) *Annal. Mediol. Sigon. Lib.* 1. *de Regno Italico.*

(46) *Le Card. du Perron, dans sa Replique*

*au Roi de la Grande Bretagne, Liv.* 1. *ch.* 25.

(47) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Empi ad an.* 592.



main, comme Soldats enrollez, d'embrasser la Vie Monastique. St. Gregoire reçut cette Loi par un Ecuyer de l'Empereur, nommé Longin; & il ne pût alors faire de reponse, étant malade. Mais, au mois d'Août de l'an 593. il écrivit à l'Empereur une Lettre où il forme quelques Difficultez sur cette Loi: & conclut en ces termes qui marquent son humilité & son obéissance aux Princes: „ Moi, qui parle ainsi à mes Maîtres, qui suis-je, si-non „ un ver de terre? Toutefois, je ne puis m'empêcher de leur parler, voiant „ cette Loi opposée à Dieu: car, la Puissance vous a été donnée d'enhaut „ sur tous les hommes, pour aider les bons Desirs, & faire servir le Royau- „ me de la Terre au Royaume des Cieux . . . . Pour moi, étant soumis à „ vos ordres, je l'ai envoieé dans les diverses parties du Monde; & je vous „ ai representé qu'elle ne s'accorde pas avec la Loi de Dieu. J'ai donc rem- „ pli mon devoir de part & d'autre; puisque j'ai obéi à l'Empereur, & „ declaré mes sentimens pour l'interêt de Dieu. „ Il faudroit, comme l'a remarqué Mr. Maimbourg (48), que ces termes de soumission fussent écrits sur le Marbre & sur l'Airain, dans les endroits les plus exposez au Public, afin que tout le monde apprit, par l'Exemple d'un si grand Pape, l'Obéissance qu'on doit aux Puissances que Dieu a établies sur Nous. Mr. de Marca (49) a prétendu que le Pape avoit empêché l'effet de cette Loi. Mais, cette opinion n'est nullement fondée; outre qu'elle a été refutée par un très-habile homme (50).

Le respect de St. Gregoire pour les Puissances ne se bornoit pas aux Princes Orthodoxes. Il n'avoit jamais manqué aux Rois d'Italie, bien que ces Princes fussent Heretiques. C'est ce que l'on voit dans toutes ses Epitres. Il a toujours rendu l'honneur & l'obéissance qu'il devoit à ses Souverains, sans examiner quelle Religion ils suivoient. „ Cela fait bien voir, dit Mr. „ Maimbourg (51), ce que de savans hommes ont prouvé si clairement „ qu'on n'en peut plus douter, savoir qu'on a supposé à St. Gregoire ces „ Epitres dans lesquelles il veut que tout Roi, tout Prelat, tout Juge, qui „ sera negligent à conserver les Privileges que ce Pape donne à l'Abbaye de „ St. Medard de Soissons, & à trois autres Monasteres d'Autun, soit privé „ de sa Dignité, separé, comme Destruéteur de l'Eglise, de la Commu- „ nion des fideles, & du Corps & du Sang de Jesus-Christ; qu'il soit en- „ fin accablé de tous les Anathêmes dont on a foudroié jusqu'alors tous les „ Heretiques, damné comme Judas, & mis avec lui dans le fond des Enfers, „ s'il ne fait penitence & ne se reconcilie avec les Moines. Des termes aussi „ extravagans que ceux-ci, & si éloignez de l'Esprit & du Stile de St. Gre- „ goire, sont tout seuls capables de decouvrir l'Imposture grossiere, & la „ Supposition de ces pretendues Bulles, dont quelques-uns n'ont pas eu hon-

An de J.C.  
593.

Respect de  
Gregoire  
pour les  
Puissances;

(48) Hist. du Pontif. de S. Greg.

(49) Marca, de Concord. Lib. 1. c. 11. No. 9.

(50) Basnage de Flottemanville, Annal. Po-  
Tom. I.

litico-Ecc'. ad an. 593. §. 5.

(51) Traité Hist. des Prerog. de l'Eglise de  
Rome, ch. 29.



An de J. C. 593. „ te de se vouloir servir, pour foumettre au Pape les Couronnes des Sou-  
 „ verains. „

Il donne des avis à Constantius de Milan. Laurent, Archevêque de Milan, étant mort vers le mois de Mars de cette Année, le Pape retablit dans les fonctions du sacerdoce un Prêtre de cette Ville, que l'Evêque défunt avoit excommunié injustement; & il prit des Mesures très-prudentes pour s'assurer si l'élection de Constantius à l'Archevêché de Milan avoit été unanime (52) & Canonique. Il eut soin de suggerer à Constantius, par une Lettre qu'il lui écrivit, divers moïens de se tirer d'affaire en jouant au plus fin avec les Schismatiques, au sujet du V. Concile.

Differend du Pape avec Jean de Ravenne. Jugement sur les Dialogues de St. Gregoire.

L'Evêque de Ravenne affectant de porter le *Pallium*, même dans les Processions, le Pape voulut s'opposer à cet usage, & lui en écrivit deux Lettres très-fortes, qui n'eurent pourtant aucun effet. Ce fut vers le même tems, qu'il composas Dialogues, Ouvrage indigne de la Gravité & du Discernement de St. Gregoire, tant il est plein de Miracles qui ont l'air de Fables, & d'Histoires incroyables, qu'il n'a raportées que sur la bonne-foi d'autrui. Je produirai le Jugement d'un savant Auteur de notre Communion, sur ces Dialogues; car, on ne croiroit pas un Auteur Protestant, qui s'exprimeroit avec autant de sincérité & d'impartialité que Mr. Du Pin. „ Cet Ouvrage, dit-il (53), est divisé en quatre Livres, écrits en forme „ de Dialogue entre St. Gregoire qui raconte ce qu'il a appris, & Pierre „ Diacre qui lui fait de tems en tems quelques demandes sur ces „ Histoires. Le stile n'en est point élevé; les Histoires y sont racon- „ tées d'une maniere simple & grossiere, sans art, ni sans agrément. Les „ interruptions de Pierre sont souvent hors de propos, & toujours fades. Les „ Histoires, qui y sont rapportées, ne sont souvent appuiées que sur la rela- „ tion de quelques vieillards ignorans, ou sur des bruits communs. On y „ fait les Miracles si frequens, si extraordinaires, & souvent pour des cho- „ ses de si peu de consequence, qu'il est bien difficile de les croire tous. Il „ y a des Histoires, que l'on auroit bien de la peine à accorder avec la Vie „ de ceux dont il parle, comme la Prison volontaire de St. Paulin en Afri- „ que, sous le Roi des Vandales. Les Visions, les Apparitions, les Songes „ y sont en plus grand nombre qu'en aucun autre Auteur. „ Melchior Can- „ nus (54) n'avoit pas jugé plus favorablement de cette impertinente Compi- „ lation; & il avoit comparé St. Gregoire à Bede pour le mauvais Gout en „ fait de Miracles. Cependant, le R. P. de Ste. Marthe, voulant s'ériger dans „ un gros volume (55) en Panegyriste de St. Gregoire, n'a pas manqué de faire „ l'Apologie des Dialogues. Il s'en est mal tiré; & par malheur pour lui, il „ se trouvera sujet, avec l'Auteur qu'il defend, aux coups redoutales des bons „ Critiques. Mr. Fleury (56) nous a fait entendre à demi-mot, que ces Dia- „ logues

(52) Greg. Epist. 29. et 30.

(53) Du Pin, *Nouv. Bibliot. des Aut. Eccl.* ch. 7.

To. IV. pag. 325. Edit. de Paris.

(54) Melch. Can. lib. 2. p. 540.

(55) *Hist. de St. Greg. le Grand*, liv. II.

(56) *Hist. Eccl. Liv. XXXV. §. 35.*



logues étoient l'effet d'une fraude pieuse, pour la Conversion de ce qui restoit de Payens, gens grossiers, dit-il, *incapables d'attaquer la Religion par raisonnement, & que les faits merveilleux persuadoient mieux, que les fillogismes les plus concluans.* Peut-être aussi que St. Gregoire étoit tout le premier fortement persuadé de la vérité des Miracles fabuleux qu'il a raportez dans ses Dialogues. On fait que les hommes réussissent admirablement bien à se tromper eux-mêmes quand une fois ils l'ont fortement résolu. „ Un Chrétien, „ dit un ingénieux Auteur Anglois (57), un Chrétien, à force de vouloir „ être dévot, & de s'imaginer qu'il ne peut jamais croire assez, peut, en „ aidant un peu à son penchant, donner une telle étendue à sa foi, qu'il re- „ cevra pour véritables, non seulement tous les Miracles dont l'Écriture „ Sainte fait mention, mais encore ceux que nous n'avons que par Tradition; après quoi, il n'aura pas de peine à embrasser de bonne-foi un Système bien lié de *Contes de Vieilles* (58). „

Malgré la ridicule Crédulité de St. Gregoire, en supposant qu'il agissoit de bonne foi, les Dialogues, dont je parle, furent reçus d'abord avec un applaudissement qui tenoit du prodige. Le goût de ce Siècle-là, & des suivans, étoit entièrement gâté par l'ignorance qui regnoit dans l'Empire, & surtout en Italie. St. Gregoire envoya ce bel Ouvrage à la Reine Theodelinde, & l'on croit qu'elle s'en servit pour la Conversion des Lombards (59); gens tout propres à donner dans ces pieuses fadaïses. Le Pape Zacharie le traduisit en Grec environ 150. ans après; & ils furent tellement du goût des Grecs, qui, comme l'on fait, ont toujours été grands Amateurs du Merveilleux, & inventeurs de Fables, qu'ils donnerent à St. Gregoire le surnom de *Dialogue*. Sur la fin du huitième Siècle, ces Livres furent aussi traduits en Arabe.

Saint Gregoire aiant appris la mort de Natalis, Evêque de Salone, Métropole de Dalmatie, écrivit au Soudiacre Antonin, au Mois de Mars de l'an 593. pour lui faire donner un Successeur. Et comme Natalis étoit mort avant que d'avoir fait juger à Rome son différend avec l'Archidiacre Honorat, qu'il avoit déposé; le Pape écrivit à Honorat, le déclarant absous, & lui ordonnant de continuer ses fonctions. Il fut lui-même élu par le Clergé de Salone, avec l'approbation de Gregoire; mais, un nommé Maxime s'étant aussi fait donner l'Imposition des Mains, & aiant obtenu un ordre de l'Empereur, voulut déposséder Honorat à main armée. Le Pape défendit au Clergé de Salone, par l'autorité de St. Pierre, d'ordonner un Evêque sans son consentement.

Mais, Maxime, appuié des Officiers de l'Exarque de Ravenne, commit plu-

An de J. C.  
593.

Reflexion  
sur la Cré-  
dulité.

Les Dialo-  
gues de St.  
Gregoire  
reçus avec  
applaudis-  
sément.

Brouille-  
ries au su-  
jet de l'E-  
lection  
d'un Evê-  
que de Sa-  
lone.

An de J. C.  
594.

(57) Lettre sur l'Entousiasme, pag. 8.

(58) Pour prouver ce que je viens de dire, Milord, que je vous fasse souvenir d'un Pre-  
lat (l'Evêque de Glocester) non moins distin-  
gué par son Savoir que par sa Piété, qui, com-  
me vous savez, auroit pu vous entretenir des

heures entières de Contes des Fées, dont il étoit en-  
tièrement persuadé. Lett. 9. sur l'Entouf, pag. 9.  
Cet exemple est parfaitement le Portrait de  
St. Gregoire.

(59) Paul. Diac. Hist. Longobard. Lib. IV.  
c. 5.



An de J.C.  
594.

Maxime  
de Salone  
méprise les  
Excom-  
muni-  
cations du  
Pape.  
Conver-  
sion des  
Barbari-  
cins.

Reflexions  
sur les  
Moïens  
dont se  
servoit St.  
Gregoire  
pour la  
Conver-  
sion des  
Hereti-  
ques & des  
Païens.

An de J.C.  
595.

Le Pape  
refuse des

plusieurs violences, qui obligerent enfin le Pape de le suspendre, & Lui & ses Ordinateurs; leur defendant d'approcher de l'Autel sur peine d'Anathème (60). La Lettre de St. Gregoire aiant été affichée publiquement à Salone, Maxime la fit déchirer, & continua d'exercer les fonctions d'Evêque, sans y avoir aucun égard. Dans le même tems, notre Saint Pape travailloit à la Conversion des Barbaricins, habitans de Sardaigne, qui étoient encore dans l'Idolatrie (61). Il y envoya Felix Evêque en Italie, & Cyriaque Abbé de St. André de Rome, parce que Janvier, Evêque de Caillari, Metropolitain de la Province, n'étoit pas assez zelé. Mais, Zabarda, qui commandoit en Sardaigne pour les Romains, seconda puissamment les intentions de St. Gregoire, & offrit la Paix aux Barbaricins, à condition qu'ils se feroient Chrétiens. Cela étoit conforme à la Morale du Pape, qui, mettant une différence entre les Infideles & les Heretiques, vouloit que ceux-ci, principalement quand une Heresie commençoit, fussent punis comme des Rebelles & des Parjures, & que les autres ne fussent contraints qu'indirectement; c'est-à-dire, qu'il falloit traiter *un peu à la rigueur*, & persuader autant par des promesses, des menaces, & des *peines douces*, que par des Discours & des Raisons, ceux qui s'obstinoient dans le Paganisme (62). C'est sur ce pied-là que St. Gregoire traita les Manichéens & les Païens; persuadé, que si la Conversion de quelques-uns n'étoit qu'une feinte, l'Eglise gaignoit toujours beaucoup, en ce que du moins leurs Enfans deviendroient bons Catholiques. Ces deux Manieres de convertir sont également contraires au bon sens (63): & il est indubitable, que l'Epithete de *Maquignons de la Parole de Dieu* (64) doit convenir par excellence à ceux qui suivent ces Maximes dans le Metier de Convertisseurs. Outre qu'il est moralement impossible que les Souverains, qui les autorisent, ne soient entrainés par les Promoteurs de l'affaire dans des Demarches (65), où non seulement il y ait beaucoup d'injustice; mais aussi beaucoup de bassesse. C'est à quoi les Princes & les Ministres devroient faire attention, pour n'être pas les Dupes du Clergé fanatique & ambitieux, qui emploie tout pour avoir les *coudées franches* par l'extirpation de l'Heresie; évitant avec soin le blâme de la Persecution, dont il noircit la reputation des Monarques Superstitieux. Cela est si vrai, que St. Gregoire s'exprime avec beaucoup de reserve sur ce point delicat, tout persecuteur qu'il étoit dans le fond de l'Ame. De-là viennent les Contradictions pitoiables de sa Morale sur la Contrainte.

L'Imperatrice Constantine demanda à Gregoire des Reliques de St. Paul; mais, le Pape lui repondit, qu'il ne pouvoit ni n'osoit faire ce que l'Imperatrice desiroit, parce qu'il étoit impossible d'approcher & de voir le Corps

du

(60) Greg. Epist. 20. lib. 3.

(61) IV. Epist. 33. III. Epist. 26. &c.

(62) Voyez Thomassin, Traité de l'Eglise, &c. ch. 2.

(63) Ce n'est pas ici le lieu de justifier ce Principe. Je me contente de renvoyer au Commentaire Philosophique sur le Contraintes.

d'entrer.

(64) II. Epist. aux Corinth. 2. vs. 17.

(65) Voyez les Nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Mr. Maimbourg, to. 1. pag. 295. & suiv. & les Nouvelles de la Rep. des Lett. Novembre 1685.



du St. Apôtre, sans être puni de cette temerité (66). Il rapporte plusieurs Miracles aussi sottement inventez que ceux de ses Dialogues. Il se plaint indirectement de Jean le Jeuneur, le plus grand Saint de l'Eglise Grecque, & Patriarche de Constantinople, avec lequel il eut alors un grand differend, voici à quelle occasion. Le Patriarche Jean envoya à St. Gregoire les Actes d'un Jugement qu'il avoit rendu contre un Prêtre accusé d'Herésie. Il y prenoit très-souvent le titre de Patriarche œcumenique; titre orgueilleux, qui déplût fort au Pape. St. Gregoire, voulant garder l'ordre de la correction fraternelle, en fit parler deux fois à Jean par son Nonce; & ensuite lui en écrivit le premier de Janvier Indiction 13. l'an 595. (67). Il le prie de rejeter ce nouveau nom, & de ne pas écouter ses flatteurs qui le lui donnoient. En verité, il avoit raison de s'opposer à l'Ambition du Patriarche de Constantinople; car le mot d'*Oecumenique* signifiant à la Lettre *Universel*, „ il est aisé de voir, dit avec bon sens le R. P. de Ste. Marthe (68), quel „ Montre ce seroit dans la Religion Chrétienne, qu'un tel Evêque. Un „ Evêque ne peut être proprement Universel, qu'à l'exclusion des autres. „ Si son Episcopat s'étend dans toute la Terre, il ne faut point d'autre „ Evêque que lui. Or, cela est directement opposé à l'Ecriture Sainte, qui „ temoigne que le St. Esprit a établi, non un seul Evêque, mais les Evê- „ ques (69) au pluriel, pour gouverner l'Eglise de Dieu; & ces paroles „ montrent que la pluralité des Evêques est d'institution divine. Si l'on „ veut qu'un Evêque puisse être Universel, sans exclure tous les autres Evê- „ ques, parcequ'il peut exercer les fonctions Episcopales dans les Dioceses „ des autres, aussi bien qu'eux; cela est contraire à la Tradition, & à la „ Doctrine des Sts. Peres, qui enseignent qu'il n'y a qu'un seul Trou- „ peau de Jesus-Christ, & un seul Episcopat, dont chaque Evêque a „ reçu & possède solidairement une Partie. „ Je ne crois pas avoir rien lu „ de plus fort dans les Ecrits des Protestans contre l'Universalité de l'Episco- „ pat du Pape; & il y auroit lieu de s'étonner qu'on eut laissé passer, dans ce „ Royaume, des Veritez de cette importance, si d'ailleurs le R. P. de Ste. „ Marthe n'avoit eu soin d'ajouter, immédiatement après les paroles que j'ai „ citées, qu'on a pu dans un autre sens appeller le Souverain Pontife, Evêque ou „ Patriarche Universel, à cause de la superiorité qu'il a sur tous les autres Evêques, „ & de l'autorité qu'il exerce dans toute l'Eglise. Mais, outre que ce Principe „ n'est pas prouvé, on ne peut l'accorder avec ce que dit Mr. Maim- „ bourg (70), que St. Gregoire craignit qu'un jour l'Ambition des Papes, & „ la flatterie de leurs Creatures, ne leur fit prendre le titre d'Universel dans „ une signification qui reduisit les Evêques à la simple qualité de substitués. „ Il est vrai que Mr. Maimbourg ne dit pas cela en propres termes; mais, il a „ donné bon ordre qu'on ne put douter que ce ne fut-là sa pensée (71). Ces

An de J.C.  
595.

Reliques à  
l'Impera-  
trice. Dif-  
ferend sur  
le titre  
d'Evêque  
Univeriel.

(66) III. Epist. 30. Cette Lettre est du mois de Juin 594.

(67) IV. Epist. 38.

(68) Hist. de St. Greg. le Grand, Liv. III. ch. 1. §. 3.

(69) In quo vos Spiritus Sanctus posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei. Act. 20. v. 28.

(70) Hist. du Pontific. de St. Greg.

(71) Bayle, Nouv. de la Rep. des Lett. Fevrier 1686. Art. 7. pag. 190.



An de J. C.  
595.

Le Pape  
s'oppose  
fortement  
à Jean le  
Jeuneur.

Guerre  
avec les  
Lombards.  
Siege de  
Rome.

Le Pape  
propose la  
Paix.

deux Auteurs font donc ensemble un Systeme bien lié de Protestantisme, contre l'orgueilleuse Prétension des Papes, qui veulent s'affujétir toute l'Eglise.

L'Empereur Maurice soutint la vanité de son Patriarche, & il écrivit au Pape en sa faveur. Mais St. Gregoire, qui regardoit cette affaire comme une *Question de foi*, & l'usurpation du titre d'Evêque Universel, comme un *Crime très-grave* (72), repondit à Maurice avec beaucoup de force, mais sans sortir des bornes du respect; & il fit entendre à ce Prince, que Jean le Jeuneur auroit en lui un redoutable Adversaire, s'il ne renonçoit à sa prétension (73). Il écrivit aussi à l'Imperatrice Constantine (74), mais avec plus de liberté: & comme Maxime de Salone meprisoit ses excommunications, il s'en plaignit fortement dans la même Lettre. Il adressa, sur le même sujet, une Lettre commune à Euloge d'Alexandrie, & à St. Anastase d'Antioche, où il leur defend de donner à qui que ce soit le titre d'Evêque Universel (75). Il est vraisemblable que toutes ces Lettres sont de la même date, c'est-à-dire du 1. de Janvier 595. & elles furent envoiées toutes ensemble au Diacre Sabinien.

Cette affaire, toute épineuse qu'elle étoit, ne fut pas la seule qui donna de l'inquietude au Pape. Romain, Patrice, & Exarque de Ravenne, prit sur les Lombards, au préjudice des Traitez, plusieurs Villes d'Italie (76); ce qui les irrita: & Agilulfe leur Roi sortant de Pavie, sa résidence ordinaire, vint avec une puissante Armée reprendre Perouse, & s'avança jusqu'à Rome qu'il assiegea. L'Exarque (77) l'avoit degarnie pour prendre Perouse, en sorte qu'elle manquoit de tout, de Troupes, & de Peuple. St. Gregoire expliquoit alors, dans ses Sermons, les Propheties d'Ezechiel. La terrible nouvelle de l'approche des Lombards l'effraya; mais, il n'abandonna pas le dessein d'instruire son Troupeau. Il étoit Predicateur aussi vigilant que ses Successeurs ont été negligens & oisifs, de même que tous les Evêques, sans en excepter ceux, qui, après avoir obtenu de nos jours des Evêchez par leurs talens pour la Chaire, sont devenus muets tout à coup, dans le tems qu'ils devoient déployer toute leur Eloquence pour prêcher au Peuple les grandes Veritez de la Religion (78).

Le Siege étant formé, & Rome reduite à la dernière extremité, Gregoire fit faire à Agilulfe des Propositions de Paix qu'il écouta; & , pour les faire agréer à l'Exarque, le Pape écrivit au Scholastique Severe (79); que Rome ne pouvoit résister aux Armes des Lombards, & qu'Agilulfe étoit sur le

(72) C'est en ce sens qu'il en écrivit à son Diacre Sabinien, qui residoit à Constantinople. *IV. Epist. 38.*

(73) *IV. Epist. 32.*

(74) *Ibid. Epist. 34.*

(75) *Ibid. Epist. 36.*

(76) *Warnesfrid. Hist. Longob. Lib. 4. c. 8.*

(77) *Greg. IV. Epist. 31.*

(78) Un Gentilhomme Auvergnat, étant

à Paris pour quelques affaires, me rendit une visite. Je le felicitaï de ce qu'on avoit à Clermont un Evêque habile & grand Predicateur. J'ai oui dire, me repondit-il, que quand il n'étoit que P. Massillon, il prêchoit admirablement bien. Mais, il faut que le Roi lui ait coupé la Langue, en lui donnant un Evêché.

(79) *Greg. IV. Epist. 29.*



le point de faire une Paix particuliere avec les Romains. L'Empereur n'approuva pas que Gregoire voulût traiter avec les Lombards; & il lui écrivit une Lettre, où il appelle simplicité sa confiance en leurs paroles.

Les reproches qui touchent l'Esprit sont les plus sensibles; & Gregoire fit voir en cette occasion, que l'humilité triomphe rarement de l'Amour propre. Il se plaignit à l'Empereur que c'étoit l'accuser de sottise sous un nom plus honnête. „ J'avoue, dit-il (80), que je le merite; car, si j'avois été sage, je ne me serois pas exposé à ce que je souffre ici au milieu des Armes des Lombards. „ Il se plaint ensuite que l'on ne le croit pas quand il dit la verité, & ajoute: „ Je passerois volontiers sous silence cette moquerie, si ne vois la servitude de ma Patrie croître à tout moment: mais; je suis sensiblement affligé, que, faute de croire mes avis, on laisse augmenter excessivement les forces des Ennemis. Pensez de moi, Seigneur, tout le mal qu'il vous plaira; mais, ne prêtez pas facilement l'oreille à tout le Monde, sur l'Interêt de l'Etat & la Perte de l'Italie, & croiez aux effets plus qu'aux paroles. „ Cette Lettre est du mois de Juin, de l'an 595. Dans le même tems, Gregoire écrivit plusieurs autres Lettres, dont je ne parlerai pas, pour éviter la longueur.

Au mois de Juillet de cette année, il se tint un Concile à Rome, où le Pape regla divers points de Discipline (81), & jugea l'affaire des Prêtres Jean & Anathase, accusez d'Herefie. Peu de tems après, St. Gregoire écrivit à St. Vigile d'Arles (82) lui accordant le Vicariat des Gaules & le Pallium. Il lui recommande en même tems la Reformation de deux Abus, qui regnoient dans les Gaules & la Germanie; la Simonie & l'Ordination des Neophytes. Il écrivit (83) aussi aux Evêques de Gaule & au Roi Childebert le 12. d'Août 595.; & au Mois de Septembre suivant, il écrivit encore au Roi Childebert & à la Reine Brunehaut sa Mere, pour leur recommander le Prêtre Candide qu'il envoie en Gaule (84).

Je ne parlerai pas encore de la celebre Mission que St. Gregoire envoya en Angleterre au Mois de Juillet de l'an 595. Je renvoie le recit de cet exploit Evangelique au tems que les Missionnaires arriverent au lieu de leur Destination. Mais, je dirai que le Patriarche de Constantinople, ce redoutable Adversaire du Pape, dont j'ai deja parlé, étant mort en reputation de Sainteté, eut pour successeur un homme pacifique nommé Cyriaque (85). Le nouveau Patriarche envoya au Pape, suivant la coutume, sa Lettre Synodale, contenant sa Profession de Foi, & elle fut accompagnée d'une Lettre de l'Empereur, & d'une des Evêques qui avoient ordonné Cyriaque. Le Pape reçût fort bien les Deputez du Patriarche, ne voulant pas rompre l'unité, quoique Cyriaque prit deja le titre d'Evêque Universel; & il les eût même retenu plus long-tems, s'ils n'eussent pressé leur retour, à cause de l'hy-

An de J. C.  
595.

Gregoire découvre son Amour propre dans une Lettre à l'Empereur.

Diverses Lettres du Pape.

An de J. C.  
596.

Cyriaque succede à Jean le Jeuneur. Le Pape lui écrit.

(80) *Ibid. Epist. 21.*

(81) *To. V. Concil. pag. 1198.*

(82) *Greg. IV. Epist. 50.*

(83) *Ibid. Epist. 52. & 53.*

(84) *Greg. V. Epist. 5. & 6.*

(85) *Menol. 2. Sept. Theophil. Lib. VII. Hist. 6. 6.*



An de J.C.  
596.

l'hyver qui approchoit. St. Gregoire écrivit deux Lettres à Cyriaque: une publique (86), pour repondre à la Lettre Synodale, où il approuve sa Confession de Foi: mais il lui dit que pour conserver la Paix, il doit renoncer *au nom superbe & profane*, c'est-à-dire au titre d'Evêque Universel. L'autre est une Lettre (87) familiere, remplie de temoignages d'amitié. Il écrivit aussi à l'Empereur & aux Evêques, & quelque tems après aux Deputés mêmes, pour les tirer de l'erreur où ils étoient: Que Jesus-Christ descendant aux Enfers avoit delivré des peines tous ceux qui l'avoient reconnu pour Dieu: „ Notre Seigneur, dit-il (88), descendant aux Enfers, n'a „ delivré, par sa grace, que ceux qui avoient crû qu'il devoit venir, & „ avoient vécû, selon ses commandemens. „ Il les renvoie à Philastre & à St. Augustin, qui ont mis cette opinion dans le Catalogue des Heresies. Pour moi, je dirai en passant, que l'opinion de la Descente de Jesus-Christ aux Enfers pourroit bien n'être fondée que sur un mal-entendu. Mais, ce n'est pas ici le lieu d'approfondir cette matiere, ni de fortifier ma conjecture. Je laisse aux Theologiens le soin d'en décider.

An de J.C.  
597.

Remarques sur le differend du Pape & du Patriarche de Constantinople.

Vers le même tems, c'est-à-dire dans le cours de l'année 597. St. Gregoire rappella de Constantinople le Diacre Sabinien, son Nonce, qui étoit à la Cour depuis quelques années, & envoya à sa place Anatolius, aussi Diacre de l'Eglise Romaine; mais, il lui defendit de communiquer avec Cyriaque, jusqu'à ce qu'il eut renoncé au titre d'Evêque Universel. Il rendit raison (89) de sa conduite à Cyriaque, à l'Empereur, & aux Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. Mais, il y a d'habiles gens (90) qui blament l'obstination de Gregoire à troubler le repos de l'Eglise pour un titre qu'on avoit donné autrefois à St. Leon le Grand. Et à juger de ce differend par la Relation de Mr. Maimbourg (91), il paroît qu'il n'y avoit qu'une dispute de mots. Il prouve même assez bien son sentiment. „ Mais (92) il „ ne sauroit le faire, sans que, bon gré malgré qu'il en ait, on ne trouve „ là une furieuse Satire contre les principaux Prelats de ce tems-là, l'Evêque „ de Rome & le Patriarche de Constantinople; car, quoi de plus ridicule que „ les Tempêtes qu'ils exciterent, s'il est vrai que leur dispute ne fut qu'une „ vaine question de mot? „ Quel caractere donne-t'on à St. Gregoire en particulier, en supposant qu'il se mit dans un emportement épouvantable pour un rien, pour le sophisme qu'on appelle dans l'Ecole *Ignoratio Elenchi*? Et d'autre côté, si l'on suppose qu'il avoit raison, que doit-on penser de l'Orgueil de ses Successeurs, qui se sont attribué le même titre que St. Gregoire disoit être une marque d'Anti-Christianisme? Voilà comme de petites choses nous jettent souvent dans de grands embarras, & sont sujetes à des consequences terribles. Que nos Controversistes se tirent, s'ils peuvent, de ce mauvais pas. C'est à eux à démêler la fusée.

Du

(86) *Greg. VI. Epist. 4.*

(87) *Ibid. Epist. 5.*

(88) *Ibid. Epist. 15.*

(89) *Ibid. Epist. 24.*

(90) *Basnage de Flottemanville, Annal. Po-*

*litico-Ecl. ad an. 594. §. 3.*

(91) *Hist. du Pontif. de St. Greg.*

(92) *Bayle, Dict. Hist. & Crit. Art. Greg. I. Rem. K. Voyez aussi les Nouv. de la Rep. des Lett. Fevrier 1686 pag. 189.*



Du reste, dans les Lettres que le Pape écrit pour justifier la defense qu'il avoit faite à Anatolius de communiquer avec Cyriaque, il temoigne qu'il ne connoit point Eudoxe, que le Patriarche de Constantinople avoit condamné dans sa Lettre Synodale, & que le St. Siege ne reçoit point l'Histoire de Sozomene, parce qu'elle contient beaucoup de faussetez, & sur-tout parce qu'elle loue beaucoup Theodore de Mopsueste (93). Il est étonnant que notre Pape ne sçût pas ce qu'il étoit presque impossible d'ignorer, qu'Eudoxe avoit été le Chef des purs Ariens sous l'Empereur Constantius. „ Il „ semble donc, selon la judicieuse Remarque de Mr. Fleury (94), que St. „ Gregoire ne fut pas fort versé dans l'Histoire Ecclesiastique: d'autant plus „ que l'éloge de Theodore de Mopsueste, qu'il attribue à Sozomene ne se „ trouve que dans Theodoret; & l'Histoire Tripartite ne laisse pas lieu de „ croire, que l'Histoire de Sozomene fut alors plus entiere, qu'aujourd'hui. „ Mais, il y a apparence que St. Gregoire n'avoit vû cet Eloge que dans „ l'Histoire Tripartite. „

Cependant, les Missionnaires que le Pape avoit fait partir de Rome l'an 595. après beaucoup de retardemens causés par la crainte d'échouer dans le grand dessein qu'on leur faisoit entreprendre, arriverent cette année 597. dans la Grande-Bretagne aux Côtes de la Province de Kent (95), & prirent Terre en l'Isle de Tanet. Ils avoient à leur tête Augustin, Abbé de St. André de Rome, & ils vinrent fort heureusement à bout de la Conversion des Anglois par les secours d'une Femme, selon le train ordinaire des Revolutions de Religion. C'est ce qu'il faut developper, sans rompre le fil de ma Narration.

Dans le tems que St. Gregoire, n'étant encore que Moine (96), avoit temoigné tant de zèle pour la conversion des Anglois, parce qu'il les avoit trouvés parfaitement beaux & bien faits (97), il est vraisemblable, vû les circonstances où ce Peuple se trouvoit alors, qu'un si grand dessein auroit difficilement réussi. Toute l'Angleterre étoit troublée par les Guerres qui se renouvelloient incessamment. Ethelbert, qui regnoit alors dans ce Pais-là, n'avoit pas encore épousé Aldeberge, ou Berthe, fille de Charibert Roi de France. Son Esprit & son cœur ne se trouvoient pas encore disposés à recevoir l'Évangile, & il se trouvoit même peu en état de favoriser le dessein de Gregoire dans un tems où il étoit comme Vassal de Ceolin. Mais, dans la suite, toutes les conjonctures se trouverent également favorables, & concoururent à le faire réussir. Il y a beaucoup d'apparence, dit Mr. de Rapin (98), que la Reine Berthe avoit fait savoir les dispositions où se trouvoit son Epoux, par rapport à la Religion, puisque les Missionnaires eurent ordre de se rendre dans le Royaume de Kent.

Dès

(93) *Greg. VI. Epist. 4. & 31.*(94) *Hist. Eccl. Liv. XXXV. §. 40.* Il cite *Not. Baron. in Martyrol. Rom. 23. Decemb. & Vales. Not. in cap. ult. Theodor.*(95) *Bede, Hist. Angl. lib. 1. c. 25.**Tom. I.*(96) *Mr. de Rapin Thoyras, Hist. d'Angl. Liv. III. pag. 223.* dit que Gregoire étoit Archidiacre; mais, je crois qu'il se trompe.

(97) Voyez ci-devant pag. 353.

(98) *Hist. d'Anglet. Liv. III.*

Aaa

An de J. C.  
597.Ignorance  
du Pape  
dans l'Histoire  
Ecclesiastique.Les Missionnaires  
arrivent  
en Angleterre.Etat des  
Affaires  
d'Angleterre.



An de J.C.  
597.

Disposi-  
tions d'E-  
thelbert  
après avoir  
entendu  
les Missio-  
naires.

Dès qu'ils furent arrivez, Augustin, Chef de la Troupe, fit avertir Ethelbert, qu'il étoit venu lui apporter de bonnes nouvelles, & pour l'instruire de plusieurs choses capables de lui procurer un bonheur éternel. Sur cet avis, Ethelbert les alla trouver dans l'Isle de Thanet, accompagné de la Reine, qui jouoit bien son Personnage dans cette affaire. Le Roi ne voulut les entendre qu'en pleine Campagne, parce qu'il craignoit quelque fortillage, dont il croioit prevenir l'effet par cette précaution (99). Augustin lui parla long-tems, & lui annonça l'Evangile avec beaucoup de force. Ethelbert, s'étant fait expliquer ce que le Moine venoit de lui dire, repondit en ces termes. *Ce que je viens d'apprendre de votre bouche est fort beau, & vos promesses sont magnifiques. Je ne puis pourtant me résoudre à quitter une Religion que j'ai reçue de mes Ancêtres, pour en embrasser une autre qui ne me paroît appuïée que sur le temoignage de certaines gens qui me sont entierement inconnus. Mais, comme je vois que vous n'avez entrepris ce penible voiage, que dans le dessein de communiquer, tant à moi-même, qu'à mes sujets, des biens que vous croiez très-réels & très-estimables, je ne vous renverrai point sans quelque satisfaction. Je prendrai soin que vous soyez traités humainement dans mes Etats, & qu'on vous fournisse tout ce qui sera nécessaire pour votre entretien. Que si quelqu'un de mes sujets, persuadé par vos paroles, desire d'embrasser votre Religion, je ne m'y opposerai pas.* „ C'est, dit un excellent Journaliste (100), c'est ce qu'on peut „ appeller un veritable ami de la verité, un ami sans restriction; au lieu „ que ces Princes qui ne parlent que de rouës, & que de buchers, à ceux qui „ viennent leur annoncer une nouvelle Doctrine, font connoître manifeste- „ ment qu'ils n'aiment point la verité en elle-même & sans reserve, mais seule- „ ment en cas qu'elle soit conforme à leurs préjugés. Ceux, qui aiment la „ verité pour elle-même, ne refusent pas de s'instruire des dogmes d'une „ autre Religion par la crainte de les trouver plus raisonnables que ceux „ qu'ils tiennent de leur nourrice. „

Conver-  
sion des  
Anglois,  
& de leur  
Roi.

Les Missionnaires, appuïés du credit de la Reine, s'établirent à *Dorobern*, qu'on nomme à present *Cantorbery*, & là, ils firent un si grand nombre de Conversions, que le Roi eut la curiosité de s'instruire plus amplement des Dogmes de la Religion Chrétienne. Je laisse à juger, si la Reine *Berthe* negligea de perfectionner son Ouvrage! Enfin, à la persuasion de cette Princesse, & peut-être pour se delivrer des Importunités domestiques d'une Femme qui l'obsédoit éternellement, afin de le faire renoncer à sa Religion, il se convertit un an après l'arrivée des Missionnaires (1), & se fit baptizer. Et comme l'exemple des Rois est toujous très-efficace, soit pour le bien, soit pour le mal, on vit bien-tôt les Païens Anglois se convertir en foule, sans qu'il fut besoin d'user de contrainte. Ce grand fond d'équité naturelle du Roi Ethelbert le porta, quand il fut converti, à laisser une entiere Liberté à ses sujets; bien persuadé que le service qu'on rend à Dieu ne doit pas être forcé. Il se contenta de temoigner plus de bien-veillance à ceux de ses

Belles Ma-  
ximes d'E-  
thelbert.  
Augustin  
veut sou-  
mettre les  
Bretons au  
Pape.

(99) Bede, *Hist. Angl. Lib. 1. c. 25.*

Fevrier 1686. pag. 193.

(100) Bayle, *Nouv. de la Rep. des Lettres,*

(1) Bede, *Flor. Wigorn. G. Thorn.*



ses Sujets qui renonçoient à l'Idolatrie. *Qu'il seroit à souhaiter*, s'écrie Mr. de Rapin (2), *que tous les Princes Chrétiens tinsent la même conduite.* Tel fut le commencement de la Conversion des Saxons en Angleterre. Augustin y fut établi Evêque; & enflé de ses heureux succès, il prétendit, quelques années après, obliger les Bretons à reconnoître la Superiorité du Pape sur toutes les autres Eglises. Il est assez difficile de savoir jusqu'où Augustin avoit dessein de les mener, puisqu'il ne paroît pas qu'il eut reçu des instructions sur ce sujet de la part de Gregoire I. qui étoit bien éloigné d'aspirer à l'excès d'autorité qu'on a depuis attribuée à ses Successeurs. On ne peut pourtant disconvenir que Gregoire ne prétendit que les Eglises de la Grande-Bretagne devoient dépendre de son Siege, puisque dans la Lettre qu'il écrivit à Augustin, il mettoit l'Isle toute entiere sous la Jurisdiction de ce nouvel Archevêque.

Quoiqu'il en soit, Augustin poussa son entreprise avec beaucoup de vigueur. Le moien, qui lui parut le plus propre pour l'exécuter promptement, fut d'engager les Evêques Bretons à s'assembler avec lui, pour délibérer sur ce qu'il avoit à leur proposer. Sa demande lui ayant été accordée, n'oublia rien pour les amener à ce qu'il desiroit d'eux (3). Mais, ni ses promesses, ni ses menaces, ne purent persuader aux Prelats Bretons d'admettre le moindre changement à leurs anciennes Coutumes (4). Il se tint ensuite une Assemblée plus nombreuse; & Augustin ne s'étant pas levé de son Siege pour saluer les Evêques, ceux-ci en conçurent contre lui un Prejugé qui mit des Obstacles invincibles à l'exécution de ses desseins. A insi, par un défaut de civilité, il vit echouer une affaire qui lui avoit causé beaucoup de peine & d'embarras. Ce n'est pas la premiere fois que le violement de certaines formalitez à causé des maux bien plus dangereux.

Dans cette Assemblée (5), Augustin pressant beaucoup les Bretons de se soumettre au Pape, & elevant fort haut les prérogatives du Pontife Romain, Dinoth, Abbé de Bangor, lui repondit de cette maniere: „ Vous nous proposez de nous soumettre à l'Eglise Romaine; mais, ignorez-vous que nous sommes soumis à l'Eglise de Dieu, à l'Evêque de Rome même, & à tout bon Chrétien, par les liens de l'Amour & de la Charité, qui nous font rechercher avec ardeur tous les moiens possibles de les secourir, & de les faire devenir Enfans de Dieu? Nous ne connoissons point d'autre soumission qui nous engage envers celui que vous appelez Pape, & nous serons toujours prêts à lui rendre une pareille obéissance. Mais, quel besoin avons-nous d'aller chercher un Superieur à Rome, puisque nous sommes

An de J. C.  
586.

Assemblée  
du Cleigé  
Breton,  
qui refuse  
de se sou-  
mettre au  
Pape.

Discours  
de Dinoth  
à Augu-  
tin. Re-  
ponse  
d'Augu-  
tin.

(2) *Hist. d'Anglet. Liv. III. pag. 225.* Je cite la belle Edition de Hollande: & c'est à quoi il faut bien prendre garde, à cause des alterations qu'on a faites dans la miserable Edition de France.

(3) *Ufferius, de Primordiis. Bede, Lib. 2. Hist. Angl. c. 2.*

(4) Remarquez qu'il s'agit ici, non pas des nouveaux Convertis de Kent, mais des Bretons, que St. Germain avoit éclairés des lumieres de l'Evangile, ainsi que je l'ai remarqué ci-devant dans la Vie de Celestin I. p. 205.

(5) *Bede. Roger de Hoveden.*



An de J. C.  
597.

„ gouvernez, sous l'Autorité de Dieu, par l'Evêque de Caerleon, qui est au-  
torisé à prendre soin de nos Eglises & de nos affaires spirituelles? „ On  
dit qu'Augustin desespérant de vaincre leur opiniâtreté, après une longue  
dispute, s'écria plein d'indignation: „ Puisque vous refusez d'avoir la Paix  
avec nous, vous aurez la Guerre de la part de vos Ennemis; & , puisque  
vous ne voulez pas vous joindre à nous, pour prêcher les paroles de la vie  
éternelle à vos voisins, vous recevrez la mort de leurs mains. „ On a  
voulu faire passer ces paroles d'Augustin pour une Prédiction qui eut son ac-  
complissement dans le Massacre des Moines de Bangor. En supposant la  
vérité de la Prédiction, il est très-probable que la Vengeance Italienne, &  
ce qu'on appelle la Haine Theologique, concoururent à son accomplisse-  
ment. Voilà en peu de mots ce que fit Augustin en Angleterre, dans l'espace  
de huit ans; car, il mourut en 605. selon l'opinion la plus commune.  
Dès le commencement de sa Mission, il avoit donné avis au Pape des heu-  
reuses dispositions qu'il avoit trouvées dans Ethelbert à son arrivée. Gregoi-  
re fit part de cette bonne nouvelle à St. Euloge, Patriarche d'Alexandrie,  
qui lui écrivoit de tems en tems (6). Mais, auparavant, il avoit écrit à la  
Reine Brunehaut, pour la remercier de la charité qu'elle avoit exercée en-  
vers Augustin (7).

Reflexions  
sur les  
flatteries  
du Pape  
envers la  
Reine  
Brunehaut.

Il est important à mon Sujet de remarquer ici que dans toutes les Lettres  
que St. Gregoire écrivit à la Reine Brunehaut, il la regala de flatteries ou-  
trées, quoiqu'elle fût une très-méchante Princeesse. Il lui donna toujourns  
libéralement les plus excessives louanges (8), jusques-là qu'il n'a point  
fait difficulté d'affirmer, que la Nation Françoisé étoit la plus heureuse de  
toutes, puisqu'elle avoit mérité d'avoir une semblable Reine, douée de  
toutes sortes de vertus & de belles qualitez (9). Preuve, dit un Auteur  
Anglois (10), *du peu de respect que l'Eglise a pour la vérité, & de son affec-  
tion constante pour ses Biens-faiteurs, dont aucun crime, aucune impiété, n'est  
capable de la détacher jamais.* Le Clergé appelle *Saints* tous ceux qui aug-  
mentent ses richesses (11). Le P. Denys de Ste. Marthe (12) a eu mauvai-  
se Grace de prendre le parti d'Apologiste sur les flatteries du Pape envers  
Brunehaut. Car, l'équité nous oblige d'avouer qu'on doit tenir à ce Pape  
un plus grand compte de ses bonnes intentions, que de la complaisance ex-  
cessive qu'il avoit pour cette Princeesse. C'est le sentiment de l'illustre  
Bayle (13). En effet, presque tous les Historiens conviennent que Brunehaut  
étoit la plus méchante Femme de la Terre, mais en même tems la  
plus adroite à s'acquérir le Clergé, parce qu'au milieu de ses crimes les  
plus atroces, elle conserva un Esprit de magnificence extraordinaire envers  
ses

(6) Greg. VII. Epist. 30.

(7) VII. Ind. 1. Epist. 5.

(8) Maimbourg, Hist. du Pontif. de S. Greg.

(9) Greg. lib. 11. Epist. 8.

(10) Le Docteur B. M. Pensées Lib. sur la  
Religion, etc. pag. 218.

(11) Philippe de Commines, Memoires, Liv.  
VII.

(12) Hist. de S. Gregoire le Grand.

(13) Nouvell. de la Rep. des Lett. Fevrier  
1686. pag. 196.



les gens d'Eglise, & en fondations de Temples & de Couvens, sans oublier de demander bien devotement des Reliques au St. Pere; & c'est sa pieté que St. Gregoire loue particulièrement, comme on louera toujours pour cette vertu quiconque fera liberal envers l'Eglise, la Dupe née de ces gens-là, qui quelquefois sont les Dupes à leur tour.

An de J.C.  
597.

Depuis long-tems, St. Gregoire travailloit inutilement à procurer la Paix avec les Lombards, parce que l'Exarque Romain avoit toujours traversé toutes ses négociations; mais, après sa mort, cette Paix tant désirée fut enfin conclüe, pour quelque tems, avec le Roi Agilulfe, par l'Abbé Probus, que le Pape avoit envoie vers ce Prince (14). Gregoire en ecrivit des Lettres de remerciement au Roi, & à la Reine Theodelinde qui y avoit beaucoup contribué par ses soins. Le Roi faisoit presser le Pape de sousscrire le Traité: mais le Pape, pour n'être pas responsable des infractions qu'il prevoit, & demeurer toujours Mediateur entre le Roi & l'Exarque, s'en excusa, & offrit seulement de faire sousscrire un Evêque ou un Archidiacre. Enfin, la Treve (car c'en étoit proprement une, plutôt qu'une Paix) étant conclüe, le Pape en donna avis à Janvier (15) Evêque de Caillari. Il le reprend ensuite des violences qu'il avoit commises par de mauvais Conseils; & ce ne fut qu'après avoir eu des preuves du repentir de cet Evêque, qu'il lui parla avec douceur.

An de J.C.  
598.

Paix avec  
les Lom-  
bards.

L'Evêque (16) de Caprite, aujourd'hui Caorla, petite Isle, au fond du Golfe de Venise, aiant été engagé dans le Schisme des Evêques d'Istrie, pour la defense des trois Chapitres, temoigna d'abord quelque desir de se réunir au Siege de Rome; mais il changea bientôt de sentiment: & son Troupeau, mieux disposé en faveur de l'unité, envoya au Pape demander un autre Evêque. St. Gregoire en ecrivit assez fortement à l'Exarque Callinique, & à Marinien, Evêque de Ravenne, qu'il charge du soin d'ordonner un autre Evêque à Caprite, si celui qui occupoit le Siege de cette Eglise refusoit de se réunir (17). Cela étoit contraire aux ordres donnez prudemment par l'Empereur Maurice, pour empêcher les violences contre les Schismatiques. Mais, le Zèle de l'Orthodoxie, bien ou mal entendu, a-t'il jamais respecté les Souverains? S'il étoit vrai, comme les Esprits forts le debitent, que la Religion n'est qu'une Invention humaine, établie par les Souverains, afin de tenir les Peuples sous le joug de l'obéissance, ne faudroit-il pas avouer que les Princes auroient été pris tous les premiers dans le piège qu'ils auroient tendu? „Car, dit Mr. Bayle (18), bien loin „ que la Religion les rende Maîtres de leurs Sujets, qu'au contraire elle les „ soumet à eux, en ce sens qu'ils sont obligez d'être, non pas de la Reli- „ gion qui leur paroît la meilleure, mais de celle de leur Peuple; &, s'ils „ en veulent avoir une qui soit différente de celle-là, leur Couronne ne tient plus.

Réunion  
des Schis-  
matiques.

La Reli-  
gion sou-  
met les  
Princes à  
leurs Pea-  
ples.

(14) Paul. Diac. Hist. Lib. IV. c. 13. Voyez §. 6.  
aussi les Lettres de Greg. Lib. 7. Epist. 2. 41.  
& 42.

(15) Greg. VII. Epist. 2.

(16) Apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXXV.

(17) Greg. VII. Epist. 9. & 10.

(18) Dict. Hist. & Crit. Art. Abdas,  
Rem. B.



An de J.C.  
599.

„ plus qu'à un filet. „ Nous en verrons d'effroyables Exemples dans la fuite de cet Ouvrage. Malheureux font les Etats, où le Clergé a trop de Credit!

Moiens de  
Conversion.

Vers le mois de Juin de l'an 599. St. Gregoire écrivit à Anatolius, son Nonce à Constantinople, de favoriser en tout ce qu'il pourroit quelques Personnes qui étoient allées à Constantinople pour quitter le Schisme d'Istrie (19). Il écrivit aussi à quelques Personnes puissantes, qui s'emploioient avec Zéle pour la Réunion des Schismatiques (20); & il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit avancer la Paix de l'Eglise. Il procuroit à ceux qui se réunissoient la protection des Puissances; & il faisoit même des Pensions à quelques-uns. Moiens sûrs, pour faire des Conversions promptes & nombreuses; pourvû qu'à l'exemple de notre Saint on ait soin de traiter les opiniâtres avec un peu de rigueur: mais, moiens tout à fait opposés à ceux que Jesus-Christ & ses Apôtres ont mis en usage pour établir le Christianisme.

Maxime  
de Salone  
accuse le  
Pape d'a-  
voir fait  
mourir un  
Evêque;  
& se sou-  
met enfin  
au St. Sie-  
ge.

Malgré toute la Vigilance du Pape, Maxime de Salone méprisoit les ex-communications du St. Siege, & continuoit l'exercice des fonctions Episcopales. Il ôsa même accuser Gregoire d'avoir fait mourir un Evêque; ce qui obligea ce saint Pape d'en écrire ainsi à son Nonce à Constantinople: „ Vous savez, dit-il (21), comme je le ressens, moi, qui suis prêt à mourir plutôt que de voir le Siege de St. Pierre abaissé de mon tems. „ Vous connoissez mon humeur. Je souffre long-tems: mais, quand j'ai une fois résolu de ne plus souffrir, j'affronte gaiement tous les perils. „ J'ai appris, qu'il a envoyé un de ses Clercs dire que l'Evêque Malchus a été tué en Prison, pour l'argent qu'il devoit. Sur quoi vous n'avez qu'un mot à dire à l'Empereur, que si j'avois voulu tremper dans la mort des Lombards, ils n'auroient aujourd'hui, ni Roi, ni Duc. L'Evêque Malchus n'a été, ni emprisonné, ni maltraité: mais, le jour qu'il a été jugé & condamné, le Notaire Boniface l'emmena dans sa Maison à mon insçu. Il y dina & fut traité avec honneur, & mourut subitement la nuit. „ Enfin, après plusieurs Lettres écrites de part & d'autre, Maxime se soumit, & rentra dans la Communion du Pape, le 26. d'Aout 599.

Serenus  
brise les  
Images:  
sentiment  
de Gregoi-  
re sur cet-  
te action.

Dans le cours de la même année, St. Gregoire envoya en Gaule Cyriaque Abbé de son Monastere de Rome, pour faire tenir un Concile. Comme il devoit passer à Marseille, il le recommanda à l'Evêque Serenus, à qui il dit dans la même Lettre (22): „ J'ai appris il y a long-tems, que, voyant quel-  
ques Personnes adorer les Images de l'Eglise, vous les avez brisées & jet-  
tées dehors. Je loue votre zele pour empêcher que ce qui est fait de main  
d'homme ne soit adoré: mais, je crois que vous ne deviez pas briser ces  
Images. Car, on met des Peintures dans les Eglises, afin que ceux qui ne  
savent pas lire voient sur les murailles ce qu'ils ne peuvent apprendre dans  
les

(19) *Greg. VII. Epist. 68.*

(20) *Ibid. Epist. 94. 95. 96. Paul Diac. Lib. VI. Hist. Longob. c. 3.*

(21) *Greg. VII. Epist. 1.*

(22) *Ibid. Epist. 10.*



„ les Livres. Vous deviez donc les garder, & détourner le Peuple de pecher en adorant la Peinture. „

Le Peuple de Marseille étoit plongé dans une ignorance si prodigieuse, & dans une superstition si grossiere, les deux Compagnes inseparables de ce que le Clergé appelle encore aujourd'hui un saint Zèle, que plusieurs se separerent de la Communion de leur Evêque, parce qu'il s'étoit opposé à leur Idolatrie. Le Pape, en étant averti, écrivit à Serenus (23): Qu'il falloit appeler les Schismatiques, & leur montrer, par l'Écriture Sainte, qu'il n'est pas permis d'adorer ce qui est fait de main d'homme. *Si quelqu'un, ajoute-t'il, veut faire des Images, ne l'empêchez pas: defendez seulement de les adorer en aucune façon* (24). Il fait beau voir Dom Denys de Ste. Marthe (25) soutenir, contre les Protestans, que la Doctrine de St. Gregoire sur le Culte des Images est la même que celle de notre Eglise, sur le pied qu'elle est aujourd'hui! C'est vouloir se rendre ridicule aux yeux de toutes les personnes sincères & impartiales. Car enfin, je fais bien que les gens eclairez ne suivent pas à la Lettre la Decision du Concile de Trente sur ce Point, & qu'à l'exemple du celebre Mr. de Condom (26), ils apportent de grands Adoucissmens dans l'explication des Canons de ce Concile. Mais, pourquoi vouloir persuader au Monde que le Sentiment de l'Eglise s'accorde avec ces Adoucissmens? Je suis sincere: j'avouerai ingénûment qu'il n'en est rien, & que notre Pratique sur le Culte des Images dément ce que nos Theologiens avancent pour jeter de la poussiere aux yeux des Hérétiques. Venons à présent au but du Voyage de l'Abbé Cyriaque en Gaule.

Il étoit envoieé dans ce Pais-là pour procurer la Reformation des Abus dont St. Gregoire s'étoit plaint dans ses Lettres à St. Virgile d'Arles, & à la Reine Brunehaut. Il écrivit pour cet effet une Lettre circulaire à quatre des principaux Evêques des Gaules, Syagrius d'Autun, Etherius de Lion, Virgile d'Arles, & Didier de Vienne (27). Il condamne sur-tout les Ordinations Simoniaques, & l'élevation des Laiques à l'Episcopat. Il veut aussi qu'on defende aux Clères, qui sont dans les Ordres sacrez, de loger avec des femmes, autres que celles qui sont exceptées par les Canons, & il recommande les assemblées frequentes du Clergé pour regler les affaires Ecclesiastiques.

Il écrivit une Lettre (28) particuliere à Syagrius, par laquelle il lui accorde enfin le Pallium, qu'il demandoit depuis long-tems; & il donne à l'Eglise d'Autun le premier rang dans la Province, sans préjudice de Lion, qui en est la Metropole. Enfin, ces Lettres furent accompagnées ou suivies de beaucoup d'autres qui toutes concernoient les abus qui s'étoient glifsez dans la Discipline Ecclesiastique, ou quelques affaires particulieres, mais peu importantes (29).

An de J. C.  
599.

Superstition du Peuple de Marseille.

L'Abbé Cyriaque en Gaule.

Lettres de Gregoire aux Prelats de Gaule.

De

(23) Greg. IX. Epist. 9.

(24) Adorare vero Imagines, modis omnibus vita. Greg. ubi supr.

(25) Hist. de St. Greg. le Grand, Liv. IV. ch. I.

(26) Bossuet, Exposit. de la Doctrine Catholique.

(27) Greg. VII. Epist. 111.

(28) Ibid. Epist. 113.

(29) Voyez les Lettres de St. Gregoire, Lib. VII. Epist. 112. 114. 115. 117. 120. & 121.



An de J. C.  
599.

Lettre à  
Leandre.

De Gaule, l'Abbé Cyriaque passa en Espagne, où il portoit des Lettres à St. Leandre, au Roi Recarede, & à Claude, grand Capitaine, très-vertueux, & en qui le Roi avoit beaucoup de confiance (30). Gregoire se plaint à Leandre de la Charge de l'Épiscopat. „ Je ne suis plus, lui dit-il, celui que vous avez connu. En montant au dehors, je suis déchu au dedans. J'avois désiré, suivant les traces de mon divin Chef, d'être l'opprobre des hommes, & l'abjection du Peuple. Maintenant, je suis accablé de cette Dignité onereuse: une infinité de soins m'étourdissent & me déchirent. Mon cœur n'a point de repos; il est toujours plongé dans des pensées basses, sans pouvoir presque s'élever un moment à la contemplation. Mon ame est engourdie, & presque reduite à la stupidité; étant contrainte de s'appliquer aux choses terrestres; & quelquefois même de faire des fautes, par degoût. „ Il finit sa Lettre en marquant qu'il lui envoie le *Pallium*.

Au Roi  
Recarede.

La Lettre au Roi est pleine de Louanges du zèle qu'il avoit montré en procurant la Conversion des Goths ses Sujets: mais, St. Gregoire y ajoute des avis modestes, l'exhortant aux deux vertus les plus rares dans les Princes, l'humilité & la pureté du corps. „ Aiez soin, ajoute-t'il, de ne vous pas laisser surprendre à la colere, & de ne pas faire promptement tout ce qui vous est permis. La Colere, même en punissant les coupables, ne doit marcher qu'après la Raison, & lui obéir comme un Esclave. Quand elle est la Maîtresse, elle fait passer pour justice la cruauté même. „ St. Gregoire loue aussi le Roi de ce qu'ayant fait une Constitution contre les Juifs, il avoit refusé une grande somme d'argent, qu'ils offroient pour obtenir la revocation. Il avoit envoyé des présens à l'Eglise de St. Pierre; & St. Gregoire lui en envoie de son côté, savoir une petite Clef contenant du fer des chaînes de St. Pierre, & une Croix où il y avoit du bois de la vraie Croix, & des Cheveux de St. Jean Baptiste, avec une autre Clef de St. Pierre.

Affaires  
d'Afrique.

St. Gregoire prenoit un soin particulier des Eglises d'Afrique, comme j'ai eu occasion de le faire observer, en parlant de son Zele contre les Donatistes. L'an 599. le Primat de la Province Byzacene, étant accusé d'un crime, l'Empereur ordonna par deux fois, que le Pape le jugeât suivant les Canons: mais Gregoire, voyant les oppositions de quelques Personnes, ne voulut point prendre connoissance de cette affaire; comme il le declara à Jean, Evêque de Syracuse, qui lui en avoit écrit. Il ajoute, parlant de ce Primat (31): „ Quant à ce qu'il dit, qu'il est soumis au St. Siege, je ne fais quel Evêque n'y est pas soumis, lorsqu'il se trouve en faute: quoique, hors de ce cas, tous les Evêques soient égaux selon les Loix de l'Humilité. „ Cette Lettre est environ du mois de Juin 599.

Lettre sur  
les Cere-  
monies.

Vers le même tems, St. Gregoire écrivit encore à Jean de Syracuse une Lettre importante touchant les Ceremonies: „ Un homme, dit-il (32), venant de Sicile, m'a dit, que quelques-uns de ses Amis Grecs & Latins mur-

(30) Voy. *Epist.* 125. 126. & 127. *Lib. VII.*

(32) *Ibid.* *Epist.* 64.

(31) *Greg. VII. Epist.* 65.



„ murmuroient de mes réglemens, sous prétexte de zele pour l'Eglise Ro-  
 „ maine, & disoient: Comment peut-il abaisser l'Eglise de Constantinople,  
 „ lui qui en suit en tout les coutumes? Je lui ai demandé quelles étoient ces  
 „ coutumes, & il m'a répondu: Vous avez ordonné de dire *Alleluia* à la  
 „ Messe hors le tems Paschal: vous faites marcher les Soûdiacres sans tuni-  
 „ ques: vous faites dire *Kyrie eleison*: vous dites l'Oraison Dominicale, in-  
 „ continent après le Canon. Je lui ai répondu, qu'en tout cela, je n'imité  
 „ aucune autre Eglise. „

„ On dit que St. Jérôme a introduit ici, du tems du Pape Damase, de  
 „ chanter *Alleluia* suivant l'usage de l'Eglise de Jerusalem: c'est pourquoi,  
 „ nous avons plûtôt retranché dans notre Eglise la coûtume que les Grecs  
 „ y avoient introduite (33). C'étoit l'ancienne coutume, que les Soû-  
 „ diacres ne portaient que l'Aube, comme il paroît par vos Eglises, qui  
 „ n'ont pas reçu cette coutume des Grecs, mais de l'Eglise Romaine leur  
 „ Mere: & quelqu'un de nos Evêques les avoit fait marcher revêtus de Tu-  
 „ niques. Nous ne disons pas *Kirie eleyson*, comme les Grecs. Chez eux  
 „ tous le disent ensemble: chez nous, il n'y a que les Clercs: le Peuple re-  
 „ pond seulement; & nous disons autant de fois *Christe eleyson*, que les Grecs  
 „ ne disent point du tout. Nous disons l'Oraison Dominicale aussi-tôt après  
 „ le Canon, parce que la coutume des Apôtres étoit de n'en dire point d'au-  
 „ tre pour la consecration; & il m'a paru peu convenable d'y dire une prie-  
 „ re composée par un Savant, & n'y pas dire celle que Notre Seigneur y a  
 „ composée lui-même (34). Chez les Grecs, tout le Peuple dit l'Oraison  
 „ Dominicale; chez nous, il n'y a que le Prêtre. En quoi donc avons-nous  
 „ suivi les coutumes des Grecs? Nous n'avons fait que rétablir nos ancien-  
 „ nes coutumes, ou en introduire de nouvelles, que nous croions utiles. „  
 Et il ajoute, mais sans fondement: „ Quant à ce qu'ils disent de l'Eglise de  
 „ Constantinople, personne ne doute qu'elle ne soit soumise au St. Siege,  
 „ comme l'Empereur & l'Evêque de la même Ville le temoignent conti-  
 „ nuellement. Toutefois, si cette Eglise, ou quelqu'autre, a quelque cho-  
 „ se de bon, je suis prêt à imiter, dans le Bien, mes inférieurs mêmes:  
 „ car, ce seroit une sottise de mettre dans le mépris d'apprendre ce qui est  
 „ meilleur. „

Cette Lettre nous apprend que St. Gregoire avoit déjà reformé l'Office  
 Divin en 599. & comme c'est une des plus celebres actions de son Pontifi-  
 cat, elle merite quelques Eclaircissemens Historiques. Il s'étoit déjà glissé  
 divers Abus dans l'Eglise; & les Apôtres auroient été fort surpris de voir,  
 dans le culte qu'ils avoient fondé sur la simplicité, toute la Pompe, toutes  
 les Ceremonies les plus brillantes du Paganisme. St. Gregoire s'imagina que  
 ce que ses Predecesseurs avoient fait ne suffisoit pas. Il introduisit de nou-  
 velles Pratiques, & de nouvelles Superstitions. Nous avons vû ce qu'il  
 pen-

Nouvelles  
 Ceremo-  
 nies dans  
 l'Eglise.

(33) Voyez Mabillon, *Comm. in Ord. Rom.*  
 c. 15.

(34) Voyez Bona, *Rer. Liturg. lib. I. c. 5.*  
 & alibi.



An de J.C.  
599.

pensoit du Culte des Images, & à cet égard il avoit conservé des sentimens assez purs. Mais, ils'étoit étrangement éloigné de la coutume des Apôtres en d'autres points importants. Ce que l'on croit aujourd'hui du Purgatoire avoit été inconnu aux Apôtres, & aux premiers fidèles. St. Gregoire en fit la decouverte dans ses beaux Dialogues, qu'on peut appeller un pieux Roman. Il établit dans cet Ouvrage (35), qu'il faut croire qu'il y a un Feu purgatif, pour quelques legeres fautes; &, en écrivant sur les *Pséauxmes Penitentiaux*, il dit qu'après la mort, il y en a quelques-uns qui sont condamnés aux supplices éternels, & d'autres qui parviennent à la vie en passant par un feu purgatif. Mais, il allume ce feu, tantôt dans un lieu, & tantôt dans un autre.

Decouverte du Purgatoire.

1. Si l'on examine les circonstances dans lesquelles ce sentiment fut produit, on n'aura aucune peine à se persuader, que ce fut l'effet de la Politique du Pape, homme fin & rusé. Il s'agissoit de convertir les Païens qui demeuroient obstinez dans leur Infidélité: &, pour réussir promptement dans ce grand dessein, Gregoire se prêta en habile homme à leur foiblesse & à leurs prejugez. Chacun sait que les Païens reconnoissoient un Purgatoire; comme Virgile l'a temoigné, lorsqu'il suppose que les Ames aiant été enfermées dans la Prison obscure des Corps, conservent encore je ne sçais quels restes de corruption, lors même qu'elles sont sorties de la vie, & qu'elles sont separées de la Chair. „ Certainement, ajoute ce fameux Poëte (36), „ il n'est pas possible qu'eu égard à leur étroit commerce avec la matiere, „ elle ne leur ait pas imprimé des souillures, qui, d'une maniere inexplicable, se sont enracinées dans elles. Ainsi, pour les purifier de leur ancien attachement, on leur fait souffrir divers genres de peines. Les unes suspendues au grand air, sont le jouet des vents. Les autres expient leurs fautes par l'eau, & les autres par le feu. Nul d'entre nous n'est exempt de son supplice. Ensuite, on envoie quelques Ombres, mais en petit nombre, à l'Elisée, dans ces Champs délicieux, après qu'une certaine révolution d'années a effacé leurs tâches, & retabli dans sa premiere pureté cette portion épurée de la Divinité. Lorsqu'elles ont vû couler mille ans dans ces lieux souterrains, Dieu les rappelle par bandes sur les bords du Fleuve Lethé. „ Il faudroit s'aveugler, disent les Protestans, pour ne pas reconnoître dans ce Passage le Dogme du Purgatoire: Dogme, dont on ne trouve aucune trace dans les Ecrits des Docteurs de l'Eglise, qui ont précédé St. Gregoire; & qu'on chercheroit même inutilement dans la Priere pour les Morts qui étoit en usage dès le tems de Tertullien (37).

St. Gregoire ne veut pas qu'on détruise les Temples.

2. Nous apprenons d'une Lettre de St. Gregoire à Augustin, Apôtre d'Angleterre, de quelle façon l'on doit consacrer les Temples des Idoles au ser-

(35) Greg. Dial. Lib. 4. c. 39.

(36) Virgile, Eneide, Liv. VI. v. 736. & suiv. Je me sers de la Traduction du R. P. Catrou, Jésuite.

(37) Voyez Du Moulin, Augmentation des Eaux de Siloé pour éteindre les Flammes du Purgatoire, in fine.



service du vrai Dieu (38). Il ne faut pas, dit-il (39), détruire les Temples: il suffit de détruire les Idoles. Qu'on fasse de l'eau benite, qu'on en arrose les Temples, qu'on y bâtit des Autels, qu'on y mette des Reliques. Si les Temples ont été bien bâtis, il faut les ravir au Demon, & les consacrer au service du vrai Dieu, afin que les Payens viennent plus librement aux Lieux accoutumés. Ceux, qui ont coutume d'immoler plusieurs victimes aux Demons, pourront en être détournés par quelque solemnité; par exemple, qu'au jour de la dedicace, ou de la mort des Saints Martyrs, dont les Reliques seront-là, ils fassent des Tabernacles de rameaux d'arbres au tour de ces Eglises, & celebrent la solemnité par des festins religieux: qu'ils n'immolent plus d'Animaux aux Diables; mais, qu'à la louange de Dieu, ils en tuent pour manger, & en rendent grâces au Createur. Ainsi, il faut leur laisser quelques jouissances extérieures, afin qu'ils consentent plus facilement aux intérieures.

3. Je ne parlerai pas de diverses Ceremonies peu importantes, ajoutées aux Prières publiques. Divers Auteurs (40) en ont traité sagement, & cette matiere demande des Discussions trop étendues. Je me contenterai de remarquer encore, que St. Gregoire avoit beaucoup d'Attachement à la Psalmodie de l'Eglise. C'est à quoi, dit Mr. Maimbourg (41), il s'appliqua principalement; & il n'y a rien de plus admirable que ce qu'il fit en cette occasion, après avoir composé son Antiphonaire. Quoi qu'il eut sur les bras toutes les affaires de l'Eglise, & qu'il fut accablé de maladies, il prenoit le tems d'examiner de quel air on devoit chanter les Pseaumes, les Hymnes, les Oraisons, les Versets, les Cantiques, les Leçons, les Epîtres, l'Evangile, les Prefaces, & l'Oraison Dominicale. Il institua de plus une Academie (42) de Chantres pour tous les Clercs jusqu'au Diaconat exclusivement. Il leur faisoit des Leçons lui-même: & du tems de Jean Diacre (43), on gardoit avec grande veneration, dans le Palais de St. Jean de Latran, le lit où, étant malade, il ne laissoit pas de chanter; & le fouet avec lequel il menaçoit les jeunes Clercs & les Enfants de Chœur, quand ils ne prenoient pas bien le ton, & qu'ils manquoient aux Notes de son Chant. Mais, un Ministre Wallon (44), a eu tort d'affirmer que l'on voioit encore le fouet avec lequel ce grand Pape menaçoit les Ecoliers de Musique.

4. St. Gregoire avoit une Morale très-rigide par rapport à la Chasteté des Ecclesiastiques; car, il prétendoit qu'un homme, qui avoit perdu sa Virginité, ne devoit point être admis au Sacerdoce; & il faisoit interroger là-dessus les Postulans: mais, il exceptoit de cette nécessité les veufs, pourvu qu'ils eussent été reglez dans leur Mariage, & que depuis fort long-tems ils euf-

An de J.C.  
599.

Son Attache-  
ment à  
la Psalmo-  
die.

Sa Morale  
sur la  
Chasteté  
des Eccle-  
siastiques.  
Fable rap-  
portée  
par les  
Centuria-  
teurs de  
Magde-  
bourg.

(38) *Conformitez des Cerem. Modernes avec les Anciennes. ch. 1.*

(39) *Reg. Greg. Lib. 1. Epist. 71.*

(40) *Bona, Rer. Liturg. Martene, de Antiq. Eccl'es. Ritib. Casalius, de Veter. Christian.*

*Ritib. Mabillon, Comm. in Ord. Rom. &c.*

(41) *Hist. du Pontific. de S. Greg. pag. 327.*

(42) *Greg. Lib. 4. Epist. 44.*

(43) *Joan. Diac. lib. 2. c. 6.*

(44) *Jeremie de Pours, Divine Melodie, pag. 1070. Imprimé en 1644.*



An de J.C.  
599.

eussent vécu dans la continence. Quand il s'agissoit d'élire un Evêque, il recomandoit principalement aux Electeurs de s'informer si celui que l'on proposoit étoit coupable d'Adultere, ou de simple Fornication. Mr. Maimbourg (45) a raporté divers exemples de la severité & de l'exacritude de notre Saint Pape sur ce point. Il ne donna jamais dans le moindre relachement, & aucun Pape n'a eu, ni plus de zele, ni plus de fermeté, que lui, pour faire observer la Loi du Celibat. C'est donc sans fondement que les Centuriateurs de Magdebourg (46) ont debité que Gregoire le Grand, après avoir fait un Decret pour ôter aux Prêtres leurs Femmes, fut obligé de le revoquer, à cause de ce qui arriva dans la suite. Peu de tems après ce Reglement, ce Pape, dit-on, aiant envoie pêcher dans un reservoir qu'il avoit, au lieu de poisson, l'on tira de l'eau six-mille têtes de petits Enfans. Gregoire, connoissant donc que ces Enfans étoient les fruits de l'Incontinence des Prêtres qu'il avoit privez de leurs Femmes, révoqua son Decret, & fit Penitence du Peché qu'il avoit commis. On ajoute que saint Udalric Archevêque d'Ausbourg a écrit ceci au Pape Nicolas; ce qui ne peut pas être, vû que le Pape Nicolas I. étoit mort avant que St. Udalric fut au Monde, & que Nicolas II. n'a été Pape que fort long-tems après la mort de ce Saint (47). Dom Denys de Ste. Marthe (48), a refuté cette Fable par de bonnes raisons; mais, il y a mêlé de la fausse Critique, selon la Remarque du savant Bayle (49). En supposant même la verité du fait, il a été si mal raconté par les Centuriateurs, qu'il a perdu toute vraisemblance entre leurs mains; car, d'un côté, on ne voit ailleurs aucun vestige, ni de la revocation, ni du repentir, qu'ils attribuent à St. Gregoire; & de l'autre il paroît manifestement par les Ecrits de ce Pape, qu'il ne s'est jamais relâché à l'égard de l'Interdiction du Mariage des Prêtres. Tout son relâchement consista à n'exiger point que les Sou-Diacres, qui avoient été ordonnez avant la Decretale (50) de son Predecesseur, fussent contraints de se separer de leurs Femmes, mais il défendit de les élever aux autres Ordres superieurs, & il voulut que les Evêques n'ordonnassent point de nouveaux Sou-Diacres, qu'après leur avoir fait promettre de vivre en continence. A moins donc que l'on n'apporte de bonnes preuves, & de la revocation de la Loi du Celibat, & du repentir de St. Gregoire, & que d'ailleurs on ne fasse voir certainement qu'il y a eu un Udalric, Evêque d'Ausbourg, contemporain de quelcun Pape nommé Nicolas, on ne fera jamais digne de foi, en nous alleguant la Lettre d'un Udalric, & ces six mille têtes d'Enfans trouvées dans le reservoir de St. Gregoire. Voilà ce que j'avois à dire sur les principaux points de la Doctrine de notre Pape touchant la Discipline Ecclesiastique. Il faut à present suivre le fil Historique.

St.

(45) *Hist. du Pontific. de St. Gregoire.*

(46) *Centur. 6. c. 7.*

(47) *Baronius, Annal. Ecclesiast. ad an. 591. §. 19. & seq. Bellarm. de Clericis, lib. 1. c. 22.*

(48) *Hist. de St. Greg. le Grand, liv. 2. chap. 4.*

(49) *Diff. Hist. & Crit. Art. Gregoire I. Rem. 2.*

(50) Celle par laquelle Pelage II. avoit ordonné que tous les Sou-Diacres de Sicile se separassent de leurs Femmes.



St. Gregoire aiant appris qu'il se devoit tenir un Concile à Constantinople, craignit, comme ses Predecesseurs, que l'Autorité de son Siege n'y fut meprisée. De peur qu'on n'y attribuât le titre d'Evêque Universel au Patriarche Cyriaque, il écrivit aux principaux Evêques qui devoient assister à ce Concile, pour les exhorter à ne consentir jamais à ce titre (51). Peu de tems après, il écrivit à l'Empereur Maurice, pour le remercier de trente livres d'or qu'il avoit envoiees aux Pauvres de Rome, par un de ses Officiers (52). „ Il les a fidellement distribuées, dit St. Gregoire, aux Evêques & aux autres pauvres. Et comme plusieurs Religieuses sont venues en cette Ville, fuyant de diverses Provinces, nous avons mis dans des Monasteres celles qui ont pû y trouver place; les autres demeurent à part & vivent fort pauvrement. Nous avons donc crû leur devoir donner ce qui restoit, après avoir assisté les aveugles, les estropiez, & les autres invalides. On a aussi distribué la Paye aux Soldats; ce qui a fait cesser leurs Murmures & attiré des actions de Graces. „

L'année suivante, Gregoire donna une nouvelle preuve de son attachement à l'Orthodoxie, par la condamnation des Agnoïtes, qui attribuoient l'Ignorance à Jesus-Christ. Euloge d'Alexandrie en avoit écrit au Pape, qui lui repondit (52): „ Je n'ai rien trouvé dans vos Ecrits, qu'à admirer; car votre Doctrine est tellement conforme aux Peres Latins, que je ne m'étonne point que le St. Esprit ait été le même dans la diversité des Langues . . . . . Il est très manifeste, ajoute-t'il, que quiconque n'est pas Nestorien, ne peut être Agnoïte. „ En quoi il montre l'absurdité de cette Herefie „ & dit ensuite que le Diacre Anatolius, son Nonce à Constantinople, lui avoit proposé une autre Question, en disant: „ Que repondrai-je, si l'on m'objecte que comme Jesus-Christ étant immortel, a bien voulu mourir pour nous, & étant éternel a bien voulu se soumettre au tems: ainû la sagesse de Dieu s'est chargée de notre Ignorance, pour nous delivrer de l'Ignorance? Je ne lui ai pas encore repondu sur ce point, dit St. Gregoire, aiant été retenu jusqu'ici par une griève maladie: mais je commence, par le secours de vos prieres, à recouvrer la Santé. Au reste, je vous avertis que nous manquons ici de bons Interpretes. Nous n'en avons point qui sachent rendre le sens: ils veulent toujours traduire mot à mot, en sorte que nous avons bien de la peine à entendre leurs traductions. „ Cette Lettre est du mois de Fevrier de l'an 600. Dans une autre du mois de Juillet de la même année, il dit à St. Euloge. „ Il y après de deux ans que je suis au lit, aiant la goutte aux pieds, avec de si grandes douleurs, qu'à peine les jours de Fête puis-je être levé pendant trois heures, & celebrer la Messe. Aussi-tôt après je suis contraint de me recoucher avec une douleur violente. Elle est quelquefois moindre, quelquefois excessive; mais, jamais si foible, qu'elle cesse; ni si forte, qu'elle me fasse mourir. „

An de J. C.  
599.Precautions  
contre le Con-  
cile de C.  
P. Lettres  
du Pape.An de J. C.  
600.Condam-  
nation des  
Agnoïtes.(51) *Greg. VII. Epist. 7.*  
(52) *VIII. Epist. 2.*(53) *Greg. VII. Epist. 42.*



An de J.C.  
601.

Lettre à  
Venance.

Il en écrivoit six mois après à son Ami Venance, qui avoit quitté l'état monastique pour se marier, & qui étoit aussi tourmenté des gouttes : „ Que devons-nous faire, dit-il (54), sinon nous souvenir de nos Péchez, & rendre grâces à Dieu, puisqu'il nous purifie en affligeant cette Chair, & qui nous a tant fait pécher ? La peine présente, si elle nous convertit, est la fin de la faute précédente ; sinon, c'est le commencement de la peine suivante. Il faut donc bien prendre garde que nous ne passions d'un tourment à d'autres ; & considérer la bonté de Dieu, qui nous menace de la mort que nous méritons, sans nous la donner, pour nous imprimer une crainte salutaire de ses Jugemens. Combien de Pécheurs sont demeurés plongés dans leurs crimes jusques à la mort, sans souffrir seulement un mal de tête ; & ont été tout d'un coup frappés, & livrés au feu de l'Enfer ? „

Maux de  
Gregoire.

Au mois de Février de la même année 601. il parloit ainsi de ses maux (55) : „ Il y a long-tems que je ne puis me lever : car, tantôt je suis tourmenté de la goutte, tantôt un certain feu douloureux se repand par tout mon corps, & me fait perdre courage. Je sens tant d'autres incommoditez, que je ne puis les compter. Je le dis seulement en un mot, que je suis tellement imbibé de cette humeur pernicieuse, que la vie m'est une peine : j'attends & je désire la mort comme mon unique remède. „ Il en parle encore ainsi (56) à une Dame nommée Rusticienne, qui étoit aussi affligée de la goutte : „ Je crains que vous ne souffriez de trop grandes douleurs, pour la délicatesse de votre Corps. Vous savez comme j'étois, & cependant l'amertume de cœur, l'affliction continuelle, & la douleur de la goutte, m'ont réduit à un tel point que mon corps est desséché comme dans la sepulture, en sorte que je ne puis plus guère sortir du lit. Si donc la goutte a pu consumer la Masse de mon Corps, que fera-ce du votre, déjà si sec auparavant ? „ Ces paroles font juger que St. Gregoire étoit naturellement grand & puissant. Il marque auparavant, qu'à l'arrivée de celui que Rusticienne envoyoit, il étoit si mal, qu'on desespéroit presque de sa vie.

Ses bon-  
nes quali-  
tez.

Les grandes douleurs, auxquelles Gregoire étoit sujet, le rendoient plus sensible aux maux des autres. Il paroît même par une Lettre à Marinien (57) Evêque de Ravenne, qu'il oublioit, s'il faut ainsi dire, ses propres incommoditez, pour soulager ses Collegues dans leurs souffrances. Et après avoir compati au mal de ses Amis malades, il les encourageoit à profiter de leurs infirmités, ou pour leur avancement dans la Vertu, ou pour leur Conversion. Il fit toujours paroître une égale vigilance dans le soin de son Troupeau, & pour maintenir la Discipline ; & quoiqu'il crut que le malheur des tems obligeoit les Evêques de prendre part aux affaires publiques, comme il faisoit lui-même ; il ne laissoit pas de les avertir de ne se point

(54) VII. Epist. 118.

(55) IX. Epist. 27.

(56) Ibid. Epist. 38.

(57) Ibid. Epist. 28.



point trop appliquer au Temporel: „ Sachez, disoit-il (58) à Janvier de  
 „ Caillari, que vous êtes chargé, non du soin des choses de la Terre, mais  
 „ de la conduite des Ames. Mettez y votre cœur, votre sollicitude, vo-  
 „ tre application. „ Il dit à Romain, Recteur du Patrimoine de Sicile:  
 „ J'ai appris (59), que l'Evêque Basile s'occupe d'affaires seculieres, com-  
 „ me un Laïque, & rend aux Pretroires un service inutile: „ c'est-à-dire,  
 „ selon l'explication la plus vraisemblable, qu'il servoit de Conseiller aux Ma-  
 „ gistrats. „ Parceque cette fonction l'avilit lui-même, continue le Pape, &  
 „ anéantit le respect du Sacerdoce, vous l'obligerez à s'en retirer dans cinq  
 „ jours. „

An de J. C.  
601.

Quelque tems après, Gregoire tint un Concile à Rome, qui mit les Moines  
*bors de Pages*, par les dangereux Privileges qu'on leur accorda. Le Pape  
 defendit (60) aux Evêques de rien de diminuer des biens, terres, revenus  
 ou titres des Monasteres; & leur ôta la Jurisdiction qu'ils doivent naturelle-  
 ment avoir sur les Couvens de leurs Dioceses. Mais, plusieurs Lettres de  
 Gregoire font foi, que quoiqu'il favorisât les Moines au de-là de l'Equité,  
 à quelques égards, il savoit aussi les assujettir à toute la Rigueur de leurs Re-  
 gles: & c'est de cette maniere qu'il empêchoit les desordres & les scandales  
 qui deshonnorent aujourd'hui l'Etat Monastique.

Exemp-  
tions des  
Moines.

Le Prêtre Laurent, que St. Augustin d'Angleterre avoit envoieé à Ro-  
 me trois ans auparavant, fut renvoieé par St. Gregoire en 601. avec plu-  
 sieurs autres Moines, pour soutenir cette Mission (61). Il les chargea de  
 Reponses aux Consultations d'Augustin, & de plusieurs autres Lettres: deux  
 à Augustin même, & quinze pour le recommander aux Evêques de Gaule &  
 aux Princes. Il ne manqua pas d'écrire au Roi de Kent, & à la Reine son  
 Epouse, qu'il nomme Aldiberge, quoique d'autres la nomment Berthe. St.  
 Gregoire commence par la remercier (62) de la protection qu'elle a donnée  
 à Augustin. Il la compare à Sainte Helene, Mere de Constantin; dont  
 Dieu s'est servi, dit-il, pour exciter les Romains à la foi Chrétienne. Il  
 l'exhorte à affermir le Roi son Epoux dans le zele de la Religion, & à ré-  
 parer ainsi le long-tems qu'elle a differé de travailler à sa conversion. Il l'ex-  
 cite à procurer celle de tous ses sujets, & ajoute: „ Vos bonnes œuvres  
 „ sont connues, non seulement à Rome, où l'on prie avec ardeur pour  
 „ votre conservation; mais, en divers lieux, & jusques à Constantinople:  
 „ la Renommée les a portées jusqu'aux Oreilles de l'Empereur. „

Lettres sur  
la Conver-  
sion des  
Anglois.

Quant au Roi Ethelbert, qu'il nommé Aldibert, il l'exhorte (63) à con-  
 server fidèlement la grace qu'il a reçue, à étendre la foi parmi ses sujets,  
 abolir le culte des Idoles, & établir les bonnes mœurs, par les exhortations,  
 les caresses, les menaces, mais principalement par son Exemple, lui propo-  
 sant celui de Constantin. Il l'exhorte à suivre en tout les instructions de

Au Roi de  
Kent.

LE-

(58) VII. Epist. 2.

(59) VIII. Epist. 11.

(60) To. 5. Concil. pag. 1607. Greg. Epist.  
18. Lib. VII.

(61) Beda, Hist. Angl. lib. 1. c. 29.

(62) Greg. IX. Epist. 57.

(63) IX. Epist. 60.



An de J.C.  
601.

A Augu-  
stin.

l'Evêque Augustin, & à s'unir à lui étroitement; enfin, il lui envoie des presens de la part de St. Pierre, qu'il nomme petits, quoiqu'ils fussent magnifiques, pour toucher ce Roi Barbare par des choses sensibles.

L'une des Lettres à Augustin étoit particuliere (64). Le Pape le felicite d'abord de la Conversion des Anglois, & ajoûte: „ Dans cette joye, mon  
„ cher frere, il y a grand sujet de crainte: car, je fais que Dieu a fait par  
„ vous de grands miracles dans cette Nation . . . . . Tandis que Dieu  
„ agit ainsi par vous au dehors, vous devez vous juger severement au de-  
„ dans, & bien connoître qui vous êtes. Si vous vous souvenez d'avoir offensé  
„ Dieu par la Langue, ou par les œuvres, aiez toujours ces fautes presen-  
„ tes à l'Esprit pour reprimer la Gloire qui s'éleveroit dans votre cœur; &  
„ songez que ce don des Miracles ne vous est pas donné pour vous, mais  
„ pour ceux dont vous devez procurer le salut. „ L'autre Lettre (65),  
qui devoit être publique, est pour l'établissement des Evêchez en Angle-  
terre. „ Nous vous accordons, dit-il, l'usage du *Pallium*, seulement pour  
„ la Messe, à la charge d'établir douze Evêques qui vous seront soumis;  
„ ensorte que l'Evêque de Londres soit toujours à l'avenir consacré par son  
„ propre Concile, & reçoive le *Pallium* du St. Siege. Vous enverrez  
„ pour Evêque, à Yorck, celui que vous jugerez à propos: à condition que  
„ si cette Ville & les Lieux voisins reçoivent la parole de Dieu, il ordon-  
„ nera aussi douze Evêques, & sera Metropolitan. Nous nous proposons  
„ de lui donner le *Pallium*, & nous voulons qu'il soit soumis à votre con-  
„ duite: mais, après votre mort, il sera le Superieur des Evêques qu'il aura  
„ ordonnés, sans qu'il depende en aucune maniere de l'Evêque de Londres.  
„ Le rang entre l'Evêque de Londres & celui d'Yorck se reglera suivant  
„ l'Ordination; & ils agiront de concert pour le bien de la Religion. Ou-  
„ tre les Evêques ordonnés par vous & par celui d'Yorck, nous voulons  
„ aussi que tous les Evêques de Bretagne vous soient soumis. „ Le Pape  
joignit à ces Lettres un grand Memoire, pour repondre à onze Articles de  
difficultez proposées par St. Augustin, touchant la Discipline qu'il étoit à  
propos d'établir dans les Eglises d'Angleterre.

Consulta-  
tion des  
Evêques  
d'Iberie.  
Reponse  
du Pape.

Vers le même tems que St. Gregoire envoie une seconde Mission dans les Isles Britanniques, les Evêques d'Iberie le consulterent sur la validité du Baptême des Nestoriens, & demanderent s'il ne falloit point les rebaptiser, lorsqu'ils retournoient au sein de l'Eglise, & s'il falloit se contenter de leur Confession de Foi. Le Pape leur repondit (66): „ Nous avons appris  
„ de nos Peres, que ceux, qui ont été baptizez dans l'Herésie au nom de la  
„ Trinité, sont reçûs au sein de l'Eglise par l'onction du Chrême, par  
„ l'imposition des mains, ou par la seule profession de foi. C'est pourquoi  
„ on reçoit les Ariens en Orient par sa seule imposition des Mains, en Oc-  
„ cident par l'onction; les Monophysites & les autres, par la seule Profes-  
„ sion de foi. Mais, on baptize les Heretiques, qui ne sont pas baptizez au  
nom

(64) IX. Epist. 58.

(65) Ibid. Epist. 15.

(66) Greg. IX. Epist. 51.



nom de la Trinité; comme les Bonosiens qui ne croient pas Jesus-Christ Dieu, & les Cataphryges qui croient que Montan est le St. Esprit. Et il ne faut point craindre de leur réiterer le Baptême qu'ils n'ont pas reçu. Les Nestoriens sont baptizez au nom de la Sainte Trinité; c'est pourquoy il faut seulement les instruire sur la verité de l'Incarnation, afin qu'ils croient que le même Jesus-Christ est fils de Dieu & fils de l'homme, qu'ils confessent publiquement cette verité, qu'ils anathematizent Nestorius, avec tous ses Sectateurs, & qu'ils promettent de recevoir les Conciles que l'Eglise reçoit. Alors, vous devez les admettre sans difficulté, conservant même leurs rangs dans leurs Eglises, pour les ramener plus facilement.

An de J.C.  
691.

Sur ces entrefaites, un Diacre de Numidie se plaignit à St. Gregoire, que son Evêque l'avoit déposé injustement: mais, St. Gregoire averti, que c'étoit pour un crime d'impureté, en écrivit à Colomb, Evêque de cette Province, en qui il avoit une confiance particulière, & lui dit: „ S'il est coupable, qu'il soit enfermé pour faire pénitence: s'il est innocent, qu'il soit rétabli dans son ordre, & l'Evêque severement puni. „ La Lettre est du mois d'Octobre 601.

L'année suivante, il écrivit à tous les Evêques de la Province Byzacene en ces termes (67): „ Il est louable de respecter les superieurs, mais la crainte de Dieu ne permet pas de diffimuler leurs fautes. Il y a long-tems que j'ai appris des choses touchant Clementin votre Primat, qui m'ont percé le cœur. Divers embarras, principalement les Ennemis qui nous environnent, ne m'ont pas donné le loisir de m'en informer. Mais, comme des plaintes si considerables ne doivent pas demeurer sans examen, nous vous exhortons à vous en informer, avec tout le Soins & toute la Vigilance possible, afin que si notre frere est véritablement coupable, il soit puni selon les Canons; & que s'il est innocent, il ne soit pas exposé plus long-tems à des reproches si infames. Que si quelqu'un de vous montre en cette occasion de la lâcheté ou de la foiblesse, qu'il sache que devant Dieu, il se rend coupable des mêmes crimes. „

An de J. C.  
602.Plaintes  
contre  
Clemen-  
tin.

La Reine Brunehaud, & le Roi Théodoric son petit fils, emploierent la médiation de St. Gregoire, pour faire la Paix avec l'Empire. Ils lui parlerent aussi d'un certain Evêque sujet à des maux de tête, qui alloient jusques au délire, & par conséquent ne lui permettoient pas de faire ses fonctions: surquoy le Pape écrivit à Etherius, Archevêque de Lion, pour lui prescrire ce qu'il y avoit à faire dans ce cas embarrassant (68). Et, à la fin de la Lettre à Brunehaud, il declare (69), qu'il a donné les Privileges qu'elle lui avoit demandez, pour les deux Monasteres de l'Hopital qu'elle avoit fondez à Autun. Il y a, dans ces Privileges, des clauses extravagantes, qui les rendent suspects de fausseté, ou tout au moins d'une impudente falsification.

Lettre à  
Etherius  
de Lion.

Peu

(67) X. Epist. 36.

(68) XI. Epist. 7.

Tom. I.

(69) Ibid. Epist. 8.



An de J. C.  
603.

Flatteries  
du Pape  
envers  
Phocas.

Peu de tems après, Phocas s'étant emparé du Thrône par le Meurtre de l'Empereur Maurice, & de ses Enfans, cet execrable Parricide envoya son Image à Rome en 603. Le Pape fit mettre cette Image avec celle de l'Imperatrice Leontia, dans l'Oratoire de St. Cefaire au Palais; & au mois de Juin suivant, il ecrivit à l'Empereur Phocas, pour le feliciter sur son avènement à la Couronne. On ne sauroit excuser la prostitution de louanges avec laquelle il s'insinua dans l'Amitié de l'Usurpateur. Je me servirai des expressions de Mr. Maimbourg, touchant les flatteries de ce Pape, afin qu'on ne m'accuse pas d'y répandre quelque sorte de malignité. „ J'avoue, „ dit l'Historien (70) après avoir fait un portrait affreux du Crime de Phocas, j'avoue que tout ce que je viens de dire peut faire quelque peine à ceux qui après cela liront les trois Eptres (71) que le St. Pontife ecrivit à Phocas & à Leontia sa femme, quand on sçut à Rome ce qui s'étoit fait à Constantinople, lorsqu'il y fut couronné Empereur. Car, il semble que dans toutes les trois il se rejouit, & rend graces à Dieu, de son avènement à la Couronne, comme du plus grand bien qui pouvoit arriver à l'Empire, & qu'il en parle dans les termes du Monde les plus avantageux, comme d'un admirable Prince qui le va faire refleurir, & le rendre très-heureux, en le delivrant de toutes les Miseres dont il a été affligé jusqu'alors. Et il loue Dieu de ce qu'après avoir été sous un rude & facheux joug, on commence à rentrer dans la jouissance d'une douce Liberté sous son Empire. „ Flatteries, indignes d'un homme d'honneur, & principalement d'un Pape (72). Voici les motifs d'un procedé si honteux. Dans une Dispute où il s'agissoit du titre d'Evêque Universel, & de l'égalité des deux Sieges de Constantinople, Maurice s'étoit déclaré pour le Patriarche Jean, & pour Cyriaque son successeur; & le Pape, charmé de se voir delivré d'un Empereur qui n'étoit pas son Partisan, ne vouloit rien negliger pour mettre le nouveau Monarque dans ses interêts (73). Mr. Maimbourg colore le mieux qu'il peut cet étrange procedé: il en cherche plusieurs raisons; mais, il ne dit rien de la veritable que je viens de produire. On n'a presque point d'exemples d'une vertu qui ait été à l'épreuve de la jalousie d'autorité, ou de l'interêt de Parti. Qu'un Prince (74) possede les plus grandes qualitez, mais qu'avec cela il soit contraire à une certaine Eglise; qu'on le chasse, qu'on le tue, elle regarde cela comme une faveur du Ciel: elle baise respectueusement la main humaine qui lui procure cette faveur, & sur-tout lorsque cette main prend le contre-pied de l'autre Prince. On voit alors dans la bouche du Clergé deux Propositions contradictoires: le parti qui perd son Patron ne considere cette perte que comme un malheureux complot des Puissances infernales; il cite les Loix Divines

(70) Maimbourg, *Hist. du Pontif. de S. Greg.* pag. 183.

(71) *Lib. XI. Epist.* 38. 45. & 46.

(72) Cave, *Hist. Litter. Scriptor. Eccl.* pag. 431.

(73) *Pensées libres sur la Religion, &c.* pag. 217.

(74) Bayle, *Diff. Hist. & Crit. Art. Gregoire I. Rem. H.*



nes & les Loix humaines contre la Revolution. Mais, l'autre Parti ne parle que des voies merveilleuses de la Providence, que des soins paternels du Ciel, & se jette à corps perdu sur les Dogmes de la Politique. Mais, je ne sçais si jamais l'on a porté cette prévention à des Infamies semblables à celles de St. Gregoire. Quelle chute! quel aveuglement! quelle lâcheté! Un Pape, qui est si severe contre un pauvre Clerc fornicateur, & qui donne là-dessus des Sentences si terribles, ecrivit à Phocas sans lui temoigner qu'il eut bien voulu que Maurice & ses Enfans n'eussent pas souffert le dernier supplice. Il n'y a point de gens qui crient plus contre les Pyrrhoniens que Messieurs les Gens d'Eglise: & personne n'est plus accoutumé qu'eux à tourner comme un nez de cire toutes les Regles de la Morale, selon l'intérêt reciproque de leur Cause; ce qui, dans le fond, est un Pyrrhonisme très-dangereux. Au reste, la conduite de St. Gregoire est un exemple très-infligé de la servitude où l'on tombe quand on veut se maintenir dans les grands postes.

Année J.C.  
603.

Quelque tems après, ce Saint Pape reçut des plaintes d'Alcyon, Evêque de Corcyre, aujourd'hui Corfou, contre Jean Evêque d'Evrice, ou Evaric en Epire, qui, aiant été contraint de quitter son Siege par les Courfes des Barbares, s'étoit refugié à Cassiope dans l'Isle de Corfou, & avoit usurpé les fonctions Episcopales dans le lieu de sa Retraite. Il surprit même un Ordre de Phocas, qui autorisoit sa prétension: & quoique cet Ordre n'eut point eu d'effet, Alcyon se plaignit à l'Empereur, qui renvoia l'affaire à André, Archevêque de Nicopoli, Metropolitain de l'un & de l'autre; & celui-ci, avec connoissance de cause, maintint Alcyon dans sa juridiction sur la Ville de Cassiope. St. Gregoire confirma ce Jugement; & quoique l'ingratitude de Jean dût le faire chasser de Cassiope, il voulut qu'Alcyon en usât plus humainement, & qu'il y laissât demeurer Jean; à condition qu'il renonceroit par écrit à sa vaine prétension, & que, quand la Paix seroit faite, il retourneroit à son Eglise. St. Gregoire instruisit de cette affaire Boniface son Nonce à Constantinople (75).

Affaire de  
Jean d'E-  
vric.

Firmin, Evêque de Trieste en Istrie, quitta le Schisme, & en ecrivit à St. Gregoire, qui le reçut avec joie, & l'exhorta à demeurer ferme; lui promettant sa protection (76). Et en effet il lui tint parole: car, Severe Evêque de Grade, Chef du Schisme d'Istrie, ne manqua pas de tenter Firmin; & ne pouvant l'ebbranler par les promesses, il excita contre lui une sedition. St. Gregoire en ecrivit ainsi au Patrice Smaragde, Exarque de Ravenne, successeur de Callinique: „ Vous pouvez (77) mieux apprendre „ de près les violences que notre frere Firmin a souffertes; c'est pour „ quoi je vous prie d'envoyer vos Ordres à vos Lieutenants en Istrie, „ pour lui procurer un repos, qui excitera plusieurs autres à suivre son „ Exemple. „

Réunion  
de Firmin,  
Evêque  
Schismati-  
que.

Deux

(75) Greg. XII. Epist. 3.

(76) X. Epist. 37.

(77) XI. Epist. 40.



An de J.C.  
603.

Plaintes  
faites au  
Pape.

Deux Evêques d'Espagne, Janvier de Malaca, & Etienne Prelat d'une autre Eglise, se plainrent au Pape saint Gregoire d'avoir été deposez & chaffez de leurs Sieges, par injustice & par violence. Il envoya sur les lieux le Defenseur Jean, pour juger ces deux affaires, comme delegué du St. Siege; & lui donna deux Capitulaires ou Memoires instructifs, dont le premier porte: „ S'il n'y a (78) aucun crime prouvé contre l'Evêque Janvier, il doit être rétabli dans son Siege; & celui qui a été ordonné à sa place, étant privé de tout Ministère Ecclesiastique, lui sera livré, pour le tenir en Prison, ou nous l'envoyer. Les Evêques, qui ont eu part à son ordination, seront privez pour six Mois de la Communion du Corps & du Sang de notre Seigneur, & feront Penitence dans un Monastere: mais, s'ils viennent en peril de mort, on ne leur refusera pas le viatique. Que si les Evêques disent que la crainte du Magistrat les a fait consentir à cette Deposition, on abregera le tems de leur Penitence. Si celui qui a usurpé le Siege est mort, & qu'un autre ait été ordonné à sa place, sa faute est moindre, par ce qu'il semble avoir succédé à un mort: il pourra être Evêque dans une autre Eglise vacante, & sera seulement exclus de celle de Malaca, sans pouvoir jamais y revenir. Comitiolus (c'est le Magistrat dont on se plaignoit) sera condamné à reparer tout le dommage, que l'Evêque Janvier a souffert par sa violence, & l'Evêque en sera crû sur son serment. „

„ Quant à l'Evêque Etienne, il faut premierement examiner si le Jugement a été rendu dans les formes. Si les temoins ont été différents de ses Accusateurs, s'ils ont depose en sa presence & avec serment; si l'on a écrit le Procès, s'il a eu la Liberté de se défendre. Il faut examiner les Personnes des Accusateurs & des Temoins, leur vie, leur condition, leur reputation. Si ce ne sont point des gens de néant, ou des Ennemis de l'accusé: s'ils ont parlé par oui dire, ou de science certaine. Si l'on a prononcé la sentence en presence des parties. Que si quelques-uns des Chefs d'accusation n'ont pas été prononcez, il faut examiner si ce sont les plus legers, ou les plus griefs.

Extrait de  
quelques  
Loix.

Le second Memoire (79), dont le Defenseur Jean fut chargé, contient les Extraits de plusieurs Loix, pour retablir le Droit sur les principaux Articles de sa Commission, savoir qu'un Prêtre ne doit être jugé que par son Evêque: que la violence commise contre un Evêque dans son Eglise est crime Capital & public, comme celui de Leze-Majesté: que l'Evêque ne doit point être traduit malgré lui devant le Juge Laïque, ni jugé par les Evêques d'une autre Province. Sur-quoi le Memoire ajoute: „ Si l'on dit que l'Evêque Etienne n'avoit ni Metropolitan, ni Patriarche: il faut repondre, qu'il devoit être jugé, comme il l'a demandé, par le St. Siege qui est le Chef de toutes les Eglises. „

Repara-  
tion de  
quelques  
Eglises.

Tant d'affaires importantes, & la plupart fâcheuses, dont nous avons vu St. Gregoire occupé depuis le commencement de son Pontificat, n'empêcherent.

(78) *XI. Epist. 52.*

(79) *XI. Epist. 56.*



cherent pas qu'il n'entreprit de reparer les celebres Basiliques de St. Pierre & de St. Paul. Ce fut dans le dessein d'y faire travailler incessamment, qu'il donna ordre au Sou-Diacre Sabin de faire abattre dans le Pais des Brutiens tout le bois nécessaire, & de le faire embarquer pour Rome (80). Il se servit pour l'execution de cette entreprise du moment favorable de la Paix, qui duroit encore entre les Romains & les Lombards. Comme il falloit faire conduire ces materiaux, par les terres de l'obéissance d'Aroges, Duc de Benevent, à qui le Roi des Lombards avoit donné ce Duché après la mort du Duc Zoton, Gregoire lui écrivit une Lettre de civilité, & le pria de faire contribuer ses Sujets à voiturer les Poutres qu'on avoit préparées, pour reparer les Basiliques des Apôtres. Il écrivit aussi à Maurence grand Maître de la Gendarmerie pour les Romains, afin qu'il favorisât son entreprise. On connoit (81) par ces Lettres & par deux autres écrites sur le même sujet, combien le Pape avoit cet ouvrage à cœur; ce qui est une preuve de son application à la conservation & à la decoration des Temples du Seigneur, & une Marque de sa Devotion envers les Saints Apôtres.

Mais, tandis qu'il ne pensoit qu'à retablir les Eglises & à reparer les maux que la Guerre avoit causez, il la vit recommencer en Italie & toujours au desavantage de l'Empire, dont les affaires étoient en fort mauvais état, non seulement dans les Provinces d'Occident, mais par-tout ailleurs. Quoiqu'il fut accoutumé à vivre au milieu des Armes victorieuses des Lombards, on croit pourtant qu'il ressentit vivement les malheurs qui furent la suite de cette derniere Guerre. Il s'en plaignit à ses Amis dans les Lettres qu'il leur écrivit, & particulièrement à St. Euloge (82) à qui il demanda le secours de ses prieres, pour fortifier sa patience, parmi tant de rudes épreuves, que ses maladies continuelles, & sur-tout l'incommodité de ses gouttes, rendoient insupportable. Enfin, au mois de Novembre de l'an 603, les Lombards firent une Trêve jusques au premier d'Avril 605 (83).

Quelque tems après, le Pape reçut des Lettres de la Reine Theodelinde, par lesquelles elle lui faisoit part de la Naissance & du Baptême de son fils Adoalde. Elle lui envoieoit quelques Ecrits que l'Abbé Secondin avoit faits sur le cinquième Concile, & le prioit d'y repondre. St. Gregoire la felicite (84) d'avoir fait baptiser dans l'Eglise Catholique ce petit Prince destiné à regner sur les Lombards. Quant aux Ecrits de Secondin, il s'excuse d'y repondre sur sa maladie. „ Je suis tellement affligé de la goutte, „ dit-il, que je ne puis même parler, comme l'ont vû vos Envoiez. Ils „ m'ont trouvé malade en arrivant, & en partant ils m'ont laissé dans un „ grand peril. Si Dieu me rend la Santé, je repondrai exactement à tout „ ce que m'a écrit l'Abbé Secondin. Cependant, je vous envoie le Con- „ cile, qui fut tenu du tems de l'Empereur Justinien; afin qu'en le lisant, il „ puisse reconnoître la fausseté de tout ce qu'il a ouï dire contre le St. Sie- „ ge,

An de J. C.  
603.

Guerres  
en Italie.  
Trêve  
avec les  
Lombards.

An de J. C.  
604.

Lettre de  
la Reine  
Theode-  
lindé. Re-  
ponse du  
Pape & sa  
mort.

(80) *Lib. X. Epist. 24. 25. 26. 27.*

(81) Voyez *Dom Denys de Ste Marthe, Hist. de St. Gregoire le Grand, Liv. IV. ch. 5.*

(82) *Greg. X. Epist. 55.*

(83) *Paul. Diac. IV. Hist. Long. c. 29.*

(84) *Greg. XII. Epist. 7.*



Ande J. C.  
604.

„ ge, & contre l'Eglise Catholique. Dieu nous garde de recevoir les fen-  
 „ tims d'aucun Heretique, ou de nous écarter en quoique ce soit de la  
 „ Lettre de St. Leon & des quatre Conciles. „ Il ajoute: „ J'envoie au  
 „ Prince Adoalde, votre fils, une Croix avec du Bois de la vraye Croix, &  
 „ un Evangile dans une Boëte de Perse: & à votre fille trois bagues, que je  
 „ vous prie de leur donner de votre main, pour faire valoir le present. Je  
 „ vous prie aussi de rendre graces pour moi au Roi votre Epoux de la Paix  
 „ qu'il a faite pour nous, & de l'exciter à la conserver, comme vous avez  
 „ deja fait. „ Cette Lettre, écrite au Mois de Janvier de l'an 604. est la  
 „ dernière de St. Gregoire qui se trouve dattée. Aussi mourut-il le 12. de  
 „ Mars suivant, conlumé de Travaux & de Maladies violentes & presque  
 „ continuelles, après avoir tenu le St. Siege treize ans, six mois, & dix  
 „ jours (85).

Caractere  
de St. Gre-  
goire.

Ceux qui liront avec quelque attention l'Histoire de ce Pape, & sur-tout  
 ceux qui prendront garde à toutes les circonstances qui accompagnerent les  
 principales Actions de sa Vie, & aux motifs qui les produisirent, convien-  
 dront sans peine, que ceux, qui contraignirent Gregoire à se charger du  
 fardeau de l'Episcopat, le connoissoient mieux qu'il ne se connoissoit lui-  
 même (86). Ils voloient en lui le fond de toutes les ruses & de toutes les  
 souplesses dont on a besoin pour se faire de grands Protecteurs, & pour atti-  
 rer sur l'Eglise les Benedictions de la Terre. Il savoit accomoder la Reli-  
 gion à ses fins. Je suis très-persuadé, que la Superstition, qu'on remarque, &  
 dans ses Ecrits, & dans sa Conduite, n'étoit que l'effet d'une adroite Poli-  
 tique. Il savoit attacher le Vulgaire aux Ceremonies de la Religion par une  
 Pompe extérieure qui enleve, & qui charme les sens; & c'est dans cette  
 vue, qu'il inventa beaucoup de nouvelles Ceremonies frapantes par leur éclat.  
 De-là vient que Platine (87) a dit que ce Pape fut l'Inventeur de tout l'Of-  
 fice Ecclesiastique, qui, jusqu'à ce tems-là, n'avoit pas été chargé de tant  
 d'Usages que les Protestans appellent des Abus. Il ne bâtit point de nou-  
 velles Eglises; mais, il eut grand soin de reparer les anciennes. Il fit dans  
 l'Eglise de St. Pierre un Ciboire d'argent, soutenu de quatre Colom-  
 nes (88). On appelloit alors *Ciborium* ou *Fastigium*, ce qu'on appelleroit  
 aujourd'hui un Baldaquin, c'est-à-dire, un Dais pour couvrir & orner l'Au-  
 tel. St. Gregoire en mit encore un dans l'Eglise de St. Paul. Il destina,  
 pour le Luminaire de la même Eglise, plusieurs fonds de Terre situez aux  
 environs. L'Acte de cette Donation se trouve parmi les Lettres de ce Pa-  
 pe (89), & sur un Marbre dans cette Eglise, avec la datte du 25. Janvier  
 604. St. Gregoire fit deux ordinations; l'une en Carême, l'autre au Mois  
 de Septembre, & ordonna 39. Prêtres, 5. Diacres, & 72. Evêques. Tout  
 bien compté, il merite le surnom de Grand. Il avoit un genie (90) très-  
 pro-

(85) Joan Diac. in Vita Greg. lib. 4. c. 68.

(86) Bayle, Dict. Hist. & Crit. Art. Gre-  
goire I.

(87) Platine, in Greg. I.

(88) Lib. Pontif. in Greg.

(89) XII. Epist. 9.

(90) Du Pin, Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl.  
to. IV. p. 240.



propre pour la Morale, & il s'étoit fait un fond inepuifable de pensées spirituelles. Il les exprimoit d'une maniere assez noble, & les renfermoit d'ordinaire plutôt dans des Perodes que dans des Sentences. Ses termes ne font pas fort choisis, & sa composition n'est pas beaucoup travaillée; mais, elle est facile, bien suivie, & se soutient toujours également. Il n'a rien de bien élevé, ni de bien vif; mais, ce qu'il dit est vrai & solide. Il est plein de Lieux communs & de grandes Maximes. Il est diffus & quelquefois ennuyeux dans ses explications de Morale, & trop subtil dans ses allegories. Enfin, on peut dire que ses Ouvrages contiennent bien de bonnes choses, mais qu'ils n'ont rien d'extraordinaire & d'éclatant. Il prétendoit (91) avoir eu raison de ne point éviter les *Metacismes*, c'est-à-dire le Concours de l'M finale avec la voyelle initiale que les Grammairiens de ces tems-là ne pouvoient souffrir, ni même les Barbarismes, parcequ'il jugeoit que c'étoit une chose tout à fait indigne de vouloir assujettir la parole de Dieu aux Regles de Donat (92).

C'est de tous les Papes celui dont il nous reste le plus d'Ecrits. L'estime qu'on en faisoit dès son vivant l'affligeoit; & aiant appris que Marinien, Evêque de Ravenne, faisoit lire publiquement à l'Office de la nuit ses Commentaires sur Job, il s'en plaignit à son Nonce (93). Car, dit-il, ce n'est pas un Ouvrage Populaire, & il est plus capable de nuire que de profiter aux Commencans. Claude, Abbé de Classe, avoit redigé par écrit ce qu'il avoit ouï dire à St. Gregoire sur les Proverbes, le Cantique, les Prophetes, les Livres des Rois, & l'Heptateuque. St. Gregoire trouva qu'il avoit alteré son sens en beaucoup d'endroits; c'est pourquoi après la mort de l'Abbé Claude, il fit retirer tous ces Ecrits. Quelques-uns croient que le Commentaire sur le Livre des Rois, & sur le Cantique, que nous avons parmi les Oeuvres de St. Gregoire font l'Ouvrage de cet Abbé (94).

Ses Ecrits.

Le Recueil de ses Ouvrages a été imprimé plusieurs fois (95), à Lion en 1516. 1539. 1540. à Paris chez Jean Petit & Rembold en 1518. par Chevallon en 1523. à Rouen par Regnauld en 1521. à Paris chez Guillard en 1542. à Basle chez Froben en 1564. à Anvers par Plantin en 1572. à Venise en 1583. à Paris chez Nivelles en 1571. & en 1586. Ces Editions ont été suivies de celles de Rome en six Tomes, commencées en 1588, & & finies en 1593. C'est sur celles-ci qu'ont été faites celles de Rome in 8. de l'an 1613. & celles de Paris des années 1605. & 1640. La dernière Edition des Oeuvres de St. Gregoire a été publiée à Paris en 1675. Elle parût sous le nom de Mr. Goussainville, Prêtre; mais on fait que Mr. Julien, Docteur, y a beaucoup travaillé. Ils ont eu un très-grand nombre de Manuscrits,

Editions  
de ses Ouvrages.

(91) Baillet, *Jugement des Savans*, to. 1. part. 1. ch. 4. pag. 27. Edit. in 8.

(92) Baillet, cite St. Gregor. *Epist. ad Leandr. Hispal. Episc. Prefix. Comment. in Lib. Job.* Surquoi Mr. de la Monnoye dit qu'il faut voir ce que Scioppius repond, pag. 2. de son

*Infamia Famiani.*

(93) *Greg. Lib. X. Epist. 22.*

(94) Voyez Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XXXVI.* §. 51.

(95) Du Pin, *Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl. To. IV. pag. 341.* Edit. de Paris in 8.



An de J. C.  
604.

écrits, sur lesquels ils ont pû revoir tous ces Ouvrages. Ils les ont distribuez en trois Tomes. Le premier contient les Morales, le Pastoral, les Homelies sur Ezechiel, & sur les Evangiles, avec les Vies de St. Gregoire, écrites par Paul & par Jean Diacres, & les Eloges des Anciens. Le second Tome contient ses Dialogues, les Lettres au nombre de 840. accompagnées de longues & de sçavantes Notes, l'Antiphonaire, le Sacramentaire, & le Benedictionnaire. Le troisiéme Tome contient les Commentaires sur les Rois, sur les sept Pseaumes, & sur le Cantique des Cantiques, attribuez à St. Gregoire, avec les Commentaires de Paterius sur la Sainte Ecriture, tirez des Oeuvres de notre Saint Pape. Les Prefaces, qui sont à la tête de chaque Ouvrage, sont courtes, utiles, & bien écrites. Dom Denys de Ste. Marthe (96) a combattu quelques sentimens de Mr. de Goussainville.

Ses Funerailles & son Portrait.

Le Corps de St. Gregoire fut enterré sans pompe, auprès de l'ancienne Sacrificie de la Basilique de St. Pierre, au bout du grand portique où étoient déjà ceux de quelques Papes. On croit qu'il ne passa pas l'âge de soixante ans (97). On conserva (98) avec son corps son *Pallium*, le Reliquaire qu'il portoit au cou, & sa Ceinture. Il s'étoit fait peindre dans le Monastere de St. André, avec son Pere Gregoire & sa Mere Sylvie. Il étoit d'une taille bien proportionnée & bien formée. Son visage tenoit de la longueur de celui de son Pere, & de la rondeur de celui de sa Mere. Il avoit comme son Pere la Barbe blonde & peu épaisse: il étoit chauve; néanmoins il lui restoit au haut du front deux petits toupets, mais fort éclaircis. Ses cheveux tiroient sur le noir, & ils étoient naturellement frisez. Il les laissoit tomber seulement jusques sur le milieu des oreilles. Il avoit le front beau, les sourcils longs & élevez, mais peu larges; les yeux bien fendus, quoiqu'ils ne fussent pas grands; la prunelle rousse, le nez vouté & aquilin, un peu large par le bas; la bouche vermeille, les levres grosses, fort separées l'une de l'autre, le menton élevé, le teint un peu plombé, mais vif, avant que ses maux d'estomac l'eussent rendu pâle; le regard doux, les mains belles, les doigts ronds, & bien disposez pour écrire. C'est le Portrait que Jean Diacre fait de Gregoire le Grand sur l'ancienne peinture dont j'ai parlé, & qu'il avoit vuë. Il y étoit représenté vêtu d'une chasuble de couleur de chataigne sur sa Dalmatique. Il tenoit de la main gauche le Livre sacré des Evangiles; il faisoit le signe de la croix de la droite. On ne voioit pas sur sa tête cette espece de couronne de lumiere qu'on donne aux Saints, pour les distinguer des autres. Il ne me reste plus qu'à examiner quelques actions qu'on attribue à St. Gregoire, & dont je n'ai pas fait mention dans sa Vie. Elles achevent de le caractériser.

Severité de Gregoire contre la Calomnie.

I. Je me servirai des termes de Mr. Maimbourg pour représenter la Severité de Gregoire à l'égard de la Calomnie. „ Epiphane, dit-il (99), Prétre de l'Eglise de Cagliari aiant été faussement accusé de quelques grands cri-

(96) *Hist. de St. Greg. le Grand.*

(97) *Baillet, Vies des Saints.* 12. Mars.

(98) *Joan. Diac. Lib. IV. Vit. Greg. c. 80.*

(99) *Maimbourg, Hist. de Pontific. de St. Greg. pag. 460.*



crimes par d'autres Ecclesiastiques Sardiots, qui avoient même porté jus-  
 qu'au Pape cette accusation: il voulut lui-même connoître à fond de cet-  
 te cause. Et comme il eut trouvé que ce n'étoit-là qu'une pure calom-  
 nie dont on vouloit opprimer l'Innocence de ce Prêtre, il le renvoya  
 pleinement absous à son Evêque auquel il enjoignit de le retablir dans son  
 ordre, & de retrancher de la Communion celui qui l'avoit accusé, s'il  
 n'étoit près de montrer par des preuves canoniques & très-évidentes, la  
 verité de ce qu'il avoit avancé contre ce Prêtre . . . . . Voici quelque  
 chose de plus: Hilaire, Sou-Diacre de l'Eglise de Naples, aiant intenté  
 contre Jean, Diacre de la même Eglise, une fausse Accusation, qu'il ne  
 pût soutenir contre plusieurs temoins qui attestoient de l'innocence du  
 Diacre: le Saint Pontife trouva très-mauvais que Paschasius leur Evêque  
 n'eut pas encore puni le Calomniateur. Surquoi il ordonne au Defenseur  
 Anthemius de l'avertir de sa part, qu'il veut premierement qu'on le prive  
 de son office de Sou-Diacre (100) dont il est indigne: 2. qu'on le fasse  
 fouetter publiquement. . . : & enfin, qu'après avoir été chatié de la for-  
 te, on l'envoie en exil, bien entendu ou dans un Monastere pour y faire  
 penitence . . . . . Et comme il faisoit paroître l'horreur qu'il avoit de  
 la calomnie en la punissant si severement; il se tenoit avec très-grand soin  
 sur ses gardes, pour ne s'y pas laisser surprendre, & ne croioit point du  
 tout au Delateur, jusqu'à ce qu'ayant examiné jusques aux moindres cir-  
 constances de l'accusation, & bien ouï les deux Parties, il ne pût nulle-  
 ment douter que l'accusé ne fût coupable. Encore craignoit-il si fort  
 d'être trompé, quoiqu'innocemment, par l'artifice de la calomnie, que,  
 quand il le pouvoit, il se dispensoit de juger de l'accusation, en s'en ra-  
 portant à quelqu'autre de la Suffisance & de la Probité du quel il se tenoit  
 fort assuré. „ On ne prend pas aujourd'hui tant de précautions dans les  
 Jugemens. Tout se décide à l'Aventure.

An de J. C.  
604.

II. On croit (1) que ce fut sur la fin de l'an 601. que St. Gregoire de-  
 couvrit un infigne Fausfaire, dont il s'étoit lui-même servi, sans le connoître  
 pour ce qu'il étoit. C'étoit un Moine Grec nommé André, qui s'étoit  
 renfermé dans une cellule, proche de la Basilique de St. Paul. Eusebe, Ar-  
 chevêque de Thessalonique, avoit envoyé à Rome Theodore Lecteur, & l'a-  
 voit chargé de plusieurs Papiers & de Lettres. Theodore, ne connoissant  
 Personne à Rome que le Moine André, lui avoit confié ses Papiers: mais, il  
 les falsifia; & dans la Traduction qu'il en fit, & que St. Gregoire lût, il y mêla  
 tant d'erreurs, qu'il paroissoit que l'Archevêque étoit Heretique, & qu'il avoit  
 des sentimens si criminels, que nul Laïque, quelque scelerat qu'il fut, n'é-  
 toit capable d'en avoir de pareils. Le même Moine avoit composé certains  
 Discours, qu'il avoit eu la temerité d'inscrire du nom de St. Gregoire, afin de  
 les faire recevoir, & de leur donner cours par-tout. Mais, la Tromperie fut de-  
 cou-

Fausfaire  
découvert.

(100) Greg. Lib. IX. Epist. 66.

Greg. Liv. VI. ch. 4. pag. 533.

(1) Dom Denys de Ste. Marthe, Hist. de St.



An de J.C.  
604.

Principes  
sur l'Obéissance  
due aux  
Superieurs.

couverte, & le fauffaire fut puni, fans qu'on fache pourtant de quelle maniere cela se fit.

III. Puisque les deux Traits que je viens de raporter concernent la Morale de St. Gregoire, j'ajouterai qu'il ne croioit pas que l'Obéissance dut nous engager à executer tous les ordres des Superieurs (2): car, il établit comme une Maxime importante, *Qu'il faut avertir les inferieurs de ne point porter trop loin l'obéissance qu'ils doivent aux Personnes qui sont au dessus d'eux, de crainte qu'en voulant se soumettre aux hommes plus qu'ils ne devoient, ils ne soient portez jusqu'à respecter leurs defauts.* Principe, qui a paru si nécessaire, qu'on en a fait une des Regles du Droit Canon (3) approuvée par tous les autres Papes. D'où il suit, par une consequence nécessaire, qu'il y a des choses dans lesquelles on ne doit point obéir. Et effet, St. Thomas (4) appelle *obéissance indiscrete* celle qui obéit même en ce qui n'est pas permis: & il dit que cette soumission est un Peché par excès contre la vertu d'obéissance (5). Il est donc certain que l'obéissance ne doit point être aveugle. Elle doit être mesurée sur la raison & sur les Lumieres d'une sagesse qui ne croit pas legerement à tout esprit. Il faut voir ce que c'est qu'on nous commande: il faut prendre garde si l'obéissance à ce commandement peut être alliée avec la fidelité qu'on doit à Dieu; & on doit sans hesiter suivre le parti qui nous est suggeré par une conscience appuiee sur de solides raisons.

Modestie  
de Gre-  
goire.

IV. Rien n'est plus admirable que la Modestie de St. Gregoire. Il ne pouvoit souffrir qu'on lui eut attribué le terme de Commandement: *Votre Beatitude*, dit-il à Euloge, Patriarche d'Alexandrie; car c'est ainsi qu'on parloit autrefois, non seulement au Pape, mais à tous les Evêques: *Votre Beatitude me dit*, comme vous avez commandé: mais, *je vous prie, retranchez ce mot de Commandement; car je sais qui vous êtes, & qui je suis: Vous êtes, mes Freres en Dignité, & mes Peres en merite. Je ne vous ai donc point ordonné, mais je vous ai fait connoitre ce qui m'a paru utile . . . . Je ne tiens point à honneur ce qui donneroit atteinte à l'honneur de mes freres; ma gloire est celle de toute l'Eglise. Ma gloire est l'autorité inébranlable de mes freres* (6).

Partage  
des Biens  
Ecclesiasti-  
ques.

V. L'Evêque, du consentement de son Clergé, faisoit quatre Portions de tout le revenu de son Eglise. La premiere lui appartenoit: la seconde étoit donnée aux Ecclesiastiques; la troisieme aux Pauvres; & enfin la quatrieme étoit appliquée à la Fabrique. St. Gregoire repondant à quelques questions qui lui avoient été faites par Augustin, Evêque des Anglois, confirme ce partage qui avoit déjà été approuvé par plusieurs autres Papes; & il veut en même tems que la portion de l'Evêque ne soit pas seulement pour lui, mais pour toutes les Personnes qui lui seront nécessaires, & pour entretenir l'Hospitalité. Les Evêques, dit Mr. Simon (7), firent une chicane

(2) Verité renduë sensible, Art. 2. quest. 3.

(3) Haborur 2. quast. 7. Cap. Admonendi.

(4) S. Th 2. 2. qu. 104. Art. 5. ad 3.

(5) Ibid. art. 2. ad 2.

(6) Greg. VIII. Epist. 30

(7) Hist. de l'Orig. & du Prog. des Rev. Eccl. pag. 19.



cane à leur Clergé touchant ce partage, & pretendirent qu'il ne devoit point avoir part aux nouvelles acquisitions de l'Eglise. Mais le Pape St. Gregoire regla cette affaire en faveur du Clergé. Les Prêtres de plus prétendirent qu'ils devoient avoir les deux parts de la portion qui étoient assignez au Clergé, & que les autres Ecclésiastiques ne devoient avoir que la troisième partie de cette portion. Cette affaire fut remise à l'Evêque, qui donneroit à chacun selon son travail & ses merites. Cependant St. Gregoire, qui suivoit en cela un Droit établi dans les Eglises d'Occident, écrivant à Augustin, touchant la Discipline qu'il devoit observer en Angleterre, lui manda qu'il étoit plus à propos d'y garder la Communauté des Biens, que d'y introduire ces sortes de Partitions.

VI. Paul & Jean Diacre, qui ont écrit la Vie de St. Gregoire, ont rapporté devotement une Fable ridicule qui est devenue l'objet de la raillerie des Critiques. Ils disent que notre Pape, touché de l'exactitude de Trajan à rendre la Justice, pria Dieu pour le repos de l'Ame de cet Empereur, & qu'il obtint son salut. Ce Conte qui sert encore aujourd'hui d'amusement au Peuple & aux Devots (8), a été réfuté par nos plus fameux Auteurs (9).

VII. Je crois qu'on ne risquera pas beaucoup de juger de la même manière d'un autre Evenement, raconté par les mêmes Auteurs, Paul & Jean Diacres. Une Dame Romaine s'approchant de la Sainte Table, Gregoire lui dit en lui présentant la Sainte Communion: *le Corps de notre Seigneur Jesus-Christ puisse vous profiter pour la remission de tous vos pechez & pour la vie éternelle.* Ces paroles firent sourire cette Dame; ce que le St. Pape aiant remarqué, il lui retira le pain consacré, & il le donna au Diacre, pour le mettre à part sur l'Autel, jusqu'à ce que tout le Peuple eut communiqué. Ensuite, St. Gregoire fit venir cette Dame, & lui demanda quelle pensée lui avoit frappé l'Esprit, lorsqu'elle avoit ri, sur le point de communier. Elle repondit, en bonne Huguenote, qu'elle n'avoit pû s'en empêcher, entendant qu'il donnoit à un Morceau de pain, qu'elle avoit elle-même fait, le nom du Corps de Jesus-Christ. Gregoire, voiant l'incrédulité de cette femme, se mit en prieres, & commanda au Peuple de faire la même chose. Après sa priere, il se leva, & aiant découvert l'Hostie qui étoit sous le corporal, il la trouva changée en chair, avec des taches de sang. Ensuite, se tournant vers la Femme: „ Apprenez, lui dit-il, au moins maintenant, à croire ce que la verité vous assure: *le Pain que je donne est vraiment ma chair, & mon sang est vraiment breuvage.* Mais, le Createur prevoiant notre Infirmité, par la même puissance qu'il a fait toutes choses de rien, s'est formé

An de J. C.  
604.

Fable de la  
delivrance  
de Tra-  
jan.

Miracle de  
St. Gre-  
goire.

(8) Il est approuvé dans l'Eucologe des Grecs; & dans les Revelations de Ste. Brigitte, & de Ste. Mathilde. De plus: les Bollandistes, qui ont recueilli sans beaucoup de discernement les Actes des Saints, ont fait une Note pour l'autoriser & l'appuyer.

Gracian y ajoute foi, dans ses *Resl. Polit. Dom Denys de Ste. Marthe, Hist. de St. Greg. pag. 285. & suiv.*

(9) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 604. §. 40. & suiv.* Bellarmin, *Lib. 2. de Purgat. c. 8. Du Pin, Nouv. Bibliot. des Aut. Eccl. pag. 339.*



An de J. C. 604. „ mé un corps de la propre chair de la Vierge, par l'operation du St. Esprit; & ensuite pour reparer nos forces, il change le pain & le vin mêlé d'eau, en sa chair & en son sang, lorsque l'on prononce les paroles de la priere Catholique, par la sanctification du St. Esprit, quoique les espèces ou les apparences du pain & du vin demeurent. „ Le Pape, après ce Discours, ordonna que tout le Peuple se mit en prieres, pour demander que le Pain de l'Eucharistie reprit sa forme ordinaire, afin que cette femme, qui avoit été beaucoup touchée de ce Miracle, pût communier. Je m'étonne que Dom Denys de St. Marthe, qui a refuté la Fable du Salut de Trajan, nous ait donné ce nouveau Prodiges comme une *Preuve évidente de la Transubstantiation*. Ce n'est pas sur de pareils Contes qu'il faut appuier nos Dogmes, si nous voulons les mettre à couvert des Hostilitez des Protestans.

Reglement de St. Gregoire.

VIII. En certains points, Gregoire n'étoit pas superstitieux. On le voit par un Mandement adressé aux Citoiens Romains en ces termes (10): „ J'ai appris que quelques uns sement des erreurs parmi vous, & defendent de travailler le Samedi. S'il faut garder à la Lettre le précepte du Sabath, il faut donc aussi observer la Circoncision, contre la défense de St. Paul (11). Mais l'un & l'autre n'est plus observé que spirituellement. „ Ils pretendent aussi que l'on ne doit pas se baigner le Dimanche. Si on le veut faire par volupté, nous ne le permettons en aucun jour: mais si c'est par nécessité, nous ne le défendons pas même le Dimanche; autrement il ne faudroit pas en ce jour se laver même le visage. Il faut donc pendant le Dimanche s'abstenir du travail corporel, & s'appliquer à la priere, pour expier ses negligences des six autres jours de la semaine. „

Il poursuit les Sorciers.

IX. Il vouloit que l'on poursuivit les Enchanteurs & les Sorciers (12). Il loua le zèle que le Notaire Adrien avoit témoigné contr'eux, l'assurant, qu'il seroit autorisé, & l'exhortant à les rechercher, & à les punir severement. Maximien, Evêque de Syracuse, avoit trouvé chez lui des gens infectez d'un malefice, nommée Canterme, & les avoit fait emprisonner; mais il mourut avant que d'avoir pû les punir; c'est pourquoi St. Gregoire écrivit au Diacre Cyprien, Recteur du Patrimoine de Sicile, de continuer cette poursuite. „ Envoiez-nous ici les coupables, ajoute-t'il, si l'on peut les y convaincre: mais, comme je le crois impossible, vous devez les punir severement sur les Lieux. J'espère que le Prêtreur Libertin vous prêtera secours; mais quand le Juge seculier s'y opposeroit, vous ne devriez pas mollir en une telle occasion. „

Il est accusé d'avoir détruit les Anciens Monumens.

X. Il n'est pas certain que St. Gregoire ait fait détruire les beaux Monumens de l'ancienne Magnificence des Romains, afin d'empêcher que ceux qui venoient à Rome ne fissent plus d'attention aux Arcs de Triomphe, &c. qu'aux choses Saintes. Mais, il en a été accusé; & Platine (13) rejette cette Accusation comme une Calomnie. Le même Historien remarque

(10) *Greg. XI. Epist. 3.*

(11) *Galat. V. vs. 2.*

(12) *Greg. IX. Epist. 47.*

(13) *Platine, in Gregorio. I.*



que que Sabinien, qui succeda à Gregoire, temoigna une extrême animosité contre son Predecesseur, dont il ne s'en fallut guere qu'il ne fit bruler les Livres. On a dit que quelques habitans de Rome pouffoient à cela le nouveau Pape, à cause que St. Gregoire avoit mutilé ou renversé les Statues des anciens Romains. Platine rejette aussi cette Accusation.

XI. On accuse St. Gregoire d'avoir fait bruler une infinité de Livres Païens, & nommément Tite-Live. On dit même que ce Pape reduisit en cendres la Bibliotheque Palatine qu'Auguste avoit fondée (14). Mais, quelques Auteurs doutent de ce fait, & d'autres le rejettent comme une Calomnie denuée de toute vraisemblance (15). Il y en a qui croient le Pape coupable de cette Infamie, sur-tout à l'égard de Tite-Live (16), à cause que cet Auteur insiste trop sur les Cultes superstitieux. „ Cardan au „ second livre de la Sagesse dit, que le même Pape fit bruler Afranius, „ Nævius, Ennius, & d'autres Poètes Latins, dont nous n'avons que quel- „ ques fragmens. Il dit la même chose de Gregoire de Nazianze à l'égard „ des Comiques & des Lyriques Grecs. Ce qui est confirmé par Pierre „ Alcyon Florentin, dans son excellent de Traité de l'Exil (17).

XII. Quoiqu'il en soit de ce fait, toujours est-il certain que St. Gregoire avoit conçu beaucoup d'aversion pour les Livres du Paganisme. Cette aversion fut même si outrée, qu'il entra dans une colere violente contre Didier, Archevêque de Vienne, seulement parceque ce Saint Prelat permettoit qu'on enseignât la Grammaire dans son Diocese (18). D'où l'on peut juger de la fausseté d'une opinion generalement reçue, que les Guerres & les Desolations causées par les Irruptions des Goths & des Vandales en Italie ont introduit cette profonde ignorance, qui fut repandue pendant plusieurs siècles sur toutes les Provinces de l'Empire. En l'attribuant uniquement à cette cause, on ne rend pas Justice, dit un Auteur Anglois (19), à l'habileté du Clergé, qui, parfaitement bien instruit de ses interêts, a si bien secondé les efforts des Barbares. Le Savoir a été de tout tems l'objet de la Haine des Ecclesiastiques. Rien ne parut à ceux de l'Eglise Primitive plus nuisible à leurs desseins, que les Philosophes, aussi-bien que les Historiens, & que tout le bon sens contenu dans les Ecrits des uns & des autres. Les Belles-Lettres & les Sciences sont l'écueil de la Fourberie des Prêtres. C'est la verité de cette Maxime qui porta les Prelats, dès qu'ils en furent les Maitres, à attaquer, avec une espece de rage, tout ce qui concernoit le Savoir & les beaux arts. Ils brulerent plusieurs excellens Livres de l'Antiquité; ils détruisirent des Tableaux d'un prix inestimable; ils mutilerent, gâterent, & bri-

An de J.C.  
604.

Et fait  
bruler les  
Livres des  
Païens.

Aversion  
de St.  
Gregoire  
pour les  
Livres de  
Payens.

(14) *Joannis Sarisberiensis, de Nugis Curialium, lib. 2. c. 26.*

(15) Bayle, *Dict. Hist. & Crit. Article Gregoire I. Rem. M. Stipion Ammirato, Lib. XXI. Discurs. I. Edit. de Francfort 1618. in 8.*

(16) *Antoninus, Archiepiscopus Florent. Part. IV. Sum. Titul. XI. cap. 4. §. 3. Vossius, de*

*Histor. Lat. pag. 98.*

(17) *Colomès, Bibliot. Choïse, pag. 409. de ses Oeuvres.*

(18) *Voyez Maimbourg, Hist. du Pontif. de St. Greg. pag. 263.*

(19) *Le Dr. B. M. Pensées Libres sur la Religion, pag. 206. 207.*



An de J.C.  
604.

ferent les plus beaux Morceaux de Sculpture; en un mot, ils ruinerent ou ensevelirent les plus nobles Restes de l'Antiquité.

## I D E E

## DES AFFAIRES POLITIQUES DURANT LE VI. SIECLE.

Haine  
contre A-  
nastase.  
Revolte de  
Vitalien.

L'Empereur Anastase étoit chargé de la haine des Catholiques, à cause de sa douceur envers les Heretiques, & de la Liberté qu'il laissoit aux uns & aux autres de penser à leur maniere (1). La Religion a toujours servi d'un pretexte plausible aux Rebelles. Vitalien se couvrit de ce manteau, pour attaquer impunément son Prince; mais, ce Traître, aiant été battu par Marin, Syrien de Nation, dans le tems qu'il se preparoit à mettre le siege devant Constantinople, & aiant perdu un grand nombre de ses gens, prit honteusement la fuite (2). Anastase ne fut pas pour cela delivré du danger; car, il y eut de violentes seditions à Constantinople, où il courut risque de perdre & la Couronne & la Vie. Mais, il ne mourut qu'en l'an 518. d'un coup de foudre, comme on lui avoit predict (3).

Ignorance  
& Cruauté  
de Justin I.

Il eut pour successeur Justin I. dit le Vieux, Païsan d'Illyrie, qui, de simple Soldat, fut élevé à la charge de Capitaine des Gardes de l'Empereur Anastase (4). Il se prévalut de cet emploi, & s'empara de l'Empire, bien qu'il fut déjà fort âgé, & si ignorant, que jamais il ne s'étoit rien vû de pareil. Au lieu que c'étoit la coutume des Empereurs précédens de signer les ordres qu'ils donnoient, celui-ci ne donnoit point d'ordres & ne se méloit point d'affaires; mais, il s'en reposoit sur Proclus qui étoit Questeur, & qui dispoit de tout à sa fantaisie. Ce Prince, ou ses Ministres, ne se faisoient point de conscience de prendre le bien d'autrui, ni de repandre le sang. Il se portoit sans peine à faire mourir une foule d'innocens. Il n'eut jamais de zele pour maintenir ce qu'il y avoit de plus sagement établi: au contraire, il affectoit de changer & d'abolir les meilleurs Loix. Enfin, c'étoit un Ennemi implacable & un Destructeur furieux des bonnes choses. La maladie contagieuse, qui desola l'Empire, n'enleva pas tous les hommes, il y en eut plus de la moitié qui en furent ou preservez, ou gueris. Mais ce Prince fut lui-même comme une peste envoyée du Ciel dans sa colere, dont nul ne pût éviter les funestes atteintes. Il y en eut qu'il tua d'abord. Il y en eût qu'il laissa languir dans une si terrible pauvreté, qu'ils souhaitoient la mort. Il y en eut d'autres à qui il ôta en même tems le bien & la vie. Il ne se contenta pas de ruiner l'Empire Romain; il eut l'ambition de conquerir l'Italie & l'Afrique, afin d'enveloper les habitans de ces deux Provinces dans un malheur égal à celui de ses sujets. Il n'y avoit que dix jours qu'il jouissoit de l'Empire, lorsqu'il fit mourir le premier des Eunuques nommé Aman-  
tius,

(1) Evagre, *Hist. Eccl. Liv. III. ch. 30.*

(2) *Ibid. c. 43.*

(3) Voyez Zonare, *Jornandes, Paul Dia-*

*cre, Hist. lib. 25.*

(4) Procope, *Hist. Bell. Perf. lib. I. c. II.*

*Idem, Hist. Arcana, c. 6.*



tius, sans le pouvoir accuser d'autre crime, que d'avoir parlé avec quelque forte de Liberté à Jean Archevêque de Constantinople. Une action si cruelle le rendit extrêmement redoutable & odieux. Quelque tems après, il envoya querir le Rebelle Vitalien, lui promit de lui sauver la vie, & participa avec lui aux Saints Mysteres. Mais, il viola bien-tôt après une promesse si solemnelle, en le faisant massacrer dans le Palais, pour un léger soupçon.

J'ai parlé ailleurs du differend qui survint entre Justin I. & le Roi Theodoric, au sujet de la persecution que l'Empereur faisoit souffrir aux Ariens (5). Il eut une Guerre contre Kobad, ou Cavade, Roi des Perfes (6); & pour l'achever heureusement, il ne trouva point de meilleur moien que d'appeler à son secours Zeliobez, Roi des Huns, & d'acheter l'Alliance de ce Monarque. Mais, aiant appris que ce Roi des Huns, dans l'esperance de tirer du Roi de Perse, ou le même argent qu'il avoit reçu, ou peut être d'avantage, lui avoit mené lui-même ses Troupes, il envoya des Ambassadeurs à Kobad, lui fit savoir qu'il avoit traité avec Zeliobez; qu'il ne devoit se fier, ni à ses offres, ni à ses promesses, & le pria de considerer par cette dernière Infidelité ce qu'il devoit attendre d'un Traître. Kobad, surpris de cette nouvelle, fit mourir Roi des Huns, après avoir sçu de lui-même la verité, fit faire main basse sur toutes ses Troupes, & accorda la Paix à Justin. Elle dura peu, parceque Zate, ou Tratzius, Roi des Laziens, aiant secoué le Joug des Perfes, & voulant changer de Religion, vint trouver Justin, qui le reçût parfaitement bien, & le fit baptiser avec son fils. Tandis que Kobad cherchoit les moiens de se vanger de l'un de l'autre, les Huns prêterent du secours aux Laziens: & Kobad étant tombé malade donna la tutelle de son fils à Justin, qui la refusa par le Conseil de Proclus son tresorier. Ce Refus, que le Roi des Perfes prit pour une injure, servit de pretexte à une autre Guerre, que Justin ne termina pas; car, il mourut en 527. d'une vieille playe qui se rouvrit, après avoir regné neuf ans & vingt trois jours, selon Zonare, ou selon d'autres neuf ans, un mois, & trois jours; étant âgé de soixante & dix-sept ans & quatre mois. Voyez les Auteurs qui ont parlé de lui (7). Il est remarquable, que l'Ignorance & la Superstition de Justin causerent tous les defordres de son regne.

Flavius Anicius Justinien I. surnommé le *Grand*, né à Bederine, étoit fils de Sabbatius & de Vigilance, ou Biglenise, sœur de Justin I. Il avoit regné sous les dernieres années de l'Administration de son Oncle, & il fut proclamé Empereur du consentement du Senat & de l'Armée. Quelques efforts que pût faire Vigilance, pour le détourner du mariage de Theodore, qui avoit eu en premieres nôces un fils nommé Jean, d'un certain Arabe, toutes ses raisons, toutes ses prieres, & toutes ses larmes furent inutiles; & comme on ne commande pas à l'Amour, la passion qu'il eut pour elle fut beau-

An de J. C.  
604.

Guerre  
avec les  
Perfes.

Elevation  
& Amour  
de Justi-  
nien I. ses  
bonnes  
qualitez.

(5) Voyez ci-devant la Vie du Pape Jean I.

(6) Procope, *Hist. de la Guerre contre les Perfes*, Liv. I. ch. XL

(7) *Aimoin*, Lib. 2. c. 1. *Evagre*, Liv. 4. *Jornandès*, de regn. success. Liv. 7. *Victor. Tun.* *Chron. Theoph. Niceph.*



An de J. C.  
604.

Valeur de  
Belizaire,  
qui suc-  
combe  
sous la hai-  
ne de ses  
Ennemis.

beaucoup plus forte que les persuasions de sa Mere, qui en mourut enfin de regret. On loue (8) l'intelligence de Justinien, & on dit qu'il choisissoit ses Ministres, non au hazard, mais avec discernement; des Capitaines qui eussent merité d'être Empereurs, & beaucoup plus encore. Il signala son regne par des monumens de pieté, par des Conquêtes, & par l'établissement des Loix. Il fit bâtir un grand nombre d'Eglises, & entr'autres celle de Ste. Sophie de Constantinople estimée un chef d'œuvre d'Architecture. Les Loix, qu'il donna à l'Empire, lui ont acquis une reputation immortelle: il avoit choisi à ce sujet dix hommes des plus habiles, pour les extraire de toutes les Loix qui avoient été faites jusqu'alors, de toutes les decisions des plus habiles Jurisconsultes, & des usages & des Loix de toutes les Nations de l'Univers. Par la valeur de ses Generaux, il rendit à l'Empire ce haut éclat où on l'avoit vû du tems de ses premiers Empereurs. Belizaire & Narsés, les deux plus grands Capitaines de leur Siécle, commanderent ses Armées, & triompherent de tous les ennemis de l'Etat. Belizaire reduisit la Perse, & l'Italie, & réunit l'Afrique à l'Empire. Mais, comme la prosperité est toujours sujette à l'envie, cet invincible General succomba sous la multitude d'Ennemis qui l'accusèrent devant l'Empereur. On lui creva les yeux, on l'emprisonna; & ce grand homme, digne de l'Admiration de tous les Siécles, & qui avoit fait la Loi à tout l'Univers, mourut autant de misere que de chagrin. Tant il est dangereux de rendre aux Princes des services trop importants, qui ne sont d'ordinaire paieés que d'une horrible ingratitude. On trouve l'Image de Belizaire sur le revers de quelques Medailles de l'Empereur Justinien, avec cette Inscription: *Belizarius Gloria Romanorum.*

Exploits  
de Narsés.

Narsés commanda les Armées après la Disgrace de Belizaire. Il étoit Persan & Eunuque: il s'éleva par degrez à différentes Charges, & enfin à celle de General. Il fut choisi pour aller contre Totila Roi des Goths, & relever les affaires en Italie où elles étoient ruinées. Il defit les Goths dans deux Batailles, & Totila fut tué dans la seconde. Il remporta encore plusieurs autres Victoires: mais, l'on pretend que le souvenir de l'injustice faite à Belizaire ébranla sa fidelité, comme nous le dirons bien-tôt.

Vices de  
Theodorz.

L'Histoire accuse Justinien d'avoir eu pour l'Imperatrice Theodora, qui étoit Eutychiene, une complaisance qui approchoit de la bassesse. Cette Princesse étoit incomparable en beauté. „ Mais, ce chef d'œuvre de la Nature (9)  
„ en fut un Monstre, si on l'examine par ses inclinations brutales: & il n'y a  
„ point d'imagination si corrompue, ni si vaste, qui puisse aller jusqu'ou  
„ cette femme porta ses Debauches. Ceux, qui ont lû dans le Vatican ce  
„ qu'en dit Procope, & qui n'est point imprimé, seront d'accord de ce  
„ que j'avance; & me loueront de ne pas marquer de certaines particulari-  
„ tez d'une Imperatrice, qui, n'étant pas satisfaitte de ses propres crimes,  
por-

(8) Gracian, *El Politico Don Fernando el Catalico.*

(9) Chevreau, *Hist. du Monde*, to. 2. pag. 472.



„ portoit encore sur ses Epaules un banc ou s'assieïcoit Comiton sa sœur „ qui se prostituoit dans les ruës. „ Justinien, dit Evagre (10), soutenoit avec vigueur les Evêques qui favorisoient la Doctrine établie dans le Concile de Calcedoine. Theodora au contraire protegeoit ceux qui ne reconnoissoient qu'une Nature en JesusChrist. On ne fait s'ils suivoient leurs sentimens, ou s'ils ufoient de deguïsement. Mais, il est certain qu'ils n'ont remoinné aucune déférence l'un pour l'autre, à cet égard. L'Empereur eut quelques Guerres Domestiques; & comme il chargeoit ses Peuples d'Impôts, qu'il cherchoit souvent de nouveaux prétextes, pour avoir leurs biens, & que l'avarice de Theodora qui le gouvernoit n'étoit jamais satisfaite, on se lassâ de leur Tyrannie. Hypatius, petit fils d'Anastase, fut proclamé Empereur; mais, Belisaire dissipa les seditieux.

Justinien n'étoit pas exempt de superstition; maladie funeste aux Princes, & à leurs sujets. Il priva de leurs Biens & de leurs Charges ceux qui faisoient profession de l'Arianisme. Il retablit plusieurs Eglises; en fit bâtir d'autres; fonda plusieurs Hopitaux; ne mangeoit en carême que des herbes cuites, avec du sel & du vinaigre, & se contentoit de boire de l'eau. Mais, à force de disputer sur la Religion, il tomba dans l'Herefie des Acephales. On croit qu'il mourut en 565. le 13. d'Aout, à l'âge de 83. ans. Quelques Auteurs (11) soutiennent qu'il étoit éclairé de grandes lumieres. Mais, selon d'autres (\*), il n'en favoit guere plus que ceux qui ne savent rien. Il est à propos de consulter les Historiens auxquels je renvoie le Lecteur (12).

Justin II. ou le Jeune succeda à son oncle Justinien. Il fut sujet à des maladies presque continuelles. Il étoit lâche & vendu à ses plaisirs. Dans les commencemens de son regne, il fit des actions très-louables. Mais, l'avarice, poison fatal des Grands, gâta tellement ses inclinations, qu'il ne songea plus qu'à piller ses sujets, pour accumuler des thresors immenses. L'an 567. il envoya Longin en Italie, en qualité d'Exarque. Ce fut une lourde faute qu'il ne pût reparer; & Narsés, qui se voioit privé de son autorité, lui fit sentir qu'on ne choque pas impunement un homme de cœur; & que les Princes doivent prendre mille précautions pour ruiner un homme puissant. L'Imperatrice augmenta la mauvaise humeur de Narsés, en lui écrivant par un caprice de femme, qu'il vint flirer avec ses filles; à quoi Narsés repondit qu'il feroit une toile que ni elle, ni son mari ne pourroient jamais défaire. Il tint parole; car, il s'unit avec Alboin Roi des Lombards, qui vint établir sa Domination en Italie. Dans cet endroit, l'Histoire devient obscure, & les Auteurs ne conviennent point de la fin de Narsés.

L'Empereur Justin fit une autre faute en prenant mal à propos la defense

An de J.C.  
604.

Superstition de Justinien.

Infirmitez & Vices de Justin II.

Disgrace; & Infidelité de Narsés.

Guerre des Perthes.

(10) Evagre, *Hist. Eccl. Liv. IV. ch. 10.*

(11) Gifanius. *Sabellie. Procope. Isidore. Platine.*

(\*) Suidas. Laurent Valle. Antoine le Fe-

vre, & Alciat.

(12) Procope, *Hist. Arc. Hist. de Bello Persico, lib. 1. Hist. Vandal. & Goth. lib. 1. Jornandés, de Reb. Goth. Paul Diac. &c.*



An de J.C.  
604.

de l'Armenie & de l'Iberie contre Cosroez I. & son fils Hormisdas II. l'an 572. L'Imperatrice Sophie gouverna l'Empire pendant la demence de ce Prince; & elle fit la Paix avec les Perles, en representant à leur Roi qu'il n'y avoit pas une grande gloire à faire la Guerre à un malade & à une femme. Justin, qui étoit revenu en son bon sens, & qui avoit nommé Tibere à l'Empire, mourut en 579.

Caractere  
de Tibere  
II.

Tibere II. surnommé Constantin fut un Prince doué d'excellentes Qualitez. Il avoit l'esprit élevé, les sentimens nobles, l'humeur franche & libre. Il étoit parfaitement bien fait de corps; & si les Historiens qui en ont fait le Portrait ne l'ont point flatté, on doit croire qu'il étoit le plus bel homme de tout son Empire. Il étoit si charitable envers les Pauvres, que Sophie, quoique liberale & magnifique, en fut surprise, & ne pût s'empêcher de lui dire, Qu'en leur donnant de cette maniere, il rediroit tous les autres hommes à la pauvreté. Nos coffres, lui repondit-il, ne seront jamais vuides, tant que les Pauvres y pourront puiser. En effet, ses aumônes furent bien récompensées, puisqu'il trouva un grand thresor caché sous la Terre, outre celui de Narsés. Justinien son General battit Cosroez Roi des Perles, qui en mourut de chagrin. Il nomma son Gendre Maurice pour lui succéder, & mourut en 583. Il faut lire les Auteurs que j'ai consultez (13).

Maurice  
maltraite  
Phocas qui  
usurpe  
l'Empire.

Flavius Maurice de Cappadoce, aiant été proclamé Empereur, se distingua d'abord par une grande clemence. Au lieu de faire mourir Alamondare, Prince des Sarrasins, qui l'avoit trahi, il se contenta de le releguer en Sicile avec sa Femme & ses Enfans. On ne l'accuse que d'avarice, & de n'avoir pas assez menagé les Grands. Aiant fait donner des soufflets & arracher la barbe à Phocas, il eut la douleur de voir que ce sujet fut proclamé Empereur. Ce ne fut pas tout. L'Armée s'étant revoltée marcha vers Constantinople, & s'en empara sans aucune difficulté. Elle livra l'Empereur à Phocas, qui, par une cruauté abominable, fit mourir cinq jeunes Princes Enfans de Maurice, aux yeux de leur Pere. La Nourrice du plus jeune Prince avoit sçu adroitement le dérober au Massacre, en mettant son propre fils à la place; mais l'Empereur, qui s'en apperçut, ne voulut point le permettre, & il fit ensorte qu'on livrât son véritable Enfant aux Bourreaux du barbare Phocas. Une action si noble & si genereuse arracha des Larmes à tous les spectateurs; mais elle ne fit pas la moindre impression sur le Tyran, qui ordonna qu'on tuât le petit Prince, & qu'on massacra Maurice lui-même sur les Cadavres de ces cinq Enfans. Le fils aîné de l'Empereur avoit été envoyé en Perse peu de tems auparavant, mais aiant été pris à Nicée, il fut aussi mis à mort. Tous les Amis, & tous les Parens de Maurice, eurent le même sort, aussi-bien que l'Imperatrice Constantine & ses trois filles, quoique l'infame Phocas eut promis au Patriarche Cyriaque d'épargner ces dernières. Jamais, sous le regne d'aucun Empereur, il n'y eut plus de

(13) Evagre, Liv. 5. c. 14. Simocate, Liv. Cedren. Zonare, &c.  
13. & 14. Theoph. ad an. 573. Paul. Diaconus.



de sang innocent répandu, & jamais l'Empire ne fut soumis à un Tyran plus execrable de toutes manieres que Phocas. Il étoit difforme: ses seuls regards inspiroient de la fraieur. Il n'avoit ni naissance, ni genie, ni honneur, ni merite. Ivrogne, impudique, denué de tout sentiment humain, il avoit toutes les mauvaises qualitez opposées aux vertus que les Historiens ont louées dans Maurice.

Représentons maintenant le Caractere des Princes ont regné en France pendant le VI. Siecle.

Clovis laissa le Royaume de France à ses quatre fils. Thierry fut Roi de Metz ou d'Austrasie; Clodomire, d'Orleans; Childebert, de Paris; & Clotaire, de Soissons. Comme les Historiens comptent la succession de nos Rois par ceux de Paris, je ne parlerai que de Childebert. Non seulement il étoit charitable envers les Pauvres, il étoit encore très-zélé pour la Religion. Il fit rompre sa vaisselle d'or & d'argent pour faire des Aumônes; & il eut un grand soin d'étendre les lumieres de la Foi & d'en conserver la pureté. Il fit bâtir l'Eglise de St. Vincent, qui est aujourd'hui le Monastere de St. Germain des Prez. La France est pleine de semblables marques de sa pieté. On y voit encore en divers endroits des Hopitaux, des Eglises qu'il y a fondées & bâties, entre lesquelles quelques-uns, sans assez de fondement, comptent l'Eglise de Notre-Dame de Paris. Il l'orna, il y fit du bien, mais il ne la bâtit pas (14). Quatre Conciles tenus sous son regne, & par ses ordres, temoignent combien il avoit à cœur les choses de la Religion & le reglement des mœurs de ses Peuples. Il étoit naturellement bon, moderé, sage, équitable, affable, éloquent, & aimé de ses Sujets (15). Quelque part qu'il eut eu au Crime de la mort des enfans de Clodomire ses neveux, il fit tout ce qu'il pût pour empêcher Clotaire de l'achever. L'ambition l'y avoit fait résoudre, mais la tendresse & la compassion ne lui permirent pas de le soutenir jusqu'au bout. Enfin, la Guerre qu'il porta jusqu'au milieu des Espagnes, la Conquête de la Bourgogne, la Bataille de Narbonne qu'il gagna contre Amalaric, sont des marques insignes du courage de ce Prince, qui rendent encore plus louables les soins qu'il prit de maintenir autant qu'il put, & de gouverner toujours ses Etats, en paix pendant un regne aussi long que le sien; car il occupa le Throne l'espace de 46. ans, & mourut en 558.

Clotaire I. se vit, par cette mort, unique Maître de l'Empire François, beaucoup plus étendu encore que du vivant de Clovis. La Guerre civile finit en même tems, & le Prince Chramne aiant perdu son appui fut obligé d'avoir recours à la clemence de son Pere, qui lui pardonna. Mais, cet esprit inquiet & brouillon, s'engageant dans de nouvelles intrigues, irrita de nouveau le Roi Clotaire contre lui. Comme on pensoit l'arrêter, il s'échapa de la Cour avec sa femme & ses filles, se retira chez le Comte de Bretagne, & y demeura quelque tems caché (16). Ce Comte, qui s'appelloit Conobrec ou Conobert, leva une Armée pour soutenir la revolte du Prince Chramne; mais,

An de J. C.  
604.

Vertus &  
Zeile de  
Childe-  
bert.

Cruauté  
de Clotai-  
re I.

(14) Le P. Daniel, *Hist. de France*.

(15) *Fortunat. lib. 6. carm. 4. & 8.*

(16) *Greg. Tur. Lib. 4. c. 20.*



An de J.C.  
604.

mais Clotaire pourſuivit ſi chaudement ce fils rebelle, que l'ayant defait en Bataille rangée, il le fit priſonnier. S'abandonnant alors à toute la cruauté que l'ambition eſt capable de ſuggerer, *il ordonna auffi-tôt à ſes gens (17) de l'étendre ſur un banc, & de le battre une heure durant; puis de le bruler avec ſa femme & ſes enfans; ce qu'ils executerent tout ſur le champ, aiant mis le feu dans une chaumiere, où ils les avoient enfermez.*

Crimes de  
Clotaire.

Les grands crimes troublent la conſcience des ſcelerats les plus determinez. Clotaire ſentit bien-tôt des remords qui ne lui laiſſoient aucun repos. Il crut effacer aux yeux de la Divinité l'horreur de ſa Barbarie par ſes Devotions, & par les preſens qu'il fit aux Eglifés; mais, ce fut en vain, & ſa cruauté le priva de toute tranquillité pour le reſte de ſes jours. Jamais Prince ne fut plus débordé que lui, & n'eut moins de honte de ſes deſordres. Adultere public, il eut à la fois deux ou trois femmes, & même deux ſœurs à qui il donnoit également la qualité de Reine & d'Epouſe. Fourbe, cruel, & ſanguinaire; n'ayant preſque rien de bon que la bravoure, l'intrepidité, & le talent pour la Guerre, Heritage commun à tous les Enfans de Clovis. Il fut heureux dans ſes entrepriſes; & de Cadet qu'il étoit avec un très-petit Etat, il devint ſeul Maître de la France, & de tous les Païs qui en dependoient. Il mourut vers l'an 562. & fut enterré à Soiffons, dans l'Egliſe qu'il avoit commencé à y faire bâtir ſous le nom de St. Medard.

Partage &  
deſolation  
de la Fran-  
ce.

Le Roiaume fut pour la ſeconde fois partagé en quatre, pour les quatre fils (18) de Clotaire; ce qui cauſa des Guerres civiles, une infinité de Meurtres, de trahiſons, de pillages, & de toute ſorte de Deſolations. Ces quatre Princes tirerent au fort, & le Royaume de Paris echût à Cherebert; celui d'Orleans & une bonne partie de celui de Bourgogne à Gontran, qui établit ſa reſidence à Châlon ſur Saone; celui d'Auftraſie à Sigebert, qui reſidoit à Metz; & celui de Soiffons à Chilperic.

Crimes de  
Cherebert.

Cherebert repudia Ingoberge qu'il avoit épouſée du vivant de Clotaire, & prit pour femme Merofſede, fille d'un ouvrier en laine. Enſuite il épouſa ſa propre ſœur, quoiqu'elle eut le voile ſacré; & enfin Theodegilde fille d'un Berger. Germain, Evêque de Paris, ne pût ſouffrir les crimes enormes dont le Roi ſe rendoit coupable, l'inceſte, l'adultere, & le ſacrilege. Il lui en fit hardiment des remontrances, & n'ayant pû toucher le cœur de ce Prince, il le retrancha de la Communion des fideles. Mais Cherebert mourut bien-tôt après cette excommunication, aiant regné neuf ans. Il fut enterré à Blaye dans l'Egliſe de St. Romain.

Crauté  
de Chilpe-  
ric. Son  
Caractere.

Chilperic, que l'on compte dans l'ordre de la ſucceſſion de nos Rois, témoigna au commencement beaucoup de tendreſſe à ſon Epouſe Galeſuinte; „ mais comme (19) le vice a bien plus d'attraits pour les Ames debauchées „ qu'une affection honnête, ſes ſermens ſolemnels, ni la crainte du ſcanda- „ le ne le purent empêcher de ſe rejoindre bien-tôt avec ſa Fredegonde. Et „ cette paſſion deteſtable l'emporta ſi loin, qu'afin d'avoir la liberté de l'é- „ pouſer,

(17) Mezeray, Vie de Clotaire I.

(18) Chilperic, Charibert, Gontran, & Si-

gebert.

(19) Mezeray, dans la Vie de Chilperic.



„ pousser, il fit étrangler Galesuinte dans son Lit. „ Ce crime arma ses freres contre lui, & il se vit bien-tôt depouillé de ses Etats. Dans cette extremité, il ne lui restoit que le Courage déterminé de Fredegonde; & ce fut assez pour le sauver & pour le retablir. Elle gagna deux Bourgeois de Terouëne, qui poignarderent le Roi Sigebert dans la tente, & Chilperic remontra sur le Throne. Il fut assassiné en 584. par les ordres de Brunehaud. Il étoit agé de 45. ans. „ L'Histoire, dit Mezerai, nous dépeint „ ce Roi presomptueux, dissolu, inhumain, malin au dernier point, fort „ rude à ses Peuples, & noirci de toutes sortes de vices, en sorte que Gre- „ goire de Tours, un peu trop animé contre lui, l'appelle le Neron & l'He- „ rode de son Siècle; mais au reste, il fut patient, ingenieux, adroit, ma- „ gnifique & instruit dans les Belles Lettres. „ Gregoire de Tours & Ai- „ moin temoignent qu'il fut infecté de l'Herésie des Sabelliens.

Clotaire II. son fils lui succéda, à l'âge de 4. ou 5. mois, sous la tutelle de la Reine Brunehaud, cette infame Princesse dont j'ai parlé ci-dessus dans la Vie de St. Gregoire. C'est, je crois, la plus cruelle femme dont l'Histoire fasse mention, & en même-tems l'une des plus adroites pour manier les grandes affaires. Elle devint à charge, par ses crimes, à toute la Nation; & Clotaire s'étant rendu son Accusateur, elle fut appliquée pendant trois jours à la torture, & ensuite attachée à la queue d'une Cavalle indomptée qui l'eut bien-tôt mise en pieces.

Après cela, Clotaire se voyant seul Roi des François, & n'ayant plus d'ennemis à combattre, mit tous ses soins à la reformation de l'Etat, tant pour la police que pour l'administration de la Justice. Il retablit dans leurs biens tous ceux qui en avoient été injustement depouillés: il abolit tous les Impôts qui avoient été mis, sans le consentement de la Nation, par Brunehaud & Thiery; revoqua tous leurs dons excessifs, & reprit tout ce qui avoit été usurpé, ou aliéné de son Domaine. Tous ses thresors étoient dans les cœurs de ses sujets, convaincu par le malheur de Brunehaud, que Peuple abandonne facilement un Prince qui l'opprime. Et, pour avoir la Paix au dehors, il remit aux Lombards le Tribut de 12000. écus d'or qu'ils lui devoient; & se contenta qu'ils lui en paiaissent trois années en argent comptant. Clotaire mourut en 628. & il fut enterré dans l'Eglise de St. Vincent, qui est aujourd'hui le Monastere de St. Germain des Prez. *Devenu Monarque, dit Mezeray, il fut fort debonnaire & clement; bien éloigné de la cruelle & brutale ferocité de ses préceesseurs; juste, pieux, instruit dans les bonnes Lettres, & liberal principalement envers les Eglises, & envers ceux qui professoient la vie Monastique.* Cette sorte de Liberalité est une vertu mal réglée; &, par malheur, on y donne encore dans le siècle où nous vivons. Pourquoi ensevelir dans les Eglises des Thresors dont on peut avoir un grand besoin pour l'Etat? Pourquoi donner au Clergé des Biens immenses auxquels on n'oseroit toucher dans les necessitez les plus pressantes?

An de J. C.  
604.Supplice  
de Brunehaud.Belles ac-  
tions &  
Caractere  
de Clotai-  
re II.



An de J. C.  
599.PHOCAS.  
Empereur.

## SABINIEN.

CLOT AIRE II.  
Roi de France.

## LXVII. P A P E.

Emplois  
de Sabi-  
nien; &  
son Elec-  
tion.An de J. C.  
604.Il vend le  
bled aux  
Pauvres.

LE Pape dont je vais parler se nommoit SABINIEN, fils de Bonus, *d'une naissance obscure, & de mœurs plus méprisables encore* (1) que sa naissance. Selon Platine, sa Patrie est inconnue; mais, Anastase le Bibliothecaire nous apprend qu'il étoit de Toscane. Il avoit été Nonce de St. Gregoire à Constantinople, auprès de l'Empereur Maurice; & il fut rappelé en 579. Les Romains, qui l'avoient vû employé dans des Negotiations importantes, se persuaderent qu'il étoit digne de remplir la Place du Pape dont il avoit menagé les intérêts à la Cour. Remplis de la bonne opinion du mérite de Sabinien, ils l'éluèrent, après une vacance de cinq mois & demi, & le firent ordonner le premier de Septembre de l'an 604.

C'est un malheur de succéder à un grand homme, à cause du parallèle défavantageux qu'on ne manque jamais de faire entre celui qu'on a perdu, & celui qui gouverne. Mais, Sabinien méprisa les Jugemens du Peuple, & prit le contre-pied de Gregoire le Grand (2). Dans une famine dont Rome fut affligée sous son Pontificat, on perdit les sentimens avantageux qu'on avoit de lui, quand on vit qu'il faisoit paier le bled qu'on distribua par ses ordres, & que son Predecesseur avoit accoutumé de donner gratuitement. On s'en plaignit vivement; & comme les Pauvres qui mouroient de faim n'avoient pas le moyen de donner un sou d'or pour trente boisseaux de bled, ils vinrent le trouver, & le conjurer, au Nom de Dieu, de ne pas laisser mourir de faim ceux que Gregoire avoit nourris dans les Monasteres & dans les Hopitaux, durant la disette. Toute la reponse que ces Malheureux en curent, fut que lui Pape n'étoit pas d'humeur d'aller à la gloire par cette voye, & que son Predecesseur avoit dissipé les Thresors de l'Eglise par sa prodigalité. C'est ce que fit Neron, qui, au raport de Tacite (3), blamoit ses Predecesseurs d'avoir consumé les deniers de l'Epargne par des depenses excessives. Surquoi le nouveau Commentateur de cet Historien (4) observe que quand un Prince s'erige en Censeur de la conduite de ceux qui l'ont précédé dans le Gouvernement, il se met par-là dans la necessité de prendre tant de mesures qu'il ne soit pas lui-même sujet à la Critique. Mais, Sabinien ne connut pas cette Politique. Il donna carrière à son avarice, & il eut autant de dureté, & d'inhumanité, que St. Gregoire avoit eu de tendresse pour les Pauvres.

II

(1) *Obscuro loco natus, obscurior moribus.*  
Platine, in Sabiniانو.(2) Platine, *ibid.*(3) Tacite, *Annal. Lib. XV. c. 18. Cum in-  
spectione priorum Principum, qui gravitate  
sumptuum justos redditus antecessent.*(4) Le C. D. G. Tacite avec des Notes Politi-  
ques. 5. Part. pag. 322. Refl. 4. Notez que  
cette Citation a été ajoutée depuis la pu-  
blication du Programme de cette Histoire  
des Papes.



Il fit plus. Jaloux de la haute reputation de Gregoire, il voulut faire bruler ses Ecrits comme Heretiques (5); & aiant gagné quelques Personnes, il seroit venu à bout de son dessein, si Pierre Diacre, n'eut assuré avec serment, qu'il avoit vû très-souvent sur la tête de St. Gregoire une Colombe, qui representoit le St. Esprit conversant familièrement avec lui. Cet incident, qui, s'il étoit veritable, ressembleroit beaucoup à celui qui avoit anciennement détourné le Peuple Romain de faire mourir les Senateurs comme Meurtriers de Romulus (6), empêcha, dit-on, les Partisans de Sabinien d'exécuter leur entreprise.

Quelques Auteurs ne fauroient se persuader (7) qu'on ait pû commettre un si grand excès contre les Ouvrages d'un tel Evêque de Rome, & le Cardinal Baronius (8) a rejeté ce recit comme une pure fable, appuïée seulement sur une Tradition fausse, parceque nul Auteur plus ancien que Jean n'en a fait mention. Mais, le Jesuite Theophile Raynaud s'oppose à cette opinion du Cardinal Baronius. Il observe (9) en premier lieu que le silence de Paterius, d'Isidore, & d'Ildefonse est un argument negatif, & que la force de cet argument est insuffisante, comme tout le monde le reconnoît. En second lieu, que l'autorité de Sigebert alleguée par Baronius ne peut pas servir de preuve contre Jean Diacre. Ce Cardinal dit que Sigebert nie formellement qu'aucun Ouvrage de St. Gregoire ait peri dans cette rencontre, l'intercession de Pierre Diacre les aiant préservés tous. Le Jesuite affirme, & avec raison, que Sigebert dit tout le contraire (10). Il remarque en troisieme lieu, que St. Gregoire avoit composé des Livres dont il ne reste aucune trace. Il emploie en quatrieme lieu un argument bien fort, tiré de ce que Baronius avoue que les Ecrits de ce grand Pape coururent grand risque, & que les Mutins n'aient pû exercer leur rage sur Gregoire déjà mort, la tournerent sur ses Livres, & cela ouvertement au milieu de la grande place de Rome. Mr. Bayle tire de-là une consequence trop generale. „ Il est „ certain, dit-il (11), que Baronius en avouant un tel fait ruine lui-même „ ses prétensions; car, de quoi lui sert après cela qu'aucun Livre de St. Gre- „ goire n'ait été brûlé? N'a-t'on pas d'assez fortes preuves *du mépris ou de „ la haine des Romains* pour ce Pontife dans la Resolution de brûler publi- „ quement tous ses Ecrits: resolution si animée, & si obstinée, qu'on eut „ besoin d'un miracle très-insigne pour en arrêter l'effet? „ Il me semble qu'on ne fauroit fonder là-dessus une preuve *du mépris ou de la haine des Ro- „ mains* pour St. Gregoire. Mais, on en peut conclure avec plus de certitude, & plus exactement, que Sabinien gagna quelques habitans pour satisfaire son extrême animosité, en faisant brûler les Ecrits de son Predecesseur, dont

An de J.C.  
604.

Il veut faire brûler les Ecrits de St. Gregoire.

Diversité de sentimens sur ce fait.

(5) Joannes Rubeus, Vita Bonif. 8. pag. 249.

(6) Plutarque, Vita parallela in Romulo.

(7) Dom Denys de Ste Marthe, Hist. de St. Gregoire le Grand, Liv. 4. ch. 7.

(8) Annal. Eccl. ad an. 604.

(9) Theoph. Raynaud. De Bonis ac Malis Libris. n. 582.

(10) Sigebertus Gemblacensis, de Viris Illustribus, c. 41.

(11) Bayle, Dict. Hist. & Crit. Art. Gregoire I. Rem. S.



An de J.C.  
604.

dont les vertus lui étoient odieuses, parce qu'elles donnoient trop d'éclat à ses vices. Mr. Bayle (12) a fait paroître encore peu d'exactitude en citant Platine sur le fait dont il s'agit. Platine dit, comme une chose indubitable. 1. Que Sabinien avoit conçu tant de Jalousie contre St. Gregoire, que peu s'en fallut qu'il ne fit brûler ses Ecrits; & c'est ce que je crois. 2. Il ajoute, que, selon quelques Auteurs, Sabinien étoit poussé à cette violence par quelques Habitans de Rome, qui vouloient se vanger de ce que Gregoire avoit mutilé les Statuës, & les autres Monumens des anciens Romains; & c'est ce qu'il rejette, comme une fausse imputation. Le savant Bayle, après avoir rapporté ces deux choses, mais sans les distinguer, dit que Platine rejette cette Accusation; ce qui signifie, que cet Auteur n'a rien crû ni de la vengeance de Sabinien, ni de la haine des Romains contre St. Gregoire. Et c'est-là le défaut d'exactitude que je reproche à l'illustre Bayle. Je ne pretends pas lui en faire un crime. Je fais trop bien que les plus celebres Auteurs n'ont pas en tout la même attention; & je ne me serois pas même engagé dans ces Discussions critiques, si je n'y avois été contraint par mon sujet qui demandoit ces Eclaircissimens sur un fait contesté, & qui caractérise parfaitement le Pape Sabinien.

Preuve de  
l'estime  
qu'on dut  
avoir pour  
St. Gregoi-  
re. Mort  
de Sabi-  
nien.

Une autre preuve de la profonde veneration que les Romains dûrent toujours conserver pour St. Gregoire, & que l'injure qu'on fit à la memoire de ce grand Pape ne doit être attribuée qu'à quelques Partisans de Sabinien, est, que Gregoire avoit fait beaucoup de Bien à Rome, soit en la delivrant des Armes des Lombards, soit en adoucissant les maux publics par ses Liberalitez. Les Romains pouvoient-ils oublier si-tôt les bien-faits de ce grand Pontife? Quel sujet pouvoient-ils avoir de le haïr, ou de le mepriser, sous le regne d'un Pape qui avoit des Vices directement opposez aux Vertus de Gregoire? Ainsi l'Histoire nous apprend que, bien loin qu'on ajoutât foi à ce que Sabinien disoit pour excuser son avarice, que le thresor de l'Eglise étoit epuisé, sa dureté parut si insupportable, qu'il devint l'objet de la haine publique; & , aiant été blessé à la tête par St. Gregoire qui lui apparut, s'il en faut croire Sigebert, il mourut après avoir tenu le St. Siege l'espace de six mois. On rapporte sa mort au 15. de Fevrier, & quelques-uns disent que son corps fut jetté hors de la Ville (13). Baronius n'a temoigné aucun doute sur ces faits (14). Mais, le Pere Papebroch (15) n'a pas été si credule. Si l'on pouvoit compter sur un Distique rapporté par Aringh (16). on croiroit que Sabinien étoit fort éloquent & très-doux dans le châtement des fautes:

*Hic hominum vitia blando sermone removit.*

*Nec culpâs Judex, sed Medicina fuit.*

Il ordonna vingt six Evêques en divers lieux, & donna du luminaire à l'Egli-

(12) *Ibid. Rem. L.*

(13) Voyez Le Sueur, *Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 605.* Il cite Anastase & Sigonius.

(14) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 805.*

§. 8.

(15) *Conat. Chronico-Hist.*

(16) Aring. *Rom. Subterr. lib. 2. c. 8. ex Manlio in Epitaphiis Vaticanis.*



l'Eglise de St. Pierre. On dit qu'il a le premier introduit les Cloches dans les Eglises; & d'autres croient qu'il distingua seulement les heures canoniques par le son de la Cloche.

An de J. C.  
605.

PHOCAS,  
Empereur.

BONIFACE III.

CLOTAIRE II.  
Roi de France.

LXVIII. P A P E.

**L** Es Brigues & les contestations, qui suivirent la mort de Sabinien, firent durer un an la Vacance du St. Siege; & enfin le 24. Fevrier de l'an 606. BONIFACE III. reçût l'Ordination Episcopale, & fut élevé sur le Siege de Rome. Il étoit Romain de naissance, & Diacre de l'Eglise. Il avoit été envoyé en 503. à Constantinople en qualité de Nonce du Pape St. Gregoire. Le Tyran Phocas, irrité contre Cyriaque, Patriarche de Constantinople, qui s'étoit genereusement opposé au cruel dessein qu'il avoit formé de faire mourir l'Imperatrice Constantine, se declara pour le Pape de Rome, & favorisa son Ambition, au prejudice de l'Eglise d'Orient. Boniface fit solliciter Phocas, & en obtint le titre d'Evêque Universel (1), que le Pape Gregoire I. avoit condamné si hautement. Le Tyran voulut que Rome fut reconnuë Chef de toutes les Eglises; & dès-lors l'Ambition des prétendus Successeurs de St. Pierre n'eut plus de bornes.

An de J. C.  
606.

Election  
de Bonifa-  
ce.

Boniface  
prend le  
titre d'Evê-  
que  
Univer-  
sel.

Boniface, aiant obtenu ce qu'il desiroit, assembla un Concile à Rome, où son nouveau titre fut confirmé, à l'exclusion du Patriarche de Constantinople: & il y fut fait défense de parler d'élire un autre Evêque du vivant de celui qui seroit sur le Siege; mais, que trois jours après sa mort, le Clergé, & les Enfans de l'Eglise, s'assembleroient pour proceder à l'élection (2). Il pretendit aussi que l'élection des Evêques seroit confirmée par le Pape en ces termes: *Volumus & Jubemus*, &c. *Voulois & Ordonnons*; ce qui marquoit assez la Souveraineté, ou, pour mieux dire, le Despotisme, que le St. Siege affectoit. Mais, Dieu ne permit pas que Boniface, dont l'Orgueil menaçoit l'Eglise d'une infinité de maux, jouit long-tems des fruits de son Ambition; car, il mourut la même année de son élection, & fut enterré dans l'Eglise de St. Pierre le 12. de Novembre. Il avoit ordonné 21. Evêques en divers Lieux.

Concile à  
Rome.

Mort du  
Pape.

(1) *Anastase*, *Bibliot. Paul Diacre*, *Hist. Pomponius Latus*, *Hist. Rom.*  
*Lib. IV. c. 37.* *Sigonius*, *de Reg. Ital. Lib. 2.* (2) *To. V. Concil. p. 1615.*



Année J. C.  
607.

PHOCAS,  
HERACLIUS,  
Empereurs.

BONIFACE IV.

CLOTAIRE II.  
Roi de France.

L X I X. P A P E.

Élection  
de Boni-  
face, qui  
dedie le  
Pantheon.

LE St. Siege aiant vacqué plus de dix mois, on élut BONIFACE IV. le 18. de Septembre de l'an 607. (1). Il étoit de Valerie au Pais des Marfes, fils d'un Medecin nommé Jean. Il demanda à l'Empereur Phocas le Temple nommé Pantheon, bâti par Marcus Agrippa, Gendre d'Auguste, environ trente ans avant la naissance de Jesus-Christ. Au raport de Pline, Agrippa dedia ce Temple à Jupiter le Vengeur, & selon Dion, à Mars, à Venus, à Jules-Cesar, & ce fut pendant son troisieme Consulat, suivant l'Inscription qu'on lit sur le frontispice du Portique. Mais l'opinion commune est qu'il fut consacré à Cybele & à toutes les Divinitez; & Boniface changeant les noms Païens en d'autres qui étoient devenus l'objet de la Veneration des Fideles, consacra cet Edifice à la bienheureuse Vierge, d'où il a pris le nom de Notre Dame de la Rotonde, parce qu'il est de figure ronde. C'est assurément ce qui nous reste de plus beau & de plus entier de l'Antiquité. Les murs ont dixhuit pieds d'épaisseur (2).

Lettres de  
St. Colom-  
ban.

Il est assez vraisemblable que ce fut au Pape Boniface IV. que St. Colomban eut recours, étant toujours inquieté par les Gaulois sur l'observation de la Pâques (3). Il lui envoya copie des Lettres qu'il avoit écrites à St. Gregoire, & qui ne lui avoient point été rendues, & demanda qu'il lui fut permis d'observer l'ancienne Tradition, si elle n'étoit point contraire à la foi.

Année J. C.  
610.

Mellitus à  
Romé.  
Decret &  
Lettre at-  
tribuée  
mal à pro-  
pos au Pa-  
pe.

On dit (4) que Mellitus, Evêque de Londres, vint à Rome la huitieme année de la Tyrannie de Phocas, & qu'il assita à un Concile que Boniface IV. tint l'an 610. au mois de Fevrier, dans lequel on fit des Reglemens pour l'Eglise d'Angleterre. Le savant Holstenius nous-a donné un prétendu Decret de ce Concile, qui porte que les Moines peuvent être Evêques, & faire les fonctions sacerdotales, & une Lettre du Pape Boniface à Ethelbert, Roi des Anglois, dans laquelle il declare excommunié tous ceux qui empêcheront l'execution du Decret dont on vient de parler, même les Rois Successeurs d'Ethelbert. Mais, ces deux Pieces sont fort suspectes. Le stile, selon le Jugement de Mr. Du Pin (5), en est tout-à-fait barbare; & elles sont pleines de raisons impertinentes & frivoles. Par exemple, il dit qu'il est évident que l'état & la profession des Moines les rend propres à être les Ministres de la parole de Dieu, parce qu'ils sont appelez Anges & que les Anges sont des Ministres. Ce raisonnement est frivole; mais, la raison qu'il rend.

(1) Anastas. Bibliot.

(2) Nodot, Relation de la Cour de Rome.  
pag. 460.

(3) E. is. I. Calumb. so. 12. Bibliot. Patrum.

(4) Bede.

(5) Du Pin, Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl.  
to. V. p. 36.



rend de ce qu'ils font appellez Anges, est encore plus ridicule. Les Moines, dit-il, sont couverts, comme les Cherubins, de six ailes; le capuce qui couvre leur tête en fait deux; les bras des Tuniques font les deux autres; & l'on peut dire avec assurance, que les deux extremités de l'habit qui couvre leur corps sont encore deux ailes; ainsi voilà les six ailes des Cherubins. Je n'ai rien lu de plus digne d'un Moine stupide & ignorant; mais, que cela soit l'ouvrage d'un Concile, ou d'un Pape, c'est ce que je ne saurois me persuader.

An de J. C.  
610.

On dit (6) que Boniface, peu de tems avant sa mort, changea sa Maison Paternelle en un Monastere, & qu'il donna ses Biens pour l'entretien des Religieux. Il mourut en 614. & fut enterré à St. Pierre le 25. de May, jour auquel l'Eglise honnore sa Memoire (7). En deux Ordinations au Mois de Decembre, il fit huit Diaeres; & en d'autres occasions, il ordonna 35. Evêques, pour diverses Eglises. Il tint le St. Siege pendant six ans & huit mois.

An de J. C.  
614.

Boniface change sa Maison en un Monastere. Sa mort.

HERACLIUS:  
Empereur.

DEODAT I.

CLOTAIRE II.  
Roi de France.

L X X. P A P E.

LA Vacance du St. Siege fut de quelques mois, après la mort de Boniface IV. & enfin, le 13. de Novembre 614. on conféra l'Ordination Episcopale à DEODAT I. ou *Deus dedit*, homme sage & vertueux, qui eut toujours une affection singuliere pour son Clergé. Il étoit fils d'un Sou-Diacon nommé Etienne, qui lui avoit donné une pieuse Education (1). La Sainteté de ce Pape se manifesta, dit-on, par un miracle qu'il fit peu de tems après son élévation au Pontificat. Il regnoit alors une espece de Lepre qui donna lieu à Deodat d'éprouver sa charité en plusieurs rencontres. Un jour qu'il visitoit les malades de Rome, il baïsa un de ces Lepreux, qui fut guéri sur le champ. C'est ce que le Cardinal Baronius a cru sur l'autorité du Martyrologe Romain; mais, on ne trouve rien de pareil dans les Auteurs plus judicieux, & moins credules.

An de J. C.  
614.

Election de Deodat. Miracle qu'on lui attribue.

L'Histoire ne nous apprend rien des actions de ce Pape; & même la seule Lettre qu'on lui attribue est une piece visiblement fausse, quoique Baronius nous l'ait donnée, comme une production de Deodat (2). Elle est adressée à Gordien, Evêque de Seville: ce qui prouve sa supposition; car Isidore a tenu le Siege de cette Ville depuis l'an 600. jusqu'en 636. & Deodat

Lettre fautive-ment attribuée à Deodat.

(6) *Platine, in Bonifacio IV.*

(7) *Martyr. Rom. 25. Mai.*

(1) *Anastaf. Bibl.* Remarquez qu'il y a une variante dans le passage d'Anastase, & que le Cardinal Baronius y a été trompé; car, de la maniere qu'il a lu l'endroit cité, il s'est imaginé que Deodat n'étoit que Sous-

Diacon lorsqu'il fut élu Pape: il a lu, *Deus dedit Filius Stephani, ex Subdiacono sedit annos tres*: mais, il faut corriger, sur l'autorité de quelques Manuscrits, *Deus dedit ex Patre Stephano Subdiacono.*

(2) *Baronius, Annal. Eccl. ad an. 817. §. I. c. 2.*



An de J. C.  
614.

dat a été Pape dans cet intervalle. Il est constant que sous le Pontificat de Deodat il n'y a point eu de Gordien, Evêque de Seville. L'Auteur de cette Lettre déclare, que, suivant les Decrets du St. Siege, des personnes mariées, qui, par hazard, ont tenu ensemble leurs Enfans sur les fonts, doivent être séparées, & qu'elles peuvent se remarier. C'est une erreur grossière, qui n'est autorisée par aucun ancien Reglement. Enfin, le stile de cette Lettre est le même que les autres Lettres des Papes forgées par Isidore, selon les Remarques de Mr. Du Pin (3).

An de J. C.  
617.

Mort de  
Deodat.

Les Auteurs ne sont d'accord, ni sur le commencement, ni sur la durée du Pontificat de Deodat. Les uns disent (4) qu'il fut élu vers le 20. de May de l'an 615. & qu'il ne fut ordonné que le quatrieme de Janvier de l'année suivante; par conséquent ils ne le font mourir que le 26. de Janvier de l'an 619. Mais d'autres autorisent (5) le sentiment que j'ai suivi, & rapportent sa mort au mois de Novembre de l'an 617. Il fut enterré à St. Pierre, & l'Eglise honore sa Memoire le 8. de Novembre. Baronius soutient que son culte est fort ancien dans l'Eglise; le P. Papebroch dit au contraire qu'il est d'institution fort recente. En trois Ordinations (6), il fit neuf Prêtres & cinq Diacres, & d'ailleurs vingt-neuf Evêques pour diverses Eglises.

HERACLIUS:  
Empereur.

BONIFACE V.

CLOTAIRE II.  
Roi de France.

LXXI. P A P E.

An de J. C.  
617.

Election  
de Bonifa-  
ce. Ses  
Lettres.

LE 29. Decembre de la même année 617. BONIFACE V. fut choisi pour succéder à Deodat I. Il étoit natif de Naples, & Prêtre-Cardinal du titre de St. Sixte. Ce que l'on fait de lui se réduit à très-peu de chose. Bede rapporte (1) trois Lettres qu'il écrivit sur la fin de son Pontificat. Il y en a une qui est adressée à Juste, Archevêque de Cantorberi, qui lui avoit écrit pour l'instruire de l'état des Eglises d'Angleterre. Le Pape, dans sa reponse, après l'avoir félicité du succès de ses travaux Apostoliques, & exhorté à continuer, déclare qu'il lui envoie le *Pallium*, & lui accorde le pouvoir d'ordonner des Evêques, pour faciliter la propagation de l'Évangile.

État de  
l'Eglise  
d'Angle-  
terre.

Edouin, cinquieme Roi de Northumbre, épousa la Princesse Edelburge, autrement Tate, Sœur d'Ethelbalde, Roi de Kent, à condition qu'il embrasseroit la Religion Chrétienne, si, après avoir été examinée par des gens sages, elle se trouvoit la plus digne de Dieu; & qu'en attendant il laisseroit son Epouse en pleine liberté de Conscience, avec tous ceux de sa suite, même les Prêtres & les Clercs. Le Pape Boniface, sachant les bonnes dispositions du Roi Edouin, lui écrivit une Lettre pour l'exhorter à se faire Chrétien,

(3) *Nouv. Biblioth. des Aut. Eccl. to. 5. pag. 37.*

(4) *Papebroch, Conas. Historico-Chronolog.*

(5) *Baron. Annal. Eccl. ad an. 617.*

(6) *Anastas.*

(1) *Bede, Hist. Eccl. II. c. 7. etc.*



rien, par la consideration de la grandeur du vrai Dieu, de la Vanité des Idolâtres, & l'exemple de tous les autres Princes. Il écrivit en même tems à la Reine Edelburge, pour la feliciter de sa Conversion, qu'il avoit apprise avec celle du Roi son frere, l'exhorter à s'appliquer fortement à gagner à Dieu le Roi son Epoux, & lui en faire savoir des nouvelles. Avec ces Lettres, il leur envoioit des présens de la part de St. Pierre, qu'il nomme leur Protecteur. Il donnoit au Roi une Chemise ornée d'or, & un Manteau; à la Reine un miroir d'argent, & un peigne d'yvoire garni d'or. C'est-là tout ce qu'on fait de Boniface V. Il mourut le 25. d'Octobre de l'an 625. après avoir tenu le St. Siege sept ans & dix mois. En deux Ordinations au mois de Decembre, il avoit fait 27. Prêtres, 4. Diacres, & 29. Evêques. Il aimoit beaucoup le Clergé; mais, il défendit aux Acolytes de lever les Reliques des Saints Martyrs, ou de baptiser avec les Diacres; voulant qu'ils fussent aidez en cette fonction par les Sou-Diacres, & que les Reliques fussent levées par des Prêtres. Il acheva le Cimetiere de St. Nicomede & le dedia (\*). Il voulut que les Eglises servissent d'Azyle aux Scelerats; & qu'il ne fut permis à personne d'en tirer par force un Criminel, pour lui faire subir le châtiment que les Loix autorisent. Il fut enterré dans l'Eglise de St. Pierre. Je vais maintenant parler de Mahomet, & de l'Etablissement de sa Religion.

An de J.C.  
617.

An de J.C.  
625.

Mort de  
Boniface  
V. Quel-  
ques-uns  
de ses Re-  
glemens.

## HISTOIRE

### DU MAHOMETISME.

ON s'étonne encore aujourd'hui des progrès surprenans que Mahomet fit en peu d'années pour l'établissement de sa Doctrine, & de son Empire. Les uns ôsent dire, que l'Homme qui a fait tant de grandes choses n'étoit qu'un fourbe, sans esprit, & sans jugement: les autres attribuent à la violence tout ce qu'il a fait de plus extraordinaire. Enfin, un très-petit nombre de Personnes judicieuses croient que Mahomet étoit savant, grand Politique, & que toutes les Impostures grossières dont on tâche de flétrir sa Mémoire sont des Contes mal inventez. J'ai entre les mains une Vie de Mahomet par le Comte de Boulainvilliers (1) où l'Auteur prouve, que les progrès de la Religion Mahometane furent moins l'effet de la Tyrannie, que de la Politique du Prophete; que jamais sa Loi n'eut été reçue, s'il ne l'eut accommodée aux préjugés qui regnoient alors; & que cette Religion ainsi menagée fut l'acheminement à ses Conquetes. Les Chrétiens étoient divisés entr'eux par des Heresies grossières: les Perses faisoient une Guerre

Causes des  
Progrès de  
Mahomet.

Etat des  
Affaires  
Politiques  
& Eccle-  
siastiques.

(\* ) Voyez *Anastase le Bibliothecaire & Platine, in Bonifacio V.*

(1) Dans le tems que j'écrivois ceci, je ne croiois pas que jamais l'Ouvrage que je cite seroit imprimé. Cependant, on en a

fait en 1730. une Edition en Angleterre, & on le réimprime à Amsterdam, chez Pierre Humbert, comme je l'ai appris par les Nouvelles publiques. C'est un excellent Ouvrage.



An de J.C.  
625.

Fortune  
de Maho-  
met.

Il prend  
les Armes.

Sa Doctri-  
ne.

cruelle & heureuse à l'Empire. Les Juifs & les Chrétiens avoient les uns pour les autres une haine implacable. En un mot, tout étoit en confusion, tant dans l'Eglise que dans l'Etat (2). Mahomet naquit à la Mecque en Arabie, dans ces fatales circonstances. On trouve une prodigieuse variété entre les Auteurs sur l'année de sa naissance, & sur l'état de sa famille. Presque tous les Auteurs Chrétiens ont dit que ce Prophete étoit d'une basse Extraction, & que son Pere étoit Payen & sa Mere Juive. Mais les Ecrivains Arabes, plus croiables en ce point, soutiennent qu'il étoit d'une famille illustre, & que la Tribu des Coreischites, à laquelle il appartenoit, surpassoit en Rang & en Dignité toutes les autres Tribus Arabes (3). Je suis surpris que Guillaume Postel (4) ait adopté la Fable du Judaïsme de la Mere de Mahomet, laquelle, selon cet Auteur, étoit une *pauvre & belle Garçonne Juive, qui se vint offrir à Abdalla*. Les Mahometans prétendent que la naissance de leur Prophete fut accompagnée de beaucoup de Miracles. Abdalla étant mort deux mois avant que son fils vint au Monde, & Emmina (c'étoit le nom de la Mere de Mahomet) n'ayant pas de quoi l'entretenir, le mit au service d'une riche Veuve nommée Chadige, qui devint amoureuse de lui, & l'épousa à l'âge de 25. ans. Il employa les grands biens, dont ce Mariage le rendit Maître, à préparer les voies de sa Mission, & à se faire des Sectateurs; & je croirois sans peine, que ceux, qui predirent alors les changemens qu'on vit ensuite, étoient gagnés par Mahomet. Bien-tôt après, il fit courir le bruit qu'il étoit inspiré; & en peu de tems les Esprits se trouverent si fort partagés sur son sujet, que les Magistrats de la Mecque craignant une sedition, & voulant prevenir les desordres que la Naissance d'une Secte a coutume de produire, resolurent de se defaire de Mahomet. Il en fut averti, & il prit la fuite. Le tems de cette évafion est l'Epoque des Mahometans, & c'est de-là qu'ils comptent les années de l'*Hegire* (5). Il se retira à Medine, accompagné de peu de gens; mais, il y fut joint par plusieurs de ses Disciples. Se croiant assez fort pour lever le Masque, il arma ceux qui le suivoient, & se mit à piller les Caravanes. Les heureux succès qu'il eut dans ses entreprises lui enflerent le courage. Il se forma un sisteme de Religion conforme aux prejugez de son Siècle; & il eut bien-tôt une infinité de Sectateurs dont les Conquêtes furent tres-rapides.

Je ne saurois approuver le sentiment de ceux qui débitent, que Mahomet n'attira tant de Sectateurs, qu'à cause que sa Morale s'accomodoit à la corruption du cœur, & parcequ'il promettoit aux hommes un Paradis sensuel. Je ne voi point que ce faux Prophete ait derogé (6) à la Morale de l'Evangile; & je voi au contraire, qu'à l'égard des Ceremonies, il aggrave notablement le Joug des Chrétiens. Sa Doctrine n'est pas en tout aussi extravagante

(2) Michel Bauder, *Hist. generale de la Relig. des Turcs*, chap. IX. & suiv. Liv. I.

(3) Voyez Hottinger, *Hist. Oriental.* pag. 137.

(4) Postel, *de la Republique des Turcs*, pag.

79. Edit. de Poitiers in 4. An. 1565.

(5) Hottinger, *Hist. Oriental.* Samuel Schultetus, in *Ecclesia Muhammedana*. C'est une These soutenue à Strasbourg, l'an 1667.

(6) Hottinger, *ubi supra* pag. 247.



gante qu'on s'efforce de le persuader au Peuple. Il ne reconnoissoit qu'un seul Dieu, & il avouoit que son essence étoit simple & infinie. Il ne donnoit aucune borne à la science de Dieu. Il disoit que rien n'arrive dans le Monde que par la Volonté de Dieu, & qu'il gouverne toutes choses par sa Providence; que tout est sujet à son Empire, même les choses que nous appellons fortuites, jusques aux mouvemens de l'Esprit de l'homme. Il exhortoit à l'humilité, au mépris du Monde, à la patience, à l'aumône, à la Justice, à la constance dans l'amitié, à l'obéissance envers ses Pere & Mere & ses superieurs. Il defendoit la Calomnie, le Mensonge, le Parjure, l'avarice, le gain-deshonnête, l'ingratitude, l'hypocrisie, l'envie, la paillardise, même. Il croioit que Dieu recompenseroit la Vertu, & puniroit le Vice. Il celebroit la Misericorde de Dieu qui invite les hommes au repentir de leurs fautes. Enfin, il croioit le Jugement universel. Jusques-là, cette Doctrine est pure. Mais, le Prophete Mahomet enseignoit certains points, qui sont tout-à-fait opposez à la Doctrine de l'Evangile.

An de J. C.  
625.

1. Il autorise la Polygamie. Non seulement il permettoit aux Hommes de sa Secte d'avoir plusieurs Femmes legitimes; mais il leur permettoit encore d'entretenir plusieurs Concubines. On lui fait là-dessus de grands reproches, sans faire attention qu'il a suivi, en ce point, la pratique des Juifs, & des autres Peuples d'Orient (7): Pratique, qui n'est point contraire à la Loi Naturelle, & que Dieu même a permise sous la Loi Judaïque. La Coutume de prendre (8) plusieurs Femmes, & d'avoir en même tems des Concubines, n'avoit-elle pas regné de tems immemorial chez les Orientaux? Lameck n'épousa-t'il pas deux femmes peu de tems après la creation du Monde? . . . Cependant, a t'il été censuré de Dieu pour une telle conduite; & si e'eût été un crime, ne l'auroit-il pas été même très-severement, pour imprimer de la terreur aux autres, & les empêcher de suivre l'exemple criminel de celui qui auroit le premier transgressé la loi, ou en auroit fait une nouvelle? Le St. Patriarche Jacob ne prit-il pas en mariage les deux Sœurs qui furent l'une & l'autre ses femmes en même tems; & n'avoit-il pas outre cela des Concubines? David, cet homme selon le cœur de Dieu, n'eut-il pas environ une douzaine de Femmes, sans compter ses Concubines, & une jeune Beauté, qu'il prit dans sa vieillesse? Ne peut-on pas dire, sans outrer la Reflexion, qu'il n'avoit ce grand nombre de Femmes, que pour trouver dans le changement de quoi satisfaire, & en même tems irriter de nouveau, son appetit; & n'est-ce pas, sur-tout, l'usage qu'il pouvoit faire d'un Morceau aussi delicat que la dernière? Et Salomon . . . fut-il blâmé d'avoir eû, j'oserois dire un Regiment de Femmes & de Concubines, puisque leur Nombre montoit jusqu'à mille? Non: mais, il le fut, parce qu'il s'étoit laissé

Il permet  
la Polyga-  
mie. Com-  
ment on  
le justifie.

(7) Puffendorf, Devoirs de l'Homme & du Citoyen, Liv. II, ch. 2. §. 5.

(8) Lettre d'un Medecin Arabe, à un sa-

meux Professeur de l'Université de Hall en Saxe. Brochure de 29. pages in 8. pag. 15.



An de J. C.

625.

„ porter par elles à adorer de fausses Divinitez, & c'est ce qui auroit pû lui  
 „ arriver de même, quand il n'en auroit eû qu'une, qui eut été Idolâtre. Tou-  
 „ tes ces Autoritez démontrent évidemment, que la Polygamie, & l'entretien  
 „ des Concubines, ont été de tout tems des choses permises. „ L'Evan-  
 „ gile est contraire à ce Systeme, quoique la Loi naturelle lui soit favorable.  
 Ainsi, Mahomet n'est pas plus coupable à cet égard, que les Juifs; si ce n'est  
 que, pour jouir de la femme d'un Arabe nommé Zaidi, il supposa que Dieu  
 autorisoit ce crime, *entremettant ainsi la Divinité au Maquerillage de ses Im-  
 pudicitez* (9): outre qu'il souffroit les Adulteres trop publiques d'une au-  
 tre Femme, appelée Aysse, *Et disoit qu'il étoit licite au Prophete de faire Et  
 souffrir ce qu'il vouloit* (10).

Sur le Pa-  
 radis de  
 l'Alcoran.

2. On reproche à Mahomet d'avoir promis aux hommes un Paradis sen-  
 suel, où chacun auroit la force de cent hommes pour se satisfaire entiere-  
 ment avec les femmes, aussi-bien que pour boire & pour manger. Quand  
 même il faudroit entendre cela dans un sens littéral, il paroît que les Ma-  
 hometans ne manqueroient pas de raisons specieuses pour répondre aux ob-  
 jections des Chrétiens (11). Sans compter que cela ne balanceroit point  
 l'idée que l'Ecriture nous donne du bonheur de l'autre Vie (12): car, elle  
 en parle (13) comme d'un état dont les delices surpassent tout ce que les  
 yeux ont vû, tout ce que les oreilles ont oui, & tout ce qui peut monter  
 au cœur de l'homme. Dès qu'on ajoute foi à l'Ecriture, comme quelque  
 chose qui surpasse l'imagination, on n'y donne point de bornes. Mahomet  
 renferme les joyes de l'autre vie dans de certaines limites. Il suppose un Pa-  
 radis *là où courent les eaux par dessous, là où il y a tous fruits Et rivieres de vin  
 de lait, de miel, toutes chairs Et volailles, à manger bonnes, de belles femmes  
 grandes, toujours vierges, qui ont de grands yeus comme Ostruches, Et tous les  
 plaisirs qui soient au Monde* (14). Mais, qu'est ce que tout cela en comparai-  
 son du bonheur que l'Ecriture nous promet! Les Chrétiens, & les Maho-  
 metans, emploient des Images corporelles pour donner quelque idée au Peuple  
 des Delices de l'autre Vie, sans que ni les uns ni les autres prétendent qu'on doive  
 expliquer littéralement ce qu'on en trouve dans les Ecrits des Fondateurs des  
 deux Religions. En donnant cours aux railleries qui seroient fondées sur  
 l'or & les pierreries, & sur tels autres ornemens du Paradis de Mahomet, il  
 me semble qu'on autoriseroit les Libertins à se moquer de ce que l'Ecriture  
 nous enseigne sur le bonheur celeste: car, on trouve de telles choses, & au-  
 tant d'especes de Pierres precieuses que dans la Boutique du plus fameux  
 Jouaillier, dans la Description que l'Apocalypse nous donne du Pa-  
 radis.

3. On

(9) Baudier, *Hist. gener. de la Relig. des  
 Turcs. Liv. 1. ch. 2. pag. 20.*

(10) Guillaume Postel, *de la Republique des  
 Turcs, pag. 84.*

(11) *Lettre d'un Medecin Arabe, &c. pag. 18.*

(12) Bayle, *Dict. Hist. & Crit. Article Ma-  
 homet, Rem. M.*

(13) *I. Cor. ch. 2. vs. 9.*

(14) Postel, *de la Rep. des Turcs, pag. 87.*



3. On fait un grand crime à Mahomet d'avoir pris les Armes contre ses Voisins, & on l'accuse de n'avoir établi sa Doctrine qu'en faisant mourir cruellement ceux qui refusoient de s'y soumettre. Je ne suis pas surpris de lire ces Accusations dans tous les Ecrits qui traitent de la Divinité du Christianisme, mais je m'étonne que le grand Bayle (15) ait adopté ces idées. „ Il y a bien de l'apparence, dit-il, que si Mahomet eut prévu qu'il auroit de si bonnes Troupes à sa Devotion, & si destinées à vaincre, il n'auroit pas pris tant de peine à forger des Revelations, & à se donner des airs devots dans ses Ecrits, & à rajuster ensemble plusieurs pieces detachées du Judaïsme & du Christianisme. Sans s'embarasser de tout ce tracas, il eut été assuré d'établir sa Religion par-tout où ses Armes auroient pû être victorieuses. „ Je ne vois pas que ce principe soit fondé sur l'expérience. Au contraire, nous voions que toutes les fureurs de l'Inquisition n'ont pû ruiner le Judaïsme en Espagne & en Portugal; & que la Dragonade n'a pû détruire tous les Protestans de France. La Violence est plus propre à affermir qu'à ruiner les Religions qu'on attaque par la force ouverte.

D'ailleurs, les Mahometans prétendent (16) que le dessein de Mahomet, lorsqu'il prit les Armes, étoit seulement de recouvrer le *Cherifat* de la Ville de la Mecque, & la Charge de grand Prêtre de la Mosquée de ce lieu; & que c'étoit avec Justice, puisque ses Ancêtres aiant été pendant plusieurs generations en possession de ces Dignitez, elles lui appartenoient de Droit divin & humain. Ce titre, sur lequel il fondeoit ses prétensions, n'étoit-il pas aussi juste que peut être celui d'aucun Prince, qui, comme Héritier de ses Ancêtres, reclame les Dominations qui lui reviennent par Droit d'Héritages? Sa conduite a-t'elle donc quelque chose de si surprenant & de si extraordinaire? Le condamnera-t'on, parce que, se voiant le pouvoir en main, il a usé de représailles sur les Princes ses voisins, & sur les autres, qui, aiant le plus d'autorité, s'étoient opposés à la vigoureuse résolution qu'il avoit prise de rentrer en possession de ce qu'il n'avoit perdu; que parce qu'il étoit resté orphelin? Ne faut-il pas avouer que ceux-là font bien voir que ce n'est que la partialité & la passion qui les anime, qui, d'un côté, exaltent un Alexandre, un César, un Guillaume le Conquerant, un Louis le Grand, ou quelqu'autre que ce soit, qui ne se sont rendus fameux que par leurs Usurpations, ou par leurs Conquêtes; & qui, de l'autre, condamnent Mahomet, qui, n'ayant commencé qu'avec de très-foibles esperances, & ne se confiant qu'en son bon droit & en la Justice qu'il avoit de son côté, a cependant jetté les fondemens de trois des plus étendus & des plus florissans Empires, qui subsistent aujourd'hui dans le Monde.

De plus: toute Personne, qui croit qu'il est permis de se servir de la force en matiere de Religion, a tort de condamner Mahomet, sur ce qu'il auroit

An de J. C.  
625.

Si Mahomet a établi sa Religion par la violence.

S'il a été autorisé à prendre les Armes.

Autre preuve justificative pour Mahomet.

(15) *Dict. Hist. & Crit. Art. Mahomet, Rem. N.*

(16) *Voyez la Lettre d'un Medecin Arabe, &c. pag. 8. & suiv.*



An de J.C.  
625.

étendu la sienne par cette voye-là; d'autant plus même que ce faux Prophe-  
te n'a jamais mis Personne à mort, simplement à cause de sa Religion: car,  
il est certain qu'il se contentoit d'imposer un Tribut, qui n'étoit pas mé-  
me exhorbitant, à ceux qui ne vouloient pas embrasser la Loi. Et il faut  
avouer, qu'il a paru en cela infiniment plus humain que la plupart des Chrê-  
tiens, qui ne se sont pas plutôt vûs dans un état de splendeur & de puissan-  
ce, qu'ils ont deploïé toute leur teverité (17); ce qu'on appelle *appliquer*  
*des remedes salutaires sur ceux qui ont des sentimens differens des nôtres*, quand  
même ce ne feroit que par ce que leurs Habits ont quelque chose de diffé-  
rent des autres. Ne fait-on pas que c'est au moins avec autant de chaleur  
que d'erudition que quelques curieux Theologiens ont agité l'importante  
Question, si le Vaisseau qui s'ouvre lorsqu'une Femme met un Enfant au  
Monde, s'ouvre aussi, lorsque la Vierge mit Monde son fils Jesus-Christ;  
ou plutôt si la Membrane, qui est le Signe de la Virginité, & qui doit ab-  
solument se rompre dans l'enfantement, resta dans son entier?

Tolerance  
des Maho-  
metans,

Faut-il quelque chose de plus pour convaincre les hommes de la fausseté  
de ce Prejugé, que le Mahometisme est une Secte cruelle, qui ne s'est accrué  
qu'en reduisant les Hommes à la dure nécessité, ou de choisir la mort, ou  
d'abjurer le Christianisme? Il est de notoriété publique, que les Mahome-  
tans tolerent toutes les Religions, quoique, dans le fond, leur Alcoran  
semble les encourager à persecuter ceux qu'ils nomment infidèles. Il est  
vrai qu'il peut recevoir une interpretation plus favorable, & leur constante  
pratique le prouve suffisamment. D'un autre côté, tous les Chrêtiens aiment  
à persecuter, sur-tout dans les lieux où la Puissance du Clergé l'emporte sur  
celle du Magistrat, & où leurs Decrets sont regardez comme sacrez &  
comme des Oracles infaillibles. Neanmoins, l'Evangile leur défend expres-  
sément de persecuter, en quelque maniere que ce soit, pour les choses qui re-  
gardent la Conscience. Tant il est rare de voir les hommes agir conse-  
quemment & par principe! Il est donc certain que la Doctrine, qui favo-  
rise la Persecution, & qui enseigne aux Hommes à se servir de l'Épée &  
des Haches, du Feu & des Fagots, pour la propagation de ce qu'on nomme  
la *Foi de notre Mere sainte Eglise*, ne vient pas du crû des Mahometans,  
mais qu'elle doit son Origine au Zéle indiscret de ces faux Devots, qui se  
disent Chrêtiens & ne le sont pas.

Severité  
de la Mo-  
rale de  
Mahomet.

Je suis persuadé que la Religion Mahometane est defectueuse en beau-  
coup de points; qu'il y a du ridicule; & qu'elle est même extravagante à  
quelques égards (18). Mais, on ne rend pas assez de Justice à Mahomet &  
à ses Sectateurs sur plusieurs choses. C'est se faire illusion, & c'est en im-  
poser au Public, que de pretendre, avec la foule de nos Docteurs, que la  
Loi de Mahomet ne s'établit avec tant de promptitude & tant d'étendue,  
que par ce qu'elle ôtoit à l'homme le joug des bonnes Oeuvres, & des ob-  
ser-

(17) Voyez Jurieu, *Droits des deux Sou-  
verains*, pag. 280. & alibi.

(18) Picet, *Examen des Religions du Mon-  
de*, 2. Sermon, pag. 81.



servances penibles, & qu'elle lui permettoit les mauvaises mœurs. Hottinger (19) nous donne une longue liste des Aphorismes moraux ou des Apophtegmes des Mahometans. On peut dire, sans flatter cette Religion, que les plus excellens Preceptes qu'on puisse donner à l'homme pour la pratique de la Vertu, & pour la fuite du Vice, sont contenus dans ces Aphorismes. Hottinger ne fait point difficulté de relever cette Morale au-dessus de celle de plusieurs Moines. Mr. Simon n'en a pas parlé moins avantageusement. Leur Morale, dit-il (20), consiste à faire le Bien, & à éviter le Mal. C'est ce qui fait qu'ils examinent avec soin les Vertus & les Vices, & leurs Casuistes ne sont pas moins subtils que les nôtres. Après avoir rapporté quelques-uns de leurs principes touchant la nécessité de la foi, la confiance en Dieu, l'humilité & la repentance, il ajoute: „ Je passe sous silence le reste de leur Morale, „ d'autant que ce que j'en ai rapporté suffit pour montrer quelle elle est; „ & je puis assurer, qu'elle n'est point si relâchée que celle de quelques „ Casuistes de notre Siecle. J'ajourerai seulement, qu'ils ont quantité de „ beaux Préceptes, touchant les devoirs des Particuliers envers leur pro- „ chain, où ils donnent même des Regles de la Civilité. Ils ont aussi écrit „ de la maniere dont on se doit comporter envers son Prince; & une de „ leurs Maximes est qu'il n'est jamais permis de le tuer, ni même d'en dire „ du mal, sous prétexte qu'il est un Tyran. . . . Il n'y a point de Con- „ stitutions Monachales, qui obligent tant les Moines à obéir à leurs Super- „ rieurs, que les Preceptes des Docteurs Mahometans obligent les Disci- „ ples à respecter leurs Maitres, aux quels ils sont tenus d'obéir en toutes „ choses, sans ôser les contredire, ni même parler trop haut en leur pre- „ sence. „

Du reste, je prie les Zélez qui ne manqueront pas de me blâmer d'avoir dit certaines choses qui tendent à extenuer l'Infamie du Mahometisme: je les prie, dis-je, de bien considerer, qu'une pareille Generosité est louable; car il ne faut point, selon la judicieuse Remarque de Mr. Bayle (21), fomenter la haine du Mal, en le decrivant plus noir & plus haïssable qu'il ne l'est effectivement. Il est consolant de rendre justice à tout le monde, même à ses plus grands ennemis, dans ce qu'ils ont de bon. D'ailleurs, mon Plan m'oblige à exposer, dans toute leur force, les raisons qu'on allegue pour & contre un Parti.

(19) Hottinger, *Hist. Oriental.* pag. 315. chap. 15. pag. 173.

& suiv.

(21) *Dict. Hist. & Crit. Art. Mahomet.*

(20) *Hist. Crit. des Dogmes des Orientaux,*



An de J. C.  
625.HERACLIUS,  
Empereur.

HONORIUS I.

CLOTAIRE II.  
DAGOBERT.  
Rois de France.

LXXII. P A P E.

Election  
d'Hono-  
rius.

Les Auteurs qui, après Anastase, nous assurent, que le St. Siege vauqua 6. mois & 18. jours, suivent à mon avis une fausse Chronologie; car, le savant Holstenius a publié une Lettre du Pape Honorius, dattée du mois de Decembre, Indiction XIV. c'est-à-dire l'an 625. Ainsi, on a tort de differer l'élection de ce Pape jusqu'au 14. de Mai 626: & les deux Pagi (1) pretendent que la vacance du Saint Siege ne fut que de cinq jours. On pourroit objecter, que, pendant cet intervalle, Honorius ne pût pas obtenir la confirmation de l'Empereur; à quoi on répond que l'Exarque ou Gouverneur d'Italie pouvoit approuver les Elections, afin de prevenir les desordres qu'une longue vacance auroit introduit dans l'Eglise.

Ils'inte-  
resse pour  
le reta-  
blissement  
du Roi des  
Lombards.

HONORIUS, fils d'un homme Consulaire, nomme Petrone, étoit de Campanie. A peine fut-il elevé sur le St. Siege, qu'il apprit qu'on avoit detroné Adalwalde, Roi des Lombards, & Orthodoxe, & qu'on lui avoit substitué Ariovalde qui ne paroissoit guere disposé à favoriser les desseins des Catholiques, vû qu'il étoit infecté de l'Arianisme. Le Pape fut fort irrité, lorsqu'il apprit la nouvelle de cette Revolution; & ce qui augmenta son chagrin, c'est qu'on l'informa que quelques Evêques Italiens étoient entrez dans cette conjuration (2). Il écrit à Isacius, Exarque de Ravenne, afin qu'on retablit le Prince déposé, & qu'on envoiât à Rome les Evêques Rebelles, pour être chatiez. Mais, il n'obtint, ni l'un, ni l'autre; & il paroît même que l'Exarque fit peu de cas des plaintes du Pape, puisqu'il fit la Paix avec le nouveau Roi des Lombards.

Reflexions  
sur ce fait.

Le Cardinal Baronius (3) a crû que le Pape n'auroit pas sollicité le retablisement d'Ariowalde, si ce Prince eut été réellement hors de sens, comme Paul Diacre l'a dit. Mais, pour proposer une pareille opinion, il faut être bien plein de Prejuges: car, plus Ariowalde étoit incapable de regner, plus le Pape devoit souhaiter la continuation de son regne, pour acquerir plus d'autorité en Italie. Outre que, malgré la foiblesse de son Esprit, il étoit Orthodoxe; & cela seul ne suffisoit-il pas pour lui donner, aux yeux du Pape, un degré de merite, que les Gens d'Eglise ne trouvent jamais dans les Princes Heretiques?

Conver-  
sion du Roi  
Edouin.  
Lettres du  
Pape.

Edouin, Roi de Northumbre (4) s'étant converti miraculeusement à la foi Chrétienne, par les soins d'Honorius, Archevêque de Cantorberi, & de Paulin d'Yorck, le Pape Honorius recompensa le zèle de ces deux Prélats, par les louanges dont il les regala dans ses Lettres, & en leur accordant

(1) *Ant. Pagi, in Critica Baroniana. Fran-  
cisc. Pagi, Gesta Rom. Pontif. in Honorio, §. 1.*(2) *Paul. Diac.*(3) *Baronius, Annal. Eccl. ad an. 626,  
§. 28.*(4) *Bede, Hist. lib. 2. c. 14.*



dant l'usage du *Pallium*. Il écrivit aussi à Edouin pour l'exhorter à preserver dans la Religion qu'il avoit embrassée. Il y a beaucoup d'apparence (5) qu'il s'intéressa fortement à la conversion des Habitans des Provinces de Norfolck, & de Suffolck, qui embrasserent la foi Chrétienne durant son Pontificat. Et il écrivit aux Ecoffois (6) pour les exhorter à suivre l'usage de l'Eglise de Rome, & les Decrets du Concile de Nicée dans la celebration de la Pâque. Mais, ils ne jugerent pas à propos de deferer aux avis du Pape; car, dans un Synode qu'ils tinrent en 630 (7), ils resolurent de celebrier la solemnité de Pâques le 31. d'Avril, au lieu que les Romains la celebrent l'an 631. le 24. de Mars. Cependant, les Lettres du Pape causerent une espece de Schisme, puisque quelques Ecoffois se conformerent à l'usage de Rome. En 630. Fortunat, Evêque de Grade, étant accusé de Trahison, fut chassé de son Siege, & le Pape y établit Primogenius, Souv. Diacre de l'Eglise de Rome. Le Cardinal Baronius (8) raporte les Lettres que le Pape écrivit sur ce sujet, à tous les Evêques de Venetie & d'Istrie. Je coule legerement sur ces faits, pour venir au point essentiel de l'Histoire d'Honorius.

An de J.C.  
627.

L'Herésie des Monothelithes faisoit du bruit; & la question est de savoir en quoi & comment le Pape Honorius a favorisé le sentiment de ces Herétiques. Ce fait est décisif contre ceux qui pretendent que la Decision du Pape, jointe au plus grand nombre des Evêques, est une Regle certaine de foi: ainsi, je ne saurois me dispenser de l'éclaircir un peu au long, pour en faire sentir toute la force, & pour dissiper les nuages dont M. l'Evêque de Soissons a voulu obscurcir ce point d'Histoire. Je tirerai ce que j'en vais dire, d'une excellente Dissertation qui a été imprimée plusieurs fois à la suite d'un Livre intitulé: *La Verité rendue sensible à tout le Monde*.

An de J.C.  
634.

Histoire  
du Mono-  
thelisme  
& de la  
chute  
d'Hono-  
rius.

Les Partisans de l'Autorité sans bornes & de l'Infaillibilité des Papes se sont plaints plusieurs fois qu'on les rebattoit souvent de cette preuve, mais pour répondre, c'est ce qu'ils ne peuvent faire. Cependant, Mr. l'Evêque de Soissons, le plus subtil d'entre les Partisans des Jesuites, a entrepris de le faire, dans son (9) second Avertissement: mais, il nous permettra de dire, sans blesser le respect qui est dû à son Caractere, que la confiance affectée, sous le masque de laquelle il debite, à son ordinaire, mille Fauffetez, n'empêche pas ceux qui sont éclairés de decouvrir le foible des reponses qu'il donne à ce fait. Il lui étoit important d'embrouiller toute cette matiere, afin qu'on n'y connût rien, & qu'on n'y vit pas ce qui l'incommode. Il l'a fait à merveille, en confondant ensemble, & rapportant au même tems, ce qui est arrivé dans des tems très-differens; afin de faire voir, à ceux qui n'examinent pas après lui, toute autre chose que ce que nous apprend l'Histoire constante de ces tems. Nous allons debrouiller ce que Mr.

de

(5) Pagi, *Gest. Rom. Pontif. in Honorio*. §. 6. an. 630.

(6) Bede, *Lib. 2. Hist. c. 19.*

(7) Usserius, *Antiquit. Britannica Eccl. pag.*

482. Alford, *Annal. Eccl. Anglo-Saxon. ad*

(8) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 630. §. 14.*

(9) 2. *Avertiss. de Soissons*, part. 2. pag. 132.

& suiv.



An de J. C.  
634.

Concile  
pour les  
Monothe-  
lites.

Le Pape  
approuve  
le Mono-  
thelisme.

de Soissons a si bien obscurci, & on reconnoitra, par nos éclairciffemens, quel fonds on peut faire sur un Auteur qui a si peu d'égard pour la verité.

Cyrus, Patriarche d'Alexandrie, aiant assemblé un Concile de son Patriarchat, il y établit neuf Articles, dans le septieme desquels il decida, conformement aux Intentions de Sergius, Patriarche de Constantinople, qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une Operation, sous pretexte de ramener par ce moien les Severiens à l'Eglise. Sergius, à qui Cyrus envoya ses Articles, les approuva dans un Concile; mais Sophrone, Moine de Jerufalem, informé de cette erreur, s'y opposa fortement, & sollicita les Patriarches de se retracter. Il fit même un Recueil (10) de six cens passages des Peres pour les refuter. Sergius, ainsi pressé par Sophrone, écrivit au Pape Honorius, pour savoir de lui ce qu'il y avoit à faire; & ce Pape, loin de condamner l'erreur établie par ces Patriarches, leur écrivit des Lettres, dans lesquelles, en parlant de Sophrone avec une espece de mepris, il louoit leur zele, & defendoit qu'on se servit dans la suite des termes, ni d'une ni de deux volontez, ou operations en Jesus-Christ. Il parle à Sergius (11): „ Nous avons reçu votre „ Lettre, par laquelle nous avons appris qu'il y a eu quelques Disputes & „ quelques nouvelles questions de mots, introduites par un certain Sophrone, „ alors Moine, & maintenant Evêque de Jerufalem, contre notre Fre- „ re Cyrus Evêque d'Alexandrie, qui enseigne aux Heretiques convertis, „ qu'il n'y a qu'une operation en Jesus-Christ. Que Sophrone, étant venu „ vers vous, a renoncé à ses plaintes par vos instructions, & vous les a de- „ mandées par écrit. Considerant la Copie de cette Lettre à Sophrone, „ nous voions que vous lui avez écrit avec beaucoup de prevoyance & de „ circonspection, & nous vous louons d'avoir ôté cette nouveauté de pa- „ roles, qui pouvoit scandaliser les simples . . . . Nous confessons une „ seule volonté en Jesus-Christ, parceque la Divinité a pris, non pas notre „ Peché, mais notre Nature, telle qu'elle a été créée, avant que le „ Peché l'eut corrompue . . . . Nous ne voions point que les Conciles, „ ni l'Ecriture, nous autorisent à enseigner une ou deux operations. Mais, „ peut-être quelqu'un a parlé ainsi en hégaiant & s'accommodant aux foibles; ce qui ne doit point être tiré en Dogme. Car, que Jesus-Christ „ soit un seul operant par la Divinité & l'Humanité, les Ecritures en sont „ pleines: mais, de savoir si à cause des œuvres de la Divinité & de l'Humanité, on doit dire ou entendre une operation ou deux, c'est ce qui ne „ nous doit point importer, & nous le laissons aux Grammairiens. . . . „ Nous devons rejeter ces mots nouveaux, qui scandalisent les Eglises; de „ peur que les simples, choqués de l'expression de deux operations, ne nous „ croient Nestoriens; ou ne nous croient Eutychiens, si nous ne recon- „ noissons en Jesus-Christ qu'une seule operation. „ Il conclut en disant:

(10) *To. VI. Concil. pag. 104.*

(11) *Concil. 6. act. 12. p. 928.*



fant : „ Enseignez ceci avec nous, comme nous l'enseignons unanimement  
 „ avec vous. „

La Lettre Synodale que Sophrone (12) écrivit, lorsqu'il fut établi dans le Siege de Jerusalem, pour rendre raison de sa foi aux Evêques des grands Sieges, est adressée à Sergius, Patriarche de Constantinople, & selon d'autres Exemplaires, au Pape Honorius; & on ne sauroit douter qu'elle n'ait été envoyée à l'un & à l'autre. Elle est très-longue, & l'Auteur y refute en detail les Nestoriens, les Eutychiens, & les Monothelites. Mais, cela n'empêcha pas que le Pape Honorius ne persistât dans sa premiere Resolution d'imposer silence au deux Parties. Il écrivit (13) donc à Cyrus, Patriarche d'Alexandrie: qu'il falloit rejeter la nouvelle invention de ce terme, d'une ou de deux Operations: & ne point obscurcir la Doctrine de l'Eglise, par les nuages de ces disputes: mais bannir de l'explication de la Foi ces mots nouvellement introduits. Il écrivit aussi une seconde Lettre à Sergius de Constantinople, où il disoit: „ Ceux qui parlent ainsi ne s'imaginent-ils  
 „ pas, que suivant que l'on attribue à Jesus-Christ une ou deux Natures,  
 „ on reconnoit aussi une ou deux Operations? Ce qui est très-impertinent  
 „ à penser ou à dire . . . . J'ai crû vous le devoir declarer, pour vous  
 „ montrer la conformité de ma foi avec la vôtre, afin que nous soions ani-  
 „ mez d'un même esprit. Nous avons aussi écrit à nos freres Cyrus & So-  
 „ phrone, qu'ils n'insistent point sur ce nouveau terme d'une ou de deux  
 „ volontés, mais qu'ils disent avec nous, que c'est un seul Jesus-Christ, qui  
 „ en deux Natures opere ce qui est divin & ce qui est humain. Nous  
 „ avons même instruit ceux que Sophrone nous a envoyez de ne point  
 „ parler à l'avenir de deux Operations; & ils ont promis très-expressément  
 „ qu'il le feroit, pourvû que Cyrus s'abstint aussi de parler d'une Ope-  
 „ ration. „

Ces Lettres du Pape furent reçues sans difficulté par les Patriarches d'Orient, & Honorius les aiant encore confirmées & appuïées par de nouveaux (14) Rescrits, il n'y eut personne dans tout le Monde qui s'y opposât. Ainsi, l'Herésie des Monothelites, soutenue par presque tout l'Orient, se trouva fortifiée de la Protection du Pape; & ce ne fut que cinq ans après, que, le Pape étant mort, la Foi Catholique commença à respirer, & à reprendre le dessus sur l'Impieté du Monothelisme.

Ce point est fort embarrassant pour les Avocats de l'Autorité Papale: mais, pour Mr. de Soiffons, rien n'est capable de l'étonner. Avec un peu de subtilité jointe à de grands termes, il fait se tirer des pas les plus difficiles, & il trouvera bien le moïen, non-obstant cette difficulté, de prétendre toujours, que la Decision d'un Pape, acceptée par le plus grand nombre, ou même par un nombre considerable d'Evêques, fait une Regle de Foi dans l'Eglise. Il réduit donc à trois Chefs la Reponse qu'il donne à ce fait. 1. Il prétend que la Lettre d'Honorius (il auroit fallu dire les Lettres,  
 car

An de J.C.  
634.

Lettres de  
Sophrone  
& du Pape.  
pe.

Progrès  
des Mo-  
nothelites;

Subterfu-  
ges de  
Mr. de  
Soiffons;

(12) Conc. 6. Act. 11. p. 852. Photius, cod.  
231.

(13) Concil. 6. Act. 14. pag. 968.

(14) To. VI. Concil. pag. 568.



An de J. C.  
634.

car il y en a deux, mais Mr. de Soissons n'y a pas pris garde) il prétend, dis-je, que la Lettre d'Honorius n'étoit pas une Decision solemnelle, mais seulement une Lettre particuliere adressée à Sergius: Que cette Lettre ne fut jamais acceptée par l'Orient, & même qu'elle n'y fut pas beaucoup connue; d'où il conclut, que cette Lettre ne doit aucunement entrer en parallele avec la Constitution *Unigenitus*. 2. Il soutient que peu d'Evêques souscrivirent à l'erreur, & cela par menaces & par violence: que le soulèvement fut general à Constantinople: que presque tous les Evêques firent entendre leurs cris & leurs conjurations contre Sergius & Pyrrhus de Constantinople: Enfin, que Sophrone, Patriarche de Jerusalem, avec tout le Concile d'Orient avoit résisté à Honorius, & que par conséquent Sophrone n'étoit pas le seul qui soutint la foi, mais que le plus grand nombre des Evêques resta toujours fidele: & par-là il croit son Systeme de la pluralité mis à couvert. *Divisions, dit-il, menaces, surprises, revolte, & plainte du Peuple, tout cela prouve-t'il que les trois Patriarchats furent generalement infectez, & que le Prêtre Sophrone fut le seul qui reclama ouvertement? En verité, continue-t'il, il est inconcevable qu'on puisse debiter avec tant de confiance des Mensonges si averez.* Nous ne craignons pas cependant, malgré les grands mots de Mr. de Soissons, de soutenir ce qu'il appelle des *Mensonges averez*, & de dire même encore davantage, sans craindre d'être accusez de *Mensonges*. 3. Il dit que la Lettre d'Honorius ne fut ni connue, ni reçue en Occident, où l'on se declara très-fortement dans la suite contre les Monothelites. Voilà ses reponses. Mais le mal, c'est que tout ce qu'il dit n'est qu'un tissu de Fausses, & de choses qu'il avance sans discernement: & ce qu'il y a d'étonnant, c'est de les lui voir avancer avec une confiance inconcevable. *Tous ces faits, dit-il (15), sont averez, aussi bien que les Mensonges de vos Ecrivains.* Il est bon que Mr. de Soissons parle avec tant de hauteur dans les endroits même où il s'égare le plus, & où il est plus facile de le convaincre lui-même de mensonge, ou au moins d'ignorance, afin que tout le monde connoisse quel fond on peut faire sur cette confiance affectée, par laquelle il a trouvé le moien de s'insinuer dans l'Esprit des Simples. Nous allons voir, que les faits qu'il avance ne sont pas si averez qu'il pretend. Car, il est faux que la Lettre d'Honorius ne fut qu'une Lettre particuliere. C'étoit une Decision veritable & solemnelle; & en voici les preuves. 1. Honorius l'écrivit pour repondre à la consultation qu'on lui faisoit sur les Decisions des deux Conciles nombreux, tenus à Alexandrie & à Constantinople, & sur l'opposition que Sophrone fit à ces Conciles. Cela demandoit une Decision. 2. C'étoit une Lettre Dogmatique: le VI. Concile lui donne ce nom (16). C'étoit donc une Decision solemnelle. 3. Il y parloit pour tout l'Orient, puisqu'après avoir insinué qu'il n'y a qu'une Operation en Jesus-Christ, & avoir defendu de se servir des termes d'une ou de deux Operations, il ordonnoit de garder le silence, non seulement à Sergius, mais aussi

La Lettre  
d'Hono-  
rius étoit  
une veri-  
table De-  
cision.

(15) 2. *Avertissement de Soissons*, p. 26.

(16) *Concil. to. VI. p. 933.*



aussi à Cyrus & à tout l'Orient; car le silence de Sergius n'auroit servi de rien, si tous les autres avoient parlé. C'étoit pour tout l'Orient qu'Honorius écrivoit. 4. Il est visible par les paroles de la Lettre à Sergius, qu'Honorius regloit le Langage de la Foi, en prescrivant à Sergius & aux Orientaux ce qu'ils devoient dire & confesser avec lui *pour conserver la Foi Orthodoxe & l'Unité Catholique*. Mais, il le faisoit encore d'une maniere plus précise dans sa seconde Lettre, adressée, comme nous l'allons voir, à tous les Patriarches, où il parle ainsi (17): „ Au reste, quant à ce qui regarde le „ Dogme de l'Eglise, & ce que nous devons croire & confesser, pour con- „ server la simplicité, & pour éviter, comme nous l'avons dit, toutes ces „ Questions embarrassantes, nous devons, non pas définir qu'il y a une ou „ deux Operations dans le Mediateur de Dieu & des Hommes, mais confes- „ ser que les deux Natures sont unies en Jesus-Christ, d'une unité naturel- „ le, & qu'elles operent en lui, par une operation qui leur est commu- „ ne . . . . Nous vous avons insinué ceci, afin de donner à votre Sainteté „ le modele d'une même Profession de Foi, & que ne respirant tous qu'un „ même Esprit, nous conspirions tous ensemble à n'enseigner qu'une mê- „ me Foi. „ Nous dira-t'on encore que des Lettres, qui reglent le Langage de la Foi, & qui prescrivent ce qu'on doit croire pour *conspirer tous ensemble dans l'unité d'une même foi*, n'étoient pas des Décisions Dogmatiques & solennelles? 5. La Lettre d'Honorius ne portoit, à la verité, que le nom de Sergius dans l'Inscription. Mais, celle de St. Leon contre Eutychés n'étoit aussi adressée qu'à Flavien; & celle de Celestin I. contre Nestorius étoit inscrite à St. Cyrille seulement. Le *Judicatum* du Pape Vigile contre les trois Chapitres n'étoit aussi adressé qu'à Mennas de Constantinople. Les deux Epitres du Pape Agathon contre les Monothelites n'étoient inscrites qu'aux Empereurs Tibere & Heraclius, &c. A-t'on jamais douté pour cela que toutes ces Lettres ne fussent des Decisions solennelles? Mr. de Soissons devroit savoir, que dans ces tems-là les Papes n'étoient pas encore dans l'usage d'adresser leurs Constitutions à tous les Fideles.

Mais, voici quelque chose de plus précis: c'est qu'Honorius adressa aussi sa Lettre à Cyrus d'Alexandrie, & à Sophrone de Jerusalem, comme il le dit lui-même, & qu'il l'envoia tant à Sergius qu'aux autres, *afin qu'ils s'en servissent à éclaircir les difficultez de ceux qui formoient des doutes sur la Question dont il s'agissoit*. On ne peut donc aucunement douter que la Lettre d'Honorius n'ait été connue, & des Patriarches auxquels elle étoit envoyée, & des autres Evêques pour l'instruction desquels elle étoit écrite. Comment Mr. de Soissons osera-t'il dire après cela, que ce n'étoit qu'une Lettre particuliere, qui est demeurée inconnue, & que ce n'étoit point une Decision solennelle? Rien de plus certain, que depuis l'an 633. qu'Honorius écrivit sa Lettre jusqu'en 638. qu'il mourut, & même jusqu'en 639. que l'Empereur Heraclius publia cet Edit qu'on appelle l'*Echrése*, ou l'Exposition, personne dans tout le Monde ne s'éleva contre cette Constitution solennelle d'Honorius.

An de J. C.  
634.

Honorius  
regle le  
Langage  
de la Foi.

Autre  
Preuve  
contre le  
Pape.

(17) *Concil. To. VI. p. 968. 969.*



An de J.C.  
634.

rius. On ne rapporte rien, & on ne pourra jamais rien rapporter, qui prouve le contraire. Ce scandale, qui, selon Mr. de Soissons, s'éleva dans Constantinople. Ces Synodes criminels, dans lesquels on ne put que par violence engager les Evêques à souscrire. Ces cris des saints Evêques contre Sergius & Pyrrhus, tout cela ne s'éleva qu'au sujet de l'*Echtesse* donnée en 639. après la mort d'Honorius. Le Concile de Chypre sous Arcadius ne fut tenu qu'en 683. La Dispute de St. Maxime contre Pyrrhus, Successeur de Sergius, ne le fit qu'en 645. Les Conciles d'Afrique ne furent celebres qu'en 646. Et cependant, Mr. de Soissons, avec une adresse qu'on voudroit pouvoir excuser de mauvaise foi, rapporte tous ces faits confusément, pour faire envisager presque tout l'Orient ferme dans la foi, & opposé à la Lettre d'Honorius. Mais nous lui disons, que pendant toute la vie d'Honorius, c'est-à-dire depuis 633. jusqu'à la fin de 638. on n'entendit pas le moindre soufle contre sa Lettre, ni contre le Monothélisme qu'il favorisoit, & qu'ainsi cinq années s'écoulerent sans qu'il y eut aucune opposition contre une Bulle Heretique. C'est ce qui obligea l'Abbé Maxime, encore Laïque, à quitter le Palais de l'Empereur, où l'Herésie dominoit sans y être contredite de personne, pour se retirer dans un Monastere.

Objection  
& Reponse.

Mais, dira Mr. de Soissons, Sophrone, avec le Concile d'Orient, ne s'éleva-t'il pas contre Honorius? Non. Ce ne fut point contre Honorius que Sophrone s'éleva. Son opposition fut anterieure à la Lettre du Pape, & on ne voit point que ce Patriarche, qui, avant la Constitution d'Honorius, avoit parlé si haut contre Sergius & Cyrus, ait depuis continué de le faire. Voici le fait. Ce Prelat, n'étant encore que Moine, n'avoit rien negligé pour porter Sergius & Cyrus à revoquer leur erreur, & à casser le 7. Article du Concile d'Alexandrie (18). N'ayant pû y réussir, il écrivit à Sergius une Lettre, dans laquelle il continuoit à l'en solliciter, & Sergius consulta sur cela le Pape Honorius. Sur ces entrefaites, Sophrone fut élu Patriarche de Jerusalem dans un Concile de Palestine, assemblé pour donner un Successeur à Modestus. Ce fut dans ce Concile, qu'il s'éleva fortement contre le Monothelisme. Ce fut de-là qu'il envoya à Sergius & à Honorius, l'excellente Lettre Synodale que nous avons. Ce fut de là enfin, qu'à la priere du Concile, il envoya Etienne Evêque de Dore à Rome, pour exposer aux Romains les troubles de l'Orient, & solliciter fortement la condamnation de l'erreur. Voilà ce que fit Sophrone avec le Concile d'Orient ou de Palestine. Mais, Mr. de Soissons, & Mr. Fleury (19), auroient dû savoir que tout cela se passa, avant qu'Honorius eut écrit sa seconde Lettre à Sergius, puisque ce Pape ne l'écrivit qu'en présence des Deputez de Sophrone, & de concert avec eux. C'est lui-même qui le dit dans sa Lettre.

Silence de  
Sophrone.

On ne fait pas absolument ce que fit Sophrone, lorsqu'il eût reçu la Lettre d'Honorius, qui lui fut adressée. On peut cependant dire avec une assurance

(18) *Concil. to. VI. pag. 921.*

(19) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXXVIII. §. 6. 7. & 8.*



surance presque entiere, qu'il l'accepta & s'y conforma ; puis que les Deputez de Sophrone promirent & assurerent très fort au Pape, Instantissimè promiserunt, que Sophrone garderoit le silence sur les deux Operations, pourvuë que Cyrus d'Alexandrie s'abstint de dire qu'il n'y a qu'une Operation en Jesus-Christ. Ainsi, Mr. Fleury (20) a eu très-grand tort d'affirmer que cette promesse n'eut aucun effet ; car, comme il est certain que Cyrus garda le silence, on peut assurer aussi que Sophrone l'observa, avec tous les Evêques qui lui étoient attachez, & qu'il ne s'éleva point contre la Lettre d'Honorius. C'est donc mal à propos que l'on confond tous ces faits, pour faire croire au Public, que la Lettre d'Honorius fut contredite.

Le Synode de Sophrone a été tenu avant qu'Honorius écrivit sa Lettre. Cela est démontré. Sophrone depuis la Lettre d'Honorius garda le silence. Ni Mr. Fleury, ni Mr. de Soissons, ne montreront jamais le contraire. Tout le reste ne se passa que depuis la mort d'Honorius. Cela est absolument certain. Il y eut donc cinq années entieres depuis 633. jusqu'en 639., que l'erreur soutenue par les Conciles d'Alexandrie & de Constantinople, & favorisée par une Constitution d'Honorius, ne fut nullement attaquée. Si ce sont là des Mensonges averez, que Mr. de Soissons les expose clairement aux yeux de tout le Monde. Pour moi, sans le craindre, je ne dirai pas seulement avec l'Auteur du *Temoignage de la Verité*, que Sophrone fut le seul dans tout l'Orient qui reclama ouvertement contre Honorius. Mais je dirai plus. Sophrone lui-même garda le silence ; & je le dirai, sans craindre d'en être démenti. C'est encore sans fondement, que Mr. de Soissons a dit que cette Lettre d'Honorius ne fut ni connue ni reçue en Occident. Nous avons démontré que c'étoit une Lettre Dogmatique, & les Papes n'écrivoient jamais ces Lettres que dans des Conciles & des Assemblées d'Evêques. On en peut voir les Preuves dans un Ouvrage (21) du P. Garnier Jésuite ; & je le montrerai encore par le temoignage de deux autres Jésuites, le Cardinal Bellarmin, & Bagotius.

Le premier, dans une Lettre qu'il écrivoit à Clement VIII., pour le détourner de porter contre le Molinisme la Condamnation qui devoit incessamment paroître, lui faisoit remarquer que les Papes ses Predecesseurs n'avoient jamais rien prononcé sans des Conciles. „ Vos Saints Predecesseurs, disoit-il (22), ne se sont pas appliquez principalement à penetrer les Dogmes de la Foi par la subtilité de leur Esprit, ou par l'assiduité de leur travail ; mais à rechercher le sentiment commun de l'Eglise, & sur-tout celui des Evêques & des Docteurs. C'est pourquoi, les Souverains Pontifes, depuis St. Pierre jusqu'à present, ont toujours tenu des Conciles, selon la coutume, pour definir les Dogmes de la Foi. „ C'est sur ce principe, qu'il proposa au Pape „ d'assembler un Concile d'Evêques pour la Discussion du point dont il s'agissoit, ou du moins de le faire examiner par toutes

L'Herésie triomphe durant 5. années.

Les Papes ne decidoient rien sans Conciles.

(20) *Hist. Eccl. Liv. XXXVIII. §. 8.*

(21) *Diurnus Romanorum Pontificum.*

(22) *Epist. Bellar. ad Clem. VIII. to. 1. Hist. de Auxiliis, pag. 325.*



An de J.C.  
634.

Autre  
Preuve.

tes les Univerfitez Catholiques, afin de ne point s'exposer à l'erreur comme il feroit, s'il ne fuivoit pas ces principes. „  
Bagotius rend auffi temoignage à l'usage constant dans lequel étoient les Papes de ne traiter les affaires qui regardent la foi, que dans des Conciles. „  
L'Evêque de Rome, dit-il, assemble toujours un Concile, lorsqu'il s'agit d'un point de foi, ou d'autres choses qui regardent toute l'Eglise. Il consulte au moins le Clergé de Rome, composé des Evêques de sa Province, & des Cardinaux, Prêtres, & Diacres assemblez dans un Synode, & il ne decide rien sur la foi, que dans un Concile . . . Je n'ai maintenant que deux choses à dire, ajoute-t'il un peu plus bas. C'est 1. que le Souverain Pontife traite toujours les matieres de Foi dans un Concile ou Provincial, ou Universel. 2. Que dans les Questions plus importantes, il est si nécessaire qu'il assemble des Conciles Generaux, que sans eux il ne peut point decider ces Questions avec une pleine autorité. „ Il n'y a rien dans tout ceci qui ne soit à peser attentivement, & que ce Jesuite n'établisse sur de bonnes preuves, & par des faits indubitables. Il est donc constant, selon les Jesuites mêmes, que les Papes ne donnoient les Decisions Dogmatiques, que dans des Conciles.

Honorius approuve le Monothelisme dans un Concile.

Pour revenir à la Lettre d'Honorius, peut-on croire que, dans une affaire de cette importance, qui divisoit toute l'Eglise d'Orient, il n'eut pas suivi la coutume de tous ses Predecesseurs? Il s'agissoit de juger des Decisions de deux nombreux Conciles. L'auroit-il fait, sans assembler des Conciles? Il faudroit avoir des fortes preuves pour le dire. D'ailleurs, dira-t'on qu'on ne favoit rien en Occident des troubles qui s'étoient formez en Orient, & des Conciles qui s'y étoient tenus en faveur de l'erreur? On en feroit démenti par les Deputez de Sophrone & du Concile de Jerusale'm, qui vinrent apporter à Rome les Actes de ce Concile, & (23) qui étoient chargez de faire connoître à l'Occident toutes les Disputes qui agitoient l'Eglise d'Orient. Pourquoi donc l'Occident ne s'opposa-t'il pas aux Lettres d'Honorius? Le voici. Comme les Disputes dont il s'agissoit n'étoient pas encore éclaircies, on ne crut point devoir se declarer sur cela. Le Pape sembloit ne faire qu'imposer silence. On s'imagina devoir tolerer ce ménagement dans un tems auquel on n'en apercevoit pas toutes les suites; & il n'y eut que l'Echtesse d'Heraclius, qui reveilla, pour ainsi dire, tous les Esprits du profond assoupissement dans lequel on avoit été depuis plus de 5. ans. Ce sont-là de ces tems nebuleux (24) dont parle St. Augustin, où l'Eglise est obscurcie, & cachée en quelque façon par la multitude des scandales qui s'élevent contr'elle, & où elle est couverte & agitée par les flots des tribulations & des tentations.

Pourquoi l'on ne s'opposa point aux Lettres d'Honorius.

La veritable raison pourquoi l'on ne s'opposa point aux Lettres d'Honorius, c'est que ce Pape n'assuroit pas absolument qu'il n'y eut qu'une Volonté en Jesus-Christ, quoiqu'il defendit à la verité de se servir des termes d'une

(23) Concil. to. VI. pag. 103. & 969.

(24) Ipsa est (Ecclesia) que aliquando obscuratur, & tanquam obnubilatur multitudino

scandalorum . . . aliquando tribulationum & tentationum fluctibus operitur atque turbatur. S. August. Epist. 93. n. 30.



d'une ou de deux Operations. Il imposoit silence aux deux Partis, en penchant cependant très-fort pour celui de l'erreur, & il supprimoit l'expression Catholique aussi bien que l'Heretique; mais, cependant, il ne faisoit pas une profession solemnelle de l'erreur. Cela est constant par ses Lettres. Au contraire, l'Empereur Heraclius professoit ouvertement l'erreur dans son *Echtesé*. *Voulans*, dit-il (25), *suivre les saints Peres en ceci, aussi bien qu'en toutes choses, nous professons de reconnoître en Jesus-Christ vrai Dieu une Volonté*. Il y a donc bien de la différence entre les Lettres d'Honorius & l'*Echtesé* d'Heraclius. On croit pouvoir déferer aux premières, qui sembloient donner la Paix & ramener la tranquillité, par le silence qu'elles imposoient; mais pour l'*Echtesé*, qui rejettoit ouvertement la vérité, elle ne pût qu'exciter le Zèle de tous ceux qui en avoient pour la Foi. Et comme Pyrrhus de Constantinople écrivit de tous côtés, pour y faire recevoir cette *Echtesé*, *il ne pût*, pour me servir des termes du Pape Jean IV. (26) *que scandaliser tout l'Occident, enseignant des choses nouvelles contre la foi, & prétendant tirer à son sentiment Honorius, quoi qu'il en eut été très-éloigné*.

Il sera donc constant, malgré les subterfuges de Mr. de Soissons, qu'Honorius n'a été de son vivant attaqué de personne, & que tout a semblé se conformer à ses Lettres; quoique, sur leur Lecture, le VI. Concile general ait jugé (27) *qu'Honorius avoit en tout suivi l'Impiété de Sergius*; qu'il ait pour cela ordonné que ses Lettres fussent publiquement brûlées (28) avec celles des autres Herétiques, & qu'il ait plusieurs fois condamné sa Memoire, en disant *Anathème à Honorius Herétique*. Et ce Jugement fut confirmé par les VII. & VIII. Conciles Generaux; ce qui prouve d'une manière triomphante, que l'Eglise étoit assurée qu'un Pape peut devenir Herétique, & qu'il peut tomber dans l'erreur, lors même qu'il donne une Constitution solemnelle telle qu'étoit celle d'Honorius. Comment dire après cela, qu'un Pape ne peut tomber dans l'erreur avec le plus grand nombre des Evêques? Tant il est vrai, que ce seroit une chose bien glissante, comme le dit le savant Heydegger (29), que de dépendre de la Foi d'un seul homme. Je fais que l'illustre Bellarmin n'a rien oublié pour exempter Honorius d'Herésie; mais, Mr. De Launoy l'en a si bien convaincu, contre les de faites de ce Cardinal, qu'il n'est plus permis d'en douter.

L'Objection, que l'on tire de ce fait, est des plus embarrassantes contre ceux qui adorent plutôt la Pourpre, que la Personne des Papes; & c'est inutilement qu'un Anonyme (30) s'est tourné de tous les côtés pour y satisfaire, jusques-là qu'il y a donné quatre différentes Reponses. La première est d'ac-

Condam-  
nation  
d'Hono-  
rius.

Reponses  
à la chute  
d'Hono-  
rius,

(25) *Echtes. Heraclii, to. VI. Concil. p. 199.*

(26) *Joan. IV. Epist. ad Const. Imp. to. V. Concil. p. 1759.*

(27) *To. VI. Concil. p. 944.*

(28) *Ibid. p. 972. Voyez là-dessus B. Mart. Chaldenii, de Monothelismo Honorii Papa in Concilio Oecumenico VI. damnati Dissertatio,*

*adversus Binium, & Cabassutium, Witteb. an. 1710.*

(29) *Hist. Papat. Etat. 5.*

(30) *L'Auteur des Remarques d'un Theologien sur le Traité Historique de l'Etablissement & des Prerogatives de l'Eglise de Rome, &c. in 12. 1688.*



An de J.C.  
634.

d'accuser de corruption les Actes du VI. Concile. La seconde est de dire que ce Concile s'est trompé dans une Question de fait, en attribuant à Honorius une Herésie qu'il n'avoit pas. La troisieme, qu'il a voulu faire passer pour une Reponse très-solide, est qu'Honorius n'a point été condamné pour avoir été dans le sentiment Heretique des Monothelites, ni pour avoir fomenté leur Herésie par sa negligence, & par les Lettres ambiguës qu'il ecrivit à Sergius. C'est ce qu'il s'efforce de prouver par les Lettres de Leon II. son Successeur aux Evêques d'Espagne & à l'Empereur Constantin, que Mr. Maimbourg avoit alleguées pour lui, mais peu fidelement, s'il en faut croire notre Anonyme, du moins à l'égard de l'endroit de la Lettre à l'Empereur qu'il veut que l'on traduise de cette maniere: *Honorius n'a pas eu soin d'eclairer l'Eglise Apostolique par la Doctrine de la Tradition Apostolique; mais il a permis, par une prévarication profane, que cette Eglise si pure reçut quelque tache.* Outre qu'on peut retorquer l'Accusation, je suis assuré que bien des gens (31) trouveront que la Version qu'on donne ici, avec tous les menagemens & les adoucissimens que l'on apporte, suffit encore pour montrer qu'on regardoit Honorius comme ayant erré dans la foi, & y ayant fait errer les autres. Enfin, la quatrieme Reponse, que l'Anonyme regarde comme la grande solution, est celle de la Distinction *ex Cathedra*; & l'on soutient, que quand même Honorius auroit erré dans la foi, cela ne feroit rien à la Question, puis qu'il n'a point défini, en cette rencontre, comme souverain Pontife & Chef de l'Eglise, par un Jugement authentique & solennel (32), la question qu'on lui proposoit; mais qu'il a seulement écrit, comme un Docteur particulier, une Lettre à Sergius, qu'il n'avoit pas assez méditée. Malheureusement, cette Distinction si commode est un peu trop usée & trop superficielle. Les Consequences importantes, qui suivent naturellement du Monothélisme d'Honorius, m'ont engagé dans tout ce detail, d'autant plus volontiers que nous ignorons la plupart des Actions de ce Pape.

An de J.C.  
638.

Mort  
d'Honorius. Quelques-unes de ses Actions. Son Caractere.

Il mourut en 638. après un Pontificat de 12. ans, 11. mois, & 17. jours, selon la Chronologie d'Anastase le Bibliothecaire (33). S'il en faut croire l'Histoire Arabe (34), Honorius donna un Patriarche Orthodoxe aux Maronites. D'où le P. François Pagi conclut (35) que ce Pape ne fut point Heretique; quoiqu'il l'accuse de negligence dans la cause de la foi. Vicelius avoit dit avant lui que c'étoit un homme de bien, mais un pauvre Pape, & un Pasteur fort negligent, qui ne reformoit son Clergé que sur des Bagatelles, & n'avoit aucun soin de faire prêcher l'Evangile du Fils de Dieu. J'ajoute, que la Vertu de ce tems-là consistoit à orner les Eglises, à en bâtir de nouvelles, à reparer les anciennes, à enrichir les Monasteres.

(31) Bayle, *Nouv. de la Rep. des Lett.* Mars 1688. p. 236.

(32) Ce Raisonnement est refuté au long dans ce qui précède.

(33) *Anastasius, in Honorio I.*

(34) *Apud Quaresinium, Dilucidat. Ter-*

*ra Sancta, c. 35.* Voyez aussi *Fausse Nairon, de Origine ac Religione Maronitarum, Dissertatio. §. 14. & seq.*

(35) Pagi, *Gesta Rom. Pontific. in Honorio I. §. 32.*



stères. C'est en quoi Honorius se distingua; & on loue sa piété à cet égard. Il renouvella les vases sacrez de l'Eglise de St. Pierre, y fit de grandes reparations & à plusieurs autres Eglises, & en bâtit plusieurs de fonds en comble. L'argent qu'il donna à ces Eglises, & dont le poids est marqué, monte à plus de trois mille Livres Romaines. Il fit couvrir l'Eglise de St. Pierre de lames de cuivre qu'il prit dans le Temple de Jupiter Capitolin. Il fit, en trois Ordinations au mois de Decembre, 31. Prêtres, 12. Diacres, & 81. Evêques. Il réunit à l'Eglise, Aquilée & toute l'Istrie, séparée par le Schisme des trois Chapitres depuis 70. ans, à remonter jusques au Pape Pelage. Enfin, il fut enterré à St. Pierre le 12. d'Octobre 638.

An de J. C.  
638.

Les deux dernieres Lettres (36) d'Honorius sont tirées de la Collection des Canons du Cardinal Deusdedit. Dans la premiere, qui est adressée aux Evêques d'Epire, il leur mande qu'il leur envoie le *Pallium* pour Hypatius, qu'ils avoient ordonné Evêque de Nicople; mais, par ce qu'il avoit été soupçonné d'avoir eu part à la mort de son Predecesseur Sotericus, il veut que quand le tems de la Paix le lui permettra, il vienne à Rome, se purger, par serment, devant le Tombeau de St. Pierre, qu'il n'en a été aucunement complice: & il dit que Sotericus s'étoit ainsi purgé de quelques soupçons que l'on avoit eu contre lui. La seconde est adressée à Sergius son Diacre, pour une affaire qui concernoit l'Evêque de Cagliari. Cet Evêque avoit un différend avec quelques-uns de ses Clercs. Les Parties avoient été citées à Rome: l'Evêque y avoit comparu, & ses Clercs n'y étant point venus, le Pape avoit envoyé un Defenseur de Rome pour les amener; mais le Gouverneur de Sardaigne les avoit retenus en Afrique, pour les soustraire à la juridiction du Pape; ce qui l'obligea de prier Sergius de demander justice au Prefet du Pretoire, afin qu'il ordonnât au Gouverneur d'envoyer ces Clercs à Rome. Il lui envoie en même tems une Copie de la Loi de Valentinien & de Theodose, pour appuyer sa prétension.

Deux Lettres de ce Pape.

HERACLIUS,  
Empereur.

SEVERIN.

DAGOBERT,  
Roi de France.

L X X I I I . P A P E .

Les Auteurs sont fort partagez sur la durée de la vacance du St. Siege. Anastase (1) le Bibliothecaire assure qu'elle fut d'un an, sept mois, & dixsept jours, quoi que, peu de tems après la mort d'Honorius, SEVERIN, Romain de Naissance, fils de Labienus, eut été élu pour lui succéder. Pour moi, je ne saurois croire que la vacance fut aussi longue qu'Anastase le dit. Je lui donne volontiers plusieurs mois de durée; mais, je rapporte l'ordination de Severin à l'an 639. suivant la Chronologie du P.

An de J. C.  
639.

Election de Severin.

Pe-

(36) Du Pin, Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl. 10. 5. pag. 50. Edit. de Paris.

(x) Anastas. Bibliot. in Severino.



An de J.C.  
639.

Le Thre-  
for du Pa-  
pe est pillé.

L'Exar-  
que vient  
à Rome.  
Ce qu'il y  
fit.

Lettre aux  
Ecoffois.

Petau. Isacius, Exarque de Ravenne, fit d'abord quelque difficulté d'approuver le nouveau Pape; & comme alors, les Elections étoient nulles (2), si elles n'étoient confirmées par les Empereurs, ou par leurs Exarques, Severin fut long-tems sans exercer les fonctions de l'Episcopat. On vouloit s'assurer de lui & l'obliger à consentir à l'*Ectéfe* de l'Empereur Heraclius. Ce fut-là probablement la cause de la longue vacance du Siege de Rome. Le Cardinal Baronius a mauvaise grace d'accuser à cette occasion les Princes de Tyrannie. Leur Droit étoit bien établi, & bien fondé. Enfin, le Cartulaire Maurice, de concert avec quelques malheureux, excita les Soldats Romains, en leur disant: *A quoi sert que le Pape Honorius ait amassé de si grandes sommes d'argent, retenant même ce que l'Empereur a envoyé pour votre paie à diverses fois?* Animez par ce Discours, ils vinrent tous en Armes au Palais de Latran. Mais, ils ne purent forcer ceux qui étoient avec Severin, & qui en defendirent l'entrée. Maurice y fit demeurer ses Troupes pendant trois jours, au bout des quels il entra avec les Juges qui étoient de son Conseil, & ils scellerent tout le Vestiaire & le Thresor Papal; qui étoit considerable, parce que les Empereurs, les Rois, les Patrices, & les Consuls avoient eu la sotte Devotion de faire de grands presens à St. Pierre; dans l'intention que ces richesses seroient employées à nourrir les Pauvres, & à racheter les Captifs. Mais, on en faisoit un usage bien contraire aux vués des Fondateurs, quoique les dissipations du Clergé ne fussent pas si criantes qu'elles sont aujourd'hui.

Maurice, étant maître des Thresors inutiles du St. Siege, ecrivit à l'Exarque Isacius, pour lui rendre compte de ce qu'il avoit fait, & l'avertir qu'il pouvoit, sans peril, se rendre Maître de toutes ces richesses. Sur cet avis, Isacius vint à Rome, sous pretexte, sans doute, de confirmer Severin sur le Siege Episcopal de cette Ville; ce qu'il fit en effet, comme Platine nous l'apprend (3). Ensuite, il éloigna les Chefs du Clergé, qui peut-être faisoient les Mutins, ou preparent le Peuple à quelque sedition. Il les envoya en exil, separez en differentes villes, & peu de tems après il entra dans le Palais de Latran, où il demeura huit jours, pour enlever tout le Thresor, dont il envoya une partie à l'Empereur, après quoi il s'en retourna à Ravenne.

Après la mort du Pape Honorius, les Evêques des Ecoffois d'Irlande ecrivirent à Severin son successeur; & le Clergé de Rome (4) repondit à cette Lettre. Hilaire, Archi-Prêtre & Lieutenant du St. Siege Apostolique, Jean Diacre & élu Evêque, Jean Primicier & Lieutenant du St. Siege, & Jean Conseiller du St. Siege, souscrivirent cette Reponse. Ils reprochoient les Ecoffois de ce que quelques-uns d'entr'eux celebrent la Paque le quatorzieme de la Lune avec les Juifs, & de ce que l'Herésie de Pelage

(2) *Vana tunc enim habebatur Cleri ac Populi electio, nisi id Imperatores aut eorum Exarchi confirmassent. Platino, in Severino.*

(3) *Platino, in Severino.*

(4) On croit que cette Reponse fut faite après la mort de Severin, & avant que le Pape Jean IV. fut ordonné.



lage se renouvelloit chez eux: car, quelques-uns foutenoient que l'homme pouvoit être fans Peché par fa propre Volonté, & par la Grace de Dieu; ce qu'ils refutent en ce qu'il n'y a que Jesus-Christ seul exempt de Peché, & que tous les autres hommes ont du moins le Peché originel. L'Herésie des Ecoſſois étoit affûrement bien ſubtile; & je me perſuade qu'elle échapera aux yeux des Theologiens les plus pénétrants. Les Romains ſeuls ont le privilege de voir les objets tout autrement que le reſte des hommes.

An de J. C.  
639.

Nous apprenons par une Lettre (5) de Cyrus, Patriarche d'Alexandrie, que l'*Ectéſe* de l'Empereur Heraclius fut envoiee au Pape Severin, pour l'approuver: mais, on ne fait pas quel parti il prit en cette occaſion. Nous n'avons aucun monument qui nous en inſtruiſe, quoique l'on puiſſe conjecturer, avec aſſez de fondement, qu'il la reçut; & que ſon élection ne fut confirmée, par l'Exarque de Ravenne, qu'en conſequence de ſa ſoumiſſion aux Ordres du Prince. Cette ſuppoſition eſt la ſeule qui puiſſe nous faire comprendre la raiſon du refus que l'on fit d'abord de le confirmer, & du changement de l'Exarque à cet égard. Voilà donc deux Papes Monothelites, à moins qu'on ne vueille dire que Severin n'agit alors que comme particulier, n'exerçant pas encore les fonctions de l'Epifcopat. Mais, il ſuit de-là, que la Direction du St. Eſprit, & l'Infaillibilité du Pape, dependoient abſolument & néceſſairement de l'approbation du Prince; ce que les Ultramontains n'avouèrent jamais.

Si le Pape Severin approuva l'Ectéſe?

Les Auteurs ſont encore moins d'accord ſur la durée du Pontificat de Severin, que ſur le tems de ſon Election. Les uns diſent qu'il tint le St. Siege environ un an; & le P. Perau eſt de cette opinion: d'autres veulent qu'il ne le tint que 2. mois & 4. jours. C'eſt le ſentiment de Mr. Fleury (6); en quoi il a ſuivi le Calcul d'Anaſtaſe le Bibliothecaire. Quoi qu'il en ſoit, on (7) aſſûre qu'il ſe fit eſtimer, pour ſa vertu, ſa douceur extrême, ſon Amour pour les Pauvres & le Clergé, à qui il fit une diſtribution entiere, & des preſens. Il renouvela de Moſaique l'Abſide de St. Pierre, qui étoit ruinée, & ordonna quatre Evêques pour diverſes Eglifés. Il fut enterré à St. Pierre le 2. jour d'Août de l'an 640. On dit qu'il mourut de regret, peut-être de ce que ſon threſor avoit été pillé.

An de J. C.  
640.

Sa mort,

HERACLIUS,  
CONSTANTIN,  
Empereurs.

J E A N I V .

DAGOBERT,  
Roi de France.

L X X I V . P A P E .

Ceux qui diſent, qu'après la mort de Severin, le St. Siege vaqua pendant quatre mois & 29. jours, ſuivent, à mon avis, un ſentiment inſoutenable. On ne peut rendre aucune raiſon d'une ſi longue Vacance.

An de J. C.  
640.

Election  
de Jean  
IV.

JEAN

(5) *Concil. Later. Secr. 3. p. 207.*

(6) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. XXXVIII. §. 20.*

Tom. I.

(7) *Anaſtaſ. Bibliot. & Platine, in Severino.*



An de J. C.  
640.

De l'Ech-  
tése.

J E A N I V. fut élu, selon le sentiment du P. Petau, au mois d'Août de l'an 640. Il étoit de Dalmatie, fils du Scholaſtique Venantius. L'Echtesé faiſoit alors beaucoup de bruit, & cauſoit de grands deſordres dans l'Egliſe (1). C'étoit un Edit, que les Monothelites donnoient comme une explication de la Foi Catholique, à l'occaſion de la Diſpute touchant une ou deux Operations en Jeſus-Chriſt. Elle commence par une Expoſition de Foi ſur la Trinité, qui ne contient rien que d'Orthodoxe. Elle s'explique enſuite ſur l'Incarnation, marquant nettement la diſtinction des deux Natures, & inſiſtant ſur l'unité de Perſonne; d'où l'Auteur conclut: „ Nous attribuons toutes „ les Operations de Jeſus-Chriſt, divines & humaines, au Verbe incarné, „ & ne permettons aucunement de dire ou d'enseigner une ou deux Opera- „ tions: mais plutôt, ſuivant la Doctrine des Oecumeniques, nous diſons „ que c'eſt un ſeul & même Jeſus-Chriſt, qui opere les choſes divines & hu- „ maines, & que les unes & les autres Operations procedent du même Ver- „ be incarné, ſans diſiſion, ni confuſion. Car, l'exprefſion d'une ſeule Ope- „ ration, quoiqu'elle ait été employée par quelques-uns des Peres, paroît „ étrange à certaines Perſonnes, qui craignent qu'on ne s'en ſerve pour de- „ truire les deux Natures unies en Jeſus-Chriſt. De même, le terme de „ deux Operations ſcandalife pluſieurs perſonnes, comme n'ayant été em- „ ployé par aucun des principaux Docteurs de l'Egliſe, & parce qu'il s'en- „ ſuit qu'il faut reconnoître en Jeſus-Chriſt deux Volontez contraires: com- „ me ſi le Verbe avoit voulu l'accompliſſement de la Paſſion, & que ſon „ Humanité s'y fut oppoſée, en ſorte que l'on admit deux Perſonnes voulant „ des choſes contraires; ce qui eſt impie, & éloigné de la Doctrine Chrê- „ tienne. Car, ſi l'infame Neſtorius, quoique diſiſant l'Incarnation, & in- „ troduiſant deux Fils, n'a oſé dire qu'ils euſſent deux volontez, & au con- „ traire a reconnu une même volonté dans les deux Perſonnes qu'il imagi- „ noit; comment les Catholiques, qui reconnoiſſent un ſeul Jeſus-Chriſt, „ peuvent-ils admettre en lui deux volontez & même contraires? C'eſt pour- „ quoi, ſuivant en tout les Saints Peres, nous confeſſons une ſeule volon- „ té en Jeſus-Chriſt, & croions que ſa chair animée d'une ame raifonnable, „ n'a jamais fait aucun mouvement naturel ſeparement & d'elle-même, „ contraire à l'Eſprit du Verbe, qui lui étoit uni ſelon l'Hypoſta- „ ſe. „

An de J. C.  
641.

Elle eſt  
condam-  
née par le  
Pape Jean.  
Anologie  
d'Hono-  
rius.

Telle étoit la fameuſe *Echtesé*, que Sergius compoſa & produiſit ſous le nom de l'Empereur Heraclius. Le Pape Jean IV. la condamna, avec l'Heréſie des Monothelites, dans un Concile (2) qu'il tint à Rome peu de tems après ſon Ordination. Et quand il eut appris le mort d'Heraclius, il écrivit à Constantin ſon fils, & ſon ſucceſſeur, une longue Lettre ou plutôt une Apologie pour le Pape Honorius, qu'il prétend juſtifier de Monotheliſme (3). „ Nous recevons, dit-il, grand nombre d'avis de divers côtéz, qui nous

(1) Voyez *Theophylacte*; an. 20. *Concil. Later. Secr. 10. 6. Concil. p. 83.*

(2) *Concil. Later. Secr. 3.*

(3) *To. V. Concil. pag. 1758.* Voyez ci-  
devant la Vie d'Honorius.



„ nous apprennent que tout l'Occident est scandalisé, par les Lettres que  
 „ repand notre Frere le Patriarche Pyrrus; enseignant des choses nouvelles  
 „ contre la foi, & pretendant tirer à son sentiment notre Prédecesseur Ho-  
 „ norius, quoiqu'il en ait été entierement éloigné. Le Patriarche Sergius,  
 „ de venerable memoire, lui écrivit que quelques-uns admettoient en Jesus-  
 „ Christ deux volontez contraires; à quoi Honorius repondit, que Jesus-  
 „ Christ est tout ensemble Dieu parfait & Homme parfait; mais, qu'étant  
 „ venu reparer la nature humaine, il est seul conçu & né sans peché: c'est  
 „ pourquoi il n'a jamais eu deux volontez contraires, & la volonté de sa  
 „ chair n'a point combattu contre la volonté de son Esprit. Nous avons  
 „ ces deux volontez en consequence du Peché d'Adam: ensorte que l'ai-  
 „ guillon de la chair résiste quelquefois à l'Esprit, & quelquefois  
 „ la volonté de l'esprit s'efforce de combattre elle de la chair; mais,  
 „ notre Seigneur n'a pris qu'une volonté naturelle de l'humanité, dont  
 „ il étoit absolument le Maître, comme Dieu à qui tout obéit. Mon Pre-  
 „ decesseur a donc enseigné, qu'il n'y a point en Jesus-Christ deux volon-  
 „ tez contraires, comme en nous autres Pecheurs; ce que quelques uns  
 „ tournant à leur propre sens, l'ont soupçonné d'avoir enseigné une volon-  
 „ té de sa Divinité & de son Humanité; ce qui est entierement contraire à  
 „ la verité. Je voudrois qu'ils me repondissent, selon quelle nature ils di-  
 „ sent que Jesus-Christ n'a qu'une volonté. Si c'est seulement selon la nature  
 „ Divine, que diront-ils de son Humanité? Car, il faut reconnoître qu'il est  
 „ homme parfait, pour n'être pas Manichéen. Mais, si c'est selon l'humanité  
 „ de Jesus-Christ, qu'ils lui attribuent cette unique volonté; qu'ils pren-  
 „ nent garde d'être condamnez avec Photin & Ebion. Que s'ils disent que  
 „ les deux Natures n'ont qu'une volonté, ils confondent, non-seulement les  
 „ volontez, mais les Natures. Car, en foutenant une seule volonté & une  
 „ seule operation de la Divinité & de l'Humanité de Jesus-Christ, n'est-ce  
 „ pas lui attribuer une seule Nature, comme les Eutyquiens & les Seve-  
 „ riens? Au reste, nous avons appris que l'on a envoié un Ecrit, auquel  
 „ on contraint les Evêques de foulerire, contre la Lettre de St. Leon, &  
 „ le Concile de Calcedoine (4). C'est pourquoi nous souhaitons que Dieu  
 „ vous inspire, comme au Defenseur de la Foi, de faire ôter & déchirer cet  
 „ écrit, qui a été affiché publiquement; car, tous les Occidentaux, & le  
 „ Peuple même de Constantinople, en ont été scandalisez. Faites ce present  
 „ à l'Eglise votre Mere au commencement de votre regne. La mort préci-  
 „ pitée de l'Empereur Constantin rendit inutile cette Remontrance du Pape.  
 „ Mais, si l'on peut faire quelque fond sur les Annales attribuées à Eutychés,  
 „ Patriarche d'Alexandrie, & publiées à Oxford, on se persuadera que l'Em-  
 „ pereur Constant, successeur de Constantin, satisfit aux desirs du Pape. Car,  
 „ on trouve dans ces Annales une Lettre de l'Empereur Constant, qui com-  
 „ mence ainsi: *Nous avons reçu, Saint Pere, votre excellent commandement* (5).

Cette

(4) Il s'agit ici de l'Echtesé.

(5) *Accipimus, Sancte Pater, excellens manda-**tum tuum, &c. Atque illud, quod de Char-*  
*ta comburenda, in qua calumnia essent in Leo-*



An de J.C.  
641.

Cette Modestie, qui n'est pas du stile des Princes de ce tems-là, me rend la Piece fort suspecte. L'Empereur ajoute, dans cette Lettre, qu'il a executé l'ordre du Pape, & qu'il avoit fait bruler l'*Echtesse* dans laquelle il y avoit des calomnies contre le Pape Saint Leon, & le Concile de Calcedoine.

Demelez  
entre les  
Clercs &  
les Moines.

Un autre Demelé donna de l'exercice au Pape. On fait que les Prêtres seculiers & les Moines n'ont jamais été bien d'accord. De tout tems ils se font regardés d'un œil d'envie; & la prosperité des uns a toujours été à charge aux autres. Les Clercs souffroient impatiemment que les Moines eussent le Droit d'établir des Prêtres dans les Eglises qui leur avoient été accordées par les Evêques. Ils s'en plainquirent, & réclamerent fortement contre cet usage. Mais, comme les Moines ont toujours été le bras droit du St. Siege, & qu'ils ont travaillé plus que tout ordre à son aggrandissement, ils ont toujours été favorisé dans leurs différends avec le Clergé. De-là vient que le Pape Jean prit hautement leur parti. Nous avons encore la Lettre qu'il écrivit à Isaac de Syracuse. Il y declare, qu'il doit être permis aux Moines de choisir & de mettre dans les Eglises qui leur ont été données, tels Prêtres qu'ils voudront, à condition pourtant que s'ils font quelque chose contre l'Evêque, ils seront punis par le Synode. Je raporte au bas de la page (6) les propres termes de cette Lettre, parce qu'ils m'ont paru dignes de la curiosité de quelques-uns de mes Lecteurs.

Mort de  
Jean IV.  
Quelques-  
unes de ses  
actions.

Le Pape Jean IV. mourut bien-tôt après dans le cours de la même année 641. aiant gouverné l'Eglise de Rome pendant 18. mois. Il fut enterré à St. Pierre (7). Durant son Pontificat, il envoya de grandes sommes d'argent en Dalmatie & en Istrie, par l'Abbé Martin, homme très-saint, & très-fidèle, pour racheter les captifs pris par les Slaves. Il fit apporter des mêmes Pais les Reliques des Saints Martyrs Venance, Anastase, & Maur, & de plusieurs autres; & leur fit bâtir un Oratoire proche le Baptistere de Latran, où il fit de grands presens. En deux Ordinations au mois de Decembre, il fit dix-huit Prêtres, & cinq Diacres; & pour diverses Eglises dix-huit Evêques. On croit qu'après sa mort le St. Siege vacqua un mois & 13. jours (8).

*nem Patriarcham Romanum Sanctum, & in Concilium Chalcedonense votum habuimus, ipsamque igni tradidimus. Apud Eusebium, Annal. to. 2. p. 335.*

(6) *Consilio multorum fratrum diligentissimè exquisito decernimus, ut a modò Ecclesia Monachis tradita per suos sacerdotes insitman-sur. Divina enim leges habent & seculares, ut ejus est possessio, ejus fiat institutio. Et si in dando quod majus est facilis fuit Charitas, sit*

*facilior in concedendo quod minus est sancta largitas. Majus enim fuit possessionem dare, quam sit vestituram concedere. Quomodo enim possessoris jura cognoscentur, & suorum sibi tributa reddentur, ubi quod suum est per alterum datur, & cum voluerit aufertur. Joan. IV. Epist. ad Isaac. Syracusanum Episcopum.*

(7) *Anastaf. in Joan. 4.*

(8) *Plarine, in Joan. 4.*



CONSTANT.  
Empereur.

## THEODORE I.

DAGOBERT.  
CLOVIS II.  
Rois de France.An de J.C.  
641.

## LXXV. P A P E.

**T**HEODORE étoit Grec de Nation, fils de Theodore, Patriarche de Jerusalem. Il fut élu Pape en 641; & dès le commencement de son Pontificat, il fit paroître les vertus d'un bon Pasteur, & de grands soins pour maintenir la pureté de la Foi. Son Election fut confirmée, sans delay, par l'Exarque de Ravenne.

Election  
de Theo-  
dore.

Aiant reçu, l'année suivante, les Lettres Synodales de Paul nouveau Patriarche de Constantinople & des Evêques qui l'avoient ordonné, il écrivit à Paul en ces termes (1): „ La Lecture de vos Lettres nous a fait connoître que votre foi est pure & conforme à la nôtre. D'où vient donc que vous n'avez point ôté des Lieux publics l'Ecrit qui y étoit affiché, au grand scandale des Eglises? Si vous approuvez cet Ecrit, pourquoi ne nous l'avez-vous pas déclaré par vos Lettres Synodales. Si la foi, confirmée par tant de Conciles, est corrigée par Heraclius & par Pyrrus, c'est en vain que les Peres l'ont examinée avec tant de soin, & les morts ont été frustrés de la Beatitude qu'ils esperoient. Au reste, nous sommes étonnés, que les Evêques qui vous ont consacré aient donné à Pyrrhus le titre de très-saint, déclarant qu'il avoit renoncé à l'Eglise de Constantinople, à cause du trouble & de la Haine du Peuple; ce qui nous faisoit douter, si nous ne devions point différer à recevoir vos Lettres, jusques à ce que Pyrrus fut déposé. Car le tumulte & la Haine du Peuple n'ôte pas l'Episcopat. Tant que Pyrrus est vivant, & n'est point condamné, on doit craindre un Schisme; & pour affermir votre Ordination, il faut assembler contre lui un Concile des Evêques les plus proches. Nous avons donné nos ordres pour cet effet à l'Archidiacre Sericus, & à Martin Diacre & Apocriphaire, que nous avons délégué pour tenir notre Place, & examiner canoniquement avec vous la cause de Pyrrus; car sa présence n'est pas nécessaire, puis que l'on a ses Ecrits, & que ses excès sont notoires. Premièrement, il a donné de grandes louanges à Heraclius (*crime ineffaçable*) parce qu'Heraclius a condamné la foi des Peres: il a approuvé, par sa souscription, la Lettre Sophistique, qui contient un prétendu Simbole (2). Il l'a fait souscrire séparément chez lui, par quelques Evêques qu'il a surpris. Il l'a fait insolument afficher en public, & n'a tenu compte de l'Admonition de notre Predecesseur, pour réparer ce scandale. Tout cela étant examiné dans votre Concile, vous devez le dépouiller du sacerdoce, non seulement pour la conservation de la Foi, mais pour la pureté de votre Ordination. Que si les Partisans de Pyrrus apportent du retardement à cette affaire, & veulent exciter un

An de J.C.  
642.Il condamne  
l'Echtéfe;  
& reprend  
la conduite  
de Pyrrus.

Schif-

(1) *Id.*, V. *Concil.* p. 1777.

(2) Il s'agit encore de l'Echtéfe.



An de J.C.  
642.

„ Schisme, on peut rendre vains leurs artifices en obtenant un ordre de l'Empereur, pour envoyer Pyrrus à Rome, comme nous l'en avons déjà prié, afin qu'il y soit jugé par notre Concile. „ Le Pape écrivit en subitance les mêmes choses aux Evêques, qui avoient ordonné Paul; & envoya à Constantinople un Decret pour être proposé publiquement. Par ce Decret, il rejette tout ce que Pyrrus a avancé de nouveau contre la foi & anathematise l'Ecrit affiché publiquement, c'est-à-dire, l'Echtesse, qu'il affecte, ce semble, de ne point nommer.

Plaintes  
contre  
Paul de  
C.P.

An de J.C.  
643.

Les avis du Pape furent inutiles. On se plaignit de divers Lieux, que le Patriarche Paul ne temoignoit que du mepris pour les Remontrances du St. Siege. Sergius, Metropolitan de l'Isle de Chipre, presenta sur ce sujet une Requête au Pape Theodore (3), par laquelle il reconnoit l'autorité de l'Eglise de Rome, fondée sur le pouvoir donné à St. Pierre, & declare son attachement à la Foi de St. Leon. Il anathematise l'Echtesse, & se plaint de ce qu'elle étoit toujours affichée publiquement à Constantinople. „ Jus- qu'ici, ajoute-t'il, nous avons usé de ménagement & gardé le silence, „ esperant qu'ils reviendroient à la Sainte Doctrine. Mais, nous voulons de „ tout notre pouvoir suivre les traces d'Arcade notre Saint Oncle, en nous „ conformant à la Doctrine Orthodoxe de Votre Sainteté. Ce sont les sen- „ timens de toute notre Province. „ Etienne, Evêque de Dore, & premier Suffragant de Jerusalem, porta aussi ses plaintes au Pape, du de- „ sordre que causoit en Palestine le Parti de Paul de Constantinople. „ Car, „ disoit-il (4), Sergius, Evêque de Joppé, après la retraite des Perles, „ s'est emparé du Vicariat du Siege de Jerusalem, sans aucune forme Ec- „ clesiastique, mais seulement par la Puissance seculiere; & il a ordonné, „ contre les Canons, quelques Evêques de la Dependance de Jerusalem. „ Ceux-ci, connoissant bien l'invalidité de leur Ordination, se sont attachez „ à Paul de Constantinople, & ont approuvé par écrit la nouvelle Doctri- „ ne qu'il soutient, afin d'être maintenus par son credit. „ Sur cette re- „ montrance d'Etienne de Dore, le Pape le fit lui-même son Vicaire en Pa- „ lestine. Il lui en donna ses Lettres, & lui accorda le pouvoir de regler les „ affaires Ecclesiastiques, & de déposer les Evêques que Sergius de Joppé „ avoit irregulierement ordonnez, s'ils ne se corrigeoient. Etienne (5) ex- „ ecuta sa commission, & ne reçût que ceux qui renoncèrent par écrit à l'er- „ reur. Il est vrai que des gens mal intentionnez lui cachèrent le pouvoir que „ le Pape lui donnoit, de faire élire des Evêques à la place de ceux qu'il avoit „ deposez: ainsi plusieurs Eglises demeurèrent vacantes. Les Evêques d'Afri- „ que se plaignirent aussi au Pape Theodore, & se declarèrent contre les Mo- „ nothelites.

An de J.C.  
645 & 646.

Retracta-  
tion de  
Pyrrus.

L'Abbé Maxime, homme celebre par sa Sainteté & par sa Doctrine, entra en Conference avec Pyrrhus, qu'il convainquit d'erreur, & l'obligea à se retracter. Ensuite Pyrrhus passa d'Afrique à Rome, où il alla faire ses pri-  
pri-

(3) *Concil. Later. Secr. 2.*

(4) *Ibid.*

(5) *Mart. Epist. 5. to. VI. Conc. l. p. 21.*



prieres aux Eglises des Apôtres, & presenta au Pape Theodore, en presence du Peuple, un libelle souscrit de sa main (6), où il condamnoit tout ce que lui ou ses Predecesseurs avoient écrit ou fait contre la foi. Après quoi, le Pape lui fit faire largesse au Peuple, & lui fit mettre un siege près de l'Autel, l'honorant comme Patriarche de Constantinople, parce qu'il n'avoit pas été déposé légitimement. Il lui fournit aussi tout ce qui étoit nécessaire pour son entretien, aux depens de l'Eglise Romaine.

Cette demarche, que Pyrrus ne fit vraisemblablement, que pour remonter sur son siege, donna lieu à plusieurs Conciles, qui se tinrent en Afrique, l'an 646. Les trois Primats, Colomb de Numidie, Etienne de Byzacene, & Reparat de Mauritanie, écrivirent en commun une Lettre Synodale au Pape Theodore, au nom de tous les Evêques de leur Province. Mr. Fleury (7) dit qu'ils reconnoissent, dans cette Lettre, l'Autorité du St. Siege; mais, c'est ce que je n'y vois pas. Il est vrai qu'ils nomment Theodore le *Souverain Pontife de tous les Evêques*. Fonderoit-on là-dessus l'Autorité du St. Siege? Y a-t'il quelqu'un si peu versé dans les Antiquitez Ecclesiastiques, qu'il ne sache que ce titre d'honneur signifie seulement le premier des Patriarches; non d'une *primauté* de Jurisdiction, mais d'une *primauté* d'Ordre? Et ce qui le prouve incontestablement, c'est que Victor, Evêque de Carthage, aiant envoyé sa Profession de Foi au Pape Theodore, il le nomme seulement *très-heureux Seigneur, & honorable saint Frere*; & il coule, dans sa Lettre, que les Apôtres étoient égaux en honneur & en Puissance. „ Et en lui donnant avis de sa consécration, ne lui en demande point la confirmation: „ mais le prie seulement de le recommander à Dieu par ses prieres, afin „ qu'il se puisse bien acquiter de sa charge. Surquoi on peut encore remarquer, que Fortunat de Poitiers appelle Nicetius de Trèves *Chef des Pontifes* (8), & Gregoire de Tours *Souverain des Pontifes* (9); non pour leur donner aucune Puissance, ni Domination sur les autres, mais seulement pour dire qu'ils étoient recommandables entre les autres Evêques (10). „ Ce n'est donc que dans le dessein d'en imposer, que Mr. Fleury a osé dire, que les Africains reconnurent l'*Autorité* du Pape Theodore. Cela n'est point vrai; mais, il est certain que ces Prelats se plaindrent de la nouveauté (11) qui avoit paru à Constantinople; c'est-à-dire, de la publication de l'Ectése. „ Nous pensions, disent-ils, que vous l'aviez „ abolie, mais nous avons connu qu'on la foutenoit opiniâtement, en lisant la Requête que notre frere Pyrrhus vous a présentée; c'est pourquoi „ nous avons écrit à Paul, qui occupe maintenant le siege de Constantinople, le priant instamment de rejeter cette nouveauté. Et, parce que „ quelques malicieux ont voulu rendre suspecte à Constantinople notre Province d'Afrique, nous vous envoions notre Lettre à Paul, & nous vous prions

An de J. C.  
645.  
& 646.

Lettres  
des Africains.  
Reflexions  
sur l'Autorité du  
Pape.

Plaintes  
contre  
l'Ectése.

(6) Anastas. Biblioth. in Theod. Theoph. an. 20.

(7) Hist. Eccl. Liv. XXXVIII. §. 41.

(8) Fortunat. Carm. lib. 3. c. 11.

(9) Idem, lib. 5. c. 15.

(10) Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 646.

(11) Concil. Later. Secr. 2. 128.



An de J. C.  
645.  
& 646.

„ prions de l'envoyer par vos Legats, afin que nous puissions voir s'il revien-  
„ dra à la Foi Orthodoxe. Que s'il use de dissimulation, vous prendrez  
„ les moiens de le retrancher du corps de l'Eglise. Au reste, nous som-  
„ mes obligez de vous représenter, qu'après avoir assemblé nos Conciles en  
„ chaque Province, nous voulions vous envoyer une pleine Deputation d'E-  
„ vêques; mais, il est arrivé des accidens qui nous en ont empêchez; &  
„ nous avons été contraincts de vous envoyer cette Lettre generale, vous  
„ priant d'excuser ce que nous faisons par necessité. „ La Lettre de Vic-  
„ tor, Evêque de Carthage, dont j'ai parlé ci-dessus, suivit de près celle des  
„ autres Evêques d'Afrique, & rouloit sur le même sujet. Victor se declare,  
„ comme les autres, contre les Monothelites, & prie le Pape de remédier à  
„ ces maux, protestant d'être toujours uni à lui; & il ajoute: „ Nous au-  
„ rions pû écrire la même chose à notre frere Paul de Constantinople, si  
„ nous ne savions que des gens mal intentionez ont calomnié notre Provin-  
„ ce d'Afrique . . . Nous vous prions d'envoyer à Paul, par vos Legats,  
„ ce que les Evêques de notre Province lui ont écrit. „

Lettre de  
Paul de  
C. P. au  
Pape.

Paul de Constantinople, pressé de tous cotés, & surtout par les Legats du  
Pape Theodore, qui, dans plusieurs conferences qu'ils eurent avec lui, l'ex-  
horterent vivement à expliquer en quel sens il entendoit qu'il n'y avoit en  
Jesus-Christ qu'une volonté; Paul, dis-je, prit enfin le parti d'écrire à  
Theodore une Lettre Dogmatique sur la Question qui divisoit l'Eglise (12).  
D'abord, il se vante de garder toujours la charité, & de souffrir patiem-  
ment les Injures & les Calomnies. C'est ainsi qu'il traite les plaintes des Ca-  
tholiques, & c'est le prétexte dont il se sert pour excuser son silence. Mais  
enfin il s'explique, & au nom de toutes les Eglises de sa dependance, il de-  
clare sa Foi sur l'Incarnation, & ajoute à la fin: „ C'est pourquoi nous  
„ croions qu'en Jesus-Christ il n'y a qu'une Volonté; de peur d'attribuer à  
„ sa Personne unique, une contrariété, ou difference de volontés, ou en-  
„ seigner qu'il se combat lui-même, & introduire deux Personnes; sans que  
„ nous aions dessein de nier, ou de confondre, ses deux Natures, ou d'en  
„ établir une au préjudice de l'autre: mais, nous disons seulement, que sa  
„ chair animée d'une Ame raisonnable, & enrichie des Droits divins par  
„ l'etroite union, avoit une volonté divine & inseparable de celle du Ver-  
„ be, qui la conduisoit & la mouvoit absolument: en sorte que la chair ne  
„ faisoit jamais aucun mouvement naturel, separement & par sa propre im-  
„ pulsion, contre l'ordre du Verbe; mais quand, autant, & en la maniere  
„ que le Verbe l'ordonnoit: car, nous ne voulons pas proferer cet horrible  
„ blaspheme, que l'humanité de Jesus-Christ fut violentée par la necessité  
„ de la nature, & qu'elle meritât la même reprimande que St. Pierre, en  
„ rejetant la Passion comme lui. Voici comme nous entendons cette pa-  
„ role de l'Evangile (13): *Je suis descendu du Ciel, non pour faire ma volon-  
„ té, mais celle de celui qui m'a envoyé,* & le refus de la Passion. Nous n'ad-  
met-

(12) *Concil. Later. Secr. 4. pag. 222.*

(13) *Joan. XI. 38.*



mettons point en Jesus-Christ, qui est un, des volonteés différentes & opposées; mais, nous prenons ces mots négativement, & nous croions que Jesus-Christ dit seulement ce qu'il n'est pas, comme en ce passage (14): *Je n'ai commis ni Peché, ni Iniquité.* Paul cite quelques Peres de l'Eglise en sa faveur, & il ajoûte: „ Du même sentiment étoient les Evêques d'heureuse memoire Sergius & Honorius, l'un de la nouvelle, & l'autre de l'ancienne Rome. „ Il nomme le Patriarche de Constantinople, avant le Pape Honorius: Preuve qu'il n'étoit pas bien persuadé de l'Autorité du St. Siege sur toutes les Eglises.

An de J.C.  
646.

La Lettre du Patriarche Paul ne contenta, ni Theodore, ni les autres Evêques d'Occident. Les Africains particulièrement qu'il étoit important d'appaier, même pour les interêts de l'état, en temoignerent leur Chagrin. Les uns & les autres réunissoient leurs cris contre l'Ecthésé. Enfin, Paul, prenant des mesures très prudentes dans cette Conjoncture, persuada à l'Empereur de publier un Edit, pour imposer silence aux deux Partis. C'est ce qui se fit en 648. & l'Edit, par lequel on vouloit pacifier les Troubles de l'Eglise, se nomma *Type*, c'est-à-dire Forme ou Formulaire (15). L'Empereur Constant, qui le publia sous son nom, y pose d'abord l'état de la Question, & rapporte sommairement les raisons des deux Partis: & il ajoûte: „ C'est pourquoi Nous defendons à tous nos Sujets Catholiques, de disputer à l'avenir en quelque maniere que ce soit touchant une Volonté ou une Operation, deux Operations ou deux Volontez, sans préjudice de ce qui a été une fois décidé par les Peres approuvez, touchant l'Incarnation du Verbe. Nous voulons que l'on s'en tienne aux Saintes Escritures, aux cinq Conciles Oecumeniques, & aux simples Passages des Peres, dont la Doctrine est la Regle de l'Eglise, sans y ajoûter, en ôter, ni les expliquer selon des sentimens particuliers: mais, que l'on demeure en l'état où l'on étoit avant ces Disputes, comme si elles ne s'étoient point émuës. Et, pour prouver l'union parfaite des Eglises, & ne laisser aucun prétexte à ceux qui veulent disputer sans fin, nous avons ordonné d'ôter les Papiers affichez aux vestibules de la grande Eglise de cette Ville Imperiale touchant cette Question. Ceux, qui oseront contrevenir à cette Ordonnance, seront premierement soumis au Jugement terrible de Dieu, ensuite à notre Indignation. Deforte que, s'ils sont Evêques ou Clercs, ils seront deposez: les Moines, excommuniez & chaffez de leurs demeures. Les gens constituez en Dignité ou en Charge en seront privez: les particuliers notables depouillez de leurs biens. Les autres punis corporellement & bannis. „

An de J.C.  
648.

Mecontentement  
des Africains.  
Le Type.

Il faut convenir que cet Edit étoit prudent. Mais, qui pourroit se flatter d'imposer silence au Clergé? Le Monarque le plus puissant n'a pas assez de credit pour une pareille entreprise. Les Gens d'Eglise ressemblent au beau Sexe, qu'ils ne haïssent pas. Rien ne leur est plus difficile que de se contrain-

Caractere  
brouillon;  
des Eccle-  
siastiques.

(14) *Psa'm. LVIII. v. 3.*  
Tom. I.

(15) *To. VI. Concil. p. 231.*  
Kkk



An de J.C.  
648.

traindre sur les points dont ils sont infatués. On peut dire des Ecclesiastiques en particulier ce que l'ingenieux Auteur des Lettres Persanes (16) dit des hommes en general; &, par cette application, le Principe sera plus vrai, & moins sujet aux Contestations. Les Opinions ridicules, bizarres, extravagantes, qu'ils adoptent comme des Sentimens prouvez, troublent le repos public, & mettent souvent à deux doigts de leur ruine les Etats les plus puissans. Cet état si heureux & si tranquille que l'on vante tant, nous ne le conservons pas dans le Monde. Dès que nous y paroissions, on nous fait disputer. On nous fait entreprendre, par exemple, de prouver l'utilité de la Priere à un homme qui ne croit pas en Dieu: la nécessité du Jeûne à un autre qui a nié toute la vie l'Immortalité de l'Âme. L'entreprise est laborieuse, & les Rieurs ne sont pas pour nous. Il y a plus. Une certaine envie d'attirer les autres dans nos Opinions nous tourmente sans cesse, & est, pour ainsi dire, attachée à notre Profession. Cela est aussi ridicule que si l'on voioit les Européens travailler, en faveur de la Nature humaine, à blanchir le Visage des Africains. Nous troublons l'Etat: nous nous tourmentons nous-mêmes à faire recevoir des Points de Religion qui ne sont pas fondamentaux; & nous ressemblons à ce Conquerant de la Chine, qui poussa ses Sujets à une Revolte générale, pour les avoir voulu obliger à se rogner les cheveux & les ongles.

Condam-  
nation de  
Pyrrus.

C'est ce qui est arrivé dans tous les Differends de Religion, & les plus accredités se sont toujours attribué un Despotisme qu'ils auroient condamné en jettant les hauts cris, si d'autres en avoient usé envers eux. C'est de cette maniere que Theodore agit dans l'Affaire du Monothelisme. Aiant appris que Pyrrus, qui s'étoit retiré de Rome à Ravenne après sa retractation, professoit de nouveau l'Herésie qu'il avoit abjurée, il assembla dans l'Eglise de St. Pierre quelques Evêques & son Clergé, & prononça, contre Pyrrus, la Deposition avec Anatheme. Bien plus: il méla quelques gouttes de la coupe sacrée avec l'ancre dont il se servit pour signer la Deposition de Pyrrus (17). Nos Auteurs soutiennent que cette coutume, qui étoit particuliere aux Grecs, selon le P. François Pagi (18), ne faisoit aucun deshonneur à Jesus-Christ (19). Mais, la Question est si ceux qui faisoient cela croioient la Transubstantiation? Les Protestans le nient, & fondent là-dessus des Raisons specieuses pour combattre le Dogme de la Presence réelle.

Theodore  
ne con-  
damna pas  
le Type.  
Paul de  
C. P. est  
anathe-  
matisé.

Le Cardinal Baronius s'est imaginé (20) que le Pape Theodore avoit aussi condamné le Type ou Formulaire de l'Empereur Constant. C'est une erreur; car, les Auteurs qui ont parlé (21) du Concile tenu à Rome en 648. ne disent rien de la condamnation du Type; & nul autre Auteur ne nous apprend que Theodore l'ait pros crit dans la fuite. On ne sauroit même as-  
surer

(16) *Lettre Pers.* XLIX.

(17) *Theoph. an. 20. Her. Imp.*

(18) *Gest. Rom. Pontif. in Theodoro.* §. 8.

(19) *Combesf. Hist. Monothelit. Disput. 1. §. 13.*  
*Edmond Martene, de Antiquis Ecclesia. Risi-*

*bus, cap. 5. art. 4.*

(20) *Baronius, Annal. Eccl. ad an. 648.*  
§. 16.

(21) *Anastas, Theoph. &c.*



furur que Paul de Constantinople fut condamné dans ce Concile, quoi que Mr. Fleury (22) l'ait crû, sans raisons suffisantes, comme il paroitra à tous ceux qui voudront examiner le sentiment du P. Pagi sur ce fait. Il est pourtant indubitable que Paul fut condamné, lorsque le Pape Theodore vit que, ni ses Lettres, ni les Avertissemens de ses Legats, n'avoient pû ramener ce Patriarche à la Foi de l'Eglise de Rome. Mais, Paul, aiant appris sa deposition, bien loin de s'y soumettre, il renversa l'Autel que le Pape avoit à Constantinople dans l'Oratoire du Palais de Placidie, défendant aux Legats qui y demeuroient d'y celebrer le St. Sacrifice. Il les persecuta même avec plusieurs Evêques & d'autres Catholiques. Les uns furent mis en Prison, d'autres bannis, d'autres dechirez de Coups (23).

Le Pape Theodore mourut peu de tems après, & fut enterré à St. Pierre le 14. de Mai 649. Il étoit d'un temperemment assez doux, pourvû qu'on néchauffât point son Zèle. On loue sa Charité & sa Liberalité envers les Pauvres. Il fit transférer les Corps des saints Martyrs Primus & Felicien, du Cimetiere où ils étoient, en l'Eglise de St. Etienne, & y donna de grands presens, aussi bien qu'à l'Eglise de St. Valentin, qu'il fit bâtir entierement. Il fit aussi un Oratoire de St. Sylvestre dans le Palais de Latran, & un Oratoire du St. Martyr Euplus, ou plutôt Euplius, hors la Porte de St. Paul; & orna l'un & l'autre de grands dons. En une Ordination au mois de Decembre, il fit 21. Prêtres & 4. Diacres, & d'ailleurs 46. Evêques.

An de J.C.  
648.An de J.C.  
649.Mort du  
Pape  
Theodore.  
re.CONSTANT.  
Empereur.

MARTIN I.

CLOVIS II.  
Roi de France.

LXXVI. P A P E.

Après une Vacance de six semaines, on élut, pour occuper le St. Siege, un homme de naissance distinguée nommé MARTIN. Il étoit de *Tudertum* ou Todi en Toscane. Ses Parens, dès ses plus tendres années, lui avoient donné les meilleurs Maîtres du Pais pour l'instruire (1). Il avoit un heureux naturel pour la Vertu, & de très-bonnes dispositions pour l'étude: aussi fit-il de grands progrès en peu tems & dans la pieté & dans les sciences. Il étoit fort bien fait, & beau de Visage; mais, s'il en faut croire son Historien Anonime (2), les Qualitez du Corps étoient fort au dessous de celles de l'Ame. Lorsqu'il eut fini ses Etudes de Philosophie, & qu'il eut acquis une connoissance parfaite de l'Art de l'Eloquence, il reconnut que toute la Science d'un Philosophe & d'un Orateur n'est qu'une Vanité dangereuse, si elle n'est accompagnée & soutenue d'une Vertu solide, si elle n'est accompagnée d'une humilité profonde, & si elle ne contribue point

Election  
de Martin  
I. Son E-  
ducation.(22) *Hist. Eccl. Liv. XXXVIII. §. 46.*(23) *Concil. Later. Secret. 4.*(1) *Anon. Vit. apud Surium, pag. 267.*(2) *Ubi supr.*



An de J. C.  
649.

point à la pureté des moeurs. En effet, à quoi sert à l'homme d'être savant, s'il est plus vicieux à mesure qu'il a plus de lumieres? Cette pensée engagea Martin à renoncer aux Vanitez du Monde, & à se consacrer à Dieu dans l'Etat Ecclesiastique, où d'ailleurs il pouvoit se flatter d'un établissement honorable & solide. Il fut admis dans le Clergé de l'Eglise de Rome, où il fit paroître beaucoup de vertu, & encore plus de Zéle, dans les divers Degrés qui le conduisirent à la Prêtrise.

Concile de  
Rome.  
Discours  
du Pape.

Après la mort de Theodore, l'Élection de Martin I. fut confirmée par le Prince, qui n'oublia rien pour rendre le nouveau Pape favorable au Type. Mais, tout ce que l'Empereur pût faire fut inutile. Le zele de Martin pour la foi étant encore excité par St. Maxime qui étoit à Rome, il assembla un Concile de cent cinq Evêques dans l'Eglise du Sauveur, nommée Constantinienne, au Palais de Latran. Ce Concile dura plusieurs jours, & il y eut cinq Sessions, dont chacune est nommée *Secretarius* dans le stile du tems, soit à cause du lieu, ou de ce qu'il n'y assistoit que les Personnes necessaires. La premiere Session se tint le 5. d'Octobre (3). Theophylacte, le premier des Notaires de l'Eglise Romaine, ouvrit l'action, & pria le Pape d'expliquer le sujet du Concile. Le Pape Martin dit en substance:

„ Vous savez les erreurs qui ont été introduites par Cyrus, Evêque d'Alexandrie, Sergius de Constantinople & ses Successeurs Pyrrus & Paul. Il y a dix-huit ans que Cyrus fit publier, neuf articles dans lesquels il décide qu'en Jesus-Christ il n'y a qu'une operation de la Divinité & de l'Humanité, conformément à l'Herésie des Acephales, avec Anatheme à quiconque ne croiroit pas ainsi. Sergius, par une Lettre écrite à Cyrus, approuva cette Doctrine d'une seule operation: &, de plus, quelques années après l'entreprise de Cyrus, il composa une Exposition Heretique sous le nom d'Heracius, qui regnoit alors, où il soutient, suivant l'impie Apollinaire, qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une seule volonté, comme étant une conséquence d'une seule operation. Sergius a publié son *Echtesse* en la faisant afficher aux Portes de son Eglise, & l'a fait approuver, par écrit à quelques Evêques, qu'il a surpris. Pyrrus son successeur en a encore seduit plusieurs, par terreur, ou par caresses, & les a fait souscrire à cette impiété. De quoi étant confus, il s'est pressé de venir ici; &, pour reparer sa faute, il a présenté à notre St. Siege une Requête souscrite de sa main, où il a condamné ce que lui & ses Prédecesseurs avoient écrit, ou fait contre la Foi. Mais, ensuite, il est retourné comme un chien à son vomissement, & a reçu la peine de son crime, par une Deposition Canonique. Paul, voulant surpasser ses Prédecesseurs, ne s'est pas contenté d'approuver l'Echtesse, par une Lettre écrite à notre St. Siege, mais encore il a entrepris d'en defendre les erreurs: c'est pour quoi il a aussi été justement depose par le St. Siege. De plus, à l'imitation de Sergius, il a surpris le Prince, & lui a persuadé de publier un Type, qui detruit la Foi Catholique, en defendant de dire, ni une, ni deux volon-

(3) *Theoph. to. V. Concil. p. 75.*



„ lontez, comme si Jesus-Christ étoit sans volonté, & sans operation. „  
 Le Pape décrit ensuite les violences de Paul. Il parle de l'Autel renversé  
 au Palais de Placidie, des Legats persecutez, & il ajoute: „ Tout le Mon-  
 „ de fait ce que lui & ses Predecesseurs ont fait contre les Catholiques, qui  
 „ en ont porté de divers lieux leurs plaintes au St. Siege, & par écrit, &  
 „ de vive voix. Nos Predecesseurs n'ont point cessé d'écrire en divers tems à  
 „ ces Evêques de Constantinople, usant de prieres & de reproches, & les  
 „ faisant avertir par leurs Legats envoieez exprès; mais, ils n'ont voulu rien  
 „ écouter: c'est pourquoi j'ai crû nécessaire de vous assembler, afin que  
 „ tous ensemble, en présence de Dieu, qui nous voit & qui nous juge, nous  
 „ examinions ce qui regarde ces Personnes & leurs Erreurs. Considerant  
 „ principalement le Precepte de l'Apôtre (4), de prendre garde à nous &  
 „ au Troupeau sur lequel Dieu nous a établis Evêques; & de nous gar-  
 „ der des Loups & des mauvais Ouvriers; puisque nous en rendrons com-  
 „ pte à Dieu. Que chacun dise donc, avec le secours de Dieu, ce qu'il  
 „ lui inspirera. „ On reçut ensuite l'excuse de Maur, Evêque de Raven-  
 ne, qui n'avoit pû venir au Concile; & on regla la maniere dont on pro-  
 cederait contre les Monothelites.

La seconde Session fut tenuë le 8. d'Octobre. Le Pape ordonna que la De-  
 nonciation contre les Accusez seroit proposée, ou par les parties interessées,  
 ou par le Primicier & les Notaires de l'Eglise Romaine, qui retiroient les  
 pieces de ses Archives. Alois Theophylacte, Primicier des Notaires du  
 St. Siege dit: „ Je declare à votre Beatitude, qu'Etienne, Evêque de Do-  
 „ re, premier Suffragant de Jerusalem, est à la porte de la sale, & deman-  
 „ de à entrer. „ Le Pape ordonna qu'il entrât: il presenta une Requête,  
 & le Notaire Anastase la lût, traduite de Grec en Latin. Elle étoit adressée  
 au Concile, & contenoit l'Origine du trouble, les articles publicz par Cy-  
 rus à Alexandrie, l'ordre donné par St. Sophrone à Etienne de Dore, d'al-  
 ler à Rome, & comme il l'avoit executé; les plaintes qu'il avoit portées  
 au Pape Theodore, contre Sergius de Joppé; & le pouvoir qu'il en avoit  
 reçu, pour reconcilier les Schismatiques. „ Je l'ai executé, ajoutoit-il; &  
 „ comme ils avoient abandonné la verité volontairement; je n'ai reçu que  
 „ ceux qui avoient donné leur retractation par écrit. J'en ai depuis donné  
 „ les Libelles au très-Saint Pape Martin: c'est pourquoi je vous supplie de  
 „ ne pas mépriser ma bassesse, ni tous les Evêques & les Peuples Catholi-  
 „ ques d'Orient, & les instantes prieres de St. Sophrone: mais d'effacer,  
 „ par vos lumieres, les restes de l'Herésie d'Apollinaire & de Severe, que l'on  
 „ veut renouveler. „ Ensuite, on entendit les plaintes de plusieurs Ab-  
 bez, Prêtres, & Moines Grecs, qui demandoient que l'on condannât, non  
 seulement les Dogmes Monothelites, mais encore les Personnes qui soute-  
 noient l'Herésie. On lût les Requêtes qui avoient été présentées depuis  
 long-tems au St. Siege contre Cyrus, Sergius, & leurs Adherens. Toutes  
 ces pieces furent inserées dans les Actes, & le Pape ajouta: „ C'est assez  
 de

2. Session  
 du Conci-  
 le de La-  
 tran.

(4) *Act. Apost. cap. XX v. 28.*



An de J.C.  
649.

„ de plaintes contre les coupables; car le tems nous manqueroit, si nous  
„ voulions produire toutes celles qui nous ont été portées par les Catholi-  
„ ques. Maintenant, il est tems d'examiner canoniquement les Ecrits de  
„ chacun des accusez. C'est ce que nous ferons dans la Session sui-  
„ vante. „

Troisieme  
Session.  
Examen  
des Ecrits  
des Héré-  
tiques.

La troisieme Session fut tenue le 17. du même mois d'Octobre 9. jours après la précédente. Le Pape proposa d'examiner les Ecrits des accusez, & l'on commença par ceux de Theodore, autrefois Evêque de Pharan. On en releva les erreurs; & pour les combattre, le Pape allegua divers Passages des Peres. On vint ensuite aux Articles de Cyrus d'Alexandrie, & on examina la Lettre par laquelle Sergius de Constantinople les avoit approuvez. On lut le septieme Article de Cyrus, portant Anathême à quiconque ne reconnoit pas en Jesus-Christ une seule Operation *Theandrique*, & on examina le Passage de St. Denys, Evêque d'Athenes, cité par Cyrus. Il étoit tiré de la Lettre à Gaius, & il fut lû en ces termes: „ Enfin, il n'a fait, ni les „ actions Divines en Dieu, ni les humaines en homme, mais il nous a fait „ voir une nouvelle espece d'operation d'un incarné que l'on peut nommer „ *Theandrique*. „ Comme Personne ne doutoit alors que ces paroles ne fussent de St. Denys l'Areopagyte, le Pape prit grand soin de les expliquer. Premièrement, il accusa Cyrus & Sergius d'avoir falsifié le Passage de St. Denys: Cyrus, en mettant dans son septieme Article *une* operation *Theandrique*, pour *nouvelle* operation; & Sergius, en supprimant dans sa Lettre le mot de *Theandrique*, & disant seulement une operation. Je ne crois pas qu'aucun Scholastique ait jamais fait des Remarques plus subtiles. Mais, le Pape prit encore une precaution qui me paroît bien digne de nos *Disputeurs* Modernes; car, pour montrer d'où les Monothelites avoient pris cette maniere d'expliquer St. Denys, il fit lire cinq passages de Themistius, Heretique Severien, où il soutenoit n'y avoir en Jesus-Christ qu'une operation, & que, par cette raison, St. Denys l'avoit nommée *Theandrique*; que Severien l'avoit enseigné ainsi; & que ce n'étoit pas assez d'appeller cette operation *Theoprepe*, c'est-à-dire convenable à Dieu. C'est ainsi que l'on édificioit l'Eglise de Dieu par des Disputes très-animées, & trop violentes, qui n'étoient fondées que sur des Mots Barbares, que l'Esprit de subtilité & de chicane avoit introduits dans le Langage de la Religion, & qui se trouvoient susceptibles de plusieurs sens. En effet, le Pape soutient que le Mot de *Theandrique* enferme nécessairement deux operations: „ Car, dit-il, s'il „ n'en signifie qu'une, elle est simple ou composée, naturelle ou person- „ nelle. Si elle est simple, le Pere l'aura donc aussi: s'il a l'operation *Thean- „ drique*, il sera donc aussi Dieu & Homme. Si cette operation est com- „ posée, le Fils est d'une autre substance que le Pere: car le Pere n'a point „ d'operation composée. Si cette operation est naturelle, la Chair est con- „ substantielle au Verbe, puisqu'elle a la même operation: ainsi, au lieu de „ la Trinité, il y a Quaternité. Si l'operation *Theandrique* est person- „ nelle, ils separent le Pere d'avec le Fils, selon l'operation: puisqu'ils sont „ distinguez par les operations personnelles. Que si, embarrassez par ces

Subtilitez  
du Pape.

Diffi-



„ Difficultez, ils disent que l'operation Theandrique est une, à cause de  
 „ l'union des Natures: donc, avant l'union, le Verbe avoit deux operations; &  
 „ après l'union, il n'en a fait qu'une des deux, en retranchant l'une, ou les  
 „ confondant ensemble. Ces absurditez, où ils tombent de toutes parts,  
 „ montrent certainement que Saint Denys a voulu signifier les deux opera-  
 „ tions, par le mot composé dont il s'est servi pour marquer leur union en  
 „ une même Personne; c'est pourquoi il dit très-sagement, qu'il ne fait, ni  
 „ les actions divines en Dieu, ni les humaines en homme: nous marquant  
 „ l'union parfaite des operations naturelles, comme des Natures: car le pro-  
 „ pre de cette union est de faire humainement les actions divines, & divi-  
 „ nement les actions humaines. Il faisoit les miracles par sa Chair, animée  
 „ d'une Ame raisonnable, & unie à lui personnellement: & par sa vertu tou-  
 „ te puissante, il se foumettoit volontairement aux souffrances, qui nous  
 „ ont donné la vie. Ainsi, il avoit ce qui nous est naturel d'une maniere  
 „ plus éminente & surnaturelle à notre égard; & c'est ce que dit St. Leon,  
 „ que chaque Nature opere en lui ce qu'elle a de propre, mais avec la par-  
 „ ticipation de l'autre. „ Cette Explication subtile de l'Operation *Thean-*  
*drique* fut approuvée. Que nous serions à plaindre, si la Foi & l'Orthodo-  
 xie consistoient dans ces miserables Jeux de Mots!

An de J. C.  
649.

On lut l'Echtése d'Heraclius, & les Extraits des deux Conciles de Con-  
 stantinople, tenus par Sergius & par Pyrrus, pour l'approuver, & la Let-  
 tre de Cyrus à Sergius, qui tendoit au même but. Comme cette Lettre  
 marquoit que l'*Echtése* avoit été envoyée au Pape Severin, le Pape Martin  
 dit, après la Lecture: „ Ils ont été trompez dans leur esperance; car, leur  
 „ Echtése n'a jamais été approuvée ni reçue par le St. Siege: au contraire,  
 „ il l'a condamnée & anathematifiée. „

Examen  
de l'Ech-  
tése.

La quatrième Session fut tenue le 19. d'Octobre. Le Pape Martin y re-  
 leva les contradictions qui, selon lui, resultoient des Pièces qu'on avoit luës  
 dans la Session précédente. „ Cyrus, dit-il, prononce Anathème, dans  
 „ ses Articles, contre quiconque ne dira pas que Jesus-Christ agit par une  
 „ seule operation: Sergius & Pyrrus l'approuvent; & néanmoins ils ap-  
 „ prouvent tous trois l'Echtése, qui defend de dire ni une, ni deux opera-  
 „ tions. Ils encourent donc eux-mêmes leur Anathème; & il se contre-  
 „ disent, puisqu'il est contradictoire de dire une operation, & de ne le di-  
 „ re pas. „ Il ne faut pas être bien profond dans la Dialectique, pour re-  
 futer ce Sophisme: car l'*Echtése*, comme nous l'avons dit (5), apuioit for-  
 mellement le Monothelisme. Cyrus, Sergius, & Pyrrus pouvoient donc  
 l'approuver sans se contredire. D'ailleurs, on ne sauroit nier que l'Eglise,  
 que chaque Evêque même, n'ait un pouvoir Legislatif dans son District; &  
 qu'un Prince ne puisse, pour des raisons d'Etat, casser les Loix faites par  
 le Clergé. Par consequent, l'Echtése, en imposant silence aux deux Par-  
 tis, annuloit l'Anathème prononcé anterieurement par les Evêques Orien-  
 taux. Enfin, le Pape étoit fort peu au fait de la Dispute, puisqu'il attri-  
 buoit

Quatri-  
me Ses-  
sion.  
Remar-  
ques du  
Pape; &  
Reflexions  
de l'Au-  
teur.

(6) Ci-dessus dans la Vie Jean IV.



An de J. C.  
646.

Martin  
blame les  
Procedu-  
res des O-  
rientaux.

Cinquieme  
Ses-  
sion.

Remar-  
ques du  
Pape con-  
tre les Mo-  
nothelites.

buoit à l'Echtése une défense qui ne se trouve que dans le Type. Il est surprenant que Mr. Fleury (6) n'ait pas senti cela; lui, qui nous a dit bien clairement que l'Echtése appuioit le Monothelisme. C'est donc le Pape Martin, qui se contredisoit lui-même, & qui exposoit très-faussement des faits réels.

Après le beau Raisonnement que j'ai raporté & refuté, le Pape releva la nullité des Procedures de Cyrus, de Sergius, & de Pyrrus, parce que l'on n'y voioit, disoit-il, aucune Personne certaine, ni accusateur, ni accusé. Ils usoient seulement de termes vagues, en disant que quelques-uns parloient ainsi, & jettant des soupçons confus. Enfin, le Pape proposa, comme il avoit fait à la fin de la Session précédente, de lire, pour leur entiere conviction, les Decrets des cinq Conciles generaux. Mais, les Evêques demanderent qu'on lût la Lettre de Paul au Pape Theodore, & le Type dont Paul étoit le veritable Auteur. La Lecture de la Lettre fit juger au St. Concile, que Paul de Constantinople étoit un Heretique obstiné; & on conclut que le Type n'étoit pas recevable, parce qu'il ôtoit le bien avec le mal.

Enfin, la cinquieme & dernière Session fut tenue douze jours après, savoir le dernier du même mois d'Octobre. Le Pape Martin fit apporter les Livres des Peres, & lire les Passages que l'on y avoit marqués; & après toutes ces Lectures le Concile dit: „ Il est clair, & il faut le faire connoître à toute la Terre, que les Novateurs ont calomnié les Peres comme les Conciles; & que les Peres ont enseigné deux Volontez & deux Operations en Jesus-Christ, aussi bien que deux Natures. Ils ne l'ont pas seulement décidé, ils l'ont prouvé & l'ont exprimé par le nombre, par les noms, les pronoms, les qualitez, les proprietez, en toutes les manieres possibles; c'est pourquoi nous nous en tenons à leur Doctrine, sans y rien ajoûter, ni en rien ôter. Maintenant, pour achever de couvrir les Novateurs de confusion, & mettre en évidence leur turpitude, il faut produire les passages des Heretiques, conformes à leurs sentimens. „ On lut premièrement un Passage de Lucius, Evêque Arien d'Alexandrie, où, pour montrer que Jesus-Christ n'avoit point d'autre Ame que le Verbe, créé, selon lui, il dit, que s'il avoit une Ame, il s'ensuivroit, qu'il auroit deux Operations. On lut plusieurs passages d'Apollinaire, de Polemon son Disciple, de Severe, de Themistius, de Colluthus, de Theodore Mopsueste, de Nestorius, de Paul Nestorien, de Julien d'Halicarnasse, de Theodose d'Alexandrie, de Theodule Nestorien; qui tous, quoique par différens principes, soutenoient, qu'il n'y avoit en Jesus-Christ qu'une Operation & une Volonté.

Après ces Lectures, pour rendre plus sensible la conformité des Novateurs avec les Heretiques, le Pape Martin compara sur plusieurs Articles les paroles des uns & des autres; & conclut que les Novateurs étoient en-

core

(6) *Hist. Eccl. Liv. XXXVIII. §. 51.*



core plus coupables, en ce qu'ils vouloient persuader aux simples qu'ils suivoient les Peres, au lieu que les Heretiques faisoient profession de les combattre. Il fit encore valoir l'autorité de St. Cyrille & de St. Gregoire de Nazianze, pour montrer que Jesus-Christ a pris la Nature humaine toute entiere; par consequent, la Volonté qui est essentielle à l'Ame raisonnable.

Le Concile, aiant ainsi examiné la matiere, donna son Jugement en vingt Canons, où il condamne quiconque ne confesse pas la Trinité & l'Incarnation du Verbe; Que Marie est Mere de Dieu: Que Jesus-Christ est consubstantiel à Dieu son Pere, & à la Vierge sa Mere: Que c'est une nature du Verbe incarné: que les deux Natures subsistent en lui distinctes mais unies Hypostatiquement, qu'elles conservent leur propriété, qu'il a deux volontez & deux operations, la divine & l'humaine. Par consequent, on condamne ceux qui ne reconnoissent en Jesus-Christ qu'une volonté & une operation: ceux qui rejettent les deux volontez, qui ne veulent dire ni une, ni deux volontez: qui expliquent l'Operation Theandrique d'une seule Operation: qui prétendent que les deux volontez supposent de la Division en Jesus-Christ: qui ne reçoivent pas tout ce qui a été enseigné par les Peres, & par les cinq Conciles Generaux, jusques à la moindre Syllabe. On condamne quiconque n'anathematise pas tous les Heretiques, particulièrement ceux qui ont attaqué la Trinité & l'Incarnation, & qui sont ici nommez depuis Sabellius & Arius jusques à Origene, Didyme & Evagre. On y joint ceux qui ont suivi leurs erreurs, savoir Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius de Constantinople & ses Successeurs, Pyrrus & Paul: quiconque recoit l'Echtesé impie, & le Type impie; quiconque a égard aux depositions prononcées par les Heretiques contre les Catholiques. Enfin, on condamne ceux qui osent dire, que la Doctrine des Heretiques est celle des Peres & des Conciles; & ceux qui font de nouvelles expositions de foi, ou forment de nouvelles Questions.

La souscription du Pape est conçue en ces termes: *Martin, par la Grace de Dieu, Evêque de la Sainte Eglise Catholique & Apostolique de la Ville de Rome j'ai souscrit, comme Juge, à cette definition, qui confirme la foi Orthodoxe, & à la condamnation de Theodore, jadis Evêque de Pharan, de Cyrus d'Alexandrie, de Sergius de Constantinople, de Pyrrus & de Paul ses successeurs, avec leurs Ecrits Heretiques, & de l'Echtesé Impie, & du Type impie, qu'ils ont publiés.* Les Actes de ce Concile furent d'abord traduits en Grec, suivant la Requête des Moines de Palestine; & le Pape les envoya de tous côtez en Orient & en Occident, avec plusieurs Lettres, tant au nom du Concile, qu'au sien. La premiere est la Lettre circulaire adressée à tous les fidèles, où il les instruit de l'erreur des Monothelites, de la necessité d'assembler le Concile, & de ce qui s'y est passé: „ Dont, ajoute-t'il, nous envoions les „ Actes à tout le Monde, afin de nous justifier devant Dieu, & rendre in- „ excusables ceux qui n'obéissent pas. C'est pourquoi n'écoutez point les „ Novateurs, & ne craignez point les hommes dont la vie se passe,

Tome I.

LII

com-

An de J. C.  
649.Jugement  
du Conci-  
le.Souscrip-  
tion du  
Pape. Ses  
Lettres.



An de J.C.  
649.

Lettre de  
Martin à  
l'Empe-  
reur, & à  
d'autres.

„ comme l'herbe qui se fane, & dont aucun n'a été crucifié pour  
„ nous. „

Il instruit aussi l'Empereur de ce que le Concile avoit fait, & lui parle  
même de la condamnation de l'Echiefe & du Type: „ Nos Adversaires, lui  
„ dit-il, ont osé écrire aux Evêques d'Afrique, que vous avez publié ce  
„ Type de votre propre mouvement, pour ordonner de se relâcher un peu  
„ de la rigueur excessive, sans préjudice de la verité; en quoi ils n'ont  
„ pas écouté les Peres, qui disent, qu'à l'égard de veritez Divines, le mou-  
„ dre changement est important. Nous vous envoions les Actes de notre  
„ Concile, avec leur traduction en Grec; vous priant de les lire attentive-  
„ ment, & par vos pieuses Loix condamner les Heretiques, & maintenir  
„ la Doctrine des Peres & des Conciles, pour la prosperité de votre regne. „  
Cette Lettre fut suivie de plusieurs autres pour l'Orient, une adressée aux  
Eglises qui relevoient des Sieges de Jerusalem, & d'Antioche, par laquelle  
il les exhorte à demeurer dans la foi de l'Eglise Romaine, & à éviter les He-  
retiques, particulièrement Macedonius, Usurpateur du Siege d'Antioche,  
& Pierre d'Alexandrie. Il leur declare ensuite, qu'il a établi son Vicaire  
Jean, Evêque de Philadelphie, dont il explique les pouvoirs dans une Lettre  
qu'il lui adresse en particulier. Il veut qu'il établisse des Evêques & des  
Prêtres dans les Eglises des Patriarchats de Jerusalem & d'Antioche: qu'il  
reçoive ceux qui voudront renoncer à l'erreur; & qu'il les confirme dans  
leurs Eglises, pourvû qu'il ne se trouve point d'autre empêchement cano-  
nique. „ Et cela, ajoute-t'il, en vertu du pouvoir que nous avons reçu  
„ de St. Pierre, & à cause du tems, & de l'oppression des Gentils; de peur  
„ que l'ordre sacerdotal ne perisse en ces Quartiers, & que notre Sainte  
„ Religion n'y soit ignorée. Ainsi, remplissez incessamment les Eglises  
„ Catholiques, d'Evêques, de Prêtres, & de Diacres; car j'aurai le cœur  
„ pressé d'une douleur continuelle, jusques à ce que je voie cette œuvre  
„ achevée par vos soins. Exhortez ceux qui sont déjà deposes à se conver-  
„ tir. Faites leur donner leur Profession de foi par écrit; après quoi vous  
„ les retablirez chacun dans leur ordre, pourvû qu'il n'y ait rien d'ailleurs,  
„ qui empêche leur confirmation: en quoi nous ne prétendons point don-  
„ ner atteinte aux Canons; car ils usent d'indulgence dans les tems de per-  
„ secution & de necessité, où on ne s'en dispense pas par mepris. Quant  
„ au faux Evêque d'Antioche Macedonius, meprifez courageusement ses  
„ Lettres menaçantes & ses protestations; car, l'Eglise Catholique ne le re-  
„ connoit point pour Evêque; non seulement parce qu'il en usurpe le titre  
„ contre les Canons dans un Pais étranger, sans consentement du Peuple,  
„ & sans Decret: mais encore, parcequ'il est uni aux Heretiques, qui l'ont  
„ élu pour recompense de son crime. Il en est de même de Pierre, qu'ils  
„ prétendent avoir fait Evêque d'Alexandrie, pour fortifier leur parti, par  
„ le plus grand nombre. Nous vous envoions les Actes de notre Concile,  
„ avec nos Lettres Circulaires, par l'Abbé Theodore Prêtre, & notre  
„ Apocryphaire, & les Moines de St. Theodose, Jean, Etienne, & Leon-  
ce,



„ ce, qui ont assisté au Concile. Faites en observer les Decrets à tous les  
 „ fideles de vos Quartiers. Nous avons exhorté Theodore, Evêque d'Es-  
 „ bunte, & Antoine de Bacate, à vous aider en tout pour l'exécution de  
 „ votre commission, & avec eux George, Prêtre & Archimandrite, Pier-  
 „ re d'Andracé, & tous ceux du Pais, qui ont un veritable zele pour la  
 „ foi. „

An de J.C.  
 649.

Dans le même tems que le Pape Martin écrivit en Orient d'autres Let-  
 tres que je supprime, il écrivit aussi à l'Evêque de Carthage, & à tous les  
 Evêques & les Peuples de sa dependance, approuvant la Profession de Foi  
 qu'ils lui avoient envoyée, & leur envoyant les Actes du Concile de Rome,  
 avec la Lettre Circulaire. Mais, à l'égard de Paul établi depuis peu Evê-  
 que à Thessalonique, le Pape ne fut pas content de ses Lettres Synodales,  
 où il crut remarquer l'erreur des Monothelites. A la requisition des Depu-  
 tez de Paul, il se contenta de faire voir à ce Prelat, par les Legats du St.  
 Siege qui étoient sur les Lieux, en quoi il s'étoit trompé, lui donnant par  
 écrit la confession de foi qu'il devoit suivre. Paul trompa les Legats, & leur  
 donna une profession de foi, où en parlant de la volonté & de l'opération  
 de Jesus-Christ, il avoit omis le mot de *naturelle* & l'Anathême. Les Le-  
 gats, seduits par ses artifices & par ses flatteries, se contenterent de cet Ecrit.  
 Mais, le Pape l'ayant reçu, leur ordonna de faire penitence dans le sac & la  
 cendre, & prononça Anathême contre Paul de Thessalonique. Il le lui de-  
 clara par une Lettre du mois de Novembre 649. dans laquelle, après lui  
 avoir reproché tous ses mauvais artifices, il dit: „ Sachez que vous êtes  
 „ déposé de toute Dignité sacerdotale, & de tout Ministère dans l'E-  
 „ glise Catholique, jusques à ce que vous confirmiez par écrit, sans au-  
 „ cune omission, tout ce que nous avons ici décidé en Concile, & que vous  
 „ anathematisez tout ce que nous anathematisons, particulièrement les  
 „ nouveaux Heretiques avec leur Echtesé & leur Type. Vous devez en-  
 „ core reparer la faute que vous avez faite contre les Canons, en ne vous re-  
 „ connoissant pas dans vos Lettres pour sujet & vicaire du St. Siege. „ Le  
 Pape écrivit en même tems à l'Eglise de Thessalonique de n'avoir plus de  
 communion avec Paul, & de faire célébrer l'Office par les Prêtres & les Dia-  
 cres Catholiques, jusques à ce qu'il fut rentré en son devoir, ou qu'on eut  
 élu un autre Evêque à sa place.

Lettre à  
 l'Evêque  
 de Cartha-  
 ge.  
 Affaire de  
 Paul de  
 Thessalo-  
 nique.

Amandus, ou St. Amand, Evêque de Maestricht, avoit écrit au Pape  
 St. Martin, pour lui temoigner l'affliction que lui causoient les desordres  
 des Ecclesiastiques, qui tomboient frequemment dans le Peché de la chair,  
 après leur ordination, & pour l'informer du dessein qu'il avoit formé de  
 quitter son Evêché pour vivre en repos. Le Pape profita de cette occa-  
 sion, pour envoyer en Gaule les Actes de son Concile. Il en chargea le De-  
 puté de St. Amand avec une Lettre, où il le felicite de ses travaux, & le  
 plaint du dereglement de son Clergé. „ Nous avons appris, lui dit-il (7),  
 „ que les Prêtres, les Diacres, & les autres Clercs, tombent dans des

Corrup-  
 tion du  
 Clergé.  
 Lettre du  
 Pape à St.  
 Amand.

(7) *Martin. Epist. 2. to. 6. Concil. pag. 383.*



An de J.C.  
649.

„ Pechez honteux, & que vous en êtes tellement affligé, que vous voulez  
 „ quitter les fonctions Pastorales, & vivre dans la retraite & le silence. „  
 Il l'exhorte à demeurer en place, mais à n'avoir point de compassion pour  
 ces Pecheurs, au préjudice des Canons: „ Car, dit-il, celui qui est une  
 „ fois tombé de la sorte, après son ordination, doit être déposé sans espe-  
 „ rance de promotion, & passer le reste de sa vie en Penitence, puisque  
 „ nous cherchons pour les ordres des Personnes dont la vie ait toujours été  
 „ pure. „ Il lui explique ensuite ce que les Monothelites avoient fait depuis  
 environ quinze ans, & ce qu'il venoit de faire contr'eux dans son Concile:  
 „ Nous vous en envoions les Actes, dit-il, avec notre Lettre circulaire,  
 „ que vous aurez soin de faire connoître à tout le Monde; & tous les Evê-  
 „ ques de vos Quartiers, étant assemblez en Concile, confirmeront par leur  
 „ consentement ce que nous avons fait pour la Foi, & nous enverront leurs  
 „ souscriptions. . . . Priez, ajoute-t'il, le Roi Sigebert de nous envoyer  
 „ des Evêques, pour se charger de la Legation du St. Siege, & porter à  
 „ l'Empereur les Actes de notre Concile avec ceux du votre. Nous avons  
 „ fait donner au Porteur les Reliques qu'il a demandées; car, pour les Li-  
 „ vres, Nous n'avons pû lui donner, parce que notre Bibliotheque est  
 „ vuide; & il étoit si pressé de s'en retourner, qu'il n'a pû en transcrire. „  
 On croit (8) que le Pape écrivit en même tems au Roi Sigebert; & il est  
 certain qu'il adressa une Lettre au Roi Clovis II. & une autre à Childebert,  
 pour les prier, dit Mezeray (9), *de deputer quelques-uns de leurs Evêques à  
 Rome, pour accompagner & rendre plus forte la Legation qu'il vouloit faire à  
 l'Empereur.* Saint Eloi & St. Oüen y seroient volontiers allez: mais il y  
 eut quelques raisons qui les en empêcherent.

L'Empe-  
 reur veut  
 faire  
 arrêter le  
 Pape.  
 Trahison  
 de l'Exar-  
 que.

Le Pape avoit prévû l'orage que son zele ne manqua pas d'exciter; &  
 c'est pour cette Raison, qu'il vouloit se fortifier de la Protection des Rois  
 de France contre les desseins de l'Empereur. C'étoit Constant, comme je  
 l'ai déjà dit, qui occupoit alors le Thrône Imperial, & qui, pour soutenir  
 son Type, ou pour quelques mécontentemens particuliers, avoit don-  
 né ordre à Olympius son Chambellan, qu'il envoieoit en qualité  
 d'Exarque en Italie, de s'assurer de l'Armée, & d'arrêter Martin. Que  
 s'il trouvoit de la Resistance dans l'Armée, il se tint en repos, jusqu'à ce  
 qu'il fut Maître de la Province, & qu'il eut gagné les Troupes de Rome  
 & de Ravenne pour faire executer ses ordres. Dans le tems qu'Olympius  
 arriva à Rome, le Concile de Latran étoit assemblé. Il tacha d'abord d'ex-  
 citer un Schisme; mais, toutes ses tentatives furent vaines, & ne pouvant  
 réussir par la violence, il eut recours à la trahison. Comme le Pape lui pre-  
 sentoit la Communion dans l'Eglise de Ste. Marie Majeure, il voulut le fai-  
 re tuer par son Ecuyer. Mais un Miracle, s'il en faut croire les Histo-  
 riens

(8) *Vita Sti. Eligii. t. c. 33.*

(9) *Mezeray, Abregé Chron. de l'Hist. de France; Eglise du 7. Siecle.*



riens (10), fit manquer le coup, en rendant le Pape invifible, ou l'Ecuyer aveugle. Ainfi l'Exarque fit la Paix avec Martin, lui decouvrit les ordres qu'il avoit reçus, & paffa en Sicile avec fon Armée contre les Sarrazins qui s'y étoient déjà établis.

An de J. C.  
653.

Olympius étant mort quelques tems après, l'Empereur envoya pour lui fucceder Theodore, furnommé Calliopas, avec un de fes Chambellans, nommé auffi Theodore, & furnommé *Pellure*, & leur donna Ordre d'enlever le Pape, qu'il accufoit d'Herefie, parce qu'il avoit condamné le Type. On l'accufoit auffi de ne pas honorer la Ste. Vierge comme Mere de Dieu. On le chargeoit encore de crime d'Etat, & d'avoir envoyé des Lettres & de l'argent aux Sarrazins. Le Pape, averti des deffeins que l'on avoit fur lui, s'étoit retiré avec fon Clergé dans l'Eglife de Latran. Il étoit malade depuis le mois d'Octobre de l'an 652. & fa maladie lui fervit d'excufe pour fe difpenfer d'aller rendre fes devoirs à l'Exarque. Il y envoya pourtant quelques-uns de fon Clergé, à qui Theodore dit: *Nous voulions adorer le Pape, mais demain qui est Dimanche, nous l'irons trouver & le faluer: Car aujourd'hui il ne nous a pas été poffible.* On ne doit pas prendre le mot d'*adorer* à la rigueur, il est equivalent à celui de faluer: car, l'ufage d'une Adoration réelle & facrilège, telle qu'elle fe pratique aujourd'hui, étoit encore inconnuë aux Papes de ce tems-là.

Crimes  
imputez  
au Pape.

Le lendemain Dimanche 16. de Juin, la Mefse fut celebrée dans l'Eglife de Latran, & l'Exarque craignant la fureur du Peuple, quoiqu'il eut une bonne Armée, envoya dire au Pape: „ Je fuis fi fatigué du Voiage, „ que je ne puis vous aller voir aujourd'hui, mais j'irai demain, fans faute „ adorer votre Beatitude. „ Le Lundi matin, il envoya fon Cartulaire, & quelques autres de fa fuite dire au Pape: „ Vous avez préparé des Armes, & amaffé des Pierres, pour vous défendre; & vous avez des Gens „ armez là-dedans. „ Le Pape leur permit de vifiter toute la Maifon Epifcopale, pour rendre eux-mêmes temoignage, s'ils y auroient vû des Armes ou des Pierres. Ils ne trouverent rien, & il leur dit: „ Voilà comme „ on a toujours agi contre nous, par des fauffetes & des calomnies. Quand „ Olympius vint, il y avoit auffi des menteurs, qui difoient, que je pouvois le repouffer à main armée. „ Ils s'en allerent avec cette reponfe. Mais, à peine une demi-heure étoit ecoulée, qu'ils revinrent avec des Troupes. Le Pape étoit couché fur fon lit à la porte de l'Eglife. Les Soldats entrerent, & briferent les Cierges avec un bruit effroyable, joint à celui de leurs Armes. En même tems, Calliopas presenta aux Prêtres & aux Diacres un Ordre de l'Empereur pour depofer le Pape Martin, comme indigne, & l'envoyer à Conftantinople après avoir ordonné un autre Evêque à fa place. Alors le Pape fortit de l'Eglife, & le Clergé s'écria en prefence de l'Exarque & du Chambellan Theodore; *Anatheme à qui dira ou croira, que le Pape Martin a changé un feul point dans la foi; & à quiconque ne perfèverera pas*

Martin est  
enlevé.

(10) *Anafafe le Bibliothecaire, in Mart. Platine, &c.*



An de J.C.  
653.

Particularités de l'enlèvement du Pape, & de son Voiage.

*pas jusqu'à la mort dans la Foi Catholique.* Calliopas dit: *Il n'y a point d'autre foi que la Vôtre, & je n'en ai pas d'autre moi-même.*

Le Pape se livra sans résistance pour être mené à l'Empereur (11). Quelques-uns du Clergé lui crioient de n'en rien faire: mais, il ne les écouta pas; aimant mieux mourir dix fois, comme il dit lui-même, que d'être cause qu'on repandit le sang de qui que ce fut. Il dit seulement à l'Exarque: *Laissez venir avec moi ceux du Clergé que je jugerai à propos.* Calliopas répondit: *tous ceux qui voudront, qu'ils viennent, à la bonne heure: nous ne contrainçons Personne.* Quelques-uns des Evêques s'écrierent: *Nous vivrons & mourrons avec lui.* Ensuite, Calliopas dit au Pape: *Venez avec nous au Palais.* Il y alla donc le même jour; & le lendemain mardi, dixhuitième de Juin, tout le Clergé vint le trouver avec plusieurs autres, qui s'étoient préparez à s'embarquer avec lui, & avoient déjà mis leurs hardes dans les Barques. Mais, la nuit suivante, on tira le Pape du Palais, & l'on renferma tous ceux de sa suite, & diverses choses qui lui étoient nécessaires pour son Voiage. On ne lui laissa que six jeunes Domestiques & un Pot à boire. On le fit ainsi sortir de Rome, dont on referma les Portes aussitôt, de peur que quelqu'un ne le suivit, & on l'emmena dans une Barque sur le Tybre. Ils arriverent à Porto le Mercredi 19. de Juin à dix heures du matin. Ils en partirent le même jour, & arriverent à Misene le premier de Juillet. De-là, ils passerent en Calabre, puis en plusieurs Isles où ils furent arrêtez pendant trois mois. Enfin, ils arriverent à l'Isle de Naxe, où ils demeurèrent un an. Pendant tout ce voiage, le Pape fut incommodé d'un Cours de ventre, qui ne lui donnoit point de repos, outre qu'il avoit un extrême degoût. Cependant, on ne lui accorda aucun soulagement, excepté à Naxe où il se baigna deux ou trois fois, & logea dans une Maison de la Ville. Par-tout ailleurs, il ne sortit point du Vaisseau, qui étoit sa Prison, quoique ceux qui le conduisoient prissent terre fort souvent, pour se reposer.

Son séjour dans l'Isle de Naxe.

Pendant le séjour que le Pape fit dans l'Isle de Naxe, les Evêques & les Fideles du Pais lui envoierent souvent & en grande quantité de quoi soulager ses besoins (12). Mais ses Gardes pilloient tout en sa presence, le chargeant de reproches injurieux. Ils maltraitoient même de paroles & de coups, ceux, qui apportoit les presens, & les chassoient en disant: *Quiconque aime cet homme, est ennemi de l'Etat.* Quoique le Pape fut accablé des douleurs de la Goutte, on dit qu'il sentoit moins vivement ses propres incommoditez que les injures faites à Bien-faiteurs. Tandis qu'il étoit dans cette affliction, il vint un autre Ordre de l'Empereur pour le faire sortir de l'Isle de Naxe, l'une des Cyclades dans la Mer Egée. Durant le Voiage, il fut traité fort durement; & il arriva à Constantinople le 17. de Septembre 654. On le laissa au Port depuis le matin jusqu'à quatre heures après midi, dans le Vaisseau couché sur un Grabat, exposé en Spectacle à tout le Monde;

An de J.C.  
654.

Il est maltraité.

(11) *Mart. Epist. 15.*

(12) *Commen. &c. to. VI. Concil. p. 66.*



de; & sur-tout aux insultes de ceux qui le conduisoient, & qui le traitoient d'Heretique, d'ennemi de Dieu, & de Rebelle, qui soulevoit tout l'Empire. D'ailleurs, une infinité d'insolens, & même des Païens, s'approchoient & lui disoient des paroles outrageantes; car les hommes sans principes & sans honneur se donnent l'infame licence d'insulter aux malheureux. Sur le soir, vint un Scribe, nommé Sagoleve, avec plusieurs Gardes. Ils tirèrent le Pape de la Barque. On l'emporta sur un brancard. On le mena dans la Prison nommée Prandearia; & Sagoleve defendit, que Personne de la Ville ne sçut qu'il y étoit. Il demeura trois mois enfermé dans cette Prison; & l'on croit que ce fut de-là qu'il écrivit les deux Lettres à Theodore. Dans la premiere (13), il se justifie contre les Accusations dont on le chargeoit; premierement par le temoignage, que le Clergé de Rome avoit rendu de sa foi, en presence de l'Exarque Calliopas: ensuite par la protestation qu'il fait lui-même, de la defendre jusques à la mort; & il ajoute: „ Je n'ai jamais envoyé aux Sarrazins, ni argent, ni Lettres, ni l'Ecrit que l'on dit, pour leur marquer ce qu'ils doivent croire. J'ai „ seulement donné quelque peu de chose à des serviteurs de Dieu, qui venoient chercher des Aumônes: mais ce n'étoit pas pour les Sarrazins. „ Quant à la glorieuse Vierge Marie, Mere de Dieu, ils ont porté un „ faux jugement contre moi; car, je declare Anathême, & en ce Monde, „ & en l'autre, à quiconque ne l'honore pas & ne l'adore pas, au dessus „ de toutes les Creatures, excepté son fils notre Seigneur. „ Mr. Du Pin (14), qui avoit trop de lumieres pour tenir rang parmi les Devots indiscrets, nous avertit qu'il ne faut pas prendre le terme d'adorer à la rigueur.

Dans l'autre Lettre (15), le Pape raconte comme il fut enlevé de Rome, & comme l'Exarque Calliopas presenta un ordre de l'Empereur, pour faire élire un autre Pape à sa place. Sur quoi il dit: „ On ne l'a encore jamais „ fait, & j'espere qu'on ne le fera jamais: car, en l'absence de l'Evêque, „ l'Archidiaque, l'Archi-Prêtre, & le Primicier tiennent sa place. „ Aiant raconté ce qu'il a souffert dans le Voiage, il ajoûte à la fin: Il y a quarante „ sept jours que je n'ai pû obtenir de me laver, ni d'eau chaude, ni d'eau „ froide. Je suis tout fondu & refroidi; car ce flux de ventre ne m'a „ point donné de repos jusques à present, ni sur Mer, ni sur Terre. J'ai „ le corps tout brisé; & quand je veux prendre de la nourriture, je manque de celle qui me pourroit fortifier, & je suis entierement degouté de „ celle que j'ai. Mais, j'espere en Dieu qui voit tout, que quand il m'aura tiré de cette vie, il recherchera ceux qui me persecutent, pour les amener à penitence. „

Le Vendredi 15. de Decembre 654. le Pape Martin fut tiré de sa prison dès le matin, & amené dans la Chambre de Bucoleon Sacellaire, c'est à dire, grand Thresorier, où, dès la veille, on avoit donné Ordre à tout le

An de J.C.  
654.

Premiere  
Lettre à  
Theodore.

Seconde  
Lettre à  
Theodore.

Le Pape  
est interro-  
gé.

(13) Mart. Epist. 14. to. VI. Concil. p 83. 10. 5. pag. 68.

(14) Du Pin, Nouv. Bibliot. des Aut. Eccl. (15) Mart. Epist. 15. ibid.



An de J.C.  
654.

Questions  
du Sacel-  
laire.

Accusa-  
tions con-  
tre le Pa-  
pe.

le Senat de s'assembler (16). Martin y fut apporté dans une Chaîse; car, la Navigation & la Prison avoient augmenté ses maladies. Le Sacellaire, le regardant de loin, lui commanda de se lever de la chaîse, & de se tenir debout. Quelques Officiers representèrent, qu'il ne le pouvoit; & le Sacellaire cria en colere, qu'on le foutint des deux cotés, ce qui fut fait.

Alors, le Sacellaire lui parla ainsi: Dis, miserable, quel mal t'a fait l'Empereur? T'a-t'il ôté quelque chose? T'a-t'il opprimé par violence? Le Pape ne repondit rien. Le Sacellaire lui dit, d'un ton d'autorité: Tu ne repons pas? Tes Accusateurs vont entrer. Aussi-tôt, on les fit entrer au nombre de vingt, la plupart Soldats & gens brutaux, dont quelques-uns avoient été avec l'Exarque Olympius, entr'autres, André son Secretaire. Le Pape, les voiant entrer, dit en souriant: font-ce-là les temoins? Est-ce-là votre procedure? Et, comme on les fit jurer sur les Evangiles, il dit aux Magistrats: „ Je vous prie, au nom de Dieu, ne les faites point jurer. „ Qu'ils disent sans serment ce qu'ils voudront, & faites ce que vous voudrez. Qu'est-il besoin qu'ils perdent ainsi leurs Ames?

Le premier de ses Accusateurs fut Dorothee, Patrice de Cilicie, qui dit avec serment, parlant du Pape: „ S'il avoit cinquante têtes, il meritoit de les perdre, pour avoir seul renversé & perdu tout l'Occident. Il étoit de concert avec Olympius, Ennemi mortel de l'Empereur & de l'Etat. „ Un des temoins dit aussi que le Pape avoit conjuré avec Olympius, & pris le serment des Soldats. On demanda au Pape, s'il étoit ainsi. Il repondit: Si vous voulez entendre la verité, je vous la dirai. Quand le Type fut fait & envoyé à Rome par l'Empereur. . . . Le Prefet Troile l'interrompit en criant: Ne nous parlez point ici de la Foi; il est Question de Crime d'Etat. Nous sommes tous Chrétiens & Orthodoxes, les Romains & Nous. Plut à Dieu, dit le Pape! Toutefois, au jour terrible du Jugement, je rendrai temoignage contre vous sur cet Article même. Troile, transporté de colere, lui dit: Quand vous voiez le malheureux Olympius former de tels Projets contre l'Empereur, que ne l'empêchiez-vous, loin d'y consentir? Le Pape repondit: Dites moi, Seigneur Troile, quand George, qui avoit été Moine & depuis Magistrat, vint ici du camp, & fit ce que vous savez, où étiez-vous & ceux qui font avec vous? Non seulement, vous ne lui resistâtes point, mais il vous harangua, & chassa du Palais qui il voulut. Et quand Valentin se revêtit de la Pourpre, avec un Ordre de l'Empereur, & s'assit avec lui: où étiez-vous? Que ne l'empêchâtes-vous? Pourquoi au contraire prites-vous tous son Parti? Et moi, comment pouvois-je resister à Olympius, qui avoit toutes les forces de l'Italie? Est-ce moi qui l'ai fait Exarque? Mais, je vous conjure, au nom de Dieu, faites au plutôt ce que vous avez resolu de Moi (17), car Dieu fait, que vous me procurez une grande recompense. Le Sacellaire demanda au Scribe Sagoleve, s'il y avoit encore dehors d'autres

(16) *Commen. to. 6. Concil.*

(17) *S. Nicaph. Hist.*



temoins. Oui, Seigneur, dit le Scribe: il y en a plusieurs. Mais, ceux qui prefidoient à l'Assemblée dirent que cela suffisoit.

An de J. C.  
654.

Insultes  
faites au  
Pape.

Le Sacellaire se leva & entra au Palais, pour faire son raport à l'Empereur. On fit sortir le Pape de la Chambre du Conseil, toujours porté sur une chaise, & on le mit dans la Cour, qui étoit devant, près de l'Ecurie de l'Empereur, où tout le Peuple s'assembloit, pour attendre l'entrée du Sacellaire. Le Pape étoit environné de Gardes. Peu de tems après, on le fit apporter sur une Terrasse, afin que l'Empereur pût le voir, par les Jalousies de sa Chambre. On leva donc le Pape en le foutenant des deux côtés au milieu de la Terrasse en presence de tout le Senat; & il s'amassa une grande foule autour lui. Alors le Sacellaire sortit de la Chambre de l'Empereur & vint dire au Pape: Regarde comme Dieu t'a livré entre nos mains! Tu faisois des efforts contre l'Empereur, avec quelle esperance? Tu as abandonné Dieu, & Dieu t'a abandonné. D'abord, il commanda à un des Gardes de lui déchirer son Manteau & la Courroie de sa Chaussure; & il le mit entre les mains du Prefet de Constantinople, à qui il dit: Prenez-le, Seigneur Prefet, & le mettez en pièces tout maintenant. Il commanda aux assistans de l'anathematifer; mais, il n'y eut pas vingt Personnes qui crierent Anathème. Tous les autres baissoient le Visage, & se retiroient accablez de Tristesse. Les Gardes le prirent, lui ôterent son *Pallium* sacerdotal; & le depouillerent de tous ses habits, ne lui laissant qu'une seule Tunique sans ceinture: encore la déchirerent-ils des deux côtés depuis le haut jusques en bas, enforte que l'on voioit son corps à nud. Ils lui mirent un Carcan de fer au côté, & le traînerent ainsi depuis le Palais, par le milieu de la Ville, attaché avec le Geolier, pour montrer qu'il étoit condamné à mort; & un autre portoit devant lui l'Epée dont il devoit être exécuté. Malgré ses souffrances, il conservoit un visage serein: mais tout le Peuple pleuroit & gémissoit, excepté quelques Personnes qui lui insultoient. Etant arrivé au Pretoire, il fut chargé de chaînes, & jetté dans une Prison avec des Meurtriers. Environ une heure après, on le transféra dans la Prison de Diomedé. On le trainoit avec tant de violence, qu'en montant les Degrez qui étoient hauts & rudes, il s'écorcha les Jambes & les Jarrets, & ensanglanta l'Escalier. Il sembloit prêt à rendre l'Ame, tant il étoit épuisé, & en entrant dans la Prison, il tomba & se releva plusieurs fois. On le mit sur un banc exposé à toute la rigueur du froid, qui étoit insupportable cette année-là; & il n'avoit auprès de lui qu'un jeune Clerc.

Le Beau Sexe est toujours compatissant. Deux Femmes, qui gardoient les Clefs de la Prison, vouloient soulager le Pape; mais, elles n'osoient, à cause du Geolier qui étoit toujours attaché avec lui: & elles croioient que l'ordre alloit venir pour l'exécuter à mort. Quelques heures après, un Officier appella d'en bas le Geolier, & quand il fut descendu, une de ces femmes emporta le Pape, le mit dans un lit, & le couvrit bien pour le réchauffer. Mais, il demeura jusques au soir sans pouvoir parler. Alors l'Eunuc

Secours  
procurez  
à Martin.



Année J. C.  
654.

Remon-  
trance de  
Paul à  
l'Empe-  
reur.

Second  
Interroga-  
toire du  
Pape.

nuque Gregoire, qui de Chambellan étoit devenu Prefet de Constantino-  
ple, lui envoya son Maître d'Hotel avec des vivres; & lui en ayant fait  
prendre, il lui dit: „ Ne succombez pas à vos peines. Nous esperons  
„ en Dieu que vous n'en mourrez pas. „ Ensuite, on lui ôta les fers.

Le lendemain, l'Empereur alla voir le Patriarche Paul, qui étoit malade  
à la mort, & lui raconta tout ce que l'on avoit fait au Pape. Paul soupira,  
& se tournant vers la Muraille, il dit: *Helas!* C'est encore pour augmen-  
ter ma condamnation. L'Empereur lui demanda pourquoi il parloit ainsi?  
Paul repondit. N'est-ce pas une chose deplorable de traiter ainsi un Evê-  
que? Ensuite, il conjura instamment l'Empereur de se contenter de ce que  
le Pape avoit souffert. Cette Remontrance fit oublier à l'Empereur le des-  
sein où il étoit de faire subir au Pape le supplice des Criminels d'Etat. Paul  
étant mort bientôt après, Pyrrus voulut remonter sur le Siege de Constan-  
tinople. Mais, plusieurs s'y oppofoient, & publioient dans le Palais le Li-  
belle de Retractation, qu'il avoit donné au Pape Theodore, soutenant qu'il  
s'étoit par-là rendu indigne du Sacerdoce, & que le Patriarche l'avoit ana-  
thematifé.

Comme cette affaire excitoit de grands troubles, l'Empereur voulut être  
éclairci de ce que Pyrrus avoit fait à Rome; & pour cet effet, il envoya  
Demosthene, Commis du Sacellaire, avec un Greffier, pour interroger le  
Pape dans la Prison. Quand ils furent entrez, ils lui dirent: Voyez en  
quelle gloire vous avez été, & en quel état vous êtes réduit? C'est vous seul  
qui vous y êtes mis. Le Pape repondit: Dieu soit loué de tout. Demos-  
thene dit: L'Empereur veut savoir de vous ce qui s'est passé ici & à Rome  
à l'égard de Pyrrus, ci-devant Patriarche. Comment alla-t'il à Rome?  
Fut-ce par l'ordre de quelqu'un, ou de son mouvement? De son propre  
mouvement, repondit le Pape. Mais, reprit Demosthene, comment fit-  
il ce Libelle? Y fut-il contraint? Non, dit le Pape: il le fit lui-même.  
Quand Pyrrus vint à Rome, continua Demosthene, comment le Pape Theo-  
dore votre Predecesseur le reçût-il? Comme un Evêque? Et comment donc?  
repondit le Pape. Puis qu'avant que Pyrrus vint à Rome, Theodore avoit  
écrit nettement à Paul, qu'il n'avoit pas bien fait d'usurper le Siege d'un au-  
tre. Pyrrus venant ensuite de lui-même aux pieds de St. Pierre, comment  
pouvoit-il s'empêcher de le recevoir & de l'honorer comme Evêque? Il est  
vrai, dit Demosthene; mais, d'où tiroit-il la subsistance? Sans doute du  
Palais Patriarchal de Rome, repondit le Pape. Quel Pain lui donnoit-on?  
reprit Demosthene. Vous ne connoissez pas l'Eglise Romaine, ajouta le  
Pape. Je vous dis, que quiconque y vient demander l'hospitalité, quel-  
que miserable qu'il soit, on lui donne toutes les choses nécessaires. Saint  
Pierre ne refuse Personne. On lui donne du Pain très-blanc, & des Vins  
de diverses fortes; non seulement à lui, mais à ceux qui lui appartiennent.  
Jugez de-là comme on doit traiter un Evêque. On nous a dit, reprit De-  
mosthene, que Pyrrus a fait ce Libelle par force, qu'on lui a mis des entra-  
ves, & qu'on lui a fait souffrir beaucoup de maux. On n'a rien fait de fem-  
blable



blable repondit le Pape. Vous avez à Constantinople plusieurs Personnes qui étoient alors à Rome, & qui savent ce qui s'y est passé, si la crainte ne les empêche de dire la Verité. Vous avez entr'autres le Patrice Platon, qui étoit Exarque, & qui envôia ses Gens à Pyrrus. Mais, à quoi bon tant de Questions? Me voilà entre vos mains; faites de moi ce qu'il vous plaira. Quand vous me feriez hacher en piéces, comme vous avez ordonné au Prefet, je ne communique point à l'Eglise de Constantinople. Est-il encore Question de Pyrrus, tant de fois déposé & anathematifé? Cet Interrogatoire aiant été couché par écrit, Demosthene se retira.

Cependant, le Pape demeura près de trois mois dans la Prifon de Diomedé. Un jour le Scribe Sagoleve lui vint dire; J'ai ordre de vous transférer chez moi, & de vous envoier, dans deux jours, où le Sacellaire commandera. Le Pape demanda où on le vouloit mener: mais, il ne voulut pas lui dire, ni lui permettre de demeurer dans la même Prifon, jusqu'à son Exil. Vers le soir, le Pape dit à ceux qui étoient auprès de lui: Venez, mes Freres, Disons-nous Adieu, on va m'enlever d'ici. Ils burent chacun un coup, & le Pape se levant, dit à une Personne qu'il aimoit: Venez, mon Frere, donnez moi la Paix. Celui-ci, qui avoit déjà le cœur ferré, ne pût retenir plus long-tems sa douleur. Il fit un grand cri, & les autres à son exemple en firent autant. Le Pape, les regardant, dit-on, avec tranquillité, les en reprit, & mettant les mains sur la tête du premier, il dit en souriant: Tout ceci est bon, mon Frere, il est avantageux: faut-il en user ainsi, vous devriez plutôt vous rejouir de mon état. Celui-ci lui repondit: Dieu le fait, Serviteur de Jesus-Christ, je me rejouis de la gloire qu'il vous prepare: mais, je m'afflige de la perte de tant d'autres. Tous l'ayant salué, ils se retirerent; & le Scribe vint, qui l'emmena dans sa Maison, & dit, qu'on l'envoioit en exil à Cherfonese.

En effet, on le fit embarquer secretement le Jeudi Saint, qui cette année 655. étoit le 26. de Mars; & après avoir passé en divers lieux, il arriva à Cherfonese le 15. de Mai (17). C'est lui-même qui nous l'apprend, dans une Lettre qu'il écrivit à un de ses Amis à Constantinople. „ Le Porteur de „ cette Lettre, dit-il, est arrivé un mois après nous de Byzance, à Cher- „ fonese. Je me suis réjoui de son arrivée, croyant que l'on m'auroit en- „ voié d'Italie quelques secours pour ma subsistance. Je le lui ai demandé; „ & aiant appris qu'il n'apportoit rien, je m'en suis étonné; mais j'en ai „ loué Dieu, qui mesure nos souffrances comme il lui plait, vû principa- „ lement, que la Famine est telle en ce Pais, que l'on y parle de Pain, „ mais sans en voir. Si on ne nous envoie du secours d'Italie, ou „ de Pont, nous ne pouvons absolument vivre ici; car on ne peut y „ rien trouver. S'il nous vient de-là du blé, du Vin, de l'huile, ou quel- „ qu'autre chose, envoyez-les nous promptement, comme vous pour- „ rez. Je ne crois pas avoir si maltraité les Saints qui sont à Rome, „ ou les Ecclesiastiques, qu'ils doivent ainsi mépriser à mon égard le com- „ mandement du Seigneur. Si Saint Pierre y nourrit si bien les Etrangers,

M m m 2

que

(17) *Mart. Epist. 16.*An de J.C.  
654.An de J.C.  
655.Le Pape  
est envoié  
en exil.Sa misere  
dans son  
exil.



An de J.C.  
655.

Il se plaint  
de ce que  
tout le  
Monde  
l'abandon-  
ne.

Sa Mort &  
son Eloge.  
Reflexions  
sur les  
faux Amis.

„ que dirai-je de nous qui sommes les Serviteurs propres, qui l'avons servi  
„ du moins quelque peu, & qui sommes dans un tel exil, & une telle af-  
„ fliction? Je vous ai spécifié certaines choses que l'on peut acheter par de-  
„ là, & que je vous prie de m'envoyer avec votre soin ordinaire, à cause de  
„ mes grands besoins, & de mes fréquentes maladies. „

Il écrivit encore une Lettre (18) au mois de Septembre, où il dit :  
„ Nous sommes non-seulement séparés de tout le reste du Monde, mais  
„ privez même de la vie. Les Habitans du Pais sont tous Païens; & ceux  
„ qui y viennent d'ailleurs en prennent les mœurs; n'ayant aucune charité,  
„ pas même la compassion naturelle qui se trouve entre les Barbares. Il ne  
„ nous vient rien que de dehors par les Barques qui arrivent pour charger du  
„ sel, & je n'ai pu acheter autre chose qu'un boisseau de blé, pour quatre  
„ sous d'or. J'admire le peu de sensibilité de tous ceux qui avoient autre-  
„ fois quelque rapport avec moi; & qui m'ont si absolument oublié, qu'ils  
„ ne veulent pas seulement savoir si je suis encore au Monde. J'admire en-  
„ core plus ceux qui appartiennent à l'Eglise de St. Pierre, du peu de soin  
„ qu'ils ont d'un homme qui est de leur corps. Si cette Eglise n'a point  
„ d'argent, elle ne manque pas, Dieu merci, de blé, de vin, & d'autres  
„ Provisions, pour nous donner au moins quelque petit secours. Avec  
„ quelle conscience paroîtrons-nous au Tribunal de Jesus-Christ, nous qui  
„ sommes tous formez de la même Terre? Quelle crainte a saisi tous les  
„ hommes, pour les empêcher d'accomplir les Commandemens de Dieu?  
„ Ai-je paru si ennemi de l'Eglise & d'eux en particulier? Je prie Dieu tou-  
„ tefois, par l'intercession de St. Pierre, de les conserver inébranlables dans  
„ la foi Orthodoxe, principalement le Pasteur qui les gouverne à present.  
„ Pour ce misérable corps, le Seigneur en aura soin. Il est proche. De  
„ quoi suis-je en peine? Car, j'espère en sa miséricorde qu'il ne tardera pas à  
„ terminer ma carrière. „

Ses souhaits furent bien-tôt accomplis; car, il mourut le 16. de Septembre  
655. On ne sauroit assez admirer sa fermeté, au milieu des maux sans nombre,  
auxquels il fut exposé depuis son enlèvement: & la lacheté de ceux qui l'a-  
bandonnerent est une preuve incontestable qu'un Malheureux n'a point d'A-  
mis. Rien n'est, à mon avis, ni plus honteux, ni plus blamable, que  
d'abandonner ses Amis dans l'Adversité (19): &, néanmoins, rien n'est plus  
commun.

*Sur la foi des Amis fiez-vous désormais!  
Quand le sort vous élève au dessus de la Roue,  
Pour ces fourbes toujours vous avez des attraits.  
Quand de votre bonheur la Fortune se joue,  
Vous n'êtes plus alors qu'un objet ennuyeux.  
Vous voyez ces Ingrats disparaître à vos yeux,  
Et leur fausse amitié se transformer en haine.  
Tous ces Comédiens paroissent sur la scene,*

(18) *Mart. Epist. 17.*

(19) *Ovide, de Pont. lib. 2.*



*Tant qu'un heureux Destin se declare pour Nous ;  
Mais, dès qu'un triste Sort nous frappe de ses coups,  
Is nous tournent le dos, ils changent de Visage,  
Et cessent de jouer leur lâche personnage.*

Le Pape Martin fit une triste experience de cette verité; & ce fut en vain qu'il se plaignit de ses Amis. Aucun n'eut la generosité de le soulager, de peur de s'attirer l'indignation de l'Empereur, ou de se rendre suspect. Car, dans le fonds, il n'étoit peut-être que trop vrai que Martin étoit criminel d'Etat. Sa reconciliation avec Olympius, qui d'abord avoit eu dessein de le tuer, est trop mysterieuse pour n'être pas suspecte. Et d'ailleurs, tout le Monde fait que l'on se rend coupable du Crime de Leze-Majesté, lorsqu'on ne revele pas une Conjuratation dont on a connoissance. Qui se persuadera que le Pape Martin ne savoit rien des desseins d'Olympius? Quoiqu'il en soit, Mr. Du Pin observe (20), que la constance & la fermeté de ce Pape paroissent dans ses Lettres. Elles sont bien ecrites, ajoute-t'il, avec force, & avec sagesse. Le stile en est grand & noble, & digne de la Majesté du St. Siege. Ce Pape fit en deux Ordinations au mois de Decembre, 11. Prêtres, 5. Diacres, & 33. Evêques. Il fut enterré dans une Eglise de la Vierge, à une Stade de la Ville de Chersonese; & il y eut depuis un grand concours de Peuple à son Tombeau. L'Eglise Greque l'honore comme Confesseur le 14. d'Avril; & l'Eglise Latine, comme Martyr, le 12. de Novembre. On pretend (21) que ses Reliques ont été depuis rapportées à Rome, dans l'Eglise dediée long-tems auparavant à St. Martin de Tours.

S'il étoit  
criminel  
d'Etat?

CONSTANT.  
Empereur.

EUGENE I.

CLOVIS II.  
Roi de France.

LXXVII. P A P E.

EUGENE, Romain de naissance, fils de Rufinien, établi dans le Quartier du Mont Célius, fut élu, par ordre de l'Empereur, pour remplir la place de Martin I. qui fut, comme je l'ai dit, enlevé de Rome & conduit à Constantinople l'an 653. Afin que l'Electon d'Eugene fut plus Canonique, on pressa Martin de donner sa Demission: mais, comme on vit qu'il s'obstinoit à la refuser, on méprisa cette formalité. C'est sans aucun fondement, que l'on differe l'Ordination d'Eugene jusqu'à l'an 655. Ceux, qui, pour sauver l'honneur de ce Pape, ont supposé que St. Martin envoia de l'Isle de Naxe la permission d'ordonner celui qui avoit été élu, sont encore bien moins fondés; puis que les Lettres de Martin dementent cette opinion (1).

L'Empe-  
reur fait  
élire Eu-  
gene.

Quel-

(20) Du Pin, *Nouv. Bibliot. des Aut. Eccl.* 20. 5. pag. 71.

Novembre.

(21) Baronius, *Not. in Martyr. Rem.* 12.

(1) Voyez ci-devant, la Vie de Martin I.



An de J. C.  
655.  
ou 656.

Les Legats d'Eugene communiquent avec les Monothelites. Fermeté de l'Abbé Maxime.

Quelque tems après qu'Eugene fut installé sur le St. Siege, il envoya des Legats à Constantinople; & si l'on peut donner lieu aux conjectures dans des matieres graves, on soupçonnera qu'il leur donna des Instructions secretes pour entrer en accomodement avec les Monothelites, & communiquer avec eux. Du moins est-il certain qu'ils le firent, comme on le voit par la Vie de St. Maxime, à qui les Juges demanderent (2) ce qu'il feroit, si les Romains se réunissoient aux Byzantins? Car voilà, lui dit-on, les Apocryphaires de Rome qui arriverent hier; demain Dimanche, ils communiqueront avec le Patriarche, & tout le Monde verra que c'étoit vous qui pervertissiez les Romains, puisqu'ils s'accordent avec nous, dès que vous n'etes plus parmi eux. Il repondit: Ceux qui sont venus ne font aucun prejudice au Siege de Rome, quand bien ils communiqueroient, puisqu'ils n'ont point apporté de Lettre au Patriarche. Et absolument, je ne crois point que les Romains communiquent avec les Bizantins, s'ils ne confessent les deux volontez & les deux operations en Jesus-Christ. Mais, dirent-ils, si les Romains communiquent avec ceux-ci, que ferez vous? Il repondit: *Le St. Esprit, par la bouche de l'Apôtre, anathematise les Anges mêmes, s'ils enseignent autre chose que ce qui a été prêché.* Cette fermeté de St. Maxime déplût si fort à ses Juges, que, dans un autre Interrogatoire, ils lui dirent, que l'Empereur & le Patriarche, par ordre du Pape de Rome, avoient resolu, que s'il n'obéissoit pas, il seroit anathematisé, & puni de telle mort qu'ils ordonneroient. Saint Maxime en donna avis, dès le lendemain, à son Disciple Anastase; & nous avons la Lettre que cet Anastase en écrivit aux Moines de Caillari en Sardaigne, où il dit: „ Nos Adversaires aiant resolu „ de ne pas suivre la Doctrine des Peres, font agitez de diverses opinions. „ Et, après avoir soutenu qu'il ne falloit dire ni une, ni deux operations, ils „ en reconnoissent deux & une, c'est-à-dire trois; ce que ni les Peres, ni „ les Conciles n'ont dit, ce que la raison naturelle ne souffre pas, & qu'au- „ cun des anciens ou nouveaux Heretiques n'a avancé. „ Il montre ensuite l'absurdité de ce Systeme; & ajoute: „ Ils y ont fait consentir les Legats „ de l'ancienne Rome; & après les avoir ainsi seduits, il les renvoient à „ celui qui les a envoyez: „ c'est-à-dire au Pape Eugene.

Lettre sur la Persecution faite à St. Maxime.

An de J. C.  
658.

Mort d'Eugene I.

Le Pape Eugene fit, sans doute, d'autres actions dignes de la curiosité publique; mais, elles nous sont inconnues. Nous savons seulement qu'il mourut le 2. jour de Juin 658. & qu'il fut enterré à St. Pierre, où l'on pretend que son corps est toujours demeuré, quoique les Portugais se vantent de l'avoir (4). On loue (4) sa bonté, sa pieté, & sa Liberalité; & il y a beaucoup d'apparence que ces Eloges lui ont valu une espee de Canonization dans le Calendrier, où il ne figure que depuis fort peu de tems, & de la pure Grace & Liberalité de ceux qui ont dressé ou reformé le Martyrologe Romain moderne.

(2) *Vita Ssi. Maximi. Acta ejusd.*

(3) *Bailler, Vies des Saints. 2. Juin.*

(4) *Platine, in Eugenio I.*



CONSTANT,  
CONSTANTIN  
*dit Pogonat*  
Empereurs.

VITALIEN,  
LXXVIII. PAPE.

CLOVIS II.  
CLOTAIRE III.  
THEODORIC.  
CHILDERIC II.  
*Rois de France.*

An de J.C.  
658.

**A**près la mort du Pape Eugene, on élut VITALIEN, fils d'Anastase, & natif de Signia en Campanie (1). Il envoya, selon la coutume, des Legats à Constantinople, avec une Lettre Synodale, & sa Profession de Foi; pour faire part de son élection à l'Empereur Constant, & demander l'agrément de ce Prince. C'est sans fondement que le Pere Pagi (2) a dit que Vitalien n'adressa point sa Lettre Synodale au Patriarche Pierre; car, Mr. Fleury, moins subtil, ou plus sincere en cet endroit que ce Franciscain, insinue (3) bien clairement le contraire. Quoiqu'il en soit, l'Empereur reçût fort bien les Legats du nouveau Pape, qui lui avoit apparemment donné satisfaction sur le Type. Si l'on suppose que Vitalien demeura ferme dans la foi, il faudra convenir que le Pape Martin fut puni pour Crime d'Etat, & la Qualité de Martyr que l'Eglise lui donne se trouvera anéantie; car, il ne paroitra jamais vraisemblable, que, si le Pape Martin avoit été persecuté avec tant de violence, uniquement en haine de son Orthodoxie, l'Empereur n'eut pas fait éprouver les mêmes rigueurs à Vitalien qui se seroit rendu odieux, par des sentimens & par une conduite defagreables à la Cour dans son Predecesseur. Qu'on raisonne tant qu'on voudra sur ce Fait, il faudra convenir, ou que Martin I. étoit criminel, ou que Vitalien abandonna l'Orthodoxie en faveur du Monothelisme. Je desie solennellement les plus outrés Adorateurs du St. Siege de se tirer de cet embarras. La Liberalité de l'Empereur fortifie cete conjecture. Ce Prince, qui avoit paru si animé contre Martin I. à l'occasion du Type, s'il en faut croire les Historiens de l'Eglise, fut non-seulement très-favorable à Vitalien, qu'il confirma, selon le Droit attaché à la Couronne; mais, de plus, il augmenta les Privileges de l'Eglise, & envoya à St. Pierre, par les Legats du Pape, un Livre des Evangiles couvert d'or & orné de pierres précieuses, d'une grandeur extraordinaire (4). D'où pouvoit venir un changement si prodigieux & si subit? Je fais tous mes efforts pour en penetrer les motifs, & je ne les découvre qu'au moien de l'une des deux suppositions que j'ai faites ci-dessus. La Reponse du Patriarche de Constantinople, Heretique obstiné, me confirme dans la pensée, que Vitalien favorisa le Monothelisme: car le Patriarche temoignoit une grande union avec le Pape; & sa Lettre, comme on l'observa dans le sixième Concile (5), contenoit divers passages des

Election  
de Vita-  
lien.  
Ses Legats  
à C. P.

(1) *Anastas. V. Coint. an. 558. n. 9. Mabillon, Pref. to. 2. Act. n. 63.*

(2) *Pagi, Gest. Rom. Pontif. in Vital. §. 2.*

(3) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXXIX. §. 25.*

(4) *Anastas. in Vital.*

(5) *Concil. 6. Act. 13. 4. page 961. du Recueil des Conciles, par le P. Labbe.*



An de J.C.  
660.

Vitalien  
met des  
Orgues  
dans les E-  
glises.

An de J.C.  
663.

L'Empe-  
reur vient  
en Italie. Il  
pille Ro-  
me.

des Peres tronquez exprès, pour établir l'unité de Volonté d'operation en Jesus-Christ; & l'on ne voit pas que le Pape l'en ait blâmé.

On ne fait point si Vitalien coula sa vie dans l'Oisiveté jusqu'à l'an 660. qu'il introduisit les Orgues dans l'Eglise pour perfectioner la Musique (6). Mais, il est certain qu'on ne nous a pas conservé le recit de ses Actions. Environ deux ans après ce nouvel établissement, c'est-à-dire en 663. L'Empereur Constant, furieusement haï des Habitans de Constantinople, & plongé dans mille inquiétudes, à l'occasion des progrès continuels des Ennemis de l'Empire, forma le dessein de passer en Italie, & de transferer sa Cour à Rome. Etant abordé à Tarante, il passa à Naples, & s'efforça en vain de prendre Benevent sur les Lombards. Ensuite, il vint à Rome, où il arriva le Mercredi, 5. de Juillet 663. (7). Le Pape Vitalien alla au devant de lui, avec son Clergé, jusqu'à 6. milles de Rome. L'Empereur étant arrivé, alla le même jour à St. Pierre, faire sa priere & son offrande. Le Samedi, il en fit autant à Ste. Marie; & le Dimanche, il alla en Procession à St. Pierre avec sa suite. On vint au devant de lui, avec des Cierges. Il offrit sur l'Autel un tapis tissé d'or, & on celebra la Messe. Le Samedi suivant, il vint au Palais de Latran, s'y baigna & y dina. Le Dimanche la station fut à St. Pierre, & après la Messe l'Empereur & le Pape prirent congé l'un de l'autre. Ainsi, l'Empereur demeura douze jours à Rome, pendant lesquels il fit ôter tout l'airain qui servoit à l'ornement de la Ville, jusqu'aux tuiles dont étoit couverte l'Eglise de Ste. Marie des Martyrs, auparavant nommée le Pantheon; & il envoya tout en Sicile. Il sortit de Rome le Lundi 17. de Juillet, & retourna à Naples, puis à Rege, & de-là en Sicile, où il entra au mois de Septembre de la même année 663. & demeura à Syracuse.

An de J.C.  
664.

Eglise  
d'Angle-  
terre. Let-  
tres du Pa-  
pe sur ce  
sujet.

Quelque tems après, Egbert Roi de Kent, & Oswi Roi de Northumbre en Angleterre, envoient des Deputez à Rome pour consulter le Pape sur la Fête de Paque qui avoit excité une violente Dispute dans ce Pais-là, & en même tems pour lui donner part de la mort de *Deus dedit*, Archevêque de Cantorbery (8). On ne sera pas surpris que les Rois Anglois fissent cette Demarche, dans un tems où les Emissaires de Rome faisoient tous leurs efforts pour assujettir l'Eglise d'Angleterre aux Rits Romains; & ils avoient déjà fait des progrès considerables. Wigard, vint donc à Rome, & rendit au Pape les Lettres & les presens des deux Rois, consistant en quantité de Vases d'or & d'argent. Mais, peu de tems après, il survint une Peste dont il mourut, lui & presque tous ceux qu'il avoit amenez. Le Pape delibera quel Archevêque il enverroit en Angleterre; & en attendant, il fit reponse au Roi Oswi (9), louant son zele, l'exhortant à continuer, & à se conformer entierement aux Traditions de l'Eglise Romaine, soit pour

(6) *Plaxine, in Vital. Piclet, Oeuvres diverses, pag. 195. Bona, Divina Psalmod. cap. 17. §. 2.*

(7) *Anastas. in Vital. Paul. Diac. Hist.*

*Longob. Lib. V. c. 6. 7. &c.*

(8) *Bede, Hist. Lib. IV.*

(9) *Bede, Hist. Lib. III. c. 29.*





pour la Pâques, soit pour les autres Ceremonies; & il ajoute: „ Nous vous  
 „ envoions des Reliques des bienheureux Apôtres St. Pierre & St. Paul,  
 „ & des Martyrs St. Laurent, St. Jean & St. Paul, St. Gregoire & St.  
 „ Pancrace. Nous envoions aussi à votre Epouse une Croix, contenant  
 „ une Clef d'or des chaines de St. Pierre. „

An de J. C.  
 667.

Une autre affaire, survenue quelques années après, donna lieu au Pape d'exercer une autorité trop étendue que le St. Siege avoit acquise par degrés. Le 19. de Decembre 667. Jean, Evêque de Lappe en l'Isle de Crete, etant à Rome, presenta au Pape (10) Vitalien, dans l'Eglise de St. Pierre, une Requête par laquelle il le conjuroit de lui rendre justice, en reformant une sentence rendue contre lui, par son Metropolitan, l'Archevêque Paul, & les autres Evêques de Crete. Quelques jours après, le Pape assembla un Concile, pour examiner cette affaire. On y lut les Actes du Concile de Crete, que Paul avoit envoiez, & on les trouva conformes à la Requête de Jean. Ainsi, les Peres du Concile de Rome ne jugerent pas que la sentence rendue contre cet Evêque fut selon la crainte de Dieu & les Canons; & ils furent principalement indignez de ce qu'on l'avoit tenu en Prison, d'où on l'amenoit dans la Salle du Conseil de l'Archevêque, pour lui faire dire ce que l'Archevêque desiroit; & ensuite on le remettoit en Prison. De plus, on le vouloit obliger à donner caution, contre les Canons & les Loix. Enfin, l'Evêque Jean avoit demandé son renvoi au Pape, & l'Archevêque Paul le lui avoit refusé, comme une demande déraisonnable. Ce dernier trait suffisoit seul pour faire casser à Rome les Actes du Concile de Crete, Jean de Lappe eut-il été l'homme du monde le plus criminel. Aussi ce Prelat fut-il déclaré innocent, & le Concile de Rome ordonna la reparation des dommages que lui & son Eglise avoient soufferts de sa Deposition. Etant ainsi justifié, le Pape le fit assister avec lui à la Messe, comme les autres Evêques; & il ecrivit ensuite à l'Archevêque Paul pour lui notifier le Jugement du Concile de Rome, & lui en ordonner l'exécution. *Et quand vous aurez lu cet Ordre, dit le Pape, vous le rendrez au present porteur de l'Evêque Jean pour sa sureté, & pour celle de son Eglise.* Comme l'Evêque Jean s'en retournoit en Crete par la Sicile où étoit la Cour, le Pape lui donna deux (11) Lettres de recommandation, l'une à Vaane Chambellan & Cartulaire de l'Empereur, l'autre à George Evêque de Syracuse. La premiere est datée du 7. de Janvier 668.

Affaire de  
 Jean de  
 Lappe.

An de J. C.  
 668.

Cependant, le Patriarche Pierre étant mort, il eut pour successeur au siege Patriarchal de Constantinople un Diacre nommé Thomas, qui ecrivit (12), selon la coutume, une Lettre Synodale au Pape Vitalien, mais il ne la pût envoyer, à cause des incursions continuelles des Sarrazins pendant son Pontificat. D'autre côté, le Pape Vitalien cherchoit toujours un sujet digne d'occuper le Siege de Cantorberi (13). Il fit venir du Monastere de Niran,

Le Pape  
 envoie un  
 Archevê-  
 que en  
 Angleter-  
 re.

(10) *Epist. 1. Vital. in 6. Concil. p. 445.*

(11) *Vital. Epist. 2. & 3. ibid.*

(12) *Theoph. an. 10. Nicophor. Chronic. Tom. I.*

*Concil. 6. Act. 14. dans le Recueil des Conciles pag. 964. &c.*

(13) *Bede, Hist. Lib. IV. c. 1.*



An de J. C.  
668.

ridan, auprès de Naples, l'Abbé Adrien, Africain de Nation; bien instruit dans la science de la Religion, & dans la Discipline Monastique & Ecclesiastique, & qui savoit parfaitement le Grec & le Latin. Adrien dit, qu'il ne meritoit pas cette Dignité, mais qu'il pouvoit indiquer un homme, dont la Doctrine & l'âge convenoient mieux à l'Episcopat. C'étoit un Moine, nommé André, qui en fut jugé digne par tous ceux qui le connoissoient: mais, ses infirmités corporelles empêcherent qu'on ne l'en chargeât. On recommença à presser Adrien de l'accepter: & il demanda du tems, esperant trouver encore un autre sujet. Il y avoit alors à Rome un Moine nommé Theodore, né à Tarse en Cilicie, instruit des Lettres Divines & & Humaines; bien versé dans les Langues Greque & Latine, de bonnes mœurs, & venerable par son âge; mais, dévoué au Siege de Rome, jusqu'à renoncer à la Liturgie de l'Eglise Greque (14). Adrien, qui le connoissoit, le presenta au Pape, & obtint qu'il seroit ordonné Evêque; à condition qu'Adrien lui-même le conduiroit en Angleterre. Le Pape vouloit aussi qu'il travaillât avec Theodore à l'instruction des Anglois, c'est-à-dire, à les soumettre entièrement au St. Siege; & qu'il prit garde qu'il n'introduisit rien dans cette Eglise, contraire à la Foi, comme faisoient quelquefois les Grecs. Ainsi Theodore fut ordonné Evêque, le Dimanche, 26. de Mars 668.

St. Benoit  
Biscop est  
renvoié en  
Angle-  
terre.

St. Benoit Biscop étant à Rome pour la quatrième fois, le Pape lui recommanda le nouvel Evêque Theodore, & lui ordonna de quitter le Pelerinage qu'il avoit entrepris, par la consideration d'un plus grand bien: de retourner en son País; d'y conduire Theodore, de lui servir de Guide & d'Interprète. Biscop obéit à l'ordre du Pape, & partit de Rome pour l'Angleterre avec l'Evêque Theodore, & l'Abbé Adrien, le 27. de Mai 668. Etant arrivés par Mer à Marseille, & de-là par Terre à Arles, ils rendirent les Lettres du Pape à l'Archevêque Jean, qui les retint chez lui, jusqu'à ce qu'Ebrouin, Maire du Palais, leur eut donné la permission de continuer leur Voiage.

An de J. C.  
669.

Theodore  
passe en  
Angleter-  
re.

Egbert, Roi de Kent, aiant appris que l'Evêque qu'il avoit demandé au Pape, étoit en France, envoya aussi-tôt au devant de lui un Seigneur de sa Cour, qui, aiant obtenu la permission d'Ebrouin, l'emmena au Port de Quentavic en Ponthieu, aujourd'hui Saint Josse sur Mer. Theodore étant tombé malade y demeura quelque tems, & quand il commença à se mieux porter, il passa en Angleterre avec Benoit Biscop (15); & prit possession de son Siege de Cantorberi, la seconde année après son Ordination. Il gouverna cette Eglise 21. ans, trois mois, 26. jours. Il s'empara (16) de la Primatie de toute l'Angleterre, au préjudice de l'Archevêque d'Yorck, dont le Siege avoit été déclaré par Gregoire I. independant de celui de Cantorberi; & il obligea le Clergé Anglois à recevoir le service Latin. Du reste, l'Angleterre lui a l'obligation d'y avoir apporté les Sciences & les Arts; car,

(14) Voyez Rapin Thoyras, *Hist. d'Anglet.* 20. 1. Edit. de Hollande in 4.

(15) *Vita B. Biscop.* to. 2. *Abt.* pag. 100031.

(16) Voyez Rapin Thoyras, *Hist. d'Anglet.* *ubi supra.*



il y établit des Ecoles, où il enseignoit lui-même. Il est à remarquer que l'usurpation de Theodore fut l'effet des Privileges que le Pape lui accorda; lui donnant entr'autres choses le Droit de Primate sur toutes les Eglises d'Angleterre (17).

An de J. C.  
669.

On raconte (18) que vers le même tems le Pape Vitalien cita Maure, Archevêque de Ravenne, à comparoître à son Tribunal, pour y rendre raison de sa foi & de sa conduite. Maure meprisa cette citation; &, appuié du credit & de la faveur de l'Exarque, il se tint dans son Diocèse. Le Pape irrité l'excommunia. Mais, il n'y trouva pas son compte; car, l'Evêque lui relança les foudres dont il avoit crû l'accabler. Le Pape, se voyant excommunié par un Prelat qu'il regardoit comme son Vassal, souleva contre lui tous les Evêques d'Italie, qui deposèrent Maure de toute fonction sacerdotale. Cette rigueur ne fit qu'aigrir le mal; & l'Archevêque de Ravenne, bien loin d'avoir recours à la Clemence du Pontife, defendit à tous ses Clercs de se soumettre jamais, ni directement, ni indirectement, au Pape de Rome. Les Historiens raportent ce fait avec indignation. Pour moi, je n'y vois rien qui soit capable d'echauffer la bile d'un Ecrivain judicieux. Le Pape se donnoit des airs de superiorité, qui ne lui convenoient point: n'étoit-il pas juste que Maure soutint ses Droits, ses Privileges, & ses Immunités contre les Entreprises du St. Siege, qui vouloit engloutir toutes les autres Eglises, & les assujétir à sa Tyrannie? Il seroit à souhaiter que les Evêques de nos jours fussent pourvus d'une vigueur sacerdotale, qui fut capable de faire échouer les ambitieux desseins des Evêques de Rome.

L'Evêque de Ravenne meprisa les ordres du Pape.

On raporte la mort du Pape Vitalien au commencement de l'an 673. & on le loué d'avoir conservé la vigueur de la Discipline Ecclesiastique (19). Il fit en quatre Ordinations 22. Prêtres, 1. Diacre, & 97. Evêques. Il fut enterré à St. Pierre le 27. de Janvier. Il seroit inutile de dire qu'il étoit ambitieux: car, outre que la Devotion est toujours unie avec ce Vice, on fait assez que c'est le caractère particulier des Evêques de Rome, & qu'un Pape sans Ambition est encore un Prodige à naître. Trois Patriarches de Constantinople furent Orthodoxes: & Jean l'un d'entr'eux avoit mis dans les Dyptiques de son Eglise le nom de Vitalien. Mais Theodore, Monothelite outré, étant monté sur le Siege de la Ville Imperiale, fit diverses instances auprès de l'Empereur Constantin Pogonat, pour obtenir la permission d'effacer le nom du Pape; à quoi le Prince ne voulut pas consentir (20). A la fin pourtant, pressé par les remontrances continuelles des Monothelites, il ceda au tems, & le nom de Vitalien fut retranché des Dyptiques de l'Eglise de Constantinople. George, Patriarche de cette Ville, demanda au VI. Concile general qu'il y fut retabli.

An de J. C.  
673.

Mort de Vitalien. Son nom est retranché des Dyptiques de Constantinople.

Quelques Critiques (21) sont d'opinion que la Lettre aux Moines de Sicile

Lettre attribué à ce Pape.

(17) *Malmesbur. Lib. 2. de Pontif.*

(18) *Hieronimus Rubens, Hist. Ravennatensis. Lib. 4.*

(19) *Anastas. in Vital.*

(20) *Epist. Constantini Imperatoris ad Dominum Papam.*

(21) *Baronius, Annal. Eccl. Pagi, Gest. Rom Pontif. in Vital. §. 15.*



An de J. C.  
673.

cile est une piece supposée, qu'on attribue, sans raison, au Pape Vitalien ; car il ne leur paroît pas vrai-semblable que les Moines de St. Benoit eussent des Châteaux & des Biens immenses en Sicile. Mr. Du Pin ne s'est pas aperçu que cette Lettre fut supposée (22). Quoiqu'il en soit, l'Auteur témoigne aux Moines la douleur qu'il a de ce que leurs Monasteres & leurs Biens ont été ruinez par les courses des Barbares. Il dit qu'il leur envoie des Religieux du Mont-Cassin, & les exhorte de leur obéir, & de travailler avec eux au retablissement de leurs Monasteres & de leurs Terres.

CONSTANTIN,  
dit Pogonat.  
Empereur.

DEODAT II.

THIERRY I.  
Roi de France.

LXXIX. P A P E.

Deodat II.  
succede à  
Vitalien.

DEODAT II. que d'autres nomment Adeodat, Deusdedit, ou Dieu-donné, étoit Romain de naissance, fils de Jovien (1). Il avoit été élevé dans le Monastere de St. Erasme au Mont Célius, dont il augmenta les Bâtimens, & y établit un Abbé & une Communauté.

An de J. C.  
676.

Il accorde  
un Privilege  
à l'Abbaye de St.  
Martin de  
Tours.

L'Histoire ne nous apprend rien des Actions particulieres de ce Pape. Tout ce qu'on en fait se réduit au Privilege qu'il accorda, dit-on (2), à l'Abbaye de St. Martin de Tours. On assure qu'Agiric, Prêtre & Abbé de ce Monastere, étant allé à Rome, par un principe de cette Devotion puérile qui engageoit souvent les grands hommes à faire des Pelerinages, presenta au Pape Deodat le Privilege que Chrodobert, ou Robert, Archevêque de Tours, avoit accordé au Monastere de St. Martin, & en demanda la confirmation. Le Pape en fit quelque Difficulté, parce que, dit Mr. Fleury (3) l'Eglise Romaine n'avoit pas accoutumé de soustraire les Monasteres à la Conduite des Evêques. Cet Auteur avoit oublié, sans doute, lorsqu'il écrivoit ceci, qu'en d'autres endroits il avoit donné des preuves du contraire, comme je l'ai remarqué dans l'Histoire de quelques Papes qui ont precedé Deodat. Quoiqu'il en soit, le privilege, fut autorisé par le St. Siege (4). Il ne contient que les clauses ordinaires en ce tems-là, que l'on voit dans Marculfe, pour conserver aux Moines la Liberté de vivre suivant leur Regle, sans préjudice du Droit de l'Evêque Diocésain, pour les Ordinations. Mr. de Launoy (5) a crû que ce Privilege étoit supposé; & il a allegué plusieurs raisons pour appuyer son sentiment. Mais le P. le Coite, qui a examiné avec autant d'érudition que d'exactitude les sentimens pour & contre, s'est déclaré en faveur du Monastere de St. Martin.

Le

(22) Du Pin, *Nouv. Bibliot. des Aut. Eccl. Eccl. Francor. ad'an. 676.*  
no. 5. pag. 93.

(1) Anastase, *Platine, in ejus Vita.*

(2) Radulph. *Monsnyer. de Jurib. Ecclesia  
Sui. Martini Turonensis. Le Coite, *Annal.**

(3) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XXXIX. §. 55.*

(4) *To. VI. Concil. pag. 525.*

(5) *Jaan. Launoy, in Assertionem Inquisitionis, in Privilegium San-Medardense.*



Le Pape Deodat mourut peu de tems après qu'il eut confirmé le Privilege dont je viens de parler. Anastase le Bibliothecaire (6) nous assure que ce Pape fut toujours d'un caractère doux & benin, accessible à tout le Monde sans exception; compatissant pour les Pauvres; liberal & charitable: Vertus, dont les Souverains Pontifes ne connoissent aujourd'hui que le nom. En une Ordination, au Mois de Decembre, il fit 14. Prêtres, 2. Diacres, & 46. Evêques pour divers lieux. Il fut enterré à St. Pierre le 26. de Juin; &, s'il en faut croire Anastase, le St. Siege vaqua quatre mois & demi.

An de J. C.  
677.

Mort de  
Deodat II.  
son Ca-  
ractere.

CONSTANTIN,  
*dit Pogonat.*  
Empereur.

DOMNUS I.

THIERRY I.  
*Koi de France.*

LXXIX. P A P E.

ON élut, pour succeder à Deodat II., DOMNUS, ou *Donus*, qui, selon Onuphre (1), doit être appellé *Dominus*, comme porte une ancienne inscription. Il étoit Romain, fils de Maurice. Le Patriarche de Constantinople, qui s'étoit déclaré pour le Monothélisme, aiant appris l'élection de Domnus, ne lui adressa pas, selon la coutume, sa Lettre Synodale & sa confession de foi; mais il se contenta de lui écrire, par maniere d'exhortation, pour le prier de procurer enfin la réunion des Eglises d'Orient & d'Occident. On ne fait pas quelle fut la reponse du Pape (2).

Election  
de Dom-  
nus. Le  
Patriarche  
de C. P.  
l'exhorte à  
la Paix.

Cependant, l'Eglise de Ravenne avoit persisté dans l'indépendance, & l'Evêque Reparat avoit même obtenu un Rescrit de l'Empereur, pour se soustraire entierement à la Jurisdiction du Siege de Rome. Sur la fin de sa vie, & durant le Pontificat de Domnus, Reparat changea d'avis & de conduite, soit qu'il eut été gagné secretement, ou, comme on le prétend, que sa conscience lui reprochât de s'être engagé dans la Revolte de ses Prédecesseurs. Quel que soit le motif qui le fit agir, il se soumit au Pape, & mourut peu de tems après avoir fait cette demarche (3).

L'Evêque  
de Raven-  
ne se sou-  
met au St.  
Siege.

D'autre côté, l'Empereur aiant fait la Paix avec les Sarrazins, ne songea plus qu'à procurer la tranquillité à l'Eglise. Entreprise terriblement difficile; & où l'on a échoué plus d'une fois, tant le Clergé se plait dans le desordre! Il est à croire que ce Prince prevoit les obstacles qu'il faudroit écarter pour venir à bout du louable dessein qu'il avoit formé; & si les difficultez sans nombre qu'il se représentoit ne furent pas capables de l'en détourner, c'est qu'il ne vouloit pas qu'on pût lui reprocher d'avoir manqué de zèle pour le bien de l'Eglise. Il demanda à Theodore, Patriarche de Constantinople, & à Macaire Patriarche d'Antioche, quelle étoit la cause de la Division. Ils auroient agi avec sincerité, s'ils en eussent cherché le prin-

An de J. C.  
678.

L'Empe-  
reur tra-  
veille à la  
Paix de  
l'Eglise.

(6) *Anastas. in Adeodat.*

(1) *Onuphre Panvini, Annot. in Platin.*

*Vita Domni.*

(2) *Baronius, Annal. Eccl. ad an. 676. §. 7.*

(3) *Hieronim. Rubens, Hist. Ravennat. lib. 4.*



An de J. C.  
678.

principe dans la haine, & dans la jalousie qui devore les Gens d'Eglise, sans oublier l'ambition outrée de ce Peuple saint. Mais, ils se contenterent de repondre, qu'on avoit introduit de nouvelles manieres de parler des Mysteres, soit par ignorance, soit par une curiosité excessive. Que ne disoient-ils franchement, que c'étoit afin d'avoir un Magazin de Prétextes ridicules pour faire le Procès aux honnêtes Gens, sous couleur de maintenir la pureté de la foi; car, c'est la véritable cause qui a introduit un Langage barbare dans les matieres de Religion. C'est ainsi qu'ils devoient s'expliquer, & non pas se contenter d'ajouter froidement, que depuis le commencement de ces Questions, il n'y avoit point eu d'Assemblée de la part des deux Sieges, pour éclaircir la Verité (4): comme s'il étoit jamais arrivé qu'un Concile eut procuré le repos à l'Eglise & à l'Etat! L'expérience ne leur avoit-elle pas appris, que les Assemblées du Clergé ne font qu'aigrir le mal; & que la Persecution, qui en est toujours une suite, remplit tout de desordre, & de confusion?

Il convoque un Concile general.

Cependant, l'Empereur, animé d'un bon zele, prit la resolution de convoquer un Concile. Il écrivit pour cet effet une Lettre (5) à Domnus, où il dit, que le tems ne permet pas de faire une Assemblée parfaite, c'est-à-dire un Concile Universel. Ensuite, il prie le Pape d'envoyer des hommes sages & bien instruits, qui apportent les Livres nécessaires pour agiter & décider toutes les Questions avec les deux Patriarches, Theodore de Constantinople & Macaire d'Antioche; leur promettant une entière sûreté, même pour le retour, en cas qu'ils ne pussent convenir. „ Après cela, ajoute-t'il, nous serons justifiés au Jugement de Dieu: car nous pouvons exhorter tous les Chrétiens à l'union, mais nous ne voulons contraindre Personne. Envoyez-nous de votre sainte Eglise trois hommes, ou plus si vous voulez; & de votre Concile jusqu'à douze Evêques, compris les Metropolitains. Notre Patriarche, continue l'Empereur, & celui d'Antioche, nous ont fort pressé d'ôter Vitalien (6) des Dyptiques; disant, que l'on y fait mention d'Honorius pour l'honneur du Siege Apostolique de Rome, & qu'ils ne peuvent souffrir que l'on fasse mention de ses successeurs, jusques à ce que l'on se soit éclairci touchant les mots dont on dispute entre les deux sieges. Mais, je n'ai pas consenti à leur demande, premièrement pour garder l'égalité, & montrer que je tiens les uns & les autres pour Orthodoxes: ensuite par reconnoissance de l'Amitié que Vitalien nous a temoignée en son vivant dans le mouvement de nos Tyrans (7). . . . Nous avons ordonné au Patrice Theodore, Exarque d'Italie, de donner à ceux qui viendront de votre part toute sorte de secours, soit pour le transport, soit pour la dépense du Voiage; & de vous donner même des Vaisseaux de Guerre, pour vous escorter s'il est besoin. „ Cette Lettre est datée du 12. d'Avout 678.

Mais

(4) *To. VI. Concil. p. 594.*

(5) *ibid. pag. 525.*

(6) Voyez ci-devant, la Vie de Vitalien,

78. Pape.

(7) Il veut parler de la Revolte de Mezece.



Mais, avant qu'elle arrivât à Rome, le Pape Domnus mourut sur la fin de la même année, ou au commencement de la suivante (8). En une Ordination, il fit 10. Prêtres, 5. Diacres, & 6. Evêques. Il fit paver, de grandes pieces de marbre, la Cour qui étoit devant l'Eglise de St. Pierre, environnée de quatre galeries. Il repara aussi l'Eglise des Apôtres, sur le chemin d'Ostie : & la dedia, aussi bien que celle de Ste. Euphemie en la voie Appienne. Il trouva à Rome, dans le Monastere nommé de Boèce, des Moines Syriens, Nestoriens, qu'il distribua en divers Monasteres, & mit en leur place des Moines Romains.

An de J. C.  
678.

Mort de  
Domnus.

CONSTANTIN,  
*dit Pogonat.*  
Empereur.

AGATHON,

THIERRY I.  
*Roi de France.*

Surnommé THAUMATURGE.

LXXXI. P A P E.

L'Education forme un préjugé très-bien fondé sur la conduite qu'on tiendra dans la suite de sa vie; & d'ordinaire on juge très-avantageusement d'un homme qui joint un peu de naturel aux bons preceptes qu'il a reçus dès son enfance. Comme AGATHON avoit été élevé dans la pieté, & qu'il avoit passé une bonne partie de sa vie dans les Monasteres, que l'on regardoit alors comme des Ecoles où l'on se formoit à la vertu, le Clergé & le Peuple fidele de Rome, le choisirent pour succeder à Domnus. Il étoit (1) natif de Sicile, ou de cette partie d'Italie qu'on appelle aujourd'hui le Royaume de Naple. Il repondit parfaitement aux esperances qu'on avoit fondées sur son merite. Il étoit d'une douceur & d'une affabilité merveilleuse envers tout le Monde. La Lettre que l'Empereur Constantin avoit adressée à son Predecesseur lui fut rendue par le Secretaire Epiphane. Il se mit aussi-tôt en devoir d'y satisfaire, & de concourir au Bien de l'Eglise.

An de J. C.  
678.

Education  
& Elec-  
tion d'A-  
gathon.

Cependant, l'Eglise d'Angleterre étoit aussi agitée de divers troubles. Mais comme je n'y vois que l'affaire de Vilfrid qui ait rapport à mon sujet, je ne toucherai que ce qui regarde ce Prelat. Vilfrid étoit Evêque d'Yorck. Il fut depoussé, & chassé de son Eglise, par l'autorité Royale. Livré de la sorte à mille inquietudes, & à tous les desirs de vengeance que l'Amour propre & l'Ambition suggerent en pareille occasion, il resolut, par le conseil des Evêques ses Confreres, d'aller à Rome demander justice au Pape. La malice de ses Ennemis exposa sa vie à de grands perils durant ce voiage. Mais il évita toutes leurs embuches par la generosité d'Algise, Roi des Frisons, & de Berchter ou Pertarit Roi des Lombards. Ce dernier lui donna une escorte honorable pour le conduire jusqu'à Rome. Il y arriva heureuse-

An de J. C.  
679.

Eglise  
d'Angle-  
terre.  
Affaires de  
Vilfrid.

(8) *Anastase & Platine, in ejus Visâ.*

(1) *Anastaf. Bibliot.*



An de J.C.  
679.

Concile de  
Rome.

reusement & trouva que l'on y étoit déjà informé du sujet de son voiage, par le Moine Coenvald, que l'Archevêque Theodore avoit envoyé de son côté avec ses Lettres. Le Pape Agathon, considerant l'importance de cette affaire, & voiant que c'étoit une occasion d'affermir les Droits que son siege commençoit à acquérir sur les Eglises d'Angleterre, assembla un Concile (2) de plus de cinquante Evêques dans la Basilique du Sauveur au Mois d'Octobre 679. Apres que le Pape eut expliqué en peu de mots le sujet du Concile, André d'Ostie & Jean de Porto firent leur rapport des Actes qu'ils avoient été chargez d'examiner avec d'autres Evêques, tant contre St. Vilfrid, que de sa part., Aiant tout considéré, dirent-ils, nous ne le trouvons „ convaincu canoniquement d'aucun crime qui meritât la Deposition: au „ contraire, nous voions qu'il a gardé la moderation convenable, sans ex- „ citer de sedition pour se rétablir. Il s'est contenté de protester devant „ les Evêques, & d'appeller au St. Siege, où Jesus-Christ a établi la Pri- „ mauté du Sacerdoce. „

Plaintes de  
Vilfrid.

Le Pape ordonna que l'on fit entrer Vilfrid qui étoit à la porte de la salle. On lut sa Requête, où il prenoit le titre d'Evêque de Saxe, & marquoit qu'il avoit déjà instruit le Pape, & de vive voix, & par écrit. Il se plaignoit qu'on l'avoit déposé injustement, & ordonné trois Evêques à sa place. „ Je n'ose, disoit-il, accuser Theodore, parce qu'il a été envoyé „ par le St. Siege; mais, si vous jugez, que je ne sois plus Evêque, je me „ soumetts humblement. Je vous prie seulement de chasser par votre Autorité les Usurpateurs de mon Diocese. Si l'Archevêque & les Evêques mes „ Confreres trouvent à propos d'augmenter le nombre des Evêques, qu'ils „ les choisissent dans un Concile, & les tirent du Clergé de la même „ Eglise, j'obéirai absolument aux Decrets du St. Siege. „

Il est reha-  
bilité.

Après la Lecture de sa Requête, le Pape loua sa conduite & sa soumission, & le Concile prononça qu'il seroit rétabli dans son Evêché: que ceux qui y avoient été mis irregulierement seroient chassés: mais que les Evêques, qu'il choisiroit avec le Concile assemblé sur les lieux pour lui aider, seroient ordonnés par l'Archevêque Theodore: le tout, sous peine de Deposition & d'Anatheme, contre les Evêques, les Prêtres, & les Diacres, & d'Excommunication contre les autres, même contre les Rois. Vilfrid demeura à Rome encore plus de quatre mois, & il assista au Concile que le Pape Agathon tint le Mardi 27. Mars 680. afin de nommer des Deputés pour aller à Constantinople, selon le desir de l'Empereur. Ce Concile fut de 125. Evêques assemblés de toutes les parties d'Italie. On y remarqua entr'autres Theodore, Evêque de Ravenne, qui, suivant les desirs de son Predecesseur, se soumit entierement au St. Siege.

An de J.C.  
680.

Lettre du  
Pape à  
l'Empe-  
reur con-  
tre les Mo-  
nothelites.

Il ne nous reste (3) de ce Concile que les deux Lettres à l'Empereur, l'une au nom du Pape en particulier, l'autre au nom du Concile, toutes deux adressées, non-seulement à Constantin, mais à ses freres Heraclius & Tibere, qui

(2) *To. VI. Concil. p. 579.*

(3) *To. VI. Concil. pag. 630.*



qui portoient aussi le titre d'Auguste. La Lettre du Pape est très-longue :  
 „ Nous avons reçu, dit-il, avec une grande consolation vos Lettres adres-  
 „ sées au Pape Domnus notre Predecesseur, par lesquelles vous nous ex-  
 „ hortés à examiner la vraie foi. Aussi-tôt j'ai commencé à chercher des  
 „ Personnes telles que le malheur du tems, & l'état de cette Province per-  
 „ met de les trouver. J'ai pris le Conseil de mon Clergé, & des Evêques  
 „ voisins de ce siege: mais il a fallu du tems pour assembler ceux que nous  
 „ attendions des Provinces plus éloignées, où mes Predecesseurs ont envoié  
 „ prêcher la foi, sans parler de mes maladies continuelles. Ainsi, pour  
 „ vous rendre l'obéissance que nous vous devons, nous vous envoions nos  
 „ venerables freres les Evêques Abondantius, Jean, & un autre Jean; &  
 „ nos chers fils Theodore & George Prêtres, Jean Diacre, & Constantin  
 „ Sou-Diacre de notre Eglise; Theodore Prêtre, & le Legat de l'Eglise de  
 „ Ravenne, avec des Moines Serviteurs de Dieu. Ce n'est pas par la con-  
 „ fiance que nous avons en leur savoir: car, comment pourroit-on trouver  
 „ la science parfaite des Ecritures, chez des gens qui vivent au milieu des  
 „ Nations barbares, & qui gagnent à grande peine leur nourriture chaque  
 „ jour par leur travail corporel? Seulement nous gardons avec simplicité de  
 „ cœur la foi que nos Peres nous ont laissée: demandant à Dieu comme no-  
 „ tre principal avantage de conserver & le sens & les paroles de leurs Deci-  
 „ sions, sans rien ajouter, ni diminuer. Nous avons donné à ces Deputez  
 „ quelques Passages des Peres, avec les Livres mêmes, pour vous les pre-  
 „ senter quand vous l'ordonnerez, & vous expliquer la foi de cette Eglise  
 „ Apostolique votre Mere spirituelle: non par l'Eloquence seculiere, dont  
 „ ils sont depourvûs, mais par la sincerité de la foi que nous avons ap-  
 „ prise dès le Berceau; & nous vous supplions de les écouter favorable-  
 „ ment. „

An de J.C.  
679.

On voit, comme l'avoue le Cardinal Baronius (3), qu'alors le Clergé vi-  
 voit dans une crasse ignorance. *Peut-être*, dit plaisamment un fameux He-  
 retique: *Peut-être* (4) que toute la sagesse Divine & Humaine s'étoit renfermée  
 dans le Sein du Pape Agathon, cet Oracle & cet Evêque Universel de l'Eglise.  
 Il paroît du moins qu'il n'étoit pas tout à fait aussi ignorant que le reste des  
 Evêques; car, il explique assez bien, dans la même Lettre, la foi de l'Egli-  
 se sur la Trinité & sur l'Incarnation, principalement par rapport à la Question  
 des deux volontez, sur laquelle il dit nettement, que les trois personnes  
 Divines, n'ayant qu'une nature, n'ont qu'une volonté; mais qu'en Jésus-  
 Christ, comme il y a deux Natures, il y a deux Volontez & deux Opera-  
 tions. Il soutient que le St. Siege n'a jamais erré; qu'il ne s'est jamais  
 écarté du chemin de la verité; & qu'on a toujours reçu ses ordon-  
 nances comme la voix divine de St. Pierre. Il est bien facheux pour le Pa-  
 pe, que ces Principes extravagans aient été detruits par une infinité d'expe-  
 riences. Agathon soutient encore que ses Predecesseurs n'ont jamais cessé  
 d'ex-

Ignorance  
du Clergé.

Suite de la  
Lettre du  
Pape.

(3) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 680. §. 9.* (4) Heydegger, *Hist. Papat. Aetat. 3.*



An de J.C.  
680.

d'exhorter les Heretiques pour les ramener. Quel malheur ! qu'un Libere, qu'un Honorius, & que quelques autres Pontifes aient eux-mêmes favorisé l'Herésie ; qu'ils s'en soient déclarés les Protecteurs, par des vûes d'interêt ! Ensuite, Agathon prouve la distinction des deux volontés, par les passages de l'Écriture expliqués par les Peres ; ce qui n'eut pas manqué de solidité, si les Peres n'avoient pas donné souvent des sens bizarres, extravagans, & ridicules, aux Autorités de l'Écriture Sainte. Il rapporte la définition du Concile de Calcedoine, & celle du cinquieme Concile. Il cite plusieurs passages des Peres Latins traduits en Grec. Il fait l'application de tous ces passages, & ajoute : *On y pourroit joindre ceux qui ont combattu pour le Concile de Calcedoine, savoir Jean, Evêque de Scythopolis, Euloge d'Alexandrie, & le grand Anastase d'Antioche.* Il va plus loin. Il rapporte les passages des anciens Heretiques qui ont soutenu qu'il n'y avoit en Jesus-Christ qu'une Operation, & une volonté ; & il les compare avec ceux des nouveaux Heretiques, c'est-à-dire des Monothelites ; & il releve leurs contradictions. Ensuite, il exhorte l'Empereur à se servir de sa puissance pour soutenir la vérité de la Foi Catholique & delivrer l'Eglise de ceux qui la combattent ; & il ajoute : „ Si l'Evêque de Constantinople enseigne cette Doctrine, il n'y „ aura plus de division. S'il embrasse la nouveauté, il en rendra compte au „ jugement de Dieu. „ Il finit en priant l'Empereur de donner une entière Liberté à quiconque voudra parler pour la Foi Catholique.

Lettre du  
Concile  
de Rome  
sur le même  
sujet.

La Lettre Synodale est aussi écrite au nom du Pape & de tous les Synodes soumis au Concile du St. Siege ; c'est-à-dire, non pas comme l'explique Mr. Fleury (5) *de toutes les Provinces d'Occident*, mais des Provinces d'Italie, & de quelques autres peut-être qui avoient lâchement subi le Joug du St. Siege. Cette Lettre contient en substance les mêmes choses que la précédente. Les Evêques y font un humble aveu de leur ignorance ; & parlant des Legats, ils disent : „ Vous nous avez ordonné d'envoyer des „ Personnes de bonnes mœurs, & bien instruites dans les Ecritures. Quant „ aux mœurs, quelque pures qu'elles soient, personne n'ose s'y confier : „ quant à la science, si on la réduit à celle de la Religion, il n'y a que la „ connoissance de la vérité. S'il s'agit de l'éloquence seculière, nous ne „ croions pas que Personne de notre tems se puisse vanter de la posséder „ parfaitement. Nos Pais sont continuellement agitez par la fureur de diverses Nations : ce ne sont que combats, courses, brigandages. Au milieu de ces Barbares, notre vie est pleine d'inquietude, & nous subsistons du travail de nos mains, parce que l'ancien Patrimoine des Eglises a été „ consumé peu à peu par diverses calamitez. Il ne nous reste pour tout „ bien que la foi ; „ (& devoient-ils ajouter, un zele furieux, fanatique, & persecuteur contre tous ceux que notre ignorance nous fait regarder comme Heretiques.) „ Notre plus grande gloire est de conserver „ la foi pendant notre vie. Notre avantage éternel est de mourir pour „ elle. „ Ces Prelats très-ignorans s'excusent d'envoyer si tard les

Le-

(5) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XL, §. 7.*



Legats, à cause de la longueur du chemin, & qu'une partie d'entr'eux s'étend jusques à l'Océan. „ Nous esperions, ajoutent-ils, que Theodore „ le Philosophe, Archevêque de la grande Isle de Bretagne, viendrait „ avec des Evêques du País, aussi bien que plusieurs autres de divers lieux, „ afin de vous écrire au nom de tout notre Concile, & que tous eussent „ connoissance de ce qui se passeroit, vû principalement que plusieurs de „ nos Confreres sont au milieu des Nations Barbares, savoir des Lombards, „ des Scalves, des Francs, des Goths, & des Bretons. Il sont tous fort curieux de ce qui se fait touchant la foi; & autant qu'ils peuvent nous aider, étant d'accord avec nous, autant nous feroient-ils contraires s'ils étoient scandalisez sur cet Article. Nous vous envoions des Personnes qui vous presenteront la Confession de Foi de tous tant que nous sommes d'Evêques du Septentrion & de l'Occident, non pour disputer comme d'une Doctrine incertaine, & sujette au changement . . . . Nous recevons comme nos freres, ajoutent-ils, tous les Evêques qui veulent enseigner avec nous tout ce qui est contenu dans cette Confession de Foi, & nous condamnons tous ceux qui la rejettent, & ne les souffrirons jamais en notre Compagnie, qu'il ne se soient corrigez. „ Rien ne prouve mieux, à mon avis, que l'ignorance, & le zèle (6), sont deux Compagnes inseparables. Un homme sans lumieres ressemble à ces Esprits speculatifs, qui se forment de si belles idées, & qui les composent & les accommodent si bien, qu'ils en deviennent ensuite amoureux, comme Prométhée de ses Statuës, les épousent pour toujours, & veulent forcer les autres à faire la même chose, contre les lumieres de leur Conscience. C'est le défaut des Gens d'Eglise, dont le Fanatisme peut être comparé à la Boëte de Pandore; car, c'est de cette source, que viennent les plus grands maux que les hommes éprouvent dans la société.

On ne fait si ce fut avant, ou après le Concile dont je viens de parler, que St. Benoit Biscope, ce zélé partisan de la Grandeur Papale, vint à Rome pour la cinquieme fois. Toujours est-il certain, qu'il rapporta de cette Ville une grande quantité de Livres & de Reliques, & plusieurs Images des Saints, pour orner l'Eglise qu'il avoit fait bâtir à l'honneur de St. Pierre. Il obtint même du Pape Agathon un Privilege pour conserver la Liberté de son Monastere: & pour y établir le Chant & les Ceremonies Romaines, il pria le Pape d'envoyer avec lui Jean Chantre de l'Eglise de St. Pierre, & Abbé de St. Martin de Rome; ce que le Pape lui accorda avec beaucoup de plaisir. Agathon (7) chargea l'Abbé Jean d'une commission plus importante, qui étoit de s'informer exactement quelle étoit la Foi de l'Eglise d'Angleterre; car, il vouloit connoître l'état de la foi dans cette Province, aussi-bien dans

An de J.C.  
680.

Privilege  
accordé à  
St. Benoit  
Biscope.

(6) Pour prévenir tout scandale, je declare ici, que quand je parle desavantageusement du Zele, on ne doit pas l'entendre de celui qui est éclairé, & que l'écriture ap-

prouve; mais, de cette sorte de Fanatisme, qui porte trop souvent le Clergé à persecuter les honnêtes gens.

(7) Bede, *Hist. Lib. IV. c. 18.*



An de J.C.  
680.

Vilfrid re-  
tourne en  
Angleter-  
re.

Les Le-  
gats du  
Pape arri-  
vent à  
C. P.

Le Conci-  
le s'assem-  
ble.  
1. Session.  
Discours  
des Le-  
gats.

dans cette Province, aussi-bien que dans les autres. L'Abbé Jean emporta avec lui les Actes du Concile tenu à Rome sous le Pape Martin I. & en peu de tems il *romanisa* les Anglois.

Après le Concile de Rome, Vilfrid partit pour retourner en Angleterre par ordre du Concile dont il devoit montrer le Jugement, à l'Archevêque Theodore & au Roi Egfrid (8). Il obtint aussi un Privilege du Pape en faveur de son Monastere de Ripon; & se conformant au goût de ce siecle, il fit provision d'une infinité de Reliques, pour l'edification des Eglises d'Angleterre.

Cependant, les Legats du Pape Agathon, qui étoient partis de Rome dès que le Concile fut terminé, arriverent à Constantinople le 10. Septembre 680 (9). L'Empereur Constantin les reçut à l'Oratoire de St. Pierre dans le Palais. Ils presenterent à ce Prince les Lettres du Pape, & après les avoir reçues, il les exhorta à faire une chose impossible, c'est à dire à traiter l'affaire de la foi sans contention & sans aigreur: non par des propositions Philosophiques, mais par l'Ecriture, les Peres, & les Conciles. Quelle dût être la surprise de l'Empereur, lorsqu'il apprit par les Lettres que les Legats lui rendirent, que les Gens qu'on lui avoit envoie, étoient d'une ignorance qui tenoit du Prodige, puis que, bien loin d'avoir quelque connoissance de la Philosophie, ils ignoroient même la Doctrine de l'Ecriture? Constantin leur donna du tems pour repasser leurs instructions, & il les fit loger dans la Maison de Placidie, avec ordre de leur fournir toutes les choses nécessaires. Il ordonna en même tems au Patriarche de Constantinople & à celui d'Antioche d'assembler les Evêques qui étoient soumis à leurs Sieges, afin d'examiner la question de la Foi; „ car, ajoûte l'Em-  
„ pereur, nous y avions exhorté le Pape Domnus; & Agathon qui vient  
„ de lui succeder, nous a envoie, tant de sa part, que de la part de tout  
„ son Concile, des Legats, qui (pelez ces termes) sont maintenant à nos pieds,  
& nous ont rendu leurs Lettres (10). „ Le Dimanche (11) les Legats furent invitez à venir en Procession à l'Eglise de Notre Dame de Blaquer-  
nes, & pour leur faire plus d'honneur l'Empereur leur envoya du Palais des chevaux avec un Cortege.

Enfin, le Concile s'assembla pour la premiere fois le 7. de Novembre 680. dans un Sallon du Palais nommé en Latin *Trullus*, c'est à dire le Dôme. L'Empereur y presidoit, accompagné de treize de ses principaux Officiers, qui, par son Ordre, assisterent au Concile. Ceux, qui ont dit que le Pape avoit présidé à ce Concile par ses Legats (12), ont débité un grand mensonge: car, de l'aveu du celebre Du Pin (13), il est dit, non seulement que l'Empereur presida à l'Assemblée, & que ses Officiers y assistoient; mais

en-

(8) *Vita per eddi*, c. 31. 44.

(9) *Anastaf. in Agath. Baronius ad an. 680.*  
§. 39.

(10) *Theophan. an. 10. Const. To. VI. Concil.*  
pag. 599.

(11) *Anastaf. Bibliot.*

(12) *Florimond de Remond, l'Antichrist;*  
ch. 17. §. 7. pag. 70. Edit. de Paris 1607.

(13) *Du Pin, Nouv. Bibliot. des Aut. Eccl.*  
to. 5. p. 200. Edit. de Paris 1691.



encore que le Synode étoit assemblé par ordre de l'Empereur. Il est vrai que les Legats parlerent les premiers, & qu'ils dirent, adressant la parole à l'Empereur (18): „ Il y a environ quarante six ans, que Sergius, Evêque de ce Siege, & d'autres, ont introduit de nouvelles expressions contre la foi, enseignant qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une volonté & une operation. Le St. Siege a rejetté cette erreur, & les a exhortés à la quitter, mais inutilement jusques ici: c'est pourquoi nous demandons à Votre Majesté, que ceux qui sont du côté de l'Eglise de Constantinople disent d'où est venuë cette nouveauté. „ L'Empereur ordonna à George de Constantinople, & à Macaire d'Antioche, de s'expliquer sur cette Proposition; ce qu'ils firent par la Lecture des Actes du Concile d'Ephese, sur le sens desquels il y eut quelque contestation entre les Monothelites & les Legats du Pape, qui firent grand bruit en faveur de l'Orthodoxie. Dans la seconde Session, qui se tint le 10. de Novembre, on lut le Concile de Chalcedoine, qui, selon la Remarque des Legats, étoit tout à fait contraire au Monothélisme. La troisieme Session se tint le 13. de Novembre, & l'on y remarqua que les Monothelites avoient supposé un Discours de Menas, Patriarche de Constantinople, au Pape Vigile, pour prouver qu'il n'y avoit qu'une volonté en Jesus-Christ.

Dans la quatrieme Session, qui se tint le 15. de Novembre, on lût les deux Lettres du Pape Agathon & de son Concile, traduites en Grec par Diogene Secrétaire de l'Empereur. Il faut observer, après un habile homme (15), que „ Carranza, Dominicain, Professeur en Theologie, a composé & fait imprimer un Sommaire des Conciles, où il pose qu'Agathon, dans cette Lettre, *anathematizoit Honorius, qui avoit été Pape de l'ancienne Rome*; & le Cardinal Bellarmín avoué, que l'Auteur de ce Sommaire l'a ainsi écrit. De mesme Mr. L. Bail Docteur en Theologie à Paris, qui y a fait imprimer en 1659. la Somme des Conciles, ne rejette point ce que quelques uns ont dit, qu'Honorius a été condamné par le Pape Agathon dans son Synode; tellement qu'il ne faut pas s'étonner, si, dans l'Instruction que ses Legats avoient, la condamnation d'Honorius y étoit exprimée avec celle des autres Chefs des Monothelites. „ Il paroît que le celebre Du Pin (16) a ignoré ce fait, lorsque rapportant les paroles d'Agathon en faveur de la preéverance du St. Siege dans la foi, il dit: „ On pouvoit lui opposer l'exemple tout recent d'Honorius, qui ne paroissoit pas moins coupable que ceux qu'il condamnoit si severement, & qui ne fut point épargné dans le Concile de Constantinople. „

Dans la cinquieme Session tenuë trois semaines après, savoir le 7. de Decembre, Macaire d'Antioche, suivant l'ordre de l'Empereur, produisit deux volumes qui contenoient des passages extraits des Peres: & il fit la même chose dans la sixieme Session, qui se tint le 12. de Fevrier 681. Alors, les

An de J. C.  
680.

2. & 3.  
Sessions.

4. Session,  
Le Pape  
Agathon  
anathema-  
tise Hono-  
rius.

An de J.C.  
681.

5. & 6.  
Sessions.  
Remar-  
ques des  
Legats.

(14) *To. VI. Concil. pag. 611. & suiv.*

(15) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 680.*

(16) *Du Pin, Nouv. Bibliot. to. 5. p. 203.*

(17) *Anastaf, in Agath. Combefix. pro Act. Syn. §. 2.*



Année J.C.  
681.

Legats du Pape dirent: „ Seigneur, par tous ces Passages Macaire d'Antioche, Etienne son Disciple, Pierre Evêque de Nicomedie, & Salomon de Clanée, n'ont encore rien montré touchant l'unique volonté & l'unique Operation. Ils ont même tronqué ces passages qu'ils ont produits: car, ils ont mis ce qui regarde la volonté unique de la Trinité, l'appliquant à l'Incarnation: & ils ont retranché ce qui convient au sujet, & regarde proprement l'Incarnation: c'est pourquoi, nous supplions Votre Majesté, que l'on apporte du Palais Patriarchal de cette Ville les Livres originaux d'où sont tirés les passages qu'ils ont produits, pour les collationner, & nous prouverons l'illusion. De plus nous avons en main un volume contenant plusieurs passages des Peres, qui prouvent clairement les deux volontés, & les deux operations; & plusieurs passages des Heretiques qui soutiennent une volonté comme Macaire & les siens. Nous vous demandons qu'ils soient lûs. „

7. Session.

Les Legats obtinrent ce qu'ils souhaitoient, & dans la septième Session, le Recueil qu'ils produisirent fut lû tout entier par Etienne Prêtre & Moine, qui étoit de leur suite. L'Empereur leur demanda s'ils avoient d'autres Passages à produire. Ils repondirent: „ Quoique nous puissions en rapporter beaucoup d'autres, nous nous contentons de ceux-ci, pour ne vous pas ennuyer. Mais, nous vous supplions (17), que l'on demande aux Archevêques George & Macaire, s'ils conviennent de tout le contenu dans les deux Lettres du Pape Agathon, & de son Concile. „ George & Macaire demanderent copie de ces Lettres, pour verifier les Passages sur ceux de la Bibliotheque de Constantinople avant que de faire reponse; ce qui leur fut accordé. Dans la même Session, on decouvrit une Imposture des Monothelites, qui attribuoient au Pape Vigile deux Ecrits, l'un adressé à l'Empereur Justinien, l'autre à l'Imperatrice Theodora, où étoient ces mots: „ Anathematisons aussi Theodore de Mopsueste, qui ne confesse pas que Jesus-Christ soit une Hypostase, une Personne, une Operation. „ Les Legats de Rome se leverent encore, & s'écrierent: „ A Dieu ne plaise, Seigneur! Vigile n'a point dit une Operation. Ces Ecrits ne sont point de lui: on a falsifié ce volume. Car si Vigile avoit enseigné une seule volonté, & que le Concile l'eût approuvé, on auroit employé ce terme d'une operation dans la Definition du Concile. En la lisant vous verrez la vérité. „

8. Session.  
Les Lettres du St. Siege sont approuvées.

La huitième Session fut tenue le 7. de Mars. L'Empereur demanda à George de Constantinople, à Macaire d'Antioche, & aux Evêques de leur dependance, s'ils convenoient du sens des deux Lettres du Pape Agathon & de son Concile? Tous les reçurent avec applaudissement. Entr'autres, George de Constantinople dit: „ Considerant toute la force des Decisions qui ont été formées par le très-saint Pape Agathon, & par son Synode, & les comparant avec les Ouvrages des Peres, qui sont dans mes Archives, j'ai trouvé que tous les témoignages des Peres, qui sont rapportez dans ces

De-

(17) Anastas. in Agath. Combess. pro Act. Syn. §. 2.



„ Décisions font entièrement conformes à ces Peres: c'est pourquoi j'y  
 „ soufcris, & je fais profession de croire ce qu'ils contiennent. „ Ce qui  
 „ prouve, sans replique, que ce Concile soumit à son examen les Refcrits du  
 „ Pape Agathon (18).

An de J. C.  
681.

Dans les Sessions 9. 10. 11. & 12. on examina la Doctrine des Hereti-  
 ques, & dans la 13. qui se tint le 28. de Mars, le Concile prononça en ces  
 termes le Jugement qu'il avoit promis: „ Aiant examiné les prétendûes  
 „ Lettres Dogmatiques de Sergius de Constantinople à Cyrus, & les Re-  
 „ ponses d'Honorius à Sergius; & les trouvant éloignées de la Doctrine des  
 „ Apôtres, des Decrets des Conciles, & des sentimens de tous les Peres;  
 „ au contraire, conformes à la fausse Doctrine des Heretiques; nous les re-  
 „ jettons entièrement, & les detestons comme propres à corrompre les Ames.  
 „ En rejetant leurs Dogmes impies, nous croions aussi que leurs noms doi-  
 „ vent être bannis de l'Eglise: savoir de Sergius, autrefois Evêque de cet-  
 „ te Ville de Constantinople, qui a commencé d'écrire sur cette erreur; de  
 „ Cyrus d'Alexandrie, Pyrrus, Paul & Pierre aussi Evêques de Constantinople;  
 „ de Theodore, Evêque de Pharan; de tous lesquels le Pape Agathon a fait  
 „ mention dans sa Lettre à l'Empereur, & les a rejettez. Nous les decla-  
 „ rons tous frapez d'Anathême. Avec eux, nous croions devoir chasser de  
 „ l'Eglise & anathematifer Honorius, jadis Pape de l'ancienne Rome, parce  
 „ que nous avons trouvé dans sa Lettre à Sergius, qu'il suit en tout son er-  
 „ reur, & autorise sa Doctrine Impie. Nous avons aussi examiné la Let-  
 „ tre Synodale de Sophrone d'heureuse Memoire, jadis Evêque de Jerusa-  
 „ lem: nous l'avons trouvée conforme à la vraie foi, à la Doctrine des Apô-  
 „ tres & des Peres, & l'avons reçue comme utile à l'Eglise; & nous avons  
 „ ordonné que son nom sera mis dans les Dyptiques. „ Tirons de ce fait  
 une consequence bien mortifiante pour les Papes: c'est que la condamnation  
 d'Honorius est une preuve demonstrative, non seulement que les successeurs  
 de St. Pierre sont quelquefois tombez dans des Heresies capitales, mais  
 qu'en toutes occasions, ils sont soumis aux Conciles comme les derniers des  
 Evêques. Mr. Maimbourg (19) a produit divers exemples, qui mettent  
 cette verité au dessus du Doute & de l'Equivoque.

Condam-  
nation des  
Monothé-  
lites.

La quatorzieme Session fut tenuë le 5. d'Avril. On y decouvrit que les  
 Actes du cinquieme Concile avoient été falsifiez en beaucoup d'endroits; &  
 les Peres prononcerent Anathême contre ceux qui étoient coupables de cet-  
 te falsification. La quinzieme Session ne fut tenue que le 26. d'Avril, à  
 cause de la Fête de Pâque, qui, cette année 681. étoit le 14. du même mois.  
 On y dit Anathême à Polychrone, Monothelite obstiné, qui s'étoit vanté  
 impudemment de justifier sa foi par la Resurrection d'un mort. Il échoua  
 dans cette entreprise delicate, & il fut exclu du corps des fideles. La sei-  
 sième Session se tint le 9. jour d'Août. Constantin Prêtre de l'Eglise d'A-  
 pamée y fut entendu. Il se declara pour la Tolerance. Mais, il eut tout

14. Session  
&c.

lieu

(18) Verité rendue sensible, &c. Art. 2. §. 1.

(19) Maimbourg, Traité l'Historique de l'Eglise de Rome, Chap. 18.



An de J.C.  
681.

lieu de s'en repentir; car, à force de chicanes, on le fit passer pour Manichéen, & il fut chassé du Concile. Dans la dix-septieme Session, qui se tint l'onzième de Septembre, on ne fit autre chose que de convenir de la definition de foi, qui fut publiée le 16. du même mois, dans la dernière Session, que les Latins comptent pour la dix-huitieme. L'Empereur y assista en personne; & il y eut plus de cent soixante Evêques. On y lut la Definition de Foi du Concile, où il declare premierement, qu'il adhere aux cinq Conciles précédens, & raporte les Simboles de Nicée & de Constantinople. Ensuite, il nomme les Auteurs de l'erreur qu'il condamne. Il approuve les deux Lettres du Pape Agathon & de son Concile, comme conformes au Concile de Calcedoine, & à la Doctrine de St. Leon & de St. Cyrille. Enfin, il explique le Mystere de l'Incarnation, prouve & decide qu'il y a en Jesus-Christ deux volontez naturelles, & deux operations naturelles: & défend d'enseigner autre chose, sous peine de deposition pour les Clercs, & d'Anathême pour les Laïques. Enfin, on trouve dans ces Actes les souscriptions des Legats & de cent soixante cinq Evêques. Le Concile confirma encore cette Definition de Foi par plusieurs Acclamations, & réitera les Anathêmes contre les Heretiques, entre lesquels le Pape Honorius ne fut pas oublié. Et comment seroit-il possible, après un exemple de cette Nature, que les Papes aimassent les Conciles? Il faudroit leur supposer moins d'Ambition, moins d'Orgueil, moins de Mauvaise-Foi, qu'ils n'en ont jamais eu.

Lettre Synodale du Pape.

Tout étant terminé, le Concile écrivit au Pape Agathon une Lettre où il dit entr'autres choses: „ Nous avons condamné ceux qui se font écartez „ de la Foi, suivant la Condamnation portée par vos Lettres. „ Il plait à Mr. Fleury (20) de dire qu'Honorius n'avoit point été nommé dans les Lettres d'Agathon son Successeur: mais, nous avons prouvé le contraire (21) par des autoritez non suspectes. „ Vous apprendrez tout, continuent les „ Peres du VI. Concile, par les Actes que nous vous envoyons. „ Enfin, ils prient le Pape de confirmer, par ses Lettres, leur Definition de Foi: c'est-à-dire de l'approuver, de marquer son consentement. L'Empereur fit un Edit pour l'exécution de la Decision du Concile. Le Pape Honorius y est encore nommé comme Fauteur de l'Herésie, & contraire à lui-même. La Doctrine Catholique sur les deux volontez y est expliquée fort au long, & l'Empereur conclut en ces termes: „ Nous defendons à qui que ce soit de „ plus disputer touchant une ou deux Volontez, ou Operations . . . „ Quiconque contreviendra à la presente Constitution, s'il est Evêque, „ Clerc, ou Moine, il sera déposé. S'il est en dignité, il en sera privé, & „ ses Biens confisquez. S'il est simple particulier, il sera banni de Constantinople, & de toutes nos villes. „ Voilà un Prince digne d'être canonisé. C'est la moindre chose qu'il merite, pour avoir prêté sa Puissance au Cler-

(20) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XL. §. 27.*

(21) Voyez ci-devant, pag. 477. Voyez

aussi Melchior Cano, *Locor. Theol. Lib. 6. cap. 8.*



Clergé contre les Monothelites; & pour avoir mis les Orthodoxes en état d'exercer une *sainte rigueur*, une *rigueur salutaire*, contre les Heretiques.

An de J. C.  
681.

Mais, cette action n'est pas la seule qui ait merité à ce Prince les Eloges les plus pompeux. Le St. Siege eut-il païé d'Ingratitude la Generosité avec laquelle il accorda aux Legats du Pape Agathon une Lettre qui moderoit la somme que les Papes avoient accoutumé de paier pour leur Ordination; à condition toutefois, que le Pape nouvellement élu ne seroit ordonné qu'après que le Decret d'élection auroit été porté à Constantinople, suivant l'ancienne coutume; & que l'Empereur auroit donné son consentement (22). Le Pape Agathon vécut peu après le Concile: car, on croit qu'il mourut le premier jour de Decembre de l'an 681. Mr. Baillet nous a fait (23) un beau Portrait de ce Pontife; & suivant en ce point la coutume des Legendaires, il a rencheri sur les Auteurs originaux qui lui servoient de guides. Il eut, dit-il, un Pontificat fort court, mais tout rempli de bonnes œuvres. Il se rendit recommandable par toutes sortes de vertus & principalement par une douceur de naturel mêlée de gayeté, & toujours accompagnée d'un grand fonds d'humilité & de modestie, qui le fit aimer generalement de tout le Monde. Sa charité extraordinaire pour le Prochain avoit paru pendant tout le tems qu'il avoit exercé l'office de Thresorier de l'Eglise de Rome, & elle éclata principalement dans la calamité d'une peste très-violente dont Dieu affligea la ville & une grande partie de l'Italie, durant son Pontificat. Ses Miracles lui ont fait porter le surnom de Thaumaturge, quoique ce titre semble n'être dressé que sur quelque Tradition éloignée de son tems, & sur l'autorité de quelques particuliers: c'est-à-dire, pour expliquer la pensée de Mr. Baillet, que les Miracles attribuez au Pape Agathon manquent d'un fondement solide, & peuvent être mis au rang d'une infinité d'autres Fables pieuses qui servent d'aliment à la Superstition du Peuple.

L'Empereur remet aux Papes le Droit qu'ils lui païoient.

Mort d'Agathon.  
Son Eloge.

Mr. Baillet (24) remarque encore, que l'Eglise Latine a toujours célébré la memoire du Pape Agathon le 10. de Janvier, qu'on croit avoir été le jour de sa Sepulture, faite dans l'Eglise de St. Pierre, selon Anastase le Bibliothecaire. Mais, les Grecs la solemnisoient le 20. de Fevrier, qui fut apparemment le tems où l'on reçut à Constantinople la nouvelle de sa mort. Il donna au Clergé de Rome une Distribution d'argent, & 2140. sous d'or pour le luminaire de l'Eglise des Apôtres, & de Sainte Marie Majeure. Il fit en une Ordination 10. Prêtres, 3. Diacres, & 18. Evêques. Mr. Du Pin (25) juge qu'on ne doit pas faire grand cas d'une Lettre attribuée à ce Pape, adressée à Ethelrede, Roi de Mercie, à Theodore de Cantorberi, & à l'Abbé Sexulfe, qui, selon ce savant Auteur, paroît être une Piece supposée par quelque Moine Anglois, & ne contient rien de remarquable. Le P. Pagi (26) rejette comme absolument fausse une autre Lettre tirée de la

Bi-

(22) Anastas. in Agath.

(23) Baillet, Vies des Saints. 10. Janvier.

(24) Ubi supr.

(25) Du Pin, Nouvelle Bibliot. to. 5. p. 104.

(26) Pagi, Gest. Rom. Pontif. in Agath. s. 33.



An de J.C.  
681.

Bibliothèque de l'Abbaye de Fleury, & publiée par Jean du Bosc sous le nom d'Agathon. L'Inscription de cette Lettre est à *Edictus, Evêque de Vienne*. Or, on voit, par les Annales du P. Le Cointe qu'il n'y avoit point en ce tems-là d'Evêque à Vienne qui se nommât Edictus; outre que la date 682. est justement suspecte, puisque le Pape Agathon mourut en 681. selon l'opinion la mieux suivie.

CONSTANTIN, L E O N II. THIERRY I.  
*dit Pogonat: Empereur. Roi de France.*

## L X X X I I . P A P E .

Education  
de Leon  
II.

An de J.C.  
682.

Il est élu  
Pape, &  
assemble  
un Syno-  
de.

Les Le-  
gats arri-  
vent à  
Rome.

LE Pape dont je vais écrire l'Histoire se nommoit LEON. Il étoit de Cedelle, petite Ville de l'Abbruze ulterieure, dans un Canton de cette Province appellé le Val-de-Sicile. Son Pere, qui se nommoit Paul, exerçoit la Medecine. Leon, dès le bas âge, avoit été destiné à l'Etat Ecclesiastique, & s'étoit rendu fort habile, pour le tems où il vivoit, dans la connoissance de l'Ecriture. Il s'étoit aussi adonné à l'Eloquence pour laquelle il avoit du talent, & il n'ignoroit pas tout-à-fait les principes des sciences humaines: enforte qu'il pouvoit passer pour un prodige en faveur, eu égard à l'extrême ignorance de son Siecle. Mais on dit (1), & je n'ai point de peine à croire, qu'il avoit encore plus de pieté, que de science: car, s'il eut possédé ces deux qualités dans un égal degré, il eut été fort à plaindre au jugement de Dieu. Après la mort du Pape Agathon, il fut choisi pour gouverner l'Eglise de Rome. Quelques-uns croient qu'il fut élu, d'un consentement unanime, au commencement de l'an 682; mais, que son Ordination fut retardée de plusieurs mois, par ce qu'il falloit attendre le consentement de l'Empereur. Dès qu'il fut installé sur le St. Siege, ses premiers soins furent d'assembler son Synode, pour recevoir & approuver les Actes du VI. Concile General qu'on venoit de tenir à Constantinople. Les Legats, que le Pape Agathon avoit envoieés à Constantinople, arriverent à Rome au mois de Juillet 682. Ils apportoient des Lettres de l'Empereur, pour remettre à l'Eglise Romaine les Contributions debled que fournissoient les Patrimoines de Sicile & de Calabre, & d'autres impositions que l'Eglise ne paioit qu'avec chagrin. Ils étoient aussi chargeés des Actes du Concile, & de deux Lettres de l'Empereur en confirmation; l'une au Pape Leon, l'autre à tous les Conciles dependans du St. Siege. Dans la Lettre au Pape, l'Empereur parloit ainsi de celle d'Agathon: „ Nous „ l'avons fait lire publiquement; & elle a été trouvée conforme aux saintes „ Ecritures, aux Conciles, & aux Peres. Ainsi, nous l'avons tous reçuë  
avec

(1) *Anastaf. in Leon II.*



„ avec joie, comme si St. Pierre eut parlé. Il n'y a eu que Macaire  
 „ d'Antioche, qui a refusé opiniâtement de s'y conformer, comme vous  
 „ verrez par les Actes. Lui & ses complices nous ont prié de les renvoyer  
 „ à vous, ce que nous avons fait; & nous laissons tout ce qui les regarde  
 „ à votre jugement paternel. „ O! l'aimable & le bon Prince! Les  
 Papes souhaitent des Monarques du Caractere trop facile de Constantin Pogonat: mais, par malheur pour le St. Siege, ils n'en ont pas toujours rencontré de cette trempe. Que je plains les Conducteurs infailibles de l'Eglise d'avoir affaire trop souvent à des Princes éclairés, qui n'aiment pas être les Dupes de Ecclesiastiques!

L'Empereur avoit prié le Pape Leon de lui envoyer au plutôt un Legat; c'est ce qu'il fit l'année suivante 683. Constantin, Sous-Diacre Regionaire du St. Siege, qui avoit assisté au VI. Concile, fut Deputé pour exercer à la Cour la Charge d'Apocryfiaire. Il étoit chargé d'une Lettre pour l'Empereur, où le Pape dit, parlant des Actes du Concile: „ Les aiant soigneusement examinés, nous les avons trouvés conformes à ce que les Legats nous avoient rapporté; & nous avons vu que ce sixieme Concile a suivi exactement les cinq précédens. Nous avons eû aussi très-agréable l'Edit de votre Pieté, qui, avec la Decision du Concile, fait comme un glaive à deux tranchants pour exterminer les Heresies: C'est pourquoi nous consentons à la definition du St. Concile VI. & la confirmons par l'autorité de St. Pierre, le recevant comme les cinq autres Conciles. Nous anathematisons les inventeurs de la nouvelle erreur, savoir Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre de Constantinople, & encore (pesez ces paroles) *Honorius, qui, au lieu de purifier cette Eglise Apostolique par la Doctrine des Apôtres, a pensé renverser la foi par une trahison profane.* Nous anathematisons aussi Macaire, jadis Evêque d'Antioche, Etienne son Disciple, ou plutôt son Maître, l'Imposteur Polychrone, & tous leurs semblables. Nous avons fait tous nos efforts comme vous nous y exhorte par votre Lettre, pour les instruire, & les ramener à la vraie foi, mais ils font demeurez opiniâtres. „

Macaire (2) & les autres Monothelites qui avoient été condamnés par le Concile de Constantinople, & relegués à Rome, y furent enfermés en divers Monasteres. Il y en eut deux à qui le Pape rendit la Communion: savoir Anastase Prêtre, & Leonce Diacre de l'Eglise de Constantinople, qui avoient été envoyés avec les autres, quoique le Concile ne les eût pas anathematisés. Le Pape les reçut à la Communion le jour de l'Epiphanie 683. après qu'ils eurent donné leur Confession de Foi écrite & anathematisé les Heretiques.

Leon aiant reçu, comme je l'ai dit, les Actes du VI. Concile, se hâta d'en

An de J.C.  
682.

An de J.C.  
683.

Legat à C.  
P. Lettre  
du Pape à  
l'Empereur.



Traitement fait  
aux Monothelites  
exilés.

Lettres  
aux Evêques d'Espagne.

(2) *Anastas. in Leon. II.*

(3) *To. VI. Concil. pag. 1246. & suiv.*



An de J.C.  
683.

Traduc-  
tion du  
VI. Conci-  
le.

d'en faire part aux Evêques d'Espagne, vers les quels il deputa Pierre, Diacre de l'Eglise Romaine qui étoit chargé de quatre Lettres du Pape Leon (3), la premiere aux Evêques d'Espagne où il leur apprenoit ce qui s'étoit passé au VI. Concile: „ La Lettre du Pape Agathon notre Prede-  
„ cesseur, dit-il, & celle de notre Concile, y ont été examinées & approu-  
„ vées. On y a condamné Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie,  
„ Sergius, Pyrrus, Paul & Pierre de Constantinople, & *Honorius, qui,*  
„ *au lieu d'éteindre, dans sa naissance, la flamme de l'Herésie, comme il conve-*  
„ *noit à l'autorité Apostolique, l'a fomentée par sa negligence.* „ Il ajoûte en-  
suite: „ Et parce que les Actes du Concile ne sont pas encore entierement  
„ traduits de Grec en Latin; nous vous envoions cependant la Definition,  
„ avec le Discours à l'Empereur & son Edit, & nous vous enverrons, si  
„ vous le desirez, tous les Actes, quand ils seront traduits. Nous vous  
„ prions donc de faire connoître cette Definition du Concile à tous les  
„ Evêques, & à tout le Peuple de votre Province: d'y faire soucrire tous  
„ les Evêques, & de nous envoyer vos Souscriptions, pour les déposer près  
„ la Confession de St. Pierre. „ La seconde Lettre est adressée à Quiri-  
ce, Archevêque de Toledé, ce qui montre, dit Mr. Fleury (4), que le  
Pape ne savoit pas encore sa mort, quoique Julien son successeur fut Evê-  
que dès le mois d'Octobre 680. La troisième Lettre est pour un Comte  
nommé Simplicius, & la quatrième au Roi Ervige. Toutes ces Lettres  
tendoient à la même fin, qui étoit de faire recevoir en Espagne la Defi-  
nition du sixieme Concile Oecumenique. Dans la Lettre au Roi, la  
Condamnation d'Honorius est encore marquée en ces termes: „ Et Hono-  
„ rius, qui a laissé flétrir la Regle inviolable de la Tradition Apostolique  
„ qu'il avoit reçue de ses Predecesseurs. „ Ces Lettres du Pape arriverent  
en Espagne, lorsque les Evêques venoient de se separer après le treizieme  
Concile de Toledé; & comme on ne pouvoit les rassembler pendant l'hy-  
ver, on leur envoya les Actes venus de Rome, pour les examiner chacun  
chez eux; & la reception solennelle fut remise au Concile, qui se de-  
voit tenir un an après suivant la coutume. Au reste, il est bon de savoir  
que le Pape Leon, qui entendoit le Grec, voulut traduire lui-même en La-  
tin les Actes du VI. Concile, pour les repandre dans tout l'Occident. Il  
parut aussi très-zelé pour l'honneur de son Siege; car, il humilia l'Eglise de  
Ravenne, & obtint de l'Empereur que désormais celui qui seroit nommé  
à l'Archevêché de cette Ville iroit se faire ordonner à Rome, à condi-  
tion toutefois qu'on n'exigeroit rien de lui pour le *Pallium* (5).

Mort de  
Leon II.  
Son Ca-  
ractere.

Ce Pape mourut après un Pontificat très-court: il avoit de la pieté (6) &  
de la douceur. Il portoit tout le monde, par son exemple & par ses ex-  
hortations, à l'Amour de la Justice, & de toutes sortes de vertus. Il fut  
enterré dans l'Eglise de St. Pierre. Rien n'étoit plus touchant que son

con-

(4) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XL. §. 31.*

*Alexand. Papebroch, &c.*

(5) Voyez *Cave, Hist. Littér. Natal.*

(6) *Anastas. Placine.*



convoi funebre. Une infinité de Personnes le rendoit pompeux, mais lugubre par les larmes que l'on versoit. Chacun croioit avoir perdu son Pere, en perdant un si bon Pape: & le deuil étoit universel. En une Ordination, il fit 9. Prêtres, 3. Diacres, & 29. Evêques. Il defendit de faire l'anniversaire de Maure, Archevêque de Ravenne, qui avoit voulu se soustraire à l'Eglise Romaine; & on obligea ses Successeurs de rendre au St. Siege le Type ou Ordonnance de l'Empereur qu'ils avoient obtenu pour établir leur independance. Le Pape Leon bâtit une Eglise à Rome près Sainte Babienne, où il mit les corps des Saints Simplicius, Fautin, Beatrix, & de quelques autres Martyrs, & la dedia au nom de St. Paul. Il fit aussi bâtir, près le voile d'or, une Eglise en l'honneur de St. Sebastien & une en l'honneur de St. George. Le 28. jour de Juin est consacré, dans l'Eglise, à la memoire de St. Leon II. On s'étoit contenté d'abord d'une simple commemoration de lui dans l'Office de la Vigile des Apôtres, mais on a depuis établi sa Fête d'Office semi-double. C'est, dit Mr. Baillet (7), ce que Molanus & Baronius auroient dû nous faire remarquer, au lieu de vouloir nous persuader, que le venerable Bede au VIII. Siecle, Adon & Ufuard au neuvieme, avoient prétendu parler de St. Leon II. du nom au 28. de Juin. Sur-tout Molanus n'est point excusable d'avoir retranché du texte d'Ufuard le terme de Docteur, qui ne pouvoit convenir qu'à St. Leon le Grand. Le Cardinal Baronius a voulu rendre suspectes les Lettres de Leon II. parce que le nom d'Honorius s'y trouve parmi les Evêques condamnez comme Heretiques: mais, ses Conjectures sont si foibles, qu'elles ne meritent pas qu'on s'y arrête (8).

Année J. C.  
683.

Culte  
qu'on lui  
rend.

CONSTANTIN,  
*dit Pogonat.*  
Empereur.

B E N O I T II.

THIERRY I.  
Roi de France.

L X X X I I I . P A P E .

LE Successeur de Leon II. se nommoit BENOIT. Il étoit Romain de naissance, fils de Jean (1). Il fut élu peu de tems après la mort de Leon; mais, il falloit attendre le consentement de l'Empereur pour l'Ordination; & de-là vient que l'on fait durer la vacance du St. Siege 11. mois & 22. jours. Constantin Pogonat, toujours prêt à favoriser le Clergé, même (chose infame!) aux Depens de sa Dignité, & des Droits de sa Couronne, adressa au Clergé, au Peuple, & à l'Armée de Rome, des Lettres qui mirent les Papes dans une Independance dont tous les Princes Chrétiens ont senti dans la suite de funestes effets. Il permit d'ordonner sans retardement celui qui auroit été élu Pape, sans attendre la Confirmation du Prince.

Année J. C.  
684.

Election  
de Benoit  
II. Privilege  
accordé au St.  
Siege.

En

(7) Baillet, *Vies des Saints*, 28. Juin.

(8) Du Pin, *Nouv. Biblioth.* to. 5. pag. 105.

& suiv.

(1) *Anastas. in Bened.*



An de J. C.  
684.

Reception  
du VI.  
Concile  
en Espa-  
gne.

En reconnoissance d'un si grand bien fait, Benoit temoigna beaucoup de zele pour le VI. Concile, que l'Empereur regardoit, avec raison, comme son Ouvrage. Le Pape écrivit (2) donc au Notaire Pierre qui étoit en Espagne, pour le presser d'exécuter la commission de Leon son Predecesseur. Pour y satisfaire, il se tint un quatorzième Concile à Toledé. Les dix-sept Evêques de la Province Carthaginoise s'y trouverent. Ils examinerent, approuverent, & reçurent les Actes du Concile de Constantinople. Avec leurs Sousscriptions, ils envoierent au Pape un Livre où ils expliquoient leur creance: mais, Benoit y trouva quelques expressions dont il ne fut pas content, entr'autres celle-ci: *la volonté à engendré la volonté*; & cette autre: *en Jesus-Christ, il y a trois substances*. Le Pape le fit remarquer à celui que les Espagnols avoient envoié, & ils repondirent la même année ce qu'ils jugerent à propos (2).

An de J. C.  
685.

L'Empe-  
reur met  
ses fils sous  
la protec-  
tion de St.  
Pierre.  
Macaire  
persevere  
dans l'He-  
resie.

L'Empereur Constantin envoia à Rome les cheveux de ses deux fils Justinien & Heraclius (4), qui furent reçus par le Pape au nom de St. Pierre. C'étoit une espece d'adoption usitée en ce tems-là, comme Paul Diacre (5) nous l'apprend: & celui qui recevoit les cheveux d'un jeune homme étoit regardé comme son Pere. Ainsi, les deux Princes devinrent les Enfants adoptifs de Benoit II. ou du Prince des Apôtres. Une autre Affaire plus importante que cette formalité fixa pour quelque tems l'attention du Pape, qui s'étoit mis en tête de convertir Macaire d'Antioche, exilé à Rome. Il lui donna un terme de six semaines, pendant lesquelles il lui envoioit tous les jours Boniface son Conseiller, pour l'exhorter. Mais, jamais Macaire ne voulut se convertir. Le damnable Heretique! Vit-on jamais rien de pareil? Il faut qu'un homme soit bien obstiné, pour rejeter la foi qu'on lui offre le poignard sur le sein.

Mort du  
Pape. Son  
Eloge.

Benoit II. ne tint le St. Siege que dix mois & 12. jours, & ne laissa pas d'ordonner douze Evêques. Il avoit servi l'Eglise dès son Enfance, & exercé dignement la Prêtrise. Il étoit bien instruit des Saintes Ecritures & du Chant Ecclesiastique. Il étoit amateur de la pauvreté, humble, doux, patient, & très-liberal. C'est l'Eloge qu'en fait Anastase le Bibliothecaire. Il repara (6) l'Eglise de St. Pierre, & celle de St. Laurent de Lucine, & orna celle de St. Valentin & de Ste. Marie aux Martyrs, qui est l'ancien Pantheon. Il laissa au Clergé & aux Monasteres trente livres d'or. Il fut enterré à St. Pierre, & quelques Auteurs le mettent au nombre des Saints (7).

(2) *To. VI. Concil. p. 1278.*

(3) Voyez dans le Recueil des Conciles  
to. VI. les Actes du 14. Concil. de Toledé.

(4) *Anastaf. in Bened.*

(5) *Paul. Diac. Lib. 4. Hist. Longob. c. 53.*

(6) *Papebroch, Conat. p. 109.*

(7) *Martyr. Rom. 7. Mars. Bolland. to 134.  
p. 196.*



JUSTINIEN II.  
Empereur.

J E A N V.

THIERRY I.  
Roi de France.

An de J. C.  
685.

L X X X I V. P A P E.

J E A N V. qui fut ordonné Pape après la mort de Benoit II. étoit Syrien de la Province, d'Antioche, fils de Cyriaque (1). C'est lui qui étant Diacre avoit été Legat du Pape Agathon. Son élection se fit d'un consentement unanime dans l'Eglise de Latran, d'où il fut mené au Palais Episcopal. Il fut ordonné, comme Leon II., par les trois Evêques d'Ostie, de Porto, & de Velitre. Il ne sortit presque pas du Lit pendant tout le tems de son Pontificat, & néanmoins il agit avec assez de vigueur en remettant sous la disposition du St. Siege les Eglises de Sardaigne, dont les ordinations lui appartenoient, non pas d'Antiquité (2) comme le dit Mr. Fleury, mais d'Usurpation. Les Evêques de Caillari jouissoient alors de ce Droit: mais, on prétendit qu'ils en abufoient; & sous ce pretexte, ils en furent interdits par un Decret du Pape St. Martin. Citonat Archevêque de Caillari aiant ordonné Novellus pour l'Eglise des Terres, sans la permission de Jean V. ce Pape tint un Concile, où Novellus fut réduit sous l'obéissance du St. Siege, par un Acte authentique, qui fut gardé dans les Archives de l'Eglise Romaine.

Jean V.  
Pape.

An de J. C.  
686.

Il remet  
les Eglise  
de Sadai-  
gne sous sa  
Disposi-  
tion.

Jean avoit beaucoup de peine à faire les Ordinations des Evêques, & toutefois, pendant un an que dura son Pontificat, il en ordonna treize pour divers lieux. Il laissa 1900. sous d'or au Clergé & aux Monastères, & fut enterré à St. Pierre. On dit qu'il étoit savant, courageux, & très-moderé.

Mort du  
Pape.

JUSTINIEN II.  
Empereur.

C O N O N,

THIERRY I.  
Roi de France.

L X X X V. P A P E.

O N pouvoit se flatter que la Liberté des Elections procureroit la tranquillité à l'Eglise, dans ces occurrences, & qu'elles empêcheroient les brigues & les schismes. Mais, on revint bien-tôt de cette esperance. Après la mort de Jean V. le Clergé de Rome fit paroître de l'inclination pour l'Archi-Prêtre Pierre; l'Armée pour le Prêtre Theodore. Le Clergé assemblé attendoit à la porte de l'Eglise de Latran, que l'Armée avoit envoié fermer, & n'y laissoit entrer Personne, tandis qu'elle étoit assemblée dans l'Eglise de St. Etienne. Aucun des deux Partis ne vouloit céder, & l'on porta de part & d'autre plusieurs paroles sans effet. Enfin, les Evêques & le Clergé convinrent d'entrer dans le Palais Episcopal de Latran, &

Division à  
Rome sur  
le choix  
d'un Pa-  
pe.  
Election  
de Conon.

(1) Anastas. Papabroch. Conat.

(2) Fleury, Hist. Eccl. Liv. XL. §. 36.



An de J.C.  
686.

de choisir une tierce Personne, savoir le Prêtre CONON. C'étoit un vieillard venerable par sa bonne mine, & ses cheveux blancs, vrai dans ses paroles, simple, paisible, qui jamais n'avoit eu part aux affaires seculieres. Il étoit né en Sicile, & originaire de Thrace (1). Dès qu'il fut élu, tous les Magistrats & les principaux Citoiens vinrent le saluer avec des acclamations de louanges. L'Armée, voiant que le Clergé & le Peuple étoient d'accord, & qu'ils avoient souscrit au Decret de son élection, se laissa flechir au bout de quelques jours, & y souscrivit aussi.

An de J.C.  
687.

Lettre de  
l'Empe-  
reur au  
Pape.

L'Empereur Justinien II. écrivit à Conon une Lettre dattée du 7. Fevrier 687. où il disoit en substance (2): „ Aiant appris que les Actes du „ VI. Concile étoient chez quelques uns de nos Officiers en cette ville de „ Constantinople, & ne croiant pas qu'autre que Nous les dût garder; „ Nous avons assemblé les Patriarches avec le Legat de votre Beatitude, le „ Senat, les Metropolitanains, & les Evêques qui se sont trouvez en cette „ Ville, les Officiers du Palais, de nos Gardes, & des Armes de differen- „ tes Provinces. Nous avons fait apporter en leur presence les Actes du „ Concile; & après qu'ils en ont oui la Lecture, nous les avons fait sceller „ pour les garder soigneusement, & empêcher qu'ils ne puissent être cor- „ rompus, ni alterez. De quoi nous avons crû devoir vous donner con- „ noissance. „ Durant le Pontificat de Conon, l'Empereur donna enco- „ re deux autres Lettres en faveur de l'Eglise Romaine (3). Par la premie- „ re, il remettoit la Capitation que paioient les Patrimoines des Brutiens, & de Lucanie: par la seconde, il ordonnoit la restitution des serfs de ces Pa- „ trimoines, & de ceux de Sicile que la Milice retenoit en gage.

Faute du  
Pape.

Conon étant simple, & peu expérimenté dans les affaires, se laissa persuader, par mauvais Conseils, & contre la coutume, malgré la repugnance du Clergé, d'établir, pour Recteur du Patrimoine de Sicile, Constantin, Diacre de l'Eglise de Syracuse, homme méchant & artificieux. Peu de tems après, il s'éleva une Sedition contre Constantin, à cause des procès, qu'il suscitoit à divers particuliers; & le Gouverneur de la Province le mit dans une étroite Prison. Selon Anastase (4), le Gouverneur poussa sa pointe, & maltraita Conon lui-même; parce que, dit cet Auteur, il paroïssoit qu'il n'avoit chargé de cet emploi le méchant Constantin, que pour semer la zizanie entre les Juges.

St. Kilien  
vient à  
Rome.

Du tems du même Pape, St. Kilien vint à Rome, & y reçut sa Mission pour prêcher l'Évangile aux Infidèles. Il quitta l'Évêché qu'il possédoit en Irlande, & il entreprit le voiage de Rome avec quelques-uns de ses Compagnons (5). Ils furent très-bien reçus du Pape Conon, qui, après avoir éprouvé le zele, la foi, & la Doctrine de Kilien, lui donna, de la part de St. Pierre, le pouvoir prochain d'instruire & de convertir les Infidèles. Il retour-  
na

(1) Anastas. & Platin. in Con.

(2) To. VI. Concil. p. 1121.

(3) Theoph. an. 17. St. Nizeph. Chr.

(4) Anastas. in Con.

(5) Acta SS. Ben. to. 2. p. 991.



na donc à Wirtzbourg, où il convertit & baptifa le Duc Gosbert; & après fa mort, il se vangea cruellement de la famille de son Profelyte; car, la vengeance est la principale nourriture d'une Ame dévote; & divers exemples nous apprennent que cette agreable Passion s'étend bien au de-là du Tombeau. Les Saints ne pardonnent pas facilement les injures qu'on leur a faites. Ils goutent mille douceurs à s'en venger.

Le Cardinal Baronius (6), sur une mauvaise Leçon d'une Lettre du Pape Nicolas I. nous a débité un grand mensonge. Il s'est imaginé que l'Empereur Justinien II. avoit abandonné la vraie foi, & qu'il avoit fait prévariquer les Legats du Pape Conon. Mais, au lieu de Conon, il faut lire *Constantin*, comme la remarqué judicieusement le P. François Pagi (7).

La Santé de Conon fut très-foible durant son Pontificat, & il ne tint le Siege qu'onze mois & trois jours. Il consacra 16. Evêques. Je ne fais où Platine (8) a pris que ce Pape avoit beaucoup de prudence & de penetration; car, il étoit plus considerable par la droiture de ses intentions, que par ses vertus. D'ailleurs, il étoit fort déplacé sur le St. Siege; & si l'on veut soutenir qu'il avoit de la prudence, il faudra convenir qu'il étoit dépourvû de celle qui est nécessaire pour gouverner l'Eglise. Il pouvoit être très-bon Prêtre, & très-mauvais Pape: de même que, dans les Troupes, certains Officiers, qui sont fort propres à être Capitaines, feroient une pauvre figure à la tête d'une Armée. Rien ne gâte plus un Esprit vaste, & ne le rétrécit davantage, que les Details (9). C'est une Maxime bien sage de n'élever jamais aux premieres Dignitez les Personnes dont la patience a languï dans les Emplois subalternes. Suivant ce Principe, on devoit regarder Conon comme un homme, qui, par une habitude des petites choses, étoit devenu incapable des plus grandes: car, pour ne pas perdre de vuë ma comparaison, n'est-on pas bien fondé à croire qu'un Officier, qui n'a pas les Qualitez d'un General à trente ans, ne les aura jamais? Que celui qui n'a pas ce coup d'œil, qui montre tout d'un coup un terrain de plusieurs lieus dans toutes ses situations differentes; cette Presence d'Esprit, qui fait que dans une Victoire, on se sert de tous ses avantages, & dans un echec, de toutes ses ressources, n'acquerra jamais ces talens? Il ne faut élever aux Emplois brillans, tel que le Pontificat, que ces hommes grands & sublimes, que le Ciel a partagé, non seulement d'un cœur, mais aussi d'un genie, heroïque: & il faut laisser dans les emplois subalternes ceux dont les talens le sont aussi. De ce nombre sont ces gens, qui ont vieilli dans un Monastere obscur. Ils ne réussissent tout au plus qu'à faire ce qu'ils ont fait toute leur vie, & il ne faut point commencer à les charger dans le tems qu'ils s'affoiblissent. Conon, se voiant sur le point de mourir, legua au Clergé toutes les richesses immenses que le Pape Benoit II. avoit laissées dans le Thresor Papal, & il fut enterré à St. Pierre (10).

An de J. C.  
686.

Faute de  
Baronius.

An de J. C.  
687.

Mort de  
Conon.  
Reflexion  
sur les  
grandes  
Dignitez.

SER-

(6) *Baronius, Annal. Eccl. ad an. 686. §. 4.*

(7) *Fr. Pagi, Gest. Rom. Pontif. in Con. §. 4.*

(8) *Platine, in Conon.*

*Tom. I.*

(9) *XXXVI. Lett. Perf.*

(10) *Anastas. in Conon.*



An de J. C.  
687.

JUSTINIEN II.  
LEONCE.  
TIBERE III.  
*Empereurs.*

S E R G I U S I.  
L X X X V I. P A P E.

THIERRY I.  
CLOVIS III.  
CHILDEBERT I.  
*Rois de France.*

Schisme  
dans l'E-  
glise.

Election  
de Sergius.  
Obscurité  
de l'Hi-  
stoire sur  
ce point.

Durant la dernière maladie de Conon, l'Archidiacre Paschal s'empara de l'Or que ce Pape avoit legué au Clergé & aux Monastères, & il écrivit à Jean, Exarque de Ravenne, lui promettant de lui donner cet Or, s'il le faisoit élire Pape. L'Exarque y consentit. Il envoya aussitôt à Rome des Officiers de sa part, pour gouverner la Ville, & élire Paschal, dès que Conon seroit mort. Mais, après la mort du Pape, le Peuple Romain se divisa. Une partie élut l'Archidiacre Paschal, une autre l'Archiprêtre Théodore; & ceux-ci furent les plus diligens à se saisir de la partie intérieure du Palais Patriarchal de Latran. Le Parti de Paschal s'empara de la partie extérieure, depuis l'Oratoire de St. Sylvestre, & la Basilique de Julie. Comme chacun s'opiniotroit à soutenir son Pape, les premiers Magistrats, la plus grande partie du Clergé, de la Milice, & du Peuple, conduits par quelques Evêques, se rendirent au Palais Imperial; & après avoir long-tems examiné les moyens de finir cette division, ils s'accorderent à choisir le Prêtre SERGIUS (1): & le tirant du milieu du Peuple, ils le menerent à l'Oratoire de St. Césaire Martyr, qui étoit dans le même Palais. De-là, ils le conduisirent avec des acclamations de louanges, qui étoient une espèce de Litanies, jusques au Palais Patriarchal de Latran; & quoique les Portes en fussent fermées & barricadées par dedans, le parti de Sergius étant le plus fort y entra. L'Archiprêtre Theodore se soumit aussitôt, s'il en faut croire Mr. Fleury (2), ou les Auteurs qu'il cite; & il vint saluer & baiser Sergius: mais, l'Archidiacre Paschal ne vouloit point céder, & ne vint le saluer que malgré lui. Le Cardinal Baronius (3), muni d'une Epitaphe qu'il dit avoir tirée des Monumens du Vatican, croit au contraire que Theodore, l'un des concurrens de Sergius, l'emporta si bien sur lui, qu'il ne pût jouir de l'Episcopat, qu'après la mort de Theodore. Il y eut par conséquent deux Papes à Rome (4). Sergius fut ensuite chassé de la Ville, & son exil dura sept ans; pendant lesquels un nommé Jean se saisit du Pontificat. Sergius trouva le moyen, par le crédit de ses Amis, de retourner à Rome. Mais, il ne put être introduit dans le Siege Pontifical, qu'après s'être fait consacrer une seconde fois; ce qui fait voir que sa consecration avoit été irrégulière. En effet, on avoue, que bien que l'Exarque trouvât l'élection de Sergius plus légitime que celle de Paschal, il ne la voulut confirmer qu'après que Sergius lui eut payé la même somme que Paschal lui avoit promise; & que, pour cet effet, il fallut engager les Couronnes.

(1) Greg. IX. *Epist.* 1. *Baron. an.* 603. §. 3.  
687. §. 3. *Not. in Martyr.* 1. Nov.

(2) Fleury, *Hist. Eccl. Liv.* XL. §. 39.

(3) Baronius, *Annal. Eccl. ad an.* 701. §. 8.

(4) *Tableau des Papes de Rome*, pag. 47.



mes qui pendoient depuis long-tems sur l'Autel de St. Pierre. Cette prodigieuse variété de sentimens sur le Pontificat de Sergius me jette dans un étrange embarras; & tous les efforts que j'ai faits pour m'en tirer ont été inutiles. D'un côté, il semble qu'on ne sauroit mieux prouver un fait, que par un monument; & de l'autre, le temoignage constant & uniforme de divers Auteurs ne doit pas être contredit à la légère.

Sergius étoit originaire d'Antioche, mais né à Palerme en Sicile, & fils de Tibere. Il vint à Rome sous le Pape Deodat II. & il entra dans le Clergé. Comme il avoit de l'inclination au Chant, il fut mis sous la conduite des plus habiles chantres, & ordonné Acolythe. Montant ensuite par degrez, il fut ordonné Prêtre du titre de Ste. Suzanne par le Pape Leon II. & il alloit soigneusement celebrer la Messe en divers cimetières. Enfin, sept ans après, il fut élu Pape. A peine fut-il affermi sur le St. Siege, qu'il se vangea de Paschal; & sous prétexte que cet Archidiacre faisoit métier d'enchantemens & d'autres superstitions, il le priva de sa charge, & l'enferma dans un Monastere, ou cinq après il mourut dans l'impenitence (5).

Saint (6) Vilfrid, qui avoit fait le voiage de Rome pour les raisons que j'ai alleguées, étant de retour en Angleterre, alla trouver Ecfrid, Roi de Northumbre, qui l'avoit chassé, & lui presenta humblement le Decret du St. Siege, fouscrit de tout le Concile de Rome avec les Bulles & les Seaux. Le Roi fit assembler les Grands & le Clergé, & fit lire ces Lettres en leur présence: mais, comme ils y trouverent des choses qui ne plaisoient pas, & qu'ils n'étoient pas trop persuadez que le St. Siege eut droit de se faire obéir, ils rejeterent ce Decret, & dirent qu'il avoit été obtenu par argent. Ainsi, Vilfrid fut condamné à neuf mois de Prison, par ordre du Roi, & par le Conseil des Evêques qui occupoient son Diocèse. On ne lui laissa que l'habit qu'il portoit, on chassa tous ses Domestiques, & on ne permit pas même à ses Amis de le voir. Il étoit dans une Prison très-obscur où les Gardes l'entendoient chanter les Pseaumes, & voioient une lumiere qui les épouvan-  
toit. Le Roi offrit de lui rendre une partie de son Evêché, s'il vouloit renoncer au Decret du Pape. Mais, s'étant livré au St. Siege, il repondit, qu'il perdrait plutôt la tête.

Le voiage que Cedowalla, Roi d'Ouesses, fit à Rome, illustre beaucoup, à mon avis, le Pontificat de Sergius (7). Il prit fantaisie à ce Prince d'être baptisé des mains du Pape, & proche des Tombeaux des Apôtres. Pour executer ce pieux dessein, il quitta le sceptre & vint à Rome, où il mourut quelques jours après son Baptême. Le Pape lui fit faire deux Epitaphes, l'une en vers Latins, & l'autre en Prose (8). Le 15. Concile de Toledé se tint la même année 588. (9). Les Evêques, qui le composerent, firent lire un grand Discours pour repondre aux plaintes du Pape Benoit II. touchant deux

An de J. C.  
687.

Naissance  
& Educa-  
tion de  
Sergius.

St. Vilfrid  
persecuté  
en Angle-  
terre.

An de J. C.  
688.

Le Roi  
Cedowalla  
vient à  
Rome.  
Concile de  
Toledé.

(5) Paul Diac. Hist. Lib. V. c. 37.

(6) Vita per eddi.

(7) Voyez Rapin Theyras, Hist. de Anglet. t. I.

(8) Bede, Hist. Lib. V. c. 7.

(9) To. VI. Concil. 1294. & alibi.



An de J.C.  
688.

deux Propositions avancées au Concile précédent: que la volonté à engendré la volonté; & qu'il y a trois substances en Jesus-Christ. Ils s'efforcèrent de justifier ces expressions par la raison & par l'autorité des Peres. Pour la première, ils déclarent qu'ils ont entendu la volonté essentielle, & non relativement, & que l'on dit en ce sens que le verbe est sage de sage. Pour la seconde Proposition, ils disent que Jesus-Christ est composé de la Divinité, de l'ame, & du corps, qui sont trois substances; quoiqu'on puisse aussi n'y en reconnoître que deux, prenant l'ame & le corps pour une seule substance de l'humanité. Ils concluent leur réponse en ces termes, parlant des Romains: „ Après cela, s'ils font d'un autre avis que les Peres, il ne „ faut plus disputer avec eux: mais, nous esperons que les amateurs de la ve- „ rité estimeront notre réponse, quoique les ignorans ne la goutent pas. „ St. Julien de Toledé, qui presidoit à ce Concile, écrivit une Apologie pour la Doctrine des Evêques d'Espagne; & l'ayant envoyée au Pape Sergius, avec les Actes de son Synode, elle fut approuvée, comme le temoigne Roderic, Archevêque de Toledé (10).

An de J.C.  
692.

Britouald,  
Archevê-  
que de  
Cantor-  
beri.

Quelques années après, Britouald, Abbé du Monastere de Rawlf, dans le Pais de Kent, fut élu Archevêque de Cantorbery, à la place du celebre Theodore, qui étoit mort, après avoir rendu des services incomparables au St. Siege en Angleterre (11). Il est dit qu'il fut ordonné Archevêque de Bretagne par le Pape Sergius (12); ce qui signifie apparemment, selon la conjecture de Mr. Fleury (13), qu'il reçut le *Pallium* de sa part. C'est le premier Anglois naturel, qui fut Archevêque de Cantorbery; il tint le Siege 37. ans.

Concile  
in Trullo.

Comme les deux derniers Conciles generaux n'avoient point fait de Canons, les Orientaux jugerent à propos d'y suppléer, onze ans après le sixieme Concile, c'est à dire l'an 692. Indiction 5 (14). Pour cet effet, l'Empereur Justinien convoqua un Concile où se trouverent 211. Evêques, dont les principaux étoient les quatre Patriarches, Paul de Constantinople, Pierre d'Alexandrie, Anastase de Jerusalem, & George d'Antioche. Basile de Gortyne en Crete joua un beau rolle dans cette Assemblée; car, bien qu'il y eut des Legats du St. Siege (15), il déclara, comme il avoit fait en soufcrivant au VI. Concile, qu'il tenoit la place de toute l'Eglise Romaine. Ce Concile s'assembla dans le Dôme du Palais nommé en Latin *Trullus*, dont le nom lui est demeuré. On le nomme aussi en Latin *Quini-Sexte*, en Grec *Penthecte*; comme qui diroit *cing-sixieme*, pour marquer qu'il n'est que le supplement des deux Conciles précédens. On y fit (16) plusieurs Decrets terriblement contraires à la Discipline, & plus encore à l'Ambition & à l'Autorité de Rome: c'est pourquoi les flateurs de la Cour Romaine appellent ce Concile, un Con-

(10) *Apud Baronium, Annal. Eccl. ad an. 688. §. 5.*

(11) *Bede, Hist. Lib. V. c. 9. Acta B. Ben. 10. 3. p. 526.*

(12) *Anastaf. in Serg.*

(13) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XL. §. 46.*

(14) *Tom. VI. Concil. p. 1124.*

(15) *Anastaf. in Serg.*

(16) *Heydegger, Hist. Papat. Etat. 3.*



Concile d'Erreur, & d'autres ont l'Impudence de dire que c'est un Concile supposé.

An de J. C.  
692.

On y voulut faire un Corps de Discipline, qui servit deormais à toute l'Eglise; & on le distribua en cent deux Canons. Premièrement, on protesta de conserver la Foi des Apôtres & des six Conciles generaux; condamnant nommément les Erreurs & les Personnes qu'ils ont condamnées. Ensuite, on declare les Canons que l'on pretend suivre: savoir les quatre-vingt-cinq attribuez aux Apôtres, mais on rejette les Constitutions attribuées à St. Clement, comme alterées par les Heretiques. On reçoit les Canons de Nicée, d'Ancyre, de Neocesaree, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, des Conciles Generaux de Constantinople, d'Ephese, de Calcedoine; ceux de Sardique, de Carthage, du Concile de Constantinople, sous Nectaire & Theophile d'Alexandrie. On approuve encore les Epîtres Canoniques de St. Denys & de St. Pierre tous deux d'Alexandrie, de St. Gregoire Taurin, de St. Athanase, de St. Basile, de St. Gregoire de Nazianze, de St. Amphiloque; & beaucoup d'autres.

Prelimi-  
naires de  
ce Conci-  
le.

Entrant dans le Detail, il commence par la pureté du Clergé, & dit :  
 „ Les Romains s'attachent à l'exactitude de la regle. Ceux qui dependent  
 „ du Siege de Constantinople ont plus de condescendance. Nous mêlons  
 „ l'une & l'autre, afin d'éviter l'excès: c'est pourquoi, ceux qui ont été  
 „ mariez deux fois jusques au quinziesme de Janvier de la dernière indiction  
 „ quatrième l'an 6199. (17) seront deposez: mais ceux, dont les mariages  
 „ ont été rompus avant ce tems, seront conservez dans leur rang, à la  
 „ charge de demeurer interdits de toute fonction. Pour l'avenir, nous re-  
 „ nouvellerons le Canon qui defend d'ordonner Evêque, Prêtre, Diacre,  
 „ ou en quelque rang du Clergé que ce soit, quiconque a été marié deux  
 „ fois ou a eu une Concubine avant son Baptême, ou qui aura épousé une  
 „ veuve, ou une femme repudiée, courtisane, une Esclave ou une Come-  
 „ dienne. Et comme dans les Canons des Apôtres, on ne trouve que les  
 „ Lecteurs & les Chantres à qui il soit permis de se marier après leur Ordi-  
 „ nation, nous le defendons deormais aux Sous-Diacres, aux Diacres, &  
 „ aux Prêtres, sous peine de deposition. Que si quelqu'un d'eux veut se  
 „ marier, qu'il le fasse avant que d'entrer dans ces trois Ordres. „

Mariage  
des Clercs.

„ Nous savons que dans l'Eglise Romaine, on tient pour regle, que  
 „ ceux, qui doivent être ordonnez Diacres ou Prêtres, promettent de ne  
 „ plus avoir de Commerce avec leurs Femmes: mais pour nous, suivant la  
 „ perfection de l'ancien Canon Apostolique, nous voulons que les mariages  
 „ des hommes qui sont dans les Ordres sacrez subsistent, sans les priver de  
 „ la Compagnie de leurs Femmes dans les tems convenables; en sorte que si  
 „ quelqu'un est jugé digne d'être ordonné Sou-Diacre, Diacre, ou Pré-  
 „ tre, il n'en sera point exclus, pour être engagé dans un Mariage legiti-  
 „ me

(17) Cette année, selon le Calcul des Grecs, revient à la 691. depuis la naissance de Jesus-Christ.



An de J. C.  
692.

„ me; & dans le tems de son Ordination, on ne lui fera point promettre  
 „ de s'abstenir de la Compagnie de sa femme, pour ne pas deshonnorer le  
 „ Mariage, que Dieu a institué & beni par sa presence. Nous savons auf-  
 „ si que les Peres du Concile de Carthage ont ordonné, que les Sou-Dia-  
 „ cres, les Diacres, & les Prêtres s'abstinssent de leurs femmes, selon les ter-  
 „ mes prescrits; afin que, suivant la tradition Apostolique, nous observions  
 „ le tems de chaque chose, principalement du Jeûne & de la Priere; car, il  
 „ faut que ceux qui approchent de l'autel gardent une parfaite continence,  
 „ dans le tems qu'ils touchent les choses saintes, afin que leurs prieres soient  
 „ exaucées. Ainsi, quiconque, au mepris des Canons des Apôtres, osera  
 „ priver un Prêtre, un Diacre, ou un Sou-Diacre du commerce legitime  
 „ avec sa femme, qu'il soit déposé. „ Cependant, les Peres du Concile *in*  
*Trullo* reconnoissent que les Evêques devoient s'abstenir entierement de leurs  
 „ femmes; car, ils parlent ainsi: „ Aiant appris qu'en Afrique & en d'autres  
 „ lieux les Evêques ne font point de difficulté d'habiter avec leurs fem-  
 „ mes, après leur ordination, au grand scandale des Peuples, nous leur de-  
 „ fendons d'en user ainsi à l'avenir, sous peine de deposition. „ Et ensuite,  
 „ ils ordonnent, que la femme de celui qui est promu à l'Episcopat, s'étant  
 „ separée de lui d'un commun consentement, après qu'il aura été ordonné, en-  
 „ trera dans un Monastere éloigné de l'habitation de l'Evêque, qui néanmoins  
 „ pourvoira à sa subsistance.

Canons  
sur la Con-  
tinen-  
ce.

Dans le 30. Canon, ils parlent ainsi des Prêtres qui étoient chez les Bar-  
 bares; c'est-à-dire apparemment en Italie & dans les autres Pais du Rit La-  
 tin: „ S'ils croient devoir s'élever au dessus du Canon des Apôtres, qui  
 „ defend de quitter sa femme sous pretexte de Religion; & faire plus qu'il  
 „ n'est ordonné, se separant de leurs femmes d'un commun consentement;  
 „ nous leur defendons de plus demeurer avec elles, en quelque maniere que  
 „ ce soit, pour nous montrer par-là que leur promesse est effective. Et  
 „ nous ne leur donnons cette permission, qu'à cause de la petitesse de leur  
 „ courage, & la legereté des mœurs étrangères. „ Mr. Fleury (18) a  
 „ très-bien compris la pensée du Concile, qui regardoit comme une imper-  
 „ fection, d'aspirer à la continence parfaite. Et je crois que tout homme rai-  
 „ sonnable doit être de cet avis: car, avouer qu'on n'a pas le don de continence,  
 „ ce n'est faire tort, ni à sa mémoire, ni à son honneur. La continence & l'in-  
 „ continence étant plutôt des qualitez du temperement que des qualitez mo-  
 „ rales, ce n'est point se donner un vice, que de confesser qu'on est incontinent,  
 „ & resolu à ne se servir que des remedes permis: une telle resolution joint en-  
 „ semble la chasteté & la continence, & il n'est pas plus honteux à un homme  
 „ d'avouer qu'il ne sauroit se passer de femmes, qu'à un Chrétien des premiers  
 „ siècles d'avouer qu'il n'avoit pas le don des Langues, ni le don de Prophe-  
 „ tie. Enfin, il est glorieux d'avoir la conscience si tendre, qu'elle ne per-  
 „ mette pas de satisfaire les besoins de la nature, par les voies que les Loix de  
 „ l'honneur défendent.

Reflexion  
sur la  
Co. tinen-  
ce.

Dans

(18) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XL. §. 50.*



Dans d'autres Canons, le Concile renouvelle les defenes faites au Clercs, de loger avec des femmes suspectes, & il étend cette defenfe aux Eunuques, même Laiques. Defenfe aux Clercs de tenir Cabaret, puisqu'il leur est même defendu d'y entrer. Defenfe aux Clercs & aux Moines d'affifter aux spectacles, soit des courses de chevaux, soit du Theatre. Les Clercs même, conviez aux nôces, doivent se lever quand les farceurs y entrent. Defenfe aux Clercs de porter, ni dans la ville, ni en voiage, un autre habit que celui qui convient à leur état. Les Clercs deposez pour leurs crimes, & reduits au rang des Laiques, s'ils ont subi cette peine volontairement, porteront les cheveux courts comme les Clercs; si c'est malgré eux, ils auront les cheveux longs comme les Laiques.

Pour la Jurisdiction des Evêques, on renouvelle le Canon, qui la maintient sur les Eglises de la Campagne, qu'ils gouvernent depuis trente-ans; & celui de Calcedoine qui donne au Siege de Constantinople les mêmes prerogatives qu'au Siege de Rome; avec le second rang, le troisieme à Alexandrie, le quatrieme à Antioche, & le cinquieme à Jerusalem. Les incursions des Musulmans avoient empêché plusieurs Evêques de prendre possession des Eglises pour lesquelles ils avoient été ordonnez, ni d'y faire leurs fonctions. Le Concile leur conserve leur rang & leur pouvoir pour ordonner des Clercs, & presider dans l'Eglise. Telle est l'origine des Evêques *in Partibus Infidelium*. Il y avoit aussi plusieurs Clercs que les incursions des Barbares avoient contraints à quitter leurs Eglises: mais, le Concile veut qu'ils y retournent, dès que les Hostilitez seront passées.

Il n'est pas permis de baptizer dans les Oratoires Domestiques, ni même d'y celebrer la Liturgie, sans le consentement de l'Evêque. On n'exigera rien de ceux à qui l'on donne la sainte communion. Le communiant ne recevra point l'Eucharistie dans un vase d'or, ou de quelqu'autre matiere; mais dans ses mains croisées l'une sur l'autre; parce qu'il n'y a point de matiere si précieuse que le corps de l'homme, qui est le Temple de Jesus-Christ. Aucun Laique ne se communiera lui-même en presence de l'Evêque, d'un Prêtre, ou d'un Diacre. On ne donnera point l'Eucharistie aux morts; car il est dit: *Prenez & mangez*: ce qu'un mort ne peut faire. En carême, on celebrera tous les jours la Messe des présanctifiés, excepté les Samedis, les Dimanches, & le jour de l'Annonciation. On celebrera toujours la Messe à jeûn, même le Jeudi Saint. Defenfe de distribuer une grappe de raisin avec l'Eucharistie, comme il se pratiquoit en quelques Eglises. On la benira separement, comme des prémices. Defenfe d'offrir à l'Autel du Miel & du Lait. On passera toute la semaine de Pâques en Fête & en Devotion, sans aucun spectacle public. Defenfe de s'absenter de l'Eglise pendant trois Dimanches, sans empêchement nécessaire, sous peine de Deposition pour les Clercs, & d'excommunication pour les Laiques. On doit jeûner le Samedi Saint jusques à Minuit; mais, il est defendu de jeûner les autres Samedis, même en Carême, suivant le Canon des Apôtres; & l'Eglise Romaine doit changer son usage contraire. Il est defendu de manger des œufs & du fromage les Dimanches & les Samedis du Carême, comme fai-

An de J.C.  
692.Regle-  
mens pour  
diverses  
Personnes.Jurisdic-  
tion des  
Evêques.Sacremens  
& Cere-  
monies.

soient



An de J. C.  
692.

foient les Armeniens, dont on condamne quelques autres usages, favoir de ne point mêler d'eau au vin de l'Eucharistie, de presenter aux Prêtres de la viande cuite dans les Eglises, & de n'admettre dans le Clergé que ceux qui étoient de race sacerdotale. Défense de manger du sang de quelque animal que ce soit, sous peine aux Clercs de deposition, aux Laiques d'excommunication. Défense de faire dans les Eglises les Fêtes nommées Agapes (19). Défense de tenir Cabaret dans l'enceinte des Eglises, ou d'y vendre des viandes ou d'autres Marchandises. Défense aux Maris d'avoir habitation avec leurs Femmes dans l'enceinte des Eglises, ou de profaner ces Saints lieux en quelqu'autre maniere. Ce Canon est fort méprisé, comme je le prouverois, si je voulois me donner la licence de révéler certaines Anecdotes. Défense de faire entrer une Bête dans une Eglise, si ce n'est en voiage, par une absoluë nécessité de mettre la Bête à couvert. Défense à aucun laïque d'entrer dans le sanctuaire, si ce n'est à l'Empereur pour faire son offrande. On chantera dans l'Eglise sans confusion, & sans forcer la nature pour crier; mais avec beaucoup d'attention, & de devotion; & on n'y chantera rien que de convenable. On n'ajoutera point au Trifagion, *crucifié pour nous*. Défense de gâter ou déchirer les Livres de l'Ecriture Sainte ou des Peres, de les vendre aux parfumeurs, ou les perdre en quelqu'autre maniere; s'ils ne sont imparfaits, ou déjà gâtés par les vers. Il est defendu de marquer la croix sur le pavé que l'on foule aux pieds; & il est ordonné de peindre Jesus-Christ sous sa forme humaine, comme plus convenable que celle d'un Agneau que les peintres lui donnoient auparavant. Jusqu'à ce tems-ci (20) ou à peu près, il n'y avoit encore dans les Eglises que la seule figure de la Croix, en deux pièces de bois traversées.

Decrets  
touchant  
les Moines,  
&c.

Quant aux Moines, quoique St. Basile ne permette de les recevoir qu'à dix-sept ans, ce Concile le permet dès l'âge de dix ans, sous pretexte que l'Eglise avance toujours en perfection; mais, faux pretexte. On ne permet d'être reclus qu'à ceux qui ont passé trois ans dans un Monastere; & on defend de souffrir dans les villes des vagabonds qui se disoient Hermites, & portoient de longs cheveux & des habits noirs. Aucun crime n'empêche d'être reçu dans les Monasteres, puisqu'ils sont faits pour les penitens. Défense de parer d'habits précieux, & de pierreries, les filles qui vont prendre l'habit de Religieuses, pour ne pas faire croire qu'elles quittent le Monde à regret. Défense de convertir à des usages profanes les Monasteres une fois consacrez par l'autorité de l'Evêque; ni de les donner à des seculiers, comme il s'étoit pratiqué.

(19) Comme les Païens faisoient des Banquets en différentes rencontres, les Chrétiens jugerent à propos de les imiter en ce point. Les Agapes furent cette imitation; & les Chrétiens faisoient ces sortes de festins, le jour du baptême, l'anniversaire du même jour, à leurs Nôces, aux funerailles, & le jour de la mort des Martyrs. On avoit pour ces repas des coupes de verre peint, sur les quelles on voioit des figures & des

Quant  
mots qui contenoient des acclamations convenables à la circonstance. On y faisoit des presens aux convives, & on y buvoit à l'honneur de Jesus-Christ & des Saints. BUONARRUOTI, *Osservazioni sopra alcuni frammenti di Vasi Antichi di Vetro*; &c. Florence, in fol. 1716.

(20) *Histoire des Ceremonies & des Superstitions qui se sont introduites dans l'Eglise*, pag. 87. Edit. d'Amsterdam 1717.



Quant au Mariage, il est defendu au Pere & au Fils d'épouser la Mere & la Fille ou les deux Sœurs; ou à deux Freres, d'épouser les deux Sœurs; au Parain d'épouser la Mere de l'Enfant: d'épouser la fiancée d'un autre: aux Catholiques d'épouser les Heretiques. Ceux, qui assemblent & nourrissent des femmes debauchées, seront deposez s'ils sont Clercs; excommuniez s'ils sont Laiques. Defense sous peine d'excommunication de faire des peintures deshonnêtes. Defense sous la même peine de friser ses cheveux avec artifice. Defense de se baigner avec des femmes. Defense même aux Laiques de jouer aux dez. Les farces, les danfes sur les Theatres, les combats contre les Bêtes, sont défendus. Ceux, qui contrefont les possédez, seront chargez de travaux rudes, comme s'ils l'étoient effectivement.

On condamne à six ans de penitence les devins, & ceux qui les consultent; les meneurs d'Ours, les diseurs de bonne aventure, & ces fortes de charlatans. On condamne aussi plusieurs autres superstitions restées du Paganisme, comme d'invoquer Bacchus pendant la vendange. Les danfes publiques des femmes, les deguisemens d'hommes en femmes, ou de femmes en hommes, l'usage des masques Comiques, Satyriques, ou Tragiques. On defend aussi d'allumer aux nouvelles Lunes des feux devant les boutiques ou les Maisons, & de sauter dessus: de donner des gateaux à Noël, sous pretexte des couches de la B. H. Vierge, qui, selon les Peres du Concile, n'a point été en couche: de lire dans l'Eglise les fausses Histoires des Martyrs, composées pour les deshonnorer par les ennemis de la verité. On doit au contraire les mettre au feu. C'est, selon moi, le meilleur usage que l'on puisse faire de la plûpart des Auteurs qui ont écrit les Vies de Saints.

Les Heretiques, dont le Baptême est jugé bon, sont reçus en faisant leur abjuration par écrit; & on leur donne le sceau du St. Esprit avec l'onction du St. Chrême au front, aux yeux, au nez, à la bouche, & aux oreilles. Ceux, dont le baptême n'est pas jugé valable, sont traités comme les Payens: on les fait cathecumenes, & on les baptize ensuite. Et pour faire cette distinction, on suit les regles données par St. Basile à Amphiloque. On les suit aussi touchant la dispensation de la penitence, pour la proportionner à la qualité du Peché & aux forces du Penitent. Tels sont les Canons du Concile *in Trullo*. L'Empereur Justinien y souscrivit le premier, par le Droit incontestable de sa Couronne. On laissa ensuite la place du Pape; mais, on ne voit point la souscription des Legats, & pourtant Anastase (21) dit que, s'étant laissez surprendre, ils y souscrivirent.

L'Empereur (22) Justinien voulut obliger le Pape Sergius à souscrire lui-même à ce Concile. Il lui envoya un Exemplaire en six Tomes, souscrit de sa main, des trois Patriarches, d'Alexandrie, de Constantinople, & d'Antioche, & des autres Prelats, afin que le Pape souscrivit à la premiere place. Mais, le Pape ne voulut, ni recevoir ces Tomes, ni les ouvrir pour les lire; persuadé que ce Concile étoit nul, ou voulant du moins le persuader aux

An de J.C.  
692.Sur le Ma-  
riage & les  
Parures.Canons  
pour la  
Morale.Sur le Bap-  
tême des  
Hereti-  
ques.Le Pape  
rejette ce  
Concile.(21) *Anastas. in Serg.*  
Tome I.(22) *Paul Diac. Lib. VI. Hist. c. II.*



An de J. C.  
694.

L'Armée  
protege le  
Pape con-  
tre la vio-  
lence  
qu'on veut  
lui faire.

autres. L'Empereur, pour temoigner au Pape sa juste indignation, envoya à Rome un Magistrien nommé Sergius, qui emmena à Constantinople Jean, Evêque de Porto, & Boniface Conseiller du St. Siege. Ensuite, il envoya Zacharie (23) son Protospataire, ou son premier Ecuyer, avec un ordre pour enlever le Pape. Mais, la Milice de Ravenne, de la Duché de Pentapole, & des Quartiers voisins, entreprit d'empêcher cette violence. Zacharie, les voiant venir à Rome de tous côtez, en fut épouvanté, & pria le Pape de faire fermer & garder les Portes. Il se refugia tout tremblant jusques dans la chambre du Pape, le priant avec larmes d'avoir pitié de lui, & de lui sauver la vie. Cependant, l'Armée de Ravenne entra par la Porte de St. Pierre, & vint jusques au Palais de Latran, demandant avec empressement à voir le Pape; car, le bruit couroit qu'on l'avoit enlevé la nuit. Comme ils trouverent toutes les Portes fermées, ils menacerent de les rompre, si on n'ouvroit promptement. Alors, Zacharie se croiant perdu se cacha sous le lit du Pape, tellement hors de lui, qu'il n'avoit plus de raison. Le Pape le rassura, & lui dit de ne rien craindre: puis, il sortit hors de la Basilique du Pape Theodore, & aiant fait ouvrir les Portes, il se mit dans le Siege nommé Sous les Apôtres, pour se montrer à tout le Monde. Il reçut avec honneur les Soldats & le Peuple, qui étoient venus en foule pour le voir, & appaisa leurs esprits par la douceur de ses paroles. Mais, ils ne voulurent point se retirer, ni cesser de garder le Palais Patriarchal, jusques à ce qu'ils eussent chassé honteusement de Rome le Protospataire Zacharie. C'est ainsi qu'Anastase raconte ce fait.

An de J. C.  
696.

Conver-  
sion des  
Frisons.

On travailloit alors à la conversion des Frisons, sous la Protection de Pepin l'ancien, Maire du Palais (24). St. Willebrod étant l'Apôtre le plus zélé de cette Nation, Pepin l'envoya à Rome (25), pour recevoir du Pape Sergius la benediction Apostolique, & apporter des Reliques, pour mettre dans les Eglises qu'il fonderoit, à la place des Temples des Idoles. A son retour, il continua à prêcher l'Evangile aux Frisons, sujets des François: & quelque tems après, il retourna à Rome avec des presens & des Lettres de Pepin, qui prioit le Pape de l'ordonner Evêque pour ce Peuple (26). Le Pape Sergius le consacra Archevêque des Frisons, dans l'Eglise de Sainte Cecile, le jour de la Fête de cette Sainte le 22. Novembre, l'an 696. Il lui donna le *Pallium*, & le nom de Clement, au lieu de son nom barbare de Willebrod. Le Pape le renvoya aussi-tôt à son Peuple, & il ne demeura que quatorze jours à Rome, & Pepin l'établit dans la Ville d'Utrecht.

An de J. C.  
698.

Quelques  
actions at-  
tribuées à  
Sergius.

Nos Auteurs conviennent que le Pape Sergius fut le premier qui fit chanter au Canon de la Messe ces paroles: *Da nobis Pacem*, la troisieme fois qu'on chantoit *Agnus Dei qui tollis peccata Mundi miserere nobis*: Agneau de Dieu

(23) Voyez Paul Diacre, *Hist. Lib. VI.*

(24) Bede, *Hist. Lib. V. c. 12.*

(25) On raporte ce premier Voiage à l'an

692.

(26) *Vita Sti. Will. per Alcuin. c. 7. to. 3. Act. B. Anastase, in Sergio.*



Dieu qui otez les Pechés du Monde, aiez pitié de nous. Le Cardinal Bona (27) avoue qu'il ne se souvient pas d'avoir lû quel Pape fit le premier chanter le *Da nobis pacem*. Cependant, Anastase le dit en termes bien formels; & la plupart de nos Ecrivains l'ont suivi. „ Ce qui ne doit (28) pas être „ trouvé étrange; parce que le Canon de la Messe est composé de plu- „ sieurs pièces, qui y ont été mises par divers Papes de tems en tems. „ Le P. François Pagi (29) nous avertit que Molanus & Baronius se font trompez, lorsqu'ils ont débité que le Pape Sergius avoit établi St. Hubert Evêque de Liege; & le même Historien, fondé sur de bonnes (30) autorités, rejette la Lettre que Guillaume de Malmesbury (31) attribue à Sergius, par laquelle ce Pape auroit prié l'Abbé Geoffroi d'envoyer le venerable Bede à Rome, où l'on avoit besoin de cet habile homme pour quelques affaires delicates.

Si l'on ne peut pas prononcer décisivement sur ces faits, on ne risquera pas de se tromper, en rejetant comme une Fable très-mal imaginée ce que l'on trouve dans les Actes (32) de St. Aldhelme, Abbé de Malmesbury en Angleterre. Cette Legende nous assure, que le Pape Sergius étant accusé d'avoir eu un Enfant par un coup de bonne fortune, & St. Aldhelme étant alors à Rome, demanda à cet Enfant que l'on presenta pour être baptisé, si le Pape étoit son Pere? *Non*, repondit-il. *Je ne suis point le fruit de ses Oeuvres; & c'est à tort que le Peuple le charge de cette Calomnie.* Assurément, ce Miracle est des plus extraordinaires. Ce que j'y trouverois de plus merveilleux ne seroit pas d'entendre parler un Enfant né depuis peu de jours: ce seroit de voir ce même Enfant affirmer avec tant de confiance que le Pape n'étoit pas son Pere.

Le Cardinal Baronius dit, que Vitiza refusa de donner au Pape (33) le Tribut que les Rois d'Espagne avoient accoutumé de lui paier, parce qu'ils tenoient leur Royaume du St. Siege; & qu'il défendit sous peine de mort de porter de l'argent à Rome, & d'obéir au souverain Pontife. Le même Cardinal ajoute, que l'Espagne étoit un fief du St. Siege: mais, les Rois n'en demeurent pas d'accord; & ils ont raison. On dit même qu'ils ont pris en si mauvaise part la licence du Cardinal Baronius, qu'ils ont regardé de très-mauvais œil les *Annales Ecclesiastiques* de cet illustre Auteur.

Enfin, l'Histoire nous apprend (34) que le Pape Sergius ramena à l'unité de l'Eglise l'Archevêque d'Aquilée & ses Suffragans, qui avoient tenu un Concile, où ils faisoient difficulté de recevoir le cinquième Concile general

An de J. C.  
698.

Miracle  
ridicule.

An de J. C.  
700.

Vitiza se  
soustrait  
avec son  
Royaume  
à l'obéis-  
sance du  
St. Siege.

Mort de  
Sergius,  
&c.

(27) Bona, *Rev. Liturgic. Lib. 2 c. 16. n. 5.*

(28) Le Sueur, *Hist. de l'Eglise & de l'Emp. ad an. 699.*

(29) Pagi, *Gest. Rom. Pontif. in Sergio. §. 21.*

(30) Baronius, *Mabilion, Henschenius.*

(31) *Malmesburienfis, Lib. 1. de Reg. Angl. cap. 3.*

(32) *Apud Surium. 25. Mai.*

(33) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 701. §. 11. Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 700. L'Abbé de Bellegarde, Hist. gen. d'Espagne, to. 1.*

(34) *Paul Diac. Hist. lib. VI. c. 14. Anastas. in Serg.*



An de J.C.  
701.

Epitaphe  
de Sergius.

neral. Il repara & orna plusieurs Eglises; & fit faire entr'autres un grand encensoir d'or avec ses colonnes & son couvercle, où l'on bruloit des parfums les jours de Fêtes pendant la Messe. Il fit transférer le corps du Pape St. Leon, du fond de la Salle secrete de l'Eglise de St. Pierre, où il étoit caché, & lui fit un Tombeau dans un lieu public de la même Eglise qu'il orna. Il institua des Processions qui devoient sortir de St. Adrien, pour aller à Ste. Marie, en quatre Fêtes, savoir l'Annonciation, la Nativité de la Ste. Vierge, sa *Dormition*, c'est à dire sa Mort, la Fête de St. Simeon, que nous appellons la Purification de la Vierge. On voit par-là l'Antiquité de ces Fêtes. Ce Pape ordonna pour divers lieux 97. Evêques, entr'autres Damien, Archevêque de Ravenne. En deux Ordinations au mois de Mars, il fit dix-huit Prêtres & quatre Diacres. Il fut enterré à St. Pierre le 28. de Septembre 701. Voici son Epitaphe (35):

*Limina quisquis adis Petri metuenda Beati  
Cerne pii Sergii excubiasque Petri.  
Culmen Apostolicæ sedis, is jure Paterno  
Electus tenuit, ut Theodorus obit.  
Pellitur urbe Pater, pervadit sacra Joannes  
Romuleosque Greges dissipat ipse Lupus.  
Exul erat Patriâ septem volventibus annis:  
Pos Populi multis Urbe rediit precibus  
Suscipitur Papa, sacratur, sede recepta  
Gaudet, amat Pastor agmina cuncta simul.  
Hic invasores sanctorum falce subegit  
Romane Ecclesie, judiciisque Patrum.*

On voit par cette Epitaphe, que l'Histoire de Sergius est très-imparfaite, & fort obscure.

## I D E E

## DES AFFAIRES POLITIQUES DURANT LE VII. SIECLE.

Etat des  
Affaires en  
general.

**N**ous avons vû des choses bien facheuses dans les Siecles précédens; mais le VII. est encore plus rempli de diverses Revolutions, tant dans les Affaires Politiques, que dans celles de l'Eglise. Il y eut en Orient des cruautés horribles, des trahisons infames, & des guerres très-sanglantes. On y voit sur-tout un Deluge effroyable de Sarrazins qui inonderent presque tout l'Empire Romain; & lui enleverent ce qu'il possédoit en Asie & en Afrique, & une partie de ce qu'il avoit en Europe. D'ailleurs, on peut compter pour le plus grand mal de ce Siècle la Multiplication des Ceremonies & des Moines.

Phocas est  
puni.

L'infame Phocas, aiant usurpé l'autorité souveraine par la plus lâche de toutes les trahisons, se livroit à toutes sortes de Crimes, & faisoit mourir cruel-

(35) *Apud Baronium, Annal. Eccl. ad an. 701. §. 8.*



cruellement les Grands de l'Empire, tandisque les Perfes ravageoient ses frontieres. Dieu, qui avoit donné ce Roi en sa colere, l'ôta en sa fureur. Les affaires étoient en si mauvais (36) état sous son regne, que l'on disoit communement que les Perfes attaquoient l'Empire au dehors, & que Phocas le ruinoit au dedans. On se lassâ de ce Monstre. Deux Freres, tous deux Gouverneurs d'Afrique, Heraclius & Gregoire, touchez de quelque reconnoissance de la grace que l'Empereur Maurice leur avoit faite en leur donnant ce Gouvernement, convinrent ensemble d'envoyer chacun un de leurs fils à Constantinople, & que celui qui y arriveroit le premier posséderoit la Souveraine Puissance, s'il pouvoit s'en rendre Maître. Heraclius fils d'Heraclius, partit par Mer avec une flotte; & Nicetas, fils de Gregoire, par terre avec des Troupes. Heraclius, aiant eu le vent & la fortune aussi favorables qu'il les pouvoit souhaiter, arriva le premier. Un certain Photius, que le Tyran avoit outragé en attendant à la fidelité de sa femme, entra dans le Palais avec une Troupe de Soldats, se saisit de Phocas, lui ôta ses habits Imperiaux, lui lia les mains derriere le dos, le mit dans un batteau & le mena à Heraclius. Quand il le vit, il lui dit: *C'est donc ainsi, miserable, que tu as gouverné l'Empire?* Phocas, qui n'avoit plus rien à menager, lui repondit dans son desespoir: *Et vous qui parlez, le gouvernerez-vous mieux?* A l'heure même, il lui fit trancher la tête dans le Batteau. On lui coupa ensuite la main droite, & les parties naturelles, & on les mit au haut de deux lances. Le Corps fut trainé au marché du bœuf, & brulé, l'an 610.

Heraclius étant ainsi devenu Maître de l'Empire, & ne sachant par quels moiens résister aux Perfes, qui avoient violé le Droit des Gens en la Personne de ses Ambassadeurs, & recommencé la Guerre, il s'allia avec les Musulmans, qui lui donnerent du secours contre ses Ennemis. Il remporta sur les Perfes une grande Victoire, & recouvra la Croix l'an 629. Il devint Monothelite, l'an 630. & il fut chassé de l'Egypte & de la Syrie par les Sarrazins, à qui il avoit refusé leurs soldes, & qu'il avoit traitez de chiens, l'an 635. Il fut attaqué d'une Hydropisie, qu'il jugea lui-même incurable. Toutes les fois qu'il faisoit de l'eau, il étoit obligé de mettre une planche sur son ventre, pour empêcher qu'elle ne lui montât au Visage; ce qui étoit considéré (37) comme un chatiment visible de l'impiété du Mariage qu'il avoit contracté avec sa nièce. Il ordonna par son Testament que ses deux fils Constantin & Heraclius partageroient également l'Empire. Il mourut âgé 66. ans, après avoir regné 30. ans, 4. mois, & six jours. Les Etrangers le regarderent, pour ses grandes actions, comme un autre Hercule, & c'est pour cette raison qu'il est nommé Arkol par les Perfes, & Harkel par les Arabes. Il eut le malheur de se rendre odieux au Clergé.

Hercule Constantin fils d'Heraclius succeda à son Pere. Dès qu'il fut parvenu à l'Empire, Philagre son Thresorier lui donna avis qu'Heraclius son Pere avoit deposé, durant sa maladie, une grande somme d'argent entre les mains

Heraclius.  
Ses Ex-  
ploits, & sa  
Mort.

Hercule  
Constantin.

(36) Nicephore, *Hist. d'Heraclius*, chap. 1.

(37) Nicephore, *Hist. d'Heracl.* ch. 7.



An de J.C.  
701.

mains du Patriarche Pyrrus, pour la donner à l'Imperatrice Martine, afin qu'elle ne manquât de rien, au cas qu'elle fut chassée du Palais. Constantin manda le Patriarche pour savoir de lui si c'étoit la verité. Philagre l'ayant convaincu qu'il avoit l'argent, il l'avoua, & le rendit contre son inclination. Constantin languissant de maladie, & demeurant dans le Palais qu'il avoit fait bâtir à Calcedoine, pour éviter le mauvais air, Philagre, qui le vit proche de sa fin, apprehenda d'être maltraité après sa mort, par l'Imperatrice Martine, & par son frere Heraclius; & pour cela, il lui conseilla de prier les gens de Guerre de prendre ses Enfants sous leur protection, & de ne pas souffrir qu'ils fussent privez de l'Empire. Constantin charmé de cet avis donna sa Lettre à Valentin, Ecuyer de Philagre, avec une somme considerable pour engager les Soldats à s'opposer après sa mort aux entreprises de l'Imperatrice, & de ses Enfants. Il mourut après avoir regné 28. ans avec son Pere, & ne lui survécut, selon le Patriarche Nicephore, que 103. jours. On croit communement que l'Imperatrice Martine l'empoisonna, l'an 641.

Heracleo-  
nas puni  
par le Se-  
nat.

Heracleonas, ayant été placé sur le Thrône par Martine sa Mere, auroit joui paisiblement de cet honneur, si l'on n'eut découvert le crime qui l'avoit élevé à la Dignité Imperiale. Alors le Senat ordonna que l'on se feroit de Martine & de son fils; & il les fit releguer en Cappadoce, après qu'on eut coupé la Langue à l'Imperatrice, & le nez au jeune Heracleonas, sous le regne duquel les Sarrazins prirent Cesarée, où ils firent perir sept mille Chrétiens.

Vices de  
Constant  
II.

Constant II. occupa ensuite le Thrône d'Orient. Il fut d'un naturel si amoureux, que, pour se satisfaire, il faisoit violence aux plus illustres Dames de l'Empire. Il fut defeat en Bataille Navale par Muhavias Sarrazin; & s'étant rendu très odieux au Peuple de Constantinople, il eut dessein de transférer le Siege de sa Domination en Occident. Il passa en Italie où il reçut un grand echee de la part de Grimoald, Roi des Lombards. Il épui- sa diverses Provinces par les Impôts dont il surchargea les Peuples. Et comme une pareille conduite ne manque jamais de lasser la patience des Sujets, & de les soulever contre le Tyran, André Troilus tua ce Prince à Syracuse l'an 668. Il étoit cruel; & il avoit beaucoup d'autres vices.

Constan-  
tin II.  
Prince  
cruel.

Constantin II. dit *Pogonat*, ou le Barbu, succeda à son Pere. Il ne fut pas plutôt sur le Thrône, qu'un certain Mizius voulut usurper l'autorité souveraine. Mais, il ne jouit pas long-tems du titre que les Troupes de Sicile lui avoient deféré, & son Ambition lui couta la vie. Durant son regne, les Sarrazins porterent leurs Armes en Sicile; se rendirent Maîtres de Syracuse; firent jusqu'à quatre-vingt mille Prisonniers; pillerent la Lycie & la Cilicie deux ans après; passerent en Thrace avec une Flotte & investirent Constantinople. Ils furent defeats & contraints de se retirer; & un Ingenieur nommé Callinique brûla leur flotte au moien du *Feu Gregeois*. Ils acheterent, par des Tributs extraordinaires, la Paix qu'ils demanderent à Constantin. Les Bulgares firent des Courses dans toute la Thrace, & contrain-



traignirent ce Prince de leur accorder la Mysie. Le Pape Leon II. lui a donné de grandes louanges, parce qu'il étoit Orthodoxe: mais, du reste, il étoit trop cruel; car, pour regner seul, il fit mourir Tibere & Heraclius ses freres. Il mourut lui-même l'an 685. aiant regné 17. ans.

Justinien II. appellé *Rhinomete*, fils de Constantin Pogonat & d'Anastasic, n'avoit que seize ans, lorsqu'il fut couronné. Après avoir fait la Paix avec les Sarrazins, il rompit l'Alliance que son Pere avoit faite avec les Bulgares l'an 687. mais, aiant été vaincu, il eut peine à se sauver à Byzance. Il donna les principales (38) charges de Constantinople à des hommes cruels & impitoiables. Il prit pour Thresorier un Eunuque, natif de Perse, nommé Etienne, qui traitoit avec beaucoup de rigueur ceux qui avoient le malheur de tomber entre ses mains, & qui fut si insolent que de menacer l'Imperatrice du chatiment dont on punit les Enfans dans les Ecoles. Il donna l'Intendance de ses finances à Theodose, qui avoit été autrefois Moine d'un Monastere de Thrace, & qui exerçoit de grandes cruautez contre ses sujets, en les suspendant en l'air avec des cordes, & en les étouffant avec la fumée d'un feu de paille: proscrivant les plus qualifiez, & les faisant mourir par les supplices les plus horribles. Il tint trois ans durant dans une étroite Prison le Patrice Leonce, natif d'Isaurie, qui avoit autrefois commandé l'Armée d'Orient. Il fit une grande faute en le mettant en Liberté; & il en fit une plus lourde encore, en lui donnant le Gouvernement de la Grece, & l'obligeant à partir le jour même de Constantinople. Quelques-uns de ses Amis le vinrent trouver sur le minuit, pour le conduire par honneur, & entr'autres Paul, Moine du Monastere de Callistrate, & Gregoire, Cappadocien de Nation, Superieur du Monastere de Flore. Leonce leur dit: *C'est en vain que vous m'avez autrefois predit l'Empire; car, quand je serai parti, je perirai miserablement.* Ils lui conseillerent de ne point partir, en l'assurant qu'il posséderoit l'autorité Souveraine, à moins que par sa lacheté il ne voulut s'en rendre indigne. Persuadé par leurs Discours, il fit prendre les Armes à quelques Esclaves, monta durant la nuit au Prétoire, & fit dire au Prefet, que l'Empereur y vouloit entrer. Le Prefet en aiant ouvert à l'heure même toutes les Portes, il commanda de lui lier les pieds & les mains. Il mit ensuite les Prisonniers en Liberté, & leur aiant donné des Armes, il les mena au Marché, & fit publier que les Chrétiens s'assemblassent dans l'Eglise de Ste. Sophie. Le Peuple étant accouru en foule vers le Baptistere, Leonce alla avec les deux Moines dont j'ai parlé & quelques autres de ses Amis trouver le Patriarche Callinique, & l'obligea d'aller à l'Eglise, & d'y dire à haute voix: *Voici le jour que le Seigneur à fait.* Le Peuple, qui adore toujours le Soleil Levant, & qui admire la temerité, courut à l'Hyppodrome, en chargeant Justinien d'injures: & dès que le jour parût, il le traina devant Leonce demandant avec de grands cris, qu'il fut executé à mort. Leonce lui sauva la vie, en consideration de l'Amitié dont il avoit été uni avec son Pere Constantin: &

An de J. C.  
701.

Justinien  
II. fait di-  
verses fau-  
tes.

On predit  
l'Empire à  
Leonce.

par

(38) *Nicephore, Hist. ch. 4.*



An de J.C.  
701.

Exploits  
de Leon-  
ce.

Apsimare  
punit  
Leonce.

Dagobert  
I. ses ver-  
tus & ses  
vices.

par une grace singuliere, il se contenta de lui faire couper la langue & le nez, & de le releguer à Cherfonefe, après dix ans de regne.

Les (39) Sarrazins aiant pris en ce tems-là la Ville de Carthage en Afrique, Leonce arma tous ses Vaisseaux, & les envoya contr'eux sous la conduite de Jean homme élevé à la Dignité de Patrice, & d'une profonde experience. Jean n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il mit les Sarrazins en deroute, reprit Carthage & les autres Villes, y établit des Garnisons, & passa l'hyver dans le Pais. Dès que le Prince des Sarrazins en eut la nouvelle, il équipa une plus puissante flotte que la premiere, avec laquelle il chassa les Romains & reconquit l'Afrique. Comme Jean retournoit, & qu'il avoit relaché dans l'Isle de Candie, les Capitaines & les Soldats se souleverent contre lui; & voiant que la crainte le retenoit, & qu'il n'osoit se presenter devant Leonce, ils le deposerent, & mirent en sa place Apsimare, qui commandoit alors aux Curocitaires de la Region des Cybyreotes: & ils le nommerent Tibere. La maladie contagieuse se répandit en même tems à Constantinople, & y enleva en quatre mois un grand nombre de Personnes. Apsimare étant arrivé avec la Flotte, & s'étant arrêté à un endroit nommé Sicas, il combattit quelque tems; puis, aiant corrompu ceux qui gardoient la Muraille de Blaquernes, il entra dans la Ville, & l'abandonna au pillage. S'étant saisi de Leonce dans la troisieme année de son regne, il lui coupa le nez, & l'enferma dans le Monastere de Delmate, pour y vivre en simple particulier. Nous verrons les suites de cette Revolution sur la fin du VIII. Siècle. Il faut à present parler des Affaires de notre Monarchie.

Après la mort de Clotaire II. Dagobert I. regna sur les François. A l'age de 15. ou 16. ans, il avoit commencé à regner dans une partie de l'Austrasie; & l'Histoire voulant nous apprendre, que les flateurs corrompent les Princes, & qu'un Ami sage & fidele est un thresor d'un prix inestimable observe que Dagobert suivit les sages Conseils de Pepin, d'Arnoul, & de Cunibert, Evêque de Cologne. Sa vie fut un modele de sagesse, de continence; & le Ciel le combla de tant de prosperitez, qu'il surpassa tous les Rois ses Predecesseurs, en grandeur & en reputation. Mais, s'étant défait de ses sages Conseillers, il se laissoit emporter, dit Mezeray, à la fougue de sa Jeunesse, aux Debauches des Femmes, au Luxe que la vanité de ce sexe inspire, & à la violence de l'autorité trop absoluë: Defaut trop commun dans nos Monarques. Il avoit deux femmes en même aems; & de plus, il prit autant de Concubines qu'en peut desirer le gout du changement, qui est infini. Il étoit naturel qu'un Prince, à la fleur de son age, eut le cœur tendre pour le beau Sexe: mais, n'est-il pas tout à fait étrange qu'à cet age, il fut d'une avarice que rien n'étoit capable d'affouvir. D'ailleurs, comme le Bigotisme & la plus affreuse Debauche sympatissent fort bien, ce Monarque avoit une extrême Devotion pour St. Denys, à l'honneur duquel il fonda une Eglise & une magnifique Abbaye. Il triompha de ses ennemis; il assujetit les Gascons; & il retablit la tranquillité tant au dehors, qu'au dedans du Royau-



Royaume ; mais, il ne jouit pas long-tems de la douceur de ce repos ; car, la seconde année, il fut atteint d'une Dysenterie, & il mourut à l'âge de 38 ans, selon l'opinion la plus commune. „ Les grandes Donations (40), qu'il fit „ aux plus celebres Eglises de France, lui ont merité des Eloges nompareils „ des Ecclesiastiques de ce tems-là. Ils lui attribuent toutes les qualitez du „ plus accompli & du plus vertueux Prince, dans la Paix & dans la Guerre, „ qui jusques-là eut regné sur les François. Il étoit redevable, de tout ce qu'il „ avoit de meilleur, à la bonne éducation que son Pere lui avoit fait don- „ ner, & aux Conseils des sages Ministres qu'il eut auprès de lui . . . . . „ (Gens) d'une Moderation, & d'une Probité, telles qu'il les faut pour ren- „ dre un Prince glorieux, & son regne doux & agréable à ses sujets. „

An de J. C.  
701.

La Minorité de Clovis II. Successeur de Dagobert ouvrit le chemin à l'ambition des Grands, & jetta les fondemens de l'odieuse Puissance des Maires du Palais. Ces gens-là, profitant la foiblesse du Jeune Prince, allumerent le feu aux quatre coins du Royaume : & quand Clovis fut en âge, il n'eut ni assez de force, ni assez de vertu, pour les reprimer. Les Auteurs de ce tems-là l'accusent de s'être abandonné aux debauches de la Langue & des Femmes, & font un grand bruit de ce qu'il détacha un bras du corps de St. Denys, pour le mettre dans son Oratoire. Ils disent qu'il tomba aussi-tôt en demence, comme s'il eut été frapé du Ciel ; & ils attribuent à cet attentat, qui tout au plus ne fut qu'une pieté indiscrete, tous les maux qui affligerent la France durant son regne, & durant celui de ses Successeurs. A l'âge de 23. ou 24. ans, il avoit le cerveau ébranlé par de frequentes convulsions, & il mourut de cette maladie l'an 660.

Maires du  
Palais sous  
Clovis II.

L'Etat fut gouverné par le Maire Ebroïn, que l'on regarda pendant quelques années comme un homme de Bien, parce qu'il étoit allié à de Saints Personnages, & qu'il avoit fondé quelques Eglises. Tout se faisoit au nom de la Reine Batilde, qui gouvernoit, durant la Minorité de Clotaire III. avec autant de bonté, de prudence, & de justice, qu'eut pû faire un sage Roi. Mais, comme elle donnoit trop de credit aux Evêques, les Grands la detronerent, sans doute par l'artifice du Maire Ebroïn, qui vouloit être seul Maître de l'Autorité. Dès qu'il eut satisfait son ambition, il n'oublia rien pour satisfaire ses vices. Le Roi Clotaire fut environ trois ans sous la tutelle de cet infame Ministre ; & il mourut en 664. ou 668.

Clotaire  
III.

Ebroïn ne consulta pas la Nation sur le choix d'un Prince. De sa propre autorité, il prit Thierry frere de Childeric, & l'éleva sur le siege Roial, selon la coutume. Les François ne purent souffrir cet attentat. Piquez au vif de la defense qui leur fut faite de venir saluer le nouveau Roi, ils se souleverent, & ils defererent le Royaume de Neustrie à Childeric. Ebroïn, abandonné tout à coup de ses meilleurs Amis, se sauva dans une Eglise ; & Leger Evêque d'Autun, qui avoit menagé cette Revolution, au lieu de le faire mourir, demanda grace pour lui ; & on se contenta de le faire tondre &

Thierry I.  
élevé sur  
le Thrône  
& chassé.

(40) Mezeray, *Abregé Chronolog. ad an. 638.*



An de J.C.  
701.

& de l'enfermer dans un Monastere. Son Roi Thierry éprouva la même Fortune. Desorte que toute la Monarchie Françoisse fut réunie sous l'autorité de Childeric. Ce Prince auroit joui long-tems du Trône, si sa cruauté ne l'eut rendu odieux, & n'eut porté quelques Seigneurs de sa Cour à conspirer contre lui, & à le massacrer au retour de la chasse.

Thierry  
est retabli.

Thierry remonta sur le Trône; mais, il y eut à cette occasion des différends qui repandirent de tous côtez une confusion si horrible, que l'on crut que le regne de l'Ante-Christ étoit sur le point de se manifester. Cependant, le Parti de Thierry, qui étoit le seul juste, triompha des deux autres qui s'étoient formez contre lui. Ce Prince traitoit toujours comme criminels ceux qui avoient été bannis par Ebroïn, & il ne vouloit pas les rappeler, pour n'être pas obligé de restituer leurs Biens. Mais Pepin, genereux & politique, prit leur cause en main, & ne craignit point d'attaquer Thierry qu'il defit. Les choses changerent alors de face; & Thierry, n'ayant plus que les apparences de la Royauté, sous un Prince équitable, ne put faire aucun mal à ses sujets.

Clovis III.  
sous Pepin.

Thierry I. étant mort, Pepin éleva sur le Trône Clovis III. encore enfant, & si's aîné de ce Prince, qui regna environ 4. ans, sans avoir ni rien fait, ni rien vû faire, de considerable. Childebert II. lui succeda, mais je n'en parlerai qu'à la fin du Siècle suivant, quoiqu'il ait commencé à regner l'an 704.

TIBERE III.  
Empereur.

J E A N V I.

CHILDEBERT II.  
Roi de France.

L X X X V I I . P A P E .

Idées des  
Affaires  
Ecclesia-  
stiques du  
8. Siècle.

Plus on avance dans l'Histoire des Papes, moins on est edifié de cette Lecture. En s'éloignant du tems des Apôtres, l'Eglise s'éloigne de leurs Maximes, avec si peu de menagement, qu'on a de la peine à remarquer quelques traces de la Doctrine que Jesus-Christ avoit prêchée. Le Siècle où nous allons entrer est moins pur que les précédens. D'un côté, on y voit les Chrétiens exposez à des calamitez horribles par les Guerres civiles de leurs Empereurs, & par les Armes des Musulmans, & des Sarrazins, qui s'établissent en Asie sur les ruines de l'Empire Romain; & qui, après s'être rendus Maîtres de l'Afrique, entrent en Espagne & s'en saisissent. La valeur de Charles Martel, & de son illustre Posterité, fut l'instrument dont Dieu se servit pour éloigner de nos frontieres ces Barbares, qui n'auroient pas manqué de nous assujettir, comme tant d'autres Nations. D'ailleurs, le Peuple & le Clergé étoient deja plongez dans une ignorance très-grossiere: mais, le 8. Siècle surpassa en ce point tout ce qu'on avoit vû de plus stupide. On y voit peu d'Ecrivains Ecclesiastiques, qui meritent quelques louanges; & c'est alors, que la Superstition parvint à des excès inouis. On y voit encore quelque chose de plus affreux. Les Papes, qui devoient maintenir la pureté de la foi, autorisent un culte superstitieux; & ils refusent aux Princes de



de la Terre l'obéissance qu'ils leur doivent. Nos Rois ont plus contribué que qui que ce soit à cette indépendance que le St. Siege affecte, au mepris de toutes les Loix divines & humaines. Prouvons en detail la verité de ces Remarques generales.

An de J. C.  
701.

Dans l'état où étoient les Affaires de l'Empire en Italie, les Papes étoient redoutables. La Superstition les rendoit Maîtres absolus des Peuples; c'est pourquoi tous les Partis recherchoient à l'envi leurs bonnes graces: l'Empereur & les Exarques (1), pour se defendre contre les Lombards; & ceux-ci, pour s'affurer de leurs Conquêtes. Cependant, les Papes étoient encore dependans des têtes Couronnées; & quoique les Empereurs fussent éloignez de l'Italie, ils ne laissoient pas d'avoir de grandes influences dans la creation des Evêques de Rome (2). De-là vint que plusieurs Orientaux occuperent ce Siege. On leur donnoit la préférence, parcequ'il étoit avantageux aux Empereurs d'avoir des Papes fideles, qu'ils croioient trouver tels plus aisément entre les Grecs, que parmi les Latins. Mais, souvent les Honneurs changent les Mœurs. Et les Grecs mêmes, dès le moment qu'ils étoient sur le Siege, pensoient à leurs interêts particuliers, preferablement à ceux des Princes qui les y avoient placés. C'est ce que nous verrons bien-tôt.

Les Papes  
sont flatés  
des Prin-  
ces. Pour-  
quoi?

Après la mort du Pape Sergius, le St. Siege aiant vaqué environ un mois & vingt jours, on elût JEAN VI. Grec de Nation, qui le remplit trois ans, deux mois, & douze jours, sous le regne de Tibere Apfimore (3). Peu de tems après l'Élection de ce Pape, Theophylacte, Chambellan de l'Empereur, Patrice & Exarque d'Italie, vint à Rome. Les Troupes l'aient appris s'assemblerent tumultuairement en cette ville, pour le maltraiter; mais le Pape s'y opposa. Il ferma les Portes de Rome, envoya des Evêques au Camp où les Soldats étoient assemblez, & par ses exhortations salutaires il appaisa la fedition.

An de J. C.  
701.

Jean VI.  
est élu.

Quelque tems après, Gilulfe, Lombard, Duc de Benevent (4), vint ravager la Campanie, sans que Personne lui resistât: pillant, brulant, & enlevant beaucoup de captifs. Le Pape, étant hors d'état de reprimer ces violences, envoya des Evêques avec de grandes sommes tirées des thresors de l'Eglise Romaine, racheta tous les captifs, & à force de presens il obligea Gilulfe à se retirer avec ses Troupes. L'Année suivante, il s'eleva quelques differends en Angleterre, où St. Vilfrid étoit regardé de mauvais œil, à cause de son attachement extraordinaire au St. Siege (5). Ce saint homme passa la Mer avec quelques-uns des siens, & vint à Rome, où ils se presenterent à Jean VI. & lui demanderent à genoux de recevoir leur Memoire; declarant qu'ils ne venoient accuser Personne, mais seulement se defendre contre ceux qui pourroient les accuser. Le Pape & le Clergé

An de J. C.  
702.

Desordres  
en Italie.

An de J. C.  
703.

Eglise  
d'Angle-  
terre.  
St. Vilfrid  
à Rome.

(1) Heydegger, *Hist. Papat. at. 3.*  
(2) *Tableau des Papes, etc. pag. 78.*  
(3) *Anastase.*

(4) *Anastase, Paul Diacre, Hist. L.I. c. 27.*  
(5) *Vita per Eddi.*



An de J.C.  
703.

de Rome les reçurent charitablement; & tandis qu'ils attendoient la réponse du St. Siege, il arriva des Deputez de la part de Berthuald, Archevêque de Cantorbery, chargé d'une accusation par écrit contre St. Vilfrid. Le Pape assambla un Concile de plusieurs Evêques avec son Clergé. Vilfrid s'y presenta, & on y lût sa Requête, par laquelle il demandoit l'execution des Decrets du Pape Agathon & de ses Successeurs Benoît & Sergius, pour lui conserver son Evêché d'Yorck & ses Monasteres dans les Royaumes des Mercies & de Northumbre; offrant de rendre à l'Archevêque de Cantorbery le respect qui lui étoit dû, selon les Canons. Après la Lecture de cette Requête, on le renvoia, & on fit entrer les Deputez de l'Archevêque Berthuald qui proposerent leurs accusations, & le Concile promit de les entendre à loisir les uns & les autres.

Le Concile examine l'affaire.

Au de J.C.  
704.

On les fit venir ensemble, Saint Vilfrid d'un côté avec les Prêtres & les Diacres qui l'accompagnoient: de l'autre, les Deputez de l'Archevêque Berthuald, qui dirent que l'Evêque Vilfrid avoit meprisé en plein Concile les Decrets de l'Archevêque de Cantorbery établi par le St. Siege sur toutes les Eglises Britanniques. St. Vilfrid se leva, & dit avec gravité: „ Comme „ j'étois au Concile, on m'envoia un Evêque demander si je voulois me „ soumettre au Jugement de l'Archevêque. Je répondis, qu'il falloit au „ paravant savoir quel étoit ce Jugement. Il me dit que l'Archevêque ne „ le vouloit point déclarer, avant que j'eusse promis par écrit de m'y sou- „ mettre. Quelque étrange que fut cette Proposition, je promis de me „ soumettre au Jugement de l'Archevêque, entant qu'il seroit confor- „ me aux Canons & au Concile du Pape Agathon & de ses Succes- „ seurs. „

Vilfrid est justifié.

Sur cette réponse, le Concile de Rome declara que Vilfrid s'étoit defendu canoniquement; & les Evêques se mirent à parler Grec en souriant, & dirent plusieurs choses entr'eux, que les Anglois n'entendoient point. Enfin, ils dirent: „ Vous savez, mes freres, que, suivant les Canons, celui „ qui ne prouve point le premier Chef d'Accusation, n'est pas admis à prou- „ ver les autres. Neanmoins, pour le respect de l'Archevêque & de l'E- „ vêque Vilfrid, nous examinerons à loisir tous les Articles. „ Ils ren- „ voierent ainsi les Parties; &, continuant à s'assembler, ils tinrent pendant quatre mois soixante & dix Congregations. Saint Vilfrid y fut pleinement justifié, & les Actes de ce Concile furent lûs à haute voix devant tout le Peuple, suivant la coutume. Le Pape Jean renvoia Vilfrid absous, & il écrivit une Lettre aux deux Rois Ethelred des Merciens, & Alfride de Northumbre, où il parle ainsi: „ Nous avertissons Berthuald, Evêque de „ Cantorbery, d'assembler un Concile avec l'Evêque, qu'il y fasse venir les „ Evêques Boza & Jean, & qu'après les avoir ouïs, il termine, s'il se peut, „ leur différend: si non, qu'il les renvoie au St. Siege pour être jugez par „ un Concile plus nombreux, sous peine à celui qui refusera de s'y trouver, „ d'être rejeté, non seulement de tous les Evêques, mais de tous les fi- „ deles. „ Le Pape exhorte ensuite les deux Rois à procurer l'execution de ce Decret.

Après.



Après un Jugement si favorable, Vilfrid vouloit passer le reste de ses jours à Rome; mais, le Pape & tout son Concile lui ordonnerent, en vertu de l'obéissance qu'il avoit promise, de retourner en Angleterre, pour la consolation de ses Peuples, & la joie de ses Amis. Le besoin, que le St. Siege avoit d'un pareil Emissaire, étoit vraisemblablement le motif d'un ordre si pressant. Vilfrid emporta de Rome des Reliques, & des étoffes de pourpre & de soie, pour l'ornement des Eglises, & repassa en France; ensuite, il arriva heureusement en Angleterre.

An de J.C.  
704.

Il est ren-  
voyé en  
Angleter-  
re.

Jean VI. mourut le 10. de Janvier de l'an 705. Anastase le Bibliothecaire le loue d'avoir réparé quelques Eglises de Rome. C'étoit la principale vertu de ce tems-là. En une seule ordination, il fit 9. Prêtres, 2. Diacres, & d'ailleurs 15. Evêques pour divers lieux.

An de J.C.  
705.

Mort du  
Pape.

JUSTINIEN II.  
*rétabli en Orient.*

J E A N V I I.

CHILDEBERT II.  
*Roi de France.*

L X X X V I I I . P A P E .

LE Pape dont je vais parler fut le VII. qui portât le nom de JEAN (1). Il étoit Grec de Nation, fils de Platon, savant & éloquent, pour le tems ou il vivoit; car, le Proverbe trivial dit que *les Borgnes sont Rois dans le País des Aveugles*. Justinien II., qui étoit remonté sur le Thrône (2), lui envia deux Metropolitains chargés des volumes du Concile *in Trullo*, & d'une Lettre par laquelle il le conjuroit d'assembler un Concile & de confirmer ce qu'il approuveroit dans ces volumes: mais, cette tentative fut inutile. Cependant, le Pape, craignant de déplaire à l'Empereur, renvoya ces Actes à Constantinople, sans y faire aucun changement, & sans rien décider. Ce silence du Pape (3) marquoit évidemment son approbation, & son consentement à ces Decrets universellement reçus par les Eglises Orientales.

Jean VII.  
est élu.  
Il menage  
l'Empe-  
reur.

On dit (4) qu'Aribert, Roi des Lombards, voulant expier ses Pechez, ou plutôt gagner les bonnes grâces du Pape, donna à St. Pierre le Patrioïne des Alpes Cotiennes, & qu'il envia au Pape l'Acte de la Donation, écrit en Lettres d'Or. Mr. Fleury (5) a fait une faute de pure malice, lorsqu'il a dit que les Lombards avoient usurpé depuis long-tems les Alpes Cotiennes, & qu'Aribert *les rendit* à l'Eglise de St. Pierre. Si cet Auteur avoit consulté Platine (6), il auroit sçu que les Canonistes appellent cela une *paille qui ne produit point de grains*; qu'il n'y a rien de certain sur la donation, & bien moins sur la restitution.

Aribert  
donne les  
Alpes Co-  
tiennes à  
St. Pierre.

L'Histoire dit que Jean VII. repara plusieurs Eglises, entr'autres celle de la Sainte Vierge nommée l'ancienne, où il établit sa demeure pendant son

Actions  
attribuées  
au Pape.

(1) *Anastase. Papebroch, Conat.*

(2) Voyez à la fin de ce Siècle, l'*Idée des Affaires Politiques.*

(3) *Tableau des Papes, etc. pag. 48.*

(4) *Paul Diacre, Hist. lib. VI. c. 28.*

(5) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLI. §. 13.*

(6) *Platine, in Joan. 7.*



An de J. C.  
707.

son Pontificat. Il orna diverses Eglises d'Images, entre lesquelles étoit son Portrait. Il fit un calice d'or, du poids de vingt livres, ou trente marcs, orné de pierreries. Il ordonna dix-huit Evêques en divers lieux, & mourut l'an 707. On l'enterra à St. Pierre devant un Oratoire de la Vierge, qu'il avoit fait bâtir & orné, les Murailles de peintures en Mosaïque, qui courent une grande somme d'argent.

JUSTINIEN II.  
*Empereur.*

SISINNIUS,

CHILDEBERT II.  
*Roi de France.*

L X X I X. P A P E.

An de J. C.  
708.

Election,  
incommo-  
dités, &  
mort de  
Sisinnius.

ON dit (\*) qu'après une vacance de trois mois, on élût, pour gouverner l'Eglise, SISINNIUS, Syrien de Nation, fils d'un nommé Jean, qui ne tint le St. Siege vingt jours. Il étoit violemment attaqué de la goutte, & si incommodé de cette affreuse maladie, qu'il ne pouvoit porter ses mains à sa bouche. On assure pourtant, qu'il avoit le courage ferme, & une telle affection pour son Peuple, qu'il entreprit de reparer les murs de Rome. Il mourut subitement au mois de Fevrier, & il fut enterré à St. Pierre. Il avoit ordonné un Evêque pour l'Isle de Corse.

JUSTINIEN II.  
PHILIPPE.  
*dit Bardanes.*  
ANASTASE.  
*Empereurs.*

CONSTANTIN I.

CHILDEBERT II.  
DAGOBERT II.  
*Rois de France.*

X C. P A P E.

Election  
de Con-  
stantin I.  
Ses Dème-  
lés avec  
l'Archevê-  
que de Ra-  
venne.

PEU de tems après la mort de Sisinnius, qui n'avoit fait que paroître sur le grand Theatre de l'Eglise, on élût pour lui succéder CONSTANTIN I. Syrien. Il n'est pas contre la vraisemblance de supposer que les Grecs, qui venoient frequemment à Rome depuis quelque tems, étoient chassés de leur Pais par la persécution des Arabes, & par les frequentes Revolutions de l'Empire. Constantin, étant monté sur le Throne Papal (1), ordonna Felix Archevêque de Ravenne, à la place de Damien qui étoit mort. Le nouveau Prelat, soutenu par la Puissance seculiere, refusa de faire à l'Eglise Romaine les promesses de fidelité & d'obéissance que quelques-uns de ses Predecesseurs avoient faites. Mais, peu de tems après, l'Empereur Justinien envoya à Ravenne Theodore, Patrice & General de l'Armée de Sicile, qui prit la Ville & emmena l'Archevêque chargé de chaînes à Constantinople. Justinien fit crever les yeux à Felix, & l'envoya en exil dans le Pont: ce qui fut regardé à Rome comme une punition divine, quoique ce ne fut que l'effet de la cruauté du Pape. C'est ce qu'Anastase nous fait en-

An de J. C.  
709.

Cruauté  
du Pape

(\*) Anastase & Platine, in Sisinnio.  
(1) Anastase, Papebroch, Conat.

(2) Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.  
ad an. 709.



entendre, lorsqu'il dit „ Que par un Jugement de Dieu, & par la Sentence de St. Pierre, Prince des Apôtres, ceux, qui furent desobéiffans au St. Siege Apostolique, perirent d'une mort violente, fans en excepter l'Archevêque de Ravenne, qui fut privé de la vuë, & subit un châtiment qu'il avoit meritë. „ *Que veulent dire ces mots: Par la sentence de St. Pierre, Prince des Apôtres? Est-ce que St. Pierre (3) par la sentence qu'il a envoïée du Ciel a fait exercer ces cruantez sur ces Miserables? Ou si c'est que le Pape Constantin les a condamnez à souffrir ces peines, & que tout ce que font les Papes, on doit croire que c'est St. Pierre qui le fait?*

An de J. C.  
709.

Dans ce Siecle, les Pelerinages étoient fort la mode. C'étoit la Devotion. Mais, fans m'arrêter à des gens peu distinguez, je remarquerai que des Nobles, des Ducs & des Rois, entreprirent ce voiage. Coënnred, Roi des Mer-ciens, qui avoit travaillé au rétablissement de St. Vilfrid, se conforma au gout de son tems (3). Il quitta son Royaume la même année 709. & vint à Rome, où il embrassa la vie Monastique: car, les Convens étoient alors ce qu'étoit autrefois Ligourne pour les Banqueroutiers. Coënnred amena avec lui Offra, Roi des Saxons Orientaux, qui étant jeune, bien fait, & cherri de son Peuple, quitta, par fanatisme, sa femme, son Pais, & son Roiaume, & embrassa aussi à Rome la vie Monastique. Tous deux y moururent bien-tôt après leur retraite.

Pelerinages à Rome.

Cependant, l'Empereur Justinien voulant favoriser le Pape envoya à Rome le Patriarche Callinique à qui il avoit fait crever les yeux; & il ordonna au Pape de venir à Constantinople (4). Le Pape obéit, & s'embarqua à Porto le 5. d'Octobre 710. Deux Evêques, trois Prêtres, & quelques Clercs l'accompagnèrent. Pendant son absence, Jean surnommé Rizocope, Patrice & Exarque, vint à Rome où il égorga Saul Diacre & Vidame, Pierre Threforier, Sergius Prêtre & Abbé, & un autre Sergius Ordonnateur. Le Pape aiant passé l'hiver à Otrante, arriva à Constantinople, & de là à Nicomedie, où l'Empereur le vint trouver de Nicée. Le Dimanche, le Pape celebra la Messe devant l'Empereur, qui communia de sa main, se prosterna devant lui, le pria d'interceder pour ses Pechez, & renouvela tous les Privileges de l'Eglise. On ne dit point quel étoit le sujet de ce voiage; mais, on croit (5), avec assez de vraisemblance, que l'Empereur voulut voir l'Evêque de Rome, ou par curiosité & par vanité, ou pour conferer avec lui des affaires de son Empire. D'autres croient que le dessein de Justinien étoit de gagner absolument (6) le Pape par ses caresses, par des presens, & par des honneurs dont il vouloit le combler: & en effet on voit que Constantin fut reçu par-tout avec des marques d'une extrême distinction. Comme il approchoit de Constantinople, Tibere fils de Justinien, & le Patriarche, allerent au devant de lui jusqu'à sept mille de la Ville, accompagnez des Grands de

An de J. C.  
710.

Le Pape va à C. P.

Honneurs faits au Pape.

(3) Paul Diacre, *Hist. Lib. VI. c. 37. Bede, Hist. Lib. V.*

(4) Anastase, in *Constantin. Paul Diacre, Hist. Longob. Lib. VI. c. 31.*

(5) Le Sueur, *Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 710.*

(6) Heydegger, *Hist. Papat. etat. 30.*



An de J. C.  
710.

de l'Empire, du Clergé & des principaux Citoïens, qui lui servirent d'un pompeux cortège, & le conduisirent au Palais de Placidie, qu'on avoit préparé pour le recevoir. Anastase assure que l'Empereur *baisa les pieds du Pape, & que tout le Monde admiroit l'humilité de ce bon Prince.* Les Partisans de la Puissance (7) Souveraine du Pape font remarquer soigneusement cet exemple, pour faire croire que c'est une chose fort ancienne que les Empereurs même baïsent les pieds du Pape. A quoi on peut répondre qu'on n'auroit pas grand sujet de se glorifier qu'un tel Empereur que Justinien II., qui étoit diffamé pour ses cruautés innouyées, & qui faisoit gloire de ne vouloir point pardonner, ait donné le premier l'exemple aux Empereurs de baïser les pieds du Pape de Rome. Avant lui, il ne se trouve rien de pareil.

An de J. C.  
711.

Revolte  
de Bardanes.

L'Empereur eut diverses conférences avec Constantin, & s'il en faut croire Paul Diacre (8), le Pape fit tout ce qu'il put pour empêcher Justinien d'envoyer une Armée contre la Ville de Chersonèse. Mais, les remontrances du Pontife furent inutiles: & l'Armée de Justinien se révolta contre lui. Elle proclama pour Empereur un Armenien nommé Bardanes, qui étoit en exil à Chersonèse, & l'appella Philippique. Il vint droit à Constantinople, & fit couper la tête à l'Empereur (9).

Retour du  
Pape.  
Conduite  
de Philippique.

Constantin rentra à Rome le 24. d'Octobre l'an 711. aiant été un an entier à son voiage, pendant lequel il ordonna douze Evêques en divers lieux. Trois mois après son retour, il apprit que l'Empereur Justinien avoit été tué; & il en fut très-affligé, parce que le nouvel Empereur étoit Heretique. On reconnut bien-tôt les mauvaises intentions de Philippique pour l'Orthodoxie; car, à peine fut-il affermi sur le Thrône, qu'il fit condamner dans un Synode le VI. Concile General. De plus, il remplit les Eglises de Monothelites; il retablit dans les Dyptiques les noms de Sergius, d'Honorius, & des autres qui avoient été condamnez comme Heretiques; & il fit bruler publiquement les Actes du Sixieme Concile. Peu content de ces excès, il écrivit au Pape Constantin une Lettre où son erreur étoit exprimée (10). Mais, le Pape, qui, vraisemblablement, avoit eu pour Justinien la complaisance d'approuver les Actes du (11) Concile *in Trullo*, rejetta, de l'avis de son Conseil, la Lettre de l'Usurpateur Philippique. Le zèle du Peuple fit merveilles dans cette affaire. On éleva dans l'Eglise de St. Pierre une Image qui contenoit les six Conciles Generaux. Le Peuple, qui se porte toujours aux extremitez en pareilles circonstances, ne s'arrêta pas en si beau chemin. Il ne souffrit point que l'Image de l'Empereur Heretique fut portée dans l'Eglise, ni son nom prononcé dans les Prières publiques. Il ne voulut recevoir, ni ses Lettres, ni sa Monnoye. Il refusa de reconnoître Pierre

An de J. C.  
712.

Les Romains  
commencent à se  
revolter.

(7) Le Sueur, *Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 711.*

(8) Paul Diac. *Hist. Lib. VI.*

(9) St. Nicephore. *Theophane.*

(10) Anastase, *in Constant.*

(11) Voyez Des Marets, *Tableau des Papes de Rome, &c. pag. 49.*



Pierre envoyé de Ravenne avec des Lettres de l'Empereur pour avoir le Gouvernement de Rome; & Cristophle, qui en étoit en possession, lui refusa à main armée. Il y eut un combat dans la Ruë sacrée devant le Palais, où plus de vingt-cinq hommes tant de l'un que de l'autre parti furent tuez. Enfin, le Pape, qui, sans doute, avoit menagé ce soulèvement, envoya des Evêques, avec des Evangiles & des Croix, qui appaisèrent la sédition. Le Parti de Pierre étoit le plus foible, & lui-même desespéroit de sa vie; mais, l'autre Parti se retira à l'ordre du Pape; ce qui releva celui de Pierre, comme s'il eut été victorieux. Peu de tems après, on apprit par des Lettres de Sicile, que Philippique avoit été déposé, & Anastase, Prince Orthodoxe, reconnu Empereur; ce qui couvrit les Monothelites de confusion. Neanmoins, Pierre obtint le Gouvernement de Rome.

Anastase étant parvenu à l'Empire de la maniere que je dirai ailleurs (12), il remit en vigueur les Decrets du Concile, & il écrivit au Pape Constantin une Lettre par la quelle il faisoit profession de la Foi Catholique. Jean, Patriarche de Constantinople, écrivit (13) aussi au Pape une grande Lettre, où il se plaint que la Tyrannie du regne passé l'a empêché de lui envoyer, à l'ordinaire, ses Lettres Synodales. Il ajoûte, parlant de Philippique, „ Il vouloit mettre dans ce Siege un homme qui n'étoit point du corps de „ notre Eglise, & qui avoit les mêmes erreurs que lui; mais, par les instan- „ ces de notre Clergé, il me fit ordonner malgré ma résistance. „ Il rap- „ porte ensuite de quelle maniere Philippique fit anathematizer le sixieme Concile; & il ajoute: „ Quelques-uns me disoient deja tout bas, qu'il fal- „ loit rejeter le Concile de Calcedoine, comme étant le fondement du „ sixieme Concile. Je ne dis point combien il m'a tourmenté pour m'o- „ bliger à vous écrire conformément à son erreur, ni de quel menagement „ j'ai eu besoin pour retenir & moderer le mal que je ne pouvois empêcher. „ L'Apocryfiaire, que vous avez ici, peut vous en rendre temoignage, lui „ à qui dans le fort du mal j'ai déclaré avec serment la pureté de ma foi. „ Il dit ensuite expressement, qu'il reconnoit en Jesus-Christ deux Volontez „ naturelles & deux Operations naturelles, & qu'encore que Phillippique ait „ brûlé l'Exemplaire du sixieme Concile qui étoit dans le Palais, il n'y a rien „ gagné: „ Car, ajoute-t'il, nous avons conservé soigneusement par devers nous „ les Actes de ce Concile, où sont les souscriptions des Evêques & de „ l'Empereur: & d'ailleurs nous avons l'Exemplaire écrit de la main de „ Paul, depuis Evêque de cette Eglise. „ Enfin, il prie le Pape de lui „ pardonner le passé, & de lui envoyer ses Lettres Synodales en signe de char- „ rité mutuelle, comme de son côté il envoioit les siennes avec cette Let- „ tre. Il ne paroît point que le Pape Constantin y ait fait de réponse; mais, „ le Diacre Agathon en mit copie à la fin des Actes du sixieme Concile, avec „ un Avertissement (14).

An de J. C.  
712.

An de J. C.  
713.

Lettres de  
l'Empe-  
reur & du  
Patriarche  
de C. P. au  
Pape.

Mr.

(12) Ci-dessous dans l'Idée des Affaires Politiques du 8. siècle.

Tom. I.

(13) To. VI. Concil. pag. 1409.

(14) Epilog. Agath. to. 6. Concil. p. 1408.



An de J.C.  
713.

Le Pape  
fait revol-  
ter Rome  
& l'Italie.

Mr. Fleury ne s'est pas exprimé avec toute l'impartialité qu'exige l'Histoire; car, ce que cet Auteur attribue au Peuple, suivant en cela l'opinion de Paul Diacre, d'autres l'attribuent au Pape, & au Concile qui se tint à Rome sur cette affaire; & ils ajoutent que le Pape excommunia l'Empereur Philippique, & le livra à Satan. Bien plus: „ il leva hardiment (15) „ le masque, & trancha du Souverain; &, non content d'avoir prononcé „ Anathème contre l'Empereur, & de l'avoir excommunié, il s'éleva par „ dessus lui, & le declara incapable de tenir l'Empire, sous prétexte d'He- „ resie dont il l'accusoit. C'est pour cette cause, que les plus affidez parti- „ sans du Pape louent si fort Constantin, & le donnent pour un notable „ Exemple d'une eminente vertu, & de cette Souveraine Puissance que „ les Papes, à leur dire, peuvent & doivent exercer sur les Princes, les „ Rois, & les Empereurs. Mais, graces à Dieu, ils (i. e. les Souverains) „ ont été detrompez, aussi bien que leurs Peuples, d'une erreur si dangereuse „ & si pernicieuse. Il faut aussi remarquer, continue Mr. le Sueur, que „ veritablement depuis le 5. Siecle, les Images des Saints avoient été re- „ çues dans plusieurs Eglises; mais, qu'il n'y avoit pas encore eu d'Ordon- „ nance expresse d'aucun Synode pour les y établir, & encore moins pour „ faire rendre aucun service religieux dans l'Eglise. C'a été le Pape Con- „ stantin, qui le premier l'a fait ordonner dans son Synode. Et nous ver- „ rons dans la suite, comme non seulement les Evêques de Rome ont éta- „ bli la veneration & le Culte religieux des Images, mais qu'à l'imitation „ du Pape Constantin, ils ont pris d'icy le pretexte de secouer le joug des „ Empereurs, & de s'élever au-dessus d'eux. Car, désormais, on laissa là „ l'erreur des Monothelites, & on n'en parla plus; mais on fit tout reten- „ tir de l'Herésie pretendue des Iconoclastes, c'est-à-dire les Brisateurs d'Ima- „ ges: ainsi appelloit-on, & ceux qui les faisoient ôter des Temples, & „ ceux-là mêmes qui leur refusoient la veneration. Le Pape les condamna „ comme Heretiques, & declara, selon les Maximes de Rome, que, com- „ me tels, ils ne pouvoient posséder aucune Dignité. „

An de J.C.  
714.

Zeile d'A-  
nastase. Le  
Pape  
triomphe.

Cependant, l'Empereur Anastase II. appuioit de tout son credit la Doc- trine Catholique; & il envoya de nouveaux Officiers en Italie, qui furent très-bien reçus à Rome, après qu'ils eurent fait serment de maintenir les Privileges de la Ville & de l'Eglise. Vers le même tems, Felix (16), Archevêque de Ravenne, fut rappelé de son exil. Il se reconcilia avec le Pa- pe Constantin, il se soumit au St. Siege & paia au Thésor de St. Pier- re la somme que ses Prédecesseurs avoient accoutumé de donner. Ensuite, il fut retabli dans son Siege, tout aveugle qu'il étoit. Benoit, Archevêque de Milan, vint aussi à Rome pour faire ses prieres, & se presenter au Pape. Il disputa pour le Droit de consacrer l'Evêque de Pavie: mais, il fut con- damné par le Pape, qui, contre les formalitez les plus inviolables de la Ju- stice,

(15) Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. in Constantino.  
ad an. 713. Il cite Paul Diacre, Anastase & Sigonius; & j'ajoute à ces Auteurs Platina,

(16) Anastas. in Constant.



stice, s'étoit erigé en Juge dans sa propre cause. Ainsi, l'Evêque de Pavie fut soumis au St. Siege.

An de J.C.  
714.

Le Pape Constantin mourut bien-tôt après, & fut enterré à St. Pierre. En une Ordination, il avoit fait dix Prêtres, 2. Diacres, & 64. Evêques. Anastase dit que, quoique les Droits de son Siege l'élevassent au-dessus des autres Evêques, il les surpassoit tous en humilité, & en douceur. Il ajoute, qu'il fut extrêmement regretté, sur-tout des pauvres, qu'il avoit soulagez avec une singuliere attention dans les tems de disette.

Mort du  
Pape.

ANASTASE II.  
THEODOSE III.  
LEON ISAURIQUE.  
*Empereurs.*

GREGOIRE II.

CHILPERIC.  
THIERRY II.  
*Rois de France.*

XCI. P A P E.

SI la Chronologie que quelques Auteurs (1) suivent est exacte, il faut croire que Constantin I. ne mourut qu'en 715. & qu'après une vacance de 40. jours on élût & on consacra pour lui succeder GREGOIRE II. le 19. de Mai de la même année. Les opinions sont fort partagées sur ce point: & sans entreprendre d'en grossir mon Ouvrage, ce qui seroit & fort ennuiant & très-inutile, je suivrai le sentiment commun, qui place l'Ordination de Gregoire à l'an 715. Ce Pape étoit Romain de Naissance, fils de Marcel. Dès sa tendre Jeunesse, il fut élevé dans la Maison Patriarchale de Latran, sous les yeux du Pape Sergius I. & il fut Soudiacre, Sacellaire, & Bibliothecaire. Il suivit à Constantinople le Pape Constantin, & l'Empereur l'ayant interrogé sur plusieurs Articles, il satisfit à ses Questions par de bonnes Reponses; car, il étoit passablement instruit de l'Ecriture Sainte, & il s'expliquoit heureusement. C'est, au Jugement de quelques Auteurs, ce qui lui a valu le surnom de *Dialogue*. On dit (2) que ses mœurs étoient pures, & qu'il ne manquoit pas de fermeté: aussi soutint-il avec vigueur les Droits de son Siege. Dès le commencement de son Pontificat, il commença à reparer les murs de Rome; mais, divers inconveniens qui survinrent l'empêcherent d'achever. Il repara plusieurs Eglises ruinées, & à peine commençoit-il ces Ouvrages de piété, qu'il reçut de Jean Patriarche de Constantinople, une Lettre Synodale à laquelle il fit réponse. Mais, la même année, Jean fut déposé, & Germain Evêque de Cyzique, transféré à Constantinople.

An de J.C.  
715.

Histoire  
abregée de  
Gregoire  
II. avant  
son Ponti-  
ficat.

L'Italie étoit en proie aux Lombards. Ils prirent Cume au préjudice de la Paix, & refuserent de la rendre, quelque instance que le Pape Gregoire leur en fit. En vain, il les menaça par ses Lettres de la colere de Dieu, pour cette supercherie. En vain, ils leur offrit de grands presens, s'ils rendoient cette ville. Ils furent insensibles & à ses prieres & à ses menaces. Le Pape en fut affligé. Mais, sans se déconcerter, il eut recours aux ruses

Les Lom-  
bards in-  
quietent  
le Pape.

(1) Ordericus, Lib. 2. Martinus Polonus, in Chron.

(2) Anastase.



An de J. C.  
715.

ses que le Droit de la Guerre autorise. Il s'appliqua entierement à encourager, par ses Lettres, le Peuple de Naples, & le Duc Jean qui y commandoit, à ne pas laisser entre les mains des Lombards une ville de cette importance. Enfin, ils surprirent de nuit la Ville de Cume, aiant à leur tête le Duc Jean, & un Sou-Diacre nommé Theodime; & le Pape leur donna 30. livres d'or, qu'il leur avoit promises.

An de J. C.  
716.

Instruc-  
tions du  
Pape sur  
l'Eglise de  
Baviere.

Cependant, le Christianisme faisoit de grands progrès dans la Germanie. Nous avons (3) un Capitulaire, ou Instruction donnée par le Pape Gregoire II. à Martinien, Evêque, George Prêtre, & Dorothee Sou-Diacre, tous deux de l'Eglise Romaine, qu'il envoioit en Baviere. Ce Capitulaire est datté du 15. Mars, la 3. année de l'Empereur Anastase, c'est-à-dire l'an 716. Il contient 13. Articles, & le Pape y parle à peu près ainsi: „Après  
„avoir rendu nos Lettres, vous delibererez avec le Duc de la Province,  
„pour faire une Assemblée des Prêtres, des Juges, & de tous les princi-  
„paux de la Nation; & aiant examiné les Prêtres & les Ministres, vous  
„donnerez le pouvoir de celebrer le saint Office, de servir & de chanter, à  
„ceux dont vous trouverez l'Ordination Canonique, & la foi pure, & vous  
„leur ferez observer la Tradition de l'Eglise Romaine: vous defendrez  
„aux autres toutes fonctions, & leur donnerez des Successeurs. Vous pour-  
„voirez en chaque Eglise, que l'on y celebre la Messe, les Offices du  
„Jour & de la Nuit, & la Lecture des Saintes Ecritures. Vous établirez  
„des Evêchez, aiant égard à la Distance des Lieux, & à la juridiction de  
„chaque Duc, & vous reglerez les Dependances de chaque Siege. S'il  
„y en a trois, quatre, ou plus, vous reserverez le principal Siege pour  
„un Archevêque; & aiant assemblé trois Evêques, vous en ordonnerez  
„de nouveaux, par l'autorité de St. Pierre. Si vous trouvez un homme  
„digne de remplir la place d'Archevêque, vous nous l'envoieriez avec vos  
„Lettres, ou vous l'amenez avec vous. Si vous n'en trouvez pas de ca-  
„pable, vous nous le ferez savoir, afin que nous en envoions d'ici. Vous  
„recommanderez à ceux que vous ordonnerez Evêques de ne point faire  
„d'Ordinations illicites, marquant en particulier les irregularitez; de con-  
„server les Biens de l'Eglise, & en faire quatre parts; de ne faire les Or-  
„dinations que dans les tems marquez, & n'administrer le Baptême qu'à  
„Pâques & à la Pentecôte, hors le cas de nécessité. Au reste, toute la  
„Religion est soumise à l'Evêque, & toute les Chrétiens obligés à lui  
„obéir. Touchant le Mariage, enseignez qu'on ne doit, ni le condam-  
„ner, sous prétexte de continence, ni donner occasion à la Debauche,  
„sous prétexte de mariage. Defendez le Divorce, la Polygamie, & les  
„conjonctions incestueuses entre parens. Enseignez que la continence est  
„preferable au mariage. Ne permettez pas que l'on juge immonde aucu-  
„ne viande, si-non celle qui aura été immolée aux Idoles; ou que l'on  
„s'arrête, ni aux Songes, ni aux Augures. Defendez les enchantemens,  
„les malefices, & les observations de certains jours. Defendez de jeûner  
le

(3) *To. VI. Concil. pag. 1452.*



” le Dimanche & aux Fêtes de Noël, de l'Epiphanie, & de l'Ascension; &  
 ” de recevoir les offrandes de ceux qui font en division. Enseignez que  
 ” tous ont besoin de Penitence pour les Pechez journaliers. Enseignez la  
 ” Resurrection des corps, & l'éternité des peines de l'Enfer, rejetant  
 ” ceux qui prétendent que les Demons reviendront à la Dignité Angeli-  
 ” que. ”

An de J.C.  
716.

Peu de tems après l'élection de Gregoire, St. Corbinien, natif de Châ-  
 tres, près de Paris, étoit à Rome (4), pour découvrir au Pape ses peines  
 interieures, & la crainte qu'il avoit que les visites & les offrandes des secu-  
 liers ne fussent cause de sa perte. Mais, le Pape, aiant pris l'avis de son Con-  
 seil, le fit passer par tous les Degrez de la Clericature, l'ordonna Evêque,  
 lui donna le *Pallium* & le pouvoir de prêcher par tout le Monde, avec la  
 Benediction de St. Pierre. Corbinien se soumit, quoi qu'avec une extrême  
 repugnance, & revint prêcher par toute la Gaule, avec un grand succès  
 tant sur les Peuples, que sur les Moines & le Clergé, qui vivoient alors dans  
 de grands desordres. On croit qu'il établit son Siege à Frisingue en Baviere,  
 après avoir fait un second voyage à Rome, pour prier le Pape de le déchar-  
 ger du fardeau de l'Episcopat; ce qu'il ne put obtenir. D'ordinaire, un  
 homme nouvellement converti est dévoré du zele de la Maison de Dieu.  
 Theodon, Duc de Baviere, nous en tourmit une preuve: car, peu de tems  
 après sa conversion, il vint à Rome, & fut le premier de sa Nation qui fit  
 ce Pelerinage (5).

Voyages  
de Corbi-  
nien à Ro-  
me.

Cependant, Gregoire II. travailloit à retablir en Italie la Discipline Mo-  
 nastique. Pour relever le Monastere du Mont Cassin ruiné par les Lombards  
 environ 140. ans auparavant, il y envoya Petronax, Citoyen de Bresse, qui,  
 étant venu à Rome par pieté, s'y étoit fait Moine. Avec lui le Pape en-  
 voia quelques freres du Monastere de Latran, fondé du tems du Pape Pела-  
 ge II. par les Moines du Mont Cassin (6) refugiez à Rome. Petronax (7)  
 & sa Troupe étant arrivez au Mont Cassin y trouverent quelques solitaires,  
 qui vivoient dans une grande simplicité. Ils formerent avec eux une Com-  
 munauté, dont ils établirent pour superieur Petronax, qui fut ainsi le sixie-  
 me Abbé depuis St. Benoit. Il retablit le Monastere, augmenta l'ancienne  
 Eglise de St. Martin, & y éleva un Autel en l'honneur de la Ste. Vierge,  
 & des Saints Martyrs Faustine & Jovite. Gregoire II. retablit encore à Ro-  
 me les Monasteres (8), qui étoient près de l'Eglise de St. Paul, réduits en  
 solitude depuis long-tems, & y établit des Moines pour chanter les louan-  
 ges de Dieu jour & nuit. Il fit encore un Monastere d'un Hopital de vieil-  
 lards qui étoit derriere l'Eglise de Ste. Marie Majeure, & retablit le Mo-  
 nastere de St. André dit de Barbara, tellement abandonné qu'il n'y restoit  
 pas un Moine. Après la mort d'Honeste sa Mere, il changea sa Maison  
 en

Repara-  
tion du  
Mont Cas-  
sin, & de  
quelques  
autres  
Monaste-  
res.

(4) *Acta SS. Ben. to. 5. pag. 500.*

(5) *Paul Diacre, Hist. Longob. Lib. 6. c. 44.*

*Anastase, in Greg. II.*

(6) Voyez ci-devant la Vie de Pelage II.

(7) *Paul Diacre, Hist. Lib. VI. c. 40. Les  
Mars. Chr. Cass. lib. 1. c. 4.*

(8) *Anastase, in Greg. II.*



An de J.C.  
716.

en un Couvent du titre de Ste. Agathe, auquel il donna des Maisons dans la Ville, & des terres à la Campagne. Il fit dans la même Eglise de Ste. Agathe un Ciboire ou Tabernacle d'Argent du poids de 720. livres, six arcs d'argent de quinze livres chacun, & dix corbeilles de douze livres, sans les autres offrandes. Ces Liberalitez étoient fort mal placées; & il feroit à fouhaiter que, selon l'Esprit du Christianisme, les thresors immenses, que l'on donne aux Eglises, fussent employez au soulagement des Pauvres, ou au Bien de l'Etat.

An de J.C.  
719.

Voyages  
d'Quinfrid  
à Rome.

Quinfrid, Prêtre & Moine Anglois, vint se presenter au Pape Gregoire II. & lui expliqua le desir qu'il avoit de travailler à la conversion des Infideles. Le Pape, après l'avoir examiné, lui donna (9) des Reliques qu'il demandoit, & une commission de prêcher l'Evangile à toutes les Nations Infideles, où il pourroit arriver; lui ordonnant de les baptiser suivant l'usage de l'Eglise Romaine, & d'avertir le Pape de ce qui lui seroit nécessaire pour l'execution de sa commission. Après avoir travaillé quelque tems à la propagation de la foi, Quinfrid envoya à Rome un de ses Compagnons avec une Lettre où il rendoit compte au Pape du succès de sa Mission, & le consultoit sur quelques difficultez. Le Pape, par sa Reponse, l'invita à venir. Il obéit, & arriva à Rome pour la seconde fois accompagné de ses Disciples. Le Pape, l'ayant appris, ordonna qu'il fut bien reçu dans la Maison d'Hospitalité; puis, l'ayant fait venir à St. Pierre, il l'interrogea sur la foi de l'Eglise.

An de J.C.  
723.

Quinfrid lui demanda du tems pour écrire sa confession de foi, & la lui apporta. Le Pape la lui rendit quelques jours après, & l'ayant fait asseoir, l'exhorta à conserver cette Doctrine, & à l'enseigner aux autres. Il passa presque tout le jour à conférer avec lui, & il lui fit plusieurs questions sur les matieres de la Religion & sur la conversion des Infideles. Enfin, il lui déclara qu'il vouloit le faire Evêque pour les Peuples qui n'avoient point de Pasteur, & le jour de l'Ordination fut marqué le dernier de Novembre 723. Le Pape lui donna le nom de Boniface, sous lequel il est plus connu. Il lui fit faire (10) un serment, par lequel il promit de garder la pureté de la foi, & l'unité de l'Eglise, de concourir toujours avec le Pape, & de procurer ses avantages & ceux de l'Eglise Romaine, de n'avoir point de communion avec les Evêques qui n'observeroient par les Canons, & de s'opposer à eux de tout son pouvoir, ou d'en avertir le Pape. Ce serment étoit écrit de sa main, & il le mit sur le corps de St. Pierre.

Lettres du  
Pape à  
diverses  
Personnes.

Le Pape, de son côté, lui donna un Livre de Canons pour lui servir de regle dans sa conduite, & le chargea de six Lettres (11); la premiere à Charles Martel, où il lui recommande l'Evêque Boniface envoyé aux Infideles qui habitent la partie Orientale du Rhin; car, la Domination des François s'étendoit au delà de ce Fleuve, bien avant dans la Germanie. La seconde Lettre est adressée à tous les Evêques, les Prêtres, les Diacres, les Ducs,

(9) *Vita per Othl. lib. 1. cap. 9. Epist. 1. Greg. to. 6. Concil. pag. 1437.*

(10) *Apud Othm. lib. 1. c. 14.*

(11) *Ibid. etc. to. 6. Concil. pag. 1439. etc.*



Ducs, les Comtes, & à tous les Chrétiens que le Pape exhorte à bien recevoir Boniface & ceux de sa suite, & lui donner des vivres & tous les secours nécessaires; mais il menace d'Anathème ceux qui s'opposent à son Ministère. La troisième Lettre est adressée au Clergé & au Peuple que Boniface devoit gouverner, & marque les regles qu'il devoit observer dans ses fonctions, qui sont les mêmes, mot pour mot, que celles de l'Instruction envoyée en Baviere l'an 716. La quatrième Lettre est adressée aux Chrétiens de Turinge, & particulièrement à leurs cinq Princes qui y sont nommez. Le Pape les felicite de ce qu'ils ont résisté aux Païens qui vouloient les ramener à l'Idolatrie. Il les exhorte à la perseverance, à l'attachement pour l'Eglise Romaine, & à l'obéissance envers Boniface. La cinquième Lettre est à tout le Peuple de Turinge, c'est-à-dire aux Païens, que le Pape exhorte à se convertir en recevant les Instructions de Boniface, à se faire baptiser, à lui bâtir une Maison & des Eglises pour eux. La dernière est à tout le Peuple des anciens Saxons. Le Pape les exhorte à quitter l'Idolatrie, & leur recommande Boniface.

An de J. C.  
723.

Pour ne pas couper ma narration, j'ai differé à parler du Concile que le Pape tint à Rome l'an 721. Il étoit composé de vingt deux Evêques, & de tout le Clergé de Rome. Gregoire (12) fit l'ouverture de ce Concile, en disant que plusieurs en Italie contractoient des Mariages illicites avec des femmes consacrées à Dieu, & des Parentes. Les Evêques repondirent, qu'il falloit anathematifer tous ceux qui commettoient de tels crimes: Romains, Lombards, de quelque Nation qu'ils fussent. Ensuite, le Pape prononça devant le corps de St. Pierre la sentence comprise en dix-sept Canons. On dit anathème à ceux qui épouseroient une Prêtresse, c'est-à-dire la femme d'un Prêtre, à qui il étoit défendu de se marier, même après la mort de son mari. On condamne celui qui épouse une Diaconesse, une Religieuse, sa commere, la femme de son frere, sa nièce, la femme de son Pere, ou de son fils, sa cousine, sa parente, ou son alliée, qui aura enlevé une veuve, ou une fille. On prononce anathème en particulier contre Adrien & une Diaconesse nommée Epiphane, qui s'étoient mariez au préjudice de leur serment, & l'anathème s'étend à leurs complices. On condamne ceux qui consultent les Devins ou les Auspices, & se servent d'enchantement ou de caracteres; ceux qui usurpent des terres au préjudice des Lettres Apostoliques. Enfin, les Clercs qui laissent croître leurs cheveux.

Concile de  
Rome en  
721.

Nous touchons au tems de la grande Dispute des Images. Cette Dispute commença entre l'Empereur Leon & le Pape Gregoire par une haine mutuelle & violente qui fut portée à de grands excès. L'Empereur étoit si animé qu'il tenta plusieurs fois de faire perdre la vie à Gregoire, & de faire ordonner un autre Pape. Un Capitaine nommé Basile, Jourdain Cartulaire, & Jean Sou-Diacre surnommé Lurion, aiant, dit-on, résolu ensemble de tuer le Pape Gregoire; Marin, Ecuyer de l'Empereur, & Duc de Rome, envoyé de Constantinople, approuva ce dessein par ordre de l'Empereur.

On atten-  
te à la Vie  
du Pape.

(12) *To. VI. Concil. p. 1455.*



An de J.C.  
723.

Revolte  
generale  
en Italie.

Fureur des  
Rebelles.

Motifs de  
la Guerre  
des Ima-  
ges.

reur. Mais, Marin étant tombé en paralysie fut obligé de se retirer; ce qui fit manquer l'entreprise. Le Patrice Paul, envoyé ensuite en Italie en qualité d'Exarque, reprit ce même complot; mais, les Romains le decouvrirent, & firent mourir Romain & Jean Lurion. Basile se fit Moine, & s'enferma pour le reste de ses jours. Après Marin, l'Empereur envoya un autre Ecuyer pour faire déposer le Pape; & l'Exarque Paul aiant tiré quelques Troupes, tant de Ravenne, que de l'Armée qu'il avoit dehors, les envoya vers Rome. Mais, Gregoire sonna le tocsin de la Rebellion contre l'Empereur. Il excommunia l'Exarque de Ravenne. Il écrivit aux Venitiens, au Roi & aux Ducs des Lombards, pour faire alliance avec eux. Ces Lettres enflammerent tellement les Esprits, que toute l'Italie se révolta. „ Les Decrets „ du Pontife Romain, dit Naucerus (13), eurent tant de force que pre- „ mierement les Habitans de Ravenne, ensuite ceux de Venise, Peuples & „ Soldats, se revolterent ouvertement contre l'Empereur & contre l'Exar- „ que, & porterent le Pape & les autres Peuples d'Italie à prendre la Re- „ solution de secouer entierement la Domination de l'Empire de Constan- „ tinople, & d'établir un Empereur Romain en Italie. Et la Rebellion „ fut portée si loin, que toutes les Villes deposerent les Magistrats que „ l'Exarque avoit établis, & s'en firent d'autres qu'ils appellerent Ducs. „ La fureur de la Revolte passa plus loin. Les Italiens prirent les Armes, & firent des Massacres en tous lieux. Ils tuerent à Naples le Gouverneur de la Ville, son fils, & ses Officiers. A Ravenne, ils tuerent l'Exarque Paul, qui soutenoit la Majesté de l'Empire en Occident. Le silence affecté de la plupart des Historiens, & les fausses suppositions de quelques-uns, m'obligent d'éclaircir ce point d'Histoire par des Conjectures, que tout homme raisonnable adoptera comme des Veritez Historiques. Je prie le Lecteur de me suivre avec attention. La matiere est importante. Ce qui donna occasion à la grande Guerre des Images fut l'ordre (14) que l'Empereur Philippique, grand fauteur des Monothelites, donna, d'ôter de l'Eglise le Tableau du VI. Concile General. Le Pape Constantin (15) indigné de cette entreprise, anathematisa l'Empereur, & s'échaufa vivement pour les Images, sur-tout lorsqu'un Evêque Anglois lui eût protesté avec serment, qu'il avoit été averti de Dieu de faire honorer dans son Eglise l'Image de la Sainte Vierge. On fait bien-tôt du progrès en ces choses-là. Ainsi, la question fut en peu de tems, non pas s'il falloit laisser les Peintures dans les Eglises, pour conserver avec honneur la Memoire des Originaux, mais s'il falloit leur rendre un Service Religieux? La pratique la plus generale decida bien-tôt pour l'affirmative; & l'Empereur Anastase favorisa les desseins du Pape pour le Culte des Images. Mais, Leon Isaurien, à qui cela ne plaisoit pas trop, en voulut arrêter le cours, & defendit de mettre des Peintures dans les Eglises. Les ordres de ce Prince aiant été envoyez en Italie, il est probable que le

(13) Naucier Gener. 25.

(14) Frederic Spanheim, *Historia Imaginum restituata*, &c. Sect. I.

(15) Voyez ci-dessus la Vie de Constantin I.



le Pape Gregoire II. les rejeta; & que, perseverant dans sa desobéissance, il aliéna l'Esprit de l'Empereur, qui voulut se défaire de ce Rebelle, par les voies que j'ai marquées ci-dessus. De-là vint cette fameuse Guerre dont nous parlerons assez en detail.

Voilà ce qui me paroît de mieux fondé, tant pour l'ordre des tems, que pour les motifs de cette funeste dissension. C'est sans fondement, que le P. Maimbourg & le P. Noël Alexandre se font rendus garans du vieux Conte qui a couru, & que le Docteur Spanheim (16) a refuté très-solidement, que certains Juifs diseurs de bonne aventure engagerent Leon dans cette affaire. Et c'est très-faussement que Baronius (17) & quelques autres ont soutenu que cet Empereur fit des Edits contre les Images, sans consulter, ni les Prelats, ni les Conseillers de l'Empire; car, au contraire, il ne régla rien que de leurs avis, comme Mr. Spanheim (18) la prouvé d'une maniere convaincante. Il est vrai d'ailleurs, que d'abord il ordonna seulement que les Images fussent mises dans des lieux fort elevez, afin d'être moins exposées aux yeux du Peuple, & qu'il ne se porta à les briser que lorsque la Rebellion de ses Sujets, & nommément du Pape, l'eut extrêmement aigri. De-là, il faut conclure que Mr. Maimbourg (19) a eu tort de dire, que la premiere chose que fit l'Empereur fut de briser les Images & de condamner au supplice ceux qui s'y opposeroient.

Voilà comment (20) les Historiens peuvent falsifier & empoisonner toute l'Histoire, sans rien dire qui ne soit arrivé effectivement. Il suffit qu'ils transposent les aventures, & qu'ils les anti-datent; & comme très-peu de Lecteurs ont le tems, ou l'habileté nécessaires, pour redresser la Chronologie des Historiens, il arrive que de cent Personnes qui lisent & qui retiennent beaucoup, à peine y en a-t'il trois qui ne se remplissent la tête de Fables, lors même que les faits qu'ils lisent ne sont pas forgez à plaisir. Jugez ce que c'est, lorsqu'on tombe entre les mains de gens qui inventent la moitié de ce qu'ils rapportent! On ne sauroit donc se précautionner trop soigneusement, puisqu'on peut être trompé en tant de façons, & quant aux faits, & quant aux tems & aux autres circonstances des faits. Ajoutons à cela, que les Lombards se joignirent aux Romains (21) pour la défense du Pape, & qu'ils empêchèrent les Troupes de l'Exarque d'approcher de Rome. Profitans de ces divisions, ils feignirent d'être fort zéléz pour l'établissement des Images; & sous ce prétexte, ils se saisirent des biens de l'Empereur en Italie, comme des Biens d'un Excommunié. L'Empereur Grec se réunit ensuite avec le Roi des Lombards, & se servit de lui pour reduire les Rebelles d'Italie, dont le premier étoit le Pape, qu'on alla assieger jusques dans Rome. Gregoire II. trouva moïen de fléchir Luitprand, Roi des Lombards, en lui faisant comprendre, qu'il y avoit plus à gagner avec lui, qu'avec l'Empereur; de sorte qu'ils firent la Paix. Le Pape demeura encore

(16) Spanheim, *Hist. Imaginum*, Sect. 2.

(17) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 726. §. 4.*

(18) Spanheim, *ubi supra.*

(19) Maimbourg, *Hist. des Iconoclastes.*

Tome I.

(20) Bayle, *Nouv. de la Rep. des Lettres.* Mars 1686. Art 7.

(21) *Iheoph. an. 6.*



An de J.C. 724. core quelque tems dans une soumission apparente pour son Prince, quoiqu'il eut toujours le même esprit de revolte (22).

Boniface  
va en  
Germanie:  
le Pape  
lui écrit.

Cependant, l'Evêque Boniface étant parti de Rome avec les Lettres du Pape, passa en France, & de là en Turinge, où il fit de grans progrès (23). Il écrivit à Gregoire, pour lui rendre compte du fruit de sa Mission & des traverses qu'il y recontoit, & le Pape lui repondit par une Lettre dattée de l'an 724. Il lui dit entr'autres choses (24): „ Ne vous laissez point „ étonner par les menaces, ni abbatre par la crainte. Dieu vous protege- „ ra. Aiez seulement une ferme confiance en lui, puisque vous préchez la „ verité. Quant à l'Evêque qui avoit jusques ici à instruire cette Nation, „ & qui soutient à présent qu'une partie est de son Diocèse, nous avons écrit „ au Patrice Charles, l'exhortant paternellement à le reprimer, & nous „ croions qu'il y donnera ordre. „

An de J.C. 726.

Autre  
Lettre au  
même.

Deux ans après, le Pape Gregoire écrivit encore une Lettre à St. Boniface, pour repondre à celle qui lui avoit été envoiee par le Prêtre Derval où il le consultoit sur plusieurs points de Discipline. Voici les principales Decisions de cette Decretale (25). On devoit defendre les mariages entre parens, tant qu'ils peuvent se reconnoître; mais pour user d'indulgence, principalement envers une Nation si Barbare, on peut permettre de se marier après la quatrieme generation. Si une femme est attaquée de maladie qui la rende pour toujours incapable du devoir conjugal, le mari peut se marier; mais, il doit donner à la femme malade les secours nécessaires (26). Les Enfans, offerts en bas âge par leurs parens pour la vie Monastique, n'ont plus la Liberté de se marier, étant consacrez à Dieu par cette offrande. Un Prêtre accusé par le Peuple, sans temoins certains, sera reçu à se purger par serment. Il ne faut pas mettre deux ou trois calices sur l'Autel en celebrant la Messe, mais un seul; puisqu'il est dit que Jesus prit la coupe. Il n'est pas permis de manger des viandes immolées, quoiqu'on ait fait dessus le signe de la croix. Il est permis aux Lepreux de recevoir la Communion, mais non pas de manger avec ceux qui se portent bien. „ Vous ne devez pas, „ dit-il à Boniface, éviter de parler & même de manger avec les Prêtres & „ les Evêques, dont la vie est corrumpe & scandaleuse, puisque souvent „ on les ramene plutôt par cette condescendance, que par des reprimandes. „ Vous devez en user de même à l'égard des Seigneurs qui vous donnent du „ secours. „ Cette Decretale est du 22. de Novembre 726.

An de J.C. 727.

Suite de  
la Guerre  
des Images.

Après quelques années de repos, la Querelle des Images se renouvela, avec plus de chaleur qu'auparavant (27). L'Empereur Leon, persuadé que c'étoit une Idolatrie que de rendre à des Creatures, & principalement à des Images

four-

(22) Des Marets, *Tableau des Papes de Rome*, pag. 51.

(23) *Vit. Bouif. c. 8.*

(24) *Greg. Epist. 8. to. 6. Concil. p. 1446.*

(25) *Greg. Epist. 13. to. 6. Concil. p. 1448.*

(26) *Gratien, 32. q. 7. quod propos. obser-*

ve que cette Decision prise à la rigueur est contraire à l'Evangile & à St. Paul. Je ne crois pas que les plus subtils Canonistes puissent lui donner un sens favorable.

(27) *Thioph. an. 7.*



fourdes & muettes, un Culte que Dieu s'est réservé, assembla le Peuple & dit publiquement (28), qu'il ne falloit rendre aucun Culte aux Peintures qui étoient dans les Eglises. Germain, Patriarche de Constantinople, lui résista fortement, soutenant avec un zele fanatique, que les Images avoient toujours été en usage dans les Eglises; & déclarant, qu'il étoit prêt à mourir pour leur défense. Il ne manqua pas d'écrire au Pape Gregoire ce qui se passoit dans cette affaire; & le Pape lui fit réponse par une grande Lettre (29), où d'abord il le félicite de la vigueur avec laquelle il défend la Doctrine de l'Eglise. „ Elle ne s'est jamais trompée, dit le Pape, quoiqu'on „ se l'imagine; & cette tradition n'a rien de commun avec la pratique des „ Païens. Il faut regarder l'intention, & non pas l'action. Si les Prophe- „ ties n'ont pas été accomplies par l'Incarnation du fils de Dieu, il ne faut „ pas peindre ce qui n'a pas été: mais, puisque tout s'est passé réellement, „ qu'il est né, qu'il a fait des Miracles, qu'il a souffert, qu'il a ressuscité: plut „ à Dieu que le Ciel, la Terre, la Mer, tous les animaux, toutes les plantes, „ pussent raconter ces merveilles, par la Parole, par l'Écriture, ou par la „ Peinture. On appelle Idoles les Images de ce qui n'est point, & qui ne „ subsiste que dans les fables & les inventions frivoles des Païens. Mais, l'E- „ glise n'a rien de commun avec les Idoles. A Dieu ne plaise! Nous n'a- „ vons jamais adoré des vaches, ni le veau d'or, ni regardé la Creature „ comme un Dieu, ni reçu les mysteres de Beelphegor. Que si quelqu'un „ veut imiter les Juifs, en accusant l'Eglise d'Idolatrie, à cause des venera- „ bles Images, nous le regardons comme un Chien qui abboie en vain, & „ nous lui dirons comme aux Juifs: Plut à Dieu qu'Israel eut profité des „ choses sensibles que Dieu lui avoit ordonnées pour le mener à lui, qu'il „ eut aimé le Saint Autel, plutôt que les vaches de Samarie; la verge „ d'Aaron, plutôt qu'Astarte; & la Pierre dont l'eau étoit sortie, plutôt „ que Baal. „

Cependant, le Pape tint un Concile à Rome, qui fut comme le signal d'une nouvelle revolte. Il excommunia l'Empereur: il autorisa les Peuples d'Italie à prendre les Armes; & il leur défendit de paier aucun Tribut au Prince. Quel enorme attentat! Il n'y a personne qu'une pareille horreur ne fasse fremir. Les Ultramontains sont les seuls qui aprouvent ce crime: & les Auteurs les plus sensez voudroient faire douter de la verité de ce fait. Les uns nient cette action infame: les autres l'affirment; & ceux-ci ne sont pas d'accord quant au tems. Il y en a qui veulent que cela se fit avant que Leon eut poussé les choses à l'extremité: les autres font avoir au Pape une fort longue patience. Mr. Spanheim (30), toujours judicieux dans le choix d'un sentiment, prétend que Gregoire n'attendit guere à lancer les foudres de l'excommunication, & que ce fut un même Pape qui délia l'Italie du Serment de Fidelité qu'elle devoit à Leon Ilaurien, & de l'obligation de lui paier

Attentats  
du Pape  
contre  
l'Empe-  
reur.

(28) *Vita St. Stephan.*

(29) Voyez l'Acte 4. du VII. Concile.

(30) *Spanheim, Hist. Imaginum restituata.*

sect. 2.



An de J. C.  
727.

paier le Tribut, & qui excommunia ce Prince. Mr. de Mezerai (31), & plusieurs autres Historiens, partagent cela à deux Papes, & donnent l'excommunication à Gregoire III. & le reste à Gregoire II. Cela n'est pas solide; car, la Deposition d'un Prince, je veux dire la Declaration que fait le Pape, qu'un Prince est déchû de la Souveraineté, étant un acte plus impérieux que l'Excommunication, & la supposant comme sa base, l'ordre veut que le même homme, qui a depose Leon, l'ait auparavant excommunié: & ainsi (32), puisqu'on confesse que le Pape Gregoire II. depouilla ce Prince des Droits de la Souveraineté, l'on doit à bien plus forte raison demeurer d'accord qu'il l'excommunia. Or, si c'est Gregoire II. qui a excommunié & depose l'Empereur, il s'ensuit nécessairement que le grand fracas de ce Prince a été postérieur aux attentats de Gregoire sur la Majesté Imperiale; ce qui d'un côté excuse Leon, & de l'autre flétrit extrêmement l'Evêque de Rome. On voit par-là, dit Mr. Bayle (33), combien il importe de rapporter chaque fait à son véritable tems, & combien est odieuse la *flou-terrie* qui regne parmi les Historiens. C'est ainsi qu'il faut nommer la ruse de leurs anti-dates; ruse, par laquelle ils trompent à coup sûr tous ceux qui les lisent: ruse, par laquelle ils font des Satyres ou des Apologies continuelles, sans inventer aucun fait.

Les Ita-  
liens se re-  
voltent.

Le Pape, étant dans une furieuse colere contre l'Empereur (34), se resolut à toutes les extrémitez pour ruiner l'Autorité Souveraine: il exhorta pieusement tous les Italiens à la Revolte (35). Le Cardinal Baronius (36) a eu l'Impudence d'approuver cette action. Le Cardinal Bellarmin (37), dans l'Ouvrage qu'il a publié contre Barclay, n'a pas été plus réservé. Peut-on s'aveugler jusqu'à ce point en faveur des Papes? S'il étoit de la bonne Politique de faire bruler quelques Ecrits, qui louent des actions si infames, ne devoient-ils pas être brulez en Grève par la main du Bourreau? Que dirons nous encore de l'Insolence & de la Mauvaise-foi de ces Historiens mercenaires (38) qui ne rougissent pas en debitant quantité de fables & de calomnies qu'on a fait courir contre l'Empereur Leon? Qui disent avec Effronterie, que ce Prince s'acharna principalement sur une Image de Jesus-Christ, qui avoit été erigée par les ordres du Grand Constantin: qu'il eut l'inhumanité de faire perir dans les flames les Professeurs d'un fameux College, avec une infinité de Livres: que par des Lettres supposées, il tâcha de perdre Jean Damascene: qui disent enfin que l'Empereur fit perir plusieurs Ecclesiastiques, grands zelateurs des Images; mais, qui n'ajoutent pas que ce fut à cause qu'ils avoient été des Rebelles & des Trompettes d'une furieuse Revolte (39)? Est-il plus pardonnable à un Auteur de taire ces mechans en-

(31) Mezerai, *Abregé Chronol. de l'Hist. de France*, to. I. pag. 223. Edit. de Hollande.

(32) Voyez les *Nouv. de la Rep. des Lett.* Mars 1686. Art. 7.

(33) Bayle, *ubi supra*.

(34) Sigonius, *de Reg. Ital.*

(35) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 730. §. 4.*

(36) *Ibid.* §. 5.

(37) Bellarmin. *adv. Barclai. c. 41.*

(38) Maimbourg, *Hist. des Iconoclastes. Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLII. §. 5.*

(39) Spanheim, *ubi supra.*



endroits d'un homme, qu'il veut faire passer pour Martyr, qu'à un Charlatan de supprimer les mauvaises qualitez d'une Drogue dont il publie les vertus?

An de J.C.  
729.

La revolte fut si terrible, que les Peuples de la Pentapole, & l'Armée de la Venetie, rejeterent l'ordre de l'Empereur, & declarerent qu'ils combattroient vigoureusement pour la defense du Pape. Toute l'Italie, par deliberation commune, resolut d'élire un autre Empereur, & de le mener à Constantinople (40). Neanmoins Exhilarat, Duc de Naples, avec son fils Adrien, étant Maître de la Campanie, persuada au Peuple de cette Province d'obéir à l'Empereur & de tuer le Pape: mais, les Romains le prirent avec son fils, & les firent mourir tous deux. Ensuite, ils chasserent Pierre, Duc de Rome, sous pretexte qu'il avoit écrit à l'Empereur contre le Pape. Le Patrice Euty chius fut anathematisé, à cause de sa fidelité; & tous les Romains, grands & petits, s'obligerent, par serment, à mourir, plutôt que de permettre que l'on fit aucun mal au Pape, qui, selon eux, defendoit la foi avec tant de zèle. Le Patrice Euty chius envoya des Deputez au Roi Luitprand, & aux Ducs des Lombards, leur promettant de grandes sommes, s'ils vouloient abandonner le Pape. Mais, ils trouvoient trop bien leur compte dans cette Guerre, pour se refoudre à l'abandonner. Gregoire, se jouant egalemeut de la Toute-Puissance de Dieu, & de l'Autorité legitime du Prince, se flattoit apparemment d'effacer l'iniquité de sa conduite, & d'affoiblir l'horreur de sa revolte, par de très-grandes Aumônes, par des prieres frequentes, & par des Processions continuelles. Quelle audace! Bon Dieu! Comment ce miserable Hypocrite osoit-il lever les yeux au Ciel, dans le tems qu'il meprisoit l'Oint du Seigneur; & que cet indigne Pape ne negligeoit rien pour entretenir parmi le Peuple l'Esprit de Rebellion qui l'agitoit furieusement? Il remercioit les uns de la bonne volonté qu'ils lui témoignoit, il exhortoit les autres à conserver la foi: enfin, il jouoit le Rolle d'un Fripon, ou plutôt d'un Scelerat consommé.

Fureur des  
Romains.

Au milieu de cette horrible confusion, il y eut quelques Differends entre les Evêques de Frioul & de Grade. Serenus, Evêque de Frioul, aiant usurpé quelques Droits sur Donat Patriarche de Grade, le Pape Gregoire II. lui écrivit en 729. lui representant (41) qu'il lui avoit accordé le *Pallium* à la priere du Roi des Lombards; mais, à condition qu'il se contenteroit de ce qu'il avoit possédé jusques alors, sans faire aucune entreprisede sur Personne. Il lui enjoit donc de se contenir dans ses bornes, qui étoient celles de la Domination des Lombards. Il écrivit aussi à Donat (42) Patriarche de Grade, aux Evêques, au Duc Marcel, & au Peuple de Venetie & d'Istrie, les avertissant de prendre garde que les Lombards ne prissent occasion de ce differend entre les Evêques, pour entreprendre sur leur Pais.

Differends  
entre quel-  
ques Evê-  
ques.

L'Em-

(40) *Anastase, in Greg. II.*

(42) *Epist. 15, ibid.*

(41) *Greg. Epist. 14. to. 6. Concil. p. 1450.*



An de J.C.  
730.

Insolence  
du Pape.

L'Empereur pria le Pape de faire assembler un Concile pour examiner la Question des Images, & terminer les Troubles. Mais Gregoire, au lieu de se soumettre, fit une Reponse insolente à son Prince, & pria Dieu de lui envoyer le Diabte, parce qu'il étoit ennemi de la foi. Le P. Pagi n'a pas eu honte d'appeller cela une *Exhortation charitable* (43), & de louer la Moderation du Pape. Grand Dieu! Jusqu'à quand souffrirez-vous que l'on meprise, & la Religion, & les Puissances que vous avez établies pour gouverner les hommes?

An de J.C.  
731.

Mort du  
Pape.

Germain, Patriarche de Constantinople, semant de tous cotés la division, & inspirant à tout le monde des sentimens de revolte, fut déposé. Anaftase, qui fut établi en sa place, envia sa Lettre Synodale au Pape Gregoire II. Mais, le Pape, voyant qu'il n'étoit pas favorable aux Images, lui refusa sa Communion. Il lui écrivit portant, & l'avertit, que s'il ne revenoit à la Foi Catholique, il seroit privé du sacerdoce. Gregoire ne survécut pas long-tems. Il fut enterré à St. Pierre, le 13. de Fevrier 731. En cinq Ordinations, il fit 35. Prêtres, 4. Diacres, & 150. Evêques. Il fit faire un Calice d'or, orné de pierreries, du poids de 30. Livres, & une patene d'or de 28. Livres & demie. Il donna au Clergé & aux Monasteres 2160. sous d'or, & 2000. pour le Luminaire de St. Pierre. Il est honteux, que l'Eglise ait placé un pareil Monstre au rang des Saints (44). C'est un Coup d'Etat à la Romaine, qui lui a valu ce titre: mais, un homme impartial ne croira jamais que Dieu soit d'accord avec les hommes, sur la sainteté de Gregoire II.

Miracle  
fabuleux.

On fait un Conte de ce Pape, que le P. Pagi (45) rapporte avec gravité. C'est un Miracle, qu'on pretend avoir été fait par trois Eponges qui servoient à la Table des Papes, & que Gregoire II. envia à Eudes, ou à Odon, Duc d'Aquitaine, dans la Guerre qu'il avoit à soutenir contre les Sarrazins. On les coupa, dit-on, par petits morceaux, & on les donna à manger aux Soldats. De tous ceux qui en prirent, pas un seul ne fut, ni tué, ni blessé. Admirez l'efficace du Caractere Magique! On ne sera pas fâché que j'insere ici des Vers, qui conviennent assez bien à Gregoire, quoique d'autres (46) les aient appliqués à la ruine de l'Ante-Christ:

Eloge de  
Gregoire  
II.

*Luy, qui faisoit le Dieu, & forcé d'audace  
Souvent mesmes usoit contre Dieu de menace;  
Luy, qui alloit bravant que son regne puissant,  
De siecle en siecle iroit tousjours en accroissant;  
Qui promettoit aux siens, d'une voix piperesse,  
Leur estre pour rempart, & seure forteresse,  
Et comme un boulevard & un parois bien seur,  
Envers & contre tous leur être Defenseur;  
Renversé comme un tronc, à tous fera cognoistre  
Par sa mort, que fol est qui s'en prend à son Maistre.*

GRE-

(43) Pagi, Gest. Rom. Pontif. in Greg. II. §. 38.

Voyez Catel, Memoires de l'Histoire du Languedoc, pag. 531.

(44) Martyr. Rom. 13. Fev.

(45) Pagi, Gest. Rom. Pontif. in Greg. II.

(46) Florimond de Raymond, l'Anti-Christ, ch. 51. §. 4.



An de J.C.  
731.LEON III.  
CONSTANTIN,  
dit Copronyme.  
Empereurs.

GREGOIRE III.

THIERRY II.  
Roi de France.  
Interregne de  
sept ans.

XCII. P A P E.

**A**près la mort de Gregoire II. le St. Siege ne vaqua que 35. jours. Car, lorsqu'on faisoit ses funérailles, tout le Peuple de Rome, comme par inspiration divine, enleva de force le Prêtre GREGOIRE qui y assistoit, & l'élut Pape (1). C'étoit un Syrien, très doux, s'il en faut croire Anastase, très-sage & bien instruit des saintes Ecritures. Il savoit les Pseaumes par cœur, & s'étoit exercé à en penetrer les sens cachez. Il savoit le Grec & le Latin, parloit bien, prêchoit avec force & agrément. Il étoit grand amateur des Pauvres, & donnoit l'exemple de toutes les vertus. Les anciens Auteurs le nomment souvent Gregoire le Jeune, & le confondent quelquefois avec son Predecesseur, dont il suivit assez bien les Maximes infernales, par raport aux Puissances. Dès le commencement de son Pontificat, il écrivit à l'Empereur Leon, pour repondre à une Lettre que ce Prince lui avoit écrite. La Reponse du Pape commence ainsi (2): „ Nous avons reçu pendant la quatorzième Indiction „ de votre Regne la Lettre de votre Majesté de la même Indiction; & cel- „ le, de la quinziesme, de la premiere & des suivantes jusqu'à la neuvieme. „ Nous les gardons soigneusement dans l'Eglise de St. Pierre avec „ celles de vos Predecesseurs. Dans ces Lettres, sellées de votre seau, & „ fouscrites de votre main avec le cinabre, vous confessez notre sainte foi „ dans toute sa pureté, & vous declarez maudit quiconque ose contrev- „ nir aux Decisions des Peres. Qui vous oblige donc maintenant à regarder „ en arriere, après avoir si bien marché dix ans durant? Pendant tout „ ce tems, vous n'avez point parlé des saintes Images, & maintenant vous „ dites qu'elles tiennent la place des Idoles, & que ceux qui les adorent „ font des Idolâtres. Vous ordonnez de les abolir entierement, & vous „ ne craignez point le jugement de Dieu en scandalisant, non seulement „ les Fidèles, mais les Infideles. Pourquoi, comme Empereur & Chef „ des Chrétiens, n'avez-vous pas interrogé les hommes savans & pleins „ d'experience? Ils vous auroient appris pourquoi Dieu a défendu d'ado- „ rer les ouvrages des hommes. Les Peres, nos Maîtres, & les six Conciles „ nous ont laissé cette tradition, & vous ne recevez pas leur temoignage. „ Nous sommes obligez, parce que vous êtes grossier & ignorant (*quel ex- „ cès de Politesse!*) de vous écrire des discours grossiers, mais pleins de „ sens, & de la verité de Dieu. Nous vous conjurons de quitter votre „ Présomption & votre Orgueil, & de nous écouter humblement; (*car il „ n'est*

An de J.C.  
732.Election  
& Caractere  
de Gre-  
goire III.Il écrit à  
l'Empe-  
reur.

(1) Anastase, in Greg. III.

(2) To. VII. Concil. p. 7.



An de J.C. 732. *n'est permis qu'à nous Pape de ressembler au Prince des Tenebres par une Vanité insupportable.)*

„ Dieu a ainsi parlé, continue-t'il, à cause des Idolâtres qui habitoient la  
 „ Terre promise, & qui adoroient des animaux d'or, d'argent, & de bois,  
 „ des oiseaux & de toutes sortes de creatures, & disoient voilà nos Dieux,  
 „ & il n'y en a point d'autres. C'est pour cela que Dieu a defendu les ou-  
 „ vrages des hommes, nuisibles & maudits inventez par le Demon. Mais  
 „ il y en a que Dieu même a ordonnez pour son service, comme les Tables  
 „ de la Loi, l'Arche, & les Cherubins. N'étoit-ce pas des ouvrages de main  
 „ d'hommes? Dans les derniers tems, Dieu a envoyé son fils, qui s'est in-  
 „ carné, a paru dans Jerusalem, a fait plusieurs actions sensibles. Ceux  
 „ qui l'avoient vû, l'ont peint comme ils l'avoient vû. On a peint de mé-  
 „ me St. Jacques parent de Notre Seigneur, Saint Etienne, & les autres  
 „ Martyrs. Ces Images s'étant repandues par tout le Monde, on a cessé  
 „ d'adorer le Demon, pour les adorer: non d'un culte de Latric, mais  
 „ d'un culte relatif. . . . . Pourquoi ne peignons-nous pas le Pere de  
 „ Jesus-Christ? Parce qu'il est impossible de peindre la Nature Divine.  
 „ Si nous l'avions vû, nous le peindrions de même, & vous diriez  
 „ que ce seroit une Idole. Vous dites que nous adorons des Pierres, des  
 „ Murailles, & des Planches. Il n'est pas ainsi, Seigneur: c'est pour  
 „ nous faire souvenir de ceux dont ce sont les Noms & les Images;  
 „ & pour élever en haut notre esprit rampant & grossier. Nous ne les  
 „ regardons pas comme des Dieux. A Dieu ne plaise! Nous ne mettons  
 „ pas notre esperance en ces Images. Mais, si c'est celle de Notre  
 „ Seigneur, Nous disons: Seigneur Jesus-Christ, fils de Dieu, se-  
 „ courez-nous, sauvez-nous. Si c'est celle de la Sainte Mere, nous  
 „ disons: Sainte Mere de Dieu, priez votre fils qu'il sauve nos Ames. Si  
 „ c'est d'un Martyr: St. Etienne, qui avez repandu votre sang pour Jesus-  
 „ Christ, & qui avez auprès de lui tant de credit, comme premier Mar-  
 „ tyr, priez pour nous. . . . . Nous aurions pû, ajoute cet insolent Pa-  
 „ pe, comme aiant l'Autorité de St. Pierre, prononcer des peines contre  
 „ vous. Mais, puisque vous vous êtes donné vous-même la malediction,  
 „ qu'elle vous demeure. . . . . Il vaudroit mieux que l'on vous nommât  
 „ Heretique, que Persecuteur & Destructeur des Saintes Images. Mais, le  
 „ nom d'Heretique ne nous convient pas, puisque vous combattez ce qui  
 „ est clair comme la lumiere. Aiant un si grand Evêque notre Confrere,  
 „ le Seigneur Germain, vous deviez le consulter comme votre Pere: lui,  
 „ qui a une si grande experience des Affaires Ecclesiastiques & Politiques, à  
 „ present âgé de 95. ans, qui a servi tant de Patriarches & d'Empereurs.  
 „ Vous l'avez laissé, pour écouter ce mechant & insensé Ephesien fils d'Ap-  
 „ simare & semblables. Le Pape raporte ensuite l'Exemple de Constantin  
 „ Pogonat, qui fit assembler le sixième Concile, & le fit executer en s'y sou-  
 „ mettant le premier; & il ajoute: „ Vous voyez, Seigneur, que les Deci-  
 „ sions de l'Eglise n'appartiennent pas aux Empereurs, mais aux Evêques:  
 „ c'est pourquoi, comme les Evêques, qui sont préposés aux Eglises, s'ab-  
 „ stien-



„ ssiennent des affaires publiques, les Empereurs doivent s'abstenir des af-  
 „ faires Ecclesiastiques, & se contenter de celles qui leur sont confiées. Mais  
 „ la concorde des Empereurs & des Evêques fait une seule Puissance,  
 „ quand on traite les affaires avec paix & charité. Vous nous avez écrit  
 „ d'assembler un Concile œcumenique; il ne nous semble pas à propos. C'est  
 „ vous, qui persécutez les Images: arrêtez, & vous tenez en repos: le  
 „ monde sera en Paix, & les scandales cesseront. Supposez que le Concile  
 „ est assemblé; où est l'Empereur pieux, pour y prendre séance, suivant  
 „ la coutume, récompenser ceux qui parleront bien, & poursuivre ceux  
 „ qui s'écartent de la vérité? Vous même êtes Rebelle, & agissez en Bar-  
 „ bare. Ne voyez-vous pas que votre entreprise contre les Images n'est  
 „ que révolte & présomption. Les Eglises jouissoient d'une Paix profon-  
 „ de, quand vous avez excité les combats & les scandales. Cessez, & il  
 „ n'est point besoin de Concile., Il lui marque ensuite que tout l'Occident  
 „ s'est retiré de son obéissance: „ On a jetté, dit-il, par terre vos Images:  
 „ on les a foulées aux pieds. Les Lombards, les Sarmates, & les autres Peu-  
 „ ples du Nord ont fait des courses dans la malheureuse Decapole, & ont  
 „ pris Ravenne même, d'où ils ont chassé vos Magistrats, & en ont mis de  
 „ leur part. Ils veulent traiter de même vos Places les plus proches de  
 „ nous, & Rome aussi, sans que vous puissiez nous défendre. Voilà ce que  
 „ vous vous êtes attiré par votre imprudence. Vous croiez nous épouvan-  
 „ ter en disant: J'enverrai à Rome briser l'image de St. Pierre, & j'en  
 „ ferai enlever le Pape Gregoire chargé de chaînes, comme Constantius fit  
 „ à Martin. Sachez que les Papes sont les Mediateurs & les Arbitres de la  
 „ Paix entre l'Orient & l'Occident: nous ne craignons point vos menac-  
 „ ces; à une lieuë de Rome, vers la Campanie, nous sommes en fu-  
 „ reté. „

Malgré toute la fureur qui ornoit la Lettre du Pape, le bon Empereur  
 Leon lui écrivit encore, & Gregoire lui repondit en ces termes (3): „ J'ai  
 „ reçu votre Lettre par Ruffin votre Ambassadeur; & la vie m'est deve-  
 „ nuë insupportable, voiant que, loin de vous repentir, vous demeurez dans  
 „ vos mauvaises dispositions. Vous dites: J'ai l'Empire & le Sacerdoce.  
 „ Vos Predecesseurs le pouvoient dire, eux qui ont fondé & orné les Egli-  
 „ ses, & les ont protégées de concert avec les Evêques. Au contraire,  
 „ vous avez depouillé & defiguré les Eglises, que vous avez trouvées ma-  
 „ gnifiquement ornées. Que sont nos Eglises, si non les Ouvrages des hom-  
 „ mes? Des pierres, du bois, de la chaux, du mortier? Mais, elles sont  
 „ ornées par les Peintures & les Histoires de Jesus-Christ & des Saints.  
 „ Les Chrétiens y emploient leur Bien: les Peres, & les Meres, tenant en-  
 „ tre leurs Bras leurs petits enfans nouvellement baptizés, leur montrent  
 „ du doigt les Histoires, ou aux jeunes Gens, ou aux Gentils convertis.  
 „ Ainsi, ils les edifient, & élevent leur esprit & leur cœur à Dieu. Vous  
 „ en avez détourné le simple peuple, pour le jeter dans l'oïveté, les  
 „ Chan-

Autre  
 Lettre à  
 l'Empe-  
 reur.

(3) To. VII. Concil. p. 23.  
Tom. I.



An de J. C.  
731.

„ Chançons, les Fables, le son des Lyres, des Flutes, & de semblables badi-  
 „ neries, au lieu des Actions de graces, & des Louanges de Dieu. „ En-  
 „ suite, il lui marque ainsi la difference de l'Empire & du Sacerdoce: „ Com-  
 „ me il n'est pas permis à l'Evêque de regarder dans le Palais, & de donner  
 „ les Dignitez temporelles: ainsi, l'Empereur ne doit pas regarder dans les  
 „ Eglises, pour faire les Elections du Clergé, consacrer, ou administrer les  
 „ sacremens, ou même y participer sans le Prêtre. Chacun de nous doit  
 „ demeurer dans sa vocation. Voiez-vous, Seigneur, la difference des Evê-  
 „ ques & des Princes? Si quelqu'un vous a offensé, vous confisquez sa  
 „ Maison, vous le dépouillez, ou le bannissez, ou lui ôtés même la vie.  
 „ Les Evêques n'en usent pas ainsi; mais, si quelqu'un a péché & s'en con-  
 „ fesse, au lieu de l'étrangler & de lui couper la tête, ils lui mettent au-  
 „ cou l'Evangile & la Croix: ils l'emprisonnent dans le Thresor de l'Egli-  
 „ se, la Diaconie, ou la Salle des Cathecumenes: ils lui imposent des jeu-  
 „ nes, des veilles, des prieres; & après l'avoir bien corrigé, ils lui don-  
 „ nent le sacré Corps & le precieux sang de Notre Seigneur, & l'envoient  
 „ pur & sans tache devant Dieu. Vous nous persecutez, continue-t'il, &  
 „ nous tyrannisez par le moien de vos Soldats & par les Armes de la Chair.  
 „ Pour nous, nous sommes nuds & sans armes; & nous n'avons point d'ar-  
 „ mées terrestres, (si ce n'est les Rebelles qui secondent notre Ambition;) mais,  
 „ nous invoquons Jesus-Christ, Chef de toutes les Creatures, superieur à  
 „ toutes les Armées des vertus celestes, afin qu'il vous livre à Satan, sui-  
 „ vant la parole de l'Apôtre (4). „ Gregoire III. envia ces Lettres par  
 „ le Prêtre George. Le Deputé, plus respectueux envers l'Empereur que celui  
 „ qui devoit donner l'exemple de l'humilité, de la fidelité, & de l'obéissance,  
 „ n'osa les rendre à Leon. Il les raporta à Rome: mais, tout ce qu'il put di-  
 „ re pour sa justification, n'empêcha pas qu'il ne fut excommunié; & ren-  
 „ voié à Constantinople, pour expier sa faute. Les Officiers de l'Empereur  
 „ l'arrêterent en Sicile, & le mirent en Prison: Action pleine de Prudence,  
 „ vû que divers exemples avoient appris que ces sortes d'Envois mettoient  
 „ aisément le Trouble & la Confusion dans la Ville, sous le specieux prétexte  
 „ de conserver la pureté de la foi.

An de J. C.  
702.

Lettre du  
Pape à  
Boniface.

Dès que Boniface, l'Emiffaire du St. Siege en Allemagne, eut appris  
 l'Ordination de Gregoire III. il lui envia des Deputez avec des Lettres,  
 pour l'assurer de son obéissance, lui rendre compte de sa Mission, & lui de-  
 mander la Resolution de plusieurs difficultez (5). Le Pape lui accorda,  
 non seulement la Communion & l'Amitié du St. Siege qu'il demandoit,  
 mais encore le *Pallium*, & le titre d'Archevêque. Il lui envia des Reli-  
 ques & d'autres presens, avec une Lettre, où, après avoir fait mention de  
 la

(4) Voyez ci-devant la *Vie de Gregoire II.* & notez, que divers Auteurs attribuent à ce Pape l'Insolence dont Mr. Fleury fait honneur à Gregoire III. A mon Avis, ces deux Pontifes peuvent bien s'être servis de

la même Pensée. Mais, je ne donne cela que comme *un faire se peut*, sans pretendre de-  
 cider.

(5) *Vita Bonif. per Othlonum, apud Surium, in Actis Sanctorum.*



la nouvelle Dignité qu'il lui donne, il ajoute (6): „ Et, parce que vous nous  
 „ assurez que, par la grace de Dieu, il s'est couverti un si grand nombre  
 „ de Peuple, que vous ne pouvez suffire à leur instruction; nous ordonnons  
 „ que, suivant les Canons & l'Autorité du St. Siege, vous établissiez des  
 „ Evêques dans les lieux où le nombre des fideles sera multiplié; prenant  
 „ garde toutes fois à ne pas avilir l'Episcopat, & à ne point faire de con-  
 „ secration d'Evêque, sans y en appeller deux ou trois. Quant au Prêtre  
 „ qui vint nous trouver l'année passée, & qui prétend avoir été absous de  
 „ ses crimes, sachez qu'il ne nous a fait aucune Confession, & n'a reçu  
 „ aucune absolution de nous. Il nous demanda seulement des Lettres de  
 „ recommandation pour notre fils Charles. Ceux, qui ont été baptizés par  
 „ les Paiens, doivent être baptizés encore au nom de la Sainte Trinité.  
 „ De même ceux, qui ont été baptizés par un Prêtre qui sacrifie à Jupiter  
 „ & mange des viandes immolées, ou qui doutent s'ils ont été baptizés.  
 „ On peut offrir pour les morts véritablement Chrétiens; mais non pas pour  
 „ les Impies. On doit observer les Degrés de parenté pour les mariages jus-  
 „ ques à la septième generation. Et si vous le pouvez, détournez les hom-  
 „ mes de se marier plus de deux fois. Les parricides ne recevront la Com-  
 „ munion qu'à la mort en viatique, & toute leur vie s'abstiendront de  
 „ chair & de vin, & jeuneront le Lundi, le Mardi, & le Vendredi. Ceux, qui  
 „ vendent leurs Esclaves aux Infideles pour les immoler, feront la même  
 „ penitence que les homicides. Defendez, autant que vous pourrez, à vos  
 „ nouveaux Chrétiens, de manger de la chair de cheval, & leur imposez  
 „ penitence. „

L'attention, que le Pape apportoit aux affaires de l'Eglise en Ger-  
 manie, ne le détourna pas du furieux dessein qu'il avoit formé d'humil-  
 ier l'Empereur. Elle ne refroidit pas même son zele fanatique pour  
 les Images: au contraire, elle sembla l'échauffer. Car, cette même  
 année 732. il tint un Concile à Rome dans l'Eglise de St. Pierre (7). Il  
 s'y trouva quatre-vingt-treize Evêques, dont les principaux étoient, outre  
 le Pape, Antoine Archevêque de Grade, & Jean Evêque de Ravenne. Les  
 Prêtres, les Diacres, & tout le Clergé de Rome y assistoient, avec les Nobles,  
 les Consuls, & le reste du Peuple. En ce Concile, il fut ordonné que qui-  
 conque mepriseroit l'usage de l'Eglise touchant la veneration des Saintes  
 Images; quiconque les ôteroit, les profaneroit, les détruiroit, ou en par-  
 leroit avec mepris; seroit anathematizé, & séparé de la Communion de l'E-  
 glise. Ce Decret fut souscrit solennellement par tous ceux qui assistoient  
 au Concile; & on y joignit les autoritez des Papes précédens. Ensuite, le  
 Pape envoya, par Constantin Defenseur, des Lettres à l'Empereur Leon, qui  
 furent retenues comme les précédentes, & le porteur mis en Prison, où il de-  
 meura près d'un an. Après quoi, on lui ôta les Lettres & on le renvoya. Tou-  
 te l'Italie en Corps envoya une Requête à l'Empereur pour le rétablissement  
 des

An de J.C.  
 732.

Concile à  
 Rome en  
 faveur des  
 Images.  
 L'Empe-  
 reur fait  
 insulter  
 les Depu-  
 tez du Pa-  
 pe.

(6) *To. VI. Concil. p. 1458. Epist. I.*

(7) *Anastase, in Greg. III.*



An de J. C.  
732.

des Images: mais, elle fut aussi ôtée à ceux qui en étoient chargez, par le Patrice Sergius, Gouverneur de Sicile: on les retint huit mois; & ensuite, on les renvoia. Le Pape ne laissa pas d'écrire encore sur ce sujet, tant à l'Empereur, qu'au Patriarche Anastase; & il envoya à Constantinople, par le Defenseur Pierre, ces Lettres qui furent aussi sans effet.

L'Empereur arme  
contre le  
Pape.

L'Empereur, justement irrité contre les Rebelles d'Italie, & en particulier contre le Pape, qui étoit en effet le plus criminel, arma une grande flotte qu'il y envoya: mais, elle fit naufrage dans la Mer Adriatique (8). Ce mauvais succès lui fit prendre d'autres mesures. Il haussa d'un tiers la capitation de Calabre & de Sicile, faisant tenir Registre de tous les Enfants mâles qui naissoient; & il confisqua dans les Terres de son obéissance les Patrimoines de St. Pierre de Rome montant à trois talens d'or & demi, qui font 224000. livres. En Orient, il n'exerçoit pas de grandes violences contre les feditieux: il se contentoit ordinairement de les bannir; & même il est faux qu'il se soit vangé d'un Predicateur brouillon, que l'Eglise honnore comme Saint sous le nom de St. Jean de Damas. Cependant, ce pauvre Prince perdit, non seulement une partie de ses Etats, comme nous l'avons vû, mais il lui en couta encore sa reputation: car, on n'a pas manqué de le représenter comme un Monstre abominable; & il n'y a que quelques Historiens plus fideles, qui en aient fait un honnête homme, & un grand homme.

An de J. C.  
738. &  
739.

Boniface à  
Rome.

St. Boniface fit un troisième voiage à Rome l'an 738., tant pour conférer avec le Pape Gregoire III. qu'il n'avoit jamais vû, que pour se recommander aux prieres des Saints, étant déjà fort avancé en âge (9). Il fut très-bien reçu par le Pape; & il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisqu'il prêchoit aux Bavarois, *Que (10) quand l'Evêque de Rome négligeroit son salut, & qu'il meneroit les Peuples par troupes au premier Esclave de la Gehennie pour être éternellement damnez, nul homme vivant ne pouvoit l'en reprendre, parce que le Pape ne peut être jugé de Personne.* Je ne mets pas en ligne de compte les moïens que Boniface fournit au Pape d'exercer en Allemagne de furieuses extravagances, qui attirerent sur ce Pais-là d'horribles calamitez dont je parlerai dans la suite de cet Ouvrage. Boniface demeura en Italie la plus grande partie de l'année; & après avoir visité les Tombeaux des Saints, il prit congé du Pape, qui le renvoia en 739. chargé de Presens & de Reliques (11) avec trois Lettres. La premiere adressée à tous les Evêques & les Abbez, pour leur recommander St. Boniface, & les exhorter à lui donner des ouvriers pour sa Mission. La seconde Lettre est adressée aux Peuples de Germanie nouveaux convertis. Le Pape y nomme les Turingiens & les Hessiens, & plusieurs autres Barbares, & en general tous ceux qui sont du côté de l'Orient. Il les exhorte à se rendre dociles aux Instructions de Boniface, & à recevoir les Evêques & les Prêtres qu'il ordonnera.

Lettres de  
Gregoire  
III.

(8) Theoph. an. 16.

(9) Vita per Villib. c. 9.

(10) Des Marets, Tableau des Papes, &c.

pag. 52.

(11) Vita per Oithlonum, c. 28.



nera par l'autorité du St. Siege, & il ajoute : „ Que s'il veut ramener ceux  
 „ qui s'écartent du droit chemin de la foi, ou de la Discipline Canonique,  
 „ ne vous y opposez point; mais, faites qu'ils obéissent, sous peine de s'at-  
 „ tirer la damnation. Pour vous, qui êtes baptisez au nom de Jesus-Christ,  
 „ abstenez-vous de tout culte du Paganisme, & détournez-en vos sujets.  
 „ Rejetez les Devins & les Sorciers, les sacrifices des Morts, des Bois &  
 „ des Fontaines, les augures, les caracteres, les enchantemens, & les malefi-  
 „ ces, & toutes les autres superstitions qui avoient cours en votre Pais. „  
 La troisieme Lettre est adressée aux Evêques de Baviere & d'Allemagne.  
 Le Pape les exhorte à recevoir favorablement Boniface, à écouter ses in-  
 structions, à rejeter les Heretiques & les faux Evêques de quelque part  
 qu'ils viennent, particulièrement les Bretons, à delivrer leurs Peuples de  
 tous les restes de superstitions, & à célébrer un Concile proche du Danu-  
 be à Ausbourg ou en tel lieu que Boniface jugera à propos.

Tandis que Boniface étoit encore à Rome, un Prêtre Espagnol, qui de-  
 meuroit au Mont Cassin, prit congé de l'Abbé Petronax, & emmena Villi-  
 balde avec lui (12). Gregoire l'ayant appris le fit venir & l'interrogea sur  
 ses voïages, & comment il avoit évité les insultes des Infideles. Villibalde  
 lui raconta tout par ordre. Le Pape, satisfait de son Histoire, ou de son  
 Roman, lui dit, l'Evêque Boniface m'a prié de vous faire revenir du Mont  
 Cassin, & de vous envoyer incessamment vers lui chez les François, pour tra-  
 vailler à leur instruction. Je vous prie & vous ordonne de l'aller trouver.  
 Villibalde repondit: Je suis prêt à vous obéir, si vous me faites donner  
 congé par mon Abbé suivant la Regle. Allez, reprit le Pape, sans vous  
 inquiéter. Mon commandement vous suffit. L'Abbé Petronax n'a pas  
 Droit de me résister, quand je voudrois l'envoyer quelque part lui-même.  
 Villibalde ne put résister à cet air d'autorité. Il se soumit & offrit d'aller,  
 non seulement-là, mais par-tout où le Pape lui ordonneroit, & il prit le  
 chemin de Turinge.

Villibalde  
 envoyé en  
 Baviere.

Boniface partit de Rome en 709. Il alla à Pavie, où il fut reçu chez le Roi  
 Luitprand, & prit un peu de repos. Delà il passa en Baviere, tant par in-  
 clination, qu'à la priere du Duc Odilon; & pendant un long séjour qu'il y  
 fit, il prêcha l'Evangile avec assiduité. Il rendit compte à Gregoire III.  
 des progrès qu'il avoit faits dans ce Pais-là, & le Pape lui fit reponse par une  
 Lettre où il dit (13): „ Nous rendons grâces à Dieu de ce que nous ap-  
 „ prenons par vos Lettres, que vous avez converti en Germanie jusqu'à cent  
 „ mille ames, AVEC LE SECOURS de Charles, Prince des François. „  
 Le Pape approuve l'établissement des nouveaux Evêchez en Baviere, &  
 ajoute: „ Quant aux Prêtres que vous y avez trouvez, si on ne connoit  
 „ point ceux qui les ont ordonnez, & que l'on doute que ce fussent des  
 „ Evêques, ils doivent être ordonnez de nouveau, supposé qu'ils soient Ca-  
 „ tholiques & de bonnes mœurs. Quant à ceux qui sont baptisez, suivant les  
 di-

Succès de  
 Boniface.  
 Le Pape  
 l'en féli-  
 cite.

(12) *Vita St. Villibaldi, inter Acta SS. Ben,*  
 10. 3. p. 365.

(13) *Greg. Epist. 7. to. 6. Concil. 1474.*



An de J.C.  
739.

„ diverses Langues de ces Peuples, pourvû qu'ils soient baptifez au nom  
 „ de la Sainte Trinité, il faut les confirmer par l'Imposition des mains &  
 „ le saint chrême. Vous avez tout pouvoir de corriger, s'il est befoin, l'E-  
 „ vêque Nivil, que nous avons ordonné. Quant au Concile que vous de-  
 „ vez tenir fur le Danube, de notre autorité, nous voulons que vous y foiez  
 „ prefent. Car, l'œuvre que vous avez entreprise ne vous permet pas de  
 „ demeurer en un lieu. Mais, comme les Chrétiens font encore rares en ces  
 „ Pais Occidentaux, après les avoir fortifiez, vous devez prêcher par-tout  
 „ où Dieu vous ouvrira le chemin, & ordonner de notre autorité des Evê-  
 „ ques dans les Lieux que vous trouverez convenables. Ne vous degoutez  
 „ pas, mon cher Frere, d'entreprendre des voiajes rudes & en divers lieux,  
 „ pour étendre au loin la foi Chrétienne, aiant en vuë la recompense  
 „ éternelle. „ Cette Lettre est du 29. Octobre 739.

An de J.C.  
741.

Etat de  
l'Italie.

Plus d'un an après, les Troubles augmentèrent en Italie, par la Revolte  
 de Trasimond, Duc de Spolette, contre le Roi Luitprand (14). Il est à  
 croire que le Pape avoit menagé les nouveaux Troubles, pour écarter les  
 Lombards qui s'étoient aggrandis en Italie, lorsque Gregoire II. fit allian-  
 ce avec eux pour faire tête à l'Empereur. Cette conjecture ne manque pas  
 de probabilité, sur-tout si l'on confidere que Trasimond, étant poursuivi par  
 les Lombards, vint se refugier à Rome, & le Pape le reçut de grand  
 cœur. Il n'oublia rien pour maintenir ce Rebelle contre son Roi & son  
 Bienfaiteur. Luitprand fit demander Trasimond, avec menace, si on ne le  
 livroit, de declarer la Guerre aux Romains. Mais, Gregoire le retint, non  
 par generosité, mais pour ses interêts: non de peur de violer les Droits de  
 l'Hospitalité, mais pour chasser les Lombards de l'Italie, comme son Pre-  
 decesseur & lui en avoient chassé les Officiers des Troupes de l'Empereur.  
 Je laisse à juger si ce font-là des actions d'un successeur de St. Pierre.

Le Pape  
est attaqué  
par les  
Lom-  
bards; &  
il implore  
le secours  
des Fran-  
çois.

Le Roi des Lombards, justement irrité du refus que le Pape faisoit de lui  
 livrer son sujet Rebelle, vint mettre le siege devant Rome. Gregoire, se  
 voyant ferré de près, eut recours à Charles Martel (15). Il lui envoya des  
 Deputez par Mer, avec de grands presens, entr'autres des Clefs du sepulchre  
 de St. Pierre, & d'autres Reliques. Ces Deputez venoient demander  
 du secours contre les Lombards, à condition que, s'il l'accordoit, le Pape  
 donneroit le Consulat de Rome à Charles. C'est la premiere Legation qui  
 vint de Rome en France: & plut à Dieu que les Ultramontains n'y eussent  
 jamais mis le pied; ou qu'on eut fait pendre le premier qui y vint de la part  
 de Gregoire, avec menace de faire le même accueil à tous ceux qui,  
 dans la fuite, voudroient courir les risques d'une pareille Ambassade! Nous  
 avons deux Lettres du Pape Gregoire III. (16). La premiere est conçûe  
 en ces termes: „ Nous sommes dans une extrême affliction, voiant que le  
 „ peu qui nous restoit l'année passée pour la nourriture des Pauvres, & le  
 Lu-

(14) Paul Diacon, *Hist. Longob. lib. VI.*  
 c. 55. Anastase, &c.

(15) *Fredegarîi continuator. 3. c. 110. & 161.*  
 (16) *Greg. Epist. 5. to. 6. Consil. p. 1471.*



„ Luminaire des Eglises, est maintenant consumé par les violences de Luit-  
 „ prand & d'Hildebrand Rois des Lombards. Ils ont détruit toutes les Me-  
 „ tairies de St. Pierre, & enlevé le Betail qui y restoit. Quoique nous aions  
 „ eu recours à vous, il ne nous en est venu jusqu'à présent aucune consola-  
 „ tion. Nous voions que vous ajoutez plus de foi aux faux rapports de ces  
 „ Rois, qu'à la verité que nous difons, & nous craignons que votre Con-  
 „ science n'en soit chargée; car, ils nous insultent, & disent: Vous  
 „ avez eu recours à Charles, qu'il vienne maintenant avec l'Armée des  
 „ François, & qu'il vous tire de nos mains. O quelle douleur nous perce  
 „ le cœur à ces reproches! Voiant des enfans si puissans ne faire aucun ef-  
 „ fort pour defendre leur Mere spirituelle, la sainte Eglise de Dieu, & son  
 „ peuple particulier. Mon cher fils, le Prince Apôtres pourroit bien dé-  
 „ fendre sa Maison & son Peuple, & se vanger de ses Ennemis: mais, il éprou-  
 „ ve le cœur de ses fideles enfans. Ne croiez pas les Rois des Lombards,  
 „ quand ils vous disent que le Duc de Spolette & le Duc de Benevent sont  
 „ coupables. Ce sont tous Mensonges. Le seul Crime, pour lequel ils  
 „ persecutent ces Ducs, est de n'avoir pas voulu l'année passée nous atta-  
 „ quer de leur côté, comme ont fait les Rois, au préjudice de leur Trai-  
 „ té; car, au reste, ils étoient prêts de leur obéir. Pour vous assurer  
 „ de la verité, envoyez ici quelque Personne fidele, qui voie de ses yeux  
 „ la persecution que nous souffrons, le mépris de l'Eglise, le pillage  
 „ de ses Biens, les larmes des Pelerins. „ Il finit en conjurant Charles,  
 „ par le Jugement de Dieu, & dans les termes les plus pressans, de ne pas pré-  
 „ férer l'amitié du Roi des Lombards, à celle du Prince des Apôtres. Il  
 „ ajoute enfin: „ Le Porteur de ces Lettres, Anchard, votre fidele servi-  
 „ teur, vous dira de vive voix ce qu'il a vû de ses yeux, & que nous lui  
 „ avons enjoint. „

Charles Martel, selon la remarque de Mezeray (17) fut un peu mal aisé  
 à emouvoir. Ce Prince étoit, sans doute, bien persuadé que les affaires d'E-  
 tat ne doivent jamais se regler sur les interêts des Gens d'Eglise. Ainsi, le  
 Pape voiant que sa premiere Lettre étoit sans effet, en écrivit (18) une au-  
 tre, où il dit en parlant des Lombards: „ Ils ont oté tout ce qui étoit des-  
 „ tiné au luminaire de St. Pierre, & ce qui a été offert par vous. L'E-  
 „ glise de St. Pierre est depouillée & desolée. „ Charles fut en  
 quelque maniere insensible à tous les beaux Discours du Pape. Il envoya  
 bien des presens à l'Eglise des Apôtres: mais, il ne voulut par rompre  
 avec Luitprand, & eut raison; car, il en avoit besoin pour repousser les  
 Sarrazins qui faisoient alors des irruptions en France. D'ailleurs, sa santé  
 s'affoiblissoit tous les jours, & il se preparoit si serieusement à la mort qu'il  
 partagea le Roiaume des François entre ses deux fils Carloman & Pepin: &  
 il mourut bien-tôt après.

Charles  
 Martel ne  
 veut pas  
 secourir le  
 Pape.

II

(17) Mezeray, *Abregé Chronol.* to. I. p. 224.  
 Edit. d'Amsterdam.

(18) Greg. *Epist.* 6. to. VI. *Concil.* p. 1474.



An de J.C.  
741.

Mort de  
Gregoire  
III.

Il eut été à souhaiter, pour le Bien de l'Eglise, & de l'Empire, que le Pape Gregoire eut long-tems precedé Charles Martel, & que l'heure de sa mort eut été marquée avant l'année 741. qui fut la dernière de sa vie. Platine nous fait remarquer, dès le commencement de la vie de ce Pape, que son zele pour les Images lui fit de grands ennemis de la plupart des Princes: *mais, il ne s'en challoit* (19). Ce mot seul caractérise Gregoire III. & me donne de l'horreur pour lui. Qu'y a-t'il en effet de plus infame, que de mépriser les Souverains? Y eut-il jamais aucune cause legitime de se revolter contr'eux?

Actions  
pieuses de  
ce Pape.

Anastase (20) nous apprend que le Pape Gregoire orna & repara plusieurs Eglises de Rome; entr'autres celle de St. Pierre, où il fit amener six colonnes précieuses, que l'Exarque Eutychius lui avoit données; & il les plaça autour du sanctuaire des deux côtez devant la confession de St. Pierre, auprès de six anciennes, & y mit des Architraves revêtues d'argent & ornées de figures, d'un côté du Sauveur avec ses Apôtres, de l'autre de sa sainte Mere avec des Vierges. Au dessus étoient des Lys & des fares, ou chandeliers d'argent. Dans la même Eglise, il fit un Oratoire du côté des hommes, en l'honneur de tous les saints, où il mit entr'autres un vase de prix, une Couronne avec une croix pendante sur l'Autel, une Image de la sainte Vierge, une patene & un Calice, le tout d'or, orné de pierreries. Il y avoit autour de cet Autel plus de vingt croix. A l'Eglise de Ste. Marie Majeure dans l'Oratoire de la Crèche, il fit une Image de la Vierge tenant le Sauveur, toute d'or enrichie de pierreries. A l'Eglise de St. André, il en mit une pareille de cet Apôtre. L'or de ces différentes offrandes dont le poids est marqué, monte à soixante & treize Livres: l'argent à trois cens soixante & seize. Mais, il y en a beaucoup plus dont le poids n'est pas exprimé. Comment ce Pape osoit-il donc se plaindre que les Lombards l'avoient mis hors d'état de secourir les Pauvres dans leurs Besoins; tandis qu'il faisoit un si mauvais usage des richesses destinées à leur entretien?

Autres ac-  
tions de  
Gregoire.

En réparant plusieurs Eglises, Gregoire y fit faire plusieurs peintures, aussi-bien que dans les Salles qui étoient à St. Pierre & qu'il trouva ruinées. A l'Oratoire de tous les Sains qu'il bâtit à St. Pierre, il ordonna que les Moines des trois Monasteres, qui servoient cette Eglise, y viendroient célébrer les Vigiles & les heures; & que les Prêtres semainiers y diroient les Messes. Il bâtit un Monastere près l'Eglise de St. Chryfogone afin que les Moines y fissent l'Office jour & mit comme à St. Pierre, sans être sous la dependance du Prêtre Titulaire de cette Eglise. Il leur donna des Terres & des serfs; & plusieurs Personnes ridiculement pieuses leur donnerent à son Exemple. Il y avoit près de Latran un ancien Monastere dédié à St. Jean Evangeliste, à St. Jean Baptiste, & à St. Pancrace, alors entièrement abandonné. Le Pape Gregoire y donna des Terres, & retira les Biens alienez

(19) Ce sont les termes d'une ancienne Traduction de Platine, imprimée à Paris en

1519. in fol.

(20) Anastase, in Greg. II.



nez en rendant le prix. Il y établit un Abbé & des Moines, pour faire jour & nuit l'office divin dans l'Eglise du Sauveur, comme on faisoit à St. Pierre. Il ordonna que le Sou-Diacre oblationnaire fourniroit du Palais Patriarchal le Luminaire & les oblations, c'est-à-dire le pain & le vin aux Eglises des Cimetières de Rome, pour y dire la Messe au jour de leur Fête: & le Pape regloit quel Prêtre la devoit célébrer. On voit (21) encore à Rome dans l'Eglise de St. Paul une ancienne Inscription qui marque les offrandes que le Pape y avoit assignées, pour les cinq Messes qui s'y celebrent tous les jours. Ce Pape fit trois Ordinations au mois de Decembre, où il ordonna 23. Prêtres, & 3. Diacres, & d'ailleurs 80. Evêques pour divers lieux. De son tems, une grande partie des murailles de Rome fut rebâtie; & il en fournit la dépense. Il donna aussi de grandes sommes à Trasimond, pour retirer un Château qui donnoit occasion d'attaquer souvent la Duché de Rome, & il l'unit à son Domaine; mais Trasimond ne tint pas, dit-on, la parole qu'il avoit donnée pour le recouvrement des quatre Villes de la Duché de Rome, que le Roi Luitprand avoit prises à son occasion.

On remarque encore que Gregoire III. envoya le *Pallium* à Villicaire Archevêque de Vienne; & il fut enterré à St. Pierre le 28. Novembre. On (22) n'a pas honte de le compter entre les Saints. Les Lettres de ce Pape sont suivies (23) d'un Recueil de Canons tirez des Penitentiels, qui paroît plus récent que Gregoire III. & que Mr. Du Pin ne croit pas être l'Ouvrage d'un Pape.

CONSTANTIN,  
dit Copronyme,  
Empereur.

Z A C A R I E.

CHILDEBERT III.  
Roi de France.

X C I I I . P A P E .

ON élut, pour succéder à Gregoire III., un Grec nommé ZACARIE, fils de Polychrone (1), & on lui conféra l'Ordination Episcopale le 28. Novembre 741. On ne nous apprend aucune particularité de son Education, & on ne nous dit point par quelles intrigues il parvint au Pontificat. Il fut élevé à cette suprême Dignité dans des circonstances bien tristes à tous égards. Le Roi Luitprand étoit indigné contre les Romains. L'Empereur, comme nous l'avons déjà vû, avoit porté les choses à l'extrémité; & son fils Constantin Copronyme, qui lui succéda, herita de sa haine contre les Rebelles d'Italie, & contre le Culte superstitieux des Images. Les François, plus sages alors, qu'ils n'ont été en d'autres occasions, consultoient moins le Zele fanatique des Papes que leurs Interêts, & ne vouloient prendre aucune part à toutes ces brouilleries. Ainsi, le Pape, qui avoit crû s'affranchir du

Election  
de Zaca-  
rie. Etat  
de l'Em-  
pire.

joug

(21) *Apud Baronium, an. 741. §. 16.*

5. pag. 306. Edit. de Paris in 8.

(22) *Martyr. Rom. 28. Novembre.*(1) *Anastase & Platine.*(23) *Du Pin, Nouv. Bibl. des Ant. Eccl. to.*



An de J.C.  
742.

Paix avec  
les Lom-  
bar ds.

Entrevue  
de Zacarie  
& de Luit-  
prand.

Le Pape  
donne un  
somp-  
tueux fes-  
tin à Luit-  
prand.

joug de son Prince, étoit retombé sous celui des Lombards, & il ne voioit aucun moien de le secouer. Tant il est vrai, que *les fous, en évitant un Precipice, tombent toujours dans un autre* (2).

Ces Conjonctures délicates donnoient beaucoup d'embarras au Pape Zacarie; & enfin, les forces lui manquant, il jugea à propos de recourir à la negociation. Il envoya une Ambassade à Luitprand. Il lui fit faire des remontrances & des exhortations fort Chrésiennes, pour le porter à la Paix; & par ses voies de douceur, il en tira promesse de rendre les quatre Villes qu'il avoit prises de la Duché de Rome. Ensuite, le Roi s'étant mis en Campagne pour prendre Trasimond Duc de Spolette, le Pape persuada aux Romains d'envoyer leurs Troupes au secours des Lombards contre ce Duc qui leur avoit manqué de parole. Ainsi Trasimond, se voiant abandonné, se rendit au Roi qui l'obligea d'entrer dans le Clergé: car, alors comme à présent, on donnoit à Dieu tout ce qui ne valoit rien pour le Monde.

Mais, le Roi des Lombards aiant soumis son sujet Rebelle différa d'accomplir sa promesse pour la restitution des quatre Villes (3). Le Pape Zacarie voulut conférer avec ce Prince. Il sortit de Rome accompagné d'Evêques & de Cleres, & l'alla trouver à Interamna, aujourd'hui Terni, à douze mille de Spolette. Le Roi lui fit de grands honneurs, & ils s'assemblerent dans l'Eglise de St. Valentin Evêque de Terni & Martyr. Le Pape exhorta le Roi à la Paix, par une Harangue pathétique, & il le toucha tellement qu'il obtint la Restitution des quatre Villes. Le Roi en fit un Acte de Donation, & ceda encore à St. Pierre le Patrimoine de Sabine pris depuis environ trente ans: ceux de Narni, d'Offimo, d'Ancone & quelques autres; & il confirma la Paix pour vingt ans avec la Duché de Rome. Il rendit aussi tous les captifs qu'il retenoit de différentes Provinces des Romains, avec ceux de Ravenne.

Le Lendemain, le Pape, à la priere du Roi, ordonna un Evêque dans l'Eglise de St. Valentin. Après les prieres publiques, il invita Luitprand à diner, & lui fit, dans le goût des Papes, un festin si somptueux, qu'il disoit n'avoir jamais fait si bonne chere. Ils se separerent ensuite, & le Roi donna au Pape, Agiprand, Duc de Clusi, son Neveu, & trois autres Seigneurs, pour l'accompagner jusques aux Villes (4) qui devoient être rendus, & en executer la restitution. Après cela, Zacarie revint à Rome. Il assembla le Peuple, & rendit graces à Dieu par une Procession generale, qui sortit de l'ancien Pantheon, & se termina à St. Pierre. C'est ici la plus fameuse Epoque de la Grandeur Papale; & l'on se flatteroit en vain de trouver, dans la suite de cette Histoire, quelques exemples de l'ancienne simplicité du Christianisme. On n'y verra plus que des vices affreux, des entreprises horribles sur la Dignité des Souverains, des attentats enormes sur les Loix Divines & Humaines.

Bo-

(2) *Dum vitant stulti vitia, in contraria currunt.* Horat. Lib. I. Sat. 2. v. 24.

(3) *Paul Diacre, Hist. Longob. Lib. VI. c. 57.*

(4) Ces Villes étoient *Amerie, Horta, Polymarte & Blera.*



Boniface, malgré son grand âge, travailloit toujours avec ardeur à la conversion des Germains. Il apprit vers ce tems-ci la mort de Gregoire, & l'Élection de Zacarie, & il écrivit à ce dernier pour lui témoigner qu'il persistoit dans son Esclavage, & qu'il travailloit avec fruit à y assujettir ses Profelytes. Il lui rendoit compte de l'érection de trois (5) nouveaux Evêchez en Germanie. Boniface prioit le Pape de confirmer ces établissemens, afin d'assurer à l'avenir les bornes des Dioceses. Il ajoute (6) dans sa Lettre: „ Sachez aussi que Carloman, Duc des François, m'a prié d'assembler „ un Concile dans la partie du Roïaume qui est sous sa Puissance, & m'a „ promis de travailler au retablissement de la Discipline Ecclesiastique: car, „ à ce que disent les anciens, il y a plus de 80. ans que les François n'ont „ tenu de Conciles, ni eû d'Archevêques; & maintenant la plupart des „ Sieges Episcopaux sont abandonnez à des Laiques avars pour en jouir, „ ou à des Clercs debauchez, ou à des fermiers publics comme des Biens „ profanes. Si je dois commencer cette affaire à la priere du Duc, je de- „ sire avoir en main vos Lettres avec les Canons. „ Il consulte ensuite le Pape sur divers points de Discipline, reduits à cinq principaux Articles, & marque ensuite quelques petits presens qu'il lui envoie.

Le Pape Zacarie, par sa reponse, approuva l'établissement des trois nouveaux Evêchez: mais, il avertit St. Boniface de se souvenir des Canons qui défendent d'en eriger dans les lieux trop petits (7). Il veut que l'on tienne un Concile, suivant le desir de Carloman. Car c'est, selon lui, le seul moïen de connoître le sacerdoce, & ce que font ceux qui portent le nom d'Evêques. Il repond aux Consultations de Boniface: il declare, que dans le Concile qu'on doit tenir, il faut interdire toutes fonctions aux Evêques, aux Prêtres, ou aux Diacres, qui seront tombez dans la fornication, ou l'adultere, qui auront eu plusieurs femmes, qui auront répandu le sang des Chrétiens ou des Païens, ou peché de quelque autre maniere contre les Canons. Le Pape Gregoire III. avoit permis à Boniface de designer un certain Prêtre pour son Successeur. Depuis le frere de ce Prêtre avoit tué l'Oncle du Duc des François, ce qui causoit un grand trouble, suivant les Loix Barbares, qui permettoient la vengeance à tous les Parens du mort. Boniface avoit consulté sur cette difficulté le Pape Zacarie, qui répond: „ Nous ne pouvons souffrir que de votre vivant on élise un Evêque à votre „ place. Cela est contre toutes les Regles. Priez Dieu pendant votre vie „ qu'il vous donne un digne Successeur, & à l'heure de votre mort vous „ pourrez le designer en presence de tout le Monde, afin qu'il vienne ici „ pour être ordonné. Nous vous accordons en cela ce que nous n'accor- „ dons à aucun autre. „ Un Laique, homme de poids & d'autorité, étoit venu trouver St. Boniface, & lui avoit dit qu'il avoit obtenu permission du Pape Gregoire d'épouser la veuve de son Oncle, qui d'ailleurs étoit

An de J. C.  
742.Eglise de  
Germanie.Reponse  
du Pape à  
Boniface.

(5) Ces trois Evêchés étoient *Virsbourg*, *Burabourg*, & *Erfort*. Le premier est le seul qui subsiste.

(6) *To. VI. Concil. pag. 1494. Epist. Bonif. 132. Vita ejus per Othlonum, lib. 2.*

(7) *Epist. I. To. VI. Concil. p. 1498.*



An de J. C.  
742.

fa parente au troisiéme Degré, & avant son mariage avoit fait vœu de chasteté & porté le voile. „ Dans mon Pais, disoit St. Boniface, un tel mariage passeroit pour un inceste abominable, mais ces Peuples ignorans & grossiers, Allemans, Bavarois, Francs, s'ils voient pratiquer à Rome quelque chose de ce que nous défendons, ils soutiennent qu'il est permis & se scandalisent contre nous. „ Zacarie lui repond sur cet article: „ Dieu nous garde de croire que notre Prédecesseur ait accordé une telle permission; il ne vient rien du St. Siege qui soit contraire aux Saints Canons. Quant aux superstitions du premier jour de Janvier, aux augures, caractères, & telles autres observances Paiennes, que vous dites se pratiquer à Rome proche l'Eglise de St. Pierre, sachez que nous les jugeons détestables avec tous les Chrétiens: & parce qu'elles se renouveloient, du jour que nous tenons la place du St. Apôtre, nous les avons toutes retranchées, comme avoit fait le Pape Gregoire notre Predecesseur, par une Constitution dont nous vous envoions copie. „ Il y a, disoit Boniface, des Evêques & des Prêtres de la Nation des Francs, plongez dans l'Adultere & la Debauche, comme il paroît par les Enfants qu'ils ont eu depuis leur Ordination. „ Ils ont été à Rome & soutiennent que le Pape leur a permis d'exercer leurs Fonctions. Nous leur soutenons au contraire, que nous n'avons jamais oui dire que le St. Siege ait jugé contre les Canons. Ne croiez pas, dit le Pape Zacarie, qu'ils aient obtenu la permission qu'ils prétendent, mais punissez les selon les Canons: car, nous ne voulons point que vous fassiez autre chose que ce qu'ils ordonnent, & ce que vous avez appris de ce Siege Apostolique. Il ne nous convient d'enleigner que ce que nous avons appris des Peres. S'il arrive quelque chose de nouveau, ne feignez point de nous en avertir, & nous vous repondrons aussi-tôt pour y rémedier: car, vous devez savoir, mon très-cher frere, que nous vous portons dans notre cœur, en sorte que nous desirons tous les jours de vous voir. Au reste, prenez courage & travaillez à l'œuvre où Dieu vous a appelé. Une grande récompense vous attend; & tout pecheurs que nous sommes, nous ne cessons de prier Dieu qu'il acheve en vous ce qu'il a commencé, & que St. Pierre coopere avec vous. „ Le Pape écrivit de même une Lettre circulaire aux trois nouveaux Evêques (8). Elle contient la confirmation de ces nouveaux Sieges, & défense à aucun autre qu'au Vicaire du Pape d'y ordonner des Evêques. Il y avoit aussi une Lettre pour le Prince Carloman; mais, elle ne se trouve plus.

Lettre de  
Zacarie  
aux Fran-  
çois.

Le 21. d'Avril de l'an 742. il se tint un Concile en Germanie, par les ordres de Carloman. Le Pape aiant appris, par les Lettres de Boniface, ce qui s'y étoit passé, écrivit une Lettre generale à tous les François, où il approuve le Concile & remercie Dieu de ce qu'ils ont chassé de chez eux les faux Prêtres schismatiques, homicides, concubinaires. „ Quelle victoire, ajoute-t'il, peut-on esperer quand les Prêtres qui viennent de tou-  
cher

(8) Baronius, an. 742. §. 7. Epist. 2. to. 6. p. 1501. Concil.



„ cher les divins Myfteres, & de presenter aux Chrétiens le corps du Sei-  
 „ gneur, tuent de leurs mains facrileges les Chrétiens à qui ils devoient  
 „ l'administrer, ou les Païens à qui ils devoient prêcher Jesus-Christ? Mais,  
 „ si vous avez des Prêtres purs & exempts de ces Crimes, & si vous obéif-  
 „ sez en tout à Boniface qui vous prêche de notre part, toutes les Nations  
 „ Infideles tomberont devant vous; &, après la Victoire, vous aurez la Vie  
 „ éternelle. „

An de J.C.  
742.

Environ deux ans après, Boniface écrit au Pape, pour lui demander le  
*Pallium* en faveur de Grimon, Archevêque de Rouen. Et comme il avoit  
 demandé la même marque de distinction pour deux autres Prelats dont il  
 ne faisoit plus mention, le Pape en fut surpris: il temoigna son étonnement  
 à Boniface par sa Lettre (9) du 5. Novembre 744. lui demandant des éclair-  
 ciffemens sur ce sujet. Dans la même Lettre, il se justifie sur deux plain-  
 tes que l'on faisoit de lui: „ On nous accuse, dit-il, de commettre une

An de J.C.  
744.

Plaintes  
contre le  
Pape. Il se  
justifie.

„ Simonie, en obligeant ceux à qui nous accordons le *Pallium* à nous don-  
 „ ner de l'argent. Dieu nous en garde. Personne n'a rien pris pour les  
 „ trois *Palliums* que vous avez demandez. Nous avons aussi donné *gratis* les  
 „ Lettres émanées de notre *Secretairie* pour votre confirmation & votre in-  
 „ struction. Anathême à quiconque sera assez hardi pour vendre les dons du  
 „ St. Esprit. „ C'est à quoi les Successeurs de Zacarie n'ont guere fait at-  
 „ tention. „ Vous nous avez mandé par d'autres Lettres, continue le  
 „ Pape, que vous avez trouvé en Baviere un faux Evêque qui se pré-  
 „ tendoit ordonné par nous: vous avez bien fait de ne le pas croire; car, il  
 „ vous a dit faux; & nous vous commandons, par l'autorité de St. Pier-  
 „ re, de ne point souffrir l'exercice du sacré Ministère à quiconque s'é-  
 „ carte des Canons. Et, parce que vous nous avez demandé si vous deviez  
 „ avoir Droit de prêcher dans la Province de Baviere que notre Prédeces-  
 „ seur vous a accordée, loin de diminuer le pouvoir qu'il vous a donné,  
 „ nous l'augmentons; enforte que, tant que vous vivrez, vous corrigiez par  
 „ notre autorité tous ceux que vous trouverez errer contre la foi, ou les  
 „ Canons, non seulement en Baviere, mais par toutes les Gaules. „

L'Eglise de Trèves est la plus ancienne de toute l'Allemagne (10). Au-  
 trefois on l'appelloit, & non sans raison, la seconde Rome, à cause de la  
 grande étendue de son Diocèse, qui comprenoit la premiere & la secon-  
 de Belgique, comme aussi la premiere & la seconde Germanie. Le Pape  
 Zacarie, voulant favoriser son Emissaire Boniface, en détacha les Villes de Ma-  
 yence, de Cologne, de Liege, d'Utrecht, de Strasbourg, de Worms, &  
 de Spire: & peut-être le fit-il autant, par un principe de jalousie de voir un  
 second Pape à Trèves, que par un motif d'amplifier la Religion, en érigeant  
 Mayence en Archevêché. Par ce démembrement, la plus grande Metro-  
 pole de l'Allemagne en est devenuë la plus petite, & la moins considerable  
 pour la Jurisdiction spirituelle.

An de J.C.  
744.

Nouveaux  
Evêchez  
en Alle-  
magne.

(9) *Zachariae, Epist. 5.*

(10) *Amelot de la Houffaye, Memoires His-  
 toriq. tom. 2. p. 360.*



An de J.C.  
744.

Seconde  
Entrevue  
de Zacarie  
& de Luit-  
prand.

Cependant, le Pape (11) s'opposoit avec force aux Lombards en Italie La Province de Ravenne étant pressée par le Roi Luitprand qui se préparoit même à marcher pour assiéger la Ville, l'Exarque Eutychius, avec Jean, Archevêque de Ravenne, tout le Peuple de la même Ville & celle de Pentapole & d'Emilie écrivirent au Pape pour le prier de venir à leur secours. Il envoya au Roi des Legats avec des presens; mais, n'ayant rien obtenu, il alla lui-même à Ravenne. A son arrivée, le Peuple sortit pour le recevoir, en criant: *Beni soit notre Pasteur, qui a laissé ses oûailles, & est venu nous délivrer, nous qui allions périr.* De Ravenne, le Pape envoya au Roi Luitprand l'avertir qu'il alloit lui-même le trouver. Le Roi ne vouloit pas le recevoir; mais, le Pape méprisant le péril sortit de Ravenne, & arriva sur le Pô le Vendredi 28. de Juin. Le Roi l'envoya recevoir par des Seigneurs qui l'amenerent à Pavie: mais, comme c'étoit la veille de St. Pierre, il alla d'abord à l'Eglise de ce Saint nommée au Ciel d'Or, & y fit la priere de None. Le lendemain, il y celebra la Messe, & mangea avec lui. Le Pape le pria de ne plus envoyer ses Troupes dans la Province de Ravenne, & de lui rendre les Villes qu'il lui avoit prises, particulièrement Cefene. Le Roi résista long-tems, mais enfin il convint de rendre à Ravenne tout le Territoire qu'elle avoit auparavant, & les deux tiers du territoire de Cefene: gardant pour sa sureté l'autre tiers & la Ville jusqu'au premier de Juin de l'année suivante, afin que ses Ambassadeurs eussent le tems de revenir de Constantinople.

Concile à  
Rome.

Après la restitution des Places, le Pape Zacarie étant de retour à Rome, assembla un Concile dans l'Eglise de St. Pierre (12). Quarante Evêques tous d'Italie, vingt-deux Prêtres & six Diacres, y assisterent, avec tout le reste du Clergé de Rome. On y fit quinze Canons, la plupart touchant la vie Clericale, & les Mariages illicites. Il est défendu aux Evêques & aux Clercs de loger avec des femmes, de porter des habits seculiers, ou de grands cheveux. L'Evêque, le Prêtre, ou le Diacre, venant celebrer la Messe ne doit point porter de bâton, ni avoir la tête couverte. L'Evêque ou le Prêtre ayant dit l'oraison ne doit point faire achever la Messe par un autre, mais continuer jusques à la fin. On ne fera les Ordinations qu'au premier, au quatrieme, au septieme, ou au dixieme mois. Les Clercs ne plaideront point devant les Juges seculiers; mais leurs differends seront jugés par l'Evêque, & ceux des Evêques par le Pape. Tous les Evêques, qui sont soumis à l'Ordination du St. Siege, se rendront à Rome tous les ans le 16. de Mai.

An de J.C.  
745.

L'Empe-  
reur don-  
ne des Ter-  
res au Pa-  
pe. Deci-  
sion sur le  
Baptême.

L'Empereur Constantin Copronyme, renversé du Thrône par Artabase, ayant été retabli, fit chercher les Legats du Pape, qui étoient demeurez à Constantinople, pendant le regne de l'Usurpateur (13). Constantin les renvoia à Rome, accordant au Pape deux Terres du Domaine de l'Empire qu'il lui avoit demandées, & que l'Empereur donna à l'Eglise Romaine. D'autre côté, Virgile & Sidonius Prêtres, qui travailloient en Baviere sous la conduite

(11) *Anastase, in Zachar.*

(12) *To. VI. Concil. p. 1546.*

(13) *Anastase, in Zachar.*



duite de St. Boniface, écrivirent au Pape Zacarie qu'il s'étoit trouvé dans cette Province un Prêtre qui, ne sachant point le Latin, baptisoit en cette forme: *Baptizo te in nomine Patria & Filia & Spiritua sanctia*: & que Boniface avoit jugé que l'on devoit réiterer un Baptême ainsi donné. Le Pape écrivit à Boniface lui-même, qu'il s'étonnoit de sa Decision. „ Nous ne „ pouvons, dit-il, consentir que l'on baptise de nouveau ceux que ce Pré- „ tre a baptisez ainsi, par une simple ignorance de la Langue, sans in- „ troduire aucune erreur; puisqu'on ne baptize point ceux-mêmes qui ont „ été baptizez par les Heretiques, pourvu que ce soit au nom de la Tri- „ nité. „

Cependant, Boniface tint un Concile où l'on examina des affaires de la derniere importance; & il en écrivit au Pape Zacarie deux Lettres dont celle qui nous reste commence ainsi: „ Depuis près de trente ans que je me „ suis engagé au service du St. Siege, j'ai toujours accoutumé de lui faire „ part de tout ce qui m'arrive d'agréable ou de facheux, pour être soutenu „ de ses conseils. Sachez donc que depuis que vous m'avez ordonné de presi- „ der à la Province de France, j'ai souffert de grandes persecutions de la part „ des faux Evêques, des Prêtres, & des Clercs impudiques, dont l'un nommé „ Adalbert est Gaulois de Nation, & l'autre nommé Clement est Ecossois. „ Adalbert a été hypocrite dès sa premiere jeunesse, disant qu'un Ange lui „ a apporté de l'extremité du Monde des reliques d'une Sainteté merveil- „ leuse, en vertu des quelles il pouvoit obtenir de Dieu tout ce qu'il deman- „ deroit. Par cette industrie, il s'est infinué dans plusieurs Maisons, & a at- „ tiré des femmes & une multitude de Paisans, qui disoient que c'étoit un „ homme d'une Sainteté Apostolique, & qu'il avoit fait plusieurs miracles. „ Ensuite, il a gagné par argent des Evêques ignorans, qui se sont ordon- „ nez absolument, c'est-à-dire sans siege déterminé, contre le Canons. „ Enfin, son orgueil a monté jusques au point de se comparer aux Apôtres, „ & de ne vouloir consacrer des Eglises, ni en leur honneur, ni à l'hon- „ neur des Martyrs, mais en son nom. Il a fait de petites croix & de pe- „ tits oratoires dans les Campagnes, près des fontaines, & par-tout où il a „ trouvé bon; & y a fait faire des prieres publiques: en sorte que le Peuple „ quittoit les anciennes Eglises pour s'y assembler au mépris des Evêques „ en disant: Nous serons aidez par les merites de Saint Adalbert. Il a donné „ ses ongles & ses cheveux, pour les honorer & les porter avec les Reliques „ de St. Pierre. Enfin, ce qui est le plus grand blasphême, il a dit au „ Peuple qui venoit se prosterner à ses pieds & se confesser: Je sçais vos „ Pechez: vos plus secretes pensées me sont connues: il n'est pas besoin de „ vous confesser. Vos pechez passez vous sont remis: allez en paix dans „ vos Maisons, sûrs de votre absolution. Enfin, par ses mœurs, son ha- „ bit, sa demarche, il imite tout ce que l'Evangile attribue aux Hypocri- „ tes. L'autre Heretique, nommé Clement, rejette les Canons & les Conci- „ les, les Traitez & les Explications des Peres, de St. Jérôme, de St. Au- „ gustin, de St. Gregoire. Il soutient qu'il peut être Evêque, après avoir „ eû

Impof-  
teurs en  
Germanie.



An de J. C.  
745.

„ eü deux fils en Adultere. Il introduit le Judaïsme, trouvant bon qu'un  
 „ Chrétien épouse la veuve de son frere. Il dit que Jesus-Christ descendant  
 „ aux enfers en a delivré tous les damnez, même les Infideles & les Idolâ-  
 „ tres; & avance plusieurs autres erreurs touchant la Prédestination. C'est  
 „ pourquoi je vous prie d'ecrire au Duc Carloman, que ces deux Hereti-  
 „ ques soient mis en prison, & que Personne ne leur parle & ne commu-  
 „ nique avec eux. „

Concile  
à Rome.  
1. Session.

Boniface envoya cette Lettre par le Prêtre Deneard, avec les pièces qui  
 servoient à la conviction des deux Imposteurs. Il y avoit aussi une Lettre  
 pour Gemmulus, Archidiaque de l'Eglise, ancien ami de Boniface, qui fit  
 le raport au Pape de sa Lettre & des Ecrits qu'il avoit envoie, & poursuivit  
 la tenue d'un Concile contre l'esperance de St. Boniface. Il fut assemblé à  
 Rome le 26. d'Octobre, l'an 745. (14). Il s'y trouva sept Evêques des envi-  
 rons de Rome, & le Pape y présida. Il y avoit dix-sept Prêtres. Les Dia-  
 cres & le reste du Clergé étoient presens. Gregoire, Notaire Regionaire &  
 Nomenclateur, ouvrit l'action en disant: „ Le venerable Prêtre Deneard,  
 „ Legat du très-saint Archevêque Boniface de la Province de Germanie, est  
 „ à la Porte & demande à entrer: qu'ordonnez-vous? „ On le fit entrer,  
 & il dit: „ Seigneur, l'Evêque Boniface mon Maître, aiant, suivant vos  
 „ ordres, assemblé un Concile dans la Province des François, y a privé du  
 „ Sacerdoce les faux Evêques Adalbert & Clement, & les a fait mettre en  
 „ Prison avec l'autorité des Princes. Ils demeurent impenitens, & conti-  
 „ nuent à seduire le Peuple: c'est pourquoi je vous presente cette Lettre,  
 „ & vous prie de la faire lire devant le St. Concile. „ Theophane, No-  
 taire & Sacellaire de l'Eglise Romaine, lut la Lettre de Boniface que je viens  
 de rapporter, après quoi le Pape Zacarie dit: „ Vous avez oui ce qui a été  
 „ lû de ces Impies, qui se preferent aux Apôtres. „ Les Evêques & les  
 Prêtres dirent: „ Ce sont des Ministres de Satan & des Précurseurs de  
 „ l'Ante-Christ. Quel est le Saint qui a jamais donné pour reliques au Peu-  
 „ ple de ses cheveux, ou de ses ongles, comme Adalbert? „

2. Session.

Dans la seconde Session, le Pape demanda à Deneard la Vie d'Adalbert &  
 les autres Ecrits qu'il avoit en main. On lut d'abord la Vie, qui, après  
 un titre magnifique, commençoit ainsi: „ Il est né de parens simples, &  
 „ a été couronné de la Grace de Dieu; car, avant sa très-heureuse naissance,  
 „ sa Mere crut voir un Veau, qui sortoit de son côté droit, & qui signifioit  
 „ la Grace qu'il avoit déjà reçue. „ Après la Lecture de la Vie de ce Fourbe,  
 le Pape Zacarie dit: *Que dites-vous de ces Blasphêmes, mes très-saints freres? A*  
*quoi l'Evêque Epiphane repondit: Certes, votre Sainteté a été inspirée de Dieu,*  
*d'avertir notre frere Boniface, & les Princes des François, pour faire assembler*  
*un Concile après un si long-tems, & de vous informer de ces Schismes & de ces Im-*  
*pietez. Le Pape demanda à Deneard s'il avoit encore quelques instructions*  
*à donner. Voici, repondit-il, une Lettre dont il se servoit, & qu'il disoit être*  
*de Jesus-Christ même. Sur la Lecture de cette fausse Piece, Zacarie jugea*  
 qu'A-



qu'Adalbert, qui l'avoit supposée, avoit perdu la raison. Dans la Session suivante, tous les Ecrits de cet Adalbert, produits par Deneard, furent condamnés au feu; mais, le Pape jugea qu'il étoit à propos de les garder dans les Archives de l'Eglise de Rome; & le Concile prononça sa sentence contre Adalbert & Clement, qui, sur l'exposition de leurs crimes, furent déposés du Sacerdoce avec Anathème contr'eux & leurs Sectateurs, s'ils persistoient dans leurs erreurs.

Zacarie envoya les Actes de ce Concile à Boniface, avec une grande Lettre dattée du dernier jour d'Octobre 745 (15), laquelle sert de Reponse à trois Lettres de Boniface dont nous n'avons que la seconde. Sur la premiere, le Pape le console & l'encourage, au sujet des oppositions des mauvais Chrétiens, & des incursions des Infideles. „ Rome même, dit-il, a été „ déjà plusieurs fois ravagée pour ses Pechez, mais Dieu a bien voulu la „ consoler. Ordonnez des Jeûnes & des Processions à votre Peuple: nous „ joindrons, tout indignes que nous sommes, nos prieres aux vôtres. „ Ensuite, le Pape approuve le Concile qui venoit d'être tenu, & la resolu- „ tion des Princes François, pour eriger un Siege Metropolitain à Bo- „ niface sur la frontiere des Païens. Il ajoute: Quant à ce faux Evê- „ que, (16) que vous nous avez dit être né dans l'Adultere, & fils d'un „ Clerc impudique & meurtrier, nourri sans Discipline & coupable de plu- „ sieurs crimes, qui a consacré plusieurs Evêques ses semblables: vous savez „ que nous vous avons écrit plusieurs fois de ne souffrir dans le Ministre „ aucun homicide impudique ou penitent. Quant aux Personnes qu'il a „ baptisées, ou aux Eglises qu'il a consacrées, informez-vous s'il y a em- „ ploïé le nom de la Trinité, & s'il étoit alors en exercice du sacerdoce, „ & les approuvez en ce cas. „ D'ailleurs, le Pape autorise ce qui avoit été ordonné au Concile de Leptine, que chaque famille des serfs de l'Eglise paieroit douze deniers par an, pour soutenir la Guerre contre les Infideles, Sarrazins, Saxons, & Frisons. A l'égard des Prêtres déposés pour leurs crimes, qui, au lieu de faire penitence dans des Monasteres, alloient à la Cour demander qu'on leur donnât des biens de l'Eglise, pour les dissiper, menant une vie seculiere, le Pape dit qu'il en a écrit aux Princes François. Sur la seconde Lettre qui fut luë au Concile de Rome, touchant Adalbert & Clement, le Pape fait mention des Decrets de ce Concile, & il en raporte les Actes. Sur la troisieme, il dit: „ Quant à cet autre Seducteur, nommé „ Gevilieb, ci-devant Evêque, qui, sans avoir consulté personne, vient „ nous trouver, quand il sera arrivé, on fera ce qu'il plaira à Dieu. „ En- „ suite, il approuve le choix que l'on avoit fait de Cologne pour le Siege de Boniface.

En ce tems-ci, les Princes Anglois étoient fort soumis au St. Siege, & aux avis qui leur étoient donnés de la part du Souverain Pontife. Nous avons une preuve de cette verité dans les Actes d'un Concile National (17)

(15) Zach. Epist. 9. apud Orblonum.

(16) On croit que ce faux Evêque est

Gevilieb de Mayence.

(17) To. VI. Concil. p. 1565.

An de J.C.

745.

Lettres du  
Pape à Bo-  
niface.

An de J.C.

747.

Soumis-  
sion des  
Anglois au  
Pape.



An de J. C.  
747.

d'Angleterre tenu à Cloveshou, au commencement de Septembre 747. Cuthbert, Archevêque de Cantorberi, & Ethelbalde, Roi des Merciens, s'y trouverent en personne. L'Archevêque y produisit deux Lettres du Pape Zacarie, qui furent luës & expliquées en langue vulgaire. Elles contenoient des avis fort Chrétiens à tous les habitans de la Grande-Bretagne, pour mener une vie plus réglée, avec des menaces d'Anathême contre ceux qui les meprisoient.

Carloman  
se fait  
Moine.

Ce fut vers le même tems, que Carloman renonça au Monde. Il fit le voiage de Rome (18), avec quelques-uns de ses plus fideles Serviteurs. Il offrit à St. Pierre plusieurs dons, entr'autres un grand arc d'argent, pesant 70. livres; & il reçut ensuite l'habit monastique de la main du Pape. Il seroit difficile d'affirmer si Carloman se consacra à Dieu par un effet de la grace efficace & invincible, ou par la crainte que lui inspiroient les Contes terribles que l'on faisoit de la Dammation de son Pere (19). Quoiqu'il en soit, ce Prince alla se renfermer dans un Monastere qu'il bâtit sur le Mont Soracte, en l'honneur du Pape St. Silvestre; car, on disoit que ce Pape s'y étoit caché, pour fuir la Persecution. Mais Carloman, fatigué des visites trop frequentes qu'il recevoit dans cette solitude, se retira au Mont Cassin, où il s'exerça aux pratiques les plus rigoureuses de la Vie Monastique; & on dit (20) qu'il seroit à la Cuisine, gardoit les Troupeaux à la Campagne, & travailloit au Jardin.

Retraite  
de Rachis.

La retraite de Carloman fut bien-tôt suivie de celle de Rachis (21), Roi des Lombards, qui prefera la simplicité du Mont-Cassin, à toutes les grandeurs du Thrône, pour lesquelles les exhortations du Pape Zacarie lui donnerent du mepris (22): car, ce Pontife, aiant appris que Rachis avoit assiégué Perouse, il alla le trouver, lui fit de grands presens, & le pria si fortement, qu'il lui persuada de lever le Siege. Il fit plus: il lui inspira tant d'amour pour les choses spirituelles, que peu de jours après, Rachis renonça à la Dignité Roiale, & vint finir ses jours au Mont Cassin (23).

Pepin  
consulte le  
Pape. Let-  
tres de  
Zacarie.

Pepin, devenu Maître absolu en France par la retraite de Carloman, avoit envoyé à Rome le Prêtre Ardobane, du consentement des Evêques, des Abbez, & des Seigneurs, pour consulter Zacarie, sur plusieurs points de Discipline, qui se raportoient à trois chefs principaux, l'ordre Episcopal, la penitence des homicides, & les conjonctions illicites. Les Seigneurs François informerent aussi le Pape du choix qu'ils avoient fait de Mayence pour être Metropole; & Boniface lui écrivit par Burchard, Evêque de Virsbourg qui alloit à Rome, se plaignant du Prêtre Virgile, qui avoit reçu du St. Siege une reponse favorable touchant le Baptême administré en mots Barbares, & qui s'étoit vanté à son retour, que le Pape l'avoit renvoyé pour

suc-

(18) *Continuat. Froleg. c. 115 116. Annal. Fuld. Anastase le Bibliothecaire, in Zacar.*

(19) *Mezeray, Abregé Chronol. ad an. 746.*

(20) *Chronic. Cassin. Lib. 1. c. 7.*

(21) Ce Prince quitta le Sceptre en 750.

(22) *Anastase, in Zacar.*

(23) *Chronic. Cassin. Lib. 1. c. 8.*



succeder au premier mourant des quatre Evêques que St. Boniface avoit établis en Baviere. Tout cela paroît par les reponses du Pape Zacarie, dont la premiere (24) est adressée à Pepin Maire du Palais, aux Evêques, aux Abbez, & aux Seigneurs de France, qu'il exhorte à continuer de faire chacun leur devoir : les seculiers, en combattant contre les Infideles ; les Ecclesiastiques, en les assistant de leurs Prieres & de leurs Conseils. Ensuite, il repond à vingt-sept articles, touchant l'autorité des Metropolitains, les Evêques, les Prêtres rebelles, ou vagabonds : la continence des Clercs ; les conjonctions illicites ; & les homicides. Sur tous ces articles, le Pape ne fait que rapporter les anciens Canons, contenus dans le Code de l'Eglise Romaine. Cette Lettre est accompagnée d'une particuliere (25) à Boniface, par laquelle le Pape lui recommande de faire assembler un Concile, où ces Decisions soient luës : & d'y faire comparoître les trois sacrileges, Adalbert, Godolface, & Clement, afin que leur cause y soit encore exactement revuë. Il ajoute : „ Que s'ils persistent dans leur opiniâtreté à se dire innocens, en-  
 „ voiez les nous, avec deux ou trois Evêques des plus vertueux & des plus  
 „ sages, afin que leur affaire soit approfondie, & terminée devant le St.  
 „ Siege. „ Cette Lettre est datée du 5. de Janvier 747.

L'année suivante, le Pape repondit à plusieurs Lettres de Boniface, touchant divers points de Discipline (26). La premiere Question, que le Pape decide, concerne le Baptême, dont Boniface ne croioit pas que la validité dependit de la vertu du Ministre. Le Pape lui confirme cette Verité ; mais il veut que l'on baptize ceux dont le Baptême est incertain, ou n'a pas été administré au nom des trois Personnes de la très-sainte Trinité ; & il ne parle point de baptizer sous condition. Il ajoute : „ Vous m'avez dit, que  
 „ vous avez trouvé des Imposteurs en beaucoup plus grand nombre que les  
 „ Prêtres Catholiques, qui portent faussement le nom d'Evêques & de  
 „ Prêtres, sans avoir jamais été ordonnez par de vrais Evêques : se mo-  
 „ quant des Peuples ; & troublant le Ministère de l'Eglise : trompeurs &  
 „ vagabonds : coupables d'homicides, d'adulteres, & de crimes abominables :  
 „ hypocrites & sacrileges. Plusieurs Esclaves fugitifs, qui, s'étant fait  
 „ tonsurer, se transforment en Ministres de Jesus-Christ, qui vivent à leur  
 „ fantaisie, sans reconnoître d'Evêques : au contraire, le Peuple les soutient  
 „ contre les Evêques, de peur qu'ils ne repriment leurs moeurs criminelles.  
 „ Ils assemblent à part le Peuple qui les approuve dans des lieux Champê-  
 „ tres, & des Maisons des Paisans, où ils se puissent cacher. Ils ne prê-  
 „ chent point aux Païens la foi Catholique, & ne la savent pas eux-mêmes.  
 „ Ils n'enseignent pas aux Cathecumenes les paroles solelnelles de la  
 „ profession de foi & des renonciations aux Demons, & ne font point sur  
 „ eux le signe de la croix avant le Baptême. Par-tout où vous trouverez  
 „ ces Ministres de Satan, privez-les du sacerdoce dans un Concile Provin-  
 „ cial, & les soumettez à la regle monastique, pour finir leur vie en peni-  
 tence.

(24) *Zacar. Epist. 7.*(25) *Zacar. Epist. 8. apud Othlon. Lib. 11. c. 8.*(26) *Epist. 10. apud Othlon. c. 9.*An de J. C.  
747.An de J. C.  
748.Autres  
Lettres  
du Pape  
sur la Dis-  
cipline.



An de J.C.

748.

„ tence. S'ils ne se convertissent pas, vous ne perdrez pas le merite de vos  
 „ instructions. „ Zacarie condamne ensuite un Prêtre Ecoissois nommé  
 Samson, qui soutenoit qu'on pouvoit devenir Chrétien sans Baptême, par  
 la seule imposition des mains de l'Evêque; & plus bas, il ajoute: „ Vous  
 „ nous avez écrit aussi de ce Virgile, que nous ne savons si on nomme Prê-  
 „ tre, qui, parce que vous le confondez sur ses erreurs, s'efforce de vous  
 „ nuire en semant la division entre vous & Odilon, Duc de Baviere, & di-  
 „ sant que nous l'avons employé pour remplir la place d'un des quatre Evê-  
 „ ques que vous y avez ordonné. Quant à sa perverse Doctrine, s'il est  
 „ prouvé qu'il soutienne, qu'il y a un autre Monde, & d'autres hommes  
 „ sous la Terre, un autre Soleil, & une autre Lune, chassez-le de l'Eglise  
 „ dans un Concile, après l'avoir depouillé du Sacerdoce. Nous avons aus-  
 „ si écrit au Duc de Baviere de nous l'envoyer, afin de l'examiner nous-mê-  
 „ me, & le juger suivant les Canons. Nous avons écrit à Virgile même  
 „ & à Sidonius des Lettres menaçantes, & nous vous croions plutôt  
 „ qu'eux. „ Dans cette même Lettre, le Pape approuve un Ecrit tou-  
 chant la foi que Boniface lui avoit envoyé en son nom, & des autres Evê-  
 ques de France, & rend grâces à Dieu de ce qu'il les a ramenez à l'unité du  
 St. Siege. Il écrit une Lettre particuliere (27) à ces Evêques; il les loue  
 de leur union entr'eux & l'Eglise Romaine, & les exhorte à agir de conc-  
 cert avec Boniface, Legat du St. Siege.

Persecu-  
tions faites  
à Virgile,  
& pour-  
quoi?

On ne sauroit s'empêcher de faire quelques Reflexions sur les Persecutions  
 que Virgile essuia pour avoir crû des Antipodes. *On en fait la guerre à la  
 Cour de Rome (28): les flateurs des Papes éludent cela, autant qu'il leur est  
 possible; mais, ils ne sauroient éviter que l'on n'en conclue l'ignorance crasse de ce  
 Siecle-là, & en particulier du St. Pere.* Outre qu'il paroît beaucoup de  
 malice dans le procedé de Boniface; & de là vint que Virgile lui rendit de  
 mauvais Offices auprès d'Odilon, Duc de Baviere, dont il étoit aimé. Tout  
 ce que nous savons de cette Affaire est contenu dans la Lettre du Pape, dont  
 je viens de donner un Extrait. Aventin (29) n'en dit pas davantage. Ainsi,  
 on ne sauroit excuser d'inexactitude une infinité de gens, qui disent comme  
 Kepler (30) & Origan (31), que le Pape Zacarie excommunia & deposâ  
 un Evêque pour avoir ôté enseigner que la Terre est ronde, & habitée dans  
 tout son Contour. Mais, quoiqu'on ne trouve point que les menaces du Pa-  
 pe aient été executées, on a raison de dire qu'elles sont honteuses à sa Me-  
 moire, & plus encore à celle de Boniface. Je fais bien (32) que la Doctri-  
 ne, pour laquelle il pretend qu'on l'excommunie & qu'on le degrade du Sa-  
 cerdoce, n'est point la simple Doctrine des Antipodes; car, celle-ci ne suppo-  
 se point qu'il y ait des Astres différens de ceux qui se levent sur notre hori-  
 zon: mais, enfin, cette Doctrine des Antipodes est visiblement l'une de celles  
 qu'il juge dignes des punitions les plus rigoureuses du Droit Canon. N'est-

ce

(27) Zacar. Epist. 11.

(28) Bayle, Dict. Crit. Art. Virgile.

(29) Aventinus, Annal. Bojorum, Lib. 3.

(30) Keplerus, Epist. ante Lib. 4. Epitom.

(31) Origanus, Epist. ad Elect. Brandenb.

(32) Bayle, ubi supr. Rem. A.



ce pas un abus énorme de la puissance des clefs? Je veux croire que Boniface l'avoit surpris, & qu'il lui avoit representé infidellement les opinions de Virgile. Ils étoient brouillez depuis quelque tems: la jalousie d'erudition & d'autorité les avoit commis ensemble: cela faisoit une perspective trompeuse pour les yeux de Boniface, à l'égard des sentimens de Virgile. Et que fait-on même si Boniface ne donna point un mauvais tour à la chose, en y joignant plusieurs consequences qu'il crut propres à faire peur. Quelques-uns veulent qu'il se soit laissé tromper par de faux rapports, & qu'il ait jugé des sentimens de Virgile, sur ce que des ignorans, qui ne les comprennoient pas, lui en disoient. C'est la pensée charitable d'un docte Ecrivain (33). Mais, cela ne disculpe point Boniface. Son ignorance, sa precipitation, sa temerité à deferer à la Cour de Rome les innocens, sont toujours des faits qu'on ne peut nier. Velserus (34) conjecture que l'on decouvrit la malignité de ceux qui entretenoient la discorde par leurs faux rapports, & que les deux (35) Saints se reconcilierent; & l'Historien de Savoie (39), peu content de conjectures, affirme que cette reconciliation eut lieu, par la prudence du Pape & la sagesse d'Utilon, ou Odilon; en quoi cet Auteur a manqué au devoir d'un Historien fidele.

Boniface avoit demandé que le Pape envoiât un Evêque en France, à quoi il repond: „Tant que Dieu vous conservera, il n'est point nécessaire „ d'y en envoyer d'autre qui tienne votre place. Envoyez ceux que vous jugerez à propos prêcher l'Evangile dans le lieu que vous réglerez, procurez la tenue des Conciles. „ Il approuve le choix que les François avoient fait de Mayence pour être la Metropole & le Siege de Boniface. Il lui conseille de ne le point quitter; mais, pour le foulagement de sa vieillesse, il lui permet de choisir un Coadjuteur.

Trois ans après, c'est à dire en 751. le Pape confirma (37), en faveur de Boniface & de ses Successeurs, la Dignité de Metropole à l'Eglise de Mayence: declarant qu'elle auroit sous elle les villes de Tongres, Cologne, Worms, Spire, & Utrecht, & toutes celles de Germanie où Boniface avoit établi la foi. Cette Lettre accompagna la Reponse à une que Boniface avoit envoyée au Pape par le Prêtre Lulle, où il lui disoit entr'autres choses (38): „ Il y a, dans une vaste forêt, un lieu sauvage, au milieu des Peuples de Notre Mission, où nous avons bâti un Monastere & établi des „ Moines, qui vivent selon la regle de St. Benoît dans une étroite abstinence, sans chair, ni vin, ni biere; sans serviteurs contens du travail de leurs mains. J'ai acquis ce lieu par le moien de personnes pieuses, & „ principalement de Carloman, ci-devant Prince des François: je l'ai dedié au Sauveur, & je me propose, avec votre consentement, de m'y reposer

An de J.C.  
748.

Suite de la  
Lettre du  
Pape à  
Boniface.

An de J.C.  
751.

Fondation  
de l'Ab-  
baie de  
Fulde.

(33) Marcus Velserus, Lib. 5. rerum Boi-  
carum.

(34) Velserus, ubi supr.

(35) C'est la qualité qu'on donne à Bo-  
niface & à Virgile.

(36) Blanc, Hist. de Baviere, to. 1. p. 323.

(37) Epist. 13. apud Oshlon. c. 14.

(38) To. 6. Concil. p. 1530. Oshlon. Lib. 11.  
c. 11. Bonif. Epist. 141.



An de J. C.  
751.

Regles sur  
divers  
points de  
Discipline.

„ poser quelque jour, pour le soulagement de ma vieillesse, & d'y être en-  
„ terré après ma mort. „ Il s'agit de l'Abbaie de Fulde; & le Pape, dans  
la Reponse, accorde à Boniface un Privilege pour ce Monastere: il y en a  
même une Lettre (39) separée, par laquelle Zacarie l'exempte de la jurif-  
diction de tout autre Evêque, excepté du St. Siege: en sorte qu'aucun ne  
peut entreprendre d'y celebrer la Messe, s'il n'y est invité par l'Abbé. Le  
Pape continue, dans la Lettre principale, à repondre aux Questions que  
Lulle avoit proposées dans un Memoire, & defend aux Chrétiens de man-  
ger de plusieurs viandes; soit par raport à la santé, soit pour rapprocher ces  
Barbares des mœurs des autres Peuples. Il ajoute: „ Quant au feu Paschal  
„ notre Tradition est, que le Jeudi saint, pendant que l'on consacre le St.  
„ chrême, on rassemble l'huile de toutes les Lampes de l'Eglise en trois  
„ grandes Lampes, que l'on met dans un lieu secret de l'Eglise à l'imitation  
„ de l'interieur du Tabernacle; & on prend soin qu'elles brûlent continuel-  
„ lement; en sorte que cette huile puisse suffire jusqu'au troisieme Jour.  
„ Mais, nous n'avons point de tradition des cristaux dont vous parlez. Il  
„ seroit bon, continue-t'il, de ne point ordonner des Prêtres avant trente  
„ ans; mais, en cas de necessité, on les peut ordonner à vingt-cinq ans, sui-  
„ vant la loi du service des Levites. Les ordinations que vous avez faites  
„ hors des tems legitimes, y étant obligé par la necessité & la pauvreté des  
„ ordinands, nous prions Dieu de vous les pardonner, parce que c'est le  
„ zèle de la foi qui vous a fait agir. Les Prêtres promûs de l'état Lai-  
„ que, après avoir commis des crimes, qui n'ont été decouverts que de-  
„ puis leur ordination, doivent être depouillez de l'habit sacerdotal, & mis  
„ en penitence. Quant à Milon & ses semblables, qui nuisent beaucoup aux  
„ Eglises, exhortez-les, suivant le précepte (40) de l'Apôtre: s'ils vous  
„ écoutent, ils sauveront leurs Ames; sinon, vous ne perdrez pas votre re-  
„ compense. Pour cet Evêque (41) meurtrier & débauché, qui, après  
„ sa degradation veut encore s'attribuer les Biens de l'Eglise, il faut le re-  
„ jeter avec horreur. Quand les Païens vous persecutent, si vous pouvez,  
„ continuez de les prêcher: si vous ne pouvez les souffrir, vous avez le Pré-  
„ cepte du Seigneur de passer à une autre Ville. Pour les Esclaves qui ha-  
„ bitent dans le Pais des Chrétiens, n'hesitez point à leur faire paier tri-  
„ but, afin qu'ils reconnoissent que cette terre a un Maître; autrement, ils  
„ pourroient quelque jour se l'attribuer comme propre. „ Ces Esclaves  
étoient encore Païens. Enfin, Boniface avoit demandé en combien d'en-  
droits du Canon de la Messe il falloit faire des signes de croix; ce que le  
Pape marqua dans un Memoire particulier, dont il chargea le Prêtre Lulle.  
Cette Lettre dattée du 4. de Novembre 751.

An de J. C.  
752.

Une affaire plus importante que celles dont j'ai parlé, & qui a rendu le  
Pontificat de Zacarie plus celebre, merite à present notre attention & cel-  
le

(39) *Epist. 14. Othlon. II. c. 15.*

(40) *Tim. IV. 2.*

(41) *Gevilib, dont il est parlé ci-devant, Note (16).*



le de nos Lecteurs. Pepin, se voyant seul Maître en France, cheri de ses voisins, vainqueur de ses Ennemis; & n'ayant pour competeur qu'un Prince stupide, le seul qui restât de la Race des Merovingiens; Pepin, dis-je, forma le dessein de prendre le titre de Roi, & de monter sur le thron; ce que son Pere n'avoit osé entreprendre (42). Pour parvenir à son but, il convoqua une Assemblée generale de la Nation. Tous les Deputez étoient disposez à lui deferer le titre de Roi: mais, pour autoriser une si haute entreprise, il voulut consulter le Pape, qui avoit acquis une grande autorité sur l'Eglise Gallicane, & dont les Reponses passoient pour des Oracles dans tout l'Occident, quoiqu'en France, on ne fut pas encore accoutumé à les regarder comme des Loix. Les dispositions de Zacarie, & les conjonctures, favoriserent les desseins de Pepin, qui étoit fort aimé du Pape, & qui pouvoit rendre de grands services au St. Siege contre les Lombards; & le St. Pere prevoioit bien que ce qu'on lui demandoit seroit un Prejugé favorable pour les Papes contre les Empereurs. Ainsi, la Reponse de Zacarie fut telle que les François pouvoient la souhaiter; & d'un très-grand poids.

Le Cardinal Bellarmin a pretendu, mais sans raison, que le Pape ôta la Couronne à Childeric, pour la transporter à Pepin; car, selon la Remarque du P. Maimbourg (43), les paroles des anciens Auteurs sont formelles, pour nous apprendre que ce ne fut qu'une consultation de la part des François, afin d'autoriser leur action par l'avis du plus puissant Evêque de la Chrétienté. Et c'est en ce sens-là, à mon avis (44), qu'il faut entendre quelques Auteurs approchant de ces temps-là, qui disent que Boniface éleva Pepin à la Royauté par le commandement de Zacarie. Autrement on devoit dire, que les François n'entendoient pas bien leur droit, & que ce Pape s'attribuoit ce qui ne lui appartenoit pas.

Dans une seconde Assemblée de la Nation, Childeric fut dégradé & Pepin élu en sa place. Je ne m'arrêterai pas ici à examiner si ce procédé fut bien conforme à l'équité naturelle; je dirai seulement, avec Sigonius, que ces choses se firent fort heureusement pour le bien & la puissance du St. Siege, si elles ne furent fort justes ni fort saintes. Quoiqu'il en soit, le Pape Zacarie mourut au mois de Mars de la même année 752. Il avoit de bonnes Qualitez; mais, il étoit un peu trop ignorant pour être infallible. Sous son Pontificat, des Marchands (45) Venitiens, aiant acheté à Rome quantité d'Esclaves de l'un & de l'autre Sexe, les vouloient mener en Afrique, pour les vendre aux Infideles. Zacarie l'empêcha, parceque ces Esclaves étoient baptisez; &, aiant rendu aux Venitiens le prix qu'ils en avoient donné, il les mit tous en liberté. Il rebâtit presque à neuf le Palais Patriarchal de Latran: il y fit une salle à manger, ornée de Marbre, de Mosaiques, & de peintures: & une autre devant les Archives, où il fit peindre une Carte uni-

An de J.C.  
752.

Pepin  
ufurpe la  
Couronne  
de France.

Le Pape  
n'intervint  
dans  
cette Af-  
faire, que  
comme  
Conseiller.

Mort de  
Zacarie.  
Quelques-  
unes de ses  
Actions.

(42) Mezeray, *Abregé Chronol.*

(44) Mezeray, *dans la Vie de Childeric III.*

(43) Maimbourg, *Traité des Prerogatives  
de l'Eglise de Rome*, chap. 29.

(45) Anastase, *in ejus Vita.*



An de J.C.  
752.

verselle du Monde, à l'exception des Antipodes. Il mit à l'Eglise de St. Pierre, dans une Armoire, tous les Livres nécessaires pour les Leçons des Matines pendant toute l'année. Il donna vingt livres d'or de revenu pour l'huile du Luminaire de la même Eglise; & pour l'Autel un tapis d'or & orné de pierreries, sur lequel étoit représenté la Nativité de Jesus-Christ. Il fit faire à ses dépens une couronne d'argent du poids de six vingt livres pour porter des cierges ou des Lampes. Il acquit plusieurs fermes à l'Eglise par diverses Donations, & fit plusieurs bâtimens considerables. S'étant persuadé qu'il avoit trouvé au Palais Patriarchal le Chef de St. George, enfermé dans une chasse avec une Inscription Greque qui le faisoit connoître, il fut ravi d'avoir découvert ce thrésor: il assembla aussi-tôt le Peuple, & transporta solemnellement la Relique à la Diaconie de St. George au Voile d'Or, où il se fit, dit-on, plusieurs Miracles. Ce Pape établit encore une Distribution d'Aumones, que l'on portoit frequemment du Palais Patriarchal aux Pauvres & aux Pelerins qui demeuroient à St. Pierre. Il en fit aussi distribuer aux Pauvres & aux Malades de tous les Quartiers de Rome. Il aimoit fort ses Clercs, & augmenta plus qu'au double leurs pensions annuelles: les traitant comme un bon Pere, & les soulageant en tout. Le Peuple même vécût en sûreté & en joie sous son Pontificat. Il traduisit les Dialogues de St. Gregoire en Grec, qui étoit sa Langue maternelle, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le Latin. En trois Ordinations au mois de Mars, il fit trente Prêtres, cinq Diacres, & quatre-vingt-cinq Evêques. Enfin, il fut enterré à St. Pierre le 15. de Mars, jour auquel l'Eglise l'honore comme Saint (46).

CONSTANTIN,  
dit Copronyme,  
Empereur.

ETIENNE II.

PEPIN,  
Roi de France.

X C I V . P A P E .

An de J.C.  
752.

PEU de jours après la mort de Zacarie, tout le Peuple élut, pour occuper le St. Siege, un Prêtre nommé ETIENNE, qu'on mit d'abord en possession du Palais Patriarchal de Latran. Le troisieme jour, à son reveil, s'étant assis pour regler ses affaires domestiques, il perdit tout d'un coup la parole & la connoissance, & mourut le lendemain (1). Comme il n'avoit point été consacré, quelques Auteurs ne le comptent point entre les Papes. Mais, Onuphre Panvini, le Cardinal Baronius, & le P. Petau, en ont usé d'une autre maniere; & je crois, que, pour éviter la confusion, il est à propos de suivre leur calcul.

(46) *Martyrol. Rom. 15. Mart.*

(1) *Anastase.*



CONSTANTIN,  
dit Copronyme:  
Empereur.

## ETIENNE III.

PEPIN:  
Roi de France.

An de J. C.  
752.

## XCV. P A P E.

**L**A mort subite d'Etienne II. fut bien-tôt suivie de l'élection d'un autre Pape. Le Peuple s'assembla dans l'Eglise de Ste. Marie Majeure, où il choisit, conjointement avec le Clergé, un Diacre Romain nommé ETIENNE, qui fut, selon quelques Auteurs le II. du nom, & le III. selon d'autres. Il étoit né Rome d'un Pere appelé Constantin, qui le laissa en bas âge; mais, les Papes prirent soin de son Education, & l'eurent reçu dans le Palais de Latran, ils le firent passer par tous les Ordres Ecclesiastiques jusqu'au Diaconat. Après son élection, quelques Personnes le porterent sur leurs Epaules à l'Eglise de Latran. Mr. Fleury (1) insinua que cette Ceremonie étoit autorisée par un ancien usage. Mais, je ne craindrai point d'affirmer, sur l'autorité de Polydore Virgile, que c'est-là le premier exemple de ce Faite si contraire à l'Humilité de St. Pierre. L'Ecrivain (2) qui a donné lieu à cette Remarque observe encore, que cet Etienne fut le premier qui fit sceller ses Lettres avec du Plomb, au lieu de Cire; & les Protestans (3), qui sont trop souvent remplis de mauvaises Chicane, mettent cela au rang des Nouveutez introduites dans les Ceremonies de Religion, comme si ce n'étoit pas une chose parfaitement indifferente de sa nature.

Election  
d'Etienne  
III. Sa  
Naissance  
& son E-  
ducation.

Etienne, trois mois après sa consecration, envoya des Legats à Astolfe, Roi des Lombards, avec de riches presens, pour confirmer la Paix, & elle fut conclue entr'eux pour quarante ans. Mais, le Lombard la rompit bien-tôt (4). La foiblesse des Grecs lui fournissant une occasion favorable de recommencer la Guerre, il entra à main armée dans l'Exarchat de Ravenne; & l'Exarque Eutichius, s'étant comporté en homme de cœur & d'honneur, fut enfin contraint de céder à la force, d'abandonner sa capitale, & de s'enfuir en Grece. Ainsi finit en Italie la Puissance des Exarques, qui avoit duré environ 180. ans.

Il envoie  
des Legats  
à Astolfe.

Astolfe, enflé de ses premiers succès, forma l'ambitieux dessein de se rendre Maître de toute l'Italie, sous pretexte qu'étant Maître de l'Exarchat de Ravenne, le Droit commun vouloit qu'il jouit de tous les droits de l'Empereur. Il tourna ses Armes contre Rome, & le Pape effrayé lui envoya les Abbez de St. Vincent près de Vulturne, & de St. Benoît du Mont-Cassin, pour lui demander la conservation de la Paix. Mais, le Lombard, meprisant ces Deputez, ne voulut pas même écouter leurs Propositions. Il

An de J. C.  
753.

Astolfe  
fait peur  
au Pape.  
Mais la  
Guerre  
qu'il lui  
fait a des  
interval-  
les.

(1) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XLIII. §. 4.*

(2) Polydore Virgile.

(3) Voyez l'*Histoire des Ceremonies, & des Tom. I.*

*Superstitions qui se sont introduites dans l'Eglise, pag. 90.*

(4) Rub. *Hist. Raven. lib. 4.*



An de J.C. 753. les renvoia à leurs Couvens pour y vâquer à la priere, après leur avoir fait promettre qu'ils ne rendroient aucune reponse au Pape, & la Guerre continua : mais, elle eut des Intervalles pendant l'hyver ; car, Anselme, beaufrere d'Astolfe, qui avoit embarassé la vie monastique, & obtenu du Roi des Lombards, pour lui & pour ses Religieux, la terre de Nonantule à deux lieues de Modene, fonda un Monastere, & une Eglise, qui fut consacrée l'an 753. en l'honneur de tous les Apôtres par ordre du Pape Etienne III. & par les mains de Sergius, Archevêque de Ravenne (5). Astolfe confirma cette fondation par une Charte où il oblige seulement les Moines à lui fournir quarante brochets au grand carême, & autant à l'Avent. Astolfe alla à Rome avec Anselme, & offrit cette Lettre sur le Corps de St. Pierre ; n'ignorant pas, sans doute, la pieuse & subtile distinction du Pape & du St. Siege, puisque, dans le même tems qu'il étoit en Guerre contre Etienne III. il faisoit un acte de soumission envers le Prince des Apôtres. Le Pape revêtit Anselme de l'habit Monastique, & lui donna le Bâton Pastoral en plein Concile.

Ambassa-  
des du  
Lombard  
& du Pape  
à C.P. Les  
Images  
proscrites.

Cependant, les deux Abbez deputez par le Pape, aiant été renvoiez, sans avoir rien conclu, Jean Silentiaire de l'Empereur Constantin arriva à Rome, apportant des Lettres pour le Pape & pour le Roi des Lombards, que Constantin (6) exhortoit à rendre les Places qu'il avoit prises sur l'Empire. Le Pape l'envoia aussi-tôt à Ravenne trouver le Roi, qui, sans donner de reponse précise, se contenta d'envoier un Ambassadeur à Constantinople avec Jean. Le Pape y envoya aussi des Deputez chargez de Lettres, où il prioit l'Empereur, comme il avoit déjà fait plusieurs fois, de venir avec une Armée delivrer Rome & l'Italie. Mais, cette Deputation fut encore sans effet ; & l'Empereur, occupé en Orient pour profiter de la division (7) des Musulmans qui venoient de changer de Maître, n'envoia aucun secours. D'ailleurs, ce Prince avoit des sentimens très-oppoé à ceux de Rome touchant la Veneration des Images. Il parloit tous les jours au Peuple, pour lui persuader de les abolir ; & enfin, l'an 754. il assembla un Concile de 338. Evêques (8). Il ne nous reste que la definition de foi, qui a pour titre : *Definition du St. & grand Concile Oecumenique*. Après un assez long preambule, le Concile dit que Jesus-Christ nous a delivrez de l'Idolatrie, & nous a enseigné l'Adoration en Esprit & en Verité. „ Mais, ajoute-t'il, „ le Demon, ne pouvant souffrir la beauté de l'Eglise, a ramené l'Idolatrie „ insensiblement, sous l'apparence du Christianisme, en persuadant d'adorer la creature, & de prendre pour Dieu un ouvrage auquel on donne le nom de Jesus-Christ. C'est pourquoi, comme le Sauveur a envoié autrefois ses Apôtres, pour la destruction des Idoles : ainsi, il a suscité maintenant ses serviteurs nos Empereurs imitateurs des Apôtres, pour nous instruire, & renverser les Inventions du Demon. „ Ensuite, les Evêques de-

An de J.C.  
754.

Concile  
des Icono-  
clastes.

(5) *Acta SS. Ben. to. 5.*

(6) *Anastase, in Stephan. H.*

(7) *Elmacin, lib. 2. c. 11.*

(8) *To. 7. Concil. p. 18.*



declarent qu'ils recoivent les six Conciles œcumeniques, les exprimant cha-  
 cun en particulier. Puis ils ajoutent : „ Aiant donc examiné soigneuse-  
 „ ment leur Doctrine, nous avons trouvé que l'Art illicite des Peintres combat  
 „ le dogme capital de notre salut, qui est l'Incarnation de Jesus-Christ,  
 „ & renverle les definitions des six Conciles. La Peinture établit l'erreur  
 „ de Nestorius, qui divise Jesus-Christ en deux, & ne laisse pas d'appuier  
 „ celles d'Arius, de Dioscore, & d'Eutychès, & de Severe, qui enseignent  
 „ le mélange & la confusion des deux Natures : car, le Peintre, aiant fait une  
 „ Image, la nomme Christ: or, le nom de Christ signifie tout ensemble  
 „ Dieu & Homme. Donc, ou le Peintre a renfermé, comme il s'i-  
 „ magine, la divinité immense dans les bornes de la chair créé: ou il a  
 „ confondu les deux Natures unies sans confusion. Celui qui adore l'Image  
 „ est coupable des mêmes Blasphêmes; & la même malediction tombe sur  
 „ l'un & sur l'autre. Ils chercheront sans doute à s'excuser en disant: Nous  
 „ ne faisons l'Image que de la chair que nous avons vuë & touchée, & qui  
 „ a conversé avec nous. Mais, ils retombent par-là dans l'Impieté de Nes-  
 „ torius; car, il faut considerer que selon les Peres, la chair de Jesus-Christ,  
 „ si-tôt qu'elle a commencé d'être, a été la chair du Verbe, sans jamais  
 „ admettre aucune idée de separation, mais prise toute entiere par la Na-  
 „ ture divine, & entierement divinifiée. Comment donc en peut-elle être  
 „ separée? Il en est de même de sa Sainte Ame. Si-tôt qu'elle a été, ç'a été  
 „ l'Ame d'un Dieu, & jamais elle n'a été separée de la Divinité, même étant  
 „ separée de son corps. Comment donc ces Insensés prétendent-ils pein-  
 „ dre la chair de Jesus-Christ comme la chair d'un pur homme? C'est sup-  
 „ poser qu'elle subsiste par elle-même, & lui donner une autre Personne, &  
 „ par consequent en ajouter une quatrieme à la Trinité. La vraie Image  
 „ de Jesus-Christ est celle qu'il a faite lui-même, lorsque, la veille de sa  
 „ Passion, il prit le pain, le benit, & aiant rendu graces, le rompit, & le  
 „ donna disant: Prenez, mangez, pour la remission des Pechez; ceci est  
 „ mon corps. Et de même, en donnant le calice, il dit: Ceci est mon sang,  
 „ faites ceci en mémoire de moi: pour montrer qu'il n'a point choisi sous  
 „ le ciel d'autre espece, ni d'autre forme, qui puisse représenter son Incar-  
 „ nation. Et quelle a été en cela l'intention de Dieu infiniment sage? Si-  
 „ non de nous montrer clairement ce qu'il a fait dans le mystere de son In-  
 „ carnation; c'est-à-dire, que comme ce qu'il a pris de nous n'est que l'es-  
 „ sence humaine, sans subsistance personnelle, pour ne pas faire tomber sur  
 „ la divinité une Addition de Personne: pour son Image, il nous a com-  
 „ mandé d'offrir une matiere choisie, qui est la substance du pain, mais  
 „ sans forme, ni figure humaine, de peur que l'Idolatrie ne s'introduisit.  
 „ Ainsi, comme le corps naturel de Jesus-Christ est saint, étant divinifié;  
 „ de même, il est évident que ce qui est son corps par institution, c'est-à-  
 „ dire sa sainte Image, est sanctifié d'une certaine maniere & divinifié par  
 „ la grace: car, c'est ce que Jesus-Christ a voulu faire, afin que comme il a  
 „ divinifié la chair, qu'il a prise, par une sanctification qui lui est propre &  
 „ naturelle en vertu de l'union: ainsi le pain de l'Eucharistie, comme étant



An de J. C.  
754.

„ la vraie Image de sa chair naturelle, devient un corps divin; étant sanc-  
 „ tifié par l'avenement du St. Esprit, & la mediation du Prêtre qui fait  
 „ l'oblation & rend saint ce pain qui étoit commun. Au reste, comme  
 „ la chair vivante du Seigneur a reçu l'onction du St. Esprit, qui est la  
 „ divinité, ainsi ce pain divin a été rempli du St. Esprit avec le calice de  
 „ son sang vivifiant. Il a donc été démontré que c'est la vraie Image de  
 „ l'Incarnation de Jesus-Christ qu'il nous a, de sa propre bouche, enseigné  
 „ de faire. Mais, ce que l'on appelle faussement des Images ne vient pas  
 „ de la Tradition de Jesus-Christ, des Apôtres, ou des Peres: elles n'ont  
 „ point de prieres particulieres pour les sanctifier, & demeurent profanes &  
 „ meprisables comme le Peintre les a faites. Que si l'on demande pourquoi  
 „ nous condamnons les Images de la Mere de Dieu & des Saints, qui sont  
 „ de purs hommes, sans avoir la Nature divine comme Jesus-Christ: nous  
 „ dirons que l'Eglise est entre le Judaïsme & le Paganisme, & rejette les cere-  
 „ monies de l'un & de l'autre; du Judaïsme, les sacrifices sanglans: du Paga-  
 „ nisme, la fabrication & le service des Idoles, dont l'Art detestable de la  
 „ Peinture est la source; car, n'ayant point d'esperance de la Resurrection,  
 „ ils ont inventé cette illusion, pour rendre comme present ce qui ne l'é-  
 „ toit point. Mais, pour les Saints qui vivent avec Dieu, c'est leur faire  
 „ injure, que de les représenter, avec une matiere morte, par l'Art des  
 „ Païens. „

Decision  
contre les  
Images.

Le Concile raporte ensuite quelques Passages de l'Ecriture & des Peres, pour autoriser sa definition, & il conclut que l'on doit rejeter de l'Eglise avec abomination toute Image peinte de quelque maniere que ce soit: & défend à toute personne à l'avenir d'en faire aucune, l'adorer, la dresser dans une Eglise, ou dans une Maison particuliere, ou la cacher; sous peine aux Evêques, aux Prêtres, & aux Diacres, de Deposition; aux Moines & aux Laïques d'Anathème: sans préjudice des peines portées par les Loix Imperiales. Mais ils ajoutent que, sous pretexte de cette defense des Images, aucun de ceux qui gouvernent les Eglises ne pourras'emparer des vases sacrez, ni des habits, des voiles, & des autres Meubles destinez au Service divin. Que s'il veut les changer, il ne le pourra que du consentement du Patriarche de Constantinople, & par Ordre de l'Empereur. Le 23. du mois d'Août l'Empereur Constantin alla dans la Place publique, où il fit publier les Decrets du Concile (9); & lorsqu'on les eut portez dans les Provinces, on vit par-tout les Catholiques consternez, & les Iconoclastes changer les vases sacrez, & depouiller les Eglises des vains ornemens, qui avoient porté le Peuple à la superstition.

Extrémi-  
tés où les  
Romains  
sont re-  
duits.

Cependant, Astolphe, Roi des Lombards, insensible à toutes les representations du Pape, menaçoit les Romains de les passer tous au fil de l'Epee, s'ils ne se soumettoient à sa Puissance, comme ils avoient été autrefois soumis à celle des Empereurs; ce qu'on ne peut regarder que comme un juste châtement de leur Revolte. Le Pape, depourvû d'Armes temporel-

les

(9) Theoph. an. 13.



les, exhorta son Troupeau (10) à implorer la Misericorde de Dieu. Il fit une Procession, où l'on portoit plusieurs Reliques, entr'autres une Image de Jesus-Christ, que les Superstitieux croioient n'avoir point été faite de main d'homme. Le Pape la portoit sur ses Epaules, marchant nuds pieds, comme tout le Peuple, qui avoit la cendre sur la tête & pouffoit de grands gemissemens. On avoit attaché à la Croix le Traité de Paix, que le Roi des Lombards avoit rompu; & le Pape, sachant combien le Peuple est touché de ces sortes de spectacles, établit de semblables Processions tous les Samedis. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit retenir Astolfe, ni par prières, ni par presens, après lui en avoir fait d'immenses: considerant d'ailleurs, qu'il ne recevoit aucun secours de l'Empereur, il resolut de s'adresser aux François. Il écrivit à Pepin une Lettre où il exprimoit vivement sa douleur; & il la fit porter secretement par un Exprès deguisé en Pelerin. Par une autre Lettre, il manda au Roi de France: *Envoyez vous même des Ambassadeurs à Rome, pour m'engager à vous aller trouver.*

La Reponse du Roi Pepin accordoit au Pape tout ce qu'il demandoit. Le Porteur fut Droctegand, premier Abbé de Gorze, que le Pape renvoia au Roi avec une Lettre qui ne contient que des actions de graces (11), se raportant du surplus à Droctegand, à qui il s'étoit expliqué de vive voix. Le Pape écrivit en même tems à tous les Ducs des François, les exhortant de venir au secours de St. Pierre, qu'il nomme leur Protecteur; & leur promettant de sa part la remission de leurs Pechez, le centuple en ce Monde, & la Vie éternelle en l'autre.

Sur ces entrefaites, le Silentiaire Jean revint de Constantinople avec les Legats que le Pape y avoit envoyez: raportant les Propositions du Roi des Lombards, & une Lettre de l'Empereur, par laquelle il ordonnoit au Pape d'aller trouver ce Roi, pour retirer de ses mains Ravenne & les Villes qui en dependoient. Etienne envoya au Roi Astolfe demander sauf-conduit pour lui, & pour sa suite. Au retour de son Deputé, arriverent ceux de Pepin, qui avoient ordre de mener le Pape au Roi leur Maître, comme il l'avoit demandé. Le Pape sortit de Rome le 14. d'Octobre 753. suivi de plusieurs Personnes qui pleuroient & s'efforçoient de le retenir, à cause d'une indisposition qui leur faisoit craindre que ce Voiage ne mît sa vie en peril. Quand le Pape Etienne fut proche de Pavie, Astolfe envoya lui denoncer, qu'il ne fut pas assez hardi pour lui parler de rendre Ravenne, l'Exarchat, ou les autres Places de l'Empire, que lui ou les Rois ses Predecesseurs avoient prises: mais, le Pape repondit, qu'aucune crainte ne l'empêcheroit de les demander. Etant arrivé, il fit au Roi de grands presens, & le pria instamment de restituer à chacun ce qui lui appartenoit. Mais, Astolfe demeura ferme dans son refus, & l'Ambassadeur de Constantinople n'en obtint pas davantage. Ceux de Pepin prièrent instamment Astolfe de laisser passer le Pape, pour aller en France; & le Pape aiant lui-même temoigné

Pepin protege le Pape, qui écrit aux François.

Entrevue du Pape & d'Astolfe.

(10) *Anafaso, in Stephan.*

(11) *Acta SS. Ben. to. 4. Le Coigne, an. 753. §. 52. Mezeray, &c.*



An de J. C.  
754.

Le Pape  
arrive en  
France.

Il confere  
avec le  
Roi.

gné à ce Prince, qu'il étoit refolu de faire ce voiage, Aftolfe n'ofa, ni lui refufer la permiffion qu'il demandoit, ni le faire arrêter, de peur d'irriter les François. De forte que le Pape partit de Pavie le 16. de Novembre 753. & lorsqu'il fut arrivé au paffage des Alpes de la Frontiere de France, il rendit grâces à Dieu de l'avoir mis en fureté; car, il n'ingnoit pas que le Roi des Lombards s'efforçoit encore de rompre fon voiage.

Etienne arriva heureufement au Monaftere de St. Maurice en Valais, où l'on étoit convenu que le Roi Pepin fe trouveroit; mais, les affaires de ce Monarque ne lui permirent pas d'avoir en cet endroit fa premiere entrevüe avec le Pape. „ Il l'envoia (12) prier de continuer fon chemin, & „ de fe vouloir rendre à Pontyon, Chateau Royal, près de Langres. Char- „ les fon fils ainé alla au-devant de lui plus de cinquante lieuës. Le Pape „ arriva à Pontyon le 6. jour de Janvier: le Roi avec fa femme & fes Enfans „ le reçût à une lieuë de-là, & lui defera toute forte d'Honneurs; non pas „ pourtant jufqu'à marcher à pied à côté de lui, & à tenir la bride de fon „ cheval, comme l'a écrit Anaftafe, qui, en quelques endroits de fon Hif- „ toire, a parlé des chofes anciennes, plutôt felon l'usage pratiqué de fon „ tems, que felon la verité. „ *Et quand*, dit un autre Ecrivain celebre (13), *la chofe auroit été telle, il me femble que ce feroit un grand blafme, plutôt qu'une louange, à celui qui fe nomme Serviteur des Serviteurs, de souffrir qu'un des plus grands Roys qu'il y eust au monde luy fervit de Palefrenier ou d'Ecuyer, & que cela ne convient point du tout à celui qui se glorifie d'une humilité Apostolique; & que St. Pierre, duquel il se dit Successeur, n'eust jamais souffert qu'on lui deferast un tel bonheur.* D'où je conclus, que Mr. Fleury (14) a eu très-mauvaife grace d'appuier l'Impofture d'Anaftafe le Bibliothecaire.

Le Pape & fa fuite aiant rendu leurs respects au Roi, remercierent Dieu par le chant de quelques Hymnes & de Cantiques Spirituels. En arrivant à Pontyon, Etienne fit de grands presens à Pepin & aux Seigneurs de la Cour. Mais, le lendemain, il parut avec tout fon Clergé fous la Cendre & le Cilice, & se prosterna aux pieds du Roi, le conjurant par la mifericorde de Dieu, & par les merites de St. Pierre & de St. Paul, de le delivrer, lui & le Peuple Romain, de la Domination des Lombards. Il demeura en cette posture, jufques à ce que Pepin & les Seigneurs lui euffent tendu la main: car, il voulut que le Roi lui-même le relevât de terre, en figne de la delivrance dont il l'affuroit. Ensuite, le Roi & le Pape eurent diverfes Conférences particulieres, où le Pape renouvela fes instances, & le Roi lui promit avec ferment de fuivre en tout fes avis, & de faire rendre l'Exarchat de Ravenne & les Places de l'Empire. Mais, à caufe de l'hyver, il envoya le Pape avec fa fuite au Monaftere de St. Denis, près de Paris, & prit grand foïn qu'il y fut logé commodement. D'autre côté, il envoya des Ambassadeurs au Roi des Lombards, le priant, par le respect des Saints Apôtres, de ne point exercer d'hosti-

(12) Mezeray, *Abregé Chron. dans la Vie de Pepin.* ad an. 753.

(13) Le Sueur, *Hift. de l'Eglise & de l'Emp.*

(14) Fleury, *Hift. Eccl. Liv. XLIII. §. II.*



d'hostilité contre Rome, & de ne point obliger les Romains à des superstitions contraires à leurs Loix; mais, cette Ambassade fut sans effet (15).

La même année 754. Pepin assembla à Carisiac ou Quiercy tous les Seigneurs de son Royaume, en présence desquels il resolut le voiage d'Italie, pour le secours du Pape. Etienne, qui étoit à cette Assemblée, répondit en ce lieu à divers points de Discipline sur lesquels il fut consulté par les Moines de Bretigny, qui est aujourd'hui un Prieuré de l'Ordre de Cluny. Sa Reponse contient dix-neuf Articles: dix sur le Mariage, cinq sur le Baptême, quatre touchant le Clergé. Les Questions sur le Mariage regardent la plupart son indissolubilité. Il y est defendu d'épouser sa commere, soit de Baptême, soit de Confirmation. Il excuse un Prêtre qui avoit baptisé avec du vin, n'ayant point d'eau; & il declare que le Baptême est valide, en disant ces paroles: *Infantes sic permaneant in ipso Baptismo*. Il condamne à une severe penitence un Prêtre, qui avoit baptisé, sans savoir, ni le Simbole, ni l'Oraison Dominicale, ni les Pseaumes. Enfin, dans cette même Assemblée de Quiercy, le Roi Pepin fit une Donation au Pape Etienne, & à l'Eglise Romaine, de plusieurs Villes & Territoires d'Italie usurpez par les Lombards; & la fit tant en son nom que des deux Princes Charles & Carloman ses Enfants.

Cependant, Astolfe, voulant se ménager l'affection des François, & ruiner les Machines que le Pape affermissoit contre les Lombards, envoya en France Carloman Frere du Roi Pepin, Moine du Mont Cassin (16). Le motif de ce voiage étoit, que Carloman detournât le Roi son Frere de marcher en Italie; & le pretexte fut, que Carloman venoit redemander le corps de St. Benoit, qui avoit été enlevé d'Italie. En effet (17), Mezeray assure, que ce Moine plaïda si fortement la cause d'Astolphe au Parlement de Crecy, qu'il y fut ordonné qu'on enverroient des Ambassadeurs vers ce Roi, pour essayer de faire un Accomodement. Astolfe reçut fort bien les Deputez du Roi: il convint de ne plus pretendre la Souveraineté de Rome; mais, il vouloit garder l'Exarchat, à quoi le Pape ne put consentir, prétendant qu'il lui appartenoit, comme la depouille d'un Prince Heretique: & il sçut si bien mettre Pepin dans ses interêts, que ce Roi promit d'employer ses forces pour le lui conquérir. D'autre côté, Carloman se trouva fort mal d'avoir soutenu avec tant de zele la cause d'Astolfe dans les Etats du Royaume; car, Etienne persuada au Roi Pepin d'enfermer son Frere dans un Monastere à Vienne; & de faire tondre ses Enfants, de peur qu'ils ne pretendissent un jour quelque part dans les Etats que leur Pere avoit possédez.

L'Assemblée de Quierci étant terminée, le Pape revint à St. Denis, où il tomba malade, de la fatigue du voiage, & de l'inegalité des saisons. En peu de jours il fut reduit à une telle extremité, que ceux de sa suite, aussi bien

An de J. C.  
754.

Decrets  
sur divers  
points.

Le Pape  
tombe  
malade.

(15) Anastase.

(17) Mezeray, *Abregé Chronol. ad ann.*

(16) Anastase, in *Stephan. Acta SS. Ben.* 754.



An de J.C.  
754.

bien que les François, desespéroient de sa vie (18). Mais, on conte qu'il fut gueri miraculeusement. On produit (19) une Lettre de lui, où il affirme qu'étant en prieres dans l'Eglise de St. Denis sous les cloches, il vit devant l'Autel St. Pierre & St. Paul avec St. Denis, à qui St. Pierre dit qu'on lui accordoit la santé du Malade: Que St. Denis, tenant un Encensoir & une Palme, accompagné d'un Prêtre & d'un Diacre, vint le trouver & lui dit: La Paix soit avec vous, mon Frere, ne craignez point; vous retournerez heureusement à votre Siege. Levez-vous, & consacrez cet Autel en l'honneur de Dieu & de ses Apôtres que vous voiez, en celebrant une Messe d'actions de graces. Le Pape, se sentant gueri, voulut aussi-tôt accomplir cet ordre. Les Assistans disoient qu'il rêvoit; &, pour les defabufer, il leur raconta sa vision, de même qu'au Roi & aux Seigneurs. Dès le lendemain 28. de Juillet, le Pape dit la Messe, & consacra l'Autel que St. Pierre lui avoit indiqué. Il fit une autre ceremonie plus importante; car, il consacra de nouveau pour Rois de France, par l'onction de l'huile, Pepin & ses deux fils Charles & Carloman, avec la Reine Bertrade: &, faisant bouclier de l'Autorité de St. Pierre, il defendit aux Seigneurs François, sous peine d'excommunication, que jamais eux, ni leurs Descendans, se donnassent des Rois d'une autre Race (20). Etienne donna en même tems au Roi & à ses deux Fils le Titre de Patrices des Romains, pour les engager à la protection de Rome (21). On croit aussi que le Baptême des deux Princes avoit été differé jusques alors, & que le Pape fut leur Parain: car, en plusieurs de ses Lettres, il nomme le Roi Pepin son compere spirituel, la Reine Bertrade sa commere, & les deux Princes ses Enfans spirituels. Pendant le sejour qu'Etienne fit en France, il reconcilia Pepin avec la Reine son Epouse, qui s'étoit vuë à la veille d'être repudiée; & il laissa, sur l'Autel qu'il avoit consacré, son *Pallium*, que l'on conserve encore aujourd'hui dans l'Abbaie de St. Denis. A la priere de Pepin, les Clercs de la fuite du Pape enseignerent aux François à mieux chanter, & ce Chant se repandit ensuite en plusieurs Eglises.

An de J.C.  
755.

Guerre  
d'Italie.  
Paix avec  
les Lombards.

La Guerre d'Italie étant resoluë, le Roi de France faisoit de grands preparatifs pour en assurer le succès. Cependant, il voulut encore avoir recours à la negociation: mais, le Roi des Lombards s'obstinant à retenir l'Exarchat, l'Armée Françoisse passa les Alpes, & le contraignit de satisfaire le Pape à des conditions facheuses pour lui, mais très avantageuses au St. Siege (22). Le Traité se fit en presence des Ambassadeurs de l'Empereur Constantin, qui étoient venus redemander l'Exarchat de Ravenne pour leur Maître. *Ils y emploierent (23) en vain les persuasions, les flatteries, & les presens: quelque effort qu'ils fissent pour cela, ils ne remporterent que le deplaisir & la honte d'un refus.* La Paix etant faite, Pepin se retira avec son Armée, & les Otages des Lombards: & le Pape Etienne retourna à Rome, accompagné du Prince

Je-

(18) *Anastase, in Stephan.*  
(19) *To. VI. Concil. p. 1649.*  
(20) *Fragm. apud Greg. Tur.*

(21) *Le Cointe, an. 754. §. 57.*  
(22) *Anastase, in Steph.*  
(23) *Mezeray, ad an. 756.*



Jerôme, frere de Pepin (24). Quand il arriva au champ de Neron proche du Vatican, il trouva des Evêques & des Clercs, suivis d'une grande foule de Peuple, qui le reçurent & le conduisirent processionnellement jusqu'au Palais Patriarcal. Il avoit apporté de France des Reliques de St. Denis, pour lesquelles il fonda un Monastere de Moines Grecs (25).

An de J. C.  
755.

Astolfe, etant delivré de la crainte d'un Ennemi aussi puissant que Pepin, rompit le Traité qu'il avoit fait avec le Pape. Le Roi de France en fut d'abord averti par une Lettre dont le Pape chargea l'Abbé Fulrad, & qui est conçue en ces termes (26) : „ Je vous conjure par le Seigneur notre „ Dieu, sa glorieuse Mere, toutes les Vertus celestes, & St. Pierre qui vous „ a sacré Roi, de faire tout rendre à la sainte Eglise de Dieu, suivant la „ Donation que vous avez offerte à St. Pierre votre Protecteur; & de ne „ vous plus fier aux paroles trompeuses de ce Roi & de ses Grands: car, „ nous avons remis entre vos mains les interêts de la sainte Eglise, & vous „ rendrez compte à Dieu & à St. Pierre au jour du terrible jugement com- „ ment vous les aurez defendus. C'est à vous que cette bonne œuvre a „ été reservée depuis tant de tems: aucun de vos Peres n'a été honoré d'u- „ ne telle grace. C'est vous que Dieu a choisi pour cet effet, par sa pres- „ cience de toute Eternité (27): car ceux qu'il a prédestinez, il les a appel- „ lez, & ceux qu'il a appelez, il les a justifiez. „ Cette application des „ paroles de St. Paul aux affaires temporelles est un peu scandaleuse.

An de J. C.  
756.

Astolfe  
recom-  
mence la  
Guerre  
contre le  
Pape.

Quelque tems après, le Pape envoya au Roi Pepin Vilcaire, Evêque de Nomente, avec une autre Lettre (28) pleine de nouveaux tours d'Eloquence, pour le presser de declarer la Guerre aux Lombards: „ C'est pour ce- „ la que le Roi des Rois vous a soumis tant de Peuples, afin que vous rele- „ viez la sainte Eglise: car, il pouvoit la defendre d'une autre maniere, s'il „ lui eut plû: mais, il a voulu éprouver votre cœur, c'est pourquoi il nous „ a recommandé d'aller vers vous, & de faire un si grand voiage au travers „ de tant de fatigues & de perils. . . Sachez, ajoute-t'il, que le Prince „ des Apôtres garde votre promesse; & si vous ne l'accomplissez, il la re- „ presentera au jour du Jugement. Là seront inutiles les excuses les plus „ ingenieuses. „ Il falloit avoir l'Esprit bien petit, ou bien rempli de fu- „ perstitions, pour être sensible à toutes ces extravagantes menaces. Cepen- „ dant, Pepin en fut touché, & d'autres Lettres acheverent de le déterminer. Astolfe assiegeoit Rome, & la pressoit avec vigueur, lorsque le Pape en- „ voya en France par Mer, & encore à grand' peine, l'Evêque George & le „ Comte Tomaric, avec l'Abbé Vernier, que le Roi avoit envoyé à Rome, „ & qui pendant le Siege endossoit la Cuirasse, & montoit la garde sur les Mu- „ railles. Ils etoient chargez de deux Lettres (29): l'une adressée au Roi Pe- „ pin,

Le Pape  
implore le  
secours de  
Pepin.

(24) Anastase, cité par le P. le Coïnte, an. VIII. v. 30.  
754. §. 75.

(25) Hild. Areop.

(26) Epist. 7. Cod. Carol.

(27) Epitre de St. Paul aux Romains, chap.

Tom. I.

(28) Epist. 9. Cod. Carol.

(29) Epist. 4. &c. 6. Cod. Carol. Steph.  
To. VI. Concil. p. 1635.



An de J. C.  
756.

pin: l'autre aux Princes ses Enfans, & à tous les Francois Ecclesiastiques & Laiques. Elles commencent ainsi: „ Nous sommes environnez d'une „ tristesse si amere, & presséz d'une angoisse si extrême: la continuité de „ nos maux nous tire tant de larmes, qu'il nous semble que les Elemens mêmes „ doivent le raconter. „ Ensuite les Romains font ainsi parler Astolfe: „ Ouvrez moi la Ville, & livrez moi votre Pape: si-non, je renverfe- „ rai vos murailles, & vous passerai tous au fil de l'Epée, & je verrai qui „ pourra vous tirer de mes mains. „ Ensuite, parlant des Lombards: „ Ils „ ont brulé les Eglises, brisé & brulé les Images: ils ont mis dans leurs „ sacs impurs les dons sacrez, & les mangeoient après s'être remplis de vian- „ des. Ils ont emporté les voiles & les ornemens des Autels, pour leur „ usage: ils ont déchiré de coups les Moines, & violé les Religieuses, dont ils „ ont tué quelques-unes. Ils ont brulé les fermes de St. Pierre & de tous les „ Romains, emmené les Bestiaux, coupés les vignes jusqu'à la racine, foulé „ les Moissons: enforte qu'il ne nous reste plus dequoi vivre. Ils ont egorgé „ quantité de serfs de St. Pierre & des Romains, & emmené les autres en „ captivité: jusques à arracher du sein de leur Mere les Enfans à la mam- „ melle pour les égorgier. Les Païens mêmes n'ont jamais fait tant de „ maux. „ On croira facilement que tout ce recit est un tissu d'exagera- „ tions.

Il lui écrit  
au nom  
de St.  
Pierre.

Dans l'extrémité où le Pape étoit réduit, *il usa d'un artifice sans exemple* (30) devant, ni après, dans toute l'Histoire de l'Eglise. Il écrivit au Roi & aux Francois une Lettre (31) au nom de St. Pierre, le faisant parler lui-même comme s'il eut encore été sur la Terre. Le Titre, imité des Epitres Canoniques, commence ainsi: „ Pierre appelé à l'Apostolat par Jésus-Christ fils „ du Dieu vivant. „ Il fait parler avec lui la Vierge, les Anges, les Martyrs, & tous les autres Saints, afin que les Francois viennent promptement au secours de la source de leur regeneration, & de leur Mere spirituelle. „ Je vous conjure, dit-il, par le Dieu vivant, de ne pas permettre que „ ma Ville de Rome, & mon Peuple, soient plus longtems déchirés par les „ Lombards; afin que vos Corps & vos Ames ne soient pas déchirés dans „ le feu éternel: ni que les Brebis du Troupeau que Dieu m'a confié soient „ dispersées, de peur qu'il ne vous rejette, & ne vous disperse comme le Peu- „ ple d'Israel. . . . Si vous m'obéissez promptement, vous en recevrez „ une grande recompense en cette vie: Vous surmonterez tous vos Enne- „ mis, vous vivrez long-tems, mangeant les biens de la Terre, & vous au- „ rez, sans doute, la vie éternelle. Autrement, sachez que par l'Auto- „ rité de la Sainte Trinité, & la Grace de mon Apostolat, vous serez privez „ du Royaume de Dieu, & de la Vie éternelle. „ Cette Lettre, dit Mr. Fleury (32), est importante pour connoître le genie de ce siecle-là; & jus- „ ques où les hommes les plus graves savoient pousser la fiction, quand ils la

(30) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XLIII. §. 17.*

(31) *Steph. Epist. 5. Cod. Carol. 3.*

(32) Fleury, *ubi supra.*



croioient utile. Au reste, elle est pleine d'Equivoques comme les précédentes. L'Eglise y signifie, non l'Assemblée des Fideles; mais les Biens temporels consacrez à l'Eglise. Le Troupeau de Jesus-Christ sont les Corps, & non pas les Ames. Les Promesses temporelles de l'ancienne Loi sont mêlées avec les spirituelles de l'Evangile; & les motifs les plus saints de la Religion employez pour une Affaire d'Etat.

Pepin se rendit à des instances si pressantes. Il marcha en Lombardie avec toutes ses Troupes; & comme il étoit sur la Frontiere, on reçut à Rome des Ambassadeurs de l'Empereur Constantin (33). Le Pape les avertit de la Marche du Roi de France; & ils se rendirent à Marseille par Mer, où ils apprirent que Pepin, à qui ils étoient envoie, étoit déjà sur les Terres des Lombards. Surpris & affligé de cette nouvelle, ils s'efforcèrent de retenir par artifice le Legat du Pape à Marseille, & de l'empêcher d'aller trouver le Roi de France: mais, ils ne purent y réussir. Gregoire, l'un des Ambassadeurs, prit donc les devants; & , ayant joint Pepin près de Pavie, il le pria instamment avec de grandes promesses de rendre à l'Empereur l'Exarchat de Ravenne, & les Places qui en dependoient. Mais, rien ne put engager le Roi à manquer à la parole qu'il avoit donnée au Pape. Il répondit que c'étoit pour St. Pierre, qu'il faisoit la Conquête de l'Exarchat, dans l'esperance que la Donation, qu'il en avoit faite au Prince des Apôtres, lui obtiendrait la remission de ses Pechez: & que, quelques tresors qu'on pût lui offrir, on ne lui persuaderoit jamais d'ôter à St. Pierre ce qu'il lui avoit donné.

Astolfe aiant été mis à la raison par les Armes, Pepin retourna dans ses Etats. Il laissa la commission de retirer les Places de l'Exarchat à l'Abbé Fulrad son Conseiller, qui se rendit à Ravenne avec des Deputez du Roi Astolfe, & ensuite dans toutes les Villes de la Pentapole & de l'Emilie, dont il emporta les Clefs à Rome, & les posa avec la Donation du Roi Pepin sur la Confession de St. Pierre. Il mit ainsi le Pape en possession de toutes ces Villes au nombre de 22. savoir Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Cesene, Sinigaille, Jesi Forlimpopoli, Forli, Castrocara, Monte-Felto, Acerragio que l'on ne connoit plus, Mont-Lucari que l'on croit être Nocera, Serravalle, St. Marigni, Bobio, Urbin, Caglio, Luccoli près Candiano, Eugubio, Comacchio, & Narni. C'est le denombrement qu'en fait Anastase; & voilà le premier fondement de la Seigneurie Temporelle de l'Eglise Romaine.

Astolfe ne survécut pas long-tems à ce Traité. Il mourut d'une chute de cheval au commencement de la même année 756. Didier, Duc de Toscane, entreprit de se faire declarer Roi des Lombards. Mais Rachis, qui avoit regné sur cette Nation, & qui, comme je l'ai dit, s'étoit fait Moine au Mont-Cassin, étant sorti de son Monastere, s'opposa fortement aux desseins de Didier. Il voulut mettre le Pape dans ses Interêts, & pour cela il lui promit de garder exactement le dernier Traité. Etienne étoit prêt des'accorder avec lui, lorsque les Deputez, que Pepin avoit laissez en Italie, &

An de J. C.  
756.

Pepin  
vient en  
Italie,  
& met le  
Lombard  
à la rai-  
son.

Le Pape  
est mis en  
Possession  
de l'Exar-  
chat.

Didier est  
reconnu  
Roi des  
Lombards.

(33) Anastase.



An de J.C.  
756.

qui favorisoient Didier, engagerent le Pape à faire rentrer Rachis dans son Monastere. Ainsi Didier fut proclamé Roi des Lombards, & reconnu du Pape en cette Qualité, moyennant qu'il cedât à la *sainte Eglise Romaine* les Villes de l'Exarchat qui restoient en la possession des Lombards. En même tems, Etienne envoya un Legat qui se saisit d'une partie des Villes que Didier avoit promises, savoir Faënza, toute la Duché de Ferrare, & deux autres Places. D'ailleurs, il envoya au Roi Pepin, George Evêque & Jean Sacellaire, avec l'Abbé Fulrad; & les chargea d'une Lettre (34), où il lui rend compte de l'élection de Didier; priant Pepin de le proteger, s'il accomplit ses promesses, & cependant d'envoier incessamment vers lui, pour en presser l'execution. Le Pape ajouta: „ Nous vous prions instamment „ d'agir de telle sorte du côté des Grecs, que la foi Catholique soit à jamais „ conservée, que l'Eglise soit delivrée de leur malice, & qu'elle recouvre „ tous ses Patrimoines pour l'entretien du luminaire des Eglises, & la nour- „ riture des Pauvres & des Pelerins. Instruisez-nous de la maniere dont „ vous avez parlé au Silenciaire, & envoyez-nous copie des Lettres que vous „ lui avez données; afin que nous puissions agir de concert, comme nous „ sommes convenus avec Fulrad. „

An de J.C.  
757.

Mort du  
Pape  
Etienne.  
Son Carac-  
tere, &c.

Dans tout le cours du Pontificat du Pape Etienne III. on remarque un attachement extrême & scandaleux aux Biens de la Terre: mais, la mort, qui ne fait grace à personne, le priva enfin de ce qu'il avoit de plus cher, c'est à dire de sa grandeur temporelle, & de ses thrésors, pour le confondre avec les derniers des hommes dans une Eternité heureuse, ou malheureuse. Il fut enterré à St. Pierre le 26. d'Avril 757. Anastase en fait, comme de la plupart des Papes, un Portrait fort avantageux, mais un peu flateur. Il aimoit l'Eglise, conservoit les Traditions avec une grande fermeté, prêchoit avec force la parole de Dieu, & étoit toujours prêt à secourir les Pauvres, & assister les Veuves & les Orphelins. Dès le commencement de son Pontificat, il retablit dans Rome quatre anciens Hopitaux abandonnez depuis long-tems; & en fonda un cinquième pour cent pauvres. Il en fit deux hors de Rome près l'Eglise de St. Pierre, y donna de grands biens, & les unit à perpetuité aux deux Diaconies de la Sainte Vierge & de St. Sylvestre qui étoient au voisinage. Souvent il assembloit son Clergé dans le Palais de Latran, & l'exhortoit à s'appliquer fortement à l'Etude de l'Ecriture Sainte, & aux Lectures spirituelles, pour être en état de repondre efficacement aux Ennemis de l'Eglise. Il fit au mois de Mars une ordination d'onze Prêtres & de deux Diacres, & il ordonna vingt Evêques en divers lieux. Le 26. de Frevrier de l'an 757, il avoit accordé à Fulrad, Abbé de St. Denis, un Privilege (35) d'avoir un Evêque particulier, qui seroit élu par l'Abbé & les Moines, & consacré par les Evêques du Pais, pour gouverner ce Monastere & les autres que Fulrad avoit fondez, & qui étoient tous sous la protection du St. Siege.

PAUL.

(34) *Epist. 6. Cod. Caroli 8.*

(35) *Act. SS. Ben. To. 4. p. 336.*



CONSTANTIN,  
dit Copronyme,  
Empereur.

## P A U L I.

PEPIN,  
Roi de France.

757.

## XCVI. PAPE.

**P**AUL I. étoit frere d'Etienne III. auquel il succeda. Le Pape Gregoire III. avoit pris soin de l'Education de ces deux freres, dans le Palais de Latran; & Zacarie les ordonna Diacres. Comme on vit le Pape Etienne à l'extremité, le Peuple de Rome se divisa: quelques-uns étoient pour l'Archidiacre Theophylacte, & se tenoient assemblez dans sa Maison: les autres se declarerent pour le Diacre Paul; & c'étoit la plus grande partie des Magistrats & du Peuple, qui agissoient en cela par reconnoissance pour la famille du Pape Etienne. Mais, bien que Paul fut sur le point d'être élevé à la premiere Dignité de l'Eglise, l'Histoire observe que, bien loin de chercher à fortifier son parti par des brigues Simoniaques, il ne sortit pas même du Palais de Latran, où il étoit occupé à rendre à son frere les services dont il avoit besoin dans sa maladie. Dès qu'Etienne fut enterré, le parti de Theophylacte se dissipa, & l'autre prevalut, parce qu'il étoit le plus fort. Ainsi, après un mois de Vacance, Paul fut ordonné le 22. de May 757. Avant son Ordination, il écrivit au Roi Pepin, pour lui donner part de son Election, & de la mort du Pape Etienne son frere: lui promettant la même amitié & fidelité, jusques à l'effusion de sang, & en son nom, & au nom du Peuple Romain: & lui demandant la continuation de sa Protection. Dans le même tems, Immon, Envoié de Pepin, étoit arrivé à Rome. Mais le Pape & les Grands jugerent à propos de le retenir jusques après sa consecration, afin qu'il pût rendre temoignage au Roi de leur Affection pour lui & pour les François. Paul ne fut pas en Guerre ouverte avec le Roi Didier, qui le laissa jouir de tout ce qui avoit été accordé à l'Eglise Romaine par le dernier Traité fait avec Astolfe. Et comme, par ce Traité, l'Evêque de Ravenne étoit immédiatement soumis au St. Siege, tant pour le Spirituel, que pour le Temporel, le Pape le fit citer à comparoître devant lui, parce qu'il étoit marié, & qu'il retenoit sa femme: ce qui prouve invinciblement, qu'il y avoit toujours quelques Evêques, qui ne pouvoient & ne vouloient pas s'assujettir à la Loi du Celibat.

Je joindrai ici le recit de diverses actions du Pape, dont la datte n'est pas marquée. L'an 757. la Reine Bertrade étant accouchée d'une fille qui fut nommée Giselle, le Roi Pepin envoya au Pape Paul par Vulfard Abbé de St. Martin de Tours le Linge dont la Princesse avoit été enveloppée au sortir des fonds baptismaux; & le Pape garda ce present, comme un temoignage que le Roi vouloit qu'il tint Giselle pour sa fille spirituelle; comme s'il l'avoit lui-même levée des fonds. Il assembla le Peuple dans l'Eglise de Ste. Petronille, y dedia en memoire du Roi un Autel où il celebra la Messe, & deposa sous l'Autel le Linge qu'on avoit apporté. L'Eglise de Ste. Petronille étoit au Vatican, près de St. Pierre, & le Pape Paul y fit transf-

Election  
de Paul I.  
Il écrit à  
Pepin.

An de J. C.  
758.  
jusqu'en  
760.

Diverses  
actions du  
Pape.



An de J.C.  
758.

porter le corps de la Sainte, l'aïant tiré d'un ancien Cimetiere qui portoit son nom (1). Il tira des anciens Cimetieres, qui étoient hors de Rome, & qui avoient été long-tems negligez, beaucoup d'autres Reliques, qu'il transféra solennellement dans la Ville, & les fit enterrer avec l'honneur convenable dans les Titres, les Diaconies, les Monasteres, & les autres Eglises. De plus: il bâtit dans sa Maison Paternelle une Eglise en l'honneur des Papes St. Etienne Martyr & St. Silvestre Confesseur, où il transféra grand nombre de ces Reliques. Et, pour y celebrier le service divin, il fonda une Communauté de Moines, avec de grands revenus, comme il paroît par le Privilege accordé à l'Abbé Leonce, dans un Concile, & souscrit par vingt-trois Evêques, dix-huit Prêtres Titulaires des Eglises de Rome, & l'Archidiacre. L'Eglise de ce Monastere étoit ornée de Marbres & de Mosaïques. Le Ciboire ou Tabernacle étoit d'argent. Il fit bâtir une autre Eglise à Rome dans la rue sacrée, près du Temple de Romulus, à l'honneur des Apotres St. Pierre & St. Paul, en un lieu où ils avoient dit-on prié au tems de leur Martyre, & où l'on pretendoit voir encore la marque de leurs genoux sur la pierre. Il fit aussi au Vatican, dans l'enceinte de l'Eglise de St. Pierre, un Oratoire de la Sainte Vierge, qu'il orna de Mosaïque & de metaux précieux; entr'autres d'une Statue de la Vierge, d'argent doré, du poids de cent livres, & il y bâtit sa sépulture.

Reflexions  
sur l'atta-  
chement  
du Pape  
aux Biens  
temporels.

La plupart des Lettres du Pape Paul que nous avons sont adressées au Roi Pepin, pour demander du secours, tantôt contre les Grecs, qui, d'intelligence avec les Lombards, vouloient reprendre Ravenne: tantôt contre les Lombards & le Roi Didier, qui chicanoit toujours la restitution des Places promises par son Traité. Quoique ces affaires ne fussent que temporelles, le Pape Paul, à l'exemple de son Predecesseur, les confond toujours avec le spirituel. „ Comme, dit judicieusement Mr. Fleury (2), comme si les „ Lombards, Chrétiens & Catholiques depuis plus de cinquante ans, euf- „ sent été les ennemis de la Religion, plutôt que les Herules & les Gots „ Ariens, à qui les Papes n'avoient point fait difficulté d'obéir. Ou comme „ si le Roi de France n'eut pas été libre d'examiner, s'il étoit juste en foi, „ & utile à son Etat, de faire la Guerre aux Lombards. „ Il est vrai néan- „ moins; que Paul, écrivant à Pepin (3) contre les Grecs, n'oublia pas l'inté- „ ret de la Religion. Et, pour le lui mieux faire connoître, il lui envoia copie d'une Lettre, qu'il avoit reçue du Patriarche d'Alexandrie, par un Moine nomme Cosme, qui monroit l'integrité de la foi des Evêques Orientaux, & leur zele pour la conservation des Images.

Generosi-  
té de Paul  
I.

Le Pape apprit que Marin, Prêtre de l'Eglise Romaine, se trouvant en France, avoit donné à George, Ambassadeur de l'Empereur Constantin, des conseils contraires aux interêts du Roi Pepin & aux siens: c'est pourquoi il pria le Roi de faire ordonner Evêque le Prêtre Marin, pour telle ville qu'il

plai-

(1) *Anastase. Paul. Epist. 12. to. VI. Concil. p. 1690. Sigebert, Chron. an. 758.*

(2) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLIII, §. 31.*

(3) *Epist. 7. Cod. Carol. 34.*





An de J. C.  
760.

plairoit au Roi de choisir dans ses Etats: „ afin, ajoute le Pape, qu'il se  
 „ repente de son crime, & de peur que le Demon, trouvant son Esprit ega-  
 „ ré, ne le perde, sous pretexte de l'élever. „ Le Roi, qui étoit content  
 de Marin, pria le Pape lui donner le titre de St. Chryfogone, & le Pape  
 lui envoya les provisions; temoignant qu'il ne desiroit que de satisfaire le  
 Roi. On voit encore dans l'affaire suivante, combien le Pape Paul crai-  
 gnoit de déplaire à Pepin. Remedius ou Remy, frere du Roi & Archevêque  
 de Rouen, avoit donné à Simeon, Chantre de l'Eglise Romaine, qui se  
 trouvoit en France, quelques Moines, pour les instruire dans le Chant Ec-  
 clesiastique: mais, avant qu'ils l'eussent parfaitement appris, le Pape rappella  
 Simeon à Rome. L'Archevêque Remy en fut fort affligé, comme temoi-  
 gnoit le Roi. Surquoi le Pape repondit: „ Soiez assuré, que sans la mort  
 „ de George, qui gouvernoit nos Chantres, nous n'aurions jamais entrepris  
 „ de retirer Simeon du service de votre frere. Nous lui avons recomman-  
 „ dé d'instruire très-soigneusement les Moines que vous avez envoyez: don-  
 „ nant ordre qu'ils soient bien logez, & qu'ils demeurent ici jusqu'à ce  
 „ qu'ils sachent parfaitement le Chant Ecclesiastique. „ Dans une autre  
 Lettre, il dit: „ Nous vous envoions tous les Livres que nous avons pû  
 „ trouver: savoir l'Antiphonier, le Responfal, la Dialectique d'Aristote, les  
 „ Livres de St. Denis Areopagite, la Geometrie, l'Ortographie, la Gram-  
 „ maire, le tout en Grec, & une horloge nocturne. „

C'est à peu près tout ce que l'Histoire nous dit des actions de Paul I. si  
 ce n'est que, selon Anastase, ce Pape n'oublia rien pour faire goûter à l'Em-  
 pereur Constantin la Doctrine de l'Eglise Romaine, touchant le culte des  
 Images. Il lui écrivit plusieurs fois, il lui envoya même des Legats; mais  
 tout fut inutile. Enfin, ce Pape étant demeuré pendant les grandes cha-  
 leurs de l'Eté à l'Eglise de St. Paul, tomba malade & mourut le 21. de  
 Juin 767. Il étoit (4) doux & charitable, & s'il avoit tant soit peu offen-  
 sé quelqu'un par la malice d'autrui, il travailloit aussi-tôt à le consoler. Plu-  
 sieurs rendoient temoignage que la nuit il alloit avec ses Domestiques visiter  
 dans leurs Maisons les Pauvres, principalement les malades, qui ne pou-  
 voient sortir du lit, & il leur donnoit abondamment la nourriture & les au-  
 tres secours. Il visitoit aussi de nuit les Prisons; delivroit les criminels qu'il  
 trouvoit en danger de mort; & paioit pour ceux qui étoient retenus pour  
 dettes. Il soulageoit les veuves, les orfelins, & tous ceux qui étoient dans le  
 besoin. En une Ordination au Mois de Decembre, il fit douze Prêtres &  
 deux Diacres, & ailleurs trois Evêques. Il fut inhumé à St. Paul, où  
 il étoit mort: mais, trois mois après, on le transféra par le Tibre à St. Pier-  
 re, & on l'enterra solennellement dans la Chapelle de la Vierge qu'il  
 avoit bâtie. Il est honoré comme Saint le vingt-huitieme de Juin.

An de J. C.  
767.Sa mort,  
& son ca-  
ractere.

(A) Anastase &amp; Platina.



An de J.C.  
767.CONSTANTIN,  
dit Copronyme,  
Empereur.

CONSTANTIN II.

PEPIN,  
Roi de France.

## XCVII. P A P E.

Cabales &  
Violences  
pour l'E-  
lection  
d'un Pape.

**T**Oton, Duc de Nepi, aiant sçu que le Pape Paul I. étoit à l'extrémité, forma le dessein d'élever un de ses freres sur le siege Pontifical (1). Dans cette vuë, il réunit toutes ses forces & celles de ses Amis, & il vint à Rome. Il entra dans la Ville par la Porte St. Pancrace, & il mena sa Troupe dans sa Maison, où il élut Pape CONSTANTIN son frere encore Laïque. Il le conduisit ensuite, les Armes à la main, au Palais Patriarchal de Latran, & l'aïant fait monter à l'apparement du Vidame, il fit venir George Evêque de Prenefte, pour lui donner la tonsure Clericale. D'abord, l'Evêque résista, & conjura même Constantin de renoncer à une entreprise si criminelle: mais enfin il céda par la crainte des menaces qu'on lui fit. Il lui conféra les Ordres Ecclesiastiques jusqu'au Diaconat; & le Dimanche suivant, il le consacra Evêque de Rome, assisté d'Eufraze Evêque d'Albane, & de Citonat Evêque de Porto. Quelques-uns disent que Didier Roi des Lombards, voulant avoir un Pape à sa devotion, dans l'esperance de recouvrer ce qu'il avoit perdu en Italie, engagea secrettement Toton à user de violence pour maintenir Constantin sur le St. Siege. Mais d'autres soutiennent que Didier n'avoit point trempé dans toute cette affaire: en effet, ce qui arriva l'année suivante, prouve que cette Election ne lui plaisoit pas; & il ne fit jamais paroître qu'il y eut eu aucune part.

An de J.C.  
768.Constantin  
II. est mis  
sur le St.  
Siege, &  
il écrit à  
Pepin.

Constantin, que la plupart des Auteurs traitent d'Anti-Pape, se voiant en possession de la Chaire de St. Pierre, écrivit au Roi Pepin, incontinent après son Ordination. Il insinuoit (2) ouvertement qu'il avoit été élu par le Peuple malgré lui, & parloit comme l'homme du Monde le plus humble & le plus desinteressé: ou plutôt, le Secretaire qui composa la Lettre le fit parler de la maniere la plus propre à lui attirer la protection de Pepin: car, c'est à quoi tend toute la Lettre. Il dit aussi qu'il lui envoie ce que l'on a pû trouver d'Actes des Saints. N'ayant point reçu de reponse, il lui écrivit une seconde Lettre encore plus pressante, où il prie le Roi de ne point ajouter foi aux mauvais rapports que l'on fera contre lui. Il ajoute: „ Nous vous donnons avis, que le 12. d'Aout dernier, Indiction 5. est arrivé ici de „ Jerusalem un Prêtre nommé Constantin, apportant une Lettre Synodale „ de Theodore Patriarche de Jerusalem, adressée à notre Predecesseur Paul, „ & approuvée par les deux autres Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, „ & par plusieurs Metropolitains d'Orient. Nous l'avons reçüe avec gran- „ de joie; nous l'avons approuvée & fait lire sur l'Ambon, devant le Peu- „ ple; & nous vous en envoions copie en Latin & en Grec, afin que vous „ voiez

(1) *Anastase.*(2) *Cod. Carol. Epist. 98.*



voiez quel est le zele de tous les Chrétiens d'Orient pour les saintes Imagines.

An de J.C. 768.

On croit (3) que Pepin n'eut aucun égard aux Lettres de Constantin, & que n'ignorant pas les mauvais artifices par lesquels cet homme étoit parvenu au Pontificat, il ne fit rien qui pût autoriser son Intrusion. J'avoue qu'il ne m'est tombé entre les mains aucun monument qui appuie ce qu'a dit un Auteur (4): *Que Pepin envoia une Ambassade à Constantin.* Quoiqu'il en soit de ce fait, nous savons que Christofle, Primicier & Conseiller du St. Siege, avec son fils Sergius, Sacellaire ou Threforier, resolurent de chasser Constantin, qu'ils regardoient comme un infame Usurpateur (5). Dans ce dessein, ils feignirent de vouloir se rendre Moines, & demanderent au Pape intrus la permission d'aller à un Monastere de St. Sauveur en Lombardie. Le Pape leur fit promettre, par serment, qu'ils n'entreprendoient rien contre lui, & il les laissa aller. Mais, comme s'il leur eut été permis de se parjurer pour parvenir à une bonne fin, quand ils furent en Lombardie, ils quitterent le chemin du Monastere où l'Abbé les attendoit, & ils allerent trouver le Roi Didier. Ils supplierent ce Prince de leur donner secours, pour delivrer l'Eglise du scandale que l'Ordination de Constantin y causoit. Cependant, le Pape, ne pensant à rien moins qu'à ce qui se tramoit contrefes Interêts, fit une Ordination de huit Prêtres & quatre Diacres; & durant tout le tems de son Administration, il ordonna huit Evêques.

Pepin me-  
prise le  
nouveau  
Pape,  
contre le-  
quel on  
conspire.

Christofle & Sergius, aiant pris congé du Roi des Lombards, vinrent à Rieti, d'où Sergius prit les devans avec le Prêtre Waldipert, accompagné d'habitans de Rieti & de Forconin, & d'autres Lombards de la Duché de Spolette. Ils arriverent secretement à Rome le soir du 29. de Juillet. Le lendemain, ils vinrent à la Porte de St. Pancrace, où étoient en garde des Parens de Sergius, qui, le voiant approcher, lui firent signe & lui ouvrirent. Ainsi Sergius & Waldipert entrerent à Rome, accompagnez des Lombards. Ils monterent sur la Muraille avec un Etendart: mais, les Lombards n'oserent descendre; & comme ils craignoient extrêmement les Romains, ils quitterent le Janicule. Toton & Passif, freres du Pape Constantin, l'aiant appris, coururent avec quelques gens, ramassez au hazard, à la Porte de St. Pancrace, suivis de Demetrius Seconcier, & de Gratiofus Cartulaire, qui les trahissoit, étant d'intelligence avec Sergius. Raci-pert, le plus brave des Lombards, vint charger Toton par derriere à coups de lance. Passif courut porter cette nouvelle à son frere Constantin: ils se cachèrent ensemble en divers lieux du Palais de Latran, & s'enfermerent enfin dans l'Oratoire de St. Cesaire. Theodore, Evêque, & Vidame de Constantin, étoit avec eux. Mais, quelques heures après, les Clefs de la Milice Romaine les tirerent de cet Oratoire, & les mirent en lieu de sureté. Le lendemain Dimanche, le Pretre Waldipert, à l'insçu de Sergius, assembla quel-

Suite de  
la Conspi-  
ration  
contre le  
Pape.

(3) Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLII. §. 52. etc. pag. 55.

Pagi, Gest. Pontific. in Const. §. 2.

(5) Anastase, in Steph. III.

(4) Daniel Desmarets, Tableau des Papes,



An de J.C.  
768.

Election  
de Philip-  
pe

quelques Romains, & ils allerent au Monastere de St. *Vit* ou *Vitus*, d'où ils tirerent le Prêtre Philippe, & le menèrent à la Basilique de Latran, criant avec joye, *Philippe Pape: St. Pierre l'a choisi*. Un Evêque aiant fait la priere sur lui, suivant la coutume, il donna la Paix à tout le Monde, & fut introduit dans le Palais de Latran. Il s'assit dans la Chaire Pontificale; & tint sa Table, suivant l'usage des Papes, avec quelques-uns des principaux de l'Eglise & de la Milice.

Christofle arriva le même jour. Cette Election l'irrita infiniment; & il jura devant tout le Peuple, qu'il ne fortiroit point de Rome, que Philippe ne fut chassé du Palais de Latran. Gratiolus executa cet ordre aussi-tôt, & Philippe s'en retourna à son Monastere. Pour l'infortuné Constantin, il fut exposé à toute la Barbarie d'Etienne IV, qui le fit deposer pour se mettre à sa place. C'est ce qu'il faut raconter. Je m'assure que, pour peu qu'on ait d'humanité, on sera saisi d'horreur à la lecture des faits que je dois exposer.

CONSTANTIN,  
*dit Copronyme,*  
Empereur.

ETIENNE IV.

CHARLEMAGNE,  
Roi de France.

XCVIII. P A P E.

An de J.C.  
768.

On elit  
Etienne  
IV. par  
violence.

Philippe s'étant retiré dans son Monastere, Christofle ne pensa plus qu'à remplir le St. Siege. Dès le lendemain, premier jour d'Août, il assembla les Evêques, & les premiers du Clergé & de la Milice, les Soldats, les Citoiens, & tout le Peuple de Rome: & ils convinrent d'élire ETIENNE Sicilien, fils d'Olivus (1). Il étoit instruit des Saintes Lettres, & des Traditions Ecclesiastiques, & très-fidele à les observer. A son arrivée de Sicile à Rome, le Pape Gregoire III. le mit dans le Monastere de St. Chrysogone, qu'il venoit de fonder. Le Pape Zacarie l'en tira, pour le mettre à la chambre du Palais de Latran. Ensuite, il l'ordonna Prêtre du titre de Ste. Cecile, le gardant néanmoins près de lui, à cause de la pureté de sa vie. Les deux Papes suivans, Etienne III. & Paul, l'y retinrent aussi, & il assista Paul dans la maladie dont il mourut, sans s'éloigner de son Lit, jusqu'à ce qu'il eut rendu l'Esprit. Il se retira à son titre de Ste. Cecile, où on l'alla prendre, pour l'élire Pape, & on l'amena avec de grandes acclamations au Palais de Latran, où il fut ordonné suivant toutes les regles, quoique son Election ne fût pas fort legitime: car, ce fut un seul Officier (2) qui le fit élire, en jurant & en usant de vive force. La violence des Soldats dura long-tems. Ils firent mille cruautés: & dès qu'Etienne fut élu, quelques méchans prirent Theodore, Evêque, & Vidame de Constantin, lui arracherent les yeux, lui couperent la Langue, & l'enfermerent dans le Monastere

(1) Anastase.

(2) Desmarets, *Tableau des Papes*, etc. pag. 55.



tere du Mont Scaurus, où il mourut de faim & de soif, demandant de l'eau avec des cris pitoiables. Ils arracherent aussi les yeux à Passif, le mirent au Monastere de St. Silvestre, & pillerent les biens de l'un & de l'autre. Ils prirent Constantin lui-même, le mirent à cheval sur une selle de Femme, avec de gros poids, & le menerent ainsi publiquement au Monastere de Celles-neuves. Le Samedi matin, 6. d'Août, quelques Evêques, avec des Prêtres & des Clercs, s'affemlerent à Latran dans la Basilique du Sauveur. On y amena Constantin, & après la Lecture des Canons, on le deposa en cette sorte. Maurien, Sous-Diacre, lui ôta du cou l'Orarium ou Etole, & la lui jetta aux pieds: puis, il coupa ses sandales. Le lendemain Dimanche, 7. d'Août, Etienne IV. fut consacré Evêque dans l'Eglise de St. Pierre; & on lut à haute voix, sur l'Ambon, une Confession publique du Peuple Romain, pour n'avoir pas empêché l'Intrusion de Constantin.

Mais, la Barbarie du nouveau Pape & de ses Partisans ne fut pas assouvie pour cela. Leurs violences continuerent avec la dernière fureur. Gracilis, Tribun d'Alatre en Campanie, & Ami de Constantin, fut amené à Rome, & mis en prison: on lui arracha les Yeux & la Langue. Constantin lui-même fut tiré du Monastere de Celles-neuves. On lui creva les Yeux, & on le laissa en cet état étendu dans la rue. Le Prêtre Waldipert, accusé d'avoir voulu faire tuer Christofle le Primicier, & livrer Rome aux Lombards, fut tiré de la Rotonde, où il s'étoit réfugié, & mis dans une affreuse Prison. Ensuite, on lui arracha les Yeux, & on lui coupa la Langue si cruellement qu'il en mourut. C'est l'Ambition, qui causoit tant d'énormes desordres. C'est elle qui, plus d'une fois, a perdu Rome. Dès que cette ville, autrefois si fameuse, Maîtresse de l'Univers, devint la proie des Ambitieux (3), on n'eut plus d'égard au merite. Les seules richesses & la force ouvrirent la porte aux Emplois. De-là vinrent l'usure, la mauvaise-foi, & les dissensions utiles à plusieurs. On eut honte de la Pauvreté si feconde en grands hommes. Le luxe, unique cause de la corruption des mœurs, prit la place, & l'heureux tems des Camillus & de Furius fut si parfaitement oublié, qu'on n'en reconnut plus aucunes traces. Les Ambitieux ne songerent qu'à se detruire les uns les autres. „ Voilà, dit un savant Auteur (4), Voilà „ les moiens par lesquels Etienne IV. fut installé au Pontificat, selon qu'ils „ sont raportez particulièrement par Anastase le Bibliothecaire. Il est vrai „ qu'il blasme fort ces trahisons & ces cruautéz, & qu'il tache d'en decharger „ le Pape Etienne. Mais, s'il n'en a point été l'Auteur, au moins a-t'il fa- „ vorisé ceux qui les ont commises. Car nous allons voir comme il envoya „ en Ambassade en France Sergius fils de Christofle, qui étoit l'Inventeur „ & l'Auteur de tous ces maux, & Sergius luy-mesme en estoit complice „ avec son Pere. Etienne aussi avança Gratien; & de simple Cartulaire „ qu'il estoit, il le fit Duc de Rome: & nous verrons dans l'année suivante

An de J.C.  
768.

Constan-  
tin est trai-  
té cruelle-  
ment.

Suite des  
Cruautéz  
commises  
à Rome.

(3) Lucain, Lib. I.

(4) Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 768.



An de J. C. 768. „ comme le Pape Etienne fut le Chef de l'Assemblée qui fit souffrir beau-  
 „ coup d'inhumanitez à Constantin. Je vois aussi que les Partisans du Pa-  
 „ pe ne condamnent pas ceux qui ont fait ces choses, témoin le Cardinal  
 „ Baronius, qui les appelle *les vengeurs de l'opprobre de l'Eglise.* „

Legation  
 en France.

A peine Etienne IV. fut-il ordonné, qu'il envoya en France Sergius fils de Christofle, & alors Nomenclateur de l'Eglise Romaine, vers le Roi Pepin & les Princes ses Enfans; avec des Lettres, par lesquelles il les prioit d'envoyer à Rome des Evêques sçavans dans l'Ecriture & les Canons, pour y tenir un Concile sur l'Intrusion du faux Pape Constantin. Le but d'Etienne étoit de colorer ce qu'il y avoit de vicieux dans son Usurpation. Sergius, à son arrivée en France, apprit que le Roi Pepin étoit mort le 24. de Septembre 768. & que ses deux fils Charles & Carloman lui avoient succédé. Il ne laissa pas de continuer son voiage, & vint trouver les deux Monarques François, qui lui accorderent tout ce qu'il demandoit. Ils envoient avec lui douze Evêques de France (5).

An de J. C. 769.

Concile de  
 Rome.

Ces Prelats étant arrivez à Rome au mois d'Avril de l'an 769. le Pape en assembla encore plusieurs, de Toscane, de Campanie, & du reste de l'Italie; & il tint avec eux un Concile dans la Basilique du Sauveur, au Palais de Latran. Etrange Concile! qui n'étoit pas assemblé pour entendre raison! On y amena le malheureux Constantin, & on l'interrogea pourquoi, étant Laïque, il avoit osé usurper le St. Siege, par une entreprise inouïe? Il soutint que le Peuple lui avoit fait violence, & l'avoit mené par force dans le Palais de Latran, à cause des maux que le Pape Paul leur avoit fait souffrir. Et, pour éviter les nouveaux dangers qui le menaçoient, il tâcha de flechir les Peres du Concile, en se jettant à terre, les mains étendues sur le pavé. Il confessa avec larmes, qu'il étoit coupable, & que ses Pechez excedoient le nombre des sables de la Mer; demandant misericorde. On le fit relever, & ce jour-là on ne prononça rien contre lui.

Constan-  
 tin est trait-  
 té indignement.

Mais, le lendemain, étant encore interrogé sur son Intrusion, il dit, pour se justifier par des exemples d'éclat, qu'il n'avoit rien fait de nouveau. Que Sergius n'étant que Laïque avoit été sacré Archevêque de Ravenne, & qu'Etienne aussi Laïque avoit été fait Evêque de Naples. Les Evêques, confondus par ces raisons, l'interrompirent brusquement. Ils lui firent donner mille coups sur la Tête, & le chasserent de l'Eglise. On prononça une Sentence (6) contre lui, par la quelle il fut condamné à faire penitence le reste de ses jours. On examina tout ce qu'il avoit fait pendant son Pontificat, & on brula au milieu du Sanctuaire les Actes du Concile qui avoit confirmé son Election. „ C'est-là, comme l'a judicieusement remarqué un  
 „ Auteur (7) Protestant: C'est-là une preuve capitale de la barbare violence du Pape Etienne, qu'il est impossible d'excuser: car, il présidoit à ce  
 „ Concile: rien ne s'y faisoit que par son Conseil & de son aveu; & ceux  
 „ qui le composoient suivoient les mouvemens injustes qu'il leur inspiroit.  
 Quel

(5) Anastase.

(6) To. VI. Concil. p. 1722.

(7) Desmarests, Tableau des Papes, pag. 56.



„ Quel Successeur des saints Apôtres! „ Malgré tout cela, il se couvrit du voile de la Religion: car, après l'infame Sentence dont je viens de parler, lui, tous les Evêques, & le Peuple, se prosternerent par terre, criant *Kyrie eleison*, avec beaucoup de larmes. Ils declarerent, qu'ils avoient tous peché, en recevant la Communion des mains de Constantin, & on leur imposa penitence. Alors, on apporta les Canons, &, après qu'on les eût examinez, le Concile fit un Decret, portant defense, sous peine d'Anathême, de promouvoir à l'Episcopat aucun Laïque, ni un Clerc qui ne fut pas monté par les degrez au rang de Diacre, ou de Prêtre Cardinal, c'est-à-dire, attaché à un titre. On y ajouta defense, sous peine d'Anathême, à aucun Laïque, soit de la Milice, soit d'un autre Corps, de se trouver à l'Élection du Pape, qui ne doit être faite que par les Evêques & le Clergé. Et, avant que le Pape soit ordonné & conduit au Palais Patriarchal, toute l'Armée, les Citoyens & le Peuple de Rome, viendront le saluer. Ensuite, on fera, à l'ordinaire, le Decret d'Élection, auquel tous souscriront; c'est-à-dire, que l'Élection faite par le Clergé sera ratifiée par le Peuple. On fait défense à toute Personne de venir à Rome des Châteaux de Toscane, ou de Campanie, dans le tems de l'Élection: à aucun serf de s'y trouver; & à qui que ce soit d'y porter des Armes, ou des Bâtons.

Dans la même Session, on statua sur les Ordinations faites par Constantin, & le Decret fut conçu en ces termes: „ Premièrement, nous ordonnons que „ les Evêques qu'il a consacré, s'ils étoient auparavant Prêtres ou Diacres, „ retournent au même rang, & qu'ensuite, après avoir fait à l'ordinaire „ un Decret pour leur Élection, ils viennent au St. Siege, & reçoivent du „ Pape la consecration, comme s'ils n'avoient point été ordonnez Evêques. „ Toutes les autres fonctions sacrées, exercées par Constantin, seront réité- „ rées, excepté le Baptême & le St. Crême. Quant aux Prêtres & aux „ Diacres qu'il a ordonnez dans l'Eglise Romaine, ils retourneront à l'Ordre „ de Sou-Diacres, ou tels qu'ils exerçoient auparavant, & il sera en votre „ pouvoir, (ils parlent au Pape) de les ordonner, ou d'en user comme il „ vous plaira. Pour les Laïques qu'il a tonsuré & ordonnez, ils seront „ enfermés dans un Monastere, ou meneront une vie penitente dans leurs „ Maisons. „ Ce Decret fut executé. Les Evêques ordonnez par Con- „ stantin retournerent chez eux, furent élus de nouveau, & revinrent à Ro- „ me où le Pape Etienne les consacra. Mais, pour les Prêtres & les Diacres de „ l'Eglise Romaine, il ne voulut point les ordonner de nouveau; & ils de- „ meurerent le reste de leur vie ce qu'ils étoient auparavant.

Dans la quatrième Session du Concile, on traita de la veneration des Images. On rapporta & on examina plusieurs Passages des Peres, & la Lettre Synodale de Theodore Patriarche de Jerusalem, adressée au Pape Paul; & enfin on ordonna, que les Reliques & les Images des Saints seroient honorées suivant l'ancienne Tradition; & l'on anathematiza le Concile tenu en Grèce depuis peu contre les Images. Le Concile de Rome étant fini, le Pape, tous les Evêques, le Clergé, & le Peuple, allerent en Procession à St. Pierre, nus pieds, & en chantant. Leonce

An de J.C.  
769.Decret sur  
l'Élection  
des Papes.Sur les Or-  
dinations  
faites par  
Constantin.Sur la Ve-  
neration  
des Ima-  
ges.



An de J.C.  
769.

Brouille-  
ries pour  
le Siege de  
Ravenne.

Scrinaire, ou Secretaire, monta sur l'Ambon, & lut les Actes du Concile à haute voix. Trois Evêques Italiens y monterent aussi, & prononcerent Anathême contre les Transgresseurs des Decrets de ce Concile.

Etienne les maintint avec beaucoup de fermeté, comme il parut dans l'affaire de Michel, Scrinaire de l'Eglise de Ravenne, qui, sans être dans les Ordres Ecclesiastiques, se fit donner par force, & par la Protection des Lombards, le titre d'Archevêque de Ravenne après la mort de Sergius (8). L'Archidiacre Leon avoit été canoniquement élu; mais, le Duc Maurice, qui avoit amassé des Troupes pour soutenir l'Usurpateur, l'emmena à Rimini, & le mit dans une étroite Prison. Ensuite, Michel, Maurice, & les Magistrats de Ravenne, envoierent au Pape Etienne, le priant de consacrer Michel, & lui offrant pour cet effet de grands presens. Mais, le Pape refusa constamment d'ordonner Evêque un homme qui n'avoit aucun degré du Sacerdoce. C'étoit le pretexte, quoique les Liaisons étroites de Michel avec les Lombards fussent les veritables motifs de ce refus: motifs très-puissans, qui engagerent le Pape à écrire plusieurs fois à Michel, pour lui persuader d'abandonner cette injuste pretention. Mais, comme l'Ambition est d'ordinaire une maladie incurable, Michel, loin de l'écouter, donna au Roi Didier de grands presens, & par sa protection se maintint dans son usurpation pendant plus d'une année; dissipant les Biens de cette Eglise, qu'il reduisit à une grande Pauvreté. Enfin, le Pape, toujours ferme dans son refus, envoya à Ravenne des Nonces avec les Ambassadeurs du Roi Charles, qui étoient à Rome: & ils agirent si puissamment sur les habitans, qu'ils s'éleverent contre Michel, le chasserent honteusement de l'Evêché, & l'envoierent à Rome chargé de fers. D'autre côté, quelques Evêques, & le Clergé de Ravenne, amenerent à Rome l'Archidiacre Leon élu canoniquement, & il fut consacré par le Pape.

Le Pape  
detourne  
les Princes  
François  
de s'allier  
avec l'Em-  
pereur.

Cependant, le Pape aiant appris, que l'Empereur Constantin Copronime faisoit demander en Mariage, pour son fils, la Princesse Gisele, fille du Roi Pepin; & que la Reine Berthe vouloit marier un de ses fils à Ermengarde fille du Roi Didier: le Pape, dis-je, qui haïssoit mortellement, & les Grecs, & les Lombards, les premiers à cause de la persecution qu'ils faisoient aux Adorateurs des Images, & les autres parce qu'ils avoient des prétentions trop bien fondées sur l'Exarchat de Ravenne, écrivit (9) aux deux Rois de France, pour les détourner de cette Alliance. A l'égard de la Princesse Giselle, Mezeray (10) nous apprend, qu'au raport du Pape, le Roi Pepin „ avoit fait reponse à Constantin, qu'il n'étoit pas permis aux „ Princes François de se conjoindre avec des Etrangers, & qu'il n'eut osé „ faire ce Mariage contre la volonté des Evêques & du St. Siege. *On peut examiner, ajoute cet Historien, si ce Pape étoit bien informé, & s'il n'avançoit point cela pour servir à ses fins.* Par raport aux deux Rois, le Pape leur represente la proposition de l'Alliance des Lombards, comme une tentation du

(8) Anastase.

(9) Cod. Carol. Epist. 45.

(10) Mezeray, Abregé Chron. ad an. 768.



du Demon très-dangereuse; & les Lombards, comme une Nation meprisable, perfide, infecte, qui ne produit que des Lepreux, indigne d'être alliée avec l'illustre Nation des François, & la Noble Famille Roiale: & il ajoute: „ Vous êtes déjà engagez par la volonté de Dieu & par l'ordre de „ votre Pere, en des mariages legitimes avec des femmes de votre Nation, „ que vous devez aimer, & qu'il ne vous est pas permis de quitter, pour en „ épouser d'autres. Souvenez-vous que le Roi votre Pere a promis en vo- „ tre nom, que vous demeureriez fermes dans la fidelité à la sainte Eglise, „ l'obéissance, & l'amitié des Papes; & que vous avez renouvelé les mêmes „ promesses par vos Lettres. „ Il les conjure ensuite, au nom de St. Pierre, par le Jugement de Dieu, & tout ce qu'il y a de plus saint, de ne point faire ces Mariages; mais, des résister aux Lombards, & les obliger à exécuter l'entiere Restitution des Droits de St. Pierre, le tout sous peine d'Anathème & de Damnation éternelle. Pour rendre cette conjuration plus solemnelle, le Pape mit sa Lettre dans la Confession de St. Pierre, pendant qu'il y disoit la Messe, & l'envoia de ce saint lieu. Cependant, le Roi Charles n'eut pas égard à toutes ces menaces. Il épousa la fille du Roi des Lombards; mais, il la quitta un an après, parce que ses infirmités la tenoient continuellement au Lit, & qu'elle étoit incapable d'être Mere.

Christofle & son Fils Sergius excitoient continuellement le Pape à pres-  
fer la Restitution que devoit faire le Roi des Lombards; ce qui fut cause de  
leur perte (11). Le Roi gagna secretement par presens Paul Afiarte, Cham-  
bellan du Pape, qui lui rendit suspects le Pere & le Fils. Le Roi Didier  
vint lui-même à Rome, sous pretexte de conferer avec le Pape. Christofle  
& Sergius, abandonnez de tout le Monde, comme il est ordinaire aux  
Grands à qui la Fortune tourne le dos, étant sortis de nuit pour se sauver,  
furent pris par les Gardes des Lombards, qui les menerent à leur Roi. Le  
Pape ordonna qu'ils se fissent Moines; &, retournant à Rome, il les laissa  
dans l'Eglise de St. Pierre qui étoit hors des Murailles, voulant les faire  
entrer de nuit dans la Ville, pour les dérober à leurs Ennemis. Mais Paul  
Afiarte, suivi d'une Troupe de Peuple, alla trouver le Roi Didier; &, de  
concert avec lui, ils tirerent Christofle & Sergius de l'Eglise de St. Pier-  
re; &, les ayant menez à la porte de la Ville, ils leur arracherent les yeux.  
Christofle en mourut trois jours après, dans le Monastere de St. Agathe, où  
on l'avoit mis. Son fils Sergius fut renfermé dans le Ceillier du Palais de  
Latran, & il y demeura jusqu'à la mort du Pape: mais, quand Paul Afiarte  
le vit à l'extremité, il tira Sergius de la Prifon, & le fit mourir secretement.  
On voit ici le doigt de Dieu, qui punit severement les deux barbares Auteurs  
de toutes les Violences commises pour l'élevation d'Etienne IV. Le Pape  
écrivit toute cette affaire à la Reine Berte & au Roi Charles. Il leur mar-  
qua, que Christofle & Sergius avoient voulu attenter à sa vie, & que leur  
Trahison aiant été decouverte, le Peuple s'étoit soulevé contr'eux pour les  
affomer: il donnoit dans cette Lettre de grands Eloges au Roi Didier; mais,  
il

Le Pape  
est trahi.

(11) *Aanslase.*



An de J. C.  
772.

Mort d'E-  
tienne IV.  
Son Eloge.

il y a lieu de croire qu'il ne s'exprimoit ainsi, que par la crainte qu'il avoit de ce Prince.

On compte qu'Etienne n'occupa le St. Siege que trois ans & demi, & qu'il mourut le premier de Fevrier 772. Platine (12) dit qu'il fut un Pasteur très-vigilant, un digne Successeur de St. Pierre, & un veritable Imitateur de Jesus-Christ. La sincerité nous oblige d'en juger tout autrement; & malheureusement pour ce Pape, les mauvaises idées que nous avons de lui sont fondées sur des faits incontestables, & avoués de tous les Historiens, de ceux mêmes qui lui donnent des Eloges si pompeux. A la verité, il étoit grand Observateur des Traditions Ecclesiastiques; & il renouvela ou introduisit dans l'Eglise plusieurs Coutumes, qui édifiant quelques Personnes & qui scandalisent les autres. Il ordonna que tous les Dimanches, les sept Evêques Cardinaux semailiers (13), qui servoient dans l'Eglise du Sauveur, celebreroient la Messé sur l'Autel de St. Pierre. Il fit en une Ordination au mois de Decembre cinq Prêtres, & quatre Diacres; & plusieurs Evêques en divers lieux.

LEON III.  
CONSTANTIN VI.  
Empereurs.

ADRIEN I.

CHARLEMAGNE,  
Roi de France.

XCIX. P A P E.

Education  
d'Adrien.

Son Elec-  
tion.

ADRIEN, premier Pape de ce nom, étoit Romain de naissance, fils de Theodore, d'une très-noble famille (1). Quoi-qu'il eut perdu son Pere en bas âge, il ne laissa pas de donner dès-lors de grandes marques de vertu, priant souvent le jour & la nuit dans l'Eglise de St. Marc, près de sa Maison. Il mortifioit son corps par le Cilice & par le Jeune, & il faisoit des aumônes selon son pouvoir. A Rome, on ne s'entretenoit, s'il faut ainsi dire, que de son merite, qui étoit encore relevé par sa bonne mine. Le Pape Paul, sensible aux temoignages avantageux qu'on rendoit unanimement au jeune Adrien, le mit dans le Clergé. D'abord, il le fit Notaire regionaire, & ensuite Sous-Diacre. Le Pape Etienne IV. l'ordonna Diacre, & alors il employa son savoir à expliquer la Doctrine de l'Evangile au Peuple. Enfin, l'estime generale, qu'on avoit conçue pour lui, le fit élire Pape aussi-tôt après la mort d'Etienne, & il tint le St. Siege vingt trois ans. Le même jour de son Election, il rappella plusieurs des Magistrats, du Clergé, & de la Milice, que Paul Afiarte & ses Partisans avoient exilés à la mort du Pape Etienne, & delivra ceux qu'ils tenoient en Prison: en sorte que la joye fut redoublée à sa consecration.

Le

(12) Platine, in Steph. III.

(13) On appelloit ainsi les Evêques Suffragans du Pape, savoir ceux d'Ostie, de Porto, de la Forêt-blanche, de Sabine, de Preneste, de Tusculum, & d'Albano. Il n'y

avoit qu'eux qui celebrassent les Messes dans l'Eglise de Latran, chacun à leur tour. MABILLON, Comm. in Ord. Rom. §. 4.

(1) Anastase & Platine.



Le Roi Didier, aiant appris ce qui se passoit à Rome, envoya des Ambassadeurs au Pape, pour l'assurer de son Amitié, & lui faire entendre qu'il avoit dessein de lui amener ses petits-fils, enfans de Carloman, pour le prier de les couronner, afin qu'ils pussent heriter de l'appanage de leur Pere. Adrien l'eût fait avec plaisir, pour montrer la Puissance qu'il s'attribuoit sur les Rois: mais, comme il étoit d'un Esprit vif & penetrant, il comprit que le grand but du Roi Didier étoit de le brouiller avec le Roi de France; ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, si le Pape avoit couronné les fils de Carloman. Quoiqu'Adrien penetrât les vuës du Roi des Lombards, & qu'il n'eût aucun dessein de facher le Roi Charlemagne, il usa de dissimulation, & ne decouvrit point ses veritables sentimens sur cette affaire. Il repondit aux Ambassadeurs de Didier: „ Je „ desire d'avoir la Paix avec tous les Chrétiens, & même avec le Roi „ votre Maître; & je ferai mon possible pour conserver le Traité fait „ entre les Romains, les François, & les Lombards. Mais, comment „ puis-je me fier à votre Roi, après ce que le Pape Etienne mon Pre- „ decesseur m'en a dit? Qu'il avoit manqué à tout ce qu'il lui avoit promis „ sur le corps de St. Pierre, & n'avoit cherché qu'à perdre par ses mau- „ vais artifices Christofle & Sergius, pretendant que le Pape lui en de oit „ avoir beaucoup d'obligation; & le menaçant de Carloman, Roi des „ François. Voilà qu'elle est la bonne-foi du Roi Didier. „ Cependant, les Ambassadeurs de ce Prince promirent avec tant de sermens, qu'il accompliroit tout ce qu'il avoit promis au Pape Etienne, & garderoit une Paix inviolable, que le Pape Adrien agit comme s'il eut ajouté foi à leurs paroles. Il envoya ses Legats à Didier, pour l'execution de ses promesses. Mais, ils apprirent en chemin qu'il s'étoit rendu Maître de plusieurs Villes de l'Exarchat, & que même il tenoit Ravenne bloquée, ruinant tout le Pais des environs. Bien-tôt après, les habitans, pressés de la famine, en oierent leur Archevêque Leon, avec une Deputation au Pape. Adrien se plaignit au Roi Didier de l'infraction de la Paix: mais ce Prince, qui vouloit avoir le Pape en sa puissance, pour en obtenir le couronnement de ses petits-fils, repondit qu'il ne rendroit point les Places qu'il avoit prises, que le Pape ne vint conferer avec lui. Adrien, trop subtil pour donner dans ce piege, refusa constamment d'aller trouver le Roi Didier. Paul Afiarte étoit le Chef de la Deputation envoyée de Rome vers les Lombards. Pendant son absence, on decouvrit comment il avoit fait mourir Sergius; ce qui obligea le Pape d'envoyer secretement à l'Archevêque de Ravenne, le prier d'arrêter Paul, quand il y passeroit au retour de Lombardie; ce qui fut executé. Cependant, le Pape fit à Rome des Informations exactes de la mort de Sergius. On trouva même son corps, aiant une corde au cou, & percé de playes. Les Grands & le Peuple de Rome en furent tellement frapez, qu'ils allerent demander Justice au Pape: lui representant, que si ce crime demeuroit impuni, on en devoit craindre plusieurs autres. Le Pape fit livrer au Prefet de Rome les complices; & après les avoir convaincus, on les envoya en exil à Constantin-

Tom. I.

D d d d

tino-

An de J. C.  
772.On lui  
tend un  
piege,  
qu'il evite.Didier re-  
commen-  
ce la Guer-  
re.On decou-  
vre les cri-  
mes de  
Paul Afi-  
arte.



An de J.C.  
772.

Charle-  
magne  
promet du  
secours au  
Pape.

Le Pape  
eloigne le  
Roi Didier  
de Rome.

Le Roi  
Charles  
vient en  
Italie.

tinople. Le Pape envoya à Ravenne les Actes du Procès, pour être lûs à Paul, afin de le convaincre, & de l'engager à faire Penitence. Mais Leon obligea le Consulaire de Ravenne à faire mourir Paul Afiarte, quoique le Pape eut dessein de lui sauver la vie, & de le releguer en Grece.

Le Roi Didier persistoit constamment dans le dessein de réunir l'Exarchat à sa Couronne. Desorte que le Pape, voiant qu'il n'avançoit rien auprès de lui, envoya par Mer des Legats au Roi Charles, pour le supplier, qu'à l'exemple de son Pere & de son Aieul, il voulut avoir pitié de l'Italie, & delivrer l'Eglise Romaine des Armes des Lombards. Charles reçût très-bien la Legation d'Adrien, & l'assura qu'il entreprendroit tout pour le service de l'Eglise (2). Selon la judicieuse remarque de Mezerai (3), il y avoit deja entre les deux Rois d'autres sujets d'inimitié, ce qui dispoit Charles à écouter favorablement les prieres du Pape: néanmoins, il ne prit pas les armes, sans savoir si ce qu'Adrien lui *exposoit étoit veritable*. „ Il de-  
„ pecha des Ambassadeurs au Lombard pour entendre ses raisons, le pria de  
„ vouloir restituer les Places au St. Siege, & lui offrit même une assez  
„ grande somme d'argent de ses propres deniers, pour lui tenir lieu de de-  
„ dommagement. A tout cela Didier fit la sourde oreille; tellement qu'il  
„ se resolut à passer les Monts, mais avec de si grands preparatifs, qu'on  
„ voioit bien que ce n'étoit pas tant pour secourir le Pape, que pour con-  
„ querir la Lombardie. „

Didier, voiant qu'il lui étoit impossible de s'assurer de la Personne du Pape, sortit de Pavie avec les Enfans de Carloman & avec ses Troupes, & marcha vers Rome (4). Il en fit avertir le Pape, qui repondit: „ Si le  
„ Roi ne rend les Villes qu'il a promises, & ne nous fait entierement Justi-  
„ ce, il est inutile qu'il se donne la peine de venir; car, il est impossible que  
„ je paroisse devant lui. „ Cette reponse n'arrêta pas Didier; & le Pape, sachant qu'il approchoit, rassembla les Troupes qu'il put pour la defense de Rome, y fit porter tous les ornemens & les tresors des Eglises de St. Pierre & de St. Paul, & les fit si bien fermer que le Roi n'y pouvoit entrer qu'en brisant les Portes. Ensuite, il envoya au Roi un Ecrit où il le conjuroit, par tous les divins Mysteres, de ne point entrer sans sa permission sur les terres des Romains. Cette conjuration fut portée par trois Evêques; & Didier y eut tant d'égard, qu'il s'en retourna chez lui. D'autre côté, il assuroit le Roi Charles, qu'il avoit rendu les villes prises, & fait justice à l'Eglise Romaine. Charles, pour s'éclaircir avant toutes choses de la verité du fait, envoya à Rome un Evêque nommé George, Vulfard Abbé de St. Martin de Tours, & Albin son favori; à qui l'on fit voir sur les Lieux tout le contraire, & que Didier n'avoit rien rendu. Charles, aiant encore essayé plusieurs fois d'obliger Didier à traiter à l'amiable, passa enfin les Alpes, & l'assiegea dans Pavie, où il s'étoit enfermé. Cependant, tous les  
Lom-

(2) *Ann. Petav. Lois. etc.*  
(3) *Mezeray, Abregé Chron.*

(4) *Anastase.*



Lombards de Rieti & de Spolette vinrent se donner au Pape Adrien, qui, les aiant assemblez dans l'Eglise de St. Pierre, leur fit prêter serment de fidelité pour lui & ses successeurs; après quoi ils se firent couper la barbe & les cheveux à la maniere des Romains, & le Pape leur donna pour Duc l'un d'entr'eux, qu'ils choisirent, nommé, Hildebrand. Les Habitans de Fermo, d'Ossimo, d'Ancone, & de Foligni, suivirent l'Exemple des premiers.

An de J.C.  
772.

Le Siege de Pavie dura six mois; & comme la Fête de Pâques étoit proche, le Roi Charles resolut de satisfaire le desir ardent qu'il avoit de visiter les Eglises des saints Apôtres, & marcha vers Rome, accompagné d'un nombreux cortège. Le Pape, surpris de cette agréable nouvelle, envoya tous les Magistrats de Rome au devant du Roi, jusqu'à dix lieues, où ils le reçurent avec la bannière; & quand il fut à un mille de la Ville, le Pape envoya au devant toutes les Compagnies de la Milice avec leurs Chefs, & tous les Enfans que l'on instruisoit dans les Ecoles, portant des rameaux de Palmes & d'Oliviers, & chantant, non sans quelque sorte de profanation, *Benit soit celui qui vient au nom du Seigneur*: ce que Mr. Fleury (5) appelle modestement des acclamations à la louange du Roi. Dès que Charles vit les croix que l'on portoit à sa rencontre, il descendit de cheval avec les Seigneurs qui l'accompagnoient, & s'avança à pied jusqu'à l'Eglise de St. Pierre. Le Pape y étoit venu dès le grand matin, & l'attendoit avec son Clergé. Le Roi baïsa tous les degrez; ensuite, il embrassa le Pape, & le prit par la main. Ils entrèrent ainsi dans l'Eglise; & lorsqu'ils eurent fini leurs prieres, ils se promirent reciproquement sureté par des sermens solempnels. Quelques jours s'étant passés en Devotions, le Pape pria le Roi de confirmer la Donation qu'il avoit faite (6) au Pape Etienne à Quiercy, avec le Roi Pepin son Pere & Carloman son frere. Le Roi la fit lire, & l'aïant approuvée avec tous les Seigneurs, il en fit dresser une pareille par Etherius, ou Itier, son Chapelain & son Notaire, & la signa de sa main. Les Evêques & les Seigneurs souscrivirent aussi à la Donation: elle fut mise, premierement sur l'autel de St. Pierre, puis sur sa Confession; & ils promirent tous de la conserver sous un terrible Serment. Cette Donation (7) étoit plus ample que celle de Pepin, & commençoit sur la côte de Genes, par le Promontoire de la Lune, où est aujourd'hui le Port Spezia, avec l'Isle de Corse: puis, elle s'étendoit à Bardi, à Rege; à Mantoue, & comprenoit l'Exarchat de Ravenne, les Provinces de Venetie & d'Istrie, les Duchez de Spolette & de Benevent.

An de J.C.  
774.

Il arrive à Rome, & fait une ample Donation au Pape.

On croit que ce fut à ce premier voiage de Rome, que le Pape Adrien donna au Roi Charles le Code des Canons de l'Eglise Romaine, suivant l'Edition de Denis le Petit, à la quelle on avoit ajouté les Decretales de six Papes; savoir d'Hilaire, de Simplicius, de Felix, de Symmaque, d'Hormisdas

Adrien donne au Roi le Code de Ecclesiastique.

(5) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XLIV. §. 5.*

(6) Voyez ci-dessus la Vie d'Etienne IV.

(7) Anastase, in *Hadr. Le Coïnte, Annal. Eccl. Francor. ad ann. 774. §. 5. 6. &c.*



An de J. C.  
774.

das, & de Gregoire II. A la tête de ce Livre, le Pape mit un Eloge du Roi en Vers Acroëtiques, dont les premieres Lettres marquent l'adresse qu'il lui en fait; & dans le corps de la piece, il lui souhaite d'être vainqueur dans Pavie, de dompter Didier, & de conquerir le Roiaume des Lombards. On trouve (8) un Abregé de ce Code attribué aussi au Pape Adrien, mais apparemment fait depuis par quelque particulier.

Didier  
fait Prison-  
nier.

Le Roi, étant de retour devant Pavie, contraignit Didier de se rendre. Il l'envoia en France dans le Monastere de Corbie; & il fit un second voiage à Rome. Mezeray nous dit que (9), cette fois-là le Pape avec 150. Evêques qu'il avoit appellez pour honorer sa reception, & avec le Peuple Romain, lui déférerent le titre de *Patrice*, qui étoit le Degré le plus proche de l'Empire. Il n'appartenoit qu'aux Empereurs de le conferer: mais, on ne les reconnoissoit plus en Italie, le Pape & les Romains s'attribuerent ce pouvoir. Et, de plus, ils accorderent à Charles celui de donner l'Investiture des Evêchez, & même de nommer les Papes, pour ôter les cabales & les desordres qui se faisoient dans l'Electon. Les Auteurs Italiens assurent, qu'il remit peu à peu ce droit aux Romains: mais, au moins se reserva-t'il celui de les confirmer, dont les Empereurs avoient toujours joui, sans contredit, depuis plus de trois siècles. „

Schisme  
entre les  
Moines.

Ce fut en ce voiage, que Charles visita le Monastere de St. Vincent près de Benevent. Ambroise Autpert, saint & illustre Personnage, en avoit été élu Abbé; & quoique cette election se fut faite malgré lui, il y eut Schisme dans l'Abbaie à son occasion, & Poton se pretendoit Abbé en même tems. On croit que son Parti étoit de Lombards, & celui d'Autpert de François. Le Roi Charles (10) renvoia au Pape Adrien la connoissance de ce differend: mais, l'Abbé Autpert, allant à Rome pour cet effet, mourut subitement, après avoir eû le titre d'Abbé pendant environ deux ans. Poton étant arrivé à Rome avec les principaux Moines des deux Partis, le Pape les fit venir devant lui, étant accompagné pour le Jugement de Possessor Archevêque de Tarantaise, de quatre Abbez, d'Hildebrand Duc de Spollette, de ses principaux Officiers, & de plusieurs autres Personnes. Poton fut accusé par plusieurs Moines de divers faits, dont le plus considerable étoit de les avoir empêchez d'aller trouver le Roi. Mais, il s'en defendit; & le Pape, ne trouvant point de preuve suffisante contre lui, ordonna qu'il se purgeroit par serment, & que dix des principaux Moines, cinq Lombards & cinq François, jureroient de ne lui avoir jamais rien oui dire contre la fidelité due au Roi. Ils demanderent d'aller le trouver, ce que le Pape leur accorda, & lui rendit compte de tout par une Lettre.

An de J. C.  
781.

Second  
voiage de  
Charles à  
Rome.

Tandis qu'à Rome le Pape recueilloit tranquillement les fruits de la Victoire du Roi Charles sur les Lombards, ce Prince étoit occupé à d'autres Guerres, tantôt en Espagne contre les Sarrazins, & tantôt contre les Saxons. Quand

(8) Tom. VI. Concil: p. 1800.

(9) Mezeray, Abregé Chron. ad. ann. 774.

(10) Lib. Carol. Epist. 72. Voyez aussi Le Comte, Annal. Franc. ad an. 778.



Quand il eut dompté ces fiers Ennemis, il vint en Italie, où le Pape l'appelloit depuis long-tems, & où lui-même fouhaitoit d'aller pour faire couronner un de ses fils Roi d'Italie. Etant arrivé à Rome, il fit baptizer à Pâques de l'an 781. son fils Carloman, par le Pape Adrien, qui le leva lui-même des fonts, & changea son nom en celui de Pepin. Ensuite, il le fit Roi d'Italie. Depuis le premier voiage de Charles à Rome, le Pape lui avoit souvent fait des plaintes de Leon Archevêque de Ravenne, qui s'étoit mis en Possession de la plûpart des Villes d'Emilie (11), prétendant que le Roi Charles les lui avoit données avec toute la Pentapole. Le séjour (12) des Empereurs & des Exarques de Ravenne avoit donné de l'ambition aux Archevêques de Ravenne. Ainsi, il n'est pas étonnant, qu'à l'exemple des Papes, ils voulussent attribuer à leur Eglise de grands Domaines, & avoir part aux Liberalitez des Princes François. Ces contestations ne finirent que par la mort de l'Archevêque Leon. Le Roi, de son côté, se plaignit au Pape de ce que les Romains vendoient des Esclaves aux Sarrasins, & de la vie dereglée des Evêques d'Italie. Pour ce dernier article, le Pape le nia absolument, & soutint que c'étoit une pure Calomnie. Quant au premier, il dit que c'étoit les Grecs, qui, navigeant sur les côtes des Lombards, avec lesquels ils étoient d'intelligence, en recevoient les Esclaves, & qu'il avoit fait son possible pour l'empêcher, jusques à faire brûler dans le Port de Centumcelles des Vaisseaux des Grecs, & les retenir eux-mêmes prisonniers. Le Pape se plaignit encore au Roi des Napolitains, qui avoient usurpé les Patrimoines de St. Pierre, & pris Terracine conjointement avec les Grecs.

Les affaires du Pape en Orient doivent maintenant fixer l'attention du Lecteur. Elles sont de la dernière importance. Taraise, aiant été ordonné Patriarche de Constantinople, envoya ses Lettres Synodales & sa profession de foi au Pape Adrien. Il étoit fort orthodoxe sur le culte des Images, & comme l'Imperatrice Irene, & son fils Constantin, se proposoient de déclarer la Guerre aux Iconoclastes, Taraise, connoissant leurs dispositions, ne voulut pas accepter la Dignité de Patriarche, que Leurs Majestez Imperiales ne lui eussent expressément promis de faire tenir un Concile dans lequel on condamneroit l'Herésie de ceux qui taxoient la veneration des Images de pure Idolatrie. C'est ce que nous apprend le Cardinal Baronius (13).  
 „ C'étoit donc une chose déjà toute arrêtée entr'eux, dit Mr. Le Sueur (14): tellement que ce qu'ils firent tenir le Concile ensuite n'estoit  
 „ que par forme pour couvrir leur dessein, & pour executer ce qu'ils en  
 „ avoient resolu. Par où déjà l'on peut juger par avance de la sincerité &  
 „ de la validité de ce Concile; & si un tel homme que Taraise étoit bien  
 „ propre pour y presider, & pour juger d'une Question si importante pour  
 „ le salut. „

L'Im-

(11) *Cod. Carol. Epist.* 51. 52. 54.(12) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLIV. §. 17.*(13) *Baronius, Annal. Eccl. ad an. 784.*

§. II.

(14) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 784.*An de J.C.  
781.Plaintes  
recipro-  
ques.An de J.C.  
785.Affaires  
des Icono-  
clastes.



An de J. C.  
785.

Irene  
travaille  
au reta-  
blissement  
des Ima-  
ges.

Lettre de  
Taraife  
aux Orien-  
taux.

Lettres du  
Pape à  
l'Empe-  
reur & au  
Patri-  
arche de  
C. P.

L'Imperatrice Irene, de concert avec le Patriarche Taraife, écrivit au Pape, au nom de son fils & au sien (15). Ils déclarent la résolution qu'ils avoient prise d'assembler un Concile Universel; & prient le Pape d'y venir, pour confirmer l'ancienne Tradition touchant les Images: lui promettant de le recevoir avec l'honneur convenable, & de le renvoyer de même. Que s'il ne peut venir, ils le prient d'envoyer des hommes venerables & sçavans chargez de ses Lettres, pour représenter sa Personne. Cette Lettre est du 29. d'Août 784. On en chargea Constantin, Evêque de Leontine en Sicile, déjà connu du Pape.

Taraife écrivit aussi une Lettre (16) adressée aux Evêques & aux Prêtres d'Antioche, d'Alexandrie & de Jerusalem; qui contient sa profession de foi touchant la Trinité, l'Incarnation, & l'Invocation des Saints: la condamnation de tous les Heretiques; l'approbation des six Conciles œcumeniques, & la condamnation du prétendu Concile contre les Images. Enfin, il les prie d'envoyer au moins deux Legats, pour tenir leur place dans le Concile, avec leur Lettres, pour concourir à la réunion de l'Eglise. La Lettre de Taraife au Pape étoit conforme à celle-ci.

Le Pape Adrien ne manqua pas de faire réponse à l'Empereur & au Patriarche (17). Il dit à l'Empereur: „ C'est votre Bisayeul, qui, par le conseil de quelques Impies, a ôté chez vous les Images, au grand scandale de tout l'Univers. De quoi les deux Papes Gregoires, étant dans une grande affliction, lui écrivirent plusieurs fois, pour le prier de les retablir: mais, il n'eut aucun égard à leurs prieres. Ensuite, nos saints Predecesseurs, Zacarie, Etienne, Paul, & l'autre Etienne, ont fait la même priere aux Empereurs votre Ayeul & votre Pere. Je vous supplie de même, en toute humilité, de faire observer en Grece ce que nous pratiquons en honorant les Images, suivant la Tradition de nos Peres. „ Il ajoute: „ Nous adorons Dieu en Esprit & en Verité, & n'avons garde de faire des Divinitez des Images: ce n'est qu'un Monument de notre Veneration. „ Il traite la Question fort au long, & il ajoute: „ Nous avons pris soin de vous envoyer les Passages des Peres, qui recommandent les Saintes Images. Et je supplie votre Clemence du fond du cœur, à genoux & prosterné à vos pieds, comme si j'étois présent: je vous conjure, dis-je, devant Dieu, de faire retablir les Images en leur ancien état, tant à Constantinople, que dans les autres Parties de la Grece. Que s'il est impossible, à cause des Heretiques, de les retablir sans tenir un Concile, il faut premierement que le faux Concile tenu contre toutes les regles soit anathematizé en presence des nos Legats. Ensuite, que vous nous envoyiez, suivant la coutume une Declaration avec serment en votre Nom, de l'Impératrice votre Mere, du Patriarche de Constantinople, & de tout le Senat, que vous laisserez dans le Concile une entiere Liberté, & renverrez nos Legats avec toute sorte d'humanité, quand même on nes'accorderoit pas.

(15) *To. VII. Concil. p. 32.*  
(16) *Ibid. p. 162.*

(17) *Ibid. p. 106.*



pas. Je vous supplie aussi de nous faire restituer en entier les Patrimoines de St. Pierre donnez par les Empereurs & les autres Fideles (ou plutôt usurpez par les Papes) pour le luminaire de l'Eglise & la nourriture des Pauvres (Et sur-tout pour fournir au Luxe des prétendus Successeurs de St. Pierre.) Et de faire restituer à l'Eglise Romaine les consecrations des Archevêques & des Evêques, qui sont de notre Jurisdiction, suivant la Tradition ancienne . . . . Nous avons été fort surpris de voir que, dans votre Lettre, on donne à Taraise le titre de Patriarche Universel. Le Patriarche de Constantinople n'auroit pas même le second rang, sans le consentement de notre Siege: mais, s'il est Universel, il a donc aussi la Primauté sur notre Eglise; ce que tous les Chrétiens voient bien être une pretension ridicule. Taraise lui-même nous a envoyé sa Lettre Synodale. Sa confession de foi nous a rejouis: mais, nous avons été troublez de voir qu'il a été tiré de l'état Laique & du service de l'Empereur, pour être élevé tout d'un coup à la Dignité de Patriarche; ce qui est tellement contre les regles, que nous n'aurions point consenti à son ordination, si nous n'esperions qu'il concourra fidelement au retablissement des Images. Le Pape propose ensuite à l'Empereur l'exemple du Roi Charles: „ Qui, suivant nos avis, dit-il, & accomplissant nos desirs, a soumis à sa Puissance toutes les Nations Barbares de l'Occident; & a donné à l'Eglise Romaine à perpetuité des Provinces, des Villes, des Châteaux, & des Patrimoines, qui étoient détenus par les Lombards, mais qui appartenoient de Droit à St. Pierre; & il ne cesse point d'offrir tous les jours de l'or & de l'argent pour le Luminaire, & la nourriture des Pauvres. „ Enfin, le Pape recommande à l'Empereur les deux Legats, qu'il chargeoit de ces Lettres; savoir, Pierre Archi-Prêtre de l'Eglise Romaine, & Pierre Prêtre & Abbé du Monastere de St. Sabas à Rome. Ceci se passa en 785.

An de J. C.  
785.

L'année suivante, le Concile convoqué par l'Empereur Constantin & par sa Mere commença ses Seances à Constantinople (18). Mais, une Sedition emüe par les Ennemis des Images rompit l'Assemblée: & l'an 787. les Evêques allerent à Nicée, où le Patriarche se rendit, accompagné des Legats du Pape, & de quelques-uns des principaux Officiers de l'Empire. Le Concile s'assembla dans l'Eglise de Ste. Sophie de Nicée, la huitieme année du regne de Constantin & d'Irene, le huitieme des Calendes d'Octobre, Indiction onzieme, c'est-à-dire le 24. de Septembre 787. On compte qu'il s'y trouva trois cens soixante & dix-sept Evêques. Il y avoit deux Commissaires de l'Empereur, outre plusieurs Abbez & plusieurs Moines qui ne sont pas nommez. Plusieurs Iconoclastes, preferant leur fureté, ou les grandeurs temporelles, à l'honneur de maintenir la pureté d'un culte saint & agreable à Dieu, se réunirent au grand nombre: & la Question des Images aiant été agitée dans plusieurs Sessions, enfin dans la septieme, qui se tint le

An de J. C.  
787.

Concile II.  
de Nicée.

(18) Theophan., an. 6. Concil. tom. 7. p. 38. & 516.



An de J.C.  
787.

13. d'Octobre, Theodore, Evêque de Tauriane en Sicile, fit la Definition du Concile en ces termes : „ Aiant employé tout le soin & l'exactitude possible, nous decidons, que les saintes Images, soit de couleur, soit de pieces de raport, ou de quelqu'autre matiere convenable, seront proposées comme la figure de la Croix, tant dans les Eglises, sur les vases & les habits sacrez, sur les murailles & les planches, que dans les Maisons & dans les chemins : sçavoir, l'Image de Notre Seigneur Jesus-Christ, de sa sainte Mere, des Anges, & de tous les Saints. Car, plus on les voit souvent dans leurs Images, plus ceux qui les regardent sont excitez au souvenir & à l'affection des Originaux. On doit rendre à ces Images le salut & l'adoration d'honneur, non la veritable Latrie que demande notre foi, & qui ne convient qu'à la Nature divine. Mais, on approchera de ces Images l'encens & le luminaire, comme on en use à l'égard de la Croix, des Evangiles, & des autres choses sacrées : le tout suivant la pieuse coutume des Anciens. Car, l'honneur de l'Image passe à l'Original ; & celui qui adore l'Image adore le sujet qu'elle represente. Telle est la Doctrine des Saints Peres, & la Tradition de l'Eglise Catholique. Nous suivons ainsi le Précepte de St. Paul, en retenant les Traditions que nous avons reçues. Ceux donc, qui osent penser ou enseigner autrement, qui abolissent, comme les Heretiques, les Traditions de l'Eglise ; qui introduisent des nouveutez, qui ôtent quelque chose de ce qu'on conserve dans l'Eglise ; l'Evangile, la Croix, les Images, ou les Reliques des Saints ; qui prophanent les vases sacrez, ou les venerables Monasteres, Nous ordonnons qu'ils soient deposez, s'ils sont Evêques, ou Clercs ; & excommuniez, s'ils sont Moines, ou Laïques. „ Le Concile, aiant fait ensuite quelques Canons sur la Discipline, écrivit à l'Empereur Constantin VII. & à l'Imperatrice Irene. D'autre côté, Taraise, Patriarche de Constantinople, écrivit au Pape, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé. Il temoigne que Constantin & Irene ont retabli par-tout les Saintes Images, dans leurs Palais. Après le Concile, Taraise s'appliqua fortement à abolir la Simonie. Il en écrivit au Pape Adrien une Lettre particliere, où il dit, qu'il y a une grande gloire de conserver la pureté du sacerdoce. Il écrivit sur ce sujet à un Abbé nommé Jean, & il temoigne que les Moines s'étoient plaints au Concile, que la plupart des Evêques étoient ordonnez par Simonie.

Actes du  
2. Concile  
de Nicée.

Les Legats d'Adrien, étant de retour à Rome, remirent entre les mains de leur Maître un Original Grec des Actes du Concile, que le Pape fit traduire en Latin, & mettre dans sa Bibliotheque (19). Mais, cette Version étoit inintelligible, parce qu'elle étoit trop litterale. De sorte que Personne ne daignoit, ni la transcrire, ni la lire ; ce qui obligea Anastase le Bibliothecaire d'en faire une Traduction nouvelle, environ cent ans après. Tous les Exemplaires de ce Concile, & les Traductions qui sont entre nos mains, ne paroissent pas fidèles, quand on les examine par les Regles d'une Critique exacte.

(19) Anastase, in Hadr.



te. Cependant, le Roi Charles, qui étoit encore en Italie, mit le Duc de Benevent à la raison; & il donna au St. Siege les Villes qu'il avoit prises sur ce Duc; savoir Sora, Arces, Aquin, Arpi, Theano, & Capoue (19). La même année, Tassillon, Duc de Baviere, envoya à Rome un Evêque & un Abbé, prier le Pape de faire la Paix avec le Roi (20). Charles, fléchi par Adrien, n'eut point d'éloignement pour cette proposition, quelque juste que fut son ressentiment contre le Duc de Baviere. Mais, les Ambassadeurs de Tassillon declarerent qu'ils n'avoient point de pouvoir pour regler les conditions du Traité; & le Pape, indigné de ce Procédé, excommunia Tassillon & ses Complices, s'il ne tenoit les sermens qu'il avoit faits au Roi. Il declara même que le Roi & son Armée ne seroient coupables d'aucun Peché, pour les Homicides, les Incendies, & les autres maux qui arriveroient en Baviere. De là est venu probablement l'extravagante Prétension des Papes sur le Temporel des Princes Souverains.

Le Pape Adrien avoit envoyé au Roi Charles les Actes du Concile de Nicée, pour les faire examiner & approuver par les Evêques d'Occident, qui n'y avoient point eu de part, & n'y avoient pas même été appellez (21). Le Roi les ayant fait examiner, les Evêques de France trouverent la Decision des Grecs contraire à leur usage, qui étoit bien d'avoir des Images dans les Eglises, mais non de leur rendre aucun Culte. Ils composerent donc, sous le nom du Roi, un long Ecrit divisé en quatre Livres, avec une grande Preface où ils disent: „ On a tenu il y a quelques années en Bithynie un „ Concile, où l'on a usé d'une telle Impudence, qu'on y a rejetté entiere- „ ment les Images, que les Anciens avoient mises pour l'Ornement des Eglises „ & la mémoire des choses passées, attribuant aux Images ce que le Sei- „ gneur a dit des Idoles, & pretendant que leur Empereur Constantin les „ avoit delivrez de l'Idolatrie. On a tenu en ces Quartiers-là un autre Con- „ cile, il y a environ trois ans, qui donne dans une Erreur opposée; car, „ ayant anathematizé le premier, il oblige à adorer les Images. Pour nous, „ ajoute-t'on dans cette même Preface, nous recevons les six Conciles ge- „ neraux: mais, nous rejettons avec mepris les Nouveautez, comme aussi ce „ Concile tenu en Bithynie, pour faire adorer les Images. Les Actes de „ cette Assemblée, destituez d'éloquence & de sens, étant venus jusqu'à „ Nous, nous avons été obligez d'écrire pour les refuter, afin que Person- „ ne n'y soit trompé; & nous avons entrepris cet Ouvrage, de l'Avis des „ Evêques de notre Royaume. „

L'Auteur de ce Livre desapprouve que l'on appelle les Images *Saintes*, parce qu'elles n'ont aucune Sainteté ni naturelle, ni acquise. Il remarque, que lorsqu'il est dit qu'Abraham adora les Enfants de Heth, il s'agit-là d'une adoration civile. Il repond à toutes les autres raisons, & à tous les sophismes grossiers, alleguez par le second Concile de Nicée, tirez

(19) *Don. Lud. an. 787.*

(20) *Ann. Loifel. an. 787.*

(21) *Hincmar. in Laudun. c. 20. Voyez Tom. I.*

les Notes du P. Sirmond, to. 7. Concil. pag. 1054.

An de J. C.  
787.

Nouvelle  
Donation  
du Roi  
Charles.  
Tassillon  
Duc de  
Baviere  
est excom-  
munié.

An de J. C.  
790.

Livres  
attribuez à  
Charle-  
magne  
contre les  
Images.

Doctrine  
de ces  
Ecrits.



An de J. C.  
790.

de l'écriture, des Peres, & de l'Utilité des Images. Il ôte absolument aux Images tout Service religieux, quel qu'il soit, non seulement l'Adoration, mais aussi le Culte, la Veneration, l'Honneur qu'on leur rend en pliant le coü, ou en inclinant la tête, ou en offrant de l'encens, ou des luminaires: *S'il ne faut adorer, dit-il, ni les Anges, ni les Hommes; excepté l'Adoration que l'on rend par le devoir de la charité & de la salutation; il faut beaucoup moins adorer les Images, qui n'ont point de raison, & ne sont dignes, ni d'Adoration, ni de Salutation, puisqu'elles n'ont point de sens.* Il ne veut pas même qu'on les égale aux Vases, que l'on employoit dans le Ministère de l'Eglise, aux Volumes des Livres Divins, ou aux Reliques & aux Habits des Saints. Il traite de folie l'usage d'allumer des Luminaires devant les Images, ou de leur faire des encensemens. Il ne peut assez se recrier contre ce qui est rapporté dans le second Concile de Nicée, qu'un Abbé dit à un Religieux, qu'il valoit mieux qu'il fréquentât tous les lieux infames de la Ville, que de s'abstenir de l'Adoration de l'Image du Seigneur, ou de sa Sainte Mere. Enfin, opposant le second Concile de Nicée au premier, il fait voir, que l'un a autant fait de mal au Monde, que l'autre avoit fait de bien. C'est le précis de l'Ouvrage attribué à l'illustre Charlemagne, sur le Culte des Images. Mr. Fleury s'étend bien davantage, & conclut que „ tout (22) cet Ecrit „ fait voir une grande prévention des François contre les Grecs. Ils les „ chicanent sur plusieurs points de peu d'importance: employant quantité „ d'expressions dures, de mauvais raisonnemens, & de preuves hors du sujet. „ C'est parler en Historien passionné & peu sincere.

An de J. C.  
792.

Nouvelle  
Herésie  
en Espagne.

Cependant, il s'éleva en Espagne une nouvelle Herésie (23). Elipand, Archevêque de Toledé, consulta Felix, Evêque d'Urgel, qui avoit été son Maître, de quelle maniere il reconnoissoit Jesus-Christ pour fils de Dieu: s'il le tenoit pour fils naturel, ou pour adoptif? Felix repondit, que Jesus-Christ, selon la nature humaine, n'est que fils adoptif, & de nom seulement. Elipand, aiant reçu cette Reponse, repandit cette Doctrine dans les Asturies & la Gallice, & Felix la repandit au deçà des Pyrennées, dans la Septimanie, qui est à peu près ce que nous appellons aujourd'hui la Province du Languedoc. Elipand attira encore à son parti Ascaric, Archevêque de Brague, & quelques Chrétiens de Cordouë.

Le Pape  
se declare  
pour la  
foi.

Le Pape Adrien, averti de cette Erreur naissante, écrivit une Lettre (24) à tous les Evêques d'Espagne, par laquelle il les exhorte à se premunir contre cette mauvaise Doctrine, & à demeurer fermes dans la Doctrine de l'Eglise. „ St. Pierre, ajoute-t'il, a reconnu Jesus-Christ pour le fils du „ Dieu vivant, & St. Paul dit que Dieu n'a pas épargné son propre fils. „ Il rapporte ensuite les Autoritez de plusieurs Peres Grecs & Latins, pour montrer que le nom d'Enfans adoptifs convient aux Chrétiens, & non à Jesus-Christ même. Il se plaint dans cette même Lettre, de quelques autres Abus, qui regnoient en Espagne. Quelques

(22) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XLIV. §. 47.*

(24) *Cod. Carol. 97.*

(23) Eginhart, *Annal. ad an. 792.*



ques-uns reculoient la Pâque au de-là des bornes prescrites par le Concile de Nicée: & les Chefs de cette Secte étoient deux Evêques, Migetius & Egila. Quelques-uns traitoient d'ignorans ceux qui ne vouloient pas manger du sang de Porc & des viandes suffoquées, quoique la pratique generale fut de s'en abstenir; & le Pape declare ceux qui en mangent chargés d'Anathêmes. D'autres, entendant mal la Prédestination, nioient la Liberté, ou la relevoient trop au préjudice de la Grace. D'autres se conformoient aux mœurs des Juifs & des Paiens, & contractoient des Mariages avec eux: des femmes se remarioient du vivant de leurs Maris: les Prêtres étoient ordonnez sans examen; & plusieurs autres Abus regnoient en Espagne, sans doute à la faveur de la Domination des Arabes: & c'est dequoi le Pape se plaignoit en des termes assez vifs. En consequence de ces plaintes, Elipand, Archevêque de Toledo, assembla un Concile, où il condamna l'Erreur de Migece touchant la Pâque; mais, il continua d'enseigner la sienne touchant l'Adoption de Jesus-Christ. La suite de cette affaire n'étant pas de mon sujet, j'en écartere le detail. Mais, je dois remarquer qu'Elipand écrivit jusques en France une Lettre generale aux Evêques, & une particuliere au Roi Charles, pour soutenir sa Doctrine; & sa Lettre fut luë dans un Concile assemblé de diverses Provinces.

Le Roi Charles consulta le Pape sur cette Question par des Ambassades réitérées jusqu'à quatre fois. Il appella aussi des hommes doctes de la Grande-Bretagne, afin d'avoir le consentement de toutes les Eglises d'Occident. Le Pape Adrien lui envoya une Lettre adressée aux Evêques de Galice & d'Espagne: c'est-à-dire tant à ceux de l'obéissance du Roi Alphonse, qu'à ceux qui vivoient sous la Domination des Arabes (25). Il y repond à la Lettre d'Elipand que le Roi lui avoit envoyée; & en refute les Erreurs par plusieurs autoritez de l'Ecriture. Jesus-Christ dit (26): *Je monte à mon Pere & à votre Pere: le sien par nature, le notre par adoption.* St. Paul dit (27): *Dieu n'a pas épargné son propre fils, mais il l'a livré pour nous tous.* Or, il n'a pas été livré selon la Divinité, mais selon l'Humanité. Il insiste sur la Confession de St. Pierre (28): *Vous êtes le Christ fils du Dieu vivant.* Ensuite, il raporte plusieurs autoritez des Peres, tant Grecs, que Latins, qui condamnent ceux qui diroient que Jesus-Christ est fils adoptif comme nous. Il conclut en exhortant les Evêques d'Espagne à se réunir à la creance de l'Eglise: autrement, il les en declare separez & anathematizés par l'autorité de St. Pierre.

Au commencement de l'été de l'an 794. le Roi Charles, fort attentif à maintenir la pureté de la foi, fit assembler à Francfort sur le Mein, qui n'étoit encore qu'une Maison Royale, un Concile de toutes les Provinces de son obéissance (29). Trois cens Evêques, & deux Legats du Pape, s'y trouverent. Le Roi lui-même y presida. On admira l'Eloquence & le profond

An de J. C.  
792.

Le Roi Charles fait examiner la Doctrine d'Elipand.

An de J. C.  
794.

Concile de Francfort contre les Images.

(25) *To. 7. Concil. p. 1014.*

(26) *Jeap. XX. 17.*

(27) *Rom. VIII. 38.*

(28) *Matth. XVI.*

(29) *An. Lauresh.*



An de J.C.  
794.

Condam-  
nation  
d'Elipand.

fond Savoir de ce Prince, qui raisonna doctement sur les Erreurs qu'il voulut reprimer. Charles fit lire l'Ecrit envoié par Elipand & les Evêques d'Espagne, & après qu'il eut été examiné, les Evêques du Concile y repondirent amplement par une Lettre Synodale adressée à tous les Evêques & à tous les Fideles d'Espagne. Le Roi écrivit aussi une Lettre en son nom à Elipand & aux autres Evêques d'Espagne, où il dit entr'autres choses:

„ Nous sommes sensiblement touchez de l'oppression que vous souffrez entre les Infideles: mais, nous sommes bien plus affligés de l'Erreur qui regne chez vous. C'est ce qui nous a obligés de faire assembler un Concile de toutes les Eglises de notre obéissance, pour décider, d'un commun accord, ce que l'on doit croire de l'Adoption de la chair de Jesus-Christ que vous avez soutenuë de nouveau dans vos Ecrits. Nous avons consulté de nouveau le St. Siege de Rome: nous avons fait venir de Bretagne des hommes doctes; & nous vous envoions les Ecrits de chacun. Le premier vous fera voir le sentiment du Pape, de l'Eglise Romaine, & des Evêques de ces Quartiers-là. Le second contient l'Avis des Evêques des Parties les plus proches d'Italie, avec Pierre Archevêque de Milan & Paulin Patriarche de Frioul & d'Aquilée; car, ils ont aussi assisté à notre Concile. Le troisieme Ecrit montre la foi des Evêques de Germanie, de Gaule, d'Aquitaine, & de Bretagne; & contient la réponse à vos objections. Le quatrieme est le témoignage de mon consentement aux Decisions de ces Evêques; suivant la priere que vous m'avez faite, dans la Lettre particuliere que vous m'avez adressée, de ne me pas laisser surprendre aux opinions d'un petit nombre, mais de m'attacher à la foi qui seroit appuïée par le plus de temoignages. C'est ce que je fais certainement, en preferant cette sainte multitude à votre petit nombre. Je me joins de tout mon cœur au St. Siege Apostolique. J'embrasse les anciennes Traditions conservées depuis la naissance de l'Eglise, la Doctrine des Livres inspirez de Dieu, & des Peres qui les ont expliqués dans leurs Ecrits. Vous nous aviez demandé que votre Ecrit fut lû en notre presence, & que l'on examinât ce qu'il contenoit de conforme à la vraie foi. Nous l'avons fait: il a été lû dans le Concile, depuis le commencement jusqu'à la fin, article par article; & chacun en a dit ce qu'il lui a plû. J'ai assisté comme vous l'avez demandé à l'Assemblée des Evêques; nous avons examiné & décidé, avec l'aide de Dieu, ce qu'il falloit sur cette Question. Maintenant, je vous conjure de même d'embrasser en Esprit de Paix notre confession de foi, & ne vous pas estimer plus savans que l'Eglise Universelle. Avant que vous nous eussiez scandalisez par ce nom d'Adoption, nous vous avons toujours aimés comme nos freres, & la droiture de votre foi nous consolait de votre servitude temporelle: nous avions même résolu de vous en delivrer, selon l'occasion & votre conseil. Maintenant, vous vous êtes privés de cette double consolation, de la participation de nos prieres, & de notre secours: car si, après cette admonition du Pape & du Concile,

VOUS



„ vous ne renoncez à votre Erreur, fachez que nous vous tiendrons absolu-  
 „ ment pour Heretiques, & n'oserons plus avoir de communication avec  
 „ vous. „ Le premier Canon du Concile de Francfort condamne l'He-  
 resie d'Elipand de Toledé, & de Felix d'Urgel, touchant l'Adoption qu'ils  
 attribuoient au Fils de Dieu.

An de J. C.  
 794.

Le second Canon est conçu en ces termes: „ On a proposé la Question  
 „ du nouveau Concile des Grecs tenu à Constantinople touchant l'Adora-  
 „ tion des Images. Il y étoit écrit que quiconque ne rendoit pas aux Ima-  
 „ ges des Saints le Service & l'Adoration, comme à la Trinité divine, se-  
 „ roit jugé Anathème. *Les Peres du Concile ont rejetté & meprisé absolument*  
 „ *cette Adoration & cette Servitude; & ils l'ont condamnée unanimement.* „  
 Heureuse eut été notre France, si l'on s'y fut toujours conformé à ce judi-  
 cieux Canon! Mais, pour notre malheur, & pour la ruine totale de notre  
 chere Patrie, le second Concile de Nicée a prévalu.

Decret  
 contre les  
 Images.

Cependant, les Livres attribuez à Charlemagne contre l'Adoration im-  
 pie des Images furent envoyez au Pape Adrien, ou peu devant ou peu après  
 le Concile de Francfort, par Angilbert, Abbé de Centule. Le Pape y re-  
 pondit par une longue Lettre adressée au Roi: „ Nous avons reçu, dit-  
 „ il (30), l'Abbé Angilbert, Ministre de votre Chapelle, qui a été nour-  
 „ ri dans votre Palais presque dès l'enfance & admis à tous vos Conseils: c'est  
 „ pourquoy nous avons écouté favorablement tout ce qu'il a voulu nous  
 „ expliquer, comme si vous nous l'eussiez expliqué vous-même. Entr'au-  
 „ tres choses, il nous a représenté un Capitulaire contre le Concile tenu à  
 „ Nicée, pour l'Erection des saintes Images. L'affection que nous vous  
 „ portons nous a obligé d'y répondre article par article; non pour dé-  
 „ fendre personne, mais pour soutenir l'ancienne Tradition de l'Eglise Ro-  
 „ maine. „ Il répond ensuite à divers articles, sans suivre l'ordre des Li-  
 vres Carolins: mais, en chacun, il marque de quelle Session du Concile de Ni-  
 cée est tiré l'article qu'il defend. Il commence par soutenir ce que Taraise  
 avoit dit, que le St. Esprit procede du Pere par le Fils, & emploie  
 pour ce sujet plusieurs autoritez des Peres. Sur l'objection tirée de l'avis  
 de Constantin de Chipre, à qui l'on faisoit dire qu'il adoroit les Images  
 comme la sainte Trinité, le Pape ne fait autre réponse que de raporter la  
 Definition du Concile, où l'honneur dû aux Images est dit-on (31), nette-  
 ment distingué du culte dû à la Nature divine (32). Il fait mention de  
 deux Conciles tenus à Rome contre les Iconoclastes, l'un en 732. par le  
 Pape Gregoire III. l'autre en 769. par Etienne IV; & ce dernier étoit im-  
 portant à la Dispute présente, en ce que douze Evêques François y  
 avoient assisté. Sur ce que l'on disoit contre l'autorité des Vies des Peres, le  
 Pape Adrien répond, que l'on ne lit dans l'Eglise que celles qui portent le

Le Pape  
 repond  
 aux Livres  
 Carolins.

nom

(30) Tom. 7. Concil. p. 915.

(31) Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLIV. §. 59.

(32) Remarquez qu'on ne peut rien affir-  
 mer sur la Decision de ce Concile par ra-

port aux Images, si ce n'est qu'il ordonne  
 de les adorer. L'incertitude où l'on est à  
 cet égard vient de la falsification des Actes.



An de J. C.  
794.

nom d'Auteurs approuvez; & qu'on lit plutôt les Actes des Martyrs. Il raporte les exemples de plusieurs Papes, qui avoient fait faire des Images dans les Eglises de Rome, que l'on y voioit encore. Enfin, il raporte le dernier article des Livres Carolins, & il dit au Roi: *Cet article est bien différent des precedens; c'est pourquoi nous reconnoissons qu'il est de vous, en ce que vous faites profession de suivre entierement le sentiment de St. Gregoire.* Il ajoute, parlant du Concile de Nicée: „ Nous l'avons reçu, parce que sa „ Decision est conforme au sentiment de St. Gregoire: craignant, si „ nous ne le recevions pas, que les Grecs ne retournaient à leur Er- „ reur, & que nous ne fussions responsables de la perte de tant d'Ames. „ Cependant, nous n'avons encore donné aucune reponse à l'Empereur „ au sujet du Concile . . . . En exhortant les Grecs à retablir les Im- „ ges, ajoute-t'il, nous les avons avertis de restituer à l'Eglise Romaine sa „ Jurisdiction sur certains Evêchez & Archevêchez, & les Patrimoines qui „ nous furent ôtez quand on abolit les Images: mais, nous n'avons eû au- „ cune reponse; ce qui montre qu'ils sont convertis sur un article, mais non „ sur les deux autres. C'est pourquoi, si vous le trouvez bon, en rendant „ graces à l'Empereur du retablissement des Images, nous le presserons en- „ core pour la Restitution de la Jurisdiction & des Patrimoines; &, s'il la „ refuse, nous le declarerons heretique. „ Il faut avouer que cette Repon- se aux Livres Carolins est fort moderée: mais, pouvoit-elle être d'autre sî- le, vû le besoin que le Pape avoit du Roi Charles?

An de J. C.  
795.

Mort d'A-  
drien.  
Quelques-  
unes de  
ses actions.

Les Princes Anglois conservoient leur ancien goût pour les Pelerinages. Offa, douzieme Roi des Merciens, descendu de Penda, aiant tué Ethelbert, dernier Roi d'Estangle, qu'il avoit attiré à sa Cour, sous pretexte de lui donner sa fille en Mariage, & aiant usurpé les Etats de ce Prince infortuné, crut apparemment qu'il expieroit des crimes si énormes en visitant le Tombeau des Apôtres. Il vint donc à Rome sur la fin du Pontificat d'Adrien (33). Il obtint de ce Pape un privilege en faveur du Monastere qu'il vouloit fonder en l'honneur de St. Alban, dont il avoit trouvé les Reliques, & il établit le Denier de St. Pierre dans son Royaume. Peu de tems après, le Pape Adrien mourut (34). Après tout ce que j'en ai dit, il suffit, pour finir son Portrait, d'ajouter qu'il étoit grand Politique. Ses liaisons avec l'Imperatrice Irene la plus cruelle de toutes les femmes, & la tenue du second Concile de Nicée, en font une forte preuve. En deux Ordinations au mois de Mars, il fit vingt quatre Prêtres & sept Diacres, & d'ailleurs vingt-cinq Evêques. Il fit aux Eglises de Rome un très-grand nombre d'offrandes en vases & en ornemens de diverses sortes, dont le poids montoit à treize cens quatre vingt-quatre livres d'or, & dix-sept cens soixante & treize livres d'argent. Il fit quantité de reparations aux Eglises, & il en bâtit plusieurs nouvelles. Il rebâtit plusieurs Diaconies: il ordonna des distributions considerables d'aumônes, don-

(33) Voyez *Mat. Westm. Bede, lib. 4. c. 3.* (34) *Anastase.*  
*Flor. Wigorn. Malmesb. l. 1, c. 4.*



donnant plusieurs Terres pour cet effet. Le Monastere de St. Etienne, qui portoit le nom de Barbe Patricienne, près de l'Eglise de St. Pierre, étoit tellement negligé, qu'on n'y faisoit plus le service divin. Adrien le retablit, y mit des Moines & un Abbé; & ordonna qu'ils celebraffent l'office dans l'Eglise de St. Pierre, comme les autres communautez qui venoient y chanter. Il rebâtit le Monastere de St. André, fondé par le Pape Honorius: il y mit un Abbé avec des Moines, & il ordonna qu'ils chantassent toutes les heures, dans la Basilique du Sauveur, qui est l'Eglise de Latran, avec les Moines de St. Pancrace, à deux chœurs, dont chaque Monastere faisoit le sien. Il unit deux Monasteres voisins, l'un de St. Laurent, dans les ruines de l'ancien Palais, l'autre de St. Etienne; & il ordonna aux Moines de faire l'Office dans l'Eglise de St. Marc. Il retablit le Monastere de St. Adrien & St. Laurent tombé en ruine & habité par des seculiers, y donna de grands biens, & ordonna que les Moines viendroient chanter jour & nuit dans l'Eglise de St. Marie Majeure. L'Eglise de St. Anastase aiant été brulée avec la Maison de l'Abbé & les autres bâtimens, ensorte que l'on n'avoit sauvé que la châsse du Saint, le Pape Adrien alla lui-même éteindre le feu, & rebâtit ce Monastere en meilleur état qu'il n'étoit avant l'Incendie. Il repara plusieurs Aqueducs & les Murailles de Rome. Ce Pape tint le St. Siege vingt trois ans, dix mois, & dix sept jours, & il fut enterré à St. Pierre le 26. de Decembre 795. Le Roi Charles parut fort affligé de sa mort (35); & pour monument éternel de son Amitié pour Adrien, il composa son Epitaphe en vers Latins élegiaques. Cette Piece est trop curieuse pour n'être pas inserée à la fin de la Vie du Pape dont elle contient l'Eloge:

An de J.C.  
795.

Epitaphe  
d'Adrien  
par Char-  
lemagne.

*Hic Pater Ecclesiæ, Romæ decus, Inclytus Auctor,  
Hadrianus requiem Papa Beatus habet.  
Hic cui vita Deus, pietas Lex, gloria Christus,  
Pastor Apostolicus, promptus ad omne bonum.  
Nobilis, ex magna genitus, nam gente Parentum,  
Sed sacris longè nobilior meritis.  
Exornare studens devoto Pectore Pastor  
Semper ubique suo Tempia sacrata Deo.  
Ecclesias donis, Populos & dogmate sancto  
Imbuit, & cunâtis pandit ad astra viam.  
Pauperibus largus, nullis pietate secundus,  
Et pro plebe sacris pervigil in precibus.  
Doctrinis, opibus, muris erexerat arces,  
Urbs, caput orbis, honor, inclyta Roma, tuas.  
Mors cui nil nocuit, Christi quæ morte perempta est,  
Janua sed vitæ mox melioris erat.  
Post patrem lacrymans, Carolus hæc Carmina scripsi,  
Tu mihi dulcis amor, te modò plango, Pater.*

Tn



An de J.C.  
795.

*Tu memor esto mei; sequitur te mens mea semper,  
Cum Christo teneas regna beata poli.  
Te Clerus, Populus, magno dilexit amore,  
Omnibus unus amor, optime Præsul, eras.  
Nomina jungo simul titulis, clarissime, nostra:  
Hadrianus, Carolus: Rex ego, tuque Pater.  
Quisquis legas versus, devoto Pectore supplex,  
Amborum mitis, dic, Miserere, Deus.  
Hæc tua nunc teneat requies, carissime, membra,  
Cum sanctis anima gaudeat alma Dei.  
Ultima quippè tuas donec tuba clamet in aures,  
Principe cum Petro surge videre Deum.  
Auditurus eris vocem, scio, Judicis almam,  
Intra nunc Domini gaudia magna tui.  
Tum memor esto tui nati, te, Pater optime, posco,  
Cum Patre, dic natus pergat & iste meus.  
O pete regna, Pater felix, cœlestia Christi,  
Inde tuum precibus auxiliaire gregem.  
Dum sol ignicomo rutilus splendet ab arce,  
Laus tua, Sancte Pater, semper in orbe manet.*

CONSTANTIN VII.  
I R E N E.  
NICEPHORE:  
*Empereurs.*

LEON III. CHARLEMAGNE,  
LOUIS LE DEBONAIRE,  
*Rois de France.*  
C. P A P E.

Leon III.  
est élu  
Pape.

LE même jour qu'on fit les funeraillles du Pape Adrien, on éleva sur le St. Siege LEON III. Il étoit né à Rome, & dès son bas âge, il avoit été élevé dans le Palais Patriarchal de Latran, où il apprit le Plautier, l'écriture sainte, & toute la Discipline Ecclesiastique (1). Il fut ordonné Sous-Diacre & ensuite Prêtre du titre de Ste. Suzanne. Il étoit aimé de tout le Monde, particulièrement du Vestiaire, ou Maître de la Garde-robe du Pape, sous la conduite duquel il étoit. Aussi fut-il élu Pape d'un contentement unanime, par tous les Evêques, les Grands, le Clergé, & le Peuple de Rome, & il fut ordonné Evêque le lendemain de son Election, jour de saint Jean l'Evangeliste.

An de J.C.  
796.

Il recon-  
noit le  
Roi Char-  
les pour  
Souverain  
de Rome.

Dès qu'il fut Pape, il envoya au Roi Charles des Legats, chargez des clefs de la confession de St. Pierre, & de l'étendart de la Ville de Rome, avec d'autres presens; & le pria d'envoyer quelqu'un des Seigneurs de sa Cour, qui reçut le serment de fidelité des Romains pour les assurer dans son obéissance (2). Le Roi envoya Angilbert, Abbé de St. Riquier, avec une grande partie du thresor que Henry Duc de Frioul avoit apporté de Pannonie

(1) *Anastase.*

(2) *Egin. Annal. ad an. 796.*



nie la même année, après avoir pillé la Ringe, ou Capitale des Huns. Angilbert étoit aussi chargé d'une Lettre en reponse à celle du Pape, qui commence ainsi (3) : „ Aiant lû votre Lettre & le Decret de votre Election, „ nous avons eû une grande joye de ce qu'elle a été faite unanimement, com- „ me aussi de ce que l'on nous rend la fidelité & l'obéissance qui nous est „ dûë . . . . Nous vous envoions Angilbert l'un de nos plus familiers ser- „ viteurs, que Nous avions resolu d'envoier à votre Predecesseur : mais, „ comme tous les presens étoient prêts, la nouvelle de la mort de notre „ Bienheureux Pere a retardé son depart. Nous l'avons chargé de confê- „ rer avec vous de tout ce qui regarde la gloire de l'Eglise, & l'affermisse- „ ment de votre Dignité & de notre Patriciat. „ Enfin, il l'exhorte à faire observer par-tout les Canons.

Il y avoit une Instruction pour Angilbert (4). Le Roi lui ordonnoit d'avertir le Pape sur ses devoirs, tant pour la pureté de ses mœurs, que pour l'observation des Canons & le Gouvernement de l'Eglise : „ Re- „ sentez lui souvent, dit le Roi, que cette Dignité est de peu d'années : & „ que la recompense de celui qui s'en acquite bien est éternelle. Parlez lui „ fortement pour l'extinction de la Simonie, & lui representez tout ce dont „ vous savez que nous nous sommes plaints ensemble. „ Comme ces deux Lettres se trouvent entre les Oeuvres d'Alcuin, on (5) croit qu'il les avoit composées au nom du Roi ; & ce qui fortifie la conjecture, c'est qu'il y en joignit une en son nom. On croit encore que ce fut de ces presens du Roi Charles, & de ces depouilles des Huns, que le Pape, au commencement de son Pontificat, fit faire tant de vases & d'ornemens précieux pour les Eglises de Rome (6). On parle entr'autres de couloires d'argent doré, servant à purifier le vin qui devoit être consacré. On remarque une grande Sale dans le Palais de Latran, qu'il fit incruster de Marbre & orner de colonnes & de peintures en Mosaique. Il en reste une encore aujourd'hui, que j'ai vuë pendant mon séjour à Rome, où St. Pierre est representé assis, aiant trois clefs sur ses genoux, & à ses deux côtez le Pape Leon à droite, le Roi Charles à gauche, tous deux à genoux. D'une main St. Pierre donne au Pape un *Pallium*, & de l'autre au Roi un Etendart chargé de six roses. Au dessous est une Inscription qui porte : *St. Pierre, donnez la Vie au Pape Leon, & la Victoire au Roi Charles.*

Instruction  
pour An-  
gilbert.  
Liberali-  
tez du Pa-  
pe.

Quenulfe, Roi des Merciens, Successeur d'Offa, aiant appris la mort du Pape Adrien, écrit à Leon. Il le pria de le regarder comme son fils adoptif, & lui promit une parfaite obéissance, à quoi il ajoute (7) : „ Vous „ savez que le Roi Offa a le premier entrepris de diviser en deux le Diocè- „ se de Cantorberi, à cause de l'inimitié qui étoit entre lui & l'Archevêque „ Jambert, & le Peuple de cette Ville ; & qu'à sa priere, le Pape Adrien fit

Le Roi des  
Merciens  
se soumet  
au Pape.

(3) Tom. 7. Concil. p. 1128. Alcuin, Epist.

(5) Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLV. §. 7.

84.

(4) Apud Alcuin, p. 82.

(6) Anastase

(7) Tom. 7. Concil. p. 1109.



An de J.C.  
796.

„ fit ce qui ne s'étoit jamais fait, en donnant le *Pallium* à l'Evêque des  
„ Mer-ciens. Nous ne blamons toutefois, ni l'un, ni l'autre; croiant qu'ils  
„ regnent avec Jesus-Christ: mais, nous vous supplions de nous écrire ce  
„ qu'il faut observer, afin qu'il n'y ait point chez nous de schisme. „ Il  
le prie aussi d'examiner les plaintes d'Athelrade, ou Adelerad, alors Ar-  
chevêque de Cantorbery, & accompagne ses Lettres d'un present de six vingt  
marcs.

Droits de  
l'Archevê-  
que de  
Cantorbe-  
ry.

L'Archevêque Athelrade (8) avoit été auparavant Abbé de Malmesbu-  
ry, & depuis Evêque de Winchester. Il fut lui-même porteur de cette  
Lettre, & le Pape fut si content de sa science & de sa vertu, qu'il lui donna  
une reponse très-favorable, par laquelle il lui accorde le pouvoir d'ex-  
communier même les Rois & les Princes de sa Jurisdiction, qui violeront  
les commandemens de Dieu. Au reste, le Pape rend à l'Archevêque toute  
l'autorité qu'avoient eue ses Prédecesseurs, suivant l'ordre établi par St.  
Gregoire, tant pour l'Ordination & la Confirmation des Evêques, que sur  
les Monasteres. En execution de ce Decret, l'Archevêque Athelrade tint  
un Concile à Becaneld où assista le Roi Quenulfe, & y defendit aux Lai-  
ques d'usurper les biens des Eglises.

An de J.C.  
798.

Suite de  
l'Herésie  
d'Elipand,  
& de Felix.

J'ai parlé dans la Vie d'Adrien de l'Herésie de Felix d'Urgel. Ce Prelat,  
ayant abjuré son erreur, y étoit retombé depuis; & comme son Ecrit contre  
Alcuin avoit scandalisé toute l'Eglise, le Roi Charles fit assembler à Rome  
un Concile, pour condamner cet Ecrit. Il s'y trouva cinquante-sept Evê-  
ques avec le Pape qui y présidoit, & ils s'assemblerent dans l'Eglise de St.  
Pierre (9). Il reste trois fragmens de trois Actions de ce Concile, dans la  
seconde desquelles le Pape Leon dit en parlant de Felix: „ Au Concile de  
„ Ratisbonne, tenu par ordre du Roi Charles, il a confessé qu'il avoit mal  
„ dit, que Jesus-Christ étoit fils adoptif de Dieu selon la chair, & il y a  
„ anathematisé par écrit cette Proposition. Depuis, ayant été envoyé par  
„ le Roi à notre Prédecesseur Adrien, il fit, étant Prisonnier, cette con-  
„ fession de foi Catholique, qu'il mit sur les divins mysteres, dans notre  
„ Palais Patriarchal, & ensuite sur le corps de St. Pierre, affirmant par  
„ ferment qu'il croioit ainsi. Mais ensuite, s'en étant fui chez les Païens, il  
„ a faussé son ferment. Il n'a pas même craint le Concile qui a été tenu  
„ en presence du Roi Charles, & où il a été condamné. „ Dans la troi-  
sieme action, le Pape prononce excommunication contre Felix, s'il ne re-  
nonce à son Herésie.

An de J.C.  
799.

Attentat  
enorme  
sur la Per-  
sonne du  
Pape.

Quelque tems après ce Concile, le Pape étant sorti à cheval du Palais  
Patriarchal, pour aller en Procession solennelle, rencontra Pascal Primi-  
cier, qui n'avoit pas sa Chasuble, quoiqu'il la dût porter en pareille occa-  
sion (10). Il dit qu'il se portoit mal: le Pape reçut l'excuse, & Pascal le  
suivit avec Campule Sacellaire. Tous deux l'entretenoient amiablement,  
quoi-

(8) Voyez le Glossaire de Du Cange.

(9) *Elip. Confess. fid. to. 7. Concil. p. 1858.*

(10) *Anastase. Tom. 7. Concil. p. 1079.*

*Annal. Egin. & Loisel, ad an. 799. La Coir-  
te, ad hunc an. §. II.*



quoiqu'ils eussent formé une Conjuración contre lui. Il est bon de savoir qu'ils étoient Parens du feu Pape Adrien. Quand ils vinrent devant le Monastere de St. Etienne & de St. Silvestre, on vit tout d'un coup paroître des gens armez, qui sortirent de leur embuscade, & se jetterent sur le Pape. Le Peuple, qui l'accompagnoit pour la Procession, fut épouvanté & s'enfuit. Les Assistans, à la tête desquels étoient Pascal & Campule, prirent le Pape & le mirent par terre. Ils le depouillerent en déchirant ses habits, firent leurs efforts pour lui arracher les yeux & lui couper la langue, & le laisserent au milieu de la rue, croiant l'avoir rendu aveugle & muet.

An de J.C.  
799.

Mais, Pascal & Campule revinrent à la charge, & trainerent le Pape dans l'Eglise du Monastere devant l'Autel, où ils s'efforcerent encore de lui arracher les yeux & la langue, lui donnerent des coups de bâton, le déchirerent, & le laisserent étendu dans son sang. Ensuite, ils l'enfermerent sous bonne garde, dans le même Monastere. Craignant qu'il n'en fut tiré par des gens de bien, ils firent venir de nuit secretement l'Abbé de St. Erasme, & firent conduire le Pape dans son Monastere, où ils l'enfermerent dans une étroite Prison. Mais, malgré tout le mal qu'on lui avoit fait, il se trouva qu'il n'avoit perdu l'usage, ni des yeux, ni de la langue; ce qui a donné lieu, sans doute, à quelques Auteurs (11) à prodiges de debiter qu'il fut miraculeusement gueri, quoiqu'on lui eut crevé les yeux & coupé la langue. C'est une fausseté qui n'a aucun fondement, puisque le Pape lui-même n'en a fait aucune mention dans le recit de cette facheuse aventure.

Acharnement des  
Conjurez.

Cependant, Albin, Camerier du Pape, & d'autres Personnes fides, l'enleverent du Monastere; & le faisant descendre par la muraille de la Ville, ils l'emmenerent à St. Pierre, où étoit Virunde, Abbé de Stavelo, Envoyé du Roi Charles. Les Ennemis de Leon, desespererent qu'il leur fût échappé, pillerent sa Maison & celle d'Albin. Mais Vinigise, Duc de Spolette, sachant que le Pape étoit à St. Pierre, y vint aussitôt avec son Armée, & le mena à Spolette, d'où il passa en France, sous bonne & sure garde, pour implorer le secours de son Souverain. Le Roi Charles étoit alors à Paderborn en Saxe. Il y reçut le Pape avec des Hymnes, & des Cantiques spirituels, & ils repandirent beaucoup de larmes en s'embrassant. Le Pape commença *Gloria in Excelsis*, & tout le Clergé repondit. Le Roi retint quelque tems Leon à sa Cour, & lui fit de grands honneurs. Ses ennemis, l'ayant appris à Rome, brûlerent de depot les Terres de l'Eglise Romaine, & envoierent au Roi des Deputez chargez d'Accusations contre le Pape.

Le Pape  
sort de sa  
Prison, &  
vient en  
France.

Cependant, Leon retournoit à Rome, accompagné d'Archevêques, & de Comtes; & par toutes les Villes où il passoit, on le recevoit comme si ç'eut été St. Pierre en Personne (12): tant la Religion a de pouvoir sur les

Il revient  
à Rome.

(11) *Anastase, Baronius, Pagi, &c.*

(12) *Anastase.*



An de J.C.  
799.

les Peuples. Il arriva à Rome le 29. de Novembre 799. Le Clergé, le Senat, la Milice, le Peuple, les Femmes mêmes, jusqu'aux Diaconesses & aux Religieuses: diverses troupes d'étrangers, François, Frisons, Saxons, & Lombards, vinrent au devant de lui jusqu'à Ponte-Mole, portant des bannieres, & chantant des Cantiques spirituels, & le conduisirent à St. Pierre où il celebra la Messe, & ils communierent tous. Le lendemain, il entra à Rome, & logea au Palais de Latran.

Informa-  
tions con-  
tre ses Af-  
faires.

Quelques jours après, les Evêques & les Seigneurs qui l'avoient accompagné s'assemblerent dans la Sale de ce Palais, qu'il avoit fait bâtir, pour informer des Accusations intentées contre lui par Pascal, Campule, & leurs Complices. Après que les Commissaires envoyez par le Roi Charles eurent examiné l'affaire pendant une semaine & plus, ils ne trouverent aucune preuve contre le Pape Leon: c'est pourquoi, ils firent arrêter les Accusateurs, & les envoierent en France.

An de J.C.  
800.

Le Roi  
Charles va  
en Italie.

Le Roi Charles avoit promis au Pape, qu'il iroit bien-tôt sur les Lieux, lui faire justice (13). Il tint parole, car il vint à Rome l'an 800 (14). Le Pape vint au devant de lui jusques à Nomente, à quatre lieues de Rome, & le Roi le reçut avec distinction. Il souperent ensemble, & ensuite le Pape retourna à Rome, où le Roi arriva le lendemain. Sept jours après, il convoqua l'Assemblée du Peuple, & proposa publiquement les Affaires qui l'avoient amené à Rome; & il s'appliqua tous les jours à les régler. Il commença par l'examen des Accusations formées contre Leon. Mais, comme Personne n'osa entreprendre de les prouver, le Pape fut reçu à se purger par ferment. Il le fit devant une Multitude innombrable, dans l'Eglise de St. Pierre. Il prit entre ses mains les Evangiles, monta sur l'Ambon, & dit à haute voix avec ferment: *Je n'ai aucune connoissance d'avoir commis les crimes dont les Romains m'ont chargé* (15).

Charles est  
couronné  
Empereur.

Le jour de Noël suivant, 25. de Decembre (16), le Roi vint à St. Pierre entendre la Messe. Comme il étoit debout, incliné devant l'Autel, pour faire sa priere, le Pape lui mit de sa main sur la tête une Couronne très-précieuse, & en même tems tout le Peuple de Rome s'écria: *A Charles Auguste, couronné de la main de Dieu, grand & pacifique Empereur des Romains, Vie & Victoire.* Après les Acclamations réitérées, le Pape l'adora à la maniere des anciens Princes, c'est-à-dire qu'il se prosterna devant lui, le reconnoissant son Souverain; & après la Messe, le Roi offrit à St. Pierre deux tables d'argent, des calices, des patenes, & d'autres vases de grand prix. Il fit aussi de riches offrandes, à St. Paul, à St. Jean de Latran, & à Ste. Marie-Majeure. Quelques Auteurs (17) font d'opinion que

(13) *Mozcray, Abrégé Chron. ad an. 799.*

(14) *Annal. Egin. Fuld. Loifel, &c.*

(15) *Annales Laurishamenses, ad an. 800. Hazonis Flavimicensis Chron. Viridunense, apud Labbeum, to. 1. p. 118.*

(16) *Theophanes. Annales Tiliani & Bertiniani. Erid. Spanheim, de facto Leonis III.*

*Carolus Imp. proclamantis. Monachus Egoifmensis, Vita Caroli, p. 57. Annalista Saxo, ad an. 801. Chron. Reg. S. Pantaleonis, ad an. 801.*

(17) *Baronius, le P. Noel Alexandre, & quelques autres.*



que le Pape conféra à Charlemagne la Dignité d'Empereur & de Defenseur de l'Eglise: mais, il est certain, comme Mr. Spanheim l'a démontré (18), que Charlemagne, avant son Couronnement, avoit la possession pleine & entiere de tous les Droits dont il a joui depuis cette ceremonie, n'ayant jamais tenu l'Empire que de Dieu & de son Epée; ce qu'il est facile de prouver par les Actes de Souveraineté dont j'ai parlé ci-dessus. Aussi, eut-il d'abord une extrême repugnance pour ce couronnement, prevoiant bien que le Titre d'Empereur le rendroit odieux aux Grecs, sans rien ajouter à sa puissance effective (19). Il étoit déjà Maître, dit Mr. Fleury (20), de la plus grande partie de l'Italie, depuis la ruine des Lombards, & il étoit Souverain de Rome en particulier, puisqu'on lui prêtoit serment de fidélité, & qu'il y rendoit justice, & par ses Commissaires, & en Personne. Ainsi, le nom d'Empereur Romain éteint en Occident l'an 476. fut retabli après 324. ans.

Peu de jours après, l'Empereur Charles se fit presenter ceux qui avoient voulu deposer le Pape, & qui étoient revenus de France où les Commissaires du Roi les avoient envoyez. Ils (21) furent examinez par l'Empereur, en presence de la principale Noblesse des François & des Romains; &, comme on leur reprochoit leurs crimes, Campule dit à Pascal: *C'est bien à la malheure que j'ai vu ton visage, puisque tu m'as engagé dans ce peril.* Les autres Complices s'accusoient aussi reciproquement. Ils furent jugez suivant la Loi Romaine, & condamnez à mort comme coupables d'Assassinat: mais, le Pape interceda pour eux auprès de l'Empereur. Il leur sauva la vie, & la mutilation des Membres; & ils furent seulement envoyez en exil en France. Durant tout l'hyver, l'Empereur s'occupa à regler les Affaires de l'Etat & de l'Eglise; car, en qualité de Souverain, il étoit en droit de donner la Loi, non seulement aux Citoïens Romains, mais aux Evêques d'Italie & au Pape même. En effet, un de nos (22) Auteurs raporte, qu'un Ecrivain Anonime, à peu près contemporain de Charlemagne, dit, *quo tant les Evêques, que les Laïques & le Peuple, presterent serment de fidélité à l'Empereur, & que son Commissaire demouroit à Rome près de l'Eglise de St. Pierre, pour vaquer à l'expedition des causes; & que, pour cet effet, il avoit de certains gages, taxez par jour.*

L'Empereur, étant de retour en France, assembla, quelque tems après, un Concile à Aix-la-Chapelle. Paulin, Patriarche d'Aquilée, s'y trouva comme Legat du Pape. De ce Concile, il nous reste (23) un Capitulaire de sept Articles, dont les plus importans sont ceux qui regardent les Coréveques. L'Empereur y parle ainsi: „ Nous avons été souvent fatiguez „ des plaintes qui nous ont été faites des Coréveques, non une, deux, ou „ trois fois, mais très-souvent, & non seulement par le Clergé, mais par les

An de J.C.  
800.

Les Assas-  
sins de  
Leon con-  
vaincus.

An de J.C.  
803.

Capitulai-  
re tou-  
chant les  
Corévé-  
ques.

(18) Dans une de ses Theses, soutenue à Leide, le 3. de Juin 1680.

(19) *Vita per Eginhard.*

(20) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLV. §. 21.*

(21) *Anastasi.*

(22) *Le President Fauchet, Vie de Charlemagne, ch. 9.*

(23) *Baluze, Not. in Capit.*



An de J.C.  
803.

” les Laïques. Les Prêtres, les Diacres, & les Sous-Diacres ordonnez par  
 ” les Evêques ne vouloient point reconnoître ceux que les Corevêques pré-  
 ” tendoient avoir ordonnez. Les Laïques ne vouloient point entendre l’Of-  
 ” fice de ces Prêtres, ni que leurs Enfans fussent confirmez par les Core-  
 ” vêques. Pour terminer cette Dispute, nous avons resolu de consulter le  
 ” St. Siege, suivant les Canons, qui ordonnent d’y porter les Causes Ma-  
 ” jeures, & nous avons envoie l’Archevêque Arnou au Pape Leon, pour  
 ” lui proposer entr’autres cette Question; afin que nos Evêques pussent la  
 ” décider suivant son autorité. Il nous a raporté de la part du Pape, que  
 ” cette Question avoit déjà été jugée plusieurs fois, par ses Predecesseurs,  
 ” & par des Conciles: & que les Corevêques n’ont le pouvoir, ni d’ordon-  
 ” ner des Prêtres, des Diacres, & des Soûs-Diacres, ni de dédier des Egli-  
 ” ses, consacrer des Vierges, donner la Confirmation, ou faire aucune fonc-  
 ” tion Episcopale; & que tout ce qu’ils ont prétendu faire par attentat  
 ” doit être fait de nouveau par des Evêques legitimes, sans craindre de réi-  
 ” terer ce qui est nul. Enfin, que le Pape ordonnoit de condamner tous  
 ” les Corevêques, & de les envoyer en exil. Mais, il a trouvé bon que nos  
 ” Evêques les traitassent plus doucement, & ils les ont mis au rang des  
 ” Prêtres; à la charge de n’entreprendre à l’avenir aucune fonction Epif-  
 ” copale, sous peine de deposition. C’est ce qui a été ordonné au Conci-  
 ” le tenu à Ratisbonne; & on y a déclaré que les Corevêques n’étoient  
 ” point Evêques, parce qu’ils n’avoient été ordonnez, ni pour un Siege  
 ” Episcopal, ni par trois Evêques . . . Nous avons ordonné, continué  
 ” l’Empereur, de l’Avis du Pape Leon, de tous nos Evêques & de nos  
 ” autres Sujets, qu’aucun Corevêque ne pourra donner la Confirmation, or-  
 ” donner des Prêtres, des Diacres, ou des Soûs-Diacres, donner le voile  
 ” à des Vierges, faire le saint Chrême, consacrer des Eglises ou des Au-  
 ” tels, ou donner la Benediction au Peuple à la Messe publique: le tout,  
 ” sous peine de nullité, & de deposition de tout rang Ecclesiastique pour  
 ” le Corevêque; parceque toutes ces fonctions sont Episcopales, & que  
 ” les Corevêques ne sont que Prêtres: c’est pourquoi les Evêques confir-  
 ” meront ou ordonneront de nouveau ceux à qui ils avoient imposé les mains,  
 ” & ainsi du reste, sans crainte de réiterer les sacremens. ”

An de J.C.  
804.

Miracle  
supposé: le  
Pape vient  
en France.

Un curieux Miracle donna bien-tôt occasion au Pape de faire un second  
 Voiage vers l’Empereur Charlemagne; ou plutôt ce Miracle lui servit de  
 prétexte pour venir en France, afin de traiter avec son Souverain quelques  
 affaires plus importantes. On debitoit que quelques gouttes du sang de Je-  
 sus-Christ operoient de grands Miracles à Mantouë (24); mais, ce n’étoit  
 probablement qu’une couverture dont le Pape se servoit adroitement pour  
 empêcher le Duc de Venise de penetrer les motifs de son voiage; car, le Pa-  
 pe vouloit solliciter la protection de l’Empereur des Romains en faveur de  
 Fortunat Archevêque de Grade, contre Jean Duc de Venise & Maurice  
 son

(24) Eginhard, *Annal.* Sigonius. *Annal. Met.*



son fils. L'Empereur étoit à Aix-là-Chapelle, lorsqu'il apprit que le Pape étoit en chemin pour le venir trouver. Il envoya son fils Charles au devant du St. Pere, jusqu'à St. Maurice en Valais. Lui-même s'avança jusqu'à Rheims, & mena le Pape à Quiercy, où ils celebrent la Fête de Noël. De-là, ils allerent à Aix, où après qu'ils eurent été ensemble huit jours, l'Empereur renvoia le Pape avec de grands presens; & comme il vouloit retourner par la Baviere, il le fit conduire jusqu'à Ravenne.

An de J. C.  
804.

Environ deux ans après, l'Empereur Charles étant vieux fit à Thionville, dans l'Assemblée des Seigneurs de son Royaume, le partage de ses Etats entre ses trois fils, Charles, Pepin, & Louis (25). Les conditions de ce Partage étoient (26), Que si l'un d'eux venoit à mourir sans Enfans, sa Portion seroit repartie entre les deux autres; mais, que s'il en étoit né un fils, & que le Peuple le vouloit élire pour succeder à son Pere, (Remarquez cette Clause,) ses Oncles y preteroient leur consentement. Il n'y est parlé, ni de l'Empire, ni de la Duché de Rome qui y étoit attachée, parce que l'Empereur s'en reservoit la Disposition. Ce Testament de Charles fut confirmé par serment des Seigneurs François, & envoyé à Rome par Eginart, afin que le Pape Leon y souscrivit: *Non point*, dit Mezeray, *pour le rendre valable, mais pour le rendre plus authentique.*

An de J. C.  
806.

Testament de Charlema-gne.

Vers le même tems, l'Empereur Charles écrivit au Pape en faveur de Fortunat, Archevêque de Grade, chassé par la persecution des Venitiens & des Grecs. Il le prioit de donner à Fortunat l'Eglise de Pole en Isthrie, vacante depuis peu, par la mort de l'Evêque Emilien. Le Pape l'accorda, à condition que si Fortunat rentroit dans son Siege de Grade, il rendroit l'Eglise de Pole, sans rien retenir de ses Biens (27). Il ajoute par apostille: „ Comme vous travaillez à conserver la Dignité de Fortunat, nous „ vous prions d'avoir aussi soin de son Ame; enforte que la crainte qu'il a „ de vous l'oblige à se mieux acquiter de son devoir. Ce que nous avons „ appris de sa conduite n'est pas digne d'un Archevêque; & nous l'avons „ appris même de France. Demandez à vos fidèles Serviteurs: vous en „ saurez la verité; car, ceux qui vous en disent du bien sont gagez par „ presens. Nous n'en parlons que par l'affection que nous avons pour votre „ salut. Vous pouvez interroger l'Archevêque Hildebalde, & le Chancelier „ Ercanbalde. „

Particularitez touchant Fortunat.

Saint Theodore Studite avoit écrit au Pape dès l'an 795 (28). Il en reçut une Reponse pleine de louanges de sa prudence & de sa fermeté. Quelques années après, étant persecuté avec la dernière violence, il eut recours à Leon III. Il lui écrivit avant son exil une Lettre qu'il effaça par la crainte de l'Empereur: mais l'Abbé Epiphane, qui en étoit porteur, & qui en fa-  
voit

An de J. C.  
809.

Question sur le Symbole, &c.

(25) Voyez le I. Tome des Capitulaires, les Annales Ecclesiastiques du P. le Coigne, ad an. 806. §. 29. Annalista Saxo, ad an. 806. Chron. Reg. S. Pantaleonis, ad an. 806. Annal. Fuld. & Metenses, Theganus, de Gestis Ludo-

vici, c. 6. Eginhard, &c.

(26) Mezeray, Abregé Chron. ad an. 806.

(27) Leo. III. Epist. II. To. VII. Council. p. 1125.

(28) Vit. Theod.



An de J. C.  
809.

voit le contenu, la refit, & la porta au Pape, après que Theodore fut exilé. Nous n'avons point cette Lettre, ni la Reponſe du Pape. Au mois de Novembre de la même année 809. l'Empereur Charles tint un Concile à Aix-la-Chapelle, où on traita la Queſtion, *Si le St. Eſprit procede du Fils comme du Pere* (29). Pour la decider, l'Empereur envoya à Rome Bernard ou Bernaire Evêque de Worms, & Adelard Abbé de Corbie, chargez d'une Lettre compoſée par Smaragde, Abbé de St. Michel au Diocèſe de Verdun (30). Il y avoit recueilli les Paſſages de l'Ecriture & des Peres, qui prouvent que le St. Eſprit procede du Fils comme du Pere.

An de J. C.  
810.

Conferen-  
ce des De-  
putez de  
Charlema-  
gne & du  
Pape ſur le  
Filioque.

Les Envoyez, étant arrivez à Rome, lurent cet Ecrit au Pape, qui, en ayant écouté attentivement tous les Paſſages, dit (31): *Je crois ainſi conformément aux autoritez des Peres & de l'Ecriture.* Les Envoyez dirent, *Puis que vous confeſſez qu'il faut croire ainſi, ne faut-il pas l'enseigner à ceux qui l'ignorent, & y confirmer ceux qui le ſavent?* Le Pape en convint. Les Envoyez lui demanderent: *Peut-on être ſauvé ſans croire cette verité?* Le Pape repondit: *Celui qui pourra l'entendre, & ne voudra pas la croire, ne pourra être ſauvé: car, il y a des myſteres, comme celui-ci, que pluſieurs peuvent entendre, & que pluſieurs autres n'entendent pas, à cauſe de leur bas âge, ou de leur peu de penetration.* On voit-là, que le Pape étoit perſuadé, qu'à la rigueur, on n'eſt obligé de croire que les Veritez que l'on peut comprendre: Syſteme bien different de celui d'aujourd'hui, quoiqu'il ſoit peut-être infiniment mieux fondé. Cela étant, reprirent les Envoyez, *il eſt permis d'enseigner, & par conſequent de chanter, ce qu'il eſt permis de croire.* Il eſt permis de le chanter, dit le Pape, *mais non d'ajouter, ce qui eſt defendu.* Les Envoyez repondirent: *Nous ſavons pourquoi vous dites qu'il n'eſt pas permis de rien ajouter au Symbole: c'eſt que ceux qui l'ont fait n'y ont pas mis le Filioque; & que les Conciles Generaux qui ont ſuivi, ſavoir celui de Chalcedoine, & a le cinquieme, ont defendu de rien ajoûter au Symbole. Mais, ne ſeroit-il pas bon de le chanter, s'ils l'y avoient inferé?* Il ſeroit fort bon, dit le Pape. Les Envoyez reprirent: *N'auroient-ils pas bien fait de faire connoître aux Siecles ſuivans un Myſtere ſi important, en ajoutant ſeulement quatre ſyllabes?* Le Pape repondit: *Je n'oſe dire, qu'ils n'euffent pas bien fait; mais, je n'oſe dire non plus, qu'ils ne l'aient pas vu, auſſi bien que nous. Ils ont defendu même d'examiner pourquoi ils l'avoient omis. Voyez quelle opinion vous avez de Vous! Pour moi, loin de me preferer à eux, je n'oſe pas même m'y egaler. Dieu nous garde,* reprirent les Envoyez, *d'avoir une autre opinion de Nous! Nous cherchons ſeulement à être utiles à nos freres, ſelon le tems où nous ſommes. C'eſt pourquoi, ayant trouvé que quelques-uns chantent ainſi le Symbole, & que par-là pluſieurs ont été inſtruits de ce Myſtere, nous croions qu'il eſt mieux de le chanter, que de les laiſſer dans l'ignorance: car, ſi vous ſaviez combien de milliers de Perſonnes l'ont appris ainſi, vous ſeriez peut-être de notre avis.* Dites moi, reprit le Pape: *Croiez-vous qu'il faille inferer au Symbole*  
toutes

(29) Eginhard, *Annal. Ado. Chron.*

(32) To. 7. *Concil.* p. 1194.

(30) To. 7. *Concil.* p. 1199.



toutes les Veritez nécessaires à la Foi Catholique, qui n'y sont pas contenues? Non, dirent les Envoyez, pour ce qu'elles ne sont pas toutes également nécessaires. Le Pape reprit: Si elles ne le sont pas toutes, il y en a du moins plusieurs sans la creance des quelles on ne peut être Catholique. Pouvez-vous, dirent les Envoyez, nous faire connoître quelque Verité semblable à celle-ci, qui manque au Symbole? Le Pape demanda la nuit pour y penser, afin de ne rien avancer legerement sur une matiere si importante.

An de J. C.  
809.

Le lendemain, la Conference étant ouverte, le Pape dit: Est-il plus nécessaire de croire que le St. Esprit procede du Fils comme du Pere, que de croire que le Fils est la sagesse engénarée par la sagesse, & la verité engendrée par la verité; & que l'un & l'autre est pourtant essentiellement une seule verité? Nous pourrions donner plusieurs autres Exemples, non seulement touchant l'essence de la Divinité, mais touchant le Mystere de l'Incarnation. Les Envoyez repondirent: Nous savons, graces à Dieu, sur ce sujet, tout ce que savent les autres, ou nous le pouvons apprendre. C'est ce que nous admirons, dit le Pape, que vous vous donniez tant de peines inutiles, pouvant vous tenir en repos. Nous craignons, dirent les Envoyez, de perdre une grande recompense, faute de prendre un peu de peine; & nous estimons un plus grand bien, d'instruire par-là ceux qui le desirent, que le mal n'a été grand de faire cette addition, puisque ce n'a été ni par arrogance, ni par mepris des Decrets de nos Peres. Le Pape repondit: Quelque bonne intention que l'on ait, il faut prendre garde de ne pas gâter ce qui est bon par soi-même, en quittant la maniere permise d'enseigner, ce qui ne se peut faire sans présomption: car les Peres, en defendant de rien ajouter au Symbole, n'ont pas distingué la bonne, ou la mauvaise intention. Ils l'ont defendu absolument. Les Envoyez reprirent: N'est-ce pas vous qui avez permis de chanter le Symbole dans l'Eglise? Cet usage est-il venu de nous? J'ai permis, dit le Pape, de le chanter, mais non pas d'y rien ajoûter; & tant que vous l'avez chanté comme l'Eglise Romaine, nous ne nous en sommes point mis en peine. Quant à ce que vous dites, que vous le chantez ainsi, par ce que vous en avez oûi d'autres en certains Pais, qui l'ont fait avant vous, cela ne nous regarde point. Nous ne chantons point le Symbole, nous le lisons, mais sans y rien ajouter, & nous enseignons en tems & lieu les veritez de foi, qui n'y sont pas contenues. Les Envoyez repondirent, Vous voulez donc, que l'on commence par ôter du Symbole le mot dont il est question: après quoi, vous permettez de le chanter, & de l'enseigner? C'est, sans doute, ce que nous decidons, dit le Pape, & nous vous conseillons. Les Envoyez dirent: Il est donc bon de chanter le Symbole, pourvu qu'on en ôte ce que vous desirez? Oui, dit le Pape; & cependant nous le permettons, sans l'ordonner. Mais, dirent les Deputez, puis que vous convenez qu'il est bon de chanter le Symbole si on ôte ce mot, tout le monde ne croira-t'il pas qu'il est contre la foi? Que nous conseillez-vous, pour eviter cet inconvenient? Le Pape dit: Si l'on m'avoit demandé mon avis, avant que de chanter ainsi, j'aurois conseillé de ne le pas inserer. Maintenant, l'expedient qui me vient à l'Esprit, sans toutefois le proposer affirmativement, c'est que peu à peu on cesse dans le Palais de chanter le Symbole, non plus que dans notre Eglise. Ainsi, ce qui s'est intro-

Suite de  
la Confe-  
rence.



An de J.C.  
809.

Reflexions  
fur cette  
Confere-  
ce.

*duit sans autorité, sera abandonné de tout le Monde, si vous l'abandonnez. C'est peut-être le meilleur moïen d'abolir cette mauvaise coutume, sans préjudice de la foi.*

On peut remarquer que le Pape conserva, dans cette Conference, une extrême douceur, & les apparences d'une modestie exemplaire. Il se contenta de desapprouver ce qu'il ne croit pas bon, sans décider en Maître contre l'Usage des autres Eglises. Le ton Doctoral & décisif ne convient point dans les matieres de Religion : il y a trop d'obscurités, & les fontes tenebres, dont Dieu a voilé ses Mysteres, sont trop epaisses, pour entreprendre de les dissiper. Il faut s'en tenir aux choses claires & palpables; & ne pas se jeter dans des Abysses Metaphysiques, d'où l'Esprit humain ne sauroit sortir. Cependant, on ne voit pas que les avis du Pape aient produit aucun effet. Chacun suivit son ancienne pratique. Mais, pour la conservation de la foi, Leon (32) fit suspendre, deux ecus d'argent du poids de près de cent livres, dans l'Eglise de St. Pierre, à droit & à gauche, à l'entrée de la sepulture: où le Symbole étoit écrit, sur l'un en Grec, sur l'autre en Latin. Les Disputes, qui s'emûrent en suite avec les Grecs, sur ce sujet, firent voir combien étoit sage la Decision du Pape.

An de J.C.  
815.

Conspira-  
tion con-  
tre le Pa-  
pe qui fait  
punir les  
coupables.

L'Empereur Charlemagne étant mort, les Romains, fatiguez de la Domination du Pape, conspirerent pour le tuer, l'an 815 (33). Mais, ils avoient affaire à un homme implacable pour ces sortes d'Attentats; aussi furent-ils tous condamnez & executez à mort, suivant la Loi Romaine. L'Empereur Louis-le-Debonnaire, aiant appris de quelle maniere le Pape avoit dissipé la Conspiration, trouva mauvais qu'on eut exercé, à son insçu, un chatiment si severe. Il envoya à Rome Bernard Roi d'Italie, son neveu, pour en prendre connoissance; mais, le Pape envoya de son côté Jean Evêque de la Forêt-blanche, Theodore Nomenclateur, & le Duc Sergius, qui satisfirent l'Empereur: tant il est vrai que les Papes d'alors se reconnoissoient sujets; au lieu que ceux d'à present commandent en Maîtres absolus aux Princes qui sont assez dupes pour se soumettre à leur Tyrannie.

Sedition  
des Ro-  
mains.

Quelque tems après, les Romains, voiant le Pape malade, assemblerent des gens qui pillerent & brulerent toutes les Maisons qu'il avoit bâties de nouveau dans les territoires de plusieurs Villes. Ensuite, ils resolerent d'aller à Rome & de prendre de force ce qu'ils se plaignoient qu'on leur avoit ôté. Mais, le Roi Bernard, aiant envoyé des Troupes sous la conduite de Vinigise Duc de Spolette, appaisa la sedition, & obligea les Romains à se desifter de leur entreprise.

An de J.C.  
816.

Mort de  
Leon III.

L'année suivante, le Pape Leon mourut, après avoir tenu le St. Siege vingt ans, cinq mois, & seize jours. Anastase dit que ses mœurs étoient pures, ses Discours éloquens, son courage ferme. On louë sa chasteté & sa pudeur (34). Quand il trouvoit quelque Moine distingué, ou quelqu'autre

(32) Anastase. Tom. 7. Concil. p. 1096.  
(33) Eginhard, an. 815. Astronom.

(34) Platina, in Leo III.



Serviteur de Dieu, il étoit continuellement avec lui, à s'entretenir des choses divines, & à prier. Il faisoit l'aumone avec gayeté, & y excitoit les autres. Il vifitoit les malades, & les exhortoit par l'Ecriture Sainte. Quoiqu'il fut très-doux, il ne laissoit pas d'être ferme pour la defense des Droits qu'il attribuoit à l'Eglise. Il rendoit justice à tout le Monde, & faisoit de grandes Liberalitez. Il augmenta les Distributions du Clergé, & fit aux Eglises de Rome tant, & de si grandes & de si riches offrandes, que le dénombrement en seroit trop ennuyeux. Voici ce que j'y trouvé de plus singulier. Il fit revêtir d'or, du poids de 453. livres, le pavé de la Confession de St. Pierre, & fit faire à l'entrée du Sanctuaire une Ballustrade d'argent de 1573. livres. Il fit rebâtir le Baptistere de St. André, grand & rond, avec les fonds au milieu, & des colonnes de porphyre au tour: au milieu des fonds étoit une colonne portant un agneau d'argent qui verfoit l'eau. Aux fenêtres de la Basilique de Latran, il mit des Vitres de diverses Couleurs; & c'est la premiere fois que je sache qu'il en soit parlé. L'or des offrandes dont le poids étoit marqué monte à plus de 800. livres, & l'argent à plus de 21000.

On croit que c'est le même dont un Auteur (35) du tems temoigne, qu'il disoit quelquefois sept Messes par jour, ou même jusqu'à neuf. C'est-à-dire, que quand la solemnité de la Fête, & la multitude du Peuple, obligeoit à en dire plusieurs, il avoit la Devotion de les dire toutes. Il ne fit (36) que trois Ordinations, toutes au mois de Mars, dans lesquelles il ordonna trente Prêtres & onze Diacres; &, d'ailleurs, il consacra vingt-six Evêques en divers lieux. Il est compté (37) entre les Saints, & son nom fut ajouté au Martyrologe Romain, par Decret de la Congregation des Rites en 1673. Il aimoit beaucoup (38) les gens de Lettres; & il les attiroit de toutes parts à sa Cour par ses largesses. On conte qu'il ordonna (39) qu'on lui baiseroit les pieds, au lieu des mains; alleguant ce solide pretexte pour affermir son Decret: c'est qu'il avoit ressenti des mouvemens charnels, lorsqu'une femme lui avoit baissé la main (40). Rare exemple d'Humilité Chrétienne, & excellent Moïen de prévenir les mouvemens de la Concupiscence! De deux choses l'une (41); ou ce Pape savoit assez bien choisir les pretextes de sa vanité & de son orgueil, ou bien il étoit assez du genie de Tartuffe:

*Le saint homme étoit tendre à la tentation,  
Et la chair sur ses sens fit grande impression.*

Je suis assez de l'avis de Mr. Des Marets (42): Je ne crois nullement que ce fût la Pudeur des Papes, mais bien leur Orgueil, qui a établi l'usage de leur baiser

(35) Valafrid. Strabo. de Reb. Eccl. c. 21.

(36) Anastase.

(37) Bolland. 12. Jun. to. 20. p. 572.

(38) Platine.

(39) Voyez le Tableau des Papes de Rome, pag. 57.

(40) Voyez ce que j'ai dit dans la Vie de Leon I.

(41) Journal Littéraire de la Baye, to. 5. 2. part. p. 275.

(42) Tableau des Papes, &c. ubi supr.



An de J. C.  
816.

baïser les pieds. Ils ont été bien aïses de voir les Princes & les Peuples prosterner devant eux. Ce faste a commencé de bonne heure, puitque les Evêques ont presque toujourns souffert qu'on se mît à genoux pour recevoir leur Benediction; ce qui faisoit dire aux Paiens, que les Chrétiens adoroient les Parties honteuses de leurs Evêques. Ce baïser des pieds s'accorde très-mal avec l'Humilité Apostolique. Aussi dit-on que Leon III. étoit orgueilleux au dernier point.

## I D E E

## DES AFFAIRES POLITIQUES DURANT LE VIII. SIECLE.

Retablissement de Justinien II.

Nous avons laissé Tibere Apfîmare sur le Thrône qu'il avoit usurpé. Mais, il n'en jouit pas long-tems; car Justinien II., dit *Rhinomete*, y remonta de la maniere que je vais dire. Etant à Chersonèse (1), il temoignoit librement le desir qu'il avoit de se rétablir. Les Habitans appréhenderent que cela ne les mit dans quelque danger, & se resolurent, ou de le tuer, ou de l'envoier lié à Apfîmare. Mais, en aiant eû avis, il s'échapa & se sauva dans le Fort de Doros, qui est la frontière des Goths, d'où il pria le chef des Cazares, que l'on appelle Cagan, de le venir trouver. Il defera à sa priere, lui rendit de grands honneurs, & lui donna en mariage sa sœur Theodore. Il lui conseilla d'aller demeurer avec elle à Fanagore. Apfîmare, en aiant eû avis, ne cessa de presser le Cagan de lui mettre Justinien entre les mains, ou de lui envoier sa tête. Ce Prince, gagné par de si instantes prieres, & par des assurances de récompenses, promit de faire ce qu'il desiroit; & pour cet effet, il envoia des gens avec ordre de faire semblant de le garder contre les violences de ceux du Pais, & d'empêcher en effet qu'il ne s'échapat. Il commanda ensuite à un Capitaine, qui étoit ami familier de Justinien, & au Gouverneur du Bosphore de Scythie, de le faire mourir, lorsqu'il lui en envoieroit le signal.

Justinien est averti qu'on veut attenter à sa vie.

Theodore, aiant appris cette trame par la bouche d'un des Domestiques de son Pere, en avertit son Mari, qui manda aussi-tôt le Capitaine & le Gouverneur, & les fit étrangler. Ensuite, aiant renvoié sa femme à son Pere, il monta à Tomis sur un Vaisseau. Il envoia Etienne vers Trebelis, Prince des Bulgares, pour lui demander du secours & pour lui offrir sa fille en Mariage. Le Barbare consentit à tout ce que Justinien souhaita, lui rendit de grands honneurs, mit sous les armes ce qu'il avoit de gens de Guerre, & marcha avec lui vers Constantinople. Ils y arriverent en trois jours, & Justinien s'étant campé devant la Muraille de Blaquernes, il somma les habians de le recevoir. Mais, il entra, à la faveur de la nuit, par l'Aqueduc, se rendit Maître de la Ville, & se logea au Palais de Blaquernes. Il fit pendre, le long des murailles, Heraclius, frere d'Apfîmare, & General des.

(1) *Nicephore*, chap. 5. de la Traduction de Mr. Cousin.



des Troupes d'Orient, & quelques autres. Aiant pris Apfimore, sept ans depuis qu'il eut usurpé l'Autorité Souveraine, & Leonce, il recommanda de leur mettre les fers aux pieds, & de les garder dans une étroite prison. Donnant depuis au Peuple un Combat à Cheval, il les fit fouler aux piez à ses côtez, & leur fit ensuite trancher la tête. Il rendit des honneurs tout à fait extraordinaires à Trebelis, Prince des Bulgares, qui étoit campé hors de la Ville, vis-à-vis de la Muraille de Blaquernes. Il l'alla trouver, lui donna une robe de pourpre, le proclama Cesar, le fit asseoir avec lui sur son trône, le fit saluer par le Peuple, & le renvoia comblé de presens. Il fit crever les yeux à Callinique, parce qu'il l'avoit chargé d'imprécations, lorsque Leonce avoit été proclamé, & le relegua à Rome. S'étant défait de ses principaux ennemis, il exerça d'abord d'horribles cruautés sur ses sujets, & inventa divers nouveaux moiens de les faire perir. Il y en eut, qu'il assoma durant leur sommeil. Il y en eut d'autres, qu'il enferma dans des sacs, & qu'il jeta dans la Mer. Il envoya querir sa femme Theodore, & son fils Tibere qu'il avoit eu d'elle, & leur mit à tous deux la couronne sur la tête. Ensuite, il rompit la Paix qui avoit été faite avec les Bulgares. Et, aiant exercé sa cruauté sur les habitans de Chersonese, ou il avoit été en exil, il fut vaincu par leur flotte, & fut tué avec son fils par Philippe Bardanez. En sa Personne finit l'Empire des Heraclionides l'an 711. aiant régné 26. ans. Il exposa beaucoup l'Empire aux insultes des Barbares, par sa mauvaise conduite. Il ne lui tomboit jamais quelque humidité du nez, qu'il ne commandât que l'on fit mourir quelques-uns de ceux qui avoient été aimez de Leonce.

Philippique Bardanez, fils de Nicephore (2), gouverna l'Empire avec autant d'infamie que de lacheté. Il entreprit de fraper d'Anathème les Peres du VI. Concile General, & de rejeter les deux volontez & les deux operations du Sauveur. Il eut pour compagnons & pour defenseurs de son sentiment, Jean Patriarche de Constantinople, Germain Archevêque de Cyzique, & un grand nombre de Prêtres & de Senateurs. Il avoit beaucoup de facilité à s'exprimer: il passoit même pour très éloquent; & s'il eut eû autant de Jugement que d'Esprit, il eut pû se faire admirer de tout le Monde. Mais, il étoit comme la plupart des beaux parleurs, qui sont aveugles dans leur conduite: & de la maniere qu'il se gouvernoit, & qu'il gouvernoit les autres, il ne faisoit rien qui ne fit pitié. Par des profusions sans regle & sans choix (ce qui est dans un Prince un enorme défaut) il dissipa en très-peu de tems toutes les richesses de l'Empire: & s'il eut du cœur, il fut malheureux, car il ne passoit nullement pour brave. S'étant rendu méprisable par sa negligence, quelques Grands de l'Empire conspirerent contre lui, le deposerent, lui creverent les yeux, & lui donnerent un Successeur.

Artemius, Secrétaire de Philippique fut proclamé Empereur, & on le nomma Anastase II. Il s'appliqua tout entier aux soins de la Guerre; & aiant

An de J.C.  
816.

Sa conduite  
cruelle.

Philippique  
Bardanez  
usurpe  
l'Empire.

Artemius  
parvient  
au Thro-  
ne.

(2) Zonaro, Cedrene, Nicephore.



An de J.C.  
816.

appris que les Sarrazins faisoient de grands préparatifs contre lui, il se prépara à tout événement: & il fit sortir de Constantinople tous ceux qui, n'ayant pas des provisions pour trois ans, auroient pû affamer la Ville: Précaution digne d'un grand Capitaine. Il donna le commandement de ses Troupes à Jean Diacre de la grande Eglise, qui, usant peut-être trop fièrement de son pouvoir, mécontenta si fort son Armée, qu'elle se souleva, & le massacra. Les Chefs de la Rebellion, craignant de paier de leurs têtes une pareille violence, proclamèrent pour Empereur Theodose III. qui abdiqua la Puissance Souveraine, par la crainte de Leon qui gouvernoit l'Orient. Il entra dans un Couvent avec son fils, que Leon avoit fait Prisonnier.

Reflexion  
sur le fre-  
quent  
change-  
ment de  
Princes.

Le Patriarche Nicephore (3) fait une belle Reflexion Politique sur ces frequens Changemens d'Empereurs. Selon lui, l'Ambition, dont les Grands brûlerent presque tous de posséder la Souveraine Puissance, fit negliger le Bien de l'Etat, mépriser l'Etude des Sciences, & abandonner la Discipline militaire. C'est de-là même, que vint encore la hardiesse que les Ennemis prirent de courir & de piller les Provinces de l'Empire, & de les remplir de sang & de carnage. C'est pour cela que les Sarrazins vinrent jusqu'aux Portes de Constantinople, avec d'innombrables Armées, & qu'ils équipèrent une Flotte de dix-huit cens Vaisseaux, dont ils donnerent le commandement à un General qu'ils appelloient Musulman.

Leon  
Isaurien  
étant Em-  
pereur fait  
ôter les  
Images  
des Eglises.

Leon III. dit Isaurien ou atrement Conon, aiant été fait Empereur par la faveur des Soldats l'an 716. fit la Guerre aux Sarrazins avec d'heureux succès. Il étoit d'une très-basse naissance; mais son courage, & ses belles Qualitez, lui ont merité les Eloges de toutes les Personnes impartiales. Il n'a été odieux qu'aux Gens d'Eglise, parce qu'il fit abbatre les Images auxquelles le Peuple superstitieux rendoit un Culte que Dieu condamne, & que l'Ecriture taxe d'Idolatrie & d'Adultere Spirituel. Cependant, ce pauvre Prince fut bien mal recompensé de son zele pour la pureté de la foi; car, il perdit, avec l'affection de ses sujets fanatiques, une partie de ses Etats & sa Reputation. Il mourut l'an 741. fort haï du Pape & de l'Eglise Latine.

Coprony-  
me con-  
damne le  
Culte des  
Images.

Constantin V. surnommé *Copronyme*, suivit l'opinion de son Pere touchant le Culte des Images; & il a été encore plus indignement déchiré que lui, pour ce sujet. Il proscrivit entierement les Images. Mais, avec tout son zele pour son Parti, il le ruina sans y penser, en donnant à son fils Leon une femme, qui, après avoir juré qu'elle se conformeroit au sentiment de l'Empereur, & avoir finement dissimulé quelque tems, ne se vit pas plutôt en état de faire ce qu'elle voudroit, qu'elle ruina les Iconoclastes. Pendant qu'il étoit occupé à la Guerre des Sarrazins, s'étant apperçu qu'Artabaste son Allié, avec le Patriarche Anastase, le trahissoit, il fit crever les yeux à Artabaste, & punit severement Anastase. Il desit les Sarrasins en Asie, & les poursuivit jusqu'en Assyrie: & il reprima les Bulgares. Il mourut d'une fièvre ardente l'an 775. Dans Suidas, il est nommé l'*Instrument du*

*Dia-*

(3) Nicephore, *Hist. de Const. ch. 9.*



*Diable & de l'Antechrist*: & dans le Supplement de Victor, *l'Esclave de toute sorte d'Impietez*. Zonare & Cedren ne le traitent pas plus honnêtement. Mais les Injures que leur Passion a fait couler de leurs plumes retombent sur eux-mêmes. L'Esprit de Satyre est un defaut qu'on a toutes les peines du Monde de faire comprendre à ceux qui se piquent de zele dans toutes sortes de Religions. Il leur (4) arrive très-souvent, lorsqu'ils parlent de ceux qui favorisent leur Cause, de prendre tout le bien, & de laisser tout le mal; & au contraire, lorsqu'ils parlent d'un Persecuteur, de prendre tout le mal & de laisser tout le bien. La bonne-foi ne trouve pas-là son compte. On ne trouveroit pas étrange que les Auteurs de l'Histoire Byzantine eussent blâmé Constantin Copronyme de la rigueur qu'il exerça contre ceux qui ne voulurent point se soumettre aux Decrets de son Concile; mais, on ne sauroit ne les point blâmer de ce qu'ils s'emportent éternellement contre lui, sans considerer la faute énorme de ceux qui attirerent sur leur tête les effets de sa colere. Non-seulement ils ne voulurent pas se conformer aux Decisions du dernier Concile, appuyées de l'Autorité Imperiale, mais ils perdirent toute sorte de respect pour leur legitime Prince, & se précipiterent dans la sedition. Voilà ce que la bonne-foi demandoit qu'on desapprouvât: voilà ce qu'il falloit bien regarder, afin que la censure ne fut point trop forte. On voit par-là, qu'il est fort aisé de defendre ce Prince, quoique Mr. Chevreau (5) ait dit en beau stile, qu'il faut être de mauvaise-foi pour le faire. Je dis, au contraire, qu'il faut être sans principe de Religion & d'Honneur, pour le noircir à tous égards, comme font les Zelateurs de l'Orthodoxie.

Leon IV. fils de Constantin Copronyme parvint à l'Empire après la mort de son Pere, dont il suivit la Doctrine par raport aux Images. La bonne opinion, qu'il donna de lui, obligea les plus considerables de l'Empire, de lui demander comme une grace, de faire *Auguste* son fils Constantin: & il voulut bien la leur accorder, après avoir fait jurer les Senateurs & le Peuple, qu'ils n'obéiroient qu'à ce même Constantin, qu'ils vouloient avoir, & à ses Enfans. Nicephore son frere voulut usurper l'Empire. Mais Leon, aiant decouvert ses desseins, le fit raser avec les coupables, & le relegua dans la Chersonese. Un jour, aiant, dit-on, remarqué une couronne de Pierres précieuses, que Maurice ou Heraclius avoit consacrée à Dieu, dans l'Eglise de Ste. Sophie, il la mit sur sa tête, la fit emporter, & dit en raillant: *Que l'or & les pierreries ne pouvoient plaire à celui qui avoit trouvé la Pauvreté belle*. Dieu le punit de sa raillerie. Sa tête, qu'il avoit parée de cette couronne, fut couverte ensuite de pustules, qui lui causerent une fièvre ardente, dont il mourut l'an 780.

Constantin Porphyrogenete VI. du nom n'avoit que 10. ans quand Leon mourut. Ainsi, l'Imperatrice Irene sa mere se vit chargée de toutes les Affaires de l'Empire. Jamais Femme ne fut moins digne de vivre que cette

An de J. C.  
816.

Reflexion  
sur la Par-  
tialité des  
Ecrivains.

Leon IV.  
favorise  
les Ico-  
noclastes.

Irene gou-  
verne  
l'Empire:  
son Carac-  
tere detes-  
table.

(4) Bayle, *Nouvelles de la Rep. des Lettres*.  
Mars 1686. Art. 7.

(5) Chevreau, *Hist. du Monde*, Liv. IV.  
c. 13.



Année J. C.  
816.

cette détestable Princeſſe. On (6) en fait un Portrait affreux : & ſes vices, joints avec ſon zele pour le reſtauration des Images, m'obligent d'inſerer ici deux Reflexions de l'illuſtre Bayle (7). La premiere, que tout cet attachement, qu'on voit en certaines Perſonnes pour des objets viſibles de Devotion, eſt quelquefois la choſe du Monde la plus incomprehenſible, puis- qu'elle compatit admirablement avec les crimes les plus enormes. Ainſi, ce n'eſt point une Devotion, ce n'eſt que Superſtition, ou plutôt ce n'eſt qu'un mouvement machinal. La ſeconde Reflexion eſt, qu'encore que cette Femme ait été la plus criminelle du Monde, on n'a pas laiſſé de louer ſa fainteté, ſa pieté, ſon zele divin, ſa foi, ſa conſtance. Non ſeulement les Moines Grecs, plumes de tout tems prostituées, ont écrit cela, mais auſſi les Moines Latins dans notre ſiecle. Le Cardinal Baronius a fait bien pis ; car, il a juſtifié hautement le Parricide d'Irene, qui fit mourir ſon fils Conſtantin. Quels ravages ne font pas dans un Eſprit les Préjugés de Religion ! Ils en chafſent tellement les idées naturelles de l'Equité, qu'on devient incapable de diſcerner les bonnes actions d'avec les mauvaiſes. Une des ſuites dangereuſes de ces Préjugés conſiſte en ce que ceux même, qui ont écrit de nos jours, que les Images ſont une choſe indifférente à la Religion, n'ont pas laiſſé de traiter Leon Iſaurien & ſon fils d'Impies, de Sacrileges, d'Heretiques abominables, & d'approuver qu'on ſe ſoit ſoulevé contr'eux. Si on pouvoit conſulter la lumiere naturelle dans le ſilence des paſſions, on connoitroit aiſément que jamais Monarque n'a dû être mieux obéi que ces deux-là, puisqu'ils vouloient ramener la pratique des premiers Siècles, & qu'au fond l'Affaire n'étoit pas de l'eſſence du Culte de Dieu, & qu'un Concile de plus de 300. Evêques avoit déclaré véritable leur ſentiment.

Action in-  
fame de  
cette  
Princeſſe.

Les tours de ſoupleſſe, que l'Imperatrice Irene mit en œuvre pour reſtablir les Images, meritent de grandes Reflexions. Il n'y eut rien à quoi elle n'eut recours pour cela ; & enfin elle réuſſit, contre toute attente. Et de quoi cette infame Jeſabelle ne ſeroit-elle pas venuë à bout, puis qu'elle trouva bien le moien de faire crever les yeux à ſon fils, & de ſe faire déclarer ſeule Maîtreſſe de l'Empire ? Elle avoit engagé ce même fils, qu'elle traita dans la ſuite avec tant de Barbarie, à faire mutiler ſes parens, afin qu'ils fuſſent hors d'état de prétendre à l'Empire : mais, elle en fut punie ; car Nicephore Logothete, que l'Armée avoit ſalué Empereur, la relegua dans l'Iſle de Lesbos, où elle mourut de chagrin, l'an 803. avouant qu'elle l'avoit bien mérité. Conſtantin lui-même lui avoit ôté, de ſon vivant, la connoiſſance de toutes les choſes qui regardoient l'Etat : mais, ſon ambition ne fut pas heureuſe ; & le succès des Guerres, qu'il eût contre les Bulgares & les Sarrazins, fit aſſez voir qu'il n'étoit pas né pour gouverner ſeul, & qu'il avoit beſoin de quelqu'autre pour être aſſuré de ſa conduite.

A

(6) Spanheim, *Exercitationes Historicae de Origine & Progressu Controversiae Iconomachicae*. Août 1685. Art. 9.  
In 4. imprimé à Leyde, en 1685.

(7) Bayle, *Nouv. de la Rep. des Lettres*.



A Irene succeda Nicephore Logothete, qui s'accomoda le mieux qu'il pût avec notre illustre Charlemagne, qu'il étoit plus aisé d'avoir pour Ami, que pour voisin. Il gagna une Bataille considerable contre les Bulgares, qui, ne pouvant obtenir la Paix, quoi qu'ils en laissent les conditions à son choix, forcerent la nuit son camp dans leur desespoir, & le massacrèrent l'an 811. Leur Roi, après lui avoir fait trancher la tête, & l'avoir exposé quelques jours en vuë, fit monter le Crane sur un pié d'argent, & s'en servit de Coupe pour boire. Ce Nicephore, qui protegeoit les Manichéens, fut extraordinairement avare, impie, & cruel.

An de J.C.  
816.Nicephore  
Logothete.

Voyons à present quel fut l'état de notre chere Patrie, pendant le 8<sup>e</sup>. Siecle. Nous en jugerons par le Caractere des Princes qui regnerent sur nos Peres.

Affaires  
de France;

A Childebart succeda Dagobert II., Prince, qui fut toujours Esclave de Pepin, Maire de son Palais. Il mourut, presque inconnu à ses sujets, sur la fin de l'an 715. Il laissa un fils nommé Thierry, qui étoit encore au Berceau, & qui eut depuis le surnom de Chelles, parce qu'il fut élevé en ce lieu-là.

Dagobert  
II.

Le fameux Charles Martel, étant Maire du Palais, gouverna la France, sous le nom de Chilperic II. & remporta des Victoires signalées sur ses Ennemis & sur ceux de l'Etat, durant son Administration. On ne sauroit voir, dit Mezeray (8), de vie plus traversée que celle de Chilperic II. De Prince, il fut fait Clerc; de Clerc, il devint Roi: de Roi, banni; & de banni, une seconde fois Roi: mais, toujours malheureux & captif, & jamais Maître de soi-même; Roi de Comedie, & Jouet de ceux qui le faisoient monter sur le Theatre.

Thierry II., qui parvint à la Couronne après Chilperic, regna en idée l'espace de 17. ans. Mais, l'Etat n'y perdit rien de sa splendeur. Au contraire, Charles Martel assura l'état de la Chrétienté par la défaite des Sarrasins qui inondoient la France. Après la mort de Thierry, il y eut un Interregne de 5. à 6. ans. Peut-être que le Maire eut alors dessein de prendre le titre de Roi, comme il en avoit l'autorité; & que ce fut pour cette raison, qu'il ne donna point de successeurs à Thierry. Du moins est-il bien sûr, que le titre de Prince de France, qu'il prit au lieu de celui de Maire du Palais, decouvrit assez quelles étoient ses vuës, & fut le premier degré par où il fit monter sa famille au Trône (\*): car (9), les nouveaux titres, que prennent les Grands, leur sont souvent une espece de Droit, pour usurper des Etats qui ne leur appartiennent nullement. C'est ainsi que Charles vint à bout de se rendre Maître absolu dans le Royaume, qu'il partagea entre ses trois fils legitimes, comme s'il en eût été le veritable Souverain. Il mourut en 741. & il fut enterré à St. Denis. „ Cette Valeur Martia- „ le (10), qui lui faisoit avoir toujours l'Epée à la main pour fraper sur les

Eloges de  
Charles  
Martel.

En-

(8) Mezeray, *Abrégé Chron. ad an. 721.*de Tacite, *Liv. III. chap. 57. Ref. 2.*

(\*) Paul Emile.

(10) Mezeray, *Abrégé Chron. ad an. 741.*(9) Amelot de la Houssaye, *sur les Annal. Tom. I.*



An de J. C.  
816.

„ Ennemis, lui acquit le surnom de *Martel*, & une Renommée immortelle: mais, les Ecclesiastiques, qu'il avoit fort maltraitez, noircirent sa memoire, & ne lui pardonnerent pas même en l'autre monde; car, ils assurerent, que, selon une Revelation faite à St. Eucher, Evêque d'Orleans, il brûloit en Corps & en Ame dans les flames éternelles; & que son Tombeau aiant été ouvert, on n'y avoit trouvé qu'un gros Serpent, & une puante noirceur, marques du mauvais état de son salut. *Tant il est dangereux d'offenser ceux qui disposent de la Reputaion!* „

Carloman  
se fait  
Moine.

Après la mort de Martel, les Princes & les Peuples, qu'il avoit assujettis, voulurent secouer le joug de ses Enfants, Carloman & Pepin. Le premier, effraié peut-être des Contes terribles, que les Gens d'Eglise faisoient de la Damnation de son Pere, resolut de quitter le monde. Il laissa son Etat & son fils Drogon, ou Dreux, entre les mains de son frere. Mais, Pepin ne fit aucune part de la Puissance souveraine à son neveu: tandis que, d'autre côté, il contraignit Childeric III., le dernier Roi de la premiere Race, d'abdiquer la Couronne.

Droit de  
Pepin à la  
Couronne.  
Sa Politique.

Que les Genealogistes modernes (11) nous demontrent, tant qu'il leur plaira, que la seconde Race de nos Rois sortoit de la même tige que la premiere: il faudra qu'ils conviennent avec nous, que c'est au plus une dispensation secreete de la Providence; mais, que le droit de Pepin n'a jamais été fondé sur ce titre. En effet, il n'a dû sa fortune qu'à sa propre conduite; puisque tous les exploits de son Pere, qui sont certainement comparables à ceux des plus grands Capitaines, n'avoient pû lui en procurer autant. Reflectons un peu sur cette conduite, afin d'en mettre les ressorts en evidence.

Charles Martel avoit proprement conquis la France, par le moien d'une Armée presque toute composée d'étrangers, & cette conquête se fit, non seulement par ses victoires sur Rainfroi, sur les Sarrazins, & par la soumission du Duc Eudes, mais encore plus réellement en desarmant les François; c'est-à-dire, en ne les employant que bien peu à la Guerre, & en cessant d'entretenir des Armées Nationales, qui faisoient subsister la Liberté. Voilà le grand & le premier principe. Mais, ce n'étoit point encore assez: il falloit persuader les François, après les avoir soumis: il falloit aussi ménager de telle sorte leur soumission, qu'ils ne s'aperçussent que d'une partie de la perte qu'ils avoient faite, & qu'ils pussent craindre de perdre encore ce qui leur en restoit. C'est l'ouvrage de Pepin, en quoi l'on peut dire, qu'il peut aller de pair avec les plus grands Politiques. Il vint à bout de l'imagination des Peuples, qui conservoient une grande veneration pour la Posterité de Clovis, par le moien du Clergé. Il vint même à bout de soulager sa propre Conscience, en rendant son Usurpation juste, par l'approbation du Pape, des Prelats, & des Peuples du Roiaume. Il ne restoit qu'à faire penser aux François, qu'ils étoient libres, ou du moins qu'il leur restoit assez d'avantages pour ne pas se devoir exposer à les perdre dans de  
nou-

(11) Boulainvilliers, *Hist. de l'ancien Gouvernem. de Franco*, to. I. pag. 68. & suiv.



nouvelles Guerres civiles ; & il en vint pareillement à bout, par le moien des Parlemens, qu'il assembla tous les ans depuis son Elevation, avec autant ou plus d'exacritude qu'aucun des Rois qui l'avoient précédé. Il est vrai qu'il en tourna toutes les Deliberations du côté de l'Ordre, de la Police, & du Reglement des Mœurs. De sorte que ces Assemblées, qui traitoient autrefois des plus importantes Affaires de l'Etat, se convertirent en especes de Conciles, dont nous voions les Actes dans les Capitulaires.

Pepin porta même la chose si loin, qu'il ne permit pas que les Parlemens fissent le Procès aux grands Seigneurs accusez ou coupables. Il s'attribua l'autorité de les punir à sa volonté ; témoin l'indigne mort de Remistang, qui est le premier exemple d'un Seigneur peri par la corde. Voilà les Chefs-d'œuvre de la Politique de Pepin. Mais, s'il excela dans ce genre, il ne fut pas moins grand Capitaine que son Pere, comme le montrèrent la Guerre d'Italie, & la Conquête d'Aquitaine, faite pié à pié durant plusieurs années. Il ne seroit guere à propos de donner un article à la pieté de ce grand homme ; car, la deférence & la soumission, qu'il a marquées pour les Pasteurs de l'Eglise, seroient, sans doute, plus dignes de nos Eloges, si elles avoient eu moins d'interêt & de recompense mondaine.

En 768. Pepin tint son dernier Parlement à Bourge, d'où il partit pour se rendre à Xainte. Ce fut dans ce voiage, qu'il fit pendre Remistang, Oncle de Gaiffre, Duc d'Aquitaine. Ensuite, aiant attaqué ce malheureux Prince, auprès de Perigueux, & forcé l'une après l'autre toutes les Roches où il se retiroit, il l'obligea d'en venir à un Combat qu'il perdit ; & il fut peu après tué par ses propres Soldats. Ainsi, toute l'Aquitaine fut assujettie à la Monarchie Françoisé, à l'exception de la Gascogne, qui avoit son Duc particulier, le quel ne se mêla point de cette Guerre. Mais, Pepin survêcut peu à ce dernier avantage. Il tomba malade sur la fin de l'Eté, & se fit porter à Tours, dans l'esperance d'être gueri par l'Intercession de St. Martin. De-là, il se rendit à St. Denis, & y mourut d'hydropisie, comme son Pere, le 24. de Septembre 768. Il étoit de fort petite taille, ce qui lui a fait donner le surnom de *Bref*, mais il avoit un courage Heroïque. S'étant apperçu que les Seigneurs François n'avoient pas pour lui tout le respect qu'ils devoient, peut-être parce qu'il étoit petit, il voulut leur faire voir qu'il avoit plus de cœur que ces grands hommes qui d'ordinaire ne paient que de mine. „ Un jour (12), étant en l'Abbaye de Ferrieres, comme il „ vit un furieux Lion qui s'étoit attaché à un Taureau, & le tenoit par „ le cou, il dit aux Seigneurs qui étoient auprès de lui, qu'il faudroit „ lui faire lâcher prise. Pas un n'eut l'assurance de l'entreprendre. La „ seule proposition d'un coup si hardi les effraya. Après qu'il les eut tous „ considerez, & remarqué leur étonnement, il fauta à bas de l'echaffaut le „ coutelas à la main, alla droit au Lion, & d'un coup ramené avec au-  
tant

An de J. C.  
816.

Il abbat les  
Parle-  
mens.

Mort fu-  
nelle de  
Remi-  
stang.

(12) Mezeray, *Abregé Chron. ad an. 752.*



An de J. C.  
816.

Charlema-  
gne par-  
vient à la  
Couron-  
ne. Son  
Portrait.

„ tant d'adresse, que de force, il lui separa la tête du corps, son Epée  
„ même étant entrée bien avant dans le cou du Taureau. Après un si mer-  
„ veilleux coup, retournant vers les Seigneurs: *Hé bien*, leur dit-il, avec  
„ une fierté heroïque, *ne vous semble-t'il pas que je suis digne de vous comman-*  
„ *der?* „

Le Royaume de Pepin fut partagé entre ses deux fils, Charles & Carlo-  
man. Ce dernier ne jouit pas long-tems de son appanage, & sa mort pré-  
maturée mit son frere Charles, vulgairement appelé *Charlemagne*, en pos-  
session de tous les Etats qui composoient alors la Monarchie Françoisé. On  
dit que Carloman étoit d'un Esprit bizarre & fâcheux: en sorte que l'on  
peut présumer que Charlemagne son aîné ne fut pas fâché de sa mort. Le  
Portrait qu'on fait du Corps & sur-tout de l'Esprit de Charles est des plus  
beaux sans être flaté. „ Il étoit (13) d'une taille avantageuse, haute de  
„ sept de ses pieds, & bien formé en toutes ses parties, horsmis qu'il avoit  
„ le cou un peu trop gros & trop court, & le ventre trop en devant. Sa  
„ demarche étoit grave & ferme, sa voix tant soit peu claire. Il avoit les  
„ yeux bien fendus & brillans, le nez long & aquilin, le visage gai & se-  
„ rein, le teint frais & vif, rien d'effeminé dans son geste & dans son port,  
„ mais rien de superbe & de fastueux: l'esprit doux, facile & jovial, la  
„ conversation aisée & familiere. Il étoit humain, courtois, liberal, ac-  
„ tif, laborieux, vigilant, & fort sobre, quoique le Jeûne lui fit mal.  
„ Ennemi mortel des flatteurs & de la vanité, il haïssoit le luxe & les mo-  
„ des nouvelles & etrangeres, & s'habilloit fort modestement, si ce n'étoit  
„ dans les Ceremonies publiques, où la Majesté de l'Etat doit paroître dans  
„ son Souverain. Durant ses repas, il se faisoit lire l'Histoire des Rois ses  
„ Prédecesseurs, ou quelques Livres de St. Augustin. Il prenoit deux ou  
„ trois heures de repos après le dîner; mais, il interrompoit son sommeil la  
„ nuit, se levant deux ou trois fois, pour étudier, ou pour prier Dieu. Il  
„ ecoutoit les differends & rendoit justice à toute heure, même en s'habil-  
„ lant. Il passoit le Printems & l'Été à la Guerre, une partie de l'Autom-  
„ ne à la chasse, l'Hyver dans les Conseils & dans les occupations du Gou-  
„ vernement: & quelques heures du jour & de la nuit à l'étude des Lettres,  
„ principalement de la Grammaire, de l'Astronomie, & de la Theologie.  
„ Aussi étoit-il un des plus savans & des plus eloquens hommes de son sie-  
„ cle; au jugement même de ceux qui passoient pour tels; (quoique j'aie  
„ lu quelque part qu'il ne savoit pas écrire.) „ Avec cela, il se monroit  
„ Clement, Misericordieux, & Aumonier. Il nourrissoit les Pauvres jus-  
„ qu'en Syrie, en Egypte, & en Afrique, & employoit ses thrésors à re-  
„ compenser les gens de guerre & les gens doctes: à bâtir des Ouvrages  
„ publics, des Eglises, & des Palais: à reparer les Ponts, les chauffées, les  
„ grands chemins, à rendre les rivieres navigables, à nettoyer les Ports, &  
„ les garnir de bons Navires: à civiliser les Nations barbares, à porter le nom  
de

(13) Mazeray, ubi supr. ad an. 771.



de la Nation François avec éclat dans les Royaumes les plus éloignez. Avant que d'aller à ses expéditions Militaires, il assembloit les Evêques & les Grands, pour prendre leurs avis comme il falloit regler le Royaume: car, surtout, il avoit soin de le policer par de bonnes Loix; & il tournoit toutes ses actions au bien de ses Peuples, & à l'avancement de la Religion Chrétienne; ne cherchant point sa gloire propre, mais seulement celle de Dieu & l'avancement de son Etat. Il fit la guerre à quatre Ennemis fort puissans, aux Saxons, aux Lombards, aux Huns, & aux Sarrazins: & il vint heureusement à bout des uns & des autres. On peut dire de ce Prince, comme l'a judicieusement remarqué le sçavant Comte de Boulainvilliers (14), qu'il fut un autre Jules Cesar, puis qu'il fonda le second Empire d'Occident, des debris de l'Empire Romain. Sa Vie fut une continuelle suite de Victoires. Il dompta les Saxons, qui avoient été jusqu'alors indomptables: il subjugua l'Italie, & conquit une partie de l'Espagne sur les Sarrasins. Enfin, ce fut un Heros du premier ordre, & sans contredit le plus grand Roi, tant pour ses vertus guerrieres, que pour les talens de l'Esprit & la sagesse de son gouvernement, qui ait regné jusqu'à present en France. Il mourut le 28. de Janvier 814. On peut augmenter son Eloge d'une louange peu commune, en remarquant après un celebre Ecrivain (15) de son tems, qu'il ne devoit presque rien à son Education, qui avoit été fort negligée, mais qu'il apprit tout ce qu'il fut dans un âge mûr, & au milieu des embarras des Voiages, de la Guerre, & du Gouvernement. Exemple, sur lequel on ne peut trop appuyer pour confondre la flatterie de ceux qui préconisent l'Ignorance, si commune dans les Princes, par le nombre & l'importance de leurs occupations, bien que quelques-uns n'occupent les Nouveaux que de leur parties de chasse; au lieu de faire parler, du moins une fois par an, de l'attention qu'ils doivent donner au Bien de leurs Sujets. Eginard ajoute que Charlemagne, aiant appris si tard les Lettres Romaines, il ne pût jamais parvenir à les bien former dans l'Ecriture, quoiqu'il eut coutume de faire mettre des tablettes sous l'oreiller de son lit, pour s'exercer pendant la nuit, dans les intervalles de son sommeil.

Tous les hommes ont des foiblesses. Charlemagne, n'étant pas au dessus de la Nature humaine, eut les siennes, & même de grands defauts de caractère & de préjugés. On l'accuse d'Incontinence. Mais, s'il en faut croire un de nos (16) Historiens, les Impudicitez qu'on reproche à ce Prince ne sont que des Visions. On se persuadera même, que les quatre femmes & les cinq Concubines, qu'on attribue à ce Prince, ont été à lui legitimelement l'une après l'autre, par un mariage ou plus ou moins solennel. Cet Auteur ajoute que, sans examiner les raisons pour lesquelles les Medecins peuvent dire, qu'il y a des hommes qui abregent la vie de leurs femmes, on ne manque point d'exemples de gens mariez des 15. 18. & 20. fois. Il

An de J. C.  
814.

Louanges  
rars  
qu'on peut  
lui donner.

Ses Defauts.

(14) Boulainvilliers, *Hist. de l'Anc. Gouvernement de la France*, To. 1. p. 74.

(15) Eginhard, *Vita Carol.*

(16) Mr. de Cordemoi, *Hist. de France*.



An de J.C  
816.

ne s'agiroit donc à present, que de se prévaloir des decouvertes de Mr. de Cordemoi, afin d'ajouter un nouveau fleuron aux Couronnes de Charlemagne, en disant qu'il s'est rendu incomparablement plus illustre par ses Noces souvent réitérées, que par toutes ses Conquêtes. Prenons le ton serieux. Il est certain que Charlemagne étoit si frapé du vice d'Incontinence, que la vieillesse, qui en devoit être le remede souverain, ne l'en sauva pas. Pasquier (17) sera mon garand. *Or que Charlemagne, dit-il, fut grandement adonné aux Dames sur la fin de son âge, même que ses propres filles qui étoient à sa suite fussent quelque peu entachées du peché d'amourettes, Aimoïn le Moine, vivant du tems du Debonnaire, nous en est temoin authentique, qui dit, qu'à l'advenement de Louis le Debonnaire à la Couronne, la premiere chose, qu'il eut en recommandation, fut de bannir de la Cour les grands troupeaux de femmes qui y estoient demeurées, depuis le deceds de feu son Pere, & aussi de confiner en certains lieux ses sœurs, qui ne s'étoient pu garantir des mauvais bruits, pour la dissolue frequentation qu'elles avoient eüe avec plusieurs hommes. Une infinité d'autres Historiens font le même aveu de ce vice de Charlemagne.*

Avanture  
singuliere  
& galante  
d'une fille  
de Charle-  
magne.

Ce n'étoit pas sans de fortes raisons, que les filles de l'Empereur passioient pour aimer la galanterie; je dis la galanterie criminelle. Voici une Histoire, qui vaut autant qu'un Conte du Decameron de Bocace, ou de l'Heptameron de la Reine de Navarre. Eginhard, Chapelain & Secretaire de Charlemagne, fut aimé ardemment (18) d'Imma, fille de ce Prince, & il conçut aussi pour elle beaucoup de passion. La crainte des suites les empêchoit de se joindre; mais, elle n'empêchoit pas que de part & d'autre le feu de l'Amour n'allât tous les jours en augmentant. Il se resolut enfin à faire un coup de hardiesse, ne pouvant plus refrener l'ardeur qui le transportoit. Il se glissa de nuit à l'appartement de la Princesse, frapa tout doucement à la porte, & fut admis dans la Chambre sur le pied d'un homme qui avoit à parler de la part de l'Empereur. Il parla tout aussi-tôt d'autre chose, & il appaisa sa flamme le plus agreablement du monde. Il se vouloit retirer avant la pointe du jour; mais il s'aperçut, que, pendant qu'il s'étoit bien divertit avec Imma, il étoit tombé beaucoup de neige. Il craignit donc que la trace de ses pieds ne le découvrit; & il s'entretint de son inquietude avec la Princesse. Ce fut à deliberer sur les moïens de sortir de ce mauvais pas: enfin la Princesse trouva la Clef; elle s'offrit de charger sur ses Epaules son Amant, & de le porter jusqu'au de-là de la neige. L'Empereur avoit passé cette nuit-là sans dormir; & l'on croit que cette insomnie fut un effet tout particulier de la Providence. Il se leva de grand matin; &, regardant par la fenêtré, il vit sa fille qui avoit de la peine à marcher sous le fardeau qu'elle portoit, & qui après s'en être defaite se retiroit au plus vite. Il fut emû, & d'admiration, & de douleur; mais, croiant qu'il y avoit quelque chose de divin à tout cela, il prit le parti de dissimuler. Eginhard, bien affu-

(17) Etienne Pasquier, Recherches de la France, Liv. 6. c. 32.

(18) Chronic. Laurishamense, publiée par

Marquard Freher, inter Rev. Germanic. Scriptores.



assuré que son action ne demeureroit pas long-tems inconnue, resolut de se retirer, & se jeta aux pieds de son Maître, pour lui en demander la permission. Il allegua que ses longs services n'avoient pas été récompensés. L'Empereur lui repondit qu'il y penseroit, & lui marqua un certain jour où il lui feroit savoir ses intentions. Le jour venu, il assembla son Conseil, & y declara le crime de son Secretaire. Il raconta de point en point ce qu'il avoit vû, & demanda les avis de la Compagnie sur une affaire qui deshonoreroit sa Maison. Les avis furent partagez. Plusieurs Conseillers opinèrent à une rude punition: les autres, aiant bien pesé la chose, conseillerent à l'Empereur de la decider lui-même, selon sa divine prudence. Voici quelle fut sa Decision. Il declara, qu'en chatiant Eginhard, il augmenteroit plutôt la honte de sa famille, qu'il ne la diminueroit, & qu'ainsi il aimoit mieux couvrir cette Ignominie sous le voile du Mariage. On fit entrer le galant, & il lui fut dit que, pour satisfaire aux plaintes qu'il avoit faites de n'être pas païé de ses longs services, on lui donnoit en mariage la fille de l'Empereur. *Je vous donnerai ma fille*, lui dit Charlemagne, *cette porteuse qui vous chargea si benignement sur son dos*. D'abord, on fit venir la Princesse, & on la mit entre les mains d'Eginhard, aussi bien dottée que le pouvoit être la fille d'un si grand Prince. Le docte Bayle (19) n'a sçu ce qu'il falloit croire de cette Avanture: pour moi, je la trouve vraisemblable dans toutes ses circonstances.

L'Incontinence n'étoit pas le seul défaut de Charlemagne. On (20) lui reproche un desir immodéré de Domination, auquel il a sacrifié plusieurs de ses proches: enfin, l'aveugle fantaisie d'étendre la Religion Chrétienne par la Violence, quand il n'y pouvoit réussir par l'Instruction. En effet, l'Histoire ne rapporte aucun fait plus étrange sur ce dernier article, que la Conversion prétendue du Pais des Saxons, qui a couté la vie à tant de milliers d'hommes, immolez comme des bêtes à ce faux zèle de la foi. Aussi a-t'il paru par les Evenemens suivans, que la Providence, qui a favorisé la Vie de ce Prince d'une prosperité presque continuelle, a puni sa Posterité précisément par raport à ses trois Defauts dominants; aiant permis que cette Posterité se déchirât elle-même, avec une fureur sans égale, par l'avidité du commandement; que cette même Posterité tombât dans la Honte & la Degradation presqu'aussi-tôt après sa mort; enfin, que tout l'Empire ait été, pour ainsi dire, purgé par le fer & par le feu du Crime commis à l'égard des Saxons, qui se vangerent cruellement en France du meurtre de leurs Compatriotes.

Autres  
Defauts  
de Charle-  
magne.

(19) Bayle, *Dist. Hist. & Crit. Art. Eginhart*, Rem. B.

(20) Boulainvilliers, *Hist. de l'Ancien Gouvernem. de la France*, to. I. 77.



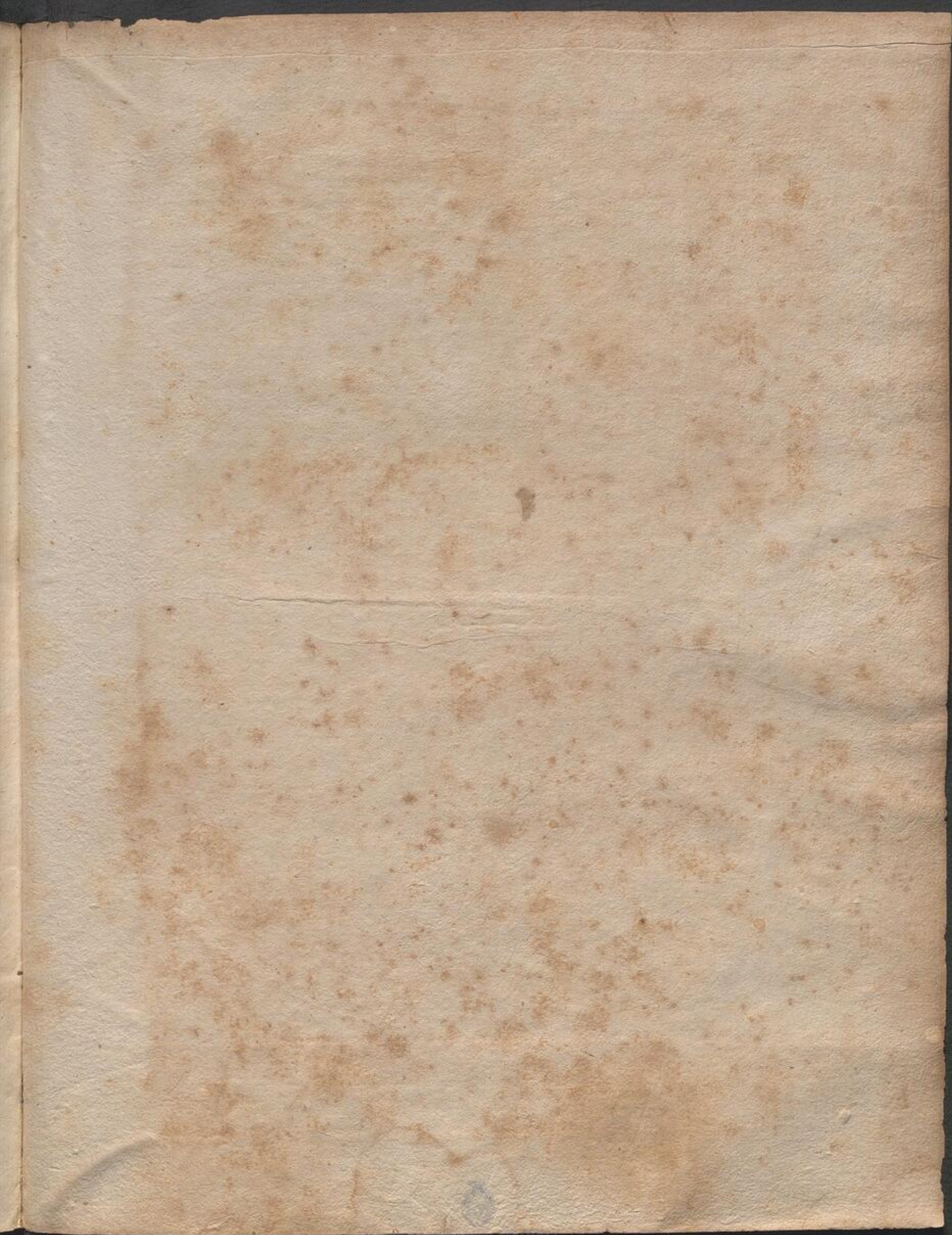


Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

On (2) in  
Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.













*F. ac*



